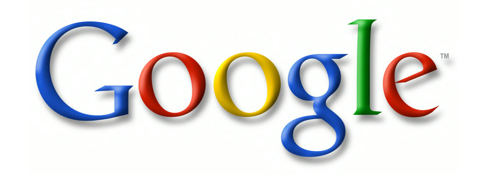






HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME I

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET Cie

LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 21

1856

AVANT-PROPOS.

On a déjà fait d'immenses travaux sur l'Église de France.

Baronius, dans ses Annales ecclésiastiques, n'a pas oublié *la plus belle province du royaume de J.-C.;* Bollandus et ses continuateurs, Noël-Alexandre, Sirmond, Baluze, d'Achery, Martène, de Sainte-Marthe, Tillemont, Bouquet, Mabillon, Rivet, Pagi, Ruinart et tant d'autres érudits que nous pourrions nommer, ont reproduit ses monuments ou discuté les points les plus obscurs de son histoire; Lecointe a compilé ses *annales.* Le père Longueval enfin a entrepris son Histoire de l'Église gallicane que les pères Fontenay, Brumoy et Berthier continuèrent jusqu'au milieu du xvi[e] siècle.

Je rends hommage à l'œuvre de ces savants Jésuites :

elle m'a été très-utile, c'est pour moi un devoir de le proclamer.

J'ai cru cependant que l'on pouvait faire mieux.

L'Histoire de l'Église gallicane a subi la destinée de la plupart des productions humaines ; parfaite peut-être pour le temps où elle fut écrite, elle n'est plus en harmonie avec les goûts actuels ; les questions d'art chrétien, de liturgie et de philosophie, les législations ecclésiastique et monastique, les mœurs et les institutions de la société chrétienne, n'y sont pas traitées au point de vue d'où il faut, de nos jours, considérer l'histoire, et avec les développements devenus nécessaires.

L'histoire n'est plus aujourd'hui une série de faits alignés géométriquement à l'aide de la chronologie ; elle est le tableau vivant et animé des siècles qui doivent s'y dessiner avec leur physionomie particulière et caractéristique.

Il faut rendre justice à qui de droit.

Une nouvelle école historique, peu amie de l'Église, a fortement contribué à donner à l'étude de l'histoire cette large et haute direction.

Je lui rends cet hommage d'autant plus volontiers que j'aurai trop souvent à contester son exactitude et ses conclusions ; mais la voie qu'elle a ouverte est bonne ; bien suivie, elle ne peut que conduire à la vérité.

Les écrivains catholiques y sont entrés; aussi, de nombreux préjugés ont-ils déjà disparu. On comprend maintenant qu'il faut se transporter aux siècles eux-mêmes pour en retracer l'histoire, et qu'on ne doit pas juger les mœurs et les institutions de tous les temps sur celles du temps où nous vivons. Ce principe aura des résultats prodigieux pour la *vérité historique*.

Déjà on ne voit plus sous le même aspect cette époque de transformation sociale où l'Église a sauvé la société qui périssait et s'engloutissait dans la barbarie; on admire cette autre époque qu'il était convenu, naguère encore, d'appeler ignorante. Les œuvres artistiques du moyen-âge sont complétement réhabilitées. Les œuvres scientifiques et philosophiques auront leur tour. On commence à soupçonner qu'il doit y avoir quelque chose dans ces gros livres qui dorment depuis si longtemps au fond de nos bibliothèques, et dont l'aspect sévère glace encore d'effroi le menu peuple des érudits. Des investigateurs courageux étudieront bientôt ces pages immenses, et seront étonnés d'y trouver tant de choses que le génie orgueilleux des siècles modernes se croyait seul capable d'inventer.

La littérature du moyen-âge a aujourd'hui ses admirateurs, et il est désormais permis de trouver de la poésie et de l'éloquence dans les gracieux récits des lé-

gendaires, les homélies, les hymnes et les séquences; permis encore de préférer aux pompeuses histoires de Tite-Live ou de Tacite les aimables causeries de Grégoire de Tours ou de Joinville.

La liturgie a repris son rang parmi les sciences. Le prêtre et l'artiste comprennent que son mystérieux et profond symbolisme peut seul rendre raison des cérémonies du culte et des détails artistiques de nos monuments chrétiens.

Les grandes familles monastiques secouent la poussière du tombeau où les préjugés les avaient ensevelies; elles se relèvent dans l'histoire, couronnées de la triple auréole de l'art, de la science et de la vertu.

Il est permis enfin d'admirer ces vastes législations ecclésiastique et monastique qui peuvent seules nous révéler le secret de ces institutions fortes et fécondes qui n'ont jamais pu éclore qu'au sein de l'Église.

La *Méthode* qui a produit ce mouvement de régénération chrétienne devait être la nôtre.

J'ai donc cherché dans cette histoire à faire revivre les siècles eux-mêmes, non pas seulement de cette vie extérieure qui se traduit en faits éclatants, mais de cette vie intime que nous révèlent ces mille détails, bien minimes en apparence, mais souvent plus utiles

que les faits eux-mêmes pour donner à chaque époque son véritable caractère.

Je n'ai pas seulement consulté les *historiens* qui ne donnent ordinairement que l'idée principale et les détails essentiels des faits les plus importants, mais aussi les conciles et les docteurs, les théologiens et les philosophes, les légendaires, les liturgistes et les poètes eux-mêmes.

J'ai formé ma narration des renseignements divers qu'ils m'ont fournis, et c'est uniquement sur des faits étudiés et retracés avec cette exactitude que j'ai appuyé toute *ma philosophie*.

Je pense en effet, avec Schlégel[1], qu'il ne faut pas entendre sous le nom de *philosophie de l'histoire*, une série d'observations ou d'idées exposée d'après un système arbitrairement conçu et d'après une hypothèse imposée aux faits eux-mêmes

« L'histoire ne repose que sur des réalités, elle est inséparable des faits. C'est donc de la connaissance exacte des faits, de leur véritable caractère, de leur enchaînement et de leur ensemble que doit jaillir la philosophie de l'histoire, esprit et corollaire de tout savoir historique. »

[1] Schlégel, Philosophie de l'histoire, 1re leçon.

On ne doit jamais s'éloigner de cette méthode philosophico-historique qui « observe [1] soigneusement les faits et ne se permet les généralisations que lentement, progressivement, à mesure que les faits sont connus. Cet esprit domine évidemment depuis plus d'un demi siècle dans les sciences qui s'occupent du monde matériel; il a fait leurs progrès et leur gloire. Il tend aujourd'hui à pénétrer de plus en plus dans les sciences du monde moral, dans la politique, *l'histoire*, la philosophie. Partout la méthode scientifique s'étend et s'affermit; partout on sent la nécessité de prendre les faits pour base et pour règle : on est persuadé qu'ils sont la matière de la science, qu'aucune idée générale ne peut avoir de valeur réelle si elle n'est sortie du sein des faits, si elle ne s'en nourrit constamment à mesure qu'elle grandit. »

Il faut l'avouer, la *nouvelle école historique* est encore peu avancée dans cette voie, et je la surprendrai souvent faisant de l'histoire avec des idées nébuleuses et purement systématiques, torturant les faits pour les forcer à entrer en des cadres façonnés *à priori*, tirant d'un seul mot une conclusion immense, et de faits clairs et nombreux n'extrayant qu'à grand'peine

[1] Guizot, Histoire de la civilisation en France, t. I, p. 23.

une idée mesquine, dans la crainte d'ébranler ses systèmes.

Je l'ai trouvée peu favorable à l'Église, malgré le vernis parfois chrétien qu'elle a su donner à ses œuvres. Ses allures scientifiques n'ont pu me faire illusion sur l'extrême faiblesse de son érudition religieuse. Pour dire franchement ma pensée, nos écrivains modernes se sont trouvés en pays inconnu dans le domaine de l'Église, et ils ont imité ces touristes frivoles qui, après avoir seulement posé le pied sur une plage étrangère, reviennent bien vite nous raconter leurs bévues et leurs erreurs, avec l'aplomb de voyageurs érudits et consciencieux.

Ils ont parlé de notre Église après l'avoir étudiée d'une manière superficielle.

Il est facile de comprendre cependant que les sciences diverses auxquelles il faut être initié pour apprécier les monuments ecclésiastiques, ne sont pas choses innées dans l'intelligence humaine, et que jamais l'imagination la plus riche et la plus féconde, le génie le plus philosophique ne pourront les remplacer.

Du reste, je le comprends, la vérité ne doit pas être défendue par des invectives, et, en réfutant l'erreur, je saurai toujours respecter les règles que m'imposent la justice et la charité.

J'ai abordé toutes les questions avec franchise et n'ai même pas songé à dissimuler les taches qui se renconcontrent çà et là dans les annales de notre Église. « Aussi bien [1], nous vivons dans un temps où il ne peut y avoir aucun avantage, aucun profit quelconque à dissimuler la vérité, à la farder. Je crois que la production des faits, naïve, sincère, sans réserve, ne présentera aucune espèce d'inconvénient. Nous aimerons mieux, dans les questions douteuses, concéder quelque chose à nos adversaires que de faire pencher la balance en notre faveur. »

Nous sommes assez riches pour leur faire cette grâce.

« Pour le fond des choses, dirai-je avec Bossuet [2], on sait bien de quel avis je suis, car assurément je suis catholique, aussi soumis qu'aucun autre aux décisions de l'Église. Après cela, d'aller faire le neutre et l'indifférent à cause que j'écris une histoire, ou de dissimuler ce que je suis quand j'en fais gloire, ce serait faire au lecteur une illusion trop grossière. Mais avec cet aveu sincère je maintiens (aux adversaires mêmes de l'Église) qu'ils ne liront jamais nulle histoire plus in-

[1] M. Ch. Lenormant, Cours d'histoire moderne, t. I, p. 20, 21.

[2] Bossuet, Histoire des variations ; Préf.

dubitable que celle-ci, puisque dans ce que j'ai à dire, je ne raconterai rien qui ne soit prouvé clairément. »

Je divise L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE en cinq périodes que j'appelle Gallo-Romaine, Gallo-Franke, Féodale, Moderne et Contemporaine.

La période Gallo-Romaine s'étend du Ier siècle à la fin du cinquième;

La période Gallo-Franke, du VIe siècle au dixième;

La période Féodale, du XIe siècle à la fin du quinzième;

La période Moderne, du XVIe siècle à la fin du dix-huitième;

La période Contemporaine s'étend du commencement du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

Ma première pensée a été de terminer mon travail au commencement du XIXe siècle; mais, après de sérieuses réflexions, je n'ai pu me résoudre à ne pas traiter cette période contemporaine si intéressante pour nous.

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR

LA PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

Le Christianisme dans les Gaules. — Ses deux ennemis, le Druidisme et le Polythéisme. — La Société chrétienne au point de vue intellectuel, moral, social. — Ses rapports avec le centre de l'unité catholique, l'autorité civile et les populations.

Avant d'entrer dans le détail des faits importants et nombreux que nous aurons à étudier pendant la période gallo-romaine, il est nécessaire de présenter quelques considérations générales propres à les faire envisager sous leur véritable point de vue. Sans cela, le lecteur pourrait ne pas leur accorder toute l'attention qu'ils méritent, et aurait de la peine à en apprécier avec une parfaite exactitude les causes et les résultats.

Le christianisme apparut dans les Gaules au moment où Rome, lasse de ses triomphes, dormait enivrée de voluptés, et bercée dans les rêves d'une philosophie qui divinisait le plaisir; au moment où cette reine du monde tenait enchaînées presque toutes les nations, et en particulier celles qui habitaient les diverses régions des Gaules.

Sous son autorité souveraine, le polythéisme régnait sur le monde. Il avait fait dans les Gaules des progrès rapides, depuis la fondation de Massilie [1] et les premières invasions romaines.

Les colons Phocéens avaient apporté avec eux la religion, les mœurs, le génie de la Grèce. En peu de temps, Massilie était de-

[1] Massilie fut fondée 600 ans avant l'ère chrétienne par les Phocéens.

venue une métropole importante; elle avait vu naître autour d'elle un cercle de colonies secondaires qui avaient adopté ses idées et ses institutions et qui possédaient, comme elle, des écoles florissantes dont la réputation séduisit les Gaulois et leur fit abandonner les sombres colléges des druides. Ces écoles popularisaient parmi eux et une langue nouvelle [1] et de nouvelles idées religieuses.

Les succès de Massilie éveillèrent l'ambition de Rome; elle voulut avoir aussi ses colonies gauloises, et parvint peu à peu à former sa *province* (Provence).

Une fois qu'elle eut mis le pied sur le sol gaulois, Rome y accrut rapidement ses conquêtes, et ne s'arrêta qu'au moment où César l'eut soumis tout entier à sa puissance.

Les Romains étaient trop habiles pour croire vaincu un peuple broyé par la guerre; aussi, après leur victoire, se mirent-ils à développer dans les Gaules le vaste système d'assimilation qu'ils avaient coutume d'appliquer dans toutes leurs conquêtes.

Ils disséminent donc çà et là leurs colonies militaires, pour répandre leurs mœurs et pour tenir en respect les populations; ils changent les démarcations et les noms des provinces, pour détruire peu à peu les centres de nationalités; ils établissent partout l'administration romaine; les vieilles capitales des peuples celtiques reçoivent des noms romains, deviennent des cités romaines, et bientôt les nobles gaulois deviennent des sénateurs romains.

En même temps, on voit s'élever de toutes parts des temples,

[1] La langue grecque était, au premier siècle, la langue la plus commune dans les provinces méridionales des Gaules. Saint Irénée, au IIe siècle, écrivit en grec, et, au sixième, saint Césaire d'Arles engageait son peuple à chanter dans l'église avec les clercs, soit en grec, soit en latin.

afin de populariser la religion officielle, et des écoles destinées à propager la langue de Rome, qui, aussi bien que celle d'Athènes, fut bientôt plus répandue dans les provinces méridionales que la langue nationale des Celtes. L'ancienne capitale des Edues (Bibracte), devenue Augustodunum, eut ses écoles Méniennes qui attirèrent dans ses murs tous les nobles gaulois; Lyon eut son Athæneum et ses joûtes d'éloquence; les écoles des principales cités gauloises rivalisèrent avec celles d'Athènes et de Rome.

Ces moyens puissants formèrent insensiblement dans les Gaules une société qui s'habitua à se nommer et à se croire romaine.

En présence de cette action incessante de la nouvelle civilisation, les druides combattaient pour leur culte et la nationalité gauloise; ils parvinrent à former une opposition qui, sans être puissante, résista toujours aux armes romaines, se perpétua longtemps, sous le nom de *bagaudie*, et survécut au druidisme lui-même.

Les Romains, connaissant le principe de cette opposition, organisèrent contre les druides une persécution qu'ils n'arrêtèrent qu'après avoir immolé sur les côtes d'Armorique les derniers débris de ce corps sacerdotal jadis si puissant.

En même temps, le polythéisme établissait de plus en plus sa domination, traînant après lui ses mystères infâmes et les mœurs dissolues de la fausse civilisation qu'il avait dirigée.

Mais il ne put s'étendre qu'à la surface de la société, et le druidisme régna longtemps encore dans les âmes. Comme toutes les institutions qui ont longtemps dominé sur les masses, le druidisme y avait fait de profondes empreintes qui ne s'effacèrent jamais complétement; et il faut avouer que ce vieux culte, au milieu de ses

erreurs, avait conservé plusieurs importantes vérités ; ce qui peut expliquer son étonnante influence.

On doit avoir une idée générale de la religion druidique pour comprendre les obstacles qu'eut à surmonter le christianisme pour établir son règne sur les intelligences et les cœurs, et pour apprécier le travail immense de transformation sociale qu'il eut à opérer dans les Gaules.

Le panthéisme semble avoir été le dogme fondamental du culte druidique : la nature entière était Dieu. C'est la divinité qui parle dans la foudre, comme dans le murmure du ruisseau ; dans la tempête, comme dans le bruissement de la feuille de la forêt. Les cités, les montagnes, les fleuves, participent à l'esprit universel ; tout est remué par une énergie puissante, mais occulte, inhérente à chaque être, et qui est *Dieu*.

Un être universel, qui est tout et n'a pas d'existence individuelle, c'était une idée trop subtile pour le bon sens vulgaire ; aussi, chaque action de l'être universel fut bientôt transformée, par le commun des hommes, en autant d'êtres ou de génies particuliers, ayant une existence propre et distincte. « Les Gaulois, dit D. Bouquet, « déifiaient les villes, les forêts, les montagnes. Nous trouvons, « dans les inscriptions, les dieux Nemosus, Vosegus, Penninus ; « les déesses Aventia, Bibracte, la déesse des Vocontiens, la déesse « de Feurs, ville des Ségusiens, etc., etc. Les Gaulois avaient un « si grand respect pour le vent Circius, qu'ils lui rendaient des ac- « tions de grâces, lors même qu'il renversait leurs maisons, comme « s'ils lui étaient redevables de la bonté de l'air qu'ils respiraient [1]. »

[1] D. Bouquet, Recueil des historiens des Gaules et de France, t. Ier, Préface, p. 38.

Ils reconnaissaient aussi des génies présidant à la guerre, au commerce et aux sciences ; ils s'habituèrent peu à peu à leur donner les noms du polythéisme romain. Voilà pourquoi César [1] dit que les Gaulois avaient les mêmes dieux que les Romains.

Une conséquence nécessaire du panthéisme était le dogme de l'éternité du monde et des âmes, qui n'étaient que des manifestations diverses de l'être unique et universel. « Aussi, dit Strabon [2], « les druides croient que les âmes et le monde son impérissables, « mais que le monde est soumis à des révolutions dont le feu et « l'eau sont tour à tour les agents. »

De là leur ferme croyance à l'immortalité de l'âme et à la vie future. C'était, pour les Gaulois, un dogme si incontestable, qu'ils enterraient [3] avec les morts les choses nécessaires à la vie. Ils renvoyaient quelquefois leurs affaires à l'autre monde, et se prêtaient de l'argent remboursable après la mort. Il s'en trouvait même qui se jetaient dans le bûcher de ceux qu'ils aimaient pour s'en aller avec eux dans l'autre vie.

Outre l'immortalité de l'âme, les druides admettaient la métempsycose [4]. Ces deux opinions, qui sembleraient contradictoires au premier abord, se concilient très-bien cependant, si l'on fait attention qu'ils ne considéraient jamais l'autre vie que comme une récompense. On peut donc croire qu'ils ne faisaient passer en d'autres corps que les âmes qui devaient être punies et que leurs vices rendaient indignes d'entrer dans le séjour du bonheur.

[1] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 17.

[2] Strabo, lib. 4, § 2.

[3] Pomponius Mela, lib. 3.

[4] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 14.

Les druides avaient une doctrine affreuse sur le rachat des crimes et sur le moyen dont l'homme devait se servir pour se rendre la divinité propice ; c'était, selon eux, par les sacrifices humains [1].

« Toute la nation des Gaulois, dit César [2], est très-religieuse ; aussi, dans les maladies, les combats et les dangers, ils immolent des victimes humaines, ou font vœu de s'immoler eux-mêmes. Ils se servent pour cela du ministère des druides. Ils croient que la vie d'un homme ne peut être rachetée que par la vie d'un autre homme, et qu'il n'y a pas d'autre moyen d'apaiser la colère des dieux.

« Pour faire ces sacrifices, ils ont de grandes statues, de matières combustibles, qu'ils remplissent d'hommes vivants, et qui y sont consumés par les flammes. Ils regardent, comme plus agréables à la divinité, les sacrifices des criminels ; mais, faute de criminels, ils immolent des innocents. »

Strabon est, sur ce point, du même sentiment que César. « Un de leurs usages, dit-il [3], était de tuer d'un coup de sabre un homme dévoué à la mort, et de tirer des augures de la manière dont la victime se débattait dans les convulsions de la mort. Ils ne faisaient ces sacrifices que par le ministère des druides. On leur attribue

[1] L'idée du sacrifice se retrouve au rang des dogmes fondamentaux de toutes les religions, et le sacrifice humain, en particulier, n'était évidemment qu'une monstrueuse falsification du dogme du Rédempteur, seul capable, par son sacrifice, de racheter l'humanité. Dans toutes les religions, on retrouve les dogmes de la révélation primitive, mais obscurcis et altérés, en raison de l'éloignement du berceau primitif des nations, l'Orient. Les Galls étaient venus d'Orient, et descendaient, nous dit Joseph, de Gomer, fils aîné de Japhet. Les Kimris, qui apportèrent en Gaule le druidisme, venaient aussi d'Orient.

[2] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 16.

[3] Strabo, lib. 4, § 3.

encore diverses autres manières d'immoler des hommes, comme de les percer à coups de flèches, ou de les crucifier *dans leurs temples*. Quelquefois ils brûlaient des animaux, jetés pêle-mêle avec des hommes dans une espèce de colosse fait de bois et de foin. »

« Les Gaulois, dit Pomponius Mela [1], sont une nation superstitieuse, et parfois si cruelle, qu'ils croient le meurtre d'un homme agréable à la divinité. »

« Quand on les consulte sur une affaire importante, dit Diodore de Sicile [2], en parlant des prêtres gaulois, ils observent un rit épouvantable. Ils frappent un homme avec une épée, au-dessous du diaphragme, et, pendant que la victime tombe, ils examinent attentivement sa chute, les convulsions de ses membres, la manière dont le sang coule, et ils en présagent l'avenir. C'étaient les *vates* qui exécutaient ordinairement ces sanglants sacrifices. »

Les vates étaient au deuxième rang dans l'ordre hiérarchique du sacerdoce gaulois. Au premier rang, étaient les druides proprement dits; au troisième, les bardes [3].

Les vates étaient en grande renommée pour leur habileté à prédire l'avenir, au moyen des augures qu'ils tiraient des entrailles des victimes. Mais il ne leur était permis de faire aucune cérémonie religieuse sans les druides, seuls confidents de la divinité, seuls dignes de lui offrir des actions de grâces et d'en obtenir des bienfaits.

Les bardes étaient des poètes agrégés à l'ordre druidique, et dont les fonctions consistaient à chanter la gloire des héros et de

[1] Pomponius Mela, lib. 3.

[2] Diod. Sicul., lib. 5.

[3] Diod. Sicul., lib. 5. — Strabo, lib. 4, § 2.

tous ceux qui s'étaient illustrés par quelque action éclatante. Au jour du combat, ils étaient aux premiers rangs de l'armée, pour animer son courage et l'enflammer d'ardeur.

Les druides, proprement dits, étaient les prêtres, les savants, les théologiens, les philosophes, les instituteurs, les juges même et les médecins des peuples galliques.

« Les druides, dit César [1], s'occupent des choses divines, font les sacrifices publics et particuliers, et interprètent les rits sacrés. Un grand nombre de jeunes gens vont à eux pour être instruits, et on leur rend de grands honneurs. Ils prononcent à peu près sur toutes les contestations publiques et privées. Si un crime a été commis, s'il s'élève une discussion sur les bornes des héritages, ce sont les druides qui sont arbitres et règlent les peines et les dédommagements. Après leur jugement, ils interdisent les sacrifices à ceux qui ne s'y soumettent pas. C'est pour eux une punition très-grave, et, sous cet interdit, ils sont classés parmi les impies et les scélérats; tout le monde les abandonne, on évite de les rencontrer et de leur parler, comme si on craignait d'être atteint par la contagion; on leur dénie la justice, quand ils la réclament, et ils ne jouissent d'aucun honneur.

« Les druides ont un chef qui a parmi eux la suprême autorité. A sa mort, c'est le plus digne qui doit lui succéder; si plusieurs prétendants sont égaux en mérite, on élit le chef à la pluralité des voix; quelquefois les armes en décident.

« Les druides, dit encore César [2], ne vont pas à la guerre, ne

[1] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 13.— *V.* aussi, sur le sacerdoce gaulois : Diod. Sicul., lib. 5; Strabo, lib. 4, § 2.

[2] Cæsar, De Bell. gall., c. 14.

paient pas de tribut, et sont dispensés de toutes les charges. Beaucoup, dans le désir de jouir de ces priviléges, tendent à entrer dans leur corps, et un grand nombre d'enfants sont mis dans ce but, par leurs parents, sous leur discipline. On dit qu'ils y apprennent une grande quantité de vers, et il en est qui restent vingt ans à les apprendre. Il est défendu de les écrire. Ils connaissent l'écriture cependant, et s'en servent dans leurs affaires. »

Les druides se réunissaient tous les ans sur les confins du pays des Carnutes, et dans un lieu sacré qui passait pour le point central de toutes les Gaules[1]. C'est là particulièrement que tous ceux qui avaient des procès venaient réclamer leur arbitrage.

C'était au pays des Carnutes qu'était le principal sanctuaire des druides; mais ils en avaient beaucoup d'autres au fond des forêts. L'enceinte en était marquée par des pierres brutes, disposées avec une certaine symétrie autour d'un autel[2]. Quelquefois une foule nombreuse se rendait en des lieux consacrés, pour y faire des festins religieux[3]. Ces lieux étaient désignés par de longues files de pierres levées, placées sur des lignes parallèles.

On rencontre encore de ces *allées* en plusieurs endroits des Gaules. Quelques-unes sont couvertes, et formaient sans doute ces lieux sacrés dont parle César[4], dans lesquels les druides entassaient les dépouilles des ennemis consacrées aux dieux[5].

[1] Cæsar, de Bell. gall., c. 13.

[2] On donne à ces monuments le nom de *kromleks*.

[3] Pelloutier, Hist. des Celtes.

[4] Cæsar, De Bell. gall., lib. 6, c. 17.

[5] Dans toutes les contrées où se trouvent ces allées couvertes, il y a des traditions populaires sur les trésors qui y étaient renfermés. Partout encore

Les frontières des diverses peuplades des Gaules, des villes capitales, appelées depuis cités, et des bourgs ou *pagi*, étaient pareillement des lieux sacrés dans le culte druidique. Sur ces frontières était un terrain neutre, appelé *mark*, et sur lequel on élevait une borne [1] qui devenait l'objet d'un culte superstitieux, ou un dolmen sur lequel on immolait des victimes [2].

Les druides habitaient dans des cavernes creusées dans les rochers et au fond des forêts [3]. C'était dans ces lieux sauvages qu'ils

on a conservé le souvenir de cette terreur religieuse qui empêchait de dérober ces trésors.

[1] On appelle ces bornes, *pierres longues* ou *menhir*.

[2] Le culte des pierres était une superstition fort répandue dans le monde. Les pierres vénérées par les druides étaient brutes, et rappellent celles que les Hébreux consacraient à Dieu. « Lorsque vous aurez passé le Jourdain, dit Moïse » au peuple d'Israël, vous leverez debout de grandes pierres, et les poserez sur » le mont Hébal. Vous construirez dans ce lieu un autel au Seigneur votre Dieu, » avec des pierres que le fer n'aura pas touchées, avec des pierres *informes* et » *non polies.* » (Deut., c. 27, v. 2, 4, 5, 6.)

Dieu, par la bouche de Moïse, donne ce précepte (Exod., c. 20, v. 25) : « Si » tu veux me faire un autel, tu le bâtiras avec des pierres *non taillées.* »

Quand les Israélites eurent passé le Jourdain, Dieu ordonna à Josué de placer douze pierres très-grandes dans l'endroit où il avait campé à son entrée dans la Palestine, afin que les générations futures gardassent le souvenir du miracle qu'il avait fait en arrêtant le cours du Jourdain. Josué en mit aussi douze dans le lit du fleuve, à l'endroit où ceux qui portaient l'arche d'alliance s'étaient arrêtés. (Jos., c. 4.)

Le culte druidique avait conservé plus d'une analogie avec le culte hébraïque.

On trouve encore un grand nombre de dolmens ou autels. Les uns sont soutenus sur quatre pierres brutes, et forment comme une table; les autres ont un de leurs côtés incliné. Quelques auteurs ont pris pour des autels les *pierres branlantes* ou *pierres mouvantes.* Il est plus probable que ces pierres étaient placées pour perpétuer un souvenir religieux. Les Égyptiens avaient la coutume de placer, dans ce but, une pierre sur une autre avec tant de symétrie, que le moindre coup de vent pouvait faire mouvoir celle qui était dessus. Il y avait aussi de ces pierres en Phénicie et en Palestine, et elles sont assez communes en France.

[3] Ces cavernes sont appelées *grottes aux fées*, *grottes des vierges*, etc., etc. Plu-

formaient leurs disciples [1], et qu'accouraient les peuples pour les consulter sur la religion, les sciences ou leurs maladies.

Car les druides étaient aussi médecins, et leurs remèdes étaient certaines plantes auxquelles ils prétendaient communiquer des vertus salutaires par un cérémonial bizarre et des formules mystérieuses [2].

Ainsi, il fallait recueillir le *samolus* à jeun et de la main gauche, l'arracher de terre sans le regarder, et le jeter de la même manière dans les réservoirs où les bestiaux allaient boire; c'était un préservatif contre leurs maladies. La *sélage* demandait, pour être récoltée, bien plus de précautions encore. On s'y préparait par des ablutions et des offrandes de pain et de vin. On partait nu-pieds, habillé de blanc; sitôt qu'on avait aperçu la plante, on se baissait comme par hasard, et, glissant sa main droite sous son bras gauche, on l'arrachait sans jamais employer le fer, puis on l'enveloppait d'un linge qui ne devait servir qu'une fois. C'était une autre cérémonie pour la vervaine; mais la plus magnifique était pour la récolte du gui de chêne, que les druides appelaient d'un mot qui signifie *guérit-tout*.

Le gui vient rarement sur le chêne, dont l'écorce est trop dure pour être pénétrée par ses radicules. A cette rareté, qui le mit en grand crédit, se joignit la vénération dont le chêne lui-même était

sieurs sans doute, entre autres celles qui ont conservé ces derniers noms, étaient habitées par des druidesses, qu'on sait avoir été affiliées à l'ordre des druides.

[1] Pomponius Mela, lib. 3.

[2] Nous empruntons les détails de ces superstitions druidiques à M. Amédée Thierry, qui a très-bien résumé ce que Pline nous en a appris. (Hist. des Gaul., t. II, p. 86 et suiv.)

l'objet. Les druides avaient pris leur nom de cet arbre [1], habitaient des forêts de chênes, et n'accomplissaient aucun sacrifice où le chêne ne figurât.

On cherchait le gui avec grand soin dans les forêts, et, lorsqu'on l'avait trouvé, les prêtres se rassemblaient pour l'aller cueillir en grande pompe. Cette cérémonie se pratiquait en hiver, à l'époque de la floraison du gui, lorsque la plante est le plus visible, et que ses longs rameaux verts, ses feuilles et les touffes jaunes de ses fleurs, enlacés à l'arbre dépouillé, présentent seuls l'image de la vie, au milieu d'une nature stérile et morte.

C'était le sixième jour de la lune que le gui devait être coupé, et il devait tomber, non pas sous le fer, mais sous le tranchant d'une faucille d'or [2]. Une foule immense accourait de toutes parts [3] pour assister à la fête, et les apprêts d'un grand sacrifice et d'un grand festin étaient faits sous le chêne privilégié. A l'instant marqué, un druide en robe blanche montait sur l'arbre, la serpe d'or à la main, et tranchait la racine de la plante que d'autres druides recevaient dans une saie blanche, car il ne fallait pas qu'elle touchât la terre. Alors on immolait deux taureaux blancs, dont les cornes étaient liées pour la première fois, et l'on priait le Ciel de

[1] *Deru*, en celtique, veut dire chêne, et Diodore de Sicile appelle les druides σαρωνιδαι, ce qui signifie, en grec, hommes des chênes.

[2] Cette faucille ou croissant était de la forme d'une lune de six jours. *V.* dans Montfaucon (Antiq. expliq., t. II, part. 2, liv. 5) un bas-relief, trouvé à Autun, et représentant un druide tenant dans sa main droite un croissant de cette forme.

[3] Il s'est conservé quelque chose de cette fête jusqu'à nos jours, en certaines contrées, où les enfants vont demander leurs étrennes en criant : *Au gui l'an neuf!*

rendre son présent salutaire à ceux qu'il en avait gratifiés. Le reste de la journée se passait en réjouissances.

Les druides fabriquaient aussi des talismans dont la vertu devait garantir de tous les accidents de la vie. Tels étaient les chapelets d'ambre que les guerriers portaient dans les combats et qu'on retrouve encore enfouis à côté d'eux dans leurs tombeaux; tel était encore l'œuf symbolique, connu sous le nom d'œuf de serpent.

Les druides avaient compris le penchant au merveilleux qui se trouve dans la nature même de l'homme, et c'est peut-être par ces moyens, si ridicules en apparence, qu'ils avaient établi plus solidement leur empire sur les masses. Une chose certaine, c'est que, plus on étudie les vieilles mœurs de nos pères, plus on retrouve de débris des coutumes, des superstitions druidiques, preuve non équivoque de l'empreinte profonde qu'elles avaient faite dans le cœur des populations.

Outre les vérités importantes conservées dans le druidisme, on ne peut contester qu'il ait largement développé ce sentiment religieux qui découvre à l'homme l'action divine dans les phénomènes de la nature et de la vie. C'était une conséquence nécessaire du panthéisme, doctrine absurde en elle-même, vrai athéisme pour le philosophe, mais qui ne peut produire, dans les peuples incapables de le saisir en lui-même, qu'un fétichisme plus ou moins grossier. Il en était ainsi arrivé pour les populations gauloises; aussi leur sentiment religieux se traduisait-il en superstitions ridicules.

Le christianisme, en arrivant dans les Gaules, se trouva donc en présence d'une nation très-religieuse, comme dit César, ou très-superstitieuse, comme dit Pomponius Mela. Aussi, sans tran-

siger avec les préjugés et les erreurs, ce qu'il ne fit jamais, il se garda bien de froisser le sentiment religieux dont elle était pénétrée, dans ce qu'il avait de légitime. Au contraire, avec cette divine sagesse qui inspira toujours ses vrais apôtres, il le cultiva en le sanctifiant [1]. Porteurs d'une doctrine mystérieuse et d'une sublimité supérieure à tous les progrès et à tous les développements possibles de l'intelligence humaine, les Apôtres de J.-C. comprenaient, mieux encore que les druides, la nécessité des rits extérieurs, des symboles, pour faire pénétrer la vérité en des âmes inhabiles aux méditations transcendantes.

Ils laissaient donc, autant que possible, à l'arbre séculaire, aux eaux de la fontaine, à la grotte mystérieuse, aux limites des cités et des *pagi* leur consécration religieuse, en les mettant sous le patronage de la Vierge Mère ou des premiers héros chrétiens [2]. Ils

[1] M. de Pétigny, après avoir exprimé la même idée, fait cette remarque intéressante : « Les Gaulois laissaient, entre les territoires de chaque cité ou de chaque *pagus*, un espace libre et inhabité, qu'ils considéraient comme une terre sacrée et commune à tous, et qu'ils appelaient mark ou marche (*marca*). Le christianisme éleva dans ces lieux des sanctuaires en l'honneur du Dieu vivant, et, pour aider à la faiblesse du peuple, et lui faciliter, par une similitude de noms, le passage de la superstition à la vraie foi, il les plaça sous l'invocation de saint Marc. De là, toutes les paroisses qui portent le nom de saint Marc, ou plus ordinairement de saint Mars, et qu'on trouve toujours sur les limites des anciennes divisions ecclésiastiques. » (Hist. du Vendômois, p. 12, 13.) On sait que les anciennes divisions ecclésiastiques étaient les divisions civiles de l'ancienne Gaule. A cette remarque de M. de Pétigny, nous en joindrons une autre, c'est que l'Église plaça les fêtes de la Chaire de saint *Pierre*, et de saint *Pierre* aux liens, aux époques où on faisait les fêtes principales *des pierres*. (*V.* t. II de cette Histoire, période gallo-franke, liv. 2, c. 3.) De même, le feu de Saint-Jean, encore en usage dans plusieurs localités, fut établi par l'Église pour remplacer celui que les Gaulois faisaient au solstice d'été. Bien des superstitions furent ainsi remplacées par de pieux usages qui avaient avec elles certaines analogies.

[2] Notre-Dame de Chartres, un des plus célèbres pèlerinages de France, a suc-

plantèrent la croix sur les dolmens, élevèrent des sanctuaires dans les lieux les plus vénérés, et les peuples, suivant, pour se rendre aux lieux consacrés, la même route qu'ils suivaient auparavant, passèrent ainsi sans secousse des superstitions au culte véritable [1].

Vis-à-vis du culte druidique, le christianisme n'eut souvent qu'à diriger, à sanctifier; vis-à-vis des polythéismes grec et romain, il n'eut qu'à détruire: ils étaient complètement corrompus. Aussi, dans les Gaules, comme dans le reste de l'univers, la réaction du polythéisme contre la religion de J.-C. fut-elle puissante. Ce n'était pas seulement un parti plus fort, cherchant à écraser une opposition naissante; c'était l'*Etat*, déployant tout son pouvoir pour faire triompher une institution identifiée avec les traditions et le gouvernement, les mœurs, la vie sociale tout entière. Le polythéisme, pour l'empereur romain, était une des branches de l'arbre administratif dont il était la racine et le tronc. Il était *souverain pontife* aussi bien qu'empereur, et, à ce double titre, il devait persécuter tout partisan d'un culte qui refusait de s'encadrer dans le *culte-loi*. Les vieux despotes romains et leur orgueilleuse

cédé au principal sanctuaire des druides, situé, selon César, au pays des Carnutes. On pourrait faire bien des remarques analogues.

[1] Encore aujourd'hui, dans les populations chrétiennes, on peut retrouver bien des usages druidiques sanctifiés par le christianisme et qui sont devenus plus ou moins superstitieux. Ainsi le pèlerin, après avoir prié dans le sanctuaire, va aussi visiter la sainte fontaine qui ordinairement n'est pas éloignée du pèlerinage; comme le Gaulois, il croit à ces eaux une vertu surnaturelle; il s'y lave, en boit avec respect; il y jette même quelquefois une pièce d'argent, pour se rendre propice la *bonne vierge* ou le *bon saint* qui l'a prise sous son patronage. On méprise peut-être trop dans notre siècle, où le scepticisme, comme une atmosphère empoisonnée, enveloppe même les hommes de foi, ces pieuses pratiques, estimables souvent par la foi qui les inspire, et dans lesquelles on aperçoit quelque chose de si antique et d'une si touchante simplicité.

aristocratie ne pouvaient, en outre, sourire aux sentiments de charité et de fraternité universelle que le christianisme tendait à identifier avec le cœur de l'homme.

Les empereurs furent donc amenés naturellement à ces atroces persécutions qui ont imprimé à leur front une tache sanglante que les siècles n'effaceront pas.

Le premier persécuteur de l'église Gauloise fut Marc-Aurèle, et le second fut Sévère. Tous les deux, également cruels, inondèrent de sang les Eglises de la première Lyonnaise, de la Viennoise et de la Séquanaise.

Outre ces deux grands persécuteurs, une foule de petits tyrans, de magistrats secondaires, persécutèrent les chrétiens jusqu'au milieu du IIIe siècle. Mais, en dépit de leur cruauté, la religion faisait de nombreux prosélytes; elle envahissait toutes les cités; ses apôtres sillonnaient toutes les provinces, et, à partir surtout du milieu du IIIe siècle, Rome chrétienne les jetait pour ainsi dire à profusion sur cette terre que Dieu, sans doute, lui faisait voir, dans un avenir prochain, comme le plus beau rameau de l'arbre catholique.

Aurélien, pendant son préfectorat des Gaules, avait été témoin des progrès des disciples de J.-C. Devenu empereur et dépositaire de toute la puissance, il vint à la tête d'une armée pour exécuter des projets que, simple préfet, il avait déjà entrepris, mais inutilement. Il voulait anéantir les chrétiens : il les fit traquer comme des bêtes féroces jusqu'au fond des forêts et déploya contre eux tous les moyens de destruction. Il mourut avant d'avoir pu arrêter un seul instant une impulsion que Dieu lui-même secondait.

Maximien-Hercule fut peut-être plus cruel encore qu'Aurélien.

C'était un tyran dont les instincts sauvages furent parfaitement compris de Rictius Varus, digne lieutenant d'une bête féroce. Pendant six années entières, Maximien et Rictius Varus assouvirent leur rage sur l'Eglise des Gaules : ils immolèrent le plus grand nombre de ses apôtres, en particulier ces nombreux et ardents disciples de saint Denis qui fécondèrent de leur sang cette terre qu'ils avaient si long-temps et si laborieusement cultivée.

Le christianisme semblait anéanti pour toujours dans les Gaules; mais, grâce à Dieu, quand Maximien eut cédé le gouvernement de cette partie de l'empire au doux et débonnaire Constance, il se releva, radieux et plein d'éclat, comme le soleil après l'orage.

Après avoir indiqué rapidement ce que le christianisme eut à faire pour s'établir sur le sol gaulois, nous devons jeter un coup-d'œil général sur la société qu'il y a formée, la considérer au point de vue intellectuel, moral et social, et dans ses rapports avec le centre de l'unité catholique, l'Etat et les populations.

Deux faits importants, et qui se dessinent parfaitement dans l'histoire, constatent l'état intellectuel de l'Eglise Gallo-Romaine : son inviolable attachement à la *foi catholique* [1] et l'impulsion qu'elle donna à l'esprit humain.

L'Eglise des Gaules a toujours été, pour ainsi dire, passionnée

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. Ier, p. 133) dit que la liberté éclate de toutes parts dans la littérature chrétienne, au Ve siècle, et prétend que cette liberté était inhérente à la situation intellectuelle de l'Église, qui était dans le travail de la formation de ses doctrines, et, sur un grand nombre de points, ne les avait point encore arrêtées ou promulguées. M. Guizot n'a pas su distinguer les dogmes et les opinions libres. Il y eut toujours, dans l'Église, des opinions libres et des vérités universellement admises. Les dogmes révélés et universellement admis n'ont jamais varié depuis l'origine de l'Église, qui les a reçus de J.-C.

pour la conservation de la doctrine de J.-C. Dans l'espace de cinq cents ans, elle n'a produit que deux hérésiarques : Vigilance et Leporius; et encore n'ont-ils eu l'un et l'autre aucun succès. Vigilance fut tué sous le ridicule que lui jeta pour réfutation le spirituel et savant Jérôme; Leporius vint tomber avec ses rares adeptes aux pieds du grand Augustin.

Marc, qui vint au second siècle dans les Gaules, n'en était pas originaire, et saint Irénée eut bientôt refoulé ce loup revêtu de la peau de brebis jusqu'en Espagne, d'où son hérésie revint au ive siècle, sous le nom de Priscillianisme : elle n'y fut pas mieux reçue que la première fois; ses adeptes seulement trouvèrent un défenseur dans le grand Martin, qui savait que si l'Église abhorre l'erreur, elle n'a que charité et compassion pour ceux qu'elle a séduits.

Quelque temps avant le Priscillianisme, l'hérésie d'Arius voulut gagner à sa cause la belle Eglise Gallo-Romaine. Dieu, voulant la conserver pure, lui envoya le grand Athanase, qui dévoila à nos évêques tous les artifices de l'erreur, et forma à la lutte Maximin et Paulin de Trèves, Servatius de Tongres, Phœbadius d'Agen, et cet Hilaire de Poitiers digne d'être nommé l'Athanase de l'Occident.

L'épiscopat gaulois ne compte que trois ariens dans ses rangs. Euphratas de Cologne, qui devint peu après un des plus zélés champions de l'orthodoxie; Paulin de Périgueux et Saturnin d'Arles qui restèrent sous le poids de l'anathème.

On a quelquefois présenté comme une défection la conduite des évêques d'Occident, et des évêques Gaulois en particulier, au concile de Rimini. Les faits racontés d'après Sulpice Sévère et les

actes du concile nous feront apprécier la prétendue victoire du parti arien. Ils prouvent bien plutôt, à notre avis, la charité de nos évêques que leur défection dans la foi.

La seule hérésie qui soit née [1] et ait eu quelque importance dans l'Eglise des Gaules, pendant les cinq premiers siècles, c'est le semi-pélagianisme; encore ce système fut-il regardé comme une simple opinion controversée jusqu'à sa condamnation au deuxième concile d'Orange. Il n'eut même une certaine importance que jusqu'à la mort de Cassien, qui en fut l'inventeur. Quand il fut condamné, il n'avait plus pour partisans qu'un petit nombre de moines obscurs qui avaient reçu, par tradition, les idées de leur maître avec la vénération qu'il méritait à bien des titres.

Le prédestinatianisme qui, en voulant combattre le semi-pélagianisme, tomba dans l'excès contraire, eut encore moins d'importance. Le prêtre Lucidus est le seul homme un peu remarquable qui l'ait soutenu, encore l'abandonna-t-il quand il fut proscrit par les Pères d'Arles et de Lyon, à la fin du ve siècle.

Evidemment l'hérésie ne pouvait prendre racine dans le champ si bien cultivé de l'Eglise Gauloise; en revanche, cette Église eut d'illustres et nombreux docteurs qui la couronnèrent d'une brillante auréole; la théologie, la philosophie, la critique sacrée, l'éloquence, la poésie y eurent de nobles représentants pendant les cinq premiers siècles.

[1] Le semi-pélagianisme naquit à Saint-Victor de Marseille, et eut probablement quelques partisans à Lérins. Pour cette raison, M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. 1er, p. 164 et 176) appelle ces deux monastères le *refuge des hardiesses de la pensée*, *le foyer des opinions hardies.* Les bons moines de Saint-Victor et de Lérins eussent sans doute, pour plusieurs raisons, décliné d'aussi pompeux éloges.

Parmi ses théologiens et ses philosophes, nous indiquerons seulement Irénée, ce *docte scrutateur des doctrines;* Hilaire de Poitiers, Vincent de Lérins, Salvien, Eucher, Faustus, Julianus Pomerius, Claudianus Mamertus; enfin Prosper d'Aquitaine, l'antagoniste de Cassien. Malgré ses erreurs, Cassien fut lui-même, par ses écrits, une des gloires de l'Eglise Gallo-Romaine. Son *Traité de l'Incarnation* est l'œuvre d'un profond théologien ; ses *Institutions*, ses *Conférences* surtout sont d'une lecture édifiante et instructive. Sulpice Sévère, dans ses *Dialogues*, le surpassa pour le style, mais ne fut ni plus intéressant ni plus pieux.

Sulpice Sévère est sans contredit l'écrivain le plus élégant du vᵉ siècle, dans les Gaules : son *Histoire Sacrée* passe pour un chef-d'œuvre de style, et nous ne le trouvons pas inférieur dans la *Vie de saint Martin*. Le prêtre Constantius est loin de Sulpice Sévère; sa *Vie de saint Germain d'Auxerre* est cependant pleine d'intérêt.

Hilaire d'Arles cultiva avec succès l'éloquence; Eucher n'était pas moins distingué comme orateur que comme philosophe; Faustus avait un talent remarquable d'improvisation et ses discours lui avaient acquis une réputation méritée.

Eucher et ses deux fils, Salonius et Veranus, se livrèrent à l'études des livres saints et ils avaient été précédés dans cette carrière par Hilaire de Poitiers, dont nous avons encore une partie des commentaires.

Ce grand évêque avait aussi cultivé la poésie et il composa un livre d'hymnes qui furent longtemps en usage dans l'Eglise.

Saint Hilaire d'Arles fut un poète distingué, et ce n'est pas sans fondement qu'on lui attribue le beau poëme de *La Providence*. Prosper d'Aquitaine composa contre les pélagiens son poëme contre

Les Ingrats, « l'un des plus heureux essais de poésie philosophique qu'on ait tentés dans le sein du christianisme [1]. » Enfin Sidonius, l'ami passionné de la poésie et de la littérature, peut être, à bon droit, placé à la tête de tous les poètes de son temps.

Si l'on compare cette impulsion donnée par l'Eglise à l'esprit humain, avec celle que lui imprima l'hérésie, il ne sera pas difficile d'apercevoir où était la source du vrai progrès.

On a voulu quelquefois envisager l'hérésie comme le principe du progrès : nous croyons la proposition contraire seule véritable.

L'hérésie n'est que l'effort de la raison individuelle pour remplacer la raison éternelle, le Verbe de Dieu ; pour mettre l'obscurité à la place de la lumière, l'incertain à la place du certain ; elle n'est que la prétention de l'homme à la souveraineté intellectuelle. Or, quelle raison individuelle a le droit de s'imposer? Tout homme qui a le sentiment de sa dignité ne peut abaisser sa raison que devant la raison de Dieu ; aussi dans l'hérésie n'exista-t-il jamais qu'une unité factice, extérieure ; jamais cette unité de sentiments et de pensées, cette paix et cette harmonie des esprits, qui peuvent seules enfanter une véritable société intellectuelle.

Si l'on approfondit les hérésies diverses qui ont paru dans le monde depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, on les verra tourner en un même cercle d'opinions et arriver toujours au même point.

Un mouvement en ligne courbe ne peut être appelé progrès.

L'Eglise, en posant en principe la souveraineté de la raison de Dieu, proclame le seul moyen de faire progresser la raison hu-

[1] Guizot, Hist. de la Civil. en France, t. 1er, p. 128.

maine : pour elle J.-C. est Dieu ; sa doctrine est *vérité*, par conséquent ; tous les efforts de l'Eglise doivent donc se concentrer dans la conservation de la doctrine de J.-C., dans sa pureté primitive; tous les efforts de l'esprit humain doivent être de l'approfondir, de l'envisager sous toutes ses faces.

Ce travail intellectuel de l'homme a toujours été encouragé par l'Eglise [1], et c'est un spectacle admirable de voir tous ses docteurs se plonger dans l'océan de la doctrine révélée et en sortir étincelants des plus sublimes clartés.

On doit soigneusement distinguer cette action de l'esprit humain sur les vérités révélées, de l'enseignement de l'Eglise.

Pendant sa marche majestueuse à travers les siècles, l'église s'est toujours contentée *d'affirmer* sa foi [2]; toujours, lorsque la voix discordante de l'hérésie se fit entendre au milieu de l'harmonie universelle des cœurs catholiques, elle affirma ce qui avait été cru *partout* et *toujours*, depuis que la parole divine avait retenti sur la terre [3].

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en Europe, p. 150 à 155) accuse l'autorité de l'Église de détruire les droits de la raison individuelle, et constate en même temps, dans l'Église, l'exercice de la raison et de la liberté : il ne sait trop comment expliquer ces faits contradictoires. C'est qu'il ne connaît pas la nature de l'autorité ecclésiastique.

[2] On ne doit pas appeler progrès du *dogme* les progrès de l'esprit humain dans la connaissance des dogmes. Le dogme est immuable, parce qu'il est *vérité*, et la vérité *est*, et ne peut être autrement qu'elle n'est.

[3] On a voulu faire de l'autorité ecclésiastique un principe de tyrannie pour les intelligences. C'est qu'on n'a pas compris son action, ou bien encore on a confondu l'autorité ecclésiastique *à l'état libre* avec cette autorité unie à l'autorité civile, et en quelque sorte confondue avec elle, comme elle le fut au moyen-âge. Cette fausse appréciation historique a été la source de bien des préjugés. Nous aurons occasion de le constater bien souvent.

Les docteurs de l'Eglise, partant de cette vérité catholique et suivant les jalons plantés par l'autorité infaillible, établie gardienne de la foi, s'avancèrent ainsi en ligne droite et se trouvèrent dans les vraies conditions du progrès.

Aussi, à toutes les époques de cette Histoire, aurons-nous toujours à constater la supériorité intellectuelle de la société dirigée par l'autorité de l'Eglise, sur celles qui proclamèrent la souveraineté exclusive de la raison individuelle; toujours la société catholique nous apparaîtra comme un fleuve majestueux dont les ondes pures et limpides portent avec elles la fertilité, et les sociétés dissidentes comme des torrents dont le cours passager ne laisse après lui que la désolation et la ruine. Le progrès intellectuel a toujours été dans la société religieuse en raison de la fermeté dans la foi.

Pendant la période gallo-romaine, la supériorité intellectuelle de la société catholique, sur le polythéisme et les hérésies, est incontestable; l'hérésie n'y a rien produit et le polythéisme était dans une décadence évidente. « La littérature civile [1], si je puis me servir de cette expression, n'offre guère à cette époque, dans les Gaules, que quatre espèces d'hommes et d'ouvrages: des grammairiens, des rhéteurs, des chroniqueurs et des poètes, poètes non pas en grand, mais en petit; des faiseurs d'épithalames, d'inscriptions, de descriptions, d'idylles et d'églogues. La littérature chrétienne est tout autre, elle abonde en philosophes, en orateurs. »

« L'état intellectuel [2] de la société religieuse et celui de la société

[1] Guizot, Hist. de la Civil. en France, t. Ier, p. 122.

[2] *Ibid.*, p. 121.

civile ne sauraient se comparer : d'une part, tout est décadence, langueur, inertie ; de l'autre, tout est mouvement, ardeur, progrès. »

Et ce mouvement n'était pas seulement dans les chefs de la société, dans le clergé, mais aussi dans les simples fidèles.

Au ve siècle, en particulier, le beau siècle littéraire du christianisme, il y avait dans l'Eglise une activité intellectuelle vraiment prodigieuse ; les femmes même se livraient aux fortes études de la critique sacrée ; nous verrons de pieuses dames, comme Hedibia et Algasia, proposer leurs questions au savant Jérôme. Ce grand docteur avait de fréquents rapports scientifiques avec l'Eglise Gallo-Romaine, et le moine Sisinnius, pendant son voyage en Orient, lui avait apporté un grand nombre de lettres *des frères et des sœurs* qui se livraient, dans les Gaules, à l'étude des saintes lettres. Les adversaires du semi-pélagianisme, Hilaire et Prosper, étaient laïques et correspondaient avec le grand docteur d'Hippone. Les monastères, toutes les églises, étaient des écoles de science religieuse, et, par les des évêques qui nous ont été conservées, on voit qu'ils initiaient homélies leurs fidèles à tous les secrets de la science religieuse et des passages les plus difficiles des Livres Saints.

L'état moral de l'Eglise Gallo-Romaine ne fut pas moins admirable que son état intellectuel ; nous aurons lieu de le remarquer en étudiant les mœurs des moines et des solitaires, des vierges, des veuves et des pénitents, qui formaient comme des groupes séparés dans la masse des fidèles ; à part de rares abus, tous rivalisaient d'ardeur avec le clergé pour acquérir la perfection chrétienne, suivre les préceptes et les conseils évangéliques.

Il y eut cependant des abus pendant les cinq premiers siècles : les hommes ont été hommes dans tous les temps ; la nature n'a

pas changé, et pour être vertueux il a toujours fallu courageusement combattre contre ses mauvaises inspirations; dans tous les temps et dans toutes les conditions, un nombre plus ou moins considérable faillit au combat et se laissa vaincre par l'attrait du mal. Nous n'avons pas dissimulé les abus qui s'étaient glissés au sein de l'Eglise; nous avons rapporté les critiques de saint Jérôme et de Sulpice Sévère, les plaintes de Salvien. Nous avons remarqué des taches même dans le clergé, même dans le corps épiscopal. Mais elles sont si rares et les vertus si nombreuses et si éclatantes, que nous n'hésitons pas à dire que l'état moral de la société chrétienne, pendant les cinq premiers siècles, est digne de toute notre admiration.

Salvien a fait, il est vrai, de la société chrétienne de son temps des tableaux qu'on pourrait appeler épouvantables. Mais, comme nous aurons occasion de le remarquer, il existait alors au sein du christianisme comme deux sociétés qu'on ne doit pas confondre: l'une composée des chrétiens de conviction, l'autre de vrais païens qui n'avaient de chrétien que le nom. Quand les empereurs embrassèrent le christianisme, il fut du bon ton de l'être; on abandonna le polythéisme qui devint le *paganisme* ou la religion des paysans; mais en se faisant baptiser on ne quittait pas toujours sa corruption et ses préjugés.

Cette société encore païenne dans le cœur, étant baptisée, était extérieurement incorporée à l'Eglise; aussi Salvien l'attaque-t-il comme chrétienne, lui rappelle-t-il ses engagements et les lois saintes qu'elle devait observer. Il ne faut pas cependant appliquer à l'Eglise en général les vices qu'il lui reproche avec tant d'énergie.

Cette société romaine, si corrompue, fut engloutie dans le dé-

luge des barbares qui apportèrent avec eux, dans l'Eglise, bien des vices, il est vrai, mais une énergie qui, sous la main du christianisme, devint la foi vive et ardente des beaux siècles chrétiens.

Il fallut à la religion un travail de plusieurs siècles pour corriger ces âpres natures; peut-être n'eût-elle jamais pu, avec les moyens ordinaires que Dieu lui a donnés, ressusciter la société romaine, qui n'était plus qu'un cadavre en putréfaction.

Les pasteurs de l'Église l'avaient travaillée avec une ardeur et une intelligence admirables; ils y avaient guéri tout ce qui n'était pas mort. Ils ne pouvaient faire plus, et quand on réfléchit aux obstacles qu'ils durent rencontrer, on doit trouver prodigieux les résultats qu'ils ont obtenus dans la société civile et dans la société domestique, dans les idées comme dans les mœurs.

Il est vrai que les pasteurs de l'Eglise, les évêques surtout, furent, pendant toute la période gallo-romaine, des hommes admirables par leur science et leur sainteté. Leur vie fut tout *apostolique* jusqu'au moment où les Eglises furent définitivement organisées. Suivis de quelques disciples, ils parcouraient les provinces dans un rayon plus ou moins étendu autour des cités qui étaient comme leurs centres d'opération et qui devinrent les siéges épiscopaux. Ils passaient ainsi leur vie semant partout les bienfaits et ne recueillant trop souvent, pendant les trois premiers siècles, que les souffrances et le martyre.

Quand l'Eglise fut en paix et que le nombre des fidèles se fut accru, non-seulement dans les cités, mais encore dans les villes moins importantes et dans les campagnes, les évêques ne furent plus seulement des apôtres, mais des gouverneurs d'églises, des *surveillants* dans la maison de Dieu; ils durent visiter les différentes

églises qu'ils avaient données à cultiver à des pasteurs secondaires, veiller sur ces pasteurs comme un bon père veille sur ses enfants, administrer avec équité les biens que les fidèles, dans leur reconnaissance, prodiguèrent au clergé, et dont l'évêque était le grand administrateur; distribuer aux clercs leur nécessaire, bâtir des monastères et des églises, secourir tous les malheureux, protéger tous ceux qui avaient besoin d'appui.

Telle fut la vie extérieure et publique de nos grands évêques des IVe et Ve siècles, d'Hilaire de Poitiers, de Martin, d'Honorat, d'Hilaire d'Arles, de Germain, de Lupus, d'Eucher, de Maximus de Riez, de Faustus, de Patiens, de Perpetuus, de Sidonius, et de tant d'autres que l'amour et la reconnaissance des peuples ont canonisés.

Ce qui frappe d'abord dans la vie privée de ces grands évêques, c'est leur touchante simplicité [1].

Le plus grand nombre d'entre eux sortaient des monastères et ils en conservaient toute leur vie les pieux usages et l'humble habit. Au commencement de leur épiscopat, ils fondaient ordinairement un monastère près de leur demeure épiscopale, afin de pouvoir y aller souvent respirer l'air pur de la solitude et s'y livrer

[1] M. Guizot rend hommage à la sainte vie des évêques du Ve siècle. Mais il prétend remarquer parmi eux de grands seigneurs à peine chrétiens, d'anciens préfets des Gaules, des hommes du monde et de plaisir, qui, en devenant évêques, ne dépouillaient pas complètement leurs habitudes, leurs goûts. Les mœurs épiscopales et mondaines se montraient quelquefois, dit-il, bizarrement rapprochées. Il appuie son assertion sur une lettre de Sidonius à Eriphius, qu'il prétend écrite par Sidonius pendant son épiscopat. Nous donnons cette lettre dans cette Histoire, et nous remarquons, avec Tillemont, qu'elle fut écrite par Sidonius lorsqu'il était encore jeune. La *preuve* de M. Guizot ne *prouve* rien, et nous ne croyons pas à l'existence de *ses* évêques mondains du Ve siècle. (Hist. de la civ. en France, t. I, p. 102 et suiv.)

aux saintes douceurs de la prière; ils vivaient en commun *dans la maison de l'Église* avec leurs clercs qui les accompagnaient aussi dans leurs voyages. Ils faisaient toutes les fonctions de pasteur dans leur église épiscopale. C'est pourquoi on remarque autour d'eux peu de prêtres, qu'ils aimaient mieux charger d'églises particulières, mais des diacres qu'ils chargeaient du soin des choses temporelles.

Les clercs, à l'exemple des évêques, menaient une vie fort simple. Plusieurs travaillaient des mains, comme ceux de saint Hilaire d'Arles qui en donnait lui-même l'exemple; ceux qui avaient d'abord été moines continuaient, dans le ministère, d'observer les règles de la vie monastique. Les évêques n'ordonnaient de clercs qu'autant qu'ils en avaient besoin pour les différentes églises. Leur autorité sur eux était grande, mais n'avait rien de despotique; et si parfois ils étaient obligés d'user de rigueur, ils avaient établi le recours au concile provincial comme une garantie contre l'erreur et la prévention.

La sainte vie du clergé lui avait attiré de la part des peuples une grande vénération. « Et quoique les évêques, dit Fleury [1], n'eussent point de rang entre les puissances temporelles, et qu'ils vécussent comme de simples particuliers, sans pompe et sans faste extérieurs, ils ne laissaient pas d'être honorés des magistrats et des princes mêmes.... L'usage des Romains était alors de donner, à toutes les personnes constituées en dignité, différents titres, d'*illustre*, *glorieux*, etc. On donnait aux évêques celui de *saints* ou de *bienheureux*. » Et en leur parlant, on disait votre *sainteté* ou votre *béatitude*. Le nom de *pape*, qui signifie *père*, a été longtemps

[1] Fleury, Mœurs des chrétiens, p. 306.

commun à tous les évêques, et on les traitait aussi de *seigneurs*. Rien n'est plus commun dans les IVe et Ve siècles, comme nous le remarquerons dans les inscriptions des lettres que nous citerons dans cette histoire. Il était ordinaire de se prosterner devant eux pour leur demander la bénédiction. « Il ne faut donc pas s'étonner, ajoute Fleury [1], si ces honneurs qui nous paraissent si grands ont été attribués au souverain Pontife, pour qui les fidèles ont toujours eu un respect très-particulier, et que les évêques mêmes traitaient de père ou de pape, tandis qu'il ne les traitait que de frères, comme il fait encore; car l'Eglise Romaine a été plus constante que toutes les autres à garder ses anciens usages. »

« Le respect que les puissances temporelles rendaient aux évêques leur donnait une grande autorité pour prendre en main la protection des veuves et des orphelins et de toutes les personnes dignes de compassion [2]. » C'était à peu près là tout l'usage qu'ils faisaient de leur influence, et nous n'avons remarqué en eux, dans le cours des cinq premiers siècles, aucune preuve de cupidité ou d'ambition [3]: ils ne désiraient que deux choses, la gloire de Dieu et le bien du prochain.

[1] Fleury, Mœurs des chrétiens, p. 307.

[2] *Ibid.*, p. 308.

[3] M. Aug. Thierry veut faire du pape et des évêques, au Ve siècle, des *ambitieux*. Il veut voir dans l'influence que leur avaient acquise leur supériorité intellectuelle et morale et dans leur prosélytisme, une preuve de leur ambition. M. Thierry eût dû comprendre que leur prosélytisme était chez eux la passion d'une grande ame profondément convaincue et brûlante de charité pour des frères qu'elle voyait dans l'erreur. Il y a partout du prosélytisme, même chez les sceptiques, qui sont les seuls qui n'en devraient pas avoir. Le prosélytisme peut être inspiré par l'ambition, mais il peut l'être aussi par la charité. Tout prouve que la charité était le motif des grands évêques du Ve siècle. Le reproche d'ambition n'est appuyé sur aucune preuve tant soit peu valable.

C'est à tort qu'on a voulu faire de nos évêques du v[e] siècle les premiers magistrats municipaux de leurs cités[1]. Ils dominaient la société à cette époque, c'est incontestable; mais ce n'était pas aux décrets des empereurs qu'ils devaient leur puissance, ils la possédaient déjà lorsque les empereurs les indiquèrent à leurs magistrats comme les hommes les plus capables de les diriger dans l'exercice de leurs fonctions. Ils étaient déjà arbitres dans la plupart des contestations, lorsque les empereurs, assez éclairés pour comprendre ce qu'avait de salutaire pour l'ordre et la paix de la société leur paternel arbitrage, lui donnèrent une sanction légale. Mais le vrai principe de leur autorité, la source de leur influence, il faut l'aller chercher dans leur sagesse, leurs lumières, et surtout dans leur sainteté.

D'une source si pure ne pouvait sortir la tyrannie ou l'arbitraire; aussi nous ne voyons les évêques user de leur puissance que pour

[1] M. Guizot (Hist. de la civil. en Europe, p. 55 et suiv.) leur donne ce titre et prétend que ce titre était fondé sur les lois et très-légitime. Il regarde la puissance des évêques à cette époque comme un bonheur pour la société. M. Thierry (Aug.), dans son Hist. de la Conquête des Normands, leur accorde aussi (p. 34) une grande autorité administrative appuyée sur les décrets des empereurs; mais il se hâte, à la même page, d'assurer qu'à la faveur du désordre où l'invasion des barbares jeta le gouvernement romain, ils accrurent illégalement cette autorité déjà exorbitante. Les évêques n'eurent aucune autorité administrative légale dans les cités, et n'en usurpèrent point illégalement. Les décrets des empereurs nomment seulement les évêques comme les personnes les plus capables d'*aider de leurs conseils* les magistrats municipaux, et ordonnent à ces magistrats de les consulter, de leur demander leur avis. L'évêque est toujours nommé à la première place parmi les habitants notables d'une cité appelés à surveiller, à contrôler les actes de l'administration. Voilà toute l'autorité qui leur est conférée par les décrets des empereurs, et voilà tout ce que prouvent les passages des lois romaines apportés par M. Guizot en faveur de son opinion. Quant au reproche de M. Thierry, il ne l'appuie sur aucune preuve. Or, une simple assertion, dénuée de preuve, ne doit jamais être prise en considération.

le bien. Son influence fut ainsi d'une haute utilité, et, on peut le dire avec M. Guizot[1], « c'est l'Église avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution intérieure de l'empire, contre la barbarie; qui a conquis les barbares, qui est devenue le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare. »

Non pas que les évêques fussent des civilisateurs par état; la civilisation des peuples ne fut jamais leur but direct; mais le christianisme qu'ils travaillaient à infiltrer jusque dans l'ame de la société, est le principe de la civilisation, puisqu'il est *vérité* et *bien*. C'est par lui qu'ils ont eu sur les Gaules et sur les barbares cette influence civilisatrice qu'auront toujours et partout les apôtres de la vraie doctrine de J.-C.

Au moment où l'empire s'écroulait, où le pouvoir romain était nul, où des nuées de barbares s'abattaient sur les Gaules avec leurs mœurs sauvages et leurs lois aussi sauvages que leurs mœurs, que serait devenue la société, si l'Eglise n'eût été là avec sa haute puissance morale qui se faisait respecter d'Attila lui-même, pour adoucir les vainqueurs, protéger les vaincus, établir entre eux des rapports de fraternité par les douces lois du christianisme, pour corriger d'après ces lois chrétiennes les législations cruelles des barbares. Elle seule pouvait transformer en une société des éléments

[1] Guizot, Hist. de la civil. en Europe, p. 53. — M. Guizot, dans son Histoire de la civilisation, a souvent fait preuve d'une noble indépendance de caractère, et a rendu justice à l'Église malgré ses préjugés de secte. Malheureusement, à côté de choses excellentes, on aperçoit, à chaque page de son livre, le défaut d'instruction religieuse. Si M. Guizot eût mieux connu la religion et l'Église, l'Histoire de la civilisation eût été un chef-d'œuvre. Faute de science théologique, elle est remplie d'erreurs et de fausses appréciations.

aussi hétérogènes; réunir le loup et l'agneau dans le même bercail et sous la houlette du même pasteur.

La Providence, avant de confier à l'Eglise ce grand travail qu'elle a commencé au v[e] siècle et continué jusqu'au onzième, l'avait conduite à sa perfection sociale, comme à sa perfection morale et intellectuelle.

Pour apprécier l'état social de l'Eglise pendant les cinq premiers siècles, il faut jeter un coup-d'œil sur son gouvernement et ses principales institutions.

Afin de ne commettre aucune méprise en parlant du gouvernement et des institutions de l'Eglise, on doit soigneusement distinguer les institutions essentielles qu'elle tient de son divin auteur, des institutions purement ecclésiastiques qui ont été inspirées à l'Eglise par les circonstances et les besoins accidentels.

Dès l'origine, le gouvernement de l'Eglise fut organisé sur les bases qu'il a toujours conservées depuis. Sa constitution sociale s'est développée, il est vrai, progressivement; mais l'autorité ecclésiastique, en lui donnant ces développements en raison des temps et des circonstances, travailla sur les bases posées par J.-C. lui-même. J.-C. voulant fonder une société, lui a nécessairement donné son organisation essentielle, et ce serait faire injure à sa sagesse, incontestable même pour ceux qui ne la croient pas divine, que d'envisager l'Eglise, dans les premiers temps, comme un chaos où se débattaient tous les systèmes les plus anti-sociaux. On a voulu voir dans le gouvernement de l'Eglise, tantôt une monarchie[1], tantôt une aristocratie ou une république. Il en est qui

[1] Selon M. de Maistre (De l'Église gall., liv, 2, c. 6), l'Église est une mo-

se sont crus assez clairvoyants pour surprendre l'Eglise passant successivement par ces divers modes de gouvernement.

On tombera toujours en d'étranges erreurs, lorsqu'on voudra comparer l'Eglise aux sociétés civiles.

Si l'on veut donner un nom au gouvernement de l'Eglise, il faut l'appeler une théocratie; car elle ne reconnaît que Dieu pour son chef et son législateur.

narchie ou n'est *rien*. Nous ne croyons pas l'Église une monarchie, et nous la croyons quelque chose. Beaucoup d'autres seront de notre avis.

M. Guizot (Hist. de la civ. en France, t. I, p. 70 et suiv.) affirme que l'Église a passé de la démocratie à l'aristocratie, puis à la monarchie absolue. Le fait est qu'elle n'a passé par aucune de ces formes de gouvernement. Il ne sera pas inutile d'exposer le système de M. Guizot. Il peut y avoir, suivant M. Guizot, une grande diversité de principes et de formes dans l'organisation intérieure de la société religieuse. D'abord deux grands systèmes. Dans l'un, le pouvoir est concentré aux mains d'un clergé; c'est la société ecclésiastique qui gouverne la société religieuse. Dans l'autre, la société religieuse se gouverne elle-même, intervient du moins dans son gouvernement, l'organisation sociale embrasse les fidèles aussi bien que les prêtres. Si le gouvernement appartient à la société ecclésiastique, il peut être constitué selon trois modes différents. Il peut être démocratique, si tous les membres du clergé sont égaux; aristocratique ou monarchique. Si la société religieuse se gouverne elle-même, la variété n'y sera pas moins grande: 1° les laïques pourront partager, avec les prêtres, le gouvernement; 2° chaque église particulière pourra être indépendante; 3° il pourra se faire qu'il n'y ait pas de clergé, et les fonctions spirituelles pourront être remplies par les fidèles eux-mêmes, suivant l'*inspiration* ou l'*occasion*.

Tous ces principes ont été appliqués et ont existé réellement, *suivant M. Guizot*, qui confond la vraie société chrétienne avec toutes les utopies inventées par des cerveaux plus ou moins malades. Il accorde cependant qu'il y eut toujours un clergé à la tête de la société chrétienne, car *l'ordination est*, dit-il, *un fait primitif dans l'Église*. Cependant *il est clair, pour M. Guizot*, que la société ecclésiastique, c'est-à-dire le clergé, n'a pas, à l'origine, gouverné la société religieuse, parce que, dit gravement le célèbre professeur, *aucune association morale ne commence par l'inertie de la masse des associés*. Nous ne discuterons pas la valeur de cet aphorisme. Nous dirons seulement que M. Guizot a tous les *faits* contre lui, comme quand il dit: *Nul doute* qu'à l'origine du christianisme les congrégations chrétiennes de chaque ville ne se gouvernassent, à beaucoup d'égards, chacune pour son compte et isolément. Si l'on ne doit pas douter de

J.-C. est le chef de l'Eglise, et tous les dépositaires de l'autorité ecclésiastique ne sont que ses mandataires. Ils n'ont d'action qu'au nom de Dieu; ils n'imposent aucune idée, aucun dogme, aucune loi fondamentale de morale: ils sont chargés de conserver intactes et pures les idées et les préceptes de J.-C.; et dans les lois ou ordonnances qu'ils font, leur unique but est l'observance plus complète de la loi divine. C'est J.-C. qui gouverne l'Eglise par les

cette opinion, c'est qu'elle est appuyée sur des *faits* clairs et assez nombreux pour la démontrer. Quels faits apporte en preuve M. Guizot? Aucun. Il eût pu trouver mille faits contraires, s'il eût voulu. M. Guizot, après avoir vu, à l'origine de l'Église, les régimes divers sous lesquels peut passer la société religieuse se gouvernant elle-même, la voit en même temps gouvernée par un clergé séparé de la masse des fidèles par l'*ordination*, *fait primitif dans l'Église.* Mais il voit ce clergé d'abord gouvernant sous la forme démocratique, puis aristocratique, et enfin monarchique. D'abord tous les membres du clergé étaient égaux. Bientôt, certains membres, plus haut placés par leur naissance et leur collocation dans les villes les plus importantes, se distinguent de la masse et deviennent les évêques. Mais bientôt un d'entre eux, placé dans la ville principale du monde, gagne peu à peu en influence, et devient le pape ou le roi de l'Église.

Ces propositions de M. Guizot, enveloppées de phrases à effet, appuyées sur de simples affirmations, ne peuvent pas soutenir l'examen. M. Guizot s'y contredit à chaque page; on est étonné du peu de logique de l'illustre professeur. Il fait preuve, surtout dans les développements de son système sur le gouvernement de l'Église, d'une rare ignorance des monuments primitifs de la société chrétienne.

Du reste, pour apprécier la logique de M. Guizot, nous rapprocherons les unes des autres plusieurs de ses assertions.

La conséquence nécessaire du système de M. Guizot sur l'Église primitive, c'est qu'il n'y avait pas de gouvernement proprement dit, puisque les églises particulières étaient isolés, se gouvernaient elles-mêmes, suivant toutes les formes possibles que M. Guizot y trouve toutes mises à exécution.

Rapprochons de cette conclusion ces paroles de la page 138 de l'Histoire de la civilisation en Europe, par le même M. Guizot : « Quand un certain nombre d'hommes se sont réunis dans des croyances religieuses communes, il leur faut un gouvernement. Il n'y a pas une société qui subsiste *huit jours*, que dis-je, *une heure* sans un gouvernement. A l'*instant même* où la société se forme, et par *le seul fait de sa formation*, elle appelle un gouvernement qui proclame la vérité

pasteurs qu'il investit lui-même de l'autorité par un *moyen* qu'il a établi et qui a toujours été le même, l'*ordination*. Avant de quitter le monde, il a *institué* l'autorité pour fonder et organiser l'Eglise *suivant ses lois*. L'autorité ne s'est donc point *constituée* dans la société chrétienne, elle était établie avant la fondation de cette société; c'est par elle que cette société a commencé, et elle n'est que le *moyen visible* par lequel Dieu agit sur la société chrétienne.

commune, lien de la société, qui promulgue et maintienne les préceptes que cette vérité doit enfanter. La nécessité d'*un pouvoir*, d'*un gouvernement* de la société religieuse, comme de toute autre, est impliquée *dans le fait de l'existence* de la société. »

D'après M. Guizot, le gouvernement et le pouvoir sont donc absolument *nécessaires*, et on ne peut concevoir la société chrétienne, un *seul instant*, sans pouvoir et sans gouvernement.

Comment M. Guizot a-t-il donc dit ailleurs (Hist. de la civ. en Europe, p. 53) : « Dans les premiers temps, tout-à-fait dans les premiers temps, la société chrétienne se présente comme une pure association de croyances et de sentiments *communs*. Les premiers chrétiens se réunissent pour jouir ensemble des *mêmes* émotions, des *mêmes* convictions religieuses. On n'y trouve *aucun système de doctrine arrêté*, *aucun ensemble* de règles de discipline, *aucun corps de magistrats*. »

Point de magistrats, et, cependant, le gouvernement et le pouvoir sont tellement nécessaires, que la société, sans eux, ne peut exister un instant. *Rien d'arrêté* dans la doctrine, et, cependant, les *mêmes* convictions, *des croyances et des sentiments communs*. Nous ne comprenons pas ces mystères.

M. Guizot, après avoir dit (p. 53) que l'Église, à l'origine, n'avait pas de magistrats, dit, à la page 54, qu'elle avait dès lors des évêques, des prêtres et des diacres. Nous citons : « *Dans les premiers monuments*, on voit poindre un corps de doctrines, des règles de discipline et des *magistrats* : des magistrats appelés, les uns πρεσβύτεροι, ou anciens, qui sont devenus les prêtres; les autres επισκοποι, ou inspecteurs surveillants, qui sont devenus des évêques; les autres διακονοι, ou diacres, chargés du soin des pauvres et de la distribution des aumônes. »

N'y avait-il pas un moyen de consécration pour ces fonctionnaires? M. Guizot le reconnaît. « L'ordination, dit-il, est un fait primitif dans l'Église chrétienne. » (Hist. de la civ. en France, p. 73.)

On pourrait faire dire ainsi le pour et le contre aux ouvrages de M. Guizot, sur un grand nombre de points très-importants.

Ce qui a induit en erreur sur ce point essentiel et si évident, c'est qu'on n'a pas distingué la *constitution essentielle* de l'autorité, des modifications que les temps et les circonstances ont apportées dans l'*exercice extérieur* de cette autorité, et qu'on a confondu de même la *hiérarchie qui a son principe dans l'ordination* et doit son institution à J.-C., avec la *hiérarchie de juridiction*, qui est purement ecclésiastique.

J.-C. lui-même a constitué hiérarchiquement les dépositaires de l'autorité dans l'Eglise. Il a créé un collége apostolique auquel il a donné saint Pierre pour chef. Le successeur de saint Pierre a hérité de ses prérogatives. La primauté apostolique s'est perpétuée dans la papauté, comme le collége apostolique lui-même s'est perpétué dans l'épiscopat au moyen de l'*ordination*.

L'ordination est le principe des différences hiérarchiques qui existèrent dès le commencement entre l'évêque, le prêtre et le diacre.

Les autres degrés hiérarchiques qui ont existé et existent encore dans l'épiscopat, le sacerdoce et le diaconat, ne doivent leur origine qu'aux différences de *juridiction* plus ou moins étendue, et ont été établis par l'Eglise, excepté la primauté d'honneur et de juridiction que le pape possède de droit divin et en vertu de l'institution de J.-C.

Ainsi, l'institution de la primauté métropolitaine est purement ecclésiastique, et elle fut établie lorsque l'Eglise érigea en droits des rapports qui s'établirent d'abord naturellement entre les chefs de mission et leurs disciples. Les métropolitains devinrent les *archevêques*. Nous n'avons remarqué ce mot dans aucun des monuments des cinq premiers siècles. Nous y avons vu quelquefois ceux

d'*archiprêtres* et d'*archidiacres*, qui devinrent plus communs par la suite.

Ces dignitaires étaient comme les chefs de leur Ordre dans les divers diocèses, mais ils ne différaient que par une juridiction plus étendue, et non par l'ordination, des autres prêtres ou diacres; de même que le métropolitain ne différait du simple évêque que par sa juridiction sur toute une province.

Le métropolitain était réellement le chef de la province et le président des autres évêques; il devait être, dans la pensée de saint Léon, comme l'intermédiaire au moyen duquel les simples évêques devaient correspondre avec le centre de l'unité catholique.

Nous constaterons, d'après les monuments législatifs, ses droits et ses devoirs.

Le premier magistrat de chaque diocèse était l'évêque, qui devait y mettre à exécution, selon qu'il le jugeait à propos, eu égard aux diverses circonstances, les réglements disciplinaires généralement admis ou adoptés dans le concile provincial. Il pouvait, dans son diocèse, faire des lois, régler la liturgie, accorder des indulgences, prononcer des jugements; seulement celui qu'il condamnait pouvait en appeler au concile provincial, comme il pouvait du concile provincial en appeler à Rome.

L'évêque était secondé dans l'administration spirituelle de son diocèse par les archiprêtres. Ils étaient placés par lui dans les localités les plus importantes, et il leur donnait droit de surveillance sur les autres prêtres exerçant le ministère ecclésiastique dans un certain rayon autour d'eux. Les archiprêtres avaient auprès d'eux des diacres, des sous-diacres et des ministres inférieurs pour les aider dans l'exercice de leur ministère et remplir les diverses fonctions de

la maison de Dieu. Le diacre était spécialement chargé de l'administration du temporel de l'Église, de recueillir les offrandes, de prendre soin des biens et de distribuer les aumônes. Nous remarquerons dans l'exposé de la législation ecclésiastique au v[e] siècle, que l'évêque n'établissait d'église régulière que dans les lieux où les fidèles, assez nombreux, pouvaient former, par leurs offrandes ou les biens qu'ils abandonnaient, un fonds suffisant pour l'entretien des ministres de l'église et des pauvres.

Les diacres, dans leur administration du temporel, avaient un surveillant général placé auprès de l'évêque et ayant le titre d'archidiacre. C'est lui qui avait soin de recueillir les offrandes ou les revenus des biens appartenant à l'Eglise épiscopale. Il était l'économe de la *maison de l'Église*, où l'évêque demeurait avec ses clercs, comme le simple diacre était celui de la maison de l'archiprêtre, modelée sur celle de l'évêque.

L'archidiacre était inférieur au simple prêtre par son ordre, mais il semble avoir été le fonctionnaire le plus important dans le clergé par l'influence que lui attiraient ses relations extérieures.

La surveillance qu'il exerçait sur tout le diocèse et ses rapports habituels avec l'évêque, lui donnaient nécessairement beaucoup d'autorité.

Outre son archidiacre, l'évêque avait encore auprès de lui plusieurs autres diacres qui secondaient probablement l'archidiacre dans son importante et vaste administration.

Nous verrons plusieurs conciles obligés de s'opposer à l'ambition des diacres des villes et de protéger les prêtres contre leurs empiètements. Placés auprès des évêques ou des archiprêtres, ils de-

vaient, en effet, être portés à se croire supérieurs aux simples prêtres qui ne s'occupaient modestement que des fonctions spirituelles dans les églises de village qui leur étaient confiées [1].

Les clercs mineurs passent à peu près inaperçus dans les monuments historiques qui n'ont presque conservé que la désignation et les devoirs de leurs fonctions.

Ils n'ont été établis dans l'Église qu'en raison des besoins et des circonstances, de même que les différences dans l'exercice et la hiérarchie ecclésiastique des ordres majeurs.

Quelques écrivains, peu versés dans les matières ecclésiastiques, ayant remarqué ces diverses institutions, élevèrent sur cette base leur système d'organisation successive de la société chrétienne. Cette organisation a été successive et n'a été complète qu'aux IVe et Ve siècles, relativement aux institutions accidentelles et purement ecclésiastiques; mais la constitution de l'autorité et de la hiérarchie d'Ordre remonte à J.-C., le divin fondateur de l'Église.

L'origine des institutions ecclésiastiques elles-mêmes se perd dans l'obscurité des premiers siècles. Elles apparaissent, pour la

[1] M. Guizot prétend avoir remarqué les efforts des évêques pour rabaisser les prêtres à leur profit. Nous avons remarqué, au contraire, dans tous les *Monuments des conciles* où il est question des prêtres, le soin qu'ont eu les évêques de leur accorder de nouveaux priviléges. M. Guizot n'a appuyé sa remarque sur aucun fait et sur aucune loi. Nous avons appuyé la nôtre, à l'occasion, sur les canons du 1er concile d'Arles, et sur plusieurs autres dispositions dans l'exposé de la législation ecclésiastique au Ve siècle. Nous ne trouvons, en outre, aucun fait qui contredise ces dispositions. Il n'est guère possible de faire une supposition plus contraire aux faits que celle de M. Guizot; mais elle lui était nécessaire pour faire passer l'Église de l'état démocratique à l'état aristocratique. Malheureusement pour M. Guizot, son système ne repose sur aucun fondement historique. Il a dit, cependant, qu'aucune idée en histoire ne peut avoir de valeur réelle si elle n'est sortie du sein des faits.

plupart, dans les monuments les plus anciens; ce qui nous ferait croire que la première pensée en a été conçue par les Apôtres ou leurs successeurs immédiats, et que c'est à eux qu'il faut remonter pour en trouver les véritables auteurs.

Parmi les institutions que nous verrons naître ou se développer pendant la période gallo-romaine, il en est deux qui méritent une attention spéciale : les conciles provinciaux et les élections des évêques.

Les conciles provinciaux furent nombreux dans les Gaules pendant les IV[e] et V[e] siècles. Tous les évêques d'une même province étaient tenus de se rendre au lieu indiqué par le métropolitain, et là on agitait toutes les questions relatives aux intérêts des divers diocèses de la province. Non-seulement les évêques, mais les prêtres et les diacres s'y rendaient. Les évêques seuls avaient voix délibérative, mais tous les assistants pouvaient exposer leurs idées, leurs réclamations, leurs conseils. Le résultat des conférences était formulé en lois ou canons dont le recueil forme un corps de législation qu'on a désigné sous le nom de Discipline ecclésiastique.

La discipline ecclésiastique de l'Église gallo-romaine fut bien en harmonie avec la nature et les besoins de la société chrétienne, car elle a produit d'admirables résultats.

On doit soigneusement distinguer la discipline ecclésiastique, du dogme et des lois révélées. La révélation fut toujours un dépôt sacré que les conciles conservèrent dans sa pureté primitive, et qui fut toujours le même. La discipline ecclésiastique n'étant que l'ensemble des moyens propres à diriger l'homme dans sa foi et l'exacte observation des lois divines, doit varier nécessairement en raison des temps et des lieux; car ces moyens doivent être en rapport avec

le caractère de ceux qui doivent les mettre en pratique. Or, la nature de l'homme, identique en son essence, se diversifie accidentellement, selon les siècles et les climats, ce qui explique pourquoi les conciles provinciaux furent, en général, seuls chargés de la confection des lois disciplinaires, et pourquoi ces lois diffèrent entre elles dans les différentes contrées soumises cependant à la même foi, à la même morale et aux mêmes pasteurs.

Nous étudierons soigneusement les travaux des conciles. Nous y remarquerons des lois pleines de sagesse et de discrétion, mais peu de discussions doctrinales [1]. L'Église gallo-romaine, ferme dans sa foi, n'a pas d'hérétiques à combattre, elle s'occupe paisiblement à embellir de plus en plus le corps de sa législation et à fournir à ses enfants de plus puissants moyens d'arriver à la perfection de leur vocation chrétienne.

Il est impossible de jeter les yeux sur ses travaux sans remarquer la salutaire influence que la tenue fréquente des conciles provinciaux dut avoir sur les évêques eux-mêmes, sur le clergé et tous les fidèles, et sans conclure que cette institution fut une des plus utiles à l'Église.

[1] M. Guizot fait la même remarque, et il y voit la preuve que, sur une multitude de points, la diversité des idées était admise et le débat encore ouvert. (Hist. de la Civ. en France, t. 1er, p. 134.) M. Guizot suppose que la diversité d'opinions fut admise pendant un temps dans l'Église. Les seuls condamnations des hérétiques, qui eurent lieu dès le 1er siècle, prouvent le contraire. Il nous semble peu logique de conclure qu'il y avait diversité d'opinions, de ce qu'on ne se disputait pas. Le débat existe naturellement où il n'y a pas d'accord. Si les conciles provinciaux des Gaules ne s'occupèrent à peu près que de discipline, c'est que la foi n'était pas attaquée. Dès qu'un hérétique s'élevait, les conciles le condamnaient; ainsi les ariens, les semi-pélagiens, les prédestinatiens furent condamnés. Les hérétiques furent peu nombreux dans les Gaules, pendant les cinq premiers siècles, c'est un fait certain.

On verra peut-être avec intérêt le tableau des conciles provinciaux qui se tinrent dans les Gaules aux IVe et Ve siècles, et dont nous aurons à parler [1].

DATE des conciles.	LIEU OU SE TINT LE CONCILE.	MATIÈRES TRAITÉES AU CONCILE.
314	Premier concile d'Arles (Arelatense)	Erreurs des donatistes condamnées.-- Canons disciplinaires.
346	Concile de Cologne (Agrippinense).	Déposition d'Euphrates de Cologne.
353	* Conciliabule d'Arles	Ou saint Paulin de Trèves est déposé par les ariens.
356	Conciliabule de Béziers (Biterrense). . . .	Où saint Hilaire de Poitiers est condamné par les ariens.
358	Concile tenu en un lieu incertain.	Condamnation de la formule perfide de Rimini.
362	Premier concile de Paris (Parisiense). . . .	Condamnation de la formule captieuse de Rimini.
374	Premier concile de Valence (Valentinum)	Canons de discipline.-- Affaire d'Acceptus de Fréjus.
381	Concile d'Aquilée (Aquileiense).	Ou les évêques des Gaules envoient des députés pour condamner les restes de l'arianisme.
385	Concile de Bordeaux (Burdigalense). . .	Condamnation du priscillianisme.
386	Concile de Trèves (Trevirense).	Assemblée pour l'ordination de Félix, à laquelle assiste saint Martin avec les Ithaciens.
397	Concile de Turin (Taurinense).	Questions de la juridiction de Marseille et des Églises d'Arles et Vienne.-- Canons disciplinaires.
439	Concile de Riez (Regense).	Condamnation d'Armentarius d'Embrun.-- Canons disciplinaires.
441	Premier concile d'Orange (Arausicanum). .	Canons disciplinaires.
442	Premier concile de Vaison (Vasense).	Canons disciplinaires.
444	Concile tenu en un lieu incertain	Où Chelidonius fut déposé par saint Hilaire d'Arles.
446	Concile tenu en un lieu incertain.	Où saint Germain et saint Loup reçurent leur mission pour aller combattre le pélagianisme en Bretagne.
452	Deuxième concile d'Arles	Canons disciplinaires.
453	Concile d'Angers (Andegavense).	Canons disciplinaires.
455	Troisième concile d'Arles.	Jugement du différend qui s'était élevé entre Théodore, évêque de Fréjus, et Faustus, abbé de Lérins.
461	Premier concile de Tours (Turonense) . . .	Canons disciplinaires.
465	Concile de Vannes (Veneticum)	Canons disciplinaires.
475	Concile d'Arles.	Où sont condamnés les prédestinatiens.
475	Concile de Lyon (Lugdunense).	Où ils sont condamnés de nouveau.

* Les conciles dont le nom est souligné sont ceux dont nous connaissons la décision par les historiens seulement, et dont il ne nous reste pas de canons.-- Nous ne mentionnons pas plusieurs autres conciles que l'on sait seulement avoir été tenus sans que l'on connaisse les affaires dont ils se sont occupés : par exemple, celui de Nîmes, dont parle Sulpice Sevère. Nous verrons plusieurs lois imposant l'obligation de tenir le concile provincial deux fois ou au moins une fois par an. La plus grande partie des conciles sont restés inconnus.

Une institution qui n'eut pas une influence moins heureuse que les conciles provinciaux, sur la société chrétienne, fut celle des élections épiscopales.

On s'est étrangement mépris sur la nature de ces élections [2], en voulant les considérer sous le même point de vue que les élections politiques instituées dans les gouvernements modernes, et qui

[1] Nous suivons, dans ce tableau, la collection du P. Sirmond que nous aurons lieu de citer bien souvent.

[2] M. Guizot est tombé dans cette erreur. (V. Hist. de la Civ. en France, t. 1er, p. 99; Hist. de la Civ. en Europe, p. 147.)

transférent véritablement le pouvoir; ces élections politiques sont basées sur ce principe : que la souveraineté réside essentiellement dans la société, et que les élus, investis du pouvoir, ne sont que les mandataires de la société.

Les élections ecclésiastiques n'étaient pas basées sur ce principe; jamais, dans la vraie société chrétienne, on n'eut la pensée que l'élection fût le moyen de conférer le pouvoir. Le pouvoir dont les évêques furent toujours dépositaires est surnaturel et divin. Jamais, par l'*élection*, ils ne devinrent les mandataires du peuple; toujours, au contraire, par l'*ordination*, ils furent les mandataires, les vicaires de J.-C.

Les élections, établies par l'autorité ecclésiastique elle-même, n'étaient qu'un moyen de connaître ceux qui étaient les plus dignes de l'épiscopat.

Le pouvoir n'était conféré aux élus que par l'*ordination* que faisait le métropolitain, assisté des évêques de la province, et cette ordination, faite suivant les règles, leur conférait non-seulement les pouvoirs inhérents à l'*Ordre*, mais l'institution canonique et la juridiction.

Nous n'avons pas la prétention de blâmer l'Église d'avoir changé sa discipline au sujet des élections; mais il est permis de regretter et d'admirer cette institution primitive qui donna à notre Église de si admirables évêques.

Pendant les cinq premiers siècles, nous remarquerons peu de taches dans l'épiscopat, nous y verrons d'admirables et sublimes vertus; or, une institution qui éut de si heureux résultats dut être excellente. Nous regardons en outre comme un effet nécessaire des élections, cette étonnante influence de l'épiscopat sur les peu-

ples, à l'époque où elles se faisaient suivant toutes les règles établies par l'Église [1].

L'évêque choisi par le peuple fidèle était l'*élu de tous*. Le peuple ne voyait pas dans l'évêque un fonctionnaire, un magistrat, mais un père et un pasteur; c'était un ami, un homme dévoué qu'il avait placé lui-même à sa tête pour le guider et le défendre. Il y avait entre les peuples et les évêques les rapports qui existent entre les électeurs et l'élu, mais annoblis par le respect et la vénération qu'attiraient à l'évêque le pouvoir divin qui lui était conféré par l'ordination, et les vertus dont il donnait habituellement l'exemple.

Outre les conciles et les élections, nous devons compter aussi l'institution monastique parmi celles qui eurent le plus d'influence sur la société chrétienne. Nous en suivrons avec intérêt tous les développements, et plus tard nous trouverons l'occasion de lui consacrer une étude spéciale.

Finissons cet aperçu général par le rapide exposé des rapports qui ont existé, pendant les cinq premiers siècles, entre l'Église et le pape, le gouvernement civil et les populations.

Dans une société destinée à être catholique et à s'étendre sur la terre entière, il fallait nécessairement un point de ralliement entre les membres qui devaient en faire partie, un centre commun dans lequel devraient converger tous les rayons de ce cercle universel; une sentinelle placée assez haut pour embrasser d'un coup-d'œil

[1] M. Guizot (Hist. de la Civ. en France, t. 1er, p. 89, 96) a prétendu que les élections, même au ve siècle, étaient dénuées de règles et livrées aux hasards des circonstances; nous en avons cependant trouvé les règles bien déterminées dans les monuments de la législation ecclésiastique, et nous les exposerons en détail.

l'association tout entière, la surveiller, jeter le cri d'alarme si elle était attaquée et diriger la défense.

Tel est le rôle imposé par J.-C. à la papauté qu'il créa dans la personne de saint Pierre. Institution magnifique et vraiment divine, expression de la puissance la plus haute qui soit dans le monde, et tellement organisée par la divine sagesse, qu'il lui est impossible de devenir tyrannie! La puissance civile absolue et la tyrannie sont trop souvent identiques. L'homme est par lui-même plus vicieux que vertueux; et l'homme vicieux revêtu du pouvoir est un tyran. Mais le pape, avec son pouvoir immense, ne peut être un tyran, quand bien même il serait mauvais, parce qu'il a au-dessus de lui la loi divine, permanente dans la société chrétienne, il a le doigt de Dieu qui le gouverne lui-même *nécessairement* pendant qu'il gouverne les autres.

L'Église gallo-romaine eut dès l'origine de fréquents rapports avec le centre de l'unité catholique. C'est saint Pierre, le premier pape, qui établit saint Trophime à Arles, avec délégation d'une juridiction supérieure qui passa dans ses successeurs, vicaires du Saint-Siége dans les Gaules pendant plusieurs siècles. C'est au siége apostolique que s'adressent les martyrs de Lyon pour pacifier l'Église orientale troublée par l'hérétique Montanus. Le porteur de leur lettre est cet Irénée, qui proclame si haut, dans ses écrits, la primauté de l'Église romaine [1].

[1] M. Amédée Thierry, entre autres (Gaule romaine, t. II), a voulu présenter ce grand évêque de Lyon comme l'antagoniste du pape dans la question de la pâque. En lisant, dans Eusèbe, la conduite que lui inspira son amour pour la paix, on demeure convaincu qu'il n'adressa au pape Victor qu'une simple prière pour l'engager à tolérer la coutume des Églises d'Orient, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Or, une humble prière ne peut être métamorphosée sérieusement en opposition directe.

Lorsque l'Eglise des Gaules se cacha, tremblante et affaiblie, dans ses cryptes, ce fut l'Eglise romaine qui lui envoya du renfort. Les papes Fabien, Etienne et Xiste lui donnèrent une nouvelle vie par les légions d'hommes apostoliques qu'ils dirigèrent sur elle. Aussi l'Eglise des Gaules eut-elle, pour l'Eglise-mère, un amour filial, et nous en trouverons un témoignage éclatant dans le premier concile gallo-romain dont nous possédions les actes, le premier concile d'Arles.

Dans certaines discussions malheureuses sur la juridiction, le pape Zozime fut, il est vrai, bien injuste envers plusieurs évêques gaulois recommandables par leur sainteté, trompé qu'il était par un intrigant ambitieux. Le pape saint Léon-le-Grand fut de même trompé sur les intentions de saint Hilaire d'Arles, comme le pape Hilarus sur celles de saint Mamertus de Vienne. Mais ces erreurs, qui enfantèrent des discussions fâcheuses, n'altérèrent pas la bonne harmonie qui existait entre l'Eglise Romaine et l'Eglise des Gaules.

Nous devrons surtout remarquer les relations pleines de franchise et de charité qu'eut saint Léon avec les évêques gaulois. On peut dire, en thèse générale, que le Siége apostolique se montra, pendant les cinq premiers siècles, plein de modestie et de réserve dans l'exercice de son pouvoir vis-à-vis de l'Eglise des Gaules. Tel fut en général, à cette époque, le caractère de l'autorité du chef de l'Eglise; on ne le voit jamais user de ces airs de domination ou de cette modestie hypocrite, habituels aux puissances contestées qui veulent réduire au silence les volontés par la force ou les captiver par les prévenances.

Le caractère de l'autorité papale dans les Gaules est un mélange

de fermeté et de modestie. Le soin du pape est de conserver à chacun son droit : à l'évêque le gouvernement de son diocèse, au concile provincial le soin d'établir les réglements exigés par les circonstances. Et c'est là une preuve de la haute sagesse de ces souverains Pontifes, qui comprenaient que si les fidèles devaient être unis par les liens d'une même foi sous l'autorité des mêmes pasteurs, les réglements disciplinaires pouvaient varier en raison des mœurs et d'autres circonstances, aussi diversifiées que les provinces ou les diocèses.

Aussi verrons-nous les papes renvoyer toutes les causes aux conciles provinciaux, ne se réservant que leur droit de vérification et d'appel.

Le concile provincial était alors le tribunal ordinaire où toutes les causes étaient jugées, sauf le recours au Saint-Siége dans les divergences d'opinion sur les points de discipline générale et dans les causes majeures.

Les papes sont les premiers à provoquer la tenue fréquente et régulière de ces conciles; ils leur renvoient même la plupart des causes portées à leur tribunal.

Les évêques gaulois, de leur côté, étaient pleins de respect et de vénération pour le chef de l'épiscopat. Ils aimaient à le consulter, comme Victricius de Rouen, Exuperius de Toulouse, Théodore de Fréjus, Rusticus de Narbonne; et c'est au centre de l'unité catholique, à la sentinelle placée sur la hauteur afin de surveiller les mouvements des ennemis de l'Eglise, qu'ils demandaient des renseignements sur les combats et les triomphes de la foi.

Le respect et la soumission des évêques envers le siége apostolique étaient exempts de servilité, les papes étaient sans orgueil

et sans ambition dans l'exercice de leurs droits incontestés; c'est la conséquence qui ressort d'elle-même des monuments qui nous sont restés sur les rapports de l'Eglise Romaine avec l'Eglise des Gaules [1].

[1] M. Aug. Thierry est bien éloigné d'admettre une telle conclusion. A son avis, le pouvoir papal est ambitieux et s'est étendu par les moyens ordinaires des conquêtes, les moyens matériels. Les papes ont profité de toutes les conquêtes pour détruire peu à peu les *Eglises indépendantes*. Depuis le v° siècle jusqu'au treizième, il n'y a pas eu *une seule conquête* qui n'ait profité à la cour de Rome, autant qu'à ceux qui l'avaient opérée par la lance et l'épée. *Ce point de vue encore inaperçu de l'histoire* conduit M. Thierry, à l'égard des différentes Églises nationales que l'Église de Rome appelait hérétiques ou schismatiques, au même genre d'intérêt et de sympathie qu'il a voué aux races vaincues. On sait que M. Thierry a eu l'heureuse idée de faire revivre, pour ainsi dire, ces races broyées par les conquêtes et dont les débris se retrouvent encore. Nous louons cette idée, mais quant aux diverses Églises nationales pour lesquelles M. Thierry nous déclare ses sympathies et qu'il compare aux races vaincues, son système est d'autant moins admissible, que ces Églises n'ont jamais existé. Il y eut bien quelques points disciplinaires un peu différents dans les diverses Églises, parce que la discipline ecclésiastique doit être en rapport avec les mœurs des nations et différer, par conséquent, dans les choses purement accidentelles, suivant les temps ou les lieux; mais toutes les Églises, jusqu'à la fin de la période gallo-romaine, n'étaient que des branches d'un même arbre : l'arbre catholique, dont le tronc est à Rome. Les hérétiques et les schismatiques n'ont été que des partis plus ou moins nombreux. Nous l'observerons à propos de l'Église de la Grande-Bretagne que saint Germain d'Auxerre purgea du pélagianisme, et de l'Église armorikaine dont M. Thierry a voulu faire une Église nationale et indépendante.

Quant à la Gaule proprement dite, M. Thierry semble y reconnaître deux Églises nationales : celle des Visigoths et celle des Burgundes. Aussi prend-il chaudement leur parti contre les Franks, leurs vainqueurs. Une chose certaine, c'est que les Visigoths et les Burgundes ne s'étaient établis qu'au v° siècle dans les Gaules. Ils étaient races conquérantes, et la race vaincue était la population gallo-romaine. M. Thierry, pour être fidèle à ses principes, aurait dû prendre parti pour la race gallo-romaine, que les Visigoths et les Burgundes étaient venus opprimer, et dont ils voulaient remplacer la foi par l'arianisme qu'ils professaient. Il aurait dû louer cette race vaincue d'avoir tendu les bras aux Franks qu'elle considérait comme ses libérateurs; louer cette Église d'avoir fait effort pour secouer les chaînes dans lesquelles l'avaient serrée les conquérants. Mais la race gallo-romaine était catholique; n'est-ce pas la raison pour laquelle elle n'a

Quant aux relations qui existèrent entre l'Eglise des Gaules et le gouvernement civil, pour les apprécier il faut observer d'abord que l'Eglise, en général, peut être envisagée sous quatre points de vue différents dans ses rapports avec l'Etat : ou elle domine l'Etat et le dirige, ou elle est gouvernée par lui, ou bien elle est libre et indépendante dans sa sphère spirituelle, ou bien encore elle est alliée avec l'Etat à certaines conditions.

Pendant les trois premiers siècles, époque des persécutions, l'Eglise fut dans une complète indépendance et à l'*état libre*. Elle se gouvernait elle-même, et l'Etat ne s'en occupait que pour la persécuter.

Ses relations avec l'Etat subirent un changement notable, lors-

pas les sympathies de M. Thierry ? Il déclare que la vraie politique pour cette race était de se jeter dans les bras des Visigoths et des Burgundes, plutôt qu'en ceux des Franks, et il blâme les évêques gaulois d'avoir été les instruments de Rome, en favorisant la conquête franke qui devait tant servir la cause catholique. Ces évêques, suivant M. Thierry, étaient tenus, en vertu des ordonnances impériales, de reconnaître comme leur patron et leur chef, l'évêque de la ville éternelle, de ne rien faire sans son aveu, de prendre ses décrets pour lois et sa politique pour règle, de modeler leur propre foi sur la sienne. Quand la puissance impériale cessa d'agir sur eux, les évêques continuèrent de servir, par *intérêt* ou par *calcul*, l'ambition de Rome, qui n'aspirait à rien moins qu'à étendre sa puissance de toutes parts et à remplacer l'empire qui s'écroulait, à mettre *son christianisme* à la place de *celui* de toutes les Églises nationales qui était cependant « plus pur, plus ardent et surtout plus désintéressé que celui du clergé romain. »

Je déplore très-sincèrement qu'un homme de talent, comme M. Aug. Thierry, se soit donné le ridicule de cette dernière phrase, et soit tombé en des erreurs aussi évidentes sur la nature de l'Église catholique et des rapports des évêques et du pape. Il est triste de voir des hommes, d'ailleurs distingués, s'opiniâtrer à parler de choses qu'ils ne connaissent pas, et faire les plus lourdes bévues en croyant dire des choses sérieuses.

Nous donnerons les *pièces originales* de la *correspondance* des évêques gaulois et des papes, et nous n'y verrons rien de ce qu'observe M. Thierry.

Quant aux conquêtes dont aurait si largement profité la cour de Rome pour

que le christianisme monta sur le trône avec Constantin. Il serait faux de dire qu'elle tomba alors sous le gouvernement de l'Etat, quoique les empereurs aient eu une certaine action dans son domaine. En général, les empereurs n'ont point prétendu régler la foi et gouverner l'Eglise, et si parfois quelques-uns d'entre eux, séduits par des doctrines hérétiques, comme Constance, voulurent empiéter sur les droits de l'Eglise, les évêques les défendirent avec énergie [1].

Au IVe et au Ve siècles, les deux sociétés religieuse et civile furent unies et non confondues. Les empereurs, convaincus du bien immense que pouvait faire dans l'Etat une institution aussi parfaite que le christianisme, en favorisèrent de tout leur pouvoir les développements; et, sans faire les évêques ni magistrats municipaux, ni fonctionnaires de l'Etat, ils cherchèrent à accroître, pour le bien

détruire les Églises nationales, depuis le Ve siècle, nous ne les connaissons pas. Pour nous renfermer dans notre époque et notre sujet, nous voyons, au Ve siècle dans les Gaules, trois conquêtes principales: 1° celle des Visigoths; 2° celle des Burgundes; 3° celle des Franks. Les Visigoths étaient ariens et ont cherché à détruire l'Église catholique dans les vastes contrées qu'ils ont occupées. Leur conquête a-t-elle profité à l'Église romaine? Les Burgundes étaient catholiques d'abord et s'implantèrent dans un pays catholique. En quoi leur conquête put-elle profiter à l'Église romaine? Leurs rapports avec les Visigoths en souillèrent un grand nombre de l'arianisme, et dès lors leur conquête lui fut plus nuisible qu'utile. La conquête des Franks fut utile à la foi catholique, nous n'avons aucune envie de le contester; mais, pour en faire un crime à l'Église romaine, il faudrait qu'elle eût engagé les Franks à forcer les Visigoths, par les armes et la persécution, à embrasser la foi catholique, et nous ne verrons rien de semblable dans l'histoire. Les Franks délivrèrent les Gallo-Romains et leur rendirent la liberté d'être catholiques. Or, il faut avoir vraiment envie d'incriminer l'Église romaine pour voir là une preuve de son ambition. (Les idées de M. Thierry, sur lesquelles nous venons de faire quelques réflexions, sont contenues dans l'*introduction* et le *premier livre* de son histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands.)

[1] Guizot, Hist. de la Civ. en France, t. 1er, p. 73.

des populations, l'influence que leur donnaient déjà l'amour des peuples, leur caractère et leur supériorité morale et intellectuelle.

L'Eglise ne fut pas ingrate envers les empereurs et leur accorda, dans le domaine extérieur de l'Eglise, une action qui se manifestait surtout dans la convocation des conciles.

A dire vrai, cette convocation impériale était plutôt une faveur que l'Eglise réclamait qu'un privilége qu'elle accordait; car le rôle des empereurs se bornait à envoyer leurs courriers porter les lettres de convocation et à fournir aux évêques des moyens de transport. S'ils assistaient au concile, ils n'y avaient pas voix délibérative [1] et n'y étaient que comme témoins. Ils ne réclamaient pas, du reste, dans les choses de foi, une action directe qu'ils comprenaient être en dehors de leurs prérogatives.

On peut établir que le caractère général des relations de l'Eglise et de l'Etat, depuis Constantin jusqu'à la fin du v[e] siècle, fut une confiance réciproque qui leur fit concéder de part et d'autre des priviléges, tout en restant parfaitement libres dans leurs sphères respectives.

Du reste, sous les empereurs amis ou ennemis, les évêques ne furent ni partisans de la tyrannie, ni conspirateurs. Humbles, soumis et modestes dans leur langage ordinaire, qu'ils avaient soin de

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. I, p. 73) a eu tort de dire que les empereurs présidaient les conciles. On leur rendait, quand ils y assistaient, les honneurs qui leur étaient dus; mais jamais aucun concile catholique ne fut présidé par un empereur. Jamais, tandis que le concile fut *assemblée purement religieuse*, le dépositaire de la puissance civile n'y eut même voix délibérative. L'hérétique Constance, lui-même, qui aimait tant à réunir des conciles, cherchait à les influencer, à les effrayer, à les violenter, mais ne les présidait pas. Les évêques hérétiques eux-mêmes, si complaisants pourtant, ne lui donnèrent jamais ce privilége.

revêtir des formes honorifiques en usage [1], ils étaient fermes et intrépides quand il s'agissait de défendre la foi ou la liberté de l'Eglise. Partisans de l'ordre social, ils prêchaient aux peuples l'obéissance, mais en même temps ils savaient les défendre avec courage contre les vexations et l'oppression. Ils étaient comme les médiateurs entre le pouvoir et le peuple, et ils s'acquittaient de cette auguste mission sans froisser l'autorité, et de manière cependant à mériter l'estime et l'amour des populations.

Nous avons déjà parlé de cet amour des peuples pour les évêques et de l'influence des évêques sur les peuples; pour apprécier les rapports qui existaient entre eux, il nous suffira d'envisager la manière dont l'autorité religieuse s'exerçait pendant la période gallo-romaine, c'est-à-dire à l'époque où elle n'était pas encore confondue avec l'autorité civile dans la personne des évêques.

Le gouvernement ecclésiastique, dépositaire d'un ensemble de vérités et de lois que lui confia J.-C., doit nécessairement, dans chaque cas particulier, mettre en lumière les conséquences qui en découlent. Il faut qu'il promulgue et maintienne les préceptes qui correspondent à ses doctrines; il faut qu'il les prêche, les enseigne, qu'il les rappelle aux membres de la société chrétienne qui s'en écarteraient. Rien de coactif, mais la prédication, l'enseignement des vérités; au besoin les admonitions et la censure. C'est là la

[1] M. Guizot a remarqué ces différences dans le langage des évêques; il attribue l'un à la servilité, l'autre à l'orgueil. En examinant les circonstances dans lesquelles les évêques ont parlé, on trouvera l'observation de M. Guizot très-fausse. Les formes honorifiques de leur langage étaient admises généralement, et s'ils ont quelquefois parlé énergiquement, quand ils le devaient, ils n'ont jamais tenu le langage hautain et orgueilleux que leur reproche M. Guizot. (Hist. de la Civ. en France, t. I, p. 73, 75.)

tâche et le devoir de tout gouvernement religieux [1], et ce fut la ligne de conduite suivie par l'autorité ecclésiastique tant qu'elle fut à l'état libre et purement religieuse.

Son action était forte, parce que son principe n'était pas contesté. La principale cause de dissolution dans les sociétés politiques, et le principe des révolutions et de l'anarchie, c'est qu'on peut toujours mettre en question le droit des gouvernements et la légitimité de leur action.

Il n'en est pas ainsi dans l'Eglise: le pouvoir n'est pas d'origine humaine; il a sa source en J.-C. et ne se transmet que par un *moyen divin.*

C'est pourquoi il ne s'élève jamais, dans la vraie société chrétienne, de question sur les droits essentiels du pouvoir; et il faut dire aussi que son action sur les hommes est la plus noble et la plus haute.

Le pouvoir ecclésiastique ne dénie pas à la raison individuelle ses droits imprescriptibles [2]. Il transmet à l'intelligence et propose à son acceptation le dépôt des vérités révélées. Il pose les conditions à l'admission dans la société chrétienne et laisse libre d'y entrer ou de rester en dehors. Il ne donne pas, sans doute, le dogme comme appuyé sur une évidence intrinsèque, mais il lui donne pour raison l'infaillible parole de Dieu conservée intacte et pure dans la société catholique; l'homme peut être certes au moins aussi rai-

[1] Ces paroles, où sont décrits exactement la tâche et le devoir de tout gouvernement religieux, sont de M. Guizot. (Hist. de la Civ. en Europe, p. 143.) Il ne s'est pas aperçu qu'en parlant d'une manière générale, il rendait hommage au gouvernement ecclésiastique.

[2] M. Guizot, en prétendant le contraire, donne une preuve nouvelle qu'il ignore la nature de l'autorité de l'Église. (Hist. de la Civ. en Europe, p. 150.)

sonnable en appuyant sa conviction sur un motif aussi fort qu'il voit clairement, que sur le témoignage d'une évidence trop rare et trop souvent contestable.

Le gouvernement ecclésiastique, au lieu de comprimer l'essor intellectuel des peuples, l'a développé; il n'a pas abusé de son influence pour opprimer les populations, puisqu'il a mérité leur amour; il s'est tenu, pendant toute la période gallo-romaine, dans sa sphère purement spirituelle. Ce sont autant de conséquences incontestables qui ressortent des faits que nous allons maintenant exposer en détail.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

(67—313)

I.

L'Église Gallo-Romaine aux temps apostoliques. — Mission asiatique. — Église Lugduno-Viennoise. — Église Éduenne. — Persécution sous Marc-Aurèle.

67--180.

Lorsque le Seigneur Jésus eut enseigné à ses Apôtres la Parole de vie, il leur dit [1] : « Allez, instruisez toutes les nations; baptisez-
» les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; apprenez-leur
» à observer tous mes commandements, et voici que je suis avec
» vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle. »

Et le Seigneur Jésus [2], après avoir ainsi parlé, s'éleva dans le ciel, et les Apôtres, étant partis, prêchèrent de toutes parts, le Seigneur les aidant et confirmant leur parole au moyen des miracles qui l'accompagnaient.

L'éloquence des prodiges et la grâce [3] que Dieu donnait à leur

[1] Evang. S. Matth.; c. 28, v. 19, 20.

[2] Evang. S. Marc., c. 16, v. 19, 20.

[3] Psalm. 104, v. 27. — S. Paul. Epist. ad Rom., c. 1, v. 5.

apostolat eurent bientôt conquis à Jésus-Christ des adorateurs dans toutes les nations; car, dès le premier siècle, la trompette évangélique retentit des sables brûlants de l'Afrique aux bords enchantés du Gange et de l'Indus, et aux rivages de l'île nébuleuse des Bretons [1].

Pierre, le chef des Apôtres, s'était réservé le centre de l'empire. Jésus-Christ choisit Paul [2] pour l'aider dans cette grande œuvre. L'un, apôtre des Juifs; l'autre, des Gentils; tous deux brûlants de zèle pour la gloire du Maître, ils parcoururent les contrées voluptueuses de l'Asie et de la Grèce, et se rencontrèrent à Rome, où ils allumèrent un foyer chrétien qui rayonna aussitôt bien au-delà des étroites limites de l'Italie.

Paul avait avec lui de nombreux disciples qui le suivaient pour apprendre, à son école, à semer la parole évangélique. Parmi eux étaient Crescent, Luc et Trophime, trois noms que nous devons prononcer avec amour; ils sont ceux de nos pères dans la Foi.

Paul était à Rome [3] lorsque Crescent le quitta pour venir dans les Gaules [4]; Trophime était resté malade à Milet [5], Luc était seul

[1] Epist. S. Pauli ad Rom., c. 10, v. 18 : *Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* — Epist. ad Coloss., c. 1, v. 6 : *Quod (verbum veritatis Evangelii) pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat et crescit.* — *Ibid.*, v. 23 : *Quod (Evangelium) prædicatum est in universâ terrâ quæ sub cœlo est.* — On peut voir dans Baronius la tradition de la Grande-Bretagne, qui croit avoir été évangélisée par Joseph d'Arimathie, qui aurait même passé par les Gaules.

[2] Act. Apost., c. 9.

[3] Tous les chronologistes à peu près s'accordent à dire que la deuxième épître à Timothée fut écrite de Rome. Saint Paul y dit, c. 4, v. 10 : *Crescens in Galatiam.* Ce mot de *Galatie* signifie la Gaule : c'est le sentiment d'Eusèbe de Césarée. (Hist. Eccl., lib. 3, c. 4.) Κρησκης επι τας Γαλλιας στειλαμενος, υπ'αυτου μαρτυρειται. C'est aussi celui de Théodoret (Comment. in II Epist. ad Tim., c. 4, v. 10.) : Τας Γαλλιας ουτως εκαλεσεν. Saint Epiphane, Père grec comme les deux précédents, partage leur sentiment. (Hæres., 51, p. 433, edit. Petavii.)..... εν τη Γαλλια ως και περι τινων των αυτου ακολουθων λεγει εν ταις αυτου επιστολαις ο αυτος παυλος : Κρησκης, φησιν, εν τη Γαλλια. Saint Epiphane ne veut même pas qu'on lise dans le texte le mot *Galatie*, mais le mot *Gaule*. C'est une chose certaine que les Grecs appelaient les Gaulois Galates, et la Gaule Galatie. (*V.* Strabon, liv. 4, c. 4, note 1.re de l'édition de l'Imprim. impériale.—Ammian. Marcellin. — S. Hyeron., apud D. Bouquet.)

[4] Paul., Epist. II ad Tim., c. 4, v. 10.

[5] *Ibid.*, v. 20.

avec lui [1]. Le grand Apôtre mourut bientôt après, et ce fut probablement peu avant son martyre que Luc et Trophime vinrent unir leurs travaux à ceux de saint Crescent.

Après avoir fondé l'église de Vienne, Crescent laissa à Trophime les contrées méridionales, et s'avança vers le nord jusqu'à la cité métropole de la première Germanie [2] (Mayence).

Les provinces centrales furent évangélisées par saint Luc.

« Le ministère de la divine Parole, dit saint Épiphane [3], ayant été confié à saint Luc, il l'exerça particulièrement dans la Gaule. »

Ces paroles, rapprochées des traditions de la vieille Armorike [4], nous portent à croire que saint Luc exerça principalement son zèle dans la partie des Gaules appelée Celtique. Saint Irénée [5] nous apprend, en effet, qu'il y existait des *Églises* au second siècle, et il atteste que leur foi était pure comme celle des Églises des *Germanies-cis-Rhénanes*.

Les provinces méridionales furent principalement évangélisées par saint Trophime. Ce bienheureux apôtre naquit à Éphèse, cette ville qui eut le bonheur de posséder la sainte Vierge Marie et Jean, le disciple fidèle et chéri du Sauveur. On peut croire que Trophime entendit de ces bouches si pures plus d'un récit évangélique. Lorsque saint Paul passa à Éphèse, Trophime se mit à sa suite, et après la maladie qui l'avait forcé de rester à Milet, il vint le trouver à Rome, d'où il passa dans les Gaules. Il établit à Arles le centre de sa mission, et fut institué évêque de cette cité par saint Pierre lui-même [6]. C'est par ses soins probablement que furent fondées les églises qui existaient déjà au second siècle sur les bords de la Garonne [7], et il travailla avec tant de zèle à l'œuvre évangélique, qu'il a mérité d'être appelé la source

[1] Paul., Epist. II ad Tim., v. 11.

[2] Gallia Christiana, prov. Mogunt., t. v.

[3] Epiph., Hæres., 51, p. 433, edit. Petavii.

[4] Selon une ancienne tradition de l'Église de Rennes, cette cité fut évangélisée par les disciples de saint Luc. (D. Lobineau, Hist. de Bretagne, l. 1, n.° 5.)

[5] Iren. adv. Hæres., lib. 1, c. 10, n.° 2 : Αι εν Γερμανιαις ιδρυμεναι εκκλησιαι.... ουτε εν Κελτοις.

[6] Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap. (*V.* Sirmond, Concilia antiqua Galliæ, t. 1, p. 89.)

[7] Hieron., Epist. 53 ad Theod., edit. Bened.

d'où les ruisseaux de la Foi ont coulé sur toutes les Gaules [1].

L'Église Gallo-Romaine, ainsi fondée aux temps apostoliques et par les disciples immédiats des premiers apôtres de J.-C., n'eut pas, au commencement, ces succès brillants que nous admirons dans les Églises orientales. Semence faible et presque imperceptible d'abord, elle étendait peu-à-peu dans le sol de nombreuses racines, avant de jeter ces rameaux qui devaient un jour ombrager la Gaule entière.

Les légendaires du moyen-âge entourent le berceau de notre Église de bien plus d'éclat : ils nous la montrent évangélisée par saint Denis, ce membre de l'Aréopage d'Athènes converti par saint Paul; par saint Martial, un des soixante-douze disciples du Sauveur; par le proconsul Sergius Paulus et bien d'autres qui lui auraient été envoyés par saint Pierre [2].

Il faut l'avouer, la vue a manqué à nos bons légendaires, quand ils ont voulu regarder dans le lointain des premiers siècles chrétiens. Séduits par l'identité de quelques noms, ils ont confondu deux époques distinctes, et doté le premier siècle de faits nombreux qui appartiennent en réalité au troisième.

Mais au-dessus de leurs récits, plus ou moins erronés, plane une grande idée que nous retrouvons au fond des traditions de toutes nos antiques Églises, celle de la prédication de l'Évangile dans les Gaules aux temps apostoliques. Il serait peu philosophique de dissimuler ce qu'a d'imposant cette tradition constante et universelle, et de n'en tenir aucun compte, pour quelques erreurs de détail qui s'y sont glissées; il faut abandonner l'erreur, mais ne pas étendre la proscription jusqu'à la vérité.

Il est donc faux de dire qu'au premier siècle le rayon de la prédication évangélique en Occident n'avait pas dépassé les étroites limites de l'Italie centrale, et que les Gaules ne possédaient que des chrétiens isolés, produits de quelques courses apostoliques, des communications du commerce, et du contact des légions recrutées en Orient [3].

Il y eut, au premier siècle, des communautés chrétiennes organisées [4]; elles n'étaient pas nombreuses, ne livrèrent pas au po-

[1] Epist. Zosim. pap. ad Episcop. Gall. (*V.* Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 43.)

[2] *V.* Notes et Éclaircissements, n.os 1.er, 2 et 3, à la fin du volume.

[3] M. Amédée Thierry, Histoire de la Gaule romaine, t. II, c. 5. — Nous avons emprunté quelques lignes à M. Am. Thierry sur l'Église Lugduno-Viennoise.

[4] Des *Eglises;* c'est le terme de saint Irénée dans le texte que nous avons cité, p. 3.

lythéisme ce grand combat dont nous parlent les hagiographes du moyen-âge, et dont elles seraient glorieusement sorties, couronnées de nombreux martyrs; elles firent cependant assez de progrès pour que Tertullien ait pu dire, au second siècle, que dans les diverses nations des Gaules J.-C. comptait de nombreux adorateurs [1].

Tel était l'état de l'Église Gallo-Romaine, lorsqu'une nouvelle troupe d'ouvriers évangéliques vint d'Orient lui donner une impulsion nouvelle.

Elle avait pour chef un saint vieillard nommé Pothin, et ses principaux compagnons étaient Irénée, Bénigne, Andochius, le diacre Thyrsus, et le sous-diacre Andéol.

Ils choisirent Lyon [2] pour siége de leur colonie religieuse. Quel motif avait déterminé le choix de ces porteurs de la bonne nouvelle? Appartenaient-ils à cette classe d'aventuriers héroïques qu'on appelait *évêques des nations* [3], qui, prenant leur route au hasard, allaient catéchiser sur des plages inconnues, du côté où le doigt de Dieu les poussait? Il ne le paraît pas, et l'âge de Pothin, qui comptait plus de soixante-dix ans, repousserait cette supposition.

On peut croire avec plus de probabilité, que sur les bords du Rhône, les pieux voyageurs étaient attendus et désirés. Lyon, ville industrieuse et opulente, renfermait beaucoup d'Asiatiques, amenés par le mouvement des affaires, et dont plusieurs étaient chrétiens. Elle possédait en outre plusieurs familles indigènes ou étrangères éclairées des lumières du christianisme, comme celle des deux martyrs Alexandre et Epipodius. Alexandre avait vu le jour à Lyon, dans une famille grecque qui s'y était fixée; Epipodius était Gallo-Romain. Leurs pères s'aimaient, et cette affection mutuelle avait

[1] Tertullian. adv. Judæos, c. 7 : *Galliarum diversæ nationes....., in quibus omnibus locis Christi nomen regnat.*

[2] C'est à Lyon que fut exilé Hérode. Ponce-Pilate fut exilé à Vienne. On ne put, sans parler de J.-C., voir arriver dans les Gaules ces deux grands coupables.

[3] On appelait *évêques des nations* des évêques missionnaires qui avaient le caractère épiscopal sans avoir de siége déterminé. Nous aurons occasion de parler plusieurs fois de ces évêques.

[4] Euseb. Cæs., Hist. Eccl., lib. v.

[5] D. Ruinard., Act. Martyr.; Act. SS. Alex. Epipod.

passé dans les enfants avec la vie; élevés ensemble dès le berceau, Epipodius et Alexandre avaient partagé les mêmes jeux, les mêmes études, les même goûts pour la vertu. Ils partagèrent plus tard le même triomphe.

Les chrétiens de Lyon, assez nombreux, ne formaient pas cependant une véritable Église, ils n'avaient pas de pasteurs et les autres Églises des Gaules, bien faibles encore, ne pouvaient leur en procurer. Ils pensèrent à l'Asie, dont plusieurs étaient originaires, et ils s'adressèrent à saint Polycarpe, qui avait la pieuse coutume d'envoyer ses disciples dans les diverses parties du monde, pour y annoncer Jésus-Christ [1].

Polycarpe avait été établi évêque de Smyrne par saint Jean dont il avait été disciple, et ses leçons avaient formé à l'apostolat Pothin et Irénée, qui apportèrent ainsi à Lyon la parole de foi, telle que l'enseignait l'apôtre qui avait reposé sur le sein du Seigneur.

Laissant à Lyon Pothin et Irénée, Bénigne, avec deux compagnons, le prêtre Andochius et le diacre Thyrsus, cotoya la rive droite de l'Arar (Saône), et alla fonder l'Église Éduenne [2]. Pendant qu'il y travaillait avec ardeur, Pothin et Irénée organisaient à Lyon une Église florissante. Elle s'accrut rapidement, et se recruta, dans la population indigène et étrangère, avec courage et persévérance. Elle nous apparaît avec les éléments ordinaires des communautés chrétiennes primitives : beaucoup de pauvres et peu de riches, des esclaves à côté de leurs maîtres, des affranchis et des citoyens romains, assis pêle-mêle sur les mêmes bancs; enfin quelques hommes instruits et de profession libérale se dessinent dans la masse composée de gens de labeur et de métier.

Nous connaissons, par leurs noms, environ cinquante [3] des premiers fidèles de l'Église de Lyon et de l'Église de Vienne, qui étaient étroitement unis et que nous verrons bientôt partager les mêmes combats. Le souvenir de la plupart de ces chrétiens coura-

[1] Bolland., 17 Jan.; Act. SS. Tergem.

[2] *Ibid.*

[3] Plusieurs Martyrologes et Grégoire de Tours nous ont conservé ces noms. On y trouve quelques variantes; mais c'est une chose de peu d'importance. Nous suivons Grégoire de Tours (lib. 1, *De Glor. Martyr.*, c. 49). On distingue les citoyens romains, parce qu'ils ont eu la tête tranchée. C'était, comme on sait, le privilége des citoyens romains de ne pas souffrir d'autre supplice.

geux n'est rehaussé que par la mention d'une mort glorieuse; les autres sont inconnus des hommes, et on ne lit plus leurs noms que sur les pages du livre de vie.

Parmi les membres de la nouvelle Église Lugduno-Viennoise figurent, à côté de Pothin et d'Irénée, quelques prêtres et diacres à physionomie latine, et sans doute Gallo-Romains. Ce sont le diacre Sanctus de Vienne[1], Marcellus et Valerianus, celui-ci diacre, l'autre prêtre, tous deux unis par le double lien du sang et des mêmes combats[2]. Le sous-diacre Andéol n'était pas à Lyon, et saint Pothin l'avait envoyé prêcher la foi aux environs de Vivarium (Viviers).

Comme le clergé, les fidèles étaient partagés en Grecs et Gallo-Romains.

Au premier rang des Grecs apparaît Attale de Pergame, surnommé la colonne de l'Église de Lyon[3]; il était citoyen romain, ainsi qu'Alcibiade, homme simple et austère.

Vettius Epagathus, jeune homme de famille distinguée, illustre lui-même et citoyen de Rome, est le plus distingué des fidèles indigènes.

Les autres citoyens romains étaient Zacharie, Macarius, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminius, October, Philominus et Geminus.

Le Phrygien Alexandre n'était pas citoyen romain, non plus que Sanctus et Maturus, ce généreux néophyte qui reçut presque en même temps le double baptême de l'eau et du sang.

Plusieurs femmes possédaient aussi le droit de cité romaine. C'étaient : Julia, Albina, Grata, Æmilia, Posthumiana, Pompeia, Rhodona, Biblis, destinée à être un sujet d'affliction et de joie pour l'Église; Quarta, Materna et Elpen, appelée aussi Amnas.

Pour Arescius, Cornelius, Zotimus, Titus, Zoticus et Julius; Æmilia et Pompeia, autres que celles que nous avons déjà nommées; Gamnite, Alumna, Manulia, Justa, Trifima et Antonia, on ne sait rien d'eux, sinon qu'ils moururent en héros chrétiens.

A ces noms ajoutons celui de la jeune esclave Blandina, faible en apparence et la dernière de tous, mais qui devint bientôt la

[1] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5.

[2] Greg. Tur., lib. 1, De Gloriâ Martyr., c. 53 et 54.

[3] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5.

première par son courage, et dont le souvenir vivra aussi longtemps que l'Église de J.-C. A côté d'elle parut dans l'arène Ponticus, pauvre enfant d'origine servile, qui n'eut, dans ses luttes contre la mort, d'autre patron qu'une esclave, d'autre famille que ses frères en Dieu. Mentionnons encore la pauvre veuve Lucia, qui habitait une chaumière au village de Pierre-Encise, et nous aurons nommé tous les membres connus de cette intéressante Église Lugduno-Viennoise qui eut, dès son berceau, à subir une épreuve bien cruelle.

Ses progrès avaient multiplié ses périls, et l'attention des idolâtres s'était éveillée sur elle. On se mit à suivre les démarches de ses membres, à épier leurs réunions; des bruits effrayants commencèrent à circuler à Lyon; on entendit répéter ces imputations infâmes que soulevait partout le nom de chrétien : on parlait d'incestes, de meurtres d'enfants, de festins de chair humaine; on fuyait les fidèles avec horreur, bientôt on les accabla d'injures, on les chassa à coups de pierres, ils devinrent l'objet de la réprobation générale.

Alors régnait, sur l'empire, Marc-Aurèle, qui joignait aux préventions d'un empereur celles d'un sophiste contre la doctrine de J.-C. Pour lui, despote romain, le polythéisme était une loi de l'État, un moyen politique de lier à son autorité les nations vaincues. Il ne considérait les chrétiens que comme des rebelles, et sa philosophie était trop étroite pour comprendre la sublimité de l'Évangile. Il ne vit pas tous les principes de sociabilité qui ressortent des lois chrétiennes, et lui, qui était tolérant pour toutes les erreurs, ternit l'éclat de son règne en persécutant cruellement les chrétiens.

Pour retracer la persécution qu'il favorisa contre l'Église Lugduno-Viennoise, nous empruntons la relation qu'en envoyèrent à leurs frères d'Asie les fidèles qui échappèrent à la mort. Cette lettre, qu'Eusèbe nous a conservée en grande partie, est le premier et un des plus beaux monuments de notre Église. On l'attribue à saint Irénée; elle est du moins digne de sa piété et de son éloquence.

« Les serviteurs [1] de J.-C. qui sont à Vienne et à Lyon, dans les Gaules, à nos frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi à la rédemption, et la même espérance, paix, grâce et gloire en Dieu le Père et Jésus-Christ Notre Seigneur.

» Les expressions nous manquent pour vous parler de la persécution que la haine des infidèles a excitée contre les saints, et des

[1] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5, c. 1 et seq.

supplices que les Martyrs ont endurés avec une héroïque constance.

» L'ennemi a déployé contre nous toutes ses forces, et, dès les premières attaques, nous avons pu prévoir ce que nous avions à attendre de ses ministres, qu'il a dressés à faire la guerre aux serviteurs de Dieu.

» On nous interdit d'abord l'entrée des bains et de tous les édifices publics; on nous chassa du forum, et nous ne pouvions plus paraître en aucun lieu.

» La grâce de Dieu a combattu pour nous contre le démon; elle a éloigné les plus faibles du combat, et n'y a exposé que ceux qui, armés de patience et semblables à de fermes colonnes, pouvaient braver les efforts de l'ennemi et défier toutes ses attaques.

» Ces athlètes généreux, entrés en lice, souffrirent mille tourments; mais ils les regardèrent comme bien légers, désireux qu'ils étaient de s'unir à J.-C. Ils nous apprirent par leur exemple que les afflictions de cette vie ne sont rien, comparées à la gloire future qui éclatera en nous. Ils supportèrent d'abord les insultes, les cris furieux, les coups de pierres, tout ce que peut inventer une vile populace contre ceux qu'elle croit ses ennemis. Traînés au forum, ils furent publiquement interrogés par les tribuns et les autres juges, qui les jetèrent en prison jusqu'à l'arrivée du président.

» Lorsqu'ils furent conduits à son tribunal, ce magistrat les traitant d'une manière cruelle et injuste, Vettius Epagathus, un de nos frères, donna une preuve éclatante de la charité dont il brûlait pour Dieu et le prochain.

» Ce jeune homme, dirigeant sa vie selon la justice, marchait dans la voie de tous les commandements du Seigneur, et, bien jeune encore, il méritait l'éloge que fait l'Écriture du vieillard et saint prêtre Zacharie. Indigné de la sentence rendue contre nous, il demanda à plaider la cause de ses frères et à prouver qu'il n'y a aucune impiété dans notre vie. Vettius Epagathus était bien connu. En entendant sa demande, la populace qui environnait le tribunal se mit à crier contre lui, et le président, pour toute réponse, lui demanda s'il était chrétien. Il déclara hautement qu'il l'était, et fut mis aussitôt au nombre des martyrs. On le surnomma l'*avocat des chrétiens*, titre glorieux qu'il méritait, car l'ardente charité qui lui fit sacrifier sa vie pour ses frères prouve bien que le Verbe divin était en lui, et que son cœur, plus encore que celui de Zacharie,

était le temple de l'Esprit-Saint. Il fut un des disciples chéris du Sauveur qui accompagnent l'Agneau partout où il va [1].

» Parmi nos frères, les uns se déclaraient chrétiens ave joie; tout leur désir était de mourir pour la foi, mais d'autres étaient saisis de crainte. Nos premières épreuves nous mirent bientôt à même de distinguer les lâches et ceux qui s'étaient généreusement préparés au combat. Dix eurent le malheur de succomber, ce qui nous remplit de douleur et modéra le zèle de ceux qui n'avaient pas cessé, malgré le péril, d'assister les martyrs dans leurs souffrances. Nous étions pour eux en de continuelles alarmes. Les tourments ne nous effrayaient point, mais nous craignions d'apprendre quelque nouvelle apostasie.

» Tous les jours, on emprisonnait ceux que la Providence avait jugés dignes de remplacer les apostats. On arrêta les plus fermes soutiens des deux Églises; on se saisit même de quelques-uns de nos esclaves païens; car, par ordre du président, on cherchait partout des témoins contre nous. Ces ames basses, redoutant les supplices qu'elles voyaient souffrir aux saints, excitées aussi par le démon et les soldats, nous accusèrent des repas cruels de Thyeste, des amours incestueux d'Œdype, et d'autres crimes si affreux, que nous n'osons ni les nommer, ni croire qu'il y ait jamais eu des hommes assez infâmes pour les commettre [2]. Les idôlatres, instruits de ces dépositions, se déchaînèrent contre nous, comme des bêtes féroces; ceux mêmes auxquels les liens du sang avaient inspiré d'abord quelque modération, grinçaient des dents contre nous, et semblaient possédés d'une rage insensée. Ainsi s'accomplissait la prédiction du Sauveur : « Un temps viendra que celui qui vous fera mourir croira faire une chose agréable à Dieu.» Pour faire avouer aux martyrs les infamies dont on nous chargeait, on leur fit endurer des tourments que l'enfer seul pouvait inspirer.

» La fureur du peuple, du président et des soldats, éclata surtout

[1] C'est-à-dire qu'il resta *vierge*.

[2] Dans les premiers siècles, on accusa souvent les chrétiens de manger de la chair humaine et de se livrer aux plus infâmes plaisirs. L'adorable Eucharistie donna lieu à la première calomnie. Pour la seconde, on peut en trouver la raison dans la corruption des idolâtres, qui jugeaient les chrétiens d'après eux-mêmes. Peut-être aussi confondait-ou, avec les vrais fidèles, les différentes sectes de gnostiques qui, aux erreurs les plus absurdes, joignaient la plus affreuse corruption.

contre le diacre Sanctus, originaire de Vienne; contre Maturus, encore néophyte, mais déjà courageux athlète de J.-C.; contre Attale, originaire de Pergame, la colonne et le soutien de nos Églises; enfin contre Blandina, jeune esclave, par qui J.-C. a fait connaître comment il sait glorifier devant Dieu ce qui paraît vil et méprisable devant les hommes. Nous craignions tous pour cette jeune fille; et sa maîtresse, qui était du nombre des martyrs, avait peur que la faiblesse de son corps ne l'empêchât de confesser sa foi. Nous fûmes bientôt rassurés, et elle lassa les bourreaux qui se relayèrent pour la tourmenter du matin au soir. Après lui avoir fait endurer tout ce que put inventer leur rage ingénieuse, ils s'avouèrent vaincus et dans l'impossibilité de trouver de nouvelles tortures; ils ne comprenaient pas qu'elle pût encore respirer dans un corps en lambeaux, et lorsqu'un seul des tourments qu'elle avait soufferts était bien suffisant pour lui donner la mort. La sainte martyre reprenait des forces nouvelles en confessant sa foi; cette seule parole : « Je suis chrétienne; il ne se passe rien de criminel » parmi nous, » adoucissait toutes ses douleurs et changeait tous ses tourments en délices.

» Le diacre Sanctus souffrit aussi, avec un courage supérieur aux forces humaines, tous les supplices que purent imaginer les bourreaux, dans l'espérance d'arracher de lui quelque parole déshonorante pour la religion ou son caractère. Il porta si loin la constance, qu'il ne voulut même pas dire son nom, son pays, sa condition. A toutes les demandes, il répondait par ces deux mots latins : « *Christianus sum* (je suis chrétien) : » c'était là son nom, sa patrie, l'expression de tout ce qu'il était; jamais les persécuteurs ne purent avoir d'autre réponse. Cette fermeté irrita tellement le président et les bourreaux, qu'après avoir employé tous les autres supplices, ils mirent au feu des lames de cuivre et les appliquèrent aux endroits les plus sensibles de son corps. Le martyr vit rôtir sa chair sans changer seulement de posture, et il resta inébranlable dans la confession de sa foi; c'est que J.-C. versait dans son sein une rosée céleste qui le rafraîchissait et lui donnait des forces nouvelles. Son corps brûlé, déchiré, n'était plus qu'une plaie, n'avait plus de forme humaine; mais J.-C. souffrait en lui, faisait ainsi éclater sa gloire, confondait l'ennemi, animait les fidèles en leur montrant, par cet exemple, qu'on ne craint rien quand on a la charité du Père, qu'on ne souffre rien quand on envisage la gloire du Fils.

» Quelques jours après, lorsque l'inflammation de ses plaies les rendait si douloureuses qu'il ne pouvait souffrir le plus léger attouchement, les bourreaux l'appliquèrent à de nouvelles tortures. Ils pensaient qu'il succomberait enfin à la douleur, ou que, du moins, expirant dans les supplices, sa mort intimiderait les autres; mais, par un miracle inattendu, son corps défiguré, disloqué, reprit sa première forme et parut entièrement guéri. Par la grâce de J.-C., la seconde torture fut un remède à la première.

» L'ennemi, confondu, s'attaqua à des personnes plus faciles à vaincre.

» Biblis était du nombre de ceux qui avaient renoncé à la foi; le démon, qui avait éprouvé la faiblesse de cette femme, la regardait déjà comme sa proie; il ne douta pas que, mise à la torture, elle nous accuserait des crimes les plus honteux; mais, au milieu des tourments, elle rentra en elle-même et parut sortir d'un profond assoupissement. Le sentiment de ses douleurs rappelant à son souvenir les peines éternelles, elle s'écria : « Comment ces gens » mangeraient-ils leurs propres enfants, quand il leur est même » défendu de manger le sang des animaux[1]? » Elle rendit ensuite témoignage à la foi, et fut remise au nombre des martyrs. La constance de nos frères, forts du secours de J.-C., ayant vaincu tous les supplices, le démon eut recours contre eux à de nouveaux moyens. Il les fit jeter dans un cachot étroit et obscur; on mit leurs pieds dans des entraves de bois qu'on étendit jusqu'au cinquième trou; on leur fit endurer tout ce qu'on peut inventer pour tourmenter de pauvres prisonniers. Dieu permit que plusieurs en mourussent dans la prison; mais une chose étonnante, c'est que ceux qui avaient été si cruellement tourmentés, qu'on n'eût jamais cru qu'ils eussent pu y survivre, ne moururent point dans cet affreux cachot où ils furent entassés. Privés de tout secours humain, ils étaient tellement fortifiés par le Seigneur, qu'ils animaient et fortifiaient les autres. Ceux, au contraire, qui avaient été récemment emprisonnés et dont le corps n'avait pas été endurci à la douleur, ne purent supporter les incommodités et l'infection du cachot, et moururent tous en peu de temps.

» Parmi ceux qui furent arrêtés, était le bienheureux Pothin,

[1] Le Concile apostolique de Jérusalem (*Act. Apostol.*, c. 15, v. 20.) avait fait la défense de manger du sang des animaux. Ce précepte, purement ecclésiastique, n'a été en vigueur que dans les premiers siècles de l'Église.

qui gouvernait l'Église de Lyon ; il était malade et âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Le désir du martyre lui inspirait, il est vrai, une ardeur nouvelle, mais il était si faible, qu'il pouvait à peine se soutenir et respirer, et on fut obligé de le porter au tribunal. Mais si l'âge et la maladie avaient affaibli son corps, son ame courageuse et forte y demeurait encore pour le triomphe de J.-C. Pendant que les soldats le portaient, il était suivi des magistrats de la ville et de toute la populace qui criait contre lui, comme s'il eût été le Christ lui-même. Alors, ce vénérable vieillard rendit à la foi un glorieux témoignage. Le président lui ayant demandé quel était le Dieu des chrétiens, il lui répondit : « Vous le connaîtrez, si vous » en êtes digne. » Aussitôt, on l'accabla de coups, sans respect pour son grand âge. Ceux qui étaient près de lui le frappaient à coups de pieds et à coups de poings, les plus éloignés lui jetaient ce qu'ils trouvaient sous leur main ; tous se fussent crus coupables d'un grand crime, s'ils lui eussent épargné un outrage. Ils croyaient ainsi venger l'honneur de leurs dieux. Le saint évêque fut jeté à demi-mort dans une prison, où il expira trois jours après.

» La Providence éclata envers nous d'une manière particulière, et J.-C. fit un miracle bien conforme à son infinie bonté.

» Ceux qui avaient apostasié avaient été jetés en prison comme scélérats et homicides ; ils avaient donc bien plus à souffrir. L'attente du martyre, l'espérance des biens promis, l'amour de J.-C., les douceurs de l'Esprit-Saint, remplissaient de joie les fidèles ; mais les apostats, leur conscience était pour eux un fardeau si pénible qu'on les distinguait facilement lorsqu'ils paraissaient en public. Un mélange de grâce, de majesté, de bonheur, brillait sur le visage des fidèles ; ils étaient parés de leurs chaînes comme une épouse de ses diamants ; ils exhalaient une odeur si douce qu'on les eût crus oints de parfums précieux ; mais les autres, tristes, abattus, portant au visage la tache honteuse de leur faute, ils avaient à souffrir les insultes des idolâtres eux-mêmes qui les regardaient comme des lâches, des hommes sans cœur. Ayant perdu le nom admirable, glorieux et salutaire du Christ, ils étaient appelés homicides, comme s'ils l'eussent été réellement. Les fidèles en devinrent bien plus forts, et ils confessaient la foi dès qu'ils étaient arrêtés.

» Il faut raconter maintenant les tourments divers par lesquels nos généreux martyrs ont terminé leur vie ; car ils ont présenté à Dieu une couronne composée de mille fleurs différentes, et n'ont

reçu la couronne immortelle qu'après avoir été victorieux en bien des combats.

» On condamna aux bêtes Maturus, Sanctus, Blandina et Attale. Pour les y exposer, on donna exprès au peuple ce cruel et affreux spectacle.

» Maturus et Sanctus supportèrent les tourments de l'amphithéâtre avec un nouveau courage, comme de braves champions qui, après plusieurs victoires, vont combattre pour la dernière couronne; ils furent frappés de verges, offerts aux morsures des bêtes sauvages, livrés à toutes les tortures que demandait un peuple féroce. On les fit asseoir sur une chaise de fer rougie au feu, et l'odeur de leur chair brûlée ne fit qu'exciter la cruauté des spectateurs. On espérait vaincre leur patience, mais on ne put jamais tirer de Sanctus d'autres paroles que celles qu'il avait prononcées dans ses premiers tourments. Ces généreux chrétiens remplacèrent pendant un jour plusieurs paires de gladiateurs. Comme ils respiraient encore après tant de souffrances, ils furent égorgés dans l'amphithéâtre.

» Blandina fut exposée aux bêtes, suspendue à un poteau; attachée ainsi comme à une croix, et priant avec une ferveur angélique, elle remplissait de courage et d'ardeur les autres martyrs qui voyaient en elle l'image de celui qui avait été crucifié pour eux. Aucune bête n'osa la toucher, et on la réserva pour le spectacle d'un autre jour. Dieu le voulut ainsi, afin que cette jeune esclave, si faible en apparence, mais revêtue de J.-C., l'invincible athlète, triomphât en plusieurs combats et inspirât, par son exemple, une généreuse ardeur aux autres fidèles.

» Comme Attale était fort connu et distingué par son mérite, le peuple demanda qu'on l'amenât aussi dans l'arène. Fort du témoignage de sa conscience, aguerri dans tous les exercices de la milice chrétienne, Attale était intrépide et avait toujours été, parmi nous, un fidèle témoin de la vérité. Pour l'exposer aux insultes du peuple, on lui fit d'abord faire le tour de l'amphithéâtre, un héraut portant devant lui un écriteau, sur lequel était en latin cette inscription : « C'est Attale chrétien. » Mais le président ayant appris qu'il était citoyen romain, le fit reconduire en prison avec les autres.

» Il écrivit à l'empereur au sujet des martyrs, et, jusqu'à sa décision, il leur laissa quelque repos dont ils profitèrent pour faire éclater l'infinie bonté de J.-C. Ranimés par ces membres vivants, plusieurs membres morts du corps mystique du Seigneur reprirent une vie nouvelle; les confesseurs de la foi obtinrent grâce pour ceux

qui l'avaient reniée, et l'Église, cette mère-vierge des fidèles, les vit avec joie rentrer dans son sein. Grâce aux exemples et aux exhortations des saints, ces membres ressuscités, pleins de courage, le cœur pénétré des douceurs de Dieu qui ne veut point la mort du pécheur, mais l'invite au repentir, marchèrent sans hésiter au tribunal pour y être de nouveau interrogés sur leur foi.

» L'empereur, dans sa réponse, ordonna de mettre à mort ceux qui confesseraient la foi, et de mettre en liberté ceux qui la renieraient.

» Le président fit donc amener de nouveau les prisonniers à son tribunal pour leur faire subir un second interrogatoire, et les donner en spectacle à une multitude immense qu'avaient attirée en cette ville des foires célèbres qui s'y tenaient alors. Il interrogea d'abord ceux qui étaient demeurés fermes dans la foi, condamna les citoyens romains à avoir la tête tranchée et les autres à être exposés aux bêtes; mais, à la gloire de J.-C., ceux mêmes qui l'avaient d'abord renié le confessèrent, contre l'attente des infidèles; interrogés séparément, comme devant être mis en liberté, ils se déclarèrent chrétiens avec courage. Il n'y eut d'apostats que ceux qui n'avaient point de foi, qui ne comprenaient pas la vie chrétienne et ce que c'est que la robe nuptiale; qui n'avaient point la crainte du Seigneur dans le cœur, et avaient déshonoré par leurs mœurs la foi qu'ils professaient extérieurement. Les enfants de perdition restèrent seuls en dehors de l'Église; tous les autres rentrèrent dans son sein. Pendant qu'on interrogeait les nouveaux confesseurs, un médecin phrygien nommé Alexandre, qui, depuis long-temps, demeurait dans les Gaules, se tenait près du tribunal. Son zèle pour prêcher la religion et son amour pour Dieu l'avaient fait connaître de tous : c'était un véritabe apôtre, et, pendant l'interrogatoire, il exhortait, par signes et gestes expressifs, ceux qui le subissaient, à confesser la foi. Le peuple s'en aperçut : irrité de voir les apostats se déclarer chrétiens avec fermeté, il s'en prit à Alexandre, et se mit à crier contre lui. Le président lui demanda qui il était : « Chrétien, » répondit-il, et sur-le-champ il fut condamné aux bêtes. Le lendemain, il entra dans l'amphithéâtre avec Attale, que le juge condamna au même supplice, quoiqu'il fût citoyen romain, pour faire plaisir à la populace. Ces deux martyrs, avant d'être égorgés, souffrirent bien des tourments. Alexandre ne laissa échapper aucune plainte, ne prononça pas même une parole, et il s'entretenait intérieurement avec Dieu. Attale, pendant qu'on le brûlait sur la chaise

de fer, et que l'odeur de sa chair se répandait au loin, dit au peuple en langue latine : « C'est vous qui mangez maintenant de la chair humaine, mais nous, nous n'en mangeons point et ne commettons aucun crime. » Quel est le nom de Dieu? lui criait-on. « Dieu, répondait-il, n'a pas un nom comme un homme. »

» On avait conduit tous les jours à l'amphithéâtre Blandina et un enfant âgé de quinze ans nommé Ponticus, afin de les intimider par la vue des supplices qu'on faisait souffrir aux autres. On les pressa d'abord avec beaucoup d'instance de faire serment au nom des dieux; mais ils le refusèrent avec mépris. Alors la foule entra en fureur, et sans pitié pour l'âge de Ponticus et le sexe de Blandina, on les fit passer par tous les tourments, au milieu desquels on leur faisait de nouvelles instances pour les faire apostasier. Leur constance fut invincible. Ponticus, animé par sa sœur qui le fortifiait et l'exhortait à la vue même des infidèles, consomma son martyre et triompha de la faiblesse de l'âge et de la rigueur des supplices.

» Blandina demeura la dernière, comme une mère qui, après avoir envoyé devant elle ses enfants victorieux qu'elle a animés au combat, s'empresse d'aller les rejoindre. Elle s'avança dans l'arène où elle devait être la pâture des bêtes, avec plus de joie qu'à un festin nuptial. Après avoir souffert les verges, les morsures des animaux sauvages, la chaise de fer, elle fut enveloppée d'un filet et exposée ainsi à un taureau furieux qui la jeta plusieurs fois en l'air. La sainte martyre, soutenue par l'espérance que lui donnait sa foi, s'entretenait avec J.-C., et n'était point sensible aux tourments. On égorgea enfin cette innocente victime, et les idolâtres eux-mêmes avouèrent que jamais femme n'avait tant souffert et avec une si héroïque constance.

» La rage de nos ennemis ne fut point assouvie par le sang des martyrs. Furieux de se voir vaincus, le président et tout le peuple vomissaient contre nous les flots d'une haine excitée par le démon, cette bête sauvage et cruelle. Cet oracle de l'Écriture s'accomplissait : « L'impie multipliera ses impiétés et le juste ses vertus. » Ils déchargèrent leur fureur sur les cadavres des saints, jetèrent à la voirie, pour être mangés des chiens, ceux que l'infection du cachot avait fait mourir, et les firent garder nuit et jour pour nous empêcher de leur donner la sépulture. Ils ramassèrent les membres épars de ceux qui avaient combattu dans l'arène, et ces restes des bêtes et des flammes, ils les gardèrent aussi plusieurs jours avec les corps de ceux qui avaient eu la tête tranchée.

» Les uns frémissaient de rage et grinçaient des dents à la vue de ces saintes reliques, cherchant encore l'occasion de les outrager; les autres s'en moquaient et faisaient l'éloge de leurs dieux, à la vengeance desquels ils attribuaient la mort des martyrs. Les plus modérés simulaient une compassion qu'ils n'avaient pas, et nous insultaient en disant : « Où est leur Dieu? à quoi leur a servi son » culte qu'ils ont préféré à la vie? » Tels sont les divers sentiments que la haine des infidèles leur inspirait.

» Pour nous, notre douleur était grande de ne pouvoir ensevelir les corps des martyrs. Ce fut inutilement que nous cherchâmes à profiter des ténèbres de la nuit, à gagner les gardes à force d'argent, à les fléchir par nos prières : tout nous fut inutile; ils croyaient avoir assez gagné si nos frères n'étaient pas ensevelis; leurs corps restèrent pendant six jours exposés à mille outrages; nos ennemis les brûlèrent ensuite et les jetèrent dans le Rhône qui coule près de là, afin qu'il ne restât rien d'eux sur la terre. Ils voulaient vaincre la puissance de notre Dieu et empêcher les martyrs de ressusciter un jour. « C'est, disaient-ils, l'espérance de la résur-
» rection qui leur a fait embrasser cette religion étrangère et nou-
» velle, mépriser les tourments, recevoir la mort avec joie;
» voyons maintenant s'ils ressusciteront et si leur Dieu pourra les
» tirer de nos mains. »

On ne peut lire sans émotion cette belle et pieuse lettre, qui retrace avec une si touchante simplicité les combats de nos premiers martyrs. Son style vraiment biblique exhale un parfum d'antiquité chrétienne qui révèle des cœurs primitifs tout pénétrés de l'Évangile. Elle nous fait assister, pour ainsi dire, à un de ces drames sanglants dans lesquels l'Église eût cent fois été anéantie, si elle n'eût eu le bras de Dieu pour appui. On y voit avec bonheur, attestée de la manière la plus claire, cette foi des martyrs qui est aussi la nôtre : l'auguste Trinité, l'Incarnation, la Rédemption par la croix, l'influence intime de Dieu sur les cœurs qu'elle convertit, anime, élève au-dessus de la nature; le pouvoir miraculeux inhérent à l'Église, seule dépositaire de cet unique témoignage de l'action divine; l'immortelle destinée de l'homme, la résurrection des corps; le respect pour les restes précieux qu'ont sanctifiés des ames amies de Dieu : toutes ces vérités, qui sont encore le domaine de l'Église catholique, sont attestées par le premier monument de notre Église; au premier rang sous le rapport historique, il mérite une place distinguée sous le rapport dogmatique et dans notre belle littérature chrétienne.

Nous devons regretter qu'avec cette lettre si touchante, Eusèbe ne nous ait pas transmis celles que les martyrs eux-mêmes écrivirent au milieu de leurs tourments. Ils en adressèrent une à leurs frères de Phrygie pour les prémunir contre les erreurs de Montanus, qui cherchait alors à répandre sa pernicieuse doctrine, voilée sous les dehors trompeurs de la rigidité. Ils avaient une telle horreur pour cette hérésie hypocrite, qu'ils n'en pouvaient souffrir même l'apparence. Ainsi, ils n'approuvaient pas la conduite d'un saint confesseur nommé Alcibiade [1] qui, depuis long-temps, menait une vie si austère qu'il ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau. Lorsqu'il fut mis en prison avec eux, après avoir confessé la foi, il voulut observer la même abstinence; mais Attale, dans la nuit qui suivit son premier combat, eut une vision dans laquelle le Seigneur lui fit connaître qu'il n'approuvait point Alcibiade qui, en refusant de faire usage des biens créés par Dieu, pouvait donner lieu de croire qu'il favorisait les erreurs de Montanus; Alcibiade, dont la foi était aussi pure que la vie, modéra depuis ses austérités, afin de ne pas être un sujet de scandale pour ses frères.

Dans leur lettre à l'Église de Phrygie contre Montanus, les martyrs [2] firent connaître que leur prudence était égale à la pureté de leur foi.

Ils écrivirent dans le même temps au pape Eleuthère pour le prier de pacifier les troubles que l'hérésie avait excités dans l'Église Asiatique.

« Nous avons prié [3], lui disaient-ils, notre frère Irénée de vous porter cette lettre; nous vous le recommandons comme un grand zélateur du testament de J.-C., et s'il avait besoin auprès de vous d'un autre titre, nous vous le recommanderions aussi comme prêtre, car il a été élevé à cet honneur. »

Outre ces deux lettres [4], les martyrs en écrivirent plusieurs autres pour la consolation de ceux qui s'adressaient à eux. Ils ne voulaient pas qu'en leur écrivant ou en leur parlant, on leur donnât le titre de martyrs. « Ceux-là, disaient-ils, sont véritablement martyrs qui ont donné leur vie pour la foi; nous ne sommes que d'humbles confesseurs. » Ils conjuraient les fidèles de prier pour eux, priaient

[1] Euseb., Hist. eccl., lib. 5, c. 5.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

eux-mêmes pour leurs bourreaux et déliaient des peines canoniques ceux qui imploraient leur charité [1].

C'est ainsi que ces vrais chrétiens avaient employé le peu de temps dont ils avaient pu disposer au milieu de leurs affreux tourments.

Les premiers martyrs de Lyon moururent au nombre de quarante-huit. C'était trop peu pour éteindre la soif de sang chrétien qui dévorait les persécuteurs.

On leur dénonça Alexandre [2] et Epipodius qui s'étaient retirés à Pierre-Encise, chez la pauvre Lucia. Au commencement de la persécution, ils s'étaient cachés, mais trahis par un de leurs esclaves, ils avaient suivi le conseil de l'Évangile et s'étaient enfuis. L'obscurité de leur retraite les mit quelque temps en sûreté. Lorsqu'ils eurent été découverts, une troupe de soldats vint environner la pauvre cabane où ils étaient enfermés. Ils voulurent s'enfuir encore, et dans la précipitation de sa course, Epipodius perdit une de ses chaussures, que Lucia recueillit religieusement.

Les deux amis ayant été arrêtés et jetés en prison, furent conduits trois jours après au tribunal où ils déclarèrent hautement leur nom et leur qualité de chrétien.

A ce nom de chrétien, la populace poussa de grands cris et le juge irrité s'écria : « A quoi donc ont servi les tourments que nous avons fait souffrir aux autres, si le nom du Christ n'est pas encore éteint parmi nous? » Il fit ensuite séparer les deux confesseurs pour les mettre dans l'impossibilité de s'encourager mutuellement, et s'adressant à Epipodius qui semblait plus jeune et plus faible, il chercha à l'ébranler par des paroles empreintes d'une fausse compassion, à le séduire par le tableau des plaisirs sensuels, dont les dieux de l'Olympe eux-mêmes lui donnaient l'exemple. Epipodius répondit au juge épicurien :

« Les armes dont J.-C. et ma foi m'ont revêtu me rendent invulnérable aux traits de votre fausse tendresse. Votre compassion est une cruauté, car vivre avec vous c'est mourir; mourir par vos ordres, c'est pour moi une gloire. Ne savez-vous pas que J.-C., que vous dites si haut avoir été crucifié, est sorti du tombeau vivant et

[1] L'Église, dans les premiers siècles, ratifiait les *indulgences* des martyrs. Ceux qui avaient encouru des pénitences s'adressaient à eux, et souvent ils les déliaient de ces peines, non par un droit qui leur fût *personnel*, mais par la *concession de l'Église*. Les *indulgences*, comme on le voit, sont de vieille date.

[2] D. Ruinard., Act. sinc. Martyr.; Act. SS. Alex. et Epipod.

immortel? Que Dieu et homme en même temps, par un mystère ineffable, il a tracé à ses serviteurs le sentier qui mène à l'immortalité, au royaume du ciel? Mais vous ne comprenez rien à des choses si élevées; afin donc de vous tenir un langage à portée de votre intelligence : êtes-vous assez ignorants pour ne pas savoir que l'homme est composé de deux substances, l'une spirituelle, l'autre corporelle? Chez nous c'est l'ame qui commande, le corps obéit; vous, au contraire, vous ne vivez que de ces voluptés qui flattent les sens et tuent les ames. Qu'est-ce qu'une vie où la partie la plus noble de l'ame est toujours rabaissée? Nous, nous combattons pour l'ame contre le corps, nous faisons la guerre aux passions. Votre Dieu, à vous, c'est votre corps. Comme les bêtes, vous ne cherchez qu'à le satisfaire et vous croyez que tout finit à la mort. Sachez-le, quand vous nous faites mourir, nous allons, des mains des bourreaux, dans le sein d'une éternelle félicité. »

Pour punir Epipodius de sa juste et sainte liberté, le président lui fit donner des coups de poing sur la bouche; mais, la bouche tout ensanglantée, le martyr s'écriait : « Je confesse que J.-C. est Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. Il est juste que je rende mon ame à celui qui m'a créé et racheté; je ne perds pas la vie, je la change en une vie meilleure; qu'importent les douleurs et la mort, pourvu que mon ame retourne à son auteur? »

Le jeune athlète de J.-C. fut étendu sur le chevalet, et des licteurs lui déchirèrent les côtes avec des ongles de fer; mais il ne souffrait pas assez au gré de la populace : elle jetait des cris furieux et voulait le tuer à coups de pierre, le déchirer en lambeaux pour assouvir sa rage. Le juge, voyant son autorité sur le point d'être compromise, fit enlever le martyr qui eut la tête tranchée en secret.

Alexandre comparut le lendemain et méprisa les coups de trois bourreaux qui se relayaient pour le tourmenter plus cruellement. Le corps en lambeaux, il fut attaché à une croix sur laquelle il rendit son ame à Dieu.

Les fidèles trouvèrent cette fois le moyen d'enlever les corps des deux saints.

Or, sur une des collines qui dominaient Lyon se trouvait un bois épais, et au plus fort du bois un vallon recouvert de broussailles et d'épines qui formaient comme une voûte impénétrable. C'est là, dans le creux d'un rocher, que les chrétiens allèrent déposer les restes précieux d'Alexandre et d'Epipodius; ce lieu devint célèbre

par de fréquents miracles qui révélèrent le crédit des deux jeunes martyrs auprès de Dieu.

Ce fut probablement dans cette sainte crypte que les fidèles se réunirent pendant que gronda l'orage de la persécution. Les premiers chrétiens avaient coutume, au moment du danger, d'aller s'ensevelir avec leurs mystères dans ces cavernes obscures, que l'on retrouve encore auprès des plus anciennes cités des Gaules [1]. Un autel de pierre, sous lequel était couché le corps vénérable d'un martyr, quelques siéges grossièrement taillés dans le roc; l'image de J.-C. ou de sa sainte Mère, des Apôtres ou des Martyrs, esquissée à la hâte sur les parois du rocher; un baptistère, des tombeaux, tels étaient les ornements de ces sanctuaires primitifs qui en disent tant au cœur chrétien? Comment penser sans émotion à ce peuple de martyrs, réuni dans ses pieuses synaxes, courbé respectueusement sous les sombres voûtes d'une crypte, priant avec ferveur le Dieu qui donne la puissance au faible et humilie les puissants et les forts. Comme le cœur de ces pieux fidèles s'enflammait, lorsqu'ils s'agenouillaient en présence du pauvre autel où s'immolait la victime perpétuelle de l'erreur et du péché, et sur les tombeaux des martyrs! Lorsqu'ils entendaient le Pontife, qui portait souvent lui-même les nobles cicatrices du martyre, leur raconter le triomphe des héros morts pour la foi!

Mais les enfants de l'Église Lugduno-Viennoise se cachèrent en vain dans les entrailles de la terre. Les persécuteurs les poursuivirent à outrance et en jetèrent un grand nombre dans les prisons [2]. Parmi eux étaient le prêtre Marcellus et le diacre Valerianus qui parvinrent à s'échapper [3].

Valerianus, prenant la voie romaine qui longeait la rive droite de l'Arar, s'avança jusqu'à Tournus. Marcellus se jeta dans les forêts de la rive gauche, arriva jusqu'aux portes de Cabillo, et accepta l'hospitalité chez le riche Latinus. Après avoir converti son hôte, il voulut, par prudence, s'éloigner de la ville et reprit de nou-

[1] *V.* les divers traités d'archéologie, entre autres celui de M. Bourassé. Les cryptes étaient, en petit, les catacombes qu'il est si intéressant d'étudier dans la *Roma subterranea.* C'est là qu'il faut aller prendre une juste idée des cryptes, ces premiers types de l'Église chrétienne.

[2] Plusieurs martyrologes comptent trente-neuf fidèles emprisonnés en même temps qu'Alexandre et Epipodius.

[3] Bolland., 4 septemb. — Greg. Tur., lib. 1, De Glor. Martyr., c. 53, 54.

veau le chemin de la Séquanie. Mais il allait au-devant de la mort qu'il voulait éviter. Ayant rencontré le président Priscus, accompagné d'une troupe de soldats, il ne voulut pas perdre la couronne du martyre que Dieu semblait lui présenter : il se déclara chrétien, et, après bien des tourments, fut enterré vif à mi-corps dans une fosse où il expira quelques jours après.

Priscus, teint du sang de Marcellus, descendait l'Arar; arrivé à Tournus, il apprit que Valerianus y prêchait l'Évangile. Il le fit arrêter et décapiter, après l'avoir déchiré avec des ongles de fer.

La persécution [1] ravageait donc l'Église Eduenne aussi bien que celle de Lyon, et ce fut alors que ses Apôtres furent couronnés du martyre.

Nous avons vu Bénigne, accompagné du prêtre Andochius et du diacre Thyrsus, quitter Lyon et se diriger vers le pays des Edues. Il se rendit d'abord à Augustodunum (Autun), où il fut reçu par un sénateur chrétien nommé Faustus, qui le pria de baptiser sa famille [2]. Il parcourut ensuite toute la partie septentrionale de la première Lyonnaise, prêcha l'Évangile à Alesia, dans la cité des Lingons (Langres), et parvint jusqu'à Divio (Dijon). C'est là que le préfet Terentius le fit périr dans d'effroyables supplices [3].

Andochius et Thyrsus furent aussi martyrisés Ils s'étaient retirés à Sedelocus (Saulieu), chez un riche marchand, comme eux originaire d'Asie, nommé Félix. Ils furent assommés à coups de bâton avec leur hôte [4].

Faustus, et son fils Symphorien qu'avait baptisé saint Bénigne, vinrent à la hâte recueillir le sang des martyrs. Symphorien, surtout, ne pouvait quitter leur tombeau; il devait bientôt aller les retrouver dans la gloire.

Un jour [5] que dans l'antique et superstitieuse cité des Edues,

[1] Ce fut à cette époque probablement que souffrirent le martyre, saint Justus, sixième évêque de Vienne depuis saint Crescent; Severinus, Exuperius et Felicianus. Le pape Pie I écrivit, dit-on, une lettre à saint Justus, et les Bollandistes nous l'ont donnée. (Bolland., ad diem 6 maii.) Elle est courte et assez belle, mais non assez authentique. On donne à saint Justus, tantôt pour prédécesseur, tantôt pour successeur, un saint Denis. (Bolland., ad diem 9 maii.)

[2] *V.* Notes et Éclaircissements, n.° 4.

[3] Greg. Tur., lib. 1, De Glor. Martyr., c. 51. — Hagiograph., 1.er novembre. — Tillemont, Mém. eccl., t. III.

[4] Bolland., 24 sept.

[5] D. Ruinard., Act. sinc. Martyr., Act. S. Symphoriani.

on célébrait une fête en l'honneur de Bérécinthe ou Cybèle, appelée aussi la mère des dieux, et qu'on traînait en grande pompe sa statue sur un char, Symphorien ne dissimula pas la pitié que lui inspirait l'aveuglement des idolâtres qui se prosternaient en foule devant la prétendue déesse.

On l'arrêta sur-le-champ et on le conduisit au consulaire Heraclius qui était alors dans la cité. « Dis-moi ton nom et ta condition, dit Heraclius à Symphorien. — Je m'appelle Symphorien, répondit-il, je suis chrétien. — Tu es chrétien? ce nom n'est pas commun aujourd'hui parmi nous; tu nous a donc échappé? Pourquoi refuses-tu d'adorer l'image de la mère des dieux? — Je viens de vous le dire, je suis chrétien, je n'adore que le seul vrai Dieu qui règne dans le ciel. Pour cette idole du démon, je ne l'adorerai pas, je la briserai même si vous voulez me le permettre. — Il ne se contente pas, dit Heraclius, d'être rebelle, il veut être sacrilége; que le greffier dise s'il est citoyen de cette cité. — Il l'est, répondit le greffier, et de famille noble.

« Symphorien, dit alors le juge, tu te flattes de nous échapper à cause de ta naissance, c'est que tu ignores l'ordonnance des empereurs; que le greffier la lise. » Après cette lecture Heraclius ajouta : « Qu'en dis-tu Symphorien? Pouvons-nous aller contre ces ordres de l'empereur? Il y a deux chefs d'accusation contre toi ; sacrilége contre les dieux, rébellion contre les lois. »

Symphorien, peu ému de la logique d'Heraclius, continuait à insulter impitoyablement la mère des dieux. Le consulaire le fit frapper par ses licteurs et jeter en prison. Deux jours après, l'ayant fait comparaître de nouveau, il lui adressa ces paroles :

« Tu ferais bien mieux, Symphorien, de servir les dieux immortels et d'accepter un grade dans l'armée, que de servir ton Christ; si tu le veux, je vais faire orner les autels de fleurs et tu offriras aux dieux l'encens qui leur est dû. »

Symphorien, par sa réponse énergique, fit voir à Heraclius qu'il méprisait ses offres et plus encore les divinités qu'il proposait à ses hommages; le juge alors prononça la sentence et le condamna à mourir par le glaive.

Comme on conduisait le jeune martyr au supplice, Augusta, sa courageuse mère, le suivait des yeux du haut du rempart :

« Courage, lui criait-elle, Symphorien, mon cher fils! Pense au Dieu vivant et ne crains pas une mort qui mène à la vie! Mon fils, élève ton cœur en haut, vois celui qui règne au ciel. On ne va pas

t'ôter la vie, mais la changer en vie meilleure. Aujourd'hui, mon fils, par un heureux échange, tu posséderas la vie éternelle. »

Symphorien fut digne de sa mère; il eut la tête tranchée. Les fidèles enlevèrent son corps et le cachèrent dans une crypte où il se fit un grand nombre de miracles.

II.

Saint Irénée, évêque de Lyon. — Sa lutte contre le Gnosticisme. — Ses ouvrages. — Ses disciples. — Question de la Pâque. — Deuxième Persécution.

180—202.

Pendant que la persécution ensanglantait l'Église des Gaules, Irénée s'acquittait de la mission que lui avaient confiée les martyrs auprès du pape Éleuthère. A son retour, il trouva la pauvre Église de Lyon bien désolée; son chef et ses membres les plus illustres avaient disparu; ceux qui restaient, en petit nombre, étaient glacés de terreur, et l'orage grondait encore chez les Edues.

Sans doute qu'il versa bien des larmes sur les ruines de ce sanctuaire où le nom du Christ était presque éteint; mais il ne perdit pas courage. Élu évêque de ce débris d'église, il se mit avec ardeur à continuer l'œuvre de Pothin et à travailler cette terre engraissée du sang des martyrs; elle était devenue plus féconde, et bientôt l'arbre chrétien, si cruellement taillé par la hache du bourreau, poussa de nouvelles et plus vigoureuses branches.

L'ennemi du bien, dont la mystérieuse action est si puissante sur la société comme sur le cœur de l'homme, s'aperçut bientôt de ses nouveaux accroissements. Afin de mieux réussir dans ses projets destructeurs, il envoya un insecte impur en ronger les racines. Ce fut Marc qu'il choisit.

Marc était un disciple de Valentin, un apôtre de ce mélange incohérent d'idées chrétiennes et d'opinions dualistes ou panthéistiques, auquel on a donné le nom de gnose ou gnosticisme.

Cette hérésie monstrueuse, qui bâtissait dans les nuages pour tomber dans la fange, avait reçu de Valentin son plus complet développement.

Il nous présente l'être infini, la substance primordiale enveloppée d'une nuit profonde et inaccessible aux plus hautes intelligences; c'est l'abîme (βυθός). Cette substance première n'a pu rester inactive.

L'énergie est la propriété la plus essentielle de son être et elle a éternellement produit des êtres, émanations de sa propre nature, manifestations de son essence, mais plus ou moins pures, selon qu'elles sont plus ou moins rapprochées de la substance première.

Valentin a donné à ces émanations successives le nom d'Éons. Ils forment selon lui, comme des cercles concentriques divisés en plusieurs groupes ou catégories. Dans chacun de ces cercles s'inscrivent d'autres cercles qui ont des centres propres, et la substance inaccessible est comme l'axe autour duquel tourne cette sphère compliquée, absurde, dont l'ensemble reçut le nom de Plerôma.

Les éons se divisent en trois catégories principales : 1.° les émanations purement spirituelles; 2.° l'ame, le principe du monde qui tient le milieu entre l'esprit et la matière; 3.° le monde matériel qui n'est que la dernière émanation de la substance primordiale.

La gnose n'était donc qu'une enveloppe nébuleuse du panthéisme. Ce hideux système que nous voyons apparaître au berceau de notre Église, nous le verrons encore au moyen-âge, et surtout aux dernières pages de cette histoire, s'affubler des airs les plus philosophiques et se donner comme un immense progrès. Pauvre intelligence humaine! abandonnée à elle-même, elle n'a jamais pu que rouler dans le même cercle d'erreurs! elle se tourmente pour arriver toujours au même point; et parce qu'elle se remue et s'agite, elle se croit en progrès!

Marc, imbu des idées panthéistiques de Valentin, les exposait à l'aide d'allégories mystérieuses tirées des lettres et de leur valeur numérique [1]. De même que les lettres se partagent en plusieurs groupes, voyelles, muettes et consonnes, et par leur rapprochement forment les syllabes et par elles les mots qui font l'essence du langage humain; ainsi les éons, partagés en catégories, forment par leur réunion l'être primordial, et suivent dans leur formation des lois analogues à celles des mots et des nombres.

Il est probable que la gnose, malgré les merveilleuses allégories dont Marc sut l'enrichir, n'aurait pas eu un grand succès, si cet homme infâme n'y eût joint des pratiques théurgiques favorables aux passions les plus honteuses et à l'aide desquelles il satisfaisait lui-même les désirs de son cœur corrompu.

Voici ce qu'en dit saint Irénée [2] :

[1] Iræn., adv. Hæres., lib. 1, c. 13.
[2] *Ibid.*

« Marc était très habile dans la magie, et, à l'aide de ses prestiges, il séduisit quelques hommes et un plus grand nombre de femmes qui le regardaient, sur sa parole, comme un prodige de science et de perfection, comme le dépositaire d'une puissance qui lui venait de lieux inaccessibles et que la langue humaine ne pouvait nommer.... Voici quelques-uns de ses prestiges.

» Il mettait du vin blanc dans une coupe, prononçait de longues prières, le faisait paraître rouge, disait que c'était son sang, et invitait tous les assistants à en boire, afin que la grâce vînt en eux. »

Cette parodie sacrilége de nos saints mystères nous fournit une preuve évidente en faveur de notre foi. On sait que dans les premiers siècles les fidèles venaient à l'offrande portant de petits calices dans lesquels était contenu le vin qui devait être consacré. Les ministres de l'autel le mettaient dans un calice plus grand, et, après la consécration, le distribuaient à ceux qui devaient participer aux saints mystères.

Marc, pour parodier le saint sacrifice tout entier, « donnait, dit saint Irénée, à certaines femmes, de petites coupes où il avait mis du vin. Il leur ordonnait de prononcer les prières en sa présence, et après la consécration de cette eucharistie d'une nouvelle espèce, il s'approchait de l'une de ces femmes, tenant à la main une coupe plus grande et disant solennellement : « Que la grâce surnaturelle » remplisse ton ame, qu'elle te communique la science (gnose) et » croisse dans ton cœur comme la graine de sénevé ! »

» Par ces paroles ou autres analogues, il exerçait un charme magique sur la malheureuse qu'il jetait dans une sorte de délire. Il prenait ensuite la petite coupe qu'elle tenait à la main, versait dans une plus grande le vin qu'elle contenait, et qui semblait tellement se multiplier qu'il se répandait par-dessus les bords.

» Parmi les femmes, Marc cherchait surtout à séduire les plus belles et les plus riches. Pour arriver à ses fins, il leur disait d'un ton flatteur : Je veux te faire participer à ma grâce, car le père éternel voit toujours ton ange devant lui ; tu as trop de mérite pour n'être pas des nôtres ; il faut que nous soyons unis ; reçois donc la grâce de moi et par moi ; ornes-toi comme une épouse qui attend son époux. Il faut que tu sois moi et que je devienne toi.... reçois de moi un époux qui te captive et que tu puisses captiver. Je vois la grâce descendre en toi, ouvre la bouche et prophétise.

» Si la femme répondait : Je n'ai jamais prophétisé, c'est un art

que j'ignore, il faisait des invocations jusqu'à la jeter dans la stupeur et le délire, puis il ajoutait : Ouvre la bouche, dis ce que tu voudras et tu auras prophétisé. Séduite, hors d'elle-même, le cœur palpitant d'émotion, la pauvre femme se mettait à prononcer quelques paroles vides de sens, et finissait par se croire prophétesse. Pleine de reconnaissance pour un don si précieux, elle comblait Marc de présents et lui donnait trop souvent davantage....

» Plusieurs femmes, solides dans la foi, résistèrent à cet insensé, plusieurs aussi furent séduites. Celles d'entre elles qui revinrent à l'Église confessèrent que pour égarer leur raison et se faire aimer d'elles, il avait employé des filtres et des breuvages magiques et qu'elles l'avaient en effet aimé d'un amour sans règle et sans frein. Parmi elles était l'épouse d'un de nos diacres, originaire d'Asie et qui avait donné à Marc l'hospitalité. Cette femme était d'une beauté extraordinaire, et l'infâme magicien l'avait souillée de corps et d'ame. Elle résista long-temps aux efforts des frères qui la ramenèrent enfin à l'Église, et elle passa le reste de sa vie à déplorer son péché. »

Avec le secours de quelques adeptes, Marc avait fait un certain nombre de prosélytes sur les bords du Rhône. Bientôt il s'enfuit sur les bords de la Garonne qu'il souilla de sa doctrine, et recula même au-delà des Pyrénées [1] ; car il trouva dans l'évêque de Lyon un adversaire avec lequel il ne jugea pas à propos de se mesurer long-temps. Irénée était de cette sublime école de saint Jean qui écrivit son Évangile pour confondre les premiers gnostiques, et de saint Polycarpe qui appelait Marcion le fils de Satan. Aussitôt qu'il vit le gnosticisme dans les Gaules, il le prit corps à corps, et ne le lâcha que lorsqu'il le vit à ses pieds, vaincu et expirant. Il servit non seulement l'Église mais la société entière, en combattant ce monstre affreux enfanté dans la corruption.

A une science variée et profonde, Irénée joignait le zèle d'un apôtre et la vigilance d'un pasteur. Dès qu'il vit son troupeau exposé à l'erreur, il travailla à ses précieux ouvrages, monuments immortels qui l'ont fait surnommer le curieux explorateur de toutes les doctrines, la hache de l'hérésie, la lumière de l'Occident [2] et dans lesquels brille de tout son éclat cette foi catholique qui fut toujours la même, immuable comme Dieu dont elle est l'expression.

[1] Hieron., Epist. 53 ad Theodor., edit. Bened.

[2] *V.* Testim. antiq. de S. Iræn., collecta à Massuet. int. oper. Iræn.

Le plus grand ouvrage de saint Irénée est celui qu'il composa contre les hérésies [1], il le commence par ces paroles :

« Il existe [2] des ennemis de la vérité qui lui préfèrent de vains discours et ces folles généalogies [3] qui, selon l'Apôtre, enfantent plutôt des discussions que la piété, qui a sa base dans la foi.

» Ils enveloppent leurs idées de sophismes, et leur donnent si bien l'apparence de la vérité, qu'ils séduisent les simples et les conduisent sous le joug de l'erreur. Ils les éblouissent de l'éclat de leur prétendue science, les attirent à eux et les éloignent de celui qui a créé et ordonné tous les êtres de la nature ; comme s'ils avaient à leur apprendre quelque chose de plus beau que celui qui a créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment.

» Ils n'exposent pas leurs erreurs nues et sans voile ; elles ne séduiraient pas ; ils leur donnent des vêtements trompeurs, une si belle apparence, qu'elles paraissent plus vraies que la vérité elle-même. C'est ainsi qu'ils trompent les faibles.

» Comme l'a dit un auteur plus illustre que moi, il en est beaucoup qui ne sont pas capables de distinguer, par eux-mêmes, la plus belle pierre précieuse des brillants que l'art est parvenu à fabriquer ; voilà pourquoi, mon cher ami, je me suis mis à approfondir les systèmes hérétiques, afin de donner une idée de leurs mystères que bien peu connaissent ; et je t'adresse cet écrit afin que tu en instruises les autres, et que tu les détournes de cet abîme de folie et de blasphèmes.....

» Ne nous demande pas, à nous qui vivons chez les Celtes, et usons presque toujours d'un langage barbare [4], l'art de l'éloquence que nous ne connaissons pas, les beautés et les délicatesses du style qui nous sont étrangères. Reçois avec affection ce que l'affection m'a dicté, et que j'ai écrit avec vérité, mais sans prétention à la science. »

[1] La meilleure édition des œuvres de saint Irénée est celle de D. Massuet. Un vol. in-folio.

[2] Iræn. adv. Hæres., lib. 1. c. 1.

[3] Saint Irénée fait allusion aux émanations successives dont nous avons parlé.

[4] On parlait, dans les provinces méridionales des Gaules, trois langues principales : le celtique ou langue du pays ; le grec qu'y avaient popularisé les colons de Massilie et les nombreux commerçants grecs qui venaient dans les Gaules ; le latin, qui y devint la langue la plus ordinaire après la conquête des Gaules. Ces langues diverses devaient se modifier l'une par l'autre, et former une langue assez barbare, comme le dit saint Irénée.

Après ce préambule, saint Irénée expose dans le premier livre de son ouvrage [1] les systèmes de ses adversaires, et fait voir la filiation qui existe entre toutes les fractions de la grande hérésie du gnosticisme, depuis Simon le magicien jusqu'à son temps; dans le second livre, il réfute, à l'aide du raisonnement, les erreurs qu'il a exposées, et fait preuve d'une philosophie profonde; dans le troisième, il emploie la méthode théologique, et prouve, à l'aide de l'Écriture Sainte et de la tradition, les deux vérités fondamentales attaquées par les gnostiques : l'unité d'un Dieu créateur de tous les êtres, et la divinité de J.-C. Il continue, dans le quatrième livre, à prouver ces deux vérités et à répondre aux objections de ses adversaires; dans le cinquième et dernier livre, il s'étend particulièrement sur plusieurs points contestés par les hérétiques : la résurrection des corps, le jugement dernier, etc.

Saint Irénée écrivit son livre, en grande partie au moins, sous le pontificat d'Eleuthère; le texte grec est perdu, excepté quelques fragments bien capables de nous le faire regretter; il ne nous en reste qu'une traduction fidèle mais assez barbare.

Tous les siècles chrétiens ont admiré le savant ouvrage du premier Père de l'Église des Gaules, et nous pouvons l'offrir avec orgueil à ceux qui, classant le christianisme dans les systèmes purement philosophiques, admettent pour lui le développement progressif des opinions humaines. Ils y verront qu'au second siècle, comme aujourd'hui, le christianisme était l'œuvre du Verbe Divin, incarné pour secourir l'homme tombé par l'abus de son libre arbitre; pour lui exprimer dans un langage sensible les pensées de Dieu qui ne pouvaient plus arriver, par une communication intime et immédiate, à son intelligence obscurcie par le péché; pour l'aider à ressusciter à son état primitif par des moyens surnaturels, et surtout par la communication de lui-même dans la sainte Eucharistie; pour fonder l'Église, cette société catholique où la vérité se transmet d'âge en âge, sous la garde d'un corps de pasteurs qui met toute son étude à la conserver pure de tout alliage humain, et regarde comme son chef l'évêque de Rome [2].

Mais, au milieu de toutes les vérités qui brillent dans l'ouvrage de

[1] D. Cellier a donné une analyse très étendue de l'ouvrage de saint Irénée; il le parcoure tout entier avec une scrupuleuse exactitude. (Écriv. eccl., t. II.)

[2] Toutes ces vérités, souvent et clairement exprimées par saint Irénée, auraient pu être prouvées par des passages tirés de ses ouvrages. Nous aimons mieux ren-

saint Irénée, on peut apercevoir quelques taches. Ainsi, le saint docteur embrasse l'opinion des millénaires, selon lesquels, après la résurrection, les justes passeraient mille ans sur la terre avec J.-C. Quelques millénaires dégénérés s'imaginèrent que, pendant ces mille ans, les justes jouiraient de toutes les voluptés des sens; mais tel n'était pas le sentiment des pieux millénaires comme saint Irénée, qui comprenait trop bien le christianisme pour tomber dans une erreur aussi grossière.

Le millénarisme pur n'était pas, au temps de saint Irénée, condamné par l'Église. Elle avait, il est vrai, dès-lors, le symbole complet des dogmes divins; mais l'esprit humain ne s'était pas encore assez exercé sur ces dogmes pour découvrir, à la première vue, l'accord ou la divergence de toutes les opinions qui ne s'y rattachent que de loin; le millénarisme, entre autres, se présentait d'abord avec une innocence qui l'eût probablement sauvé de l'anathême, si des hommes immoraux ne l'eussent souillé. Il n'eût jamais été un dogme chrétien; mais peut-être eût-il resté opinion permise. Lorsqu'il eut dégénéré en erreur manifeste, il fut condamné par l'Église. Saint Irénée ne vit pas cette condamnation; il put admettre le millénarisme en restant le fidèle enfant de l'Église.

Outre son grand ouvrage contre les hérésies, saint Irénée écrivit encore un livre, très court mais très utile, intitulé : *De la Science* [1]; un autre livre sur la Prédication apostolique; un volume de Mélanges; un traité du *Schisme*, contre Blastus, prêtre de l'Église Romaine, qui s'était laissé séduire par les Valentiniens; enfin, deux livres contre Florinus. Eusèbe nous en a conservé ce beau fragment [2] :

« Florinus, si vous voulez que je vous parle franchement, les dogmes que vous enseignez ne sont pas conformes à la saine doctrine. Ils ne s'accordent pas avec les sentiments de l'Église, et entraînent ceux qui les soutiennent à de grandes impiétés. Les hérétiques eux-mêmes, chassés de l'Église, n'ont pas osé jusqu'aujourd'hui les soutenir; et nos maîtres, qui ont conversé avec les Apôtres, ne nous ont pas laissé ces traditions.

voyez à saint Irénée lui-même ou à la dissertation qu'a faite D. Massuet sur sa doctrine, et qui est la troisième des dissertations qui servent d'introduction aux œuvres du saint docteur.

[1] Euseb., Hist. ecc., lib. 5.

[2] *Ibid.*

» Pendant ma jeunesse, je vous ai vu auprès de Polycarpe. Quoiqu'alors vous fussiez comblé d'honneurs à la cour de l'empereur, vous cherchiez à plaire à notre saint maître. Les connaissances acquises dans l'enfance croissent avec l'âge et s'identifient avec l'intelligence : aussi, je me souviens mieux de ce qui se passait alors, que des choses arrivées plus récemment. Il me semble encore voir l'endroit où s'asseyait le bienheureux Polycarpe pour nous instruire; je le vois entrer et sortir; son air, sa figure, ses manières, sont gravés dans mon souvenir. Je l'entends parler aux fidèles, nous raconter qu'il avait vécu avec Jean et plusieurs autres qui avaient vu le Seigneur; nous redire ce qu'il en avait appris des discours de J.-C., de sa vie et de ses miracles.

» Dieu me fit la grâce d'écouter attentivement toutes ces choses, qu'il avait apprises de ceux qui avaient vu le Verbe de vie, et qui sont si conformes aux saintes Écritures; je les ai écrites, non sur le papier mais dans mon cœur, et, Dieu aidant, j'en conserverai toujours précieusement la mémoire.

» Je puis rendre témoignage devant le Seigneur que si ce saint vieillard, cet homme apostolique, vous eût entendu proférer les dogmes que vous enseignez, il se fût bouché les oreilles et se fût enfui en s'écriant, selon sa coutume : O Dieu bon! à quel temps m'avez-vous réservé!

» Vous pouvez en voir la preuve dans les lettres qu'il adressa à quelques Églises et à plusieurs de nos frères pour les avertir ou les exhorter. »

Les pieux et savants ouvrages d'Irénée lui acquirent beaucoup de réputation dans l'Église, et il lui vint un grand nombre de disciples, désireux de se former, sous la discipline d'un tel maître, aux vertus des Apôtres et à la science des Docteurs.

Dans les premiers siècles, les évêques avaient toujours plusieurs disciples qui s'attachaient à eux comme les Apôtres à J.-C. Ils s'appliquaient à les instruire, à former leur cœur, et les élevaient, suivant leur mérite, aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique [1].

Parmi les disciples de saint Irénée brillent deux illustres docteurs de l'Église, Caïus et Hippolyte, tous deux évêques des nations. Caïus nous est surtout connu par la controverse qu'il soutint à Rome contre le montaniste Proclus. Il continua aussi les traditions

[1] Fleury, Mœurs des chrétiens, n.° 32.

de l'école de Smyrne, en écrivant contre les gnostiques [1]. Hippolyte est plus célèbre encore que Caïus : marchant sur les traces d'Irénée, son maître, il publia un grand nombre d'ouvrages contre les hérétiques, et il ouvre la série glorieuse des commentateurs de l'Écriture Sainte. Les ouvrages de saint Hippolyte sont perdus pour la plupart [2]; c'est un malheur, car toute l'antiquité semble en avoir eu la plus haute estime. Théodoret place saint Hippolyte à côté de saint Irénée, et les appelle l'un et l'autre les fontaines spirituelles de l'Église.

Après s'être formés sous la discipline d'Irénée, Hippolyte et Caïus allèrent en plusieurs pays annoncer l'Évangile. Ils ne semblent pas avoir évangélisé les Gaules, où plusieurs autres disciples d'Irénée travaillaient à étendre le règne de J.-C.

Parmi eux, nous connaissons le prêtre Félix qui, avec les diacres Fortunatus et Achilleus [3], fonda l'Église de Valence; le prêtre Ferréol [4] et le diacre Ferrution, qui évangélisèrent la cité métropole de la Grande-Séquanaise (Besançon); enfin, le prêtre Nicasius, qui parcourut la seconde Lyonnaise et parvint jusqu'à la cité métropole de cette province (Rouen) [5].

Irénée travaillait de son côté avec ardeur. Grâce à son zèle que Dieu bénissait, et qui pouvait s'exercer en toute liberté à cause de la paix qui régnait dans l'Église des Gaules, la cité de Lyon était devenue chrétienne presque tout entière. Les saints martyrs avaient prié pour leurs persécuteurs.

Mais Irénée ne se renfermait pas dans les limites de son Église ou des Gaules ; il étendait sa sollicitude sur toute l'Église catholique, où ses vertus et son génie lui avaient acquis une juste influence.

Elle était alors agitée par la question de la pâque.

Les Orientaux célébraient cette fête le quatorzième jour de la lune de mars, selon la coutume des Juifs suivie par plusieurs apôtres, et entre autres par saint Jean ; les Occidentaux ne la célébraient que le dimanche qui suit ce quatorzième jour. Une partie

[1] *V.* D. Ceillier, Écriv. eccl., t. II. — Hist. littéraire de France par les Bénédictins, t. I.

[2] Fabricius a donné ce qui reste des écrits de saint Hippolyte ; 1 vol. in-folio.

[3] Bolland., 23 april.

[4] *Ibid.*, 16 junii.

[5] *Ibid.*, 11 octob.

de l'Église était donc encore dans le jeûne du carême et méditait les tristes mystères de la passion de J.-C., tandis que l'autre fêtait joyeusement sa résurrection.

Au point de vue philosophique, ce désaccord peut paraître d'une importance bien secondaire; des cœurs profondément chrétiens et désireux d'une parfaite unité durent le considérer autrement.

Sous le pontificat d'Anicet, saint Polycarpe, évêque de Smyrne, s'était rendu à Rome pour s'entendre avec le pape sur ce sujet; mais ni l'un ni l'autre n'avait pu se décider à changer la coutume de son Église fondée sur d'aussi graves autorités. Vers la fin du second siècle, les montanistes, et Blastus surtout, firent de cette question de pure discipline, en quelque sorte, une question de foi, en prétendant que l'usage oriental était le seul qu'on pût suivre sans erreur.

L'Occident s'éleva tout entier contre cette prétention des hérétiques, et les Églises des Gaules, en particulier, présidées par saint Irénée [1], se déclarèrent hautement pour la coutume de l'Église Romaine [2].

Les Asiatiques, au contraire, assemblés sous la présidence de Polycrate d'Éphèse, soutinrent leur usage : le pape Victor crut devoir employer la rigueur pour les amener à l'unité; il en écrivit à Polycrate, qui lui répondit d'une manière hautaine, ce qui décida le pape à excommunier toutes les Églises d'Orient qui ne suivraient pas la coutume pascale de Rome.

Irénée, digne de son nom, qui signifie pacifique, avait écrit à un grand nombre d'évêques pour les exhorter à la paix et à l'union. Il ressentit une vive douleur de la conduite trop sévère de Victor, qui retranchait de la communion catholique de saintes Églises, pures dans leur foi, pour une question que les hérétiques pouvaient bien dénaturer, mais qui n'en était pas moins une simple question de discipline.

Il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui disait [3] :

« Ceux qui ont gouverné votre Église avant vous [4], c'est-à-dire,

[1] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5, c. 24.

[2] Quelques auteurs ont prétendu qu'il n'y avait alors dans les Gaules que l'Église de Lyon et que cette Église, seule présidée par Irénée, s'était prononcée pour la coutume romaine. Nous avons vu le passage de saint Irénée où il nous atteste l'existence des Églises de la Celtique et des Germanies-cis-Rhénanes.

[3] Euseb., Hist. Eccl., lib. 5, c. 24.

[4] Jusqu'au commencement de la dispute de la pâque.

Anicet, Pie, Hygin, Télesphore et Sixte, n'ont pas suivi l'usage des Asiatiques, ne l'ont point permis à leurs fidèles, ils ont cependant communiqué avec les évêques des Églises orientales qui venaient à Rome.

« Le bienheureux Polycarpe s'y étant rendu sous le pontificat d'Anicet, ces deux grands évêques conférèrent ensemble de certains points sur lesquels ils différaient un peu, et furent bientôt d'accord; mais, sur l'article en question, Anicet ne put persuader à Polycarpe de renoncer à la coutume qu'il tenait de Jean et des autres disciples du Seigneur avec lesquels il avait vécu. Polycarpe, de son côté, ne put amener Anicet à changer l'usage suivi par ses prédécesseurs. Ils restèrent unis cependant, continuèrent de communiquer ensemble, et Anicet permit à Polycarpe de célébrer publiquement dans l'église nos saints Mystères. »

Le pape Victor suspendit sans doute les effets de son excommunication, car les Églises d'Occident et d'Orient restèrent unies, malgré leurs différents usages [1].

La dispute touchant la célébration de la pâque était assoupie, lorsqu'éclata sur l'Église de Lyon une horrible tempête. Nous voulons parler de la persécution de Sévère, plus cruelle encore que celle de Marc-Aurèle. Sévère avait été autrefois gouverneur de Lyon, il avait vu de ses yeux l'état florissant de cette Église. La dixième année de son règne, il assistait à des jeux célébrés en son honneur. Il venait de publier son édit contre les chrétiens. Les infidèles, rassemblés de toutes parts pour les jeux, excités peut-être par les ordres de Sévère, poussèrent tout-à-coup contre les chrétiens d'atroces clameurs; aidés de quelques troupes, ils se répandirent dans la cité massacrèrent tous ceux qui se déclarèrent chrétiens. Le sang coula à flots dans les places publiques [2]; dix-neuf mille hommes furent immolés dans cette affreuse boucherie [3].

[1] C'est sans doute à propos de la dispute sur la pâque que saint Hippolyte écrivit son livre sur ce sujet et inventa son cycle de seize ans pour trouver le jour de Pâque. L'ouvrage et le cycle étaient perdus, lorsqu'au XVI.e siècle on trouva à Porto, dans les ruines d'une vieille église dédiée à saint Hippolyte, une statue de marbre représentant le saint assis dans une chaire, aux deux côtés de laquelle étaient gravés en caractères grecs deux cycles, chacun de huit ans, et les titres des ouvrages du saint docteur. (*V.* Hist. littéraire de France, par les Bénédictins. t. I, et Fabric. S. Hippol. op.)

[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 29.

[3] Nous trouvons ce nombre exprimé dans une ancienne inscription qu'on lisait

Ce fut alors que saint Irénée mourut pour cette foi dont il fut un apôtre si zélé, un si courageux défenseur. Pasteur selon le cœur de Dieu, pieux et savant docteur, il méritait d'être martyr. Le juge qui ordonna son supplice s'applaudit d'avoir immolé le pasteur et le troupeau : c'est une gloire pour une bête féroce de répandre beaucoup de sang.

Saint Irénée fut enseveli dans la crypte des saints Alexandre et Epipodius, et placé entre ces deux glorieux martyrs par un prêtre nommé Zacharie, qui fut, dit-on, son successeur.

encore au XVII.[e] siècle sur une dalle de l'antique église de Saint-Irénée. Le Père Colonia nous l'a conservée. (Hist. Litt. de Lyon.)

INGREDIENS LOCA TAM SACRA, REA PECTORA TUNDE,
POSCE GEMENS VENIAM, LACRYMAS HÌC CUM PRECE FUNDE.
PRÆSULIS HÌC IRÆNEI TURBA JACET SOCIORUM
QUOS PAR MARTYRIUM TRADUXIT AD ALTA POLORUM.
MILLIA DENA NOVEMQUE FUERUNT SUB DUCE TANTO.

On trouva il y a quelques années à Autun cette inscription tumulaire qui pourrait remonter à la première persécution et dont on peut toujours fixer l'époque au III.[e] siècle. Nous la donnerons en mettant entre parenthèses les mots suppléés par le R. P. Secchi.

Ιχθυος ο(υρανιου θε)ιον γενος ηθορι σεμνω
Χρησε λαβω(ν φωνη)ν αμβροτον εν βροτεοις.
Θεσπεσιων υδα(τω)ν την σην, φιλε, θαπτε ψυχην,
Υδασιν αενασις πλουτοδοτου σοφιης
Σωτηρος δ' αγιων μελιηδεα λαμβανε βρ(ωμον)
Εστιε, πινε δ(υοι)ν ιχθυν εχων παλαμαις.

Ces trois dystiques, qui forment la première partie de l'inscription, sont à-peu-près intégralement conservés, et les lacunes peu nombreuses sont assez faciles à remplir.

Les cinq vers hexamètres qui suivent sont beaucoup moins bien conservés et forment heureusement la partie la moins intéressante de l'inscription.

Ιχθυι χ(ηρει)α (γ)αλιλαιω, δεσποτα σω(τερ)
Ευ ειδ(ειν μ)ητηρ σε, λιταζε με, φως το θανοντων.
Αβχανδ(ε)ιε (πα)τερ τωμω κε(χα)ρισμενε θυμω
Συν μ(ητρι γλυκερη, συγε και δακρ)υοισιν εμοισιν
Ι(λασθεις υιου σεο) μνησεο Πεκτοριοιο.

Pour comprendre cette inscription, il faut se souvenir que les premiers fidèles désignaient par le mot poisson (*ιχθυς*) notre Seigneur J.-C. Les lettres du mot grec sont les initiales de ces mots *Ιησους Χριστος, θεου υιος, σωτερ*, qui signifient : Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur. Pendant les persécutions, ce mot était un signe de fraternité entre les chrétiens, et on rencontre souvent un poisson gravé

Félix, Fortunatus et Achilleus, apôtres de Valence; Ferreolus et Ferrution, de la Séquanaise; Nicasius, de la deuxième Lyonnaise; le célèbre sous-diacre Andéol, virent bientôt ravager les champs qu'ils avaient cultivés avec tant de peine. Couronnés du martyre, ils allèrent retrouver leur père dans les cieux.

L'Église des Gaules ne fut pas anéantie par le terrible coup que lui porta Sévère. Mais, pendant quarante ans, elle donna à peine quelques signes de vie. Elle s'ensevelit dans ses cryptes avec ses augustes mystères, tremblante et désolée de se voir si faible, elle qui brillait naguère d'un si vif éclat.

Elle ne reprit une vie nouvelle qu'à la voix puissante des nombreux apôtres qui lui vinrent de Rome sous le pontificat de saint Fabien.

sur leurs pierres tumulaires. L'inscription commence par ce mot ιχθυς poisson, et les premières lettres des cinq premiers vers nous le donnent aussi.

Nous n'adoptons pas absolument tous les mots suppléés par le R. P. Secchi, et nous trouvons sa traduction un peu décousue ; nous aimerions mieux traduire de cette manière :

> Race divine du céleste Ichtus qui est venu
> Parmi les mortels faire entendre ses immortelles paroles !
> Ami ! ensevelis ton ame dans les eaux sacrées,
> Ces eaux éternelles qui donnent la sagesse avec tous ses trésors !
> Prends Ichtus, dans tes mains, mange et bois, rassasie-toi
> De cette douce nourriture que le Sauveur donne à ses saints.

Il nous semble que l'auteur de l'inscription s'adresse d'abord au chrétien qui lira ses vers et qu'il appelle avec raison race divine d'Ichtus, comme saint Pierre l'appelle *nation sainte*. Le chrétien est de la famille de J.-C. Avant de faire l'épitaphe proprement dite, l'auteur donne au chrétien les conseils salutaires de s'ensevelir en J.-C. dans les eaux du baptême (expression biblique) et de se nourrir de la divine Eucharistie. Quelle que soit l'interprétation donnée à l'inscription, les dogmes fondamentaux de la présence réelle et du baptême y sont clairement exprimés.

Voici la traduction de la seconde partie de l'inscription qui contient en cinq vers hexamètres l'épitaphe proprement dite :

> O Ichtus, ô maître sauveur, exauce mes désirs !
> Que ma mère te contemple dans ta joie, je t'en prie avec elle,
> O lumière des morts !
> Ascandius, père bien-aimé de mon cœur,
> Et vous aussi, ma douce mère, souvenez-vous
> De votre fils Pectorius qui verse des larmes sur votre tombeau.

Cette inscription a donc été écrite par un chrétien nommé Pectorius, sur le tombeau de son père et de sa mère.

On peut voir, sur l'inscription d'Autun, plusieurs articles intéressants dans les *Annales de philosophie chrétienne.*

III.

Mission romaine. — Ses succès étonnants au milieu des persécutions. — Invasion de Chrocus. — Aurélien. — Maximien-Hercule. — État florissant de l'Église des Gaules sous le gouvernement de Constance. — Constantin.

202--313.

L'Église Romaine ne voyait pas sans douleur l'état déplorable de l'Église des Gaules; mais, persécutée elle-même sans relâche, elle avait bien assez de songer à sa propre défense, et ne pouvait lui porter secours.

Enfin, au milieu de tous les fantômes d'empereurs qui ne prenaient la pourpre que pour ensanglanter l'empire et persécuter les chrétiens, apparut Philippe qui leur fut favorable. Selon toute apparence, Philippe était chrétien, mauvais chrétien, il est vrai; plus disposé toutefois à seconder l'action du christianisme qu'à l'entraver.

Le saint pape Fabien, qui alors occupait dignement le siége apostolique, profita du calme de l'Église pour organiser une mission destinée à vivifier l'Église des Gaules. Elle était sur le point de partir lorsqu'éclata la persécution cruelle de Decius. Les généreux apôtres n'en furent pas effrayés et, l'année même du consulat de Decius et de Gratus, arrivèrent dans les Gaules [1].

Ils étaient nombreux. On distingue parmi eux beaucoup de prêtres et de diacres attachés comme disciples aux sept évêques chefs de la mission. Ces sept évêques étaient : Gatien de Tours, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Saturnin de Toulouse, Denis de Paris, Strémoine d'Auvergne, Martial de Limoges.

Gatien [2] n'eut pas chez les Turons d'éclatants succès. Malgré son zèle et un épiscopat de trente-sept ans, il ne parvint à former qu'un petit troupeau, et encore était-il obligé de le réunir en des cryptes et des cavernes, au milieu des rochers de la rive droite de la Loire. Il eut pour principaux disciples, saint Julien [3], l'apôtre des Cénomans, et saint Clarus qui évangélisa les Andes, les Namnètes, et s'en alla mourir au pays des Venètes [4].

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 30.
[2] *Ibid.*, lib. 10, c. 31.
[3] Bolland., 27 janv. (*V.* Analect., Mabillon.)
[4] Bolland., 10 octob.

Strémoine[1] s'était arrêté sur les montagnes de l'Arvernie. Cette région, une des plus illustres des Gaules, fut parcourue en tous sens par ses disciples, Marinus, Memmetus, Sirenatus, Antoninus, Nectarius.

Martial[2] s'avança jusqu'à la capitale des Lémovices (Limoges); il fut secondé par Albinianus et Austriclianus, qui partagèrent son tombeau et sa gloire, après avoir partagé ses travaux; par Severianus, premier évêque des Gabales (près Mende), et Ausonius, apôtre d'Angoulême.

Saturnin[3] se fixa à Toulouse. On remarque, parmi ses disciples, Papulus (S. Papoul), et Honestus[4], qui conquit à la foi saint Firminus, ce grand apôtre qui parcourut une grande partie des Gaules, évangélisa les Agennais, les Arvernes, les Andes, les Bellovaques, et vint recueillir chez les Ambianais la couronne du martyre.

Trophime[5] s'arrêta à Arles, cette antique Église fondée par un autre Trophime, disciple des Apôtres[6]. Paul[7] fonda d'abord l'Église de Béziers, lui donna Aphrodisius, son disciple, pour évêque, envoya Rufus à Avignon, et se rendit à Narbonne, à la prière des chrétiens qui habitaient cette cité.

Bientôt l'Église de Narbonne devint plus nombreuse, et son évêque lui donnait l'exemple de toutes les vertus. Mais sa vie pure et innocente était un continuel reproche pour deux diacres indignes

[1] Labb. Biblioth., Vit. S. Austrem.

[2] Bolland., 30 junii.

[3] D. Ruinart., Act. sinc. Mart.; Act., S. Saturn.

[4] Bolland., 25 sept.

[5] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 30.

[6] On a confondu long-temps le premier Trophime, disciple de saint Paul, et celui qui fut envoyé au III.e siècle dans les Gaules. On ne donnait pour raison que l'identité des noms, comme si deux hommes du même nom n'avaient pas pu être évêques d'Arles à deux siècles d'intervalle. C'est pourtant appuyés sur cette raison, que plusieurs auteurs, qui adoptaient l'opinion de la mission de saint Trophime au I.er siècle, rejetèrent le témoignage si clair de Grégoire de Tours, et que les partisans de Grégoire de Tours rejetèrent la mission de saint Trophime, disciple de saint Paul, appuyée cependant sur les traditions incontestables de l'Église de Rome et des Églises des Gaules au V.e siècle. Nous croyons plus raisonnable d'admettre deux *faits* également certains, appuyés sur des témoignages clairs et authentiques, qui ne sont combattus par aucun témoignage contraire et par aucune bonne raison.

[7] Bolland., 22 mars.

qui conçurent pour lui la haine la plus injuste; ils osèrent même l'accuser d'un crime honteux, et le saint évêque, pour détruire la calomnie, fut obligé de prier ses collègues des Gaules de s'assembler pour le juger. Dieu prit la défense de son apôtre et força les calomniateurs eux-mêmes à confesser son innocence.

Nous n'avons encore nommé que six des évêques placés à la tête des missionnaires des Gaules : le septième est saint Denis de Paris [1].

Il fut, sans contredit, le plus illustre de tous; l'action qu'il exerça sur les Gaules fut plus étendue, plus énergique, et il a mérité d'en être appelé l'apôtre par excellence.

A la tête de douze principaux disciples, il parcourut la plus grande partie des Belgiques et de la deuxième Lyonnaise et choisit Paris pour centre de sa mission. Il envoya Quintinus [2] aux Veromanduens (Saint-Quentin), Lucianus [3] aux Bellovaques (Beauvais), Fuscianus et Victoricus [4] aux Morins (Térouenne), Piaton [5] aux Nerviens (Tournai), Regulus [6] aux Silvanectes (Senlis), Taurinus [7] aux Eburovices (Evreux), Sanctinus [8] aux Meldes (Meaux). Chrysolus et Eubertus [9] allèrent unir leurs efforts à ceux de saint Piaton, chez les Nerviens; Crispinus et Crispinianus [10] évangélisèrent les Suessions (Soissons). Ces deux [11] apôtres étaient frères et d'une naissance distinguée; ils exerçaient cependant le métier

[1] Bolland., 9 octob.

[2] Hagiog., 31 octob.

[3] *Ibid.*, 8 janv.

[4] Hagiog., 11 décemb.

[5] Bolland., 1 octob.

[6] *Ibid.*, 30 mart.

[7] *Ibid.*, 11 aug.

[8] *Ibid.*, 22 septemb.

[9] *Ibib.*, 7 febr. et 1 febr.

[10] Hagiog., 25 octob.

[11] Ces saints apôtres sont appelés vulgairement saint Quentin, saint Lucien, saint Fuscien, saint Victoric, saint Piaton ou Piat, saint Rieul, saint Taurin, saint Sanctin ou Saintin, saint Chyseuil, saint Eubert ou Evvert, nommé aussi saint Eugène; saints Crépin et Crépinien. Nous voudrions entrer dans le détail des actions de ces apôtres, mais leurs vies sont loin d'être des monuments *originaux et authentiques*. Une histoire générale de l'Église de France ne doit être appuyée que sur des monuments d'une *valeur incontestable*.

de cordonnier, sans doute à l'exemple du grand Paul, qui travaillait de ses mains pour n'être à charge à personne, ou pour se ménager un accès plus facile auprès des gens de travail et des pauvres, qui étaient mieux disposés que les riches pour l'Évangile, comme nous l'apprend Grégoire de Tours dans son intéressant récit de la fondation de l'Église des Bituriges.

« Un disciple des sept évêques, dit-il[1] (S. Ursin)[2], s'avança jusqu'à la cité des Bituriges (Bourges), et annonça à ces peuples le Seigneur J.-C., sauveur de tous les hommes; il forma des clercs, leur apprit à chanter les louanges de Dieu, et leur inspira la pensée de bâtir une église.

» Les fidèles, encore peu nombreux, étaient bien pauvres. Les sénateurs, les riches, restaient attachés à leurs superstitions, les pauvres seulement avaient embrassé la foi. C'était conforme à ces paroles de J.-C. aux Juifs : « Les femmes de mauvaise vie et les » publicains entreront avant vous dans le royaume des cieux. »

» Après avoir essuyé plusieurs refus, les fidèles s'adressèrent enfin à Leocadius, sénateur illustre des Gaules, et de la famille de Vettius Epagathus qui mourut à Lyon pour la foi. Leocadius, ayant écouté leur demande, répondit : Si la maison que je possède à Bourges peut vous convenir, je ne refuse pas de vous la céder.

» A ces mots, les fidèles se jetèrent à ses pieds et lui offrirent cent pièces d'or et un bassin d'argent. Leocadius prit seulement trois pièces d'or, et leur laissa le reste. Il était encore idolâtre; mais bientôt, devenu chrétien, il fit de sa maison une église. C'est aujourd'hui, ajoute Grégoire de Tours, la première église de la cité métropole des Bituriges, elle est bâtie avec un art merveilleux, et enrichie des reliques du martyr saint Étienne[3]. »

Toutes nos Églises ont conservé le souvenir des brillants succès de la mission romaine dans les Gaules. Les hagiographes[4] nous

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 31.

[2] Grégoire de Tours (Lib. *De Gloriâ Confess.*, c. 80) dit que ce fut saint Ursin qui annonça la religion aux Bituriges. (*V.* Labb. Biblioth. nov., t. II.)

[3] L'église que loue ici Grégoire de Tours fut bâtie par saint Palais (Palladius), neuvième évêque de Bourges, et fut terminée en 380. Elle fut bâtie sur l'emplacement de celle de Leocadius. C'est aussi sur le même lieu qu'a été élevée la cathédrale actuelle, commencée au IV.e siècle et continuée pendant les cinq siècles suivants. (Sur saint Palais ou Palladius. *V.* Bolland., 10 maii.)

[4] Sans attacher une grande importance aux détails des hagiographes, on ne

parlent avec bonheur des églises nombreuses qui s'élevaient de toutes parts, des innombrables apôtres qui sillonnaient en tous sens le sol gaulois, des prodiges nombreux qui accompagnaient leur prédication.

Une impulsion puissante était donnée ; la persécution, malgré ses violences, ne put la comprimer, et n'eut à s'applaudir que de rares défections.

Celle qui la réjouit davantage et affligea le plus le cœur de l'Église, fut celle de l'évêque d'Arles, Trophime[1]. C'était un homme pieux cependant, et, par ses vertus, il s'était concilié l'amour et l'estime de tout son troupeau. Il faiblit pendant la persécution de Decius, fit, tout en restant au fond du cœur attaché à la foi, quelques concessions à l'erreur, et offrit de l'encens aux idoles.

Son exemple entraîna dans l'apostasie un grand nombre des fidèles qu'il devait soutenir dans la foi. La persécution passée, il gémit de sa faute et en implora le pardon du pape Cornelius (Corneille) qui le déposa de l'épiscopat et ne l'admit qu'à la communion laïque.

Marcianus fut élu, à sa place, évêque d'Arles. C'était un homme d'une vertu apre et dure, que son caractère et sa position vis-à-vis de Trophime disposaient aux opinions exagérées et anti-chrétiennes de Novatien. Il les adopta en effet, et se conduisit envers ceux qui avaient été faibles dans la persécution avec une véritable cruauté.

Les choses même allèrent si loin que Faustinus, évêque de Lyon, de concert avec les autres évêques des Gaules, le dénonça au pape Étienne. N'en ayant pas reçu de réponse, on ne sait pour quelle raison, Faustinus s'adressa à saint Cyprien, évêque de Carthage.

peut raisonnablement les rejeter tous absolument. Il y eut au moyen-âge des légendes qui furent des romans pieux ; mais plusieurs auteurs se firent les fidèles échos des traditions, et quelques erreurs chronologiques ne doivent pas empêcher d'admettre le fond, la substance de leur travail.

[1] C'est M. le marquis Fortia d'Urban qui a éclairci ce point d'histoire ecclésiastique. Il est vrai que dans la lettre de saint Cyprien à Antonianus, le saint docteur ne dit pas que l'évêque Trophime dont il parle ait été évêque d'Arles ; mais il est impossible de ne pas apercevoir une grande concordance entre les faits, et la chute de Trophime explique très bien la conduite de Marcien. Nous regardons l'opinion de M. Fortia d'Urban comme très probable, et nous l'avons suivie sans scrupule.

Ce grand évêque jouissait dans l'Église d'une influence que méritaient son admirable caractère, sa sainteté, son génie.

Saint Cyprien avait déjà reçu auparavant une lettre d'un certain Antonianus, qui blâmait le pape Cornelius d'avoir communiqué avec Trophime ; il lui avait répondu [1] :

« Vous désirez que je vous dise dans cette lettre pourquoi Cornelius communique avec Trophime et ceux qui ont offert de l'encens aux idoles.

Quant à Trophime, la chose n'est pas telle que vous l'ont fait connaître le bruit public et le mensonge des méchants.

» Comme un grand nombre de nos prédécesseurs, notre très cher frère a obéi à la nécessité. La plus grande partie du peuple était tombée avec Trophime : or, Trophime, voulant revenir à l'Église, confessant sa faute, se soumettant à la pénitence et aux satisfactions qu'elle mérite, implorant avec humilité le nom de frère qu'il avait perdu, on a eu égard à sa prière, et on a admis dans l'Église du Seigneur, non pas tant Trophime que le grand nombre de frères qui étaient avec lui et ne seraient pas rentrés, sans lui, dans le sein de l'Église.

» Cornelius tint conseil avec plusieurs autres évêques, et admit Trophime pour lequel satisfaisaient le retour et le salut d'un si grand nombre de nos frères. Il ne fut reçu cependant qu'à la communion laïque, et non aux honneurs du sacerdoce, comme on vous l'avait faussement et malicieusement écrit. »

Saint Cyprien, ayant reçu la lettre de Faustinus qui lui dénonçait Marcianus, écrivit en ces termes au pape Étienne :

« Cyprien, à son frère Étienne, salut [2] :

» Très cher frère, notre collègue de Lyon, Faustinus, m'a écrit deux fois pour me faire connaître ce que déjà il vous a annoncé à vous-même, de concert avec les autres évêques de cette province : c'est-à-dire que Marcianus d'Arles a pris parti pour Novatien, s'est séparé de l'unité de l'Église et de notre corps sacerdotal, a adopté les opinions dures et perverses de l'hérésie au point de refuser d'admettre à guérison les pauvres blessés, et de les abandonner à la dent des loups et du démon, sans espérance de paix et de communion.

» C'est pourquoi, vous devez écrire à nos frères les évêques des

[1] Cyprian., Epist. 52 ad Antonian.

[2] Cyprian., Epist. 67 ad Steph.

Gaules de ne pas tolérer plus long-temps l'insulte que fait au corps sacerdotal l'impitoyable et orgueilleux Marcianus, l'ennemi de la bonté de Dieu et du salut de nos frères.

» Envoyez aux évêques de la province et au peuple d'Arles des lettres par lesquelles vous déposerez Marcianus et ordonnerez d'en élire un autre à sa place. Que le troupeau du Christ, dispersé et blessé par lui jusqu'à ce jour, soit enfin rassemblé. C'est bien assez que, ces années passées, un si grand nombre de nos frères soient morts sans avoir reçu la paix. Secourez ceux qui restent, qui ne cessent de gémir nuit et jour, d'implorer la paternelle miséricorde de Dieu et notre secours.

» Veuillez nous faire connaître celui qui aura été mis à la place de Marcianus, afin que nous sachions à qui envoyer nos frères et écrire nos lettres. »

Les évêques, dans tout le monde chrétien, avaient coutume de s'envoyer mutuellement des lettres, et d'en charger des prêtres ou des diacres. C'était un moyen puissant d'entretenir l'unité catholique et la foi dans toute sa pureté. Souvent même, ils s'envoyaient la sainte Eucharistie en signe de communion.

On ignore quelle fut la conduite du pape Étienne par rapport à Marcianus; il est probable qu'il le déposa; car, outre son zèle pour la pureté de la foi, ce saint pape semble avoir eu pour les Gaules une affection particulière, et il lui envoya de nouveaux apôtres pour seconder ceux qu'avait envoyés le pape Fabien.

Parmi eux, nous connaissons Savinianus qui fonda une église dans la cité des Sénonais (Sens), Potentianus, son disciple et son successeur, Serotinus qui évangélisa les Tricassiens (Troyes). Altinus, Eodaldus distingué par son éloquence, et Adventus, tous trois aussi disciples de Savinianus, prêchèrent d'abord à Gennabum (Orléans), puis traversèrent le territoire de Lutèce, où ils convertirent Agoard et Aglibert qui moururent bientôt pour la foi. Les trois apôtres fondèrent ensuite une église dans la capitale des Carnutes (Chartres). Adventus [1] y resta comme évêque, ses deux compagnons revinrent auprès de Savinianus, furent martyrisés avec lui et ensevelis dans la même crypte [2].

[1] Quelques auteurs ont appelé Adventus saint Aventin; il ne faut pas le confondre avec saint Aventin, qui fut aussi évêque de Chartres au VII.e siècle. Les autres apôtres sont connus sous les noms de saint Savinien, saint Potentien, saint Serotin, saint Altin, saint Eodald.

[2] Hagiog., 31 décemb. — Tillemont, Mém. Eccl., t. IV.

Vers cette même époque, vint de Rome Eutropius, apôtre et premier évêque des Santons [1] (Saintes). Ce peuple se montra d'abord bien rebelle à la parole évangélique, et Eutropius fut obligé de se construire, hors de leur cité, une pauvre cabane où il passait les jours et les nuits à prier et à gémir. Dieu fut favorable à ses larmes et à ses prières; il convertit plusieurs infidèles et entre autres une vierge nommée Eustelle. Le père d'Eustelle, un des citoyens les plus considérables de la cité, devint furieux en apprenant la conversion de sa fille. Il immola le saint apôtre qui fut enseveli dans sa cabane par la pieuse vierge et les autres chrétiens.

Nous croyons devoir compter au nombre des apôtres envoyés par le pape Étienne, saint Front [2] qui évangélisa les Pétrocoriens (Périgueux). Le martyrologe romain [3] lui donne pour compagnon saint Georges, celui probablement qui prêcha la foi aux Vellaves (Velay). Saint Florus (Flour) vint [4] dans les Gaules à la même époque et s'avança jusque dans l'Arvernie, après avoir fondé l'Église de Lodève; enfin, le saint pape Étienne envoya aussi saint Mellonus [5], premier évêque de la cité de Rouen, déjà éclairée des lumières du christianisme par le prêtre Nicasius, disciple de saint Irénée.

Le pape Sixte II hérita du zèle de saint Fabien et de saint Étienne pour l'accroissement de l'Église des Gaules. Ce fut sous son pontificat que vint de Rome saint Peregrinus d'Auxerre, accompagné du prêtre Marsus, du diacre Corcodemus, des sous-diacres Jovianus et Alexandre, et du lecteur Jovinianus, très éloquent et très instruit dans les Saintes Écritures [6].

En même temps que ces saints apôtres fondaient l'Église de la cité des Autessioduriens, saint Memmius [7] donnait naissance à celle des Catalauniens (Châlons-sur-Marne), saint Genulphus [8] parcourait le pays des Cadurques (Cahors), et venait s'ensevelir dans une solitude du pays des Bituriges, sur les bords de la petite rivière de

[1] Bolland., 30 april.

[2] Hagiog., 25 octob.

[3] Ad Diediem, 25 octob.

[4] Hagiog., 3 novemb.

[5] *Ibid.*, 22 octob.

[6] Bolland., 16 junii, 5 maii.

[7] *Ibid.*, 5 aug.

[8] *Ibid.*, 17 jan., vulgairement saint Genou.

Naon ; saint Sixtus [1] et son disciple Sisinnius augmentaient à Soissons le nombre déjà considérable des fidèles, et, après bien des efforts, parvenaient à fonder à Reims une Église florissante qui fut bientôt après fécondée par le sang des martyrs [2].

Saint Timothée [3], qui était probablement venu de Rome avec saint Sixtus, fut arrêté à Reims avec un prêtre nommé Maurus et cinquante chrétiens qui eurent la tête tranchée. La veille de sa mort, saint Timothée convertit Apollinaire qui, de son bourreau, devint le compagnon de sa gloire.

Ce fut sans doute vers cette même époque que souffrirent le martyre deux illustres évêques, saint Saturnin et saint Denis.

Saturnin [4] avait converti à Toulouse un grand nombre d'infidèles et les réunissait dans une petite église peu éloignée du Capitole, temple célèbre alors par les oracles qui s'y rendaient.

Tous les jours Saturnin passait devant ce temple pour se rendre à l'église; les prêtres de l'idole, qui l'observaient, s'aperçurent qu'au moment de son passage leur oracle était muet. Ils déclarèrent donc au peuple que le chef de la secte nouvelle qui se formait dans Toulouse avait attiré la colère céleste sur cette cité autrefois si favorisée des dieux, et qu'on ne pouvait se réconcilier avec eux qu'en répandant le sang du coupable.

C'était le temps du sacrifice. Déjà le taureau qu'on devait immoler approchait couronné de bandelettes et de fleurs.

A cette heure même, Saturnin se rendait à l'église. Un infidèle l'aperçoit et s'écrie : « Le voilà l'ennemi de nos dieux, le chef de la secte nouvelle qui prêche la destruction de nos temples, appelle nos dieux des démons, et, par sa présence, rend muets nos oracles. Puisqu'il vient si à propos, qu'il apaise nos dieux par ses sacrifices ou leur serve lui-même de victime. »

Une troupe furieuse se jette aussitôt sur le saint évêque : on le conduit au temple, on veut le forcer à sacrifier; mais lui, élevant la voix : « Je n'adore, dit-il, que le seul vrai Dieu, c'est à lui que j'offre des sacrifices; vos dieux ne sont que des démons qui deman-

[1] Bolland.,1 septemb. vulgairement saint Sixte et saint Sinice.

[2] On peut, sur les apôtres du III.e siècle, consulter Tillemont, Mémoires Eccl.; Mém. sur saint Denis, t. IV.

[3] Frodoard., Hist. Eccl. Rem.

[4] Acta santi Saturnini apud Ruinart.; Act. sinc. Mart.

dent vos ames plutôt que le sang des animaux. Comment voulez-vous que j'aie pour eux du respect, puisque vous avouez vous-mêmes qu'ils me craignent? »

A ces mots, on se jette sur Saturnin, on l'attache par les pieds au taureau destiné au sacrifice. L'animal, que l'aiguillon rend furieux, se précipite et entraîne le saint évêque, dont la tête se brise sur les degrés du temple. Le taureau continua de le traîner jusqu'à ce que la corde qui l'attachait fut rompue.

Deux femmes chrétiennes recueillirent les débris du corps du martyr et les enterrèrent secrètement.

Le triomphe de saint Denis [1], aussi célèbre que celui de saint Saturnin, nous est moins connu dans ses détails. Il souffrit à Lutèce, sous le président Sisinnius, avec le prêtre Rusticus et le diacre Eleutherius. Tous trois eurent la tête tranchée sur la montagne de Mercure, qui prit depuis le nom de Montagne des Martyrs (Mont-Martre).

Entre les persécutions de Decius et d'Aurélien, il n'y en eut pas de générale dans les Gaules, mais trop souvent le zèle sanguinaire des magistrats de second ordre, les émeutes populaires excitées par le fanatisme et la superstition, y suppléèrent, et les martyrs n'en furent pas moins nombreux. A ceux que nous avons déjà nommés, ajoutons le diacre Vincent [2], apôtre des Agennais; saint Pons [3], martyrisé à Cémèle; sainte Colombe de Sens [4]; saint Patrocle [5], la gloire de l'Église de Troyes, condamné par Aurélien [6].

[1] Bolland., 9 octob.

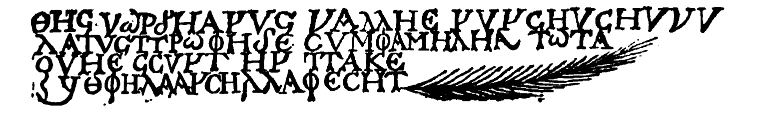
[2] *Ibid.*, 9 junii.

[3] *Ibid.*, 14 maii.

[4] Hagiog., 31 decemb.

[5] Greg. Tur., lib. 1, De Glor. Mart., c. 64. — Bolland., 21 jan.

[6] Dans le courant du III.ᵉ siècle fut martyrisé à Rome un Gaulois illustre, nommé Gordianus, qui avait le titre d'*envoyé de la Gaule*. Il fut massacré avec toute sa famille, et il ne resta que sa servante pour lui élever un modeste monument dans les catacombes. Elle écrivit dessus cette inscription qui nous est parvenue, et que les auteurs du précieux ouvrage de *Rome souterraine* ont insérée dans leur collection. (*Roma subterranea*, t. I, p. 338.)



Nommons aussi les nombreuses victimes du barbare Chrocus. Nous transcrivons ce que nous en dit Grégoire de Tours[1] :

« Du temps de Valérien et Gallien, dit-il, Chrocus, roi des Allemans, leva une armée et ravagea les Gaules.

» Or, on rapporte qu'il était d'une grande cruauté. S'étant jeté sur les Gaules, il renversa tous les édifices anciens.

» Étant arrivé au pays des Arvernes, il brûla et détruisit un temple que les habitants appelaient Vasso en langue gauloise et qui était d'une construction admirable et très solide; les murs en étaient doubles, bâtis en dedans avec de petites pierres, en dehors avec de grandes pierres carrées, ils avaient trente pieds d'épaisseur. L'intérieur de ce temple était décoré de marbre et de mosaïques ; le pavé était en marbre et le toit en plomb.

» Auprès de la cité des Arvernes (Clermont) reposent les martyrs Liminius et Antholianus. Là aussi Cassius et Victorinus, liés par une amitié fraternelle dans l'amour du Christ, répandirent ensemble leur sang et ensemble entrèrent dans le royaume des cieux. La tradition rapporte que Victorinus avait été au service du prêtre du temple dont je viens de parler. Allant souvent dans la rue dite *des Chrétiens*, pour les insulter, il y rencontra le chrétien Cassius. Touché par ses discours et par ses miracles, il crut en J.-C., abandonna sa hideuse idolâtrie, fut consacré par le baptême et devint célèbre par ses œuvres merveilleuses. Quelque temps après, les deux amis ayant souffert le martyre, montèrent ensemble au royaume des cieux.

» Pendant l'irruption de Chrocus dans les Gaules, saint Privat, évêque de la cité des Gabales (près Mende) fut trouvé dans une grotte du mont Memmat, où il se livrait aux jeûnes et à la prière,

« Hic Gordianus Galliæ nuntius jugulatus pro fide cum familiâ totâ quiescunt
» in pace.

» Irphila ancilla fecit. »

« Ici repose Gordien, envoyé de la Gaule, égorgé pour la foi, avec toute sa
» famille.

» Irphile, sa servante, a fait cette inscription. »

L'écriture de cette inscription est bien celle du III.e siècle. Le père Mabillon (*De re diplomaticâ*, l. 1, c. 2, n. 3.) la regarde comme un exemple de l'ancienne écriture gauloise.

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 1, c. 32, 33.

tandis que le peuple était enfermé dans les retranchements de Grèze. Le bon pasteur refusa de livrer ses brebis aux loups. On voulut le contraindre de sacrifier aux démons. Comme il détestait et repoussait cette infamie, on le frappa de verges jusqu'à ce qu'on le crût mort. Peu de jours après il rendit l'ame.

» Chrocus fut pris auprès d'Arles, cité des Gaules, subit plusieurs tourments et fut frappé du glaive ; livré avec justice aux souffrances qu'il avait infligées aux saints de Dieu. »

Chrocus ne fit pas seulement ces martyrs du pays des Arvernes, dont nous parle Grégoire de Tours. En passant par la Séquanaise, il fit mourir le saint évêque Antidius[1] (de Besançon). Dans la cité des Lingons, il fit trancher la tête à saint Desiderius[2]. Conduit au roi barbare, le saint évêque chercha en vain à lui inspirer quelques sentiments d'humanité.

Avant de se rabattre sur Arles, Chrocus poussa jusqu'à Angoulême où Ausonius[3], disciple de saint Martial, reçut la couronne du martyre.

Cette course sanglante d'un brigand de Germanie ne fut pas plus funeste aux chrétiens qu'un voyage que fit dans les Gaules Aurélien devenu empereur. N'étant encore que préfet des Gaules, il avait déjà donné bien des preuves de sa haine féroce ; aussi, dès qu'il approchait d'une province, les chrétiens s'enfuyaient en foule et allaient se cacher au fond des plus sombres forêts. Aurélien ne rougissait pas d'employer son armée à les y traquer comme des bêtes sauvages.

A son arrivée dans la quatrième Lyonnaise, un grand nombre de chrétiens s'étaient enfuis. Ils étaient réunis au fond d'un bois et, sous la présidence du prêtre Priscus[4], chantaient les louanges de Dieu, lorsqu'ils furent surpris par Alexandre, officier des gardes d'Aurélien. Cet homme, aussi cruel que son maître, se jeta avec sa troupe sur ces chrétiens innocents et paisibles, les massacra impitoyablement. Un saint homme, nommé Cottus, avait trouvé moyen de s'enfuir et emportait avec lui la tête de saint Priscus ; un soldat l'aperçut, le poursuivit et le tua d'un coup de hache.

[1] Bolland., 25 junii.

[2] *Ibid.*, 23 maii. vulgairement saint Didier.

[3] *Ibid.*, 11 junii.

[4] *Ibid.*, 26 maii.

Beaucoup d'autres martyrs [1], que leurs actes mettent sous Aurélien, le rendent digne d'être compté au nombre des plus cruels persécuteurs de l'Eglise des Gaules, Marc-Aurèle, Sévère et Maximien-Hercule qui les surpassa tous en cruauté.

Maximien-Hercule tenait plus de la bête féroce que de l'homme. Lorsque Dioclétien l'eut associé à l'empire, il le chargea d'aller combattre les partisans de l'indépendance gauloise, qu'on appelait Bagaudes [2]; il partit à la tête de son armée pour faire la guerre non-seulement aux bagaudes, mais aussi aux chrétiens qui s'étaient merveilleusement multipliés sur le territoire gaulois.

Or, Maximien [3] avait dans son armée une légion qu'on appelait Thébéenne, parce qu'elle avait été recrutée dans cette partie de l'Egypte qui avait Thèbes pour capitale, et qu'on appelait Thébaïde : cette légion était chrétienne tout entière. Ce fut probablement pour cette raison que Maximien la commanda pour persécuter les fidèles.

La légion Thébéenne, qui venait d'Orient, n'avait pu rejoindre le corps d armée qu'à Octodure, sur les frontières des Gaules, et s'était campée à Agaune, village situé dans une vallée des Alpes, à soixante milles de Genève.

C'est là qu'elle reçut les ordres de Maximien. Elle ne pouvait se prêter à ses cruautés et à ses injustices. « Nous ne sommes pas venus d'Orient, disaient ces généreux soldats, pour être des bourreaux, mais pour gagner des victoires. »

[1] Nous ne pouvons, dans cette histoire, enregistrer tous les noms des martyrs ou autres saints qui n'ont pas eu une action bien grande dans la société chrétienne; mais nous suppléerons à ce silence forcé par un martyrologe de l'Église de France, calqué sur le martyrologe romain, et qui fera suite à cette histoire.

[2] Quelques auteurs ont fait des *Bagaudes* des chrétiens révoltés. « Une pareille hypothèse, dit M. Amédée Thierry (Hist. de la Gaule Rom., t. II, p. 476), ne peut être en aucune manière admise par l'histoire. Les bagaudes n'étaient certainement pas des chrétiens soutenant par les armes une cause religieuse; toutefois, la persécution contre le christianisme avait aggravé l'état du pays et étendu le rayon de la bagaudie. On avait vu souvent, durant ces *chasses* cruelles, que les officiers d'Aurélien dirigeaient contre les fidèles des Gaules, des communautés entières se réfugier au fond des bois, où les soldats venaient les traquer. De là à devenir bagaude, quand la nécessité était pressante, il n'y avait qu'un pas, et vraisemblablement beaucoup de chrétiens le franchirent. »

[3] D. Ruinart.; Act. sinc. Martyr.; Act. sanct. Mauricii et sociorum à sancto Euch. scripta.

Maximien, qui apprend leur résistance, accourt à Agaune plein de rage. C'est en vain qu'il les fait décimer deux fois [1]; à la même cruauté, ils opposent le même courage, et Maximien se retire dans son camp, méditant de nouvelles vengeances.

Pendant ce temps-là, Mauricius, chef de la légion, et deux officiers, Exuperius et Candidus, pleins d'ardeur et de foi, soutiennent le courage de leurs soldats, qui envoient à Maximien une déclaration conçue en ces termes :

« Empereur, nous sommes vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu : nous le déclarons sans crainte. A vous, nous devons le service militaire; à lui, une vie juste et sainte. Nous recevons de vous le prix de nos travaux; de lui, nous avons reçu la vie. Vous êtes notre empereur, mais nous ne pouvons vous servir jusqu'à renier notre Dieu. Il est notre père et notre maître, et le vôtre aussi, que vous le vouliez ou non.

« Si vous n'ordonnez rien qui l'offense, nous vous obéirons comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour; autrement, nous lui obéirons plutôt qu'à vous.

« Nos mains sont à vous contre les ennemis de l'empire, quels qu'ils soient; mais nous regardons comme un crime de les tremper dans le sang innocent. Nos bras savent combattre les ennemis de l'empire et les vôtres, ils ne savent pas égorger des citoyens paisibles; c'est pour les défendre que nous avons des armes, et non pour les massacrer. Toujours nous avons combattu pour la justice, pour le bien et la vie des innocents : c'est pour nous un doux souvenir, et jusqu'à présent l'unique récompense de nos travaux.

« Jusqu'à ce jour, nous vous sommes restés fidèles; mais comment pourriez-vous désormais compter sur notre fidélité, si nous trahissions celle que nous devons à Dieu? Nos premiers serments ont été pour Dieu, les seconds pour l'empereur; vous ne pourriez plus croire aux seconds, si les premiers n'étaient pas sacrés pour nous.

« Vous nous ordonnez de rechercher les chrétiens et de les traîner au supplice? N'en cherchez pas d'autres : vous avez ici des hommes qui croient en Dieu le Père, principe de tout, et en J.-C., son Fils, Dieu comme lui. Nous avons vu égorger nos compagnons d'armes qui avaient partagé avec nous les mêmes combats, nous avons été couverts de leur sang, et nous n'avons pas pleuré

[1] Décimer une légion, c'était tuer un soldat sur dix.

leur mort, au contraire, nous nous en sommes réjouis, nous les félicitons d'avoir été jugés dignes de souffrir pour leur Dieu.

« Ne craignez pas que nous ayons recours à nos armes pour défendre notre vie. Vous êtes notre empereur, et le désespoir qui pourrait nous rendre terribles ne nous armera pas contre vous. Nous n'opposerons aucune résistance, nous aimons mieux mourir que de tuer nos concitoyens ; nous aimons mieux périr innocents que de vivre coupables.

« Si vous donnez de nouveaux ordres contre nous, nous sommes prêts à souffrir le fer, le feu, tous les tourments ; nous le déclarons, nous sommes chrétiens, nous refusons d'égorger les chrétiens. »

Ces nobles paroles ne firent qu'exaspérer la fureur de Maximien. Il arrive à Agaune avec toute son armée, enveloppe la courageuse légion, et la fait passer tout entière au fil de l'épée.

Les martyrs ne faisaient aucune résistance, jetaient leurs armes et présentaient aux glaives leur poitrine découverte. Ils auraient pu vendre chèrement leur vie, mais ils se souvenaient [1] de celui qui a été conduit à la mort sans ouvrir la bouche pour se plaindre.

C'est ainsi que cette angélique légion alla rejoindre les légions des anges, pour louer ensemble à jamais le Seigneur Dieu des armées [2].

Après cette lâche victoire, les soldats, enrichis des dépouilles des martyrs, se livrèrent à une horrible joie au milieu des cadavres. Un vétéran nommé Victor [3] passa au milieu d'eux, et tous aussitôt de l'environner et de lui raconter leur bel exploit. Victor ne dissimula pas l'indignation qu'il en éprouvait. « Vous êtes donc aussi chrétien? lui disent-ils.— Oui, répond avec fermeté le vieux soldat, je le suis et le serai toujours, » et, sur-le-champ, il reçoit le coup de la mort.

Un détachement de la légion thébéenne avait été dirigé sur les Germanies. Maximien mit à sa poursuite Rictius-Varus, qui l'atteignit sur les bords du Rhin et le massacra tout entier [4].

Rictius-Varus était digne de la mission que lui avait confiée Maxi-

[1] D. Ruinart, *loc. cit.*

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, Act. S. Mauricii et soc. à S. Euch. scripta.

mien, et sa haine pour les chrétiens égalait bien celle de son maître. Après avoir ensanglanté les Germanies Cis-Rhénanes, il alla en Belgique où il fit d'innombrables martyrs. Nommons l'illustre Quintinus (saint Quentin). Ce saint apôtre des Veromanduens fut percé de deux broches, et n'eut la tête tranchée qu'après avoir enduré les plus horribles tourments. Fuscianus et Victoricus, apôtres des Morins, ignorant la mort de saint Quentin, venaient pour conférer avec lui des affaires de la religion. Gentianus les arrête à quelque distance de la cité d'Amiens, leur apprend l'horrible boucherie qu'y fait Rictius-Varus, et les engage à loger chez lui. Rictius apprend l'arrivée des deux apôtres, et il court chez Gentianus qui, en le voyant, met l'épée à la main pour défendre ses hôtes. Les séides du farouche préfet se ruent sur le courageux vieillard, qui confesse la foi et meurt martyr. Fuscianus et Victoricus sont dirigés sur Amiens; mais, chemin faisant, Varus leur fait crever les yeux, enfoncer d'énormes clous dans le crâne, et enfin trancher la tête; saint Piaton, l'apôtre des Nerviens, et plusieurs autres disciples de saint Denis, souffrirent alors pour la foi.

On reconnaît les victimes de Rictius-Varus aux clous qu'il leur faisait ordinairement enfoncer dans la tête. C'était le supplice de prédilection de cet atroce persécuteur.

Maximien exerçait de son côté d'horribles cruautés, et partout où il passa dans les Gaules, il laissa une trace de sang.

La plus illustre de ses victimes fut Victor, la gloire de l'Église de Marseille [1].

Victor était un guerrier distingué par sa naissance et sa bravoure. Voyant les chrétiens ses frères effrayés de l'arrivée de Maximien à Marseille, il employait toutes les nuits à les visiter et à leur inspirer le courage dont il était lui-même animé.

Surpris dans l'exercice de son zèle et conduit au tribunal des deux préfets, Eutychus et Asterius, il confessa sa foi sans être ému des menaces de ses juges et des cris de la populace. Comme il était de famille noble, les préfets renvoyèrent sa cause à l'empereur.

Victor parut sans la moindre émotion devant le farouche Maximien, qui le renvoya aux préfets après l'avoir fait traîner dans toutes les rues de la cité, exposé aux outrages de la plus vile popu-

[1] D. Ruinart., Act. sinc. Martyr.; Act. S. Victoris.

lace; les juges déployèrent toute leur éloquence pour le séduire; lui firent un tableau magnifique des honneurs qui l'attendaient, s'il abandonnait son crucifié pour les dieux de l'empire, et lui peignirent, sous les couleurs les plus sombres, les supplices qui l'attendait s'il persévérait dans sa foi.

Victor, avec une liberté digne d'un soldat chrétien, fit l'apologie de sa foi, et mit en parallèle les idoles ridicules et obscènes du polythéisme, et J.-C., le Dieu de la sainteté et de la sagesse. Les pauvres raisonnements des juges s'éclipsaient devant la divine éloquence du martyr. « Cesse de philosopher, lui dirent-ils; il faut sacrifier aux dieux ou mourir : choisis. »

« Puisque vous me laissez le choix, répond Victor, je méprise vos dieux et j'adore J.-C.; faites de moi ce qu'il vous plaira. »

On l'étend aussitôt sur le chevalet, où il est déchiré par les bourreaux. Pendant cet horrible supplice, J.-C. lui apparaît. « La paix soit avec toi, lui dit-il, mon cher Victor : je suis Jésus qui souffre dans mes saints. Sois courageux, je serai ton aide pendant le combat et ta récompense après la victoire. »

A ces mots, Victor devient insensible aux tourments, et sur son visage rayonne le bonheur qui inonde son âme. Après la torture du chevalet, il est jeté en prison sous la garde de trois soldats, Longinus, Felicianus et Alexandre. Vers minuit, une lumière éclatante brille dans son cachot; ses gardiens le voient environné des anges et chantant avec eux les louanges de Dieu. Ils se jettent à ses pieds et lui demandent le baptême. Le lendemain, encouragés par Victor, ils confessèrent la foi et eurent la tête tranchée.

Trois jours après, Maximien se fait amener Victor. Il s'attendait à vaincre sa constance et avait fait préparer un autel. « Offre de l'encens à Jupiter, lui dit-il, et sois de nos amis. » Victor s'approche de l'autel comme pour obéir à l'empereur, et le renverse d'un coup de pied. Maximien, au comble de la rage, ordonne de couper le pied du martyr qu'il condamne à être broyé sous la meule d'un moulin. Victor s'y laisse tranquillement étendre; on serre la machine qui se brise avant que le martyr ait cessé de vivre, et on lui tranche la tête. On entendit alors une voix qui disait : « Tu es vainqueur, généreux Victor, tu es vainqueur. »

Le corps du martyr fut jeté à la mer, mais les flots le ramenèrent au rivage et les fidèles le cachèrent dans le creux d'un rocher.

A l'exemple de l'empereur, grand nombre de magistrats secondaires persécutaient les fidèles. Les plus célèbres des nombreux

chrétiens qui alors moururent pour la foi, sont les deux frères Donatianus et Rogatianus [1], saint Genès d'Arles, dont saint Paulin de Nôle a écrit les actes [2], les deux officiers Ferreolus et Julianus [3], et un grand nombre de disciples de saint Denis ou d'hommes apostoliques qui les avaient secondés dans leurs travaux.

Pendant six années que dura cette persécution, toutes les provinces furent couvertes de sang. L'Église des Gaules était comme une bergerie ravagée par une troupe d'animaux féroces. Les brebis dispersées ne pouvaient trouver de refuge dans les cavernes les plus profondes, et les pasteurs, immolés en grand nombre, ne pouvaient ni les réunir ni les animer au combat.

Mais le Christianisme avait jeté dans le sol gaulois des racines trop profondes pour être anéanti. Les tyrans furent vaincus, et pendant que le reste de l'Église Catholique eut à supporter les barbaries des Dioclétien, des Galerius, des Maximin, des Licinius, des Maxence, la Providence donna à l'Église des Gaules des jours de paix et de sérénité.

L'an 292, Dioclétien associa à l'empire, avec le titre de césar, Constance-Chlore, qui eut en partage le gouvernement des Gaules.

Doué d'une âme vertueuse, et naturellement ami du bien, Constance sut apprécier les chrétiens et conçut pour eux la plus haute estime.

Lorsque Dioclétien eut porté cet édit qui fut le signe de la persécution la plus longue et la plus cruelle qui ait désolé l'Église, Constance se crut obligé d'accorder quelque chose à ses collègues; mais, dit Lactance [4], s'il laissa abattre les temples matériels [5], il conserva les fidèles qui sont les vrais temples du Seigneur.

Et encore ces intolérances ne furent pas de longue durée. Ce fut

[1] D. Ruinart, Act. sinc. Martyr.; Act. SS. Donat. et Rogat.

[2] *Ibid.* et inter S. Paulini Nolan. opera.

[3] *Ibid.* et Greg. Tur., De Gloriâ Martyr.

[4] Lact., De Morte persecut., c. 15.

[5] Ce témoignage de Lactance prouve évidemment qu'avant Constantin les fidèles des Gaules avaient de véritables églises ou édifices spécialement destinés à leurs réunions. Le docte Ciampini (*Veter. Mon.*, t. I, c. 16) nomme un très-grand nombre d'églises bâties dans les Gaules pendant les trois premiers siècles. Nous n'attribuons pas une très-grande autorité aux pièces sur lesquelles il s'appuie; mais elles prouvent, au moins, qu'aux temps où elles furent écrites, on avait notre opinion sur l'existence des églises primitives. En outre, nous avons vu s'établir des communautés chrétiennes très-nombreuses, celle de Lyon

probablement alors qu'il mit à l'épreuve les officiers de sa cour qui professaient le Christianisme.

Il les réunit [1] un jour dans son palais, et leur déclare qu'il faut ou renoncer à leurs charges ou offrir des sacrifices aux dieux. Tous sont consternés à ces paroles. Plusieurs, courageux et fervents chrétiens, n'hésitent pas à préférer leur foi. D'autres, plus faibles, consentent à sacrifier aux dieux.

Constance, découvrant alors ses véritables sentiments, comble d'éloges les premiers, leur conserve leurs charges et son affection. Pour les autres, il les chasse de sa cour : « Comment, leur dit-il, pourriez-vous conserver à votre empereurr une fidélité inviolable après avoir trahi celle que vous deviez à votre Dieu ? »

en particulier. Or, il était impossible que des fidèles aussi nombreux pussent se réunir seulement en des maisons particulières. Nous n'adoptons donc pas le sentiment de M. de Caumont, qui a dit : « Jusqu'au règne de Constantin, il n'y eut point en Gaule d'églises proprement dites, et l'on célébrait les mystères dans les maisons des nouveaux convertis, dans des cryptes ou des lieux retirés. » (Hist. de l'Arch. relig., c. 3.)

C'est ce qui arrivait souvent dans les Eglises persécutées ou peu nombreuses, mais non dans les Eglises florissantes, comme il y en eut surtout au IIIe siècle.

Quant au style des églises primitives, on comprend que nous n'en puissions rien dire, puisqu'il n'en reste pas. Cependant, ne pourrait-on pas croire que les premiers fidèles aimaient à y transporter toutes les idées qu'ils avaient puisées dans les cryptes ?

La pensée se reporte naturellement à la crypte, à la vue de nos plus vieilles églises, souvent enfoncées au-dessous du sol, dont les voûtes basses et massives semblent écraser des piliers presque bruts ; dont les fenêtres, petites, rares, dissimulées, pour ainsi dire, ne donnent qu'à regret quelques rayons de lumière.

Nous ne croyons pas que ce soit le manque de goût qui ait fait construire ainsi ces églises. Elles avaient des types antérieurs, qui étaient les églises primitives modelées sur la *crypte*.

Après la conversion de Constantin, les évêques reçurent de cet empereur un grand nombre de *basiliques*, pour être appropriées au culte divin. Ces basiliques devinrent le type des nouvelles églises, qui en conservèrent le nom. Mais, à côté de ces basiliques, il existe d'autres églises qui n'ont emprunté que de la crypte leurs formes architecturales, et nous les appellerions volontiers *églises cryptiques*.

Les fidèles avaient tant d'amour pour ces grottes saintes, sanctifiées par les *synaxes* des premiers chrétiens et la sépulture des martyrs ! Il n'est pas étonnant qu'ils soient allés y puiser leurs idées, lorsqu'ils ont pu élever des temples au Seigneur. Nous voyons que, pendant longtemps, l'idée de crypte fut inséparable de celle d'église : on bâtissait les églises sur les cryptes primitives, ou, s'il n'en existait pas dans le lieu, on en *simulait* une qui devenait le sanctuaire le plus vénéré de la nouvelle église.

[1] Euseb., Vit. Constantini, lib. 1, c. 16.

Constance, devenu Auguste, conserva pour les chrétiens les mêmes sentiments d'estime et d'affection, et les transmit avec l'empire à son fils Constantin dont le nom glorieux annonce la paix et la victoire de l'Église.

LIVRE DEUXIÈME.

(314 — 397.)

I.

Etat de l'Église à la conversion de Constantin. — Hérésies. — 1° Novatianisme. — Saint Rheticius. — 2° Donatisme. — Concile d'Arles. — 3° Arianisme. — Saint Maximien de Trèves. — Concile de Cologne contre Euphratas. — Concile de Sardique. — Vertu d'Euphratas. — Saint Paulin de Trèves. — Conciliabule d'Arles. — Saint Hilaire de Poitiers. — Premier livre à Constance. — Conciliabule de Béziers. — Exil d'Hilaire — Ouvrage *De la Trinité*. — Livre des Synodes. — Concile de Rimini. — Hilaire à Constantinople. — Deuxième livre à Constance. — Livre contre Constance. — Retour d'Hilaire dans les Gaules. — Divers conciles — Concile de Paris. — L'arianisme vaincu dans les Gaules.

314 — 361.

En butte à la jalousie des nombreux tyrans qui ravageaient l'empire, Constantin, homme de génie et de courage, sut déjouer leurs intrigues, les vaincre à la tête de ses armées, et rester maître de tout l'empire romain, que seul il était digne de gouverner. Ce fut en marchant contre Maxence, un de ses collègues jaloux, et le digne fils de Maximien-Hercule, qu'il eut cette vision miraculeuse que tout le monde connaît, et qui décida de son entière conversion au christianisme [1].

La conversion de Constantin eut, pour le bonheur du monde, des résultats immenses. La religion, il est vrai, grandissait toujours, malgré les persécutions; mais de longtemps encore le monde n'eût été complétement chrétien, si toujours, en s'enrôlant sous les drapeaux de J.-C., on eût eu la perspective des supplices et de la mort. La crainte aurait enchaîné bien des convictions. Mais aussitôt que le monde put devenir chrétien, il assiégea les parvis de l'église, et bientôt l'idolâtrie n'eut plus de refuge qu'au fond des villages, où bientôt même elle vit détruire son règne.

L'Eglise ressentit une indicible joie de voir tant de nouveaux enfants se presser autour d'elle, et le pieux historien Eusèbe nous redit ainsi son bonheur et son allégresse [2]:

[1] Euseb., Vit. Constant., lib. 1.

[2] Euseb., Hist. Eccl., lib. 10, c. 1, 2, 3.

« Chantez [1] au Seigneur un cantique nouveau, parce qu'il a fait des choses admirables, et qu'il a manifesté sa justice en présence des nations. Nous pouvons bien répéter ces paroles des Saintes Ecritures; car, par la grâce de Dieu, après les cruelles épreuves dont nous avons été témoins, il nous est donné de voir et d'entendre des choses que bien des justes et de saints martyrs de Dieu, malgré leurs désirs, n'ont ni vues ni entendues. Enlevés à la terre, ils jouissent maintenant d'un bonheur divin dans le ciel; mais nous aussi, nous possédons aujourd'hui un bonheur supérieur à tout ce que nous pouvions désirer en ce monde. En contemplant, étonnés, les merveilles de la magnificence de Dieu, nous pouvons dire avec le Prophète [2] : « Venez et voyez les œuvres du Seigneur qui a couvert la « terre de prodiges, qui a fait cesser la guerre jusqu'aux extrémités du « monde, qui a brisé l'arc et toutes les armes, et brûlé les boucliers. » Nous voyons avec bonheur ces paroles accomplies parmi nous. La race des impies a disparu du monde avec une rapidité qui nous rappelle encore cet autre oracle [3] : « J'ai vu l'impie orgueilleux et « élevé au dessus des cèdres du Liban, et j'ai passé, et il n'était plus, « et je l'ai cherché, et je n'ai pu trouver la place qu'il occupait. » Sur l'Eglise du Christ, dans tout l'univers, nous voyons luire un jour serein dont aucun nuage n'obscurcit l'éclat, et Dieu n'a pas voulu que notre triomphe excitât la jalousie des Gentils, il les a fait participer à tous les biens que sa bonté a répandus sur nous.

« Que nous sommes heureux de voir ces lieux dévastés naguère, désolés comme après un long pillage, reprendre une vie nouvelle! de voir les temples du Seigneur sortir de leurs ruines, se relever plus grands et décorés avec plus de magnificence.

« Les consécrations de ces nouvelles églises, les assemblées fréquentes des évêques, le concours des pèlerins qui viennent des régions les plus éloignées, l'amour qui règne entre les peuples divers, la sainte harmonie qui existe entre tous les membres du corps du Christ, qui vivent du même esprit, possèdent le même zèle pour la foi, et chantent au Seigneur les mêmes louanges : tel est le spectacle magnifique que nous avons sous les yeux. Les chefs de l'Eglise et les fidèles rivalisent de zèle, les uns pour s'acquitter parfaitement de leur ministère, administrer les Mystères divins; pour unir

[1] Psalm. 97.

[2] Ps. 36.

[3] Ps. 45.

le chant des psaumes et des hymnes qui nous ont été divinement transmis, aux cérémonies mystiques, aux mystérieux symboles de la passion du Sauveur [1]; les autres louent Dieu, et de tout leur cœur lui rendent grâces comme à l'auteur de tout bien. »

Mais le bonheur de l'Eglise ne fut pas de longue durée. Comme son divin Chef, elle doit passer en faisant le bien, mais recevoir en même temps les outrages et les insultes; seulement elle ne sera jamais crucifiée, et J.-C. lui a donné le privilége de l'immortalité. C'est un rocher inébranlable contre lequel viendront toujours se briser les vagues impuissantes du vice et de l'erreur. Délivrée des bêtes féroces qui avaient juré de la noyer dans le sang, elle vit surgir de son sein même des ennemis plus dangereux encore, les hérétiques qui se succédèrent sans interruption pendant plusieurs siècles, et firent d'incroyables efforts pour souiller de leurs doctrines humaines le dépôt des vérités divines que l'Eglise doit remettre intact et pur, à la fin des siècles, au Dieu qui le lui a confié.

Les premiers hérétiques que nous voyons troubler l'Eglise des Gaules, après les persécutions, furent les Novatiens, qui s'attaquaient à l'infinie miséricorde de Dieu, et ne laissaient qu'un affreux désespoir pour consolation aux malheureux qui avaient faibli dans les supplices et avaient donné quelque marque extérieure d'apostasie.

Il est certain que si Maximien-Hercule et son affreux cortége de bourreaux envoyèrent au ciel bien des martyrs, ils firent aussi de nombreux apostats; mais parmi ces coupables, beaucoup n'avaient cédé qu'à la crainte, et étaient restés chrétiens au fond du cœur. Aussi, dès que la tempête fut apaisée, revinrent-ils en foule, honteux et repentants, s'agenouiller dans le parvis des églises, et implorer, les larmes aux yeux, la pénitence.

D'âpres et durs sectaires, espèce de stoïciens un peu christianisés, et orgueilleux d'une vertu peut-être plus apparente que réelle, voulaient repousser ces pauvres *tombés* qui imploraient avec tant d'humilité la miséricorde du Seigneur; mais les vrais pasteurs, fidèles disciples de celui qui courait après les brebis égarées et les ramenait, tout joyeux, aux bercail, les recevaient avec une douceur évan-

[1] Ce passage d'Eusèbe est extrêmement intéressant sous le rapport liturgique et dogmatique; il nous donne idée des fonctions du clergé, qui étaient, comme aujourd'hui, d'administrer les sacrements ou mystères, et de joindre à la célébration des symboles de la passion du Sauveur (sacrifice de la messe) les cérémonies et le chant des psaumes et des hymnes.

gélique, dirigée toutefois par l'amour de la justice et de la vérité.

Il y eut même alors dans les Gaules un saint évêque qui consacra son éloquence à la défense de la miséricorde divine, et écrivit un grand ouvrage contre les Novatiens. Ce fut Rheticius, évêque d'Augustodunum (Autun), illustre d'abord dans le monde [1], plus illustre encore dans l'Eglise, et qui a mérité ces éloges de saint Augustin :

« Rheticius, dit ce grand docteur à son adversaire Julien [2], Rheticius a joui d'une grande autorité dans l'Eglise, pendant son épiscopat; je n'en veux pour preuve que le choix qui fut fait de lui pour juger l'affaire des donatistes, sous la présidence de Melchiade, évêque du siége apostolique. Il fut un de ceux qui condamnèrent Donat, premier auteur du schisme des donatistes, et prononcèrent en faveur de Cécilien, évêque de l'Eglise de Carthage. En parlant du baptême, continue Saint-Augustin, voici comment Rheticius s'exprime [3] :

« Tout le monde sait que la principale indulgence qui soit dans « l'Eglise est celle par laquelle nous quittons le poids de notre ancien « crime, nous effaçons les fautes anciennes de notre ignorance ; « par laquelle nous nous dépouillons du vieil homme et des péchés « qui sont *innés en lui.* »

Ce passage de saint Rheticius, que nous a conservé saint Augustin, est probablement tiré de son ouvrage contre les Novatiens. Il avait en outre composé un commentaire sur le Cantique des Cantiques. Saint Jérôme ne l'estimait pas sous le rapport philologique [4], mais il donne à l'éloquence sublime du saint auteur de si grands éloges [5], que nous devons vivement regretter que ses ouvrages soient perdus.

Ils lui avaient acquis une si haute réputation, qu'il fut un des trois évêques gaulois choisis par Constantin pour juger l'affaire des donatistes [6].

[1] Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 75.

[2] Aug. cont. Julianum, lib. 1, n° 7.

[3] Saint Augustin veut prouver, par le texte de Rheticius, la croyance au péché originel, qu'il établit en effet de la manière la plus claire. On possède encore un passage de saint Rheticius sur l'Eucharistie.

[4] Hieron., Epist. 37 ad Marcell.

[5] *Id.* Catalog. Script. Eccl., c. 82.

[6] On appelait Donatistes les partisans de Danat, qui prétendaient que Cécilien

Ces hérétiques eux-mêmes avaient demandé pour juges les évêques des Gaules, et en avaient écrit ainsi à l'empereur [1] :

« Nous avons recours à vous, Excellent empereur, vous qui êtes d'une race juste, et dont le père n'a point persécuté les fidèles; Puisque la Gaule a été exempte du crime d'avoir livré les Saintes Ecritures, et qu'entre nous et les autres évêques d'Afrique il s'est élevé des divisions, nous supplions Votre Piété de nous donner des juges gaulois. »

Constantin fut surpris d'abord, et avec raison, qu'on s'adressât à lui dans une affaire purement religieuse. Il comprenait que si, comme empereur, il pouvait favoriser l'Eglise, seconder son action pour le bien de la société, il ne pouvait avoir la prétention de s'immiscer à son gouvernement, qui n'a été confié par J.-C. ni aux empereurs ni aux rois. Il eût donc sagement agi en suivant sa première inspiration, et en renvoyant les donatistes à l'autorité spirituelle; mais il céda à leurs instances, et leur nomma pour juges Rheticius d'Autun, Marinus d'Arles, et Maternus [2] de Cologne, qui durent s'entendre avec le pape Melchiade, auquel l'empereur écrivit en ces termes :

« J'ai jugé à propos que Cécilien se rendît à Rome avec dix de ses partisans et dix de ses accusateurs, afin qu'en votre présence et en présence de Rheticius, de Maternus et de Marinus, auxquels j'ai donné l'ordre de se rendre auprès de vous, il puisse être entendu comme vous savez que la sainte Loi le demande [3]. »

Pour rendre le jugement plus solennel, le pape invita plusieurs évêques d'Italie à se rendre à Rome. Cécilien y fut déclaré innocent et légitime évêque de Carthage [4].

Les donatistes avaient demandé à être jugés, à condition proba-

n'était pas légitime évêque de Carthage, parce qu'il avait été ordonné par les *traditeurs*, c'est-à-dire ceux qui avaient livré les Saintes Ecritures pour être brûlées, pendant la persécution. Ils s'étaient, en conséquence, séparés de la communion de Cécilien, et formaient un schisme.

[1] On peut voir, dans les œuvres de saint Optat, toutes les pièces relatives à l'histoire des donatistes. (*V.* aussi Euseb., Hist. Eccl., lib. 10.)

[2] Les légendaires ont fait de saint Maternus de Cologne un disciple immédiat de saint Pierre. Il est certain qu'il ne vint de Rome, avec Eucharius et Valerius, qu'à la fin du IIIe siècle.

[3] Euseb., Hist. Eccl., lib. 10, c. 5.

[4] Aug., Epist. 43, n° 4; Epist. 53, n° 5; Lib. de uno bapt., n° 28, et passim in Brev. collat.

entre l'Eglise Romaine et l'Eglise des Gaules. Les actes de ce premier concile gaulois attestent de la manière la plus claire la primatie universelle de l'évêque du siége apostolique, et nous la présentent comme un fait incontesté.

« 2° Les ministres devront rester dans les lieux où ils auront été ordonnés. »

A leur origine, les diverses communautés chrétiennes étaient administrées plutôt par des missionnaires que par des pasteurs proprement dits, comme elles le furent depuis. Lorsqu'une mission arrivait dans une province non encore évangélisée, le chef de la mission ou l'évêque désignait bien comme un centre d'opérations qui devenait son siége épiscopal ; mais tous ses disciples se répandaient çà et là, suivant l'impulsion de l'esprit de Dieu. A mesure que la religion s'établit, on sentit la nécessité de fixer des lignes de démarcation entre les diverses communautés ou Eglises, et d'arrêter les courses plus ou moins aventureuses de clercs qui n'auraient pu, sans inconvénients graves, aller travailler dans un champ confié aux soins d'un autre, et échapper à une surveillance que la fragilité humaine a toujours rendue nécessaire. Telle fut probablement la raison du deuxième canon du concile d'Arles.

« 3° Il a été décidé que ceux qui, pendant la paix, quittent le service militaire, seront excommuniés. »

On peut croire sans témérité que ce décret fut rendu pour plaire à l'empereur, qui alors avait besoin de ses troupes.

« 4° Les conducteurs de chars seront excommuniés, tant qu'ils prendront part à ces jeux.

« 5° Les acteurs de théâtre sont aussi excommuniés. »

L'Eglise n'a donc jamais toléré les théâtres et les spectacles, ces écoles d'immoralité et de corruption.

« 6° Il a été décidé qu'on devait faire l'imposition des mains à ceux qui, étant malades, manifestent l'intention d'être du nombre des croyants. »

Cette expression : *l'imposition des mains*, est prise en plusieurs sens par les écrivains ecclésiastiques. Elle désigne ici le baptême auquel on donnait quelquefois ce nom [1].

« 7° Les présidents [2], se rendant à la province qui leur sera dési-

[1] Sulp. Sev., Vit. Martin., c. 10, appelle ainsi le baptême. (*V.* ce passage dans cette Histoire, liv. 2.)

[2] On donnait ce nom à des magistrats civils qui semblent avoir eu pour mission principale de rendre la justice.

gnée, devront prendre des lettres de communion, et il en sera de même de tous ceux qui iront dans une autre province exercer des fonctions publiques. »

Ces lettres de communion étaient délivrées par l'évêque, et il y attestait que la personne à laquelle il les accordait était en communion avec lui. Les idolâtres étant encore nombreux, les pasteurs devaient prendre des moyens de reconnaître les fidèles.

« 8° Quant à la coutume des Africains de rebaptiser, il a été décidé que si quelqu'un quittait l'hérésie pour rentrer dans l'Eglise, on devait l'interroger sur le Symbole. Si, par les réponses, on voit qu'il a été baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le Saint-Esprit, c'est-à-dire on lui donnera le sacrement de Confirmation; s'il ne répond pas sur la Trinité, on devra le rebaptiser. »

On voit, par ce canon, que l'opinion des rebaptisants n'était pas morte en Afrique avec saint Cyprien [1].

« 9° Pour ceux qui n'ont que des lettres de communion signées des confesseurs de la foi, on doit les leur ôter et leur en donner d'autres. »

Pour comprendre ce réglement, il faut savoir que ceux qui avaient confessé la foi pendant la persécution étaient en si grande vénération dans l'Eglise, que des lettres de communion données par eux étaient reçues avec respect et équivalaient à celles des évêques; il se glissa probablement des abus dans cet usage si respectable en lui-même, et c'est ce qui motiva le décret du concile.

« 10° Si des fidèles surprennent leurs épouses en adultère, on doit, autant que possible, leur conseiller de ne se pas remarier du vivant de ces épouses. »

Dans ce cas, les lois civiles autorisaient le divorce. De là vient la circonspection du concile qui engage seulement à conseiller de ne pas contracter un nouveau mariage.

[1] Il y eut, au milieu du IIIe siècle, une controverse très-animée entre le pape saint Étienne et saint Cyprien sur cette question : Doit-on rebaptiser ceux qui ont reçu le baptême des hérétiques? Saint Cyprien repondait affirmativement; le pape Étienne distinguait entre les hérétiques qui donnaient le baptême avec sa forme essentielle, et ceux qui l'altéraient, et déclarait valide le baptême des premiers. L'Église a décidé la question dans le sens du pape Étienne, et a condamné l'opinion des rebaptisants depuis la mort de saint Cyprien.

« 11° Il a été décidé qu'on séparerait de la communion, pour quelque temps, les femmes qui s'uniraient à des Gentils.

« 12° Les ecclésiastiques usuriers doivent être excommuniés.

« 13° Ceux qui sont dénoncés comme ayant livré, pendant la persécution, les Saintes Ecritures, les vases sacrés, ou les noms des frères, doivent être rayés du clergé, si leur faute est prouvée par des actes publics, et non par de simples paroles. Les ordinations qu'ils auraient faites depuis leur faute sont annulées [1]. Mais comme un grand nombre paraissent se porter comme accusateurs contre les règles de l'Eglise, et croient devoir être crus sur de simples témoignages, nous déclarons que leurs accusations ne doivent pas être reçues, si elles ne sont appuyées sur des actes publics, comme on l'a dit ci-dessus. »

Il y eut des traîtres pendant la persécution, et il était juste de leur faire expier leur crime. Mais il ne fallait rien donner à la haine, et on devait empêcher les fausses accusations. La preuve, par acte public, que demande le concile, était d'une haute sagesse et arrêtait toute accusation calomnieuse, que le concile frappe d'anathème dans le canon suivant :

« 14° Ceux qui accusent à faux leurs frères seront excommuniés jusqu'à la mort. »

Nous donnons immédiatement le canon seizième, afin de présenter ensuite sans interruption tous ceux qui ont rapport à la hiérarchie ecclésiastique.

« 16° Tous ceux qui ont été excommuniés pour crime ne devront rentrer en communion que dans l'endroit où ils auront été excommuniés, en quelque lieu qu'ils se soient retirés depuis. »

Le concile avait sans doute pour but, dans ce réglement, de maintenir la peine dans toute sa rigueur, et d'ôter, autant que possible, par l'admission à la communion, le scandale du crime.

« 15° Nous avons appris qu'en plusieurs lieux les diacres offraient le sacrifice ; nous ordonnons qu'il n'en soit plus ainsi.

« 17° Qu'aucun évêque ne blesse les droits d'un autre évêque.

[1] C'est-à-dire, déclarées illicites, et les ordonnés suspendus de leurs fonctions. Souvent nous verrons les conciles se servir des expressions *annuler* ou autres équivalentes, sans pour cela déclarer les ordinations invalides en elles-mêmes. (*V.* en particulier le concile de Riez, cité plus bas au sujet de l'ordination d'Armentarius, dans cette Histoire, liv. 4, et la discussion du pape Zozime et de Proculus, où le mot *nul* est pris pour *illicite*.)

« 18° Les diacres des villes ne doivent pas avoir autant de présomption; il faut qu'ils aient pour les prêtres l'honneur qui leur est dû, et ne fassent rien sans leur consentement [1]. »

Dans les premiers siècles, il y avait des diacres attachés aux différentes églises. L'évêque, exerçant dans son église épiscopale les fonctions du prêtre, avait ordinairement avec lui moins de prêtres que de diacres. Les prêtres étaient envoyés dans les petites villes ou les campagnes, à mesure qu'il s'y établissait des communautés chrétiennes. Il paraît que les diacres résidant dans la cité et auprès de l'évêque se croyaient, en vertu de leur position, à leurs yeux plus brillante que celle des prêtres, au moins leurs égaux, et usurpaient parfois les fonctions sacerdotales. Le concile les ramène sans ménagement aux principes de la hiérarchie établis dans l'Eglise dès son origine, et qui se sont toujours perpétués les mêmes. Le concile ne maintient pas avec moins de vigueur les droits respectifs de chaque évêque dans son église épiscopale ou diocèse, et lui conserve toute la plénitude de son action.

« 19° On doit donner aux évêques voyageurs un lieu pour offrir le saint sacrifice. »

Ces évêques, qu'on appelait indistinctement *voyageurs* ou *chorévêques* [2], étaient des évêques sans siége et missionnaires. On les appela d'abord *évêques des nations* [3]. Ils allaient annoncer l'Evangile aux peuples idolâtres, et, plus tard, venaient probablement seconder le zèle de ceux qui réclamaient leur secours pour le bien de leurs églises.

« 20° Personne ne doit être assez téméraire pour ordonner seul un évêque. Il doit prendre avec lui sept autres évêques, et au moins trois, s'il ne peut en avoir sept. »

[1] M. Guizot a fait une singulière remarque (Hist. de la civ. en Fr., t. I, leç. 3, *passim*), c'est que les évêques, d'abord les égaux des prêtres, les ont rabaissés peu à peu, et ont fait passer ainsi l'Église de l'état démocratique à l'état aristocratique. M. Guizot ne cite ni fait ni témoignage favorisant tant soit peu son opinion. Les 15e et 18e canons du premier concile d'Arles font voir que les évêques ont soigneusement conservé les prérogatives sacerdotales, et nous aurons assez souvent l'occasion de faire une remarque diamétralement opposée à celle de M. Guizot.

[2] *V.* Concil. Regense, can. 3, ann. 439.

[3] Nous avons encore des évêques *in partibus infidelium*, ou des peuples infidèles : rien n'est nouveau dans l'Église. Nous avons vu saint Caius et saint Hippolyte, disciples de saint Irénée, *évêques des nations*. (Hist. de l'Église de France, liv. 1er.)

L'ordination d'un évêque par un seul évêque a toujours été regardée comme valide, mais aussi comme illicite. Nous aurons lieu plus tard d'étudier d'une manière approfondie l'objet si important des ordinations épiscopales [1].

« 21° Il a été décidé que les prêtres et les diacres devaient exercer leur ministère dans les lieux où ils ont été ordonnés; s'ils les quittent pour aller ailleurs, qu'ils soient déposés. »

Les Eglises étant régulièrement organisées, on n'avait pas besoin d'un grand nombre de missionnaires, et il était mieux que chaque membre du clergé travaillât dans son diocèse, sous la direction de l'évêque, qui ne pouvait alors avoir un clergé très-nombreux.

« 22° Quant aux apostats qui ne se mettent pas en peine de revenir à l'Eglise ou de faire pénitence, et qui, étant malades, demandent la *communion*, on ne devra la leur donner que lorsqu'ils seront revenus en santé et qu'ils auront fait de dignes fruits de pénitence. »

Les apostats et tous les excommuniés ne pouvaient rentrer en *communion*, c'est-à-dire être réintégrés au nombre des fidèles, qu'après une pénitence publique. On ne pouvait donc, d'après ces règles, accorder la communion ou réintégration parmi les fidèles au moment où un apostat, même malade, la demandait. Cependant on accordait alors la réconciliation, de sorte que le malade ne mourait pas hors de l'Eglise. Nous aurons occasion d'étudier ailleurs la législation de l'Eglise sur ce point, un de ceux qui furent le plus fréquemment traités dans les premiers conciles [2].

Il est hors de doute que l'Eglise des Gaules, déjà si belle et si pure aux yeux du monde chrétien, et que les hérétiques eux-mêmes choisissaient pour arbitre, se mit à corriger, suivant les réglements du concile d'Arles, les rares abus qui pouvaient ternir tant soit peu son éclat. Elle se préparait ainsi, sous l'inspiration de Dieu, à soutenir glorieusement la lutte que bientôt une hérésie puissante allait engager contre l'Eglise entière.

Nous voulons parler de l'Arianisme. Peu d'années après le concile d'Arles, il apparut sur le rivage de l'Egypte. D'abord léger nuage, on n'eût jamais pensé qu'il eût recélé dans son sein un orage aussi effrayant; mais en bien peu de temps il prit d'immenses proportions, couvrit l'Église d'une obscurité profonde, et enfanta

[1] Dans cette Histoire, liv. 4, § III.

[2] *Ibid.*

contre elle une tempête qui l'eût engloutie, si elle n'eût pas eu le doigt de Dieu pour la guider et la soutenir.

L'arianisme eut pour premier auteur un simple prêtre d'Alexandrie nommé Arius. Cet hérétique ne tendait à rien moins qu'à détruire la base même du christianisme, la Trinité, en niant l'unité d'essence du Père et du Fils, ou la divinité de J.-C. Selon Arius, le Père seul a l'essence divine; le Fils n'est qu'une créature que le Père a embellie de ses dons les plus précieux, à laquelle il a donné une substance douée de prérogatives supérieures à celles de tous les autres êtres créés. Cette substance, suivant les ariens timides ou semi-ariens, Dieu l'avait faite parfaitement semblable à la sienne, au point que le Fils était vraiment l'image et l'éclat de la splendeur du Père. Mais elle n'était pas cependant la substance même du Père, c'est-à-dire que le Père était distinct du Fils quant à l'essence, et ne formait pas avec lui un seul et même Dieu.

Il ne fut d'abord question entre l'Église et l'arianisme que de la consubstantialité du Père et du Fils [1]; mais, un peu plus tard, la question s'étendit à la troisième personne de l'adorable Trinité. Une fois admis que le Père seul a l'essence divine on doit en conclure que le Saint-Esprit n'est pas plus Dieu que le Fils. Ce fut Macedonius qui tira cette conclusion : il ne fut ainsi qu'un arien conséquent.

Dans ses discussions contre l'arianisme, comme en toutes celles qu'elle dut avoir avec les innombrables hérésies qu'enfanta l'orgueil humain, l'Église ne fit que constater la foi antique et permanente qu'elle avait reçue de son divin auteur. Lors donc qu'Arius osa porter un œil profane sur le mystère profond de l'essence divine, nécessairement inaccessible à toute intelligence finie, et que le Verbe incarné put seul nous faire connaître, l'Église exposa simplement sa foi. Elle constata que toujours, depuis J.-C., ses enfants avaient cru que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne font qu'un seul et même Dieu; qu'ils n'ont qu'une seule essence, quoique distincts en personnalité; que le Père, par une opération qui lui est co-éternelle, a engendré son Verbe, expression substantielle de son être, et que le Saint-Esprit procède éternellement du Père et du Fils.

L'intelligence humaine ne peut comprendre ce mystère ineffable,

[1] Voilà pourquoi on fait peu mention du Saint-Esprit dans les premiers ouvrages des docteurs de l'Église contre les ariens, en particulier, dans l'ouvrage *De la Trinité*, par saint Hilaire de Poitiers, dont nous parlerons bientôt.

mais elle le connaît sur le témoignage divin ; elle peut même y découvrir d'étonnantes merveilles quand elle l'approfondit, guidée par la foi et éclairée de ces lumières intérieures que Dieu répand dans un cœur humble et pur. Mais Dieu permit qu'au moment où Arius voulut réduire le dogme chrétien aux proportions de son génie, il se trouvât dans l'Église des évêques indignes qui s'en déclarèrent les ennemis. A leur tête, on doit placer Eusèbe de Nicomédie, que sa haute naissance et son ambition rendirent bientôt le véritable chef de l'arianisme. Sous son impulsion, l'hérésie fit des progrès alarmants.

Constantin, qui résidait à Nicomédie, avait heureusement à sa cour un grand et saint évêque, Osius de Cordoue, dont il préférait les conseils à ceux d'Eusèbe. Éclairé par lui sur les tendances de l'arianisme, il l'envoya à Alexandrie avec mission d'étouffer la nouvelle hérésie dans son berceau. Les efforts d'Osius furent inutiles. Il revint à Nicomédie, effrayé des maux qui allaient fondre sur l'Église, et qu'il ne prévoyait peut-être pas encore aussi terribles qu'il les vit depuis, et il conseilla à Constantin de faciliter la réunion de tous les évêques du monde chrétien, dont l'attestation *catholique* était devenue nécessaire.

L'empereur entra dans ses vues, en écrivit au pape, qui nomma pour son légat au concile Osius lui-même, avec les prêtres Viton et Vincent ; tous les évêques du monde reçurent de Constantin des lettres respectueuses qui les invitaient à user des voitures et des subsistances que les magistrats civils avaient ordre de mettre à leur disposition. Les évêques se réunirent à Nicée, condamnèrent l'arianisme, et affirmèrent que *partout* et *toujours* on avait cru le Fils consubstantiel au Père [1], c'est-à-dire de même substance, et ne formant avec lui qu'un seul et même Dieu.

Les ariens, condamnés, déguisèrent leur erreur sous des dehors hypocrites, mais n'en furent pas moins actifs à la répandre. Ils parvinrent même à séduire Constantin, qui prit leur doctrine pour la vérité, et persécuta le grand Athanase, ce héros sublime dont toute la vie ne fut qu'un long combat contre l'hérésie.

[1] Le mot *consubstantiel* se dit en grec ομουσιος (*omousios*) ; les ariens voulaient le remplacer par un mot presque semblable, ομοιουσιος (*omoiousios*), qui signifie semblable en substance, et qui emporte l'idée de similitude, mais non d'identité. Ils voulaient séduire les simples à l'aide de cette parité de mots ; mais l'Église tint fermement pour le mot ομουσιος, qui seul exprime sa foi sans ambiguïté.

Athanase était le fléau de l'arianisme. Il avait été envoyé au concile de Nicée par le patriarche d'Alexandrie, son évêque, qui connaissait sa science et son courage, et qui mourut heureux, parce que Dieu lui fit connaître qu'il l'aurait pour successeur. Élevé sur le siége d'Alexandrie, Athanase fut en butte à mille intrigues ténébreuses de la part des ariens, qui, le regardant comme leur plus redoutable ennemi, identifièrent pour ainsi dire sa cause avec celle de la foi, et, à force de calomnies, le firent chasser de son siége et exiler à l'extrémité des Gaules, dans la cité de Trèves.

Maximinus (saint Maximin) en était évêque. Originaire du pays des Pictaves et parent de l'évêque de Poitiers (saint Maxentius), Maximinus [1] avait quitté, étant encore jeune, sa famille et sa patrie, attiré par la haute réputation de saint Agræcius de Trèves. Après avoir été disciple de ce saint évêque, il fut son successeur, et il remplissait avec un zèle admirable tous les devoirs de l'épiscopat lorsque le grand Athanase arriva dans sa cité. Maximin le reçut comme un frère et un martyr. On peut croire que ce fut dans les entretiens qu'il eut avec le saint patriarche d'Alexandrie qu'il puisa le zèle ardent qu'il montra contre l'arianisme.

Cette hérésie commençait à agiter l'Église des Gaules. Grâce à Dieu, elle y fit peu de prosélytes ; et, pendant sa déplorable histoire, nous ne verrons, parmi les évêques gaulois, que Saturnin d'Arles, Paternus de Périgueux et Euphratas de Cologne, qui se soient déclarés pour elle ; encore Euphratas ne persévéra-t-il pas dans l'erreur.

Comme il disait que le Fils n'était pas de même essence que le Père et n'était pas Dieu comme lui, Servatius de Tongres chercha à le ramener à des sentiments plus orthodoxes, et eut même avec lui plusieurs conférences en présence de saint Athanase [2]. Sur ces entrefaites, le grand patriarche quitta Trèves, et Euphratas devint alors tellement hérétique, que les fidèles de son Église le dénoncèrent à Maximin, le grand ennemi de l'arianisme dans les Gaules.

Sur l'invitation de Maximin, quatorze évêques des différentes provinces gauloises se réunirent à Cologne [3] : c'étaient Maximin de

[1] Bolland., 29 maii. — Les œuvres de saint Athanase et de saint Hilaire de Poitiers contiennent, sur saint Maximin, des renseignements recueillis par les hagiographes, sous le 29 mai

[2] Concil. Agripp., Verba Servat.

[3] Sirmond, Concil. antiq. Galliæ, t. I, p. 11.

Trèves, Valentinus d'Arles, Donatianus de Cabillon (Châlon-sur-Saône), Severinus de Sens, Optatianus de Troyes, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerianus d'Auxerre, Simplicius d'Autun, Amandus de Strasbourg, Justinianus de Bâle, Eulogius d'Amiens, Servatius de Tongres, Dyscolius de Reims.

«Après qu'on eut lu la lettre du peuple de Cologne et de toutes les villes de la seconde Germanie, dénonçant Euphratas pour avoir nié que le Christ fût Dieu, Maximin, évêque, a dit : « Puisque Euphra-« tas a blasphémé contre le Saint-Esprit en niant que le Christ fût « Dieu, je suis d'avis qu'il soit déposé de l'épiscopat. » L'évêque Valentinus dit : « Non-seulement il ne doit plus être évêque, mais il « doit même être privé de la communion laïque. » Les autres évêques parlent dans le même sens, et Servatius ajoute : « Je sais par « moi-même, et non par ouï-dire, ce qu'a fait et enseigné le faux « évêque Euphratas. Souvent, en présence d'Athanase, évêque « d'Alexandrie, d'un grand nombre de prêtres et de diacres, je lui « ai résisté lorsqu'il avançait que le Christ n'était pas Dieu. Je « pense donc qu'il ne peut plus être évêque des chrétiens. »

Dix évêques, qui n'avaient pu venir au concile, envoyèrent leur adhésion à la déposition d'Euphratas; c'étaient Martinus de Mayence, Victor de Metz, Desiderius de Langres, Pancharius de Besançon, Sanctinus de Verdun, Victorinus de Paris, Superior de Tournai, Mercurius de Soissons, Dioptetus d'Orléans, Eusèbe de Rouen.

Euphratas ouvrit les yeux à la lumière en entendant les évêques des Gaules se prononcer aussi unanimement contre ses erreurs. Peut-être avait-il pris de bonne foi l'erreur pour la vérité. Il était du reste trop vertueux pour persévérer dans l'hérésie après l'avoir reconnue. On peut croire qu'eu égard à son repentir, à ses vertus et à son humilité, sa condamnation n'eut pas de suite, car nous le voyons peu après briller parmi les évêques les plus zélés pour la doctrine orthodoxe, au concile de Sardique.

Ce concile fut assemblé à la prière du pape Jules, de Maximin de Trèves et d'Osius [1]. Constant, empereur d'Occident, engagea son

[1] Saint Athanase (Apol. cont. Arian., n° 50) donne les noms des évêques gaulois qui y assistèrent. Ce sont : Maximinus de Trèves, Verissimus de Lyon, Valentinus d'Arles, Donatianus de Cabillon (Châlon-sur-Saône), Severinus de Sens, Optatianus de Troyes, Jessé de Spire, Victor de Worms, Valerinus ou Valerianus d'Auxerre, Simplicius d'Autun, Amantus ou Amandus de Strasbourg, Justinianus de Bâle, Eulogius d'Amiens, Sarvatius de Tongres, Dyscolius de Reims, Martinus de Mayence, Victurus, peut-être Victor, de Metz; Desiderius

frère Constance à donner aux évêques orientaux la facilité de s'y rendre. Les ariens, à la vue du grand nombre d'évêques disposés à soutenir la doctrine catholique, refusèrent, sous de vains prétextes, de rester au concile, et se retirèrent à Philippopolis, d'où ils excommunièrent le pape, Osius et Maximin de Trèves, qui s'effrayèrent peu de leur sentence. Les séances du concile terminées et l'arianisme ayant de nouveau été condamné, Constant envoya à son frère des députés pour l'engager à rétablir sur leurs siéges les évêques chassés par les ariens, et en particulier le grand Athanase.

Ces députés étaient Vincent de Capoue, Euphratas de Cologne, et un officier de sa cour nommé Salienus.

Leur arrivée à Antioche, où était Constance [1], jeta l'alarme parmi les ariens, et effraya surtout Étienne, évêque hérétique de la cité. Cet homme corrompu, pour déshonorer les deux évêques orthodoxes, ourdit contre eux la trame la plus infâme. Il initia à son projet un jeune débauché nommé Onagre, qui acheta une courtisane et la fit cacher dans l'hôtellerie où étaient logés les évêques. Il fut convenu que cette courtisane mettrait tout en œuvre pour les séduire, et que Onagre se cacherait avec quelques-uns de ses compagnons de débauche, pour être témoin de ce qui se passerait.

Dans la nuit, au signe convenu, la courtisane entre dans la chambre d'Euphratas. Le saint évêque, qui reconnaît la voix d'une femme, se croit le jouet d'une illusion du démon et se recommande aussitôt à haute voix à J.-C.

La courtisane, surprise d'un langage auquel elle était peu accoutumée, et apercevant un vénérable vieillard au lieu d'un jeune homme dont Onagre lui avait parlé, jette un grand cri et se plaint d'avoir été jouée. A ce cri, Vincent de Capoue et les domestiques s'éveillent en sursaut. Onagre et ses compagnons cherchent à s'enfuir, mais on se hâte de fermer les portes et sept restent enfermés; dans ce nombre était Onagre lui-même.

Cette scandaleuse histoire se répand dans toute la cité; les ariens

de Langres, Victorinus de Paris, Superior de Tournai, Mercurius de Soissons, Diclopetus ou Diopetus d'Orléans, Eusebius de Rouen. Ces évêques avaient déjà assisté au concile de Cologne. Il y avait de plus, à Sardique, Satyrus, Nicasius, Paulus, évêque sans doute de Tricastinum, depuis Saint-Paul-Trois-Châteaux; Simpronius, Pacatus, Ariston, Metianus, Emilianus, probablement de Valence; Saturninus, Abundantius et Maximus.

[1] Athanas., Hist. Arianism. ad Monach., § 20. — Theodoret., Hist. Eccl., lib. 2, c. 9.

chargeaient leurs ennemis avec la plus inique impudence, ils triomphaient, mais ce fut pour peu de temps; Constance ne put refuser à Salienus l'examen juridique de cette honteuse affaire; Onagre et la courtisane avouèrent tout, et l'ignominie retomba sur la tête des vrais coupables.

Constance en devint un peu plus favorable aux catholiques; ce ne fut qu'un sentiment passager. Jusqu'à la mort de son frère, l'Orient seul avait souffert de ses manies hérétiques; mais lorsque Constant eut été massacré et que l'usurpateur Magnence, vaincu à Murza, se fut donné la mort, l'Occident tomba au pouvoir de Constance qui se mit à travailler avec activité à le souiller de l'arianisme.

Constance était un prince imbécile qui passa son règne à embrouiller des questions qui n'étaient pas de sa compétence, ambitionna toute sa vie la gloire d'un grand théologien et oublia qu'il était empereur.

Aussitôt qu'il fut maître des Gaules, il se hâta d'indiquer un concile à Arles [1], afin de forcer tous les évêques gaulois à souscrire à la condamnation d'Athanase; la cause de ce grand homme était devenue en quelque sorte celle de la foi, dont il était le plus courageux défenseur : consentir à sa condamnation, c'était adhérer à l'hérésie. Vincent de Capoue, légat du pape à Arles, eut la faiblesse de se rendre aux désirs de Constance. Il s'en repentit bientôt, et tous les autres évêques orthodoxes ne cédèrent pas devant les ariens. Ces sectaires étaient accourus en grand nombre à Arles. Constance, leur grand protecteur, était là pour leur donner raison, et Maximin n'y était pas pour prendre la défense de son saint ami et le remplacer dans la défense de la foi. Le saint évêque de Trèves était mort depuis quelques années au pays des Pictaves, où il était allé revoir sa famille. Il fut un des plus savants [2] et des plus courageux défenseurs de la foi catholique. Son successeur Paulin marcha sur ses traces et tint dignement sa place au conciliabule d'Arles; il parut même à Constance un ennemi si dangereux, qu'il l'exila au fond de la Phrygie, où ce saint évêque, tourmenté par des voyages continuels, expira après cinq ans de souffrances [3].

[1] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.

[2] Saint Athanase (*Epist. ad Episcop. Ægypt.*, n° 8) parle de saint Maximin comme d'un écrivain catholique. On n'a plus ses ouvrages.

[3] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.— Hilar., cont. Const.

Mais Dieu, qui voulait conserver la foi pure et sans tache dans l'Eglise des Gaules, lui donna alors un de ces hommes que sa providence tient en réserve pour les grandes circonstances, un homme d'un courage inflexible, d'une science profonde, d'une sainteté admirable. Nous voulons parler d'Hilaire, ce grand évêque de Poitiers qui a mérité le titre d'Athanase de l'Occident.

Hilaire [1], issu d'une noble famille du pays des Pictaves, reçut de Dieu une intelligence supérieure qu'agrandit encore une éducation conforme à sa naissance. Il fut élevé dans les superstitions du polythéisme [2]; mais tout homme tant soit peu instruit et de bonne foi ne pouvait rester idolâtre depuis que le christianisme brillait dans le monde de tout son éclat. Aussitôt qu'Hilaire réfléchit, il fut chrétien. Sa philosophie, qui subissait nécessairement l'influence chrétienne sans qu'il s'en doutât, lui fit comprendre de bonne heure qu'il ne pouvait y avoir qu'un Dieu unique et infini. Après avoir étudié les livres philosophiques, il passa aux livres religieux des chrétiens, et c'est là seulement qu'il trouva la satisfaction de son intelligence. Sa raison grandissait à mesure qu'il avançait dans cette divine lecture; il pénétrait avec les prophètes jusqu'au sein de Dieu, où il contemplait avec bonheur ces attributs infinis que l'intelligence soupçonne, mais que Dieu seul pouvait nous faire connaître clairement.

« Mon esprit, nous dit Hilaire lui-même [3], se portait avec ardeur vers Dieu; il comprenait qu'il se devait tout entier à lui, que le servir était sa vraie noblesse. Je voyais qu'il devait être le but de toutes mes espérances, et que ce n'était qu'en sa bonté que je pouvais trouver un abri tranquille et sûr contre les maux qui nous assiégent en cette vie.

« Je cherchais Dieu au milieu de toutes les opinions émises sur sa nature, lorsque je tombai sur ces livres que la religion des Hébreux donne comme l'œuvre de Moïse et des prophètes, et j'y lus ces paroles où Dieu dit de lui-même : *Je suis celui qui suis*..... Tu diras aux enfants d'Israël : *Celui qui est* m'a envoyé vers vous [4]. Je fus

[1] Fortunat., Vit. S. Hilar., lib. 1, n° 3.

[2] Quelques auteurs ont pensé que sa famille était chrétienne. Ce sentiment ne nous paraît pas probable. Hilaire nous dit clairement lui-même comment il est parvenu à la connaissance du christianisme.

[3] Hilar., De Trinitate, lib. 1, n° 3 ad 13.

[4] Exod., c. 3, v. 14.

rempli d'admiration pour cette définition de Dieu, qui exprime d'une manière accessible à l'intelligence humaine la nature incompréhensible de la divinité. L'être, en effet, est ce que l'on conçoit le plus parfaitement en Dieu, et ce qui le fait mieux connaître ; car l'idée de l'être exclut toute idée de fin et de commencement : ce qui *est* par soi-même ne peut pas ne pas être, et ce qui est divin, c'est ce qui ne peut ni commencer ni finir.

« Ces seules paroles, *Je suis celui qui suis*, me suffirent pour connaître l'éternité de Dieu ; mais je voulais connaître encore sa grandeur et sa puissance. Elles me furent révélées dans ces paroles : « *Le ciel est mon trône, et la terre l'escabeau de mes pieds*[1]. Où « irai-je, Seigneur, pour échapper à votre esprit[2]? Si je monte au « ciel, vous y êtes ; si je descends en enfer, je vous y trouve ; si je « prends les ailes de la colombe pour aller à l'extrémité des mers, « c'est votre main qui m'y conduit. » Mais plus j'approfondissais Dieu, et plus je voyais qu'il ne pouvait être compris par l'intelligence humaine, et qu'il devait être *cru*.

« Comme mon esprit était enseveli dans ces pensées, je voulus ajouter la doctrine de l'Evangile à celle de la loi et des prophètes, et je lus ces paroles : « Au commencement[3], était le Verbe, et le « Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, etc. »

« A ces paroles, ma raison s'éleva au-dessus des connaissances naturelles, et découvrit une science de Dieu qu'elle ne soupçonnait pas ; elle pénétra au sein même du Créateur, et y découvrit le Verbe éternel qui s'est fait chair pour habiter parmi nous. »

A mesure qu'il avance dans la lecture des Saintes Écritures, Hilaire voit s'élargir le cercle de ses pensées. Les grands problèmes de l'immortalité se dévoilent à ses yeux. Il apprend de saint Paul qu'au-dessus des connaissances purement naturelles, il existe un ordre de connaissances plus élevées, celles que donne la foi, et qui seules peuvent satisfaire l'intelligence ; il sentait une indicible joie à recevoir dans son âme les hautes et sublimes vérités qui y brillaient sans obstacle, car son cœur était resté pur.

Hilaire, en possession de la vérité, l'exprima dans toutes ses actions ; il devint un chrétien parfait ; les prêtres eux-mêmes, dit

[1] Isaïe, c. 56, v. 1.

[2] Psalm. 138, v. 7, 8 et seq.

[3] Evang. S. Joannis, c. 1, v. 1 et seq.

Fortunat [1], désiraient marcher sur ses traces. Pour lui, vivre c'était craindre J.-C. avec amour, et l'aimer avec crainte. N'étant encore que laïque, il avait le zèle d'un apôtre, et déjà il était le modèle de l'Eglise de Poitiers, lorsqu'elle le choisit pour pasteur. Il était marié, et avait même une fille nommée Abra; mais lorsqu'il fut évêque, sa vertueuse épouse lui laissa la liberté de se consacrer tout entier à la gloire de la religion et à la défense de l'Eglise. Il fut bientôt un des plus intrépides adversaires de l'arianisme et de Constance, son protecteur.

Après les efforts inutiles qu'il avait faits à Arles en faveur de l'arianisme, Constance devint furieux, et organisa une véritable persécution contre les catholiques [2]. Dans toutes les villes, les évêques étaient traduits devant les tribunaux: « Souscrivez à l'arianisme, ou allez en exil, leur disait-on; l'empereur l'ordonne. » Ceux qui aimaient mieux obéir à Dieu qu'aux hommes étaient dépouillés de leurs biens, exilés ou jetés en prison. Les vierges chrétiennes, qui voulaient conserver leur foi aussi pure que leur cœur, étaient honteusement insultées, frappées de verges.

Témoin de ces infamies, Hilaire éleva la voix pour la première fois [3]; il s'adressa à l'empereur lui-même, le supplia de mettre un terme aux violences intolérables dont les catholiques étaient accablés, et réduisit en poudre les vaines accusations de rébellion élevées contre eux par les ariens. Mais son zèle et son éloquence ne servirent qu'à exciter contre lui la haine des sectaires. Il ne s'en émut pas, et, sur son conseil, tous les évêques gaulois retranchèrent de leur communion, par un acte public, Saturnin d'Arles, et Paternus de Périgueux qui adhéraient à l'hérésie [4].

Les deux excommuniés ne pardonnèrent pas cet acte à Hilaire. Avec l'appui de Constance, et de concert avec Ursace, évêque de Singiton, et Valens de Murza, chefs de l'arianisme en Occident, ils assemblèrent à Béziers un concile qui ne fut presque composé que d'ariens [5]. Hilaire y fut cité et s'y rendit. Il ne pouvait s'attendre à y

[1] Fortunat., Vit. Hilar., lib. 1, n° 3.

[2] Athanas. ad Monach., § 31 et seq.

[3] Hilar., lib. 1, ad Const.

[4] Saint Hilaire (*cont. Const.*, § 2) dit que cette excommunication eut lieu la cinquième année après le concile d'Arles (353 à 357). On ignore en quel lieu les évêques gaulois s'assemblèrent pour la prononcer.

[5] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.—Hilar. cont. Const., § 2.

faire triompher la vérité; mais il voulait au moins tenir tête à ses ennemis et les confondre. Les hérétiques craignaient trop la science d'Hilaire pour engager une discussion avec lui; ils aimèrent mieux crier contre lui et l'accabler des calomnies les plus absurdes. Julien, depuis empereur et apostat, alors César, outré de la fausseté des accusations des ariens, ne put s'empêcher de prendre la défense d'Hilaire; mais Constance vint au secours de ses amis, et, malgré la protection de Julien, Hilaire fut condamné à l'exil avec Rhodanius de Toulouse, évêque d'un caractère faible, et qui eût peut-être cédé à l'erreur, s'il eût été seul; mais qui, soutenu par le courageux évêque de Poitiers, se montra ferme et mourut dans son exil [1].

Après le départ de Rhodanius [2], l'église de Toulouse fut indignement persécutée. Les clercs furent frappés de verges, les diacres meurtris avec des balles de plomb, et on osa porter la main sur le Christ lui-même: les saints, ajoute le grand Hilaire, comprennent ce que je dis [3].

Du fond de la Phrygie où il fut exilé, Hilaire entretint des relations avec les évêques des Gaules; il gouverna toujours son Eglise par ses clercs [4], et il employa ses moments de loisir à composer le magnifique ouvrage *De la Trinité*, qui a mérité une place distinguée parmi les plus beaux monuments de la tradition chrétienne. C'est surtout dans ce livre que le génie de l'illustre évêque de Poitiers se déploie tout entier [5], et l'érudition y est revêtue d'une éloquence

[1] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.

[2] Hilar. cont. Const., § 2.

[3] Cette expression de saint Hilaire se trouve dans un grand nombre des Pères des premiers siècles. Dans les ouvrages destinés à la publicité, ils ne parlaient qu'à mots couverts et intelligibles seulement aux fidèles, de la sainte Eucharistie, pour ne pas exposer cet auguste mystère aux blasphèmes des idolâtres, qui étaient incapables d'apprécier ce prodige de la puissance et de l'amour de J.-C.

[4] Hilar., lib. 2 ad Const., § 2.

[5] Nous donnons, comme une curiosité, le sentiment de M. Guizot sur les ouvrages de saint Hilaire de Poitiers (Hist. de la Civil. en Fr., t. Ier, p. 127, 4e éd.) : « Il a écrit un grand nombre d'ouvrages *peu étendus*, mais très-importants *de leur temps*. Ce sont, pour la plupart, des *pamphlets* sur les intérêts et les questions qui préoccupaient les esprits... » Si l'ouvrage sur la Trinité est un *pamphlet*, il faut avouer qu'il n'est pas *peu étendu*, et qu'il traite les questions les plus élevées de la philosophie et de la théologie. Pourquoi vouloir parler des ouvrages des Pères, quand on ne les pas lus, et s'exposer à dire de telles absurdités?

large, impétueuse, entraînante. On y sent la justesse de l'expression de saint Jérôme, qui appelait Hilaire le Rhône de l'éloquence latine [1]. Dès le commencement, il expose avec une exactitude et une clarté remarquables l'unité de substance et la trinité des personnes divines; sur les ailes du sublime évangéliste saint Jean, il pénètre jusqu'au sein de Dieu, et va y surprendre cette opération éternelle par laquelle il engendre son Verbe, qui est l'expression substantielle de son être, l'éclat de sa splendeur infinie.

Après l'exposition de la foi catholique, Hilaire attaque vigoureusement tous ceux qui ont erré sur le grand mystère dont il s'est fait l'apôtre, les ariens d'abord, puis Ebion, Photin, Sabellius; il les écrase tous sous le poids de sa logique et surtout des témoignages de l'Écriture-Sainte, sagement entendus, appliqués avec justesse [2].

Des critiques minutieux ont vu des erreurs dans ce bel ouvrage; mais faut-il porter un jugement d'après quelques mots isolés qui ont passé par la main des copistes depuis tant de siècles, et qui contredisent la vraie doctrine du saint docteur, exprimée si clairement dans le reste de l'ouvrage? C'est par l'ensemble du livre qu'on doit juger de sa foi. Si on le lit avec attention, si l'on pénètre par la réflexion dans les profondeurs de ce génie si sublime, et partant peu accessible aux faibles intelligences [3], on verra partout briller la foi catholique dans toute sa pureté.

Hilaire envoya son ouvrage à sa chère Eglise des Gaules. Depuis bientôt trois ans [4] qu'il était dans l'exil, il était peu au courant des combats qu'elle avait à soutenir; ses lettres n'avaient point eu de réponse jusqu'alors, et il tremblait pour elle, surtout depuis la chute d'Osius, qui avait retenti jusqu'au fond de son exil. Il en reçut enfin une nouvelle qui le remplit d'une grande joie.

Tout fier d'avoir obtenu du grand Osius son adhésion à la seconde formule arienne de Sirmium, adhésion dont ce vénérable *père des conciles* se repentit jusqu'à sa mort, Constance crut que rien ne pourrait désormais lui résister, et fit une nouvelle tentative au-

[1] Hieron., Præf. in II lib. Comment. Epist. ad Galat.

[2] D. Cellier, Hist. gén. des auteurs sacrés et eccl., t. V, c. 1. Il y donne une analyse détaillée de l'ouvrage de saint Hilaire.

[3] Hieron., Epist. 13 ad Paulin.

[4] Hilar., de Synod., § 1.

près des évêques des Gaules [1]. Ils s'assemblèrent sous la présidence du pieux et savant Phœbadius, évêque d'Agen, qui remplaçait Hilaire et qui sut les affermir dans la voie de la vérité. Constance leur proposant l'exemple d'Osius : « Nous ne jugeons pas de la foi par les personnes, répondirent-ils, mais des personnes par la foi, » et ils condamnèrent la seconde formule de Sirmium. Ils envoyèrent leur décision à Hilaire, qui en conçut une grande joie. Plusieurs évêques lui adressèrent en même temps des lettres particulières dans lesquelles ils le priaient de les instruire sur la foi de l'Eglise Orientale. Il leur répondit par le livre *des Synodes*, dans lequel il fait l'histoire des variations que les ariens avaient fait subir à leur système dans les divers synodes ou conciles qu'ils avaient tenus. Il y loue les évêques des Gaules sur l'intégrité de leur foi, les affermit dans leur attachement au mot *consubstantiel*, contre lequel venaient échouer toutes les subtilités des hérétiques, et discute avec profondeur la seconde formule de Sirmium, dans laquelle les ariens avaient enveloppé avec un art merveilleux leur détestable doctrine [2].

Outre l'ouvrage *des Synodes*, la seconde formule de Sirmium donna naissance à un excellent traité de Saint Phœbadius [3]. Dans le premier chapitre, le saint évêque d'Agen fait connaître aux évêques gaulois le motif qui l'a porté à écrire :

« Si je n'étais témoin, dit-il [4], de la subtilité diabolique avec laquelle on donne à l'hérésie les apparences de la vraie foi, et à la vraie foi les apparences de l'hérésie, je ne parlerais pas, très-chers frères, de ces écrits qui nous sont parvenus récemment.

« Il m'eût suffi de conserver ma foi pure au fond de ma conscience, et il m'eût semblé plus sage de mettre ma propre foi à l'abri que de discuter sur des opinions étrangères.

« Mais puisqu'il faut se faire hérétique, si on veut être appelé

[1] Hilar., de Synod., § 2. On ignore en quel lieu ils s'assemblèrent.

[2] Lucifer de Cagliari reproche à saint Hilaire d'excuser le terme de *semblable en substance*, que les ariens, et surtout les semi-ariens, voulaient substituer au mot *consubstantiel*. Saint Hilaire disait seulement que le mot arien était susceptible d'un bon sens; mais il était loin de l'approuver dans le sens de l'hérésie. Il serait ridicule d'accuser et de vouloir justifier saint Hilaire d'avoir été arien.

[3] Patrologie, t. xx, p. 14 et suiv. — Hist. litt. de France des Bénédictins, t. I, 2e partie.

[4] Phœbad. adv. Arian., c. 1.

catholique; et puisqu'on ne peut cependant être vrai catholique qu'en rejetant l'hérésie, je suis obligé d'écrire ce livre afin de mettre à découvert ce venin diabolique qui s'enveloppe sous des dehors modestes et religieux, afin de faire bien comprendre le mal que recèlent ces paroles, simples en apparence. Quand le mensonge sera dévoilé, la vérité pourra enfin se dilater et respirer à l'aise. »

Phœbadius, après avoir indiqué les fourberies des ariens et répondu à leurs objections, expose avec clarté la vraie foi catholique sur la Trinité et la consubstantialité du Verbe. Il termine son traité par quelques mots sur Osius de Cordoue. Ce grand évêque avait signé la seconde formule de Sirmium, et on se servait de son nom comme d'une machine de guerre pour accabler les catholiques. Phœbadius y oppose ce dilemme d'une parfaite vérité : Ou bien Osius s'est trompé pendant quatre-vingt-dix ans de sa vie, pendant lesquels il fut sincèrement catholique; ou il s'est trompé seulement en admettant la formule de Sirmium. S'il s'est trompé pendant quatre-vingt-dix ans, son opinion n'est évidemment d'aucun poids [1].

Les écrits de Phœbadius, et sa noble et ferme conduite au concile de Rimini, l'ont placé auprès de saint Hilaire parmi les adversaires de l'arianisme dont se glorifie l'Église des Gaules [2].

Ce fut par ordre de l'empereur Constance que tous les évêques d'Occident s'assemblèrent à Rimini [3]. Ce prince avait la manie des conciles plutôt que le désir de s'éclairer sur la foi. Parfaitement convaincu de son génie théologique, il exigea que les Pères de Rimini, aussi bien que ceux du concile de Séleucie, qui se tint en même temps, lui envoyassent leurs décisions, afin qu'il pût examiner si elles étaient bien conformes à la Sainte-Écriture. Les ariens ne furent pas en majorité à Rimini : il s'y trouva plus de quatre cents évêques, et il n'étaient que quatre-vingts. Les plus célèbres des évêques gaulois étaient Phœbadius d'Agen et Servatius de Tongres [4].

[1] Phœbad., adv. Arian., c. 23.

[2] On attribue encore à saint Phœbadius un livre intitulé : *De la foi orthodoxe contre les ariens*, et qu'on avait placé dans les œuvres de saint Grégoire de Nazianze et de saint Ambroise, et aussi une profession de foi qui semble être le résumé de ce livre. (Patrologie, t. xx, p. 31 et suiv.)

[3] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.—Labb., Concil., t. I, p. 711 et seq.

[4] Cet évêque est nommé par les Grecs Σαρβάτιος, en latin Sarbatius, qui équivaut à Sarvatius. Les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, re-

Constance, en assemblant ainsi tous les évêques, n'avait qu'un seul but, celui de faire triompher la doctrine d'Arius. Or, pour arriver à ce résultat, il employa tous les moyens. Amener directement les Pères de Rimini à embrasser l'erreur, ce n'était pas chose possible : il fallait les tromper, leur présenter l'hérésie tellement enveloppée sous les dehors de la vérité, qu'ils pussent la prendre pour elle. C'est à quoi travailla activement le parti arien, et surtout Valens qui en était le chef.

Ils proposèrent grand nombre de formules plus ou moins captieuses; mais toutes venaient échouer contre le mot *consubstantiel*, terme profond, divinement inspiré au concile de Nicée, et qui, seul, exprime complètement la foi catholique : c'est pour cela qu'il inspirait aux ariens une véritable terreur. A toutes les propositions des hérétiques, les catholiques répondaient : « Il n'est pas besoin de nouvelles formules, le dogme a été défini à Nicée; » et ils envoyèrent des députés porter à Constance cette décision; ils leur ordonnèrent en même temps de ne point communiquer avec les ariens et de ne rien conclure sans avoir fait leur rapport au concile.

Les députés étant arrivés à la cour, on commence par leur refuser audience; ils attendent inutilement; c'est un parti pris de les fatiguer de refus. En même temps, menaces, promesses, tout est employé contre eux. Ils se laissent séduire, signent une formule rejetée par le concile, et reconnaissent la catholicité des principaux ariens.

Tout fier de sa victoire [1], Constance écrit à Taurus, préfet d'Italie, et lui promet le consulat s'il réussit à faire adopter par tout le concile la formule signée par les députés. Taurus se met à l'œuvre. « La formule qu'on vous propose, dit-il aux évêques, peut être admise par tous les catholiques; elle ne contient pas, il est vrai, le mot consubstantiel; mais faut-il, pour un mot, rester toujours divisés? Ne doit-on pas le sacrifier à la paix? » Soit faiblesse, soit ennui d'un si long séjour dans un pays étranger, le plus grand nombre des évêques consent à signer la formule proposée. Il n'en reste plus que vingt, à la tête desquels sont Phœbadius et Servatius. Taurus leur fait les plus terribles menaces; mais voyant ce moyen inutile, il a recours aux prières. « Voilà, dit-il, le septième mois que les évêques sont enfer-

marquent qu'il fut aussi nommé Sabbatius, et le croient l'auteur désigné dans Gennade sous ce nom, et qui composa des écrits contre les ariens. (*V.* Hist. litt. de France, t. I, 2.ᵉ partie, p. 242. — Bolland., 13 maii.)

[1] Sulpit. Sev., Bolland., 13 maii.

més dans cette ville, souffrant toutes les rigueurs de l'hiver et de la disette, sans espérance de revoir de sitôt leurs églises : quand tout cela finira-t-il? Pourquoi ne pas suivre l'exemple des autres évêques, ne pas se soumettre à l'autorité du plus grand nombre? » Phœbadius déclare qu'il est prêt à endurer tous les tourments plutôt que de recevoir la formule des ariens; il veut bien se relâcher sur le mot consubstantiel, mais il ne peut s'entendre avec eux, s'ils ne veulent ajouter à leur formule que J.-C. n'est pas une créature tirée du néant, mais qu'il est sorti du Père de toute éternité, et qu'il est Dieu de Dieu. Les ariens acquiescent aux propositions de Phœbadius, et les catholiques, qui voient leur foi exprimée avec exactitude, sacrifient, pour le bien de la paix, le mot consacré par les Pères de Nicée. Ce fut là toute leur faute.

Cependant, le bruit se répand dans la ville que la formule est erronée. Valens, qui en est l'auteur, déclare devant Taurus qu'il n'est pas arien; les catholiques et les ariens se réunissent ensemble, et Valens fait devant tout le concile la déclaration qu'il a faite devant le préfet. L'évêque Claudius [1] lui lit alors les blasphèmes qu'on lui attribue; il les désavoue publiquement, et s'écrie : « Si quelqu'un dit que J.-C. n'est pas Dieu, fils de Dieu, engendré du Père avant les siècles, qu'il soit anathème! » Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu n'est pas semblable au Père, selon les Écritures, qu'il soit anathème! » Qu'il soit anathème! répond tout le concile. Valens ajoute, comme pour fortifier cette doctrine : « Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est créature comme les autres créatures, qu'il soit anathème! » Tous répondent : « Qu'il soit anathème! » et ils ne s'aperçoivent point du venin caché dans cette proposition. Croyant à la bonne foi de Valens, ils pensèrent qu'il voulait dire que le Fils de Dieu ne participait point à la nature des créatures : mais tel n'était pas le sens que l'hérétique donnait à ses paroles. Selon lui, le Fils de Dieu était créature : seulement, il était supérieur aux autres. Les évêques furent trompés par l'hypocrisie de Valens, qui feignit d'admettre tout ce que voulut le concile, et fut un des députés choisis pour en porter les décisions à l'empereur.

Sorti du concile, sa conduite tout arienne éclaira les évêques. Ils s'aperçurent qu'ils avaient été joués par lui; et quoique leur faiblesse fût bien excusable, puisqu'elle leur avait été inspirée par

[1] Concil. Arim., apud Labb., t. I.

l'amour de la paix, et qu'ils n'avaient réellement rien sacrifié de la doctrine catholique, ils en conçurent une grande douleur. « Voyant qu'on les accusait d'une hérésie dont ils sentaient, en leur conscience, qu'ils n'étaient pas coupables, ils couraient de tous côtés, prenant à témoin le corps de J.-C. et tout ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, qu'ils n'avaient pas eu le moindre soupçon de l'erreur contenue dans leur profession de foi. « Nous avons cru, disaient-ils, que » le sens s'accordait avec les paroles : c'est la bonne opinion que » nous avons eu des méchants qui nous a trompés [1]. »

En même temps que le concile de Rimini se tenait en Occident, celui de Séleucie était assemblé en Orient; saint Hilaire s'y trouva. Il confondit les ariens et les semi-ariens, qui cependant y firent triompher leur doctrine confuse et indécise. Hilaire accompagna à Constantinople les députés orientaux qui y trouvèrent ceux du concile de Rimini, avec lesquels ils s'assemblèrent par l'ordre de Constance. Voyant les efforts de l'empereur pour faire adopter la captieuse formule de Rimini, Hilaire lui adressa son second mémoire [2], dans lequel il plaide avec éloquence la cause de la foi et la sienne.

« Mon exil, lui dit-il, n'est pas la punition de mes crimes, il est l'effet de la cabale et des fausses relations qu'on vous a faites du concile de Béziers. J'ai dans votre césar Julien, un témoin de l'outrage qui m'a été fait. Empereur, je vous prouverai, quand vous le voudrez, qu'on vous a trompé, qu'on s'est moqué de votre césar; si je suis convaincu de quelque faute, je ne dirai pas, indigne du caractère d'un évêque, mais d'un laïque probe et honnête, je veux bien quitter l'épiscopat et vieillir dans les exercices de la pénitence comme le dernier des fidèles.... Prince, j'ai une grâce à vous demander, daignez m'entendre devant le concile qui est aujourd'hui assemblé et qui ne s'accorde pas sur la foi. Vous cherchez la vérité? Apprenez-la, non de vos nouvelles formules, mais des livres saints. Souvenez-vous que la foi n'est pas un système philosophique, mais la doctrine de l'Évangile. »

Le zèle d'Hilaire fut inutile, et Constance força son concile de Constantinople à adopter la formule de Rimini. Alors, le grand évêque exhala sa juste indignation dans son discours contre Constance [3].

[1] Hieron., Dial. adv. Lucifer.
[2] Hilar., lib. 2, ad Const.
[3] Hilar., contra Const., § 1, 4, 5, 7.

« Il est temps de parler, s'écrie-t-il : le temps de se taire est passé. Qu'on attende J.-C., l'Ante-Christ est venu; que les pasteurs crient, les mercenaires ont fui. Donnons notre vie pour nos brebis, car les voleurs sont entrés dans la bergerie, et un lion furieux rôde autour d'elles pour les dévorer. Marchons au martyre.... Mourons avec J.-C. pour régner avec lui. Garder un plus long silence, ne serait pas modération, mais lâcheté; se taire toujours, n'est pas moins dangereux que de ne se taire jamais.... Dieu tout-puissant, créateur de toutes choses! père de notre Seigneur J.-C.! que n'ai-je été appelé à vous confesser, vous et votre Fils unique, aux temps des Dèce et des Néron. Alors, par la miséricorde de J.-C., votre Fils, brûlant de l'Esprit Saint, j'eusse méprisé les chevalets, les flammes, les croix; je n'eusse craint ni d'être brûlé, ni d'être jeté au fond de la mer.... Nous aurions combattu ouvertement contre vos ennemis, contre les bourreaux et les égorgeurs. Mais nous avons à combattre un persécuteur hypocrite, un ennemi caressant.... Constance, je vous dis ce que je dirais aux Néron, aux Dèce, aux Maximien : vous combattez contre Dieu, contre son Église; vous tourmentez les saints, vous haïssez ceux qui prêchent J.-C., vous êtes le tyran de la religion : c'est là ce que vous avez de commun avec les persécuteurs. Ce qui vous est propre, le voici : Vous feignez d'être disciple de J.-C., et vous êtes son ennemi; vous faites sans cesse de nouvelles formules de foi, et votre vie est un combat contre la foi; vous nommez de mauvais évêques, vos partisans, et vous chassez les bons; vous emprisonnez les ministres de J.-C., et vous rangez vos armées en bataille pour inspirer de la terreur à l'Église. »

Selon Sulpice Sévère [1], Constance, plein de repentir, permit à Hilaire de retourner dans les Gaules. Il fut ému, sans doute, des foudroyantes paroles que lui fit entendre le saint évêque. Les ariens eux-mêmes vinrent au secours des bonnes dispositions qu'elles purent lui inspirer. Ils redoutaient Hilaire. Sa science, son éloquence, son zèle, son courage, les effrayaient. Ils le représentèrent à l'empereur comme le perturbateur de l'Église Orientale [2], et obtinrent son éloignement de Constantinople. Hilaire prit aussitôt la route de l'Occident : il brûlait du désir de revoir son Église des Gaules, qui embrassa avec amour ce héros revenant du combat tout couvert de

[1] Sulpit. Sev., Vit. Martini, § 6.
[2] *Ibid.*, Hist., lib. 2.

gloire [1]. L'Église de Poitiers [2] surtout reçut avec transport ce pasteur si saint, si zélé pour le bien de son troupeau.

A son arrivée, Hilaire trouva l'Église des Gaules tout agitée de ce qui s'était passé à Rimini. Les évêques étaient divisés. Les uns adhéraient à la formule arienne, l'interprétant cependant dans un sens catholique; les autres la rejetaient avec horreur, n'y voyaient qu'une fourberie hérétique, et voulaient retrancher de leur communion ceux qui l'admettaient [3]. Le saint évêque de Poitiers modéra leur zèle et crut, avec raison, que la douceur était préférable à la sévérité. Par ses soins et ses conseils, tous les évêques des Gaules se réunirent plusieurs fois. Catholiques sincères comme il l'étaient, ils furent bientôt d'accord; ceux qui s'étaient laissé prendre par les paroles artificieuses des ariens, condamnèrent leur faiblesse, s'attachèrent plus que jamais à l'expression de la foi consacrée par les Pères de Nicée; Saturnin d'Arles et Paternus de Périgueux furent déposés de leurs siéges et excommuniés de nouveau [4], et l'Église des Gaules fut entièrement délivrée de l'hérésie, grâce surtout à Hilaire.

Il reçut, vers ce temps, une lettre de plusieurs évêques orientaux qui l'avaient connu pendant son exil, et qui réclamaient le témoignage des évêques gaulois en faveur de la foi catholique. A sa prière, les évêques s'assemblèrent donc à Paris [5], et écrivirent une lettre synodale, dans laquelle ils exposent avec netteté et précision la vraie foi, témoignent de leur attachement inaltérable au mot consubstantiel, et regardent comme excommuniés tous les chefs de l'arianisme, et en particulier Saturnin, dont ils parlent en ces termes : « Comme il s'élève avec une grande impiété contre nos salutaires ordonnances, que Votre Charité sache qu'il a été excommunié deux fois par tous les évêques des Gaules. Son impiété nouvelle, qu'il ose exprimer en des lettres téméraires, et ses anciens crimes, trop long-temps dissimulés, le rendent entièrement indigne de l'épiscopat. »

Saturnin chercha, par ses écrits, à défendre son hérésie, mais inutilement. L'arianisme ne put résister aux coups que lui porta le grand Hilaire. En même temps qu'il prenait avec tant de zèle

[1] Hieron., Dialog. adv. Lucifer.
[2] Fortunat., Vit. Hilar., c. 3.
[3] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.
[4] Hilar., Fragm. 11.—Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.
[5] Hilar., inter Fragm., fragm. 11.

la défense de l'Église entière, ce saint évêque ne négligeait pas son Église de Poitiers, qu'édifiaient par leurs vertus sa femme, et Abra, sa fille, qui, d'après son conseil, avait consacré à Dieu sa virginité. Hilaire eut toujours pour Abra une tendresse toute paternelle; il lui écrivit du fond de son exil [1], et il trouvait au milieu de ses immenses travaux quelques instants pour elle. Lui parlant un jour des perfections du Dieu qu'elle avait choisi pour époux, il lui demanda si elle ne désirait pas bien le voir et s'unir à lui. Abra lui répondit que c'était son unique désir. Alors Hilaire se mit en prière, et l'ame chaste et pure d'Abra s'envola au ciel; sa mère envia le même bonheur. Le saint évêque pria aussi pour elle, et lui obtint d'aller rejoindre sa fille dans le sein de Dieu [2]. Pour les saints, c'est bien peu de chose que la terre. Ils n'aiment et ne désirent que le ciel.

II.

Saint Martin. — Julien l'Apostat et son Néopolythéisme. — Saint Hilaire à Milan. — Valentinien et Auxence. — Derniers travaux et mort de saint Hilaire. — Épiscopat de saint Martin. — Les Monastères. — Progrès de la Religion dans les Gaules. — Nouvelles Eglises. — Discipline ecclésiastique. — Premier Concile de Valence. — L'Arianisme et Auxence condamnés à Aquilée.

361—381.

Comme tous les évêques des premiers siècles chrétiens, Hilaire avait auprès de lui plusieurs disciples qui se formaient, par ses leçons et par ses exemples, à la science de la religion et à la vertu. On connaît saint Justus, le prêtre Leonius [3] et saint Lupianus, qui mourut peu de jours après son baptême; mais le plus illustre est, sans contredit, saint Martin [4].

Il naquit à Sabarie [5], en Pannonie, de parents assez distingués,

[1] Hilar., Epist. ad Abramb.—Dans cette lettre, il lui envoie une *hymne* pour le matin, et une hymne pour le soir. Celle du matin nous a été conservée; nous la donnons dans les notes, à la fin du volume.

[2] Fortunat., Vit. Hilar., c. 3.

[3] Greg. Tur., De Gloriâ Confess., c. 54.

[4] Nous traduisons Sulpice Sévère pour tout ce qui a rapport à saint Martin.

[5] Vita B. Martini, c. 1. — Saint Martin naquit en 316. Il entra au service dans sa quinzième année (331); il servit 25 ans (356), et avait ainsi quarante ans lors-

selon le monde, mais idolâtres, et il fut élevé à Pavie, en Italie. Son père, d'abord soldat, fut ensuite tribun militaire. Lui-même, dès sa jeunesse, fut enrôlé dans l'armée, fit ses premières armes sous Constance, et combattit encore sous les ordres du césar Julien. C'était bien contre son goût, car, dès ses premières années, le pieux enfant n'avait d'ardeur que pour le service de Dieu. A l'âge de dix ans, il s'enfuit à l'église malgré ses parents, demanda à être fait catéchumène, et, dès-lors, se consacra à Dieu d'une manière si admirable, que deux ans après il se fût retiré dans un désert pour être tout à lui, si la faiblesse de l'âge ne l'eût empêché d'exécuter son pieux projet. Son esprit, toujours préoccupé de monastères et d'églises, méditait déjà les grandes choses qu'il exécuta depuis.

Les empereurs ayant donné l'ordre d'enrôler tous les enfants des vétérans, Martin fut dénoncé par son père lui-même, qui ne voyait pas sans chagrin ses goûts pour la piété, et, à l'âge de quinze ans, il fut enchaîné par le serment militaire. Il se contenta d'un seul esclave pour l'accompagner à l'armée, et encore était-il plutôt son serviteur que son maître; il lui rendait les services les plus humbles, jusqu'à lui ôter sa chaussure, n'avait avec lui qu'une même table, et souvent c'était lui qui y servait. Il fut vingt-trois ans sous les armes avant de recevoir le baptême, et se conserva pur de ces vices trop communs dans les armées. Sa bonté pour ses compagnons d'armes, sa charité, sa patience, son humilité, étaient admirables; sa frugalité était au-dessus de tout éloge; et, sous ce rapport, il était plus moine que soldat. Par toutes ses vertus, il mérita l'estime et l'affection de l'armée. Assister les malades, secourir les malheureux, nourrir les pauvres, revêtir ceux qui manquaient de vêtements; ces belles actions, partage de ceux qui ont été purifiés par le baptême, il les faisait avant d'avoir été régénéré; disciple fidèle de l'Évangile, il ne s'occupait pas du lendemain, et il ne réservait de sa paye que le nécessaire pour sa nourriture quotidienne.

Un jour [1], c'était pendant un hiver si rigoureux que beaucoup moururent de froid, Martin rencontra aux portes d'Amiens un

qu'il quitta le service. Il mourut en 397, âgé de quatre-vingt-un ans, comme le dit Grégoire de Tours. Il y a dans le texte de Sulpice Sévère plusieurs fautes chronologiques qui le feraient contredire avec lui-même et ne doivent être attribuées qu'à des copistes : nous les avons corrigées dans notre traduction.

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 2.

pauvre presque nu. Il n'avait que ses armes et son manteau ; voyant que ce malheureux suppliait en vain les passants d'avoir pitié de lui, il comprit que cet homme, rebuté de tous les autres, lui était réservé ; mais que pouvait-il faire ? Déjà il s'était dépouillé de ses autres vêtements par charité ; il tire son sabre, coupe son manteau en deux, en donne la moitié au pauvre et se couvre comme il peut avec l'autre moitié.

Cet uniforme nouveau fit rire quelques insensés ; mais le plus grand nombre, et les plus sages, se reprochèrent intérieurement de n'avoir pas fait cette œuvre de charité, lorsqu'ils auraient pu vêtir le pauvre sans presque se découvrir eux-mêmes. La nuit qui suivit cette bonne action, Martin vit en songe J.-C. revêtu de la moitié du manteau qu'il avait donnée au malheureux. Le Seigneur le regardait avec amour, lui faisait remarquer l'habit qui le couvrait, et disait aux anges qui étaient avec lui : « C'est Martin, encore catéchumène, qui m'a couvert de cet habit. » J.-C. se rappelait les paroles qu'il avait dites autrefois : « Ce que vous faites à un de ces plus petits, c'est à moi que vous le faites. »

Cette vision n'inspira au saint homme aucun sentiment de vaine gloire ; mais touché de la bonté divine, il demanda le baptême ; il était alors âgé de trente-huit ans. Il ne quitta pas le service aussitôt après, et se rendit aux prières de son tribun, qui l'aimait tendrement, et qui lui promit de renoncer au monde avec lui, à la fin de son tribunat. Martin, dans cette espérance, servit encore environ deux ans après son baptême.

Pendant ce temps [1], les barbares se jetèrent dans les Gaules. Le césar Julien rassembla son armée auprès de la cité des Vangions (Worms), et, pour encourager ses soldats, voulut leur faire des largesses. Selon la coutume, chacun était appelé à son tour : celui de Martin étant arrivé, il crut l'occasion favorable pour demander son congé. « Jusqu'à présent, dit-il au césar, j'ai combattu pour vous : permettez-moi maintenant de servir Dieu. Réservez vos largesses pour ceux qui veulent rester à l'armée ; car, moi, je veux être soldat de J.-C., et je ne puis plus suivre dans la carrière des armes. »

Julien, irrité, lui reprocha de ne demander son congé que par crainte du combat qui devait se donner le lendemain, et non par

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 3.

esprit de religion. Martin, entendant ces reproches, devint plus intrépide : « Si vous croyez, dit-il, que c'est la lâcheté et non la foi qui m'inspire, demain je me placerai en tête de toute l'armée, et au nom du Seigneur Jésus, sans bouclier, sans casque, armé seulemeut du signe de la croix, j'affronterai, sans crainte, l'armée ennemie. Julien le prit au mot et le fit enfermer pour le forcer à tenir parole, et à s'exposer, sans armes, aux traits des ennemis. Le lendemain ils envoyèrent demander la paix. Leur soumission fut la victoire de l'homme de Dieu. J.-C. ne pouvait lui en donner une plus belle qu'en soumettant les ennemis sans effusion de sang et en conservant la vie à toute l'armée.

Martin, ayant quitté le service[1], se rendit auprès de saint Hilaire, évêque de Poitiers, dont la foi et les pieux travaux étaient alors connus et admirés du monde entier. Pendant le temps qu'il passa auprès de lui, Hilaire chercha à se l'attacher plus étroitement, et à le lier au ministère divin en lui conférant l'ordre du diaconat; mais le voyant résister invinciblement sous prétexte de son indignité, cet homme de haute intelligence comprit qu'il ne pourrait le vaincre qu'en lui offrant une charge en harmonie avec son humilité. Il lui ordonna donc d'accepter l'Ordre d'exorciste. Martin n'osa le refuser pour ne pas paraître le mépriser comme trop humble.

Peu après, il fut averti en songe d'aller visiter sa patrie pour travailler à la conversion de ses parents ensevelis encore dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il partit avec le consentement de saint Hilaire, qui versa bien des larmes et le conjura de revenir auprès de lui. Martin était triste en partant, et dit à ses frères qu'il aurait bien à souffrir dans son voyage; il ne se trompait point.

En traversant les Alpes, il tomba entre les mains des voleurs. L'un d'eux avait déjà sa hache levée au-dessus de sa tête, lorsqu'un autre lui retint le bras et arrêta le coup qui devait lui donner la mort. On lui attacha les mains derrière le dos, et il fut abandonné à la garde d'un brigand, qui devait le dépouiller de tout ce qu'il possédait. Cet homme se mit en devoir de le conduire dans un lieu écarté, et, chemin faisant, lui demanda qui il était et s'il avait eu peur; Martin répondit qu'il était chrétien et qu'il n'avait jamais été plus tranquille, parce qu'il savait que c'est surtout dans le danger que Dieu fait éclater sa miséricorde. « Je n'ai peur que

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 4.

pour vous, ajouta-t-il, car en exerçant vos brigandages, vous vous rendez indigne de la bonté de J.-C.; » et, se mettant à lui annoncer l'Évangile, il lui parla d'une manière si convaincante, que le voleur embrassa la foi, remit l'homme de Dieu dans sa route, le supplia de prier pour lui et embrassa depuis la vie religieuse. Martin lui-même aimait à raconter cette anecdote.

Poursuivant son chemin, il passa auprès de Milan où le démon se présenta à lui sous une forme humaine, et lui demanda où il allait. « Je vais où Dieu m'appelle, » répondit Martin. « Partout où tu iras, ajouta le démon, en tout ce que tu entreprendras, tu m'auras pour ennemi. » Martin lui répondit par ces paroles du prophète : « Le Seigneur est mon secours, je ne craindrai rien. » Et l'ennemi disparut.

Arrivé dans sa patrie, Martin convertit sa mère et plusieurs autres personnes ; mais son père resta dans les superstitions de l'idolâtrie. Le saint homme, presque seul, combattit l'hérésie arienne qui infestait surtout l'Illyrie ; il s'opposa à la perfidie des mauvais prêtres qui l'avaient embrassée, et eut beaucoup à souffrir. Publiquement frappé de verges et obligé de sortir de la ville, il regagna l'Italie : sur le point de rentrer dans les Gaules, il vit cette Église troublée, désolée du départ de saint Hilaire pour l'exil, et s'arrêta auprès de Milan où il fonda un petit monastère. Poursuivi jusque dans sa solitude par Auxence, évêque de Milan et chef des ariens d'Italie, il fut accablé d'outrages et forcé de se retirer dans l'île Gallinaire, où l'accompagna un prêtre d'une éminente sainteté. Pendant quelque temps, il n'y vécut que de racines, et faillit, dit-on, s'empoisonner en mangeant une herbe appelée ellébore. Sur le point de mourir, il eut recours à la prière et fut aussitôt guéri. Ayant appris que saint Hilaire avait obtenu, de l'empereur repentant, la permission de revenir en Gaule, il alla à sa rencontre jusqu'à Rome.

Hilaire [1] était déjà passé. Il se mit en route pour le rejoindre et en fut reçut avec une grande tendresse. Le saint évêque de Poitiers, voulant le fixer près de lui et satisfaire son goût pour la solitude, le mit dans un monastère peu éloigné de la ville [2]. C'est celui de

[1] Sulpit. Sev., Vita B. Martini, c. 5.

[2] Greg. Tur., De miracul. S. Martini, l. 4, c. 30.—On donne à cet endroit plusieurs noms: Fortunat l'appelle Vicus Teglacus. (Vit. S. Hilar., c. 3.) *V.* Bolland., 13 jan., not. b. sur le chap. 3 de Fortunat., les autres noms qu'on lui donne.

Ligugé, situé sur la petite rivière appelé le Clein. Martin y emmena un cathéchumène qui s'attacha à lui, désireux de suivre les exemples d'un si saint homme ; peu de jours après, ce catéchumène fut saisi d'une fièvre ardente, et mourut si subitement qu'on n'eut pas le temps de lui donner le baptême.

Martin était absent. Étant revenu trois jours après, il trouva le cadavre environné des moines qui pleuraient amèrement ; il mêla ses larmes avec celles de ses frères ; mais saisi tout-à-coup de l'esprit de Dieu, il ordonne à tous ceux qui étaient présents de sortir de la cellule, en ferme la porte et s'étend sur le cadavre, priant avec ferveur. Sentant qu'il était exaucé, il se lève et reste les yeux fixés sur le mort, attendant avec une foi inébranlable l'effet de sa prière et de la miséricorde divine ; deux heures s'étaient à peine écoulées, qu'il voit un léger frémissement dans les membres du défunt qui commence à remuer les paupières et fait effort pour ouvrir les yeux ; Martin jette aussitôt un grand cri et rend à haute voix grâces au Seigneur. En l'entendant, ceux qui étaient restés à la porte de la cellule, s'y précipitent, et ont le bonheur de voir vivant celui qu'ils avaient laissé mort. Rendu à la vie, le catéchumène reçut le baptême, vécut plusieurs années et fut parmi nous, dit Sulpice Sévère, le premier témoignage de la puissance de Martin, dont le nom devint dès-lors très illustre, et qui fut regardé comme un saint, comme un homme puissant et vraiment apostolique.

Il méritait ces deux titres à cause de ses innombrables miracles et de son zèle ardent. L'idolâtrie avait cédé dans les villes aux efforts des nombreux apôtres qui pendant si long-temps travaillèrent le sol gaulois. Mais elle s'était réfugiée dans les campagnes où elle régnait, grâce à l'ignorance qui lui servait de rempart. C'est là que Martin la combattit avec d'autant plus de zèle que, par la protection de Julien elle menaçait de faire quelques progrès.

Julien avait remplacé Constance sur le trône impérial ; il fut pour l'idolâtrie ce que son prédécesseur avait été pour l'arianisme. L'idolâtrie n'était plus qu'un cadavre, il entreprit de lui rendre la vie, de la rajeunir même, de lui donner une physionomie plus spirituelle, en faisant de son écorce matérielle de pures allégories, et en lui inspirant quelques idées philosophiques et chrétiennes.

Réussir dans un aussi merveilleux projet, n'était pas chose facile ; il fallait faire mourir le christianisme et il était plein de vie. Entreprendre, à la manière de Néron et de Maximien, de le noyer dans

le sang, c'était par trop absurde; il valait mieux organiser contre lui une guerre sourde, dissimulée, le miner par la base, et c'est à quoi Julien s'arrêta. Il défendit aux chrétiens les écoles publiques, leur interdit l'étude de l'éloquence et de la philosophie, pour faire briller son génie à la faveur de leur ignorance; les priva des charges qui pouvaient leur donner de l'influence, les humilia à l'excès, les harcela par tous les moyens que put lui inspirer une intolérance digne d'un sophiste. Il appela à son secours, satires sanglantes, noires calomnies et les vieux amis du polythéisme qui accoururent avec joie secouer les colonnes du temple chrétien. Parmi eux était un médecin gaulois nommé Dioscore; le grand Hilaire ne jugea pas indigne de lui de descendre dans l'arène contre ce nouvel ennemi. Nous n'avons plus l'ouvrage qu'il fit en cette circonstance; mais saint Jérôme, qui l'avait lu, nous dit qu'il y montra jusqu'où pouvait aller son éloquence [1].

Julien et ses philosophes eurent beau travailler, leur persécution, après quelques années, passa comme les autres; le Galiléen n'y perdit pas un autel, et l'Église y gagna une force nouvelle et quelques martyrs.

Parmi ceux qui donnèrent leur vie pour la foi, dans les Gaules, nous connaissons saint Ferrutius, qui voulut renoncer à l'état militaire à cause des pratiques idolâtriques auxquelles on voulait l'obliger, et qui mourut dans la prison des tourments qu'on lui avait fait souffrir [2]. Saint Eliphius de Toul [3] fut couronné du martyre avec saint Eucharius, son frère et ses deux sœurs, Libaria et Susanna. Saint Victrice, depuis évêque de Rouen, n'échappa à la mort que par miracle [4].

L'orgueil blessé fit quelquefois transgresser à Julien la résolution qu'il avait prise de ne pas faire de martyrs.

Le règne de ce prince apostat ne fut pas long. Après lui, Jovien ne fit que passer, et céda la place à Valentinien, qui associa à l'empire son frère Valens et lui confia l'Orient. Pour lui, se réservant l'Occident, il choisit Milan pour sa résidence.

A son arrivée, il y trouva Hilaire faisant rude guerre à l'arien

[1] Hieron., Epist. 83 ad Magn.
[2] Hagiog., 28 octob.
[3] Ejus Vit., intra Ruperti Opera.
[4] Paulin. Nol., Epist. ad Victric. (Nous la donnerons dans la suite.)

Auxence qui en était évêque. Après avoir détruit l'hérésie dans les Gaules, l'infatigable évêque de Poitiers était allé la combattre en Italie, où, secondé par saint Eusèbe de Verceil, il avait les plus éclatants succès. Naturellement doux [1], il unissait à cette bonté qui gagne les cœurs la science qui soumet les esprits; aussi enleva-t-il à l'indigne évêque de Milan tous les vrais chrétiens qu'il avait trompés jusqu'alors par son hypocrisie.

Auxence devait souhaiter d'être délivré d'un si redoutable adversaire, qui dévoilait impitoyablement tous ses subterfuges. Il eut recours à Valentinien, et le trompa si bien qu'il en obtint un décret par lequel il était défendu de troubler l'église de Milan en rendant suspecte la foi de son évêque [2].

Hilaire ne dut pas se soumettre à cette ordonnance, et il adressa à l'empereur un mémoire si solide, qu'il le détermina à ordonner une conférence dans laquelle Auxence et Hilaire devraient discuter sur la foi, en présence de dix évêques et de plusieurs officiers de sa cour. Auxence, en présence du grand évêque de Poitiers, ne put trouver de refuge dans les équivoques si nombreux de son erreur : pressé, poursuivi avec une logique impitoyable, il fut obligé d'avoir recours au mensonge; sans cesser d'être hérétique, il confessa la vraie foi, et déclara qu'il croyait le Fils de Dieu de même substance et de même divinité que le Père.

Hilaire envoya à Valentinien le récit de la conférence. Auxence, de son côté, lui remit un long plaidoyer, dans lequel il mit une profession de foi différente de celle qu'il avait été obligé de faire dans la conférence, et qui renfermait, bien enveloppée, l'erreur d'Arius. Valentinien n'était pas théologien; il s'y laissa prendre, prononça sur la catholicité d'Auxence, et ordonna à Hilaire de quitter Milan. Le saint évêque se retira à Poitiers; mais il fit contre Auxence un traité où il dévoila toutes ses fourberies. Indigné de voir les empereurs, qui ne devaient se mêler que des affaires politiques, s'arroger le droit de décider en des matières purement religieuses, il s'écrie [3] : « Plaignons le malheur de notre temps, gémissons sur ces opinions insensées qui règnent de nos jours : on croit qu'on a besoin de la puissance du siècle pour soutenir

[1] Ruff., Hist. Eccl., lib. 1, c. 30, 31.
[2] Hilar., cont. Auxent., n.° 3.
[3] *Ibid.*

l'Église de J.-C.! O évêques, qui avez foi en ce titre vénérable! dites-moi, quel appui, quels secours ont recherché les Apôtres pour prêcher J.-C. et étendre le royaume de Dieu dans tout l'univers? Allaient-ils à la cour, eux qui ne savaient que chanter les louanges de Dieu dans les cachots, sous le poids des chaînes, au milieu des tourments? Est-ce par un édit de l'empereur que Paul formait l'Église de J.-C.? » Par malheur, on oublia trop souvent ces grandes paroles d'Hilaire sur l'indépendance de l'Église. Ses chefs eux-mêmes contribuèrent à fonder et à accroître ces empiétements de l'État, dont, par la suite, il voulut faire des droits. Hilaire, retiré à Poitiers, consacra le reste de sa vie aux soins de son troupeau et à la composition de pieux ouvrages. On doit regretter qu'il n'ait pas achevé alors l'histoire des conciles de Rimini et de Séleucie, dont il nous a laissé des fragments. Il préféra nourrir son ame de la méditation des saints Livres, pour lesquels il avait une vénération si profonde qu'il aimait à les copier de sa propre main [1]. Il commenta la plus grande partie des Psaumes, l'Évangile de saint Mathieu, le Livre de Job et le Cantique des Cantiques. Ces deux derniers commentaires sont perdus [2]. Dans ses ouvrages sur l'Écriture-Sainte, Hilaire copie plusieurs fois Origène, pour lequel il professait la plus grande admiration. Pour l'entendre et le traduire, il avait souvent recours au prêtre Héliodore, profondément versé dans la langue grecque, et qui peut-être était venu avec lui d'Asie [3].

Le saint évêque de Poitiers composa en outre un livre d'hymnes et de mystères [4] dont nous possédons, sans doute, de nombreux fragments dans l'antique liturgie de l'Église des Gaules, mais sans qu'on puisse les distinguer de ceux qui furent composés dans les siècles postérieurs. On lui attribue la prière qui suit les paroles angéliques : *Gloria in excelsis;* elle est digne de son beau génie. Ses hymnes étaient encore chantées au VII.e siècle [5] et le furent proba-

[1] Saint Perpetuus de Tours légua par testament un livre d'évangiles écrit par saint Hilaire.

[2] Hieron., Catalog. Script. eccl., c. 100.

[3] Les Bénédictins, auteurs de l'Histoire littéraire de France, font cet Héliodore auteur de plusieurs ouvrages. (Hist. litt. de France, t. I.er, 2.e partie, p. 194.)

[4] Hieron., Catalog. Script. eccl., c. 10.

[5] IV Concil. Toletan., ann. 633. — Labb., Concil., t. III, p. 575 et seq., cant. 13. — Nous avons mis dans les notes la seule hymne qui nous reste de saint Hilaire.

blement jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine à la fin du huitième [1].

C'est ainsi que, partagé entre de pieux travaux et le gouvernement de son Église, saint Hilaire attendit l'heure du Seigneur. Le jour de sa mort fut révélé au saint évêque de Reims, Maternianus [2], qui se hâta de le venir trouver. Il ne voulait pas le laisser quitter la terre sans avoir eu la consolation de s'entretenir avec lui; ils se revirent peu après dans le ciel.

L'Église des Gaules perdit dans Hilaire une de ses plus belles gloires, et l'Église entière un de ses défenseurs les plus zélés; sa vie rend témoignage de son génie et de ses sublimes vertus; elle nous dispense de tout éloge.

Au moment de sa mort, Martin, le plus illustre de ses disciples, habitait encore le petit monastère de Ligugé; il aimait cette solitude où l'avait placé le saint évêque de Poitiers, et il fallut user de ruse pour l'en arracher qnand on voulut l'élever sur le siége de Tours que laissait vacant la mort de saint Lidoire. Ce saint évêque, pendant trente-trois ans qu'avait duré son épiscopat [3], avait cultivé avec des peines infinies cette terre que n'avaient pu féconder autrefois les sueurs de saint Gatien; il eut la consolation d'y fonder une Église florissante qui ne crut pas pouvoir lui donner un plus digne successeur que saint Martin. Mais la difficulté était de l'amener à Tours; on usa de cet artifice [4] : un citoyen de la ville nommé Ruricius, alla se jeter à ses pieds et le conjura de venir guérir sa femme qu'il disait malade. Vaincu par ses instances, Martin se mit en route, et il fut peu après environné d'un grand nombre de personnes qui s'étaient embusquées d'espace en espace pour lui ôter la possibilité de s'enfuir. Il fut ainsi conduit, sous bonne garde, jusqu'à Tours, où une multitude incroyable s'était rassemblée de toutes les villes voisines pour assister à son élection : tous n'avaient qu'une pensée : Martin est digne de l'épiscopat, heureuse la ville qui l'aura pour pasteur.

Quelques évêques cependant, convoqués pour sa consécration,

[1] La meilleure édition des œuvres de saint Hilaire est celle de D. Constant, bénédictin; 1 vol. in-f.°, publié de nouveau, avec des additions, par M. Migne (Patrolog., t. IX et X.)

[2] Bolland., 30 april.

[3] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 10, n.° 31.

[4] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 6.

n'étaient pas de l'avis du peuple. A leurs yeux, Martin était un personnage par trop humble, un homme au visage ignoble, sale, à la chevelure difforme et partant indigne de la dignité épiscopale. La foule, plus sage, se moqua de la folie de ces évêques qui, par leur mépris, faisaient l'éloge du saint homme, et qui ne purent empêcher ce que les fidèles voulaient par l'inspiration de Dieu.

Parmi ces évêques, il y en avait un [1], nommé Défenseur, qui résistait avec le plus d'opiniâtreté. On le crut désigné par Dieu lui-même dans le passage de l'Ecriture qu'on lut avant de procéder à l'élection. Le lecteur n'ayant pu, à cause de la foule, arriver jusqu'au lieu où les évêques étaient assemblés, un des assistants prit le Psautier, l'ouvrit au hasard et lut ce verset: « Vous avez reçu une louange parfaite de la bouche des enfants les plus tendres, afin de confondre l'ennemi et son défenseur [2]. » A ces mots, le peuple jette un grand cri, et Défenseur est obligé de se désister de son opposition.

Devenu évêque, Martin fut le même que dans son monastère [3]: même humilité dans son âme, même simplicité dans son extérieur. Tout en remplissant les devoirs que lui imposait sa nouvelle dignité, il ne quitta ni la vie ni les vertus d'un moine. Souvent il se retirait dans une petite cellule attenante à l'Eglise; mais les visites innombrables qui venaient troubler sa solitude, le déterminèrent à fonder un monastère à deux milles de la cité. Le lieu qu'il choisit était tellement retiré, qu'il pouvait bien être comparé à un désert; de très-hauts rochers, coupés à pic, l'environnaient d'un côté; de l'autre, il était entouré par la Loire qui, en cet endroit, se replie un peu sur elle-même: on ne pouvait arriver dans cette enceinte que par un seul chemin, encore bien étroit. Martin s'y bâtit une cellule de bois; un grand nombre de frères vinrent partager sa nouvelle demeure et se creusèrent des grottes dans le rocher. Ils s'accrurent jusqu'au nombre de soixante; tous copiaient dans leur vie celle de leur maître, qui était une règle vivante.

Dans ce monastère [4], personne n'avait rien en propre, tout était

[1] L'évêque d'Angers.

[2] On lisait alors, dans le psaume, *defensorem*, au lieu de *ultorem*, qui est dans la Vulgate. Ces deux mots ont le même sens, et, dans la basse latinité, *defensa* et *ultio*, ou *vindicta*, se mettaient l'un pour l'autre.

[3] Sulpit. Sev. Vit. B. Martin., c. 7.

[4] *Ibid.*

commun; les frères ne pouvaient ni vendre ni acheter; leur unique travail était de copier des livres, encore cette occupation était-elle le partage des plus jeunes; les autres passaient leurs journées en prières; ils ne sortaient presque de leurs cellules que pour se réunir à l'oratoire, prenaient leur repas en commun après l'heure du jeûne, et n'usaient pas de vin à moins d'y être forcés par la maladie. La plupart étaient revêtus d'étoffes de poil de chameau et eussent regardé comme un crime de porter des tissus plus doux. Chose d'autant plus étonnante que beaucoup parmi eux, d'origine distinguée, ne s'étaient dévoués à cette humilité et pénitence qu'après une éducation délicate et pleine de douceurs. Plusieurs d'entre eux devinrent évêques dans la suite; car, dit Sulpice Sévère, quelle cité, quelle Eglise n'eût pas désiré avoir des pasteurs tirés du monastère de Martin!

Ce monastère fut appelé Marmoutier [1]. Parmi les nombreux disciples de Martin qui y vivaient sous sa conduite, et s'étudiaient à l'imiter, les principaux furent Clarus et Maximus. Clarus [2], accompagné de quelques frères, se retira à une petite distance du monastère et y vécut dans une cellule séparée; c'était un jeune homme d'une famille illustre, qui abandonna tout pour vivre sous la conduite de Martin. Il fut de bonne heure élevé au sacerdoce et devint en peu de temps un modèle de foi et de toutes les vertus. Maximus était digne de son nom [3] par la grandeur de sa sainteté; n'ambitionnant que l'obscurité et l'oubli, il alla s'ensevelir dans l'Ile-Barbe, située au milieu de la Saône, près Lyon. Il y avait là un monastère dédié à saint André, et qui, dans la suite, eut pour patron saint Martin. Maximus fut obligé d'en prendre la direction et le gouverna jusqu'au milieu du v[e] siècle.

Outre le monastère de l'Ile-Barbe, il y en avait encore un autre auprès de Lyon, au confluent de la Saône et du Rhône, à l'endroit appelé Ainay, où avaient souffert les premiers martyrs de Lyon. On eut toujours une vénération profonde pour ce lieu consacré par leurs combats. On y bâtit une église et un monastère [4] aussitôt que l'Eglise ne fut plus persécutée.

[1] *Majus monasterium*, grand monastère : de là on a fait *Mair-moustier*, ou *Moutier*, et enfin *Marmoutier*.

[2] Sulpit Sev., Vit. B. Martini, c. 25.

[3] Maximus (très-grand), Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 22.

[4] D. Mabill., Annal. Bened., § 25, 26.

Saint Augustin[1] nous apprend qu'il y avait encore un monastère auprès des murs de Trèves, et raconte à ce propos cette anecdote édifiante :

Deux officiers de l'empereur, qui alors y tenait sa cour[2], étant allés se promener du côté de ce monastère, entrèrent dans une cellule où ils trouvèrent la Vie de saint Antoine. L'un d'eux se mit à la lire, à l'admirer, et fut si touché, que tout en lisant il pensait à quitter le monde pour servir Dieu et imiter une si belle vie. Tout-à-coup, jetant les yeux sur son ami : « Dis-moi, s'écria-t-il, où peuvent nous mener toutes les peines que nous nous donnons? Que cherchons-nous? A quoi travaillons-nous? Pouvons-nous avoir une plus haute espérance que de devenir amis de l'empereur? Arrivés là, quel bien fragile et périlleux nous posséderons ! et par combien de dangers arriverons-nous à ce danger plus grand encore! Et quand y parviendrons-nous? Dès à présent, au contraire, je deviens ami de Dieu, si je le veux. »

Il dit, et tout troublé par l'enfantement de cette vie nouvelle, il fixa de nouveau les yeux sur le livre: à mesure qu'il lisait, son cœur se transformait, se dépouillait du monde. « Désormais, dit-il à son ami, je renonce à cette espérance, je suis décidé à servir Dieu, et cela je l'entreprends sans retard et en ce lieu; si tu ne veux pas m'imiter, ne combats pas du moins ma résolution. »

Son ami lui répondit qu'il voulait rester avec lui afin de partager ses combats et sa récompense. Tous deux servirent Dieu avec persévérance et ferveur.

On ne saurait fixer d'une manière certaine l'époque de la fondation des monastères de l'Ile-Barbe, d'Ainay et de Trèves; mais nous pensons qu'ils furent antérieurs à Marmoutier, peut-être même à Ligugé. A la fin du IVe siècle, nous voyons s'élever un grand nombre d'autres monastères par les soins du saint évêque de Tours. C'était sa coutume d'établir de ces pieuses colonies dans les lieux qu'il avait conquis à J.-C.[3]. C'étaient des forteresses spirituelles, asiles de courageux soldats de la croix qui travaillaient à conserver ses conquêtes et le secondaient dans l'œuvre difficile qu'il avait entreprise d'éclairer les campagnes des lumières de la religion. Mais, avant de ra-

[1] August. Confess., lib. 8, c. 6.

[2] L'empereur Maxime.

[3] Sulpit. Sev. Vit. B. Martini, c. 10.

conter ses travaux pour la destruction du paganisme [1], nous devons rendre compte du voyage qu'il fit à la cour de Valentinien, au commencement de son épiscopat.

L'empereur [2], sachant qu'il venait lui demander des choses qu'il ne voulait pas lui accorder, donna ordre de lui interdire l'entrée du palais. Déjà dur et orgueilleux de lui-même, Valentinien avait encore été excité à manquer de respect au saint évêque par sa femme qui était arienne. Après plusieurs tentatives inutiles, Martin eut recours à ses moyens ordinaires : il se revêt d'un cilice, se couvre de cendres et passe les jours et les nuits dans le jeûne et la prière. Le septième jour, un ange lui apparaît, lui ordonne d'aller à la cour, lui annonce que les portes s'ouvriront d'elles-mêmes et qu'il fléchira l'esprit de l'empereur. Plein de confiance dans les paroles de l'ange et comptant sur son secours, Martin va au palais, trouve les portes ouvertes et pénètre jusqu'à la chambre de Valentinien. Celui-ci, irrité de ce qu'on n'a pas exécuté ses ordres, ne daigne pas même se lever pour le recevoir, mais il y est forcé par le feu qui prend subitement à son siége; cet accident extraordinaire le fait rentrer en lui-même : changé tout-à-coup et comprenant, comme il l'avoua ensuite, qu'il y avait là quelque chose de surnaturel, il s'avance vers Martin, l'embrasse, et lui accorde tout ce qu'il demande. Il le reçut depuis plusieurs fois, l'invita à sa table, et, au moment de son départ, lui offrit des présents; le saint aimait trop la pauvreté pour les accepter.

Martin n'était pas fait pour la cour, il aimait mieux parcourir les campagnes, y annoncer J.-C. et travailler à la destruction de l'idolâtrie; c'était là son œuvre de prédilection. Il ne borna pas ses excursions apostoliques à son diocèse, il évangélisa toutes les contrées environnantes, le pays des Carnutes, l'Armorique, où saint Corantin, son disciple, fut depuis évêque [3], et même le pays des Edues. Partout sa parole, appuyée sur d'innombrables miracles, avait les plus heureux succès; on ne saurait dire combien il détruisit de temples, d'idoles, d'arbres vénérés d'une manière superstitieuse; il aimait à travailler lui-même, de ses propres mains, à leur

[1] Le mot paganisme vient de *pagus*, village; *paganus*, paysan. Après le triomphe de la religion, l'idolâtrie se réfugia dans les campagnes, d'où vient que *paysan* fut synonyme d'*idolâtre*, et qu'on se servit, pour désigner un idolâtre, du nom de paysan, *paganus*, d'où on a fait *païen*.

[2] Sulpit. Sev., Dial. 2, § 6.

[3] A Quimper qui fut appelé, à cause de son premier évêque, Quimper-Corantin.

destruction [1]; ordinairement, lorsque les gentils s'y opposaient, il leur parlait avec tant de douceur, qu'il les gagnait et les amenait à se mettre eux-mêmes à l'œuvre [2]; quelquefois cependant il rencontrait plus d'opposition. Un jour [3], dans un village du pays des Edues, une troupe de paysans se jeta sur lui, et l'un d'eux, plus furieux que les autres, le menaça d'une épée qu'il avait à la main. Martin se découvrit la tête et l'offrit au coup; le paysan, sans hésiter, leva le bras, mais il tomba aussitôt à la renverse et, pénétré de crainte, demanda pardon au saint apôtre. Une autre fois [4], après avoir détruit un vieux temple, Martin se mit en devoir d'abattre un pin qui était auprès; mais le prêtre idolâtre et tous les habitants du village s'y opposèrent : ce fut inutilement qu'il voulut leur persuader que cet arbre n'avait rien de sacré, qu'il fallait le détruire parce qu'il était dédié au Démon, et qu'ils ne devaient servir que le vrai Dieu. « Si tu as quelque confiance en ce Dieu, lui dit un homme de la foule plus hardi que les autres, mets-toi sous l'arbre, nous allons l'abattre, et tu le recevras dans tes bras. Si ton Dieu est avec toi, comme tu le dis, cet arbre ne pourra, en tombant, te faire aucun mal. » Martin accepte la condition et les paysans, de leur côté, consentent à abattre leur arbre vénéré. Il était incliné d'un côté; croyant tous que c'était par là qu'il tomberait, ils y attachent Martin, et aussitôt de se mettre tout joyeux à couper l'arbre. Il y avait là une foule immense de spectateurs. Bientôt le pin est ébranlé. Les moines qui accompagnaient Martin étaient pâles, tremblants; ils avaient perdu toute foi, toute espérance, et n'attendaient que sa mort; pour lui, il était calme et plein de confiance dans le Seigneur. Tout-à-coup, un craquement épouvantable se fait entendre, l'arbre tombe et va l'écraser; il lui oppose le signe de la croix, et aussitôt cet arbre, à demi tombé, se redresse comme emporté par une violente tempête, et va tomber du côté opposé, au risque d'écraser tous les spectateurs qui s'y étaient placés comme en lieu sûr. Un grand cri s'élève de la foule, les paysans proclament le miracle, les moines pleurent de joie, tous ensemble exaltent le nom de J.-C. Le salut était venu en ce jour pour cette contrée; presque tous reçurent

[1] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 10.
[2] *Ibid.*, c. 14.
[3] *Ibid.*, c. 13.
[4] *Ibid.*, c. 10.

l'imposition des mains [1], abjurèrent leurs erreurs et crurent en J.-C.

En même temps que saint Martin, plusieurs autres apôtres annonçaient l'Evangile dans les contrées des Gaules, où l'idolâtrie régnait encore. Un des plus illustres est Marcellinus [2] (S. Marcellin), qui vint d'Afrique avec deux compagnons, Domninus et Vincentius. La province des Alpes Maritimes fut le théâtre de leurs travaux. Ils prêchèrent d'abord à Embrun, et, pour rendre leur prédication plus efficace, se bâtirent près de la ville un petit oratoire où ils passaient en prières le temps qu'ils ne consacraient pas aux fonctions de l'apostolat. Dieu bénit leur zèle, et les païens vinrent en foule leur demander le baptême. Saint Eusèbe de Verceil, instruit de leurs succès, écrivit à Emilianus, évêque de Valence, qu'il serait à propos d'ordonner Marcellinus évêque d'Embrun ; il le fut, malgré sa résistance, et il envoya prêcher à Digne ses deux compagnons, qui y fondèrent une église dont Domninus fut le premier évêque. Vincentius lui succéda. Pour Marcellinus, il eut la consolation de convertir tant d'idolâtres, qu'il n'en restait plus qu'un seul à Embrun. Il l'invita un jour à sa table et lui fit de doux reproches de ce qu'il ne suivait pas l'exemple de tous les autres. L'idolâtre lui répondit qu'il ne pouvait quitter le culte de ses dieux, parce qu'il n'avait vu aucun des miracles qu'on lui attribuait; au même instant, on cassa le vase dans lequel on lui versait à boire : si vous pouvez, dit alors l'idolâtre à Marcellinus, rejoindre les morceaux de ce vase brisé, je croirai à la doctrine que vous enseignez. Le saint évêque s'adressa à Dieu avec humilité et ferveur, le miracle s'opéra et l'idolâtre se convertit.

Comme les Alpes Maritimes, la seconde Lyonnaise eut aussi ses apôtres : saint Exuperius fonda l'Eglise de Bayeux, Sigiboldus celle de Séez, Ereptiolus celle de Coutance, Leontius celle d'Avranches. L'Eglise de Rennes date aussi à peu près de cette époque, quoique le christianisme ait été prêché bien plus tôt dans l'Armorique [3]. L'Eglise d'Angers reconnaît pour son premier évêque Défenseur, qui s'opposa à l'élection de saint Martin [4].

[1] C'est-à-dire le baptême, dans l'administration duquel on impose les mains sur la personne qui reçoit ce sacrement.

[2] Bolland., 20 april.

[3] V. Gallia Christiana, Sanmarth. et Cl. Rob.

[4] Les Actes de saint Firmin mettent un évêque à Angers, au IIIe siècle.

Pleins de zèle pour l'accroissement de l'Eglise des Gaules, les évêques n'en montrèrent pas moins pour corriger les abus qui pouvaient ternir son éclat. Ce fut dans ce but qu'ils tinrent le premier concile de Valence.

Voici la lettre que les Pères de ce concile écrivirent aux évêques des Gaules [1], qui n'y assistèrent pas.

« A nos frères bien-aimés les évêques des Gaules et des cinq provinces : Fœgadius [2], Eumerius, Florentius, Artemius, Emilianus, Britto, Justus, Evodius, Rhodanius, Eortius, Chrestus, Concordius, Constantius, Paulus, Antherius, Félix, Neoterius, Nicetius, Urbanus, Simplicius et Vincentius, salut dans le Seigneur :

» Après avoir terminé et réglé à Valence ce qui avait causé des troubles; sur la proposition utile et sainte de quelques frères, nous nous sommes occupés de certaines choses que nous ne pouvons ni approuver à cause de la sainteté de l'Eglise, ni condamner à cause de la coutume qui a prévalu, car le germe de ces vices s'est tellement développé dans toutes les Eglises, qu'il est difficile d'avoir recours aux remèdes extrêmes, et on ne le pourrait sans couvrir de confusion ceux qui seraient mis en cause.

» C'est pourquoi, nos chers frères, après une mûre et longue délibération, nous avons adopté ces règles, propres à écarter les scandales et à conserver l'Eglise dans toute sa pureté.

» 1° A partir de la publication de ce synode, aucun bigame ou époux de veuve ne pourra être ordonné clerc quand bien même il aurait contracté cette tache étant encore gentil et avant d'être admis aux sacrements divins. Mais comme nous ne voulons ni condamner l'ignorance, la simplicité, et même la présomption de nos frères, ni corriger ce qui a été fait contre les règles dans toutes les Eglises, nous ne voulons pas inquiéter ceux qui ont été ordonnés jusqu'à présent, pourvu qu'il n'y ait pas d'autre cause qui les rende indignes du ministère.

» 2° Touchant les vierges qui se sont vouées à Dieu, si de

[1] Concil. 1 Valent., apud Sirmond. ; Concil. Gall., t. I, p. 17.

[2] C'est le même que Fœbadius ou Phœbadius, saint Phœbade d'Agen. On connaît les siéges de Florentius de Vienne, Concordius d'Arles, Artemius d'Embrun, Vincent de Digne, Britto de Trèves, Eortius (S. Euvert) d'Orléans, Justus de Lyon, Constantius d'Orange, Emilianus de Valence, Paulus de Tricastinum (Trois-Châteaux).

leur plein gré elles ont passé à des noces terrestres, nous avons décidé de garder cette règle à leur égard : que la pénitence ne leur soit pas donnée trop vite, et, lorsqu'on aura jugé à propos de les y admettre, que la communion leur soit différée, à moins qu'elles n'aient suffisamment satisfait à Dieu.

3° Touchant ceux qui, après l'unique et sainte purification [1], se sont souillés par les sacrifices profanes des démons et par des purifications immondes, nous avons décidé que, conformément au concile de Nicée, on ne leur fermera pas l'entrée de la satisfaction, de peur que celle de la consolation ne le soit en même temps par le désespoir; mais ils feront pénitence jusqu'au jour de la mort, et on leur laissera l'espérance de la rémission qu'ils devront attendre avec confiance de celui qui seul en est le maître, et qui est si riche en miséricorde, que personne ne doit jamais désespérer; car Dieu n'a pas fait la mort et ne se réjouit pas de la perte des vivants.

» 4° Chers frères, nous n'avons pas jugé sans utilité pour l'Église, de vous faire savoir que tous ceux qui, dans la crainte d'être ordonnés évêques, prêtres ou diacres, se disent coupables d'un péché mortel, ne doivent pas être élevés à ces ordres, qu'ils soient coupables réellement du crime qu'ils avouent, ou qu'ils s'en accusent faussement. On ne peut absoudre en eux ce qui en d'autres mérite d'être puni, et celui qui se donne la mort à lui-même est l'homicide le plus coupable.

» Très-chers frères, que la bonté divine vous conserve éternellement. »

On voit, par les décrets de ce concile, que plusieurs fidèles étaient portés à mêler aux pratiques saintes de la religion les superstitions de l'idolâtrie, et qu'il y avait, dans les Gaules, un grand nombre de personnes qui vouaient à Dieu leur virginité. Parmi elles, plusieurs vivaient recluses, éloignées du monde, et imitant les exemples des ascètes de la Thébaïde : ainsi vécut sainte Florence, qui vint d'Orient dans les Gaules par admiration pour le grand évêque de Poitiers, saint Hilaire. Saint Martin [2], passant un jour auprès de la cellule d'une de ces vierges, crut devoir déroger, en faveur de sa haute sainteté, à la coutume qu'il avait de ne jamais visiter les femmes; mais la sainte recluse le fit prier de

[1] C'est-à-dire le baptême. Ceux qui, après le baptême, retournent aux purifications idolâtriques.

[2] Sulpit. Sev., Dial. 2.

lui permettre de garder la résolution qu'elle avait prise de ne parler jamais à aucun homme, et le saint évêque se retira, plus édifié de ce refus qu'il n'aurait pu l'être des plus beaux discours de piété. Outre ces recluses, plusieurs vierges vivaient en communauté [1]; mais les monastères de filles étaient encore fort rares; il était plus commun de voir des vierges, vraiment chrétiennes, conserver leur virginité sans quitter la maison paternelle : elles étaient distinguées des personnes ordinaires par le voile, symbole de pudeur et de modestie. Toutes ne persévéraient pas dans leur sainte résolution, comme nous le voyons par le deuxième canon du premier concile de Valence.

Les Pères de ce concile étaient encore assemblés, lorsqu'il se présenta une occasion de mettre à exécution leur quatrième ordonnance.

Un homme pieux, nommé Acceptus, ayant été élu évêque de Fréjus, s'accusa lui-même de quelque crime incompatible avec le saint ministère. On savait bien que jamais il ne s'en était rendu coupable, et que son humilité seule l'avait fait recourir à cet artifice; aussi tous, d'une voix unanime, s'adressèrent-ils au concile, par l'entremise de l'évêque Concordius, pour obtenir la permission de le faire ordonner.

Les pères du concile répondirent par cette lettre [2] :

« A nos très-chers frères, le clergé et le peuple de Fréjus, Fægadius, Eumerius, etc., salut dans le Seigneur :

« Malgré tout ce que nous a dit notre béni frère Concordius, de la personne du très-saint Acceptus, qui est un homme sage et vraiment chrétien ; malgré votre suffrage unanime pour l'élever à l'honneur du sacerdoce, nous ne pouvons contrevenir à la décision du synode, qui défend de telles ordinations à cause du scandale, et accorder à un ce que nous refusons aux autres.

« Nous n'ignorons pas que beaucoup, par humilité et par crainte d'être chargés de l'honneur du sacerdoce, se sont accusés faussement : c'est un signe de leur sainteté; mais on est généralement porté à croire le mal, surtout à l'égard des prêtres de Dieu. C'est pourquoi le synode a décidé qu'on ajouterait foi au témoignage de celui qui déposerait contre lui, qu'il s'accusât à tort ou à raison, et qu'on éloignerait des ordres celui qui n'était pas pur de tout scandale.

[1] Sulpit. Sev., Dial. 2.

[2] Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 18.

« Que la bonté divine, très-chers frères, vous protége éternellement. »

Le concile de Valence fut purement disciplinaire, car, sur la foi, l'Église des Gaules jouissait d'une paix profonde. L'arianisme, après l'avoir troublée quelque temps, n'y avait pas laissé de traces; il avait passé comme le novatianisme et comme le gnosticisme, qui voulut en vain s'y montrer une seconde fois, à cette époque, sous le nom de Priscillianisme, et ne put, comme au IIe siècle, jeter de racines dans le sol gaulois.

Avant de retracer l'histoire de cette nouvelle apparition de la plus honteuse des hérésies, enregistrons une lettre bien honorable pour l'Eglise des Gaules, qu'adressa le concile d'Aquilée aux évêques des provinces viennoise et narbonnaise.

Le concile d'Aquilée avait été convoqué pour donner le dernier coup à l'arianisme, qui n'avait plus pour soutiens, en Occident, que deux évêques, Palladius et Secundianus. Les évêques de nos Eglises méridionales envoyèrent au concile, pour les représenter, Constantius, évêque d'Orange, et Proculus de Marseille. Quelques autres se joignirent aux députés; c'étaient : Justus de Lyon, Théodore d'Octodure, Domninus de Grenoble, et Amantius de Nice. Ils rapportèrent à leurs collègues la lettre suivante :

« A nos très-chers frères, les évêques de la province viennoise, de la première et de la seconde narbonnaise[1] ;

« Nous vous remercions d'avoir assisté au synode, dans la personne de nos seigneurs et frères Constantius et Proculus. Votre foi, frères et seigneurs bien-aimés, s'accorde parfaitement avec nos sentiments, auxquels votre autorité a ajouté un grand poids. C'est avec bonheur que nous avons reçu les hommes saints dans la personne desquels nous sommes unis, et c'est avec de grandes actions de grâces que nous les laissons partir. Quand vous connaîtrez les résultats de notre assemblée, vous serez convaincus de sa nécessité.... Que notre Dieu tout-puissant vous conserve en bonne santé, bien-aimés frères et seigneurs! Amen. »

Cette lettre fut probablement rédigée par saint Ambroise, évêque de Milan, qui fut l'âme du concile d'Aquilée.

Ce saint évêque, qui naquit dans les Gaules[2], conserva toujours

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 20 et seq.— Labb., t. I, p. 826 et seq. — Saint Justus y signa : *Legatus Gallorum.*

[2] Son père était préfet du prétoire des Gaules. C'est en 340 que naquit saint

de l'attachement pour l'Eglise qui l'avait vu naître. Il entretenait une pieuse correspondance avec plusieurs de ses évêques, entre autres avec saint Phœbadius d'Agen et saint Delphinus de Bordeaux; mais il n'écrivait à ces deux saints que des lettres communes, car ils s'aimaient d'une affection si tendre, qu'ils avaient prié leur commun ami, Ambroise, de ne point séparer leurs noms dans les lettres qu'il leur adresserait [1].

Le saint évêque de Milan écrivait aussi à Justus [2] ou saint Just de Lyon, qui le consulta plusieurs fois sur quelques points de critique sacrée. Saint Justus était alors un des plus saints évêques des Gaules. Au concile d'Aquilée, il reçut de saint Ambroise des témoignages du plus grand respect [3]; il avait une telle délicatesse de conscience [4], qu'il quitta son Eglise et s'enfuit dans les déserts de la Thébaïde, pour pleurer la seule apparence d'une faute.

Peu avant le concile d'Aquilée, un homme insensé ayant, dans un accès de folie, tué plusieurs personnes, chercha un refuge, contre la fureur du peuple, dans l'église épiscopale qui était alors celle des Machabées. La foule qui le poursuivait entoura l'église, et menaçait d'y mettre le feu si on ne lui livrait le coupable. Saint Justus, pour apaiser la populace, s'adressa au magistrat qui était présent, et, après avoir fait promettre qu'on se contenterait d'enfermer le pauvre insensé, le lui livra. Mais le peuple l'arracha des mains du magistrat et le mit en pièces.

Saint Justus se reprocha la mort de ce malheureux, qui était venu chercher un asile au pied des autels; il se regarda désormais comme indigne du ministère, et, aussitôt après le concile d'Aquilée, s'enfuit secrètement à Marseille, avec un jeune lecteur de son église, nommé Viator, qui ne voulut jamais l'abandonner. Il se rendit de là en Égypte, et resta plusieurs années inconnu dans un monastère.

Mais un chrétien de Lyon, étant venu visiter les monastères de l'Égypte, le reconnut, et en donna aussitôt avis aux fidèles de Lyon,

Ambroise. Le préfet résidait alors à Trèves : il est donc très-probable que c'est dans cette cité que le saint vit le jour.

[1] Ambros., Epist. 87.

[2] *Ibid.*, Epist. 8.

[3] Act. Concil. Aquil., apud Sirm., *loc. cit.*

[4] Vit. S. Justi, apud Bolland., 2 septembre.—Cette vie a été écrite au Ve siècle, par le prêtre Constance, auteur de celle de saint Germain d'Auxerre.

qui envoyèrent au saint évêque un prêtre appelé Antiochus. Justus ne voulut jamais consentir à revenir gouverner son troupeau, et il mourut peu après entre les bras d'Antiochus, qui l'aimait tendrement et n'avait pas voulu retourner à Lyon sans lui.

III.

Priscillianisme. — Suite de la vie de saint Martin. — Son disciple Sulpice Sévère. — Premières lettres de Sulpice Sévère et de saint Paulin de Nole. — Sulpice Sévère écrit la vie de saint Martin. — Mort et sépulture du saint évêque de Tours.

381 — 397.

L'année même que se tint le concile d'Aquilée, le priscillianisme fut condamné dans les Gaules.

Cette hérésie, comme nous l'avons dit, n'était que celle des gnostiques, moins toutefois les absurdes systèmes de Valentin. Sous le rapport dogmatique, elle se rapprochait plus des manichéens que des partisans du plérôma; pour la moralité, les priscillianistes valaient bien les uns et les autres. Ils prirent naissance en Espagne, et eurent pour chef Priscillien, qui fut gagné à la secte par une femme, nommée Agapé, et par le rhéteur Helpidius. Ces deux personnages avaient été les premiers adeptes d'un certain Marc, originaire de Memphis, qui apporta d'Egypte en Espagne cette hideuse doctrine qu'un autre Marc avait apportée autrefois dans les Gaules.

Priscillien, qui donna son nom aux nouveaux gnostiques, était, dit Sulpice Sévère [1], un homme d'une famille noble et très-riche. Il était éloquent et instruit, mais acerbe et aimant les discussions. Heureux s'il n'eût pas sali son intelligence par des études perverses! Il eût possédé un trésor moral plus précieux que toutes ses richesses, car il était né avec des qualités brillantes. Les veilles et les jeûnes lui étaient faciles. Sa libéralité était grande, aussi bien que sa sobriété. Malheureusement, il joignait à ces qualités beaucoup d'orgueil : il était surtout enflé de son érudition profane et l'on croit que, dans sa jeunesse, il se livra à la magie. Une fois gagné

[1] Sulpit. Sev., Hist. Sac. lib. 2. — Nous suivons à peu près littéralement cet historien pour tout ce qui a rapport au priscillianisme.

à l'hérésie, Priscillien en séduisit bien d'autres par ses sophismes et ses caresses fallacieuses. Les femmes surtout, si avides de choses nouvelles, si peu solides dans la foi et en même temps si curieuses, accouraient à lui en foule : il trompait tout le monde par ses paroles et son extérieur, qui ne respiraient qu'humilité, et bientôt toute l'Espagne fut souillée de sa perfide et impure doctrine ; plusieurs évêques même n'eurent pas honte de devenir ses adeptes.

Hygin, évêque de Cordoue, s'en étant aperçu, en avertit Idace, évêque respectable par son grand âge. On assembla, à Saragosse, un concile où les évêques d'Aquitaine se trouvèrent. Les hérétiques n'osèrent pas s'y présenter. Leur doctrine n'en fut pas moins condamnée, et les évêques confièrent l'exécution de leur sentence à Ithace, évêque de Sossube [1]. Les priscillianistes n'ayant pas voulu se soumettre, Ithace les poursuivit avec une rigueur outrée, les dénonça aux juges séculiers et obtint même de Gratien, alors empereur, un décret qui, non-seulement les bannissait des villes et des églises, mais ordonnait de les poursuivre en tout lieu. Les gnostiques dissimulèrent alors : la crainte les dispersa, et Priscillien, accompagné des deux évêques, Instantius et Salvianus, se mit en route pour Rome, afin de se justifier auprès de Damase, qui en était alors évêque. En Aquitaine, ces hérétiques furent reçus avec honneur par ceux qui ne les connaissaient pas : ils y répandirent leurs erreurs, et corrompirent surtout le bon et religieux peuple d'Eluse [2]. Chassés de Bordeaux par l'évêque Delphinus, ils s'arrêtèrent chez Euchrocia, firent quelques adeptes et poursuivirent leur voyage avec un infâme cortége de femmes. Parmi elles étaient Euchrocia et sa fille Procula, qui, au dire de tout le monde, devenue enceinte par le fait de Priscillien, eut recours au crime pour cacher son infamie. Arrivés à Rome, le pape Damase ne voulut pas se déshonorer en les admettant en sa présence. Ils allèrent à Milan ; mais Ambroise eut d'eux la même horreur. Repoussés par les deux plus grands évêques du monde, ils eurent recours aux courtisans, qui ne furent pas si scrupuleux, et qui leur obtinrent de l'empereur un décret contradictoire à celui qu'avait obtenu Ithace, et d'après lequel ils devaient être réintégrés dans leurs églises.

Maxime ayant vaincu Gratien, se fit alors déclarer empereur de

[1] Ville aujourd'hui inconnue.

[2] Ville métropole de la Novempopulanie. Après sa destruction, l'évêché fut transporté à Auch, qui en était peu éloigné.

plusieurs provinces de l'empire, entre autres des Gaules et de l'Espagne, et choisit Trèves pour sa résidence. Ithace s'y rendit, lui dénonça les priscillianistes. Maxime fit assembler un concile à Bordeaux. Priscillien et ses disciples y furent condamnés; mais ils en appelèrent à l'empereur de la sentence des évêques : Idace et Ithace les poursuivirent devant ce tribunal. « Dans cette affaire, coupables et accusateurs me déplaisent également, dit Sulpice Sévère [1]; je dis franchement qu'Ithace était bien loin d'être un saint : il était d'une hardiesse impudente, grand parleur, ami de la bonne chère et du luxe. Il poussa la folie jusqu'à regarder comme disciples de Priscillien tous ceux qu'il voyait adonnés au jeûne. Ce misérable eut même la témérité d'accuser d'hérésie l'illustre Martin, cet homme vraiment apostolique. Martin, qui était alors à Trèves, ne cessait de solliciter Ithace de se désister de son accusation, et de prier Maxime de ne pas verser le sang de ces hérétiques : il disait que c'était assez de les avoir chassés des Eglises par un jugement épiscopal; qu'il était criminel et inaccoutumé qu'un juge laïque prononçât dans une cause purement spirituelle. Tant qu'il fut à Trèves, le jugement fut différé, et, avant son départ, il obtint de l'empereur la promesse de ne pas verser le sang des coupables. »

Lorsqu'il fut parti, les évêques Magnus et Rufus changèrent entièrement les dispositions de Maxime, qui remit toute la cause au préfet Evodius, homme d'une inflexible sévérité.

Priscillien parut deux fois devant lui, fut convaincu des obscénités les plus infâmes, condamné et jeté en prison. L'empereur le jugea digne de mort, et la sentence fut exécutée. Les disciples eurent, en partie, le sort du maître, et ceux qui ne furent pas mis à mort furent exilés. Ithace ne concourut pas à cette sentence; il comprit qu'il se rendrait plus odieux encore à tous les évêques, si, après avoir été accusateur, il se faisait juge; il laissa la sentence à prononcer à d'autres, bien sûr qu'elle le serait. Ces cruautés n'éteignirent pas l'hérésie, qui troubla encore pendant quinze ans toute l'Espagne; on ne put même l'abolir entièrement.

Après la mort de Priscillien, Martin fut obligé [2] d'aller à la cour, afin de demander grâce pour quelques malheureux. Plusieurs évêques étaient alors à Trèves, communiquaient avec Ithace, et fai-

[1] Sulpit. Sev., Hist., lib. 2.
[2] *Ibid.*, Dial. 3, § 15.

saient cause commune avec lui. Au moment où ils y pensaient le moins, on vint leur annoncer que Martin était sur le point d'arriver, et tous aussitôt de se troubler, de parler à demi-voix, et de se consulter ensemble. L'empereur avait décidé la veille, d'après leur conseil, d'envoyer des troupes en Espagne, pour rechercher les hérétiques qui pouvaient encore s'y trouver, et les priver de leurs biens et de la vie. Certainement beaucoup de fidèles eussent été enveloppés avec les hérétiques dans cette cruelle expédition, car on n'examinait pas tant la foi, pour reconnaître un priscillianiste, que sa mine, sa mise, sa pâleur, etc. Martin ne pouvait approuver de pareilles cruautés : les évêques ithaciens le savaient, et ce qui faisait surtout le sujet de leur crainte et de leur inquiétude, c'était que Martin ne voulût pas communiquer avec eux, car la conduite du saint évêque de Tours devait avoir la plus grande influence sur l'opinion publique.

Les évêques coupables courent donc sur-le-champ vers l'empereur, qui, à leur sollicitation, envoie deux officiers au-devant de Martin, pour l'empêcher d'entrer dans la ville, à moins qu'il ne promette d'être en paix avec tous les évêques qui y étaient. Martin leur répond, avec adresse, qu'il vient dans la paix de J.-C. Ceux-ci alors le laissent entrer. Il était nuit : Martin se rend cependant à l'église pour y faire sa prière, et le lendemain il va au palais. Il y venait prier pour Narsès et Leucadius, qui, trop fidèles au malheureux Gratien, avaient encouru la haine de son vainqueur; il supplia en même temps Maxime de ne pas envoyer ses tribuns en Espagne : le saint homme était plein de sollicitude, non-seulement pour les chrétiens, qui auraient nécessairement beaucoup à en souffrir, mais aussi pour les hérétiques. Pendant deux jours, l'empereur ne décida rien, soit par sévérité, soit par avarice, comme quelques-uns l'ont pensé, car il désirait ardemment le bien des personnes qu'il voulait faire mourir, dit Sulpice Sévère.

Peu de temps après cette visite de Martin, les ithaciens, avec lesquels il ne communiquait pas, viennent trouver l'empereur : C'en est fait d'eux, disent-ils, si l'autorité de l'évêque de Tours vient encore exciter l'impudence de Théognisté[1], qui a osé les condamner; il n'eût pas fallu recevoir dans la ville un tel homme qui n'est pas seulement le défenseur des hérétiques, mais qui veut être leur

[1] On ignore d'où était évêque ce Théogniste qui avait condamné les amis d'Ithace.

vengeur; la mort de Priscillien a été inutile, si Martin veut en tirer vengeance. Après ce beau discours, ils se jettent en pleurant aux pieds de Maxime, et le supplient d'user de son autorité contre leur ennemi. Ils n'étaient pas éloignés de demander pour lui le sort des hérétiques; mais l'empereur, trop dévoué, il est vrai, à ces indignes évêques, n'en admirait pas moins la foi, la sainteté, les vertus de Martin. Il entreprit toutefois de le décider à communiquer avec les ithaciens.

Il le fait venir secrètement, le reçoit avec la plus grande bonté, lui dit que les hérétiques ont été exécutés d'après un jugement civil, et qu'il n'a par conséquent aucune raison pour ne pas communiquer avec Ithace et ses adhérents; que Théogniste est le seul qui se soit séparé d'eux, et encore a-t-il agi plutôt par haine que par toute autre raison; enfin, qu'un synode a déclaré Ithace innocent. Martin était fort peu convaincu : l'empereur s'en irrite, le quitte brusquement, et, peu après, ordonne d'aller à la prison massacrer ceux pour lesquels il était venu demander grâce. Le saint évêque n'apprend cette décision que le soir : il vole au palais, et promet de communiquer avec Ithace, si on épargne ses malheureux clients, et si on rappelle les tribuns qui étaient déjà partis pour l'Espagne. Maxime n'hésite pas, il accorde tout.

Or, le lendemain, on devait procéder à l'ordination de Félix [1], homme très-saint et digne d'être fait évêque en de meilleures circonstances. Martin assista à la cérémonie, jugeant qu'il était mieux de céder pour un temps que de laisser massacrer des malheureux qui déjà avaient le glaive suspendu au-dessus de leur tête; cependant, malgré les vives instances des évêques, il ne voulut jamais leur signer des lettres de communion. Il partit le lendemain, bien triste et désolé d'avoir communiqué un seul instant avec les coupables. Auprès du village appelé Andethanna, il laissa ses compagnons aller devant, et s'arrêta dans la sombre forêt qui couvre ce pays, pour y pleurer sa faiblesse. Un ange alors lui apparut et lui dit : « Tu as raison, Martin, d'être affligé; mais tu n'as pu agir autrement : répare cette faute, prends courage, et veille à ne pas risquer seulement ta gloire, mais ton salut. »

Désormais, il prit bien garde de communiquer avec les ithaciens. Lorsque, dans la suite, il avait plus de peine à chasser le démon du corps des énergumènes et à faire d'autres miracles, il avouait,

[1] Félix fut fait évêque de Trèves. Il avait eu pour prédécesseur Britto qui avait lui-même occupé ce siége après Bonosius. (*V.* Bolland., 5 mai.)

en pleurant, qu'il se sentait moins de grâce depuis qu'il avait communiqué avec Ithace, quoique c'eût été malgré lui et par nécessité. Pendant le reste de sa vie, il n'assista à aucun synode et ne parut à aucune assemblée d'évêques.

On ne le vit pas, en effet, à un concile de Nîmes qui se tint alors, et il ne sut que par révélation ce qui s'y était passé [1].

Pendant que Martin était à Trèves [2], et que les évêques Ithaciens déshonoraient leur caractère épiscopal par une basse adulation pour Maxime, ce cruel favori de la victoire, il fut le seul qui donna l'exemple d'une dignité vraiment apostolique : tout en venant supplier, il commanda plutôt qu'il n'obéit, et, malgré les vives instances de l'empereur, il refusa longtemps de manger à sa table. « Je ne peux, disait-il, être le convive d'un homme qui a arraché à un empereur son trône, et à un autre la vie. » Maxime prétendait n'avoir pas usurpé l'empire, mais l'avoir reçu de ses soldats ; il avait dû dès lors, disait-il, le défendre les armes à la main ; ses victoires étaient un signe de la volonté de Dieu, et aucun de ses ennemis n'avait été tué que dans les combats. Se rendant à ses raisons ou à ses prières, Martin accepta enfin de dîner à sa table. Maxime, tout joyeux d'avoir obtenu cette faveur, invita, comme pour un jour de fête, les convives les plus illustres, les préfets, le consul Evodius, homme de la vertu la plus austère, deux comtes élevés aux plus hauts emplois, son frère et son oncle. Il plaça au milieu d'eux un prêtre, compagnon de Martin, et le mit lui-même à sa droite. Au milieu du repas, un officier offrit, selon la coutume, la coupe à l'empereur qui la fit présenter d'abord au saint évêque, espérant la recevoir de sa main ; mais lui, jugeant qu'après la dignité épiscopale rien n'était plus élevé que la dignité sacerdotale, offrit la coupe à son prêtre, après avoir bu. L'empereur et tous les convives comprirent et admirèrent cette action de Martin, et on dit à la cour que le saint homme avait fait à la table de l'empereur ce qu'aucun autre évêque n'eût osé faire à celle du dernier magistrat.

[1] Sulpit. Sev., Dial. 2.— C'est peut-être dans ce concile que fut jugé le prêtre Agricius. Le pape Sirice l'avait dénoncé à Maxime comme élevé au sacerdoce contre les règles, et Maxime lui promit (Epist. Maxim. ad Siric. pap., apud Sirm. Concil. Gall., t. 1, p. 25, 26) de le faire juger dans une assemblée des évêques des Gaules et des cinq provinces. Maxime tint probablement sa promesse, car, malgré ses vices, il avait beaucoup de zèle pour la religion.

[2] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini. c. 23.

Maxime avait pour Martin la plus grande vénération [1]; souvent il s'entretenait avec lui de ses affaires spirituelles, de la gloire des Saints, de l'éternité de leur bonheur; mais l'impératrice avait pour lui plus de respect encore. Comme la femme de l'Evangile, elle arrosait ses pieds de ses larmes et les essuyait de ses cheveux. Elle n'avait égard ni à ses richesses, ni à sa dignité, ni au diadème, ni à la pourpre, et on ne pouvait l'arracher des pieds du bienheureux. Elle obtint de son mari de lui servir elle-même un repas. Malgré tous ses efforts, Martin fut obligé de l'accepter. Elle le prépara elle-même, mit la table et approcha le siége du saint évêque, lui présenta l'eau pour se laver les mains, le servit comme une esclave et avec une modestie et une humilité parfaites. Après un léger repas, Martin se retira, et l'impératrice ramassa avec soin les restes qu'elle préférait aux mets les plus somptueux [2].

Cette espèce de culte ne peut étonner, quand on réfléchit à la sainteté prodigieuse de Martin.

« S'il est à peu près possible, dit Sulpice Sévère [3], de raconter ses actions extérieures, jamais, je le dis sincèrement, on ne pourra faire connaître sa vie intime, sa conduite habituelle, son esprit toujours fixé au ciel, sa persévérance dans l'abstinence et le jeûne, ses veilles et ses prières, ses nuits aussi saintes que ses jours. Le temps du repas, il le consacrait à Dieu, et il pensait à lui, même au milieu des occupations journalières; il ne prenait de nourriture et de sommeil que ce qu'exigeait impérieusement la nature; en lui tout fut grand et saint. O homme vraiment bienheureux, en qui la ruse ne fut jamais! ne jugeant, ne condamnant personne, ne rendant à aucun le mal pour le mal! Il avait une telle patience, qu'étant évêque, il supportait les injures personnelles des moindres clercs, les laissait impunies autant qu'il lui était possible, ne privait pas pour cela ces clercs de leurs charges et ne les en aimait pas moins. Jamais personne ne le vit irrité, pas même un peu ému; ni gai, ni triste, il portait sur son visage l'expression d'un bonheur tout céleste, il semblait au-dessus de la nature humaine; toujours il avait dans la bouche le nom de J.-C.; et dans le cœur, la

[1] Sulpit. Sev., Dial. 2, § 7.

[2] Martin fit tous ses efforts pour échapper à la vénération de l'impératrice, et s'y fut encore refusé avec plus de force, si elle n'eût pas été d'une vertu incontestable et âgée de soixante-dix ans.

[3] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 24.

paix, la pitié, la miséricorde. Quant à ses ennemis, il pleurait les péchés qu'ils commettaient en cherchant, de leurs langues envenimées, à troubler sa tranquillité; car ce saint homme eut des ennemis, c'étaient ceux qui étaient jaloux de sa sainteté et de ses vertus; ils haïssaient en lui ce qu'ils ne voyaient pas en eux, et n'avaient pas le courage d'imiter. Nous le disons en gémissant, ajoute Sulpice Sévère, ces ennemis, en bien petit nombre il est vrai, furent des évêques. »

Ces évêques étaient les Ithaciens dont nous avons parlé. « La foi de Martin, sa vie, ses miracles, dit encore Sulpice Sévère[1], m'avaient rempli du désir de le voir, et, dans ce but, j'entrepris un voyage bien doux à mon cœur. Déjà j'avais conçu le dessein d'écrire sa vie; j'en appris, autant qu'il me fut possible, les circonstances de sa propre bouche, ou au moins de ceux qui en avaient été les témoins. On ne saurait croire avec quelle humilité et quelle bonté il me reçut; il se réjouissait dans le Seigneur de ce que je l'avais assez estimé pour entreprendre un voyage exprès pour le voir. Malheureux que je suis! j'ose à peine le dire, lorsqu'il eut daigné m'admettre à sa table, il m'offrit lui-même de l'eau pour me laver les mains. Le soir, il me lava les pieds et je n'eus pas la force de m'y refuser; sa vertu m'avait tellement subjugué que j'eusse regardé comme un crime de n'y pas consentir. Sa conversation roulait toujours sur la nécessité de fuir les séductions et de déposer le fardeau du monde pour suivre en liberté le Seigneur Jésus. Il nous citait l'exemple de l'illustre Paulin, qui, méprisant d'immenses richesses pour suivre J.-C., était presque le seul qui, dans notre temps, accomplît à la lettre la parole de l'Evangile. Il nous animait à l'imiter et trouvait notre siècle heureux d'avoir un tel modèle qui rendait possible ce qui pouvait passer pour impossible auparavant: un riche, abandonnant ses richesses et les donnant aux pauvres. Quelle gravité! quelle dignité dans ses paroles! Comme il parlait avec zèle et entraînement de la vertu! avec quelle facilité il expliquait la sainte Ecriture! Je sais, ajoute Sulpice Sévère, qu'au sujet de sa science, j'ai rencontré beaucoup d'incrédules; il est vrai que par lui-même il était sans étude; mais, j'en atteste J.-C. et notre commune espérance, jamais je n'ai entendu sortir de la bouche d'aucun autre homme, autant de science exprimée dans un langage plus parfait. Ce fut un faible avantage au milieu

[1] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, c. 26.

de toutes ses vertus; mais enfin, cette grâce même ne lui a pas manqué [1].

Paulin [2], que saint Martin offrait comme modèle à ses disciples, faisait alors l'admiration de toute l'Eglise; fils de Pontius Paulinus, préfet des Gaules, et appartenant à une des plus illustres familles de l'empire, il éclipsa par ses vertus les honneurs qui avaient décoré ses ancêtres.

Il naquit à Ebremagus, près Bordeaux; son père lui donna, dans son enfance, le célèbre Ausone pour précepteur. Ausone, poète et rhéteur, digne de sa réputation, cultiva avec soin les heureuses dispositions de son élève et en fit un écrivain parfait, un poète élégant. Il eût été longtemps à en faire un saint; heureusement que, dans la pratique de la vertu, Paulin eut de plus habiles maîtres. Il connut saint Martin, saint Victricius de Rouen, eut des relations fréquentes avec saint Delphinus, évêque de Bordeaux, et le saint prêtre Amandus, avec lequel il conserva toute sa vie une touchante correspondance. Les conseils de ces hommes vertueux, soutenus des exemples et des entretiens de Thérasia, sa vertueuse épouse, le détachèrent peu à peu du monde et lui inspirèrent le dessein de suivre la voie sublime des conseils évangéliques.

Après son baptême, qu'il reçut des mains de saint Delphinus, il se retira en Espagne pour y vivre inconnu et ne s'occuper que de sa sanctification; ce fut là qu'il perdit son fils. Ce malheur acheva de rompre les liens qui l'attachaient encore à la terre: du consentement de son épouse, il garda dès lors une exacte continence, changea d'habits pour avertir le monde qu'il n'était plus des siens, et offrit en lui le modèle le plus parfait du vrai chrétien; les fidèles de Barcelone conçurent pour lui une telle admiration, que le jour de Noël [3], pendant l'office, ils le saisirent et le présentèrent malgré lui à l'évêque, en le priant de l'ordonner prêtre. « Moi, qui ne suis qu'un vermisseau et non un homme, écrivit-il alors à saint Amandus [4], je refusais, ou plutôt je n'osais

[1] On donne, comme l'œuvre de saint Martin, une profession de foi sur la Trinité; on peut aussi bien nier qu'affirmer qu'elle soit de lui. Le père Sirmond l'a donnée au tome 1er de son ouvrage, *Concilia antiqua Galliæ*, p. 26.

[2] Hagiog, 22 junii.

[3] Paulin., Epist. 1 ad Sever.

[4] Paulin., Epist. 2 ad Amandum.

pas accepter d'être fait domestique de la maison de Dieu. Mais on m'a fait violence, je l'avoue; saisi, presque étouffé par la foule, malgré mon désir de voir passer loin de moi ce calice, j'ai été obligé de dire au Seigneur: Que votre volonté soit faite et non la mienne... Me voilà donc vieillard [1], de nom au moins et par mon Ordre, mais réellement bien jeune et encore enfant. » « Mais, dit-il à son ami Sulpice Sévère [2], je ne consentis à être ordonné dans l'Église de Barcelone qu'à la condition de n'y être point attaché, consacré seulement pour le ministère du Seigneur, sans être désigné pour une Eglise particulière. »

Il avait dès-lors la pensée de se retirer à Nole, auprès du tombeau de saint Félix; projet qu'il exécuta après avoir vendu ses biens immenses, qu'Ausone appelle les royaumes de Paulin. Il ne se réserva qu'une maison et un petit jardin auprès de Nole, où il fonda un monastère.

Du fond de cette retraite, il entretint des relations fréquentes avec ses amis des Gaules, saint Delphinus, qui l'avait baptisé, saint Amandus, saint Aper qui, avec sa femme Amanda, suivit les traces de Paulin et de Thérasia, et surtout avec Sulpice Sévère, celui qu'il aima de l'affection la plus tendre.

Sulpice Sévère avait aussi imité le noble exemple de Paulin, et, jeune encore, il avait préféré la croix aux honneurs et aux plaisirs. Le monde, qu'il abandonnait, lui prodigua les insultes et les outrages; il en fut ému et voulut répondre à ces critiques insensées, mais Paulin le fit bientôt renoncer à ce projet en lui écrivant [3]: « O mon frère bien-aimé! que nos pieds ne s'éloignent point de la voie du Seigneur et de l'étroit sentier! Les amis du monde aboient après nous, mais qu'importent leurs folles et profanes paroles! ne savons-nous pas, par les Saintes Écritures, ce que nous devons penser et d'eux et de nous? Fermement attachés à la parole du Seigneur, laissons passer les injures et la haine des impies, ils marchent dans les ténèbres et le soleil de justice n'est pas levé pour eux; sous leur langue est un venin d'aspic, qui empoisonne l'esprit, tue l'âme, si, par les oreilles, il entre jusqu'au cœur.... Homme de Dieu, fuis-les. Tu crains Dieu, tu as donc en toi le principe de la sagesse; ne leur explique point les raisons de ta conduite comme

[1] Le nom de *prêtre* signifie vieillard, πρεσβυς.

[2] Paulin., Epist. 1 ad Sever.

[3] *Ibid.*, nos 2, 3, 7.

s'ils étaient plus sages que toi; s'ils trouvent insensé ce que nous faisons, réjouis-toi au fond de ta conscience d'avoir fait l'œuvre de Dieu et accompli le précepte de J.-C..... Que les mondains gardent leurs plaisirs, leurs honneurs, leurs richesses, si toutefois ils possèdent tout cela; qu'ils nous laissent, à nous, ce qu'ils appellent notre pauvreté, notre folie.... Pour toi, soldat de J.-C., armé du casque du salut, de la cuirasse de la justice, du bouclier de la foi, du glaive de la vérité, de la force de l'Esprit-saint, sois constant dans les combats célestes; et, dans la source de la sagesse, dans le fleuve d'eau vive qui est dans ton cœur, éteins les traits enflammés de l'ennemi. »

Fidèle aux conseils de Paulin, Sévère se dévoua entièrement au service de Dieu sans aucun souci des critiques du monde.

« O mon bien cher frère[1] ! lui écrivit alors le solitaire de Nole, ta conversion est un plus grand miracle que la mienne. Tu étais dans la fleur de l'âge, comblé de louanges, moins fatigué du poids des richesses, quoique aussi riche que moi; tu étais sur le théâtre du monde et la gloire du barreau, tu tenais le sceptre de l'éloquence; tout-à-coup, tu as secoué le joug avilissant du péché, tu as rompu les liens mortels de la chair et du sang. Ni tes richesses augmentées par une alliance dans une famille consulaire, ni l'attrait du péché, ni la perspective d'une jeunesse innocente, n'ont pu te rappeler de la porte étroite du salut, du sentier difficile de la vertu, dans la voie spacieuse du grand nombre. Tu es bien heureux d'avoir fui l'assemblée des impies, d'avoir refusé de t'arrêter dans la voie des pécheurs, d'avoir dédaigné de t'asseoir sur la chaire empestée, d'avoir préféré te courber aux pieds du crucifié, par une humilité sublime. »

Après sa conversion, Sévère se retira auprès d'Elusone, dans la Narbonnaise[2], dans un village appelé Primuliacum. Ses serviteurs l'y suivirent; il en fit ses frères en J.-C. et donna ainsi naissance à son monastère.

[1] Paulin., Epist. 5 ad Sever., n° 5.

[2] Plusieurs érudits ont confondu Elusone avec Elusa, qui était située en Novempopulanie, à peu de distance de l'Aquitaine. Saint Paulin (Epist. 1 ad Sev., n° 11) place Elusone dans la Narbonaise: par conséquent, on doit la distinguer d'Elusa. L'*Itinerarium Burdigalense* s'accorde avec saint Paulin, et la place à moitié chemin à peu près de Toulouse à Carcassone. (*V.* Notes sur la première Lettre de saint Paulin, *inter op. edit. Parisin.*, in-4°; édition de l'abbé Le Brun des Marettes.)

Paulin désirait vivement qu'il vînt demeurer à Nole avec lui, et Sévère même le lui avait d'abord promis.

« Je l'avoue, lui écrivit Paulin [1], quoique rien ne puisse m'être plus agréable que ta présence, le désir que j'ai de te voir est plus ardent encore depuis que tu m'as promis d'amener avec toi plusieurs frères spirituels. Penses-tu que ce temps viendra bientôt, que bientôt luira le jour où je te recevrai avec une troupe d'élus de Dieu dans le sein de mon monastère du bienheureux Félix [2] qui sera notre patron commun... C'est là le jour que le Seigneur a fait, réjouissons-nous, soyons dans l'allégresse, car il est bon et agréable pour des frères, d'habiter ensemble.... Je vois déjà mon petit jardin bien mieux cultivé par les soins des ouvriers du Seigneur qui viennent avec toi ; combien sera facile une culture légère pour ceux que J.-C. a choisis pour travailler à sa vigne et qu'il n'a pas laissés oisifs sur le vaste forum de ce monde ! »

Sévère ne se rendit pas aux pressantes sollicitations de son cher Paulin ; la maladie l'empêcha de tenir sa promesse. Au lieu d'aller à Nole, il se rendit à Tours, auprès de saint Martin, comme nous l'avons rapporté. Il se fit son disciple, le suivit dans plusieurs de ses courses apostoliques, l'étudia avec soin, interrogea les témoins de ses actions merveilleuses, et revint ensuite dans sa solitude auprès d'Elusone, pour y rédiger ce qu'il avait vu et appris de certain des actions du saint évêque de Tours.

Il envoya ce travail à Paulin ; ce pieux et illustre solitaire, si capable de l'apprécier, le publia lui-même à Rome [3], où il eut un succès immense ; il le lut à la pieuse Mélanie, qui put encore admirer Martin après avoir été témoin des héroïques vertus des solitaires de la Palestine et de la Thébaïde. Ces anges de la terre euxmêmes ne lurent pas sans étonnement le récit de tant de vertus, dignes d'un pieux cénobite, unies à celles d'un grand évêque.

« Il ne t'eût pas été donné d'écrire la vie de Martin, disait Paulin à Sévère [4], si, par un cœur pur, tu n'eusses rendu ta bouche digne de si saintes louanges. Sois donc béni de Dieu d'avoir écrit la vie d'un si saint évêque, d'un confesseur si illustre, et de l'avoir fait avec de si belles paroles et une si juste affection. Lui aussi est

[1] Paulin., Epist. 5 ad Sev., n° 15, 16. (*V. etiam* Epist. 17.)

[2] Saint Félix de Nole, pour lequel saint Paulin avait une dévotion touchante.

[3] Sulpit. Sev., Dial.

[4] Paulin., Epist. 11 ad Sev., n° 11.

bien heureux d'avoir mérité un digne historien de sa foi et de ses vertus. Sa vie ainsi connue, ce sera pour la gloire de Dieu, et ton livre la conservera dans la mémoire des hommes. »

L'ouvrage de Sulpice Sévère mérite bien ces éloges : on y trouve réunis la plus élégante simplicité et la piété la plus douce ; on sent que c'est la vie d'un saint écrite par un saint.

Martin ne survécut guère à la publication de son histoire. Il apparut en songe à Sulpice Sévère [1], tenant en ses mains le livre de sa vie, lui donna sa bénédiction et s'éleva au ciel. Sévère pensa que ce songe était l'annonce de la mort de ce saint évêque, et, en effet, on vint l'avertir peu après que deux moines arrivaient de Tours pour lui apprendre la mort de leur père.

Saint Martin mourut à Candes, au confluent de la Loire et de la Vienne [2]; il y était allé pour terminer quelques différends qui s'étaient élevés dans le clergé de cette Eglise. Se sentant près de mourir, il appela ceux de ses disciples qui l'avaient accompagné, et leur annonça qu'il allait les quitter bientôt. A cette nouvelle, ils versèrent beaucoup de larmes : « Notre père, disaient-ils, pourquoi nous quittez-vous? à qui nous abandonnez-vous? Des loups ravissants vont déchirer votre troupeau ; et qui pourra nous défendre après la mort de notre pasteur? Vous désirez être uni à J.-C., mais votre récompense, pour être différée, n'en sera ni moins grande ni moins certaine. Prenez pitié de nous et ne nous abandonnez pas. » Ce bon père, qui les aimait tendrement, ne put retenir ses larmes, et, s'adressant à Dieu : « Seigneur, lui dit-il, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail, que votre volonté soit faite. » Partagé entre le désir d'aller à Dieu et l'amour pour ses disciples, il hésitait et ne voulait ni les abandonner, ni être plus longtemps séparé de J.-C. Il renonça donc à ses désirs et à sa volonté pour se soumettre avec confiance à la volonté du Seigneur. Quoique tourmenté par une fièvre ardente, il ne cessa de s'entretenir avec Dieu, forçant son corps à se soumettre à l'esprit et consacrant à Dieu tous les instants qu'il avait encore à passer sur la terre. Il avait voulu être couché sur la cendre et le cilice. Ses disciples, le priant de permettre qu'on mît sous lui un peu de paille : « Non, mes enfants, leur dit-il, il faut qu'un chrétien meure sur la cendre, je ferais mal de ne pas vous donner cet exemple. » Il avait toujours

[1] Sulpit. Sev., Epist. ad Aurel.

[2] Sulpit. Sev., Epist. ad Bassul.

les mains et les yeux élevés au ciel ; les prêtres qui étaient accourus auprès de lui voulurent le mettre sur le côté pour lui procurer un peu de soulagement. « Mes frères, leur dit-il, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, mon âme apprend ainsi le chemin qu'elle doit suivre pour aller à Dieu. » Après ces paroles, il aperçut le démon près de lui : « Que fais-tu là, bête cruelle, lui dit-il, tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne, je m'en vais dans le sein d'Abraham. » En disant ces mots, il rendit son âme à Dieu.

Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, on accourut à Candes de tous côtés. Les habitants de Poitiers voulurent posséder son corps et prétendirent l'avoir seulement prêté aux habitants de Tours. Ceux-ci alléguèrent en leur faveur la coutume d'enterrer les évêques dans leurs églises, et terminèrent le différend en enlevant secrètement, pendant la nuit, le corps de leur saint évêque; ils l'embarquèrent sur la Vienne, et par la Loire le conduisirent comme en triomphe jusqu'à Tours [1].

« Une multitude incroyable, dit Sulpice Sévère [2], accourut pour honorer son convoi. La ville entière sortit à sa rencontre ; des campagnes et des villes des alentours, on accourut en foule. Quel deuil dans le cœur de tous ! Comme les moines, surtout, ressentaient une douleur profonde ! Ils étaient environ deux mille; c'était là la plus belle gloire de Martin, car c'est à son exemple que cette grande famille s'était consacrée au service de Dieu. Cette troupe pieuse, au visage pâle, et enveloppée de longs manteaux, vieillards courbés sous les travaux, jeunes lévites consacrés à J.-C., tous marchaient devant le bon pasteur qui semblait conduire devant lui son troupeau.

« Les vierges avaient honte de pleurer celui qu'elles savaient être dans le sein du Seigneur; sous l'apparence d'une joie sainte, elles cachaient leur douleur. La foi leur défendait les larmes; mais l'affection parfois leur en faisait verser. Leur douleur était aussi pieuse que la joie que leur inspirait la gloire de leur père.

« On devait pardonner à ceux qui pleuraient et féliciter ceux qui étaient dans la joie, car il était bien de pleurer Martin et bien aussi de se réjouir de son triomphe.

« La foule, chantant des hymnes, accompagna le corps du bienheureux jusqu'au lieu de sa sépulture. »

[1] Greg. Tur. Hist., lib. 1, c. 47.
[2] Sulpit. Sev., Epist. ad Bassul.

Il n'est pas de saint dont le culte ait été plus célèbre que celui de Martin. Nous verrons, dans le cours de cette Histoire, les hommes les plus illustres, les rois, les évêques comme les simples fidèles, accourir en foule à son tombeau. Sa sainteté et ses miracles l'ont rendu digne de ces hommages; car, après sa mort, Dieu opéra, par ses reliques, de nombreux prodiges, et sa vie fut une série de faits miraculeux. A la sotte incrédulité qui refuserait d'y ajouter foi, nous citerons ces paroles de son historien, Sulpice Sévère[1] : « Je prie ceux qui me liront d'ajouter foi à mes paroles et de ne pas croire que j'aie avancé quelque fait qui ne fût pas certain et prouvé; j'eusse mieux aimé me taire que de dire des choses fausses. »

Celui qui ne croira pas un historien aussi instruit, aussi honorable, d'une si haute sainteté, qui a écrit du vivant même de son héros et des témoins innombrables qui pouvaient le contredire, qui a jeté son travail comme un défi aux ennemis de l'illustre évêque de Tours, celui-là doit rejeter tous les témoignages historiques et s'ensevelir dans un scepticisme absolu.

[1] Sulpit. Sev., Vit. B. Martini, Prolog.

LIVRE TROISIÈME.

(397 — 434)

I.

Disciples de saint Martin. — Saint Brice de Tours. — Saint Victrice de Rouen. — Il écrit au pape Innocent Ier. — Saint Exupère de Toulouse l'imite. — Rapports de saint Exupère et de saint Jérôme — Rapports de saint Jérôme avec l'Église des Gaules ; comme interprète de l'Ecriture Sainte ; comme directeur ; comme controversiste. — Sa réfutation de l'hérésie de Vigilance. — Cette hérésie ne trouble pas autant la Gaule que la discussion sur la juridiction. — Proculus de Marseille. — Le concile de Turin décide en sa faveur. — Patrocle d'Arles excite contre lui le pape Zozime. — Actes injustes de ce pape contre Proculus. — Boniface ne suit pas les errements de Zozime. — Proculus condamne l'hérétique Leporius. — Il est accusé de nouveau par Patrocle auprès du pape Célestin. — Mort de Patrocle. — Ses partisans obtiennent de Célestin une lettre contre Proculus. — Mort de Proculus.

397 — 428.

Après la mort de saint Martin, Brictius, ou saint Brice, fut élu pour lui succéder. « Cependant, dit Grégoire de Tours [1], durant la vie du saint homme, il l'avait bien fait souffrir, parce que souvent il lui avait reproché sa frivolité.

« Un pauvre malade, cherchant un jour Martin sur la place publique, s'adressa à Brice, qui alors était diacre, et lui dit naïvement : « Je cherche le saint homme, et je ne sais où il est. — Si tu « cherches ce radoteur, lui répondit Brice, le voilà qui regarde le « ciel, selon sa coutume, comme un insensé. » Après avoir satisfait le pauvre homme, Martin parla ainsi à Brice : « Brice, je te semble « donc insensé ? » Et comme celui-ci, confus, niait qu'il eût ainsi parlé, le saint homme lui dit : « Je t'ai entendu ; mes oreilles n'é- « taient-elles pas près de ta bouche, quand tu as prononcé ces « paroles ? Cependant, je te le dis en vérité, j'ai obtenu qu'après « ma mort tu sois mon successeur ; mais sache que, dans l'épisco- « pat, tu auras beaucoup à souffrir. » Brice, entendant ces paroles, s'en moqua, et dit en se retirant : « N'avais-je pas raison d'appeler « cet homme un insensé ? »

[1] Greg. Tur. Hist. Franc., lib. 2, n° 1.

Brice, élevé au sacerdoce, fit encore de plus grandes insultes au saint évêque.

Un jour [1], entre autres, que Martin lui reprochait ses prodigalités et sa conduite, plus que légère, qui donnait occasion à des bruits scandaleux, il s'emporta tellement contre lui, qu'il vomit un torrent d'injures, et fut sur le point de le frapper. Martin l'écouta sans s'émouvoir, et le lendemain Brice, confus et repentant, vint se jeter à ses pieds et lui demander pardon. Il l'obtint facilement, car le saint, éclairé de lumières surnaturelles, savait qu'un jour Brice serait un digne évêque. Quand on le pressait de l'interdire, il répondait : « J.-C. a bien souffert Judas, pourquoi ne souffrirais-« je pas Brice? »

Devenu évêque [2], Brice eut beaucoup à souffrir, comme le lui avait prédit Martin, et fut obligé d'aller à Rome pour se justifier.

Si saint Martin eut plusieurs de ses disciples qui, comme le dit Sulpice Sévère [3], exercèrent sa patience, le plus grand nombre ne lui donna que des consolations; plusieurs sont honorés comme saints : nommons seulement saint Maurilius, que l'Église d'Angers se choisit pour pasteur, et saint Victricius, le plus parfait imitateur du saint évêque de Tours.

Victricius (S. Victrice), après avoir miraculeusement échappé au martyre, sous Julien l'Apostat, quitta le service militaire et s'engagea dans le clergé. Devenu évêque de Rouen, il suivit saint Martin dans plusieurs de ses courses apostoliques, afin d'apprendre, à l'école d'un si grand maître, à remplir parfaitement la charge pastorale, et, de retour à Rouen, imita les saints exemples qu'il avait eus sous les yeux.

Nous ne pouvons mieux faire connaître saint Victricius, qu'en traduisant une lettre que lui adressa saint Paulin de Nole [4].

« Paulin à Victricius, son bienheureux et vénérable père :

« Je désirais, depuis longtemps, une occasion d'écrire à Votre Sainteté, et je désespérais d'en trouver une, lorsque le Seigneur m'envoya votre frère, qui est aussi le mien, l'excellent diacre Paschasius; je le rencontrai à Rome, où j'étais allé pour la fête des

[1] Sulpit. Sev., Dial. 3.

[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, n° 1 et seq.

[3] Sulpit. Sev. Vit. Martini.

[4] Paulin. Nolan., Epist. 18 ad Vict.

Apôtres, et je le reçus avec d'autant plus de respect, qu'il partageait avec nous le saint ministère, et qu'il était des vôtres.

« Ce bon frère, ministre fidèle du Seigneur, et votre bien-aimé disciple, m'a appris que Dieu s'est servi de vous pour faire éclater de grandes lumières en des régions couvertes autrefois d'épaisses ténèbres. Comme autrefois la terre de Zabulon et de Nephtali, située sur le littoral de la mer de Galilée, au-delà du Jourdain, vit une grande lumière; ainsi la terre des Morins, reculée au bout du monde, battue par les flots sauvages de l'Océan, ces peuples si éloignés, qui habitent l'aride côte de la mer, ont vu tout à coup, grâce à Votre Sainteté, se lever sur eux une lumière éclatante, et ils ont soumis à J.-C. leurs cœurs, si rudes, pourtant, et si âpres.

« Ces forêts désertes, ces rivages dangereux, habités par des barbares; ces régions, qui n'étaient qu'un repaire de voleurs, ont maintenant pour habitants les chœurs pieux et angéliques des saints. Les cités et les villages, les îles et les forêts ont vu s'élever des églises, des monastères [1] nombreux, où retentissent des chants de piété et de paix.

« Quoique la foi fût répandue déjà chez tous les peuples de la Gaule, elle n'avait fait cependant qu'effleurer, comme un vent léger, le rivage des Nerviens [2]. Il vous était réservé de la faire briller avec plus d'éclat. La cité de Rouen était à peine connue autrefois; aujourd'hui, dans les provinces les plus éloignées, on en parle avec respect, elle est comptée parmi les cités les plus illustres par ses lieux saints : c'est à juste titre. Grâce et gloire soient donc rendues à celui qui vous a fait prédicateur de son Évangile et vous a honoré de la dignité apostolique, afin que votre lumière brillât dans la maison de Dieu.

« Avant de vous faire évêque, il vous fit soldat, afin qu'en combattant pour César, vous apprissiez à combattre pour Dieu. Un jour, revêtu de cet habit guerrier que déjà vous aviez quitté dans votre cœur, en présence du tribun et de toute l'armée dans l'étonnement, vous avez refusé de renouveler vos serments, afin d'échanger les armes de sang pour celles de la paix. Vous avez dédai-

[1] Saint Victrice suivait donc la coutume de saint Martin, d'établir des monastères dans les lieux nouvellement évangélisés, pour y conserver la foi.

[2] Les Morins et les Nerviens avaient été évangélisés par saint Fuscien et saint Victoric, saint Platon, saint Chryseuil et saint Eugène. Comme nous l'avons dit dans le 1er livre de cette Histoire, ces saints apôtres furent arrêtés, sous Maximien-Hercule, dans leurs travaux apostoliques.

gné d'être armé de fer, vous qui l'étiez de J.-C. Votre résolution rendit le tribun furieux, il vous fit déchirer de coups et frapper de verges, mais ne put vous vaincre : vous aviez la croix pour appui. Il put faire étendre sur des têts de pots cassés vos membres meurtris, disloqués par les tourments ; mais vous avez trouvé un lit bien doux dans le sein de J.-C., et vous êtes sorti, plus fort, de vos souffrances. Traîné devant le comte, vous avez triomphé plus glorieusement encore de cet ennemi plus puissant ; il n'osa pas renouveler les tourments que déjà vous aviez méprisés, et il vous condamna à mort.

« Victime sainte, vous marchez, accablé d'outrages, à la suite de votre bourreau. Déjà il cherche l'endroit où il va vous frapper ; mais tout à coup ses yeux se ferment à la lumière : par la bonté de Dieu, en perdant les yeux du corps, il recouvre, avec plusieurs autres, ceux de l'esprit. Les chaînes dont vous étiez chargé tombent d'elles-mêmes, et personne n'ose renouer des liens que Dieu a rompus. On se hâte d'avertir le comte de ce qui vient d'arriver : celui-ci en fait le récit au prince [1], et devient le prédicateur de J.-C., après avoir été son persécuteur.

« Vénérable père, vous daignez, je crois, vous souvenir que j'ai vu Votre Sainteté à Vienne, avec notre bienheureux père Martin, auquel Dieu vous a rendu si semblable. Je vous ai peu connu alors, et j'ai cependant conçu pour vous une grande amitié. Je me réjouis de vous avoir vu ; mais je déplore mon malheur, d'avoir si peu profité de cette bonne occasion. Chargé alors, non-seulement du fardeau de mes péchés, qui m'accable encore, mais aussi des soins du siècle, dont je suis maintenant débarrassé, grâce à Dieu, je n'ai vu en vous qu'un prêtre, je n'ai pas su y voir un martyr vivant. »

Nous avons encore une autre lettre [2] de saint Paulin à Victricius, dans laquelle il se plaint de ce que ce saint évêque n'était pas allé le visiter dans le voyage qu'il avait fait à Rome. Pressé de revoir son Église, Victricius lui envoya seulement une petite lettre pleine de charité, pour s'en excuser ; Paulin en fut inconsolable et attribua à ses péchés d'avoir été privé de la visite d'un si saint homme.

Victricius avait été obligé d'aller à Rome [3] pour confondre ses ennemis, qui l'accusaient d'errer sur l'adorable mystère de la Trinité.

[1] Julien l'Apostat.

[2] Paulin. Nolan., Epist. 37 ad Vict.

[3] *Ibid.*

Il n'eut pas de peine sans doute à donner des preuves de son orthodoxie au grand pape Innocent Ier, qui occupait alors la chaire de saint Pierre et qui conçut pour le saint évêque de Rouen la plus haute estime; nous en avons un précieux témoignage dans la lettre qu'il lui adressa en lui envoyant les règles de discipline en usage dans l'Église Romaine. Victricius les lui avait demandées afin d'établir la discipline la plus pure dans les Églises à l'établissement desquelles il avait travaillé avec tant de zèle et de succès. Voici l'abrégé de la lettre et des règlements du pape Innocent [1] :

« Très-cher frère, quoique, pour la gloire et l'honneur du sacerdoce dont vous avez reçu la plénitude, vous connaissiez très-bien les règles de la discipline et soyez bien capable d'en instruire les autres, je vous envoie les règles suivies dans l'Église romaine, que vous m'avez demandées et auxquelles vous reconnaissez une plus grande autorité. J'attends de Votre Charité que vous les communiquerez aux Églises voisines de la vôtre et à nos co-évêques qui en sont chargés, afin qu'ils puissent les connaître et en instruire leurs fidèles. Ces règles ne sont pas nouvelles : elles ont pour auteurs les Apôtres et les Pères dont nous suivons les traditions, selon cette parole de saint Paul aux Thessaloniciens : Tenez-vous fermes et suivez les traditions que vous avez apprises soit de vive voix, soit par ma lettre.

« Mettez tous vos soins à être trouvé, en présence de Dieu, pur de toute contagion du siècle. On demande beaucoup de travail et de peine à celui auquel on a beaucoup confié; puisque nous devons rendre compte, non-seulement de nous-mêmes, mais encore du peuple du Christ, travaillons avec ardeur à l'instruire de la discipline qui réglera sa vie selon Dieu.

« Il en est qui, sans respect pour les règles des anciens, ont violé par leur témérité la sainteté de l'Eglise, et qui recherchent plus la faveur du monde qu'ils ne craignent le jugement de Dieu. Veillons à ne pas paraître, par notre silence, partager leurs opinions, et souvenons-nous de la parole du Seigneur : *Tu voyais un voleur et tu courais avec lui.*

« Voici maintenant les règles que tout évêque catholique doit observer :

« 1° Un évêque ne peut pas être ordonné sans l'assistance du métropolitain.

[1] Epist. Innocent. ad Vict. — Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 30.

« 2° Celui qui, après son baptême, s'est enrôlé dans l'armée ne peut devenir clerc.

« 3° Les causes des clercs doivent être jugées par les évêques de la province; on peut dans les causes majeures, après le jugement épiscopal, en appeler au siége apostolique. »

Il n'est question dans cette règle que des causes religieuses; pour les causes civiles ou criminelles, les clercs, d'après un privilége accordé par les empereurs et révoqué seulement par Valentinien III, comme nous le remarquons plus tard, étaient soumis de même au jugement des seuls évêques et étaient exempts de la juridiction des tribunaux ordinaires.

« 4° Pour pouvoir être ordonné clerc, il faut n'avoir épousé qu'une vierge.

« 5° Celui qui aura épousé une femme non vierge ne pourra recevoir les ordres.

« 6° Celui qui aura épousé une seconde femme ne pourra être ordonné.

« 7° Aucun évêque ne peut ordonner un clerc d'un autre évêque, à moins qu'il ne l'ait demandé et obtenu; il ne peut non plus en recevoir un que son évêque aurait renvoyé.

« 8° On doit recevoir à la pénitence, par la seule imposition des mains, ceux qui abandonnent les erreurs des novatiens et des donatistes, parce que, quoique hérétiques, ils ont été baptisés au nom de J.-C. »

Comme ces règles envoyées par le pape Innocent touchent à des points spéciaux sur lesquels saint Victricius lui avait adressé probablement des questions, on pourrait conclure, de cette huitième règle, qu'il y avait encore alors dans l'Eglise des Gaules quelques novatiens et même des donatistes [1].

« 9° Les prêtres et les lévites [2] doivent garder la continence.

[1] Il y en eut encore pendant longtemps dans les Gaules. Les donatistes n'étaient d'abord que des schismatiques, séparés de l'évêque légitime de Carthage, Cécilien; mais ils devinrent hérétiques peu après, et leurs erreurs trouvèrent çà et là quelques partisans. Le centre fut toujours l'Afrique. Ce fut saint Augustin qui contribua le plus à les ramener à la foi.

[2] Le pape entend probablement, par le mot *lévites*, les diacres et les sous-diacres. L'Église romaine obligeait, en effet, ces derniers à la continence; nous verrons plus tard qu'ils n'y furent pas obligés au v° siècle, dans l'Église des Gaules, qui y obligeait seulement les évêques, les prêtres et les diacres.

» 10.° Si les moines deviennent clercs [1], ils doivent garder leur vœu de continence.

» 11.° Les curials [2] ou autres fonctionnaires publics ne doivent pas être ordonnés clercs. »

Cette règle ne regardait que les fonctionnaires conservant leurs charges; pour ceux qui les quittaient, ils pouvaient entrer dans le clergé; les curials seuls ne le pouvaient que s'ils étaient exemptés, par privilége, des fonctions municipales. Aucun curial ne pouvait, par acte personnel et volontaire, sortir de sa condition [3].

« 12.° Si les vierges consacrées à Dieu et ayant reçu le voile des mains du prêtre, se marient en public ou en secret, elles ne peuvent être admises à la pénitence qu'après la mort de celui auquel elles se sont unies. »

Le pape suppose évidemment qu'elles persévèrent dans leur union; car si avant la mort de leurs complices, elles s'en étaient séparées, on aurait pu les admettre à la pénitence.

« 13.° Pour les vierges seulement vouées et non encore voilées, elles doivent faire quelque temps pénitence.

Leur mariage était donc valide quoique illicite. On voit par ces dernières règles que la prise du voile était dès-lors regardée, pour les vierges, comme un engagement irrévocable à la continence.

Le pape Innocent, après avoir établi ces règles de discipline, termine ainsi sa lettre à saint Victricius [4] :

« Telle est la règle, très cher frère; si elle est observée avec une entière exactitude par tous les prêtres de Dieu, l'ambition cessera, les dissensions s'apaiseront; on ne verra naître ni schisme, ni hérésie, et le démon n'aura plus le pouvoir d'exercer sa rage; la paix et l'union régneront, l'iniquité vaincue sera foulée aux pieds, la vérité brillera de tout son éclat, et la paix que nos lèvres annoncent régnera aussi dans nos cœurs. On verra l'accomplissement des désirs de l'apôtre qui veut que nous soyons unis de senti-

[1] C'est-à-dire, clercs inférieurs, et qui n'étaient pas obligés à la continence, s'ils n'avaient fait auparavant vœu comme moines.

[2] On appelait curials les membres de la curie ou corps municipal de la cité ou commune.

[3] M. Guizot, Hist. de la Civilisation en France, t. I.er, p. 54 et suiv., 4.e édit.

[4] On attribue à saint Victricius de Rouen un discours à la louange des saints. (V. Patrolog., t. xx, p. 443 et suiv.)

ment en J.-C.; n'accordant rien à l'esprit de discussion ou à la vaine gloire, ne cherchant point à plaire aux hommes mais à Dieu notre Sauveur, auquel soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. »

Ces belles paroles d'Innocent font dignement ressortir toute l'importance de la discipline ecclésiastique, et son but qui n'est que de conserver, dans toute leur intégrité, les dogmes et la morale de J.-C., en prévenant ou en corrigeant tous les abus qui naissent de la nature corrompue de l'homme et tendent à obscurcir la vérité; la discipline la *fait briller de tout son éclat* et procure à tous les fidèles la paix et l'union en J.-C. Les plus grands et les plus saints évêques ont toujours compris ces immenses résultats de la discipline pour l'Église; aussi, les verrons-nous, dans tous les temps, travailler avec zèle à la conserver dans toute sa pureté.

C'est dans ce but, qu'à l'exemple de saint Victricius, saint Exupère de Toulouse s'adressa au pape Innocent et lui proposa sept questions sur lesquelles il désirait des éclaircissements. Il en reçut la décrétale suivante [1] :

« Innocent, évêque, à Exuperius, évêque de Toulouse.

» Très cher frère, vous me demandez mon avis sur les questions que vous me proposez; je vous réponds suivant les lumières de mon esprit guidé par la Sainte Écriture et la pratique de tous les temps.

» Votre charité a agi avec une grande sagesse, en préférant avoir recours au siége apostolique, que de décider par elle-même des questions douteuses. Il y a moins à rougir d'apprendre quelque chose que de l'ignorer toujours. Moi-même, pensez-vous que je n'apprends pas lorsque je suis obligé d'approfondir les choses sur lesquelles je dois répondre? »

Sur la première question, dont l'objet était l'incontinence des clercs, le pape répond :

« 1.° Sur ce point, la loi divine est évidente, et Sirice, homme de bienheureuse mémoire, a donné à ce sujet des réglements très clairs; ceux qui ont été incontinents dans les Ordres de la prêtrise ou du diaconat [2] doivent être privés de tout honneur ecclésiastique et rejetés

[1] Epist. Innocent. ad Exup. — Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 34.

[2] Il est surprenant que le pape ne parle que des prêtres et des diacres comme obligés à la continence; c'est peut-être par ménagement pour l'église des Gaules, qui n'y obligeoit pas les sous-diacres, et dont il ne jugeait pas à propos d'attaquer la coutume.

de ce ministère, pour lequel la continence est absolument nécessaire.

» 2.° Vous m'avez demandé ce que l'on doit observer touchant ceux qui, après le baptême, ont mené une mauvaise vie, et qui au moment de la mort demandent la pénitence et la réconciliation de la communion.

» Autrefois on était là-dessus très sévère; aujourd'hui on est moins rigoureux. L'ancienne coutume était de donner la pénitence et de refuser la communion [1]. Comme dans les premiers temps les persécutions étaient fréquentes, on avait raison de refuser la communion, car la facilité avec laquelle on l'eût obtenue eût rendu l'apostasie beaucoup plus ordinaire. Mais depuis que notre Seigneur a rendu la paix à ses Églises, on est dans l'habitude de donner la communion, comme un viatique, à ceux qui partent pour l'autre monde, de peur de paraître partager la cruelle opinion de l'hérétique Novatien, qui refusait tout pardon. On doit donc donner la communion avec la pénitence aux mourants qui se repentent, afin qu'ils soient arrachés à la mort éternelle par la miséricorde de notre Sauveur.

» 3.° Vous m'avez consulté sur ceux qui, après leur baptême, ont fait l'office de bourreau et ont prononcé des sentences de mort.

» Je ne vois rien d'établi sur ce point par les anciens, seulement ils ont fait mention de ces fonctions comme étant conformes à l'ordre établi par Dieu; ils ne les ont donc pas condamnées. Nous croyons que c'est à cela qu'on doit s'en tenir.»

Dans ses quatrième et sixième décisions, le pape établit certaines règles relatives à l'adultère. Dans la cinquième, il décide que ce n'est pas un crime de poursuivre devant les tribunaux, même pour faire condamner un coupable à mort. Dans sa réponse à la septième question, qui avait pour objet le canon des Saintes-Écritures, Innocent donne un catalogue des saints livres, entièrement conforme à celui qu'admet encore l'Eglise catholique [2].

[1] Le premier concile d'Arles, can. 22 (ann. 314) défendait encore de donner la communion aux apostats qui à la mort se convertissaient. Le mot communion, pris souvent pour la simple réintégration dans la société des fidèles, est employé par le pape Innocent dans le sens de participation à la sainte Eucharistie. La participation à la sainte Eucharistie a pris le nom de *communion*, parce qu'elle était le signe de la réintégration parfaite parmi les enfants de l'Eglise.

[2] On donne le nom de *canon* au catalogue des livres saints. Saint Innocent n'observe pas tout-à-fait dans le sien l'ordre adopté depuis par le concile de Trente; mais les livres sont absolument les mêmes. Il fait Salomon auteur de

« Quant aux autres, ajoute le pape, qu'on a voulu faire passer pour l'œuvre de Mathieu, de Jacques le mineur, de Pierre ou de Jean, et qui ont été composés par un certain Leucius, ou ceux qu'ont faits, sous le nom d'André, les philosophes Xénocharis et Léonidas, ceux qui sont attribués à Thomas ou autres, il faut les rejeter et les condamner. »

Fort des éclaircissements que lui envoya le saint-siége, Exuperius travailla à la destruction des abus qui s'étaient glissés dans son Eglise; son clergé surtout fut l'objet de sa sollicitude. Son zèle, dont la douceur réglait l'énergie, fut couronné de succès : « Sans se servir du fouet, dit saint Jérôme , il chassa l'avarice du temple et renversa les tables de ceux qui vendaient des colombes, c'est-à-dire les dons du Saint-Esprit. »

Personne plus qu'Exuperius n'avait droit de combattre l'avarice, car il était un parfait modèle de charité. « Ce saint évêque, dit encore Jérôme [2], imite la veuve de Sarepta, il est affamé lui-même et il nourrit les autres; son visage pâle atteste ses jeûnes et il n'est tourmenté que de la faim d'autrui. Il n'a plus de bien, il a tout vendu pour nourrir les entrailles de J.-C. Personne cependant n'est plus riche que ce saint évêque, qui porte le corps du Christ dans une corbeille d'osier et son sang dans un vase de verre. »

Exuperius avait poussé la charité jusqu'à vendre les vases sacrés de son église pour nourrir les pauvres; il avait cependant un grand zèle pour la maison de Dieu et il fit achever une belle église que son prédécesseur saint Silvius [3] avait commencée en l'honneur de saint Saturnin.

Mais sa charité surpassait toutes ses autres vertus; non content de venir en aide aux pauvres des Gaules, il envoya des aumônes aux moines de l'Egypte et de la Palestine, qui avaient beaucoup à souffrir d'une famine qui désolait ces contrées, et il en chargea un moine nommé Sisinnius, auquel il remit une lettre pour le pieux et savant

l'Ecclésiastique et de la Sagesse avec les trois livres des Proverbes de l'Ecclésiaste et du Cantique des Cantiques. Il ne compte que quinze livres des Prophètes, parce qu'il comprend le livre de Baruch dans celui de Jérémie, dont il était disciple et secrétaire.

[1] Hieron., Epist. 95 ad Rustic. monach.

[2] *Ibid.*

[3] Bolland., 28 septemb.

solitaire de Béthleem. Jérôme travaillait alors à ses Commentaires sur les petits prophètes : il dédia au saint évêque de Toulouse le Commentaire de Zacharie. « Le moine Sisinnius, lui dit-il[1], votre fils et mon frère, m'a remis votre lettre vers la fin de l'automne. J'ai ressenti une grande joie en voyant que vous vous souveniez de moi et de tous les frères qui servent Dieu dans les lieux saints; je suis heureux d'apprendre que dans cette vallée de larmes, vous vous élevez toujours de vertus en vertus, que vous imitez la pauvreté du Seigneur, pour être riche en lui, et que vous faites vos délices des livres saints. »

L'étude de l'Ecriture Sainte était alors très cultivée dans l'Eglise des Gaules; non-seulement les saints évêques, comme Exuperius, mais les prêtres, les moines et même des dames pieuses, approfondissaient ces pages divines, qui contiennent la vérité et la vie. C'est un spectacle touchant de les voir tous appliqués à méditer la parole de Dieu, pour en nourrir leur ame, et profiter de toutes les occasions pour consulter saint Jérôme qui alors était, à juste titre, le maître du monde entier, dans la science des saints livres[2].

Le moine Sisinnius étant sur le point de partir pour la Palestine, deux de ses frères, Minervius et Alexandre, dignes imitateurs de leur évêque Exuperius, envoyèrent une lettre à saint Jérôme pour lui demander l'explication de cette parole de saint Paul : « Nous mourrons tous, il est vrai; mais nous ne serons pas tous changés[3]. »

« Sisinnius, leur répondit Jérôme[4], m'a apporté un grand nombre de lettres des saints frères et des sœurs qui habitent votre province, je pensais avoir jusqu'à l'Epiphanie pour y répondre; mais après avoir satisfait aux autres questions, je me mettais à la vôtre, que j'avais réservée pour la dernière, comme plus difficile, lorsque Sisinnius arrive et m'annonce son départ. Je le prie de le retarder encore un peu; mais pour toute réponse il me peint la famine et toutes les misères qui accablent les monastères de l'Egypte. Je n'avais rien à répondre et ne pouvais insister sans crime. » Jérôme envoya cependant à ces pieux moines l'explication qu'ils avaient demandée et leur dédia son Commentaire sur Malachie[5].

[1] Hieron., præf. in Zach. ad Exup.
[2] Prosper., Chron., pars 2.
[3] Epist. 1 B. Pauli ad Corinth., 15, 51.
[4] Hieron., Epist. crit. 9 ad Minerv. et Alex.
[5] Hieron., Comment. in Malach., præf. ad Minerv. et Alex.

Nous n'avons plus les réponses de saint Jérôme aux autres lettres dont Sisinnius était porteur, et nous devons déplorer la perte de la plus grande partie de la pieuse et active correspondance que l'illustre solitaire de Béthleem entretint avec l'Eglise des Gaules; nous en recueillerons au moins les précieux débris.

Dans le même temps à peu près que Sisinnius, un saint homme nommé Apodemius partit des provinces les plus éloignées des Gaules, pour aller en pélerinage aux lieux sanctifiés par les souffrances de J.-C. Il passa par la cité des Bajocasses (Bayeux), et là, une dame nommée Hedibia lui donna une lettre pour saint Jérôme. A son passage dans la cité des Cadurques (Cahors), Algasia le chargea aussi d'une lettre dans laquelle elle proposait au saint docteur onze questions sur l'Ecriture Sainte.

Jérôme se fit un devoir de répondre à ces pieuses femmes, qui montraient dans leurs lettres une si sainte ardeur pour avancer dans la science de Dieu et la perfection. « Je ne vous ai jamais vue, écrivit-il à Hedibia [1], mais cependant vous m'êtes parfaitement connue par l'ardeur de votre foi : vous en donnez une preuve nouvelle en vous adressant, des provinces les plus éloignées des Gaules, à un homme enseveli dans le village de Béthleem, en m'envoyant par un homme de Dieu, mon fils Apodemius, un recueil de questions sur la Sainte Écriture. Vous avez cependant dans votre province des hommes parfaitement instruits dans la loi de Dieu; mais c'est probablement plutôt à mon expérience qu'à ma science que vous avez recours, et vous désirez seulement savoir mon opinion sur des questions déjà éclaircies par d'autres.

» Vos ancêtres, Patera [2] qui enseignaient l'éloquence à Rome, avant que je fusse né, et Delphidius dont je vis, dans ma jeunesse, l'éloquent et poétique génie jeter sur les Gaules le plus vif éclat, tous deux aujourd'hui endormis et silencieux, s'indignent sans doute au fond de leurs tombeaux de ce que j'ose vous balbutier quelques mots; mais je dis à ces hommes doués d'une si belle éloquence, si profonds dans les sciences humaines, qu'ils n'avaient pas la science de Dieu que personne ne reçoit que du Père des lumières. Or, je ne veux pas vous

[1] Hieron., Epist. 7 ad Hedib.

[2] Ausone dit que Patera était d'une famille druidique, du pays des Bajocasses; il était païen, ainsi que Delphidius. (V. Hist. litt. de France par les Bénédictins.) Hedibia était donc d'origine gauloise.

adresser des paroles inspirées par la sagesse humaine, mais des paroles de foi. »

Saint Jérôme commence ainsi sa réponse à Algasia [1] :

« Votre lettre m'a été remise par mon fils Apodemius, qui porte ce nom à juste titre [2], puisqu'il a fait un si long voyage, et qu'il est venu, des rivages de l'Océan et des provinces les plus éloignées des Gaules, chercher à Béthleem le pain céleste et s'en rassasier [3].

» Je m'étonne que vous m'ayez adressé vos questions, et que vous ayez laissé la fontaine si pure que vous avez auprès de vous, pour venir puiser à notre petit ruisseau, dont les eaux courantes et fugitives sont si éloignées. Comment n'avez-vous pas préféré les eaux limpides de Siloé aux eaux troubles et boueuses de Sihor? Vous avez près de vous le saint prêtre Alethius, qui peut résoudre toutes vos questions avec une science profonde. Mais vous désirez sans doute des marchandises étrangères, et nos assaisonnements conviennent mieux à votre goût : aux uns c'est la douceur qui plaît, aux autres l'amertume. »

Jérôme répond ensuite aux onze questions que lui avait proposées Algasia, et qui décèlent dans cette pieuse femme une connaissance approfondie des Saintes-Écritures.

Les fidèles de l'Église des Gaules n'avaient pas seulement recours à la science de Jérôme, mais ils le consultaient aussi comme un directeur expérimenté dans les voies de la perfection.

Une jeune veuve gauloise nommée Ageruchia, sollicitée de contracter un nouveau mariage, lui demanda ses conseils : Jérôme l'exhorta à rester parmi les veuves, qui alors formaient dans l'Église comme un corps religieux, uniquement occupé de la pratique des bonnes œuvres. Parmi les motifs qu'il lui expose pour la détourner du mariage, il appuie particulièrement sur les malheurs qui alors pesaient sur les Gaules [4]. « Pourrez-vous, lui dit-il, vous livrer au plaisir, au milieu de tant de calamités, et vous résoudre à entendre pour épithalame le bruit effrayant des trompettes des armées ennemies?

[1] Hieron., Epist. 8. ad Algas.

[2] Apodemius vient du mot grec *αποδημεω* (voyager).

[3] Saint Jérôme fait ici allusion à la signification du mot Béthleem (en hébreu, *maison de pain*).

[4] Hieron., Epist. 91 ad Ageruch.

» Une multitude innombrable de nations barbares, ajoute saint Jérôme, ont inondé les Gaules : des Alpes aux Pyrénées, de l'Océan au Rhin, tout a été ravagé par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgundes, les Allemans, et même, ô malheureuse république! par les Pannoniens, dont on peut dire avec David : « les Assyriens » sont aussi venus avec eux. » Mayence, cette cité autrefois si illustre, a été ruinée, et ses enfants, par milliers, ont été immolés jusques dans l'église. La cité des Vangions (Worms), après un long siége, a été ensevelie sous ses ruines! Rheims, cette cité puissante, Amiens, Arras, la cité des Morins à l'extrémité du monde (Térouenne), Tournai, la cité des Némètes (Spire), Strasbourg, toutes ces cités ont été prises, et leurs habitants conduits captifs en Germanie. L'Aquitaine, la Novempopulanie, la Lyonnaise et la Narbonnaise sont couvertes de décombres. Un bien petit nombre de villes ont échappé, et encore sont-elles dévorées au-dedans par la faim, tandis que le glaive les menace au-dehors.

» Je ne puis, sans verser des larmes, penser à Toulouse, qui jusqu'à présent a eu pour remparts les mérites de son saint évêque Exuperius. »

Effrayés de tant de ravages, plusieurs Gaulois abandonnèrent leur patrie, et se réfugièrent en Palestine, auprès de Jérôme, qui ne pouvait retenir ses larmes en voyant tant de pauvres exilés qui bientôt devinrent plus nombreux encore, lorsqu'Alaric eut pillé Rome. On vit alors des familles entières s'enfuir, sans vivres, sans argent, pour se soustraire à l'esclavage ou à la mort. Les citoyens les plus opulents de Rome étaient réduits à la mendicité; les barbares les chassaient devant eux comme un vil troupeau. Un grand nombre se réfugièrent à Béthleem, et Jérôme n'épargna rien pour leur procurer un asile, les nourrir et les consoler. Parmi les Gaulois fugitifs était Hedibia, qui quitta sa patrie avec une autre dame gauloise, nommée Artemia. Cette pieuse femme, de concert avec son mari, nommé Rusticus, avait promis à Dieu une perpétuelle continence; mais, ayant oublié son vœu, elle en avait conçu une amère douleur, et était partie pour Béthleem, avec la pensée d'en faire une rigoureuse pénitence. Rusticus avait promis d'aller bientôt la rejoindre; mais, infidèle à sa promesse, il restait dans les Gaules, où sa vie n'était pas à l'abri de tout soupçon désavantageux.

Artemia et Hedibia engagèrent Jérôme à lui écrire. Dans sa lettre, il parcoure[1] toute l'Ecriture Sainte comme une belle prairie; il y cueille tous les témoignages de la bonté et de la miséricorde du Seigneur, qui nous excite à la pénitence, et il en fait une couronne qu'il engage Rusticus à mettre sur sa tête.

Il n'était pas rare alors de voir des fidèles, engagés dans le mariage, renoncer, d'un commun accord, aux plaisirs même permis, dans le désir d'une plus haute perfection, et opposer les exemples d'une chasteté parfaite aux scandales qui alors affligeaient parfois l'Église, et que saint Jérôme attaque avec une franchise et une éloquence qui trahissent une ame vive, ardente, dévorée de l'amour de la vérité et du bien.

Rusticus, jeune Gaulois différent de celui dont nous venons de parler, l'avait consulté sur la vie qu'il devait embrasser : il hésitait entre la vie solitaire et la vie cénobitique. Jérôme l'engage fortement à entrer dans un monastère, où il trouvera tous les moyens d'arriver à la perfection et d'éviter les défauts trop communs parmi ceux qui vivent dans une entière solitude, et dont il fait ainsi le tableau :

« Je connais[2] des solitaires qui se contentent d'avoir renoncé extérieurement au monde. C'est assez pour eux de porter l'habit[3] et le nom de solitaires, sans en remplir les devoirs; ils ont conservé l'esprit du siècle, et mènent comme auparavant une vie mondaine. Ils augmentent leurs revenus, au lieu de les diminuer, et se font servir par les mêmes domestiques. Comme autrefois, ils ont une table délicate et magnifique; dans leurs plats de verre ou de terre, ils mangent des viandes achetées au poids de l'or; ils sont toujours environnés d'une foule d'esclaves, et avec cela, ils se flattent d'être solitaires.

» Il en est d'autres qui ne sont pas riches; mais ils sont savants. Ceux-là ne parlent que pour déchirer la réputation des autres. Ils marchent solennellement et à pas comptés; on pourrait les prendre pour ces statues que l'on portait autrefois dans les fêtes publiques.

[1] Hieron., Epist. 90 ad Rustic.

[2] Ibid., Epist. 95 ad Rustic.—Le moine Rusticus fut ensuite évêque de Narbonne.

[3] Les solitaires avaient, dans leur habit, quelque chose de particulier qui les distinguait des simples fidèles; leur vêtement cependant, comme celui des moines, était à-peu-près celui des gens du peuple les plus pauvres.

D'autres s'en vont, haussant toujours les épaules, marmottant je ne sais quoi entre les dents, les yeux constamment fixés en terre. Il en est qui parlent avec emphase et en pesant toutes leurs paroles ; s'ils avaient devant eux des licteurs, on les prendrait pour des gouverneurs de province.

» Quelques-uns ont ressenti les tristes atteintes du mauvais air de leur cellule : des jeûnes excessifs, l'ennui d'être toujours seuls, des études continuelles, les ont rendus chagrins et mélancoliques ; les secours d'Hippocrate leur sont plus nécessaires que mes conseils.

» Il y a une chose que je ne puis dire sans rougir, il ne faut pas la taire cependant ; il est juste que nous essuyions la honte de notre infâme et sordide avarice. En étendant une main pour demander l'aumône, nous cachons de l'or sous nos haillons, et ceux qui nous ont vu mendiants, qui nous ont cru réellement pauvres, sont tout surpris de nous voir mourir dans l'abondance, et de trouver, après notre mort, des sacs remplis d'argent[1]. »

Le saint docteur est sanglant, surtout quand il attaque les vices de ceux qui sont placés dans l'Église pour vivifier les simples fidèles par leurs bons exemples et leurs vertus. Sur ce point, sa réputation était faite. « Laissons, dit Sulpice-Sévère[2], laissons à Jérôme le soin d'attaquer les vices avec vigueur » Lui-même, cependant, s'en acquittait bien aussi par occasion, et nous croyons utile de rapprocher, des paroles de saint Jérôme, le portrait qu'il nous a laissé du mauvais moine, qui devient mauvais clerc, afin de donner une idée exacte des vices qui déshonoraient certains membres du clergé et de la sainte famille monastique.

« Si quelque homme, dit-il[3], pour petit et humble qu'il soit, le salue respectueusement ; si quelque femme lui fait un fade com-

[1] Il ne faut pas confondre les solitaires, dont parle ici saint Jérôme, avec les vrais anachorètes, qui ne se retiraient au désert qu'après avoir acquis une vertu solide dans les monastères. Les solitaires critiqués par saint Jérôme étaient des hommes qui ne pouvaient avoir assez d'obéissance pour se soumettre à un abbé, ni assez de détachement pour ne pas s'occuper des choses temporelles. On appelait ces faux solitaires *sarabaïtes*, en Egypte, et, au v.e siècle, il s'en établit en assez grand nombre dans les diverses Églises. On peut, sur ce point, consulter Cassien. (Conférence 18.e, c. 7 et 8.) Il ne les traite pas mieux que saint Jérôme, et avec raison.

[2] Sulpit. Sev., Dial. 1, § 14.

[3] *Ibid.*

pliment, il se rengorge aussitôt et devient tout bouffi de vanité. Il sait bien, en sa conscience, qu'il n'est pas saint; mais si, par flatterie ou par erreur, on le dit, il finit par se croire un prodige de sainteté.

» Si on lui envoie des présents, il est tenté de croire que c'est Dieu qui prend soin de lui et le nourrit pendant qu'il dort; s'il faisait un petit miracle, il se croirait un ange. Devient-il clerc? il ne peut briller par ses œuvres et ses vertus, mais en revanche il laisse ondoyer les plus belles franges; il est au comble du bonheur quand on lui fait des politesses ou des visites. Du reste, il est lui-même toujours en course. Autrefois, il allait à pied ou sur un âne; aujourd'hui, il lui faut un beau coursier écumant. Sa pauvre petite cellule! il s'en contentait jadis; mais aujourd'hui, lambris superbes, chambres nombreuses, portes chargées de sculptures, meubles décorés des peintures les plus riches; tout cela n'est pas de trop. Il quitte son habit grossier et ne se sert plus que des étoffes les plus douces. Ce sont ses chères veuves, ses vierges bien-aimées qui en font les frais. Celle-ci devra lui faire un manteau d'un drap bien chaud, celle-là, lui tisser elle-même une robe fine et légère. »

L'amour du monde et de ses vanités conduit, par une pente rapide, aux vices les plus honteux; et nous ne devons pas dissimuler que plusieurs membres du clergé s'étaient laissés entraîner à l'oubli de leurs saintes obligations. Il se rencontra même un prêtre assez pervers pour ériger en dogmes les opinions les plus honteuses sur la continence et le célibat ecclésiastique. Ce prêtre, c'était Vigilance, le premier hérétique qui se soit élevé au sein de l'Église des Gaules.

Vigilance, d'abord cabaretier à Calahorra, en Espagne, avait ensuite embrassé la vie monastique, et il vécut quelque temps à Primuliacum, auprès de Sulpice-Sévère, qui l'envoya plusieurs fois à Nole porter ses lettres à saint Paulin. L'illustre solitaire de Nole le prit en affection et l'envoya en Palestine porter à saint Jérôme son panégyrique de Théodose.

Jérôme était alors en discussion avec Ruffin, qui l'accusait d'être origéniste. Vigilance, malgré la bonté que lui témoigna Jérôme à son arrivée en Orient, prit parti pour Ruffin, et dans le but de prouver que saint Jérôme était origéniste, fit un livre où il expliquait, à sa manière, certains passages de l'Ecriture, et dans lequel il donnait des preuves assez nombreuses du vice de son éducation première.

Aussi, s'attira-t-il cette lettre du mordant solitaire de Béthleem [1].

Après avoir expliqué à Vigilance qu'on n'est pas origéniste pour lire Origène et profiter de ce qu'il a écrit de bon, Jérôme continue ainsi [2]: « Ce n'est pas une petite science de savoir qu'on ne sait rien. Il est d'un homme sage de connaître ce dont il est capable et de ne pas rendre le monde témoin de son ignorance. Vous vous glorifiez de m'avoir confondu; vous vous vantez, dans votre pays, de m'avoir forcé au silence; vous dites tout haut que j'ai été obligé de plier devant votre éloquence, d'avouer que vous possédiez l'esprit et la pénétration de Chrysippe, que je n'ai osé engager aucune discussion avec vous. Si je ne craignais d'offenser la modestie chrétienne et de laisser échapper du fond de ma cellule quelque parole trop acerbe, je raconterais vos hauts faits, je publierais vos victoires et vos triomphes; mais je suis chrétien et veux parler en chrétien.

» Je vous en prie donc, mon frère, ne vous en faites pas tant accroire, car vous pourriez, par vos écrits, faire rire tout le monde de vos bévues. Vous faites aujourd'hui un métier que vous n'avez pas appris dans votre jeunesse; autre chose est d'apprécier la valeur des monnaies et celle des Saintes-Écritures, de distinguer les bons vins et le sens des prophètes et des apôtres. Cessez donc de m'écraser sous le poids de vos livres et épargnez, je vous en conjure, l'argent que vous coûtent vos copistes. Voulez-vous exercer votre esprit? Étudiez la grammaire, la rhétorique, la dialectique, la philosophie. Quand vous saurez tout cela, apprenez encore à vous taire. »

A son retour d'Orient, Vigilance s'était arrêté quelque temps sur les bords de la mer Adriatique, au pied des Alpes Cottiennes [2]. C'est là qu'il publia son livre contre saint Jérôme. Peu après, il revint en Novempopulanie, son pays natal [3], où il fut élevé au sacerdoce et chargé d'une paroisse [4]. Au lieu de s'occuper du bien spirituel des fidèles qui lui étaient confiés, il se mit à dogmatiser et à manifester les opinions les plus hétérodoxes sur le culte des saintes reliques, sur la continence des clercs, la virginité et plu-

[1] Hieron., Epist. 36 ad Vigilant.

[2] Hieron., Epist. 37 ad Ripar.

[3] Il était natif de Comminges. (Hieron. adv. Vigilant., n.° 4.)

[4] Hieron., Epist. 37 ad Ripar.

sieurs usages liturgiques. Il composa même un nouveau livre pour exposer ses sales et hérétiques idées.

Mais Vigilance avait dans son voisinage deux saints prêtres chargés chacun d'une paroisse et fortement attachés à la foi. C'étaient Riparius et Desiderius. Tous deux étaient en correspondance avec saint Jérôme, et Desiderius était, en outre, étroitement uni avec saint Paulin de Nole et Sulpice-Sévère qui lui dédia sa Vie de saint Martin[1].

Dès que Vigilance eut publié son livre, Riparius écrivit à saint Jérôme pour lui faire connaître cette nouvelle production de son formidable adversaire et lui demander quelques mots de réfutation. Jérôme se rendit à ses désirs[2] et lui promit une réfutation plus étendue s'il voulait lui envoyer l'ouvrage lui-même, ce que fit Riparius lorsque le moine Sisinnius partit pour l'Orient.

Ce saint homme, pressé de secourir les monastères d'Egypte, ne put faire, comme nous l'avons vu, qu'un séjour bien court en Palestine. Jérôme n'eut donc qu'une nuit, pour dicter la réfutation du livre de Vigilance. Cette précipitation n'en donne à son éloquence que plus de verve et de vivacité.

« Les diverses parties du monde, dit-il[3], ont produit des monstres. Les Gaules seules n'en avaient pas enfantés; elles n'avaient été fécondes qu'en guerriers illustres, en orateurs distingués. Mais voici que surgit Vigilance, ou plutôt Dormitance, qui, avec son esprit immonde, s'attaque à l'esprit de Dieu, qui ne veut pas qu'on vénère les Martyrs, qui condamne les veilles dans les Églises et le chant de l'Alleluia, excepté à Pâque, qui fait de la continence une hérésie, et de la pudeur, la mère des vices. Comme on dit qu'Euphorbe reprit une vie nouvelle en Pythagore, ainsi, je crois que l'esprit impur de Jovinien est ressuscité en Vigilance. Ce cabaretier de Calahorra mêle de l'eau au vin, par un artifice de sa première profession, c'est-à-dire qu'il veut mêler à la foi catholique le poison de son erreur. C'est au milieu de ses débauches, qu'il combat la virginité et abhorre la pudeur. A table, il déclame contre les jeûnes des Saints, il philosophe au milieu des bouteilles et des plats; ce n'est que là qu'il aime à entendre chanter les Psaumes.

[1] Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 86 et suiv.

[2] Hieron., Epist. 37 ad Ripar.

[3] Hieron., adv. Vigilant., n.os 1 et seq., *passim*.

» Mais commençons à lui répondre :

» Pourquoi, dit-il, honorer ou adorer ce je ne sais quoi que l'on enferme dans un vase? Pourquoi baiser, en l'adorant, un peu de poussière enveloppée dans un linge? Sous prétexte de religion, nous voyons s'introduire dans l'Église la coutume païenne d'allumer des cierges en plein jour. Sans doute que ceux qui adorent ainsi la poussière des Martyrs enveloppée d'étoffes précieuses et allument des cierges en leur honneur, croient leur donner un grand lustre, à eux que l'Agneau, qui est au milieu du Trône, inonde de sa splendeur?

» O folie! mais qui a jamais adoré les martyrs? Si quelque fervent chrétien, quelque femme pieuse allume un cierge en plein jour en l'honneur des martyrs, que ce soit simplicité, ignorance, si vous voulez, quel mal cela fait-il? C'est leur foi qui leur mérite récompense. Cela se faisait en l'honneur des idoles, dites-vous; donc il faut le détester. Mais cela se fait en l'honneur des martyrs, donc il faut le respecter. Dans l'Église d'Orient, on allume des cierges pour lire l'Évangile, et en plein jour! Ce n'est pas probablement pour y voir plus clair, mais bien en signe d'allégresse.

» Pourquoi, dites-vous, se retirer dans le désert? Quand ce ne serait que pour ne pas vous voir et vous entendre? Mais c'est aussi pour fuir les objets séduisants, les occasions du péché, c'est pour n'être pas vaincu. Il n'est pas sûr de dormir auprès du serpent. Il peut ne pas mordre, mais il pourrait bien mordre aussi. »

Après avoir réfuté toutes les pauvres opinions de son adversaire, Jérôme continue ainsi :

« Voilà les ennemis de l'Église; voilà les grands généraux qui combattent contre le sang des martyrs, les brillants orateurs qui déclament contre les apôtres! ou plutôt, voilà les chiens furieux qui aboient contre les disciples de J.-C.

» O impiété! [1] on dit qu'il y a des évêques corrompus par ces

[1] Nous ne devons pas dissimuler les abus qui s'étaient glissés dans l'Église des Gaules, comme dans le reste de l'Église catholique. Les hommes ont toujours été des hommes, et nous trouvons aussi absurde en elle-même que contraire aux faits, l'opinion d'après laquelle les premiers siècles de l'Église auraient été exempts d'abus. Cette opinion n'a été évidemment inspirée que par le désir de rabaisser les siècles modernes, en les rapprochant des siècles primitifs, élevés à une perfection purement idéale. La Religion fut, dans tous les temps, aussi belle et aussi pure; mais, aussi dans tous les temps, il se rencontra des hommes qui n'observèrent pas

erreurs! Mais sont-ils évêques ceux qui n'ordonnent diacres que les clercs qui se marient, qui ne croient pas à la chasteté dans le célibat? Ils font voir par là combien ils sont chastes eux-mêmes. Sont-ils évêques ceux qui n'admettent de clercs aux Ordres divins qu'après avoir vu leurs épouses enceintes et avoir entendu crier leurs enfants dans les bras de leurs mères? »

Ces évêques indignes dont parle saint Jérôme n'étaient pas nombreux, car Vigilance compta bien peu de partisans, et son hérésie mourut peut-être avant lui. C'est le sentiment de plusieurs auteurs qui ont pensé que lui-même avait travaillé à l'éteindre et s'était sincèrement converti [1].

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a laissé aucune trace dans l'histoire et qu'elle troubla peu l'Église des Gaules.

Il n'en fut pas ainsi d'une discussion malheureuse qui s'éleva alors entre plusieurs évêques des Églises méridionales, au sujet de la juridiction, et qui eut pour cause l'application d'une loi de discipline promulguée au grand concile de Nicée, relativement aux métropoles ou Eglises primatiales.

Dans l'origine, l'établissement des métropoles ne fut pas soumis à des lois fixes et déterminées. On sait que les évêques avaient toujours avec eux un certain nombre de disciples; or, parmi ces disciples, ils choisissaient ceux en qui ils remarquaient plus de vertus et de science, pour les élever à la plénitude du sacerdoce et leur confier le soin d'une ou plusieurs cités [2] qui avoisinaient leur église. Ces nouveaux évêques avaient, il est vrai, tous les pouvoirs inhérents à l'ordination épiscopale; ils ordonnaient des prêtres, les plaçaient dans les localités où ils jugeaient leur présence utile au bien de la religion, et avaient l'entière administration de leurs églises; mais ils restaient toujours, pour certains actes, dans une sorte de dépendance de l'évêque qui leur avait conféré l'ordination et la mission; celui-ci les visitait, leur donnait ses conseils, les dirigeait, présidait leurs assemblées, était enfin leur métropolitain. Le successeur de cet évêque primat conservait, vis-à-vis des suc-

ses saintes lois. On peut voir, sur les abus et les vices qui affligeaient l'Église des premiers siècles, une Dissertation de Marchetti, dans sa *Critique de l'Histoire ecclésiastique de Fleury*.

[1] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. II.

[2] Il n'y eut d'évêques établis que dans les villes qui avaient le titre de cité (*civitas*).

cesseurs des évêques secondaires [1], les mêmes rapports qui devinrent peu-à-peu des droits. Ainsi s'établirent les métropoles qui furent bientôt très rapprochées les unes des autres.

On sentit au IV.e siècle la nécessité d'en diminuer le nombre, et le concile de Nicée décida que dans chaque province civile, il n'y aurait qu'une métropole ecclésiastique qui serait la même que la métropole civile.

L'exécution instantanée de cette loi n'était pas possible, elle eût produit dans l'Église un véritable bouleversement, en changeant les droits et les devoirs respectifs de tous les évêques; aussi ne s'y conforma-t-on que progressivement, et ce ne fut qu'à la fin du IV.e siècle ou au commencement du cinquième que l'on en voit faire l'application dans les Gaules.

Ce fut la cause du dissentiment qui éclata entre Proculus, évêque de Marseille, et quelques-uns de ses suffragants, et entre les évêques d'Arles et de Vienne.

Marseille [2], située dans la Viennoise, n'était métropole civile d'aucune province et ne pouvait être, par conséquent, métropole ecclésiastique; cependant, elle l'était encore malgré la loi du concile de Nicée, et avait même des suffragants dans la Narbonnaise. Ces évêques entreprirent de se soustraire à cette juridiction illégale, et Proculus défendit avec vigueur les droits dont ses prédécesseurs avaient joui.

La question agitée entre les évêques d'Arles et de Vienne était plus difficile à résoudre. Vienne était bien, il est vrai, la métropole civile de la province que, de son nom, on appelait Viennoise; mais Arles, située aussi en cette province, avait une sorte de prééminence sur la métropole elle-même, étant considérée comme la capitale du corps des provinces méridionales qu'on distinguait du reste des Gaules [3] et très-souvent la résidence du préfet du pré-

[1] L'évêque métropolitain avait seul ordinairement le titre d'*episcopus* (surveillant, επισκοπος), les autres évêques avaient le titre de *sacerdotes*, qu'on doit traduire par souverains prêtres, ou prêtres ayant la *plénitude du sacerdoce*. Les simples prêtres avaient le titre de *presbyteri*, d'où on a fait le mot prêtre.

[2] Marseille avait une importance très grande, comme Église antique et comme métropole des Grecs établis dans les provinces méridionales; elle était comme le centre, non d'une province romaine, mais d'un état long-temps indépendant. Proculus avait plus d'une raison pour lui.

[3] Les provinces méridionales formèrent d'abord un corps de *cinq* provinces,

toire. Les évêques de ces deux cités pouvaient donc produire des titres à l'appui de leurs prétentions aux droits de métropolitain.

Les évêques des Gaules, pour mettre fin à ces différends qui ne pouvaient que scandaliser les fidèles, prièrent leurs frères, résidant au-delà des Alpes, de se réunir à Turin, et d'examiner ces questions délicates qu'ils étaient à même de bien connaître à cause de la proximité des lieux, et sur lesquelles ils ne pouvaient prononcer qu'un jugement impartial et désintéressé.

Nous avons du concile de Turin la lettre synodale suivante :

« Le saint concile [1] assemblé à Turin le dixième jour des calendes d'octobre, à nos frères bien-aimés les évêques des Gaules et des cinq provinces :

« Etant assemblés à Turin, à la prière des évêques des provinces de la Gaule, et réunis dans l'église avec l'assistance de Dieu, nous avons entendu les raisons des évêques dont nous avions à examiner la cause, et nous avons formulé notre sentiment, de manière à entretenir le bien de la paix et à procurer l'exacte observation des saints canons.

« En premier lieu, le saint homme Proculus, évêque de Marseille, disant qu'il devait présider, comme métropolitain, dans plusieurs églises de la seconde Narbonnaise, et qu'il avait droit d'y faire les ordinations des évêques parce qu'il les faisait auparavant, et que ces églises avaient toujours été de sa province;

« D'autre part, ces évêques de la seconde Narbonnaise, prétendant qu'ils ne devaient pas avoir pour primat un évêque d'une autre province :

« Le saint concile a décidé, pour le bien de la paix et pour entretenir la bonne harmonie, que Proculus présiderait comme un père

qu'on doit distinguer du reste des Gaules; c'étaient : la première Narbonnaise, métrop. Narbonne; la deuxième Narbonnaise, métrop. Aix; la Viennoise, métrop. Vienne; les Alpes Grecques, métrop. Tarentaise; les Alpes Maritimes, métrop. Embrun.

Plus tard, elles formèrent un corps de *sept* provinces, qui était composé des provinces nommées tout-à-l'heure, excepté les Alpes Grecques, et de la première Aquitaine, métrop. Bourges; la deuxième Aquitaine, métrop. Bordeaux; la Novempopulanie, métrop. Eluse (Eause).

Les députés des sept provinces devaient se réunir tous les ans à Arles, résidence du préfet des Gaules. Dans les premiers temps que ces divisions furent faites, on dit indifféremment les cinq provinces, ou les sept provinces.

[1] Concil. Taurin.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 27.

au milieu de ses enfants. Cet honneur est accordé à sa personne et non à son siége. Pendant sa vie, il conservera donc la dignité de primat dans les Eglises qu'il prouvera avoir été auparavant de sa province et où il aura établi ses disciples pour évêques.

« Quant aux évêques d'Arles et de Vienne qui étaient en différend au sujet de la primatie, le saint concile a décidé que celui-là serait primat de toute la province qui pourrait prouver que sa cité en est métropole civile. On conseille à chacun, pour le bien de la paix, de visiter les églises les plus rapprochées de leur cité épiscopale. »

Après ces deux décisions pleines de sagesse, le concile s'occupa de plusieurs autres affaires importantes, principalement des ordinations au sujet desquelles de graves discussions s'étaient élevées entre les évêques Octavius, Ursio, Remigius et Triferius.

Voici les différentes décisions du concile :

« Le saint concile déclare que si quelqu'un fait des ordinations contrairement aux canons, celui qui aura été ainsi ordonné sera privé de l'honneur du sacerdoce, et celui qui aura fait l'ordination sera privé de toute autorité pour les ordinations et les conciles.

« Touchant le laïque Palladius qui a accusé le prêtre Spanus d'un crime grave, l'évêque Triferius ayant attesté devant le concile qu'il avait examiné cette affaire et avait trouvé l'imputation calomnieuse, le concile a déclaré que Palladius resterait sous la sentence dont l'a frappé l'évêque Triferius, qui l'en relevera quand il le jugera convenable.

« Quant au prêtre Exuperantius, qui a élevé de graves accusations contre son évêque Triferius, qui l'a injurié, et a péché contre la discipline ecclésiastique d'une manière si grave qu'il a été privé de la communion du Seigneur, il restera sous la puissance de son évêque qui pourra lui accorder la grâce de la communion lorsqu'il aura trouvé sa satisfaction suffisante.

« Le concile a décidé qu'on devait recevoir en communion ceux qui se sépareraient de l'évêque Félix. »

Il s'agit, dans ce canon, de Félix de Trèves, qui avait été ordonné par les Ithaciens. Félix, voyant que son ordination, à laquelle saint Martin s'était tant repenti d'avoir assisté, était un sujet de trouble et de division dans l'Eglise, quitta son siége peu après le concile de Turin, et se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir, avec une église, en l'honneur de la Sainte-Vierge et des martyrs de la légion Thébéenne qui avaient souffert à Trèves. Il y mourut, quelques

années après, dans les exercices de la vie monastique, et a mérité d'être mis au nombre des saints [1].

« Personne, continue le concile, ne doit attirer le clerc d'un autre évêque et l'ordonner pour son église, même en lui conférant un ordre plus élevé; ni recevoir un clerc déposé par son propre évêque.

« Le concile a décidé que ceux qui auraient été ordonnés contre les règles et auraient eu des enfants depuis leur ordination, ne pourraient être élevés à des ordres supérieurs.

« Que notre Seigneur daigne vous conserver en bonne santé pendant de longues années, seigneurs et frères bien-aimés. »

Nous apprenons, d'une lettre du pape Zozime [2], qu'on examina aussi, au concile de Turin, la cause de saint Brice, évêque de Tours. Un prêtre de son église, nommé Lazare, porta contre lui les accusations les plus graves au concile, qui les jugea calomnieuses, et condamna Lazare.

Nous retrouverons ce même Lazare à Marseille, auprès de Proculus, qui lui témoigna de l'affection, et l'ordonna évêque d'Aix [3] quelques années après le concile de Turin. Vers le même temps, Eros monta sur le siége d'Arles; il avait été, comme Lazare, disciple de saint Martin, et l'un et l'autre furent l'occasion de grands troubles dans l'Eglise des Gaules.

Il paraît que ces deux évêques avaient embrassé le parti de Constantin, qui fut alors proclamé empereur par une partie de l'armée, et enleva à l'empire d'Honorius la Bretagne, les Gaules et l'Espagne. On accusa Eros et Lazare d'avoir profité de la faveur du nouvel empereur pour usurper la dignité épiscopale, et le pape Zozime accusa Lazare d'être monté sur un siége teint et fumant encore du sang de son prédécesseur.

L'évêque d'Aix fut donc une des victimes de la révolution qui dota la Gaule d'un nouveau tyran; mais faut-il croire que Lazare, poussé par une atroce ambition, ait inspiré à Constantin ce meurtre sacrilége? Nous ne le pensons pas, malgré l'insinuation de Zozime. Ce

[1] Martyrolog. rom., 26 mart. — Bolland., eod. die.

[2] Epist. Zozim. ad Episcop. Afr., Gall. et Hispan.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 43.

[3] Aix était donc une des Églises dépendant de l'ancienne province de Marseille. C'est une preuve en faveur de la tradition de ces antiques Églises; car c'est de Marseille que dut venir le premier évêque d'Aix, puisque cette cité l'avait pour métropole avant l'application du règlement du concile de Nicée.

pape, d'une sainteté incontestable, ne peut cependant être cru dans les jugements qu'il a portés sur les hommes, contre lesquels il agit avec tant de rigueur dans la triste affaire de la juridiction : il fut indignement trompé par Patrocle, qui remplaça Eros comme évêque d'Arles.

Eros et Lazare, attachés à Constantin, tombèrent avec lui ; le général Constance, vainqueur de Constantin, les chassa de leurs siéges. Ils s'enfuirent en Palestine où ils servirent dignement l'Eglise contre les pélagiens. Saint Prosper [1] et saint Augustin [2] regardent Eros et Lazare comme de dignes évêques, et Constance [3], en faisant élever Patrocle à la place d'Eros, rendit un mauvais service à l'Eglise.

Patrocle était un homme ambitieux et rusé, qui parvint à séduire le pape Zozime, au point de lui inspirer des actes que le cardinal Baronius ne craint pas d'appeler injustes [4]. Lorsqu'il eut gagné, à force de souplesses et d'intrigues, son estime et son affection, il lui écrivit pour lui porter ses plaintes contre Proculus de Marseille, Simplicius de Vienne et Hilaire de Narbonne, qui refusaient de se soumettre à la haute juridiction qu'il prétendait inhérente au siége d'Arles depuis la venue de saint Trophime dans les Gaules.

Zozime trouva sans doute fondées les raisons de Patrocle, car il écrivit la lettre suivante aux évêques des Gaules [5] :

« Zozime, à tous les évêques des Gaules et des sept provinces :

« Il a plu au siége apostolique que tout clerc venant à Rome ou allant en quelque lieu que ce soit, prît, avant son départ, des lettres formées [6] de l'évêque métropolitain d'Arles, dans lesquelles sera constaté son sacerdoce ou son rang dans la hiérarchie ecclésiastique.

[1] Prosper. Chron. pars 2.

[2] Aug., Lib. de Gestis Pelagii, c. 1. — *Id.*, Epist. 175 ad Innocent. pontif. rom., n° 1.

[3] Prosper. Chron., pars 2.

[4] Baron., Annal. eccl., ad ann. 418, § 41.

[5] Zozim., Epist. 1 ad Episcop. Gall. ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 42.

[6] Les lettres formées étaient des lettres de communion ou de recommandation, données par les évêques. On prenait de grandes précautions afin qu'on ne pût les contrefaire. On écrivait, au haut de la lettre, les premières lettres grecques du nom des trois personnes de la Très Sainte Trinité : Π, Υ, Α, Π (*pater*, *uios*, *agios*, *pneuma*). Ces lettres, avec celles du mot *Amen* qu'on mettait après, formaient un

« Nous établissons ce règlement parce qu'il est arrivé que de faux évêques, prêtres ou autres clercs, dans l'espérance que leur fourberie ne serait pas dévoilée, ont usurpé un nom et des honneurs auxquels ils n'avaient pas droit.

« Ainsi, très-chers frères, que tout évêque, prêtre, diacre ou ministre inférieur, sache que s'il vient vers nous, il ne pourra être reçu sans ces lettres. Si quelqu'un ose violer ces salutaires règlements, qu'il sache qu'il est séparé de notre communion. Nous accordons le privilége de donner des lettres formées à notre saint frère et co-évêque Patrocle, à cause de son mérite.

« Nous ordonnons, en outre, que l'évêque métropolitain de la cité d'Arles préside aux ordinations, et recouvre son autorité pontificale dans la province Viennoise et dans la première et la seconde Narbonnaises.

« Nous avertissons chaque évêque de ne pas empiéter sur la province d'un autre, afin qu'il ne nous vienne plus de plaintes à ce sujet. C'est avec raison que l'Église d'Arles réclame, comme siennes, les paroisses de Citharista et de Gargaria [1], qui sont situées sur le territoire de sa province.

« On ne doit pas non plus déroger à l'ancien privilége de l'Église d'Arles, à laquelle fut envoyé, par le siége apostolique, le grand évêque Trophime [2], qui a été la source d'où les ruisseaux de la foi ont coulé sur toutes les Gaules. C'est pourquoi elle doit conserver toute son autorité, non-seulement sur les paroisses de son territoire, mais encore sur toutes celles des autres provinces, selon l'ancienne coutume, et, s'il s'élève quelque discussion, on la portera à la connaissance du métropolitain d'Arles, à moins que l'importance de l'affaire ne requière notre examen. »

nombre (en grec, les lettres servaient de chiffres). On prenait, de plus, la première lettre du nom de celui qui écrivait, la deuxième du nom de celui à qui on écrivait, la troisième du nom de celui pour qui on écrivait, la quatrième du nom de la ville d'où on écrivait. Toutes ces lettres, avec l'indication courante, formaient encore un certain nombre, qui était exprimé dans le courant de la lettre formée, qui était signée de l'évêque et scellée de son sceau. Les évêques tenaient secret ce modèle de lettres, afin que les faussaires ne pussent les contrefaire.

[1] Paroisses situées sur le bord de la mer, près Marseille.

[2] On croyait donc, au commencement du v[e] siècle, que saint Trophime était venu à Arles au 1[er] siècle, comme nous l'avons admis au 1[er] livre de cette Histoire.

Les évêques d'Arles semblent avoir été, de toute antiquité, les légats du siége apostolique dans les Gaules, et, en cette qualité, ils y avaient une autorité qu'ils comparaient à celle du pape sur l'Église universelle [1]. Mais la juridiction qui leur était déléguée par le pape n'allait pas évidemment à la destruction des droits de chaque métropolitain dans sa province; et, cependant, c'est un privilége de cette sorte que réclamait Patrocle, puisqu'il demandait à présider aux ordinations épiscopales, non-seulement dans la Viennoise, dont l'évêque de Vienne pouvait aussi bien que lui réclamer la primatie, d'après le règlement du concile de Nicée, mais encore sur les deux Narbonnaises. Le pape, en lui accordant ce privilége, dérogeait évidemment à la législation ecclésiastique alors en vigueur, et qui donnait à chaque métropolitain le droit exclusif de présider aux ordinations épiscopales dans sa province [2].

Aussi Proculus de Marseille, qui avait pour lui la décision du concile de Turin, Hilaire de Narbonne, primat de la première Narbonnaise, et Simplicius de Vienne, dont les droits sur la Viennoise étaient au moins aussi fondés que ceux de Patrocle, s'élevèrent-ils contre les prétentions de cet évêque.

Hilaire et Simplicius en écrivirent au pape, et Proculus fut si éloigné de se soumettre, qu'il ordonna alors deux évêques pour sa province, Tuentius et Ursus.

Patrocle en avertit aussitôt le pape Zozime qui écrivit [3] une lettre très-vive, adressée à tous les évêques d'Afrique, des Gaules et d'Espagne. Il leur dénonce les irrégularités commises par Proculus, dans l'ordination de Tuentius et d'Ursus, faite sans avoir été présidée par le métropolitain, avec l'assistance du seul Lazare [4], condamné comme calomniateur au concile de Turin. Proculus, dit-il, n'y a pas convoqué ses comprovinciaux et l'a faite dans un jour où les ordinations ne sont pas permises [5]; de plus les sujets qu'il a choisis sont d'une vie et d'une doctrine plus que suspectes : ce sont des chairs pourries qu'il faut retrancher du

[1] Preces ad Leonem pap.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 89.

[2] V. sur cette question le 4e livre de cette Histoire.

[3] Zozim., Epist. 2 ad Episcop. Afr., Gall. et Hispan.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 43.

[4] Cet évêque était donc de retour de la Palestine, et était sans doute fixé à Marseille, qu'il habitait avant d'être élevé sur le siége d'Aix.

[5] Les ordinations ne se faisaient alors que le dimanche.

corps de l'Église; un mauvais levain qu'on doit ôter de la pâte sainte. En conséquence, il les déclare excommuniés.

Patrocle fit le voyage de Rome [1] pour soutenir ses prétendus droits contre Hilaire et Simplicius. Zozime, entièrement prévenu en sa faveur, écrivit aux évêques de la Viennoise et de la seconde Narbonnaise une lettre [2] dans laquelle il maintient son règlement. Dans sa lettre à Hilaire de Narbonne [3], le pape s'énonce avec une vivacité qu'on ne peut approuver; il lui reproche d'avoir envoyé au saint-siége une exposition mensongère de ses droits de métropolitain, révoque tous les pouvoirs qu'il en avait obtenus subrepticement, et finit en le menaçant d'excommunication.

Pendant cette discussion malheureuse, le pape fit sur les ordinations de sages règlements, où il déclara nulles [4] les ordinations qui se feraient désormais *per saltum*, c'est-à-dire sans faire passer les ordinands par tous les degrés de la hiérarchie; et il envoya ces règlements [5] à Patrocle, pour les notifier aux évêques des Gaules; il lui renouvela dans sa lettre ses ordres relativement aux lettres formées et ses plaintes contre Proculus. Patrocle, sur ce dernier point, ne cherchait pas à l'adoucir, il l'excita au contraire à un tel point, que Zozime [6] lui fit comme une obligation d'agir avec rigueur contre l'évêque de Marseille, qu'il osa, en effet, frapper d'une sentence de déposition.

Proculus s'en émut peu, et fit même depuis une ordination. Zozime, alors, écrivit lui-même une lettre au clergé et au peuple de Marseille, pour leur ordonner d'élire un autre évêque.

« Proculus, dit-il [7], n'étant plus évêque, fait encore des évêques, et prétend conférer aux autres ce qui lui fut conféré autrefois, malgré son indignité, et qu'il n'a pu conserver. Dans une première lettre, j'avais chargé de votre Église le métropolitain de

[1] In epist. 5 Zozim. ad Patrocl.; Sirm., p. 46.

[2] Zozim., Epist. 3 ad Episcop. Vienn. et 2 Narbonn.; apud Sirm., *loc. cit.*, p. 44.

[3] Zozim., Epist. 4 ad Hilar. Narbonn.; apud Sirm., p. 45.

[4] On emploie souvent, dans les premiers siècles, le mot *nulles*, non pour exprimer une nullité radicale, mais la défense absolue d'exercer les fonctio ns d'un ordre reçu *illicitement*.

[5] Zozim., Epist. 5 ad Patrocl. Arel.; *ibid.*, p. 46.

[6] *Ibid.*, Epist 6 ad Patrocl. Arel.; *ibid.*, p. 46.

[7] *Ibid.*, Epist. 7 ad Massil.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 47.

votre province, notre frère et co-évêque Patrocle; nous l'en chargeons de nouveau, afin qu'avec l'aide de ses conseils, vous puissiez élire un autre évêque. »

Le pape Zozime mourut sur ces entrefaites. Boniface, qui lui succéda, ne suivit pas les mêmes errements. Proculus resta évêque de Marseille, ceux qu'il avait ordonnés furent maintenus dans leurs siéges, et, en particulier, Tuentius[1], excommunié par Zozime. L'ambition de Patrocle fut réprimée.

Cet évêque, voulant user des prétendus droits que lui avait reconnus le pape Zozime, ordonna un évêque pour l'église de Lodève, située dans la première Narbonnaise. Le clergé et le peuple de Lodève se joignirent à Hilaire, leur métropolitain, pour s'en plaindre au pape Boniface, qui répondit[2] que, suivant le réglement du concile de Nicée, chaque province devant avoir son métropolitain, Hilaire devait se transporter à Lodève, pour y faire l'ordination, si cette église était de sa province.

Quelque temps auparavant, Boniface avait reçu une députation du clergé et du peuple de Valence, qui lui dénonçaient leur évêque Maxime; déjà plusieurs fois ils s'étaient adressés à Rome, afin de faire cesser le scandale que donnaient les crimes de cet indigne évêque, et on ignore les motifs[3] qui avaient empêché jusqu'alors de faire droit à leur trop juste réclamation. Boniface accueillit cette cause avec zèle et écrivit la lettre suivante aux évêques des Gaules[4]:

« Boniface, évêque, à Patrocle, Remigius, Maximus, Hilaire, Severus, Valerius, Julianus, Castorius, Leontius, Constantinus, Jean, Montanus, Marinus, Mauricius, et aux autres évêques des Gaules et des sept provinces[5].

« Des clercs de la cité de Valence sont venus vers nous et nous ont présenté un acte d'accusation contenant tous les crimes qu'ils reprochent à Maxime et qui sont, disent-ils, à la connaissance de

[1] Le pape Célestin (Epist. 2 ad Episcop. Gall., apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 59) appelle Tuentius son frère, ce qui prouve qu'il était évêque, et parle d'une lettre qu'il lui écrivit.

[2] Bonif., Epist. ad Hilar. Narbonn.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 49.

[3] Peut-être était-il favorisé par Patrocle, qui avait à Rome beaucoup de crédit.

[4] Bonif., Epist. ad Episcop. Gall.; apud Sirm., *ibid.*, p. 48.

[5] On connaît les siéges de Patrocle d'Arles, d'Hilaire de Narbonne, de Leontius de Fréjus, et de Castorius d'Apt, frère de Leontius.

toute la Gaule; accusé déjà plusieurs fois, il a toujours décliné le jugement, et on dit même qu'il a refusé de se rendre à la citation d'un concile. Les députés de l'église de Valence prouvent, par les actes d'un concile, que leur indigne évêque fait partie de la secte honteuse des manichéens, et, par plusieurs autres pièces, qu'il est homicide et qu'il a été appliqué à la question par un tribunal civil. Couvert de ces crimes énormes, il prend encore le titre d'évêque du fond des retraites où il est caché, et il fait le déshonneur de son Eglise.

» Nous vous ordonnons, très-chers frères, de vous assembler en concile avant le jour des calendes de novembre, afin de juger les accusations portées contre lui. S'il ne se présente pas devant vous, vous prononcerez sa condamnation; car il est évident que celui-là se confesse coupable qui ne profite pas d'une occasion si facile de se laver des accusations portées contre lui. Quelle que soit la décision de Votre Charité, vous nous la communiquerez, comme il convient, afin que nous la confirmions par notre autorité. »

On ignore l'issue de cette affaire. Il n'est pas douteux que les évêques gaulois ne se soient assemblés et n'aient envoyé leur décision à Boniface; il est étonnant que ce pape, qui avait réprimé l'ambition de Patrocle, semble affecter de ne pas nommer Proculus dans l'inscription de sa lettre, quoiqu'il fût alors un des plus anciens et des plus célèbres évêques des provinces méridionales dont il nomme les principaux. On peut croire que la hauteur avec laquelle l'évêque de Marseille résista au pape Zozime, et sans doute quelques fautes dont il lui fut à peu près impossible de se garantir dans ces circonstances si propres à porter aux résolutions extrêmes, avaient fait sur l'esprit de Boniface de fâcheuses impressions.

Quoi qu'il en soit, Proculus, malgré les tristes démêlés qu'il avait eus avec le pape Zozime, conserva toujours cette ancienne réputation de science et de sainteté qui l'avait fait nommer par les évêques des Gaules, pour les représenter au concile d'Aquilée, et qui avait fait fléchir les Pères du concile de Turin devant la règle. Un moine de Marseille, nommé Leporius, homme d'esprit [1], d'une vie régulière et pure, cherchait alors à répandre des opinions hérétiques. Partant des principes des pélagiens sur la nature de l'homme, il niait la nécessité de la Rédemption, et, par une conséquence

[1] Gennad., De Viris illustr., c. 59.

logique, l'Incarnation du Verbe et la Divinité de J.-C. Il devança ainsi Nestorius, qui vint bientôt (428) ériger en système ces conséquences nécessaires du pélagianisme.

Après avoir quelque temps dogmatisé en secret, Leporius publia une lettre dans laquelle il exposait au grand jour sa pernicieuse doctrine. Cassien, dont nous parlerons bientôt, et qui dès-lors gouvernait son illustre monastère de Saint-Victor de Marseille, chercha à ramener à la vraie foi le pauvre moine égaré [1]; mais ce fut en vain, et Proculus de Marseille, de concert avec Celynnius [2], fut obligé de le condamner.

Leporius, chassé du monastère de Marseille, se retira en Afrique avec deux de ses partisans, Bonus et Domninus. Il y trouva un rude adversaire, qui eut la consolation de le ramener à la saine doctrine. C'était Augustin, évêque d'Hippone. Sa logique, son éloquence, sa douceur, triomphèrent de ce moine hérétique qui reconnut humblement ses erreurs et en envoya une rétractation touchante aux évêques des Gaules [3].

La rétractation de Leporius fut signée par ses deux disciples Domninus et Bonus, et certifiée véritable par Aurelius, évêque de Carthage; Augustin, évêque d'Hippone-la-Royale; Florentius, évêque d'Hippone-Dyarrite, et Secondinus de Mégarme, qui écrivirent en commun à Proculus et à Celynnius la lettre suivante :

« Aurelius [4], Augustinus, Florentius et Secondinus, à leurs bien-aimés et respectables frères et co-évêques, Proculus et Celynnius, salut en notre Seigneur :

« Notre fils Leporius, étant arrivé près de nous, étourdi encore du coup que lui porta la sentence juste et méritée que Votre Sainteté prononça contre ses erreurs, nous avons entrepris de le corriger et de le guérir; et comme vous avez imité l'apôtre, en réprimant les esprits inquiets, nous l'avons imité aussi en consolant les faibles et en recevant les infirmes avec charité.

« Nous l'avons instruit de notre mieux et avec douceur, et l'avons ramené dans la voie droite, grâce surtout à vous qui nous avez rendu cette œuvre possible en condamnant d'abord ses opi-

[1] Cass., De Incarnat., lib. 1, c. 4.
[2] On croit que Celynnius était évêque d'Aix.
[3] Cass., De Incarnat., lib. 1, c. 4.
[4] Inter op. August., Epist. 219.

nions erronées. C'est donc le même Seigneur, notre divin médecin, qui s'est servi de nous comme d'instruments; car c'est lui qui a dit : Je frapperai et je guérirai; par vous il a frappé un orgueilleux, par nous il a guéri un malade.

« Votre Sainteté approuvera ce que nous avons fait et s'en réjouira; elle recevra avec un cœur de père, avec un amour fraternel, celui qu'elle n'a frappé qu'avec une sévérité miséricordieuse. Si notre conduite a été différente, elle ne nous a été inspirée aux uns et aux autres que par la charité et le désir de sauver un frère. Nous l'avons reçu à cause de son repentir. Que la lettre qu'il vous adresse vous dispose de même en sa faveur! Nous y avons ajouté notre signature, afin de vous certifier qu'elle est bien de lui; nous ne doutons pas que Votre Charité ne soit heureuse de recevoir sa rétractation et de la communiquer à ceux qu'il aurait pu scandaliser; ceux qui l'avaient suivi dans ses erreurs l'ont suivi dans son repentir, comme vous le verrez par leurs signatures qu'ils ont mises au bas de la lettre, en notre présence.

« Après nous être réjouis du salut d'un frère, nous n'avons plus qu'une chose à désirer, c'est que Votre Béatitude, en nous écrivant, mette le comble à notre joie; nous souhaitons, bien-aimés et respectables frères, que vous jouissiez d'une bonne santé et que vous vous souveniez de nous dans le Seigneur. »

Cassien [1] nous a conservé plusieurs fragments de la rétractation de Leporius. « Il condamna, dit-il, ses opinions erronées d'une manière si admirable, que son retour mérite presque autant d'éloges que la persévérance de beaucoup d'autres dans la vraie foi; car, après cette persévérance dans la vérité, ce qu'il y a de plus glorieux est de rétracter sincèrement ses erreurs. Or, Leporius étant rentré en lui-même, rétracta son hérésie avec douleur, et sans être retenu par la honte, non-seulement en Afrique, mais encore dans les Gaules, et il envoya à tous les évêques de cette contrée une lettre, expression touchante de son repentir, afin que ceux qui avaient été les premiers témoins de son erreur, le fussent de son retour..... Il la commence ainsi : « O mes vénérables seigneurs et évêques bienheureux! je ne sais par où commencer à m'accuser, et je n'ai aucune excuse à vous offrir. L'orgueil et l'ignorance, une sotte simplicité et un entêtement pernicieux, une curiosité indiscrète et une

[1] Cass., De Incarnat., lib. I, c. 4 et 5.

foi faible, tous ces vices ont exercé sur moi un tel empire que j'en suis tout couvert de confusion, et même, au milieu de ma joie, je suis encore étonné d'avoir pu dégager mon cœur de tant de passions! »

Leporius, après ce préambule, fait, de toutes ses erreurs, une rétractation qu'approuvèrent les évêques des Gaules[1]; il se fixa en Afrique, ou il fut depuis élevé au sacerdoce[2].

La noble conduite de Proculus dans l'affaire de Leporius ne put désarmer la jalousie de Patrocle. Ses intrigues avaient échoué auprès du pape Boniface; mais lorsque Célestin fut monté sur la chaire de saint Pierre (422), il les renouvela et parvint à inspirer à ce saint pontife des préventions contre Proculus et contre les moines de Marseille qui avaient embrassé la cause de leur évêque[3]. Si Patrocle n'eût pas été alors assassiné, il eût peut-être amené Célestin à suivre les exemples de Zozime.

Son meurtrier fut un tribun barbare qui était, dit-on, poussé à ce crime par Félix, général de cavalerie, dont Patrocle s'était attiré la haine. Ceux qui avaient pris le parti de l'évêque d'Arles contre Proculus accusèrent ce dernier, auprès du pape, d'avoir reçu chez lui le meurtrier et de s'être réjoui de la mort de son adversaire, ce qui donna occasion à Célestin d'écrire aux évêques des provinces Viennoise et Narbonnaises la lettre suivante[4]:

« Célestin, à tous les évêques de la Viennoise et des deux Narbonnaises, salut dans le Seigneur :

« Nous aimerions mieux nous réjouir de la bonne administration de vos Eglises et vous en adresser des félicitations, que de gémir des abus qui s'y sont glissés contre la discipline ecclésiastique; de même que le bien dont nous entendons parler nous comble de joie, aussi les fautes qui viennent à notre connaissance sont comme des traits qui nous percent l'âme et nous causent la plus vive douleur.

« Nous ne pouvons garder le silence lorsque le devoir impérieux que notre charge nous impose, nous force à rappeler quelqu'un dans

[1] Cass., De Incarnat., lib. 1, c. 6.

[2] *Ibid.*, c. 4.

[3] Il est facile de le conclure de la lettre du pape Célestin, que nous donnons quelques lignes plus bas.

[4] Cœlestin., Epist. ad Episcop. Vienn. et Narbonn.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 55.

la voie droite : nous avons été placé par Dieu en observation, afin de condamner ce qui est mal et d'approuver ce qui est bien ; notre sollicitude s'étend à tout, mais pour être étendue elle n'en est pas moins active : elle pénètre partout où le nom de Dieu est invoqué, et rien ne nous échappe de toutes ces nouveautés que l'orgueil invente pour renverser les règles établies.

« 1° Nous avons appris que certains prêtres du Seigneur s'occupaient plutôt de se vêtir d'une manière vaine et superstitieuse que d'acquérir la pureté du cœur et la vraie foi. Il n'est pas étonnant que ceux qui n'ont pas été élevés dans l'Eglise agissent contrairement aux coutumes de l'Eglise, et que, n'y étant pas entrés par la voie accoutumée, ils y aient apporté avec eux des habitudes qu'ils avaient contractées dans un autre état : ils se couvrent d'un long manteau, se mettent une ceinture autour des reins et s'imaginent ainsi mieux accomplir l'Ecriture, en suivant la lettre plutôt que l'esprit ; ils devraient bien aussi porter à la main une lanterne allumée et un bâton ; l'Ecriture n'est pas moins formelle sur ce point que sur la ceinture autour des reins. Quel est ce nouvel habit qui devient de mode dans les Eglises des Gaules? Pourquoi changer là-dessus la coutume suivie depuis si longtemps et par tant de grands évêques? Nous devons nous distinguer des autres par notre science et non par notre habit ; par nos mœurs, notre pureté de cœur, et non par la forme de notre vêtement [1].

« 2° Nous savons qu'on a refusé la pénitence aux mourants, et que, malgré leurs désirs, on n'a pas appliqué ce remède à leur âme. Nous ne pouvons dissimuler l'horreur que nous inspire celui qui est assez impie pour désespérer de la bonté de Dieu ; qui ne croit pas que Dieu puisse secourir en tout temps celui qui a recours à lui, et délivrer du poids de ses péchés celui qui désire en être déchargé. Refuser la pénitence à un pécheur mourant, n'est-ce pas le faire mourir doublement, n'est-ce pas tuer son âme?

« 3° Nous avons appris, très-chers frères, que plusieurs évêques

[1] On pourrait conclure de là que le clergé n'avait rien alors, dans ses habits, qui le distinguât des simples fidèles. Le pape Célestin nous semble blâmer à tort l'habit des moines de Marseille, qui n'était que celui des solitaires d'Égypte, modifié suivant les exigences du climat et des mœurs (*V.* chap. 3 du présent livre), et qui fut adopté, en partie, par le clergé séculier, principalement quant à la ceinture que blâme le pape Célestin. Les plus grands évêques gaulois du v[e] siècle portèrent l'habit monastique, malgré la critique du pape.

avaient été élevés à cette dignité sans y être montés par les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Celui qui reconnaît lui-même [1] avoir fait de telles ordinations, a outrepassé ses droits et violé les règlements des Pères. Mais on ne s'est pas contenté d'ordonner des laïques, on a encore élevé à l'épiscopat des hommes dont les crimes sont notoires dans presque toutes les provinces. Daniel, entre autres, contre lequel s'élevèrent les plus graves accusations, de la part d'un monastère de vierges qu'il dirigeait en Orient. Il s'enfuit, et on se mit à sa recherche afin que s'il était innocent il pût le prouver. Lorsque j'eus appris qu'il était dans les Gaules, j'envoyai une lettre à l'évêque d'Arles, par le sous-diacre Fortunatus, afin de convoquer les évêques et de le juger. C'est lorsqu'il était sous le poids de ces accusations qu'il fut, dit-on, ordonné évêque. Que Votre Fraternité se rende à nos exhortations et se hâte d'exécuter les lois de l'exacte discipline.

« 4° Que chaque province ait son métropolitain, selon les canons et comme l'a écrit notre prédécesseur à l'évêque de Narbonne; que chaque métropolitain se renferme dans les limites de sa province et n'empiète pas sur la province d'un autre; qu'on ne préfère pas, pour leur conférer l'épiscopat, des étrangers et des inconnus aux anciens clercs qui exercent depuis longtemps le ministère dans les églises et ont mérité l'estime des fidèles; il ne faut pas qu'un monastère nouvellement établi soit la pépinière des évêques [2].

« 5° On ne doit pas donner d'évêque à ceux qui n'en veulent pas; il faut, pour en établir un dans une église, avoir le consentement du clergé, du peuple et des principaux de la cité; quand on l'aura obtenu, on ne devra y établir pour évêque un clerc étranger, que si cette église ne peut en fournir un qui soit digne d'être élevé à l'épiscopat, ce qui ne nous semble pas possible.

« 6° On doit s'abstenir des ordinations illicites, et il ne faut ordonner évêque ni un laïque, ni un bigame, ni celui qui aurait épousé une veuve; si de telles ordinations ont été faites, qu'on les

[1] Il serait possible que Proculus n'eût pas voulu se soumettre, par esprit de contradiction, aux sages règlements du pape Zozime sur les ordinations *per saltum*, publiés pendant ses discussions avec ce pape, et par Patrocle, son adversaire.

[2] Tout cela semble bien dirigé contre le monastère de Marseille, et Proculus, qui y choisissait ceux qu'il voulait ordonner; ce fut Proculus, sans doute, qui ordonna évêque Daniel, qui s'était retiré au monastère de Saint-Victor.

annule, car elles ne sont pas valides [1] : c'est aux évêques surtout à suivre les lois de l'épiscopat.

« 7° Sachez que nous avons retranché de votre corps épiscopal Daniel, dont nous avons déjà parlé, qui a cru se dérober, par les honneurs du souverain sacerdoce, à l'accusation portée contre lui, et qui n'est parvenu à cette dignité qu'en fuyant devant ses accusateurs. Il se présentera à notre tribunal, s'il a la conscience de son innocence.

« 8° Nous renvoyons à votre tribunal l'évêque de l'église de Marseille, qui s'est, dit-on, réjoui de la mort de son frère et a reçu chez lui son meurtrier. »

Toute cette lettre est évidemment dirigée contre Proculus. On ignore s'il fut en effet appelé en jugement par les évêques des Gaules ; il faudrait connaître le jugement pour apprécier l'accusation portée contre lui : à défaut de données absolument certaines, on peut considérer comme une preuve de son innocence la vénération qu'a toujours eue pour lui son église de Marseille, qui l'honore comme saint.

Proculus mourut peu après la lettre du pape Célestin et eut pour successeur Venerius [2].

II.

Monastère de Sulpice Sévère à Primuliac. — Suite de la correspondance de Sulpice Sévère et de saint Paulin de Nole. — Église de Primuliac. — Écrits de Sévère. — Sa mort. — Monastère de saint Honorat à Lérins. — Ses commencements. — Ses progrès rapides. — Maximus. — Eucher. — Vincent. — Salvien. — Lupus. — Faustus. — Hilaire. — Éloge de Lérins, par saint Eucher. — Honorat, évêque d'Arles. — Maximus lui succède à Lérins. — Faustus succède à Maximus élevé sur le siége de Riez. — Saint Vincent de Lérins ; analyse du Commonitorium.

400—434.

On aurait une bien fausse idée de l'Église des Gaules si on la jugeait d'après les discussions déplorables qui eurent lieu sur la juridiction, et d'après les critiques de saint Jérôme et de Sulpice Sévère. Nous avons dû les présenter les unes et les autres avec franchise ;

[1] On emploie souvent cette expression pour *illicites*.

[2] Venerius est nommé dans la seconde lettre de saint Célestin aux évêques des Gaules, et elle est de 431, selon le père Sirmond.

mais il serait peu philosophique de baser sur quelques faits particuliers une idée générale, et tout ce qu'on en peut conclure raisonnablement, c'est que, même dans les plus beaux siècles de l'Église, il y eut des abus et des scandales.

Le clergé n'en fut pas plus exempt que les simples fidèles. C'est une induction qu'à défaut d'autres preuves, on eût pu tirer de la nature de l'homme; car les membres du clergé, en acceptant la charge redoutable du sacerdoce, ne sont pas gratifiés de la nature angélique, et de tout temps la nature de l'homme déchu a été en contradiction avec les lois les plus justes et les plus saintes.

Du reste, avouons que ce serait avoir une triste vue que de remarquer seulement les ombres sur le tableau magnifique qu'offre notre Église à toutes les époques, car elles ne sont que comme ces nuages légers que l'œil distingue à peine dans l'éclat d'un ciel pur.

Si elle eut, au ve siècle, des Vigilance et des Maxime, des clercs amis du monde, des solitaires sauvages et hypocrites, elle peut mettre en regard la masse imposante d'un clergé dont la science égalait la sainteté.

« Si vous voyiez, disait Paulin de Nole [1], ces évêques dignes du Seigneur, Exupère de Toulouse, Simplicius de Vienne, Amandus de Bordeaux, Diogenianus d'Alby, Dynamius d'Angoulême, Venerandus d'Auvergne, Alethius de Cahors, Pegasius de Périgueux, vous reconnaîtriez en eux de dignes gardiens de la foi. »

Nous pourrions nommer avec autant de justice tous ces grands évêques si nombreux à l'époque où nous sommes arrivés et dont nous aurons occasion, plus tard, de raconter les actions glorieuses, les admirables vertus.

A côté d'eux brillent des prêtres illustres, les Riparius, les Désiderius et tous ces pieux cénobites, dignes enfants de saint Martin, de saint Honorat, de J. Cassien, et dont nous devons maintenant retracer l'intéressante histoire.

L'esprit de saint Martin lui avait survécu dans ses disciples; outre ceux qui restèrent à Marmoutier, nous connaissons Maximus et Clarus [2], dont nous avons déjà parlé; Martin, qui gouverna un monastère à Saintes; un autre Martin, abbé dans le monastère de

[1] Epist. Paulin. Nolan.; apud Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 13.

[2] Clarus vécut dans un monastère séparé, tout près de Marmoutier; Maximus s'en alla à l'île Barbe dont il fut élu abbé.

Brive; Florentius, fondateur du monastère de Glonne, sur les confins des territoires d'Angers et de Nantes; Maurilius, d'abord solitaire, puis évêque d'Angers, et Sulpice Sévère, le plus célèbre de tous et qui fonda, comme nous l'avons vu, un monastère au village de Primuliac, près d'Élusone.

Après la mort de saint Martin, plusieurs de ses disciples quittèrent Marmoutier et se retirèrent à Primuliac; de ce nombre étaient Evagrius, le prêtre Refrigerius [1] et Gallus que Sulpice Sévère [2] aimait tendrement à cause de son mérite et de l'amour qu'avait eu pour lui saint Martin, leur commun maître.

Un jour que les deux amis se promenaient ensemble [3] auprès du monastère, ils rencontrèrent le prêtre Posthumianus qui, depuis trois ans, avait quitté la Gaule, sa patrie, pour aller visiter les monastères de l'Orient. De retour de son voyage, il accourait à la retraite de ses anciens amis. Sévère et Gallus pleurèrent de joie en l'embrassant, et l'entendirent avec bonheur raconter les merveilles dont il avait été témoin. Souvent, pendant le séjour de Posthumianus à Primuliac, les deux amis le conduisaient à l'écart, et, jetant à terre leurs cilices [4], s'asseyaient auprès de lui et le priaient de leur redire les vertus des anachorètes qu'il avait visités. Sévère eut même la bonne pensée de rédiger ces récits, et il en composa son premier dialogue sur les vertus des moines de l'Orient. Les trois amis ne pouvaient s'entretenir de ces anges de la terre sans que leur pensée se reportât sur Martin dont la gloire avait pénétré jusqu'au fond de la Thébaïde [5], avec sa vie composée par Sulpice Sévère; Gallus, qui l'avait suivi dans toutes ses courses apostoliques, fut obligé [6] de raconter à Posthumianus ce qu'il avait vu de ses vertus et ses miracles. Sévère recueillit les paroles de Gallus et en composa son deuxième dialogue [7], qui est comme un supplément à la vie du saint évêque de Tours.

[1] Sulpit. Sev., Dial. 3, n°s 5, 7, 10, 11.

[2] *Ibid.*, Dial. 1, n° 1.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*, n° 16.

[6] *Ibid.*, Dial. 1, ad fin.

[7] On partage ordinairement en deux ce second Dialogue, intitulé *Gallus*, et la seconde partie est ce qu'on appelle le 3e Dialogue de Sulpice Sévère.

Les Dialogues de Sulpice Sévère sont écrits avec cette aimable et élégante simplicité que l'on admire dans la *Vie de saint Martin* et dans l'*Abrégé de l'Histoire sacrée*. Le pieux auteur composa ce dernier ouvrage pendant les instants de loisir que lui laissait la direction de son monastère; il partagea sa vie entre l'étude et la pratique de la vertu. Ses disciples marchèrent sur ses traces. Un des plus célèbres est Evagrius[1] qui composa à Primuliac plusieurs de ses ouvrages: ses *Discussions, entre le chrétien Théophile et le juif Simon; entre le chrétien Zachée et le philosophe Apollonius*.

A Primuliac, comme à Marmoutier, l'étude fut en honneur, et Sévère y continua, avec son ami Paulin de Nole, cette correspondance dont nous avons déjà donné quelques extraits, et qui mérite de fixer l'attention comme un des plus précieux monuments de notre littérature religieuse. Sévère, pour porter ses lettres à Nole, se servait quelquefois de Vigilance, mais plus ordinairement de frère Victor.

Frère Victor n'était pas le plus brillant des hôtes de Primuliac, mais s'il n'égalait pas les autres en science, il les surpassait peut-être en vertu. Il fut jugé digne d'être cuisinier du monastère après avoir été longtemps courrier[2]; mais il faut avouer qu'il s'acquittait de ses nouvelles fonctions avec plus de zèle que de talent.

Cependant, Sulpice Sévère ayant appris que son ami Paulin ne pouvait plus trouver personne pour apprêter la pauvre nourriture de ses moines de Nole, lui envoya Victor avec la lettre suivante[3]:

« Je viens d'apprendre que tous les cuisiniers avaient renoncé à votre cuisine. Je soupçonne qu'ils n'ont pas voulu rabaisser leur art jusqu'à vos vils ragoûts: je vous envoie donc un jeune homme formé à notre école, et assez instruit pour faire cuire la pâle fève, accommoder l'humble bette au jus ou au vinaigre, assaisonner de mauvais ragoûts parfaitement en harmonie avec le palais affamé des moines. Du reste, il ignore entièrement l'usage du poivre et de tout assaisonnement de luxe. En revanche, il fait une grande consommation de cumin et fabrique avec une adresse étonnante un gâteau merveilleux, composé d'herbes odoriférantes. Il faut que je vous avertisse de son grand défaut, c'est qu'il est l'en-

[1] Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 119 et suiv.

[2] Paulin., Epist. 33 ad Aleth.; 43 ad Desid. et ad Sev., *passim*.

[3] Inter opera S. Paulin. Nol., edit. parisin. in-4°, p. 119, Præv. Epist. 23.

nemi mortel des jardins. Si vous le laissez faire, il fera un carnage épouvantable de tous les légumes qui lui tomberont sous la main. Vous l'entendrez rarement vous réclamer du bois, mais il brûlera tout ce qu'il pourra trouver; il s'attaquera même aux toits et ravira à la cheminée ses antiques soliveaux.

« Tel qu'il est, avec ses défauts et ses vertus, je vous l'envoie plutôt comme un fils que comme un serviteur; car je sais que vous ne rougissez pas d'être le père des plus petits. J'eusse voulu aller vous servir à sa place, j'espère que vous me récompenserez de ma bonne intention, en pensant quelquefois à moi. Il est meilleur d'être votre serviteur, que le maître des autres; priez pour moi. »

Il faut lire dans saint Paulin [1] la joie avec laquelle il reçut frère Victor, qu'il reconnut bientôt pour un vrai disciple de Clarus, un véritable enfant formé à l'école de saint Martin. Il conçut pour lui la vénération la plus profonde et il avait honte de se laisser servir par cet homme admirable en qui Dieu, disait-il, aimait certainement à faire sa demeure.

Frère Victor ne se doutait pas qu'il fût aussi élevé en sainteté et il s'occupait continuellement des plus humbles fonctions du monastère. Il cumulait celles de barbier avec celles de cuisinier. Mais c'était un cuisinier bien mystique que frère Victor, et il allait puiser ses recettes dans les livres saints et surtout dans les prophètes. Saint Paulin [2] raconte avec esprit toutes ces particularités de la vie de frère Victor à son ami Sulpice Sévère, et nous ne les avons pas cru indignes de l'Histoire.

Un pauvre frère qui, dans les fonctions les plus humbles, s'élève à la plus sublime vertu; deux hommes de génie qui l'admirent, le vénèrent et parlent avec une gaîté si franche et si pure de ces vils repas qui remplaçaient pour eux les festins délicieux dont ils eussent pu jouir au milieu du monde: c'est là un tableau qui offre des enseignements plus précieux que le fracas des conquérants et les luttes sanglantes de tous ces tueurs d'hommes, qui souillent trop souvent les pages de l'histoire.

Paulin et Sévère se faisaient quelquefois de petits présents bien conformes à leur glorieuse pauvreté. Sévère avait envoyé à son ami

[1] Paulin., Nol. Epist. 23 ad Sev. n°s 3 ad 10.

[2] Paulin., *loc. cit.*

un manteau de poil de chameau semblable à ceux que portaient les moines de Marmoutier et qui était devenu probablement le costume habituel de tous les enfants de saint Martin [1]. Paulin ne voulut pas se laisser vaincre en générosité.

« Ton présent, lui écrivit-il [2], me convient parfaitement, à moi qui ne suis qu'un vieux pécheur. En retour, je t'envoie une tunique qui est un symbole parfait de ton innocence, car elle a été faite de la toison d'un tendre agneau. C'est la pieuse Mélanie [3] qui me l'a donnée. »

Quelque temps après, Paulin envoya à Sévère un présent bien plus précieux, c'était un morceau de la vraie Croix, que sainte Mélanie lui avait donné à son retour de Jérusalem . Sévère le lui avait demandé pour la nouvelle église qu'il venait de faire bâtir auprès de Primuliac.

L'ancienne église de Primuliac était devenue trop petite et ne pouvait pas servir à la paroisse et au monastère. Sévère, sans la détruire, en fit élever une plus grande et plus belle, et construisit entre les deux un baptistère qui devait être commun à l'une et à l'autre et qu'il décora magnifiquement [5]. Il y mit le portrait de saint Martin, son cher maître. Il désirait bien y mettre aussi celui de son ami Paulin, qu'il regardait avec raison comme un saint. Il se hasarda donc à le lui demander [6].

[1] Nous avons vu que les moines de Marmoutier avaient adopté ce manteau grossier; ils portaient en outre, par dessus, un cilice qu'ils pouvaient ôter à volonté. Sulpice Sévère (Dial. 1, n° 1) fait allusion à ce vêtement, quand il dit que, pour entendre le récit de Posthumianus, lui et Gallus jetèrent leurs cilices à terre pour s'asseoir dessus.

[2] Paulin., Epist. 29 ad Sev.

[3] Mélanie était une illustre dame romaine qui remplissait alors toute l'Église de l'éclat de ses vertus.

[4] Paulin., Epist. 31 ad Sev.

[5] Grégoire de Tours (De gloriâ Confess., c. 50) rapporte qu'un saint prêtre, nommé Sévère, desservait deux églises situées à une certaine distance, et que, le dimanche, après avoir dit la messe dans l'une, il allait la dire dans l'autre. On peut croire que ce saint prêtre est Sulpice Sévère, qui aurait ainsi desservi l'église de son monastère et celle du village de Primuliac. Quelques auteurs ont voulu soutenir que Sulpice Sévère n'était pas prêtre; ce sentiment ne nous semble pas probable.

[6] Paulin., Epist. 30, 31, 32, ad Sev., *passim*.

« Sévère, mon cher Sévère, lui répondit Paulin [1], je crois vraiment que ton amitié pour moi t'a ôté la raison. Que puis-je répondre à la demande que tu me fais, de me faire peindre et de t'envoyer mon portrait? Quel portrait veux-tu que je t'envoie? celui de l'homme terrestre, ou celui de l'homme spirituel? Tu ne peux désirer que celui de l'homme spirituel, car je sais que tu n'apprécies pas d'autres traits que ceux que le Roi du ciel aime à contempler en toi. Or, comment me faire peindre lorsque l'image divine est salie en moi par la corruption terrestre? J'en suis tout honteux, je rougis de me peindre tel que je suis, et je ne voudrais pas me peindre tel que je ne suis pas. »

Malgré le refus de Paulin, Sévère parvint, on ne sait par quel moyen, à avoir ses traits, le fit peindre sur le mur, vis-à-vis du portrait de saint Martin, et n'eut rien de plus pressé que d'en avertir son ami. Il lui demandait en même temps des inscriptions pour sa basilique, son baptistère et l'autel qu'il faisait construire sur le tombeau de saint Clarus, ce disciple de saint Martin, que Sévère vit monter [2] au ciel en même temps que son saint maître, et dont il fit transporter les reliques à Primuliac [3].

Paulin lui répondit [4] : « Si je n'étais persuadé, mon cher Sévère, que c'est par un trop vif sentiment d'amitié pour moi que tu m'as fait peindre, je t'accuserais d'avoir voulu te moquer de moi. Vraiment tu me donnes un ridicule, en me plaçant vis-à-vis de Martin. Puisque tu veux mettre une inscription dans ton baptistère, je tiens à ce que tu y mettes celle-ci :

« Vous qui avez l'âme et le corps purifiés par ce bain salutaire,
» Jetez les yeux sur les deux modèles qui vous sont proposés :
» C'est Martin, le modèle de la vie parfaite,
» Et Paulin, qui ne peut vous apprendre qu'à demander pardon.
» Pécheurs, regardez Paulin ; pour vous, justes, c'est sur Martin qu'il
» faut jeter les yeux.
» Martin est le modèle des saints ; Paulin n'est que celui des coupables. »

Paulin, pour satisfaire les pieux désirs de son ami, lui envoya

[1] Paulin., Epist. 30 ad Sev.

[2] Sulpit. Sev., Epist. ad Aurel. ; et Paulin. Nol., Epist. 32 ad Sev.

[3] Paulin. Nol., Epist. 32 ad Sev.

[4] *Ibid.*

les inscriptions qu'il avait composées pour les basiliques qu'il avait fait bâtir lui-même en Italie. Il en composa aussi de nouvelles, pour l'oratoire du bienheureux Clarus et pour la basilique de Primuliac. Elles offrent toutes le plus grand intérêt sous les rapports dogmatique et liturgique. Nous citerons celle qu'il fit pour l'autel principal de l'église de Primuliac [1] :

« Ces autels vénérables cachent la mystérieuse alliance
» Des martyrs [2] et de la sainte croix.
» C'est là qu'est le témoignage de tout ce qu'a fait le Christ pour le salut du monde;
» Là, qu'on trouve la croix, le corps, le sang, le Dieu même du martyre.
» Là, Dieu tient en réserve tous ses dons;
» Avec le Christ, on y trouve l'Esprit et le Père,
» Et le martyr y est uni à la croix;
» Cette croix à laquelle les saints ont rendu témoignage,
» Et qui a enfanté aux hommes la nourriture de vie
» Et ces couronnes qui embellissent les fronts des saints de Dieu.
» C'est sur cette croix qu'a été fixée cette chair que je mange;
» C'est d'elle qu'a coulé ce sang que je bois, qui me donne la vie et purifie mon cœur.
» O Christ! accorde tes dons à Sévère!
» Qu'il soit toujours le martyr de la croix,
» Qu'il vive de ta chair, que ton sang soit son breuvage!
» Qu'il vive et agisse toujours dans ton Verbe!
» Que, par ta grâce, il aille un jour où il a vu monter Martin et son cher Clarus! »

Jusqu'à la mort de Paulin (434), Sévère entretint avec lui sa pieuse correspondance [3], et on peut croire qu'il pleura bien amèrement la perte d'un ami si tendre et si vertueux; il lui survécut peu

[1] Paulin., Epist. 32 ad Sev.

[2] Pour comprendre cette inscription, il faut se souvenir que l'autel, primitivement, était le tombeau d'un *martyr* ou témoin de la foi, d'où l'autel a été appelé en grec *μαρτυριον*, ou témoignage, en latin *confessio*. Ainsi, on dit la confession de Saint-Pierre, pour l'autel de Saint-Pierre. L'autel où on célèbre l'adorable sacrifice cache donc l'alliance mystérieuse du martyr et de la croix.

[3] D. D'Acheri et Baluze nous ont donné, dans leurs collections, quelques lettres de Sulpice Sévère; mais elles ne sont pas d'une authenticité assez incontestable. On ne trouve, dans les œuvres de Sulpice Sévère, que trois lettres qui sont comme un supplément de la Vie de saint Martin. La première est adressée au prêtre Eusebius; la seconde, au diacre Aurelius, et la troisième à Bassula.

de temps [1]. Etant parvenu à un âge très-avancé [2], il se laissa séduire par les pélagiens; mais il en conçut une douleur si profonde, qu'il se condamna à un perpétuel silence et alla faire pénitence à Marmoutier, dans la cellule de saint Martin, où il resta cinq ans. Il mourut peu de temps après en odeur de sainteté [3].

Sulpice Sévère fut un des hommes les plus remarquables de l'Église des Gaules au vᵉ siècle. Tous ses ouvrages sont écrits avec un charme et une élégance qui les faisaient rechercher avec une avidité extraordinaire. Sa *Vie de saint Martin* et ses *Dialogues* durent puissamment contribuer à l'extension que prit alors l'esprit monastique dans les Gaules. Saint Martin avait donné l'impulsion et créé une sainte école dont Sulpice Sévère accéléra les progrès, et qui ne fut pas éclipsée par celles de Lérins et de saint Victor de Marseille, qui exercèrent pourtant une si prodigieuse influence sur l'Église des Gaules.

Le célèbre monastère de Lérins fut fondé par saint Honorat, vingt ans environ après Marmoutier.

Honorat naquit aux environs de Toul et appartenait à une famille noble; quoique son père [4] fût païen, il se sentit, dès son enfance, de l'attrait pour la religion, reçut le baptême et conçut bientôt la résolution de se donner tout entier à Dieu; son père s'en aperçut et ne négligea rien pour lui faire abandonner [5] son projet; il l'entraîna au milieu de tous les plaisirs du monde; mais Honorat n'était pas fait pour des choses aussi futiles [6], et souvent il se disait à

[1] Nous suivons Gennade, qui le fait parvenir à un âge avancé et survivre, par conséquent, à saint Paulin qui était plus ancien que lui.

[2] Gennad., de Viris illustr., c. 99.

[3] Plusieurs éditeurs du Martyrologe romain (29 jan.) ont confondu Sulpice Sévère avec saint Sulpice-le-Sévère, évêque de Bourges. L'Eglise romaine ne reconnaît pas Sulpice Sévère pour saint, comme l'a démontré Benoît XIV. Cependant sa fête était célébrée autrefois à Marmoutier, et Pierre des Noëls et Du Saussai lui donnent le titre de saint. Quelques auteurs prétendent que Sulpice Sévère, après avoir quitté Marmoutier, alla à Marseille, où il mourut dans un monastère. Nous croyons beaucoup plus probable qu'il retourna à Primuliac.

[4] Hilar. Arelat., Sermo de Vit. Honorati; apud Bolland., 16 jan.

[5] *Ibid.*, à cap. 1 ad 6.

[6] Tout ce que nous disons de saint Honorat est tiré à peu près textuellement du discours que fit, après sa mort, saint Hilaire, son parent, son disciple et son successeur sur le siége d'Arles. (Sermo de vitâ Honorati, apud Bolland., 16 jan.)

lui-même : « Cette vie mondaine, qu'on veut me faire embrasser, est capable d'éblouir, mais son éclat est trompeur. En réalité, tout ce qui est dans le monde n'est que vanité, car le monde passe et avec lui s'envolent ses plaisirs. Celui qui fait la volonté de Dieu est le seul qui participe à son immutabilité et demeure éternellement. Arrachons-nous à ces liens, tandis qu'ils ne nous serrent pas encore : on dénoue trop difficilement ce qui est lié depuis longtemps. Que d'autres se passionnent, s'ils le veulent, pour l'or et l'argent, ceux qui les possèdent en sont les esclaves. Moi, je ne veux qu'une chose, n'être pas l'esclave des richesses. Mon bonheur à moi, ce sera de travailler à mon salut ; mon espérance, ce sera le Seigneur ; ma volupté, la vertu ; mon trésor, Jésus-Christ. »

Pénétré [1] de ces pensées, dit son historien Hilaire, il se charge du joug de J.-C. et secoue celui de cette liberté qui est le suprême degré de l'esclavage ; il coupe sa longue chevelure ; l'éclat de ses habits passe tout entier dans son âme et il se revêt d'étoffes grossières. Sa figure, autrefois si belle, si aimable, devient pâle et pleine de gravité. Il changea tellement, que son père se mit à le pleurer comme s'il eût été mort. Le corps était, en effet, mort en lui, mais l'âme était pleine de vie.

Venantius [2], frère aîné d'Honorat, fut touché de ses exemples et essaya de l'imiter. Une sainte lutte s'établit entre eux. C'était à qui aurait la piété la plus vive, prendrait la nourriture la plus grossière, userait des vêtements les plus rudes ; à qui parlerait plus rarement, prierait plus souvent, se lèverait plus tôt, ferait les plus grands progrès dans la vertu et surtout dans la pratique de l'humilité. Tout le monde admirait leur sainte vie, et plus ils s'efforçaient de se cacher, plus était brillant l'éclat qu'ils jetaient au loin. Ils s'effrayèrent de la gloire que leur méritait cette vie angélique, qui n'était qu'abstinence, chasteté, douceur, science et charité, et ils résolurent de fuir devant la persécution des honneurs, qu'ils ne pouvaient plus éviter.

Au moment [3] de quitter leur patrie, leur famille, que d'assauts à soutenir ! que de larmes ! que de prières ! Mais ils ne fléchirent pas. Ils distribuèrent leurs biens aux pauvres qui reçurent leurs

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor., à cap. 1 ad 6.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

aumônes en versant des larmes, et, vrais enfants d'Abraham, ils quittèrent leur pays et la maison de leur père. Pour ôter à leur démarche toute apparence de légèreté, ils prirent pour guide spirituel un saint prêtre, nommé Caprasius, et se rendirent, sous sa conduite, à Marseille, avec l'intention de s'y embarquer pour l'Orient. Ils voulaient visiter les lieux habités par les saints et s'édifier de leurs exemples.

L'évêque [1] de Marseille [2] voulut retenir Honorat; les larmes et les prières du pieux jeune homme le préservèrent de ce qu'il regardait comme un nouveau danger, et il se hâta de s'embarquer pour la Grèce. Arrivé à Méthone, sur le rivage de l'Achaïe, il y perdit son frère Venantius; ce malheur lui fit changer de résolution, et, au lieu de continuer son voyage en Orient, il se remit en route pour la Gaule, aborda en Italie, suivit le littoral et s'arrêta à Lérins, île sauvage, peuplée d'affreux reptiles. La solitude de cette petite île et la proximité de la cité de Fréjus, qu'habitait le saint évêque Leontius, le décidèrent à y fixer sa demeure. Les reptiles ne l'effrayèrent point, car il avait confiance dans ces paroles de l'Ecriture : « Tu marcheras sur l'aspic et sur le basilic, tu fouleras aux pieds le lion et le dragon [3]. Je vous ai donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions [4]. »

Il entra donc à Lérins avec Caprasius et quelques autres compagnons désireux de leur perfection, et dont il ranima le courage. Il y plaça, dit Hilaire, comme le camp de Dieu, et ce désert, inhabité auparavant par les hommes, devint la demeure des anges.

Honorat [5] s'y était enseveli pour fuir les honneurs; ils vinrent l'y trouver et il fut élevé au sacerdoce par saint Léontius; mais devenu prêtre, il conserva toujours l'humilité d'un moine. Par ses soins, on vit s'élever une église, et se grouper autour des cellules nombreuses, que vinrent habiter ceux qui désiraient servir parfaitement J.-C. C'est ainsi que se forma son monastère : quel pays, quelle nation n'y eut pas des enfants? Honorat savait adoucir les mœurs les plus sauvages, et bien souvent il changea des bêtes féroces en

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[2] C'était Proculus.

[3] Psalm. 99.

[4] Luc, Evang. 10-19.

[5] Hilar., Sermo de vit. Honor.

douces colombes. Il veillait avec un soin extrême à ce que personne, à Lérins, ne fût triste ou tourmenté des idées du monde; il pénétrait toutes les inquiétudes de ses disciples, voyait leur âme, pour ainsi dire, n'en surchargeait aucun de travail, et ne leur permettait pas non plus de s'engourdir par un trop long repos; il connaissait, comme par un instinct surnaturel, les forces spirituelles et physiques de ses enfants, et se faisait le serviteur de tous pour l'amour de J.-C.

On ne comprend pas comment il pouvait suffire seul à toutes ses occupations [1]. Il était toujours souffrant et cependant il jeûnait et veillait comme les plus forts; il visitait les malades avec une grande exactitude, et on peut dire que, parmi eux, plusieurs l'étaient moins que lui; il leur procurait tous les soulagements spirituels et corporels, cherchait à rendre, à tous ses disciples, le joug de J.-C. doux et léger, à les prémunir contre les embûches du démon, à rappeler dans leurs âmes troublées la sérénité et la paix, à leur inspirer l'amour de Dieu et du prochain, à entretenir leur ferveur première.

Honorat, dit Hilaire [2], voyait avec bonheur tous ses frères, si différents de langage et de nation, partager le même désir de servir Dieu et la même affection pour lui; tous, ils l'appelaient leur maître et leur père, et prenaient part à ses douleurs s'ils le voyaient souffrir. L'illustre et bienheureux prêtre Salvien, un de ses amis, avait bien raison de dire que comme le soleil donne au ciel son éclat, lorsqu'il brille sur l'horizon, et le lui retire lorsqu'il disparaît, ainsi la sainte congrégation de Lérins, tout occupée des choses du ciel, recevait d'Honorat la sérénité, qui disparaissait lorsqu'il était souffrant; c'est sous son influence qu'elle jouissait de la force et de la vigueur spirituelles.

Une vertu [3] qui brillait dans Honorat, au milieu de toutes les autres, c'était sa charité pour les étrangers. Souvent le navigateur se détournait de sa route pour venir à Lérins. Dans son désir de voir le saint homme, il oubliait ses intérêts, comptait pour peu les espérances d'une navigation heureuse et les vents favorables; s'il ne pouvait parvenir à le voir, il était mécontent de son voyage, quelque

[1] Hilar., Serm. de vit. Honor.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

heureux qu'il eût été. Tous ceux qui venaient voir l'abbé de Lérins trouvaient trop court le temps qu'ils passaient auprès de lui; il savait donner des charmes à son pauvre désert, et recevait tout le monde avec cet empressement, cette joie qu'on témoigne à de vieux amis longtemps attendus. Il subvenait aux dépenses occasionnées par ces visites au moyen des aumônes qu'on lui confiait; chacun déposait, sans défiance, les dons de sa charité entre les mains de celui qui, suivant le conseil de l'Evangile, avait vendu tous ses biens et en avait distribué le prix aux pauvres. Quoique sa sainte famille s'accrût tous les jours, il ne conçut jamais d'inquiétudes; pour les siens comme pour lui il ne voulait que le vêtement et la nourriture quotidienne; plusieurs fois il se vit sans ressources, et ne perdit pas confiance. Un jour, entre autres, il ne lui restait plus qu'une pièce d'or; un pauvre s'étant présenté, il la lui donna, et dit à Hilaire et à plusieurs autres de ses disciples qui étaient près de lui: Il faut bien que quelqu'un vienne nous apporter notre nécessaire, puisque nous n'avons plus rien. Trois ou quatre heures s'écoulèrent à peine et la personne sur laquelle il comptait arriva.

Malgré [1] son désir de l'obscurité et de l'oubli, il était obligé de recevoir beaucoup de lettres; il y répondait avec gravité et surtout avec une douceur parfaite. C'est à cette dernière qualité que fit un jour allusion le bienheureux Eucher, si illustre dans le monde et plus illustre encore en J.-C.: ayant reçu d'Honorat une lettre écrite sur des tablettes enduites de cire, selon la coutume, il lui répondit: « Vous avez rendu son miel à la cire. »

Eucher, qui écrivait à Honorat ces gracieuses paroles, avait été quelque temps son disciple. Ce grand homme, dégoûté d'un monde dont les richesses et les honneurs étaient incapables de le satisfaire, avait, étant encore à la fleur de l'âge, conçu le généreux projet de s'ensevelir dans la solitude, pour s'y consacrer tout entier à la vertu. Après avoir étudié quelque temps à Lérins [2] les règles de la vie parfaite, il se retira avec ses quatre enfants et sa femme Galla, dans la petite île de Lero [3], séparée de Lérins seulement par un rocher

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[2] Sidonius Apollinaris, carm. 16.

[3] C'est de là qu'il écrivit à saint Paulin de Nole, dont il avait suivi les saints exemples. Paulin lui répondit, l'année suivante, une belle lettre que nous avons encore, et que lui apportèrent trois moines de Lérins, Gelasius, Augendus et

et un trajet de mer d'environ soixante pas [1]. Galla s'y chargea de l'éducation de ses deux filles, dont elle fit des saintes, en se sanctifiant elle-même. Eucher prit soin de ses deux fils, Veranius et Salonius, qu'il conduisit ensuite à Lérins, où ils eurent pour guide spirituel Honorat lui-même, et pour maîtres dans les sciences Salvien et Vincent, distingués par leur sagesse et leur éloquence [2].

Vincent, bien jeune encore, avait préféré l'obscurité du monastère au monde où il eût pu briller avec éclat [3]; Salvien s'était fait l'imitateur de Paulin de Nole et d'Eucher. Apres avoir converti sa femme [4] Palladia qu'il avait épousée étant encore païenne, il lui avait inspiré tant d'ardeur pour la perfection, qu'elle avait consenti à vivre dans une parfaite continence. Après la mort de son épouse, Salvien vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres et se retira à Lérins [5] qu'il quitta lorsqu'il fut élevé au sacerdoce [6] par l'évêque de Marseille [7] qui l'attacha à son Eglise.

Ce fut vers le même temps qu'Honorat reçut, à Lérins, Maximus qui fut depuis son successeur, Lupus que nous verrons briller sur le siége épiscopal de Troyes, et un jeune Breton nommé Faustus, dont nous aurons occasion de parler souvent dans la suite de cette Histoire.

Mais le saint abbé de Lérins, environné de tous ses disciples qui, à son exemple, avaient quitté les grandeurs du monde et les richesses pour l'amour de J.-C., tournait souvent les yeux vers sa patrie où il avait laissé un de ses parents ébloui des charmes du monde et dont il désirait vivement faire la conquête. C'était Hilaire, pour lequel il avait l'affection la plus tendre et qui nous a raconté lui-même les efforts d'Honorat pour l'arracher à ses funestes illusions.

Tigridius, qu'Honorat avait envoyés visiter Paulin, ce qui prouve que le saint abbé de Lérins avait des relations avec l'admirable évêque de Nole. Les îles de Lérins et de Lero sont appelées aujourd'hui Saint-Honorat et Sainte-Marguerite.

[1] Paulin. Nol., Epist. ad Euch. et Gal'.

[2] Euch., Lib. de Instruct., præf.

[3] Vincent., Commonitor., c. 1.

[4] Salv., Epist. ad Ypat.

[5] Euch., Lib. de Instruct., præf.

[6] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[7] Cet évêque était encore Proculus (426).

« En ma faveur [1], dit-il, il n'a pas dédaigné de revenir dans sa patrie qu'il avait abandonnée, et d'entreprendre un long voyage que ses infirmités durent lui rendre bien pénible. J'aimais alors beaucoup le monde, et il essaya de me faire aimer J.-C. Il serait trop long de raconter tous ses efforts ingénieux. Voyant que j'écoutais à peine ses pieux discours, il eut recours à son moyen accoutumé, la prière, et il éleva jusqu'aux oreilles de Dieu ces cris d'amour auxquels j'étais insensible; je résistais toujours, je fis même serment de ne changer jamais, ce qui ne l'empêchait pas de me dire, dans un esprit que j'appellerais prophétique : Ce que tu me refuses, Dieu me l'accordera.

« Que de larmes il a répandues pour amollir la dureté de mon cœur! Comme il m'embrassait! comme il me serrait sur son cœur! Il combattait pour mon salut; mais il fut forcé de l'avouer, je remportai sur lui une triste victoire.

« Il me laissa pour quelque temps, après ces derniers assauts; ce fut alors que la main de Dieu vint elle-même m'agiter, me dompter. Quels flots tumultueux! quelles tempêtes s'élevèrent tout-à-coup dans mon cœur! que de fluctuations, de désirs, de résistance! Le sommeil avait fui de mes yeux. D'un côté, le bon Seigneur m'invitait; de l'autre, le monde s'offrait à moi avec tous ses charmes; j'hésitais, je ne savais à quoi m'arrêter, qui je devais abandonner. O bon Jésus! grâces à vous qui avez brisé mes chaînes, à la prière de votre serviteur Honorat! Je me hâte d'aller à lui, il m'embrasse avec tendresse et m'emmène, tout joyeux et triomphant, dans son monastère, où, à son exemple, je voulais m'ensevelir dans un éternel oubli. »

Peu de temps après l'arrivée d'Hilaire au monastère de Lérins, Honorat fut élu évêque d'Arles (426), et forcé de quitter ses chers enfants. Il emmena Hilaire avec lui; mais il fut obligé de le laisser retourner bientôt dans sa chère solitude qu'il aimait passionnément depuis qu'il avait quitté le monde. Ce fut au retour d'Hilaire à Lérins, que saint Eucher lui dédia son bel ouvrage intitulé : *Eloge du désert*.

« Autrefois [2], lui dit-il, vous avez montré un grand courage en quittant votre famille et votre patrie pour vous cacher dans cette solitude tout environnée des flots de la grande mer. Votre courage

[1] Hilar., Sermo de vit. Honor.

[2] Euch., De laude Erem., Init.

est plus grand encore, aujourd'hui que vous y retournez pour la seconde fois. Lorsque, pour la première fois, vous êtes venu l'habiter, vous aviez pour maître et pour guide celui qui fut ensuite votre chef au milieu des célestes combats. Pour le suivre, vous avez quitté vos parents; mais en lui vous possédiez un père. Maintenant, vous le quittez lui-même après l'avoir suivi au milieu des honneurs du pontificat, et c'est l'amour de la solitude qui vous y ramène: vous donnez donc aujourd'hui un plus noble, un plus généreux exemple. Pour venir au désert, vous étiez accompagné d'un frère; pour y revenir, vous quittez même un père, et quel père! Toujours vous avez eu pour lui l'amour le plus vif qu'il a toujours payé de l'affection la plus tendre; rien, pour vous, n'est au-dessus de l'amour que vous avez pour lui, si ce n'est l'amour de la solitude. C'est à juste titre que vous lui donnez la préférence; car cet amour de la solitude est-il autre chose, en vous, que l'amour de Dieu?

« C'est en vue de votre progrès spirituel qu'Honorat ne s'est pas opposé à votre résolution de revenir au désert; je crois même, chose bien rare entre amis unis si étroitement! qu'il n'a pas été moins empressé de vous laisser partir, que vous de vous mettre en chemin. Il vous aime tendrement, mais avant tout il veut votre bien, et son affection pour vous, si vraie, si sincère, a atteint le suprême degré en ne recherchant que ce qui vous était utile.

« O vous qui avez répandu vos biens dans le sein des pauvres du Christ et n'avez gardé que le Christ pour richesses! vous qui, jeune encore, possédez les vertus d'un vieillard! vous en qui brillent le génie et l'éloquence! ce n'est pas tout cela que j'admire le plus en vous, c'est votre ardeur pour la solitude. »

Eucher, dans cet ouvrage magnifique où il peint avec tant d'éloquence les douceurs de la solitude, ne pouvait oublier Lérins. Voici comme il exprime son admiration pour cette île des saints:

« O bon Jésus[1]! quelle société d'amis de Dieu j'y ai vue! Ils exhalaient les parfums les plus précieux, on sentait la douce odeur de leur vie, et la beauté de leur âme se réflétait sur leurs visages. Unis par la charité, remplis d'humilité et de la piété la plus tendre, fermes dans l'espérance, modestes dans leur démarche, prompts à obéir, silencieux, toujours sérieux, on pense en les voyant à une famille d'anges; ils n'ambitionnent et ne désirent que Dieu, lui seul

[1] Euch., De laude Erem., n° 43.

est l'objet de leurs vœux; ils n'aspirent qu'à la vie bienheureuse. Mais n'ont-ils pas déjà cette félicité vers laquelle ils soupirent avec tant d'ardeur? Désireraient-ils être séparés des pécheurs? ils le sont. Voudraient-ils posséder une vie chaste et pure? ils la possèdent. Souhaiteraient-ils de consacrer tous leurs jours aux louanges de Dieu? ils le font. Ambitionneraient-ils de jouir de la cîté des saints? ils en jouissent. Désireraient-ils posséder J.-C? ils le possèdent déjà; atteindre la perfection de la vie du désert? ils y sont arrivés.

« Ainsi, par la grâce infinie de J.-C., ils ont dès à présent la plupart des choses qu'ils pourraient souhaiter pour l'avenir; au milieu de leurs espérances, ils possèdent la réalité, et au milieu de leurs travaux, ils trouvent par avance ce qui fera un jour leur récompense.

« Je dois mes respects, dit encore ailleurs saint Eucher [1], à tous les lieux sanctifiés par la retraite des hommes pieux; mais j'avoue que c'est surtout ma chère Lérins que j'honore; elle qui a reçu dans ses bras tant d'hôtes, échappés au naufrage d'un monde orageux, accablés de l'atmosphère de feu qui pesait sur eux, et qui ont pu respirer avec tant de bonheur sous les frais ombrages où règne le souffle bienfaisant du Seigneur.

« Lérins est arrosée d'eaux délicieuses; elle est verdoyante et émaillée de fleurs; elle offre mille charmes à l'odorat et aux yeux; elle est pour ses heureux habitants l'image du paradis qu'ils posséderont un jour. Elle est digne d'avoir reçu d'Honorat des règlements célestes; digne d'avoir eu pour fondateur et pour père ce grand homme, dont l'esprit ferme et vraiment apostolique se reflète avec tant de majesté sur son aimable visage; elle est digne de l'avoir possédé pour l'envoyer recueillir ensuite tant d'honneur; digne encore d'avoir tant de moines illustres, tant de prêtres que les églises envient; à la place d'Honorat, elle a aujourd'hui pour père Maximus, dont le nom est si illustre et qui méritait de lui succéder. Elle possédait autrefois le vénérable Lupus, image si vraie du loup de la tribu de Benjamin [2], et son parent Vincentius [3], perle pré-

[1] Euch., De laude Erem., n° 42.

[2] *Lupus* veut dire loup. On désigne, sous le nom de loup de la tribu de Benjamin, l'apôtre saint Paul.

[3] Ce Vincentius est différent du Vincent dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons encore tout à l'heure.

cieuse dont l'éclat est intérieur. Elle possède encore aujourd'hui Caprasius, l'émule des anciens cénobites, et tous ces vieillards qui ont transporté au milieu de nous un monastère d'Egypte, avec ses cellules séparées. »

Le monastère de Lérins, déjà si parfait sous la direction d'Honorat, prit encore un éclat nouveau sous celle de Maximus; lorsqu'il fut choisi (426) pour abbé [1], les moines lui obéissaient avec tant de joie qu'ils ne s'apercevaient pas de la sévérité de la règle. Il y avait peu de temps qu'il gouvernait son monastère lorsqu'on voulut l'élever sur le siége de Fréjus. Il fut saisi d'épouvante à la vue du fardeau de l'épiscopat, et, tout tremblant, s'enfuit dans les lieux les plus sauvages de l'île, suivi d'un seul de ses disciples, Faustus [2], qui l'aimait tendrement et qui nous apprend que son maître, sans asile, privé du plus petit abri, eut à supporter, pendant trois jours et trois nuits, une pluie violente. Croyant enfin n'avoir plus rien à redouter, il revint à son monastère. On avait en effet élevé sur le siége de Fréjus un abbé des îles Stæchades, nommé Théodore; mais celui de Riez étant devenu vacant, il fut encore élu; il s'enfuit de nouveau au fond des déserts, où on fut obligé de l'aller chercher pour l'ordonner évêque : son cher Faustus fut élu abbé de Lérins; il était destiné à le remplacer aussi sur le siége de Riez.

Saint Honorat avait alors quitté la terre (429), après avoir été dans l'épiscopat, comme dans son monastère, un modèle de toutes les vertus. A peine fut-il évêque [3] qu'il travailla avec ardeur à étouffer les dissensions nées des intrigues qui avaient eu lieu au moment de son élection. La paix une fois rétablie, il se donna tout entier à la pratique de la charité. C'était sa grande vertu : et le bienheureux Eucher disait que si la charité se faisait peindre, elle emprunterait les traits d'Honorat. Il bannit tout gain injuste de sa maison, comme de celle du Seigneur, dépensa en aumônes l'argent amassé par ses prédécesseurs et rendit ainsi ces trésors utiles aux défunts qui les avaient légués. Il ne réserva que ce qui était nécessaire à l'Église : au besoin, il ne l'eût pas même épargné.

Jusqu'à la fin [4] il ne cessa de travailler, et il prêcha encore le

[1] Sidon. Apollin., carm. 16.

[2] Faust., Homel. de S. Maxim.

[3] Hilar., Sermo de vit. Honorat., c. 6, n° 26 et seq.

[4] *Ibid.*, c. 7, n° 29 et seq.

jour de l'Épiphanie. Jusqu'à ses derniers moments, son esprit conserva toute sa vigueur, et il cherchait à consoler ceux qui étaient auprès de lui et versaient des larmes. Hilaire avait quitté Lérins, dès qu'il avait appris la maladie d'Honorat : « Voyant, dit-il, que « je ne pouvais retenir mes sanglots, il me dit : Pourquoi pleurer « cette inévitable nécessité qui pèse sur l'homme? Mon passage te « surprend-il ? Pour moi, je t'assure qu'il me trouve tout prêt. »

Le préfet et tous les dignitaires de la cité étant venus lui faire visite : « Vous voyez, leur dit-il, comme nous habitons une maison fragile; si haut que nous soyons montés pendant la vie, nous en sommes précipités par la mort. Les honneurs et les richesses n'en garantissent personne, elle frappe également les justes et les pécheurs, les grands et les petits. Nous devons à J.-C. bien des grâces, de ce qu'il a vivifié notre mort par l'espérance de l'immortalité. En nous apportant la vie éternelle, il a détruit l'horreur que nous eût inspirée une mort éternelle. Vivez de manière à ne pas craindre la fin de cette vie que vous devez considérer comme un voyage. La mort n'est pas un mal, si elle ne conduit pas aux supplices; c'est, à la vérité, une dure séparation que celle de l'âme et du corps, mais bien plus dure sera leur union dans les flammes éternelles, si, pendant la vie, l'esprit, convaincu de sa supériorité, ne déclare pas la guerre au corps et à ses vices. Agissez ainsi, c'est le conseil que vous laisse, en partant, votre Honorat, qui vous convie au royaume des cieux. »

Peu après, le saint évêque d'Arles s'assoupit, et sans efforts, sans agonie, s'endormit du sommeil de la mort. C'est alors qu'éclata plus que jamais la vénération que tous avaient pour lui. Chacun voulut le voir après sa mort, posséder quelque chose qui lui eût touché, qui lui eût appartenu, et on brûlait devant son cercueil de l'encens et des parfums précieux.

Honorat n'avait été que deux ans évêque d'Arles. Il eut pour successeur Hilaire, son bien-aimé disciple.

Les moines de Lérins répandirent sans doute bien des larmes, en apprenant la mort de leur père qui leur portait une affection si tendre. Ils perdirent encore, bientôt après, le bienheureux Caprasius, ce guide d'Honorat qui les édifiait depuis la fondation du monastère. Hilaire d'Arles [1], Maximus de Riez et Théodore de Fréjus, ayant

[1] Honorat. Massil., Vit. Hilar.; apud Bolland., 5 maii.

appris la maladie de cet homme vénérable, se rendirent en toute hâte à Lérins. Hilaire surtout avait pour Caprasius la plus grande vénération, et, en arrivant, il se jeta à ses pieds pour recevoir sa bénédiction.

Caprasius mourut entre les bras de ces pieux évêques, qui prouvèrent, pendant leur séjour à Lérins, que les honneurs de l'épiscopat ne leur avaient pas fait oublier les humbles vertus qu'ils avaient cultivées dans la solitude. Peu jaloux des prérogatives auxquelles ils avaient tant de droits, ils s'effacèrent devant l'abbé Faustus, qui fut obligé de garder au milieu d'eux la place d'honneur, et ne put échapper aux témoignages du respect qu'ils avaient pour lui.

Faustus [1] en était digne, à cause de ses éminentes vertus auxquelles il sut allier une science vaste et profonde. Il avait surtout une grande connaissance de la philosophie, qu'il savait revêtir d'un style plein d'élégance [2]. Sous ce rapport, il n'avait d'émule à Lérins que le célèbre Vincent, dont nous devons analyser maintenant l'admirable ouvrage intitulé : *Commonitorium*, ou avertissement contre les hérétiques.

« Vincent, dit Gennade [3], était Gaulois de nation et prêtre dans le monastère de l'île de Lérins. C'était un homme savant dans les Saintes-Ecritures et les dogmes de l'Église. Il composa, pour renverser les systèmes des hérétiques, un livre très-fort, d'un style net et clair, qu'il intitula : *Avertissement d'un pèlerin* [4] *contre les hérétiques*. Ayant perdu une grande partie du second livre qui lui fut enlevé furtivement, il en fit un résumé qu'il joignit au premier livre. »

[1] Faustus était de Bretagne, suivant quelques auteurs ; il était Gaulois, selon d'autres. Quelques érudits ont voulu concilier ces deux opinions, en disant qu'il était de la Bretagne gauloise ou Armorique. L'émigration des Bretons n'eut lieu, il est vrai, qu'après la naissance de Faustus, vers 460, selon Tillemont ; mais il pouvait y avoir eu, vers ce temps, des migrations partielles, et il pourrait être d'origine bretonne et être né sur le territoire gaulois. Il vint, jeune encore, dans les provinces méridionales, avec sa mère et un frère nommé Memorius, qui fut élevé au sacerdoce. Nous apprenons ces particularités de Sidonius Apollinaris, qui nous a laissé un poème et deux lettres adressées à Faustus. (Carm. 16 ; lib. 9, Epist. 3 et 9.)

[2] Sidon. Apollin., lib. 9, Epist. 9.

[3] Gennad., De Vir. Illustr., c. 66.

[4] Les moines prennent souvent le nom de pèlerins. La vie, en effet, n'est qu'un pèlerinage ou voyage vers l'éternité.

C'est en cet état que nous possédons encore aujourd'hui le *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins, ouvrage peu étendu, mais profond, et digne d'être placé à côté des *Prescriptions* de Tertullien. Vincent, comme l'illustre prêtre de Carthage, y développe ces considérations générales, qui frappent également toutes les sectes, qui les sapent par la base; il approfondit la raison de la foi catholique, développe la règle qu'on doit suivre et qu'on a toujours suivie dans l'Eglise pour distinguer l'erreur de la vérité, déplore avec la plus haute éloquence les écarts de l'intelligence humaine voulant s'affranchir des lumières de la foi et roulant dans l'abîme de l'erreur.

Quelques passages du livre de Vincent nous feront apprécier l'état florissant de la littérature et de la philosophie chrétienne au ve siècle.

Il commence par ce préambule édifiant [1] :

« L'Ecriture nous donne cet avis : *Interroge tes pères et ils te parleront, tes ancêtres et ils te répondront. Mon fils, prête l'oreille aux paroles des hommes sages. Mon fils, n'oublie pas ces discours, et conserve mes paroles dans ton cœur* [2].

« Il m'a donc semblé, à moi, pauvre pèlerin en ce monde, et le plus petit des serviteurs de Dieu, il m'a semblé qu'il me serait très-utile d'écrire, avec l'aide du Seigneur, ce que j'ai appris dans les livres des saints Pères. Ce travail est bien nécessaire à ma faiblesse, et, en le relisant souvent, je suppléerai à mon peu de mémoire.

« Non-seulement l'utilité que je tirerai de ce livre me détermine à l'entreprendre, mais aussi la pensée du temps qui s'envole avec rapidité, et la facilité que me procure la solitude où j'ai fixé ma demeure. Le temps! il emporte si vite toutes les choses humaines! ne devons-nous pas lui ravir quelques-uns de ses instants afin de les utiliser pour la vie éternelle? aujourd'hui surtout, que le jugement de Dieu qui approche demande de nous plus de zèle [3], et que l'artificieuse subtilité des nouveaux hérétiques nous impose l'obligation d'avoir plus de soin et de vigilance.

« Où trouverai-je plus de facilité, pour écrire, que dans ce village où n'arrive jamais le bruit des cités; que dans ce monastère,

[1] Vincent. Lirin., Commonitor., § 1.

[2] Deut. 33, 7; Prov., 22, 17; 3, 1.

[3] Les ravages des Barbares étaient bien capables de faire croire à la destruction du monde.

cette silencieuse demeure où l'on se trouve dans l'état que veut le Psalmiste : *Placez-vous à l'écart et voyez que je suis le Seigneur*[1]. C'est un avantage de la vie nouvelle que j'ai embrassée. Quelque temps, je fus ballotté au milieu des tourbillons tristes et changeants de la vie du monde ; mais enfin, par l'inspiration du Christ, je me suis refugié dans le port de la religion, qui offre à tous un si sûr asile. Là, j'ai déposé les inspirations de la vanité et de l'orgueil, je cherche à me rendre Dieu favorable par le sacrifice de l'humilité, et à éviter, non-seulement le naufrage de la vie présente, mais aussi les feux du siècle futur. »

Voici comment Vincent expose la raison de la foi catholique :

« Souvent[2], et avec zèle et sollicitude, j'ai demandé à des hommes éminents en science et en sainteté, comment je pourrais, à l'aide d'une règle générale, distinguer la vérité de la foi catholique, des erreurs de l'hérésie. Tous m'ont répondu que si, moi ou tout autre, voulions découvrir les piéges des hérétiques, éviter les erreurs et conserver notre foi pure et dans toute son intégrité, il fallait, avec l'aide du Seigneur, affermir notre croyance de deux manières : d'abord par l'autorité de la loi divine, ensuite par la tradition de l'Eglise catholique.

« Quelqu'un me dira peut-être : Puisque la règle des Ecritures est parfaite et qu'elle est, par elle-même, plus que suffisante, pourquoi y joindre l'autorité de l'intelligence de l'Eglise ? Parce que l'Ecriture, à cause de sa profondeur, ne peut être interprétée, par tous, d'une manière identique. Ses paroles sont diversement entendues par les uns et par les autres, au point qu'on peut dire : autant d'hommes, autant de sentiments. Autre est l'interprétation de Novatien, autre celle de Photin, de Sabellius, de Donat, d'Arius, d'Eunomius, de Macedonius, d'Apollinaris, de Priscillien, de Jovinien, de Pélage, de Celestius et enfin de Nestorius. Il est donc absolument nécessaire, à cause de ces graves et nombreuses erreurs, d'interpréter les livres prophétiques et apostoliques, selon le sens ecclésiastique et catholique ; et dans l'Eglise catholique elle-même, on doit avoir un soin extrême de ne s'attacher qu'à ce qui a été cru *en tout lieu*, *toujours* et *par tous*. »

C'est là, en effet, la seule règle qu'il soit raisonnable de suivre dans l'examen des vérités chrétiennes ; la seule qui soit en rapport avec la nature du christianisme. Les dogmes chrétiens nous ayant

[1] Psalm., 45, 10.

[2] Vincent. Lirin., Comm., § 2.

été donnés par Dieu lui-même, on ne peut évidemment, dans le doute, que se faire cette question de fait : Tel dogme a-t-il été révélé de Dieu ? Et on ne peut résoudre cette question que par le témoignage des Saintes-Ecritures qui contiennent la parole divine, ou par le témoignage universel et permanent de l'Eglise. Quand, à l'aide d'un tel témoignage, nous suivons un dogme jusqu'aux temps apostoliques, nous devons nécessairement conclure qu'il a toujours été regardé dans la société chrétienne comme révélé, et qu'elle l'a reçu de son divin fondateur.

Après avoir clairement exposé que le témoignage de l'Ecriture-Sainte, interprétée suivant la tradition catholique, est la raison de notre foi et la seule règle à suivre pour ne pas tomber dans l'erreur, Vincent démontre que toujours, dans l'Eglise, on a suivi cette règle, dans la condamnation des hérétiques. Il fait voir l'autorité de l'Eglise, n'inventant aucun nouveau dogme; gardant scrupuleusement le dépôt que lui a confié J.-C.; se contentant de définir clairement sa foi, de formuler la croyance universelle. Il la surprend à l'œuvre dans la condamnation de Donat, d'Arius, et des Rebaptizants; et prouve qu'en dehors de la règle catholique, on ne peut que tomber dans l'erreur. La science même ne peut en garantir; ainsi Nestorius, Photin, Apollinaris le vainqueur de Porphyre, étaient des hommes remarquables et sont pourtant devenus hérétiques; ainsi Tertullien et Origène, deux puissants génies, ont perdu l'antique foi parce qu'ils se sont éloignés de la tradition catholique.

L'exemple de ces grands hommes, qui ont erré, ne doit pas être pour nous une tentation. Dieu a permis, ajoute Vincent, qu'ils se soient trompés, pour nous faire comprendre combien nous devons être fidèles à cette règle en dehors de laquelle il n'y a qu'hésitation et erreur. Appuyés sur elle, les vrais chrétiens sont en paix, sont fermes en J.-C.; les autres, au contraire, ressemblent à des pailles légères, emportées au gré des vents.

« Que leur état est déplorable, s'écrie Vincent [1]; quels soucis, quelles tempêtes les agitent ! Tantôt poussés au gré du vent impétueux de l'erreur, tantôt refoulés sur eux-mêmes, ils se choquent et se brisent comme des vagues opposées. Aujourd'hui, avec une téméraire et étrange présomption, ils adoptent des choses incertaines; demain, sous l'impression d'une folle défiance, ils refusent

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 20.

de croire ce qu'il y a de plus certain. Ils ne savent pas où marcher, par quel chemin revenir, ce qu'ils doivent chercher ou fuir, admettre ou rejeter.

« Ce malheur d'un cœur qui doute et hésite entre la vérité et l'erreur doit être, pour eux, un remède de la divine miséricorde, s'ils ont un peu de sagesse. Si, en dehors du port assuré de la foi catholique, ils sont agités, bouleversés, presque engloutis par les orages de leurs pensées, c'est afin qu'ils abaissent les voiles de l'orgueil, qu'ils avaient imprudemment déployées aux vents des nouveautés; qu'ils se réfugient dans l'asile assuré que leur offre leur bonne et douce mère; qu'ils vomissent les flots troubles et amers de l'erreur, pour boire les eaux vives et pures de la vérité; c'est afin qu'ils désapprennent bien ce qu'ils avaient mal appris, et que, dans la doctrine de l'Église, ils se contentent de comprendre ce qui peut être compris, et croient ce qui passe l'intelligence.

« Quand j'y réfléchis [1], je m'étonne toujours davantage de la folie de certains hommes, de leur impiété, de leur passion pour l'erreur, qui les porte à ne se pas contenter d'une règle de foi donnée et reçue anciennement; à chercher sans cesse du nouveau; à vouloir toujours ajouter, changer, retrancher dans la religion. Comme si elle n'était pas une doctrine céleste, comme s'il ne suffisait pas qu'elle ait été révélée une fois, comme si elle était une institution humaine qui ne pût arriver à sa perfection que par des réformes et des corrections continuelles.

« Quelqu'un [2] dit, peut-être : Ne peut-il donc y avoir aucun progrès religieux dans l'Église du Christ? Je souhaite qu'il y en ait un, et un très-grand. Pourrait-il y avoir quelqu'un assez ennemi de Dieu et des hommes pour le comprimer, pour l'arrêter? Mais il faut que ce soit un vrai progrès et non un changement. Ce qui constitue le progrès d'une chose quelconque, c'est qu'elle croisse en elle-même et sans changer d'essence. Ce qui constitue son changement, c'est qu'elle passe d'une nature à une autre. Qu'elles croissent donc et avec force et vigueur, l'intelligence, la science, la sagesse de chacun et de tous, de l'individu comme de l'Église; qu'elles croissent en raison des âges et des siècles, mais qu'elles ne sortent pas de leur être; que toujours le dogme soit le même, que le sens du dogme ne change pas de nature.

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 21.
[2] *Ibid.*, § 23.

« Le progrès religieux dans les âmes doit se modeler sur celui des corps, qui, en grandissant avec les années, restent cependant les mêmes. Il y a une différence immense entre la fleur de la jeunesse et la maturité de la vieillesse. Cependant ceux qui aujourd'hui sont vieillards, sont les mêmes qui furent jadis adolescents ; et le même homme, en changeant d'état et de manière d'être, conserve toujours sa même nature, reste la même personne.

« Que la religion suive ces mêmes lois de progrès ; qu'avec les années elle devienne plus forte, qu'elle se développe avec le temps, qu'elle grandisse avec l'âge, mais qu'elle se maintienne pure et sans tache, qu'elle reste en pleine et parfaite possession de toutes ses parties qui sont comme ses membres et ses sens, qu'elle ne souffre aucun changement, ne perde rien de sa nature, ne subisse aucune variation dans sa doctrine. Nos pères ont semé dans l'Eglise le pur froment de la foi ; que la culture donne à cette semence une nouvelle beauté, mais n'en changeons pas l'espèce ; que les rosiers du sens catholique ne deviennent pas des ronces et des épines ; que jamais, dans ce paradis spirituel, l'ivraie et les plantes vénéneuses ne sortent des racines du baume et du cynnamome ! Ce qui a été semé par nos pères, il faut le cultiver, l'entretenir, il faut que, par nos soins, il fleurisse, croisse et arrive à sa maturité. Il est permis de soigner, de polir, de limer avec le temps ces dogmes antiques d'une philosophie qui nous est venue du Ciel ; mais il est défendu de les changer, de les tronquer, de les mutiler. Qu'on les entoure d'évidence, de lumière, de clarté, mais qu'ils gardent leur plénitude, leur intégrité, leur essence. Si une fois on se permet une fraude impie, je frémis du péril que courra la religion. Une partie quelconque du dogme catholique rejetée, on en rejettera une autre, puis une autre et encore une autre, ce sera bientôt chose licite et habituelle. Or, en rejetant les unes après les autres toutes les parties, où arrivera-t-on enfin ? A rejeter le tout.

« D'un autre côté, si aux dogmes anciens on mêle des opinions nouvelles, aux choses sacrées des choses profanes, on comprend que, de toute nécessité, s'établira la coutume générale de ne rien laisser, dans l'Eglise, d'intact, d'inviolable, d'intègre, de pur. On n'aura plus qu'un cloaque d'erreurs honteuses et impies, au lieu d'un sanctuaire de chaste et pure vérité.

« L'Eglise du Christ, gardienne vigilante et soigneuse des dogmes qui lui ont été confiés, n'y change rien, n'en retranche rien,

n'y ajoute rien; elle ne tronque pas les choses nécessaires, n'en introduit pas de superflues; elle ne laisse rien perdre de ce qui est à elle et n'usurpe rien d'autrui. Elle met toute son industrie à conserver avec sagesse les choses anciennes, à façonner et polir ce qui fut autrefois commencé, ébauché; à consolider et affermir ce qui fut exprimé, éclairci; à garder ce qui fut confirmé et défini. Quel fut le but de ses efforts dans les conciles? De faire croire plus fermement ce qui auparavant était prêché plus paisiblement; de faire vénérer avec plus de soin ce qui déjà était l'objet d'une vénération non contestée. L'unique but que l'Eglise, troublée par les nouveautés hérétiques, s'est proposé dans les décrets de ses conciles, a été de transmettre par écrit à la postérité ce qu'elle avait reçu des anciens par la seule tradition, en renfermant beaucoup de choses en peu de mots, et désignant sous un nom nouveau une vérité qui n'était pas nouvelle; et cela pour aider l'intelligence. »

Après une exhortation pathétique à éviter toute nouveauté profane [1], à garder fidèlement le dépôt sacré des vérités que nous donna J.-C., à éviter les faux prophètes qui viennent à nous couverts de peaux de brebis et sous des dehors hypocrites, Vincent termine son premier avertissement en nous donnant les moyens d'éviter leurs piéges. Pour les vérités définies, on doit s'en tenir scrupuleusement aux décisions des conciles universels de l'Eglise catholique; pour les questions non encore définies, au sentiment commun des Pères qui sont morts dans la foi. Les Pères sont, en effet, les plus sûrs témoins de la foi de leur temps, et, en suivant leur sentiment unanime, on ne peut s'éloigner de la vérité catholique.

Dans le second avertissement [2], dont nous n'avons plus qu'un résumé, Vincent avait pour but de démontrer que l'Eglise, dans la condamnation de Nestorius, à Éphèse, avait suivi la règle de foi expliquée dans le premier avertissement.

On ne possède de saint Vincent de Lérins, que l'ouvrage dont nous venons d'offrir l'analyse [3] : il suffit pour lui donner place

[1] Vincent. Lirin., Comm., § 24 usquè ad 29.

[2] *Ibid.*, § 29 usquè ad finem.

[3] Plusieurs ont attribué à saint Vincent de Lérins les *Objections de Vincent* contre la doctrine de saint Augustin; leur unique raison, qui n'en est pas une, est l'identité des noms. Gennade (De Vir. illustr., c. 82) parle d'un autre Vincent auquel Baronius attribue ces *Objections;* il pouvait en exister encore d'autres moins connus, et qui auraient pu les composer. On a voulu faire aussi saint Vincent auteur du livre intitulé : *Prædestinatus*, et édité par le père Sirmond,

parmi les plus grands théologiens et les plus forts apologistes de l'Eglise ; personne n'a mieux expliqué que lui les bases de la foi et la nature des dogmes catholiques. Il les distingue parfaitement de toutes ces opinions qui sont le fruit de la raison humaine, et partant, soumises aux lois d'un progrès indéfini. Les vérités révélées, au contraire, sont un dépôt divin que l'homme ne peut faire progresser ; l'esprit de l'homme seul progresse dans la connaissance qu'il en acquiert : il peut les démontrer avec plus de force, les environner de plus de lumière ; mais, malgré ses efforts, il ne lui est pas possible de les épuiser ; à mesure qu'il les approfondit, il les voit s'élargir, elles se présentent à lui plus belles, plus sublimes. La raison en est simple : les dogmes révélés sont l'expression de l'infini, ils sont, par conséquent, au-dessus de tous les progrès possibles de l'intelligence humaine.

Vincent revêt ces importantes vérités d'un style clair et précis ; il écrit avec une élégance parfaite ; c'est, du reste, un avantage que partagent avec lui Hilaire, Faustus, tous les écrivains du monastère de Lérins, où l'on cultivait en même temps les sciences, la littérature et la vertu.

dans ses *Opera varia.* Ce sentiment n'est appuyé sur aucune raison. Je ne sais pourquoi M. Fauriel lui attribue l'ouvrage de Julien Pomère sur la vie contemplative. (Hist. de la Gaule Méridionale, t. Ier.) On a voulu faire de saint Vincent de Lérins un semi-pélagien : il eût pu l'être, de son temps, et être catholique, puisque cette opinion n'était pas encore condamnée ; mais on ne voit pas qu'il se soit mêlé de ces discussions. Vincent mourut, suivant Gennade, sous les empereurs Théodose et Valentinien, et par conséquent avant le 29 juillet 450. (Martyrol. rom., 24 maii.)

III.

Monastère de Cassien à Marseille, et dédié à saint Victor. — Voyages de Cassien à Scété, à Panéphyse et à Dioicos. — Fondation et réglements de Saint-Victor de Marseille. — Monastère d'Apt, fondé par le saint évêque Castorius. — Cénobites et Anachorètes des îles Stœchades.

381—397.

L'école célèbre de Lérins avait pour émule celle de saint Victor de Marseille, fondée par Jean Cassien.

Etant encore jeune, Cassien quitta la Gaule [1], sa patrie, et se retira en Palestine, où il espérait pouvoir satisfaire plus facilement l'attrait qu'il avait reçu de Dieu pour la vie cénobitique. Après avoir passé quelques années dans un monastère, à Bethleem [2], il obtint de ses supérieurs la permission de parcourir les déserts de l'Egypte, à condition cependant qu'il reviendrait à Bethleem, qu'il édifiait sans doute de ses éminentes vertus.

Cassien songeait peut-être, dès lors, aux grandes choses qu'il exécuta depuis. Admirateur, on pourrait dire passionné, des cénobites et des anachorètes de l'Orient, il voulait étudier leurs usages, leurs règles, leur doctrine spirituelle, et leur donner, en Occident, des frères et des émules.

Il partit donc de Bethleem avec un autre moine, nommé Germain, et se dirigea vers le désert de Scété, qu'habitaient les cénobites les plus parfaits [3].

« Lorsque je vins au désert de Scété, nous dit-il [4], je désirais particulièrement voir l'abbé Moïse, qui, au milieu de toutes les fleurs qui embellissaient cette solitude, était la plus suave et la plus belle. Non-seulement il pratiquait la vertu, mais il en savait la théorie. J'étais accompagné de l'abbé Germain; j'avais fait avec lui mes premières armes dans la milice spirituelle, et, au monastère comme au désert, nous fûmes tellement unis, qu'on disait ordi-

[1] On ne s'accorde pas sur la patrie de Cassien. Gennade le fait Scythe; d'autres le font Grec; d'autres, Gaulois. Nous trouvons ce dernier sentiment plus probable, parce que toutes les fois que Cassien parle de la Gaule, il en parle comme de sa patrie, quoiqu'il ne dise pas formellement qu'il soit Gaulois.

[2] Cass., Collat. 17, c. 2 et 5.

[3] *Ibid.*, Collat. 1, c. 1.

[4] *Ibid.*

nairement que nous n'avions qu'une ame à nous deux. Nous partagions le même désir de profiter des instructions de l'abbé Moïse ; mais nous savions qu'il les accordait difficilement : il avait toujours peur de livrer les secrets de la perfection à ceux qui n'avaient ni la volonté ni le courage de les mettre en pratique. Il céda pourtant à nos larmes et à nos prières. »

L'abbé Moïse entretint les pieux voyageurs *de la fin de la vie monastique, et de la pureté d'intention* qu'on devait avoir en l'embrassant [1].

« Nous recevions, ajoute Cassien [2], les paroles de l'abbé Moïse avec une grande avidité et sans nous apercevoir que la nuit était déjà bien avancée. Le saint homme nous engagea à prendre quelque repos, ce que nous fîmes en nous étendant sur les nattes qui nous servaient de siéges, et en mettant sous notre tête une natte plus épaisse, formée de plusieurs faisceaux de papyrus. C'est un petit meuble fort estimé des solitaires ; il leur sert de siége quand ils se réunissent, et de chevet pendant la nuit. Il se fait facilement, et ne leur coûte rien, car ces roseaux croissent sur les bords du Nil, et personne ne s'oppose à ce qu'ils aillent les cueillir.

« Après avoir goûté un peu de repos [3], nous revîmes avec joie le retour de la lumière, espérant pouvoir bientôt nous entretenir encore avec le saint abbé. »

Il se rendit, en effet, à leurs désirs, et leur parla de la *discrétion*, cette vertu qui devait les guider toujours dans ce qu'ils entreprendraient pour arriver à la perfection [4].

Cassien, après ses entretiens avec l'abbé Moïse, se dirigea vers la cellule d'un saint homme nommé Paphnucius.

« Dans cette société de saints, dit-il [5], qui brillent comme des astres dans la nuit du monde, nous avons vu saint Paphnucius, un des plus éclatants par sa science du salut. C'était le prêtre de la congrégation de Scété. Il était parvenu à un âge très-avancé, et n'avait jamais quitté sa cellule que pour aller à l'église, qui en était éloignée de cinq milles. Il faisait cette longue route tous les samedis

[1] Cass., Collat. 1, *passim*.

[2] *Ibid.*, c. 23.

[3] *Ibid.*, Collat. 2, c. 1.

[4] *Ibid.*, *passim*.

[5] *Ibid.*, Collat. 3, c. 1.

et tous les dimanches, et, déjà courbé sous le poids des années, il se chargeait encore d'une cruche d'eau, dont il avait besoin pour sa semaine; il avait plus de quatre-vingt-dix ans, et ne permettait pas encore aux plus jeunes de se charger de son fardeau.

« Désireux de recevoir les instructions du vénérable vieillard[1], nous nous mettons en route pour sa cellule, et nous y arrivons vers le soir. Après avoir gardé quelque temps le silence, il commença à nous louer de ce que nous avions quitté notre patrie pour faire de si longs voyages, visiter les déserts, et nous soumettre à des privations que supportaient à peine ceux qui y avaient été formés dès la jeunesse. Mais nous répondîmes au saint homme que nous étions venus pour recevoir des conseils, et non des louanges; de quoi nous humilier, et non de quoi nous enorgueillir. »

Le bienheureux Paphnucius les satisfit, leur parla *du parfait renoncement à toutes les choses du monde*[2], et les congédia, bien humiliés de n'avoir pas soupçonné[3] jusqu'alors la perfection de cette base fondamentale de la vie monastique.

Ils se rendirent de là à la cellule de l'abbé Daniel, qui se faisait surtout remarquer par son humilité[4]. Sa douceur et sa chasteté étaient si grandes, que le bienheureux Paphnucius, prêtre de la solitude, le jugea digne d'être élevé au diaconat, quoiqu'il y eût dans le désert des solitaires bien plus anciens que lui. Bientôt après, il en voulut faire son égal, et le fit ordonner prêtre, afin qu'il fût son successeur dans l'honneur du sacerdoce. Daniel, après son ordination, conserva la même humilité, et continua de remplir les fonctions du diaconat lorsque Paphnucius offrait le saint-sacrifice.

L'abbé Daniel entretint ses hôtes *du combat des sens contre l'esprit*[5], et le saint vieillard Sérapion, qu'ils visitèrent ensuite, les instruisit[6] de la manière dont on devait combattre les huit principaux vices qui s'opposent à la perfection.

Pendant que Cassien et Germain parcouraient le désert de Scété, une troupe de brigands sarrasins[7] massacrèrent tous les moines

[1] Cass., Collat. 3, c. 2.
[2] *Ibid.*, *passim.*
[3] *Ibid.*, Collat. 3, c. 22.
[4] *Ibid.*, Collat. 4, c. 1.
[5] *Ibid.*, *passim.*
[6] *Ibid.*, Collat. 5, *passim.*
[7] *Ibid.*, Collat. 6, c. 1.

qui habitaient la vaste solitude qui s'étend du bourg de Tecua, où naquit le prophète Amos, à la mer Morte, dans laquelle se perdent les eaux du Jourdain. Les évêques de ces contrées et tous les Arabes fidèles recueillirent précieusement leurs reliques; mais leur mort jeta l'épouvante dans les déserts environnants. Cassien et Germain conçurent une douleur profonde du massacre de tant de serviteurs de Dieu; ils ne comprenaient pas comment Dieu avait pu permettre ce malheur, et ce fut pour s'éclairer sur ce point qu'ils se rendirent auprès du saint abbé Théodore. Il habitait le désert des Cellules, situé à cinq milles de celui de Nitrie, et à soixante milles de celui de Scété.

Théodore [1] n'eut pas de peine à faire comprendre à ses deux hôtes les desseins de Dieu dans l'affliction qu'il envoie quelquefois aux justes, car, pour eux [2], le ciel est tout, et les peines, comme les joies temporelles, ne sont rien, si ce n'est lorsqu'elles les conduisent à la possession de Dieu, qui est leur unique bien.

Les pieux voyageurs retournèrent, de la cellule de l'abbé Théodore, à Scété, où ils visitèrent encore l'abbé Serenus et l'abbé Isaac.

L'abbé Serenus était digne de son nom par la sérénité de son âme [3]; il leur donna d'excellentes instructions sur les moyens à prendre *contre la mobilité de l'esprit* [4] et les chagrins spirituels. Cette conversation intéressante les mena jusqu'à la fin de la nuit, et Serenus fut obligé d'engager ses hôtes à prendre un peu de repos: « Nous irons ensuite, leur dit-il [5], ensemble à l'église, à cause « de la solennité du dimanche, et, après la sainte synaxe, nous « continuerons notre entretien. »

« Après nous être acquittés, continue Cassien [6], de ce qu'exigeait de nous la solennité du jour, nous retournâmes à la cellule du vieillard, qui nous donna un repas de luxe. Il se servait d'ordinaire, pour assaisonnement, d'un peu de saumure et d'une goutte d'huile. Pour nous faire fête, il versa sur nos légumes un peu d'une certaine

[1] Cass., Collat. 6, c. 17.
[2] *Ibid.*, *passim.*
[3] *Ibid.*, Collat. 7, c. 1.
[4] *Ibid.*, *passim.*
[5] *Ibid.*, c. 34.
[6] *Ibid.*, Collat. 8, c. 1.

nous asseoir à cent pas environ de notre cellule. Le silence profond qui régnait autour de nous, les ténèbres, tout favorisait entre nous les doux épanchements de l'amitié.

« Germain commença par jeter un profond soupir. Hélas! mon cher Cassien, me dit-il, que ferons-nous? Un étrange péril nous serre de toutes parts. Les discours et les exemples de ces admirables anachorètes nous montrent assez ce que nous avons à faire; et cette sainte vie, nous ne pouvons l'embrasser à cause de la promesse que nous avons faite à nos supérieurs de retourner à notre monastère. Nous pourrions si facilement ici arriver à la perfection! Mais si nous y restons nous manquons à notre promesse.

« Alors je lui répondis : nous n'avons d'autre moyen de nous éclairer dans notre doute que de demander les conseils du saint vieillard. J'espère, mon cher Germain, que Dieu mettra fin à nos inquiétudes par la bouche de son serviteur. L'heure de la prière étant donc arrivée, après avoir récité avec notre hôte le nombre de psaumes fixé par la règle, nous nous assîmes sur les nattes qui nous avaient servi de lit pendant la nuit. »

Le vénérable abbé Joseph eut bientôt remarqué la tristesse de ses deux interlocuteurs, et, après en avoir appris la raison, chercha à leur prouver qu'ils n'étaient pas obligés de garder la promesse qu'ils avaient faite de retourner à leur monastère, puisqu'ils croyaient plus facilement arriver à la perfection dans le désert [1].

Cassien et son ami restèrent donc sept ans [2] dans les déserts de l'Egypte: ils écrivirent souvent à leurs supérieurs pour leur expliquer leur longue absence, mais sans pouvoir les satisfaire; cependant, lorsque, après ces sept années, ils revinrent à Bethleem, leur présence ralluma l'amitié qu'on y avait pour eux auparavant, et leurs supérieurs ne s'opposèrent plus à leurs pèlerinages parmi les solitaires.

Pendant leur séjour en Egypte, Cassien et Germain ne restèrent pas paisibles dans leur cellule de Panéphise; mais [3], désirant toujours de plus en plus étudier les modèles de la perfection, ils se

[1] Dans cette conférence, Cassien excuse certains mensonges, quand ils sont faits pour de bons motifs. Cette doctrine n'est pas exacte, et le mensonge est défendu toujours et en toute circonstance.

[2] Cass., Collat. 17, c. 23.

[3] *Ibid.*, Collat. 18, c. 1.

rendirent à Diolcos, qui est proche d'une des sept embouchures du Nil. C'était leur chemin pour aller s'embarquer et retourner à Béthleem, mais ils n'étaient pas tant guidés par la nécessité du voyage que par le désir de voir les solitaires qui habitaient ce désert.

Ils virent à Diolcos l'abbé Piammon, qui leur parla des trois[1] sortes de religieux qui étaient alors dans l'Eglise : *les cénobites, les anachorètes et les sarabaïtes*[2] ; l'abbé Jean, qui les instruisit[3] *du but que doivent se proposer le cénobite et l'anachorète*. L'abbé Pynuphius les entretint *de la pénitence*[4], l'abbé Théonas, *du jeûne et du temps pascal*[5], *des dispositions qu'on doit apporter à la communion*[6] et *du sens*[7] *de cette parole de saint Paul*[8] : *Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas*. Enfin, l'abbé Abraham les entretint *de la mortification*[9].

Cassien, après quelque séjour à Béthleem, quitta pour toujours ce monastère, alla visiter les anachorètes de Mésopotamie[10], d'où il se rendit à Constantinople. Le grand Chrysostôme, qui en était alors évêque, l'éleva au diaconat, et l'attacha ainsi à son Eglise. Lorsque le saint patriarche eut succombé sous les intrigues d'une impératrice orgueilleuse et soutenue par d'indignes évêques, Cassien quitta Constantinople et se rendit à Rome. C'est de là qu'il vint dans les Gaules.

Il se fixa à Marseille où Proculus l'ordonna prêtre, et il y fonda deux monastères : l'un de vierges, qu'il mit sous la protection de la Mère de Dieu, l'autre d'hommes auquel il donna pour patron le glorieux martyr Victor.

Ce fut dans ce dernier monastère qu'il entreprit de mettre en pra-

[1] Cass., Collat. 18, *passim*.
[2] *V.* Infra, liv. 3, c. 1[er] de cette Histoire.
[3] Cass., Collat. 19, *passim*.
[4] *Ibid.*, Collat. 20, *passim*.
[5] *Ibid.*, Collat. 21, *passim*.
[6] *Ibid.*, Collat. 22, *passim*.
[7] *Ibid.*, Collat. 23, *passim*.
[8] S. Paul., Epist. ad Rom. 7.
[9] Cass., Collat. 24, *passim*.
[10] Cassien, dans les 2[e] et 3[e] livres de ses *Institutions*, parle plusieurs fois des différents usages des moines de la Mésopotamie, comme en ayant été témoin. Nous croyons qu'il parcourut ces déserts après ses voyages en Egypte.

tique ce qu'il avait appris dans ses voyages parmi les cénobites et les anachorètes de l'Orient; autant du moins que les différences du climat et des mœurs le lui pouvaient permettre.

L'habit des moines de saint Victor [1] se rapprochait beaucoup de celui des moines égyptiens; il consistait en une robe longue et une tunique à manches, serrées sur la poitrine par deux bandes de laine tissée [2], en une cuculle assez ample qui couvrait la tête [3], une ceinture [4] et un manteau [5]. Cassien ne put adopter la chaussure égyptienne, à cause de la rigueur du climat de la Gaule [6], et la peau de brebis que portaient les moines orientaux dans leurs voyages eût été ridicule en Occident [7]. Il ne donna pas non plus à ses moines le cilice [8], que portaient les enfants de saint Martin, parce qu'il gênait pour le travail des mains et pouvait inspirer de la vaine gloire; car on le portait par-dessus tous les autres habits [9].

Cassien recommande le travail des mains et le croit nécessaire au maintien de la discipline monastique. Il blâme les cénobites gaulois [10] de ne pas travailler. Saint Martin avait, en effet, établi à Marmoutier l'usage de consacrer tout le temps à la prière et à la méditation. Nous ne pouvons évidemment prononcer entre les opinions contradictoires de nos premiers législateurs monastiques, qui avaient sans doute l'un et l'autre de très-graves raisons en faveur de leur sentiment.

Le travail des mains n'absorbait pas cependant tout le temps qui restait aux moines de Saint-Victor après les prières communes, et ils s'appliquaient en outre à l'étude des livres saints et de la théo-

[1] Ce fut Cassien, particulièrement, qui apporta des modifications au costume monastique, qui différait peu, pour les choses essentielles, du costume des pauvres; il en fut bien différent dans la suite, parce qu'il resta le même, tandis que les costumes civils subirent de continuelles variations.

[2] Cass., De Instit., lib. 1, c. 6.

[3] *Ibid.*, c. 4 et 11.

[4] *Ibid.*, c. 2. — Epist. Cœlestini pap., n° 1.

[5] *Ibid.*, c. 7. — Epist. Cœlestini pap., n° 1. — Liv. 3, c. 1er de cette Histoire.

[6] Cass., De Instit., lib. 1, c. 11.

[7] *Ibid.*

[8] *Ibid.*, c. 3.

[9] Sulpit. Sev.; Dial. 1, c. 1.

[10] Cass., De Instit., lib. 10.

logie. C'est au monastère de Saint-Victor que Leporius avait conçu et organisé son système hérétique et qu'il avait trouvé des adeptes. Ce monastère fut aussi comme le foyer de toutes les discussions arduës sur la grâce et le libre-arbitre dont nous retracerons bientôt l'histoire.

On peut donc croire que Cassien partagea la journée entre le travail des mains, l'étude et la prière.

La prière commune, ou office canonique, se partageait en trois parties principales : 1° l'office du soir ou les Vêpres; 2° l'office de la nuit, appelé depuis Matines; 3° l'office du jour.

Cassien trouva dans ses voyages des usages bien différents relativement [1] au nombre des psaumes qu'on devait réciter à chaque partie de l'office.

Il établit à Saint-Victor la coutume des monastères de l'Egypte pour les vêpres et l'office nocturne, et celle des moines de Mésopotamie pour l'office du jour.

Aux vêpres [2], on récitait douze psaumes [3], après lesquels on lisait des leçons tirées, la première de l'Ancien Testament, et la seconde du Nouveau.

A l'office nocturne, on disait également douze psaumes suivis de deux leçons [4].

Aux vêpres du samedi, le dimanche et pendant la Quinquagésime, c'est-à-dire pendant les cinquante jours de Pâque à la Pentecôte, les leçons étaient tirées, l'une et l'autre, du Nouveau Testament : la première, des Epîtres ou des Actes des Apôtres; la seconde, de l'Evangile.

L'office du jour se disait à trois heures différentes. A la troisième heure du jour ou Tierce (9 heures du matin); à la sixième ou Sexte (midi); et à la neuvième (3 heures après-midi), ou None. A chacune de ces heures, on disait trois psaumes [5] suivis d'une prière [6].

Dans l'Occident, on avait partagé en deux parties l'office noc-

[1] Cass., De Instit., lib. 2, c. 2.

[2] Les vêpres comprenaient ce que l'on appelle maintenant vêpres et complies.

[3] Cass., de Instit., lib. 2, c. 6.

[4] *Ibid.*

[5] L'office du jour a encore aujourd'hui le même nombre de psaumes, et se compose des prières de *tierce*, *sexte* et *none*.

[6] Cass., De Instit., lib. 3, c. 2.

turne [1]. La première partie était composée de neuf psaumes et se disait au milieu de la nuit [2]; la seconde partie, composée de trois psaumes, se disait à la première heure du jour ou à Prime (6 heures du matin); on avait établi cette coutume dans les monastères, pour empêcher les moines de dormir jusqu'à Tierce, ce qu'ils pouvaient, tout naturellement, être tentés de faire après avoir passé une partie de la nuit à dire l'office nocturne.

Cassien établit cette coutume de l'Eglise d'Occident à Saint-Victor. Les moines de ce monastère ne devaient donner au sommeil que le temps qui s'écoulait depuis l'heure du coucher jusqu'à l'office nocturne, et depuis l'office nocturne jusqu'à Prime. Il était contraire à la règle de se coucher après cette heure [3].

Les jours de vigiles, ils ne se couchaient pas avant l'office nocturne. Pour vaincre le sommeil, on divisait alors l'office en trois parties, entre lesquelles on mettait un certain intervalle [4]. Chacune de ces parties était ainsi composée de trois psaumes et de trois antiennes [5].

On appelait alors *antienne*, un chant alternatif [6] qui suivait la récitation de chaque psaume. Le psaume était toujours chanté par un seul [7], et les autres assistants devaient écouter assis et dans le plus profond silence. Lorsque deux moines seulement disaient l'office, ils devaient réciter chacun la moitié des psaumes. S'ils étaient trois, chacun le tiers; s'ils étaient quatre, le quart, dans les offices des vêpres et de la nuit. Au chœur, un même moine ne pouvait dire moins de trois psaumes.

Après la récitation de chaque psaume et de l'antienne, tous les assistants se levaient, et, après avoir ainsi prié quelques instants [8],

[1] Cass., De Instit., lib. 3, c. 4.

[2] L'office nocturne a encore neuf psaumes, et on dit *prime*, composé aussi de trois psaumes.

[3] Cass., de Instit., lib. 3, c. 5.

[4] C'est là l'origine des trois *nocturnes* qui composent l'office de la nuit aux jours du rit double et au-dessus. Chaque nocturne est composé de trois psaumes, et on peut mettre un certain intervalle entre la récitation de l'un et de l'autre.

[5] Cass., De Instit., lib. 3, c. 8.

[6] Antienne, en latin *antiphona*, vient du grec αντιφωνη, qui emporte l'idée d'un *chant alternatif*.

[7] Cass., De Instit., lib. 2, c. 11.

[8] *Ibid.*, c. 7.

ils se mettaient à genoux et ne se relevaient qu'au signal du célébrant qui recueillait la prière, c'est-à-dire, récitait la *collecte*, ainsi nommée parce qu'elle résumait d'une manière générale toutes les prières particulières.

Dans les Gaules [1], on avait la coutume de réciter, après chaque psaume, la doxologie, *Gloria Patri*, etc. En Orient, on ne la disait qu'après l'antienne [2]. Cassien établit sans doute, à Saint-Victor, la coutume gauloise.

Aux vêpres du samedi, le dimanche, et depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte (Quinquagésime), on ne se mettait pas à genoux pendant l'office [3].

Le dimanche, on ne se réunissait qu'une fois, pour l'office du jour, à l'heure de Tierce. L'office y était plus long à cause de la communion [4], et on disait des psaumes et des leçons qui tenaient lieu des prières de Sexte et de None [5].

Quand l'office était terminé, chaque moine devait se retirer avec recueillement et en silence. Celui qui manquait à cette prescription [6] était interdit de la prière publique, jusqu'à ce qu'il eût demandé, à genoux, pardon à ses frères et obtenu sa réconciliation de l'abbé. Celui qui, à l'office de la nuit, n'arrivait pas avant la génuflexion qui suivait le deuxième psaume [7], et à l'office du jour avant celle du premier psaume, ne pouvait entrer dans l'oratoire. Il se mettait à genoux à la porte, et quand les frères sortaient, il leur demandait pardon de sa négligence.

Sur tout autre point, la discipline du monastère de Saint-Victor n'était pas moins sévère.

Lorsqu'un postulant se présentait pour y être admis, il devait,

[1] Cass., De Instit., lib. 2, c. 8.

[2] D'après l'étymologie du mot antienne, et ce qu'on en trouve çà et là dans les auteurs liturgistes, elle devait avoir une grande analogie avec ce qu'on appelle aujourd'hui *répons bref*.

[3] Cass., de Instit., lib. 2, c. 18. — C'est encore la coutume, après chacune des parties de l'office, de faire des prières à genoux en certains temps de l'année, particulièrement pendant le carême. Ces prières se terminent par la *collecte* ou oraison.

[4] Cass., De Instit., lib. 3, c. 11.

[5] *V.* Note n° 6, à la fin du volume.

[6] Cass., De Instit., lib. 2, c. 15 et 16.

[7] *Ibid.*, lib. 3, c. 7.

pendant dix jours [1], rester à la porte et implorer la grâce d'y être admis. S'il supportait cette première épreuve, on le dépouillait de ses habits séculiers, on le revêtait de l'habit monastique, et, pendant un an, son occupation était de servir les hôtes. Il devenait ensuite novice et entrait sous la conduite d'un moine qui avait le titre de *senior*, et auquel il devait découvrir toutes ses pensées. Si, pendant le noviciat, il ne donnait pas de preuves de vocation, on lui remettait ses habits séculiers et on le renvoyait dans le monde. S'il était admis, on ne lui permettait pas de donner son bien au monastère, de peur qu'il ne s'estimât plus qu'un autre. Il ne pouvait plus rien posséder en propre et était obligé à une obéissance parfaite [2].

Tels furent les réglements établis par Cassien à Saint-Victor de Marseille, et que suivirent, en tout ou en partie, la plupart des monastères des Gaules, jusqu'à l'adoption de la règle de saint Benoît.

Saint Castorius [3], évêque d'Apt, fut un des premiers à les établir dans un monastère qu'il fonda auprès de sa ville épiscopale. Mais, afin de les posséder dans toute leur pureté, il pria Cassien de les mettre par écrit, ce qu'il fit dans ses livres *Des Institutions*. Cet ouvrage peut se diviser en deux parties. Dans la première partie, qui comprend les quatre premiers livres, Cassien traite de l'habit monastique, de l'office du soir et de l'office nocturne, de l'office du jour et des épreuves des postulants. Dans la seconde partie, qui comprend les huit derniers livres, il explique en quoi consistent les huit vices capitaux et les remèdes qu'on doit y apporter.

Saint Castorius, désirant avoir encore plus d'instructions sur les vertus des moines, engagea Cassien à rédiger les entretiens qu'il avait eus avec les cénobites orientaux. Le saint évêque d'Apt mourut pendant que Cassien écrivait ses dix premières conférences avec les moines de Scété. Elles furent [4] donc dédiées à saint Leontius de Fréjus, frère de saint Castorius, et à l'abbé Helladius, qui gouvernait probablement le monastère d'Apt et fut peu après évêque [5].

[1] Cass., De Instit., lib. 4, à cap. 3 ad cap. 7.

[2] *Ibid.*, lib. 4, à cap. 7 ad fin., *passim*.

[3] *Ibid.*, Præf. ad Castor., in lib. De Instit.

[4] *Ibid.*, Præf. ad Leont. et Hellad. præv., Collat. 1.

[5] *Ibid.*, Præf. præv., Collat. 18.

Saint Honorat, encore abbé de Lérins alors, et le bienheureux Eucher, lurent ces conférences avec la plus grande édification, et en demandèrent de nouvelles à Cassien, qui leur dédia ses conférences avec les anachorètes de Panéphyse [1], leur annonçant, en outre, qu'il rédigeait celles qu'il avait eues avec les anachorètes de Diolcos ; il les envoya à ses frères des îles Stæchades [2].

Ces îles étaient peuplées d'un grand nombre de cénobites et d'anachorètes [3]. Elles possédaient surtout un monastère très-nombreux, que dirigeait l'abbé Théodore avant d'être élevé sur le siége de Fréjus, à la place de saint Leontius. Les principaux anachorètes étaient Jovinianus, Minervius et Leontius, dont les exemples avaient excité dans les âmes le désir de la vie parfaite de la solitude [4].

Les monastères de Lérins, de Saint-Victor et des îles Stæchades, unis par les liens de la charité, pénétrés du même esprit, rivalisant de sainteté et de zèle, furent comme trois sources fécondes d'où l'esprit monastique se répandit dans les Gaules. Ils eurent aussi la gloire de former la plupart de ces glorieux évêques du ve siècle, qui restèrent toujours moines au milieu des honneurs de l'épiscopat, couvrirent leurs Eglises de monastères, et propagèrent ces institutions précieuses qui furent pour notre Eglise une source de vertus et de gloire.

[1] Cass., Præf. præv., Collat. 11.

[2] Aujourd'hui îles d'Hières, près Marseille.

[3] Cass., Præf. præv., Collat. 18.

[4] *Ibid.*

LIVRE QUATRIÈME.

(428 — 461)

I.

Exposition du semi-pélagianisme. — Ses adversaires Prosper et Hilaire. — Ses défenseurs Cassien et les moines de Marseille — Lettres de saint Prosper et d'Hilaire à saint Augustin. — Livres de saint Augustin : *De la Prédestination des Saints* et *Du Don de la persévérance*. — Lettre de Prosper à Ruffin. — Objections des Gaulois. — Réponse de Prosper. — Objections de Vincent. — Réponse de Prosper. — La cause du semi-pélagianisme à Rome. — Constitution du pape Célestin. — Ouvrage de Prosper contre Cassien. — Mort de Cassien. Décadence du semi-pélagianisme.

428 — 433.

Les ouvrages de Cassien ne sont pas entièrement irréprochables sous le rapport de la doctrine, et il y a semé çà et là certaines opinions que l'Eglise a condamnées depuis et que l'on a désignées sous le nom de *semi-pélagianisme*, parce qu'elles se rapprochent de l'hérésie de Pélage. C'est surtout dans sa treizième conférence qu'il développe ce système, et il peut en être considéré comme le principal auteur. Les moines de Saint-Victor prirent chaudement le parti de leur abbé contre ses adversaires, et engagèrent une controverse importante.

Pour l'apprécier avec justesse, il est nécessaire de poser d'abord quelques considérations générales :

Si on examine tant soit peu la nature de l'homme, il est facile de remarquer en lui un penchant bien fort pour le mal; chacun peut apercevoir en soi cette loi du péché, qui contredit la loi de la justice, c'est un fait moral qu'on ne peut contester.

Mais à côté du penchant au mal, il y a dans le cœur de l'homme un amour invincible, indestructible du bien, qui survit au naufrage de toute vertu.

Balancé entre ces deux amours, l'homme incline-t-il nécessairement vers l'un ou l'autre, ou bien conserve-t-il une liberté pleine et entière, un libre choix ?

Une chose certaine, c'est qu'il sent qu'il est libre. Entre deux actions contradictoires, s'il se décide pour l'une, il a conscience de n'avoir pas été violenté et d'avoir pu se décider pour l'autre. Cependant, malgré le sentiment de sa liberté, il est obligé de reconnaître, par son expérience journalière, que le penchant au mal est plus fort en lui que l'amour du bien; force lui est d'avouer qu'il n'obéit pas toujours autant qu'il le devrait, et même autant qu'il le pourrait, à la loi du bien; le mal ne prédomine pas tellement qu'il lui ôte la liberté; mais il a en lui une action plus forte, plus énergique.

Pélage ne sut pas reconnaître ces faits incontestables de la nature morale de l'homme; partant de ce principe : que l'homme est tel encore qu'il sortit des mains de Dieu, il en conclut que le mal ne pouvait prédominer dans sa nature; il le fit donc capable, par ses seules forces, de faire toujours toute espèce de bien, et nia la nécessité d'un secours surnaturel ou de la grâce.

On comprend avec quelle vigueur on dut s'élever, dans l'Eglise, contre une doctrine qui s'attaquait à l'essence même du christianisme; si l'homme n'est pas déchu, il n'a pas eu besoin d'être racheté, le Verbe Divin n'a pas dû s'incarner pour sauver le monde qui n'avait pas besoin de sa médiation. Par conséquent, J.-C. n'est qu'un pur homme, doué seulement de certains priviléges. Nestorius tira ces conclusions des principes de Pélage, et, avant lui, Leporius les avait entrevues et en avait formé son système.

Comme il arrive presque toujours, Pélage[1] eut des adversaires exagérés, qui tombèrent dans une erreur opposée à la sienne. En affirmant, d'une manière trop absolue, la prédominance du penchant mauvais dans l'homme, ils lui ôtèrent toute liberté, et le placèrent dans l'impuissance de faire par lui-même la moindre action moralement bonne; sa liberté étant détruite, il avait besoin, pour faire le bien, d'être sous une impulsion de Dieu tellement déterminante, qu'il n'était plus qu'un instrument passif et ne pou-

[1] Pélage eut peu de partisans dans les Gaules. Quelques évêques avaient d'abord embrassé ses opinions; mais Valentinien III (année 425) chargea Patrocle, évêque d'Arles, de les réunir et de les sommer de renoncer à leurs erreurs, dans l'espace de vingt jours, sous peine d'être chassés de leurs siéges et des Gaules. (*Const. Valentin.; apud Sirm.*, *Concil. Gall.*, p. 54.) Il est probable que ces évêques se soumirent, car le pélagianisme n'apparaît plus dans les monuments de l'histoire de l'Eglise des Gaules.

vait s'attribuer la moindre part dans ses actes. Toute sa vie n'était qu'un effet nécessaire de l'action divine qu'ils appelaient prédestination, et d'où on les appela *Prédestinatiens* [1].

Entre ces deux opinions extrêmes du pélagianisme et du prédestinatianisme, se place la vraie doctrine de l'Eglise. Elle affirme : 1° le double penchant de l'homme pour le bien et pour le mal; 2° la prédominance du penchant mauvais sur le bon; 3° la liberté en vertu de laquelle l'homme peut choisir entre le bien et le mal, et se déterminer, par lui-même, à une action moralement bonne.

Mais, outre le bien naturel, c'est-à-dire accompli par les forces de la nature et d'après des motifs et des secours purement naturels, l'Eglise admet un autre bien qu'elle nomme surnaturel, produit par un principe au-dessus de la nature et par des motifs religieux. On comprend que l'homme ne puisse faire par lui-même ce bien surnaturalisé; il ne peut agir que conformément à sa nature, et, pour qu'il produise un acte surnaturel, il faut qu'il ait en lui un principe d'action surnaturel. C'est ce principe que l'Eglise appelle grâce, et dont elle admet l'absolue nécessité, pour que l'homme agisse dans une sphère au-dessus de sa nature et fasse des actions douées de qualités supérieures à celles des actes moralement bons.

Il est évident que l'homme ne peut par lui-même s'élever dans l'ordre surnaturel, et ne peut non plus le mériter; car il faudrait pour cela, à son action naturelle, un mérite d'un ordre supérieur; autrement elle produirait un effet d'une nature essentiellement contradictoire avec la sienne.

C'est là, cependant, ce qu'ont prétendu les semi-pélagiens. Ils voulaient que l'homme pût mériter par lui-même la première grâce ou le commencement de la foi, c'est-à-dire son entrée dans l'ordre surnaturel; ils n'admettaient pas la nécessité du secours divin, pour arriver à la première grâce, et ils l'envisageaient comme un effet mérité d'actions moralement bonnes qui la précédaient. Ils ne regardaient la grâce comme nécessaire, que pour l'augmentation de la foi et la persévérance dans les bonnes œuvres surnaturelles.

Ils étaient moins conséquents que les pélagiens. En effet, si l'homme peut mériter par lui-même la première grâce, son action peut avoir un mérite surnaturel. L'effet étant toujours proportionné

[1] Prosper., Chron., pars 2. — Liber cui titulus *Prædestinatus*; apud Sirm., op. varia.

à la cause, son action devra nécessairement être surnaturelle. Il aura en lui le principe du bien élevé dans l'ordre supérieur, il pourra le faire; par conséquent et à plus forte raison il pourra faire toujours et par lui-même le bien naturel. Les semi-pélagiens auraient dû adopter l'opinion de Pélage, s'ils eussent été conséquents, mais ils condamnèrent toujours cette erreur, quoique leur système y conduisît naturellement.

Les semi-pélagiens eurent de redoutables adversaires, parmi lesquels il faut placer, au premier rang, le grand évêque d'Hippone, Augustin, dont le génie profond sut jeter de vives lumières sur ces questions abstraites de l'action de Dieu sur l'homme, et de l'action de l'homme sous l'influence divine. Personne ne pénétra plus avant que lui dans ces mystérieuses profondeurs. Il s'élève, sur les ailes de la foi, jusqu'au sein de Dieu, il le voit dans son immuable éternité, embrassant, comme un point imperceptible, le temps pendant lequel les êtres créés se meuvent et s'agitent. Dans sa vue éternelle, Dieu connaît tous les êtres dans leur passé, leur présent, leur avenir; il voit par avance le chemin qu'ils suivront pour arriver à leur terme; mais sa prévision ne leur impose aucune contrainte, et leurs actions n'arrivent pas parce qu'il les a prévues; il les a prévues, au contraire, parce qu'elles devaient arriver. Il les prévoyait avec infaillibilité, parce qu'il connaît les natures diverses et leurs lois, les causes et les effets.

En créant l'homme, il le place en des conditions où son salut est possible, il lui donne un premier secours que doit seconder l'homme par tout ce qu'il lui reste de liberté. S'il doit y correspondre, Dieu prévoit qu'il sera sauvé, et c'est ce que saint Augustin appelle *prédestination*. Il est évident que le salut n'arrive qu'en vertu de la grâce première ou grâce d'*élection;* et c'est en ce sens que le grand évêque d'Hippone dit que Dieu n'a pas élu parce qu'on devait croire et être fidèle, mais qu'on a cru et qu'on s'est sauvé parce qu'on aété élu.

Dieu, dans son amour pour les hommes, ne refuse à aucun la grâce première. Il les *appelle* tous au salut, mais tous ne répondent pas à leur vocation et abusent de la liberté que Dieu leur a laissée et qui seule peut donner à l'action humaine son vrai caractère. Le secours de Dieu, ou la grâce, est, dans la nature de l'homme, comme un contre-poids à son penchant prédominant pour le mal, de sorte qu'aidé de la grâce, il revient dans un état où il peut vouloir et agir avec une entière liberté; car la grâce, au lieu de détruire la liberté, la perfectionne en arrachant l'homme au joug de la con-

cupiscence, dont il suivrait sans elle les inspirations beaucoup plus souvent que celles de son amour pour le bien. S'il correspond aux grâces premières, il fait des actes bons, à l'aide desquels il corrige sa nature, acquière une vue plus claire de la vérité, un amour plus fort pour le bien, une plus grande facilité pour agir dans la vérité et la justice, et obtenir de Dieu la dernière faveur, le don de la persévérance jusqu'à la fin.

Cette doctrine de saint Augustin, qui est aussi celle de l'Eglise, enveloppée d'une philosophie profonde, n'était pas à la portée de toutes les intelligences [1].

Cassien et ses moines de Marseille, effrayés de quelques phrases prises isolément, croyaient le saint docteur de l'opinion des prédestinatiens, et ces hérétiques favorisaient cette fausse opinion en se donnant pour ses disciples; ils publièrent même un livre qui était, dit l'auteur du *Prædestinatus* [2], comme un sépulcre infect, blanchi au-dehors par le nom d'Augustin, mais rempli au-dedans de pourriture et de corruption.

Les vrais disciples d'Augustin furent, dans les Gaules, Hilaire et surtout Prosper, connu généralement sous le nom de Prosper d'Aquitaine, qui consacra à la défense de la grâce divine son éloquence, son génie philosophique et son talent pour la poésie.

Alarmé du nombre des ennemis d'Augustin, de leur science et de l'influence qu'ils devaient à leur incontestable sainteté, il écrivit à l'évêque d'Hippone la lettre suivante (429) :

« Prosper [3], au seigneur bienheureux pape [4] Augustin, souverainement admirable, maître illustre et digne de tout honneur :

[1] M. Guizot (Hist. de la civil. en France, t. I, p. 168) prétend que le prédestinatianisme découlait invinciblement de la doctrine de saint Augustin : « Il se trompa, dit-il, comme logicien, en niant cette conséquence, et il fut inconséquent *précisément à cause de sa haute raison*, qui le sauva de l'erreur où l'eût précipité la logique. » Saint Augustin ne fut pas inconséquent, quoi qu'en dise M. Guizot, et nous avons peine à croire, avec l'illustre auteur, que les inconséquences et les contradictions soient des preuves éclatantes d'un esprit supérieur; nous trouvons cette doctrine un peu au-dessus de notre intelligence.

[2] *Prædestinatus*, édité par le P. Sirmond, *inter opera varia.*

[3] Prosper., Epist. ad August.; int. op. S. August., Epistolar. class. 3, Epist. 225, et inter Prosper. op.

[4] Nous verrons souvent dans le cours de cette Histoire qu'on donnait, dans les premiers siècles, le titre honorifique de pape ou de père à tous les évêques. M. Thierry le note avec une certaine importance, comme une preuve en faveur de son système de dénigrement contre l'autorité du pape de Rome. Jamais per-

« Je vous suis personnellement inconnu; mais si vous daignez vous en souvenir, mes sentiments et mes paroles ne vous sont pas absolument étrangers; car déjà je vous ai écrit une lettre que je confiai à mon saint frère, le diacre Leontius, et vous m'avez répondu par la même occasion.

« J'ose écrire encore aujourd'hui à Votre Béatitude, non-seulement pour lui offrir mes respects, comme alors, mais par attachement pour la foi qui est la vie de l'Eglise.

« En vous voyant combattre avec une activité si intelligente et ce courage que la vérité seule peut inspirer pour tous les membres du corps du Christ et contre les piéges des doctrines hérétiques, je n'ai pas pensé vous être importun en vous parlant sur un sujet qui touche au salut d'un grand nombre et intéresse par conséquent votre piété. Je me croirais plutôt coupable, si je ne référais au défenseur de la foi ce que je crois pernicieux pour elle.

« Un grand nombre des serviteurs du Christ qui habitent Marseille, regardent comme opposé au sentiment des Pères et de l'Eglise, ce que Votre Sainteté enseigne, dans ses écrits, contre les pélagiens, sur la vocation des élus, en vertu du décret de Dieu. Pendant quelque temps, ils ont mieux aimé s'en prendre à leur peu de pénétration que de blâmer des choses qu'ils ne comprenaient pas, et plusieurs conçurent le projet de demander à Votre Béatitude une exposition plus claire, plus lucide de ses sentiments.

« Sur ces entrefaites, vous avez publié votre livre si plein d'une divine autorité, et intitulé : *De la Correction et de la Grâce*, composé en faveur de quelques personnes qui avaient fait, en Afrique, les mêmes difficultés touchant vos opinions.

« Ce livre nous arrivant en des circonstances aussi favorables, nous pensâmes que toutes les discussions allaient cesser; car Votre Sainteté y répondait à toutes les questions qu'on voulait lui adresser aussi pleinement, aussi parfaitement que si elle avait eu, dans cet ouvrage, le dessein d'apaiser les troubles qui s'étaient élevés parmi nous; il n'en fut pas ainsi, et si après la lecture du livre de Votre Béatitude, vos disciples, en se pénétrant davantage de votre sainte et apostolique doctrine, en retirèrent plus de lumière et de

sonne n'a songé à fonder l'autorité de l'évêque de Rome sur son titre de *pape*, et on put le donner à tous les évêques sans diminuer en rien le pouvoir du chef de l'épiscopat.

science, ceux qui avaient été arrêtés par défaut de pénétration en devinrent plus ennemis que jamais.

« Ce dissentiment est déplorable ; il est à craindre d'abord que ces hommes si pieux, si respectables, ne se laissent séduire par l'esprit de l'impiété pélagienne, et aussi que les simples fidèles qui ont pour eux le plus grand respect, ne regardent comme plus sûre l'opinion de ceux dont ils sont accoutumés à suivre les jugements sans contrôle.

« Telle est leur opinion :

« Tout homme a péché en Adam, et personne ne peut être sauvé par ses œuvres, mais par la grâce de Dieu qui peut seule nous régénérer. La rédemption, qui est l'effet du sang de J.-C., est offerte à tous les hommes sans exception, et tous ceux qui veulent embrasser la foi et recevoir le baptême, peuvent être sauvés. Avant la création du monde, Dieu a prévu ceux qui devaient croire et persévérer dans la foi, et il a prédestiné à son royaume ceux qu'il a prévu devoir, après leur vocation gratuite, se rendre dignes d'être élus et de quitter cette vie dans l'état de grâce. Dieu invite tout homme à croire et à faire de bonnes œuvres, afin que personne ne désespère d'obtenir la vie éternelle qui est la récompense promise à la piété volontaire.

« Quant au décret de la vocation de Dieu, par lequel on dit qu'avant le commencement du monde, ou dans la création de la race humaine, il a fait choix des élus et des réprouvés, ils croient qu'on ne peut l'admettre sans ôter au pécheur tout souci de se relever de ses fautes et donner au juste un motif de s'endormir dans la tiédeur. Pour l'un et l'autre, tout soin est inutile, puisque le réprouvé ne pourra jamais être sauvé et que l'élu ne pourra jamais périr, malgré sa négligence ; quoi qu'ils fassent, il ne peut leur arriver que ce que Dieu a décrété. Si le décret de Dieu prévient les volontés humaines, il ne peut donc plus y avoir ni énergie pour le salut, ni vertus, et, sous le nom de prédestination, on n'admet qu'une inflexible nécessité [1].

[1] Ces semi-pélagiens, qu'on pourrait appeler modérés, ne faisaient pas attention que le décret divin, admis par saint Augustin, n'était porté qu'en raison de sa prévision infinie, par laquelle il voyait par avance la route que chacun suivrait librement, et, par conséquent, le terme où il devait arriver. Mais la vie de l'homme n'était pas déterminée nécessairement par ce décret, autrement il y

« Quelques-uns se rapprochent davantage des pélagiens; car, forcés de confesser cette grâce de J.-C., qui prévient tous les mérites de l'homme et qui ne pourrait être appelée grâce si elle n'était gratuite, ils veulent que cette grâce prévenante ne soit que l'état de raison et de libre-arbitre auquel chaque homme, avant son existence et par conséquent avant tout mérite, a été prédestiné. Par le bon usage de la raison qu'il reçoit gratuitement, l'homme distingue le bien et le mal, dirige sa volonté vers la connaissance de Dieu et l'observation des Commandements; il arrive ainsi à cette grâce au moyen de laquelle nous renaissons en J.-C. Ce n'est donc que par le bon usage d'un bien naturel, qui est la grâce première, qu'il parvient à cette autre grâce qui est le principe du salut.

« Par la miséricorde de Dieu qui nous éclaire et par les instructions de Votre Béatitude, nous pouvons facilement persévérer à rejeter ces opinions perverses; mais nous sommes faibles contre l'autorité de ceux qui les soutiennent, qui nous surpassent en vertus et dont plusieurs viennent d'être élevés à l'honneur du souverain sacerdoce. Il n'y a qu'un bien petit nombre d'amis de la grâce parfaite qui osent s'opposer à l'opinion d'hommes aussi supérieurs; avec leur dignité, a crû le péril et pour eux qui enseignent et pour ceux qui les écoutent; car il leur semble bien salutaire de se trouver à peu près sans contradicteurs et de voir leurs fidèles garder le silence ou les suivre aveuglement.

« Je vois cependant vibrer avec force, dans leurs opinions, la fibre de l'impiété pélagienne. En plaçant le principe du salut dans l'homme, ils mettent la volonté humaine avant la volonté divine, et l'homme n'est secouru que parce qu'il a voulu, et sa volonté n'a pas été un résultat du secours de Dieu.

« Bienheureux pape et excellent père, donnez-nous dans cette cause toutes les lumières que vous recevez de Dieu, et daignez nous exposer avec clarté les choses les plus obscures et les plus difficiles. A l'aide de vos éclaircissements, nous croyons et nous espérons que notre faiblesse sera affermie, et que les hommes vénérables et illustres, que les ténèbres de cette opinion ont aveuglés, verront la pure lumière de la grâce. Il est bon que Votre Béatitude sache que parmi eux est le saint évêque d'Arles, Hilaire, homme d'une haute autorité et versé dans les études spirituelles. Sur tout le

eût eu une *nécessité* véritable, ce qui constituait l'erreur du prédestinatianisme, dont saint Augustin était aussi éloigné que du pélagianisme.

reste, il connaît et admire votre doctrine; mais sur les questions en litige, il veut en conférer par lettre avec Votre Sainteté. »

Malgré ces paroles de saint Prosper, on a prétendu que saint Hilaire d'Arles n'avait pas été favorable au sémi-pélagianisme [1]. On n'y eût pas attaché tant d'importance, si on eût réfléchi que l'hérésie, désignée aujourd'hui sous ce nom, était de son temps une opinion purement philosophique sur laquelle l'Eglise ne s'était pas encore prononcée et que des hommes d'une égale sainteté pouvaient attaquer ou défendre. Le monastère de Lérins, d'où était sorti saint Hilaire, était trop étroitement uni à celui de Saint-Victor, pour que l'opinion de Cassien n'y eût pas bien des partisans, d'autant plus que sa treizième conférence, où il développe particulièrement son système, est une de celles qu'il dédia à saint Honorat et à saint Eucher.

Augustin reçut à peu près en même temps et la lettre de saint Prosper et celle que lui adressa Hilaire [2], cet autre défenseur de la grâce, qui suivait scrupuleusement les traces du grand évêque d'Hippone; il leur répondit par les livres *De la Prédestination des Saints* et *Du don de la Persévérance*, qu'il leur dédia (429).

Il y explique ce qu'il entend par la prédestination : ce n'est pas un décret inflexible en vertu duquel les uns seraient prédestinés et les autres réprouvés sans égard à leurs actions futures, mais un décret qui a sa raison dans la prévision éternelle de Dieu qui l'a posé parce qu'il a nécessairement prévu toutes les actions faites cependant avec liberté. Le saint docteur prouve en outre que la première grâce de la vocation est purement gratuite et non donnée à un mérite naturel qui n'a aucune proportion avec un secours surnaturel, et qu'après avoir reçu cette grâce première, l'homme ne peut persévérer jusqu'à la fin sans un nouveau don de Dieu ou un nouveau secours.

Saint Augustin mourut peu après avoir composé ces deux ouvrages (430), et tout le poids de la controverse retomba sur Prosper et Hilaire. Déjà, avant la mort du saint docteur, les semi-pélagiens avaient osé l'attaquer en secret et semer des bruits désavantageux contre Prosper, son disciple. Ruffin, qui aimait Prosper, lui en écrivit et en reçut une lettre sur la grâce et le libre-arbitre [3], dans

[1] Apud Bolland., Vindiciæ pro S. Hilario post ejus vitam; ad diem 5 maii.

[2] Inter op. S. August., Epist. class. 3, epist. 226.

[3] Prosper. Aquit.; Epist. ad Ruff., De Grat. et lib. Arbit., cap. 12.

laquelle Prosper explique bien clairement ses principes conformes à ceux de son illustre maître; il y examine les preuves que ses adversaires tiraient de l'Ecriture Sainte et les objections qu'ils faisaient contre la doctrine de saint Augustin, et établit cette vérité fondamentale du christianisme, que la nature humaine [1] n'a pas été sauvée par la nature humaine, mais seulement par J.-C., médiateur entre Dieu et les hommes, ou par un secours surnaturel.

Après avoir exposé les artifices des pélagiens qui n'ont pu les soustraire à la condamnation, il ajoute [2] : « Le bienheureux Augustin, le plus illustre des évêques de ce temps, les a foudroyés d'une manière admirable dans ses beaux et nombreux écrits. Parmi les dons surnaturels dont l'a comblé avec profusion l'esprit de Dieu, il a reçu de la bonté divine la science et la sagesse, pour combattre avec le glaive invincible de sa parole, non-seulement cette erreur dont les membres coupés et dispersés palpitent encore, mais aussi bien d'autres hérésies; et c'est après tant de combats, c'est lorsqu'il brille de tout l'éclat des victoires qu'il a remportées pour la gloire du Christ et de son Eglise, que quelques-uns des nôtres, (je le dis avec douleur) osent élever des murmures, secrets il est vrai, mais cependant bien connus; s'ils trouvent des oreilles disposées à les écouter, ils décrient ses ouvrages contre les pélagiens, et prétendent qu'il détruit le libre arbitre, et que, sous le nom de grâce, il admet une inflexible nécessité; ils ajoutent qu'il distingue dans le genre humain, comme deux masses, deux natures, et ils ne rougissent pas d'attribuer ainsi à ce grand homme l'erreur honteuse des païens et des manichéens. S'il en est ainsi, comment sont-ils donc assez négligents, ou pour mieux dire assez impies, pour ne pas chasser de l'Eglise une si abominable doctrine, résister à d'aussi folles erreurs, attaquer par leurs écrits celui qui les professe? Ce sera vraiment pour eux une grande gloire, ce sera un grand service qu'ils rendront au genre humain, s'ils peuvent tirer Augustin de son erreur. Sans doute que ces nouveaux censeurs, en hommes modestes, veulent épargner un vieillard qui a bien mérité de l'Eglise par ses anciens travaux, et gardent le silence par compassion pour lui et dans l'assurance que personne ne lit ses ouvrages; ils doivent savoir cependant que non-seulement l'Eglise

[1] Prosper. Aquit., Epist. ad Ruff., De Grat. et lib. Arbit.

[2] *Ibid.*, c. 12.

Romaine, l'Eglise d'Afrique et tous les fidèles de l'univers partagent les sentiments d'Augustin ; mais que dans les lieux même où s'élèvent des murmures contre sa doctrine, il en est, grâce à Dieu ! qui puisent dans ses livres l'évangélique et apostolique doctrine. Si on nous croit dans l'erreur, pourquoi ne nous attaque-t-on pas avec courage ? Si on n'ose pas nous attaquer ouvertement, pourquoi nous mordre en secret par de sourdes calomnies ? »

Après la mort du grand docteur de la grâce, ses adversaires levèrent plus haut la tête. Ne voyant plus devant eux cet étonnant génie contre lequel ils n'osaient élever qu'en tremblant de secrets murmures, ils se mirent à parler haut et publièrent quinze propositions qu'ils donnèrent comme le résumé de sa doctrine. Elles sont connues sous le nom de *Capitules* ou *Objections des Gaulois*. Les voici [1] :

1° En vertu de la prédestination, les hommes sont sous l'empire d'une inflexible nécessité qui les pousse au péché et à la mort.

2° La grâce du baptême n'efface pas le péché originel en ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie.

3° Il ne sert de rien à ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie d'agir avec piété et justice, quand bien même ils auraient été baptisés. Ils sont réservés en ce monde jusqu'à ce qu'ils tombent et périssent, et ils ne seront enlevés de cette vie qu'après être tombés dans le péché.

4 Tous les hommes ne sont pas appelés à la grâce.

5° Ceux qui sont appelés ne le sont pas de la même manière : les uns sont appelés à croire, les autres à ne pas croire.

6° Le libre-arbitre n'est rien dans l'homme ; le bien ou le mal se fait en lui en vertu de la prédestination de Dieu.

7° Dieu refuse la persévérance à quelques-uns de ses enfants régénérés en J.-C. et auxquels il a donné la foi, l'espérance et la charité. Il la leur refuse, parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition par la prescience et la prédestination de Dieu.

8° Dieu ne veut pas que tous les hommes soient sauvés, mais seulement un certain nombre de prédestinés.

9° Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption du monde entier.

10° Dieu a empêché que l'Evangile fût prêché à certains hommes, de peur qu'ils n'eussent été sauvés, si on leur eût prêché l'Evangile.

[1] Prosper. Aquit., Responsiones ad Capitula Gallorum.

11° Dieu, par sa puissance, contraint les hommes au péché.

12° Dieu ôte l'obéissance à des justes qu'il a appelés, afin qu'ils cessent d'obéir.

13° Il y a des hommes qui n'ont pas été créés de Dieu pour la vie éternelle, mais seulement pour servir à l'ornement de ce monde et pour l'utilité des autres hommes.

14° Ceux qui ne croient pas à l'Evangile, sont incrédules en vertu de la prédestination de Dieu, et Dieu a décrété que ceux qui ne croient pas ne pourraient pas croire, par l'effet de sa volonté.

15° La prescience est la même chose que la prédestination.

Ces propositions renferment la doctrine des prédestinatiens, mais non celle de saint Augustin. Prosper, qui nous les a conservées, les publia accompagnées de réponses très-précises et suivies de quinze autres propositions qui résument toute la doctrine catholique. Cet opuscule était capable d'éclairer des hommes de bonne foi; mais c'est une vertu rare dans ceux que l'orgueil et l'esprit de parti dominent. Un nommé Vincent publia seize nouvelles objections qui contenaient à peu près les mêmes blasphèmes que celles des Gaulois.

« Certains hommes, trop oublieux de la charité chrétienne et fraternelle, dit à ce sujet Prosper [1], ont tant d'ardeur pour blesser notre réputation, que, dans leur passion de nuire, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils se font tort à eux-mêmes; car les idées qu'ils entassent et accumulent, comme ils peuvent, en certaines sentences, ne sont que d'ineptes blasphèmes et d'énormes mensonges, et c'est sans bonne foi qu'ils vont colportant, çà et là, comme nos opinions, les absurdités contenues dans leur liste diabolique. Il nous suffirait, sans doute, d'enfermer dans un seul anathème toutes les propositions qu'on nous impute, et c'est sans peine que nous souscririons à cet anathème; mais nos ennemis, qui semblent souffrir de la bonne opinion que l'on pourrait avoir de nous, chercheraient à rendre suspecte une condamnation faite si brièvement. Nous leur épargnerons cette occasion d'une nouvelle querelle, et nous croyons convenable, même nécessaire, tant pour adoucir ceux qui nous calomnient que pour apprendre nos vrais sentiments à ceux qui connaissent ceux qu'on nous impute, d'écrire avec le plus de lucidité que faire se pourra, avec la grâce de Dieu, ce que nous pensons de ces objections perverses. »

[1] Prosper. Aquit., Respons. ad Capit. object. Vincent., præf.

Prosper passe ensuite en revue les seize propositions de Vincent; ce qui lui donne une nouvelle occasion de développer avec talent la doctrine catholique.

Si le pieux docteur avait des adversaires systématiques qui ne tenaient aucun compte de ses dénégations les plus formelles et de ses explications les plus claires, il avait aussi d'humbles disciples qui le consultaient avec humilité. De ce nombre étaient deux prêtres de Gênes, Camillus et Théodore, qui lui envoyèrent quelques extraits du livre de la *Prédestination des Saints*, sur lesquels ils désiraient avoir des éclaircissements. Prosper leur répondit avec humilité et avec sa science ordinaire, et c'est probablement vers ce temps qu'il tira des ouvrages de saint Augustin et des siens une série de propositions très-claires et bien propres à faire comprendre à tous leur doctrine [1]. Mais il vit bientôt qu'il perdait sa peine à vouloir éclairer des aveugles volontaires. Comprenant cependant le péril que faisait courir à la foi, dans les Gaules, l'erreur de ses adversaires, il porta, de concert avec son ami Hilaire, la cause du semi-pélagianisme à Rome.

Célestin était alors sur la chaire de saint Pierre; ce pape n'était pas favorable aux moines de Marseille, si on en juge par sa lettre aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise que nous avons donnée au troisième livre de cette Histoire; il les ménagea bien moins encore quand il eut appris qu'ils soutenaient opiniâtrement des opinions contraires à celles du grand Augustin, dont la doctrine était reconnue partout comme très-catholique; aussi écrivit-il aux évêques des Gaules la lettre suivante (431) [2]:

« Célestin, à ses très-chers frères Venerius, Marinus, Leontius, Auxonius, Arcadius, Sillucius, et autres évêques des Gaules [3].

« Nos fils Prosper et Hilaire, qui sont auprès de nous, et dont nous louons le zèle pour la cause de Dieu, nous ont dénoncé certains prêtres qui troublent les Eglises, en agitant des questions téméraires et enseignent avec opiniâtreté des opinions contraires à la vérité. Mais c'est à Votre Dilection que nous devons le reprocher avec plus de justice, puisque vous leur laissez la liberté d'en disputer et de se

[1] Prosper. Aquit., Sentent. ex August. delibat.

[2] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 58.

[3] Venerius était évêque de Marseille; Leontius, de Fréjus; Arcadius, de Vence; Sillucius, d'Apt. On ignore les siéges des autres évêques cités dans l'inscription de la lettre.

placer ainsi au-dessus de vous. Nous lisons cependant que le disciple n'est pas au-dessus du maître (Luc. 6, 40); c'est-à-dire que personne ne doit s'arroger le droit d'enseigner, au mépris de ceux qui en ont été chargés... Réprimez donc ces prêtres, qu'ils n'aient plus la liberté de parler comme il leur plaît. Que la nouveauté cesse d'attaquer l'ancienne doctrine, si toutefois les choses vont jusque-là, et qu'ils ne troublent plus désormais la paix des Eglises... Ayez, très-chers frères, un grand zèle pour la paix du peuple catholique. Que ces prêtres, si toutefois ils sont dignes de ce nom, sachent que votre caractère épiscopal vous élève au-dessus d'eux. Qu'ils sachent qu'il convient mieux, à ceux qui enseignent mal, d'apprendre que de vouloir instruire les autres. Que faites-vous dans vos Eglises, si vous leur laissez la charge d'enseigner? Peut-être que plusieurs en agissent ainsi parce que, élevés depuis peu de temps à la dignité épiscopale et tirés du milieu du monde, ils ignorent leurs devoirs; nous en avons parlé longuement en répondant à la lettre de notre frère Tuentius [1]. Aujourd'hui, nous nous contentons de vous avertir d'éviter ces hommes qui s'efforcent de répandre sur la terre une autre semence que celle que notre grand Agriculteur nous a ordonné de semer. Nous ne pouvons nous étonner des intrigues qu'ils ourdissent contre les vivants, lorsque nous les voyons s'attaquer à la mémoire de nos frères qui dorment du sommeil de la paix.

« Augustin, cet homme de si sainte mémoire à cause de sa vie et de ses mérites, a toujours été dans notre communion. Jamais le moindre soupçon désavantageux ne plana sur lui, et nos prédécesseurs ont eu, à notre connaissance, une si haute opinion de sa science, qu'ils l'ont tous regardé comme un des plus grands docteurs; tous, sans exception, ont eu de lui cette idée avantageuse et professèrent pour lui l'attachement le plus vrai, l'admiration la plus profonde. Il faut donc résister à ces hommes qui l'attaquent et qui deviennent aujourd'hui plus nombreux. Nous saurons que vous partagez notre manière de voir, si vous imposez silence aux méchants et faites cesser à l'avenir toute discussion sur ce point.

[1] La lettre de saint Célestin à Tuentius est perdue. Tuentius était, selon toute probabilité, l'évêque de ce nom, ordonné par Proculus et excommunié par le pape Zozime. Son ordination fut confirmée depuis, ainsi que toutes les ordinations de cet évêque, et Proculus seulement privé du titre de primat. C'est ainsi, selon les indications peu nombreuses, il est vrai, mais, selon nous, suffisantes pour appuyer cette opinion, que se termina la discussion relative à la primauté de l'Église de Marseille. (*V.* liv. 3 de cette Hist.)

« Que le Seigneur, très-chers frères, vous conserve en bonne santé. »

Le pape Célestin joignit à sa lettre un recueil de décisions des papes et des conciles d'Afrique approuvés par le saint-siége, sur la grâce et le libre-arbitre. Ce document, qui fut sans doute rédigé par saint Prosper, a trop d'importance sous le rapport dogmatique et liturgique pour que nous ne le donnions pas en grande partie. Il est divisé en dix articles.

« Art. 1er. Par la prévarication d'Adam, tous les hommes ont perdu l'innocence et la possibilité naturelle de se sauver. Personne ne peut, par son libre arbitre, se relever de cette chute ; il a besoin pour cela que la grâce le relève.

« Art. 2. Personne n'est bon par lui-même, il ne le devient que par la communication de celui qui est seul bon.

« Art. 3. Nul, même après la grâce du baptême, n'est capable de surmonter les tentations du démon et de vaincre les concupiscences de la chair, s'il ne reçoit, par le secours quotidien de Dieu, la persévérance dans la bonne vie.

« Art. 4. Personne ne peut faire, que par le Christ, un bon usage de son libre-arbitre.

« Art. 5. Toutes les œuvres et les mérites des saints doivent être rapportés à la gloire et à la louange de Dieu, car nul ne lui plaît s'il n'est embelli des dons qu'il lui fait gratuitement.

« Art. 6. Dieu agit tellement dans le cœur des hommes et sur le libre-arbitre lui-même, que toute sainte pensée, toute résolution pieuse et tout mouvement de bonne volonté viennent de lui. Par lui, nous pouvons faire quelque bien ; sans lui, nous ne pouvons rien [1].

« Art. 7. Nous adoptons comme un décret du siége apostolique, celui du concile de Carthage, conçu en ces termes : « Quiconque « dira que la grâce de Dieu, au moyen de laquelle nous sommes « justifiés par J.-C. notre Seigneur, n'a de force que pour remettre « les péchés qui ont été commis et ne peut aider à s'en préserver, « qu'il soit anathème. Quiconque dira que la grâce ne nous est don- « née que pour nous faire accomplir *plus facilement*, par elle, ce « que nous sommes tenus d'observer par notre libre-arbitre, de « sorte que, si la grâce ne nous était pas donnée, nous ne pourrions « pas l'observer avec autant de facilité, mais que nous le pourrions « absolument, qu'il soit anathème. »

[1] Il s'agit du bien surnaturel et méritoire pour le salut.

« Art. 8. Outre ces décrets du saint-siége apostolique, dans lesquels nos pères nous ont appris à rejeter toute nouveauté pernicieuse et à rapporter à la grâce du Christ le commencement de la bonne volonté, le progrès dans les bonnes œuvres et la persévérance jusqu'à la fin, jetons encore un coup d'œil sur les mystères des prières sacerdotales qui nous viennent des Apôtres et qui sont récitées uniformément dans le monde entier et dans toute l'Eglise catholique, nous verrons ainsi la loi de la foi établie sur la loi de la prière [1].

« Lorsque les pontifes des peuples fidèles s'acquittent des fonctions de leur ministère, ils plaident, auprès de la divine clémence, la cause du genre humain, et, avec toute l'Eglise qui gémit avec eux, ils demandent que la foi soit donnée aux infidèles, que les idolâtres soient délivrés des erreurs de leur impiété; que les Juifs, rejetant le voile qui couvre leur cœur, voient la lumière de la vérité; que les hérétiques reviennent à la foi catholique; que les schismatiques reçoivent l'esprit de la vivifiante charité; que les remèdes de la pénitence soient accordés à ceux qui sont tombés; que le sein de la céleste miséricorde soit ouvert aux catéchumènes, dans les sacrements de la régénération [2].

« L'effet prouve bien que ce n'est pas en vain qu'ils adressent à Dieu ces prières; car il daigne en tirer un grand nombre de leurs erreurs, et, après les avoir arrachés au pouvoir des ténèbres, il les transfère dans le royaume du fils de son amour [3], et fait de ces vases de colère des vases de miséricorde [4]. On regarde si bien tout cela comme l'œuvre de Dieu, qu'on lui rend toujours louange et action de grâces pour avoir éclairé et ramené ces pécheurs [5].

[1] *Ut legem credendi lex statuat supplicandi.* C'est un principe qui exprime très-bien les rapports qui existent entre la foi et la liturgie. La foi est la source de la prière, dit Bossuet, et la vérité de la foi se déclare manifestement dans la prière. La liturgie est au dogme ce que la parole est à l'idée, et toutes les cérémonies ou prières liturgiques *expriment* des vérités. Il est évident que la liturgie catholique ou universelle est la seule qui puisse exprimer infailliblement une vérité catholique. (*V.* Bossuet, Déf. de la Tradit. et des SS. Pères, liv. 10, c. 9.)

[2] L'Eglise se sert, dans les prières qu'elle fait le vendredi Saint, à peu près des expressions qu'emploie le pape Célestin, et qui sont évidemment tirées de ces *prières sacerdotales qui nous viennent des Apôtres.*

[3] Epist. Paul. ad Coloss., 1-13.

[4] Epist. Paul. ad Rom., c. 11, v. 22, 23.

[5] Bossuet (Déf. de la Tradit. et des SS. Pères, liv. 10, c. 9) remarque très-

« Art. 9. Remarquons aussi soigneusement ce que fait, uniformément et dans tout l'univers, la sainte Eglise, touchant ceux qui doivent être baptisés. Lorsque les enfants ou les adultes viennent au sacrement de la régénération, ils n'approchent de la source [1] de la vie qu'après que l'esprit immonde a été chassé de leur cœur par les exorcismes et les exsufflations des clercs. L'Eglise en agit ainsi pour nous rendre évident par quel moyen le prince de ce monde est chassé dehors [2], comment le *fort* est d'abord lié [3] et ensuite transporté avec toutes ses dépouilles sous la puissance du vainqueur qui a conduit notre captivité captive, et accorde ses dons aux hommes [4].

« Ces règles ecclésiastiques et ces documents d'une autorité divine que nous avons cités, prouvent évidemment que Dieu est l'auteur de tous les bons sentiments, de toutes les bonnes œuvres, de toutes les vertus au moyen desquels on va, du commencement de la foi, jusqu'à Dieu ; nous ne devons pas hésiter à croire que sa grâce prévient les mérites de l'homme et que c'est par elle que nous commençons à vouloir et à faire quelque bien. Cette grâce de Dieu ne détruit pas le libre-arbitre, elle le délivre et le rend, d'ignorant, éclairé ; de mauvais, bon ; de malade, plein de santé ; d'imprudent, prévoyant et sage ; car la bonté de Dieu est si grande envers les hommes, qu'il veut bien regarder comme nôtres les mérites qui sont cependant ses dons, et nous donner des récompenses éternelles pour ce que nous tenons de sa libéralité. Il agit en nous, afin que nous voulions et fassions ce qu'il veut, et ainsi il ne

bien que saint Prosper, qu'on croit auteur des articles joints à la lettre de saint Célestin, établit quatre vérités dans ce huitième article : 1° l'Eglise demande des grâces ; 2° ces grâces ne sont pas demandées en vain ; 3° l'Eglise est si convaincue que l'effet de ses prières vient de Dieu, qu'elle l'en remercie ; 4° cette opinion a toujours été celle de l'Eglise, puisqu'elle est appuyée sur des prières apostoliques. Il prouve donc très-bien, à l'aide de la liturgie, que l'Eglise a toujours cru à l'efficacité d'un secours surnaturel, d'une action divine déterminant l'homme dans ses actes. — Saint Prosper (art. 8 et 9) fait soigneusement remarquer qu'il ne s'appuie que sur la liturgie catholique ou universelle. Quant aux pratiques non essentielles, et qui ont toujours été différentes dans les diverses Eglises, elles ne peuvent fournir qu'un témoignage particulier.

[1] *Fontem vitæ* : c'est de là que vient le mot de *fonts*, employé pour désigner le baptistère. Les enfants, comme les adultes, étaient donc baptisés. Les exorcismes étaient faits par les clercs-exorcistes dans l'administration du baptême.

[2] Evang. Joann., c. 12, v. 31.

[3] Evang. Matth., c. 12, v. 29.

[4] Epist. Paul. ad Ephes., c. 4, v. 8.

laisse pas oisives en nous les facultés qu'il nous a données pour les exercer et non pour les négliger; nous devenons de la sorte les coopérateurs de la grâce de Dieu, et si nous voyons quelque chose languir en nous par l'effet de notre paresse, nous devons recourir avec soin à celui qui guérit toutes nos langueurs, rachète notre vie de la mort[1] et auquel nous disons *tous les jours :* « Ne nous laissez pas « succomber dans la tentation, mais délivrez-nous du mal[2]. »

« Art. 10. Quant aux questions plus profondes et plus difficiles qu'ont traitées ceux qui ont combattu les hérétiques, nous n'osons ni les mépriser, ni les adopter. Ce que nous avons dit, d'après les règles du siége apostolique, nous semble suffisant pour confesser la grâce de Dieu. Nous ne regardons pas comme catholique ce qui est contraire aux articles que nous avons établis. »

La constitution du pape Célestin n'apaisa pas les troubles qu'avaient excités les discussions sur la grâce; les adversaires de saint Augustin ne pouvaient, il est vrai, s'élever ouvertement contre un décret aussi clair du siége apostolique, mais ils trouvèrent moyen de l'interpréter et de décliner en partie le coup qu'il leur portait. Ils convinrent donc que le pape avait loué les ouvrages de saint Augustin; mais, comme il n'avait pas désigné les livres qu'il approuvait, ils en concluaient que cet éloge tombait sur les ouvrages antérieurs à ceux que le saint docteur avait publiés contre les pélagiens[3].

C'était un subterfuge inspiré évidemment par l'esprit de parti qui conduit si rapidement à la mauvaise foi. Prosper n'eut pas de peine à convaincre ses adversaires qu'Augustin, dans ses premiers ouvrages, avait soutenu les mêmes opinions que dans ses derniers[4]; du reste les louanges que Célestin donnait aux écrits du saint docteur étaient générales et devaient, par conséquent, s'appliquer à tous sans distinction.

Célestin mourut peu après (431) et Sixte lui succéda sur le siége apostolique. Etant encore prêtre de l'Eglise Romaine, Sixte avait eu, bien injustement toutefois, la réputation d'être favorable aux erreurs pélagiennes[5]. Les adversaires d'Augustin purent donc concevoir l'espérance qu'il ne suivrait pas les mêmes errements que son

[1] Psalm. 102, v. 3, 4.

[2] Oraison Dominicale, apud Math., c. 6, v. 13.

[3] Prosper. Aquit. contr. Collatorem, n° 59.

[4] *Ibid.*

[5] August., Epist. 194 ad Sixt., c. 1, § 1.

prédécesseur ; ils s'en vantèrent sans doute, et Prosper [1], de son côté, se flattait de l'espoir que Dieu, qui avait fait à Zozime, à Boniface et à Célestin la grâce de chasser du bercail du Seigneur ceux qui étaient évidemment des loups, c'est-à-dire les pélagiens, réservait à Sixte la gloire d'en chasser les loups dissimulés et couverts de peaux de brebis.

Sixte ne faisait que de monter sur le trône pontifical, lorsque Prosper déclara ouvertement la guerre à Cassien, qui était le chef des ennemis d'Augustin. Il ne l'avait pas attaqué ouvertement jusqu'alors, probablement à cause de son grand âge et de sa haute piété ; mais, voyant que la constitution de Célestin avait été inutile, il publia son ouvrage intitulé : *Contre l'auteur des Conférences.*

« Je ne veux pas, dit-il [2], m'attirer le reproche de dissimuler les opinions des hommes instruits pour ne m'attacher à réfuter que les inepties dont nous accable une foule de parleurs ignorants ; aussi je m'attache à celui qui, parmi nos adversaires, est sans contredit le plus savant dans les Saintes Ecritures ; ses opinions ne sont pas un problème, puisqu'il les a écrites et publiées. Il ne faut donc pas demander s'il les a, mais démontrer en quoi elles consistent. C'est dans le livre *De la Protection de Dieu* qu'il s'entretient, avec un certain abbé, de la grâce et du libre-arbitre. »

Ce livre, dont parle saint Prosper, est la treizième conférence que Cassien eut avec l'abbé Chérémon. Prosper la résume en douze propositions : la première est catholique [3] et Cassien y admet que le commencement de la bonne volonté vient de Dieu ; mais après être entré dans le bon chemin, il le quitte ; et il affirme dans les propositions suivantes que les bons mouvements, les pieux désirs peuvent quelquefois prévenir la grâce. Prosper suit [4] Cassien avec vigueur dans les preuves sur lesquelles il veut appuyer ses opinions. Il les détruit radicalement, démontre qu'elles conduisent d'une manière invincible au pélagianisme, qu'elles ont été par conséquent condamnées par les papes et les conciles qui ont frappé Pélage [5] ; qu'en les soutenant, il ramasse les armes de ces ennemis vaincus pour exciter dans l'Eglise une guerre intestine [6].

[1] Prosper., contr. Collator., n° 60.
[2] *Ibid.*, n° 3.
[3] *Ibid.*, n° 4.
[4] *Ibid.*, n° 4 ad 55.
[5] *Ibid.*, n° 57.
[6] *Ibid.*, n° 61.

« Mais, dit-il en finissant [1], comme nos adversaires ne sont pas séparés de notre société fraternelle, il ne faut pas désespérer de leur correction. Pour moi, jusqu'à ce que le Seigneur apaise, par les princes de l'Eglise et les ministres légitimes de ses jugements, les troubles qui se sont élevés, mon unique soin sera, avec la grâce de Dieu, de supporter la haine qu'on me porte avec tranquillité et patience, et de la payer d'amour. J'éviterai toute discussion avec ceux qui n'y comprennent rien; je ne combattrai pas la calomnie et prierai Dieu, lui qui s'est appelé *le principe*, d'être l'inspirateur de toutes mes pensées, de mes volontés, de mes paroles, de mes actions. C'est de lui, par lui et en lui que sont toutes choses. A lui aussi soit la gloire dans tous les siècles; Amen. »

Outre les ouvrages de saint Prosper dont nous avons déjà parlé et auxquels donna lieu la discussion sur la grâce parfaite, nous devons encore citer son poëme *contre les Ingrats*, dans lequel il raconte en très-beaux vers l'histoire du pélagianisme. On lui attribue faussement l'ouvrage *De la Vocation des Gentils* qui, du reste, serait digne de lui, et fut, selon le pape Gelase, l'œuvre anonyme d'un docteur catholique. Ce livre, aussi bien que le *Prædestinatus*, ceux *De la Prédestination et de la Grâce*, *De la Prédestination de Dieu*, et celui qui a pour titre *Hypognosticon* [2], nous semblent des débris de la discussion semi-pélagienne qui dut enfanter un grand nombre d'écrits.

Mais la mort de Cassien [3] (vers 433) l'arrêta tout-à-coup. Prosper n'eut plus, dès-lors, parmi les semi-pélagiens, d'adversaire digne de lui, et il tint la promesse qu'il avait faite, de n'engager aucune discussion avec ceux de ses adversaires qui ne comprenaient rien à ces questions ardues sur lesquelles ils voulaient discuter; le nombre en était grand, sans doute, et après la mort de l'illustre abbé de Saint-Victor, le semi-pélagianisme tomba dans le domaine de ces esprits étroits dont les préjugés et l'entêtement sont les seules raisons; aussi les papes et les évêques des Gaules ne s'en occupèrent plus pendant

[1] Prosper., contr. Collator., n° 61.

[2] Inter S. August. opera; Appendicis pars 1, édit. Migne, t. x.

[3] Cassien fut honoré comme saint dans son monastère de Marseille. Outre ses *Institutions* et ses *Conférences*, on a de lui un ouvrage *sur l'Incarnation* qu'il publia à la prière de saint Léon, encore diacre de l'Église Romaine alors. Il y réfute Nestorius. C'est de cet ouvrage que nous avons tiré ce que nous avons rapporté du moine Leporius.

le v[e] siècle, et lorsque Prosper eut suivi à Rome le pape saint Léon (440), qui le choisit pour secrétaire, il ne jugea pas les semi-pélagiens assez importants pour s'occuper de leur condamnation. Ils voulurent reprendre un peu de vie au commencement du vi[e] siècle, où nous les verrons condamnés au deuxième concile d'Orange.

II.

Saint Germain d'Auxerre. — Saint Amator. — Germain lui succède. — Ses vertus. — Il guérit et baptise saint Mamertin. — Son premier voyage en Bretagne avec saint Lupus de Troyes. — Il consacre à Dieu la jeune vierge Géneviève. — Ses œuvres en Bretagne. — Son voyage à Arles. — Son amitié pour saint Hilaire d'Arles. — Deuxième voyage en Bretagne avec Severus de Trèves. — Sa visite à Géneviève. — Message que lui envoient les habitants de l'Armorique. — Il arrête le barbare Eocharik et va en Italie — Son voyage — Son séjour à Ravenne. — Il y meurt. — Le corps du bienheureux est apporté en triomphe dans les Gaules

418 — 448.

Tandis que les moines de Saint-Victor s'égaraient en de vaines disputes et perdaient ainsi l'esprit de piété, comme le leur reproche avec raison saint Prosper [1], les évêques des Gaules travaillaient avec un zèle admirable à étendre de plus en plus, dans les ames, le règne de J.-C., et à purifier l'Eglise de tous les abus que cherche toujours à y introduire la mauvaise nature de l'homme.

Parmi eux, nous voyons briller Eucher de Lyon, Rusticus de Narbonne, Euphronius d'Autun, Hilaire d'Arles qui s'occupa d'abord des discussions semi-pélagiennes qu'il abandonna bientôt pour des travaux plus utiles; Lupus de Troyes, et surtout Germain d'Auxerre, une des plus grandes figures de l'Eglise des Gaules au v[e] siècle. Il mérite une large place dans cette Histoire, comme le type le plus parfait de ces grands évêques du v[e] siècle qui unissaient la simplicité la plus touchante à la sainteté la plus sublime.

Germain [2] naquit à Auxerre, antique cité des Autessioduriens.

[1] Prosper. Aquit. contr. Collator., n° 1.

[2] Constant. presbyt., De Vit. S. Germani, lib. 1, c. 1; apud Bolland., 31 jul. — La vie de saint Germain a été écrite peu après sa mort, par le prêtre Constance, dont nous parlerons au 5[e] livre de cette Histoire. Nous suivons pas à pas cet excellent travail, que le moine Héric mit en vers au ix[e] siècle. (V. Bolland., 31 jul.)

Sa famille était illustre et il reçut une éducation distinguée. Après avoir suivi les cours des écoles gauloises, qui égalaient en réputation celles d'Athènes et de Rome, il se rendit dans cette dernière cité où il s'appliqua à l'étude du droit. Ses études finies, il entra dans le barreau et plaida avec talent au tribunal du Préfet. Bientôt il eut ajouté une réputation brillante à l'éclat de sa naissance ; après son mariage, il fut élevé aux honneurs de la république et fut fait un des douze ducs de l'empire romain d'Occident [1].

Germain s'occupait plus alors de ses plaisirs que de ses devoirs religieux, et il avait surtout une passion extraordinaire pour la chasse.

Or, il y avait au milieu de la cité d'Auxerre un poirier d'une beauté remarquable, et Germain avait coutume de suspendre à ses branches les têtes des animaux sauvages qu'il avait tués. L'évêque Amator lui avait dit souvent : «Cessez, je vous en prie, ces restes des superstitions païennes ; c'est un acte idolâtrique que vous faites en suspendant ainsi les têtes des animaux sauvages ; vous offensez J.-C., et transgressez les lois de l'Eglise.» Et quoique le saint homme lui donnât souvent cet avis, Germain n'en tenait aucun compte. L'homme de Dieu le suppliait encore de faire couper l'arbre, et il n'en faisait rien [2].

Germain étant un jour allé à sa maison de campagne, le bienheureux Amator profita de l'occasion favorable, fit couper l'arbre, le jeta au feu et dispersa loin de la cité tous les trophées que Germain avait suspendus à ses branches. Aussitôt que le duc eut appris cette action de l'évêque, il devint furieux, et, oubliant la sainte religion qu'il professait, arriva à l'improviste, à la tête de ses gens, pour tuer le bienheureux. Lorsqu'on annonça cette nouvelle à Amator, il répondit : « Je ne suis pas digne de répandre mon sang pour le Sauveur et d'être martyr. » Et ayant connu, par révélation divine, que le temps de sa mort était proche et qu'il aurait

[1] Les Bollandistes (31 *jul.*, *not.* c, *ad cap.* 1, *Vit. S. Germ.*, *à Constantio script.*) remarquent que l'empire romain d'Occident était divisé, au ve siècle, en douze duchés. Celui de saint Germain comprenait les rivages de l'Océan, les Lyonnaises et les Aquitaines. Le duc était général des troupes répandues dans une certaine étendue de pays qui prit le nom de duché.

[2] Certains arbres étaient, chez les idolâtres grossiers, l'objet d'un culte superstitieux, aussi bien que les têtes d'animaux qu'ils suspendaient à leurs branches.

Germain pour successeur, il se rendit pour le demander [1] dans la cité éduenne (Autun), où habitait Julius, alors préfet des Gaules.

Simplicius, homme d'une simplicité et d'une charité sublimes, était évêque de cette cité. Ayant appris l'arrivée d'Amator, il alla au-devant de lui avec son clergé, accompagné du préfet Julius et de ses officiers; ils le saluèrent avec vénération et le conduisirent jusqu'à sa demeure avec de grands honneurs. Le lendemain, Julius ayant appris que le bienheureux venait le visiter, vint à sa rencontre, et, comme un fils très-chrétien [2], lui demanda humblement sa bénédiction.

Après avoir satisfait les pieux désirs du préfet, Amator lui dit: « Le Seigneur m'a fait connaître que ma fin était proche, et, comme il a daigné me révéler que le très-illustre Germain était destiné à prendre, après moi, l'administration de mon Eglise, je prie Votre Grandeur de m'accorder la permission de le tonsurer. » Le préfet lui répondit: « Il est très-utile à la république; mais puisque le Seigneur se l'est choisi, comme l'atteste Votre Béatitude, je ne puis aller contre sa volonté. » Le saint évêque ayant obtenu ce qu'il demandait, retourna bien joyeux dans sa cité.

A son arrivée, il convoqua tout le peuple à l'entrée de sa maison, et dit ces paroles: « Mes enfants bien-aimés, soyez attentifs, car il importe que vous graviez dans votre mémoire ce que je vais vous dire: Je sais, à n'en pouvoir douter, que bientôt je quitterai ce monde; c'est le Seigneur lui-même qui me l'a fait connaître. Je vous exhorte donc à chercher avec soin parmi vous un homme bien capable d'être surveillant [3] dans la maison de Dieu. »

En entendant ces paroles, tous gardèrent un morne silence. Alors saint Amator se dirigea vers la sainte église, et tout le peuple l'y suivit. Germain, accompagné de quelques soldats, voulut y entrer avec la foule. « Mes chers enfants, leur dit Amator, déchargez vos mains de ces javelots; quittez vos armes avant d'entrer dans la maison du Seigneur. C'est une maison de prières et non un champ de Mars. » Germain et sa suite obéirent, et les portiers fermèrent ensuite les portes de l'église.

Alors Amator éleva les mains au-dessus de Germain, et, en invo-

[1] Il était défendu d'ordonner les fonctionnaires publics sans l'agrément de l'empereur ou du préfet.

[2] More christianissimi filii. (Const., De Vit. S. Ger., lib. 1, c. 1, n° 4.)

[3] Le mot ἐπίσκοπος (*episcopus*, évêque) veut dire surveillant.

quant le nom du Seigneur, lui coupa les cheveux, lui ôta ses ornements du siècle, et le revêtit de l'habit de la religion [1]. « Il faut maintenant, vénérable frère, lui dit-il ensuite, que vous mettiez tout votre soin à garder pur et immaculé l'honneur qui vous est confié; car, à ma mort, vous serez élevé à la charge pastorale par la volonté du Dieu tout-puissant. »

Depuis ce moment, le bienheureux Amator fut tourmenté par la maladie, il ne cessa point cependant d'annoncer aux fidèles la parole de Dieu. Il leur dit un jour : « Mes petits enfants, bientôt le Seigneur va recevoir mon ame. Je vous en conjure, consentez tous à élire Germain pour mon successeur. » Toute l'assemblée répondit *Amen*. Ce ne fut pas toutefois sans verser bien des larmes, car tous ressentaient une douleur bien profonde de perdre un aussi bon pasteur : une seule pensée pouvait les consoler, c'est qu'ils auraient après lui un évêque qui lui ressemblerait.

A la quatrième férie, jour des calendes de mai (mercredi 1er mai 418), Amator se trouva bien plus mal; il voulut cependant encore parler au peuple qui poussait des gémissements : « Mes enfants, dit-il, séchez vos larmes, on ne doit s'affliger que quand on perd un bien pour avoir un mal. Vous avez tort de pleurer, puisqu'au bien succédera pour vous quelque chose de meilleur. » Il se fit ensuite porter à l'église afin de rendre son ame à Dieu dans le lieu où, jour et nuit, il avait coutume de chanter ses louanges [2]. Le chœur des clercs le précédait, à droite et à gauche se pressaient les hommes en grand nombre, les femmes suivaient par derrière. Dès qu'il fut arrivé à l'église et placé sur son trône pontifical, il rendit son ame à Dieu vers la troisième heure du jour (9 heures du matin) [3].

Au même instant, chose admirable! son ame parut sous la figure d'une blanche colombe, et un chœur de bienheureux la conduisit au ciel en triomphe. Ce fait, ajoute le prêtre Constance [4], a été con-

[1] On aime à retrouver dans un auteur du ve siècle, ces cérémonies de la tonsure, encore usitées aujourd'hui dans l'Église catholique. (Const., in Vit. S. Germani, lib. 1, c. 1.)

[2] Donc, dans les églises épiscopales comme dans les monastères, dès le ve siècle, on disait l'office du jour et de la nuit. La Vie de saint Germain, par le prêtre Constance, est extrêmement curieuse sous le rapport liturgique.

[3] Saint Amator est honoré le 1er de mai.

[4] Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 1, n° 7.

firmé par un grand nombre de témoins oculaires [1]. On conduisit le corps du bienheureux dans un lieu nommé Autricus, où il fut inhumé.

A la mort de saint Amator, Germain était prêtre [2]. Tous les clercs, la noblesse et les fidèles de la ville et de la campagne, n'eurent qu'une voix [3] pour le proclamer évêque. Ce fut bien malgré lui qu'il fut ordonné, car il comprenait toute l'étendue de la charge pastorale. Aussi, dès qu'il en fut revêtu, il ne fut plus le même homme. On ne saurait dire la violence qu'il se fit à lui-même, quelles croix, quels supplices il s'infligea; il était vraiment le persécuteur de son corps. Depuis le jour de son ordination, il se priva de pain de froment, de vin, de vinaigre, d'huile, et de légumes. Il n'assaisonnait même pas de sel sa pauvre nourriture. Aux fêtes de la Résurrection et de la Nativité du Seigneur, Germain prenait un peu de vin, en signe d'allégresse; mais il y mêlait tant d'eau, qu'il était presque impossible d'en sentir le goût. Il commençait son repas en mangeant un peu de cendre et il prenait ensuite un peu de pain fait avec de l'orge qu'il avait lui-même battue et moulue [4]. Il faisait ce repas, plus rude que le jeûne, vers le soir, et une seule fois par semaine; quelquefois au milieu de la semaine, et plus ordinairement le septième jour.

Son vêtement était le même en toute saison, et consistait en une cuculle et une tunique; il n'y ajoutait rien en hiver et n'en retranchait rien en été; il le portait jusqu'à ce qu'il tombât en lambeaux, à moins qu'auparavant il ne l'eût donné [5]. Il avait toujours un cilice sur sa chair. Son lit était formé de deux planches entre les-

[1] Hoc multis cernentibus et narrantibus est confirmatum. (Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 1, n° 7.)

[2] Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 1, n° 8.

[3] *Ibid.*, c. 2, n° 1.

[4] On voit, dans la Vie de sainte Radegonde, que cette pieuse reine, après avoir quitté le monde, avait, à l'exemple de saint Germain, une petite meule pour moudre le grain qui servait à sa nourriture et à faire des pains d'autel.

[5] Le vêtement de Germain était celui des moines, qui n'était lui-même, à peu près, que celui dont se servaient les pauvres et les gens de condition servile. L'habit ecclésiastique était le vêtement ordinaire des personnes aisées. Il diffère aujourd'hui de l'habit laïque, parce que celui-ci s'est modifié par le costume court des Barbares. Les évêques charitables pouvaient donc, en se dépouillant, donner aux pauvres des vêtements à leur usage.

quelles il y avait de la cendre couverte d'un cilice. Il ne mettait sur lui qu'un sac, se couchait tout habillé et n'ôtait même ni sa chaussure, ni sa ceinture à laquelle était attaché un reliquaire. Ses mortifications continuelles lui causaient de longues insomnies qu'il employait à gémir et à prier.

Germain, si dur pour lui-même, était pour les autres plein de bonté et d'indulgence. Il aimait à exercer l'hospitalité et sa maison était ouverte à tout le monde. Sans rompre son jeûne, il traitait ses hôtes convenablement, et il avait coutume de leur laver les pieds, à l'imitation du Seigneur.

Cet homme bienheureux mena la vie du désert au milieu des rapports fréquents qu'il eut nécessairement avec le monde. Ce fut pour propager dans son église cet esprit monastique qu'il avait à un si haut degré, qu'il bâtit un monastère en face d'Auxerre, de l'autre côté de la rivière d'Yonne. Il avait coutume de visiter tour à tour son église et son monastère; c'était comme un général inspectant des soldats célestes afin de les exciter à travailler toujours davantage à leur perfection. Les moines le priaient de venir bien souvent au milieu d'eux, et le recevaient toujours avec une grande joie; ils cherchaient avec ardeur à suivre ses exemples, aussi leur monastère fleurit-il en vertus. C'est là que vint trouver Germain, un idolâtre nommé Mamertinus qui fut amené au culte du vrai Dieu d'une manière miraculeuse.

Le prêtre Constance [1] nous a conservé la relation que fit Mamertinus (saint Mamertin) lui-même de sa conversion. Il allait en pèlerinage à un temple d'idoles pour leur demander la guérison d'un œil dont il ne voyait plus et d'une main dont il ne pouvait plus faire usage. Il rencontra sur son chemin un homme ayant la tête rasée et un habit religieux: c'était Sabinus, disciple de Germain. Bientôt la conversation s'engagea entre les deux voyageurs. Sabinus fit remarquer à son compagnon combien les idoles étaient futiles et impuissantes, et l'engagea à aller plutôt trouver le saint homme d'Auxerre dont il était clerc et qui le guérirait mieux que ses idoles. Du haut de la petite montagne appelée Matogène, il lui montra la route qu'il devait suivre et le quitta pour continuer son voyage.

Mamertinus s'avance dans la direction qui lui a été indiquée, mais, chemin faisant, il est assailli d'un violent orage qui l'oblige de se réfugier dans une petite cellule qu'il découvre à la lueur des

[1] Const., De Vit. S. Germ., lib. 1, c. 3, 4.

éclairs. Il y trouve un tombeau sur lequel il s'étend pour prendre quelque repos. C'était le tombeau de saint Corcodemus [1].

Le saint lui apparaît en songe avec les autres apôtres du pays d'Auxerre, et il s'éveille plus disposé à embrasser le christianisme. En ouvrant les yeux, il aperçoit tout près de la cellule où il avait passé la nuit, la basilique de saint Amator; elle était éclairée, et résonnait du chant des psaumes dont les pieuses paroles l'excitent encore davantage à aller trouver saint Germain, et à quitter ses erreurs.

Arrivé à la cité d'Auxerre, on lui dit que l'évêque était à son monastère. Il se dirige aussitôt de ce côté et rencontre Germain qui venait au-devant de lui. « Je me jetai à ses pieds, dit Mamertinus, et le priai de me bénir; mais il me releva en disant : Prenez confiance et ne craignez point. Puis il m'embrassa.— Ne m'embrassez pas, lui dis-je, car ma bouche n'est pas encore purifiée des baisers qu'elle a prodigués aux autels des démons.— Je sais, répondit Germain, que cette nuit vous avez été purifié, et, me prenant par la main, il me fit entrer avec lui dans son monastère. »

Après lui avoir fait raconter le songe qu'il avait eu, Germain conduisit Mamertinus à la basilique de la cité où s'assemblèrent les clercs et plusieurs fidèles, et lui fit encore raconter ce qui lui était arrivé. Mamertinus reçut ensuite le baptême, fut guéri de ses infirmités, et se retira au monastère de Germain qu'il édifia par ses vertus et gouverna après saint Alodius qui en fut le premier abbé.

Les vertus de Germain, et ses miracles, lui avaient donné une grande autorité dans l'Eglise; aussi, les Bretons ayant réclamé le secours des évêques gaulois [2] contre l'hérésie de Pélage qui faisait, dans leur pays, des progrès alarmants, on tint, à ce sujet, un concile dans les Gaules, et Germain fut choisi pour aller en Bretagne défendre la vraie foi. On lui donna pour compagnon Lupus, de Troyes (saint Loup) (429).

Lupus [3] était originaire de la cité de Toul. D'abord engagé dans

[1] Saint Corcodemus était un des compagnons de saint Peregrinus, apôtre d'Auxerre. (*V.* liv. 1[er] de cette Histoire.) Le songe de saint Mamertin est extrêmement curieux sous le rapport liturgique. Il y voit le saint évêque d'Auxerre, Peregrinus, avec saint Corcodemus et ses autres clercs, célébrer la messe. Nous tirerons de cette pièce intéressante de précieuses indications, lorsque nous retracerons l'ordre de la messe dans l'ancienne liturgie de l'Église des Gaules. (Période gallo-franke, liv. 2, c. 4.)

[2] Const., Vit. S. Germ., lib. 1, c. 5.

[3] Vit. S. Lupi; apud Bolland., 20 jul.

le monde où son mérite et sa naissance lui eussent bientôt fait une position distinguée, il avait épousé Pimeniola, sœur d'Hilaire d'Arles; après sept années de mariage, les deux époux, d'un commun consentement, firent vœu de continence. Lupus se retira à Lérins, et nous avons vu saint Eucher le compter parmi les gloires de cet illustre monastère; il en sortit pour monter sur le siége de Troyes (426). Comme saint Germain, il conserva dans l'épiscopat les vertus et les habitudes de la vie monastique, et bâtit auprès de sa cité un monastère [1] où il allait souvent méditer sur les choses du salut. Il y avait un peu plus de deux ans qu'il était évêque lorsqu'il fut choisi, avec Germain, pour aller défendre la foi en Bretagne.

Les deux apôtres [2] se mirent en route à pied et se dirigèrent vers Lutèce; arrivés au village de Nanterre, ils se sentirent accablés de fatigue et résolurent de s'y arrêter. Tous les habitants sortirent en foule au-devant d'hommes aussi illustres, demandant leur bénédiction et leur rendant la vénération que l'on doit à des saints.

Pendant que Germain adressait à ce bon peuple une exhortation touchante, il remarqua dans la foule une jeune enfant [3] nommée Géneviève; une lumière surnaturelle lui fit apercevoir en elle quelque chose d'angélique ; après son discours, il la fait approcher : tous étaient dans l'étonnement et attendaient avec curiosité les paroles prophétiques du saint homme. Germain [4] la baise au front et demande à ceux qui sont auprès de lui quel est son nom et quels sont ses parents. Elle s'appelle Géneviève, lui dit-on, et ses parents se présentent aussitôt. Son père se nommait Severus et sa mère Gerontia. Saint Germain leur dit : Cette enfant est votre fille? — Oui, seigneur, répondirent-ils. — Heureux parents d'une si vénérable enfant, continua Germain; sachez qu'à sa naissance, les anges se sont réjouis dans le ciel; elle sera grande devant le Seigneur, et beaucoup, dans l'admiration qu'ils concevront pour sa vie et ses vertus, renonceront au mal, se convertiront au Seigneur et recevront de J.-C. la rémission de leurs péchés et les récompenses de vie. Puis, s'adressant à Géneviève, il lui dit : Géneviève, ma chère fille; et Géneviève répondit : Père saint, votre servante vous

[1] Bolland., ad Jul., Comment. præv., nos 4, 5.

[2] Const., Vit. S. Germ., lib. 1, c. 5.

[3] Sainte Géneviève pouvait avoir alors sept ans.

[4] Vit. S. Genovefæ, c. 1 ; apud Bolland., 3 jan. (Cette Vie fut écrite peu après la mort de la sainte.) — Const., Vit. S. Germ., lib. 1, c. 5.

écoute, donnez-lui vos ordres. — Je demande, lui dit Germain, que tu me dises, sans crainte, si tu veux te consacrer à J.-C. et lui garder, comme son épouse chérie, ton corps pur et immaculé. — Soyez béni, mon père, répondit Généviève, car ce que vous me demandez est tout-à-fait conforme à mes désirs; je le veux, Père saint, et je prie Dieu de daigner accepter ma promesse. Alors saint Germain lui dit : Aies confiance, ma fille, et prends courage; que tes actions répondent aux désirs de ton cœur, et le Seigneur te comblera de grâce et de force.

Les deux évêques, étant entrés dans l'église, récitèrent avec le peuple les prières de la neuvième et de la douzième heures [1]. Et pendant tout ce temps, Germain eut les mains étendues au-dessus de la tête de Généviève. Après l'office, la sainte enfant partagea le frugal repas des deux évêques, et ses parents l'emmenèrent à leur maison après avoir promis de la ramener le lendemain matin.

Dès qu'il fit jour, Severus conduisit sa fille à Germain qui lui dit : Hé bien! mon enfant, te souvient-il de la promesse que tu m'as faite hier? et Généviève lui répondit : Père saint, je me souviens de la promesse que j'ai faite à Dieu et à vous; avec la grâce de Dieu, j'y serai fidèle jusqu'à la fin de ma vie. Germain, ayant jeté les yeux à terre, y voit une médaille sur laquelle était gravée l'image de la croix; il la prend, et, la donnant à Généviève : C'est un souvenir que je te donne, lui dit-il; porte-le toujours suspendu à ton cou; méprise les vains ornements du monde, tu as choisi J.-C. pour époux, ne cherche donc qu'à lui plaire par ta beauté spirituelle. Après ces paroles, il lui fait ses adieux, la recommande de nouveau à ses parents et se remet en route avec son saint compagnon.

Bientôt les deux évêques voyageurs s'embarquèrent pour la Bretagne. En quittant les côtes de la Gaule, le navire fut poussé par un vent léger; mais à peine eut-il perdu la terre de vue, qu'il s'éleva une violente tempête. Comme Jésus sur le lac de Génésareth, Germain s'était endormi. Lupus et les autres passagers l'éveillent, pleins d'effroi; le saint évêque répand sur les flots quelques gouttes d'huile bénite, et la tempête cesse aussitôt. En peu de temps, à la

[1] C'est-à-dire none, vêpres et complies. Le mot de *duodecima*, ou office de la 12[e] heure, signifiait plus particulièrement complies; mais quelquefois on désignait sous ce nom vêpres et complies, qu'on ne séparait pas. (*V.* Eclaircissements, à la fin du volume.)

faveur d'un vent favorable, ils touchent le rivage breton où une grande foule de peuple était accourue pour recevoir les deux missionnaires.

Bientôt l'île de Bretagne [1] retentit de leurs prédications; toujours suivis d'une foule immense, ils prêchaient, non-seulement dans les églises, mais encore sur les places publiques et sur les chemins. Partout ils affermissaient les fidèles dans leur foi et convertissaient les hérétiques. Comme les Apôtres, ils avaient l'autorité que leur donnaient leur caractère, leurs vertus, leur science et les miracles que Dieu accordait à leurs mérites, sans parler de la salutaire influence qu'exerce toujours la vérité sur les âmes droites et sincères. Aussi eurent-ils bientôt conquis tout le monde à J.-C. Les chefs du parti pélagien avaient jugé à propos de garder le silence jusqu'alors; mais enfin, se voyant presque entièrement abandonnés, ils se décidèrent à demander une discussion publique aux saints évêques. Ils l'obtinrent facilement. Ils réunirent donc les quelques partisans qui leur restaient encore, mirent leurs plus magnifiques habits, afin de produire plus d'effet, et se rendirent au lieu indiqué pour la conférence. Une grande foule les y attendait.

Les deux évêques laissèrent à leurs adversaires une entière liberté pour exposer leurs erreurs. Ils en usèrent largement et firent de très-longs discours. L'éloquence de Germain et de Lupus en fit prompte justice; à toutes les déclamations des pélagiens, ils opposaient la Sainte Ecriture [2], et toutes leurs vaines paroles venaient se

[1] Const., Vit. S. Germ., l. 1, c. 6.

[2] Ce genre de preuves n'est pas du goût de M. Augustin Thierry. « Ces hommes, dit-il (en parlant de Lupus et de Germain, qu'il gratifie du titre d'archevêque d'Auxerre), ces hommes combattaient les pélagiens, non par des arguments logiques, mais par des citations et des textes : Comment prétendre, disaient-ils, que l'homme naît sans tache originelle, quand il est écrit : «J'ai été conçu dans les iniquités, et ma mère m'a enfanté dans le péché. » Cette espèce de preuves ne fut pas sans pouvoir sur *quelques esprits grossiers.* » M. Thierry est trop dédaigneux pour ces bons catholiques, qui connaissaient assez la nature du christianisme pour comprendre qu'il n'est pas un système de philosophie, mais une doctrine révélée qu'on ne peut bien connaître que par les livres que Dieu a inspirés, entendus et interprétés comme ils le furent constamment et universellement dans la société ou Église catholique. Il n'y a pas que des *esprits grossiers* qui trouvent bonnes les preuves de saint Germain : tous les catholiques sont du même avis, et M. Thierry ne refuse pas, sans doute, d'accorder quelque esprit à certains catholiques?

M. Thierry a commis beaucoup d'erreurs dans le récit de la mission de saint Germain et de saint Lupus. D'après le prêtre Constance que nous suivons pas à

briser devant les preuves si claires et si incontestables de la vraie foi.

Le peuple, témoin de la victoire des missionnaires, y applaudissait avec bonheur, lorsqu'un tribun s'avança au milieu de l'assemblée avec son épouse et sa fille, âgée de dix ans, et qui était aveugle. Le pauvre père vint se jeter aux pieds des évêques, les priant de guérir son enfant. Ils lui dirent de la présenter aux pélagiens ; mais ceux-ci savaient bien, en leur conscience, qu'ils n'étaient pas des hommes à miracles, et ils se joignirent au peuple pour demander aux saints la guérison de la jeune aveugle.

Ils ne purent résister à tant de prières, se mirent à genoux pour implorer le secours de Dieu, et, quelques instants après, Germain, rempli du Saint-Esprit, invoque à haute voix la Sainte Trinité, prend le reliquaire suspendu à sa ceinture, et l'applique sur les yeux de l'aveugle qui recouvre aussitôt la vue. Témoins de ce miracle, les parents de l'enfant éclatent en transport de joie, une émotion

pas, et qui écrivait au v[e] siècle ; d'après Béde, que cite M. Thierry ; d'après tous les écrivains contemporains, qui ont laissé une seule ligne sur la mission des deux saints, il demeure constaté : 1° que l'île de Bretagne était très-catholique, et unie de communion avec l'Église Romaine et l'Église des Gaules ; 2° que l'Église de Bretagne demanda elle-même du secours à l'Église des Gaules contre les pélagiens ; 3° que les pélagiens n'y furent qu'un parti hérétique, commençant à faire des progrès ; 4° que saint Germain et saint Lupus y furent envoyés par les évêques gaulois, assemblés en concile : Anastase dit même par le pape ; 5° qu'après la mission des deux saints, il ne resta à Pélage que de rares partisans.

Or, M. Thierry nie tous ces points dans son récit. Nous le citons, afin qu'on ne nous accuse pas de calomnie. Après avoir parlé des dissidences qui existaient (toujours suivant M. Thierry *) entre les Gaulois et les Bretons de l'Armorique, il continue ainsi (Hist. de la conquête d'Angleterre par les Normands ; 2e édit., t. 1er, p. 51 et suiv.) : « Toutes les dissidences d'opinions et de pratiques entre « l'Eglise orthodoxe et les Bretons de la Gaule leur étaient communes avec les « hommes de même race qui continuaient d'habiter l'île de Bretagne. Le point le « plus important de ce schisme était le refus de croire à la dégradation originelle « de notre nature et *à la damnation irrémissible des enfants morts sans bap- « tême* **. Les Bretons pensaient que, pour devenir meilleur, l'homme n'a pas be- « soin qu'une grâce surnaturelle vienne l'illuminer gratuitement, mais que, de « lui-même, par sa volonté et sa raison, il peut s'élever au bien moral ***. Cette « doctrine avait été professée de temps immémorial dans les poëmes des bardes

* Nous aurons occasion plus tard de parler de ces prétendues dissidences.

** Jamais l'Église orthodoxe n'a eu cette opinion. Il était donc difficile aux Bretons d'être en dissidence avec elle sur ce point.

*** L'Église orthodoxe croit aussi que l'homme par lui-même peut s'élever au *bien moral*, c'est-à-dire naturel, sans doute. Il était donc encore difficile aux Bretons d'être en dissidence avec elle sur ce point puisqu'ils étaient du *même avis*.

profonde pénètre tous les cœurs, et dès ce jour l'hérésie pélagienne fut détruite en Bretagne.

Après avoir ainsi vaincu l'erreur et ramené les esprits à la vraie foi, les deux évêques allèrent rendre grâces à Dieu au tombeau du glorieux martyr saint Alban. Germain, après y avoir fait sa prière, descendit dans le tombeau, y déposa les reliques qu'il avait coutume de porter, et prit à la place un peu de terre teinte du sang du martyr.

Saint Germain et saint Lupus étaient encore au pays des Bretons, lorsque les Saxons unis aux Pictes y firent une irruption. Les Bretons n'étaient pas en état de résister à leurs ennemis; mais ils pensèrent aux deux évêques qui leur apporteraient, bien certainement, le secours de Dieu, et ils les supplièrent de venir dans leur camp. Leur arrivée causa autant de joie que celle d'une puissante armée. On approchait alors de la fête de Pâque, et, suivant la coutume, beaucoup de catéchumènes se disposaient à recevoir le baptême. Les deux

« celtiques. Un prêtre chrétien, né en Bretagne et connu sous le nom de Pelagius, « la porta dans les Eglises d'Orient, et fit grand bruit par son opposition au « dogme romain de la culpabilité de tous les hommes depuis la faute d'un pre« mier père. » Après avoir dit un mot des persécutions qu'essuya Pelagius, M. Thierry ajoute : « Les habitants de l'île de Bretagne, déjà séparés de l'empire, « échappèrent à ces persécutions, et purent croire en paix qu'aucun homme ne « naît coupable. Seulement ils furent quelquefois visités par des missionnaires « orthodoxes, qui essayèrent de les ramener par la simple persuasion aux dog« mes de l'Église Romaine. » Après ces paroles, où M. Thierry improvise *tous les Bretons* pélagiens, et où il donne au pélagianisme une si haute origine celtique, il commence la narration de la mission de Lupus et de Germain par les paroles que nous avons citées au commencement de cette note; puis il continue : « Ger« main d'Auxerre parvint à *relever un peu* en Bretagne ce que les orthodoxes « nommaient l'honneur de la grâce divine. Il faut dire, *à la louange de cet homme* « que sa propre conviction *et son zèle personnel, plutôt qu'un ordre de l'autorité* « *pontificale, l'avaient engagé à prêcher les Bretons*, et qu'il portait un amour « de frère à ceux qu'il *essayait de convertir*. Il en donna la preuve en marchant « lui-même, à la tête de ses prosélytes, contre les conquérants saxons, qu'il fit « reculer au cri d'*Alleluia*, répété par toute sa troupe. *Ce n'est pas ainsi que les* « *agents accrédités de l'Église Romaine en usèrent avec la population bretonne* « *établie dans le pays de Galles.* »

Puis vient la narration de la mission de saint Augustin, plus erronée encore que celle de la mission de saint Germain. Nous devrons en dire un mot ailleurs.

Personne plus que nous n'admire le talent de M. Augustin Thierry; mais nous devons le dire, quoiqu'à regret, M. Thierry ne peut toucher à un sujet religieux sans s'y montrer ennemi déclaré de l'Église catholique : il oublie son érudition pour n'écouter que des préjugés indignes d'un homme aussi distingué.

saints commencèrent à les instruire, et toute l'armée, pour célébrer dignement la grande fête chrétienne, éleva au milieu du camp une église de feuillage.

Les Saxons apprennent que l'armée bretonne est tout entière à ces travaux religieux, et conçoivent la pensée de la surprendre à l'improviste. Ils se mettent donc aussitôt en route, mais les Bretons sont avertis à temps. Germain se souvient de son ancien métier, il range l'armée en bataille, fait occuper les hauteurs qui dominent un vallon par lequel l'ennemi doit nécessairement déboucher, se met lui-même à la tête du corps principal, et donne l'ordre à tous les soldats de crier ensemble et par trois fois le mot *Alleluia*, en se jetant sur l'ennemi. Bientôt les Saxons paraissent, comptant sur une victoire facile. Tout à coup les évêques donnent le signal, l'armée entière pousse le cri convenu que les échos répètent avec un bruit épouvantable. L'ennemi surpris, étourdi, jette ses armes, s'enfuit en désordre, se précipite en grande partie dans le fleuve qui coule près de là. L'armée bretonne n'eut qu'à s'enrichir de butin et à s'en retourner paisible dans ses foyers; elle n'avait plus d'ennemis à combattre.

Les deux missionnaires, après avoir ainsi remporté une double victoire, et sur les ennemis de la foi et sur les ennemis des Bretons, revinrent heureusement dans les Gaules qui les reçurent avec des transports de joie.

La cité d'Auxerre soupirait ardemment après son pasteur; pendant son absence, on l'avait surchargée d'impôts et elle n'avait d'espérance qu'en lui, pour en être délivrée. Le saint évêque ressentit au fond de son cœur toute la douleur de ses enfants, et il se mit aussitôt en route pour la cité d'Arles où se trouvait alors le préfet des Gaules (430). Il voulait faire ce voyage avec un cortége peu nombreux et sans être connu; mais sa gloire était trop éclatante, elle le trahit, et il fut porté à Arles comme en triomphe. Le plus petit village, et le municipe comme la cité, venaient à sa rencontre et l'accompagnaient très-loin; il trouva sur son passage comme une armée rangée, pour lui faire honneur. Il descendit à Lyon par la Saône, et dans cette illustre cité, une foule immense vint se jeter à ses pieds et lui demander sa bénédiction; il ne put refuser de nourrir ces bons fidèles de la parole de Dieu. Arles surtout reçut le bienheureux avec des transports de joie; elle avait alors pour évêque saint Hilaire, distingué par ses éminentes vertus : c'était un admirable interprète de la foi, un infatigable ouvrier de la loi divine, et sa céleste éloquence était comme un torrent de feu. Il reçut Germain

avec une tendresse vraiment filiale, et le respect que méritait un Apôtre.

Auxiliaris était préfet des Gaules : il fut doublement heureux de l'arrivée du saint homme ; car le bruit de ses vertus lui avait inspiré un ardent désir de le connaître, et il espérait qu'il guérirait sa femme, tourmentée d'une fièvre quarte depuis bien longtemps. Il alla donc au devant de lui, et la majesté de son visage, la science qui éclatait dans toutes ses paroles, l'autorité de sa prédication le remplirent d'un tel étonnement, qu'il avoua que son mérite surpassait encore sa réputation.

Germain guérit la femme du préfet et obtint facilement ce qu'il venait solliciter pour son peuple.

Ce fut pendant ce voyage à Arles, que Germain se lia d'une tendre amitié avec Hilaire, cette fleur qu'Honorat avait arrachée au champ du monde et transplantée à Lérins, où il l'avait cultivée avec tant d'amour. Hilaire d'Arles était digne de Germain. La même charité brûlait au fond de leurs cœurs : tous deux, ils étaient dévorés du même zèle pour la gloire de Dieu et de l'Eglise ; aussi unirent-ils leurs travaux pour déraciner les abus qui s'étaient implantés dans le domaine de J.-C.

Il est malheureux que le prêtre Constance ait passé sur ces détails de la vie de son héros ; mais Honorat de Marseille, l'historien d'Hilaire, nous a laissé deux mots qui jettent beaucoup de lumière sur les dix-sept années de l'épiscopat du grand Germain, comprises entre ses deux missions en Bretagne. « Hilaire, dit-il[1], allait souvent trouver Germain et il s'occupait avec lui de la vie des prêtres et des ministres, de leurs progrès dans la vertu et des défauts qu'ils devaient travailler à corriger. » Ils faisaient même ensemble des excursions en diverses cités des Gaules, et c'est ainsi qu'ils se trouvèrent ensemble à Besançon, et s'occupèrent de l'affaire de Chelidonius, dont nous aurons bientôt occasion de parler.

C'est au milieu de ces utiles travaux de réforme ecclésiastique, et des soins qu'il prenait de son troupeau, que Germain entendit pour la seconde fois les prières des fidèles de Bretagne (447). Il y avait laissé quelques partisans de Pélage, qui, après son départ, mirent tout en œuvre pour répandre de nouveau leurs erreurs. Après plusieurs années, ils étaient parvenus à séduire un certain nombre de fidèles ; mais Germain vivait encore, et les catholiques avaient gardé

[1] Honorat. Mass., Vit. Hilar. ; apud Bolland., 5 maii.

le souvenir de l'effet prodigieux qu'avaient produit son éloquence et ses miracles. Ils implorèrent son secours, et Germain n'hésita pas à se mettre en route[1]. Il était accompagné, cette fois, de Severus, un saint évêque, formé à l'école de Lupus, et qui, non content de prendre soin de son Église de Trèves, prêchait encore dans toute la première Germanie. Les deux Apôtres passèrent par Lutèce, où ils furent reçus avec de grands honneurs. Germain n'avait pas oublié la pieuse vierge Géneviève, qui y habitait depuis la mort de ses parents.

Le peuple étant sorti en foule de la ville[2] pour le recevoir, il s'informa d'elle aussitôt et demanda ce qu'elle faisait; mais la foule, qui est toujours plus disposée à dénigrer le bien qu'à l'imiter, dit le vieux légendaire de sainte Géneviève, lui assura qu'il en avait trop bonne opinion. Germain méprisa ces calomnies, se rendit à la maison qu'habitait la sainte, la salua avec une si grande humilité que tous en étaient dans l'étonnement; il fit ensuite l'éloge de sa vie et montra à ses ennemis la terre arrosée de ses larmes. Géneviève vivait en effet en épouse fidèle de J.-C. Depuis qu'en présence de Germain, elle avait promis d'être tout à Dieu, elle avait vécu dans la plus grande sainteté; elle aimait surtout à aller à l'église et assister à l'office divin.

Or[3] il arriva qu'un jour de fête, sa mère, se rendant à l'église, lui ordonna de rester à la maison. Géneviève était désolée et suivait sa mère en pleurant. Celle-ci, se détournant, lui donna un soufflet, mais elle perdit aussitôt la vue. Quelque temps après, Gerontia, qui ne s'était pas fait illusion sur la cause de cette punition subite que Dieu lui avait infligée, repassait dans son souvenir les paroles du saint évêque d'Auxerre, au sujet de son enfant. L'appelant donc, elle lui dit : Je t'en prie, ma fille, prends la cruche et hâte-toi d'aller au puits me chercher de l'eau. Géneviève y courut; mais, avant de puiser, elle s'assit sur la margelle et se mit à pleurer de ce que sa mère avait été, à cause d'elle, privée de la vue. Peu après, elle portait à sa mère l'eau qu'elle lui avait demandée. Gerontia la prie de souffler dessus et d'y faire le signe de la croix; pleine de foi, elle en porte ensuite à ses yeux et commence à voir clair; elle en remet une seconde, une troisième fois, et recouvre entièrement la vue.

[1] Const., De Vit. S. Germ., lib. 2, c. 1.

[2] Vit. S. Genovefæ, c. 2; apud Bolland., 3 jan.

[3] *Ibid.*, c. 2.

Quand Géneviève fut en âge de prendre le voile des vierges, elle se présenta avec deux autres jeunes filles à l'évêque Julicus. Elle se tenait humblement par derrière; mais le pieux évêque, éclairé par une lumière surnaturelle sur sa haute sainteté, la fit placer au premier rang et la consacra à Dieu avant les autres.

A la mort de ses parents, Géneviève alla demeurer à Lutèce; c'est là que la vit saint Germain, qui ne quitta la cité qu'après l'avoir recommandée au peuple.

A son arrivée en Bretagne [1], l'évêque d'Auxerre s'aperçut bientôt que tout le peuple avait persévéré dans la vraie foi et que l'hérésie avait fait bien peu de prosélytes. On les lui amena. Le peuple ayant demandé qu'on les transportât hors de l'île afin qu'on y pût vivre en paix, il fut fait ainsi, et la foi, dès-lors, y fut pure et sans tache.

Les habitants de l'Armorique, parmi lesquels il y avait déjà beaucoup de Bretons, entendirent parler sans doute de l'amour du grand Germain d'Auxerre pour leurs frères de Bretagne; ils implorèrent aussi son secours dans un affreux danger qu'ils voyaient fondre sur eux.

Toujours indomptés malgré leurs malheurs, les Armoricains répugnaient à se soumettre au joug de l'empire et avaient, par leurs continuelles révoltes, excité contre eux la colère d'Aetius. Ce général, dont le génie soutenait seul l'empire d'Occident, avait eu l'étonnante idée de se servir des barbares eux-mêmes pour le défendre. Il faisait volontiers avec eux des alliances, les affiliait à l'empire, leur accordait des terres, et satisfaisait leur ardeur guerrière en les jetant sur les nouveaux barbares qui se succédaient sans cesse comme les flots d'une mer agitée. Pour soumettre les Armoricains, il les avait donc abandonnés comme une proie au farouche Eocharik, chef d'une tribu d'Alains établie sur les bords de la Loire [2]. Eocharik partit joyeux, et son armée, couverte de fer [3], marchait à sa suite, lorsqu'un pauvre vieillard se présenta devant lui et lui adressa une humble prière en faveur des Bretons.

C'était Germain qui, sans perdre un instant, avait volé au secours des malheureux qui l'avaient imploré. Eocharik fut sourd à ses prières; Germain eut recours aux menaces, elles furent méprisées,

[1] Const., Vit. S. Germ., lib. 2, c. 1.

[2] V. Bolland., Not. ad cap. 1 libri II vitæ S. Germ., à Const. presbyt. scriptæ.

[3] Vit. S. Germ., lib. 2, c. 1.

et le chef barbare allait passer outre, lorsque le saint évêque saisit avec intrépidité la bride de son cheval.

Eocharik s'arrêta plein d'admiration pour tant de charité et de courage, et promit à Germain d'épargner l'Armorique si l'empereur et Aetius lui pardonnaient.

Germain se met aussitôt en route pour l'Italie, va trouver l'empereur à Ravenne et obtient facilement le pardon qui sauva l'Armorique. En se rendant en Italie, le saint évêque d'Auxerre visita son ami le prêtre Senator; avant de le quitter, il l'embrassa avec plus d'affection encore qu'à l'ordinaire et lui dit en le serrant sur son cœur : « Adieu, mon cher ami, mon bien-aimé frère, adieu jusqu'à l'éternité ; que Dieu nous fasse la grâce de nous voir sans confusion au jour du Jugement ! c'est la dernière fois que nous nous voyons sur la terre. »

Germain voyageait avec une grande simplicité et avait emmené seulement quelques personnes avec lui. Mais il ne pouvait rester inconnu. Sur toute la route, une foule immense se pressait autour de lui; il devait s'arrêter souvent pour prêcher et pour prier, et on avait pour lui tant de vénération, qu'en tous les lieux où il s'était arrêté, on élevait aussitôt des oratoires ou des croix; à tous les lieux saints qu'il trouvait sur son passage, il faisait sa prière, et partout il donnait des preuves de sa charité et de la puissance miraculeuse que Dieu lui avait accordée. En passant les Alpes, il rencontra un pauvre vieillard chargé de bois et succombant sous son fardeau. Il en eut pitié, mit sur ses épaules le fagot de bois, et, arrivé sur le bord d'un torrent, passa le vieillard lui-même sur l'autre rive.

Il eût désiré, mais en vain, traverser Milan sans être connu. Il s'y trouva un jour de fête solennelle[1] en l'honneur des saints, et plusieurs évêques y étaient réunis. Étant entré dans l'Église au moment où on célébrait les saints Mystères, le démon, par la bouche d'un énergumène, s'écria aussitôt : Pourquoi, Germain, viens-tu nous persécuter jusqu'en Italie? N'est-ce pas assez de nous avoir chassé des Gaules? Le peuple est ému et dans l'étonnement, à ces paroles; on cherche ce Germain vainqueur des puissances de l'enfer, et bientôt, malgré la pauvreté de ses habits, on le reconnaît à la majesté de son visage; il répond simplement aux questions qu'on lui adresse et ne nie pas l'Ordre dont il est revêtu. Les évêques alors

[1] Const., De Vit. S. Germ., lib. 2, c. 2 et seq.

lui prodiguent à l'envi les témoignages de leur vénération ; à leur prière, il guérit l'énergumène et nourrit de la parole divine la foule qui était accourue autour de lui, avide de sa bénédiction.

Comme il sortait de la cité, des pauvres vinrent lui demander l'aumône.—Combien avons-nous encore? dit-il à son diacre.—Trois pièces d'or seulement, répondit le diacre. — Donnez-les à ces malheureux.—Mais avec quoi vivrons-nous?—Dieu nourrira ses pauvres, dit Germain, donnez toujours à ces malheureux tout ce que vous avez. Le diacre n'avait pas tant de foi en la Providence, et il garda une des pièces d'or, sans rien dire. Tout à coup les pieux voyageurs entendent derrière eux des cavaliers accourir à toute bride. C'étaient les serviteurs d'un homme riche, nommé Leporius, qui accouraient se jeter aux pieds de Germain pour le prier de passer chez leur maître, dangereusement malade avec presque toute sa famille. Germain y consent, et les serviteurs lui offrent, d'après les ordres de leur maître, deux cents pièces d'or. « Recevez-les, dit Germain à son diacre, et sachez que vous avez fait tort aux pauvres. Si vous eussiez tout donné aux malheureux que nous avons rencontrés, le Seigneur, au lieu de deux cents pièces d'or, nous en eût envoyé trois cents. »

Germain, après avoir guéri Leporius et toute sa famille, prit le chemin de Ravenne où était l'empereur. Les habitants, instruits de sa venue, l'attendaient depuis plusieurs jours. Le saint, pour se soustraire aux honneurs, voulut arriver pendant la nuit, mais son entrée n'en fut pas moins un triomphe. Ravenne avait alors pour évêque Pierre Chrysologue; il vint recevoir Germain à la tête de son clergé : l'empereur Valentinien et sa mère Placidie lui rendirent les plus grands honneurs; l'impératrice voulut même lui offrir le premier repas qu'il devait prendre à Ravenne, et lui envoya, dans un bassin d'argent, les mets les plus délicieux. Le saint évêque les distribua à ceux qui étaient avec lui et envoya à l'impératrice un petit pain d'orge sur un plat de bois, comme un gage de sa reconnaissance. Placidie reçut ce présent avec joie, elle fit entourer le plat d'un cercle d'or, et conserva le pain pour s'en servir comme de remède contre les maladies.

Pendant son séjour à Ravenne, Germain faisait comme toujours de grands miracles; partout, le peuple le suivait en foule. Tous les malades qui l'imploraient étaient guéris, et de jour en jour croissait l'admiration qu'on avait tout d'abord conçue pour lui. Six évêques vénérables, qui alors étaient à Ravenne, ne le quittaient pres-

que pas, aussi frappés de l'éclat de ses vertus que de ses miracles. Bien longtemps après sa mort, ils rendaient encore témoignage de ses œuvres merveilleuses.

S'entretenant un jour avec eux après l'office du matin, Germain leur dit : « Mes très-chers frères, je vous recommande mon passage. Pendant mon sommeil, il m'a semblé voir Notre Seigneur me donner un viatique pour quelque grand voyage, et comme je lui en demandais la cause : « Ne crains pas, me dit-il, ce n'est pas en « pays étranger que je t'envoie; je t'appelle dans ta patrie où tu « jouiras d'une paix et d'un repos éternels.» Les évêques cherchaient à ce songe une interprétation différente de la sienne; mais il leur disait : « Je sais bien quelle est la patrie que Dieu promet à ses serviteurs. »

Quelques jours après, il se sentit incommodé, et la maladie se déclara bientôt d'une manière effrayante. La nouvelle s'en répandit aussitôt dans la cité qui en fut émue et troublée tout entière. L'impératrice accourut auprès du saint évêque mourant, et comme elle lui disait qu'elle était prête à lui accorder tout ce qu'il demanderait : « Le seul bien que je vous demande, lui dit-il, c'est de renvoyer mon corps dans ma patrie. » Elle y consentit, mais bien à regret. Le jour et la nuit, la chambre du saint malade était remplie de personnes qui le venaient visiter. Les fidèles n'en sortaient que pour se rendre à l'église où on ne cessa de faire des prières; ce fut le septième jour de maladie, que l'âme bienheureuse de Germain s'en alla au ciel (31 juillet 448).

Saint Germain avait été évêque d'Auxerre trente ans et vingt-cinq jours. Aussitôt après sa mort, on partagea son modeste héritage. L'impératrice reçut son reliquaire; l'évêque Pierre s'empara de sa cuculle et de son cilice. Les six autres évêques, qui avaient vécu avec le saint quelque temps à Ravenne, voulurent aussi avoir de lui un souvenir : l'un prit son manteau, un autre sa ceinture; sa tunique fut partagée en deux, ainsi que le sac sur lequel il couchait. Acholius embauma son corps, l'impératrice l'ensevelit elle-même; l'empereur fit tous les frais du convoi, et tous les évêques des lieux où passa le corps du saint le firent accompagner de ville en ville, par leurs clercs.

Il reçut de bien plus grands honneurs encore quand il fut sur le territoire gaulois.

Il arriva à Vienne au moment où on allait commencer l'office de la dédicace d'une nouvelle église. Elle avait été bâtie par un prêtre

nommé Severus, qui était venu des Indes dans les Gaules. Germain allant en Italie, lui avait promis d'assister à la dédicace de son église. Il lui tenait parole.

Depuis les Alpes jusqu'à Auxerre, tout le monde, sur le passage du corps du bienheureux, accourait pour le vénérer et lui faire honneur; on aplanissait les chemins, on réparait les ponts; les uns chantaient des psaumes, d'autres s'offraient pour le porter. Il y avait, pendant tout le voyage, un si grand nombre de lumières, que, même en plein jour, elles produisaient de l'éclat.

C'est entouré de tous ces honneurs que le corps du bienheureux Germain arriva dans son église, où il fut l'objet d'une vénération qu'augmentèrent ses nombreux miracles.

III.

Saint Hilaire d'Arles ami de Germain. — Son élection — Sa vie dans l'épiscopat. — Ses travaux législatifs — Conciles de Riez, d'Orange, de Vaison et d'Arles. — Tableau de la législation ecclésiastique de l'Église des Gaules d'après les canons de ces conciles — Prétentions d'Hilaire à la primatie de toute l'Eglise des Gaules — Il dépose Chelidonius de l'épiscopat. — Il poursuit à Rome la confirmation de sa sentence. — Ses différends avec saint Léon, pape. — Il le satisfait et rentre dans ses bonnes grâces. — Sa mort.

429 — 449.

Germain, comme nous l'avons dit, s'était lié d'une étroite amitié avec Hilaire d'Arles; il avait sans doute remarqué bien vite les dons surnaturels qui embellissaient l'âme du jeune successeur d'Honorat, et y brillaient comme des pierres précieuses, nous dit son légendaire [1].

Hilaire possédait, en effet, les plus précieuses vertus que rehaussait encore en lui une intelligence distinguée. Dieu ne lui avait même pas refusé les avantages extérieurs. Quoique sa figure fût devenue très-pâle à cause de ses abstinences et de ses travaux, elle resta toujours belle et majestueuse; ses yeux étaient vifs et brillants, sa démarche modeste, son élocution facile; il savait revêtir ses pensées de la plus belle éloquence, comme l'attestent les discours qu'il a laissés, dit son historien.

[1] Honorat. Massil., Vit. Hilar., prolog.; apud Bolland., 5 maii.— La vie de saint Hilaire d'Arles a été écrite par Honorat de Marseille, qui fut son disciple et habita le monastère que fonda Hilaire à Arles.

Déjà nous avons entendu Hilaire lui-même nous raconter sa conversion et son arrivée à Lérins, où il s'éprit de tant d'amour pour la solitude. Nous l'avons vu loué par le grand Eucher et succédant à son maître Honorat.

Ce saint patriarche de Lérins, sentant sa dernière heure approcher, voulut avoir auprès de lui son cher Hilaire, qui quitta une seconde fois Lérins pour se rendre à Arles. Les personnes les plus illustres [1] étant venues visiter Honorat, le prièrent de désigner lui-même son successeur; alors le saint évêque d'Arles, qui ne pouvait plus parler, tourna les yeux du côté d'Hilaire et le désigna du doigt. Mais celui-ci, après avoir rendu à son saint ami les derniers devoirs, se hâta de reprendre la route de Lérins; il ne put y arriver et fut arrêté par le général Cassius, qui le mit sous bonne garde. Les brebis, dit le pieux légendaire, firent ainsi l'office de pasteur.

Hilaire, retenu prisonnier, versait jour et nuit bien des larmes à la vue du fardeau dont on le voulait charger; il s'adressait à Dieu avec ferveur pour le prier de lui faire connaître sa volonté, et il disait un jour à ceux qui le gardaient : « C'est bien en vain que par amour pour moi vous m'avez fait votre prisonnier; si le Seigneur ne me donne pas un signe évident de sa volonté, je n'accepterai jamais la charge épiscopale. » Ceux qui étaient auprès de lui étaient en grand nombre, et ces paroles les jetèrent dans la consternation; mais tout à coup leur douleur se changea en joie, lorsqu'ils virent une colombe blanche voler au-dessus du bienheureux et se reposer sur sa tête, sans que le concours d'un grand nombre de personnes et le bruit des armes des soldats pussent l'effrayer.

Tous ceux qui étaient présents furent doublement joyeux de la manifestation de la volonté de Dieu et du témoignage qu'il rendait à la sainteté de leur futur évêque; ils le conduisirent sur-le-champ à Arles; toute la cité sortit à sa rencontre, et il consentit enfin à être ordonné évêque.

Un de ses premiers soins fut de bâtir auprès d'Arles un monastère et d'y réunir une sainte congrégation [2].

C'était alors la coutume des plus grands évêques des Gaules, d'établir un monastère auprès de leur église. Sans parler de saint Martin, de saint Victricius, de saint Castorius et de tant d'autres ar-

[1] Vit. Hilar., c. 2.
[2] *Ibid.*

dents propagateurs de la vie monastique, nous avons vu saint Germain d'Auxerre et saint Lupus de Troyes fonder chacun un monastère auprès de leur église. Hilaire, si ami de la solitude, ne pouvait hésiter à se créer un lieu de repos, un asile contre les distractions du monde, un sanctuaire où il pût venir se retremper dans les modestes vertus du cloître, qu'un évêque doit conserver et qu'il peut si facilement perdre au milieu des grandeurs du souverain sacerdoce. Tous nos grands évêques, aussi humbles que des moines, avaient sans doute le même but en fondant leurs monastères, mais ils voulaient aussi se former un troupeau choisi, où ils pussent trouver au besoin des hommes parfaits et dignes d'être élevés aux différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Ils prenaient un soin tout particulier de leur congrégation, la visitaient souvent, en regardaient tous les membres comme leurs enfants spirituels, les nourrissaient de la sainte parole et les animaient à la vertu par leurs exemples.

Hilaire, formé à Lérins sous la discipline d'Honorat et de Maximus, était plus capable que tout autre de diriger une congrégation monastique. Aussi Honorat de Marseille, qui l'eut pour maître, nous apprend-il qu'il eut bientôt formé son monastère à toutes les vertus par ses instructions et ses exemples [1]. Comme saint Germain, Hilaire resta moine dans l'épiscopat. Il n'avait qu'une tunique qu'il portait l'hiver comme l'été; ses jeûnes et ses veilles étaient continuels, il joignait à l'étude le travail des mains. Il remplissait à la lettre la recommandation du grand Apôtre de n'être à charge à personne, et il trouvait encore moyen de soulager les pauvres avec le fruit de son travail. Quelquefois il travaillait à la terre et disait à ses disciples : Puisqu'il faut manger, il faut bien nous occuper de semer; puisqu'il faut récolter du vin, nous devons cultiver la vigne. Même en étudiant, il travaillait des mains, et ses doigts faisaient machinalement quelque tissu, tandis que ses yeux étaient fixés sur les pages des saints livres; souvent même, lorsqu'il étudiait et travaillait, il dictait en même temps à son secrétaire Titius; et le saint poète Edesius [2] l'ayant surpris un jour au milieu de toutes ces occupations, exprima en beaux vers son admiration de le voir ainsi en même

[1] Honorat. Massil., Vit. S. Hilar., c. 2.

[2] On ne connaît que par Honorat de Marseille ce poète Edesius, qu'il appelle saint, et qui semble avoir été dans l'intimité d'Hilaire. Ne serait-il pas l'auteur du poème d'*Un mari à sa femme*, et d'autres petits poèmes dont on ignore l'auteur?

temps parler, travailler des mains, dicter à son secrétaire, lire et réfléchir. Pendant ses repas, il se faisait faire une lecture. Sa table était pauvre et il n'y invitait presque jamais de séculiers. Lorsqu'il faisait ses visites pastorales, il marchait à pied; toujours il avait l'esprit occupé de quelque sainte méditation; malgré sa pauvreté, il trouvait moyen de bâtir des églises et des monastères, et de servir de père aux pauvres orphelins.

Hilaire joignait à toutes ces vertus un zèle ardent pour prêcher la parole de Dieu. Son éloquence était ordinairement vive, pleine d'éclat et d'images; elle coulait comme des flots purs et limpides de ses lèvres; elle devenait serrée, impétueuse, lorsqu'il attaquait l'erreur ou le vice. Les jours de jeûne, il prêchait depuis la septième heure jusqu'à la dixième (de 1 heure du soir à 4 heures). Mais en nourrissant ainsi son peuple de la parole de vie, il augmentait sa faim et vérifiait cette parole de la sagesse : « Ceux qui me mangent auront encore faim et ceux qui me boivent auront encore soif. » S'il ne voyait pas d'hommes instruits dans son auditoire, il parlait un langage simple, à la portée de ceux qui l'écoutaient; mais dès qu'il voyait entrer des personnes capables de le comprendre, son visage s'enflammait, il s'élevait au-dessus de lui-même; alors, au témoignage des plus fameux rhéteurs de l'école d'Arles, ce n'était plus de la science, ce n'était plus de l'éloquence, c'était quelque chose de surhumain qui sortait de ses lèvres, au point que Livius, poète et rhéteur célèbre, disait : « Si Augustin fût venu après toi, ô Hilaire! on l'eût trouvé moins grand que toi ! »

Cependant quelques fidèles, incapables sans doute d'apprécier la beauté des paroles d'Hilaire, sortirent un jour de l'église pendant qu'il prêchait : « Sortez, sortez, leur cria-t-il, il ne vous sera pas si facile un jour de sortir de l'enfer [1]. »

Une autre fois [2] Hilaire prêchait dans la basilique Constantienne, lorsqu'il vit entrer le préfet; il avait donné en secret à ce magistrat des avis charitables pour le faire renoncer à ses injustices, et ils avaient été inutiles; l'apercevant donc qui entrait dans l'église, il interrompit son discours et dit : « Celui qui méprise les avertissements qu'on lui donne pour son salut, n'est pas digne d'être nourri de la parole de Dieu. » En entendant ces paroles, le préfet sortit, couvert de confusion, et Hilaire continua son discours.

[1] Vit. Hilar., c. 3.

[2] *Ibid.*, c. 2.

L'éclat du rang n'effrayait pas l'évêque d'Arles, et lui, si bon, si doux pour ses enfants, devenait rigide, terrible même quand il avait à corriger les orgueilleux [1].

Les discours d'Hilaire furent recueillis avec soin, ainsi que tous ses autres ouvrages; les principaux sont : la *Vie du saint évêque Honorat*, le seul qui ait été conservé jusqu'à nous; des *Homélies* pour toutes les fêtes de l'année; l'*Exposition du Symbole*, de nombreuses lettres et des poésies [2].

Saint Hilaire, si zélé pour instruire son troupeau, ne l'était pas moins pour lui administrer le sacrement de pénitence [3]. C'était, le plus souvent, le dimanche que ses nombreux pénitents accouraient à lui; il effrayait les uns en leur parlant des jugements de Dieu, il consolait les autres en leur parlant de ses promesses. Personne, comme lui, ne savait traiter les sujets terribles, le jugement, l'enfer et ses horribles tourments. Personne ne savait, comme lui, faire le tableau d'une conscience coupable; il tirait des larmes des cœurs les plus durs, et, tendre et bon pasteur, il y mêlait les siennes, en même temps que par ses prières il cherchait à affermir les fruits de pénitence que ses paroles avaient produits.

Les prêtres, surtout, étaient l'objet de la sollicitude du saint évêque d'Arles; il leur donnait [4] de bons conseils, et, ce qui vaut toujours mieux, l'exemple des vertus qu'ils devaient pratiquer. Il parcourait non-seulement les paroisses de son Eglise, mais encore toutes celles qui étaient soumises à sa juridiction comme métropolitain d'Arles, et qu'il avait le droit de visiter. Il ranimait, dans ces courses apostoliques, l'ardeur des clercs et des moines, établissait des évêques où il le jugeait convenable, cherchait enfin, par tous les moyens, à faire fructifier le talent dont le souverain juge devait lui demander compte.

Les évêques de la province d'Arles secondaient leur métropolitain dans ses nombreux et utiles travaux. Souvent ils se réunirent en concile sous sa présidence et firent un grand nombre de canons ou règles de discipline. Nous avons encore celles qu'ils établirent

[1] Vit. Hilar., c. 2.

[2] Plusieurs auteurs lui attribuent le poème de *la Providence*, et y trouvent quelques opinions sentant un peu le semi-pélagianisme. D'autres excusent toutes les opinions émises dans ce poème, qui, du reste, est digne de saint Hilaire. (*V.* Bolland., Vind. pro S. Hilar. post ejus vitam, ad diem 5 maii.)

[3] Vit. Hilar., c. 3.

[4] *Ibid.*, c. 2.

dans les conciles de Riez, d'Orange, de Vaison et d'Arles; elles furent adoptées et suivies par tous les autres évêques des Gaules, et elles nous présentent ainsi un puissant intérêt comme résumé de la discipline ecclésiastique de l'Église des Gaules au ve siècle; sous ce point de vue, elles méritent une étude toute particulière que nous tâcherons de rendre plus utile, en réunissant, sous des titres communs, les dispositions relatives au même objet; groupées ainsi, elles nous offriront le tableau le plus vrai de la société chrétienne, de ses mœurs et de ses institutions [1].

La société chrétienne nous apparaît, dans tous les monuments disciplinaires du ve siècle, partagée en trois classes principales, comme elle l'est encore aujourd'hui : le clergé, les fidèles faisant profession de suivre les conseils évangéliques, et les simples fidèles se contentant d'observer les Commandements.

Le clergé était constitué hiérarchiquement, comme il le fut dès l'origine. L'évêque, le prêtre et le diacre forment les trois premiers degrés ou Ordres supérieurs; ils sont les *ministres de l'autel.* Les *ministres de l'Église* remplissent les fonctions les plus humbles de la maison de Dieu et servent les ministres de l'autel dont ils n'ont ni les priviléges ni les obligations; ils ne sont pas obligés à la continence, peuvent avoir des états pour gagner de quoi subvenir aux besoins de leur famille : ce sont de pieux fidèles associés au clergé par des cérémonies appelées Ordres Mineurs ou inférieurs, mais bien distincts du sacrement de l'Ordre que le diacre et le prêtre reçoivent, et dont l'évêque seul possède la plénitude.

A côté de cette hiérarchie, ayant sa base et sa raison dans l'ordination, en apparaît une autre fondée sur la juridiction ou l'étendue des pouvoirs. Nous remarquons cette hiérarchie de juridiction, principalement dans l'épiscopat [2] où l'on distingue clairement trois degrés : le métropolitain ou le primat, le simple évêque et le chorévêque.

Le métropolitain ou primat était l'évêque de la cité métropole de la province; il n'avait pas seulement sur les autres évêques de la pro-

[1] Nous joindrons, aux décisions de ces conciles, les réponses de saint Léon à Rusticus de Narbonne, contenues dans la lettre que nous donnons en abrégé au 4e chapitre de ce livre.

[2] Il est aussi fait mention des archidiacres, en particulier, dans la lettre de saint Léon à Rusticus.

vince une primauté d'honneur, mais aussi une primauté de juridiction. Il avait droit : 1° de visiter les églises dépendantes de sa métropole [1]; 2° de convoquer en concile les évêques de sa province et de les présider [2]; 3° c'est à lui que les évêques devaient s'adresser pour avoir la solution des questions épineuses qu'ils ne pouvaient décider par eux-mêmes, et ils ne devaient s'adresser au pape qu'avec le métropolitain, si celui-ci ne pouvait résoudre la difficulté [3]; 4° le métropolitain avait le droit de faire l'ordination de tous les évêques de sa province [4]; 5° il présidait aux élections de ces évêques [5].

C'était surtout dans ces ordinations et élections qu'apparaissait le pouvoir du métropolitain. Elles étaient nulles de plein droit s'il n'avait pas présidé ou donné son consentement [6]; les autres évêques devaient être également convoqués, et il ne pouvaient procéder à l'ordination, s'ils n'étaient au moins trois et assurés du consentement des autres [7]. Les évêques présents à l'élection désignaient trois candidats [8]; les clercs de l'église, assemblés, choisissaient parmi eux celui qu'ils croyaient le plus digne [9]; on consultait ensuite le peuple pour s'assurer si l'élu lui était agréable [10], et enfin les évêques confirmaient l'élection et procédaient à l'ordination. Si les avis étaient partagés dans le clergé et le peuple, le métropolitain comptait les suffrages et proclamait l'avis de la majorité [11].

Les élections des évêques étaient d'une haute importance. L'évêque était le défenseur naturel de son peuple, son caractère lui don-

[1] Concil. Taurin.

[2] Leon. pap., Epist. ad Episcop. prov. Vien.

[3] *Ibid.*, Epist. ad Theodor. Forojul.

[4] II Concil. Arelat., can. 42-6.

[5] *Ibid.*, can. 5.

[6] *Ibid.*, can. 5, 6.—Epist. Leon. ad Rustic., resp. 1.—Concil. Regense, can. 2.

[7] II Concil. Arelat., can. 5.—Concil. Reg., can. 2.

[8] *Ibid.*, can. 54.

[9] Leon., Epist. ad Rustic., resp. 1.

[10] *Ibid.*

[11] II Concil. Arelat., can. 5. — M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. I) s'est étrangement mépris sur les élections ecclésiastiques, qu'il envisage comme les élections en usage aujourd'hui dans les gouvernements constitutionnels. Dans les élections épiscopales, le peuple n'était que *consulté*. Son choix ne conférait pas le pouvoir; mais *l'ordination seule* le conférait. M. Guizot s'est encore trompé en disant que les élections au ve siècle n'avaient pas de règles fixes.

nait beaucoup d'influence sur les magistrats civils, souvent même sur les chefs des hordes barbares qui, pendant plusieurs siècles, désolèrent l'empire. Le peuple avait donc tout intérêt à se nommer un évêque capable, par sa haute position dans le monde, par ses vertus et sa science, de le protéger et de lui faire du bien; des intrigants profitaient de cette disposition pour séduire le peuple par de pompeuses promesses, et souvent les laïcs troublèrent les élections et voulurent y avoir une part plus active et plus directe que celle que leur donnait le droit ecclésiastique. Il arrivait qu'après la mort d'un évêque, des clercs se rendaient dans son Eglise pour s'y faire un parti; d'autres, dans le même but, profitaient des dernières années d'un évêque infirme pour accaparer une partie des fonctions administratives, et se hisser ainsi peu à peu à l'épiscopat.

Pour obvier à tous ces inconvénients, on établit les règles suivantes: 1° quand un évêque mourait, l'évêque le plus voisin devait seul venir dans l'Eglise du défunt et ne pouvait y rester que le temps des funérailles, c'est-à-dire jusqu'au septième jour; aucun autre évêque ne pouvait approcher de la cité [1]; 2° un évêque infirme et incapable d'administrer son Eglise devait avoir recours à un autre évêque et le prier d'en prendre soin; il ne devait pas la laisser gouverner par ses clercs [2]; 3° si deux évêques seulement faisaient une ordination, ils devaient être déposés [3]; 4° tous les évêques qui prenaient part à une ordination illicite ne pouvaient plus assister à aucune ordination épiscopale ni à aucun concile [4]; 5° ceux qui excitaient des troubles dans les élections et faisaient des intrigues étaient excommuniés [5]; 6° un évêque qui avait consenti à être ordonné illégalement était déposé; mais si on avait usé de violence à son égard pour l'ordonner, il était placé sur le siége d'un de ceux qui avaient pris part à son ordination [6]; 7° si l'évêque ordonné illégalement faisait des ordinations, elles étaient frappées de nullité [7], c'est-à-dire que les ordonnés ne pouvaient, licitement, exercer le ministère auquel ils avaient été élevés; car pour la validité intrinsèque

[1] Concil. Reg., can. 6, 7.
[2] I Concil. Arausic., can. 30.
[3] II Concil. Arelat., c. 42.
[4] Concil. Taurin.—Concil. Reg., can. 1.
[5] Concil. Reg., can. 2.
[6] Concil. Arausic., can. 21.—II Concil. Arelat., c. 42.—Concil. Reg.
[7] Concil. Reg., can. 4.

de l'ordination, on n'en doutait pas si l'évêque avait suivi, du reste, les règles établies pour l'administration légitime du sacrement de l'Ordre. C'est ainsi qu'il faut entendre ordinairement la *nullité* des ordinations dont parlent souvent les conciles; ainsi, le concile de Riez (439) déclara nulle l'ordination d'Armentarius d'Embrun, et reconnut cependant en lui un vrai caractère épiscopal.

Comme les actes de ce concile jettent beaucoup de lumière sur ce point important, nous croyons utile de les donner en grande partie; il fut présidé par saint Hilaire d'Arles, et sa signature est suivie de celle de douze autres évêques des provinces méridionales.

« Étant [1], disent-ils, assemblés dans l'Église de Riez, par la volonté du Seigneur, nous avons cherché à remédier à la faute qui a été commise dans l'Église d'Embrun, où deux évêques, sans respect pour les saints canons de l'Église, ont osé tenter de faire une ordination ; les vénérables constitutions des Pères exigent cependant la présence de trois évêques au moins, le consentement des comprovinciaux, et l'assistance ou le consentement formel du métropolitain; il a donc été commis une faute grave dans l'Église d'Embrun, et nous en sommes pénétrés d'une profonde douleur.

« Ce n'est pas le désir de la vengeance qui nous a fait assembler, mais l'intention toute sacerdotale de guérir le mal qui a été fait ; aussi, avons-nous examiné avec soin le sens exact de tous les canons, et nous avons été convaincus que si, d'un côté, nous étions dans l'obligation d'annuler ce qui a été fait contre les règles et d'infliger aux coupables quelque censure, nous pouvions cependant user envers eux d'indulgence ; nous y avons été d'autant plus portés, que ceux qui ont failli n'ont pas cessé, depuis leur faute, de nous donner, par les humbles prières qu'ils nous ont adressées, des preuves de leur repentir, et de rejeter leur péché sur l'ignorance et l'influence qu'on a exercée sur eux. Il est certainement impardonnable à des évêques d'avoir ignoré les statuts ecclésiastiques, c'est moins mal cependant que d'avouer avec impudence les avoir sciemment foulés aux pieds.

« Par pitié et charité, il nous a donc plu de recevoir en communion et dilection les deux évêques qui ont agi si formellement contre les lois et réglements établis. Mais ils sauront cependant que, suivant la loi récente et très salutaire du concile de Turin, ils ne pourront, de toute leur vie, assister à d'autres ordinations, ni aux conciles or-

[1] Concil. Reg.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 65 et seq.

dinaires. On ne pourrait accepter aucun avis salutaire de ceux qui se sont rendus coupables d'une si grande faute.

« Il est juste que nous nous occupions sans retard de l'Église d'Embrun qui, depuis deux ans moins quatre mois, est privée de pasteur légitime. Son état est d'autant plus triste que son clergé, innocent et ami de la discipline, est tourmenté par certains laïcs qui ne lui épargnent ni injures ni outrages, qui ont poussé l'insolence jusqu'à insulter et menacer des prêtres et des ministres, qui n'ont pas craint d'employer les plus cruelles violences et de se souiller d'un meurtre abominable. On ne peut différer plus long-temps de répondre à l'attente des bons, des amis de la discipline, de peur de paraître favoriser les vœux des coupables, des fauteurs du trouble, dont les manœuvres impies doivent être frappées des peines ecclésiastiques.

« Donc, conformément aux canons, nous déclarons nulle cette ordination qui a été faite sans l'assistance de trois évêques, sans le consentement des comprovinciaux, et contre la volonté du métropolitain [1]. Il nous a plu, dans la volonté du Seigneur, de déposer celui qui a été élevé à l'épiscopat irrégulièrement, et les frères seront convoqués pour en établir un autre, suivant les règles ecclésiastiques.

« Mais, comme le saint concile veut suivre, non-seulement les lois de la discipline, mais encore celles de la charité, il n'a pas voulu condamner Armentarius qui a été élevé dans la crainte de Dieu, qui n'a consenti que par vanité à son ordination illicite, et a manifesté depuis de bons sentiments. Il sera permis à un de nos frères de lui céder une des paroisses de son Église, et il pourra y résider avec le titre de chorévêque. Il n'y a que dans les provinces des Alpes Maritimes qu'il ne pourra exercer son ministère. Il lui est défendu d'offrir le saint sacrifice dans les villes, même en l'absence de l'évêque, et d'ordonner le moindre clerc, même dans l'église qui lui sera confiée; il ne fera dans cette Eglise aucune fonction épiscopale, si ce n'est de confirmer les néophytes et d'offrir le saint sacrifice avant les prêtres. Si, après avoir résidé dans une Eglise qui lui aura été accordée, il en accepte une autre, il ne pourra y exercer qu'après avoir renoncé à la première; il ne pourra jamais administrer deux Eglises à la fois, et les ministres de celle qui lui sera confiée devront être ordonnés par l'évêque du diocèse.

[1] Embrun n'était pas encore métropole ecclésiastique, quoiqu'elle fût métropole civile de la province des Alpes Maritimes.

« Quant à ceux qu'Armentarius a témérairement élevés aux Ordres et qui étaient auparavant excommuniés, ils seront déposés ; pour ceux qui sont sans reproches, l'évêque qui sera élu à Embrun pourra les conserver pour le ministère de son Eglise ou les renvoyer à Armentarius pour le ministère de l'Eglise qui lui sera cédée.

« En tout, ajoute le concile, pour lui prouver notre indulgence, nous voulons qu'il soit moins qu'un évêque, mais plus qu'un prêtre. »

Il y avait alors dans l'Église d'autres évêques, ayant ce titre de chorévêque; quoique possédant le caractère épiscopal, ils n'en faisaient pas toutes les fonctions : ils pouvaient être, comme Armentarius, chargés d'une paroisse importante ou d'une partie de diocèse, mais toujours cependant sous la surveillance de l'évêque ordinaire, dont ils n'étaient que les représentants ou vicaires.

L'évêque conservait pleine et entière juridiction sur ces chorévêques, comme sur les prêtres et tous les autres clercs de son diocèse. Il avait même sur ses prêtres et ses clercs un tel droit, qu'un autre évêque ne pouvait, sans sa permission, les élever aux ordres supérieurs. Si un évêque voulait ordonner un clerc d'une autre Église que la sienne, il devait le faire venir près de lui, l'examiner avec soin, demander des renseignements à son évêque, et ne l'ordonner qu'après avoir obtenu son autorisation; autrement l'ordination était nulle [1] et l'évêque qui l'avait faite devait être cité devant le concile [2].

L'évêque était le juge ordinaire de tous ses clercs, mais ses sentences n'étaient pas sans appel, et le clerc qui croyait devoir refuser de se soumettre, pouvait avoir recours au concile provincial [3]. Les évêques eux-mêmes avaient établi ce sage réglement pour donner à leur sentence plus de poids et offrir à leurs subordonnés une garantie contre l'erreur et l'arbitraire; ils décidèrent, de plus, qu'un évêque ne devait pas agir à la légère dans ses accusations et il devait avoir des preuves qui fussent solides, non-seulement pour lui, mais encore pour les autres [4]. Avant d'agir publiquement contre un clerc qu'il sait coupable, sans que son crime soit public, il doit d'a-

[1] I Concil. Arausic., can. 8.—II Concil. Arelat., can. 13, 35.

[2] II Concil. Arelat., can. 8.

[3] Concil. Vasens., can. 5.— II Concil. Arelat., can. 48.

[4] *Ibid.*, can. 7.

bord chercher e convertir par des avertissements secrets et n'en venir à l'éclat que dans la dernière extrémité [1].

Les évêques, en donnant aux clercs des garanties contre l'arbitraire ou l'erreur de leurs jugements, les voulaient cependant dans une parfaite soumission, et leur défendaient de se pourvoir devant les tribunaux laïques, même pour les affaires temporelles, sans leur permission [2].

Le droit de l'évêque sur les simples fidèles ne s'étendait pas aussi loin, et si l'évêque d'une autre Église voulait ordonner un laïc qui n'était pas de son diocèse, il n'avait qu'à se l'attacher comme disciple, le naturaliser pour ainsi dire dans son Eglise [3]; il ne pouvait le renvoyer ensuite à son diocèse, à moins que l'évêque de ce lieu ne l'occupât comme clerc [4].

La juridiction de l'évêque s'étendait sur tout le territoire dépendant de son Eglise, et aucun autre ne pouvait, sans son autorisation, y exercer de fonction épiscopale. Si un évêque voulait bâtir une église dans le diocèse d'un autre, il en était libre, mais il ne pouvait, sans autorisation, en faire la dédicace, parce que c'était un acte religieux appartenant de droit à l'évêque diocésain. Il pouvait de même présenter des clercs pour la desservir; mais ces clercs, pour exercer leur ministère, avaient besoin de l'agrément de l'évêque du lieu, auquel appartenait aussi l'ordination des clercs que l'évêque fondateur présentait pour être élevés à des Ordres supérieurs, ou des laïcs qu'il désirait voir élever à la cléricature. Après la fondation faite, clercs et Eglise passaient sous l'entière juridiction de l'ordinaire; seulement l'évêque fondateur conservait l'administration des biens dont il avait doté son Eglise, et l'évêque du diocèse ne pouvait rien en distraire [5].

Il en était de même pour une fondation laïque, et si le fondateur invitait des évêques étrangers à se rendre à la dédicace de son église, il leur était défendu d'y aller, si l'évêque du diocèse ne présidait pas, ou n'avait pas cédé ses droits [6].

Il était très-sage de régler ainsi, jusque dans les plus petits détails, les droits respectifs des évêques. C'était le moyen d'arrêter les

[1] Concil. Vasens., can. 8.
[2] II Concil. Arelat., can. 31.
[3] *Ibid.*, can. 55.
[4] Concil. Arausic., c. 9.
[5] I Concil. Arausic., can. 10. — II Concil. Arelat., can. 36.
[6] *Ibid.*, can. 10. — II Concil. Arelat., can. 37.

conflits qui pouvaient si facilement naître de l'ambition ou d'un zèle plus ardent qu'éclairé. Ces droits devaient être si respectés, qu'un évêque ne pouvait recevoir en communion une personne qu'un autre évêque avait excommuniée. Celui-là seul qui avait lancé la sentence d'excommunication pouvait en accorder l'indulgence, et celui qui contrevenait à ce réglement se mettait dans le cas d'être cité au concile provincial [1].

Le concile était le tribunal devant lequel l'évêque, comme le simple clerc, pouvait être cité [2]. Les causes des clercs entre eux y étaient examinées et jugées [3], quand ils n'avaient pas voulu se soumettre au jugement de leur évêque. Les conciles, dans chaque province, devaient être fréquents; le concile de Riez décide qu'ils devront se tenir deux fois par an [4], et donne cette règle comme l'ancienne coutume. A la fin de chaque concile, on devait indiquer le lieu et l'époque où se tiendrait le concile prochain [5], et tous les évêques étaient rigoureusement obligés de s'y rendre [6]. Ces conciles avaient d'excellents résultats : chaque évêque y apportait le fruit de son expérience et de ses réflexions; ils entretenaient l'unité dans les décisions, les usages et une sainte union entre les évêques, qui se connaissaient et s'appréciaient mieux. Avant la tenue fréquente de ces conciles, les évêques se connaissaient à peine, ils avaient entre eux peu de relations, et, pour ne pas courir les risques d'être trompés par de faux frères, ils avaient été obligés de convenir entre eux qu'ils porteraient tous, dans leurs voyages, des *lettres formées;* mais aussitôt qu'ils se connurent mieux et eurent, au moyen de nombreux conciles, plus de relations les uns avec les autres, ils abolirent ce réglement, décidèrent qu'il suffirait désormais de signaler les mauvais, et que l'on pourrait, sans inconvénient, communiquer aveo ceux qui ne seraient pas désignés comme tels [7].

Saint Hilaire d'Arles conçut même le projet magnifique de réunir en un corps plus compacte et encore plus uni, tous les évêques des Gaules, par l'établissement des conciles nationaux. Malheureusement

[1] I Concil. Arausic., can. 11.—II Concil. Arelat., c. 8.
[2] Concil. Taurin.—II Concil. Arelat., can. 8.—Concil. Vasens., can. 5.
[3] II Concil. Arelat., can. 31.
[4] Concil. Reg., can. 8.
[5] I Concil. Arausic., can. 29.
[6] II Concil. Arelat., can. 19.
[7] Concil. Vasens., can. 1.

il voulut donner à l'évêque d'Arles une trop haute autorité, le faire regarder comme métropolitain universel ou patriarche des Gaules, et il excita ainsi contre lui de justes réclamations qui firent avorter son projet, bien louable cependant en lui-même. Il avait adopté les idées du pape Zozime et de Patrocle, sur les prérogatives de son siége; il visitait les églises, faisait çà et là des ordinations, et froissait ainsi beaucoup d'évêques qui taxèrent son zèle d'ambition et s'opposèrent à la réalisation de son idée. Plusieurs cependant l'adoptèrent, et on peut regarder comme un essai de concile national, le deuxième d'Arles où Hilaire fit renouveler les décrets des conciles provinciaux de Vaison et d'Orange qu'il avait présidés. Il y fit même adopter une décision qui rendait le concile national obligatoire pour tous et soumettait les Métropolitains eux-mêmes à ses décrets [1]. Cette décision n'eut pas de suite, et Hilaire fut privé de ses prétendues prérogatives, comme nous le verrons bientôt. Le concile national n'eut plus lieu, mais les conciles provinciaux furent nombreux, non-seulement dans les provinces méridionales, mais dans le reste des Gaules [2].

En étudiant leurs décrets, il est facile de constater qu'il existait alors peu d'abus dans l'Eglise des Gaules, et qu'il y avait non-seulement une sainte union entre les évêques, mais encore que les rapports de l'évêque et de ses clercs étaient ceux d'un père au milieu de ses enfants.

Les évêques avaient, pour les prêtres surtout, beaucoup d'affection. En toute circonstance, ils les protégeaient, étendaient leurs pouvoirs, leur donnaient une partie de leur autorité.

C'était alors une pieuse coutume de demander la bénédiction de l'évêque. On avait pour les premiers pasteurs tant de vénération, qu'on les priait de bénir les maisons mêmes et les champs. Lorsqu'ils entraient chez les fidèles, les familles entières se jetaient à leurs genoux, et, jusqu'au v[e] siècle, les évêques seuls donnaient ces bénédictions; les fidèles étant devenus très-nombreux, ils accordèrent aux prêtres la faculté de les donner [3].

En étendant ainsi d'un côté leurs pouvoirs, ils les protégeaient de l'autre contre les empiétements de certains diacres qui voulaient

[1] II Concil. Arelat., can. 18, 19, 56.

[2] Les plus célèbres sont ceux de Tours, d'Angers et de Vannes, dont nous parlerons au livre suivant.

[3] Concil. Reg., can. 5.

usurper quelques-unes de leurs fonctions. Déjà nous avons constaté ce fait en donnant les décrets du premier concile d'Arles (314). Nous en trouvons une preuve nouvelle au deuxième concile, tenu dans la même cité : il défend aux diacres d'exercer même les fonctions de leur Ordre, comme de distribuer aux fidèles le corps de J.-C., en présence du prêtre [1]. Lorsqu'un prêtre était présent, c'était à lui, en l'absence de l'évêque, d'exercer toutes les hautes fonctions ecclésiastiques, et le diacre devait seulement le servir.

Le soin que les évêques avaient de la dignité de leurs prêtres éclate surtout dans les conditions qu'ils mettaient à leur ordination.

On ne pouvait élever au sacerdoce ceux qui avaient été extérieurement tourmentés par le démon ; et ceux qui l'avaient été après leur ordination devaient être interdits de leurs fonctions [2]. Il était défendu d'ordonner prêtre un néophyte ou nouveau converti [3], un homme marié à moins qu'il n'embrassât la continence [4], et un bigame ou celui qui aurait été marié deux fois ou aurait épousé une veuve.

Un prêtre qui prêtait son argent à usure, se faisait le fermier de quelqu'un ou exerçait un métier [5], était interdit et excommunié [6]. Les évêques, en établissant ce réglement, avaient évidemment pour but d'entourer le prêtre de considération ; c'est pour le même motif qu'ils défendaient de le mettre en pénitence publique [7] ; s'il se rendait coupable de quelque péché grave, il devait faire pénitence secrètement ; ce réglement était plein de sagesse, car la pénitence publique du prêtre, en révélant son péché, eût plutôt scandalisé qu'édifié.

Les simples clercs pouvaient seuls être mis en pénitence publique [8], et il eût été contre la coutume de l'Église d'y mettre même les diacres [9].

[1] II Concil. Arelat., can. 15.

[2] I Concil. Arausic., can. 16.— II Concil. Arelat., can. 41.

[3] II Concil. Arelat., can. 1.

[4] *Ibid.*, can. 2.

[5] Plusieurs prêtres et évêques travaillaient des mains ; mais ce n'était pas un métier proprement dit qu'ils exerçaient.

[6] II Concil. Arelat., can. 14.

[7] Epist. Leon. ad Rustic., resp. 1.

[8] I Concil. Arausic., can. 4.— II Concil. Arelat., can. 29.

[9] Epist. Leon. ad Rustic., resp. 2.

Les diacres étaient, après les prêtres, les plus hauts fonctionnaires de l'Église, et leur Ordre était un de ceux qu'on appelait majeurs. Il fallait à peu près les mêmes conditions pour être élevé au diaconat qu'au sacerdoce, et dès le ve siècle, ils étaient obligés, comme les évêques et les prêtres, à la plus exacte continence. Ils ne semblent pas y avoir été obligés auparavant dans l'Église des Gaules, car les conciles d'Orange et d'Arles [1] donnent cette loi comme nouvelle pour eux : « Désormais, disent-ils, on n'ordonnera plus de diacres mariés, à moins qu'ils ne fassent vœu de chasteté. » Dès lors, le diacre qui, après son ordination, usa du mariage, fut déposé de son ministère [2] et ne put, après sa faute, être élevé à un Ordre supérieur, malgré les preuves d'un sincère repentir [3].

Un néophyte ne pouvait pas plus être élevé au diaconat qu'au sacerdoce. Il en était de même d'un bigame, quelque pieux qu'il fût ; et s'il y avait été élevé, on devait le déposer [4].

La continence était donc une loi universellement établie dans les Gaules au ve siècle, pour les évêques, les prêtres et les diacres. Le deuxième concile d'Arles établit, pour son exacte observation, les règles suivantes [5] :

« Si quelque membre du clergé de l'Ordre du diaconat ou au-dessus, a chez lui d'autre femme que son aïeule, sa mère, sa sœur, sa fille ou son épouse, après avoir fait avec elle vœu de continence, il sera excommunié, et on frappera de la même peine la femme qui ne voudra pas s'en séparer.

« Aucun diacre, prêtre ou évêque ne doit introduire dans sa chambre de jeunes filles, libres ou esclaves. »

Bientôt nous verrons le concile d'Angers promulguer des réglements plus sévères sur ce point.

Mais si la continence était une loi pour les premiers Ordres du clergé, elle devait être pratiquée par vertu et non par nécessité ; aussi est-il défendu d'élever aux Ordres celui qui se serait mutilé [6].

Une règle, non moins sage que celle de la continence, établissait que les clercs, à tous les degres de la hiérarchie, appartenaient à

[1] I Concil. Arausic., can. 22. — II Concil. Arelat., c. 43.
[2] *Ibid.*, can. 23. — II Concil. Arelat., can. 44.
[3] *Ibid.*, can. 24.
[4] *Ibid.*, can. 25. — II Concil. Arelat., can. 45, 1.
[5] II Concil. Arelat., can. 3, 4.
[6] *Ibid.*, can. 7.

l'Eglise pour laquelle ils avaient été ordonnés. Ainsi l'évêque, comme le prêtre, le diacre ou ministre inférieur qui l'abandonnait pour s'attacher à un autre était frappé d'excommunication [1].

Cette loi, comme toutes celles qui regardent les premiers Ordres du clergé, avait pour but de les élever au-dessus des choses de la terre. Le clerc supérieur devait amortir en lui l'amour sensuel, l'ambition et l'amour des richesses; pour accomplir son auguste mission, il devait être pur, sans tache, élevé au-dessus de la sphère des choses humaines. Aussi, toutes les lois de la discipline, celles qui règlent le choix des membres pour les Ordres majeurs du clergé comme celles qui doivent les diriger dans leur ministère, ont-elles pour but évident de les surnaturaliser en quelque sorte et de les faire marcher dans la voie étroite et sublime des conseils évangéliques.

Les Ordres inférieurs n'étaient pas tenus de suivre des lois aussi sévères. Les sous-diacres cependant qui, dès le v[e] siècle, étaient obligés à la continence dans l'Eglise Romaine, le furent bientôt aussi dans l'Eglise des Gaules. Les autres ministres de l'Eglise étaient les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers, qui faisaient les cérémonies secondaires du culte, servaient les clercs supérieurs dans leurs fonctions et prenaient soin du matériel du culte et de l'église. Ces ordres mineurs apparaissent dans tous les monuments historiques de l'Eglise et sont peut-être même d'institution apostolique.

Tous les ministères de la maison de Dieu, même les plus humbles, étaient ainsi exercés par des fonctionnaires ecclésiastiques choisis dans l'élite de la société chrétienne, et ce devait être un spectacle bien édifiant que celui d'une Eglise primitive avec tous ses clercs, remplissant à l'envi et avec esprit de foi, les diverses fonctions de leur Ordre. Pourquoi a-t-on abandonné ces vieilles et vénérables coutumes encore si faciles à réaliser, et qui devaient entourer le culte de cette solennité touchante que ne pourront jamais procurer les inventions modernes, que la foi trop souvent n'a pas inspirées [2] ?

[1] II Concil. Arelat., can. 13.

[2] Ne nous est-il pas permis de faire des vœux pour que la foule des sacristains, appariteurs, suisses, etc., soient remplacés par des clercs mineurs, comme dans l'Église primitive ? Combien de jeunes gens, élevés chrétiennement dans les séminaires, et qui ne peuvent, faute de moyens nécessaires, être élevés au sacerdoce, rempliraient facilement et pieusement un ministère inférieur ! Combien d'âmes choisies et naturellement pieuses, pour ainsi dire, seraient capables de

A côté du clergé, il y avait dans la société chrétienne un grand nombre de fidèles qui se distinguaient de la masse par la pratique extérieure et publique des conseils de l'Evangile; tels étaient les moines et les solitaires dont nous avons déjà étudié les institutions et qui apparaîtront souvent dans cette histoire. Parmi les femmes qui se vouaient à la perfection, on distinguait trois ordres : les Diaconesses, les Vierges et les Veuves. Les Diaconesses étaient chargées, dans l'Eglise, de certaines fonctions vis-à-vis des personnes de leur sexe. Elles servaient surtout dans l'administration du baptême lorsqu'on administrait ce sacrement par immersion. Dès le v° siècle, elles étaient devenues peu nombreuses dans les Gaules, et il paraît qu'il s'était glissé parmi elles des abus qui en faisaient désirer l'abolition. Elles semblent s'être énorgueillies de leur titre et avoir eu la prétention de faire partie du clergé, quoiqu'elles ne reçussent aucun Ordre proprement dit, et comme, à la messe, on donnait deux bénédictions, une pour le peuple, et l'autre réservée au clergé, les Diaconesses ne s'inclinaient qu'avec le clergé. Le concile d'Orange [1] ordonna (441) qu'elles recevraient désormais la bénédiction avec le peuple et défendit d'en ordonner à l'avenir.

Les simples vierges formèrent toujours dans l'Eglise un corps respecté et digne de l'être, et les pasteurs ont toujours pris un soin particulier de ces fleurs qui n'ont jamais pu éclore que dans le champ de l'Eglise catholique et au souffle de l'Esprit Saint. Il y avait deux sortes de vierges : les unes faisaient des vœux simples, les autres étaient consacrées à Dieu solennellement [2]. Elles ne pouvaient faire de vœux qu'à vingt-cinq ans. Si, après cet âge et leurs vœux, elles se mariaient, elles étaient soumises à une rigoureuse pénitence [3]. Les vierges solennellement consacrées portaient un voile comme signe de leur perpétuelle virginité [4].

remplir parfaitement les fonctions les plus humbles de la maison de Dieu! Tenant au monde par le mariage et quelque métier, mais affiliés au clergé par les Ordres mineurs, ils seraient sous la haute surveillance de l'évêque, et sous celle du prêtre dans chaque paroisse; et peut-être que ces humbles clercs, qui n'auraient pas les grandes obligations des clercs supérieurs, ne seraient pas les membres les moins édifiants du clergé. Les conciles n'ont fait que peu de réglements sur les clercs inférieurs, ce qui prouve qu'il régnait parmi eux peu d'abus.

[1] I Concil. Arausic., can. 26.

[2] *V.* la lettre du pape Innocent I[er] à saint Victricius, au 3[e] livre de cette Histoire; *item* Epist. Leon. ad Rustic., resp. 15.

[3] II Concil. Arelat., can. 52. — Concil. Arausic., can. 28.

[4] Epist. Innocent. ad Victric.

Les Veuves qui s'engageaient comme elles à la perfection avaient aussi un habit particulier que l'évêque leur donnait dans le sacrarium de l'église [1]. Une fois agrégées, par cette cérémonie, à l'Ordre des Veuves, on les appelait Professes, et elles ne pouvaient plus quitter cet état sans encourir les peines canoniques. Pour les protéger, on frappait d'excommunication leurs ravisseurs [2].

L'histoire fait souvent mention des Vierges et des Veuves et nous les montre avides de vertus et de science sacrée. Aux exercices de la piété et de la charité, elles joignaient l'étude des saints livres, et se mettaient en correspondance avec les plus illustres docteurs, qui aimaient à les éclairer, à les guider dans le sentier difficile de la perfection.

Parmi les simples fidèles, il y a surtout une classe qui mérite une mention particulière et dont les conciles se sont très souvent préoccupés, c'est celle des Pénitents. On appelait ainsi ceux qui étaient admis à faire publiquement pénitence pour certains péchés notoires dont ils s'étaient rendus coupables. On doit soigneusement distinguer cette pénitence publique du sacrement au moyen duquel l'Église remet les péchés; elle n'en était que cette partie que l'on appelle encore satisfaction, et quelquefois aussi elle n'était qu'une préparation à la réception de ce sacrement; de là deux espèces de pénitents : les uns, qui étaient réconciliés secrètement par le sacrement et n'avaient plus besoin que de la reconciliation solennelle et publique pour être remis définitivement au nombre des fidèles ; les autres qui n'étaient pas encore réconciliés, même par le sacrement, et restaient sous le poids de l'excommunication : tels étaient les apostats pendant leurs premières années de pénitence [3]. Ces pénitents, n'étant point réconciliés, ne faisaient pas partie de la société catholique, et s'ils mouraient subitement et sans qu'on ait eu le temps de leur accorder le sacrement de Pénitence, on ne pouvait communiquer avec eux après leur mort, c'est-à-dire qu'on ne faisait pas pour eux de prières publiques, et l'Eglise abandonnait leur cause à la miséricorde de Dieu [4].

Pour les pénitents réconciliés par le sacrement, ils faisaient intérieurement partie de l'Eglise, et on devait, en cas de maladie,

[1] Concil. Arausic., can. 27.

[2] *Ibid.*

[3] II Concil. Arelat., can. 10, 11.

[4] Epist. Leon. ad Rustic., resp. 8.

leur donner la sainte communion ou viatique [1]. S'ils mouraient subitement, on devait faire leurs funérailles dans l'église et recevoir leurs offrandes [2].

Cette décision des conciles de Vaison et d'Arles nous révèle l'antiquité des pieux usages encore en vigueur dans plusieurs Eglises où l'on fait des offrandes aux funérailles des fidèles.

C'était une des sources des revenus ecclésiastiques destinés aux dépenses du culte, aux besoins des ministres de l'Eglise et à ceux des pauvres. Aussi les Pères de Vaison et d'Arles s'élèvent-ils avec indignation contre les héritiers avides qui négligeaient de présenter les offrandes des défunts. Selon eux, c'est un vol et un sacrilège qu'ils commettent, et ils les frappent des anathèmes de l'Eglise [3].

Pendant le temps que durait la pénitence publique, on était soumis à de grandes obligations. On devait garder la continence : c'est pourquoi il était défendu aux pénitents de se marier [4], et les personnes mariées ne pouvaient être admises à la pénitence que du consentement des deux parties [5]. Si la conduite des pénitents était suspecte, on les chassait des parvis de l'Eglise [6]. S'ils avaient des procès, on leur conseillait de ne poursuivre que par devant l'autorité ecclésiastique [7], et on les engageait encore à ne point se livrer, s'il était possible, au commerce [8], qui leur offrait tant d'occasions de fraude et de préoccupations.

Ces obligations ou conseils effrayaient des pécheurs qui ne se sentaient pas la force de les suivre, et différaient de demander la pénitence jusqu'au moment de la mort; malgré cette négligence, on ne devait pas alors la leur refuser. Si même, après avoir été mis en pénitence pendant leur maladie, ils revenaient en santé et ne voulaient plus l'accomplir, ce n'était pas une raison de la leur refuser une autre fois. Ceux qui demandaient le prêtre et, se trouvant mieux à son arrivée, refusaient la pénitence, ne devaient pas être traités avec dureté, mais écoutés quand ils la demanderaient de nouveau [9].

[1] I Concil. Arausic., can. 3.
[2] Concil. Vasens., can. 2. — II Concil. Arelat., can. 12.
[3] Concil. Vasens., can. 4. — II Concil. Arelat., can. 47.
[4] II Concil. Arelat., can. 21.
[5] *Ibid.*, can. 22.
[6] *Ibid.*, can. 21.
[7] Leon., Epist. ad Rust., resp. 1.
[8] *Ibid.*, resp. 11.
[9] *Ibid.*, resp. 7 et 9.

Telles étaient les règles imposées par les premiers pasteurs de l'Eglise, pénétrés de l'esprit de mansuétude dont J.-C. leur avait donné l'exemple.

Mais ceux qui recevaient ainsi la pénitence pendant la maladie, ne recevaient que la reconciliation par le sacrement, et ils devaient faire la pénitence publique pendant le temps prescrit, s'ils revenaient en santé [1]. Lorsqu'ils avaient achevé leur pénitence, ils rentraient en communion par une cérémonie publique [2] qu'on appelait *imposition reconciliatoire des mains* [3], et ce n'était qu'après cette absoute solennelle qu'ils étaient admis à la participation des saints mystères, qui était le signe de leur communion ou réintégration parfaite dans la société des fidèles.

Après la pénitence, il était défendu de s'enrôler dans l'armée [4], et on conseillait aux célibataires de garder la continence. On ne leur en faisait cependant pas une obligation [5]. En général, les pénitents devaient mener à l'avenir une vie plus parfaite que le commun des fidèles qui n'avaient jamais eu de péchés publics à expier, et ils formaient comme une classe à part qui se rapprochait un peu de l'état religieux [6].

On distingue encore, dans la législation ecclésiastique, plusieurs décrets relatifs à certains membres de la société chrétienne dont les conciles s'occupaient d'une manière spéciale et que l'Eglise prenait sous sa protection : tels sont les esclaves et les exposés, et tous les malheureux qui pouvaient avoir besoin de son secours.

L'Eglise ne fit jamais de décrets pour abolir l'esclavage; il n'est pas dans son esprit de bouleverser la société, même pour arriver à un bon résultat ; elle procède par voie de douceur et de persuasion,

[1] I Concil. Arausic., can. 3.—II Concil. Arelat., can. 28.

[2] *Ibid.*

[3] L'absoute qui se fait encore le mercredi des Cendres, le Jeudi-Saint et à Pâques, en plusieurs églises, est un reste de *l'imposition réconciliatoire des mains*, qui se faisait particulièrement en ces jours dans les premiers siècles de l'Église.

[4] Leon., Epist. ad Rustic., resp. 12.

[5] *Ibid.*, resp. 13.

[6] On a besoin de retenir cette remarque pour comprendre certains passages de Salvien et de Sidonius Apollinaris que nous donnerons au 5e livre de cette Histoire. — Les confréries de Pénitents Noirs et de Pénitents Blancs qui existent encore, particulièrement dans nos villes méridionales, tirent leur origine probablement de cet ordre ou classe de pénitents qui faisaient profession d'une vie plus religieuse, plus parfaite.

ne fait pas d'utopies sociales, et, à l'exemple de J.-C., ne cherche qu'à perfectionner l'individu, persuadée qu'avec ce perfectionnement individuel elle enfantera sans commotion, sans révolution, pour la société tout entière, un progrès réel et infaillible. C'est ainsi qu'elle fit disparaître du monde la plaie hideuse de l'esclavage. Elle permit d'abord d'avoir des esclaves; les clercs même en possédaient, et elle ordonnait aux esclaves d'être soumis à leurs maîtres même cruels et idolâtres. Mais, en même temps, elle inspirait aux maîtres cet esprit de charité qui leur montrait, dans ces esclaves, des frères plus grands qu'eux peut-être aux yeux de Dieu, et elle offrait un refuge, au pied de l'autel, à l'esclave obligé de fuir un maître trop dur et cruel.

Pour apprécier l'importance de ce refuge qu'offrit l'Eglise aux esclaves malheureux, et que les empereurs érigèrent en droit, il faut sonder les plaies hideuses de cette société romaine où l'esclave était une bête de somme, la propriété d'un maître qui eut longtemps sur lui droit de vie ou de mort. L'Église ne pouvait s'empêcher d'étendre sa sollicitude maternelle sur ces êtres auxquels le polythéisme refusait presque la nature humaine, mais qu'elle considérait comme les frères et les co-héritiers de J.-C. Sans doute qu'en offrant un asile aux malheureux, elle protégea bien aussi quelques coupables, mais ne valait-il pas mieux s'exposer à couvrir le crime d'une protection imméritée, que d'abandonner tant d'innocents si cruellement persécutés !

Lorsqu'un esclave se réfugiait dans l'église, on examinait s'il avait eu des raisons légitimes de quitter la maison de son maître : s'il n'en avait pas, on l'y renvoyait; mais pour le mettre à l'abri des mauvais traitements que lui eût sans doute attirés sa fuite, on menaçait d'excommunication le maître qui l'eût traité durement [1]. Il arrivait souvent que les maîtres dont les esclaves s'étaient réfugiés dans l'église, s'emparaient de ceux des clercs pour se venger; ils étaient également frappés d'excommunication [2]. S'il se rencontrait de ces hommes durs et sans entrailles qui voulaient, à leur aise, tourmenter leurs esclaves, il s'en trouvait beaucoup aussi qui, en vrais chrétiens, les traitaient comme leurs frères et les affranchissaient publiquement. C'était dans l'église [3], en présence de tous les fidèles,

[1] II Concil. Arelat., can. 30.
[2] I Concil. Arausic., can. 6.— II Concil. Arelat., can. 32.
[3] *Ibid.*, can. 7.

que se faisait cet affranchissement, cérémonie touchante et vraiment chrétienne qui devait toujours produire d'heureux fruits et inspirer ces justes et salutaires pensées de fraternité universelle que l'Évangile seul peut inspirer.

Si, après son affranchissement, l'esclave était ingrat envers son bienfaiteur, le maître pouvait, après avoir fait constater le délit devant les magistrats municipaux, réduire de nouveau le coupable à l'esclavage [1]. L'Eglise ne pouvait pas encourager l'ingratitude.

Souvent des fidèles, au lit de mort, confiaient leurs esclaves à l'Eglise, par testament. Si des héritiers avides voulaient, de nouveau, les rendre esclaves et même colons, ils étaient frappés des peines canoniques [2].

Fidèle à son auguste mission de charité, l'Eglise protégeait encore les enfants exposés. L'immoralité était affreuse dans la société romaine, et les enfants nés du crime étaient jetés dans les rues, exposés, dit le concile de Vaison, plutôt aux chiens qu'à la pitié [3].

La charité et la compassion pour les êtres souffrants furent toujours l'attribut distinctif des vrais fidèles; aussi l'instinct maternel des pauvres créatures séduites par les passions ou vaincues par la pauvreté leur eut bientôt inspiré la pensée d'aller déposer le fruit de leur crime auprès des églises, ces écoles de la charité [4]. De pieux fidèles, émus à la vue de ces enfants, les recueillaient. Leur bonne action était souvent mal récompensée. La calomnie, si ingénieuse à tout salir, voulait voir des coupables dans ceux que la charité seule inspirait; et souvent encore, des mères, des parents, venaient, après plusieurs années, réclamer un enfant qu'ils avaient rejeté lorsqu'il leur eût été une charge, mais qu'ils désiraient lorsqu'ils pouvaient l'utiliser.

L'Eglise devait prendre la charité sous sa protection; il fut donc décidé que celui qui aurait recueilli un exposé en ferait la déclaration à l'autorité ecclésiastique; cette formalité remplie, le diacre en donnait avis le dimanche suivant dans l'assemblée des fidèles. Si, dans les dix jours, on ne faisait pas une réclamation appuyée sur une reconnaissance bien prouvée, l'enfant appartenait à celui qui

[1] II Concil. Arelat., can. 34.

[2] I Concil. Arausic., can. 7. — II Concil. Arelat., can. 33.

[3] Concil. Vasens., can. 9.

[4] II Concil. Arelat., can. 51.

l'avait recueilli, et ceux qui le réclamaient dans la suite, comme ceux qui cherchaient à répandre des calomnies, étaient frappés des mêmes peines que les homicides [1].

Les malades, les insensés et les énergumènes étaient encore l'objet des sollicitudes de l'Eglise.

Si un malade est infidèle, il faut le baptiser s'il en a manifesté l'intention, même seulement par signe [2]. Pour ceux qui sont privés de raison, il faut leur accorder tous les secours de la religion qu'il est possible de leur administrer [3], et ne rien épargner pour ramener l'ordre et le calme dans ces pauvres intelligences. On doit aussi profiter du premier moment favorable pour administrer les secours de la religion aux énergumènes, les baptiser, s'ils ne le sont pas, et leur donner même la sainte communion [4].

Pleine d'amour pour tous ses enfants et de zèle pour les corriger, les secourir et les faire croître en vertu, l'Eglise n'avait aussi que des sentiments de charité pour ses ennemis. Elle n'admit jamais dans son sein rien de souillé, elle ne fit jamais de pacte avec le mal ou l'erreur. Qui pourrait lui en faire un reproche? Mais en même temps qu'elle avait horreur de tout schisme et de toute hérésie, elle ne suivait qu'une loi, vis-à-vis des hommes, celle de la charité.

Les hérétiques n'avaient qu'à quitter leurs erreurs, et aussitôt elle les recevait au nombre de ses fidèles; elle ne les rebaptisait même pas si, comme les novatiens, ils avaient reçu le vrai baptême de J.-C. [5] Mais s'ils avaient reçu un baptême d'invention humaine, comme les photiniens ou les paulianistes, on leur administrait de nouveau ce sacrement [6]; pour ceux qui, comme les bonosiens, conservaient la forme essentielle du baptême, mais supprimaient certains rits importants, comme l'onction du chrême, on leur faisait cette onction lorsqu'ils étaient admis dans l'Eglise, et on leur conférait ensuite le sacrement de Confirmation [7].

L'évêque seul avait le pouvoir ordinaire de réconcilier les hérétiques. Mais en son absence, ou en danger de mort, le simple prêtre

[1] Concil. Vasens., can. 9, 10.—II Concil. Arelat., can. 51.
[2] I Concil. Arausic., can. 12.—II Concil. Arelat., can. 38.
[3] *Ibid.*, can. 13.—II Concil. Arelat., can. 38.
[4] *Ibid.*, can. 14, 15.—II Concil. Arelat., can. 39, 40.
[5] II Concil. Arelat., can. 9.
[6] *Ibid.*, can. 16.—Epist. Leon. ad Rustic., resp. 18.
[7] *Ibid.*, can. 17.

en avait le pouvoir et leur donnait l'onction baptismale du chrême [1].

L'Eglise était plus sévère pour les apostats que pour les hérétiques; elle devait l'être davantage en effet pour ceux qui l'avaient reniée après l'avoir connue, que pour ceux qui l'avaient haïe sans la connaître. Les apostats devaient passer cinq ans parmi les catéchumènes, c'est-à-dire au rang des pénitents excommuniés, et deux ans parmi les pénitents réconciliés par le sacrement. Cependant l'évêque pouvait leur accorder l'indulgence [2] d'une partie de leur peine, en raison de leurs bonnes dispositions [3]; il devait aussi user de douceur envers les apostats que les tourments seuls avaient portés à apostasier. C'était la coutume de l'Eglise de Rome, comme de l'Eglise des Gaules, de les laisser seulement deux ans parmi les pénitents excommuniés, et trois ans parmi les pénitents réconciliés par le sacrement de Pénitence [4].

On n'était plus au temps des persécutions quand le second concile d'Arles faisait ce règlement; mais les barbares qui ravageaient l'empire, et qui étaient ou ariens ou idolâtres, persécutaient sans doute les fidèles et cherchaient à faire des apostats. Si l'Eglise usait de douceur envers ceux qui n'avaient fait que manquer de courage pour confesser leur foi, cette douceur n'excluait pas, comme on voit, une rigidité salutaire, et on peut remarquer dans toutes les lois ecclésiastiques ce mélange de charité et de fermeté. Ainsi, malgré sa bonté pour les hommes, elle chasse impitoyablement de son sein tous ceux qui pouvaient y favoriser le mal et développer les mauvais penchants de la nature. Tels sont les acteurs et comédiens [5], ceux qui favorisaient les superstitions païennes et voulaient les introduire dans l Eglise [6], ceux qui avaient entre eux des haines publiques [7], ou portaient faux témoignage en justice dans une

[1] II Concil. Arelat., can. 26.

[2] Ce que l'on appelle encore *indulgence*, est la remise de la peine due au péché, ou de la pénitence que l'on doit faire pour l'expier. On l'attache à de bonnes dispositions, prières ou pratiques pieuses, comme l'évêque, dans les premiers siècles, pouvait l'accorder aux pénitents les plus fervents. Les protestants ne comprennent pas ce que c'est que l'indulgence, lorsqu'ils attaquent cette faveur, si conforme à l'esprit de J.-C. et à sa tendresse pour les pauvres pécheurs. Qu'on en ait abusé plus tard, cela est possible ; mais l'abus n'est pas la chose.

[3] II Concil. Arelat., can 10.

[4] *Ibid.*, can. 11.— Epist. Leon. ad Rustic., resp. 19.

[5] *Ibid.*, can. 20.

[6] *Ibid.*, can. 23.

[7] *Ibid.*, can. 50.

cause capitale; ceux-là étaient mêmes excommuniés jusqu'à la mort [1]. Enfin, tous les grands criminels étaient rejetés pour un temps plus ou moins long, et jusqu'à parfaite correction, de la société chrétienne qui devait être sainte dans ses membres comme dans sa doctrine et dans ses lois.

L'excommunié était, dès le ve siècle, un être que tout fidèle devait fuir comme un serpent dangereux. Non-seulement le clerc, mais le simple fidèle ne pouvait se lier avec lui, conserver les rapports de société et l'admettre à sa table [2]; c'était un lépreux qui pouvait communiquer son mal et qu'il fallait, par conséquent, éviter avec soin.

Dans toutes ces dispositions législatives, il est à remarquer que l'Eglise ne sort point de sa sphère spirituelle. Elle n'a pour but que la parfaite observation de l'Evangile, pour motifs que des motifs de foi et de charité; elle ne réclame pas l'intervention de l'autorité impériale pour veiller à l'exécution de ses lois, elle ne s'adresse qu'à la conscience, et ses peines sont toutes spirituelles; elle laisse à ses enfants la liberté de s'y soumettre par conviction, par esprit de foi et d'obéissance.

La puissance de l'Eglise n'en était que plus forte et plus vénérable; ses décisions étaient pour les fidèles la voix de Dieu, et elles ne soulevaient point contre elles cette réaction qui répond toujours dans le cœur de l'homme à la compression et à la violence. Le clergé, organe des lois de l'Eglise et ministre pour les faire exécuter, restait dans sa mission toute spirituelle, entièrement en dehors des choses politiques, et conservait ainsi une influence immense sur la société, qui se laissera toujours dominer sans peine par la science et la vertu.

Cependant, alors comme dans tous les temps, quelques membres du clergé s'éloignaient de la route commune et avaient quelquefois recours à l'autorité civile pour arriver à leurs fins. Saint Hilaire d'Arles lui-même eut ce tort. On ne doit pas le dissimuler, et ses excellents motifs peuvent, jusqu'à un certain point, lui servir d'excuse. Il était intimement uni avec Auxiliaris, préfet des Gaules, qui résidait à Arles et qui reçut Germain d'Auxerre avec tant de vénération. Auxiliaris était un homme pieux, grand admirateur des vertus d'Hilaire et tout disposé à le seconder dans ses projets. Or,

[1] II Concil. Arelat., can. 24.

[2] *Ibid.*, can. 49.

les projets d'Hilaire étaient vastes. Partisan des idées du pape Zozime et de Patrocle sur les prérogatives de l'Eglise d'Arles, il se regardait comme le primat de toutes les Gaules, et à ce titre se croyait le droit de visiter toutes les Eglises, d'y déposer et d'y ordonner des prêtres et des évêques. Plusieurs fois il avait éprouvé des résistances de la part des Eglises auxquelles il voulait donner, malgré elles, des pasteurs, et il avait appelé à son secours Auxiliaris, qui, à l'aide de ses troupes, avait bien trouvé le moyen d'installer ses nouveaux évêques, et de favoriser ses prétentions à une juridiction qu'un vieux légendaire presque contemporain baptise du nom de monarchie [1].

Saint Germain d'Auxerre n'était pas opposé aux prétentions d'Hilaire, et nous avons déjà remarqué qu'il l'accompagnait quelquefois dans les courses apostoliques qu'il entreprenait pour réformer les abus et animer le zèle des pasteurs. C'est ainsi qu'ils se trouvèrent ensemble dans la cité métropole des Séquaniens (Besançon).

Aussitôt que l'on eut appris leur arrivée, dit Honorat de Marseille [2], les nobles et le peuple coururent au-devant d'eux et leur dénoncèrent Chelidonius, évêque de la cité, comme ayant épousé autrefois une veuve, ce qui était un empêchement aux Ordres, suivant les canons et les décisions du siége apostolique. Ils ajoutaient que Chelidonius, étant encore laïque et dans la magistrature, avait porté des sentences de mort. En entendant ces accusations, les deux saints furent émus de leur gravité et ordonnèrent de faire venir les témoins. Les prêtres les plus vertueux se rassemblèrent, la chose fut examinée avec toute la prudence et la maturité possibles, et l'accusation se trouva prouvée. Les deux évêques allèrent trouver Chelidonius et l'engagèrent à quitter volontairement un Ordre qu'il avait reçu contre les règles tracées par les Saintes Écritures elles-mêmes. Chelidonius aima mieux partir pour Rome et en appeler au pape, se croyant condamné avec une rigueur injuste.

Le bienheureux Hilaire l'ayant appris, résolut de s'y rendre de son côté pour soutenir la sentence qu'il avait prononcée. Sans songer ni aux rigueurs de l'hiver, ni aux rochers, ni aux glaciers des Alpes qu'il devait traverser, il se mit en route à pied et sans provisions de voyage. Il arrive à Rome, visite les tombeaux des Apôtres et des Martyrs, et se présente devant saint Léon, qui était alors pape;

[1] Vit. S. Roman., c. 2; apud Bolland., 28 febr.

[2] Vit. S. Hilar., c. 3; apud Bolland., 5 maii.

il lui offre respectueusement ses hommages et le prie avec humilité de ne rien changer aux usages des Eglises; il se plaint avec franchise qu'on ait admis à Rome, aux saints autels, des clercs publiquement et justement condamnés dans les Gaules; du reste, il n'est venu, ajoute-t-il, que pour remplir un devoir et non pour plaider, pour exposer les faits et non pour accuser; si le pape n'est pas de son avis, il ne l'importunera pas davantage.

« Je ne veux pas, ajoute Honorat de Marseille [1], jeter au vent d'une narration les jugements contraires d'aussi grands hommes, surtout maintenant qu'ils sont montés l'un et l'autre dans la gloire suprême. Il me suffira de dire, en peu de mots, qu'Hilaire seul tint ferme contre les hommes les plus puissants, qu'il ne s'épouvanta pas des menaces, qu'il instruisit ceux qui cherchaient la vérité, confondit ceux qui l'attaquaient, et qu'au péril même de sa vie, il ne voulut jamais communiquer avec celui qu'il avait condamné. Il était comme gardé à vue; mais, voyant qu'il ne pouvait faire prévaloir la vérité, il s'enfuit, au cœur même de l'hiver, et à pied comme il était venu. »

D'après tout ce qu'Hilaire eut à souffrir, on peut croire que Chelidonius ne fut pas délicat sur les moyens, et qu'il n'en appela à Rome que dans l'espérance de l'emporter par l'influence qu'il pouvait y exercer par lui et par les siens : il parvint en effet à tromper le pape. Hilaire avait voulu traiter la chose sans intrigues, avec franchise et simplicité. C'est là, malheureusement, le moyen de ne réussir jamais. Les hommes élevés au pouvoir et entourés d'intrigants se laissent presque toujours influencer, et la raison seule a sur eux bien peu d'empire.

Le saint pape Léon ne fut pas à l'abri de ces séductions de la puissance et de l'intrigue; le départ d'Hilaire l'irrita, et il écrivit aux évêques de la province Viennoise la lettre suivante [2] :

« Léon, à ses très-chers frères, les évêques de la province Viennoise :

« Notre Seigneur J.- C., sauveur du genre humain, en établissant la religion divine qui, par sa grâce, brille sur tous les peuples et toutes les nations, a voulu que cette vérité, auparavant enfermée dans la loi et les prophètes, brillât ponr le salut du monde entier et

[1] Vit. S. Hilar., c. 3.

[2] Epist. 1 Leon. pap. ad Episcop. prov. Vienn.; apud Sirm.--Concil. antiq. Gall., t. I, p. 80 et seq.

fût publiée au moyen de la trompette apostolique, suivant cette parole : « Leurs voix se sont fait entendre sur toute la terre, et leurs « paroles jusqu'aux confins du monde. » (Psalm. 18-4.)

« Mais le Seigneur, en confiant cette mission à tous les Apôtres, en a spécialement chargé le bienheureux Pierre, leur chef; il l'a fait la tête, et c'est de lui que doivent couler, dans tous les membres, les dons de Dieu, et celui-là n'appartient pas au corps mystique de J.-C., qui se détache de cette pierre solide, de ce lien de l'indivisible unité. Quand J.-C lui donna ces prérogatives, il lui donna en même temps un nom qui en était le symbole : « Tu es Pierre, lui « dit-il, et sur cette pierre je bâtirai mon église. » (Math. 16-18.) C'est donc sur la solidité de Pierre que J.-C., par un privilège admirable, a voulu établir l'édifice du Temple éternel; c'est sur cette base qu'il a élevé son Eglise, et elle y est si solide qu'elle n'a rien à craindre des attaques de la témérité humaine, et que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.

« Mais cette pierre solide, posée par le Seigneur lui-même, celui-là a la présomption impie de l'ébranler, qui attaque le pouvoir dont elle est le symbole, qui n'écoute que ses passions, ne suit pas ce qu'il a reçu des anciens, ne se croit soumis à aucune des lois et des règles établies par le Seigneur, s'éloigne de vos coutumes et des nôtres, n'écoute que l'ambition qui lui fait désirer une puissance nouvelle, fait des choses illicites avec témérité et néglige d'accomplir ses devoirs.

« Dieu, nous en avons l'assurance, nous a inspiré la pensée de corriger ces abus, en agissant toutefois avec maturité et sagesse, et avec cette charité dont, comme il vous en souvient, le siége apostolique vous a donné bien des preuves. Nous voulons travailler avec vous à établir dans vos Eglises, non pas de nouvelles lois, mais à renouveler les anciennes; car nous devons conserver soigneusement celles que nos pères nous ont transmises; ce n'est que par ce moyen que nous pourrons plaire à Dieu par nos bonnes œuvres et détruire les scandales et les troubles.

« Votre Fraternité n'ignore pas les fréquentes relations du siège apostolique avec un grand nombre d'évêques de votre province, qui l'ont consulté et en ont appelé à son jugement en plusieurs occasions; il a confirmé ou infirmé les jugements qui avaient été rendus et dont on avait appelé à son tribunal, mais toujours en conservant l'union de l'esprit dans le lien de la paix. Ces relations étaient saintes et ne servirent qu'à augmenter la charité qui ne doit jamais

s'éteindre; car, dans notre sollicitude, nous ne cherchions point nos intérêts, mais ceux de J.-C., et nous n'avons jamais attaqué la dignité des Eglises ou des évêques qui leur a été donnée par Dieu.

« Mais Hilaire ne veut pas aujourd'hui marcher dans ce sentier que nos ancêtres ont toujours si fidèlement suivi, et par ses nouvelles prétentions il jette le trouble dans les Eglises et dans le clergé; il veut vous mettre sous sa domination et ne veut pas lui-même être soumis au bienheureux apôtre Pierre; il s'arroge le droit de faire les ordinations dans toutes les Eglises des Gaules, et s'attribue tous les droits des évêques métropolitains. Par ses orgueilleuses paroles, il n'a pas craint de blesser le respect dû au bienheureux Pierre, qui a reçu, par-dessus tous les autres, le pouvoir de lier et de délier, et qui a été spécialement chargé de paître les brebis. Celui qui veut lui disputer sa primauté ne peut en rien l'ébranler, et il donne la preuve d'un orgueil qui le précipite aux enfers. »

Le pape Léon fait suivre ce préambule de six articles. Dans le premier, il absout Chelidonius, qui s'est justifié par témoins devant plusieurs évêques. Chelidonius n'eut pas de peine, sans doute, à trouver des témoins, car il semble avoir eu beaucoup d'influence à Rome. La sentence d'Hilaire, que le pape aurait soutenue, si elle eût été rendue contre un coupable, car elle était juste en elle-même, il l'annulle et déclare Chelidonius innocent.

Dans le deuxième article, saint Léon dit qu'il a reçu des lettres de Projectus, dénonçant Hilaire comme ayant ordonné un évêque à sa place pendant qu'il était malade. Projectus n'était pas vraisemblablement évêque dans la province d'Arles, car le pape ajoute: « Pourquoi Hilaire s'occupe-t-il des affaires d'une autre province et pourquoi usurpe-t-il un droit que n'eut aucun de ses prédécesseurs avant Patrocle? Encore ce droit ne semble avoir été accordé à Patrocle que temporairement par le siège apostolique, et il a ensuite été révoqué par une meilleure décision [1]. »

On peut remarquer combien le sentiment de saint Léon sur les priviléges de l'Eglise d'Arles, diffère de celui du pape Zozime qui les faisait remonter à saint Trophime lui-même [2], priviléges qu'il trouvait

[1] Ces paroles de saint Léon condamnent le pape Zozime. C'est donc avec raison que nous n'avons pas blâmé Proculus de Marseille.

[2] Zozim., Epist. 1 ad episcop. Gall.

si solidement établis, que l'autorité du siége apostolique n'y pouvait rien changer [1], et qui donnaient, selon lui, à Patrocle, une primauté incontestable dans tous les diocèses de toutes les parties des Gaules [2]. Les évêques de la province d'Arles avaient la même opinion que le pape Zozime et ne partageaient pas celle de saint Léon, auquel ils adressèrent, après la mort de saint Hilaire, une requête aussi forte que respectueuse. Hilaire, évêque d'Arles, était bien excusable d'avoir ses prétentions; il avait pour lui de fortes autorités, quoique réellement les prétendus priviléges de son Eglise ne fussent pas fondés.

Dans l'article troisième, le pape trace les règles à suivre dans les ordinations des évêques : « Nous avons appris, dit-il, *qu'un évêque* s'est fait accompagner d'une troupe de soldats pour envahir les Eglises qui ont perdu leurs pasteurs, et en a ordonné qui étaient entièrement inconnus aux Eglises qu'ils devaient gouverner. Je vous en prie, mes frères, je vous en conjure, au nom de Dieu, ôtez de vos provinces ces causes de dissension; qu'on élise en paix ceux qui doivent être élevés à l'épiscopat, qu'on prenne les suffrages des citoyens honorables, revêtus de la signature des clercs, afin d'avoir ainsi le témoignage du clergé et du peuple; que celui qui doit commander à *tous* soit élu par *tous*. Que les métropolitains, chacun dans sa province, fassent l'ordination avec le concours des plus anciens évêques; que l'un ne réclame pas les droits de l'autre; qu'aucun n'outrepasse les limites de sa province; enfin, que l'ordination se fasse au jour légitime, c'est-à-dire le dimanche, que nos ancêtres ont jugé seul digne de cet honneur, à cause de la résurrection de J.-C. » Dans l'article quatrième saint Léon s'exprime ainsi :

« Chaque province aura ses conciles, et il est défendu à Hilaire d'en indiquer et de se mêler des jugements des prêtres du Seigneur, pour y mettre le trouble, comme il l'a fait. Il saura que non-seulement il est privé de ce droit sur les autres provinces, mais aussi sur la Viennoise; il ne fera aucune ordination épiscopale, et il lui est même défendu d'y assister; il ne le mérite pas, puisqu'il s'est enfui de Rome lorsqu'il devait assister à un jugement; il s'est ainsi séparé de la communion apostolique dont il est indigne. »

Saint Hilaire n'avait pas attendu le jugement de Chelidonius

[1] Zozim., Epist. 3 ad Episcop. Vienn. et Narbonn.

[2] *Ibid.*, Epist. 1, n° 3, et aliæ epist. supra cit., *passim*.

pour sortir de Rome. Le pape se trompait évidemment sur le motif de sa fuite ; ce n'était pas pour éviter d'assister au jugement qu'il avait quitté Rome, mais bien parce qu'il désespérait d'y faire triompher la vérité, comme le dit Honorat de Marseille. On peut croire que le pape se doutait un peu de ce motif d'Hilaire, et qu'il n'en était que plus irrité contre lui. Une chose certaine, c'est que le quatrième article de la lettre de saint Léon est empreint, contre le saint évêque d'Arles, d'un sentiment d'aigreur qu'on ne peut excuser. Du reste, toute la lettre du pape est remplie de traits acerbes et peu conformes à la charité. Comme quand il dit [1], à propos de l'évêque Projectus, qu'Hilaire a plutôt eu la pensée de le tuer, que d'ordonner un autre évêque à sa place. Ainsi encore dans le cinquième article, après avoir parlé de la modération que doivent avoir les évêques qui ne peuvent jamais excommunier que pour de grands crimes, et encore à regret, il ajoute : « Qu'y a t-il d'étonnant que celui-là soit sévère contre les laïques, qui a coutume de se réjouir de la condamnation des clercs? » Ces paroles sont évidemment injustes. Les hommes les plus grands et les plus saints ont toujours quelque chose de l'humanité. Saint Hilaire pouvait avoir eu un zèle trop ardent, et saint Léon, malgré sa prudence, s'était laissé prendre à des dénonciations outrées et à des intrigues. Il revint de l'opinion qu'il avait conçue d'Hilaire ; car nous le verrons, dans sa lettre aux évêques de la province d'Arles [2], en parler comme d'un évêque de sainte mémoire.

Saint Léon finit sa lettre aux évêques de la Viennoise en donnant à saint Leontius de Fréjus les priviléges que s'attribuait Hilaire. Si donc les évêques de plusieurs provinces veulent se réunir en concile, ils seront convoqués par lui ; il lui fait cet honneur à cause de son âge et de sa sainteté. Mais, malgré ce privilége, il respectera les droits des métropolitains.

En même temps que saint Léon envoyait cette lettre aux évêques de la Viennoise, il dénonçait Hilaire à l'empereur Valentinien III, qui, de concert avec Théodose, envoya à Aetius un décret [3] dans lequel il ordonne à tous les évêques d'avoir la plus grande soumission pour l'Eglise de Rome, blâme Hilaire d'avoir fait des ordina-

[1] Epist. Leon. ad Episcop. Vienn., art. 2.

[2] Epist. Leon. 2 ad Episcop. prov. Arelat. ; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 87.

[3] Apud Sirm., t. 1, Concil. antiq. Gall., p. 85, 86.

tions contre le droit et d'avoir institué des évêques par la violence et les armes, et enjoint à tous les gouverneurs de province de veiller à ce qu'on n'entreprenne rien contre l'autorité de l'Église Romaine. Si l'empereur se fût contenté d'interdire l'emploi des armes dans les affaires ecclésiastiques, il fût resté dans son droit et n'eût mérité que des louanges; mais il outrepassait ses pouvoirs en prescrivant aux évêques d'être soumis à l'évêque de Rome, et en mettant leur obéissance sous la surveillance de ses gouverneurs de province qui devaient, comme lui, recevoir des évêques l'instruction dans les choses spirituelles et non la leur donner [1]. L'empereur, dans son décret, traite durement saint Hilaire, et il est facile de s'apercevoir que la lettre qu'il reçut de saint Léon avait été écrite sous la même inspiration que celle qui fut envoyée aux évêques de la Viennoise.

Hilaire était trop humble et trop saint pour que des paroles même acerbes ou injurieuses pussent l'irriter jusqu'à le faire dévier du chemin de la justice et de la vérité. Sa conscience lui rendait un bon témoignage, et il fut cependant le premier à faire des démarches pour calmer l'irritation du pape. Il lui envoya d'abord un de ses prêtres nommé Ravennius, puis deux évêques, Nectarius et Constantius, qu'il adressa à Auxiliaris, autrefois préfet des Gaules et alors résidant à Rome.

Honorat de Marseille [2] nous a conservé une lettre que cet ami d'Hilaire lui écrivit; elle est d'autant plus intéressante qu'elle juge très sagement la discussion qui avait eu lieu entre le pape et l'évêque d'Arles.

« J'ai reçu, lui dit-il, avec la considération qu'ils méritent, les saints évêques Nectarius et Constantius qui sont venus me trouver de la part de Votre Béatitude. Nous avons souvent parlé ensemble de la force d'âme, de la constance, du mépris des choses humaines,

[1] M. Augustin Thierry cite ce décret au n° 1 de ses pièces justificatives. (Hist. de la Conq. des Norm., t. I, 2e édit.) Il veut en corroborer son assertion des pages 34 et 35, où il s'efforce de faire considérer les évêques gaulois comme obligés, seulement en vertu des ordonnances impériales, à la soumission envers l'évêque de Rome. M. Thierry fait une guerre à outrance à l'Eglise Romaine. «C'est « une Église qui a usurpé la primauté par ambition et par le secours des empe- « reurs; qui veut hériter des domaines de l'ancienne Rome, etc. » Si M. Thierry eût approfondi davantage les monuments ecclésiastiques, il eût vu l'autorité de l'Église Romaine appuyée sur autre chose que sur un décret impérial du Ve siècle.

[2] Vit. S. Hilar., c. 3.

qui vous font goûter le bonheur au milieu des vicissitudes du monde et dans cette vie de la terre si courte et remplie de tant de misères ! Je me suis aussi entretenu avec le saint pape Léon. Ces paroles vous font peut-être éprouver quelque émotion ; mais non, je ne le crois pas. La colère comme le plaisir ne peuvent en rien troubler votre âme si calme et si égale. Je vous dis franchement que je n'ai à reprocher à Votre Béatitude aucun fait entaché de la plus légère arrogance. Mais les hommes souffrent avec peine que nous leur parlions selon notre conscience ; et puis, les oreilles des Romains sont très délicates et demandent une certaine douceur dans les paroles. Si Votre Sainteté veut se soumettre tant soit peu à cette exigence, vous n'y perdrez rien et y gagnerez beaucoup, car je suis certain que par là, les petits nuages qui se sont élevés sur l'horizon se changeront en une parfaite sérénité. »

Le caractère droit et franc de l'évêque d'Arles n'avait donc pas été apprécié à Rome ; on le prit pour de l'orgueil ; cette erreur, jointe aux intrigues de Chelidonius, explique très-bien les démarches trop précipitées de saint Léon.

Mais dès qu'Hilaire eut fait à Rome les avances que lui avait conseillées Auxiliaris, ce grand pape lui rendit ses bonnes grâces, sans toutefois lui rendre les privilèges qu'il lui avait ôtés [1]. Hilaire ne les réclama pas, et se remit paisiblement à partager son temps entre la prière, la prédication et le travail des mains [2]. Ses abstinences, ses travaux, les longues courses qu'il faisait toujours à pied pour visiter son diocèse, l'affaiblirent tellement qu'il ne put arriver qu'à la quarante-huitième année de son âge [3].

Voyant le jour de sa mort approcher, il alla à son monastère pour donner encore à ses enfants quelques avis et rendre au milieu d'eux son dernier soupir. « Que votre pain soit toujours grossier, leur dit-il ; que votre vêtement soit rude et votre nourriture sans aucune délicatesse. » Il leur recommanda surtout la vigilance et la mortification. Après avoir fini de parler, il dit à ses chers enfants d'aller offrir à Dieu le sacrifice de louanges du soir [4] et de prendre ensuite leur ré-

[1] Epist. 2 Leon. ad Episcop. prov. Arelat. — Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap. ; apud Sirm., t. I, p. 87, 89.

[2] Honorat. Massil. Vit. S. Hilar., c. 3.

[3] *Ibid.*, c. 4.

[4] C'est-à-dire, probablement *none*, ou la neuvième heure. Les vêpres ne se disaient qu'à la douzième, ou six heures du soir. Le jour commençait à 6 heures du matin et finissait à 6 heures du soir.

fection ordinaire. « Ce n'est, ajouta-t-il, qu'à la onzième heure du jour, que mon âme sortira de la maison de mon corps et ira paraître devant le souverain juge. » En entendant le chant des psaumes de l'office, il disait : « Saintes voix qui parvenez aux oreilles de Dieu, intercédez pour moi auprès de lui. » Les frères s'étant de nouveau réunis auprès de lui, il fit le signe de la croix sur ses yeux et sa bouche, et partit, plein de joie, pour la céleste patrie.

A la nouvelle de sa mort, toute la cité se rassembla autour du monastère; tous versaient des larmes et poussaient des sanglots, car tous l'aimaient. Le corps du bienheureux ayant été porté à la basilique de Saint-Étienne, toute la foule y courut, et, dans sa vénération, l'eût mis en lambeaux pour avoir de ses reliques; les moines furent obligés de l'entourer d'un grand nombre de cierges allumés, pour en écarter le peuple. Après l'office de la nuit, on le porta à la basilique de Saint-Genès, pour l'inhumer. Les Juifs, comme les fidèles, assistaient à ses funérailles; et « je me souviens, dit Honorat de Marseille [1], de les avoir entendu chanter en hébreu. Pour nous, notre douleur était trop grande pour que nous puissions nous acquitter de ce devoir. » Quand on fut arrivé au lieu de la sépulture, les larmes et les sanglots redoublèrent; tous voulaient encore toucher une fois le corps du bienheureux et posséder quelque morceau de ses vêtements. Le prêtre Basilius, depuis évêque [2], fut obligé, pour écarter la foule, de prendre un des vêtements du saint et de le distribuer. Tandis que tout le monde se pressait autour de lui pour en avoir une partie, on se hâta d'ensevelir le corps du bienheureux. Quand la foule s'aperçut qu'il était descendu dans le tombeau, elle poussa un cri déchirant et se retira la douleur dans l'âme. La mémoire du saint évêque d'Arles resta précieuse dans tous les cœurs; pendant longtemps on ne parla que de ses vertus; on se servait de son nom pour attester la vérité des serments, et on désespérait de jamais avoir un évêque semblable à lui. Saint Hilaire d'Arles mourut en 449, après vingt ans d'épiscopat.

[1] Vit. S. Hilar., c. 4.

[2] Basilius fut évêque d'Aix; il en sera fait mention au livre suivant.

IV.

Saint Léon. — Suite de ses rapports avec l'Eglise des Gaules. — Encore la question de la primatie des Eglises d'Arles et de Vienne. — La lettre à Flavien reçue dans un concile d'évêques gaulois. — Lettres particulières de trois évêques à saint Léon. — Question de la Pâque. — Lettres de saint Léon à Théodore de Fréjus; à saint Rusticus de Narbonne.

(449 — 461).

Saint Hilaire, sur le point de quitter ce monde, apprit de Dieu qu'il aurait Ravennius pour successeur, et il en fut comblé de joie [1]. Il avait beaucoup d'affection pour lui, et il l'avait envoyé à saint Léon pour le prier de lui rendre ses bonnes grâces. Pendant son séjour à Rome, Ravennius plut au pape; c'est pourquoi, lorsqu'il eut été élevé à l'épiscopat, les évêques de la province d'Arles l'annoncèrent aussitôt à saint Léon comme une nouvelle qui devait lui être agréable. Ils en reçurent la lettre suivante [2] (449) :

« Léon, pape, à ses très-chers frères Constantinus, Audentius, Rusticus, Auspicius, Nicetas, Nectarius, Florus, Asclepius, Justus, Augustalis, Ynantius et Chrysaphius.

« C'est pour nous un juste motif de joie d'apprendre que les prêtres du Seigneur agissent conformément aux règles établies par nos pères et aux institutions apostoliques; car le corps de l'Eglise prendra nécessairement de grands accroissements, si les membres qui le gouvernent joignent à une autorité ferme une administration pacifique. Nous approuvons sincèrement la bonne œuvre qu'a faite Votre Fraternité en consacrant, suivant les désirs du clergé, des citoyens notables et du peuple, notre frère Revennius dont nous connaissons la vertu, pour succéder, sur le siége d'Arles, à Hilaire *de sainte mémoire*.

« L'élection paisible et unanime d'un homme qui possède les vertus nécessaires et l'amour des fidèles ne peut être que l'effet d'une divine inspiration, quoiqu'en apparence elle soit faite par des moyens humains.

« Que l'évêque élu remplisse donc bien, très-chers frères, la charge que Dieu lui confie; qu'il comprenne tout ce qu'exigent de lui les vœux unanimes de tous les rangs de la société chrétienne; qu'il s'aquitte avec zèle et vigilance de ses devoirs; qu'il ne soit jamais

[1] Honorat. Massil., Vit. S. Hilar., c. 4.

[2] Leon. pap., Epist. 2 ad Episcop. prov. Arelat.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 87.

au-dessous du témoignage que vous lui rendez, et qu'il soit toujours digne de notre faveur.

« Que Dieu, très-chers frères, vous conserve en bonne santé. »

Le pape Léon envoya en même temps cette lettre à Ravennius [1] :

« Léon à son très-cher frère Ravennius :

« L'élévation de Votre Dilection à la dignité du souverain sacerdoce nous est très-agréable, et nous félicitons, vous d'abord de cet accroissement d'honneur, et aussi la cité d'Arles à laquelle Dieu vous a donné pour évêque ; car il est honorable et utile pour tous les fidèles d'avoir un évêque capable de les guider et digne de leur servir de modèle.

« Vous n'ignorez pas la bonne opinion que nous avons conçue de Votre Fraternité depuis que nous vous avons connu ; vous n'êtes donc pas étonné, très-cher frère, que nous attendions beaucoup de vous.

« Ainsi, que votre autorité soit tempérée par la modestie, votre fermeté par la douceur, votre justice par la bonté, votre zèle par la patience. Combattez l'orgueil qui nous fait tomber si vite, et aimez l'humilité qui élève. Votre Dilection n'ignore pas les lois ecclésiastiques; vous saurez donc renfermer votre autorité dans les bornes prescrites. »

Le pape, dans une note [2] qu'il ajoute à cette lettre, dit à Ravennius :

« Nous avons appris de vos clercs qu'un vagabond nommé Pétronianus s'est donné dans les Gaules pour notre diacre, et qu'à ce titre il a parcouru plusieurs Églises de cette province. Nous voulons, très-cher frère, que vous avertissiez tous les évêques de cette fourberie et que vous retranchiez Petronianus de la communion de toutes les Églises. »

La bienveillance du pape Léon pour Ravennius et tous les évêques de la province d'Arles leur inspira la pensée de le prier de rétablir les anciens privjléges de leur métropole. Ils lui adressèrent à ce sujet une supplique où nous remarquons principalement ces paroles [3]:
« C'est une chose connue de toutes les provinces des Gaules, et la sainte Église Romaine n'ignore pas que la cité d'Arles a mérité, la première d'entre les cités des Gaules, d'avoir un évêque, qui fut saint Trophime, envoyé par le bienheureux apôtre Pierre, et que c'est

[1] Leon. pap., Epist. 3 ad Ravenn. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 87, 88.

[2] Leon. pap., Epist. 4 ad Ravenn. ; apud Sirm., *loc. cit.*

[3] Preces Episcop. prov. Arelat. ad Leon. pap. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 89.

de là que le bien de la foi et de la religion s'est étendu peu à peu dans les autres contrées des Gaules. Il est même certain qu'un grand nombre de lieux ont été arrosés par ce ruisseau de la foi qui coula sur nous de la source apostolique, et ont reçu des évêques avant la cité de Vienne qui réclame aujourd'hui une suprématie qui ne lui est pas due. Tous nos prédécesseurs ont regardé l'Eglise d'Arles comme leur mère ; c'est de son évêque qu'ils avaient reçu, comme nous, le souverain sacerdoce... Ses anciens priviléges, les prédécesseurs de Votre Béatitude les ont confirmés ; ils regardaient comme juste et raisonnable que, de même que l'Eglise Romaine, à cause du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, a la primauté sur toutes les Eglises du monde entier, de même l'Eglise d'Arles, à cause de saint Trophime, envoyé par les Apôtres, eût la primauté sur toutes les Eglises des Gaules. »

Les suffragants d'Arles savaient bien que l'antiquité du siége n'était plus une raison de primauté depuis la règle établie par le concile de Nicée pour les métropoles. Aussi ajoutent-ils que, même au civil, Arles est la métropole des Gaules, et « bien des priviléges, disent-ils, accordés à notre cité par les empereurs, l'élèvent au-dessus de toutes les autres cités des Gaules. »

«Nous prions donc Votre Sainteté, disent-ils en finissant, au nom de Notre-Seigneur J.-C. et du bienheureux apôtre Pierre que nous voyons revivre en vous, de rendre à l'évêque d'Arles ces priviléges qu'il possédait par droit d'ancienneté ou que le siége apostolique lui avait accordés. Nous serions allés nous-mêmes vous présenter cette prière, mais plusieurs d'entre nous sont trop infirmes, et la disette qui afflige les Gaules cette année nous empêche de satisfaire ce désir. »

Saint Léon leur répondit [1] :

« Léon à ses très-chers frères Constantinus [2], Valerianus, Armentarius, Audentius, Severianus, Ursus, Stephanus, Nectarius, Constantius, Maximus, Asclepius, Theodorus, Justus, Ingenuus, Augustalis, Superventor, Ynantius, Fonteius et Palladius :

« Nous avons lu la lettre de Votre Dilection que nous ont apportée

[1] Leon. pap., Epist. 5 ad Episcop. prov. Arelat. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 91.

[2] Constantinus de Gap, Valerianus de Cemèle, Ursus de Senez, Nectarius de Digne, Constantius d'Usez, Maximus de Riez, Asclepius d'Apt, Theodorus de Fréjus, Ingenuus d'Embrun, Fonteius de Vaison. Les siéges des autres ne sont pas connus.

nos fils, le prêtre Petronius et le diacre Regulus. Elle est pour nous une preuve évidente de l'affection que vous avez pour notre frère et co-évêque Ravennius, puisque vous demandez qu'on rétablisse en sa faveur les priviléges dont son prédécesseur avait été privé à cause de ses trop grandes prétentions; l'évêque de Vienne a prévenu la demande de Votre Fraternité, et, dans une lettre qu'il nous a envoyée, il se plaint de l'évêque d'Arles, qui a usurpé sur lui l'ordination de l'évêque de Vaison.

« En considérant attentivement les raisons alléguées de part et d'autre, et en présence des clercs envoyés par les deux parties, nous croyons que les deux cités d'Arles et de Vienne ont été également distinguées, et que tantôt l'une, tantôt l'autre, l'a emporté par l'étendue de ses priviléges ecclésiastiques. C'est pourquoi nous ne devons pas souffrir qu'on rabaisse l'Eglise de Vienne, d'autant plus que son évêque ne fait qu'user maintenant des priviléges que nous lui avons accordés nous-même, et que nous avions ôtés à l'évêque Hilaire. Afin donc que l'évêque de Vienne ne devienne pas tout d'un coup inférieur à lui-même, il aura, dans sa juridiction, les cités de Tarantaise [1], de Valence, de Genève et de Grenoble. Les autres Eglises de la province seront sous la juridiction de l'évêque d'Arles ; sa modestie nous fait croire qu'il ne cherchera qu'à entretenir la charité et la paix, et qu'il ne se regardera pas comme frustré de ce qui a été accordé à l'un de ses frères. »

Cette décision était conforme au conseil donné par le concile de Turin dans la même question. Ravennius s'y soumit, et saint Léon, qui l'affectionnait d'une manière particulière, le fit vicaire du siége apostolique dans les Gaules, comme l'étaient ordinairement ses prédécesseurs [2].

C'est à ce titre qu'il fut chargé de faire connaître à tous les évêques des Gaules la lettre de saint Léon à Flavien de Constantinople, sur l'Incarnation.

[1] Tarentaise était métropole civile de la province des Alpes-Grecques ; elle n'était pas encore métropole ecclésiastique. D'un autre côté, Ingenuus d'Embrun, métropole des Alpes-Maritimes, est un des solliciteurs pour les priviléges d'Arles; Embrun n'était donc pas encore non plus métropole ecclésiastique. Ces deux provinces n'étaient pas toujours comptées dans le corps des provinces méridionales, qu'on appelait indistinctement les Cinq Provinces ou les Sept Provinces, selon qu'on les comptait ou non. (*V.* D. Bouquet, Recueil des historiens des Gaules et de France, préface.)

[2] Preces ad Leon. pap. ; apud Sirm., *loc. cit.*

Ce mystère était attaqué, en Orient, par Eutychès. Ennemi trop ardent de Nestorius, cet hérésiarque était tombé dans l'erreur opposée. Nestorius avait fait des deux natures de J.-C. deux personnes, l'une divine, l'autre humaine; d'où il suivait que J.-C. n'était pas un homme-Dieu, mais un pur homme doué de certains priviléges et en qui Dieu faisait, d'une manière spéciale, sa demeure. Eutychès unissait tellement les deux natures, qu'il les confondait. La nature humaine était, selon lui, tellement absorbée dans la nature divine, que J.-C. n'en avait plus qu'une, qui était la nature divine. Dénoncé dans un concile de Constantinople par Eusèbe de Dorylée, Eutychès y fut condamné; il en appela à Rome et parvint à inspirer au pape Léon quelques doutes sur la procédure du concile de Constantinople; mais le saint patriarche Flavien les eut bientôt dissipés en lui envoyant le récit des actes du concile. Eutychès, se voyant déjoué à Rome, porta sa cause devant l'évêque d'Alexandrie, Dioscore, homme sans foi et plein d'ambition, qui obéit aveuglément à l'eunuque Chrysaphius, tout puissant à la cour de Constantinople et protecteur de l'hérésiarque. Chrysaphius et Dioscore indiquèrent un concile général à Ephèse, et l'empereur Théodose le jeune y invita saint Léon. La première idée du pape fut d'empêcher ce concile convoqué irrégulièrement; mais désespérant d'arriver à ses fins, il préféra y envoyer des légats. Ce furent Jules, évêque de Pouzzoles; le prêtre René et le diacre Hilarus. Il les chargea de remettre à Flavien une lettre de Constantinople, dans laquelle il expose d'une manière admirable la foi de l'Eglise sur l'union mystérieuse de la nature divine et de la nature humaine, dans l'unique personne de l'homme-Dieu. Le concile de Dioscore et de Chrysaphius a été justement nommé, par les historiens ecclésiastiques, le brigandage d'Ephèse. Les soldats y eurent la principale autorité, et les évêques orthodoxes y furent traités avec une horrible barbarie. Saint Flavien en mourut, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le diacre Hilarus parvint à se rendre à Rome, où il apprit au pape tout ce qui s'était passé. Léon annula le faux concile d'Ephèse et en écrivit à Théodose. Mais bientôt cet empereur mourut, et sa sœur, Pulchérie, associa à l'empire le vertueux Marcien, qui seconda le pape dans la défense de la foi. Un concile général fut convoqué à Chalcédoine, et lorsqu'on y lut la lettre de Léon à Flavien, tous les Pères du concile, pleins d'admiration, s'écrièrent que Pierre avait parlé par la bouche de Léon. Les évêques des Gaules la reçurent avec autant de respect, et nous avons en-

core la lettre qu'écrivirent au pape, pour le féliciter, les évêques des provinces méridionales (451).

« Au seigneur Léon [1], vraiment saint et bienheureux en J.-C., digne de l'honneur apostolique :

« Ravennius [2], Rusticus, Venerius, Constantinus, Maximus, Armentarius, Florus, Sabinus, Valerianus, Constantius, Nectarius, Maximus, Asclepius, Maximus, Ursus, Ingenuus, Justus, Valerius, Superventor, Chrysaphius, Fonteius, Petronius, Ydatius, Ætherius, Eulalius, Eustachius, Fraternus, Victurus, Eugenius, Hilarus, Verus, Amandus, Gerontius, Proculeianus, Julianus, Helladius, Armentarius, Honoratus, Eparchius, Anemius, Dynamius, Maximinus, Ynantius et Palladius.

« Nous eussions désiré écrire plus vite à Votre Béatitude pour la remercier du beau présent qu'elle nous a fait en nous envoyant la lettre qu'elle adressa à l'Eglise d'Orient pour affirmer la foi catholique ; mais les longues distances qui nous séparent et l'intempérie extraordinaire de la saison ne nous ont permis de nous rassembler que bien difficilement. Votre Apostolat nous pardonnera sans doute et n'attribuera ni à la négligence, ni au mauvais vouloir, un retard qui n'a eu pour cause qu'une absolue nécessité ; si nous n'avons pas eu le bonheur de vous manifester plus tôt notre joie,

[1] Epist. synod. ad Leon. pap. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 93 et seq.

[2] Ravennius d'Arles, Rusticus de Narbonne, Venerius de Marseille, Constantinus de Gap, Maximus de Riez, Florus de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valerianus de Cemèle, Constantius d'Usès, Nectarius de Digne, Asclepius d'Apt, Maximus d'Avignon, Ursus de Senez, Ingenuus d'Embrun, Valerius de Mende, Chrysaphius de Sisteron, Fonteius de Vaison, Petronius de Die, Ætherius de Maguelone, Fraternus de Glandève, Eugenius de Nîmes, Verus d'Orange, Julianus de Cavaillon, Helladius de Lodève, Honoratus de Toulon, Anemius d'Albi. Un des deux Armentarius est sans doute l'ancien évêque d'Embrun ; l'un des deux était évêque du pays des Vellaves ; on en trouve un autre, vers cette époque, premier évêque d'Antibes. On ne connaît pas les siéges des autres. Nous pensons qu'ils appartenaient tous aux provinces méridionales. Les autres évêques des Gaules ne purent sans doute se rendre à Arles, où fut rédigée la lettre en concile. L'année avait été mauvaise, ce qui avait causé la disette qui avait empêché les évêques de la province d'Arles de se rendre à Rome. Ce fut la même cause, sans doute, qui arrêta les autres évêques des Gaules, et les empêcha de venir à Arles. On peut croire aussi que les ravages des barbares, qui désolaient alors les contrées septentrionales des Gaules, contribuèrent à les empêcher de se rendre à Arles. Quelques critiques prétendent cependant que plusieurs évêques étaient de ces contrées, et ils croient qu'Eustachius est saint Eustochius de Tours, et Victurus, saint Victurus du Mans.

elle n'en a pas été moins vive au fond de nos cœurs. Grâce à J.-C., nous avons lu, avec bonheur, la lettre de Votre Béatitude, et en la communiquant aux autres évêques des Gaules, nous les avons comblés de la même allégresse; nous n'avons eu qu'un sentiment pénible, et nous avons déploré, avec vous, le malheur de ceux qui abandonnent la foi catholique et tombent dans les ténèbres de l'erreur.

« Tous ceux qui aiment le mystère de notre rédemption ont gravé sur les tables de leur cœur, comme le symbole de la foi, la lettre de Votre Apostolat. Ils la gravent aussi dans leur mémoire, afin d'être plus en état de confondre les erreurs des hérétiques. Tous, à peu près, y reconnaissent l'expression de leur foi, et se félicitent d'avoir toujours cru conformément à la tradition et au sens de votre lettre.

« Quelques-uns, moins éclairés, se réjouissent des instructions qu'ils y ont puisées, et de l'occasion qui leur est offerte d'affermir leur foi en toute confiance, appuyés sur l'autorité du siége apostolique.

« Qui pourrait rendre à Votre Apostolat de dignes actions de grâces pour ces magnifiques paroles, qui, comme des pierres précieuses, ornent non-seulement les Églises des Gaules, mais celles de tout l'univers? C'est à votre science, après Dieu, que le fidèle doit d'être bien plus ferme dans sa foi et l'infidèle de pouvoir facilement s'éclairer; à la lumière de votre instruction apostolique, il peut reconnaître ses erreurs, résister aux inspirations du démon, cet ennemi de la vérité et du salut des hommes, et suivre ce que dit, par votre bouche, notre Seigneur J.-C., touchant le mystère de son incarnation.

« Nous prions le Seigneur miséricordieux de conserver Votre Apostolat pour le bien de son Eglise universelle. Nous ne cesserons de le remercier d'avoir donné au siége apostolique qui a été la source de notre religion, un évêque d'une si haute sainteté, d'une foi si grande, d'une science si sublime. Nous lui demanderons de conserver longtemps, à ses Églises, le présent qu'il leur a fait en vous élevant au pontificat.

« Pour nous, inférieurs en mérite, mais égaux en foi, nous sommes prêts, si on tente (ce qu'à Dieu ne plaise!) d'attaquer l'Eglise catholique, nous sommes prêts, avec le secours du Seigneur, à sacrifier nos vies, avec Votre Béatitude, pour la vérité de la foi, à nous immoler à l'auteur de notre salut, au rémunérateur de l'éternité. »

Cette lettre fut écrite dans un concile qui se tint probablement à Arles. Ravennius le présida, et à la fin de la lettre il écrivit de sa main ces paroles : Priez pour moi, Seigneur bienheureux, pape digne de vénération pour votre dignité apostolique. Tous les autres évêques accompagnèrent leur signature de formules aussi respectueuses.

Trois évêques, qui ne purent se rendre au concile d'Arles, écrivirent une lettre particulière à saint Léon. C'étaient les deux fils de l'illustre Eucher de Lyon, Salonius et Veranus, et un autre nommé Ceretius [1].

Ils professent, pour la lettre du pape, la même admiration, et lui en envoient une copie qu'ils le prient de corriger de sa main, s'il y trouve quelque faute. Ils voulaient, disent-ils, l'avoir dans toute sa pureté, afin de pouvoir la communiquer aux évêques et aux fidèles qui la désireraient.

La lettre du concile d'Arles fut portée à Rome par Ingenuus d'Embrun, qui n'arriva qu'après le départ des légats du pape pour le concile de Chalcédoine.

« Nous eussions bien désiré, répondit Léon aux évêques gaulois [2], recevoir la lettre de Votre Fraternité, à l'époque où vous nous l'aviez promise. Nous eussions pu alors donner ce témoignage de vos sentiments à nos frères que nous avons envoyés en Orient pour y prendre, à notre place, dans le synode, la défense de la foi catholique. Nous n'en avons pas reçu cependant, avec moins de joie, votre lettre si longtemps attendue, et que nous a apportée notre frère et co-évêque Ingenuus; en la lisant, nous avons acquis la preuve, et nous en avions déjà l'assurance, que vous possédez la foi véritable, grâce aux lumières de l'Esprit Saint. »

Après avoir raconté aux évêques des Gaules comment le concile de Chalcédoine avait condamné Eutychès, le pape termine sa lettre en ces termes :

« Rendez grâces à Dieu, très-chers frères, et que Votre Dilection prie avec nous, afin que nous ayons la joie de voir bientôt revenir en bonne santé nos frères dont nous désirons ardemment le retour, et que nous puissions vous apprendre plus complétement tout ce qui a été fait, avec le secours du Seigneur. Nous ne voulons pas

[1] Epist. Ceret., Salon. et Veran. ad Leon. pap. ; apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 92, 93.

[2] Epist. 8 Leon. pap. ad Episcop. Gall. ; apud Sirm., *op. cit.*, p. 96.

que notre frère Ingenuus reste ici plus longtemps à les attendre; nous avons hâte de vous apprendre que nous devons nous réjouir; apprenez-le à nos frères d'Espagne, et que tous sachent ce que Dieu a fait (452). »

Les légats du pape tardèrent peu à revenir d'Orient. Léon s'empressa d'écrire aux évêques des Gaules et de leur envoyer copie de la sentence prononcée contre l'hérésie [1].

La même année, saint Léon écrivit à Ravennius eette lettre, pour l'avertir du jour où tombait la fête de Pâque.

« Léon, évêque [2], à son très-cher frère l'évêque Ravennius:

« Il est essentiel, pour notre sainte religion, qu'il n'y ait pas de diversité dans tout l'univers, touchant le jour de la fête de Pâque. Puisque, suivant l'institution divine et la tradition de nos pères, c'est nous qui devons avertir du jour où tombe cette fête, nous donnons solennellement avis à Votre Fraternité qu'il faut, cette année, célébrer la Pâque du Seigneur le 10 des calendes d'avril; il est clair et démontré que c'est là le jour légitime. Nous voulons aussi, très cher frère, que Votre Dilection en donne avis aux autres, afin que tous ceux qui sont unis par la profession d'une même foi, le soient aussi dans la piété, en ce grand jour de fête. »

On se servait généralement dans l'Eglise, pour fixer le jour de Pâque, du cycle de Théophile. L'année 455, Pâque, d'après ce cycle, devait tomber le 24 d'avril. Or, saint Léon prétendait que cette fête ne pouvait jamais être ni avant le 22 mars, ni après le 21 avril, et il fit un calcul d'après lequel Pâque, cette année 455, devait tomber au 17 de ce mois; il en écrivit à l'empereur Marcien, qui en référa à Proterius, évêque d'Alexandrie, qui devait mieux que tout autre connaître le cycle de Théophile, puisqu'il avait été fait dans cette cité. Proterius fut d'avis de s'en tenir à ce cycle et de faire la Pâque le 24 d'avril. Le pape Léon, pour conserver l'uniformité, écrivit aux évêques des Gaules et d'Espagne, de la célébrer en ce jour [3].

L'opinion des Orientaux ne fut suivie par saint Léon que pour le bien de la paix, mais dans sa conviction elle était erronée. Saint Prosper d'Aquitaine, qui était alors son secrétaire, la blâme dans

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 98.

[2] Leon. pap., Epist. 9 ad Ravenn.; apud Sirm., *loc. cit.*, p. 99.

[3] Epist. 12 Leon. pap. ad Episcop. Gall. et Hispan.; apud Sirm., *op. cit.*, p. 118.

sa chronique, et l'archidiacre Hilarus chargea Victorius de faire un cycle plus exact que celui de Théophile.

Victorius était Gaulois comme Prosper, et il était né au territoire des Lémovices. Effrayé des ravages des barbares, il s'était retiré à Rome, où il acheva de se perfectionner dans l'étude des mathématiques. Il accepta la commission que lui confiait Hilarus, et composa un ouvrage qu'il divisa en deux parties. Dans la première, il donne la méthode de supputer la Pâque; dans la seconde, il fixe le jour de Pâque pour l'espace de quatre cent trente ans. Ce cycle se répandit avec rapidité dans toute l'Eglise occidentale, et le pape n'eut bientôt plus besoin d'indiquer le jour de Pâque, comme il le faisait auparavant.

Saint Léon avait auprès de lui Prosper d'Aquitaine depuis le commencement de son pontificat. Il avait sans doute connu cet adversaire des semi-pélagiens, lorsqu'il vint dans les Gaules réconcilier les deux généraux Aetius et Albinus (440); il l'emmena avec lui à Rome, l'ordonna prêtre et le choisit pour secrétaire; ce fut surtout avec l'aide de Prosper qu'il écrasa le pélagianisme, qui recommençait à lever la tête du côté d'Aquilée, et l'empêcha de s'introduire à Rome; il se servit utilement du saint docteur dans les affaires les plus importantes de l'Église, et il lui avait, en particulier, confié le soin d'écrire ses lettres [1].

Prosper était digne de la confiance d'un aussi grand pape, et il est malheureux que sa vie intime ne nous soit pas plus connue. Ecrivain élégant, poète distingué, profond théologien, il est sans contredit un des hommes les plus remarquables qu'ait produits la Gaule chrétienne, et ses vertus l'ont fait mettre au rang des saints.

Outre les lettres de saint Léon que nous avons données, il en est encore deux, adressées à des évêques gaulois, et qui méritent d'être mentionnées; il adressa l'une à Rusticus de Narbonne et l'autre à Théodore de Fréjus. Cet évêque lui ayant proposé (452) quelques questions au sujet de la Pénitence, saint Léon lui répondit [2].

« Léon, évêque, à son très cher-frère l'évêque Théodore :

« Vous auriez bien fait de vous adresser d'abord à votre métropolitain, pour obtenir la solution de vos questions, et s'il n'eût pas pu vous répondre, vous vous seriez alors adressés ensemble au siége apostolique; car on ne doit jamais, sans le primat, demander des

[1] Vit. S. Prosper., inter ejus opera, et Agiog., ad diem 25 junii.

[2] Leon. pap., Epist. 10 ad Theodor. Foroj.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 100.

éclaircissements sur un point dans l'observance duquel tous les prêtres du Seigneur doivent s'accorder. »

Après ce préambule, qui nous instruit des rapports qui existaient alors entre le simple évêque et son métropolitain, et nous donne une preuve de la modeste réserve avec laquelle le saint-siége usait de son autorité, saint Léon envoya à Théodore la réponse à ses questions.

« La miséricorde du Seigneur, lui dit-il, est si grande pour les hommes, qu'après leurs fautes il leur a donné le moyen de recouvrer l'espérance de la vie éternelle, non-seulement par la grâce du baptême, mais aussi par la médecine de la pénitence. Il a voulu que ceux qui auraient abusé du don de la régénération pussent, en se *condamnant par leur propre jugement*, parvenir à la rémission de leurs péchés. Mais la divine Bonté n'a accordé qu'aux *prières des prêtres* le pouvoir d'appliquer son indulgence; car J.-C., l'homme-Dieu et le médiateur entre Dieu et les hommes, n'a accordé qu'aux pasteurs de l'Eglise de donner la pénitence à ceux qui *se confesseraient*, et de les faire entrer, par la porte de la réconciliation, à la participation des sacrements, après avoir été purifiés par une *satisfaction salutaire.* »

Saint Léon ne pouvait exprimer plus clairement et avec plus de justesse toutes les parties qui composent le sacrement de Pénitence: la confession du pénitent qui vient se juger lui-même et se condamner, les prières du prêtre qui lui appliquent l'indulgence de Dieu ou l'effet de sa miséricorde, et cela en vertu seulement du pouvoir que lui confia J.-C., seul médiateur entre Dieu et l'homme; enfin la satisfaction qui était extérieure et publique pour certains crimes, secrète pour les péchés ordinaires.

Après avoir ainsi exposé la nature du sacrement de Pénitence et de la pénitence satisfactoire, saint Léon dit à Théodore qu'on ne peut accorder la pénitence aux morts et qu'il est inutile de juger les actes de ceux qui ont subi le jugement de Dieu.

Pour ceux qui demandent la pénitence lorsqu'ils courent un grand danger, on ne doit pas la leur refuser, car Dieu est si bon qu'il peut leur pardonner en un instant; il ne faut pas être rude et difficile dans la dispensation des dons de Dieu, et rester insensible aux larmes de ceux qui demandent la réconciliation.

Mais que les fidèles ne s'endorment pas à cause de cette facilité et ne diffèrent pas leur conversion de jour en jour; car, au moment de la mort, la confession du pénitent et la réconciliation du prêtre sont

très-souvent à peine possibles. Cependant le prêtre ne doit pas refuser la pénitence à ceux qui diffèrent ainsi jusqu'à la mort, quand bien même ils auraient perdu l'usage de la parole et ne la demanderaient que par signe. S'ils ont entièrement perdu connaissance, que le prêtre s'assure, par le témoignage des fidèles qui sont auprès d'eux, qu'ils l'ont demandée, et qu'il leur accorde la réconciliation, en suivant toutefois les règles prescrites par les anciens canons touchant ceux qui auraient péché contre Dieu, en renonçant à la foi, c'est-à-dire les apostats. Nous avons vu que les malades ainsi réconciliés par le sacrement de Pénitence, n'étaient pas pour cela exemptés de la pénitence satisfactoire, s'ils revenaient en santé.

Saint Léon finit sa lettre par ces paroles : « Donnez connaissance à votre métropolitain des réponses que j'ai faites aux questions de Votre Dilection, afin que, sous prétexte d'ignorance, on ne fasse rien qui y soit contraire. Il en instruira ses suffragants, et, de cette manière, ceux qui en auraient besoin pourront en profiter. Que Dieu, très-cher frère, vous conserve en bonne santé. »

Rusticus, métropolitain de Narbonne, proposa aussi au pape Léon un grand nombre de questions sur différents points de discipline ecclésiastique.

Rusticus de Narbonne était le même que ce jeune Gaulois qui balançait entre le désir de se faire solitaire ou moine, et auquel saint Jérôme avait conseillé d'entrer dans un monastère; il avait suivi ce conseil et était entré dans le célèbre monastère de Saint-Victor de Marseille, où il se lia d'amitié avec Venerius, qui succéda à Proculus sur le siége épiscopal de cette cité. Rusticus devint peu après évêque de Narbonne, et se distingua par ses éclatantes vertus. Mais au milieu des honneurs et des peines de la charge pastorale, il regrettait sa chère solitude. Deux de ses prêtres, Severianus et Léon, avaient agi avec une rigueur outrée, et avaient refusé de se soumettre au jugement d'un tribunal composé d'évêques et de citoyens notables choisis pour examiner leur conduite. Cette résistance affligeait profondément l'âme du saint évêque, qui ne pouvait non plus voir, sans verser des larmes, les ravages des barbares, qui foulaient son peuple et le rendaient malheureux. Ces barbares étaient les Visigoths qui occupaient les contrées méridionales des Gaules. Ils avaient saccagé Narbonne et brûlé l'église métropolitaine que Rusticus fut obligé de faire reconstruire [1]. Au milieu de ces bouleversements, les règles de

[1] Nous connaissons les particularités de la vie de saint Rusticus par une vieille

la discipline ne pouvaient être observées avec exactitude, et c'était encore là un sujet de douleur pour l'évêque de Narbonne. Il écrivit à saint Léon pour lui confier ses peines et le projet qu'il avait conçu de quitter l'épiscopat; il joignit à sa lettre un mémoire contenant dix-neuf questions sur lesquelles il désirait des éclaircissements.

Saint Léon répondit ainsi à Rusticus [1] :

« Léon, évêque, à Rusticus, évêque de Narbonne :

« J'ai reçu avec plaisir la lettre que Votre Fraternité m'a envoyée par son archidiacre Hermès; elle est longue et contient bien des choses; je n'ai pas eu besoin de patience, cependant, pour la lire tout entière, et mes nombreuses occupations n'ont pu m'en empêcher. Par tout ce que vous me dites, et après avoir examiné la relation que vous me faites de l'assemblée des évêques et des citoyens notables, devant lesquels ont refusé de comparaître Severianus et Léon, je crois que ces prêtres sont justement condamnés, puisqu'ils n'ont pas osé venir défendre leur conduite. Je laisse à votre sagesse à décider ce que vous aurez à faire contre eux. Je vous exhorte seulement à vous souvenir de cette parole de l'Ecriture : « Ne soyez « pas trop juste [2], » et à agir avec douceur envers ceux qui n'ont péché que par zèle pour la chasteté.

« Je m'étonne que Votre Dilection soit tellement troublée par l'affliction que lui causent les nombreux scandales dont elle est té-

inscription que Baluze nous a conservée. Cette inscription, dit Tillemont (Mémoires eccl., t. XV, p. 405), regarde l'église de Narbonne. Cette église ayant été brûlée, il y avait assez longtemps, Marcel, préfet des Gaules, pressa saint Rustique (Rusticus) de la faire rebâtir, lui promettant l'argent nécessaire. Saint Rustique l'entreprit donc avec le conseil d'Urse (Ursus), prêtre; d'Herme (Hermes), diacre, et des autres de son clergé. Il commença, le 13 octobre 444, à démolir ce qui restait de l'ancienne église, et trente-sept jours après, c'est-à-dire le 18 de novembre, on mit la première pierre à la nouvelle. Le 9 octobre de l'année suivante, Montan (Montanus), sous-diacre, en fit commencer la voûte ou l'apside (*apsidem poni*), et enfin on l'acheva, en y mettant le seuil de la porte, le 29 novembre 448. Marcel fournit à la dépense durant les deux années qu'il fut encore en charge, et diverses personnes voulurent aussi prendre part à cet ouvrage de piété, comme Vénère (Venerius), évêque de Marseille, qui avait été si longtemps compagnon de saint Rustique au monastère de Saint-Victor; Dyname (Dynamius), évêque peut-être de Béziers, et Agrèce (Agrecius), que l'on croit être celui qui était évêque d'Antibes en 506. (*V.* cette inscription dans les Notes et Éclaircissements, à la fin du volume.)

[1] Leon. pap., Epist. 11 ad Rustic. Narbon.; apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 111.

[2] Eccles., 7-17.

moin, qu'elle aille jusqu'à désirer de quitter l'épiscopat, afin de pouvoir vivre dans le repos et le silence. Le Seigneur a dit cependant : « Heureux celui qui persévérera jusqu'à la fin [1] » Mais, d'où la persévérance pourra-t-elle tirer ce mérite de nous rendre heureux, si ce n'est de la vertu de patience qui doit l'accompagner? Car, selon la parole de l'Apôtre [2], tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ, souffriront persécution. Or, ce n'est pas seulement le fer, le feu, ou tout autre supplice, qui constitue une persécution, mais encore les désordres des mœurs, l'entêtement de ceux qui ne veulent pas obéir, les traits des langues méchantes. C'est là une persécution qui pèse sur tous les membres de l'Eglise; aucun homme pieux n'en est exempt; elle le poursuit dans le silence de la solitude comme au milieu des travaux. Dites-moi, qui conduira le navire au milieu des flots, si le pilote l'abandonne? qui préservera les brebis de la dent des loups, si le pasteur n'est pas là, l'œil attentif et vigilant sur elle? qui, enfin, résistera aux voleurs et aux brigands, si la sentinelle placée en observation, au lieu de veiller, se laisse vaincre par l'amour du repos et quitte le poste?

« Restez donc, très-cher frère, au poste qui vous est confié, et, au milieu de vos travaux, que toujours la clémence soit la compagne de la justice. Haïssez les péchés, et non les pécheurs. Corrigez les orgueilleux, mais traitez avec charité les faibles. Et, lorsque vous serez obligé de punir avec sévérité, que ce ne soit jamais dans une pensée de vengeance, mais comme un bon médecin, pour guérir.

« Si parfois une plus grande tribulation tombe sur nous, ne nous en effrayons pas, comme si nous devions la supporter seuls, et que nous n'eussions pas pour soutien et conseil le Christ, sans lequel nous ne pouvons rien, et par lequel nous pouvons tout. Pour affermir les prédicateurs de son évangile et les ministres de ses mystères, ne leur a-t-il pas dit [3] : « Voici que je suis avec vous, tous les jours, « jusqu'à la consommation des temps. » Il leur dit encore [4] : « Je « vous ai dit ces choses afin qu'en moi vous ayez la paix. En ce « monde, vous aurez des tribulations, mais soyez tranquilles, j'ai « vaincu le monde. » Ces paroles sont claires; nous ne devons donc faiblir devant aucune tribulation, de peur d'être défiants envers Dieu

[1] Math. 10, 22.

[2] Epist. 2 ad Thim., 3, 12.

[3] Math., 28, 10.

[4] Joann., 16, 33.

qui nous a choisis, et dont les secours sont aussi puissants que les promesses certaines.

« Quant aux consultations de Votre Dilection, que votre archidiacre Hermès nous a présentées dans un écrit séparé, nous arrêterions mieux ce qu'il faut penser sur ces divers sujets, si vous nous procuriez le plaisir de vous voir et si nous pouvions en causer ensemble. Plusieurs de vos questions demandent de longues explications qu'il est plus facile de donner de vive voix que par écrit. En plusieurs autres, il est nécessaire de considérer une multitude de circonstances qui peuvent modifier les décisions. Une règle qu'en toute occasion on peut toujours suivre sur tous ces points, c'est qu'il faut adopter ce qui n'est contraire ni aux préceptes de l'Evangile, ni aux décrets des saints Pères. »

Saint Léon joint cependant à sa lettre des réponses aux dix-neuf questions de Rusticus. Nous avons cité la plupart de ses décisions dans le tableau de la discipline ecclésiastique, que nous avons donné d'après les conciles de Riez, Vaison, Orange et Arles. Il nous suffira donc d'indiquer ses quatre dernières réponses qui nous offrent de tristes renseignements sur l'état des Gaules, ravagées par les barbares.

Dans leurs courses à travers les Gaules, les barbares, souvent infidèles et idolâtres, unissaient à leurs ravages la persécution religieuse. Ils forçaient les chrétiens à participer à leurs superstitions, à manger des viandes immolées en l'honneur de leurs idoles. Ceux qu'ils emmenaient captifs, chassés devant eux comme un vil troupeau, ne pouvaient que bien difficilement se conserver purs de tout acte idolâtrique. De pauvres enfants surtout, qui se trouvaient enlevés, séparés de leurs parents, grandissaient au milieu des barbares et ne savaient même pas, lorsqu'ils revenaient au milieu des Romains, s'ils avaient été baptisés. Lorsque les Vandales eurent pris possession de l'Afrique, ils y exercèrent des ravages plus épouvantables encore que les autres barbares dans les Gaules, et bien des chrétiens revenaient d'Afrique et de Mauritanie chercher un refuge auprès des évêques gaulois. Rusticus de Narbonne en accueillit un grand nombre, et il ne faisait aucune distinction des vrais fidèles et des hérétiques. Tous étaient sous le poids des mêmes malheurs et réclamaient les mêmes secours. Mais il ne savait s'il devait rebaptiser les hérétiques qui revenaient à la vraie foi. Ce fut le sujet d'une de ses questions au pape Léon, qui lui répondit de ne pas les rebaptiser s'ils se souvenaient de l'avoir été, car les héré-

tiques africains n'avaient pas altéré la forme du baptême. On devait donc se contenter de leur imposer les mains pour leur communiquer le Saint-Esprit, c'est-à-dire leur donner le sacrement de Confirmation [1].

Quant aux enfants qui sont sans parents, si on ne peut pas s'assurer par leurs voisins ou les clercs de la cité, qu'ils aient reçu le baptême, il faut leur administrer ce sacrement [2]. Si on pouvait savoir des enfants eux-mêmes, qu'avant d'avoir été emmenés par les barbares, ils allaient à l'église et ils y recevaient quelque chose, il ne serait pas nécessaire de les baptiser; car alors, leur baptême était certain. C'était la coutume, dans l'Eglise, de donner aux enfants baptisés les restes de l'Eucharistie que n'avaient pas consommés les fidèles [3]. Saint Léon décide que l'on devait admettre au rang des fidèles, après quelques jeûnes et l'imposition des mains, ceux qui, prisonniers des barbares, avaient mangé des viandes immolées. Mais pour ceux qui avaient sacrifié, ou s'étaient souillés d'autre crime infâme, ils ne pouvaient être admis qu'après la pénitence publique [4].

Saint Léon, si on en juge par sa lettre à Rusticus, avait beaucoup d'affection et d'estime pour ce saint évêque. Ils moururent l'un et l'autre à peu près dans le même temps; saint Léon en 461 et saint Rusticus en 462. Léon eut pour successeur son archidiacre Hilarus, et Rusticus, son archidiacre Hermès, qui avait d'abord été ordonné évêque pour l'Eglise de Béziers et qui usurpa le siége de Narbonne. Nous aurons occasion, dans la suite, de rapporter le jugement qui fut prononcé contre lui.

[1] Leon. pap., Epist. ad Rustic. Narbonn., resp. 18.

[2] *Ibid.*, resp. 16.

[3] *Ibid.*, resp. 17.

[4] *Ibid.*, resp. 19.

LIVRE CINQUIÈME.

(451 — 491)

I.

Les Barbares fixés dans les Gaules au milieu du v. siècle. — Saint Auctor de Metz. — Saint Nicasius de Reims — Saint Martin de Vorms. — Invasion des Huns. — Saint Lupus de Troyes. — Sainte Géneviève de Paris. — Saint Aignan d'Orléans. — Salvien, Jérémie du ve siècle, pleure sur les malheurs des Gaules — Son ouvrage *De la Providence*, qu'il dédie à Salonius, fils d'Eucher — Ouvrages d'Eucher. - Relations de Salvien avec Eucher et Salonius — Eucher dans l'épiscopat. — Son amour de la solitude. — L'Ile-Barbe où habite saint Maximus, disciple de saint Martin. — Progrès de la vie monastique. — Les solitaires du Jura. — Saint Romain et saint Lupicinus — Troubles au monastère de Lérins — Différends de l'abbé Faustus avec l'évêque Théodore de Fréjus. — Troisième concile d'Arles à ce sujet, présidé par Raveunius, qui meurt peu après et est remplacé par Leontius — Rapports de Leontius et du pape Hilarus, 1o dans l'affaire d'Hermès de Narbonne; 2o de saint Mamert et de l'Église de Die; 3o de Cémèle et de Nice.

451 — 464.

Les évêques que nous avons vus, au livre précédent, si paisiblement occupés de questions de discipline ecclésiastique et réunis pour féliciter le pape Léon des triomphes de la foi, habitaient presque tous les provinces méridionales soumises encore à la domination immédiate des empereurs romains, c'est-à-dire la Viennoise, les Narbonnaises, les Alpes-Grecques et Maritimes. Elles étaient en paix, protégées d'un côté par l'épée d'Aetius, de l'autre par les barbares affiliés à l'empire : les Visigoths et les Burgundes.

Ces deux peuples s'étaient implantés au milieu de la population gallo-romaine, dans le courant du ve siècle.

Les Visigoths qui étaient ariens se montrèrent souvent intolérants envers les catholiques et ambitieux.

Leur roi Théodorik, trouvant trop étroit le domaine concédé à son prédécesseur Wallia par Honorius, désirait, à l'Aquitaine et à la Novempopulanie, joindre la Viennoise et les Narbonnaises. Il tenta de surprendre Arles, et, après avoir échoué, alla mettre le siége devant Narbonne. C'est alors que furent commis les ravages qui affligèrent si profondément l'évêque Rusticus.

Aetius envoya contre Théodorik le général Littorius, qui le vainquit et l'enferma dans Toulouse, sa capitale. Réduit à l'extrémité,

Théodorik demanda la paix et envoya ses évêques ariens à Aetius qui ne daigna pas les écouter; il s'adressa alors à Orientius, évêque catholique de la cité des Ausciens (Auch)[1]. Aetius[2] écouta favorablement le saint évêque; mais Littorius, qui était encore païen, le méprisa et persista à vouloir accabler Théodorik. Le roi visigoth se disposa par la prière et la pénitence à la dernière bataille qui devait décider de son sort. Littorius s'attendait, sur la parole de ses aruspices, à une victoire éclatante; il fut vaincu cependant et fait prisonnier. Théodorik conclut avec les Romains une paix qui ne fut troublée depuis que par le cruel et ambitieux Evarik.

Les Burgundes, à leur arrivée dans les Gaules, étaient catholiques; ils traitèrent d'abord avec beaucoup de douceur et d'humanité la population gallo-romaine[3]. Ils habitaient une partie de la Séquanaise et de la première Lyonnaise. Voisins des Visigoths, ils furent souillés par eux de l'arianisme, et plus tard furent intolérants comme eux.

Auprès des Burgundes, sur les bords du Rhône, s'était fixée une tribu d'Alains qui avait pour chef Sangiban; une autre tribu du même peuple avait suivi Eocharik sur les bords de la Loire[4]. L'Armorique recevait tous les jours des migrations de Bretons forcés de fuir devant des Saxons et d'abandonner leur patrie. Depuis longtemps des peuplades germaniques passaient la Rhin et faisaient des incursions dans les Gaules. Aetius, après les avoir repoussés plusieurs fois, fut obligé de recevoir ces hôtes nouveaux que ses victoires ne rendaient que plus âpres au combat, et plusieurs tribus frankes étaient à ses côtés, avec leur chef Mérowig, lorsqu'il livra bataille aux Huns.

L'Eglise des Gaules eut beaucoup à souffrir au milieu de ces mouvements de peuples; mais ses évêques se montrèrent sublimes dans le malheur.

Parmi les barbares qui traversèrent les Gaules comme des torrents impétueux portant la ruine et la désolation, ou qui forcèrent les empereurs à les accepter pour hôtes, il n'en est pas d'aussi féroces que les Huns. Toute la Gaule frémit d'épouvante à la vue de

[1] Saint Orientius fut un évêque aussi distingué par ses talents que par ses vertus; on a de lui quelques fragments. (*V.* Hist. litt., par les Bénédictins.)

[2] Vit. S. Orient.; apud Bolland., 1 maii.

[3] P. Oros., Hist., lib. 7, c. 32.

[4] *V.* sur ces Alains, Bolland., Vit. S. Germ., à Const. script., lib. 2, nota 1, 31 junii.

ces êtres ayant à peine figure d'hommes et conduits par Attila qui se faisait appeler le *fléau de Dieu.* Il remplissait bien sa mission, car il broyait les peuples et ne laissait derrière lui que du sang et des ruines.

Il traversa le Rhin, prit Metz, massacra une partie des habitants et traîna le reste à sa suite avec l'évêque Auctor. Attila se laissa fléchir par les prières du bon pasteur qui obtint la liberté de tous ses enfants. Le roi féroce des Huns ne pouvait résister aux prières des évêques qui l'imploraient pour leur troupeau. De Metz, il se jeta sur Trèves qu'il saccagea et ruina de fond en comble. Tongres, Cambrai, Arras ne furent bientôt plus que des monceaux de ruines; Reims, déjà détruite par les Alains et les Vandales, le fut encore une fois; l'évêque Nicasius y reçut la palme du martyr avec sa sœur Eutropia qui, tremblant en voyant les barbares désarmés par sa beauté, les excita elle-même à lui donner la mort. La cité des Vangions fut sauvée par saint Martin, son évêque, et la cité de Troyes ne dut son salut qu'à son évêque Lupus qui s'avança au-devant du barbare et parvint à fléchir son âme féroce [1].

Les habitants de Paris tremblaient en voyant Attila si près de leur cité.

La pieuse vierge Géneviève [2] avait réuni les femmes à l'église, et avec elles priait le Seigneur d'épargner sa malheureuse patrie. Géneviève se sentit exaucée et annonça que le roi des Huns ne viendrait pas à Paris.

Cependant tous les hommes se disposaient à abandonner la ville et voulaient chercher un refuge en des cités plus fortes et mieux défendues. « Je vous en prie, s'écriait Géneviève, ne quittez pas la cité qui vous a vu naître. Unissons-nous plutôt pour désarmer, par nos prières et nos larmes, la colère de Dieu. » Toutes les femmes s'unirent à elle. « Paris sera sauvé, s'écriaient-elles, et ces villes plus fortes où vous voulez chercher un refuge, supporteront tout le poids de la guerre. »

Les Parisiens, honteux de se voir moins courageux que leurs femmes, prirent la résolution de laver leur honte par une nouvelle lâcheté.

Ils se saisirent de Géneviève, et ils délibéraient s'ils la jetteraient dans le fleuve ou s'il ne vaudrait pas mieux la lapider, lorsqu'arriva

[1] *V.* Vit. S. Aniani; apud Aglog., 17 novemb.— Vit. S. Lupi Trecens.; apud Bolland., 29 jul.— Vit. S. Genovef.; apud Bolland., 3 jan.— Greg. Tur., *passim.*

[2] Vit. S. Genovef., c. 3.

à Paris l'archidiacre d'Auxerre, qui avait été témoin de la vénération du grand Germain pour la pieuse vierge.

Il parvint à détourner les Parisiens de leur criminel projet, et les exhorta même à suivre le conseil de Géneviève, en restant à Paris qui fut épargné comme elle l'avait prédit.

Attila préférait ruiner des cités plus importantes, et, après bien des ravages, il alla mettre le siége devant Orléans [1].

« Cette cité, dit Grégoire de Tours, avait alors pour évêque Anianus (saint Aignan) [2], homme d'une grande sagesse et sainteté. » Il était, selon Sidonius Apollinaris [3], égal à Lupus, évêque de Troyes, et digne d'être comparé au grand Germain. « Or, les assiégés, continue Grégoire de Tours, lui demandaient à grands cris ce qu'ils avaient à faire, et le saint pontife leur disait de se prosterner tous pour prier et implorer avec larmes, le Seigneur toujours présent dans les calamités. Tous s'étaient mis à prier, et le saint évêque leur dit : « Regardez du haut du rempart de la ville, si la miséricorde de Dieu vient à notre secours, » car il espérait voir arriver Aetius qu'il était allé trouver à Arles. Ceux qui avaient regardé du haut du rempart, n'ayant rien vu, l'évêque dit : « Priez avec ferveur, et le Seigneur vous délivrera aujourd'hui. » Ils se mirent à prier, et il dit : « Allez regarder une seconde fois. » Ils y allèrent et ne virent pas le secours. Il leur dit une troisième fois : « Si vous priez avec ferveur, Dieu va bientôt vous secourir; » et ils imploraient la miséricorde du Seigneur avec de grands gémissements et beaucoup de larmes. La prière finie, le saint vieillard les envoie de nouveau sur le haut du rempart, et ils aperçoivent dans le lointain comme un nuage qui s'élève de la terre; ils l'annoncent au pontife qui s'écrie : « C'est le secours du Seigneur ! »

C'étaient Aetius et ses Romains. Les Burgundes l'accompagnaient, ainsi que Théodorik, son fils Thorismond et ses Visigoths, Mérowig et ses Franks. Ils fondent sur Attila qui déjà entrait dans Orléans, le chassent et le poursuivent jusqu'à Châlons. Auprès de cette cité, les deux armées se rallient et se jettent l'une sur l'autre; c'était plutôt une boucherie qu'une bataille; elle dura jusqu'à la nuit, et Aetius ne s'aperçut qu'il était vainqueur qu'en voyant le lendemain le camp

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2.

[2] Saint Aignan avait succédé à saint Euverte, qui le fit élire son successeur avant sa mort. Saint Euverte eut une grande réputation de sainteté; mais sa vie n'est pas authentique.

[3] Sidon. Apollin., lib. 8, epist. 5.

des Huns abandonné et la terre jonchée de leurs cadavres. Il reçut, pour récompense de sa victoire, la mort de la propre main de Valentinien III qui, par une basse et atroce jalousie, priva l'empire du *dernier des Romains*.

Malgré la victoire glorieuse d'Aetius, les Gaules n'en étaient pas moins un monceau de ruines sanglantes.

Il fallait un Jérémie pour pleurer sur tant de malheurs : Salvien a mérité ce titre en même temps lugubre et sublime. Cet enfant de Lérins, dont Proculus de Marseille avait enrichi son Eglise, était un de ces hommes au génie ferme et sévère qui ne savent jamais ni transiger avec l'erreur ni sacrifier la vérité. L'âme fortement émue, à la vue des malheurs qui accablaient sa patrie, il lui consacra des accents plaintifs qui rappellent souvent Jérémie assis sur les ruines de Jérusalem; mais il éleva en même temps sa voix éloquente pour faire entendre de durs enseignements à ces Romains dont l'âme dégradée avait résisté à l'action puissante du christianisme, qui adoraient encore, dans leurs cœurs, des passions qu'ils ne déifiaient plus.

Ces chrétiens, que l'intérêt, l'entraînement universel avaient seuls amenés au pied de la croix, étaient trop nombreux au sein de la société chrétienne; ils étaient couverts de crimes et aimaient mieux accuser la Providence divine des maux qui les accablaient, que de les envisager comme une punition bien méritée; plusieurs allaient même jusqu'à nier la Providence, tant était profond l'abattement qu'avaient jeté dans les âmes les souffrances et les afflictions qui étaient tombées sur tous. Salvien, pour leur répondre, composa son bel ouvrage intitulé : *Du Gouvernement de Dieu*, plus connu sous le titre : *De la Providence* [1].

Déjà un poète chrétien, l'auteur anonyme du poème *De la Providence* [2], l'avait justifiée des blasphêmes de ceux qui oubliaient qu'ils étaient si coupables; il avait peint avec douleur les temples du

[1] M. Laurentie cite cet ouvrage comme l'œuvre de l'éloquent évêque Flavien. (*V.* t. I de l'Hist. de France, par M. Laurentie, p. 55, 57.) Nous ne connaissons pas d'éloquent évêque Flavien qui ait fait, dans les Gaules, un ouvrage intitulé : *Du Gouvernement de Dieu ;* c'est l'œuvre de Salvien, qui ne fut jamais évêque, comme en conviennent aujourd'hui tous les érudits.

M. Laurentie (p. 70) donne de même l'ouvrage de *La Vie contemplative*, comme l'œuvre de saint Vincent de Lérins. Nous savons que M. Fauriel a commis cette erreur avant lui; mais M. Laurentie avait à suivre de meilleurs guides que M. Fauriel en érudition ecclésiastique.

[2] Carm. de Providentiâ, inter S. Prosper. Aquit. op.

Seigneur brûlés, les vases sacrés profanés, les vierges et les veuves déshonorées, les plus tendres enfants égorgés dans leurs berceaux, les solitaires massacrés dans leurs grottes, les pasteurs enlevés à leurs troupeaux, chargés de chaînes, flagellés, jetés au feu; et il trouvait la cause de tous ces ravages dans les crimes sans nombre que Dieu voulait punir.

Salvien développe la même idée; il commence par prouver, dans les deux premiers livres, l'existence de la Providence par les témoignages des anciens philosophes et par ceux de l'Ecriture-Sainte; dans les six derniers, il passe en revue et réfute avec énergie toutes les objections faites contre la Providence.

A ceux qui se plaignaient de ce que Dieu n'écoutait pas leurs prières, il répond [1] : « Pourquoi nous plaindre de Dieu, lorsque Dieu a bien plus de raison de se plaindre de nous? Pourquoi murmurer de ce que Dieu ne nous écoute pas, lorsque nous ne l'écoutons pas nous-mêmes? de ce qu'il dédaigne de jeter les yeux sur la terre, lorsque nous n'élevons jamais nos yeux au ciel? de ce qu'il méprise nos prières, lorsque nous méprisons ses lois? Etablissons une égalité parfaite entre le Seigneur et nous. Eh bien! peut-on se plaindre avec justice d'être traités comme nous traitons les autres? Ah! il me serait trop facile de prouver que Dieu nous traite mieux encore que nous ne l'avons traité nous-mêmes! Ne faisons-nous pas tous nos efforts, je ne dirai pas pour nous dispenser d'accomplir ses lois, mais pour faire tout le contraire de ce qu'il nous ordonne? Dieu veut que nous nous aimions les uns les autres, et nous ne savons que nous déchirer, nous haïr; il veut que nous secourions les pauvres, et nous ne pensons qu'à envahir le bien d'autrui; il veut que tout chrétien soit chaste jusque dans ses regards, et quel est celui qui ne se roule pas dans la boue de l'impureté? Je dirai encore une chose bien triste et bien déplorable : l'Eglise elle-même, dont la mission est d'apaiser la colère de Dieu, ne fait au contraire que l'irriter davantage. A part un petit nombre qui fuient le mal, la société chrétienne n'est-elle pas une sentine de vices? Y trouverez-vous quelqu'un qui ne soit ni ami du vin ni de la bonne chère, ni adultère, ni fornicateur, ni ravisseur, ni débauché, ni voleur, ni homicide? J'en appelle à la conscience de tous les chrétiens : quel homme n'a pas commis quelqu'un de ces crimes? N'en est-il pas qui les ont commis tous? »

Après avoir passé en revue les diverses classes de la société, Sal-

[1] Salv., De Gubernat. Dei, lib. 3.

vien s'adresse à ceux qui prétendaient que leur titre de chrétien devait leur être une sauvegarde contre la colère du Seigneur.

« Il n'est presque aucun chrétien, presque aucun Ordre dans l'Eglise qui ne soit couvert de crimes et de péchés mortels. En quoi pouvons-nous donc nous glorifier de notre titre de chrétien? Ce nom sacré ne sert qu'à nous rendre plus coupables, puisque notre vie tout entière le dément; ce titre si saint ne fait qu'aggraver nos offenses, puisque nous les commettons au sein même de la religion. »

Dans les quatrième et cinquième livres, Salvien continue l'examen de la société qu'il a commencé dans le troisième : il trouve partout des crimes énormes qui justifient pleinement les rigueurs de la Providence. Les tableaux des vices qu'il trace avec indignation peuvent être parfois exagérés; mais on ne peut croire qu'il ait calomnié, à plaisir, la société au milieu de laquelle il vivait. Son caractère plein de gravité, l'estime dont il jouissait, sa sainteté incontestable ne laissent pas le droit de révoquer en doute les faits qu'il atteste et dont il fut le triste témoin.

De ces faits, il résulte qu'il existait au vᵉ siècle, comme deux sociétés distinctes : l'une, composée de ces chrétiens sincères et de conviction dont la vie pure nous ravit; l'autre, composée de chrétiens apparents et qui, après le baptême, étaient restés païens dans le cœur. Cependant, ces deux sociétés n'en faisaient qu'une extérieurement, et cette société était chrétienne. Le christianisme, depuis qu'il pouvait agir en liberté, avait exercé une action si puissante sur le monde, que bien peu voulaient encore porter le nom de païens. Mais le sang romain était tellement vicié par la civilisation fausse et dégradante du polythéisme, que la religion elle-même ne put le régénérer. Il fallut que Dieu amenât les barbares dans l'empire, pour le renouveler et former une société nouvelle qui pût devenir réellement chrétienne; car la plupart de ces peuples que les Romains nommèrent barbares parce qu'ils n'avaient pas leur triste civilisation, n'étaient pas aussi corrompus qu'eux; ils avaient dans l'âme plus d'énergie, il y avait au fond de leur nâture âpre et brute, plus de dispositions au bien, à la vertu.

Salvien a fait cette remarque et l'avoue avec franchise. Les penchants vicieux qui régnaient dans l'âme des barbares comme dans celle des Romains, puisqu'ils étaient hommes, leur faisaient commettre bien des crimes, sans doute, mais ils étaient moins vicieux que les Romains et surtout moins coupables. « Les Saxons, dit-il, sont cruels; les Franks sont perfides; les Gépides féroces, les

Huns impudiques; mais dans leurs vices, sont-ils aussi coupables que nous [1]? L'impudicité des Huns est elle aussi criminelle que la nôtre? La perfidie des Franks, l'ivrognerie d'un Alain, la rapacité d'un Albanais, sont-elles aussi condamnables que celles des chrétiens? Si le Hun et le Gépide mentent, qu'y a-t-il d'étonnant? Ils sont dans une erreur profonde sur la culpabilité du mensonge; il n'est pas étrange que le Frank n'ait pas horreur du parjure, il l'envisage comme une parole ordinaire. Je ne m'étonne pas que des barbares aient cette opinion, quand je la vois admise par un grand nombre de Romains qui, en la suivant, savent bien qu'ils pèchent. »

Dans son indignation, Salvien n'épargne pas les membres scandaleux du clergé.

« Trouve-t-on, dit-il [2], des crimes seulement parmi les laïques, n'en voit-on pas aussi chez certains clercs? Ne rencontre-t-on pas des religieux aussi coupables que les séculiers, et qui, sous un habit sacré, sont les esclaves des vices qui règnent dans le monde? N'en voit-on pas qui n'ont fait que couvrir d'un titre saint les turpitudes dont ils donaient autrefois l'exemple, qui font profession d'être convertis sans l'être réellement, qui ont changé de nom sans changer de vie? Pour eux le service de Dieu consiste dans l'habit, plutôt que dans les actions, et, tout en quittant l'habit du siècle, ils en ont conservé l'esprit. Ils vivent d'une manière si scandaleuse que vous ne pourriez jamais croire qu'ils font pénitence de leurs anciens égarements. Ils semblent bien plutôt se repentir de la pénitence qu'ils ont dû faire, et regretter, non pas d'avoir mal vécu, mais d'avoir promis de mieux vivre à l'avenir. Ils savent que je dis la vérité et ils en rendent témoignage au fond de leur conscience, ces religieux surtout, si avides d'honneurs, qui, après avoir reçu le nom de pénitents [3], achètent des dignités qu'ils n'avaient pas autrefois. Ils ont voulu redevenir non-seulement séculiers, mais plus encore que ce qu'ils étaient auparavant dans le monde. »

Salvien consacre le sixième livre à prouver que la Gaule, en particulier, mérita ses malheurs pour son amour effréné des spectacles

[1] Salv., De Gubernat. Dei, lib. 4.

[2] *Ibid.*, lib. 5.

[3] Ce passage de Salvien appuie les idées que nous avons développées au livre précédent, sur les *pénitents* qui formaient comme un ordre religieux dans la société chrétienne.

et des plaisirs des sens. Les Gallo-Romains se livraient aux spectacles avec une espèce de fureur; ils préféraient les représentations théâtrales aux solennités de l'Église, et les maux qui les accablaient n'avaient pu détruire leur funeste passion. Trèves, surtout, la cité la plus puissante des Gaules, se livrait aux plaisirs au milieu du sang et des ruines; détruite quatre fois de fond en comble, elle sortait à peine de ses décombres qu'elle redemandait aux empereurs un théâtre. Salvien, à cette vue, ne peut retenir son indignation, et il s'écrie [1] :

« Des cirques, habitants de Trèves, voilà donc l'objet de vos désirs, et cela après avoir été ruinés et massacrés, après que les ravages les plus affreux, la captivité, le sang, tous les supplices se sont précipités sur vous! Je ne sais rien de plus triste, de plus lamentable qu'une pareille folie! Je vous ai plaints sincèrement quand votre ville a été ruinée; mais, je vous l'avoue, vous me faites plus grande pitié, quand je vous vois demander des théâtres. J'imaginais que dans vos désastres vous n'aviez perdu que vos biens, je ne savais pas que vous y aviez aussi perdu la raison. Vous demandez donc aux empereurs, des théâtres, habitants de Trèves? Vous leur demandez un cirque. Mais, dites-moi, je vous prie, où le placerez-vous? Pour quel peuple, pour quelle cité le demandez-vous? Pour une cité en cendres, presque anéantie; pour un peuple captif ou massacré, un peuple qui n'est plus ou qui pleure, dont les débris, s'il en est, sont sous le poids du malheur; pour un peuple abîmé dans sa douleur, épuisé de larmes et de souffrances; pour une cité où vous ne pourriez pas me dire lesquels sont le plus à plaindre, de ceux qui ne sont plus ou de ceux qui vivent encore. Le malheur de ceux qui restent est plus affreux que la mort, et tu demandes des jeux publics, habitant de Trèves? Dis-moi, de grâce, où tu voudrais les célébrer? Est-ce sur les bûchers, sur les ossements et le sang des citoyens égorgés? Toute la cité n'en est-elle pas encore couverte? Où ne trouveras-tu pas du sang répandu, des cadavres, des membres déchirés et en lambeaux? Partout s'offre le spectacle d'une ville prise d'assaut, partout planent l'horreur de la captivité et l'image de la mort! Les restes d'un peuple malheureux sont épars çà et là sur les tombeaux des morts, et toi tu demandes des jeux! la ville est noire encore d'incendie, et toi tu prends un visage de fête! partout on verse des larmes, et toi tu es joyeux! Bien plus encore! tu pro-

[1] Salv., De Gubernat. Dei, lib. 6, ad fin.

voques Dieu par tes infâmes plaisirs, tu enflammes la colère de Dieu par tes superstitions criminelles! O cité de Trèves! je ne m'étonne plus, non je ne m'étonne plus que tant de malheurs soient tombés sur toi. Puisque trois ravages affreux n'avaient pu te corriger, tu méritais de périr une quatrième fois. »

Dans les septième et huitième livres, Salvien s'applique particulièrement à prouver que Dieu avait justement accablé de malheurs l'Afrique et surtout Carthage, pour punir les abominables impudicités dont elles étaient le théâtre, et les superstitions d'un grand nombre de faux chrétiens encore attachés au culte des idoles, qui approchaient de la table de Dieu, exhalant encore l'odeur des sacrifices idolâtriques; qui n'avaient que du mépris et des insultes pour les solitaires, plus mal reçus à Carthage que les Apôtres dans les cités païennes.

Ce magnifique ouvrage de Salvien, dont nous venons d'offrir une esquisse trop rapide, est dédié à l'évêque Salonius, ce fils du grand Eucher qui avait été son disciple à Lérins. Son frère Veranus avait été aussi élevé à l'épiscopat, et tous les deux s'efforçaient de suivre les traces de leur père, qui fut un des évêques les plus illustres de l'Eglise des Gaules au ve siècle et la gloire de l'Eglise de Lyon.

Nous avons déjà vu [1] Eucher abandonnant le monde et se retirant dans la petite île de Léro. Il y partagea son temps entre la prière et l'étude, et y composa plusieurs ouvrages : l'*Éloge de la solitude* que nous avons fait connaître, et sa *Lettre à Valérien*, qui mérite une étude toute particulière. Valérien était parent d'Eucher et s'occupait peu de la pratique des conseils de l'Évangile au milieu des honneurs dont il était entouré. Il lui fallut les graves et magnifiques paroles du solitaire de Léro pour lui faire ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts; il n'y fut pas rebelle, quitta le monde, entra à Lérins, et s'y appliqua avec tant d'ardeur à la pratique de la vertu, qu'il mérita d'être élevé sur le siége de Cémèle. La lettre que lui adressa Eucher est intitulée : *Du mépris du monde et de la philosophie du siècle.* C'est peut-être, de tous les ouvrages de l'antiquité chrétienne, celui dont on a le plus exalté l'éloquence. Le style en est fleuri, plein d'élégance et de naturel; les pensées et les sentiments en sont solides et vrais. Eucher y fait preuve d'une imagination brillante et féconde, il y met à découvert la fausse sagesse du monde et la vanité de son bonheur, qui n'est qu'apparent, tandis que les

[1] *V.* liv. 3, c. II.

chagrins qui le dévorent, quoique cachés, n'en sont pas moins réels et accablants.

« Le double lien qui nous unit, dit Eucher à Valérien [1], celui du sang et celui de l'amitié me pressent de t'écrire, pour plaider au tribunal de ton esprit la cause de ton âme. Puisque je t'aime comme moi-même, je dois nécessairement désirer pour toi le souverain bien que je désire pour moi. Grâce à Dieu, tu n'es pas éloigné de la pratique d'une vie sainte, et déjà, en suivant la pente d'un naturel heureux, tu as pratiqué plusieurs des préceptes de l'Évangile. C'est une grande faveur du Seigneur Notre Dieu, que cette bonne nature qu'il t'a donnée et qui a deviné et pratiqué quelques-unes des lois de la religion! Quoique tu jouisses des plus grands honneurs, j'ambitionne pour toi des honneurs plus grands encore, et je te convie à une gloire non pas terrestre, mais céleste, non aux grandeurs du siècle, mais à celle des siècles; car il n'y a qu'une gloire indestructible, c'est celle de l'éternité. Je vais te parler, non le langage de la sagesse de ce siècle, mais celui de cette sagesse secrète, cachée, qu'avant tous les siècles Dieu a prédestinée pour notre gloire. »

Après ce préambule, Eucher pose ce premier principe de la philosophie chrétienne : la création de l'homme pour Dieu, et il en tire la conséquence nécessaire, qu'il faut travailler avec zèle pour obtenir la possession de Dieu ou le salut qui est notre fin et la source du bonheur : nous devons employer pour le salut cette vie terrestre si courte et que se partagent les souffrances et les pénibles anxiétés de l'âme; qui se passe au milieu des soucis, des périls, des incertitudes; nous ne devons pas consacrer à des heures fugitives les soins que réclame l'éternité, et notre unique désir doit être pour cette vie éternelle que concourent à nous faire ambitionner et le bonheur qui nous y attend, et les maux dont nous sommes accablés ici-bas.

« Mon cher Valérien! continue Eucher, j'en appelle à votre expérience; cette vie terrestre n'est-elle pas remplie de peines, d'afflictions, d'incertitudes? Brisez donc cette chaîne interminable des affaires du siècle, de ces mille choses qui absorbent tous nos instants! Brisons les liens des vaines sollicitudes dont les nœuds nous serrent toujours davantage et renouvellent sans cesse nos douleurs! Chassez loin de vous ces préoccupations qui tourmentent continuellement les hommes et dont ils ne peuvent apercevoir le terme, qui

[1] Eucher., De Contemptu mundi et secularis philosophiæ, ad init.

abrégent pour eux cette vie, si courte déjà et si rapide! Elles ne peuvent nous apporter que joies passagères, chagrins amers, désirs inquiets, craintes continuelles; quittons ce monde où rien n'est stable, où les fortunes les plus brillantes comme les conditions les plus humbles ont leurs vicissitudes. »

Eucher examine ensuite ce qui pourrait retenir Valérien dans le monde, et il lui prouve que les honneurs et les richesses ne peuvent arrêter un cœur qui comprend combien est vain ce qui, en cette vie, ne nous sert de rien pour le bonheur, et passe aussi vite que la vie elle-même, qui s'écoule avec tant de rapidité. Il lui remet sous les yeux les exemples de tant de grands hommes du christianisme, qui ont renoncé au siècle pour faire leur salut; et, après lui avoir fait comprendre que rien dans le monde n'est digne de lui, il l'exhorte, avec une éloquence entraînante, à élever ses yeux vers le ciel, à ne plus chercher la vérité dans les philosophes profanes qui ne peuvent rien lui apprendre, mais dans les ouvrages des Saints et surtout dans la Sainte-Ecriture, où il découvrira la morale la plus belle et la plus sublime.

Les ouvrages d'Eucher augmentèrent la réputation que lui avait déjà acquise son généreux détachement du monde. On jugea qu'une si grande lumière devait enfin luire sur Israël, et il succéda à Senator (433), sur le siége de Lyon. Le saint évêque, en acceptant la dignité apostolique, en prit en même temps le fardeau, et il s'appliqua spécialement à nourrir son peuple de la parole évangélique [1]. « Il me semble encore, dit Claudianus Mamertus [2], le voir instruire son peuple, cet homme rempli d'une si haute sagesse, plein de mépris pour la terre et d'amour pour le ciel, humble d'esprit et pourtant d'un si haut mérite, d'un génie si pénétrant, riche de science et d'éloquence, le plus grand, sans contredit, des grands évêques de son temps. »

Plein de zèle pour la discipline ecclésiastique, Eucher seconda son ami Hilaire d'Arles dans ses précieux travaux. Il assista en particulier au premier concile d'Orange et en signa les actes avec la réserve seulement d'en soumettre les canons à l'acceptation des évêques ses comprovinciaux [3].

[1] Plusieurs homélies de saint Eucher sont parmi celles qu'on attribue à Eusèbe d'Emèse, et insérées, sous ce nom, au tome VI°, p. 618 et suiv. de la Bibliothèque des Pères (édit. Lyon).

[2] Claud. Mamert., De Statu animæ, 3, 9.

[3] Concil. Arausic., 1; apud Sirm., t. I, p. 75.

A peine Eucher était-il évêque, qu'il reçut de Salvien la lettre suivante; elle est une preuve nouvelle de l'amitié qui existait entre eux :

« Salvien à Eucher, évêque [1] :

« Ursicinus, votre disciple, est venu dernièrement m'offrir vos salutations; si vous ne lui en avez pas donné l'ordre, je loue sa sagesse, sans toutefois approuver son mensonge. S'il est venu d'après vos ordres, je m'étonne que vous ayez préféré m'envoyer ainsi vos devoirs d'amitié, que de m'écrire, c'est-à-dire que vous en ayez chargé un serviteur plutôt que de vous en être chargé vous-même. Je vous en fais de gros reproches, et je veux qu'à l'avenir vous vous conduisiez mieux; il y a de votre part au moins de la négligence, pour ne pas dire de l'orgueil. L'orgueil n'est-il pas trop souvent le compagnon des nouvelles dignités? Je vous avoue cependant que j'aurais peine à vous croire entaché de ce vice. Il est bien général, il est vrai, mais aussi votre vertu n'est pas commune.

« Je désire bien vivement que vous répondiez à la vieille estime que j'ai conçue pour vous. Or, si vous alliez déroger à vos anciennes habitudes, ne craindriez-vous pas qu'on l'attribuât à vos nouveaux honneurs? »

Nous n'avons pas la réponse d'Eucher, mais une autre lettre de Salvien nous apprend que les plus douces relations existaient entre eux.

L'évêque de Lyon avait employé le peu de loisirs que lui laissaient les devoirs de l'épiscopat, à composer deux ouvrages pour l'instruction de ses deux fils : *Les Formules spirituelles*, pour Veranus, et *Les Institutions*, pour Salonius [2]; il les envoya à Salvien, qui l'en remercia par cette lettre [3] :

« A mon seigneur et très-cher ami, l'évêque Eucher, Salvien prêtre :

« J'ai lu les livres que vous m'avez envoyés; ils sont courts, et cependant abondants en science. Il faut peu de temps pour les lire, et on en retire beaucoup d'instruction; ils sont dignes enfin

[1] Salv., Epist. 1 ad Eucher.

[2] Les ouvrages de saint Eucher sont contenus dans le tome VI[e] de la Bibliothèque des Pères, imprimée à Lyon, p. 824 et suiv. *Les Formules* et *les Institutions* ne sont que des remarques sur les endroits difficiles des Saintes Écritures.

[3] Salv., Epist. 2 ad Eucher.

de votre esprit et de votre piété. Je ne m'étonne pas que vous ayez composé un livre si utile et si beau, pour l'instruction de vos bienheureux enfants. Après avoir édifié en eux un temple magnifique à Dieu, vous avez voulu embellir comme le toit de votre édifice par votre nouvel ouvrage; jaloux de faire éclater en eux la science et la vertu, vous leur avez donné d'abord une éducation excellente, et vous leur prodiguez maintenant une instruction spirituelle.

« Que le Seigneur notre Dieu, dont la grâce a déjà rendu ces jeunes gens si admirables, les rende semblables à vos livres; c'est-à-dire que tous les deux retracent dans leur vie ce qu'ils contiennent de caché sous la lettre. Comme Dieu les a choisis pour être maîtres des Eglises, que ce même Dieu, infiniment bon, fasse que leur science soit utile à ces Eglises qu'ils ont à gouverner. Que leur progrès dans la vertu réjouisse et honore celui qui les a engendrés selon la chair et ceux qu'ils engendreront eux-mêmes selon l'esprit. Pour moi, je ne demande qu'une chose, c'est que ceux qui furent autrefois mes disciples, soient aujourd'hui mes intercesseurs auprès de Dieu. Adieu, mon seigneur et tendre ami. »

Ces lettres de Salvien nous révèlent dans ce grand homme une âme tendre et affectueuse, pleine d'abandon et de simplicité. Paisible dans sa retraite de Marseille, il ne s'occupait, après Dieu, que de ses études et de ses amis. Il resta toujours sans ambition et ne fut jamais élevé à la dignité épiscopale. Les évêques cependant le regardaient comme leur maître, et lui demandaient des homélies pour les lire dans les assemblées des fidèles[1]. On recourait de toutes parts à ses lumières, et on doit vivement regretter la perte de ses lettres, dont il ne nous est resté qu'un petit nombre. Le fruit de ses études sur l'Ecriture-Sainte était un poëme des six jours, et un commentaire sur l'Ecclésiastique que nous n'avons plus. Nous avons aussi à regretter son livre sur les avantages de la virginité. Mais nous possédons en entier son traité de l'*Avarice*, qui, sans être aussi célèbre que son ouvrage admirable *Du Gouvernement de Dieu*, mérite cependant d'être connu et étudié. Il est divisé en quatre livres, et Salvien y démontre l'obligation, pour tous les chrétiens indistinctement, de se détacher des richesses et de faire l'aumône. Il s'élève parfois avec tant de véhémence contre l'avarice qui souillait trop de fidèles et de membres du clegé, qu'il ne jugea pas à propos de se

[1] Gennad., De Vir. illustr.

faire connaître publiquement comme auteur de ce livre qui parut sous le pseudonyme de Thimothée.

Salonius, qui l'en savait l'auteur, lui en fit des reproches, et Salvien lui répondit[1] :

« A mon seigneur et bienheureux disciple ; à mon fils et mon père : mon disciple, par l'éducation que je lui ai donnée ; mon fils, à cause de l'amour que j'ai pour lui ; mon père, par la dignité dont il est revêtu : à Salonius, évêque, Salvien :

« Vous me demandez, mon cher et bien-aimé Salonius, pourquoi un certain auteur de notre temps a pris le nom de Thimothée dans les livres qu'il a récemment adressés à l'Eglise. Vous ajoutez que si je ne vous en donne une raison satisfaisante, on pourrait le reléguer, sous ce nom, parmi les écrits apocryphes.... C'était bien assez, je crois, pour chasser tout soupçon de livre apocryphe, d'avoir indiqué que l'ouvrage était composé par un auteur vivant encore. On pouvait, après cela, reconnaître facilement qu'il n'était pas donné comme l'œuvre de l'apôtre Thimothée.... Mais, ô mon cher Salonius, ma gloire et mon appui ! je vous en dirai à vous bien plus sur ce livre. On peut faire à ce sujet trois questions : Pourquoi l'auteur a-t-il adressé son livre à l'Eglise ? l'a-t-il fait paraître sous un nom emprunté, ou sous le sien ? Si ce n'est pas sous son nom, pourquoi en a-t-il pris un autre et pourquoi a-t-il choisi, de préférence, celui de Thimothée ? »

Salvien répond à ces diverses questions. Il a adressé son livre à l'Eglise, parce qu'un très-grand nombre de chrétiens avaient besoin des enseignements qui y sont contenus. Il l'a fait paraître sous un nom emprunté, de peur que le peu de considération dont jouissait le sien ne nuisît à l'ouvrage et le rendît moins utile. Il a choisi celui de Thimothée qui exprime l'honneur dû à Dieu, parce que ce n'est que pour l'honneur et la gloire de Dieu qu'il a écrit. Salvien finit ainsi sa lettre :

« Vous avez maintenant, mon cher et bien-aimé Salonius, ce que vous m'avez demandé. J'ai rempli la tâche que vous m'aviez imposée ; reste à vous à remplir aussi la vôtre, c'est-à-dire à prier le Seigneur notre Dieu que le livre en question soit aussi utile à l'auteur qu'il souhaite de le voir devenir utile à tous. Il est bien juste, ce me semble, de demander pour son propre salut ce que la

[1] Salv., Epist. ad Salon.

charité fait demander pour les autres. Adieu, mon Salonius, ma gloire et mon appui. »

On ne connaît pas avec certitude le siége qu'occupa Salonius, si tendrement aimé de Salvien; il est probable qu'il fut évêque de Genève[1]. Son frère Verannus fut évêque de Vence, et l'un et l'autre survécurent à saint Eucher de Lyon, leur père, qui mourut vers l'an 455.

Jusqu'au moment de sa mort, le grand évêque de Lyon remplit avec exactitude tous les devoirs de l'épiscopat. Il donnait à la piété et à l'étude les instants que lui laissaient le saint ministère et l'administration de son Église; il avait surtout une vénération profonde pour les martyrs. Nous avons encore les discours qu'il prononça en l'honneur des glorieux martyrs de Lyon, Blandine, Alexandre, Epipodius, et il composa aussi d'après les renseignements les plus authentiques, les *Actes de la légion Thébéenne*, que nous avons donnés en partie. Toujours ami de cette solitude qu'il avait célébrée avec tant d'éloquence, Eucher se retirait souvent au monastère de l'Ile-Barbe, pour y jouir des douceurs de la conversation divine, qu'on peut si difficilement goûter au milieu du monde, même dans les fonctions les plus saintes.

Alors vivait encore l'abbé Maximus, ce disciple de saint Martin qui avait fui Marmoutier et s'était retiré à l'Ile-Barbe pour y ensevelir ses vertus. Les solitaires de l'Ile-Barbe l'avaient élu, malgré lui, leur abbé, et il les avait dirigés, jusqu'alors, suivant les règles qu'il avait apprises du grand évêque de Tours. Ils ne possédaient rien, et n'avaient d'espérance que dans la charité. Or, il arriva un jour que la charité les oublia, et Maximus n'avait plus de quoi pourvoir à la nourriture de ses enfants. L'amour qu'il avait pour eux lui rendait bien sensibles leurs souffrances, et, dans sa douleur, il prit la résolution de quitter son monastère. Saint Eucher, l'ayant appris, en écrivit au prêtre Philon. Nous savons, lui dit-il, qu'il veut abandonner ses frères, parce que la crainte des barbares empêche de leur faire les aumônes accoutumées; dites-lui qu'il fasse achever la cellule que nous avons donné ordre de construire, qu'il tienne prêts les livres que nous lui avons demandés, et qu'avec la grâce de Dieu, nous irons passer avec lui le carême dans l'île. » Le saint évêque ordonne en même temps à Philon

[1] V. Tillemont, Mém. eccl., t. XV, p. 135; et Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 434.

d'envoyer au monastère trois cents mesures de blé, deux cents mesures de vin, deux cents livres de fromage et cent livres d'huile [1].

Cette œuvre de charité est la dernière action connue du saint et savant Eucher.

L'abbé Maximus, malgré les secours envoyés à son monastère, n'en persévéra pas moins dans son projet de l'abandonner. Son humilité était offensée, sans doute, de l'éclat que jetaient, malgré lui, ses vertus. Il s'enfuit secrètement de l'Ile-Barbe, et se rapprocha des lieux habités autrefois par saint Martin. Il s'arrêta à Chinon, où il fonda un monastère dans lequel il mourut, plein de jours et de vertus [2]. Il fut un des plus ardents propagateurs de l'école monastique de saint Martin, qui s'était particulièrement répandue dans la deuxième et la troisième Lyonnaises. On doit aussi compter au nombre des colonies de cet Ordre le monastère de Primuliac, qui ne fut, sous la conduite de Sulpice Sévère, qu'une colonie de Marmoutier, et les monastères fondés par le grand Germain d'Auxerre, qui avait choisi saint Martin pour modèle.

L'école monastique que l'on pourrait appeler orientale, et établie d'abord à Lérins, à saint-Victor de Marseille et aux îles Sthæchades, eut encore de plus vastes développements que l'école de saint Martin. Tous les évêques qui sortirent de ces monastères en popularisèrent les réglements. Ainsi Honorat et son disciple Hilaire d'Arles, Maximus et Faustus, tous deux successivement abbés de Lérins et évêques de Riez; Lupus de Troyes, Valérien de Cémèle, que la lettre d'Eucher conquit à la solitude où lui-même il avait su acquérir la perfection; Venerius de Marseille et son ami Rusticus de Narbonne, l'un et l'autre enfants de Cassien; Théodore de Fréjus, cet abbé des Stæchades qui fut jugé le plus digne de ce siége après Maximus de Lérins; enfin les deux fils de saint Eucher, Salonius et Veranus, et tant d'autres, moins connus, établirent dans leurs Églises des monastères auxquels ils donnèrent pour règles celles qu'ils avaient suivies eux-mêmes avant l'épiscopat.

Ils étaient secondés par de pieux abbés, tels que : saint Domitianus, enfant de Lérins, qui fut le premier abbé du monastère de Bebron, nommé depuis Saint-Rambert; saint Severus, fondateur d'un monastère à Agde; Severus de Vienne, ami de saint Germain d'Auxerre, et qui était venu d'Orient dans les Gaules, comme Se-

[1] Eucher., Epist. apud Baluz.

[2] Greg. Tur., de Glor. confess., c. 22.

verus d'Agde; saint Leonianus, amené captif de la Pannonie dans la province Viennoise [1], où il vécut reclus plus de quarante ans : une foule de solitaires se bâtirent des cellules auprès de la sienne, et donnèrent ainsi naissance au monastère de Saint-Pierre-de-Vienne. Leonianus leur donnait ses conseils sans sortir de sa cellule, et il dirigeait de la même manière un monastère de religieuses fondé aussi à Vienne [2].

Les évêques de cette cité avaient établi les monastères de Grigny qui avaient une règle particulière, empruntée sans doute à celles de Saint-Martin et de Lérins modifiées l'une par l'autre. Il y avait encore à Vienne plusieurs autres monastères, un entre autres où se sanctifia saint Clarus [3].

Mais ce furent saint Romain et son frère Lupicinus qui contribuèrent le plus puissamment à l'accroissement de l'école monastique orientale.

Romain était né au pays des Séquaniens [4], et avant lui, il n'y avait en cette province ni moines ni solitaires. Dans sa jeunesse, il ne reçut pas une éducation très-distinguée; mais il possédait une innocence et une charité parfaites, ce qui valait mieux que la science. Il passa les trente-sept premières années de sa vie dans un célibat chaste et pur, au milieu du monde, et ce n'est qu'à cet âge qu'il se sentit épris de l'amour de la solitude. Après avoir consulté un homme vénérable nommé Sabinus, qui gouvernait le monastère d'Aisnay, il quitta sa famille, et s'enfonça dans la vaste forêt qui enveloppait les montagnes du Jura. Il la parcourut en tout sens, et se fixa enfin dans un vallon très-solitaire, situé au pied de trois montagnes et au confluent de deux petites rivières [5]; on l'appelait Condat; un arbre touffu fournit au nouveau solitaire un abri contre les rayons du soleil, et une fontaine qui coulait auprès, son eau pure et limpide. Il ne mangeait, au commencement, que les fruits des arbres de la forêt. Ils eussent paru bien acides à un palais délicat, le pieux ermite les trouvait délicieux.

[1] Vit. S. Augendi; apud Bolland., 1 jan.

[2] V. Mabillon., Annal. ordin. S. Benedict., t. I.

[3] Vit. S. Clari; apud Bolland., 1 jan.

[4] Vit. S. Roman., c. 1; apud Bolland., 28 feb.—Cette vie fut écrite par un moine de Condat, contemporain, ainsi que celles de saint Lupicinus et de saint Augendus. (Apud Bolland., 21 mart. et 1 jan.)

[5] La Bienne et l'Allière. Condat, Candé, Candes, etc., viennent d'un mot celtique qui signifie *confluent*.

Romain avait emporté avec lui quelques semences et des outils. Fixé à Condat, il se mit à travailler de ses mains, suivant l'institution monastique. Mais au travail il joignait la lecture et la prière, et unissait ainsi, suivant son légendaire, la vie solitaire et la vie cénobitique. Sabinus lui avait donné, avant son départ, le livre de la *Vie des Pères du désert* et celui des *Institutions des saints abbés* (de Cassien). Il y trouvait la théorie et la pratique des vertus qu'il devait pratiquer. Après avoir passé une partie de la journée à lire, et l'autre à prier, il consacrait la troisième à travailler, pour gagner sa vie. Le produit de son travail, quel qu'il fût, le rendait toujours très-riche, car il n'avait à peu près besoin de rien.

Depuis longtemps, Romain, comme un autre Antoine, vivait seul au fond de son désert, ne voyant que le ciel, les animaux sauvages et quelques chasseurs égarés dans la forêt. Il vit un jour arriver son frère Lupicinus, plus jeune que lui, et qui, plein de dégoût pour le monde, quitta sa mère et sa sœur pour se joindre à son bienheureux frère et suivre ses exemples. Le Seigneur conduisait dans le même nid ces deux pures et blanches colombes, pour y enfanter, sous le souffle de Dieu, une famille spirituelle.

Leurs premiers enfants furent deux jeunes gens qui, ayant entendu parler de la sainte vie des deux frères, se mirent à les chercher dans la forêt. Romain en fut averti par le Seigneur, et il dit à Lupicinus la veille de leur arrivée: « Demain, il nous arrive deux hôtes qui veulent partager notre manière de vivre. » Il travailla donc avec son frère à leur préparer des cellules. Bientôt, Romain et Lupicinus virent accourir à eux une foule de disciples qui se construisirent des cellules séparées. L'amour de la vie monastique se répandit en bien des âmes; bientôt toute la province Séquanaise fut couverte d'églises et de monastères. Le plus fervent fut toujours celui de Condat, dirigé par Romain et par Lupicinus, dont la sévérité, tempérée par la douceur de son frère, conserva la discipline dans toute sa pureté.

Saint Hilaire d'Arles étant venu [1] dans la Séquanaise pour l'affaire de Chelidonius, envoya chercher Romain dont la réputation était venue jusqu'à lui. L'évêque d'Arles était un propagateur trop ardent de la vie monastique pour ne pas estimer Romain. Il lui donna publiquement les plus grandes louanges et ne le laissa retourner à Condat qu'après lui avoir conféré l'honneur du sacerdoce. Ro-

[1] Vit. S. Roman., c. 2.

main, après son ordination, ne changea rien à sa première vie. Il n'était prêtre qu'à l'autel; en toute autre circonstance, il continua d'être le plus humble des moines.

Or, le monastère de Condat[1] s'accroissait tous les jours, et une foule de pieux voyageurs venaient s'y édifier du spectacle des admirables vertus qu'on y pratiquait; mais le terrain qui l'environnait et qui était cultivé par les moines était bien étroit: dans l'hiver, il était couvert de neige; en été, il était au contraire brûlé par les rayons du soleil, et souvent des pluies violentes y faisaient descendre, des trois montagnes, des torrents qui emportaient les récoltes et quelquefois les arbres eux-mêmes; il ne pouvait donc fournir à la subsistance, non-seulement des voyageurs, mais encore des moines.

Les deux abbés, Romain et Lupicinus, fondèrent alors un second monastère dans un endroit de la forêt nommé Laucone; les moines qu'ils y établirent le défrichèrent et le rendirent si fertile qu'ils récoltaient ce qui leur était nécessaire à eux et à leurs frères de Condat. Lupicinus partageait avec Romain l'autorité dans les deux monastères, mais il dirigeait cependant plus particulièrement celui de Laucone où il laissa en mourant cent cinquante moines.

Les deux saints avaient laissé, dans le monde, une sœur qui brûlait du désir d'imiter leurs exemples; ils ne purent résister à ses pieuses sollicitations, et lui bâtirent un monastère dans un lieu sauvage, au milieu des rochers et des cavernes, d'où il prit le nom de Beaume[2]. Elle y eut sous sa conduite plus de cent religieuses, qui ne sortaient jamais de leur monastère que lorsqu'on les portait en terre. Plusieurs cependant avaient leurs fils ou leurs frères à Laucone qui en était peu éloigné; mais les uns et les autres se regardaient comme morts, de peur que leur souvenir n'affaiblît leur résolution.

Les institutions les plus saintes ne peuvent détruire dans le cœur de l'homme son inclination au mal, et s'il n'exerce sur lui-même la plus active surveillance, il quittera bientôt la voie du bien et de la vertu.

Les terres nouvellement défrichées de Laucone et arrosées des sueurs des courageux enfants de Lupicinus avaient produit des récoltes magnifiques, et partant l'abondance dans le monastère de

[1] Le monastère de Condat fut depuis appelé Saint-Claude.

[2] Beaume vient d'un mot celtique qui signifie *grotte* ou *caverne*.

Condat [1]. Or, pour un monastère, les richesses sont la source du relâchement, et plusieurs des moines de Condat commencèrent à aimer la bonne chère et à transgresser la règle gardienne de leur vertu. Romain voyait bien les abus; il en gémissait; il donnait des avis, mais il était d'une douceur qui dégénérait un peu en faiblesse, et les moines relâchés, qui ne sentaient pas la verge qui eût été nécessaire pour les corriger, devenaient pires de jour en jour.

Romain eut alors recours à Lupicinus, qui était très-austère, dit Grégoire de Tours, et était quelquefois deux jours sans manger [2]. Il lui abandonna la direction entière de Condat, afin qu'il y rétablît l'exacte discipline et se soumît tout le premier à ses réglements [3]. Lupicinus s'aperçut bientôt que la gourmandise était la source des abus dont il était témoin; il dit donc à son frère, le troisième jour après son arrivée : « Si vous le permettez, seigneur mon frère, nous aurons demain à notre repas une bouillie qui fait mes délices : on la fait avec de la farine d'orge, et il n'y entre ni sel ni huile. » Romain y consentit volontiers, et personne n'osa murmurer.

Au repas, Romain et Lupicinus, qui s'occupaient peu de la bonne chère, mangèrent comme d'habitude; mais beaucoup d'autres ne purent même goûter un mets aussi insipide et sortirent de table sans avoir rien pris.

Lupicinus, enchanté au-dedans de lui-même du succès de son expérience, dit encore à son frère, en présence de tous les moines : « Mon cher frère, si vous voulez me faire fête, vous me donnerez cet excellent mets tous les jours, jusqu'à ce que je retourne à Laucone; si vous le voulez bien, allez prendre soin de ce monastère, et moi, je resterai ici quelque temps pour jouir de ces délices avec nos frères. »

A la troisième épreuve, l'expérience de Lupicinus eut un succès complet. Pendant la nuit, tous les estomacs amis de la bonne chère quittèrent un si mauvais hôtel, et Lupicinus, tout joyeux, dit à Romain : « Revenez, maintenant, très-cher frère, et faites servir le repas ordinaire prescrit par la règle; ceux qui nous ont quittés préféraient leur ventre à J.-C. Le vent a emporté la paille, il ne nous reste que le bon grain; les geais et les corbeaux se sont envolés, il ne nous reste que les douces colombes du Seigneur. »

[1] Vit. S. Rom., c. 3.

[2] Greg. Tur., De Vit. Patr., c. 1.

[3] Vit. S. Rom., c. 3.

Lorsque Romain quittait son monastère, c'était pour faire de pieux pèlerinages, et il était accompagné[1] d'un de ses disciples nommé Palladius, qui fut témoin d'un grand nombre de miracles que fit le saint abbé. Un jour, entre autres, Romain se rendait à la basilique des martyrs d'Agaune; il passa par Genève, et comme il fut surpris par la nuit, il se réfugia dans une grotte peu éloignée de la cité. C'était la demeure de deux lépreux qui, au moment où Romain arriva, étaient allés dans la campagne chercher un peu de bois. A leur retour, ils furent bien surpris de trouver des hôtes en leur pauvre logis, et ils osaient à peine les regarder; mais Romain s'avança au-devant d'eux, les embrassa, partagea leur repas et passa la nuit auprès d'eux. Au point du jour, il se remit en route après avoir rendu grâces à Dieu et à ceux qui lui avaient donné l'hospitalité. Lorsqu'il fit assez jour pour que les pauvres lépreux pussent se voir, ils jetèrent tout à coup un cri d'étonnement et se félicitèrent mutuellement de leur guérison. Ils n'eurent pas besoin de chercher longtemps pour en trouver la cause, et se dirigèrent pleins de joie vers Genève où ils étaient connus de tout le monde; ils annoncèrent à l'évêque et au clergé le miracle que Romain avait fait en leur faveur. Aussitôt on se mit à la poursuite du saint abbé, qui fut ramené à Genève où l'évêque, le clergé et tous les citoyens le reçurent avec de grands honneurs.

L'humilité de Romain les lui fit supporter avec peine, et il s'enfuit bientôt à son monastère où il continua son admirable vie. Lorsqu'il sentit qu'il arrivait au terme, il embrassa tous ses enfants spirituels, les confia à Lupicinus, et son âme pure, dit le légendaire[2], s'envola pleine de joie au ciel. Outre les monastères de Condat et de Laucone, Romain en fonda plusieurs autres, parmi lesquels on distingue particulièrement celui qui fut appelé de son nom, Roman-Moustier[3].

Au milieu des nombreux monastères qui s'élevaient de toutes parts dans les Gaules, celui de Lérins conservait toujours sa supériorité et continuait d'être, sous la direction de Faustus, le sanctuaire de la science et de la vertu.

Cet asile de la paix fut un instant dans le trouble et l'agitation. Théodore, évêque de Fréjus, voulut restreindre les pouvoirs de

[1] Vit. S. Rom., c. 4.

[2] *Ibid.*, c. 5.

[3] Greg. Tur., De Vit. Patr., c. 1.

l'abbé, et étendre sa juridiction sur le monastère qui était sur le territoire de son Eglise. Faustus soutint ses droits, et Théodore en fut si indigné, qu'il l'interdit de ses fonctions sacerdotales. Faustus quitta Lérins et porta ses plaintes aux évêques Maximus de Riez et Valerianus de Cémèle qui prirent fait et cause pour lui, et à Ravennius qui résolut d'assembler en concile les évêques voisins pour terminer ce différend; il leur envoya donc cette circulaire[1] :

« Lorsqu'un membre souffre, il est impossible que les autres membres du même corps ne partagent ses douleurs; c'est pourquoi, unis que nous sommes en J.-C., nous ne pouvons différer de faire tout ce que nous pourrons pour guérir le mal qu'a produit le dissentiment qui s'est élevé entre le saint évêque Théodore d'une part, et de l'autre les saints évêques Maximus et Valerianus, l'abbé Faustus et tous les frères de l'île de Lérins. Nous avons fixé au troisième jour des calendes de janvier l'examen de cette affaire. Nous prions Votre Sainteté de prendre la peine de venir à Arles, afin que le mal qui s'aggraverait en se prolongeant soit guéri par la présence de Votre Béatitude. L'affaire est grave et a fait bien du bruit; il est donc nécessaire d'être en assez grand nombre pour la terminer. »

Ravennius mit à sa lettre une note particulière pour les moines de Lérins et pour saint Rusticus de Narbonne qui vivait encore alors. Aux moines de Lérins il dit : « Il convient surtout que vous vous rendiez au concile, vous tous qui êtes à Lérins et que cette île, comme une tendre mère, a nourris de grâces et de vertus. » La note pour saint Rusticus était ainsi conçue : « Nous supplions d'une manière toute particulière Votre Béatitude de venir au concile. Pour une maladie grave, on doit employer les médecins les plus habiles. »

Rusticus se rendit à la prière de Ravennius, ainsi que Nectarius, évêque de Digne, Florus de Triscatinum (nommé depuis Saint-Paul-Trois-Châteaux), Constantius d'Uzès, Asclepius d'Apt, Maximus d'Avignon, Salonius de Genève, Ingenuus d'Embrum, Chrysanthus, Justus, Ynantius, et Zoticus dont on ignore les siéges. Ils formulèrent leur décision en ces termes[2] :

« Etant assemblés à Arles, dans le secretarium de l'église, le nom de Dieu invoqué, et n'étant sous aucune influence du dehors, nous avons examiné le différend qui s'est élevé par rapport à l'île de Lérins.

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 120, 121.
[2] III Concil. Arelat.; apud Sirm., *loc. cit.*

« Inspirés, comme nous le croyons, par l'Esprit-Saint, il nous a plu de prier le saint et bienheureux frère l'évêque Théodore, d'oublier tous les sujets de dissentiment qui s'étaient élevés, de mettre fin au scandale qu'il déplore aussi bien que nous, de se montrer disposé à accepter les satisfactions du saint prêtre Faustus, abbé du monastère de Lérins, de le recevoir en paix et affection comme autrefois, d'oublier tout ce qu'il aurait à lui reprocher, et de le renvoyer avec ses bonnes grâces et son amitié à son île et à la congrégation que Dieu lui a confiée.

« L'évêque Théodore ne s'attribuera pas d'autres droits que ceux que possédait son prédécesseur l'évêque Léontius, de sainte mémoire, c'est-à-dire que les clercs de Lérins ne pourront être ordonnés que par lui ou avec son autorisation; qu'on ne recevra que de lui le saint chrême; qu'il confirmera les néophytes qui pourraient se trouver au monastère; que, sans sa permission, on ne pourra admettre les clercs voyageurs ni à la communion ni au ministère.

« L'abbé de Lérins aura juridiction entière sur les laïcs habitant son monastère; l'évêque ne pourra en revendiquer aucun; il ne pourra pas même en ordonner, sans l'autorisation de l'abbé. Il est conforme à la raison et à la religion que les clercs aient pour l'évêque la soumission qu'ils lui doivent, et que toute la congrégation laïque du monastère ne reconnaisse que l'autorité de l'abbé qu'elle s'est choisi.

« On doit avoir un soin particulier d'observer la règle qui a été établie autrefois par le fondateur du monastère. »

On ne pouvait fixer plus clairement, et avec plus de sagesse, les limites de la juridiction des évêques et des abbés; si on n'eût pas oublié cette décision, ou si on eût voulu toujours l'observer, on eût évité bien des conflits scandaleux qui déshonorent les belles pages de l'histoire de l'Eglise.

Ravennius paraît pour la dernière fois dans l'histoire, à l'occasion de ce troisième concile d'Arles : ce fut un homme pieux, sans ambition; et dans toutes ses actions, il a montré beaucoup de modération et de sagesse; il fut remplacé par Leontius qui imita ses vertus.

L'archidiacre de l'Eglise Romaine, Hilarus, étant monté sur la chaire de saint Pierre après saint Léon (461), écrivit à Leontius la lettre suivante pour lui annoncer son élévation au souverain pontificat :

« Hilarus [1], pape, à son très-cher frère Leontius :

« Nous avons voulu que, par le moyen de Votre Fraternité, il fût connu de tous nos frères et co-évêques de vos provinces, que la main du Seigneur a daigné visiter notre humilité et nous confier le gouvernement du siége apostolique, non à cause de nos mérites, mais dans son infinie miséricorde. C'est pourquoi, très cher frère, vous daignerez porter à la connaissance de tous les frères des Gaules ce que nous vous annonçons par cette lettre, afin qu'ils prient pour nous Notre-Seigneur J.-C., et unissent leurs vœux aux nôtres pour le bien de l'Eglise universelle.

« Que Dieu, très-cher frère, vous conserve en bonne santé. »

Leontius connaissait, avant de recevoir cette lettre, l'exaltation d'Hilarus sur le siége de Rome, et il lui avait écrit la lettre suivante :

« Au seigneur pape Hilarus, digne de louanges et du siége apostolique, Leontius, évêque [2] :

« Nous déplorons la perte de Léon, votre très-saint prédécesseur, que la mort vient de nous enlever au moment où il veillait avec tant de soin contre les hérésies et arrachait, du champ de l'Eglise, cette ivraie qui, hélas! y fructifie trop. Mais aussi nous nous félicitons de ce que Votre Sainteté soit là pour réparer cette perte; car un fils se réjouit de l'honneur de sa mère. Or, comme l'Eglise Romaine est notre mère à tous, nous avons dû nous réjouir de ce que, dans les malheurs et les troubles qui désolent notre temps, vous ayez été élu pour la gouverner, pour juger les peuples suivant l'équité et diriger les nations sur la terre. C'est pourquoi, lorsque nous avons appris, par notre diacre Concordius, l'heureuse nouvelle de l'exaltation de Votre Sainteté, nous avons rendu grâces à notre Dieu, et nous avons résolu de vous rendre au plus tôt nos devoirs par cette lettre de notre humilité, afin que l'amitié qui existait déjà entre Votre Sainteté et nous se fortifie dans le Seigneur et s'augmente encore en même temps que le respect que des enfants doivent à leur père.

« Qu'il soit donc béni, celui qui vient au nom du Seigneur! Que Votre Sainteté travaille avec ardeur à la grande œuvre qu'a commencée le pape Léon, et qu'à la tête des soldats de Gédéon, au bruit éclatant de leurs trompettes et à la lueur de leurs lampes, les murs

[1] Epist. Hilar. ad Leont.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 127.

[2] Apud D'Acheri, Spicileg., t. III.

maudits de l'infidèle Jéricho tombent enfin sous les coups de Votre Sainteté !

« Du reste, comme notre Eglise d'Arles a été décorée de grands priviléges par le siége apostolique, nous prions Votre Sainteté de n'en rien retrancher, de les augmenter plutôt, afin que nous puissions travailler avec vous dans la vigne du Seigneur Dieu des armées, et déjouer les efforts des méchants; car si nous n'avons pas une haute autorité pour les réprimer, ils deviendront pires de jour en jour, parce que la malice de ceux qui nous haïssent prend sans cesse de nouveaux accroissements. »

Hilarus lui répondit [1] :

« La lettre que vous m'avez envoyée par notre estimable fils Pappolus a augmenté la tendresse que nous ressentions déjà pour les Eglises des Gaules et tout leur clergé, depuis les évêques qui les gouvernent jusqu'aux plus humbles clercs. Je présume qu'au moment où vous m'avez écrit, vous n'aviez pas encore reçu la lettre que nous vous avions adressée pour vous annoncer notre épiscopat; vous m'en eussiez certainement parlé si le porteur, pour une raison que j'ignore, n'eût pas mis du retard. Sachez donc que j'ai accompli ce que demandaient de moi et la coutume et l'amour que j'ai pour vous; je désire que cette lettre soit pour vous une nouvelle notification; je ne veux pas que vous me regardiez comme négligent dans l'accomplissement de mes devoirs de fraternité. Quant au désir que vous me manifestez de me voir suivre les règles établies par nos pères, c'est là mon intention, et rien ne me paraît plus salutaire que, dans l'Eglise qui est une et ne doit avoir ni tache ni ride, on suive exactement les règles de la discipline. Si vous apercevez quelque chose sur quoi il faille ou éclairer ou corriger, vous agirez très-sagement en m'envoyant une personne capable de me mettre au courant de l'affaire et de me donner tous les renseignements. Avec la grâce de Dieu, je chercherai toujours et surtout à entretenir la plus grande concorde entre les prêtres du Seigneur, et à les amener à ne point chercher leurs intérêts, mais ceux de J.-C.

« Que Dieu, très-cher frère, vous conserve en bonne santé. »

Hilarus donna une première preuve de son zèle pour la pureté de la discipline, dans l'affaire d'Hermès. Cet ancien archidiacre de saint Rusticus de Narbonne avait d'abord été élu évêque de Béziers. Se voyant repoussé par les citoyens de cette cité, il vint à Narbonne

[1] Epist. 2 Hilar. ad Leont. episcop.; apud Sirm., p. 128.

exercer les fonctions épiscopales à la mort de saint Rusticus. A la nouvelle de cette intrusion, irrégulière de tous points, les évêques des Gaules s'assemblèrent; mais pendant qu'ils examinaient cette affaire importante, le Visigoth Fridérik, qui pouvait haïr personnellement Hermès et jugeait sans doute la procédure des évêques trop lente, envoya au pape le diacre Jean pour lui dénoncer l'usurpation d'Hermès. Fridérik était frère de Théodorik, roi des Visigoths qui alors occupaient Narbonne. Le pape ayant reçu sa dénonciation et entendu son envoyé, écrivit à Léontius d'Arles une lettre assez vive [1] dans laquelle il lui fait des reproches de ce que, ne voulant ou ne pouvant pas remédier au scandale qui vient d'arriver, il a négligé d'en avertir le saint-siége, et il lui ordonne de lui envoyer incessamment sur cette affaire tous les renseignements nécessaires.

Leontius ne méritait pas les reproches du pape. La discipline de l'Eglise voulait que toutes les causes, excepté celles qu'on appelait majeures ou sur lesquelles on ne pouvait s'accorder, fussent jugées par les évêques comprovinciaux ; or, les évêques étaient assemblés et examinaient la cause d'Hermès. Il n'y avait donc aucune raison d'écrire au pape, et ce fut le concile lui-même qui lui adressa la relation de ce qui avait été fait. Il lui envoya à cet effet l'évêque Auxanius, et Faustus qui venait de succéder à saint Maximus sur le siége de Riez, après lui avoir déjà succédé une fois comme abbé de Lérins.

Le pape, à l'arrivée des deux envoyés des évêques gaulois, assembla un nombreux concile qui fut présidé par Auxanius et Faustus, et dans lequel on fit plusieurs réglements dont le pape envoya l'abrégé aux évêques des Gaules [2].

On y décida : 1° qu'Hermès serait confirmé sur le siége de Narbonne, mais privé de ses droits de métropolitain dans les ordinations épiscopales, droits qui seraient rendus à son successeur; 2° que les conciles se tiendraient régulièrement tous les ans dans les Gaules, et seraient convoqués par Leontius d'Arles; 3° que les évêques ne pourraient sortir de leur province sans prendre des lettres de communion de leur métropolitain; s'il les refusait, l'évêque d'Arles, assisté de deux autres métropolitains, devait examiner les raisons de son refus.

[1] Hilar., Epist. 3 ad Leont. episcop. ; apud Sirm., *loc. cit.*

[2] Hilar., Epist. 4 ad Episcop. div. prov. Gall. ; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 129.

Leontius avait envoyé au pape un mémoire relatif à quelques paroisses soustraites à la juridiction de son siége; Hilarus renvoie cette cause aux évêques des Gaules et défend d'aliéner les biens des Eglises, sans la permission de ces mêmes évêques assemblés en concile.

L'affaire d'Hermès terminée, le pape eut à s'occuper de celle de saint Mamertus, évêque de Vienne, qui ordonna un évêque à Die, cité soumise à la juridiction de l'Eglise d'Arles. Le pape saint Léon n'avait donné à l'évêque métropolitain de Vienne que quatre suffragants : les évêques de Tarentaise, de Valence, de Genève et de Grenoble [1]. Mamertus avait eu tort d'ordonner un évêque à Die ; mais il paraît que son procédé n'avait rien de blessant pour l'évêque d'Arles, puisqu'il fallut que le pape reprochât à Leontius de ne pas l'en avoir averti et prit l'initiative.

Il ne savait ce qui s'était passé à Die que par une dénonciation de Gundeuk, chef burgunde et maître de la milice en ces contrées. Ce chef accusait saint Mamertus d'être venu dans la cité de Die en ennemi, et de lui avoir imposé un évêque de force. Le pape écrivit donc à Leontius une lettre dans laquelle il lui ordonna de l'instruire, en détail, de tout ce qui s'était passé, et blâma saint Mamertus en termes très-vifs [2].

« Il ne faut pas s'étonner, dit le savant cardinal Baronius [3], que le pontife romain se soit élevé avec tant de véhémence contre un homme distingué par sa sainteté. Dans les choses qui sont du for extérieur, tout le monde peut être trompé. Il en arriva de même à saint Léon qui accusa avec beaucoup d'aigreur saint Hilaire, presque pour la même raison. Qui ne sait qu'il arrive souvent que les oreilles des pontifes sont remplies de fausses accusations et qu'il peut leur arriver de poursuivre un innoncent, lorsqu'ils croient agir selon la justice? »

Il est certain que saint Mamertus avait outrepassé ses droits ; mais il agit certainement pour tout autre motif que pour celui d'ambition que lui prêta le pape Hilarus. Sa cause, d'après les ordres du pape, fut examinée dans le concile ordinaire où se trouvèrent Victurus, Ingenuus, Ydatius, Eustasius, Fonteius, Viventius, Eulalius, Veranus, Faustus, Auxanius, Proculus, Ausonius, Paulus, Me-

[1] *V. sup.*, liv. 4.

[2] Hilar., Epist. 5 ad Leont.; apud Sirm., p. 131, 132.

[3] Baronius, Annal. eccl., ad ann. 464, t. VIII, p. 261, 262.

morialis, Cœlestius, Projectus, Eutropius, Avitianus, Ursus et Leontius. Ils chargèrent l'évêque Antonius de porter leur décision au pape, qui leur répondit par une lettre [1] dans laquelle il reproche à Mamertus de n'avoir écouté qu'une ambition qu'eût dû réprimer l'évêque Leontius, qui ne l'a supportée que par une trop grande modération. Il charge Veranus de faire à l'évêque de Vienne les réprimandes qu'il mérite, et de l'avertir de se contenter, à l'avenir, de faire les ordinations dans les Eglises désignées par le siége apostolique. Quant à l'évêque de Die ordonné par Mamertus, il devra être confirmé dans son siége par Léontius.

Cet évêque était saint Marcellus, frère et successeur de saint Petronius. Il eut si peu de part à son ordination irrégulière, qu'à la première nouvelle de son élection, il s'était enfui. Ce fut probablement à cause de sa haute sainteté qu'on ne jugea pas à propos de le déposer de son siége.

Le pape Hilarus joignit à la lettre qu'il envoya aux évêques qui avaient jugé la cause de Mamertus, une autre lettre [2] adressée à tous les évêques de la Viennoise, de la Lyonnaise, des Narbonnaises, et de la province des Alpes. Il leur dit que l'ambition de Mamertus lui donne occasion de renouveler sa recommandation de tenir régulièrement, chaque année, des conciles, et de choisir les lieux et les temps les plus convenables, afin que personne n'ait de prétexte pour y manquer.

Nous possédons encore une lettre du pape Hilarus à Leontius, Veranus et Victurus [3], au sujet d'une discussion qui s'éleva entre Ingenuus d'Embrun et Auxanius, dont on ignore le siége, relativement aux Eglises de Cémèle et de Nice. Ces deux villes étaient fort rapprochées l'une de l'autre, et reconnaissaient le même évêque. Il paraîtrait, d'après la lettre du pape, qu'Auxanius aurait obtenu de Rome que Nice serait érigée en siége épiscopal, quoiqu'elle ne jouît pas du titre de cité; Ingenuus s'en plaignit, on ne sait pour quelle cause, mais avec raison apparemment, puisque Hilarus déclare, à la fin de sa lettre, que Nice sera, comme autrefois, sous la juridiction de l'évêque de Cémèle. Il charge les trois évêques auxquels il écrit d'annuler les décisions qu'on pourrait avoir obte-

[1] Hilar., Epist. 6 ad Episcop. concil.; apud Sirm., p. 132 et seq.

[2] Hilar., Epist. 7; apud Sirm., *ibid.*, p. 134.

[3] Hilar., Epist. 8; apud Sirm., t. I, p. 135.

nues, par surprise, du siége apostolique, et qui seraient contraires aux règles suivies auparavant.

Nous voyons souvent en ces discussions le nom de Veranus, de Vence : ce fils de saint Eucher, dont nous avons déjà parlé, semble avoir joui d'une haute considération auprès du pape Hilarus, qui lui confiait les missions les plus importantes. Il fut un des plus saints évêques de son temps. Son frère Salonius était également distingué par sa science et ses vertus ; nous avons encore de Salonius des dialogues sur les *proverbes* et l'*ecclésiaste* de Salomon. Il y prend, pour interlocuteur, son frère Veranus, ce qui nous porterait à croire qu'ils ne sont que le résumé des pieuses conversations qu'avaient entre eux les deux frères, lorsqu'ils pouvaient dérober quelques instants à leur saint ministère. « Le style de ces dialogues est simple et net ; la plupart des explications ont rapport à la morale, et sont pleines de piété [1]. »

Nous n'aurons plus occasion de parler des deux fils du grand Eucher qui devaient cependant être encore jeunes au moment où nous sommes arrivés. Leur vie, comme celle de leur père, pour être inconnue à peu près aux hommes, n'en fut ni moins agréable à Dieu ni moins utile à l'Église qui les a placés parmi les saints.

II.

Églises centrales de la Gaule. — Travaux disciplinaires des évêques Eustochius de Tours, Victorius du Mans, Léon de Bourges, Talasius d'Angers. — Mouvement liturgique — Saint Lupus de Troyes, saint Euphronius d'Autun, saint Mamertus de Vienne, dignes imitateurs de Venerius de Marseille — L'art chrétien. — Saint Namatius — Saint Perpetuus — Saint Patiens. — Saint Mamertus. — Ce pieux évêque établit les Rogations, qui bientôt après sont instituées dans l'Église d'Arvernie.

433 — 470.

Tandis que les Églises méridionales, sous la domination des Visigoths et des Burgundes, jouissaient d'une assez grande liberté et d'une paix qui ne fut troublée que par Evarick dont nous raconterons bientôt la persécution et les projets ambitieux, les autres Eglises des Gaules étaient toujours ravagées par les barbares ; les

[1] Hist. litt. de France, par les Bénédictins, t. II, p. 435.

Eglises septentrionales, surtout, l'étaient par des tribus nombreuses sorties de la Germanie trans-rhénane, et qui prenaient le nom de Franks. Destinés à être plus tard les enfants chéris de l'Eglise, les Franks étaient alors ses ennemis; mais tandis qu'ils pillaient les églises, Dieu préparait les grands évêques qui devaient les éclairer des lumières de l'Evangile. L'histoire des Eglises septentrionales s'offrira à nous, dans un demi-siècle, magnifique et remplie d'événements; leurs annales ne commencent, véritablement, qu'à cette époque, et nous n'avons pu remarquer, jusqu'ici, que des faits rares et isolés, suffisants seulement pour attester leur existence. Il faut aussi, pour le moment, nous contenter de glaner quelques faits dont les Eglises centrales furent le théâtre; elles avaient alors plusieurs évêques très-remarquables. Sans compter Lupus de Troyes qui vivait encore, on distinguait Eustochius de Tours, Victorius du Mans, Léon de Bourges, et Talasius d'Angers, remarquables surtout par leur zèle pour la pureté de la discipline ecclésiastique. Ce fut à l'occasion de l'ordination [1] de Talasius que se tint le premier concile d'Angers (453), qui fut présidé par Eustochius, métropolitain de la province. On y renouvela les lois des conciles de Vaison, d'Orange et d'Arles, particulièrement sur la juridiction des évêques, sur leurs clercs, et l'irrégularité provenant de la bigamie. Le troisième canon défend aux clercs, obligés à la continence, de recevoir des soins de toute autre femme que de leurs sœurs, leurs tantes ou leurs mères. Le deuxième concile d'Arles avait permis aux clercs d'avoir avec eux leurs épouses, après avoir fait avec elles vœu de continence; les Pères d'Angers trouvèrent, avec raison, cette cohabitation trop dangereuse; ils leur interdirent même d'avoir avec eux leurs filles, sans doute parce que l'amour paternel les eût empêchés de remplir leur ministère avec tout le zèle et le désintéressement nécessaires.

Le premier canon du concile d'Angers est le plus remarquable et le seul qui ait une importance historique. « Qu'il ne soit pas permis aux clercs, y disent les évêques, d'aller contre un jugement épiscopal et de recourir aux tribunaux séculiers sans avoir consulté leurs évêques. »

Cette question des jugements épiscopaux faisait alors quelque bruit dans l'Eglise. Les premiers empereurs chrétiens avaient accordé aux évêques le privilége de juger légalement toutes les causes des

[1] Concil. Andegav.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 116.

clercs, et personne n'avait le droit de traduire les clercs devant les tribunaux civils. Le tyran Constantin, pendant sa courte domination sur les Gaules, leur avait ôté ces priviléges; mais lorsqu'il eut été chassé, Théodose et Valentinien envoyèrent à Armatius, préfet du prétoire des Gaules, une constitution qui commence ainsi [1] :

« Nous rétablissons, de notre plein gré, les priviléges des églises et de tous les clercs que le tyran Constantin leur avait ôtés.

« Nous réservons au jugement de l'évêque les clercs que cet ambitieux impie avait ordonné de traduire indifféremment devant les tribunaux séculiers. On doit, à cet égard, maintenir ce qui fut décrété autrefois, car il n'est pas permis de soumettre au jugement des puissances temporelles ceux qui sont revêtus d'un ministère divin. »

Valentinien III changea depuis (452) d'avis sur ce point, et il fit une loi [2] dans laquelle il ordonnait aux évêques de ne se mêler que des causes ecclésiastiques. Les clercs, cependant, d'après cette loi, pouvaient prendre l'évêque pour arbitre de leurs différends, si les diverses parties y consentaient; mais ils avaient droit de recourir aux tribunaux séculiers, et un laïque pouvait même les y poursuivre.

Il paraît que plusieurs clercs usèrent de la faculté que leur conférait la loi de Valentinien, et c'est pour remédier à cet abus que le concile d'Angers fit son premier canon. Dans le même but, les évêques Léon, Victorius et Eustochius écrivirent la lettre suivante (454) :

« Aux seigneurs [3], frères bienheureux et vénérables en J.-C., Sarmatius, Chariaton et Desiderius, évêques, et aux prêtres de toutes les églises de nos provinces :

« Les puissances du siècle ont voulu entourer l'ordre sacerdotal d'un tel respect, que ceux que Dieu a fait commander au monde sous le titre d'empereurs ont permis aux évêques de juger les causes suivant les lois divines.

« Ce privilége, appuyé sur l'ancien droit et souvent confirmé par des lois, nous trouvons qu'un certain nombre de clercs n'en tiennent aucun compte aujourd'hui; car, sans recourir au jugement épiscopal, ils s'adressent aux tribunaux séculiers.

[1] Constit. Theod. et Valent., etc. ; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 54.
[2] Cod. Theod., Novell., Valent. III, tit. 12.
[3] Apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 119.

« Nous avons donc pensé qu'il ne fallait pas tolérer plus longtemps cette injure faite à la loi divine et à notre Ordre, et qu'il serait nécessaire d'établir la règle qu'on devrait suivre à l'avenir.

« C'est pourquoi nous avons décidé que quiconque, sans avoir recours à l'évêque de son église, s'adresserait au tribunal civil, serait repoussé des parvis sacrés et chassé du saint autel; que personne, après ce décret que nous avons porté d'un commun accord, n'ait la témérité d'agir contrairement à ce qui est prescrit.

« Que ceux qui ont erré auparavant se corrigent comme ils le doivent, et que ceux qui servent Dieu sous l'observance cléricale sachent qu'à l'avenir ils seront rejetés du clergé s'ils n'ont pas recours au jugement des évêques, et s'ils s'adressent aux tribunaux laïques. Nous avons voulu que cette décision fût notifiée à tous, afin que, fondée comme elle l'est sur la justice et le droit, elle obtienne un plein effet dans toutes les affaires des clercs.

« Si un laïque poursuit un clerc, ce clerc devra d'abord demander à comparaître devant l'évêque; si le laïque s'y refuse, il pourra paraître devant le tribunal séculier avec l'autorisation préalable de l'évêque. »

Quoique cette lettre ne soit signée que des évêques que nous avons nommés, nous la croyons écrite en quelque concile nombreux auquel n'assistèrent pas les trois évêques Sarmatius, Chariaton et Desiderius, dont on ignore les siéges.

Eustochius de Tours mourut peu après. « C'était [1] un homme saint et craignant Dieu, et issu d'une famille sénatoriale. On dit qu'il établit des églises dans les bourgs de Brisay, d'Iseure, de Loches et de Dolus; il bâtit aussi une église dans l'intérieur de Tours et y mit des reliques des saints Gervais et Protais, apportées autrefois d'Italie à Saint-Martin. »

Il eut pour successeur Perpetuus, son parent, homme très-riche et qui avait de vastes domaines en plusieurs cités [2]. Il en usa en digne successeur de saint Martin. « Il regardait [3] les pauvres comme ses véritables enfants qui devaient être les héritiers de tous ses biens. Les nécessiteux, les mendiants, les malades, les veuves, les orphelins étaient ses entrailles, sa joie, sa couronne, ses enfants, ses seigneurs, ses très-chers frères. »

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 10, c. 31.
[2] *Ibid.*
[3] Tillemont, Mém. eccl., t. XVI, p. 397.

Au commencement de l'épiscopat de Perpetuus (461), plusieurs[1] évêques s'étant réunis à Tours, pour la fête de saint Martin, crurent nécessaire de publier quelques décrets propres à rendre son entière pureté à la discipline ecclésiastique sur laquelle on n'avait pas assez veillé au milieu des bouleversements des barbares. Ils publièrent un recueil de canons dont les plus importants regardent la continence cléricale; ils s'expriment ainsi sur ce sujet :

« Il a été dit aux prêtres et aux ministres de l'Église : Vous êtes la lumière du monde; ils doivent donc, dans toutes leurs actions, se diriger suivant la sainteté et avec la crainte de Dieu, afin de plaire à la divine clémence, et de donner le bon exemple aux fidèles. Si la chasteté, suivant la doctrine apostolique, est recommandée aux simples chrétiens, combien l'est-elle davantage aux prêtres et aux lévites qui servent à l'autel divin, qui doivent, à tout moment, être prêts à se présenter devant Dieu, à lui offrir le saint sacrifice ou à baptiser!

« Nos pères retranchaient de la communion les prêtres et les lévites qui usaient du mariage après leur ordination; nous serons moins sévères, mais nous défendons d'élever ceux qui se rendraient coupables de ce péché, à des Ordres supérieurs, et, s'ils y persévèrent, nous leur interdirons d'offrir à Dieu le saint sacrifice et de remplir leur ministère auprès du peuple. C'est bien assez qu'ils ne soient pas retranchés de la communion. »

Dans les autres canons, le concile de Tours renouvelle les lois déjà connues des conciles d'Orange, de Vaison, d'Arles et d'Angers. Il excommunie les vierges infidèles, les clercs vagabonds, les évêques qui parcourent les diocèses des autres pour leur enlever leurs clercs, les pénitents qui ne gardent pas leurs résolutions.

Les actes du concile sont signés par Perpetuus de Tours, qui présida comme métropolitain de la cité; Victorius du Mans; Léon, évêque métropolitain de Bourges; Eusebius de Nantes, Amandinus de Châlons-sur-Marne; Germanus, évêque métropolitain de Rouen; Athenius de Rennes; Mansuetus, qui signe évêque des Bretons et qui avait probablement été forcé de quitter sa patrie ravagée par les Saxons, et de chercher avec une partie de son peuple un refuge dans l'Armorique; le dernier qui signa les actes du concile de Tours fut un prêtre nommé Jocundinus, amené au concile par l'évêque Venerandus qui était aveugle.

[1] Concil. Turon.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 123.

Talasius d'Angers ne put assister au concile, mais il en approuva les actes qui lui furent envoyés.

Quelque temps après le concile de Tours, Perpetuus se rendit à la cité des Venètes (Vannes), pour y ordonner un évêque; il s'y trouva avec ses comprovinciaux Paternus, Albinus, Athenius, Nunechius et Liberalis; il profita de l'occasion pour tenir un concile dans lequel on renouvela la plupart des canons de celui de Tours; on y en fit aussi quelques nouveaux parmi lesquels nous remarquons les suivants[1] :

« Les moines, comme les clercs, ne doivent pas voyager sans permission. S'ils n'obéissent pas aux recommandations qui leur en seront faites, on emploiera les verges pour les y forcer.

« On veillera avec soin à ce que les moines ne quittent pas la communauté pour vivre en des cellules séparées. L'abbé ne pourra accorder cette permission qu'à ceux qui seront d'une vertu éprouvée, ou que leurs infirmités dispenseront de suivre la règle; encore ces cellules devront-elles être dans l'enceinte du monastère et sous la surveillance de l'abbé.

« Les abbés ne pourront avoir sous leur juridiction plusieurs cellules ou plusieurs monastères, à moins que les incursions des barbares ne forcent de réunir plusieurs monastères dans une même enceinte. »

Le 10e canon a rapport aux jugements épiscopaux. Les clercs doivent prendre leur évêque pour juge, ou, s'ils ont des raisons de se défier de sa sentence, ils doivent s'adresser aux autres évêques de la province.

Les évêques, comme nous l'avons déjà remarqué, étaient jaloux de donner à leurs clercs toutes les garanties possibles contre l'erreur ou la partialité.

Le XIVe et le XVe canons ont rapport à la liturgie.

« Un clerc, demeurant dans une cité et n'assistant pas aux hymnes du matin, sans une excuse légitime, sera excommunié pendant sept jours.

« Il nous a semblé bon que l'ordre des choses saintes et la psalmodie fussent uniformes dans notre province; de même que notre foi est une dans la Trinité; ainsi, nous devons avoir une même règle pour les offices et veiller à ce qu'aucune diversité ne porte à croire que nous différions dans notre dévotion. »

[1] Concil. Venet.; apud Sirm., *op. cit.*, p. 137, can. 6, 7, 8, 10, 14, 15, 16.

Perpetuus travailla activement à établir cette uniformité dans la liturgie de sa province, et Grégoire de Tours [1] nous a conservé l'ordre qu'il avait établi dans les jeûnes et la célébration des fêtes [2]. Il ne fut pas le seul évêque qui travailla alors à régler les cérémonies religieuses de son Eglise, et nous remarquons à cette époque un grand mouvement liturgique dans l'Eglise des Gaules; on peut croire que les travaux de Cassien y contribuèrent puissamment, et il est certain que ce fut à Marseille que l'impulsion fut donnée. Il y avait dans cette cité un prêtre nommé Musæus, très-instruit dans l'Ecriture Sainte; Venerius, son évêque, profita de sa science pour l'utilité de l'Église, et ce fut à sa prière [3] que Musæus tira des Livres Saints un *lectionaire* pour tous les jours de fête de l'année. Il composa de même avec les paroles des Saintes Ecritures des répons, des antiennes et des capitules. Outre son lectionaire et son antiphonaire, Musæus, à la prière d'Eustasius, successeur de Venerius, composa *un livre des sacrements*, c'est-à-dire un sacrementaire qui contenait les formules qu'on devait employer dans l'administration des sacrements, et en particulier, dans la célébration des saints mystères. Salvien, autre prêtre de Marseille, fut l'émule de Musæus, et le père Mabillon [4], en parlant d'homélies qu'il faisait pour les évêques, entend par ce mot des prières que l'on appelait, dans la liturgie des Gaules, *Contestations* [5].

Saint Mamertus de Vienne n'était pas moins zélé que les évêques de Marseille pour la liturgie, et, comme eux, il possédait un prêtre pieux et instruit, qui pouvait, par sa science, seconder ses projets. C'était son frère Claudianus, que nous étudierons plus tard comme philosophe, et qui n'était pas moins distingué par ses connaissances liturgiques. Il régla, comme Musæus, les leçons pour tous les jours de l'année [6], et il composa plusieurs hymnes, entre

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 10, c. 31.

[2] Nous donnons cette pièce dans les Notes à la fin du volume.

[3] Gennad., De Vir. illustr.

[4] D. Mabillon, De Liturg. Gall., lib. 1.

[5] Ces homélies pouvaient être des contestations ou préfaces, comme le dit le père Mabillon, ou ces petites instructions qu'on lisait après les leçons, à la messe, sur le mystère ou le saint dont on célébrait la fête; ou bien encore des réflexions sur les épîtres et évangiles que chaque évêque devait expliquer au peuple. Saint Césaire envoyait ses homélies ou sermons aux évêques, ses confrères, afin qu'ils les récitassent dans l'assemblée des fidèles.

[6] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 6 ad Petr.

autres celle de la croix qui commence par ces paroles : *Pange, lingua, gloriosi prœlium certaminis* [1]. « Il aimait à les chanter lui-même et à exécuter, aux pieds des autels, des chants harmonieux auxquels il savait mêler les accords des instruments [2]. »

Saint Lupus de Troyes et saint Euphronius d'Autun jouissaient d'une grande réputation, à cette même époque, pour leurs travaux sur la liturgie. Ce fut à eux que s'adressa Talasius d'Angers pour avoir les meilleurs renseignements à ce sujet.

Saint Lupus, peu après la retraite d'Attila, s'était retiré sur une montagne assez éloignée de Troyes, nommée Latiscon, puis dans la cité de Mâcon. Il entretenait sans doute de là de fréquentes relations avec saint Euphronius d'Autun; il était même probablement dans cette cité lorsqu'il écrivit, de concert avec Euphronius, cette lettre à Talasius d'Angers :

« Au seigneur saint et digne d'honneur et de vénération en J.-C., à notre bienheureux frère Talasius, évêque, Lupus et Euphronius, aussi évêques :

« Nous avons examiné le mémoire que vous nous avez envoyé par le sous-diacre Archontius, et nous avons soin de répondre à Votre Sainteté, comme vous nous l'avez demandé.

« 1° On doit célébrer la vigile de la fête de la Naissance du Seigneur d'une toute autre manière que la vigile de Pâque. A la première, il faut lire les leçons qui ont rapport à la Naissance, et à la seconde, celles qui ont rapport à la Passion. La solennité de l'Epiphanie a aussi son rit spécial. Aux vigiles de ces fêtes, l'office doit durer toute la nuit, au moins jusqu'au point du jour. La vigile de Pâque dure cependant très-rarement du soir au matin. On doit y lire des leçons des divins livres où se trouvent les figures ou les prophéties de la Passion. Quant à ces leçons et aux psaumes, chacun peut choisir et il n'y a pas de loi qui les détermine. »

La deuxième et la troisième décisions des saints évêques ont rapport à deux questions de discipline, la bigamie et la continence des clercs. La quatrième est ainsi conçue :

« Les sous-diacres doivent se donner mutuellement la paix dans le sacrarium; ils ne doivent approcher de l'autel que pour offrir les palles au diacre ou recevoir ce qu'ils doivent emporter; ils ne peuvent en approcher pour la paix. »

[1] D'autres l'attribuent à Fortunat.

[2] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 2 ad Petr.

C'était alors l'usage de se donner mutuellement à la messe le baiser de paix. L'évêque ou le prêtre le donnait au diacre qui allait le donner au premier sous-diacre dans le sacrarium.

La lettre de Lupus et d'Euphronius constate un fait important, c'est que dans le choix des psaumes et des leçons qui composent l'office de l'Eglise, il n'y avait pas de règle déterminée. Le lecteur choisissait les passages des Livres Saints qui convenaient le mieux à la solennité. Bientôt, à l'exemple de Venerius et de Mamertus, tous les évêques [1] firent des recueils de ces leçons et composèrent un corps d'offices régulier.

Un de ceux qui marcha sur leurs traces avec le plus d'ardeur fut Sidonius Apollinaris, qui composa un livre de messes [2] et un recueil de petites contestations ou préfaces [3]. Ce grand évêque était monté sur le siége épiscopal des Arvernes, après saint Eparchius, successeur de saint Namatius, qui illustra son pontificat par la construction d'une superbe basilique. Elle avait [4] cent cinquante pieds de longueur, soixante de largeur et cinquante de hauteur jusqu'à la voûte. Elle avait un apside de forme ronde et de chaque côté des ailes construites avec beaucoup d'élégance. L'édifice entier avait la forme d'une croix; il y avait quarante-deux fenêtres, soixante-dix colonnes et huit portes; on ne peut y entrer sans être saisi d'un saint respect, dit Grégoire de Tours, et on y sent toujours la suave odeur des parfums. Dans l'altarium [5], les murs sont ornés de mosaïques et de marbres de diverses couleurs. Le bienheureux évêque ayant terminé son édifice après douze ans de travaux, envoya des prêtres à Bologne en Italie, pour lui apporter des reliques des saints Vital et Agricola.

Dans le même temps, l'épouse de saint Namatius [6] faisait bâtir auprès des murs de la même cité des Arvernes, une église dédiée à saint Etienne. Comme elle voulait l'orner de fresques, elle était là, auprès des peintres, un livre à la main, leur lisant les saintes histoires, et leur indiquant ce qu'ils devaient représenter. Un jour qu'elle était dans sa basilique, occupée de ses pieuses lectures, un

[1] C'est l'origine de nos bréviaires actuels.
[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 22.
[3] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 3 ad Megeth.
[4] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 16.
[5] Lieu où était l'autel ou sanctuaire.
[6] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 17.

pauvre y vint prier; celui-ci la voyant vêtue de noir et déjà avancée en âge, la prit pour une mendiante, et mit sur elle un morceau de pain. La pieuse artiste reçut avec reconnaissance le don du pauvre, et commença tous ses repas en mangeant un peu du pain de la charité, jusqu'à ce qu'elle l'eût consommé entièrement.

L'art chrétien prit, au milieu du v[e] siècle, de grands développements, comme la liturgie.

Perpetuus de Tours marcha sur les traces de saint Namatius. « Comme il voyait, dit Grégoire de Tours [1], les miracles continuels qui s'opéraient sur le tombeau de saint Martin, il trouva indigne de tant de merveilles la petite chapelle qui y avait été bâtie. L'ayant donc démolie, il éleva à la place une belle basilique, à cent cinquante pas de la cité. Elle a cent soixante pieds de longueur, soixante de largeur, quarante-cinq de hauteur jusqu'à la voûte, trente-deux fenêtres dans l'altarium, vingt dans le corps de l'église (in capso). L'édifice entier avait ainsi cinquante-deux fenêtres. Il y avait en outre cent vingt colonnes et huit portes, trois dans l'altarium et cinq dans la capse ou nef. »

Les portes qui étaient dans l'altarium servaient probablement au clergé qui sortait par là de la basilique sans se trouver avec la foule. Grégoire de Tours dit, dans un autre endroit de son histoire, que la basilique de Perpetuus était bâtie avec un art admirable [2], et que ce pieux évêque transporta dans l'apside le corps du bienheureux Martin. Ce fut saint Euphronius d'Autun qui envoya le marbre qui orna le tombeau [3]. Cet évêque avait lui-même bâti, avant son épiscopat, une belle église en l'honneur du bienheureux Symphorien, martyr d'Augustodunum. Perpetuus ne se contenta pas d'avoir élevé sa magnifique église à la gloire de saint Martin. Comme la voûte [4] de la petite chapelle qu'il avait démolie était d'un beau travail, il ne voulut pas la laisser inutile, et il la plaça dans une église qu'il fit bâtir en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. On devait encore à Perpetuus plusieurs basiliques qui existaient du temps de Grégoire de Tours.

C'était la coutume, au v[e] siècle, de mettre dans les églises un grand nombre d'inscriptions. Nous l'avons déjà remarqué à propos

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 14.
[2] *Ibid.*, lib. 10, c. 31.—Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 18 ad Lucont.
[3] *Ibid.*, lib. 2, c. 15.
[4] *Ibid.*, c. 14.

de la basilique et du baptistère de Primuliacum, bâtis par Sulpice Sévère. Perpetuus ayant donc terminé l'église de saint Martin, s'adressa, pour avoir des inscriptions, à Sidonius Apollinaris, le meilleur poète de l'époque, et à Paulinus, évêque de Périgueux, qui consacra à saint Martin son talent poétique en mettant en vers sa vie écrite par Sulpice Sévère.

Sidonius lui envoya l'inscription suivante [1] :

« Le corps de Martin, vénérable par toute la terre et dans lequel la gloire survit au trépas, ne fut d'abord couvert que d'une humble chapelle qui n'était pas digne du saint confesseur. Les citoyens rougissaient en comparant la gloire de leur grand évêque et la petitesse du lieu qui lui était consacré; mais l'évêque Perpetuus, sixième successeur de Martin, a effacé pour jamais ce qui, depuis longtemps, blessait leur juste orgueil; il a détruit la petite chapelle et a élevé à sa place cette vaste basilique. Par la faveur du saint patron, son église a grandi en espace et le fondateur en mérites. On peut comparer cet édifice au temple de Salomon, qui fut la septième merveille du monde; celui-là était enrichi d'or, d'argent, de pierres précieuses; celui-ci brille de l'éclat de la foi, qui l'emporte sur tous les métaux. Loin d'ici, envie aux dents cruelles! Que nos anciens soient épargnés et absous, et que la postérité médisante n'ose rien changer ni ajouter en ce saint lieu! et, jusqu'à ce que le Christ vienne ressusciter tous les peuples, que la basilique de Perpetuus dure perpétuellement! »

Sidonius fit de même une inscription très-curieuse pour la basilique que fit bâtir à Lyon saint Patient. « Ce digne successeur de saint Eucher [2] était, dit Sidonius [3], un homme saint, courageux, sévère, plein de charité, et qui, par ses abondantes largesses et son humanité envers les pauvres, donnait la plus haute idée de ses vertus. A la demande de ce pieux évêque, continue-t-il, je fis des vers à triple trochée pour être gravés à l'extrémité de l'église. On dut préférer, pour les côtés de la basilique voisins de l'autel, les brillants hexamètres des deux poètes illustres Constantius et Secundinus. » Voici [4] l'inscription de Sidonius :

[1] Sidon. Apollin., lib. 4; Epist. 18 ad Lucont.

[2] Quelques auteurs mettent, entre saint Eucher et saint Patiens, un évêque nommé Veranus. Nous croyons que ce Veranus n'est que le fils de saint Eucher, qu'on a voulu rapprocher de son père dans les dyptiques. On trouve même quelquefois Salonius uni à Veranus.

[3] Sidon. Apollin., lib. 2, Epist. 10 ad Hesper.

[4] *Ibid.*, *loc. cit.*

« Qui que tu sois qui loues cette basilique de Patiens, notre pontife et notre père, tu y verras tes prières écoutées et tes vœux exaucés. Cette basilique s'élève avec majesté et est pleine d'éclat. Elle n'est située ni à droite ni à gauche, mais elle regarde en face l'orient équinoxial. Au-dedans, la lumière étincelle, réfléchie sur des lambris couverts de lames d'or qui disputent aux rayons du soleil leur éclat éblouissant. Des marbres de diverses couleurs enrichissent la voûte, le pavé, les fenêtres. On dirait la basilique entière parsemée de saphirs, embellie qu'elle est de mosaïques d'un vert aussi beau que celui d'une prairie aux jours du printemps, et enrichies de figures de diverses couleurs. On entre dans le parvis de l'église par trois portiques soutenus, comme le parvis lui-même, sur des colonnes de marbre d'Aquitaine; et dans l'intérieur de la basilique s'élèvent de nombreux piliers qui forment comme une forêt de pierre. D'un côté de l'église retentit la voie publique, de l'autre l'Arar fait entendre le bruit de ses eaux. Aussi, le piéton, le cavalier ou celui qui dirige un char bruyant, se tournent-ils vers elle, en même temps que le chœur des haleurs courbés fait retentir le rivage du joyeux *Alleluia :* c'est le céleume pieux dont les matelots saluent, en passant, Jésus-Christ. Chantez, chantez ainsi, matelot et voyageur; car c'est ici le lieu où chacun doit venir, la voie qui nous conduit tous au salut. »

Cette superbe basilique étant terminée, on en fit la dédicace pendant huit jours, et Faustus de Riez, distingué par son éloquence, y prêcha plusieurs fois, à la prière des autres évêques qui y assistaient [1].

Afin de comprendre parfaitement ces documents trop rares qui nous ont été conservés sur l'architecture religieuse, nous devons donner une idée générale de la basilique chrétienne à l'époque où nous sommes arrivés [2].

L'église était séparée, autant qu'il se pouvait, de toutes les habitations profanes, éloignée du bruit et environnée de tous côtés de cours, de jardins ou de bâtiments dépendants de l'église même et qui tous étaient renfermés dans une enceinte de murailles. D'abord

[1] Sidon. Apollin., lib. 9, Epist. 3 ad Faust.

[2] Nous profitons, pour ces notes, de l'excellent ouvrage de Fleury, intitulé : *Mœurs des Chrétiens*, nos 35 et suiv. Il fait cette *Description des églises* suivant *ce qui en reste* et dans les livres et dans *les bâtiments les plus anciens.* Pour nous, nous n'avons plus aujourd'hui à peu près que les livres; il ne nous reste peut-être même pas de débris des monuments de cette vénérable antiquité.

on trouvait un portail ou premier vestibule par où l'on entrait dans un péristyle, c'est-à-dire une cour carrée environnée de galeries couvertes soutenues de colonnes. Sous ces galeries se tenaient les pauvres à qui l'on permettait de demander à la porte de l'église; et au milieu de la cour était une ou plusieurs fontaines pour se laver les mains et le visage avant la prière. Au fond était un double vestibule d'où l'on entrait par trois portes dans la salle ou basilique qui était le corps de l'église. Je dis qu'il était double, parce qu'il y en avait un en dehors et un autre en dedans. Près de la basilique étaient le baptistère [1] à l'entrée, et la sacristie qui avait deux salles distinctes, le *secretarium* et le *diaconicum* [2]. Souvent, le long de l'église, il y avait des chambres ou cellules pour ceux qui voulaient méditer et prier en particulier : nous les appellerions des chapelles.

La basilique était partagée en trois parties, par deux rangs de colonnes. Les deux parties latérales ou bas-côtés soutenaient une galerie dans laquelle assistaient aux offices les vierges, les veuves, et toutes les personnes du sexe consacrées à Dieu. Le milieu était appelé nef, *navis* [3]. Vers le fond, à l'orient, était l'autel derrière lequel se trouvait le presbyterium ou sacrarium. Son plan était un demi-cercle qui enfermait l'autel par derrière; au-dessus était une voûte en forme de niche que l'on nommait en latin *concha*, c'est-à-dire coquille, et l'arcade qui en faisait l'ouverture s'appelait *apsis*, d'où on a fait abside, nom donné aujourd'hui à l'hémicyle entier qui formait le presbyterium. Au milieu de l'abside était le trône de l'évêque et aux deux côtés les siéges de ses prêtres et autres clercs. Au devant de tous ces siéges était l'autel qu'une balustrade appelée *cancel* séparait de la partie antérieure de la nef. Auprès du cancel étaient un ou deux ambons ou jubés, tribunes assez élevées qui servaient aux lectures publiques, et surtout à celles de l'Epître et de l'Evangile.

[1] Le baptistère était l'endroit où on donnait le baptême. On y plaçait les fonts (*fontes*), et il était orné de peintures, de l'image de saint Jean-Baptiste, par exemple, et, au-dessus des fonts, on suspendait une colombe d'or ou d'argent, pour rappeler le baptême de J.-C., et dans laquelle on plaçait les vases des saintes huiles.

[2] Le *diaconicum* était le lieu où étaient conservés les ornements et tout ce qui servait à l'église. Le *secretarium* était une salle où l'évêque assemblait ses clercs pour traiter des affaires ecclésiastiques, et dans laquelle on se préparait à la célébration du saint-sacrifice.

[3] Nef, ou *navis*, vaisseau. Saint Avitus (*Homil. de Rogationibus*) nous donne la raison de ce nom donné à la majeure partie de l'église : *Ecclesia est* navis *quæ nos per varios casus, velut inter marinos gurgites, ducit.*

L'autel était une table de marbre ou de porphyre, quelquefois d'argent massif ou même d'or, et enrichie de pierreries. On croyait ne pouvoir employer de matière assez précieuse pour porter le Saint des Saints. Quelquefois, cependant, les autels étaient en pierre ordinaire ou en bois. Ils étaient soutenus sur quatre pieds ou colonnes, et on les plaçait, autant qu'il était possible, sur le tombeau de quelque martyr; car, primitivement, c'était aux tombeaux des martyrs que les fidèles se rassemblaient et qu'on célébrait les saints Mystères. On y bâtit ensuite des églises, et de là vient la coutume de ne point consacrer d'autel sans y mettre des reliques. On appelait les tombeaux des martyrs *Mémoires* ou *Confessions*, nom que l'on donne encore à certains autels enrichis de précieuses reliques, comme la Confession de Saint-Pierre; souvent on pouvait descendre dans les tombeaux, pour y vénérer les restes des saints, et c'est là l'origine des chapelles souterraines placées au-dessous des sanctuaires dans un grand nombre d'églises, et que l'on appelle cryptes [1]. L'autel demeurait nu, hors le temps du sacrifice, ou seulement couvert d'un tapis, et rien n'était posé immédiatement dessus. Depuis, on éleva à chacun des angles des colonnes soutenant un dôme qui avait la figure d'une coupe renversée et qu'on appela, pour cette raison, *Ciborium*. Le ciborium, avec ses colonnes, était souvent d'argent massif. Il était ordinairement surmonté d'une croix, et, au-dessous, on suspendait une colombe dans laquelle on conservait la sainte eucharistie pour les malades. Entre les colonnes qui soutenaient le ciborium, on mettait des rideaux qui enfermaient l'autel de tous côtés.

Les églises étaient souvent ornées avec beaucoup de luxe. Quelquefois on couvrait d'argent l'abside entière, ou bien on la revêtait de marbre ainsi que la conque. Les piliers des basiliques étaient de marbre avec des chapiteaux en bronze doré. Le pavé était aussi de marbre et la basilique en était quelquefois incrustée tout entière au dedans.

Dans ce cas, on disposait avec art des pièces de marbre de différentes couleurs; d'autres fois, on revêtait les murs de mosaïques,

[1] Dans plusieurs églises, il existe, non-seulement des cryptes, mais des églises entières au-dessous de celles qui sont élevées sur le sol. Elles rappellent, comme nous l'avons remarqué au livre 1er de cette Histoire, les catacombes ou cavernes qui étaient les églises des premiers chrétiens. Ces catacombes étaient en même temps les cimetières, d'où vint la coutume d'inhumer dans les églises, et particulièrement dans les églises souterraines.

faites avec des verres peints de diverses couleurs et avec lesquels on formait des figures. Ailleurs, on peignait les murs eux-mêmes; on représentait les histoires de l'Ancien Testament, surtout celles qui étaient des figures des Mystères du Nouveau, comme l'arche de Noé, le sacrifice d'Abraham, etc., etc. On représentait aussi les diverses actions de Notre Seigneur J.-C., ou les histoires des martyrs. Ces peintures étaient faites principalement pour les ignorants, à qui elles servaient de livres. Dans les églises, dit le pape Grégoire II, les hommes et les femmes, tenant entre leurs bras de petits enfants, leur montrent du doigt les histoires; ils font de même aux jeunes gens et aux gentils. De cette manière, ils les instruisent, les édifient et élèvent leur cœur à Dieu.

Tels étaient la disposition et les principaux ornements des basiliques du vᵉ siècle. Celles de saint Namatius et de sa pieuse épouse, de saint Perpetuus et de saint Patiens, sont les seules des Gaules dont nous ayons une description détaillée. Mais on pourrait citer un grand nombre de témoignages qui prouveraient évidemment qu'à la même époque on en construisit un grand nombre d'autres qui les égalaient en beauté. Une des plus magnifiques dut être celle qu'éleva à Vienne l'évêque Mamertus, car il avait, pour en diriger la construction, son frère Claudianus, et son zèle était grand pour la maison de Dieu et les magnificences de son culte. C'est à ce saint évêque que nous devons les Rogations, cette institution liturgique qui, de l'Eglise de Vienne, se répandit rapidement dans toute l'Eglise occidentale. Sidonius, dans une lettre à saint Mamertus, nous apprend à quelle occasion le pieux évêque de Vienne établit ces prières.

« Sidonius, au Seigneur pape Mamertus, salut [1] :

« Le bruit court que les Goths se dirigent sur le territoire romain. C'est toujours nous, pauvres Arvernes, qui sommes la porte par où ils font leurs irruptions. Ces ennemis ont pour nous une haine toute particulière; car, par l'assistance du Christ, c'est en nous qu'ils trouvent le seul obstacle qui les empêche d'étendre leurs frontières de l'Océan et du Rhône, au rivage de la Loire. Déjà, dans leur ambition dévorante, ils ont soumis à leur empire toutes les régions qui nous environnent. Mais ce ne sont ni nos murs consumés par les flammes, ni ces palissades ruinées, ni ces remparts couverts de sentinelles dont nous sommes entourés, qui peuvent soutenir notre cou-

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 1 ad Mamert.

rage au milieu des dangers qui nous menacent. Notre seule espérance est dans les Rogations que vous avez instituées. Le peuple arverne vient de les adopter, sinon avec le même succès que le peuple de Vienne, du moins avec autant de zèle, et c'est ce qui le soutient contre les terreurs qui le serrent de toutes parts.

« Nous savons les effrayants prodiges qui, au moment où vous avez établi ces supplications, jetaient l'épouvante dans la cité confiée par le ciel à vos soins. Tantôt, de fréquents tremblements de terre ébranlaient les édifices publics; tantôt, des flammes dévorantes enveloppaient les maisons croulantes d'une montagne de feu, et les cerfs craintifs eux-mêmes, oubliant leur timidité naturelle, erraient jusque sur les places de la cité. Au milieu de ces désastres, lorsque les premiers citoyens comme le peuple s'enfuyaient, vous avez imité l'exemple des Ninivites, et n'avez pas voulu, par votre désespoir, insulter aux avertissements du ciel. Et, certes, après avoir déjà éprouvé la divine puissance, vous ne pouviez, sans crime, vous défier de Dieu. Un jour que les flammes commençaient à dévorer votre cité, votre foi, dans cet embrâsement, devint plus ardente; en présence de la foule éperdue, vous opposez votre corps seul au feu, qui aussitôt se replie en globes fugitifs et se retire en arrière. Ce fut un miracle étonnant, inouï, extraordinaire, de voir la flamme, insensible de sa nature, céder sa proie, pleine de respect pour vous.

« Ce fut alors que vous commençâtes à ordonner des jeûnes au clergé; vous lui défendez tout plaisir criminel, vous annoncez des châtiments à votre peuple, mais vous indiquez en même temps le remède; vous lui dites que la peine est imminente, mais que le pardon n'est pas loin; vous lui apprenez qu'on peut prévenir, par de fréquentes prières, la dissolution dont on est menacé; que les furieux incendies qui se renouvellent sans cesse peuvent être éteints plutôt par les larmes que par l'eau des fleuves, et que la foi ferme et inébranlable peut seule raffermir la terre ébranlée. Le peuple obéit à votre voix et donna même l'exemple aux grands qui n'avaient pas rougi de quitter la cité, mais ne rougirent pas non plus d'y revenir. Dieu, qui voit les cœurs, fut apaisé par une dévotion si vive et si sincère. Ces prières ont été pour vous une source de salut, pour les autres un sujet d'imitation, pour tous un secours assuré, et, depuis ce moment, ont disparu vos terribles calamités et vos effrayants prodiges [1].

[1] *V. etiam* Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 34.—S. Avit., Homil. de Rogat.

« Le peuple arverne qui sait que ces désastres, après avoir désolé vos Viennois, ne se sont plus fait sentir, embrasse une institution si salutaire et vous conjure de prier pour ceux qui suivent vos exemples. Puisqu'il vous a été donné à vous seul, en Occident, depuis le saint confesseur Ambroise qui trouva les corps de deux martyrs, de faire la translation du martyr Ferreolus, avec lequel vous avez trouvé la tête de notre Julien, que la main sanglante du bourreau emporta d'ici au farouche persécuteur, il est juste que nous vous demandions en récompense votre patronage, à vous qui avez reçu de nous un patron.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Sidonius, à la fin de cette lettre, fait allusion à la translation du corps de saint Ferreolus, et de la tête de saint Julien de Brioude, faite par saint Mamertus et que nous raconte ainsi Grégoire de Tours[1] :

« Il y avait, depuis une haute antiquité, une église dédiée à saint Ferreolus, sur le bord du Rhône; battue sans cesse avec violence par les eaux du fleuve, elle menaçait ruine au temps de saint Mamertus, qui gouvernait l'Eglise de Vienne. Ce saint évêque, prévoyant qu'elle s'écroulerait bientôt, construisit avec beaucoup d'art une autre basilique à laquelle il donna les mêmes dimensions, afin d'y transférer le corps du martyr.

« Un grand nombre d'abbés et de moines accoururent pour assister à cette translation, et, pendant une nuit, se mirent à creuser le tombeau où le saint avait été inhumé. Parvenus à une certaine profondeur, ils trouvèrent trois cercueils, ce qui les remplit tous d'étonnement. Personne ne savait quel était celui du martyr. Or, lorsque tous étaient là, inquiets et pleins d'hésitation, un des assistants s'écria : « On disait autrefois, et c'est encore une tradition « populaire, que la tête du martyr Julien était enfermée dans le « cercueil du martyr Ferreolus; s'il en est ainsi, nous découvrirons « les vraies reliques du martyr. »

« L'évêque, entendant ces paroles, ordonne à tous les assistants de se mettre en prières, après quoi il s'avance vers les cercueils, et, en ayant ouvert deux, il ne trouva dans chacun qu'un corps d'homme. Lorsqu'il eut ouvert le troisième, il vit le corps entier d'un homme qui n'était point défiguré par la mort, dont les vêtements étaient bien conservés et qui tenait une tête entre ses bras.

[1] Greg. Tur., De Miracul. S. Juliani, c. 2.

Alors l'évêque, rempli d'une grande joie, dit : « C'est là le corps « de Ferreolus, et on ne peut douter que cette tête ne soit celle du « martyr Julien. Alors, les clercs et les moines chantèrent des « psaumes, le peuple poussa des cris de joie, et on transporta les « saintes reliques au lieu qui avait été préparé. »

On mit sur le tombeau ces deux vers :

> Heroas Christi geminos hæc continet aula ;
> Julianum capite, corpore Ferreolum [1].

On peut croire qu'ils furent composés par Claudianus.

Les translations solennelles des reliques des saints n'étaient pas alors très-fréquentes. Sidonius remarque que, depuis saint Ambroise qui découvrit les reliques des deux martyrs Gervasius et Protasius, saint Mamertus de Vienne était le seul, en Occident, auquel il eût été donné de faire la translation des reliques des martyrs. Dans la suite, ces cérémonies religieuses devinrent beaucoup plus fréquentes.

Quant au culte de saints en lui-même, il était, au ve siècle, aussi bien en usage qu'il le fut depuis, et les fidèles avaient coutume de s'assembler en grand nombre pour célébrer leurs principales fêtes. Nous avons, sur ce sujet, une curieuse lettre de Sidonius à son ami Eriphius [2].

« Nous nous étions réunis, lui dit-il, au tombeau de saint Justus, (à Lyon). C'était la fête anniversaire. On fit la procession avant le jour, au milieu d'une immense population des deux sexes que ne pouvaient contenir la basilique et la crypte, quoique entourées de vastes portiques. Après que les moines et les clercs eurent célébré l'office des Vigiles, en chantant alternativement les psaumes avec une grande douceur, chacun se retira de divers côtés, pas très-loin cependant, afin d'être prêts pour assister à Tierce, quand les prêtres viendraient remplir leurs saintes fonctions. La foule qui se pressait dans l'enceinte de la basilique, la grande quantité de lumières, la chaleur d'une nuit voisine de l'été, et qu'avait seulement attiédie un peu la première fraîcheur d'une aurore d'automne, tout cela nous avait accablé et comme suffoqué ; nous laissâmes donc

[1] Ce tombeau contient les reliques de deux héros de J.-C.,
La tête de Julianus, et le corps de Ferreolus.

[2] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 17 ad Eriph.

la foule se disperser de toutes parts, et les premiers citoyens de la cité se rassemblèrent auprès du tombeau du consul Syagrius, qui était à peine à la portée d'une flèche de la basilique. Les uns s'assirent sous un frais ombrage que formaient les pampres verdoyants d'une treille, les autres sur un gazon vert et fleuri. La conversation était douce, enjouée, plaisante et, qui mieux est, il ne s'agissait ni du pouvoir ni des impôts; on ne disait rien qui pût, le moins du monde, compromettre une seule personne. Celui qui pouvait raconter agréablement une histoire était sûr d'être écouté avec empressement. Mais bientôt nous nous séparons en deux bandes: les uns demandent une paume, les autres une table et des dés; pour moi, je fus le premier à donner le signal du jeu de paume, car je l'aime, tu le sais, autant que les livres. »

Après avoir parlé de quelques vers qu'il improvisa, Sidonius ajoute : « A peine ces vers étaient-ils écrits, qu'on nous avertit que l'heure était venue et que l'évêque se rendait à la basilique. Nous nous levâmes aussitôt, et nous nous rendîmes à l'office. »

Les fêtes des saints patrons étaient donc consacrées à la piété et aux plaisirs innocents[1]; c'était la coutume d'y faire des processions; on en faisait aussi dans les nécessités publiques; mais c'est surtout l'institution des Rogations par saint Mamertus qui les rendit utiles et salutaires.

« Il y avait bien sans doute, auparavant, des prières publiques,

[1] C'est l'origine des *assemblées* patronales. M. Guizot, après avoir donné cette lettre (Hist. de la Civil. en France, 3e leçon, t. 1er, p. 104 et suiv., 4e édit.), ajoute : « Sidoine était alors évêque, et, sans doute, plusieurs de ceux qui l'ac-« compagnaient au tombeau de saint Just et à celui du consul Syagrius, qui par-« ticipaient avec lui à la célébration de l'office divin et au jeu de paume, au « chant des psaumes et au goût des petits vers, étaient évêques comme lui. » Tillemont n'est pas du même avis que M. Guizot, et nous croyons, comme ce savant, que l'auteur était encore très-jeune quand il écrivit cette lettre. Il suffit, ce nous semble, de la lire attentivement pour voir qu'il ne faisait point encore partie du clergé. On sait que dans les lettres de Sidonius il n'y a aucun ordre chronologique; il le dit lui-même. (*Sid.*, *lib.* 9, *Epist.* 2 *ad Lup.*) Quoique cette lettre soit précédée de plusieurs autres, écrites probablement après son épiscopat, celle-ci le fut auparavant. M. Guizot la donne pour prouver qu'il y avait, au ve siècle, des évêques qui alliaient les goûts de l'homme du monde et du bel-esprit aux devoirs de l'épiscopat. Cette preuve nous semble fort mal choisie, et nous croyons que Sidonius, tout en restant bel-esprit toute sa vie, ne fut plus homme du monde après son épiscopat, et ne poussa pas la légèreté jusqu'à jouer à la paume avec des écoliers : *Cum catervâ scholasticorum lusimus abundè*, dit-il dans cette lettre.

dit Sidonius [1], mais elles étaient vagues, tièdes et peu suivies ; elles étaient, pour ainsi dire, sommeillantes, et interrompues par des repas qui les rendaient inutiles, et on ne les faisait que pour demander de la pluie ou du beau temps. Mais dans celles qu'a instituées le saint pontife Mamertus, on jeûne, on prie, on psalmodie, on pleure. »

III.

Sidonius. — Son élévation à l'épiscopat — Lettre de saint Lupus à Sidonius — Réponse de Sidonius. — Evarick, roi des Visigoths. — Sa persécution — Ses projets contre l'Arvernie — Patriotisme de Sidonius. — Son opposition à Evarik. — Il appelle à son secours un pieux guerrier, Ecdicius, son beau-frère. — Siége de la capitale de l'Arvernie. — Exploits d'Ecdicius qui fait lever le siége. — Divisions en Arvernie apaisées par le prêtre Constantius. — Lettre de Sidonius à Constantius — Lettre de Sidonius à saint Patiens de Lyon qui a secouru l'Arvernie pendant la famine qui suivit la guerre — Charité de saint Patiens et d'Ecdicius. — Nepos charge quatre évêques gaulois de négocier la paix avec Evarik — Ils sont sur le point de sacrifier l'Arvernie. — Les lettres de Sidonius les en détournent. — Nouveaux préparatifs d'Evarik contre l'Arvernie — Pendant ce temps, Sidonius choisit un évêque pour la cité des Bituriges — Détail de l'élection. — Élection de saint Jean de Châlon rapportée par Sidonius.

470 — 474.

Nous avons déjà souvent nommé Sidonius ; mais ce grand homme occupe une si large place dans l'histoire de l'Église des Gaules, que nous devons revenir sur sa vie et recueillir avec soin tout ce qui peut nous le faire connaître d'une manière plus parfaite.

Caïus Sollius Apollinaris Sidonius naquit à Lyon d'une famille noble et illustre [2] (430) ; il comptait, parmi ses ancêtres, des préfets de Rome et du prétoire; le premier de sa famille qui embrassa le christianisme, fut son aïeul Apollinaris qui fut préfet des Gaules. Son père eut la même charge sous Valentinien III ; sa mère, dont on ignore le nom, était de la famille des Avitus, la plus noble de l'Arvernie; il eut pour maîtres le vénérable Hoenus qui l'instruisit des règles de la poésie, et Eusebius, qui enseignait, à Lyon, la philosophie.

Après avoir terminé ses études, Sidonius, qui se sentait du mérite et des protections puissantes, se jeta dans le monde avec l'ambi-

[1] Sid. Apollin., lib. 5, Epist. 14 ad Aprum.

[2] Ces détails sont tirés des œuvres de Sidonius lui-même, et recueillis par plusieurs auteurs, en particulier par Savaron, dans la Vie qui précède les œuvres du grand évêque de l'Arvernie.

tion et l'espérance d'arriver aux premières dignités de l'empire. Bien jeune encore, il épousa sa parente Papianilla, fille d'Avitus, qui fut empereur; elle lui apporta, en dot, la belle terre d'Avitacum en Arvernie.

Sidonius suivit d'abord la carrière militaire, mais il la quitta bientôt pour celle de l'éloquence et de la poésie qui le conduisit aux honneurs. Il avait vingt-cinq ans lorsque Avitus, son beau-père, monta sur le trône impérial (455). Il le suivit à Rome où il prononça, l'année suivante, le panégyrique de l'empereur, en présence du sénat et du peuple romain. Avitus n'eut alors à offrir à son gendre qu'une statue et une couronne de laurier; mais il l'eût sans doute décoré de plus grands honneurs s'il n'eût été bientôt détrôné par Ricimer, qui mit à sa place Majorien.

Une grande partie des Gaules se déclara pour Avitus avec Théodorik II, roi des Visigoths; Sidonius s'enfuit de Rome, et alla s'enfermer dans Lyon, qui était le boulevart du parti de l'empereur détrôné; mais la cité fut prise par Majorien, qui la dépouilla de ses priviléges, et Sidonius, après avoir obtenu la vie de la clémence du vainqueur, se retira à la cour de Théodorik.

Cependant, le triste sort de Lyon, sa patrie, dépouillée de ses priviléges et ravagée par une garnison qu'y avait laissée Majorien, lui inspirait une profonde douleur. Déjà il avait adressé à l'empereur une supplique qui n'avait pas eu de succès. Ayant appris que Majorien venait à Lyon (458), il s'y rendit et prononça un panégyrique dans lequel il donne les louanges les plus outrées, non-seulement à Majorien qui les méritait, au moins en partie, mais à Ricimer lui-même, qu'il savait plus puissant que l'empereur.

Sidonius avait pensé que ces éloges seraient plus utiles à Lyon que ses prières; il ne s'était pas trompé. Majorien pardonna à la cité, lui rendit ses priviléges, retira la garnison qu'il y avait placée, et donna à Sidonius lui-même son amitié et le titre de comte. L'année suivante, Majorien étant venu à Arles, Sidonius s'y rendit [1]. Or, il y avait à la cour un certain Pæonius qui n'aimait pas Sidonius parce qu'il le croyait auteur d'une satire dans laquelle il n'était pas épargné; ce courtisan calomnia Sidonius auprès de l'empereur. Les deux adversaires se trouvèrent ensemble à la table de Majorien, qui dit à Sidonius : « Je viens d'apprendre, comte Sidonius, que tu as écrit une satire.— Et moi aussi, seigneur prince, répondit Sidonius.—

[1] Sidon. Apollin., lib. 1, Epist. 11 ad Mont.

Épargne-nous, du moins, dit en riant l'empereur.—En m'abstenant de faire des choses défendues, répliqua Sidonius, je m'épargne moi-même. Majorien ne crut pas à la culpabilité de Sidonius, et les calomnies ne diminuèrent en rien l'amitié qu'il avait pour lui. Malheureusement pour l'empire, Majorien fut précipité du trône (461) par Ricimer qui l'y avait élevé, et qui mit à sa place Severus qu'il empoisonna peu de temps après. Anthemius lui succéda (465). Cet empereur aimait Sidonius et le fit venir à Rome.

Depuis la mort de Majorien, Sidonius n'avait rempli aucune fonction publique, et avait habité, tantôt la cité de Lyon, tantôt sa villa d'Avitacum. C'est surtout dans cette habitation charmante, dont il nous a laissé la description la plus magnifique, qu'il se livra à l'étude, qui était pour lui une passion et le plus doux des plaisirs.

Quand Sidonius arriva à Rome, on célébrait les noces de Ricimer avec la fille d'Anthemius. Après les fêtes, et lorsque les affaires eurent repris leur marche accoutumée [1], il songea à gagner les bonnes grâces d'un sénateur puissant nommé Cecina Basilius. Il avait besoin de sa protection pour l'Arvernie, qui l'avait chargé de ses intérêts auprès de l'empereur.

«Tandis que par l'entremise de cet homme illustre, dit Sidonius [2], je tâchais d'obtenir quelque chose au nom des députés de l'Arvernie, arrivèrent les calendes de janvier, temps où l'empereur allait commencer un second consulat et inscrire de nouveau son nom dans les fastes. «Allons, mon cher Sollius, me dit mon protecteur, quoique tu sois accablé sous le poids de l'affaire dont tu es chargé, je veux que tu réveilles ta muse en l'honneur du nouveau consul et que tu fasses, à la hâte si tu le veux, quelques vers de félicitation. Je t'introduirai chez l'empereur, et te procurerai le moyen de lui réciter tes vers et de réussir dans ton projet. Crois à mon expérience, cette bagatelle avancera beaucoup tes affaires.»

Sidonius obéit et réussit si bien, qu'il fut nommé préfet du sénat; mais, après avoir joui quelques années de ces honneurs, il comprit, comme Salomon rassasié de gloire, que tout ici-bas n'est que vanité et affliction d'esprit, excepté aimer Dieu et le servir. Il quitta Rome et revint en Arvernie pour y vivre en vrai chrétien et penser à son salut. Il y était depuis bien peu de temps lorsque les Arvernes, ayant perdu leur pasteur, saint Eparchius, l'élurent d'une voix unanime pour lui succéder (470).

[1] Sidon. Apollin., lib. 1, Epist. 9 ad Heron.
[2] Ibid.

La dignité épiscopale ne pouvait flatter Sidonius, désenchanté de tous les rêves de l'ambition, et les obligations qu'elle impose effrayaient son humilité; mais il fut ordonné malgré sa résistance, et sa femme, Papianilla, consentit à n'être plus à l'avenir que sa sœur.

Sidonius, devenu évêque, fut un homme tout nouveau; ce n'était plus ce poète léger et frivole qui ne pensait qu'aux vers et à la littérature, cet ambitieux altéré d'honneurs. Il fut toujours bel esprit et poète; mais il se reprochait presque comme un crime de faire de temps en temps quelques vers; il aimait mieux s'occuper de son troupeau, des pauvres surtout, dont il était le père et l'ami.

« Comme il était d'une grande sainteté, dit Grégoire de Tours [1], et d'une famille très-distinguée, il emportait de sa maison des vases d'argent, et les donnait aux pauvres. Quand son épouse l'apprenait, elle se fâchait contre lui, mais finissait par les racheter aux pauvres et les remettait dans sa maison. »

Lorsque Sidonius eut été chargé malgré lui du fardeau de l'épiscopat, il fut saisi d'une fièvre violente.

« Accablé sous le poids de ma malheureuse conscience, écrivit-il à son ami Apollinaris [2], j'ai été conduit par une fièvre violente jusqu'aux portes du tombeau. Malgré mon indignité, on m'a chargé du fardeau d'un état si sublime, moi, malheureux qui suis ainsi forcé d'enseigner avant d'avoir appris; de prêcher le bien avant de l'avoir pratiqué! Semblable à un arbre stérile, je n'ai pas à offrir mes œuvres pour fruits, mais seulement des paroles qui ne sont que des feuilles.

« Je n'ai qu'une chose à vous demander : priez pour moi afin qu'il me soit profitable d'être sorti du monde qui est une espèce d'enfer; priez pour que je ne persévère pas dans mes crimes passés, car alors la vie nouvelle que je commence serait la mort de mon âme. »

Sidonius, quelque temps après son élévation sur le siége épiscopal des Arvernes, reçut du vénérable Lupus de Troyes la lettre suivante [3]:

« Très-cher frère, je rends grâces à Notre-Seigneur J.-C., qui vous a appelé à l'épiscopat pour soutenir et consoler l'Église, son épouse bien-aimée, au milieu des tribulations qui l'assiégent de

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 22.

[2] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 3 ad Apollin.

[3] Cette lettre a été publiée par D. Luc D'Acheri, dans son Spicilége.

toutes parts; pour être une lumière en Israël et remplir les humbles et pénibles ministères de l'Église, après avoir parcouru glorieusement les hautes dignités du siècle. A présent que vous avez mis la main à la charrue, vous ne regarderez pas en arrière, comme un laboureur paresseux.

« Une illustre alliance vous a fait toucher de bien près le diadême impérial; vous avez revêtu la trabée sénatoriale au milieu des applaudissements; vous avez été élevé aux plus hautes préfectures, et avez passé par tous les honneurs auxquels peuvent nous faire aspirer nos insatiables désirs. Les choses viennent de changer entièrement pour vous, et vous avez reçu, dans la maison du Seigneur, une dignité qui ne souffre ni l'éclat ni la splendeur du monde, mais exige une humilité profonde et d'esprit et de cœur.

« Autrefois, dans le monde, vous cherchiez à ajouter à l'éclat de votre naissance des honneurs plus éclatants encore. Vous pensiez qu'un homme ne doit pas se contenter d'égaler les autres, mais qu'il doit les surpasser; aujourd'hui, malgré votre élévation, vous devez vous croire inférieur à tous, et vous aurez une gloire d'autant plus éclatante, que vous vous abaisserez davantage en J.-C., et baiserez avec plus d'humilité les pieds de ces mêmes hommes, sur lesquels vous eussiez autrefois dédaigné de poser les vôtres. Il faut que vous travailliez maintenant à devenir le serviteur de tous ceux dont vous paraissiez le maître; à vous courber devant les autres, vous qui fouliez aux pieds le reste des hommes. Vous n'étiez pas orgueilleux; mais la majesté, ou plutôt la vanité de vos honneurs passés vous forçait à vous placer au-dessus des autres, comme votre dignité épiscopale doit aujourd'hui vous faire humilier devant tous les hommes.

« Consacrez maintenant aux affaires de Dieu cet esprit qui a brillé avec tant d'éclat dans les affaires du monde! Que le peuple recueille de votre bouche les épines de Jésus crucifié, comme autrefois il recueillait, dans vos discours, les roses d'une éloquence mondaine! Qu'il reçoive, de la voix d'un évêque, les discours de la discipline céleste, comme il recevait de la bouche du magistrat les règles de la discipline civile!

« Pour moi, si je vous aimais tant lorsque vous suiviez les sentiers arides du siècle, combien je vous aime davantage maintenant que vous marchez dans la voie fertile du ciel! Je suis proche de ma fin, mais je ne croirai pas mourir entièrement puisque je vous laisserai à l'Eglise, et vivrai en vous. Je me verrai avec joie dépouillé de cette vie, maintenant que je vous vois revêtu de l'Eglise,



que je vois l'Eglise revêtue de vous. Courage, mon vieil ami, mon jeune frère! Ce dernier titre efface les premiers; j'oublie notre ancienne amitié, puisque les liens de votre nouvelle dignité rendent notre amour et plus solide et plus fort.

« Oh! si Dieu voulait m'accorder la consolation de vous embrasser! Je fais au moins en esprit ce que je ne puis faire autrement; en présence de J.-C., j'honore et embrasse, non plus un préfet de la république, mais un évêque de l'Eglise, mon fils par l'âge, mon frère par sa dignité, mon père par ses mérites! Priez pour moi, afin qu'étant consommé dans le Seigneur, j'achève l'œuvre qu'il m'a imposée, et que je remplisse en lui le reste de ma vie, moi malheureux! qui en ai employé la plus grande partie à des objets profanes et étrangers! Heureusement qu'il y a dans le Seigneur une infinie miséricorde; souvenez-vous de moi. »

Sidonius répondit au saint évêque de Troyes [1] (472) :

« Sidonius, au seigneur pape Lupus, salut :

« Béni soit l'esprit Saint et le Père du Dieu tout-puissant, de ce que vous, le père des pères, l'évêque des évêques, vous daignez jeter les yeux sur tous les membres de l'Eglise de notre Dieu! Vous êtes digne de consoler les faibles et de donner des conseils à tous les enfants de l'Eglise! mais moi! que puis-je répondre qui soit digne de votre bonté, moi qui ne suis que boue fétide et souillée de crimes? J'éprouve le besoin de vos paroles salutaires, et cependant je les appréhende; et au souvenir de ma vie si coupable, je me sens porté à vous dire ce que disait votre collègue à J.-C. : retirez-vous de moi, Seigneur, car je suis un homme coupable; mais si l'amour ne tempérait ma crainte, je redouterais le sort des Géraséniens et tremblerais de vous voir quitter mes frontières. Il vaut donc mieux que j'imite ce pauvre lépreux auquel je ressemble, et que je vous dise : Si vous le voulez, vous pouvez me guérir. Par ces paroles, le lépreux déclarait ce qu'il voulait de J.-C. et publiait hautement sa foi.

« Il est donc vrai que vous, qui êtes sans contredit le premier des évêques du monde, vous que tous les évêques honorent, et dont ils craignent la censure, devant qui les vieillards eux-mêmes n'ont qu'une sagesse d'enfant! vous qui avez supporté les travaux de la sainte milice de Lérins et avez passé quarante-cinq ans dans la dignité apostolique, vous que les deux armées de l'épiscopat

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 1 ad Lup.

et du cloître proclament leur général! Il est donc vrai que vous ne dédaignez pas de quitter, pour un moment, les premiers rangs de l'armée, et ceux qui portent les drapeaux, pour venir encourager ceux qui ne savent encore que conduire les bagages, courbés qu'ils sont sous le fardeau de la chair; visiter les pauvres blessés, et guérir les plaies de leur conscience! Vous savez bien, pieux et saint vétéran, recueillir les blessés des deux armées, et sonner de la trompette pour rassembler les pécheurs autour de J.-C.! A l'exemple du pasteur de l'Evangile, vous n'éprouvez pas une joie plus grande en voyant toutes les brebis en bonne santé qu'en les voyant dans un état où vous puissiez encore les sauver.

« C'est donc vous, ô la règle des mœurs, vous la colonne des vertus, et s'il est permis aux coupables de vous donner des louanges, c'est vous la vraie et sainte douceur, qui n'avez pas dédaigné de toucher, avec les doigts de votre exhortation, les ulcères d'un misérable vermisseau! qui n'avez pas été avare des conseils dont vous avez nourri une âme qui mourait de faim! qui avez puisé dans le trésor de votre amour la mesure de l'humilité que je devais mettre en pratique! Priez pour moi, afin que je comprenne quel énorme fardeau pèse sur mes épaules! Malheureux que je suis! sous le poids de mes crimes trop nombreux, je suis forcé de prier pour les péchés du peuple, moi que les prières d'un peuple innocent pourraient à peine laver de mes iniquités! Un malade peut-il donner un remède? Celui qui est tourmenté de la fièvre peut-il aller, d'une main tremblante, interroger le pouls d'un homme bien portant? Un déserteur a-t-il le droit de vanter l'art militaire? L'ami de la bonne chère doit-il faire des reproches à l'ami de la sobriété? Et cependant, moi, le plus indigne des hommes, je dois prêcher ce que je ne pratique pas. Tous les jours je suis forcé de me condamner par mes propres paroles et de dicter ma sentence, en prescrivant ce que je n'accomplis pas.

« Mais si, comme Moïse, qui, plus ancien que vous, ne fut pas plus grand, vous daignez vous placer entre moi et ce J.-C. auquel vous vous êtes crucifié, je ne descendrai pas vivant dans les enfers, et je n'irai pas, brûlé par mes passions, porter à l'autel du Seigneur un feu étranger. Coupable comme je le suis, l'éclat de la gloire ne saurait être mon partage; mais je me trouverai heureux si vos prières m'obtiennent, je ne dirai pas la couronne de la parfaite santé, mais seulement que les blessures de mon cœur soient cicatrisées.

« Daignez vous souvenir de moi, seigneur pape. »

Nous avons trois autres lettres de Sidonius à saint Lupus de Troyes; les deux premières [1] nous montrent des pasteurs pleins de compassion, de tendresse pour des brebis égarées qu'ils ramènent au bercail; la troisième [2] est un témoignage rendu à l'éloquence et aux vertus du bienheureux Lupus, dont la critique littéraire n'était pas moins redoutable, dit Sidonius, que la censure dans les mœurs. Cette lettre est en même temps un monument intéressant de l'affection, vraiment filiale, qu'avait le nouvel évêque des Arvernes pour le vénérable vétéran de l'épiscopat dans l'Église des Gaules, comme dit Sidonius. « En fait d'amitié, lui dit-il, je ne reculerai jamais devant vous; car, si en toute chose il est honteux d'être vaincu, c'est bien pis dans celle-là. »

Saint Lupus mourut deux ans (479) après avoir reçu cette lettre de Sidonius; il eut, avant de quitter le monde, la consolation de voir son ami répondre à ses espérances, et remplir tous les devoirs d'un grand et saint évêque.

Il eut cependant à traverser de terribles circonstances; mais c'est au milieu des difficultés que le génie grandit et se montre tel qu'il est.

Six ans avant que Sidonius montât sur le siége épiscopal de l'Arvernie, Evarik avait assassiné son frère Théodorik, et s'était mis à sa place sur le trône des Visigoths.

Théodorik, arien en apparence, n'était au fond ni arien ni catholique, et ne voyait dans la religion qu'un moyen politique propre à le faire arriver à ses fins. Un homme de ce caractère n'est jamais un cruel persécuteur; aussi Théodorik fut-il tolérant pour les catholiques, en professant extérieurement l'arianisme dont les Visigoths étaient infectés [3].

Evarik suivit des errements tout contraires, et dès le commencement de son règne, il ne dissimula ni sa haine contre les catholiques, ni son projet d'étendre sa domination sur une plus grande partie des Gaules.

Il pouvait d'autant mieux s'occuper de la guerre, qu'il avait un ministre dont la sage administration le mettait à l'abri des révolutions et des troubles intérieurs. C'était Léon, un homme de génie,

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 4 et 9.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 11.

[3] Sidonius a fait un portrait curieux de ce prince. *V.* lib. 1, Epist. 2 ad Agricol.

politique habile, jurisconsulte savant, et qui, malgré son attachement à la foi catholique dont il faisait hautement profession, sut exercer sur le roi arien beaucoup d'influence [1].

Evarik brûlait surtout du désir de posséder toutes les contrées des Gaules comprises entre la Loire, le Rhône, la Méditerranée et l'Océan. L'empereur Anthemius ayant appris qu'il se dirigeait sur le pays des Bituriges, envoya contre lui Riothamus, chef d'une bande de Bretons qui venaient de fuir leur patrie devant les Saxons et d'aborder sur le rivage de l'Armorique.

Riothamus fut reçu dans la cité métropole des Bituriges comme un libérateur; mais ayant engagé une bataille avec Evarik, auprès du bourg de Déols, il fut vaincu et obligé de s'enfuir au pays des Burgundes [2]. Sidonius était lié d'amitié avec Riothamus, et nous avons une lettre [3] dans laquelle il le prie de rendre justice à un pauvre malheureux qui avait à se plaindre de ses soldats.

Evarik, ayant vaincu Riothamus, s'empara du pays des Bituriges et tourna ensuite ses armes sur l'Arvernie.

« Il ambitionnait surtout, dit Sidonius, ce petit coin de terre qu'il lui restait à conquérir pour être le maître de toutes les contrées méridionales entre le Rhône et la Loire.

Sidonius avait l'âme romaine ; il ne voyait donc pas sans une profonde douleur les peuples barbares accroître leur domination au sein de l'empire ; il frémissait en voyant ces étranges alliés que les empereurs avaient été forcés d'accepter pour hôtes, miner sourdement l'empire, et travailler à former de ses débris des royautés indépendantes. Mais Sidonius était encore plus évêque que Romain, et s'il craignait pour l'empire les armes d'Evarik, il les craignait davantage pour les lois chrétiennes qu'il voulait détruire [4]; car le roi visigoth persécutait cruellement les catholiques.

« Evarik, roi des Goths, dit Grégoire de Tours [5], fit tomber sur les chrétiens des Gaules une cruelle persécution. Il faisait trancher la tête à un grand nombre de ceux qui ne voulaient pas embrasser son hérésie perverse et il jetait les clercs en prison. Pour les évêques, il envoyait les uns en exil et faisait mourir les autres par le glaive.

[1] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 22 ad Leon. ; lib. 8, Epist. 3 ad Evand.

[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 18. — Jornand., De Reb. Get., c. 25.

[3] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. 9 ad Riotham.

[4] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 6 ad Basil.

[5] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 25.

Il avait ordonné de fermer l'entrée des temples saints avec des épines, afin que les fidèles y entrant moins souvent, en vinssent peu à peu à oublier leur foi. Les villes de la Novempopulanie et des deux Aquitaines furent surtout ravagées. Il existe sur ce sujet une lettre de l'illustre Sidonius à l'évêque Basilius. »

Voici ce qu'on lit dans cette lettre citée par Grégoire de Tours[1] :

« Bordeaux et les cités des Petrocoriens, des Rutènes, des Lemovices, des Gabales, des Elusiens, des Vasates, des Convènes, des Ausciens, et beaucoup d'autres cités, sont privées de leurs évêques massacrés par Evarik ; on ne leur a pas donné de successeurs, de sorte qu'il n'y a personne pour conférer les ministères des Ordres inférieurs. Dans ces Églises, les ruines spirituelles s'étendent de plus en plus. Tous les jours s'accroît le mal par la mort des pasteurs, et les hérétiques eux-mêmes peuvent être attendris à la vue du triste état de ces peuples qui pleurent leurs pasteurs et désespèrent de leur foi. Personne ne prend plus soin des diocèses et des paroisses où règne la plus grande désolation ; les toits des églises tombent, leurs portes sont arrachées, leur entrée couverte de broussailles ! O douleur ! on voit les troupeaux, couchés dans les sanctuaires en ruine, brouter l'herbe autour des saints autels ! Et ce n'est pas seulement dans les paroisses des campagnes que règne cette désolation, mais encore dans les églises des villes où les assemblées deviennent rares ! Quelle consolation reste-t-il aux fidèles, quand la discipline ecclésiastique périt, quand le souvenir même s'en efface ? Lorsqu'un clerc sort de cette vie, si la bénédiction épiscopale ne lui donne pas de successeur, ce n'est pas seulement un prêtre qui meurt dans cette paroisse, c'est le sacerdoce lui-même, et alors, dites-moi, qu'espérer encore, quand la mort d'un homme amène celle de la religion ? Il est facile de le comprendre : autant il disparaît d'évêques, autant de peuples qui sont en danger de perdre la foi. »

Rien d'étonnant[2] que Sidonius ait combattu de tout son pouvoir le cruel Evarik, l'ennemi de l'empire et de la religion.

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 6 ad Basil.

[2] M. Laurentie le trouve étonnant. « Chose étonnante, dit-il, Sidoine Apollinaire, devenu évêque de Clermont, donnait à ce reste d'empire souillé par tant de hontes, l'appui de son ministère saint : nous trouverons tout-à-l'heure la cause de cet égarement accidentel de patriotisme. » On ne devrait pas qualifier d'égarement de patriotisme la conduite de Sidonius. Il pouvait raisonnablement préférer l'empire romain, malgré ses souillures, au joug des Visigoths. Les Visigoths

Aussitôt qu'il connut ses projets contre l'Arvernie, il institua les Rogations qu'avaient établies saint Mamertus de Vienne contre les fléaux qui désolaient sa cité, et c'est à cette occasion qu'il lui adressa la lettre que nous avons donnée plus haut. Mais il ne se contenta pas d'avoir recours aux prières, il travailla à enflammer le courage de son peuple.

Il fut particulièrement secondé par son beau-frère Ecdicius, guerrier aussi pieux que brave, qui leva à ses frais une petite armée pour défendre sa patrie [1].

Ecdicius demeurait probablement à Lugdunum; à l'approche d'Evarik, Sidonius lui écrivit [2]:

« Tes Arvernes sont accablés de deux maux. Lesquels? diras-tu. La présence de Seronatus et ton absence. Le Catilina de notre temps est arrivé ici depuis peu du pays des Aturres, afin d'épuiser le sang et la fortune de nos malheureux concitoyens..... Chaque jour il peuple les forêts de fugitifs; les citoyens se retirent dans les campagnes à son aspect, il remplit les temples de coupables, et jette les clercs vertueux dans les prisons. Il insulte aux Romains et exalte les Goths; il foule aux pieds les lois de Théodose et leur préfère celles de Théodorik; il passe son temps à rechercher de vieilles fautes, à punir, et à imaginer de nouveaux tributs.

« Débarrasse-toi promptement de tes affaires, brise tous les obstacles qui pourraient te retenir; nos citoyens tremblants t'appellent au secours de la liberté expirante; on ne veut ni espérer ni désespérer sans toi; si la république, si l'empereur Anthemius ne peuvent nous secourir, la noblesse de l'Arvernie t'attend pour décider si elle abandonnera la patrie ou entrera dans le clergé [3]. »

étaient ariens et cherchaient par tous les moyens à implanter leur hérésie. Un évêque catholique s'égarait-il en cherchant à leur résister?

M. Laurentie dit encore: « Le poète Sidoine joue un rôle politique par la flatterie de ses vers; c'était pourtant un saint évêque. » Sidonius avait été un poète flatteur, nous en convenons sans peine; mais c'est à tort qu'on rapproche le poète flatteur du saint évêque. Il fut l'un et l'autre, mais à des époques différentes. En confondant les époques, on s'expose à porter de faux jugements. » (M. Laurentie, Hist. de France, t. I, p. 101, 102.)

[1] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. 3 ad Ecdic.

[2] *Ibid.*, lib. 2, Epist. 1 ad Ecdic.

[3] C'était pour elle le moyen de se mettre à l'abri des persécutions de Seronatus. Le clergé avait alors une grande influence et jouissait d'un respect qui le mettait à l'abri des persécutions de tous ceux qui portaient le nom de chrétien. L'empereur Avitus se fit ordonner évêque pour éviter la mort que lui eût certainement

Seronatus avait succédé à Arvendus dans la préfecture des Gaules, et tous deux ne travaillèrent qu'à ruiner et à trahir ce pays [1].

Ecdicius se hâta de se rendre en Arvernie, pour ranimer le courage de la noblesse et s'opposer au nouveau Catilina. Bientôt Evarik, encouragé par Seronatus, vint mettre le siége devant la capitale des Arvernes, mais il éprouva une vigoureuse résistance. Laissons Sidonius nous raconter lui-même les exploits d'Ecdicius qui força Evarik à retourner dans son royaume lever une nouvelle armée [2].

« Mon cher Ecdicius, les cœurs de tes concitoyens n'oublieront jamais combien tu leur parus grand à tous, lorsqu'ils te virent, du haut de leurs remparts à demi ruinés, franchir la plaine qui te séparait des ennemis, et accompagné seulement de dix-huit cavaliers, passer sur le ventre de plusieurs milliers de Goths! C'est une action si belle que la postérité aura peine à y croire. A ton nom, à ton aspect, un effroi subit s'empara de toute une armée, et les chefs, étourdis de ton audace, ne songèrent ni au grand nombre de leurs soldats, ni au petit nombre des tiens. Ils quittent le siége et s'enfuient; tu fais sentir le poids de ton épée à ceux que le courage retient en arrière, et tu restes maître d'un vaste champ de bataille, sans avoir perdu un seul de tes compagnons, moins nombreux cependant que les convives qui entourent d'ordinaire ta table.

« Comment redire les applaudissements, la joie, les larmes de bonheur qui t'accueillirent lorsque tu rentras dans la cité? Une foule immense remplissait le vestibule de ta vaste maison, pour te féliciter de ton heureux retour et de ton triomphe; les uns font disparaître sous leurs baisers la poussière dont tu es couvert, les autres veulent au moins toucher le mors de ton coursier tout dégoûtant de sang et d'écume; ceux-ci ôtent ta selle trempée de sueur, ceux-là détachent les liens de ton casque; quelques-uns s'empressent de dénouer tes bottes, d'autres comptent les brèches de ton glaive émoussé des coups qu'il a portés, ou mesurent avec leurs doigts tremblants, sur ta cuirasse, l'empreinte des coups qu'on a déchargés sur toi. Plusieurs citoyens, pleins d'allégresse, serrent dans leurs bras

donnée Ricimer après l'avoir précipité du trône. On peut croire aussi que la noblesse d'Arvernie eût voulu entrer dans le clergé, pour n'être pas forcée de porter les armes pour les Goths. La cléricature exemptait du service militaire.

[1] Sidonius, dans ses lettres, nous fait le portrait des concussions et de la condamnation de ces deux coupables. (*V.* lib. 1, Epist. 7 ad Vincent.; lib. 2, Epist. 1; lib. 5, Epist. 13.)

[2] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. ad Ecdic.

les compagnons de ta gloire ; mais c'est surtout vers toi que se porte l'ardeur de la joie du peuple ; tu étais au milieu d'une foule sans armes, mais tu n'aurais pu, même avec des armes, te soustraire à son empressement. Parmi les félicitations qu'on te prodiguait, tu entendais des inépties ; mais tu les recevais de bonne grâce, tu comprenais l'amour du peuple dont tu étais l'objet, et tu recevais de lui en action de grâces, ce qu'en d'autres circonstances tu eusses pu prendre pour des injures. »

Ecdicius, avec la petite armée qu'il avait levée à ses frais, tomba souvent à l'improviste sur les ennemis [1], leur fit essuyer de nombreuses pertes et les força de quitter l'Arvernie. Le généreux guerrier, peu avide de louanges, se retira au pays des Burgundes aussitôt après sa victoire ; mais Sidonius le rappela bientôt en apprenant les nouveaux préparatifs du roi des Visigoths.

Il avait besoin de ce guerrier courageux pour résister aux nouveaux efforts que s'apprêtait à faire Evarik, mais aussi d'un conciliateur habile pour apaiser la discorde qui s'était élevée dans l'Arvernie, après la levée du siége ; il le trouva dans Constantius, prêtre de Lyon et poète fort distingué. Il avait toutes les qualités nécessaires pour rétablir la paix et la bonne harmonie entre les Arvernes. Constantius, ayant appris qu'ils étaient divisés en deux factions, et qu'une partie avait abandonné la cité à demi ruinée, s'y rendit en toute hâte, et usa si bien de l'influence qu'il avait sur eux, qu'il les réconcilia et rétablit le calme dans la cité. Son admirable conduite acquit au prêtre Constantius l'affection de toute l'Arvernie, et quand il fut de retour à Lyon, Sidonius lui écrivit au nom de son peuple la lettre suivante [2] :

« Le peuple Arverne vous salue, lui dont vous avez daigné visiter les chaumières, entouré, non d'une escorte orgueilleuse, mais de l'affection de tous. O Dieu bon ! quelle fut la joie des malheureux lorsque vous entrâtes dans nos murs à demi détruits ! Comme on voyait se presser autour de vous tous les rangs, tous les sexes, tous les âges ! Comme vous mettiez vos paroles à la portée de tout le monde ! Comme les enfants vous trouvaient aimable ; les jeunes gens, poli ; les vieillards, grave et plein de sagesse ! Que de larmes vous avez répandues, comme un bon père, sur nos édifices consumés par les flammes, sur nos maisons à demi dévorées par l'incendie !

[1] Sid. Apollin., lib. 3, Epist. 3 ad Ecdic.

[2] Sidon. Apollin., lib. 3, Epist. 2 ad Const.

Comme vous avez ressenti une vive douleur à la vue de nos champs ensevelis sous des ossements sans sépulture! Avec quelle chaleur vous engagiez à réparer tant de ruines !

« Bien plus, vous aviez trouvé la cité non moins dépeuplée par les dissentiments intérieurs que par les ravages des barbares. En conseillant la concorde à tous les citoyens, vous leur avez rendu l'amour qu'ils se doivent et vous les avez rendus eux-mêmes à leur patrie. Vos conseils ont rétabli entre eux la bonne harmonie; nos murs vous doivent ainsi leurs citoyens et les citoyens la paix qui règne entre eux. Ils pensent tous vous appartenir et vous regardent comme à eux ; ce qui fait votre plus grande gloire, c'est qu'ils ne se trompent pas. Il n'est aucun d'eux qui ne se rappelle chaque jour que, malgré votre grand âge, vos infirmités, la splendeur de votre noblesse et l'éclat de vos vertus, guidé par votre seul amour, vous avez surmonté tous les obstacles qui s'opposaient à votre voyage : la longueur du chemin, la brièveté des jours, l'abondance des neiges, la famine, les vastes solitudes, les dangers des hôtelleries, et les difficultés des chemins que rendent impraticables les eaux ou les gelées; vous n'avez pas craint de traverser des fleuves glacés, d'âpres collines, des vallées sillonnées de nombreux éboulements; et comme en surmontant toutes ces difficultés, ce n'était pas votre intérêt particulier que vous cherchiez, vous avez mérité l'amour de tous.

« Il ne nous reste qu'à prier Dieu de reculer, suivant nos vœux, les bornes de votre vie; puissiez-vous toujours désirer, recevoir et conserver l'amitié des gens de bien ! Que l'affection que vous laissez ici vous suive, et que l'estime dont vous jouissez partout grandisse et croisse toujours. Adieu. »

Avec la discorde et la guerre, la famine ravageait aussi le pauvre peuple d'Arvernie. Sidonius trouva surtout alors l'occasion d'exercer sa charité, cette vertu qu'il porta jusqu'à l'héroïsme et jusqu'à se priver de tout pour nourrir les pauvres de J.-C. Saint Patiens, ce pieux évêque de Lyon qui fit construire la superbe basilique dont nous avons donné plus haut la description, ne se distingua pas moins par son zèle à soulager les malheureux jusque dans les provinces les plus éloignées. Il vint au secours de Sidonius qui ne pouvait suffire à toutes les misères dont il était témoin, et qui lui témoigna dans cette lettre sa reconnaissance et celle de son peuple [1].

[1] Sid. Apollin., lib. 6, Epist. 12 ad Patient.

« Sidonius, au seigneur pape Patiens, salut :

« Chacun a son sentiment; pour moi, je pense que celui-là travaille à sa propre félicité, qui travaille à celle d'autrui et qui, prenant pitié des calamités et de l'indigence des fidèles, fait sur la terre les œuvres des cieux. Pourquoi ce langage? dites-vous. Ce langage vous regarde principalement, vous, pape bienheureux qui n'avez pas assez de secourir les maux que vous connaissez, mais portez jusqu'aux extrémités des Gaules votre généreuse sollicitude et avez coutume de considérer les besoins des indigents avant de regarder à leur personne. Peu importe que la pauvreté et la faiblesse ne puissent venir vous trouver; car vos mains, par vos aumônes, préviennent ceux que leurs pieds n'ont pu porter jusqu'à vous. Votre vigilance passe jusqu'en des provinces étrangères ; vous dilatez votre tendresse pour consoler des infortunes lointaines; non moins touché de la honte des pauvres absents que des plaintes de ceux qui vous environnent, vous avez souvent essuyé les larmes de ceux dont vous n'avez pas vu les yeux. Je ne dis rien des veilles, des prières et des dépenses que vous faites tous les jours pour des citoyens défaillants et appauvris; je ne parle pas de cette sagesse qui vous guide en toutes vos actions et vous fait si bien unir la politesse et l'abstinence, que le roi [1] loue vos repas tandis que la reine admire vos jeûnes; je ne parle pas non plus des ornements dont vous embellissez l'église qui vous est confiée et dans lesquels vous déployez tant de magnificence qu'on ne sait, en les voyant, si ce sont de nouveaux ouvrages que vous avez faits, ou des ouvrages anciens que vous avez réparés; je ne veux rien dire non plus ni des nombreuses basiliques que vous avez élevées, ni des richesses dont vous les avez ornées. Pendant que votre zèle grandit le domaine de la foi, le nombre des hérétiques diminue seul; vous faites comme une chasse apostolique et enveloppez dans les filets de vos prédications spirituelles les esprits sauvages des Photiniens. Une fois qu'ils ont été convaincus par vos discours, les barbares s'attachent à vos pas jusqu'à ce que vous les retiriez, heureux pêcheur des âmes, du gouffre profond de l'erreur.

« Mais ces choses vous sont communes peut-être avec le reste de vos collègues. Ce qui vous revient, comme disent les jurisconsultes, à titre de préciput, et ce que votre modestie ne pourra désavouer, c'est qu'après les ravages des Goths qui brûlèrent les moissons, vous

[1] Il s'agit du roi des Burgundes.

avez acheté du blé de vos propres deniers, que vous l'avez envoyé gratuitement aux Gaules désolées : il eût été déjà bien heureux pour ces peuples épuisés par la faim, d'avoir pu l'acheter ; mais vous le leur avez donné ! Nous avons vu les chemins encombrés des vivres envoyés par vous ; nous avons vu sur les rives de l'Arar et du Rhône, plus d'un grenier que seul vous avez rempli !

« Je ne puis connaître au juste les actions de grâces que vous rendent les citoyens d'Arles, de Riez, d'Avignon, d'Orange, de Viviers, de Valence et de Trois-Châteaux, car on ne peut mesurer la reconnaissance de ceux auxquels vous avez prodigué gratuitement des secours ; mais, au nom du peuple arverne, je dois vous rendre les plus grandes actions de grâces de ce que vous avez pensé à nous secourir sans y être engagé ni par la communauté de province, ni par la proximité de la cité, ni par la commodité d'un fleuve, ni par l'offre d'argent. Ceux qui doivent la vie au pain que vous leur avez donné me chargent de vous offrir la vive expression de leur reconnaissance.

« Maintenant que j'ai rempli de mon mieux la charge qui m'était confiée, je quitte le rôle de député et deviens nouvelliste. Sachez donc que votre gloire est répandue dans toute l'Aquitaine. On vous y aime, on vous loue, on vous désire, on vous honore. Tous les cœurs sont à vous et font pour vous les vœux les plus ardents. Au milieu de nos malheurs, vous avez été un bon évêque, un bon père, une bonne année pour ceux que vous avez nourris et auxquels il a été utile de souffrir la faim, puisque sans cela ils n'eussent pu expérimenter votre charité. Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

L'Eglise eut dans tous les temps de ces grands hommes qui, suivant l'admirable pensée de Sidonius, étaient heureux de travailler au bonheur de leurs frères. On en rencontre non-seulement dans les rangs du clergé, mais parmi les simples fidèles. Ainsi, après avoir redit la charité du saint évêque Patiens, nous avons à raconter celle du pieux guerrier Ecdicius, qui défendit avec tant de courage la capitale de l'Arvernie. Il habitait le pays des Burgundes. « Or, dit Grégoire de Tours [1], ce pays fut ravagé par une grande famine. Comme les peuples se dispersaient en différents pays et que personne ne donnait de nourriture aux pauvres, on rapporte qu'Ecdicius, sénateur et parent de Sidonius, mettant sa con-

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 14.

fiance en Dieu, fit une bonne action. Il envoya ses serviteurs avec des chevaux et des chars dans les cités d'alentour, afin de lui amener ceux qui souffraient de la disette. Les serviteurs étant partis, ramenèrent à la maison de leur maître tous les pauvres qu'ils purent trouver. Celui-ci les nourrit pendant le temps de la stérilité et les empêcha ainsi de mourir de faim. Les pauvres qu'il secourut furent, selon que beaucoup le rapportent, au nombre de quatre mille. L'abondance étant revenue, Ecdicius les fit reconduire, chacun dans son pays, sur ses chariots. Après leur départ, il entendit une voix qui venait du ciel et disait : Ecdicius, Ecdicius, puisque tu as fait cette action, ta postérité ne manquera jamais de pain, parce que tu as obéi à mes paroles et rassasié ma faim en nourrissant les pauvres.»

Un chrétien comme Ecdicius recherchait peu, sans doute, les honneurs du monde. Cependant sa gloire était si éclatante, que Julius Nepos lui donna, malgré son âge encore peu avancé, le titre de Patrice. Sidonius écrivit [1] à son épouse Papianilla, pour lui apprendre la nouvelle dignité de son frère. Il regardait sans doute comme d'un bon augure pour sa chère Arvernie, la pensée qu'avait eue l'empereur d'honorer celui qui l'avait si courageusement défendue ; mais il ne devait pas conserver longtemps ses espérances.

Julius Nepos, comme tous ces fantômes d'empereurs qui se succédèrent avec tant de rapidité dans les dernières années de l'empire romain d'Occident, avait bien assez de s'affermir sur son trône chancelant, et voulait entretenir à tout prix la paix avec les barbares. Il eût bien voulu conserver l'Arvernie; mais les nouveaux préparatifs d'Evarik l'effrayaient et il résolut de traiter avec lui.

Quatre évêques gaulois furent chargés de cette importante affaire. C'étaient Leontius d'Arles, Faustus de Riez, Basilius d'Aix et Græcus de Marseille [2].

Sidonius l'ayant appris, écrivit à Basilius la lettre d'où nous avons tiré le tableau de la cruelle persécution d'Evarik ; il lui dit en finissant [3] :

« Faites qu'il nous soit libre d'ordonner des évêques, et que les peuples des Gaules qui seront renfermés dans l'empire des Goths appartiennent à notre foi, s'ils ne doivent plus nous être unis comme peuple [4]. »

[1] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 16 ad Papianil.
[2] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 6 ad Basil.
[3] *Ibid.*
[4] M. Aug. Thierry (Hist. de la conq. des Normands, t. 1, 2e édit., p. 35.)

Sidonius ne demandait que la liberté de conscience pour les Romains qui devaient passer sous le joug des barbares. Il ne croyait pas que l'Arvernie fût dès lors sacrifiée.

Mais bientôt il apprit que c'était la base du traité posée par Evarik, et que les évêques négociateurs étaient sur le point d'y accéder. Dans sa douleur, il écrivit à Græcus une lettre fort vive.

« L'état de notre province, lui dit-il [1], est bien déplorable, plus déplorable depuis la paix qu'il ne le fut pendant la guerre. Notre esclavage serait donc le prix de la sécurité des autres ! O douleur ! l'esclavage pour les Arvernes ! eux qui osaient appeler leursfrères les vieux habitants du Latium, et qui ont dans les veines le sang d'Ilion ! eux qui, dans ces derniers temps, ont, par leurs seules forces, arrêté les ennemis de l'empire ! eux qui plus d'une fois, enfermés dans leurs murs, ont fait trembler dans son camp le Goth qui les assiégeait !..... L'esclavage ! voilà donc ce que nous avons gagné à braver la faim, les flammes, le fer et la peste, à engraisser nos glaives du sang ennemi ; voilà ce qu'ont gagné ces guerriers exténués par la faim ! C'est donc dans l'attente de cette paix glorieuse que nous avons mangé jusqu'à l'herbe qui croissait dans les fentes de nos murailles, jusqu'aux plantes vénéneuses que nous cueillions d'une main livide, trompés par la forme et le suc de leurs feuilles ! Pour un dévouement si héroïque, si je suis bien informé, on nous sacrifie. Rougissez, nous vous en prions, d'une paix qui n'est ni utile, ni glorieuse. C'est par vos mains que passent les négociations, c'est vous surtout qui, en l'absence de l'empereur, connaissez les traités déjà faits et qui êtes chargé des traités à faire [2].

« Pardonnez, je vous en prie, à l'apreté de mes paroles ; la douleur doit en excuser l'amertume..... Mais, par tous les moyens possibles, rompez un traité de paix si honteux. S'il est nécessaire encore de soutenir un siége, de combattre, de souffrir la faim, ce sera pour nous un bonheur. Mais si nous sommes livrés, nous que les armes n'ont pu vaincre, nous serons obligés d'avouer que vous avez acquiescé à des transactions lâches et barbares.

donne ce passage comme une preuve de l'aveugle soumission des évêques gaulois au pouvoir de l'évêque de Rome dont ils voulaient faire le successeur des empereurs. Cette preuve peut-elle être apportée à l'appui d'une pareille thèse ?

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 7 ad Græcum.

[2] M. Aug. Thierry donne ce passage de la lettre de Sidonius comme une preuve du désir de domination qui tourmentait, selon lui, les évêques gaulois au v[e] siècle. (Hist. de la conq. des Normands, t. I, 2[e] édit, p. 34.) Que prouve cette preuve ?

« Mais pourquoi m'abandonner à l'excès de ma douleur? Pardonnez à notre désespoir! les autres pays cédés aux Goths n'attendent que l'esclavage, l'Arvernie attend les supplices. Si vous ne pouvez remédier à nos malheurs, priez au moins pour qu'elle vive, cette race dont la liberté doit mourir. Préparez un asile aux exilés, des rançons pour les esclaves, des vivres pour les pèlerins. Si nos murailles sont ouvertes aux ennemis, que les vôtres ne soient pas fermées à des hôtes. Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Cette lettre si noble, si patriotique, émut vivement le cœur de Græcus. Il aimait Sidonius et entretenait avec lui un doux commerce d'amitié [1] : il ne put se décider à conclure un traité qu'il regardait comme nuisible et honteux, et il paraît qu'il amena les autres évêques gaulois à son sentiment, puisque Nepos fut obligé de recourir à un évêque d'Italie, saint Epiphanius, pour traiter avec Evarik.

Græcus en écrivit à Sidonius, et, pour lui prouver que la vivacité de sa lettre ne l'avait pas blessé, l'invita à venir le voir à Marseille. Sidonius lui répondit [2] :

« J'envie le bonheur du porteur de mes lettres, qui vous voit souvent. Je porte même envie à mes lettres qui sont ouvertes par vos doigts sacrés et lues par vos yeux. Pour moi, enfermé dans l'enceinte de murailles à demi brûlées et tombant en ruines, et dans la perspective d'une guerre qui nous menace, je ne puis satisfaire mon désir de vous voir. Plût à Dieu que nous n'ayons pas une excuse si légitime dans le triste état de l'Arvernie!

« Ainsi, après vous avoir adressé mes salutations, comme je le dois, je vous prie de me dispenser de toute visite pour le moment. Si la paix nous rend la liberté de voyager, je crains que ma trop grande assiduité ne vous devienne alors importune. »

Nous avons encore une lettre de Sidonius à Græcus, qui pourrait nous faire croire que le saint évêque de Marseille éprouva des persécutions. On peut penser qu'Evarik ne lui pardonna pas plus qu'aux autres évêques négociateurs l'intérêt qu'ils portèrent à l'Arvernie.

« O vous! dit Sidonius à son ami [3], vous qui êtes la fleur du sacerdoce et la perle des pontifes, fort par votre science, plus fort

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 8; lib. 7, Epist. 2 ad Græcum.
[2] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 11 ad Græcum.
[3] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 4 ad Græcum.

encore par votre conscience, méprisant les tempêtes menaçantes de ce monde; vous nous avez dit souvent que pour arriver aux festins promis des patriarches et pour boire le nectar dans la coupe céleste, il fallait avoir épuisé la coupe des amertumes de ce monde. Qu'on le veuille ou non, si l'on veut obtenir le royaume du médiateur qui essuya les mépris, il faut suivre son exemple. Si grande que soit la coupe des douleurs que nous offre la vie présente, elle nous semblera bien peu de chose, au souvenir de ce qu'a bu sur son gibet celui qui nous appelle au ciel. »

Sidonius sut mettre, à son tour, ces pieuses maximes en pratique au milieu de ses tribulations.

Pendant qu'Evarik traitait de la paix avec Nepos, par le moyen du saint évêque Epiphanius de Pavie, Sidonius fut obligé de se rendre dans la cité des Bituriges, pour l'élection d'un nouvel évêque [1]. Evarik, occupant la plus grande partie du pays qu'il avait conquis depuis peu de temps, les évêques des autres cités de la province ne purent se réunir pour l'élection et l'ordination. Sidonius se trouva à peu près seul. Il invita donc plusieurs évêques des autres provinces, et nous avons encore ses lettres à Agræcius, évêque métropolitain des Sénonais, et à Euphronius d'Autun.

Nous devons donner ces lettres pleines d'intérêt qui nous mettent à même d'apprécier avec justesse la manière dont se faisaient, à la fin du v[e] siècle, les élections épiscopales.

« Sidonius, au seigneur pape Agræcius, salut [2]:

« J'arrive à Bourges, appelé dans cette ville par les citoyens. Le motif de cet appel, c'est le triste état de leur Eglise, veuve depuis peu de son vénérable pontife, et qui voit les ambitieux des deux Ordres briguer, comme à l'envi, les honneurs du sacerdoce. Le peuple s'agite et se partage en factions opposées. Peu de gens donnent leur voix à d'autres, beaucoup s'offrent et même s'imposent. Si vous voulez examiner les choses selon Dieu, vous ne remarquerez que légèreté, inconstance, déguisement, et pour le dire en un mot, l'impudence qui se montre dans toute sa nudité. Si je ne craignais d'être taxé par vous d'exagération, je vous dirais qu'on agit d'une manière si légère, si coupable, que la plupart ne rougissent pas d'offrir de l'argent pour obtenir une dignité sainte,

[1] A la place de saint Euladius, successeur de saint Léon, dont nous avons parlé plus haut.

[2] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 5 ad Agræcium.

et qu'elle serait déjà mise à l'enchère s'il se fût trouvé des vendeurs aussi éhontés que les acheteurs.

« Je vous prie donc de venir m'honorer et m'aider de votre présence, dans l'embarras et la nécessité où je me trouve de remplir un devoir si nouveau pour moi. Quoique vous soyez métropolitain de la Sénonaise, vous ne refuserez pas, dans ces circonstances difficiles, de calmer les troubles des Aquitains. Il importe peu que nos provinces soient différentes, puisqu'une même religion nous unit. Je vous dirai, de plus, que de toutes les cités de la première Aquitaine, les guerres n'ont laissé dans le parti des Romains que la seule cité des Arvernes. C'est pourquoi, pour établir un métropolitain dans la cité des Bituriges, les provinciaux ne sont pas en nombre suffisant, si nous ne sommes pas fortifiés par le concours des autres métropolitains.

« Du reste, par respect pour la prérogative de votre dignité, je n'ai encore désigné, nommé, ni choisi personne; j'ai tout réservé à votre décision. Je ne m'attribue que l'honneur de vous inviter, d'attendre votre volonté, d'applaudir à votre jugement et de vous montrer, lorsque vous aurez nommé un évêque, que l'autorité vous appartient, et à moi la soumission.

« Si vous venez, comme je l'espère, vous prouverez qu'on peut mettre des bornes à votre province, mais non à votre charité.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Sidonius, arrivé à Bourges, y découvrit non-seulement des factions parmi les catholiques, mais un petit parti arien. L'arianisme avait fait quelques progrès en Aquitaine, depuis l'invasion des Visigoths, infectés de cette hérésie, et surtout depuis le règne d'Evarik, qui mettait tout en œuvre pour le répandre. Mais au milieu de toutes ces divisions, il remarqua bientôt que la majorité penchait pour un saint homme, nommé Simplicius, vraiment digne de l'épiscopat et qui, pour cette raison, ne l'ambitionnait pas.

Sidonius connaissait son mérite, mais, avant de se décider pour lui, il voulut consulter un des plus saints évêques des Gaules, Euphronius d'Autun. Voici la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion :

« Sidonius, au seigneur pape Euphronius, salut [1] :

« Puisque je suis engagé dans les liens de l'état ecclésiastique, je me trouverais heureux, dans ma faiblesse, si nos cités étaient

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 8 ad Euphr.

aussi rapprochées que nos territoires. Je vous consulterais alors sur les plus petites choses comme sur les plus importantes, et le cours de mes actions coulerait comme un fleuve calme et paisible, si elles venaient de la source salutaire de vos conseils. Ce cours ne serait alors ni enflé par ma présomption, ni troublé par mon orgueil, ni fangeux par ma mauvaise conscience, ni impétueux par ma jeunesse. Au contraire, s'il était en quelque chose sale et impur, le ruisseau de vos conseils, en s'y mêlant, le rendrait limpide. Mais puisque le long espace qui nous sépare s'oppose à mes désirs, je vous prie instamment de m'envoyer vos conseils dans le cas embarrassant qui se présente, et puisque le peuple de Bourges demande pour évêque l'estimable Simplicius, dites-moi comment je me dois conduire en cette affaire. Vous avez pour moi tant de bonté et sur les autres tant d'influence, que si vous voulez quelque chose (et je suis certain que vous ne voudrez que des choses parfaitement justes), votre volonté sera plutôt un ordre qu'un conseil.

« Quant à Simplicius, il est bon que vous sachiez qu'on en dit beaucoup de bien, et ce sont les personnes les plus estimables qui en parlent ainsi. De prime-abord, le témoignage qu'on lui rendait me parut d'autant plus suspect qu'il était plus bienveillant. Mais quand je vis ses rivaux et les ariens eux-mêmes dans l'impossibilité de rien dire contre lui, je pensai qu'on devait regarder comme parfait celui dont le méchant ne pouvait parler, et sur lequel l'homme de bien ne pouvait garder le silence.

« Mais pourquoi vous parler ainsi et sembler vous donner un conseil, moi qui vous en demande? Tout sera réglé d'après votre volonté, votre jugement, et vos lettres qui seront communiquées aux prêtres et au peuple. Nous ne serions pas assez insensés pour vous prier de venir, s'il était possible, ou au moins de nous donner vos conseils, si nous ne voulions pas vous écouter.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

On ne sait si saint Euphronius se rendit à l'invitation de Sidonius; pour saint Agræcius de Sens, il alla certainement à Bourges, mais laissa à l'évêque d'Arvernie la responsabilité du choix dont il avait été spécialement chargé.

Sidonius ayant donc réuni le clergé et le peuple, leur manifesta son choix dans un beau discours qui nous a été conservé [1] et dont nous donnons les passages les plus importants :

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 9 ad Perpet.

« Je suis, leur dit-il, dans une confusion extrême que vous m'ayez chargé du choix d'un pontife, et cela en présence d'un très-saint pape, bien digne lui-même du pontificat le plus élevé, qui est le chef de sa province et l'emporte sur moi par sa science, son éloquence, son privilége de métropolitain, et son âge. Sur le point de parler devant un métropolitain, moi évêque provincial et jeune encore, j'éprouve l'embarras d'un homme peu habile et qui craint le reproche que mérite sa témérité. Mais enfin, puisque, dans votre erreur, il vous a plu de me désigner pour vous chercher un évêque rempli de sagesse et de vertus, moi qui en manque complètement, sachez que c'est moins un honneur que vous me faites, qu'un pesant fardeau que vous m'imposez.

« Si je nomme un moine, fût-il comparable aux Paul, aux Antoine, aux Hilarion, aux Macaire, j'entends aussitôt bourdonner autour de mes oreilles ces murmures d'ignobles insectes : Celui qui est nommé ferait mieux un abbé qu'un évêque, et saurait bien mieux intercéder pour nos âmes auprès du juge du ciel, que prendre nos intérêts auprès du juge de la terre. Qui ne serait indigné de voir les véritables vertus salies et regardées comme des vices? Si nous choisissons un homme humble, on dira qu'il est vil et abject; si notre élu est d'un caractère inflexible, on le dira orgueilleux; s'il est peu instruit, on s'en moquera comme d'un ignoraut; s'il est savant, il passera pour enflé de sa science: s'il est sévère, on le haïra comme cruel; s'il est indulgent, on lui fera un crime de sa douceur; s'il est simple, on en fera un insensé; s'il est habile, on le croira rusé; s'il est exact, on le traitera de minutieux; s'il est d'une nature paisible, on l'appellera paresseux; s'il est sobre, on le prendra pour avare; s'il se nourrit d'une manière ordinaire, on l'accusera de gourmandise; s'il jeûne, on lui reprochera sa vanité. Quelle que soit sa vie, toujours ses actions seront sous le coup des langues médisantes; sans compter que le peuple, dans son obstination, et les clercs, dans leur indocilité, ne se soumettraient que difficilement à la discipline d'un moine.

« Si je désigne un clerc, ceux qui auront été ordonnés après lui lui porteront envie; ceux qui l'auront été auparavant le dénigreront; car il y a quelques clercs (soit dit sans offenser les autres) qui voudraient que la durée de la cléricature remplaçât tout mérite, et qui seraient d'avis que nous consultassions l'âge, plutôt que l'intérêt commun, dans le choix d'un évêque; comme s'il était mieux d'avoir vécu longtemps que d'avoir bien vécu.

« Si, par hasard, j'allais indiquer un militaire, j'entendrais aussitôt ces paroles : Sidonius, parce qu'il a passé du siècle dans la cléricature, ne veut pas choisir pour métropolitain un homme de la société religieuse. Il est fier de sa naissance, s'enorgueillit de ses anciennes dignités, et méprise les pauvres du Christ.

« Or, dans le choix de celui que j'ai cru le plus digne, je déclare n'avoir été influencé ni par l'argent ni par la faveur. J'ai examiné, plus qu'il n'était nécessaire peut-être, la vie de cet homme, les besoins de la province et de la cité dans le temps où nous sommes, et je juge que celui qui vous convient le mieux comme évêque est celui dont je vais vous parler :

« Simplicius, béni de Dieu, qui jusqu'à ce jour a appartenu à votre Ordre, et qui désormais appartiendra au nôtre, si, par vous, Dieu veut bien y consentir, répond tellement à tous les vœux par sa conduite, que la république trouvera en lui de quoi admirer et l'Eglise de quoi chérir. »

Sidonius fait ensuite un éloge magnifique de Simplicius : C'est un homme instruit et plein de vertus. Jeté en prison par les barbares, il en a été délivré miraculeusement. Il a été envoyé en ambassade auprès des rois et des empereurs pour les intérêts du peuple. Sa charité et sa libéralité sont si grandes, qu'il secoure les simples citoyens comme les clercs, les grands comme les petits, et qu'il a fait bâtir, de ses deniers, une église à Bourges. Il était si distingué par ses vertus, qu'on voulut déjà l'élever à l'épiscopat, à la place de Palladius, son beau-père, et d'Euladius, son père ; mais il refusa cet honneur par humilité.

Après l'éloge de Simplicius et de son épouse, Sidonius finit son discours par ces paroles :

« Puisque vous avez juré de vous en rapporter à moi dans cette élection, et qu'un serment prononcé vaut un serment écrit, je le déclare donc, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Simplicius est celui qui doit être métropolitain de notre province et souverain prêtre de votre cité. »

La majorité fut de l'avis de Sidonius, et Simplicius fut ordonné, par les évêques présents, évêque de Bourges.

Le discours de Sidonius eut un grand retentissement dans les Gaules, et saint Perpetuus de Tours, qui recherchait beaucoup les bons ouvrages pour en enrichir sa bibliothèque, le lui demanda ; Sidonius le lui envoya avec cette lettre :

« Sidonius, au seigneur pape Perpetuus, salut[1] :

« Dans votre zèle pour les lectures spirituelles, vous n'êtes pas satisfait de la connaissance que vous avez acquise de la bibliothèque de la foi catholique, des livres authentiques eux-mêmes et des commentateurs, et vous désirez connaître encore des ouvrages peu dignes de fixer votre attention. Vous m'ordonnez donc de vous envoyer le discours que j'ai adressé, dans l'église, au peuple de Bourges. Or, il faut que vous sachiez que vous n'y trouverez ni les divisions de la rhétorique, ni les mouvements oratoires, ni les figures grammaticales qui eussent pu lui donner de l'élégance et de la régularité; car les séditions, les brigues, la diversité des partis m'entraînaient en tous sens, et si les circonstances me fournissaient ample matière, le temps me manquait pour la coordonner.

« Il y avait en effet, une telle foule de compétiteurs, que deux bancs ne suffisaient pas pour contenir les aspirants à un seul siége. Tous se plaisaient à eux-mêmes, et tous déplaisaient aux autres. Nous n'eussions même rien pu faire pour le bien commun, si le peuple, devenu plus calme, n'eût renoncé à son propre jugement pour se soumettre à celui des évêques. Certains prêtres n'étaient pas de cet avis et chuchotaient dans quelque coin; mais en public, pas un ne soufflait, car la plupart ne redoutaient pas moins leur Ordre que les autres Ordres de la société qui étaient présents. Tandis que tous se tenaient en garde contre les compétiteurs, il arriva qu'ils écoutèrent sans dédain ce qu'on devait désirer ensuite avec avidité. Recevez donc ce discours avec la présente lettre; je l'ai dicté, J.-C. m'en est témoin, en deux veilles d'une nuit d'été; mais je crains bien qu'en le lisant, vous en acquériez une plus entière certitude.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Il ne sera pas inutile de joindre à ces curieux documents que nous a laissés Sidonius sur l'élection de Bourges, le récit de celle de Châlon (sur Saône); nous le trouvons encore dans une lettre de Sidonius à son ami Domnulus[2].

« Je ne puis différer plus longtemps de te faire partager notre grande joie, puisque tu désires savoir ce qu'a fait à Châlon notre père en Jésus-Christ, l'évêque Patiens, avec sa religion et sa fermeté accoutumées.

« Il arriva dans ce municipe, précédé ou accompagné des évêques

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 9 ad Perpet.

[2] *Ibid.*, lib. 4, Epist. 25 ad Domn.

de la province, qui se réunissaient pour donner un évêque à cette Eglise chancelante dans sa discipline depuis la mort de l'évêque Paulus le jeune. Les évêques trouvèrent les citoyens partagés en plusieurs factions, et livrés à des intrigues trop ennemies du bien public et qu'excitaient trois compétiteurs à l'épiscopat. L'un, privé du reste de toute vertu, étalait avec emphase l'antique noblesse de sa famille; l'autre, à l'aide de sa cuisine, se faisait décerner, par ses nombreux parasites, des éloges dignes d'Apicius; le troisième avait promis à ses partisans, par un marché passé secrètement, de leur livrer les biens de l'Eglise, s'il parvenait à son but tant désiré.

« Saint Patiens et saint Euphronius s'aperçurent bientôt de l'état des choses, et, sans avoir égard ni à la faveur ni à la haine dont ils seraient peut-être l'objet, prirent la résolution la plus sage et l'exécutèrent avec fermeté. Ils tinrent un conseil secret avec leurs coévêques, et aussitôt après, méprisant les cris furieux de la populace, ils imposèrent les mains à un saint homme nommé Jean, qui ne se doutait de rien, et n'avait pas même songé à briguer la dignité épiscopale. Il était recommandable par son honnêteté, son humanité et sa mansuétude. D'abord lecteur, ensuite ministre de l'autel, il avait servi dans l'église de Châlon depuis son enfance; après bien du temps et des peines, il était devenu archidiacre; longtemps retenu dans ce ministère, à cause de sa capacité, il ne put de sitôt être élevé en dignité, parce qu'on ne voulait pas le décharger du soin des biens ecclésiastiques. Cependant il était enfin arrivé au sacerdoce; et au milieu des brigues et des factions, personne n'exaltait, par ses louanges, un homme qui ne demandait rien; mais personne non plus n'osait l'attaquer, car il ne méritait que des éloges. Les évêques le consacrèrent leur collègue, au grand étonnement des factions, à la confusion des méchants, aux acclamations des gens de bien, et personne n'osa ou ne voulut réclamer.

« Applaudis au choix que viennent de faire Euphronius et Patiens, l'un par son témoignage, l'autre par l'imposition des mains, tous deux avec sagesse. Euphronius s'est conduit comme le demandaient son grand âge et le long exercice de sa dignité; Patiens, qu'on ne saurait trop louer, a agi en homme digne d'être l'évêque de notre cité et le métropolitain de votre province. »

IV.

Littérature et philosophie chrétiennes. — Exil de Sidonius et de Faustus de Riez. — Lettres de Sidonius-Ruricius-Constantius. — Question de la spiritualité de l'Âme. — Faustus, Claudianus Mamertus et Pomerius. — Ouvrage de Pomerius sur la vie contemplative. — Question du prédestinatianisme. — Faustus et le prêtre Lucidus. — Conciles d'Arles et de Lyon. — Orthodoxie et vertus de Faustus. — Lettre sur sa vie par Sidonius. — Dernières années de Sidonius. — Sa sainte mort. — Mort des saints Euphronius, Patiens et Perpetuus. — Fin de la période gallo-romaine.

474 — 491.

Tandis que Sidonius désignait un évêque dans la cité des Bituriges, saint Epiphanius de Pavie se rendait auprès d'Evarik pour traiter de la paix au nom de l'empereur Nepos.

Evarik ne s'y refusa pas, mais toujours à condition qu'on lui céderait l'Arvernie. Epiphanius céda au nom de l'empereur, et les généreux Arvernes passèrent sous le joug des Visigoths.

Sidonius avait montré trop de courage et de fermeté dans ces malheureuses circonstances, pour pouvoir espérer autre chose du vainqueur que l'exil; il fut envoyé au castrum de Livia; mais il avait, à la cour, Léon, ministre d'Evarik, qui l'aimait tendrement, et qui lui écrivit pour lui donner l'espérance d'un prompt retour dans sa patrie; il le priait en même temps de lui copier, dans ses moments de loisir, la vie d'Appollonius de Thyane.

Sidonius, accablé d'inquiétude, ne put qu'à grand'peine s'occuper de ce travail [1]. Le jour, il était obligé de se livrer à des travaux pénibles, et il passait les nuits à soupirer et à verser des larmes. Lorsqu'à la fin du jour, il rentrait dans sa chambre accablé de fatigue, il ne pouvait prendre un instant de repos, car aussitôt, nous dit-il lui-même, « j'étais assourdi du vacarme que faisaient deux vieilles Visigothes logées près de la gouttière de ma chambre, et querelleuses, buveuses et dégoûtantes comme on n'en verra jamais. »

Après une année entière passée dans ce triste réduit (475), Léon obtint d'Evarik la grâce de son ami. Sidonius [2] fut mandé à Bordeaux par le roi Visigoth [3]; il y était depuis plus de deux mois, qu'il n'avait pas encore reçu audience. Il s'y regardait encore comme

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, Epist. 3 ad Leonem.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 9 ad Lamprid.

exilé, et son âme était en proie à un cruel ennui, en pensant à sa pauvre Arvernie dont il eût voulu adoucir le nouveau souverain [1].

C'est alors qu'il reçut, de Faustus de Riez, une lettre dans laquelle il le priait de continuer avec lui leurs anciennes relations d'amitié.

« Je reçois avec grand plaisir, lui répondit Sidonius [2], le témoignage de votre amitié ; mais pour le moment, n'est-il pas plus sûr de renoncer à une correspondance suivie ? Nous habitons des villes bien éloignées l'une de l'autre, les ennemis courent les chemins et les rendent dangereux ; il est donc mieux d'attendre un peu pour reprendre nos anciennes habitudes. Entre nous, liés par une amitié si douce, c'est un parti bien dur, bien difficile à prendre, et il ne faut rien moins que ces motifs puissants :

« D'abord, notre messager ne pourrait passer, sans être questionné, au milieu des sentinelles qui bordent les routes. S'il n'est pas coupable, il ne courra, il est vrai, aucun danger ; mais que de difficultés à surmonter, au milieu de gens qui veulent absolument pénétrer les secrets des porteurs de lettres ! S'ils se troublent aux questions qu'on leur adresse, on s'imagine qu'on ne leur a pas tout remis par écrit, et qu'on leur a confié quelque chose verbalement ; alors ces pauvres courriers essuient de mauvais traitements, et ceux qui les ont envoyés deviennent suspects. Ces vexations s'exercent principalement aujourd'hui que les traités conclus entre des puissances longtemps rivales deviennent un sujet de discorde, à cause des conditions équivoques qu'on y a insérées.

« Indépendamment de cela, mon âme languit en proie à des chagrins privés. Retenu éloigné de ma patrie sous prétexte d'une fonction à remplir, mais bien plutôt victime d'une rude contrainte, je suis environné de bien des soucis, et j'éprouve ici tous les désagréments d'un étranger, tous les tourments d'un proscrit. Il serait donc hors de saison d'exiger de moi des lettres un peu soignées, bien moins encore badines et élégantes ; ce serait folie à moi d'y songer, car c'est un barbarisme moral qu'un langage enjoué avec un cœur triste.

« Il vaut donc mieux que vous accordiez, à une âme qui est mal avec elle-même et tremble au souvenir d'une vie coupable, le secours de vos prières, de ces prières puissantes que vous avez appris à faire dans votre île et au milieu de votre sainte congrégation. Le pontife

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, Epist. 9 ad Lamprid.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 3 ad Faustum.

n'a rien perdu en vous de l'abbé; dans la cité dont vous gouvernez l'église, vous priez encore comme dans le pieux sénat des solitaires de Lérins, et votre dignité n'a point diminué la rigueur de votre ancienne discipline.

« Obtenez-moi donc, par vos prières, que le Seigneur soit vraiment mon partage, et qu'enrôlé comme je le suis dans la tribu des lévites, je ne sois plus un homme terrestre, moi qui n'ai plus ni terre, ni patrie, et qu'éloigné des avantages du monde, je commence à m'éloigner aussi du péché. »

Sidonius revit enfin sa chère Arvernie; mais ce fut le tour de Faustus de partir pour l'exil. Désolé des ravages que faisait l'arianisme dans les provinces méridionales des Gaules, depuis qu'Evarik protégeait cette hérésie de toute sa puissance, le saint évêque de Riez crut devoir protéger de son génie la foi catholique, et il composa un ouvrage contre le système impie d'Arius. Evarik, pour le punir de son zèle, le fit chasser de son église et l'exila dans le pays des Lémovices [1] (Limoges).

Il y trouva un pieux chrétien qui le reçut comme un ami, comme un père, et sut lui faire envisager son exil comme une nouvelle patrie [2]; c'était Ruricius, aussi distingué par son esprit que par sa noblesse, et qui usait en vrai chrétien des richesses que le ciel lui avait prodiguées. Il avait épousé, dans sa jeunesse, la vertueuse Iberia, et Sidonius, encore dans le monde alors, avait composé un bel épithalame pour le jour de leur union [3]. Ils vivaient dans la plus parfaite continence, lorsque Ruricius fut élevé sur le siége des Lémovices. Faustus, qui venait de le quitter pour retourner à son Eglise, lorsqu'il fut élevé à cette dignité, lui écrivit une lettre de félicitation, et Ruricius, qui avait su apprécier les hautes vertus de l'évêque de Riez, le consultait souvent comme un directeur éclairé.

Nous avons de saint Ruricius deux livres de lettres [4] qui doivent le faire classer parmi les écrivains distingués de l'Eglise des Gaules à la fin du v[e] siècle. Elles sont pieuses, mais elles offrent peu d'intérêt pour l'histoire; bien différentes sur ce point de celles de Sidonius, son ami. Les lettres de Sidonius sont le monument le plus curieux et en même temps le plus authentique des mœurs [5] de son siècle, et

[1] Bolland., ad 28 septemb.
[2] Epist. Faust. ad Ruricium.
[3] Sidon. Apollin., inter Poemat., Epithal., Ruric. et Iber.
[4] Biblioth. SS. Patr. (Lugd. Edit.), t. VIII, p. 554 et seq.
[5] Guizot, Hist. de la civil. en France, t. I, p. 90.

elles nous donnent de nombreux renseignements sur les faits les plus importants relatifs à la Gaule. Nous devons étudier d'une manière particulière ce monument précieux de la littérature chrétienne, qui nous a déjà fourni tant de récits pleins d'intérêt.

Ce fut le prêtre Constantius qui engagea Sidonius à publier ses lettres; il le pressa longtemps et il en obtint enfin les sept premiers livres.

« Je vous obéis, lui écrivit-il, en les lui dédiant [1], et je vous donne ces lettres, non pas à revoir, ce serait trop peu, mais à polir et à limer. Vous me poussez donc, malgré mon hésitation, sur cette mer de la renommée; pourtant, j'aurais mieux fait de laisser dans l'oubli un pareil ouvrage. J'aurais dû me contenter de la gloire que m'ont donnée des vers publiés avec plus de succès que de talent; car, après avoir traversé les écueils, essuyé les aboiements de l'envie, l'ancre d'une illustration suffisante pour moi était jetée dans le port de l'opinion publique. Si ces bagatelles échappent aux dents de l'envie, vous me verrez bientôt publier de nombreux ouvrages sur différents sujets.

« Je vous envoie, lui dit-il dans une autre lettre [2], après les avoir revues à la hâte, les lettres que vous m'avez demandées, et s'il ne m'en est venu qu'un petit nombre sous la main, c'est que, ne songeant point à publier ce livre, je n'ai pu retrouver ce que je n'avais pas conservé. Quelques-unes de ces lettres renferment des exhortations, plusieurs autres des éloges; d'autres des conseils, quelques-unes des condoléances, quelques autres enfin sont purement badines; peut-être me trouverez-vous trop véhément contre certains hommes, mais je n'ai pu me résoudre à enchaîner ma pensée; les gens timides pourront me taxer de témérité, les gens de cœur loueront ma franchise, et je crois que rien n'est plus vil que de cacher ses sentiments. »

Les lettres de Sidonius excitèrent une espèce d'enthousiasme; à la prière du célèbre jurisconsulte Petronius, il ajouta un huitième livre [3] qu'il soumit encore aux corrections de Constantius [4]. Firminius, qu'il appelle son fils, lui en ayant demandé un neuvième, il se mit, nous dit-il lui-même [5], après avoir parcouru son diocèse,

[1] Sidon. Apollin., lib. 1, Epist. 1 ad Const.
[2] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 18 ad Constant.
[3] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 1 ad Petronium.
[4] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 16 ad Constant.
[5] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 16 ad Firminum.

à chercher les lettres qui pouvaient se trouver çà et là dans ses vieux papiers et à les faire copier à la hâte.

En parcourant cette correspondance de Sidonius, on voit qu'il fut en rapport avec les plus grands évêques de son temps, Perpetuus de Tours, Lupus de Troyes, Euphronius d'Autun, Mamertus de Vienne, Patiens de Lyon, Faustus de Riez, Principius de Soissons et son frère le grand Remigius (saint Remi), l'apôtre des Franks, Leontius d'Arles et bien d'autres moins connus.

Dans toutes les lettres de Sidonius, on remarque une imagination vive et variée, des traits d'esprit, des tournures piquantes, des pensées fines et délicates, souvent prétentieuses; le fond en est parfois frivole dans celles qu'il écrivit lorsqu'il était encore dans le monde.

Mais celles qu'il écrivit depuis son épiscopat sont en général graves et sérieuses; cependant le bel esprit s'y montre quelquefois. Dans celle-ci, par exemple, qu'il adresse à ses amis Simplicius et Apollinaris [1] :

« O mon Dieu! c'est vraiment une mer orageuse que notre esprit, et les mauvaises nouvelles y excitent de véritables tempêtes. Tout à l'heure, mon fils et moi, nous savourions les fines railleries de l'Hécyra de Térence; j'étais là auprès de mon élève, me souvenant de la nature et oublieux de mon saint état! Nous lisions l'un et l'autre, nous admirions, nous plaisantions; il était enchanté de sa lecture et moi je l'étais de lui.

« Tout à coup un domestique se présente, le visage inquiet: Qu'y a-t-il donc? demandons-nous. Je viens de voir, dit-il, le lecteur Constans, arrivant de chez les seigneurs Simplicius et Apollinaris, il leur a donné votre lettre, mais il a perdu la réponse.

« A cette nouvelle, la sérénité de ma joie disparaît sous le nuage du chagrin. Voici que ma bile s'allume et je défends impitoyablement de laisser paraître devant moi cette stupide souche. Ma colère se calma cependant, et je lui demandai s'il n'avait pas quelques détails à me donner de vive voix.

« Le pauvre Constans était tout tremblant; le souvenir de sa faute le rendait confus, il était aveuglé par ses larmes et il eut tout juste la force de me répondre que tous les détails capables de m'instruire et de me charmer, étaient contenus dans la lettre qu'il avait perdue.

« Ainsi donc, recourez à vos tablettes, déployez vos membranes et écrivez de nouveau ce que vous aviez écrit. »

[1] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 12 ad Simpl. et Apoll.

Mais le plus souvent, si l'enjouement se montre encore dans les lettres qu'il écrivit étant évêque, c'est pour assaisonner du sel de la plaisanterie d'utiles conseils. La grande pensée qui le préoccupe, c'est le soulagement des pauvres si nombreux à ces époques désolées. C'est une de ces ouailles qu'il recommande à un autre évêque [1]; c'est une famille dans l'indigence qu'il veut secourir [2]; le moindre des billets qu'il nous a laissés respire cet ardent amour du prochain qui prévient toutes les misères et qui les console.

Quelquefois il demande des conseils à Leontius d'Arles [3], par exemple, et à Fonteius de Vaison [4], pour lesquels il semble avoir eu une vénération particulière; plus souvent il recommande à ses confrères dans l'épiscopat ceux qui ont imploré sa protection, comme dans ses lettres aux évêques Theoplastus [5], Consorius [6], Nonnechius [7], Pragmatius [8], Aprunculus [9] et Eleutherius [10].

Nous devons donner la lettre qu'il adressa à ce dernier évêque [11], comme un témoignage de la tendre charité de Sidonius qui ne faisait pas acception des personnes.

« Sidonius, au seigneur pape Eleutherius, salut :

« Cette lettre vous recommande un Juif, non pas que j'aime son erreur qui conduit à la mort; mais parce que nous ne devons jamais condamner impitoyablement et sans retour, même un Juif, pendant qu'il vit encore. Celui qui peut se convertir, peut toujours obtenir pardon. Quant à son affaire, il vous la fera mieux connaître lui-même de vive voix. Dans les choses de ce monde, les Juifs peuvent avoir raison comme les autres; vous pouvez donc, tout en con-

[1] Sidon. Apollin., lib. 6, Epist. 4 et 9 ad Lupum.

[2] *Ibid.*, lib. 4, Epist. 24 ad Turnum.

[3] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 3.

[4] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 7.

[5] *Ibid.*, Epist. 5.

[6] *Ibid.*, Epist. 10.

[7] *Ibid.*, lib. 8, Epist. 13.

[8] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 2.

[9] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 10.

[10] *Ibid.*, lib. 6, Epist. 11.

[11] Ce saint évêque ne serait-il pas Eleutherius de Tournai, dont nous trouvons quelques ouvrages au t. VIII de la Bibliothèque des Pères. (Édition de Lyon, t. VIII, p. 1124 et suiv.)

damnant son erreur, prendre intérêt à la personne de ce malheureux.

« Daignez, seigneur pape, vous souvenir de nous. »

Après les lettres inspirées par la charité, les plus nombreuses sont celles qui traitent de littérature. Ce fut la passion de Sidonius pendant toute sa vie, et on ne lira pas sans intérêt la lettre qu'il écrivit à Faustus, pour lui exprimer le bonheur d'avoir pu lire et copier en partie son ouvrage contre l'arianisme.

« Sidonius, au seigneur pape Faustus, salut[1] :

« Je vous tiens, mon cher maître, je vous tiens, et j'ai de graves reproches à mêler aux accents de ma joie. J'ignore si c'est contre votre gré, ou si vous avez voulu ou permis que je ne sois pas salué par vos livres, lorsqu'ils passaient dans la cité des Arvernes, touchaient nos murs, me coudoyaient pour ainsi dire. Craigniez-vous que votre outrage excitât ma jalousie? Dieu merci, je n'ai pas un pareil vice; mais quand j'en serais l'esclave, comme tant d'autres, le désespoir de vous égaler m'ôterait certainement l'envie de me mesurer avec vous. Redoutiez-vous en moi le jugement d'un censeur difficile et rigide? Quel homme assez épris de son mérite, assez insensible pour ne pas applaudir chaleureusement aux endroits les moins parfaits de vos ouvrages? Est-ce par mépris pour ma jeunesse que vous avez voulu me laisser de côté? Je suis peu disposé à le croire. Me prenez-vous pour un ignorant? Vous avez raison; mais, si je ne sais pas écrire, je sais écouter au moins. Étions-nous enfin en querelle sur quelque point, de manière à faire croire que je pouvais censurer votre nouvel ouvrage? Grâce à Dieu! mes ennemis eux-mêmes ne peuvent pas supposer que je sois un ami inconstant.

« Mais à quoi revient tout cela? me direz-vous. Eh bien! je vous déclare donc que je me réjouis d'avoir découvert ce que je vous reproche de m'avoir caché. J'ai lu ces volumes que Riochatus, prêtre et moine, par là doublement pèlerin[2], portait pour vous, à vos Bretons. Il mérite bien, dès à présent, le nom de Faustus (heureux), celui qui ne vieillit pas et se survivra à lui-même après sa mort, dans ses écrits.

« Riochatus, cet homme vénérable, séjournait donc en notre cité jusqu'à ce que les orages de la guerre fussent apaisés, car alors un affreux tumulte régnait de toutes parts. Il me montra les divers

[1] Sidon. Apollin., lib. 9, Epist. 9 ad Faust.

[2] Nous avons déjà remarqué qu'on donnait aux moines le nom de pèlerins.

présents que vous lui aviez faits, mais poliment il me cacha le plus précieux; il ne voulait pas, sans doute, embellir mes épines de vos fleurs. Mais après deux mois au moins, quelques voyageurs vinrent me dire qu'il emportait des trésors mystiques cachés bien soigneusement; j'eus bientôt pris des chevaux qui pouvaient facilement atteindre le fugitif, malgré l'avance qu'il avait sur moi; j'atteins mon voleur, je lui saute au cou, je l'embrasse avec une joie ou plutôt un petit air méchant que j'eusse voulu rendre aussi farouche que celui d'une tigresse se jetant sur le Parthe qui vient d'enlever ses petits; qu'ajouter encore? Je me jette aux genoux de mon hôte, j'arrête son cheval, je m'empare des rênes, j'ouvre son bagage, je trouve le volume que je cherchais, je le prends, je le dévore, j'en fais de longs extraits. Des scribes auxquels je dictais en toute hâte, savaient, à l'aide d'abréviations merveilleuses, retracer avec des signes ce qu'ils n'écrivaient pas avec des lettres. Je revins chez moi triomphant de joie et chargé de dépouilles spirituelles.

« Voici maintenant ce que je pense de votre ouvrage, même après l'affront que vous m'avez fait.

« J'ai lu ce livre, fruit de nombreuses veilles, divisé en quatre parties dont deux sont sous forme de dialogue, livre si plein, si fort, si élevé, si bien divisé, si riche d'exemples. Vous avez écrit souvent avec chaleur, plus souvent avec pompe; certaines choses avec simplicité sans être vulgaire, d'autres avec esprit sans finesse prétentieuse; les matières graves avec maturité, les questions profondes avec soin, les choses douteuses avec fermeté : tout avec grâce et éloquence; vous pouvez croire ce jugement sincère puisqu'il vient d'un homme offensé. Vraiment, seigneur pape, vous avez épousé la philosophie dès vos plus jeunes années, vous l'avez eue pour compagne inséparable. Dans les écoles des cités, et au sein de la solitude, à l'athénée comme au monastère, elle a été avec vous, avec vous elle a quitté les sciences du monde pour embrasser les sciences du ciel. Celui qui oserait vous attaquer sentirait bientôt qu'il a pour adversaire le Platon de l'Eglise de J.-C., et que c'est sur les ailes de la philosophie la plus profonde, que vous démontrez l'ineffable sagesse de Dieu le père, éternelle comme l'Esprit Saint[1]. Cependant, quoique philosophe, vous ne laissez

[1] Ce passage prouve que le livre de Faustus, dont parle Sidonius, était son ouvrage contre l'arianisme, qui le fit exiler par Évarik.

pas croître vos cheveux, vous ne mettez pas votre gloire à porter le manteau ou le bâton de philosophe; à l'exemple des sophistes, vous ne déguisez pas votre orgueil sous un vêtement affecté, vous ne cherchez ni à briller sous des habits pompeux, ni à paraître sous des haillons qui laissent percer une méprisable vanité, et je suis certain que vous n'êtes pas jaloux de voir représentés à l'aréopage ou au prytanée, Zeusippe la tête penchée, Aratus la tête renfoncée; Zénon avec son front plissé, et Epicure à la peau fraîche et tendue; Diogène avec sa barbe touffue, ou Socrate avec ses cheveux blancs; Aristote avec son bras nu et Démocrate la jambe élevée; Héraclite les yeux fermés par les larmes, et Démocrite les lèvres entr'ouvertes par le rire; Chrysippe joignant les doigts pour indiquer les nombres, Euclide les séparant pour mesurer l'espace, enfin Cléanthe les rongeant pour signifier l'espace et le nombre. Vous n'avez pas l'ambition d'être représenté sous un de ces attributs, et, malgré cela, les stoïciens comme les cyniques, les péripatéticiens comme les hérésiarques qui voudront vous attaquer, sont bien sûrs d'être battus avec leurs propres armes. S'ils se révoltent contre le dogme ou le sentiment chrétien, vous les enveloppez dans leurs propres filets, et la langue mobile de ces hommes inconstants vient s'accrocher à l'hameçon de vos syllogismes. Vous savez bien serrer les questions les plus glissantes dans les spirales de la logique, et vous imitez ces médecins qui savent tirer du serpent lui-même un remède contre le poison. »

La philosophie comme la littérature avait quitté les écoles pour passer dans l'Eglise. Les meilleurs littérateurs et philosophes de ce temps étaient dans le clergé. C'étaient l'évêque Sidonius, l'évêque Paulinus de Périgueux, qui mit en vers la vie de saint Martin; le prêtre Constantius, à qui nous devons les lettres de Sidonius, homme au jugement sûr et droit, aussi vertueux qu'instruit, et dont la modestie était si grande qu'il fallut les sollicitations de son évêque saint Patiens et de l'évêque d'Auxerre Censurius pour le décider à écrire la vie du grand Germain. On voyait encore à la tête des hommes les plus célèbres, l'évêque Ruricius, l'évêque Faustus, et enfin le prêtre Claudianus Mamertus qui était, en même temps, orateur et poète, géomètre et musicien, liturgiste et philosophe, l'homme le plus remarquable de l'Eglise des Gaules à l'époque où nous sommes arrivés, avec Sidonius son ami, et Faustus qui eut avec lui une discussion importante dont nous devons nous occuper. Faisons d'abord connaître Claudianus d'une manière plus

particulière par une lettre de Sidonius qui eut avec lui des rapports fréquents et très-intimes [1].

« Claudianus était plein de sagesse et de prudence, dit Sidonius ; il était docte, éloquent, ingénieux et le plus spirituel des hommes de son temps, de son pays, de sa nation ; il fut toujours philosophe sans offenser la religion, et quoiqu'il ne laissât pousser ni ses cheveux ni sa barbe, qu'il se moquât du bâton et du manteau de philosophe que parfois même il détestait, il ne différait de ses confrères les platoniciens que par l'extérieur et la foi. Dieu de bonté, comme nous étions heureux lorsque nous venions à lui pour le consulter ! comme il se prêtait à tous avec empressement ! comme il nous ouvrait sans dédain et avec une bonté charmante les trésors de sa science, s'il s'élevait quelques questions que nous ne pouvions pas résoudre ! Si nous étions en grand nombre, assis autour de lui, il nous imposait à tous le devoir d'écouter, ne laissant le droit de parler qu'à un seul, celui que nous eussions choisi nous-mêmes ; ensuite il nous exposait les richesses de sa doctrine, lentement, avec ordre, sans le moindre artifice de geste ou de langage. Dès qu'il avait cessé de parler, nous lui proposions nos objections en forme de syllogismes, il réfutait ces téméraires attaques, et rien n'était adopté sans avoir été examiné et démontré. Ce qui excitait en nous le plus grand respect, c'est que toujours il supportait, sans la moindre humeur, la paresseuse intelligence de quelques-uns ; c'était, à ses yeux, un défaut bien pardonnable ; mais nous admirions sa patience sans nous sentir le courage de l'imiter. Qui aurait pu craindre de consulter sur les questions difficiles un homme qui ne se refusait à aucune discussion, et ne repoussait même ni les ignorants ni les idiots ?

« C'est assez sur ses études. Qui pourrait louer dignement les vertus de celui qui, se souvenant toujours des faiblesses humaines, assistait les clercs de son travail, le peuple de ses discours, les affligés de ses exhortations, les délaissés de ses consolations ; qui donnait aux prisonniers son argent, aux affamés du pain, des habits à ceux qui étaient nus ? Il était pauvre des biens de la terre, mais son âme était riche de biens spirituels qu'il cachait avec grand soin, dans l'espoir de la rétribution future.

« Il était plein d'égards affectueux pour son frère aîné qui était évêque (saint Mamertus de Vienne), il le chérissait comme un

[1] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 11 ad Petreium.

fils, le vénérait comme un père. Celui-ci, en retour, avait pour son frère la plus haute estime. Il trouvait en lui un conseil dans ses jugements, un vicaire dans le gouvernement de ses Eglises, un remplaçant dans ses affaires temporelles, un économe pour ses domaines, un collecteur pour ses tributs, un compagnon dans ses lectures, un interprète dans ses études, un ami dans ses voyages; tous deux, par une admirable rivalité, se rendaient mutuellement les devoirs d'une véritable fraternité. »

Claudianus, distingué, dit Gennadius[1], par son éloquence et sa subtilité dans la discussion, composa trois livres sur l'état ou sur la substance de l'âme; son but est de démontrer qu'outre Dieu, il y a quelque chose d'incorporel.

Il le dédia à Sidonius qui le trouvait enrichi de tous les secrets de la philosophie[2], et en fit, dans une lettre à l'auteur lui-même, l'éloge le plus magnifique.

Sidonius avait tardé quelque temps à répondre à la dédicace de Claudianus. Celui-ci lui en fit les plus tendres reproches et lui écrivit[3] :

« Lorsque vous apaisez Dieu par vos prières, que vous pénétrez dans les mystères des célestes Ecritures, que vous prodiguez vos biens aux pauvres, ces actions, qui ne sont pas stériles pour vous, ne le sont pas non plus pour les autres; il n'y aura donc que moi, votre ami particulier, moi qui vous aime tant, qui ne retirerai de vous aucun avantage. Mais ce que vous refusez à un ami, vous l'accorderez peut-être, comme dit l'Evangile, à un solliciteur importun. Si donc vous persistez à ne pas m'écrire, je vous en ferai repentir et vous punirai en vous écrivant beaucoup, et je ne doute pas que vous ne soyez aussi puni de mes lettres que je le suis de votre silence. »

Sidonius répondit[4] à Claudianus par un éloge pompeux, et de l'ouvrage de la substance de l'âme, et d'une hymne[5] sur laquelle Claudianus lui avait demandé son avis. Il compare Claudianus à tout ce que l'antiquité ecclésiastique et profane a eu de plus illustre en

[1] Gennad., De Viris illust., c. 53.

[2] Sidon. Apollin., lib. 5, Epist. 2 ad Nymphidium.

[3] Inter oper. Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 2 ad Sid.

[4] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 3 ad Claudian.

[5] Probablement l'hymne *Pange lingua gloriosi Prælium certaminis*, etc., etc.

science, en éloquence, en philosophie. L'éloge est exagéré, malgré le mérite incontestable de Claudianus.

Ce qui lui donna occasion d'écrire son ouvrage *de l'État de l'Âme*, fut un petit livre anonyme dans lequel on soutenait que l'âme humaine n'était pas une substance spirituelle.

Cet ouvrage était de Faustus de Riez. Faustus écrivit, dit Gennadius [1], un petit livre contre ceux qui soutiennent qu'il y a quelque chose d'incorporel dans les créatures. Il y prouve, par les témoignages des saintes Ecritures et des saints Pères, que rien n'est incorporel, excepté Dieu.

Avant d'exposer la discussion importante qui s'éleva entre les deux philosophes les plus distingués de l'Église des Gaules, nous devons faire remarquer qu'on ne donnait pas alors aux mots *spirituel* et *corporel* le sens qu'on leur donne aujourd'hui. Saint Augustin, le plus grand philosophe de l'Eglise, nous expose très-clairement les deux opinions qui existaient au v[e] siècle sur la définition de la substance spirituelle.

« Si l'on appelle spirituelle, dit-il [2], cette substance seulement qui est incommuable et qui est partout tout entière, l'âme est corporelle, car elle n'a pas cette nature. Mais si l'on n'entend par *corps* que ce qui ne peut être en un lieu qu'avec longueur, largeur et profondeur; qui peut être mu, qui occupe un espace plus ou moins grand selon son volume, qui est moins dans sa partie que dans son tout, en ce sens, l'âme n'est pas corporelle. »

Parmi les philosophes, les uns réservaient donc le nom de spirituelle à la substance infinie qui ne peut être que celle de Dieu; les autres appelaient spirituel tout ce qui ne participait pas à la nature des corps, à leurs qualités matérielles, comme la divisibilité.

Faustus était du premier sentiment, avec plusieurs Pères de l'Eglise. Pour lui, l'âme n'était pas une substance semblable à celle des corps tombant sous les sens, mais d'une nature bien plus subtile qu'on ne doit pas appeler spirituelle, dit-il [3], parce que cela seulement est spirituel, qui n'est limité ni par le temps ni par l'espace.

Toute l'argumentation de Faustus tend à prouver que l'âme est limitée, muable, sujette à des affections diverses, occupant un espace, puisqu'elle est dans le corps, et il en conclut qu'elle n'est pas esprit

[1] Gennad., De Viris illust., c. 85.

[2] August., Epist. 166 ad Hieronimum.

[3] Faust., Epist. ad Paulinum.

dans la stricte acception du mot [1]. On se tromperait grossièrement, en confondant la corporalité de l'âme au sens de Faustus et de plusieurs Pères de l'Eglise, avec le matérialisme qui en est la négation. Faustus admettait l'âme avec toutes ses qualités et son immortalité. Il niait seulement que sa substance méritât le nom de spirituelle, parce qu'il n'appelait spirituelle que la substance incommuable qui est partout tout entière, c'est-à-dire qui n'est limitée ni par le temps, ni par l'espace, ou la substance infinie.

Claudianus se déclara l'adversaire de cette opinion et fit son ouvrage pour prouver qu'en dehors de Dieu, il y avait des substances spirituelles, les âmes humaines et les anges.

Il le divise en trois livres. Dans le premier, il envisage la question d'une manière purement philosophique; dans le deuxième, il invoque en sa faveur le témoignage des anciens philosophes, des saints Pères et des Saintes Ecritures; dans le troisième, il répond aux objections tirées spécialement de quelques faits des livres saints, comme la résurrection de Lazare, les apparitions sensibles des anges, etc.

Ce cadre général est bien rempli par Claudianus. Il y fait preuve d'une logique serrée, d'une érudition philosophique peu commune. Il procède avec ordre et a souvent des aperçus pleins de finesse, revêtus d'un style pur pour le temps où il écrivait, et souvent plein de chaleur.

Il pose en principe que l'âme [2] est la substance qui en nous raisonne, réfléchit, veut et se souvient, et regarde la pensée comme constituant l'essence même de l'âme [3].

Et appuyé sur ce principe, il raisonne ainsi [4] :

La faculté de raisonner, de penser, est inhérente à la substance de l'âme; or c'est une faculté purement spirituelle, donc l'âme est spirituelle.

La volonté de l'âme est sa substance même; quand l'âme veut,

[1] Ce qui nous reste de l'ouvrage de Faustus est dans la bibliothèque des Pères (*V.* edit. Lugdun.), t. VI, p. 1040 et suiv. pour les livres de Claudianus et de Faustus. *Vid. et.* Bolland., ad diem 24 septemb., De S. Fausto.

[2] Claudianus Mamert., De Statu animæ, lib. 1, c. 17.

[3] Ceux qui voudront rapprocher les opinions de Claudianus sur la nature de l'âme de celles de Descartes, trouveront entre elles des rapports étonnants.

[4] Claudianus Mamert., De Statu animæ, lib. 1, *passim*, et lib. 3, c. 14.

elle est toute volonté; or la volonté n'est pas un corps, donc l'âme n'est pas un corps.

La mémoire est une faculté qui n'occupe pas d'espace. Elle ne s'élargit pas pour se souvenir de plus de choses, et ne se rétrécit pas pour se souvenir de moins : elle se souvient même immatériellement des substances matérielles. Quand l'âme se souvient, elle est mémoire tout entière; or la mémoire n'est pas un corps, donc l'âme n'est pas un corps.

La principale proposition de Faustus était que l'âme étant locale et circonscrite par un certain espace, ne pouvait être un esprit.

Claudianus établit la proposition contraire et démontre que l'âme, quoique enfermée dans le corps, n'occupe pas un lieu déterminé, à la manière d'un être matériel.

L'âme, dit-il, est la vie du corps. La vie est dans toutes les parties comme dans le tout, et tout entière dans chaque partie comme dans le corps entier; or, ce qui est le même dans la partie que dans le tout, ne répond pas à un espace déterminé, n'occupe pas de lieu, à proprement parler. Donc l'âme n'occupe pas de lieu. Ce qui n'occupe pas de lieu ou ne correspond pas aux points de l'espace qui forment le lieu, n'est pas corporel; donc l'âme n'est pas corporelle.

De plus, si le corps est sous l'impression d'une sensation quelconque, le corps ne ressent cette sensation que dans une de ses parties; et l'âme, au contraire, la ressent tout entière. Cette sensation, dans la totalité de son être, n'a rien de local, donc l'âme n'a rien de local. Ce qui n'a rien de local est incorporel, donc l'âme est incorporelle.

Enfin Claudianus établit que tout corps est ce qui a largeur, longueur et profondeur, et que l'âme n'ayant pas ces qualités, n'est pas corps [1].

L'âme n'étant pas locale, n'est pas susceptible de quantité [2].

Quant aux qualités de l'âme, elles prouvent de même sa spiritualité; car elles sont entièrement contraires à celles des corps. Les corps sont jaunes, blancs, noirs, etc.; l'âme n'a ni les couleurs, ni les qualités des corps. Elle est humble ou orgueilleuse, irritée ou paisible, ou elle a d'autres qualités tout-à-fait différentes de la matière. Si les qualités sont différentes de la matière, l'essence qu'elles

[1] Claud., lib. 1, *passim*, lib. 3, c. 14.

[2] *Ibid.*, lib. 1, c. 19.

constituent et qui les possède l'est également; donc l'âme est spirituelle[1].

Tout n'est pas aussi juste que ces raisonnements dans l'ouvrage de Claudianus. On y rencontre certaines assertions que les sciences physiques, arrivées au point de développement où elles sont aujourd'hui, ne pourraient admettre; il n'est pas même entièrement irréprochable sous le rapport théologique: en particulier, quand il parle de la nature des anges, auxquels il semble attribuer les deux substances, spirituelle et corporelle. L'esprit humain a progressé dans la connaissance des vérités chrétiennes, comme dans les sciences diverses; les vérités sont révélées et restent les mêmes; mais elles sont si vastes et si élevées, que l'intelligence humaine ne les embrassera jamais complétement. Son action pour les approfondir produit des aperçus nouveaux, ou provoque les décisions de l'Eglise, qui ont surtout déterminé les progrès de l'esprit humain dans la voie de la vérité.

Claudianus ne survécut pas longtemps à la publication de son ouvrage. L'Eglise des Gaules fit une grande perte dans ce digne prêtre aussi vertueux qu'instruit. Sidonius, en particulier, ressentit une douleur bien amère en apprenant la mort de son ami, auquel il fit l'épitaphe suivante[2]:

« Sous ce gazon repose Claudianus, la gloire de son frère Mamertus, et aujourd'hui l'objet de sa douleur. Pierre précieuse admirée de tous les évêques, maître illustre en qui brilla la triple science d'Athènes, de Rome et de Jésus-Christ; il l'acquit dans le secret du cloître, où il s'enferma dans la fleur de son âge. Orateur, dialecticien, poète, commentateur, géomètre, musicien, il excellait à délier les nœuds des questions ardues et à frapper du glaive de la parole les sectes ennemies de la foi catholique. Habile à moduler les psaumes, il mérita la reconnaissance de son frère par les chants harmonieux qu'il exécutait au pied des autels, et auxquels il enseignait à mêler les accords des instruments; il régla les lectures pour les fêtes et les différents temps de l'année; prêtre du second ordre, il aida son frère à porter le poids de l'épiscopat; il s'en réserva les fatigues et lui en laissa les honneurs.

« Mais toi, ami lecteur, qui t'affliges comme s'il ne restait plus rien d'un si grand homme, cesse d'arroser ce marbre de tes pleurs: l'âme et la gloire ne peuvent être ensevelies dans un tombeau. »

[1] Claud., lib. 1, c. 20.

[2] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 11 ad Petreium.

Pomerius, après la mort de Claudianus, fit un ouvrage pour le combattre et embrassa le parti de Faustus.

Pomerius était un Africain qui était venu s'établir à Arles, où il fut abbé d'un monastère. Il le quitta pour se rendre au pays des Lémovices, auprès de Ruricius qui le réclamait, et avec lequel il était lié intimement [1].

L'ouvrage de Pomerius était en forme de dialogues et divisé en huit livres; il y examinait, à l'aide de la méthode traditionnelle, l'origine et la nature de l'âme. Il y embrassait, dit saint Isidore de Séville [2], l'opinion de Tertullien sur la corporalité de l'âme. Cet ouvrage est perdu, ainsi qu'un traité du même auteur sur l'institution des vierges. Il ne nous reste de lui que les trois livres *De la vie contemplative*, longtemps attribués à saint Prosper [3].

Pomerius y répond à dix questions que lui avait adressées l'évêque Julianus, auquel il dédie son ouvrage. Dans le premier livre, il examine [4] : 1° la nature de la vie contemplative; 2° en quoi elle diffère de la vie active; 3° comment les clercs peuvent en jouir au milieu des occupations de leur ministère. La vie contemplative consiste à jouir de Dieu par une contemplation ou vue intime. Cette vue ne peut être parfaite en ce monde, parce que Dieu ne se communique qu'imparfaitement, en ce monde, à l'âme pure qui ne l'aperçoit que comme par un miroir. Mais dans la vie future, lorsque nos corps seront glorifiés et ne rabaisseront plus nos âmes vers la terre, Dieu se communiquera à nous, nous pourrons le voir face à face et sans voile, et la vie contemplative sera parfaite.

En ce monde, c'est par la paix intérieure et la pureté de l'âme que nous pouvons vivre de la contemplation de Dieu. Mais pour jouir de cette paix de l'âme, ne faut-il pas quitter le monde? et les clercs peuvent-ils la posséder à un degré assez parfait au milieu de la vie active qu'ils sont obligés de mener? Pomerius prouve que les prêtres peuvent l'acquérir s'ils veulent fuir les vices trop communs dans le clergé, et qu'il attaque avec énergie; s'ils veulent suivre les exemples des bons prêtres, qui sont pleins d'humilité et de charité, qui recherchent plutôt le travail que les louanges, qui consolent les affligés, secourent les malheureux; qui conduisent

[1] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. II.

[2] Isid. Hispal., De Viris illust., c. 25.

[3] Biblioth. Patrum. Lugd. edit., t. VIII, p. 52 et seq. inter opera S. Prosperi.

[4] Pom., De Vit. cont., lib. 1, c. 25.

les fidèles au royaume des cieux par leurs paroles et leurs exemples; qui sont prêts à défendre la foi catholique au péril même de leur vie.

Dans le deuxième livre, Pomerius passe en revue les devoirs des prêtres, soit envers les pécheurs qu'ils doivent ramener à la pénitence, soit envers eux-mêmes; et à ce sujet, il s'étend particulièrement sur le désintéressement et la sobriété.

Enfin, dans le troisième livre, Pomerius traite des vices et des vertus; ses observations sont pleines de justesse et d'exactitude.

L'ouvrage de Pomerius est intéressant et bien écrit. Il mériterait d'être plus connu des ecclésiastiques, qui ont entre les mains, sur les devoirs de leur saint état, beaucoup d'ouvrages qui ne le valent certainement pas.

Pour donner une idée de la manière dont Pomerius envisage et traite son sujet, nous donnerons ses réflexions sur le prédicateur de l'Evangile.

« Un docteur de l'Eglise, dit-il [1], ne doit pas faire de phrases prétentieuses, de peur de paraître plutôt vouloir montrer son talent qu'édifier l'Eglise. Ce n'est pas dans l'éclat des mots qu'il doit mettre sa confiance quand il prêche, mais dans la puissance des choses.

« Il ne doit pas désirer d'être applaudi; ce ne sont pas des applaudissements, mais des larmes, qu'il doit conquérir. Son but doit être, non pas de se faire applaudir, mais de rendre ses auditeurs meilleurs qu'ils ne le sont.

« S'il veut faire verser des larmes, qu'il en verse le premier. L'émotion de son cœur passera dans l'âme des fidèles attentifs à ses discours.

« Le docteur ecclésiastique doit toujours parler avec un style simple et clair, quand même il devrait être moins latin. Cependant, la parole d'un évêque [2] doit toujours être grave. Il doit travailler à ce que tout le monde puisse le comprendre, même les ignorants.

« Il y a [3] une grande différence entre les déclamateurs et les prédicateurs. Les uns ne recherchent que la pompe de l'éloquence, c'est là leur unique but; les autres, au lieu de la magnificence des mots, ne recherchent que la gloire de J.-C. Le déclamateur ne veut

[1] Pom., De Vit. cont., lib. 1, c. 23.

[2] On sait que dans les premiers siècles les évêques seuls prêchaient ordinairement.

[3] Pom., De Vit. cont., lib. 1, c. 24.

que revêtir des choses futiles et frivoles, d'ornements précieux; le prédicateur, au contraire, donne à ses simples paroles l'ornement des vérités saintes qu'il prêche. Il s'étudie à embellir la rusticité de sa parole par toutes les grâces de sentiments vrais et exacts, tandis que, pour le rhéteur, son discours est un voile magnifique qui doit cacher la difformité de ses opinions. Enfin, le déclamateur ne parle que pour s'attirer les applaudissements de la foule: l'intérêt de ceux qui l'écoutent est le moindre de ses soucis. L'orateur chrétien, au contraire, ne travaille que pour Dieu et pour créer des imitateurs des vertus dont il doit donner l'exemple. »

Pomerius parle souvent avec cette sagesse dans son ouvrage. Parmi les lettres de Ruricius, on en trouve deux qu'il lui adressa [1]; il lui parle avec éloge de son livre *De la Contemplation*, et l'engage à le venir trouver. On pense que Pomerius se rendit au désir du saint évêque des Lémovices et qu'il passa auprès de lui le reste de sa vie.

Dans le même temps et probablement dans la même cité que Pomerius, un pieux auteur gaulois, connu sous le nom d'Arnobe le jeune, partageait son temps entre la lecture des livres saints et l'étude de la philosophie chrétienne. Il dédia à Leontius d'Arles un commentaire sur les psaumes, court et précis, sans luxe d'érudition, mais rempli d'excellentes pensées. Il avait aussi composé un recueil de notes sur les endroits les plus difficiles des Évangiles. Il nous en reste peu de chose; mais nous avons dans son entier un ouvrage philosophique qui a pour titre : *Discussion entre Sérapion et Arnobe, sur le Dieu triple et un, les deux substances de J.-C. dans l'unité de personne et l'accord de la grâce avec le libre arbitre*. Il est divisé en deux livres et la doctrine en est exacte; quelques auteurs ont prétendu y remarquer, aussi bien que dans les commentaires sur les psaumes, quelques mots sentant un peu le semi-pélagianisme; mais il est facile de les entendre dans un sens très-catholique, et on doit être d'autant plus porté à en excuser la légère exagération, qu'Arnobe semble avoir eu en vue, dans ses ouvrages, de combattre le prédestinatianisme. On trouve, en particulier, la preuve de cette opinion dans son commentaire du psaume 146, où il nomme et attaque vivement cette hérésie.

Depuis sa naissance, au commencement du ve siècle, elle n'avait pas jeté beaucoup d'éclat; le semi-pélagianisme qui se présentait

[1] Ruric., lib. 1, Epist. 17; lib. 2, Epist. 19.

soutenu de plus de talent et trouvait moins de répulsion dans l'intelligence humaine, l'avait condamnée à un rôle secondaire, dissimulé, à une vie cachée, presque imperceptible.

Mais à la fin du siècle, alors que le semi-pélagianisme était mourant, il se rencontra un prêtre d'un génie hardi et d'une incontestable vertu, qui releva le prédestinatianisme et lui fit jeter un éclat passager.

Ce prêtre se nommait Lucidus. Faustus de Riez avait pour lui une affection particulière et beaucoup d'estime. Dès qu'il le sut dans l'erreur, il chercha à l'en retirer en des entretiens qu'il se ménagea avec lui; mais ses efforts furent inutiles et Lucidus continua à prêcher son erreur.

Voyant cependant que les évêques étaient décidés à agir contre lui, il demanda à Faustus une lettre dans laquelle il lui exposerait clairement les erreurs qu'on avait à lui reprocher.

Voici l'abrégé de la lettre que Faustus lui écrivit[1] :

« Faustus, à son très-aimé seigneur et frère, le prêtre Lucidus :

« Il est plus conforme à la charité de chercher à guérir, avec l'aide de la grâce de Dieu, un frère qui n'a pas eu assez de vigilance pour se préserver de l'erreur, que de l'abandonner sans l'avertir à la rigueur d'une sentence que les évêques ont l'intention de prononcer contre lui. Mais que puis-je espérer de cette lettre que vous m'avez demandée, puisque, dans nos conversations amicales, je n'ai pu vous attirer dans la voie de la vérité ?

« En parlant de la grâce de Dieu et de l'obéissance de l'homme, nous devons prendre cette résolution, de n'aller ni à droite ni à gauche, mais de garder le droit chemin ; et, à ce sujet, je vous exposerai aussi brièvement qu'on peut le faire dans une lettre, ce que vous devez penser avec l'Église catholique.

« Vous devez, à la grâce du Seigneur, joindre l'action du chrétien et fuir aussi bien celui qui admet une prédestination excluant l'action de l'homme, que la doctrine de Pélage. »

Faustus expose ensuite en détail les divers points que doit anathématiser Lucidus, et continue ainsi :

« Lorsque vous viendrez à nous au nom de J.-C. et que les évêques vous auront cité à paraître devant eux, nous vous exposerons,

[1] Epist. Fausti ad Lucid. presbyt. ; inter op. Fausti, in biblioth. SS. P. — Edit. Lugd., t. VIII, p. 523 et seq.

avec la grâce du Seigneur, les témoignages qui rendent certains les dogmes catholiques et condamnent les opinions contraires.

« Eclairés de la lumière de J.-C., nous confessons seulement ici, avec une sincérité et une foi ferme, que celui qui périt, périt par sa faute, et qu'il pouvait se sauver par la grâce, s'il n'avait pas refusé à la grâce le concours de son action. Nous disons aussi que celui qui est parvenu jusqu'à une bonne mort par son obéissance à la grâce, eût pu tomber par sa négligence et périr par sa faute.

« Nous prenons donc, à la suite de J-C., un milieu entre les deux erreurs, et nous affirmons qu'après la grâce, sans laquelle nous ne sommes rien, il faut un concours d'obéissance. Mais, bien loin de nous enorgueillir de cette action par laquelle nous travaillons à ne pas rendre la grâce inutile en nous, nous déclarons hautement que tout ce que nous recevons de Dieu est purement gratuit et non le prix de nos efforts. Le fruit de notre action, nous le devons à sa bonté et non pas à nos mérites, et nous disons avec l'Evangile : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions faire.

« D'après cette courte exposition, répondez-moi ce que vous admettez et ce que vous rejetez : du reste, celui qui n'admet pas cette vérité : *Que la grâce précède notre action et que cette action la suit*[1]; celui-là se rend digne d'être rejeté des parvis sacrés.

« Pour moi, vous savez combien je désire vous voir rejeter votre erreur et rester dans le sein de l'Eglise. Si vous la rejetez promptement, on l'attribuera à l'ignorance; mais si vous persévérez à la défendre, on la regardera comme un blasphème...

« Je retiens copie de cette lettre, afin d'en donner connaissance à l'assemblée des saints évêques, si on le juge nécessaire. »

Les évêques s'assemblèrent à Arles et furent présidés par saint Leontius. Les plus célèbres étaient : Euphronius d'Autun, Mamertus de Vienne, Patiens de Lyon, Faustus de Riez, Græcus de Mar-

[1] Ces paroles sont la condamnation du semi-pélagianisme dont plusieurs auteurs ont accusé Faustus. Faustus eut pu être semi-pélagien sans être pour cela moins bon catholique, puisque de son temps l'Église n'avait point condamné cette opinion. Mais le fut-il réellement? Nous ne le pensons pas. Les autorités pour ou contre sont imposantes; le défenseur le plus ardent de Faustus semble avoir été le P. Stilting (Bolland., 28 sept.). Nous croyons que l'ouvrage de Faustus, qui fut condamné par saint Avitus et mis à l'index par le pape Gélase, avait été corrompu par quelque obscur semi-pélagien; car dans tout le reste de ses écrits et dans toutes ses actions, Faustus fut toujours un évêque aussi distingué par la pureté de sa foi que par ses éminentes vertus.

seille, Basilius d'Aix et Jean de Châlon (sur Saône). Lucidus y fut cité et s'y rendit. La lettre de Faustus y fut approuvée et signée par les évêques présents et par Lucidus lui-même, qui condamna humblement ses erreurs [1].

Il adressa même, suivant la volonté du concile, aux trente évêques qui l'avaient condamné [2], une rétractation ainsi conçue [3] :

« A mes seigneurs bienheureux et vénérables pères en J.-C., Lucidus, prêtre :

« Votre correction a été pour plusieurs un principe de salut, et pour moi un remède salutaire, et je regarde comme un remède non moins efficace d'accuser mes erreurs passées, de m'en laver par une confession sincère.

« Conformément aux statuts du concile, je condamne donc avec vous les erreurs suivantes :

« 1° On ne doit pas unir l'action humaine à la grâce divine.

« 2° Le libre-arbitre a été détruit par la chute du premier homme.

« 3° Le Christ, notre Sauveur, n'a pas souffert la mort pour tous les hommes.

« 4° La prescience de Dieu entraîne violemment les hommes à la mort, et ceux qui périssent, périssent par la volonté de Dieu.

« 5° Celui qui pèche après son baptême, meurt de nouveau en Adam (c'est-à-dire contracte de nouveau le péché originel, le péché détruisant l'effet du baptême).

« 6° Les uns sont prédestinés à la mort, les autres à la vie.

« 7° Depuis Adam jusqu'à J.-C., personne, parmi les Gentils, n'a pu être sauvé en vertu de la venue de J.-C. et par la première grâce de Dieu, c'est-à-dire par la loi de nature, puisque tous avaient perdu le libre-arbitre dans la personne du premier père.

« 8° Les patriarches, les prophètes et les justes d'autrefois, sont entrés dans le Paradis avant les temps de la rédemption.

« Je condamne toutes ces opinions comme impies et sacriléges.

[1] *V.* Inter op. Fausti, Præf. in lib. de Grat. et lib. arbit. — Sirmond, concil. antiq. Gall., t. I, p. 147.

[2] Lucidus nomme ces trente évêques. Onze seulement se trouvent avoir signé la lettre de Faustus; mais c'est évidemment une négligence de copiste. La lettre fut signée par tout le concile et Lucidus adressa sa rétractation aux évêques du concile qui l'avait condamné et que nous savons ainsi avoir été au nombre de trente.

[3] Sirm., *loc. cit.*, et inter op. Fausti, bibl. SS. PP., t. VIII. — *It.* Bolland., 28 sept.

Je confesse la grâce de Dieu en ce sens que je ne sépare pas les efforts de l'homme de son impulsion divine, et j'affirme en même temps que la liberté de la volonté humaine n'a pas été détruite, mais seulement diminuée et affaiblie. Je crois que celui qui est dans la voie du salut court des dangers, et que celui qui périt eût pu se sauver. Je crois que Notre-Seigneur J.-C., dans son infinie bonté, a offert le prix de sa mort pour tous les hommes, et qu'il ne veut la mort de personne, lui qui est le Sauveur de tous, principalement des fidèles, et qui est libéral envers tous ceux qui l'invoquent. Je confesse que plusieurs, par l'espérance de la venue de J.-C., ont été sauvés sous la loi de nature que Dieu a écrite dans le cœur de tous les hommes, et sous la loi de Moïse comme sous la loi de grâce; mais qu'ils n'ont pu l'être depuis le commencement du monde et la chute originelle, que par l'intercession du précieux sang de J.-C. Je crois aux feux éternels, aux flammes de l'enfer préparées aux fautes mortelles; car Dieu condamnera justement les fautes des hommes qui existeront au moment de leur mort; et seront dignes de cette condamnation, ceux qui ne croiraient pas de cœur les vérités que je viens de confesser.

« Priez pour moi, vénérables seigneurs et pères apostoliques.

« Moi, Lucidus, prêtre, j'ai signé cette lettre de ma propre main; j'approuve ce qu'elle approuve et condamne ce qu'elle condamne. »

Tous les prédestinatiens ne suivirent pas le bel exemple de Lucidus, et plusieurs cherchèrent, par des explications plus ou moins justes, à éluder la condamnation du concile d'Arles. On assembla donc à Lyon un nouveau concile qui donna, comme celui d'Arles, une preuve de la plus haute estime à Faustus.

Les Pères d'Arles, pleins de confiance en sa profonde érudition et sa parfaite orthodoxie, l'avaient chargé de composer un ouvrage sur la grâce et le libre-arbitre, dans lequel il exposerait clairement la foi catholique et aplanirait toutes les difficultés auxquelles avaient donné lieu ces importantes et difficiles questions. Faustus s'acquitta avec zèle de l'honorable mission qui lui était confiée, et il présenta son livre aux Pères du concile de Lyon, qui l'engagèrent à y ajouter quelque chose sur les nouvelles difficultés soulevées par les prédestinatiens, depuis le concile d'Arles.

Faustus regarda leur désir comme un ordre, il augmenta son ouvrage et le dédia au saint évêque Leontius d'Arles[1].

[1] Faust., Præf. in lib. de Grat. et Lib. arbit. — Bolland., 28 sept. — Sirm., *loc. cit.*

Voici ce que dit de cet ouvrage Gennadius [1] :

« Faustus a mis au jour un livre excellent sur la grâce de Dieu, par laquelle nous sommes sauvés, et le libre-arbitre de l'âme humaine avec lequel nous faisons notre salut. Dans cet ouvrage, il enseigne que la grâce de Dieu *invite toujours*, *précède et aide* [2] notre volonté, et que tout ce que peuvent acquérir de récompenses les efforts libres de la volonté, *n'est pas un mérite propre*, mais un don gratuit. »

Nous verrons plus tard ce livre de la grâce et du libre-arbitre de Faustus, noté comme contenant l'erreur des semi-pélagiens; mais en le voyant composé à la prière du concile d'Arles, lu dans le concile de Lyon qui ne lui trouva qu'un seul défaut, celui d'être trop court, estimé de tous les contemporains et dédié à Leontius, un des plus saints et des plus grands évêques d'alors, on ne peut se refuser à croire qu'il aura été falsifié par ceux qui avaient intérêt à s'appuyer sur un livre d'une aussi haute autorité.

Cette falsification fut d'autant plus facile, que, peu après l'apparition de cet ouvrage, les nouvelles guerres dont la Gaule fut le théâtre, et l'ébranlement qu'y produisit la chute de l'empire, refoulèrent les études et les livres au fond des monastères, et que plusieurs communautés, dans les provinces méridionales, avaient conservé, avec leur vénération pour Cassien, un attachement secret à ses erreurs; nous en verrons bientôt la preuve.

Quoi qu'il en soit du semi-pélagianisme de Faustus, il est certain que pendant son épiscopat, il fut vénéré par tous les évêques, pour la pureté de sa foi et ses éminentes vertus. Sidonius, qui l'aimait comme un père, nous a fait un tableau magnifique de sa vie, dans un poëme que la reconnaissance lui fit composer en son honneur. On en lira cet extrait avec intérêt [3] :

« Daigne écouter, illustre pontife, les accords de ma lyre, quoiqu'ils soient bien indignes de tes vertus.

[1] Gennad., De Vir. illustr., c. 85.

[2] Il est impossible de déclarer plus clairement que Faustus ne fut pas semi-pélagien. La réputation de semi-pélagianisme a été surtout faite à Faustus par les jansénistes, qui ont eu pour cela d'assez fortes raisons, puisqu'il s'était porté comme le plus grand ennemi des doctrines qu'ils ont ressuscitées. Tillemont va même jusqu'à l'attaquer dans son style. Sur ce point, il a tort comme sur tout le reste. Nous n'irons pas disputer à Tillemont son érudition; mais l'esprit de parti gâte tout ce qu'il touche.

[3] Sidon. Apollin., Poem. euch. ad Faust., Epist. Reg.

« Je te dois d'abord des actions de grâces pour avoir conservé l'honneur et l'innocence de mon frère, pendant l'âge si périlleux de la jeunesse; ce bienfait, c'est ton ouvrage, après le secours du Seigneur; il en recueillera les fruits, et c'est à toi qu'il en sera redevable.

« Et puis, lorsque j'étais à Riez, il y a longtemps déjà, quand les brûlantes ardeurs de l'été entr'ouvraient la terre altérée, tu me donnas l'hospitalité et je trouvai chez toi une retraite, un ombrage, une table, un lit, des bénédictions, la paix et le bonheur. Une faveur plus grande encore, c'est que tu m'as conduit à la sainte demeure de ta pieuse mère. A sa vue, mon âme fut saisie d'une vive émotion; un sentiment de profonde vénération se peignit sur mon visage. Je n'eusse pas été plus ému si Samuel m'eût présenté à Anne ou Israël à Rébecca.

« Reçois, je t'en prie, illustre pontife, ces vers, trop faible témoignage de mon affection!

« Soit que tu vives dans les syrtes brûlantes, ces régions inaccessibles, ou dans les vallées marécageuses, sur la pointe des noirs rochers ou dans ces cavernes obscures que ne visitent jamais les rayons du soleil;

« Soit que tu te retires sur le sommet escarpé des Alpes où l'anachorète s'étonne de te voir dormir sur une couche de gazon, froide comme la glace, mais qui ne peut cependant refroidir l'amour ardent qui brûle en ton cœur pour J.-C.;

« Soit que tu parcoures ces lieux où t'appellent Élie et Jean, les deux Macaire, et Paphnuce ce héros de la pénitence, Or et Ammon, Sarmate, Hilarion, et Antoine qui n'a pour richesses que la tunique de feuillage que son maître avait tressée;

« Soit que tu rendes aux embrassements de Lérins son ancien père; Lérins où tu retournes souvent, malgré ton grand âge, te délasser en servant tes enfants, où tu consacres à peine quelques instants au sommeil, où tu aimes à te nourrir d'herbes crues et à unir les jeûnes les plus rigoureux au chant des psaumes; Lérins, où tu viens raconter à tes frères la vie du saint vieillard Caprasius, du jeune Lupus, d'Honorat, ce père si doux et si aimable, de ce Maximus, dont tu fus deux fois successeur, comme abbé et comme évêque; d'Eucher, dont tu célébras la venue à Lérins, et d'Hilaire, enfin, qui la combla de joie par son retour;

« Soit que je te contemple au milieu du peuple confié à tes soins, lui apprenant, par tes exemples, à mépriser les vieilles mœurs cor-

rompues d'autrefois ; empressé à secourir les malheureux qui manquent de pain et de refuge, dont les jambes amaigries fléchissent sous le poids des chaînes ; ou portant sur tes épaules le cadavre livide de l'indigent ;

« Soit enfin que je te voie sur les degrés de l'autel vénérable, étancher la soif de ton troupeau qui écoute avec avidité l'explication de la loi sainte, souverain remède de son âme :

« Quoi que tu fasses, en quelque lieu que tu sois, tu es toujours pour moi Faustus, Honoratus et Maximus [1]. »

Les vers de Sidonius nous font pénétrer dans l'intimité de la sainte vie de l'évêque de Riez. Au milieu de ses travaux pour la défense de la foi et le gouvernement de son Église, il conserva donc toujours l'amour de la solitude. Il fut un de ces pieux pélerins si nombreux au v[e] siècle, qui parcouraient les déserts d'Égypte et de Palestine pour s'édifier du spectacle des admirables vertus des anachorètes qui les habitaient. Il gravissait les Alpes et allait étonner, par les rigueurs de sa pénitence, les solitaires qui y vivaient, connus seulement de Dieu pour lequel ils avaient tout quitté ; mais il aimait surtout à revoir sa chère Lérins, où il trouvait des enfants si heureux de l'embrasser.

On ne peut douter qu'une sainte mort n'ait couronné une si belle vie. L'Église de Riez, de temps immémorial, l'a reconnu comme saint. On ignore en quelle année il quitta ce monde ; il est très-probable que Sidonius, son ami, lui survécut plusieurs années.

Depuis son retour de l'exil, Sidonius ne s'occupa plus que du soin de son troupeau et de la pratique de la vertu. Léon, ce ministre d'Evarik, qui l'aimait et avait obtenu son retour en Arvernie, l'ayant prié d'utiliser les talents que Dieu lui avait donnés, en écrivant l'histoire : « Mon cher Léon [2], lui répondit-il, la religion doit être mon unique étude ; l'humilité et l'oubli, mon désir, et je dois placer mes espérances plutôt dans les choses à venir que dans les événements passés ; enfin ma mauvaise santé m'empêche de songer à te satisfaire ; je commence à aimer le repos, c'est l'apanage de mon âge ; la gloire que donne l'étude, même celle qui devrait me survivre, n'a plus pour moi d'attraits. »

[1] Ces dernières paroles sont un jeu de mots. Il y compare d'abord Faustus aux premiers Pères de Lérins, et ensuite le mot Faustus veut dire heureux, Honoratus, honoré ou digne d'honneur, Maximus, très-grand.

[2] Sidon. Apollin., lib. 4, Epist. 22.

Cependant saint Prosper d'Orléans l'ayant prié d'écrire l'histoire de l'invasion d'Attila, pendant laquelle son prédécesseur Anianus avait joué un rôle si glorieux, Sidonius ne crut pas devoir se refuser à sa demande. Mais après avoir commencé son travail, il ne voulut pas le continuer, et il écrivit cette lettre au saint évêque d'Orléans [1] :

« Sidonius, au seigneur pape Prosper, salut :

« Vous m'avez demandé de célébrer la gloire du grand et parfait pontife Anianus, cet émule de Lupus et de Germain; et vous eussiez désiré que je gravasse dans le cœur des fidèles le souvenir des mœurs si pures, des mérites et des vertus de ce grand homme, qui peut à bon droit se glorifier de vous voir assis sur son siége; vous aviez exigé de moi la promesse de transmettre à la postérité le récit de l'invasion d'Attila, de l'attaque de la cité d'Orléans, de la résistance des citoyens et de la prophétie du saint évêque que le ciel accomplit. J'avais commencé d'écrire; mais à la vue de la lourde tâche qui m'était imposée, je me repentis de ma tentative : aussi n'ai-je mis personne dans la confidence d'une œuvre que je commence par condamner moi-même. J'espère, en considération de vos prières et des mérites de ce grand évêque, trouver bientôt l'occasion de faire son éloge. Du reste, vous êtes un créancier trop équitable, pour ne pas pardonner à l'imprudence d'un débiteur téméraire, et vous n'exigerez pas ce que je ne puis pas vous payer.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

Sidonius avait donc entièrement renoncé à la gloire de ce monde pour ne penser qu'à celle qu'il devait mériter dans les cieux. C'est pourquoi, lorsqu'il pouvait dérober quelques instants aux occupations de son ministère pastoral, il allait, à l'exemple de tous nos grands évêques, les passer au sein de la solitude.

Il y avait aux portes de la cité des Arvernes un monastère qu'il édifia bien souvent, sans doute, de sa piété et de ses vertus. Ce monastère, dédié à saint Cyr, avait été fondé par un homme pieux nommé Abraham. Il était né sur les bords de l'Euphrate, dit Sidonius [2], et il souffrit pour J.-C. les cachots, les fers et la faim la plus cruelle. Fuyant le terrible roi de Suse, il se dirigea vers l'Occident. Après avoir parcouru la Palestine et l'Egypte, il traversa l'Italie et arriva enfin auprès de la cité d'Arvernie où il se construisit une ca-

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, Epist. 15.

[2] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 17 ad Volus.

bane couverte de chaume. Des disciples accoururent autour de lui et se bâtirent des huttes semblables à la sienne au milieu desquelles ils élevèrent une église.

Le saint abbé Abraham était si vénéré pour ses sublimes vertus, que Victorius, gouverneur de l'Arvernie au nom d'Evarik, voulut assister à ses derniers moments. Il versa des larmes en voyant le saint mourir et lui fit faire de magnifiques funérailles. Victorius était alors intimement uni avec Sidonius. Malheureusement, après la mort du saint évêque, il oublia la douceur et les vertus qui avaient rendu moins cruelle aux Arvernes la perte de leur liberté.

Sidonius voulut payer aussi à saint Abraham le tribut de ses regrets et lui composa une épitaphe d'où nous avons tiré ce que nous avons dit de ce pieux abbé. Auxanius succéda à Abraham dans le gouvernement du monastère de Saint-Cyr. Mais Sidonius ayant reconnu que sa douceur dégénérait en faiblesse, chargea le frère Volusianus d'y rétablir la règle dans toute sa pureté, suivant les statuts des Pères de Lérins et de Grigny [1].

Le monastère reprit ainsi une nouvelle ferveur et Sidonius se plaisait à y aller officier les jours de fête. Voici à ce sujet ce que nous raconte Grégoire de Tours [2] :

« Saint Sidonius était d'une si grande éloquence, que très-souvent il improvisait sur-le-champ, et avec le plus grand éclat, sur quelque sujet qu'il voulût. Il arriva, un jour qu'il fut invité à la fête du monastère de Saint-Cyr, qu'on lui enleva le livre dont il avait coutume de se servir pour célébrer les très-saintes solennités. Il se prépara quelque temps et dit ensuite si bien l'office de la fête, que tous étaient dans l'admiration et croyaient entendre un ange plutôt qu'un homme.

» Nous avons longuement parlé de lui, dit encore Grégoire de Tours, dans la préface que nous avons ajoutée au livre de messes qu'il avait composé. »

Nous regrettons la perte et du livre de Sidonius qui eût été si important sous le rapport liturgique, et de la préface de Grégoire qui nous eût sans doute appris bien des choses intéressantes sur le grand évêque des Arvernes.

Nous ne trouvons plus sur lui que ce passage de l'histoire ecclésiastique des Francs, que nous recueillons précieusement [3].

[1] Sidon. Apollin., lib. 7, Epist. 17 ad Vol.
[2] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 22.
[3] *Ibid.*, lib. 2, c. 23.

« Après que Sidonius se fut consacré au service du Seigneur, et pendant qu'il menait en ce monde une sainte vie, deux prêtres se révoltèrent contre lui, et, lui ayant enlevé tout pouvoir sur les biens de l'Église, lui laissèrent à peine de quoi vivre et lui firent subir les plus grands outrages. Mais la clémence divine ne permit pas que ces injures restassent impunies.

« Un de ces prêtres méchants et indignes l'avait menacé un jour de le chasser de l'église. Ayant entendu le signal de matines, il se leva enflammé de colère contre le saint de Dieu et méditant d'accomplir le dessein qu'il avait conçu le jour précédent dans son cœur criminel. Mais étant entré dans un privé, il y rendit l'âme.

« Depuis longtemps son domestique attendait avec une lumière qu'il sortît, et déjà le jour commençait à poindre. Son complice, c'est-à-dire l'autre mauvais prêtre, lui envoya un messager pour lui dire : Viens et ne tarde pas, afin que nous accomplissions ce que nous avons projeté hier. Mais comme il ne répondait pas, le domestique souleva le voile qui servait de porte et trouva son maître mort sur le siége du privé. On ne peut douter qu'il ne fût aussi coupable que cet Arius qui mourut de la même manière; car on peut bien appeler hérétique celui qui n'obéit pas au pontife que Dieu a choisi pour paître ses brebis.

« Le saint évêque Sidonius, quoiqu'il lui restât encore un ennemi, fut remis en possession de son pouvoir.

« Après cela, il arriva qu'étant attaqué de la fièvre, il devint bien malade, et il pria les siens de le porter dans l'église. Lorsqu'il y fut, une grande foule d'hommes, de femmes et d'enfants s'assembla autour de lui, pleurant et disant : « Pourquoi nous abandonnez-vous, « bon pasteur, et à qui laissez-vous ceux que votre mort va rendre « orphelins? Qui pourra nous assaisonner comme vous du sel de la « sagesse? Qui, par sa prudence, nous inspirera la crainte du nom « du Seigneur? » Le peuple disait ces paroles et poussait de grands gémissements. Enfin le saint évêque se sentit animé du Saint-Esprit et dit : « O mon peuple! ne craignez point, voici que mon frère « Aprunculus vit et il sera votre évêque. » Ils ne comprenaient pas ces paroles et le croyaient en délire. »

La prophétie du saint se vérifia; car, ajoute Grégoire de Tours [1], « comme la terreur des Franks se répandait en ces régions et que tous désiraient les y voir étendre leur empire, saint Aprunculus,

[1] Greg. Tur., Hist. Franc., lib. 2, c. 23.

évêque de la cité de Langres, commença à devenir suspect aux Burgundes. La haine croissant contre lui de jour en jour, on ordonna de le faire périr en secret par le glaive. L'ayant appris, Aprunculus s'enfuit pendant la nuit du castrum de Divio (Dijon), en se laissant glisser le long du mur. Arrivé chez les Arvernes, il fut élu onzième évêque de la cité, suivant la parole que le Seigneur avait mise dans la bouche de saint Sidonius. »

Sidonius mourut en 488. Son âme si chrétienne qui n'avait pu s'accoutumer au joug arien des Visigoths, dut être consolée, avant de quitter ce monde, en voyant les Franks s'avancer à grands pas à la conquête des Gaules; il partagea sans doute les sentiments d'Aprunculus et des plus saints évêques, qui apercevaient dans ces peuplades germaniques les futurs destructeurs des empires ariens des Visigoths et des Burgundes, et les fils prédestinés de l'Eglise catholique.

Sidonius fut un aimable et brillant génie paré de tout le luxe de la littérature, un évêque admirable par ses vertus, et il a mérité de son peuple ces éloges qui furent gravés sur son tombeau :

« Il fut illustre par ses titres et ses dignités; maître de la milice et juge au forum, il traversa avec calme les tempêtes du monde. Par sa modération, il imposa des lois à la fureur des barbares, et au milieu des discordes civiles il sut, par la sagesse de ses conseils, ramener la paix. Au milieu de toutes ces préoccupations, il trouva le temps de composer des écrits qui passeront à la postérité [1].

« Assis sur la chaire des pontifes, il effaça dans son cœur la dernière empreinte des idées du monde.

« Qui que vous soyez qui venez ici prier Dieu et pleurer, répandez votre prière sur ce sépulcre béni et invoquez Sidonius dont le monde entier connaît le nom et le génie. »

Les amis de Sidonius, Euphronius d'Autun, Patiens de Lyon, et Perpetuus de Tours quittèrent ce monde à peu près dans le même temps et s'en allèrent dans les cieux recevoir la couronne que méritaient leurs vertus.

[1] Les œuvres de Sidonius furent éditées par Savaron et par le P. Sirmond, qui les accompagnèrent l'un et l'autre de nombreuses notes. MM. Grégoire et Collombet, qui avaient déjà édité et traduit plusieurs ouvrages de Salvien, de S. Eucher et de S. Vincent de Lérins, ont encore édité et traduit en entier les œuvres de Sidonius qu'ils ont aussi enrichies de nombreuses notes. Nous avons profité des traductions de ces modestes et laborieux savants pour revoir les nôtres, que nous n'eussions pas faites si nous eussions connu plus tôt leurs consciencieux travaux.

Quinze ans avant de mourir, Perpetuus avait fait un testament[1] que nous avons encore et qu'on lira avec édification.

« Au nom de J.-C., amen. Moi Perpetuus, pécheur, évêque de l'Eglise de Tours, je n'ai pas voulu quitter ce monde sans avoir fait mon testament, de peur que les pauvres ne fussent oubliés dans le partage des biens que la divine Providence m'a prodigués ; j'eusse craint aussi que les biens d'un évêque passassent en d'autres mains qu'en celles de l'Eglise.

« Je lègue aux prêtres, diacres et autres clercs de mon église, la paix de J.-C. Amen.

« *Seigneur ! confirmez ce que vous avez opéré en nous !* Qu'il n'y ait pas de division parmi mes clercs, et qu'ils demeurent inviolablement dans la foi ! Amen.

« Paix à l'Eglise ! paix au peuple ! paix à la cité et aux campagnes ! Amen.

« *Venez, Seigneur Jésus et ne tardez pas !* Amen.

« Je vous laisse, à vous, prêtres, diacres et autres clercs de mon Eglise, le soin de ma sépulture. Vous mettrez mon corps où il vous plaira, et d'après l'avis du comte Agilon. *Je sais que mon Rédempteur vit et que je verrai mon Sauveur dans ma chair.* Amen.

« Cependant, si vous daignez m'accorder une grâce que je vous demande humblement, je souhaiterais que mon corps attendît la résurrection aux pieds du bienheureux Martin. »

Saint Perpetuus fait ensuite quelques dispositions particulières. Il affranchit ses esclaves, lègue à saint Euphronius d'Autun, qui vivait encore[2] au moment où il fit son testament, le reliquaire d'argent qu'il avait coutume de porter, et un livre d'Evangiles écrit de la main de saint Hilaire de Poitiers. Il lègue ses autres livres à son Eglise ; à sa sœur Fidia Julia Perpetua, une petite croix d'or contenant des reliques de notre Seigneur ; au prêtre Amalarius, une colombe d'argent pour mettre la sainte eucharistie ; à l'Eglise de Saint-Pierre à Tours, une belle tapisserie. Il lègue son cheval au comte Agilon, et à son successeur tous les meubles qu'il voudra choisir. Il assigne une pension à deux prêtres interdits qu'il défend de rétablir, et enfin plusieurs terres à son Eglise, à la condition d'entretenir, avec les revenus de l'une

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 31 ; D. Ruinart., in Append. ad op. Greg. Tur.

[2] Saint Euphronius mourut avant saint Perpetuus et le legs ne put être exécuté.

d'entre elles, les lampes qui devaient brûler jour et nuit devant le tombeau de saint Martin.

Après ces dispositions, saint Perpetuus continue ainsi : « O vous qui êtes mes entrailles et mes frères bien-aimés ! vous ma couronne et ma joie ! mes seigneurs et mes enfants ! Pauvres de J.-C. ! vous tous qui êtes dans l'indigence et mendiez votre pain ; malades, veuves et orphelins, je vous déclare, nomme et constitue mes héritiers ; à l'exception des biens dont j'ai disposé ci-dessus, je vous donne tout ce que je possède en terres, pâturages, prairies, bois, vignes, maisons et jardins, en rivières et moulins, en or, en argent, en habits et en toute autre chose. Que ces biens soient vendus aussitôt après ma mort et qu'on en partage le prix en trois parts. Les deux tiers de cette somme seront remis au prêtre Agrarius et au comte Agilon, pour être distribués, par eux, aux indigents. L'autre tiers sera remis à la vierge Dadolena, pour être distribué aux veuves et autres femmes pauvres. »

Saint Perpetuus mourut après avoir gouverné l'Eglise de Tours pendant trente années ; il fut le digne successeur de saint Martin, pour lequel il avait la dévotion la plus tendre (490 ou 491).

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

N° 1.

De nombreux et savants érudits ont écrit pour ou contre la prédication du Christianisme dans les Gaules au premier siècle de l'ère chrétienne.

Les uns la rejettent absolument, et veulent que la mission asiatique de saint Pothin et de saint Irénée soit la première qui ait été faite dans les Gaules. Ils s'appuient principalement sur l'autorité de Sulpice-Sévère qui, à l'occasion des premiers martyrs de Lyon, dit que ce sont les premiers qu'on ait vus dans les Gaules, la religion ayant été reçue assez tard en-deçà des Alpes [1].

« Je ne crois pas, dit le savant Tillemont [2], qu'on puisse assurer sur cela que « la foi n'y ait pas été prêchée ou par les Apôtres même, ou par leurs succes-« seurs..... Nous ne voyons rien, ajoute-t-il, qui empêche absolument de croire « que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules. »

Ces paroles de Tillemont ont d'autant plus d'autorité, qu'il est partisan déclaré de saint Grégoire de Tours, qui est la seconde autorité sur laquelle se fondent ceux qui rejettent la prédication apostolique ; et c'est probablement à cause du texte de Grégoire de Tours, qui met la mission de Trophime d'Arles au IIIe siècle, que Tillemont ne le joint pas à saint Luc et à saint Crescent. Cependant les raisons sur lesquelles la mission de saint Trophime est appuyée, sont au moins aussi fortes que celles qui prouvent celle de saint Luc et de saint Crescent. Les lettres du pape Zozime et la supplique des évêques de la province d'Arles au pape saint Léon prouvent évidemment qu'au Ve siècle l'Église de Rome, comme celle des Gaules, croyait à la mission de saint Trophime.

Mais Tillemont, comme tous ceux qui se sont appuyés de l'autorité de Grégoire de Tours pour combattre la mission apostolique, a supposé l'impossibilité de l'existence de deux Trophimes, l'un du Ier siècle et l'autre du troisième ; ce qu'on peut cependant très-raisonnablement admettre, comme nous l'avons remarqué dans la note de la page 38 de cette Histoire.

Une fois qu'on admet deux Trophimes existant à deux époques différentes, le texte de Grégoire de Tours ne prouve absolument rien contre la mission apostolique.

D'autres érudits admettent la mission apostolique, mais avec toutes les circonstances dont l'accompagnent les légendaires du moyen-âge. Ils font de saint Martial un des soixante-douze disciples ; de saint Paul de Narbonne, le proconsul Sergius Paulus ; de saint Denis de Paris, saint Denis l'Aréopagite. Saint Eutrope, saint Ursin, saint Savinien et ses compagnons, saint Front, etc., ont été, selon

[1] Sulpit. Sev., Hist Tunc primùm martyria visa, *serius* trans Alpes religione susceptâ.

[2] Tillemont, Mém. eccl., t. IV, p. 420.

[3] Nous donnons au troisième livre de cette Histoire ces documents historiques, que l'on peut voir dans le Père Sirmond. (Concil. antiq. Gall., t. I.)

eux, envoyés par saint Pierre lui-même, ou au moins aux temps apostoliques.

Nous croyons cette opinion aussi erronée que la première, et il est impossible d'appuyer sur des preuves tant soit peu solides ces assertions. Tout le monde sait que la chronologie n'est pas le côté brillant des légendaires du moyen-âge : or il est impossible d'appuyer sur d'autres preuves que sur leurs récits la venue, aux temps apostoliques, des saints que nous avons nommés.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter ces divers témoignages, et nous nous bornerons à présenter un résumé rapide des travaux qui ont été faits à propos de l'identité de saint Denis de Paris et de saint Denis l'Aréopagite, parce que cette opinion est soutenue encore par quelques personnes et fut autrefois plus universellement admise.

La question de l'aréopagitisme de saint Denis fit grand bruit au IXe siècle, et c'est alors qu'Hilduin, abbé de saint Denis, composa son ouvrage intitulé : *Areopagites*, dans lequel il cherche à établir que saint Denis, membre de l'aréopage d'Athènes, converti par l'apôtre saint Paul, est le même qui vint dans les Gaules et fonda l'église de Paris.

Il y eut, sur le même sujet, une grave controverse au XVIIe siècle : plusieurs érudits prirent parti pour l'aréopagitisme, entre autres le père Noël-Alexandre, qui a détaillé toutes les preuves de son opinion au IIIe volume de ses Dissertations sur l'histoire ecclésiastique [1]. Le père Sirmond s'est fait le champion de l'opinion contraire, et nous a donné sa dissertation des deux Denis [2].

Nous adoptons le sentiment du père Sirmond, et nous établissons : 1° que, parmi les monuments historiques antérieurs au IXe siècle, *aucun* ne peut être cité avec raison en faveur de l'aréopagitisme, et que plusieurs lui sont formellement contraires ; 2° que l'opinion de l'aréopagitisme ne date que du IXe siècle.

Nous avouons, avec le père Pagi [3], qu'avant Hilduin, c'est-à-dire avant le IXe siècle, il y avait déjà des avis différents sur saint Denis de Paris. Les uns faisaient remonter sa mission au temps du pape saint Clément ; les autres, au milieu du IIIe siècle seulement, avec Grégoire de Tours.

« Tous les savants conviennent, dit D. Félibien [4], que l'opinion de ceux qui attribuent la mission de saint Denis au pape saint Clément est beaucoup plus ancienne qu'Hilduin, et il est aisé, en effet, de s'en convaincre par divers monuments qui nous sont restés. Une hymne de saint Denis, attribuée à Fortunat, le marque positivement, aussi bien que la Vie de sainte Geneviève, l'Antiphonier grégorien de Charles-le-Chauve, qui se garde dans la bibliothèque de l'abbaye de Compiègne ; le Martyrologe de Raban, et une charte du roi Thierry, de l'an 723 ; toutes pièces conformes en cela au témoignage que rendirent depuis les évêques de France assemblés en 825. On peut encore tirer des anciens auteurs plusieurs inductions qui servent à autoriser l'ancienneté de cette opinion. En un mot, M. de Tillemont, si éloigné de l'admettre contre le témoignage positif de saint Grégoire de Tours, est convenu néanmoins qu'il pouvait y avoir, au VIe siècle, comme deux traditions différentes dans quelques églises ; les unes faisant venir leurs premiers évêques du temps des Apôtres ou de leurs disciples, et les autres, seulement sous Dèce, comme l'a écrit saint Grégoire de Tours. »

Mais, en admettant même que saint Denis de Paris serait venu dans les Gaules

[1] Natal. Alexand., Hist. eccl., Dissert. 16, prop. 2, p. 164 et seq.

[2] Sirmond, oper. var., t. IV.

[3] Pag. Critic. Baron. ad ann. 834, t. XIV. Annal. eccl., p. 193, § 9.

[4] D. Felib., Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis, pièces justif., 2e partie, § 1.

du temps du pape saint Clément ou au Ier siècle, on ne pourrait évidemment en conclure qu'il est le même que saint Denis l'Aréopagite, et il faudrait admettre l'impossibilité absolue de l'existence simultanée de deux hommes du nom de Denis, pour dire, avec Noël-Alexandre : *Porrò qui hoc ævo missus est, quis alius ille est præter Areopagitam.* Le raisonnement de Noël-Alexandre est fort mauvais.

Or, parmi les monuments historiques antérieurs au IXe siècle que citent en leur faveur les partisans de l'aréopagitisme, tous, excepté deux, disent seulement que saint Denis fut envoyé sous saint Clément. Les deux qui favorisent l'aréopagitisme sont : 1° les Actes du martyr de Saint-Denis, par Visbius ; 2° des vers attribués à saint Eugène le jeune, évêque de Tolède.

Quant aux Actes de Visbius, le père Morin [1] les cite d'après un vieux sacramentaire où il les avait trouvés ; et il faut avouer que c'est une légende pitoyable, et le plus mince érudit peut acquérir l'intime conviction, en les lisant, qu'ils sont loin d'être du Ier siècle, comme le croyait Hilduin, qui nous donne ces Actes comme écrits par Visbius, au temps même du martyre de saint Denis. C'est une mauvaise pièce apocryphe écrite probablement peu avant Hilduin, et s'il l'a trouvée, comme il le dit, consumée de vétusté, on peut croire qu'il s'est étrangement mépris sur les causes qui l'avaient détériorée, et qui seraient plutôt des circonstances de *lieu* que de *temps*.

Pour les vers attribués à saint Eugène le jeune, évêque de Tolède, les voici tels que nous les donne Noël-Alexandre :

Cœli cives applaudite,
Mundi jucundo lumini
Quo illustratur Cœlitus
Hujus Diei gratia, etc.
Areopago Athenæ
Regis sumpsit diadema
Cœlestis gemmam fulgidam
Dyonisium sophistam, etc.
Clemente Romæ præsule
Jubente, venit Galliam.

Ces vers prouveraient que l'opinion de l'aréopagitisme existait avant le IXe siècle, s'ils étaient de saint Eugène le jeune ; mais c'est ce qui est loin d'être prouvé, et ils ne se trouvent pas dans les œuvres de cet évêque éditées par le père Sirmond [2].

L'hymne attribuée à Fortunat n'est pas de lui probablement : c'est le sentiment de la plupart des érudits. De plus, il n'y est fait aucunement mention de l'aréopagitisme. Voici la strophe citée par Noël-Alexandre :

Clemente Romà præsule,
Ab urbe missus adfuit
Verbi superni seminis
Ut fructus esset Galliæ.

Non-seulement aucun monument historique antérieur au IXe siècle n'est favorable à l'aréopagitisme, mais plusieurs lui sont formellement contraires.

1° Sulpice-Sévère, qui ne met de martyrs dans les Gaules qu'au second siècle,

[1] Morin., De Ord., p. 14 et seq.

[2] Inter op. varia P. Sirmond.

sous Marc-Aurèle (177), tandis que les partisans de l'aréopagitisme en mettent un grand nombre au premier.

2° Grégoire de Tours, dont le témoignage est clair et formel. Il faut avouer que, de son temps, l'opinion de la mission apostolique, qui existait comme elle a existé à tous les siècles, était déjà embrouillée, et que dans plusieurs endroits il s'est trompé sur quelques saints apôtres qu'il met au Ier siècle, et qui ne sont venus qu'au troisième. Mais on ne peut, quoi qu'on en dise, refuser une grande autorité à l'opinion qu'il a si clairement émise, dans son histoire des Francs, sur la mission des sept évêques, sous le consulat de Dèce et de Gratus (250); il s'accorde sur ce point avec les Actes de saint Saturnin, et il devait parfaitement connaître les traditions véritables de l'Église d'Auvergne dont il était originaire, et de Tours dont il était évêque.

3° Les Actes des disciples de saint Denis les font tous martyriser sous Maximien-Hercule, à la fin du IIIe siècle. C'est une preuve évidente que saint Denis ne put venir que vers le milieu de ce siècle. Il n'y a d'exception que pour les Actes des saints Ruffin et Valère, écrits par Paschase Ratbert, qui crut devoir corriger les anciens Actes qui les faisaient aussi mourir sous Maximien-Hercule.

4° Tous les Martyrologes, comme l'a fort bien démontré Launoy, et après lui le père Sirmond, s'accordent à distinguer deux saints Denis: ils fixent la fête de l'un au 5 des nones d'octobre, et celle de l'autre au 7 des ides du même mois. Saint Denis d'Athènes souffre le martyre à Athènes, où il est consumé par les flammes; saint Denis de Paris le souffre à Paris, où il a la tête tranchée. Les Martyrologes même postérieurs au IXe siècle distinguent ces deux saints.

5° L'auteur des Gestes de Dagobert, qui écrivit au VIIIe siècle l'histoire de l'invention des corps de saint Denis et de ses compagnons, de la fondation de son monastère, etc., ne dit pas un mot qui puisse faire soupçonner qu'il croie à l'aréopagitisme de saint Denis. On peut dire cependant que, dans ces récits, il était impossible qu'il n'y fit pas au moins allusion si cette opinion eût été admise alors.

6° Le pape Etienne, dans la relation de sa guérison au monastère de Saint-Denis, vers le même temps, n'y fait pas non plus la moindre allusion.

7° Le pape Innocent III (1215) envoya au monastère de Saint-Denis le corps de saint Denis l'Aréopagite, qu'il fit venir de Grèce, afin qu'on ne pût contester qu'il possédât cette sainte relique, quel que fût le sentiment qu'on adopterait sur la question de l'aréopagitisme. Innocent III, tout en disant qu'il ne veut pas prendre de sentiment dans la question de l'aréopagitisme, donne cependant un coup terrible aux Actes de Visbius et à Hilduin, qui font mourir et ensevelir saint Denis l'Aréopagite à Paris.

S'il en eût été ainsi, Innocent III n'aurait pas pu faire venir ses reliques de la Grèce.

Nous disons en second lieu que l'opinion de l'aréopagitisme ne date que du IXe siècle, et qu'Hilduin en fut le propagateur, sinon l'auteur.

C'est au IXe siècle, en effet, qu'on la voit apparaître pour la première fois. Hilduin dit lui-même qu'il a trouvé dans Visbius cette opinion inconnue auparavant. Il ajoute que l'aréopagitisme était ignoré des Grecs, et qu'ils ont appris de l'Occident ce qui concerne saint Denis.

Plusieurs érudits ont attaqué Hilduin personnellement, et le font auteur des prétendus Actes de Visbius, sur lesquels il s'appuie. Il est plus probable qu'Hilduin a été de bonne foi [1], et a été trompé par une pièce apocryphe qu'il prit pour

[1] D. Mabillon, De Re diplom, lib. 1, c. 3, n° 18. — Id., Analecta, p. 218.

une pièce authentique [1]. Il chercha à propager son opinion en Orient, et fit tout son possible, dit le cardinal Baronius [2], pour que des personnes doctes écrivissent la Vie de saint Denis l'Aréopagite. Aussi nous voyons à cette époque, en Orient, un auteur d'une Vie de saint Denis adopter le sentiment d'Hilduin [3], qui fut aussi suivi par Michel, syncelle de Jérusalem, et Siméon Métaphraste.

Nous croyons donc qu'Hilduin fut, sinon le premier auteur, du moins le propagateur de l'aréopagitisme, qui naquit au IXe siècle seulement.

Nous finissons ces remarques par un passage de D. Félibien, dans lequel il fait l'analyse du fameux ouvrage d'Hilduin. Cet abbé le composa en 835, à la prière de Hludwig ou Louis-le-Pieux, qui reconnaissait avoir reçu de saint Denis plusieurs faveurs.

« Pour engager Hilduin [4] à seconder son zèle et sa reconnaissance, il lui ordonne de composer une nouvelle Vie du saint martyr, tirée des anciens historiens grecs et latins, et d'autres monuments des archives de l'Église de Paris, ne doutant pas qu'un tel ouvrage, sorti de sa main, ne fût d'une grande utilité pour le public. L'empereur lui recommande de renfermer aussi dans le même volume, avec la révélation faite au pape Étienne, l'office nocturne et les hymnes de saint Denis; enfin de lui envoyer au plus tôt, dans un second volume à part, tout ce qu'il aura pu recueillir sur ce sujet, c'est-à-dire les pièces justificatives de son ouvrage.

« Hilduin, qui avait un fort grand zèle pour tout ce qu'il croyait capable d'honorer le patron de son abbaye, ne pouvait recevoir un ordre qui lui fût plus agréable. Aussi témoigne-t-il, dans sa réponse à l'empereur, que c'est avec un singulier plaisir qu'il se voit engagé de mettre la main à la plume pour écrire sur un sujet à quoi il était déjà tout disposé; qu'il est ravi qu'une si grande autorité vienne au secours de sa faiblesse, et qu'il a tout lieu d'espérer que Dieu, qui forme les pieux désirs dans l'ame de ses serviteurs, lui donnera les lumières nécessaires pour réussir dans l'ouvrage qu'il entreprend. Ensuite il marque à l'empereur que ce qui le touche davantage est de le voir lui-même, dans un esprit véritablement chrétien, rapporter à Dieu et à l'intercession des saints martyrs sa prospérité présente. Il le loue de sa piété et de sa reconnaissance envers eux, et du soin qu'il prend de faire recueillir les Actes de leur glorieux martyr : il le compare à Esdras, et le félicite déjà, par avance, du mérite qu'il va se faire partout en procurant la connaissance de la vie de saint Denis, dont il dit que les principales circonstances, particulièrement celles qui regardent sa naissance et sa mort, étaient presque entièrement ignorées, encore que le nom et les miracles d'un si grand saint fussent célèbres dans tout le monde. Il ajoute que, dans le désir qu'il a eu de satisfaire promptement aux ordres et à la dévotion de l'empereur, il n'a peut-être pas pris autant de temps qu'il en aurait fallu pour rendre son ouvrage parfait; qu'au reste, il a dressé un extrait fidèle de ce qu'il a trouvé dans les auteurs grecs et latins; qu'il espère que son exactitude suppléera au défaut de son style peu châtié; qu'il y a bien autant d'agrément à goû-

[1] On fit au moyen-âge beaucoup de ces pièces apocryphes, comme nous le remarquerons plusieurs fois dans le cours de cette Histoire.

[2] Baron., Annal. eccl., ad ann. 834, § 8 et 9, t. XIV, p. 495.

[3] Quelques écrivains attribuent cette *Vie* à saint Methodius, patriarche de Constantinople. Ce sentiment peut être contesté. Il est possible cependant qu'il en soit l'auteur, car, comme le remarque le P. Lecointe, il ne mourut qu'en 847, douze ans après la composition des *Aréopagites* (835). (*V.* Lecointe, Annal. eccl. franc. ad ann. 836, n° 121, t. VIII, p. 475.)

[4] D. Félibien, Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis, p. 74 et suiv.

ter la pure vérité qu'à entendre de belles paroles; qu'il supplie l'empereur de ne faire attention qu'à la sincérité de l'histoire, et de passer sur tout le reste.

« Après cette espèce de préface, Hilduin fait un éloge historique de saint Denis. Il a soin en même temps d'indiquer les originaux d'où il dit avoir tiré tout ce qu'il avance, savoir : les anciens Actes de saint Denis, qu'il copie, en effet, mot à mot; les écrits que nous avons sous le nom de saint Denis l'Aréopagite; une lettre d'Aristarque, historien grec, à Onésiphore; un autre petit écrit de Visbius, qu'il donne comme témoin oculaire du martyre de saint Denis, et dont il se trouve encore une espèce de testament; deux messes et quelques hymnes composées en l'honneur de saint Denis. Il passe ensuite aux objections, et s'en propose deux. La première est tirée de Bède, qui fait saint Denis l'Aréopagite évêque de Corinthe, et non d'Athènes. Il répond que c'est confondre manifestement deux saints du même nom, et qu'Eusèbe et saint Jérôme, qui avaient bien su les distinguer, ont fait mention d'une lettre de saint Denis de Corinthe aux Athéniens, dans laquelle il leur parle de leur premier évêque, saint Denis Aréopagite, baptisé et ordonné par saint Paul; ce qui est bien différent de saint Denis de Corinthe, qui vécut sous l'empire de Lucius-Verus, et mourut sous Commode, à la fin du second siècle. Quant à la deuxième objection, elle est de saint Grégoire de Tours, qui met la mission de saint Denis et des principaux apôtres des Gaules sous l'empire de Dèce, vers l'an 250. L'abbé Hilduin rejette ce sentiment sur la simplicité de saint Grégoire, et lui oppose le témoignage de Fortunat, son contemporain, dont il cite une hymne de saint Denis qui porte que saint Denis avait été envoyé dans les Gaules par saint Clément. Après quoi il invective contre ceux qui refuseraient de reconnaître que saint Denis, premier évêque de Paris, soit l'Aréopagite, et les déclare ennemis de la gloire de leur patrie. Il conclut enfin son discours et sa lettre en assurant de nouveau l'empereur qu'il ne lui envoie qu'un fidèle extrait de divers historiens qu'il a copiés avec beaucoup de soin et de travail.

« A cette lettre en est jointe une autre adressée à tous les fidèles de l'Église catholique, et qui sert comme de préliminaire à l'histoire de la vie de saint Denis, qu'Hilduin donne ensuite. J'en toucherai seulement les principales circonstances, et celles-là particulièrement qui ne se lisent pas dans les anciens Actes du martyre de saint Denis.

« Saint Denis, selon Hilduin, tirait son origine d'une race très-illustre. Après avoir professé la philosophie dans Athènes, sa patrie, il passa en Égypte pour se perfectionner dans l'astronomie. Il avait vingt-cinq ans lorsqu'étant à Héliopolis, il aperçut l'éclipse arrivée au temps de la passion de J.-C. A quelques années de là, il revint à Athènes, où saint Paul le convertit et le baptisa. Il resta trois ans sous la discipline du saint Apôtre, et fit de si grands progrès dans la science divine et dans la vertu, qu'il fut jugé digne du ministère évangélique. Saint Paul l'ordonna premier évêque d'Athènes. Il se mit aussitôt à prêcher, et convertit presque toute la ville. Ce fut pour lors qu'il composa plusieurs ouvrages, savoir : les livres *De la Hiérarchie céleste et ecclésiastique*, *Des Noms divins*, et *De la Théologie mystique*. Il écrivit aussi plusieurs lettres à différentes personnes. Comme son zèle était trop grand pour être resserré dans les bornes d'une seule ville, il parcourait les provinces et y annonçait l'Évangile. Sur l'avis que les apôtres saint Pierre et saint Paul étaient retenus en prison à Rome, il y alla, après avoir pourvu son église d'Athènes d'un successeur. Il n'arriva toutefois à Rome qu'après la mort des deux saints Apôtres. Saint Clément, qui tenait pour lors le

Saint-Siége, le reçut et le destina pour porter la lumière de l'Évangile dans les Gaules, avec plusieurs compagnons qu'il associa à sa mission. Ils arrivèrent à Arles, et saint Denis vint jusqu'à Paris, ville déjà fort célèbre par le concours des Gaulois et des Germains. Il fit plusieurs conversions, bâtit une église et y établit un clergé.

» Les prêtres des faux dieux, alarmés, animèrent l'empereur Domitien, qui fit publier un édit contre les chrétiens. La persécution ouverte, le préfet Fescennius Sisinnius, envoyé en Gaule, prit à Paris l'évêque Denis avec l'archiprêtre Rustique et Eleuthère, archidiacre. Rien n'égale les supplices qu'il employa, surtout contre saint Denis. Il le fit fouetter, griller, exposer aux bêtes, jeter dans un four et attacher à une croix. Le saint martyr survécut à tant de tourments, et fut remis en prison. Jésus-Christ, accompagné de plusieurs anges, lui apparut lorsqu'il célébrait les saints Mystères, et le communia de sa propre main. (Ce miracle, ajoute D. Félibien, se voit encore aujourd'hui représenté en pierre au-dessus de l'une des portes de l'église de Saint-Denis, plus ancienne qu'Hilduin [1].) Enfin le saint et ses deux compagnons furent de nouveau tourmentés et conduits sur la montagne de Mercure, aujourd'hui Montmartre, où ils eurent tous trois la tête coupée devant l'idole. Grand nombre de ceux que saint Denis avait convertis souffrirent en même temps le martyre. L'auteur ajoute que le corps de saint Denis se releva, prit sa tête entre ses mains, et marcha ainsi comme en triomphe, accompagné d'une légion d'anges, jusqu'au lieu où il repose à présent; qu'une dame nommée Catule, ayant fait enlever les corps de ses deux compagnons, saint Rustique et saint Eleuthère, les fit enterrer tous trois dans son champ, et leur bâtit depuis, au même endroit, un tombeau sur lequel les fidèles élevèrent dans la suite une église magnifique. Saint Denis avait environ quatre-vingt-dix ans lorsqu'il souffrit le martyre sous l'empire de Domitien, le 7 des ides d'octobre de l'an 96 de l'Incarnation.

» Telle est l'histoire de la vie et du martyre de saint Denis, rapportée beaucoup plus au long par l'abbé Hilduin. Il est aisé de voir ce qu'il a ajouté aux anciens Actes, apparemment sur des relations plus récentes. Toutes ces pièces d'Hilduin, avec la révélation du pape Etienne, guéri dans l'église de Saint-Denis, forment toutes ensemble cet ouvrage si connu sous le nom d'Aréopagites, imprimé pour la première fois à Cologne, l'an 1563, et dont Surius nous a donné encore depuis une seconde édition, dans le v.e tome des Vies des Saints. »

NOTE 2.

SAINT MARTIAL DE LIMOGES.

On a long-temps prétendu que saint Martial avait été un des soixante-douze disciples de J.-C. Cette opinion est aujourd'hui abandonnée généralement. On attribuait à saint Martial deux lettres, l'une aux habitants de Bordeaux, l'autre aux habitants de Toulouse. Ces lettres ne semblent pas avoir été connues avant l'an 1521, où l'on prétendit les avoir trouvées dans la sacristie de l'église de Saint-

[1] D. Félibien aurait peut-être prouvé assez difficilement que la sculpture représentant ce miracle fut antérieure à Hilduin.

Pierre de Limoges, enfermées dans une urne de pierre cachée en terre, et si rongées par le temps qu'on pouvait à peine les lire. Personne ne doute plus aujourd'hui que ces lettres n'aient été supposées. (*V.* Hist. Litt. de France, t. I.er, 1.re partie, p. 407 et suiv.)

NOTE 3.

SAINT LAZARE, SES DEUX SŒURS ET SES COMPAGNONS.

Plusieurs des églises de Provence, celles de Marseille et d'Aix en particulier, croient avoir été fondées, au premier siècle, par Lazare que ressuscita Jésus-Christ, ses deux sœurs et quelques-uns des premiers disciples du Sauveur. « C'est une opinion commune au peuple et aux érudits de la Provence, dit le *Gallia Christiana* (Eccl. Massil.), que la foi fut prêchée à Marseille par Lazare que ressuscita Jésus-Christ. Les Juifs, après la persécution de Jésusalem, auraient abandonné Lazare et ses deux sœurs Marthe et Marie, et quelques autres disciples de J.-C., à la merci des flots, sur une barque sans gouvernail. Dirigée par la Providence, la barque aurait touché le rivage gaulois près de Marseille, » qui regarde, en effet, saint Lazare comme son premier évêque.

Nous reconnaissons que toute la Provence est pleine de cette tradition; c'est pourquoi nous faisons profession de la respecter. Nous y croyons même; mais nous ne l'avons pas trouvée appuyée sur des monuments antérieurs au moyen-âge: c'est pour cela que nous n'avons pas jugé à propos de la faire entrer dans le corps de l'histoire.

NOTE 4.

LES TROIS JUMEAUX.

Bollandus a donné, sous le 17 janvier, les Actes des SS. Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, composés par un moine du VII.e siècle, nommé Vaharnarius.

Selon ces Actes, saint Bénigne, après avoir baptisé à Augustodunum la famille de Faustus, se rendit, à la prière de cet illustre sénateur, dans la cité des Lingons, où habitait Leonilla, sœur de Faustus.

Leonilla avait trois neveux qui étaient jumeaux et se nommaient Speusippe, Eleusippe et Méleusippe. Ils étaient pleins de beauté et d'intelligence, et ressemblaient à trois roses sorties de la même tige; mais ils étaient encore païens. Leonilla était chrétienne et désirait ardemment leur conversion. A l'arrivée de Bénigne, Leonilla réunit ses efforts à ceux du saint apôtre: les trois jumeaux devinrent chrétiens, et furent martyrisés peu après.

Ionilla, une pieuse femme, touchée de compassion, ayant reproché leur mort aux bourreaux, ils la martyrisèrent avec Leonilla et Néon, qui écrivait les Actes des martyrs au moment même de leur supplice. Il remit, avant de mourir, ces Actes à Turbon, qui fut peu après martyrisé.

D'autres Actes, donnés aussi par Bollandus, 17 janvier, mettent le martyre de ces saints en Cappadoce. Nous ne saurions décider quels sont ceux qui méritent le plus de créance.

NOTE 5.

HYMNE DU MATIN ENVOYÉE PAR SAINT HILAIRE DE POITIES A SA FILLE ABRA.

Lucis largitor splendide
Cujus sereno lumine
Post lapsa noctis tempora
Dies refusus panditur.

Tu verus mundi Lucifer,
Non is qui parvi sideris (parvus oritur)
Venturæ lucis nuntius
Angusto fulget lumine.

Sed toto sole clarior
Lux ipse totus et dies
Interna nostri pectoris
Illuminans præcordia.

Adesto rerum Conditor
Paternæ lucis Gloria,
Cujus admota gratia
Nostra patescunt corpora (pectora).

Tuoque plena spiritu
Secum Deum gestantia,
Ne rapientis perfidi
Diris patescant fraudibus.

Ut inter actus sæculi
Vitæ quos usus exigit
Omni carentes crimine
Tuis vivamus legibus.

Probrosas mentis castitas
Carnis vincat libidines,
Sanctumque puri corporis
Delubrum servet spiritus.

Hæc spes præcantis animæ
Hæc sunt votiva munera
Ut matutina nobis sit
Lux in noctis custodiam.

Gloria tibi, Domine,
Gloria Unigenito
Cum Spiritu paraclito,
Nunc et per omne sæculum.

NOTE 6.

Pour compléter les notions liturgiques tirées de Cassien, sur l'office canonique, nous donnons un extrait de la règle de saint Césaire, le trentième canon du concile d'Agde, le dix-huitième canon du deuxième concile de Tours, et un extrait de la règle de saint Aurélien d'Arles sur le même sujet.

Ex regulâ S. Cæsarii, c. 11. (Apud Bolland, 12 januarii.)

Cum Dei adjutorio psallite sapienter. Ordinem etiam quomodò psallere debeatis ex maximâ parte, secundum regulam *monasterii Lirinensis*, in hoc libello indicavimus inserendum.

1.° In primo die Paschæ, ad *Tertiam*, psalmi duodecim cum alleluiaticis suis et antiphonis.

Tres dicantur lectiones : una de *Actibus Apostolorum*, alia de *Apocalypsi* et de *Evangelio* tertia.

Hymnus : *Jàm surgit hora tertia.*

Ad *Sextam*, psalmi sex cum antiphonâ. Hymnus : *Jàm sexta sensim volvitur*, et lectiones.

Ad *Nonam*, similiter dici debent psalmi sex cum antiphonâ. Hymnus : *Ter hora trina volvitur*. Lectio et capitellum.

Ad *Lucernarium* [1] ; *directaneus brevis* [2] et antiphonæ tres. Hymnus : *Hic est dies verus Dei*. Quem hymnum totum Pascha et ad matutinas et ad vesperam psallere debetis.

Et ad *Duodecimam* imprimis : *Sol cognovit occasum suum*, et psalmi decem et octo dicantur, antiphonæ tres et hymnus : *Christe precamur annue*. Die aliâ ad duodecimam : *Christe qui lux es et dies*, hymnus dicatur ; et sic omni tempore vicibus isti duo hymni dicantur. Lectiones ad ipsam paschalem duodecimam duæ, una Apostoli, alia Evangeliorum de resurrectione dicantur.

Ad *Nocturnos* [3], psallantur psalmi decem et octo, antiphonæ minores cum alleluiaticis suis [4] et lectiones duæ, hymnus et capitellum. Hoc ordine toti septem dies sunt celebrandi.

Post Pascha verò, ipsi nocturni dicendi sunt usque ad calendas octobris et usque calendas augusti sextâ feriâ tantùm et dominicâ vigilentur. Post Pascha verò usque ad Pentecosten sextâ feriâ semel reficiendum est ; et post *Duodecimam*, sex missæ [5] futuræ sunt, hoc est, lectiones decem et octo memoriter dicendæ sunt ; et post psalmos decem et octo antiphonæ tres ; post Nocturnos verò, missæ tres ad librum fieri debent usque ad lucem.

2.° Natalis Domini et Epiphania. Ab horâ tertiâ noctis (9 heures du soir) usque

[1] La partie de l'office appelée *Lucernarium* se disait entre l'office de la neuvième heure et celui de la douzième heure, auquel on a donné le nom de Vêpres. Le Lucernarium était peut-être ce qu'on a appelé depuis les Vêpres.

[2] Il nous semble que ce *Directaneus* était un simple verset de psaume qui servait d'introduction à l'office, comme aujourd'hui *Deus in adjutorium*, etc.

[3] On appelait ainsi l'office de la nuit, ce qu'on nomme aujourd'hui Matines. On donnait alors le nom de Matines aux Laudes.

[4] C'est-à-dire les psaumes alléluiatiques.

[5] On appelait *Messes* trois leçons de l'Écriture Sainte qu'on lisait ordinairement dans le livre qui était au milieu du chœur. Le président du chœur *envoyait* les frères au livre pour lire ces leçons. C'est de là sans doute qu'on leur a donné le nom de *Messes* (*Missus*, envoyé).

ad lucem vigilandum est, ità ut ante Nocturnos missæ sex de prophetiâ Isaiæ, et post Nocturnos missæ sex de Evangelio dicantur.

In Ephiphaniâ, ante Nocturnos missæ sex de Daniele fiant; post Nocturnos de Evangeliis missæ sex.

Quotidianis verò diebus, ad *Tertiam*, *Sextam*, *Nonam*, seni psalmi cum antiphonis, hymnis, lectionibus vel capitellis suis dicantur.

Dominicâ verò die vel *sabbatorum*, ad *Tertiam* psalmi sex, post quos lectiones tres, una de Prophetis, alia de Apostolo, tertia ex Evangeliis, et post ipsas lectiones psalmi sex, antiphona una, hymnus et capitellum.

Cunctis diebus festis, ad *Duodecimam* psalmi qui ad *Tertiam* dicendi sunt, antiphonæ tres jungantur, lectiones verò de re, hoc est, de ipsâ festivitate dicantur.

3.° A calendis octobris usque ad Pascha addite secundos Nocturnos, id est psalmos decem et octo, lectiones duas et hymnum.

Ad primos Nocturnos, in primo dicite : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam; Rex æterne Domine.* A secundo Nocturno : *Magna et mirabilia.*

Aliâ nocte, ad primum Nocturnum dicendum est : *Mediæ noctis tempus est.* Ad secundum : *Æterne rerum Conditor.*

Ad secundos Nocturnos imprimis incipite : *Miserere mei, Deus, miserere mei.*

Post Nocturnos legantur orationes tres; psallantur antiphona et responsus et alia antiphona. Post hoc, usque ad lucem, impleantur missæ quatuor. Si fieri potest nunquam minuantur, nunquam maturiùs, nunquam tardiùs excitentur.

Post hoc, *matutinales canonici* [1] dicantur : privatis diebus cum antiphonis, festis verò diebus cum alleluia psallantur.

Omni *Dominicâ* sex missæ fiant; posteà matutinæ fiant. Imprimis dicite directaneum parvulum : *Confitemini*, cum antiphonâ *Cantemus Domino*, et omnes matutinarii cum alleluiis dicantur. Sabbato enim et omnibus diebus festis vigiliæ celebrentur. In solemnitatibus verò ipsis, impletis matutinis, et hymnum dicant : *Te Deum laudamus.*

In exteriore oratorio procedendum est, et dicendus est directaneus parvulus. Post hoc, canticum *Cantemus Domino;* deindè benedictio trium puerorum [2]. Post benedictionem, hymnus : *Gloria in excelsis Deo.* Dicenda est *Prima* cum psalmis sex et hymnus : *Fulgentis Auctor ætheris.* Lectiones duæ, una de Veteri, alia de Novo Testamento, et capitellum.

Hoc modo dominicâ vel sabbato et majoribus festivitatibus fieri debet. Ad *Vesperam*, simili modo in exteriori oratorio directaneus parvulus dicatur et antiphonæ tres. Hymnus unâ die : *Deus qui certis legibus;* alterâ die : *Deus, creator omnium.* Omnibus verò dominicis ad vigilias Evangelia legantur; sed semper in primâ missâ una resurrectio legatur, alterâ dominicâ altera resurrectio, sic et tertiâ, sicque quartâ. Et dùm illa prima missa in resurrectione legitur et semper in primâ missâ una resurrectio legitur, nemo sedere præsumat. Posteà verò in illis quinque missis quæ sequuntur omues secundum consuetudinem sedeant.

Quandò festivitates Martyrum celebrantur, prima missa de Evangeliis legatur, reliquæ de passionibus Martyrum [3].

1 C'est-à-dire les Laudes.

2 Le cantique des trois enfants dans la fournaise est toujours appelé *Benedictio* dans notre ancienne liturgie.

3 Les Légendes.

Privatis verò diebus, in vigiliis, ordine suo libri Novi vel Veteris Testamenti legantur.

In hyeme, omni die post Nocturnos tres missæ fiant. Ante omnia ipsa lectio in vigiliis ità temperanda est ut et desiderari et semper augere.... Et ideò per singulas orationes, binæ aut certè non ampliùs ternæ paginæ relegantur. Si verò evenerit ut tardiùs ad vigilias consurgant, singulas paginas aut quantùm abbatissæ visum fuerit legant, in cujus potestate erit ut quandò signum fecerit, qui legit sine morâ consurgat, ut canonicus missarum numerus possit impleri.

Quandò aliqua defuncta fuerit, paucæ sorores illam vigilent usque ad mediam noctem et legatur Apostolus; post mediam verò noctem, illæ quæ vigilaverunt usque ad matutinas requiescant, et reliquæ vigilantes unam missam faciant de Evangeliis, reliquas de Apostolo, et hoc, si aliqua senior de hâc luce migraverit; si verò junior fuerit, de Apostolo fiant missæ usque ad matutinas.

Après la règle de saint Césaire, on trouve les oraisons qu'on doit faire à l'enterrement et qui sont conçues dans la forme usitée encore aujourd'hui. Nous citons seulement la suivante, conservée encore à peu près tout entière dans l'office des sépultures.

Omnipotens æterne Deus, qui humano corpori à teipso animam inspirare dignatus es, dùm te jubente pulvis pulveri redditur, tu sanè imaginem tuam sanctis et electis unà cum angelis et archangelis jubeas sociari.

Concil. Agath. can. 30:

Et quia convenit ordinem ecclesiæ ab omnibus æqualiter custodiri, studendum est ut sicut ubiquè fit, et post *antiphonas*, *collectiones* per ordinem ab episcopis vel presbyteris dicantur, et *hymni* matutini vel vespertini diebus omnibus decantentur, et in conclusione matutinarum vel vespertinarum missarum [1], post hymnos *capitella* de psalmis dicantur; et plebs, *collectâ oratione*, ad vesperam ab episcopo cum benedictione dimittatur [2].

II Concil. Turon., can. 18.

Itemque pro reverentiâ domini Martini, vel cultu ac virtute, id statuimus observandum, ut tàm in ipsâ basilicâ sanctâ quàm in ecclesiis nostris iste psallendi ordo servetur : ut in diebus festis, ad *Matutinum* sex antiphonæ binis psalmis explicentur : toto *Augusto*, manicationes fiant, quia festivitates sunt et missæ Sanctorum : *Septembri*, septem antiphonæ explicentur binis psalmis : *Octobri*, octo ternis psalmis : *Novembri*, novem ternis psalmis : *Decembri*, decem ternis psalmis : *Januario* et *Februario*, itidem usque ad Pascha. Sed ut possibilitas habet, qui facit ampliùs pro se, et qui minùs ut potuerit. Superest ut vel duodecim psalmi expediantur ad *Matutinum* : quia Patrum statuta præceperunt ut ad *Sextam* sex psalmi dicantur cum alleluia, et ad *Duodecimam* duodecim itemque cum alleluia; quod etiam Angelo ostendente didicerunt. Si ad *Duodecimam* duodecim psalmi, cur ad *Matutinum* non itemque vel duodecim explicentur. Quicumque minùs quàm duodecim psalmos ad *Matutinum* dixerit, jejunet usque ad vesperam. Panem cum aquâ manducet, et non illi sit altera in illâ die ulla refectio. Et qui hoc

[1] On donnait, au VI.e siècle, le nom de *Messes* aux diverses parties de l'office divin.

[2] L'office divin était donc composé au VI.e siècle de psaumes, d'antiennes, de collectes, d'hymnes et de capitules comme aujourd'hui.

facere contempserit, unâ hebdomadâ panem cum aquâ manducet et jejunet omni die usque ad vesperam. (Les Règles du 2.e concile de Tours furent admises dans un grand nombre d'églises.)

Ex Regulâ sancti Aureliani Arelatensis Episcopi, c. 28, 29, 31, 38. (Ex Annalibus P. Lecointe, ad ann. 548, p. 718 et seq.)

Post *matutinas orationes*, ad somnum reverti non liceat; sed completis matutinis, dicatur *Prima*. Deindè usque ad horam *tertiam* omnes lectioni vacent.... Ad *Vigilias*, dùm lectio legitur aut de sparto, aut de canabe, aut aliud hujusmodi operamini, ut non somnus obrepat. Si verò *Dominicus*, aut festi sunt dies, cui somnus venerit, aliis sedentibus jubeatur stare, ut possit à se somni narcorem repellere [1], ne in opere Dei aut tepidus inveniatur aut negligens..... Dùm psallitur, studeant animæ vestræ non vagari animo, verùm etiam nec operari aut loqui præsumant; sed *psallite sapienter* sicut dixit Propheta: *Psallam* et *intelligam;* et illud: *Psallam spiritu, psallam et mente;* metuentes illud: *Maleditus homo qui facit opus Dei negligenter*..... Cursum diurnum vel nocturnum, id est, Matutinas, Vigilias seu Nocturnos, Vesperam et Duodecimam, in basilicâ Dominæ Mariæ congregatio dicat. Quod si hyems aspera fuerit, Matutinas tantùm, Vesperam et Duodecimam [2] in prædictâ basilicâ dicite; *Primam* verò, *Tertiam*, *Sextam* et *Nonam* in interiori oratorio.

Supplement. ad Reg., 1, *De ordine psallendi.*

In primo die Paschæ, ad *Tertiam*, ter kyrie eleison, psalmi duodecim, id est, quatuor fratres binos psalmos et alleluiaticum tertium dicant. Perdictis psalmis kyrie eleison et antiphonæ sex, lectiones tres, una de Actibus Apostolorum, alia de Apocalypsi, tertia de Evangelio; hymnus, *Jàm surgit hora tertia*, et capitellum, deindè kyrie eleison.

Sic in omni opere Dei, tertiâ vice kyrie eleison dicite antequàm incipiatis, et psalmis perdictis, et capitello perdicto.

Ad *Sextam*, idem numerus psalmorum, antiphona una, hymnus: *Jàm sexta sensim volvitur*, lectio Evangelii et capitellum.

Ad *Nonam*, ipse ordo teneatur, hymnus: *Ter hora trina volvitur.*

Ad *Lucernarium*, directaneus parvulus, id est: *Regna terræ cantate Deo, psalmite Domino.* Aliâ die: *Laudate pueri Dominum* [3].

Antiphonæ tres, hymnus: *Hic est dies verus Dei*, et capitellum. Quem hymnum toto Paschâ ad Matutinas et ad Lucernarium dicite.

Ad *Duodecimam*, in primis, directaneus parvulus: *Sol cognovit occasum suum.* Sex fratres binos psalmos cum suis alleluiaticis dicant, antiphonas tres, lectiones duas, unam de Apostolo, aliam de Evangelio.

Ad *Nocturnos* paschales, ipso numero omnia dicite sicut in Duodecimâ designavimus.

Ad *Matutinas*, in primis dicite directaneum: *Exaltabo te Deus meus*; indè *Judica me, Deus*, et *Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo*, cum alleluia; deindè: *Confite-*

[1] Le dimanche et les jours de fête il n'était donc pas permis de travailler.

[2] Saint Aurélien distingue les Vêpres de l'office de la douzième heure, ce qui confirmerait notre remarque que *Vesperæ* ou *Lucernarium* était les Vêpres, et l'office de la douzième heure serait ce qu'on a depuis nommé *Complies.*

[3] Ces formules de *directaneus* confirment la remarque que nous avons faite sur l'extrait de la règle de saint Césaire.

mini Domino, cum alleluia; indè *Cantemus Domino* et ipsum sic. Posteà *Lauda, anima mea Dominum*, *Laudate Dominum quoniam bonus est psalmus*, *Lauda Jerusalem Dominum*, totos tres cum alleluia. Deindè benedictio dicenda est [1]; post benedictionem, *Laudate Dominum de cœlis*, *Cantate Domino canticum novum*. *Laudate Dominum in sanctis ejus*, cum alleluia, *Magnificat anima mea Dominum* aut cum antiphonâ aut cum alleluia; Hymnum : *Gloria in excelsis Deo* et capitellum, et complete matutinas ipso ordine toto Paschâ.

Sic omni die dominico et omnibus majoribus festivitatibus in quibus ab opere vacabitis.

Quotidianis verò diebus ad *Nocturnos*, in primis directaneus dicatur : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam*, deindè psalmi decem et octo antiphonæ tres parvulæ, lectiones Apostoli aut Prophetarum duæ et capitellum.

Completis *Nocturnis*, dicite *Matutinas*.

In æstate, id est post Pascha usque ad kalendas octobris ipse ordo erit.

A kalendis verò octobris, alii nocturni addendi sunt.

Ad primos dicendum est : *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam*.

Ad secundos : *Miserere mei, Deus, miserere mei.*

Psalmi decem et octo. Lectiones duæ de Prophetis aut de Salomone. Hymnus ad primos Nocturnos : *Rex æterne Domine ;* ad secundos : *Magna et mirabilia.*

Post celebratos secundos nocturnos, quia noctes crescunt, quotidiè ad librum facite missas tres. Unus frater legat paginas aut tres aut quatuor, quomodò mensura fuerit libri; si minutè fuerit scriptus, aut majori formâ tres paginas, si minor, quatuor et fiat oratio; iterùm legat tantùm et fiat alia. Tertiò legat idem tantùm, et surgite, dicite antiphonam de psalmis in ordine, posteà responsum, deindè antiphonam. Iterùm legat alius frater, et sic completis quatuor missis, dicite matutinos canonicos; id est, primò canticum in antiphonâ, deindè directaneum : *Judica me Deus ; Deus, Deus meus, ad te de luce vigilo, Lauda anima mea Dominum. Laudate Dominum, quoniam bonus est psalmus ; Lauda Jerusalem Dominum.* Indè *Laudate Dominum de cœlis*, *Cantate Domino canticum novum*, *Laudate Dominum in sanctis ejus.* In antiphonâ dicite hymnum : *Splendor paternæ Gloriæ ;* aliâ die : *Æterne lucis Conditor;* et capitellum, et kyrie eleison duodecim vicibus. Omnibus diebus quotidianis ità impleatur.

Post Matutinos, ad *Primam*, sex psalmi dicantur et hymnus : *Fulgentis Auctor ætheris*, lectiones duæ, id est, una de Veteri, alia de Novo Testamento, et capitellum.

Quotidianis diebus ad *Tertiam*, sex psalmos dicite [2], antiphonam, hymnum : *Jàm surgit hora tertia*, lectionem et capitellum : *Fiat, Domine.*

Ad *Sextam* ipse numerus psalmorum tenendus, antiphona dicenda, hymnus : *Jàm sexta sensim volvitur*, lectio et capitellum.

Ad *Nonam* iste ordo servandus, hymnus verò *Ter hora trina volvitur.*

Ad *Lucernarium*, omni tempore et festis et quotidianis diebus, in primis directaneus, posteà antiphonæ duæ, tertia semper cum alleluia dicatur. Hymnus unâ die : *Deus qui certis legibus*, aliâ die : *Deus, creator omnium*, et capitellum.

Ad *Duodecimam* psalmos decem et octo dicite, antiphonam, hymnum, lectionem et capitellum.

[1] C'est-à-dire le cantique *Benedicite.*

[2] Nous copions en cela, avec le P. Lecointe, la règle des religieuses. Dans sa règle des moines, qui n'en diffère que par un peu plus de sévérité, saint Aurelien marque douze psaumes aux petites heures.

Quandò repausaturi estis in scholâ in quâ manetis, *Completa* [1] dicatur. In primis directaneus et psalmus nonagesimus dicatur, deindè capitella consuetudinaria.

In *Natali Domini* et in *Epiphaniâ*, tertiâ horâ noctis surgite (9 h. du soir). Dicite unum nocturnum et facite sex missas de Isaiâ prophetâ, iterùm dicite secundum nocturnum et legentur aliæ sex de Evangelio.

In Epiphaniâ ità : in primis unum nocturnum, deindè de Daniele prophetâ facite illas sex missas et nocturnos et iterùm de Evangelio sex. Matutinas et ordine sicut in Paschâ scripsimus aut dominicis diebus.

In *Martyrum festivitatibus* tres aut quatuor missæ fiant. Primam missam de Evangelio legite, reliquas de passionibus Martyrum.

Omni sextâ feriâ : post duodecimam, sex missæ ad librum legantur, et post nocturnos, tres.

Omni sabbato, ad matutinas : *Cantemus Domino* et *Te Deum laudamus*. Ad *Tertiam* tres lectiones, una de Prophetis, alia de Apostolo, tertia de Evangelio dicantur.

Omni dominicâ : Post nocturnos cùm prima missa legitur, id est resurrectio, nullus sedere præsumat, sed omnes stent. Aliâ dominicâ, alia resurrectio, et sic in ordine totæ quatuor resurrectiones per singulas dominicas legantur.

Post *Tertiam* verò *Pater noster* dicite, et psallendo omnes communicent [2].

Sic et in festivitatibus facite.

NOTE 7.

INSCRIPTION RELATIVE A SAINT RUSTICUS DE NARBONNE [3].

†DO et XPO miserante lim. hoc. C L K E anno IIII CS Valentiniano Aug. VI. III Kal. D. XVIIII anno Eptus Rusti..... Rusticus Eps epi Bonosi Filius epi Aratoris de Sorore nepus. Epi. Weneri. Soci in monasterio conprb Eccle Massilien anno XV. Epus su D ann. V. III id octb. C Urso prbo. Hermete Diaco et eor.. Seq tib cœp depon. pariet eccl. dud exustæ. XXXVII D Quad in fundam poni cæpi. anno II. VII id octb absid. p. f. Montanus subd. Marcellus Gall pref DI Cultor prece exegit epm hoc ons Suscip. inpendia necessar. repromittens quæ per Bienn. administ. Suæ prebu artifib. Merced sol. DC. ad oper et Ceter sol ID hinc oblat Sti Epi Weneri Sol. C. Epi Dynami L Oresi CC, Agræci I et deconia saluti.

On explique ainsi cette inscription :

†Deo et Christo miserante, limen hoc collocatum est anno IV consule Valentiniano Augusto sextùm, tertio calendas decembris decimo-nono anno episcopatûs Rustici..... Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius, episcopi Aratoris de sorore nepos, episcopi Venerii socius in monasterio, conpresbyter Ecclesiæ

[1] Saint Aurélien ajouta cette partie de l'office probablement d'après la règle de saint Benoît qu'il connaissait. Saint Césaire n'en parle pas. Depuis saint Benoît, les Complies remplacèrent l'office de la douzième heure et se dirent immédiatement après le Lucernarium ou les Vêpres. Saint Aurélien impose l'obligation des deux offices dans sa règle.

[2] La Messe se disait le dimanche à l'heure de tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin. Les moines y communiaient. Nous avons vu cette coutume dans Cassien.

[3] Hist. du Languedoc, par les Bénédictins, t. I, p. 4 des Pièces justificatives. — Item Baluze, Pagi et le Gallia christiana nova, t. VI, p. 8.

Massiliensis, anno XV, episcopatûs sui, die anni quintâ, III idus octobris cum Urso presbytero. Hermete diacono et eorum sequentibus, cœpit deponere parietem Ecclesiæ dudum exustæ. Trigesimâ septimâ die quadratum in fundamento poni cœpit. Anno secundo (post inchoatum opus), VII idus octobris absidem poni fecit Montanus subdiaconus. Marcellus, Galliarum præfectus, Dei cultor, prece exegit episcopum hoc onus suscipere, impendia necessaria repromittens quæ per biennium administrationis suæ præbuit artificibus mercedem solidorum sexcentorum ad operas et cetera solidorum mille quingentorum. Hinc oblationes sancti episcopi Venerii solidos centum episcopi; Dynamii quinquaginta; Oresii ducentos; Agrœcii mille, et Deconia soluti.

Une autre inscription (Gall. Christ., *loc. cit.*) nous apprend que saint Rusticus fut trente ans dans l'épiscopat.

† Rusticus anno XXX Eptus Svi. f. f.— Rusticus, anno trigesimo episcopatûs sui fato functus.

NOTE 8.

ORDRE ÉTABLI PAR SAINT PERPETUUS DE TOURS DANS LES JEUNES ET LA CÉLÉBRATION DES FÊTES.

(Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 31.)

Hic (Perpetuus) instituit jejunia vigiliasque qualiter per circulum anni observarentur, quod hodièque apud nos tenetur scriptum, quorum ordo hic est:

1.° De jejuniis. Post Quinquagesimam quartâ et sextâ feriâ usque ad Natale S. Joannis. — De calend. septemb. usque calendas octob. bina in septimanâ jejunia. — De calendis octobris usque depositionem domini Martini, bina in septimanâ jejunia. — A depositione domini Martini usque Natale Domini, terna in septimanâ jejunia — De natali S. Hilarii usque medium februarium, bina in septimanâ jejunia.

(Saint Perpetuus ne parle pas du carême, parce que c'était une coutume universelle de jeûner pendant les quarante jours, excepté le dimanche.)

2.° De vigiliis:

Natali Domini in ecclesiâ.
Epiphania in ecclesiâ.
Natali S. Joannis ad basilicam domni Martini.
Natali S. Petri episcopatûs ad ipsius basilicam.
Calendis aprilis resurrectione Domini nostri Jesu Christi ad basilicam domni Martini.
Paschâ in Ecclesiâ.
Die Ascensionis in basilicâ domni Martini.
Die quinquagesimâ (Pentecôte) in Ecclesiâ.
Passione S. Joannis ad basilicam in baptisterio.
Natali SS. apostolorum Petri et Pauli ad ipsorum basilicam.
Natali S. Martini ad ejus basilicam
Natali S. Symphoriani ad basilicam domni Martini.

Natali S. Lidorii ad ejus basilicam.
Natali S. Briccii ad domni Martini basilicam.
Natali S. Hilarii ad Domni Martini basilicam.

Cette pièce est curieuse, surtout en ce qu'elle nous fait voir que les divisions de l'année ecclésiastique étaient les mêmes au v.e siècle qu'aujourd'hui.

STATISTIQUE

DE L'ÉGLISE GALLO-ROMAINE

PENDANT LES CINQ PREMIERS SIÈCLES.

La Gaule-Romaine était partagée en 17 provinces :

1.° La Viennoise, métropole Vienne.
2.° La première Narbonnaise, métropole Narbonne.
3.° La deuxième Narbonnaise, métrople Aix.
4.° La Novempopulanie, métropole Eluse.
5.° La première Aquitaine, métropole Bourges.
6.° La deuxième Aquitaine, métropole Bordeaux.
7.° Les Alpes maritimes, métropole Embrun.
8.° Les Alpes grecques, métropole Tarantaise.
9.° La Séquanaise, métropole Besançon.
10.° La première Lyonnaise, métropole Lyon.
11.° La deuxième Lyonnaise, métropole Rouen.
12.° La troisième Lyonnaise, métropole Tours.
13.° La quatrième Lyonnaise, métropole Sens.
14.° La première Belgique, métropole Trèves.
15.° La deuxième Belgique, métropole Reims.
16.° La première Germanie, métropole Mayence.
17.° La deuxième Germanie, métropole Cologne.

Plusieurs des provinces méridionales formaient comme un corps séparé du reste des Gaules; on l'appelait indifféremment, au v.° siècle, le corps des cinq provinces ou des sept provinces (*V.* le 3.° liv. de cette hist., note 3, p. 144, 145), et il avait Arles pour capitale.

Dans les Gaules, comme partout ailleurs, les métropoles ecclésiastiques ne furent pas, à l'origine, les mêmes que les métropoles civiles. Lorsqu'une mission arrivait dans une province non encore évangélisée, le chef de la mission ou l'évêque désignait comme un centre d'opérations, qui était toujours une localité importante, mais non toujours la métropole.

Le siége épiscopal du chef de la mission devenait naturellemennt métropole ecclésiastique.

Ainsi nous croyons que Vienne, Arles, Marseille, Mayence, Lyon, Narbonne, Toulouse, Limoges, la capitale d'Arvernie depuis nommée Clermont, Tours, Paris, Sens, Reims, furent les premières métropoles eccle-

siastiques. Ces métropoles se multiplièrent à mesure que les siéges épiscopaux devinrent des centres de nouvelles missions.

Au commencement du IV.e siècle, le concile général de Nicée décida que les métropoles ecclésiastiques seraient les mêmes que les métropoles civiles.

Ce décret reçut généralement son exécution ; il y eut cependant des exceptions. Au V.e siècle, Aix, métropole civile de la deuxième Narbonnaise, n'était pas encore métropole ecclésiastique ; elle fut dépendante, durant les quatre premiers siècles, de Marseille d'où elle avait reçu son premier évêque, et fut de la province d'Arles, quand Marseille ne fut plus métropole. Embrun, métropole civile des Alpes maritimes, était de la province d'Arles au V.e siècle. A la même époque, Tarantaise, métropole civile des Alpes grecques, était de la province de Vienne, et Besançon, métropole civile de la Séquanaise, avait pour métropole Lyon d'où lui étaient venus ses premiers Apôtres. Au V.e siècle, il n'y avait donc dans l'Église Gallo-Romaine que quatorze provinces ecclésiastiques.

Nous donnons les quatorze provinces dans les tableaux suivants, à l'aide desquels on voit d'un coup-d'œil les siéges épiscopaux, l'époque de leur établissement et la liste chronologique des évêques qui les ont occupés jusqu'à la fin du V.e siècle.

Nous avons suivi, dans cette liste, le *Gallia Christiana Nova*. Pour les provinces qui ne se trouvent pas dans cette collection, nous avons eu recours à des ouvrages qui n'ont pu nous fournir des indications aussi précises.

Nous accueillerons avec reconnaissance les renseignements qu'on nous adressera pour compléter et perfectionner ces listes.

Nous n'avons pas fait mention de plusieurs siéges épiscopaux qui étaient certainement fondés au V.e siècle, mais dont les évêques ne sont pas connus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. ARELATENSIS (Arles).	ECCL. MASSILIENSIS (Marseille).	ECCL. TRICASTINENSIS (St.-Paul-3-Châteaux).	ECCL. ARAUSICANA (Orange).	ECCL. CABELLICENSIS (Cavaillon).	ECCL. VASIONENSIS. (Vaison).
1.°	S. Trophimus.	S. Lazarus.				
2.°						
3.°	S. Regulus. Marcianus. S. Victor.		S. Restitutus. S. Justus. S. Sulpitius.			S. Albin us.
4.°	Marinus. Valentinus. Saturninus. Artemius. S. Concordius.	Oresius. Proculus.	S. Eusebius. S. Torquatus. S. Paulus.	S. Lucius. Eradius. Constantius.	Genialis.	Concordius. Daphnus.
5.°	S. Eros. Patroclus. S. Honoratus. S. Hilarius. Ravennius. Augustalis. Leontius.	Venerius. Eustasius. Gaecus.	S. Bonifacius. S. Amantius. S. Castorinus. S. Michaël.	Marinus. Justus. S. Eutropius. Verus.	Julianus. Porcianus.	Auspicius. Fonteius.

N. B. Les évêques d'Embrun, de la province des Alpes maritimes, et ceux de la deuxième Narbonnaise, s'unirent comme suffragants d'Arles pour demander au pape saint Léon le rétablissement des priviléges de leur métropole, tels que les avaient obtenus Patrocle du pape Zosime. Nous voyons par là l'étendue de la province d'Arles au cinquième siècle.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. AVENIONENSIS (Avignon).	ECCL. TELONIENSIS (Toulon).	ECCL. CARPENTORACT. (Carpentras).	ECCL. AQUENSIS (Aix).	ECCLESIA APTENSIS (Apt).	ECCLESIA REGENSIS (Riez).
1.°				S. Maximinus. Sedonius.		
2.°					S. Auspicius.	
3.°	S. Rufus. S. Justus. S. Amantius.		S. Valentinus.		S. Leonius.	
4.°	Metianus.				S. Quintinus.	
5.°	Debo. Maximus. Saturninus. Julianus.	Honoratus. S. Gratianus.		Lazarus. Basilius.	S. Castor. Auxanius. Asclepius. Leontius.	S. Maximus. Faustus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. FOROJULIENSIS (Fréjus).	ECCLESIA VAPINCENSIS (Gap).	ECCLES. SISTARICENSIS (Sisteron).	ECCLES. EBRODUNENSIS (Embrun).	ECCLESIA DINENSIS (Digne).	ÈCCL. SANITIENSIS (Senez).
1.°						
2.°						
3.°						
4.°	Acceptus, élu mais non ordonné. (Conc. Valent.) Cyllinius.	Demetrius.		S. Marcellinus. Artemius.	S. Domninus. S. Vincentius.	
5.°	S. Leontius. Theodorus.	S. Constantinus.	Chrysaphius. Joannes.	S. Jacobus. Armentarius. Ingenuus.	Nectarius. Memorialis.	Ursus. Marcellus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA ARELATENSIS.

SÆCULA	ECCL. GLANATINA (Glandève).	ECCL. CEMELENSIS ET NICIENSIS (Cémèle et Nice).	ECCL. VINCIENSIS (Vence).	ECCL. ANTIPOLITANA (Antibes).	ECCL. ALBENSIS (Viviers).	ECCL. DEENSIS (Die).
1°						
2°						
3°						
4°		S. Amantius.	Eusebius.		S. Januarius. S. Septimus. S. Mespicianus. S. Eucherius. S. Firminus.	
5°	Fraternus.	Valerianus. Dutherius.	S. Juvinius. Arcadius. S. Veranus.	Artamentarius. Valerius.	S. Aufus ou Avolus. Eumachius. Auxanius. S. Lucianus.	S. Petronius. S. Marcellus.

PROVINCIA ECCLESIATICA VIENNENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. VIENNEN. (Vienne).	ECCL. GENEVENSIS (Genève).	ECCL. GRATINOPOLIT. (Grenoble).	ECCL. VALENTINA (Valence).	ECCL. TARENTASIANEN. (Tarantaise).	ECCL. SEDUNENSIS (Sion), ancien siége d'Octodure.
1°	S. Crescens. S. Zacharias. S. Martinus.					
2°	S. Verus. S. Justus. S. Dionysius.					
3°	Paracodas. S. Lupicinus. S. Simplidius. S. Paschasius. S. Claudius.	Diogenus. Dominius. Salvianus.				
4°	S. Verus. S. Florentius. S. Nectarius. S. Nicetius.	Cassianus. Eleutherius. Theolastus. Frater. Pallascus.	S. Domninus.	Æmilianus.		S. Theodorus.
5°	S. Simplicius. S. Mamertus.	Donatianus. Isaac *ou* Isarius. Maximus. Salonius.		Maximus.	S. Jacobus. S. Marcellinus.	S. Florentinus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA NARBONNENSIS.

SÆCULA	ECCL. METR. NARBONNENSIS (Narbonne).	ECCL. TOLOSANA (Toulouse).	ECC. BETERRENSIS (Beziers).	ECC. NEMOSENSIS (Nîmes).	ECCL. LUTEVENSIS (Lodève).	ECCL. UCICIENSIS (Uzès).	ECCL. AGATHENSIS (Agde).	ECCL. CARCASSONENSIS (Carcassonne).
1.°								
2.°								
3.°	S. Paulus. S. Stephanus.	S. Saturninus. S. Honoratus.	S. Aphrodisius.	S. Felix.			S. Venustus.	
4.°	Gavidius.	S. Hilarius. Rhodanius. S. Silvius.						
5.°	Hilarius. S. Rusticus. Hermes.	S. Exuperius. Heraclianus.	Paulinus. Dynamius. Hermes.	Crocus.	S. Florus.	Constantius.	Betius.	S. Hilarius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA AUXITANA VEL ELUSANA.

SÆCULA	ECCL. MET. ELUSANA (Eluse ou Eause).	ECCL. AUSCIENSIS (Auch).	ECCL. AQUENSIS (Acqs).	ECCL. LACTORENSIS (Lectoure).	ECCL. CONSORANENSIS (Consorans).	ECCL. TARBENSIS (Tarbes).	ECCL. LASCURRENSIS (Lescar).
1.°							
2.°							
3.°	S. Paternus.	Citerius. Aufronius	S. Vincentius.	Heuterius.			
4.°	S.[*] Luperculus. Mamertinus. Servandus.	Aprunculus. Ursinianus.					
5.°	Taurinus.	S. Aurientius.			Valerius.	S. Justinus.	S. Julianus.

N. B. Il y avait dans cette province plusieurs autres siéges épiscopaux; mais les évêques en sont inconnus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BITURICENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. BITURICENSIS (Bourges).	ECCL. ARVERNENSIS (Clermont).	ECCL. LEMOVICENSIS (Limoges).	ECCL. ANICIENSIS (Le Puy).	ECCL. ALBIENSIS (Alby).	ECCL. MIMATENSIS (Mende).	ECCL. CADURCENSIS (Cahors).	ECCL. RHUTENENSIS (Rhodez).
1.°								
2.°								
3.°	S. Ursinus. S. Sevitianus. S. Athærius. S. Thecritus. S. Marcellus.	S. Austremonius S. Urbicus.	S. Martialis. S. Aurelianus. Ebulus.	S. Georgius. Macarius. S. Marcellinus. Ruricius.	S. Clarus. Anthimius.	S. Severianus.	S. Genulfus.	
4.°	Viator. Leotherius. Pauper. S. Palladius I. Villicus. Avitus.	Legonus. S. Illidius. S. Nepotianus. S. Artemius. S. Venerandus.	Atticus. Hermogenianus Adelphius. Dativus. Exuperius.	Eusebdus. S. Paulianus. S. Evodius. S. Scrutarius.		S. Privatus. S. Firminus.	S. Exuperius. Florentius.	
5.°	Leo. Palladius II. Eulodius. Simplicius.	S. Rusticus. S. Namatius. S. Eparchius. S. Sidonius.	Astidius. Petrus. Ruricius I.	S. Epipodius. S. Suacrius. S. Armentarius Faustinus.	Diogonianus. Anemius. Sabinus. Ambrosius.	Valerius.	Alethius.	S. Amantius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA BURDEGALENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. BURDEGALENS. (Bordeaux).	ECCL. AGINNENSIS (Agen).	ECCL. ENGOLISMENSIS (Angoulême).	ECCL. SANTONENSIS (Saintes).	ECCL. PICTAVIENSIS (Poitiers).	ECCL. PETROCORIENSIS (Périgueux).
1.°						
2.°						
3.°			S. Ausonius.	S. Eutropius. S. Bibianus.	S. Maxentius.	S. Fronto. Anianus.
4.°	Orientalis. S. Delphinus. S. Amandus.	S. Caprasius. S. Phæbadius.		S. Ambrosius.	S. Hilarius. Pascentius I. S. Gelasius.	Chronopius. Paternus. Gavidius.
5.°	S. Severinus. Iterùm S. Amandus. S. Gallicinus. Cyprianus.	S. Dulcidius.	Dynamius. Aptoninus I.		S. Anthemius. Perennis. Migetius. Lupicinus *. Pelagius. Esichus *. Antonius.	Pegasius.

* Le Gall. Christ. compte trois évêques du nom de Lupicinus et deux du nom d'Esichus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA LUGDUNENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. LUGDUNENSIS (Lyon).	ECCL. AUGUSTODUNENS. (Autun).	ECCL. LINGONENSIS (Langres).	ECCL. CABILLONENSIS (Châlons-sur-Saône).	ECCL. VESUNCIENSIS (Bezançon).	ECCL. AUGUSTENSIS (Augst).
1.°						
2.°	S. Pothinus. S. Iræneus.	S. Amator.				
3.°	Zacharias. Ælius. Faustinus. Verus. Julianus. Ptolemæus.		Senator. S. Justus. S. Desiderius.		Antidius.	
4.°	Vocius. Maximus. Tetradus. Verissimus. S. Justus.	S. Martinus. S. Rheticius. S. Cassianus. Egemonius.	Martinus. Honoratus. S. Urbanus.	Donatianus.		S. Eustasius.
5.°	Alpinus. S. Martinus. S. Antiochus. S. Elpidius. S. Sicarius. S. Eucherius. S. Patiens. S. Africanus. S. Lupicinus.	Simplicius. Evantius. Leontius. S. Euphronius. Flavichonus.	Paulinus I. Fraternus I. Fraternus II. Aprunculus. Armentarius.	Paulus I. Paulus II. Joannes I. Tranquillus.	Chelidonius.	S. Gratus. S. Jocundus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA SENONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. SENONENSIS (Sens).	ECCL. CARNOTENSIS (Chartres).	ECCL. AUTESSIODURENSIS (Auxerre).	ECCL. TRECENSIS (Troyes).	ECCL. AURELIANENSIS (Orléans).	ECCL. PARISIENSIS (Paris).	ECCL. MELDENSIS (Meaux).
1.°							
2.°							
3.°	S. Savinianus. S. Potentianus.	S. Adventus. Optatus. Valentinus. S. Martinus Candidus.	S. Peregrinus.	S. Amator.	S. Altinus.	S. Dionysius. Mallo. Massus. Marcus.	S. Sanctinus. S. Antoninus. Mansuetus.
4.°	Leontius. Severinus. Audactus. Eraclianus. Lunarius. Simplicius. S. Ursicinus. S. Theodorus.	S. Anianus. Severus. Castor. Africanus. Possessor.	S. Marcellianus. S. Valerianus. S. Eladius.	Optatianus. Leo. Heraclius. S. Melanius. Aurelianus.	Diopetus. Desidianus. S. Evurtius.	Adventus. Victorinus. Paulus. Prudentius. S. Marcellus.	Modestus. Acherus. Riolus. Proverus.
5.°	S. Sicinus. S. Ambrosius. S. Agricius. S. Heraclius.	Polychronius. Palladius. Arboastus. Flavius.	S. Amator. S. Germanus. S. Alodius. S. Fraternus.	S. Ursus. S. Lupus I.	S. Anianus. S. Prosper. Magnus. Febatus. Gratianus. S. Monitor. S. Flosculus. Dago.	Vivianus. Felix *ou* Julicus. Flavianus. Ursicinus. Apedemius.	Primitus. Principius. S. Rigomerus. Crescentius. Anius. Præsidius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TURONENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TURONENSIS (Tours).	ECCL. CENOMANNENSIS (Le Mans).	ECCL. REDONENSIS (Rennes).	ECCL. ANDECAVENSIS (Angers).	ECCL. NAMNETENSIS (Nantes).	ECCL. CORIOSOPITUM (Quimper).	ECCL. VENETENSIS (Vannes).
1.°							
2.°							
3.°	S. Gatianus.	S. Julianus. S. Turibius.			S. Clarus. Ennius. S. Similinus.		
4.°	S. Lidorius. S. Martinus.	S. Pavatius. S. Liborius. S. Victurus.	Moderanus.	Defensor.	Emmelius. Marcus. Arisius.	S. Corantinus.	
5.°	S. Briccius. S. Eustochius. S. Perpetuus.	S. Victurius. S. Principius.	S. Justinus. S. Riotismus. S. Artemius *ou* Athenius. S. Amandus.	Talasius.	Desiderius. Leo. Eusebius. Nonnichius. Carmundus. Cermicus. Clemanus.		Modestus. Paternus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA RHOTOMAGENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. RHOTOMAGENSIS (Rouen).	ECCL. BAJOCENSIS (Bayeux).	ECCL. EBROICENSIS (Évreux).	ECCL. SAGIENSIS (Séez).	ECCL. CONSTANTIENSIS (Coutances).
1.°					
2.°	S. Nicasius.				
3.°	S. Mello.		S. Taurinus.		
4.°	Avitianus. Severus. Eusebius. Marcellinus. Petrus I.			S. Latuinus. S. Sigiboldus.	S. Ereptiolus.
5.°	S. Victricius. Innocentius. S. Evodius. Sylvester. Malsonus. Germanus. Crescentius.	S. Exuperius. S. Rufinianus. S. Lupus. S. Patricius. S. Manvœus.	S. Gaudus.	S. Landericus. Hilius.	S. Exuperius.

PROVINCIA ECCLESIASTICA REMENSIS.

SÆCULA	ECCL. M. REMENSIS (Reims).	ECCL. SUESSIONENSIS (Soissons).	ECCL. CATALAUNENSIS (Châlons-s.-Marne).	ECCL. TURNACENSIS (Tournay).	ECCL. SYLVANECTENSIS (Senlis).	ECCL. BELLOVACENSIS (Beauvais).	ECCL. AMBIANENSIS (Amiens).
1.°							
2.°							
3.°	S. Sixtus. S. Sinicius. Amantius.	S. Sixtus. S. Sinicius. S. Divitianus.	S. Memmius. S. Donatianus. S. Domitianus.	S. Plato.	S. Regulus.	S. Lucianus.	S. Firminus I.
4.°	Imbetausius. Aper. Dyscolius. S. Maternianus. S. Donatianus. S. Viventius. Severus.	Rufinus. Filianus. Mercurius. S. Onesimus I.	Amabilis. Desiderius. Sanctissimus.	Theodorus.	Nicenus. Mansuetus. Venustus.	Thalasius. Victor. Chanarus. Numidius.	Eulegius. S. Firminus II.
5.°	S. Nicasius. Barucius. Barnabas. Bennagius.	Vinculus. Lubeanus. Onesimus II. S. Edibius.	Provinctus. Alpinus. Amandus. Florendus. Providerius.		Tanitus. Jocundus. Protatus. Modestus.	Licerius. Themerus. Betgisilus Rodomarus.	Leodardus. Audoenus.

PROVINCIA ECCLESIASTICA TREVIRENSIS.

SÆCULA	ECCL. MET. TREVIRENSIS (Trèves).	ECCL. METENSIS (Metz).	ECCL. TULLENSIS (Toul).	ECCL. VIRDUNENSIS. (Verdun).
1.°				
2.°				
3.°	S. Eucharius. S. Valerius.	S. Clemens. S. Cœlestis. S. Felix.		S. Sanctinus.
4.°	S. Maternus. S. Agræcius. S. Maximinus. S. Paulinus. S. Bonosius. S. Britto.	S. Patiens. S. Victor I. S. Victor II. S. Simeon.	Mansuetus.	S. Maurus.
5.°	S. Felix. Mauritius. S. Leontius. S. Auctor. S. Serverus. S. Cyrillus. Jamblicus. Evemerus. S. Marus. Volusianus. S. Miletus. S. Modestus. Maximianus.	Sambatius. Rufus. Adelphus. Firminus. Leguntius. Auctor. Expletius. Urbicus. Bonolius. Terentius. Consolinus. S. Romanus. S. Phronimius.	S. Alcha. S. Alcinus. S. Auspicius. S. Ursus.	S. Salvinus. S. Arator. S. Pulchronius. S. Possessor.

	PROVINCIA ECCLESIASTICA MOGUNTINA.				PROVINCIA ECCL. COLONIENSIS.	
SÆCULA	ECCL. MET. MOGUNTINA (Mayence).	ECC. ARGENTORACTENS. (Strasbourg).	ECCL. NEMETENSIS (Spire).	ECCL. VANGIONENSIS (Worms).	ECCL. MET. COLONIENSIS *vel* AGRIPPINENSIS (Cologne).	ECCL. TUNGRENSIS (Tongres).
1.°	S. Crescens.					
2.°	S. Marinus. S. Crescentius. S. Cyriacus. S. Hilarius. Martinus I. S. Celsus. S. Lucius I.					
3.°	S. Gothardus. Sophronius. S. Herigerus. S. Rhuterus. S. Avitus. S. Ignatius.					
4.°	Dionysius. Ruthbertus. S. Adelhardus. S. Lucius II. Martinus II. Sidonius I.	S. Amandus. Justinus. S. Maximinus.	Jesses.	Victor. Amandus I.	S. Maternus. Euphratas. S. Severinus.	S. Maternus. S. Navitus. S. Marcellus. S. Metropolus. S. Severinus. S. Servatius I. S. Florentius. S. Martinus. S. Maximinus.
5.°	Sigismundus. Lupoldus. Nicetius. Marianus. S. Aureus. Eutropius. Adalbertus. Rhaterius. Adelbaldus.	Valentinus. Solarius. Biulfus. Magnus. Garoinus.		Carolus.	S. Evergislus. S. Aquilinus. Simoneus.	S. Valentinus. S. Agricolaus. S. Ursicinus. Designatus. Renatus. Servatius II. Sulpitius. Quirillus. Eucherius I.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE CINQUIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ERRATA.

Page 2, note 6, *μαρτυρειτειν*, *lisez* *μαρτυρειται*.

7, ligne 17, Epogathus, *lisez* Epagathus.

25, ligne 10, Perdma, *lisez* Plerôma.

33, note 2, ligne 2, possedée, *lisez* présidée.

33, derniere ligne, après ces mots : un signe de fraternité, *ajoutez* : entre les chrétiens.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PARIS,
IMPRIMERIE DE DUBUISSON ET Cie,
Rue Coq-Héron, 5.

HISTOIRE

DE L'ÉGLISE

DE FRANCE,

COMPOSÉE

SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX ET AUTHENTIQUES,

Par l'abbé GUETTÉE.

TOME II

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR | CHEZ JULES RENOUARD ET Cie

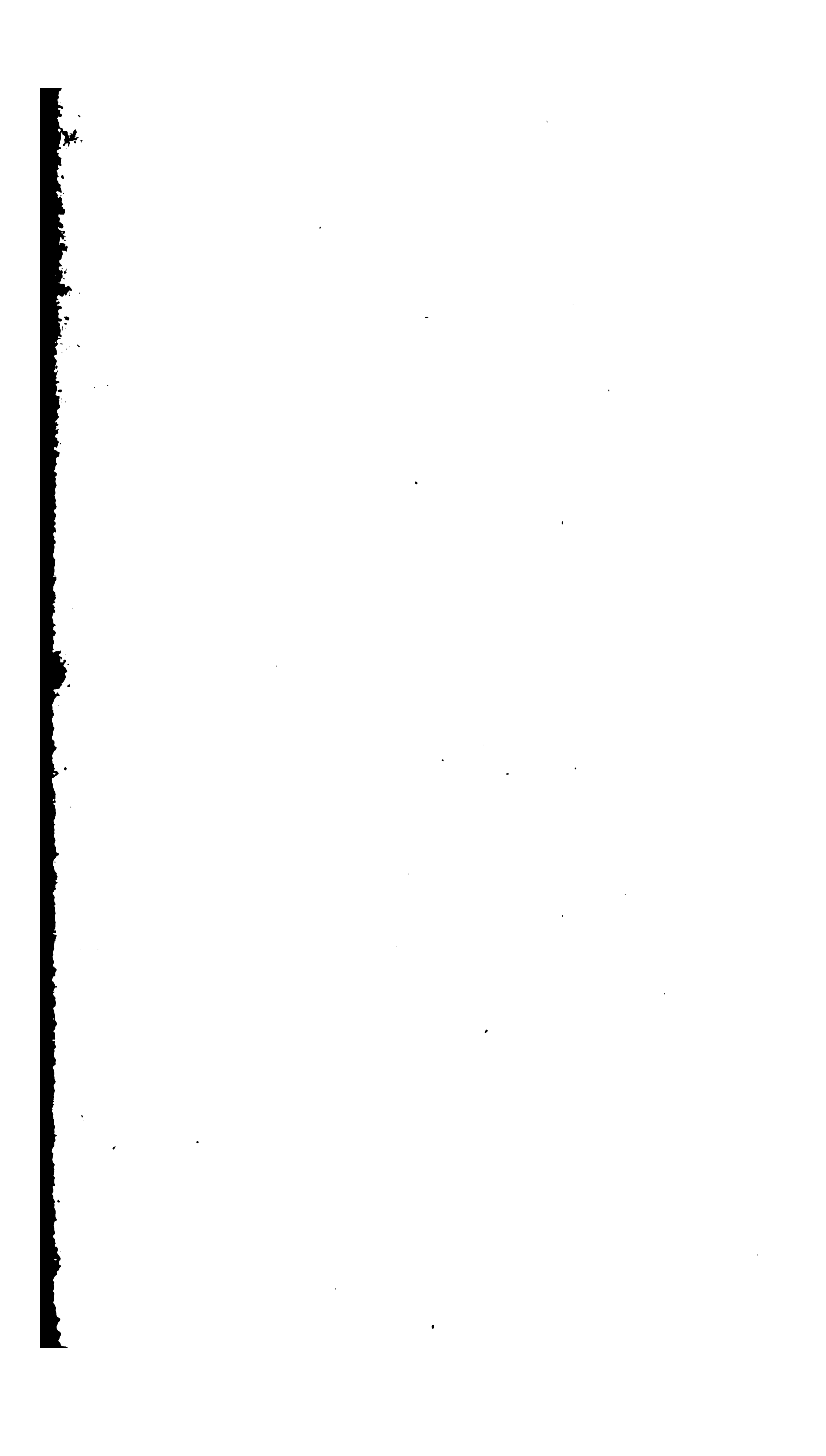
LECRIVAIN et TOUBON

ACQUÉREURS

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 21

—

1856



COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR

L'ÉPOQUE MÉROWINGIENNE.

La période Gallo-Franke se divise naturellement en deux époques, l'époque Mérowingienne et l'époque Karolingienne. L'une et l'autre méritent une étude spéciale.

Pendant la période Gallo-Romaine, nous avons vu l'Église de France naître, se fortifier, s'organiser, arriver à sa perfection intellectuelle, morale et sociale.

Elle en était là, lorsque des tribus germaniques, connues sous le nom générique de Franks, s'établirent définitivement parmi les habitants des Gaules. Depuis long-temps, plusieurs de ces tribus s'étaient fixées, sous la conduite de Pharamond et de Mérowig, dans les provinces septentrionales; les empereurs les avaient acceptées pour hôtes et auxiliaires, comme ils faisaient pour tous les Barbares dont ils ne pouvaient arrêter les incursions; mais au moment où l'empire d'Occident s'écroula, les Franks, trop resserrés dans les Belgiques et les Germanies, jetèrent les yeux sur les provinces centrales de la Gaule qui restaient soumises à un magistrat romain, Syagrius.

A la tête de la première tribu des Franks se trouvait un jeune guerrier, brave et plein d'ambition, nommé Hlodowig [1]. Il com-

[1] J'ai suivi ordinairement dans l'orthographe des noms franks, les règles indi-

prit qu'il lui serait facile de remplacer, même pour les indigènes, le faible représentant d'un pouvoir qui n'était plus ; il marcha contre lui, le vainquit à Soissons, et toutes les bandes des Franks s'avancèrent en liberté jusqu'à la Loire. Les Franks étaient encore païens ; mais à part quelques pillages d'églises, résultat nécessaire de la guerre, ils ne se montrèrent point ennemis des croyances chrétiennes. D'ailleurs, leur paganisme devait nécessairement tomber sous les efforts du clergé et au milieu de continuels rapports avec une population entièrement catholique.

Cette observation n'échappa point aux évêques soumis aux Wisigoths et aux Burgundes. Ils virent avec joie une race nouvelle, forte et énergique, s'avancer jusqu'aux frontières de leurs dominateurs. Ils ne dissimulèrent même ni leurs désirs ni leurs espérances.

Les Burgundes, d'abord catholiques, s'étaient conciliés l'affection des indigènes ; mais ils étaient devenus ariens au moment de la conquête franke ; la diversité de religion avait fait naître de profondes antipathies.

Les Wisigoths étaient encore plus odieux aux Gallo-Romains. Outre les différences de langage, de mœurs, d'usages, il y avait toujours eu entre eux diversité religieuse, l'obstacle le plus insur-

quées par M. Aug. Thierry. Pour en faire apprécier la justesse, nous n'avons à faire que cette remarque sur le nom de Hlodowig, en latin Clodoveus. L'H est le signe de l'aspiration franke que les Latins ont rendu par le *C*, et on peut, si on veut, lui donner le son du *C* ou du *K*. On aurait alors Klodovig qui est le même mot que Clodoveus avec l'unique changement de la terminaison latine. A la fin du IX.[e] siècle, Hincmar, dans sa Vie de saint Remi, appelait Hlodowig, Hlodovic-us.

montable à la fusion entre les peuples; aussi, depuis près d'un siècle, les Wisigoths étaient restés dans les Aquitaines à l'état de bandes armées, campées en pays ennemi.

Les indigènes ne supportaient qu'impatiemment un joug qu'ils n'avaient pas la force de secouer eux-mêmes; ils virent dans les Franks des libérateurs.

Hlodowig mit à profit cette disposition; il se jeta sur les Wisigoths, les refoula jusqu'aux Pyrénées. Ses fils eussent traité de même les Burgundes, si le successeur de l'arien Gondobald, le pieux Sighismond ne les eût ramenés avec lui au sein de l'Église. La Foi renoua les liens que l'arianisme avait rompus; elle les assimila aux indigènes et forma leur nationalité, comme plus tard elle forma celle des Franks.

Les victoires de Hlodowig sur les Wisigoths ouvrirent aux Franks les provinces méridionales, mais ils ne s'y établirent qu'en petit nombre, et les Gaules se partagèrent alors en trois parties bien distinctes : l'Aquitaine, principalement habitée par les Gallo-Romains, la Burgundie et le pays des Franks qui se partagèrent en Franks Neustriens ou Occidentaux et en Franks Austrasiens ou Orientaux.

On se tromperait étrangement, si on envisageait l'invasion des Franks comme une véritable conquête qui aurait eu pour résultat la destruction de la race indigène.

Dans les provinces situées au nord de la Loire et principalement habitées par les Franks, comme dans l'Aquitaine et dans la Burgundie, toutes les races, à l'époque des invasions, se juxtaposèrent et ne se détruisirent pas. Les Gallo-Romains ne voyaient dans les Barbares que des hôtes, des alliés. L'idée de l'empire

ne s'évanouit pas pour eux, lorsque le trône impérial d'Occident s'écroula; les rois barbares ne furent pour eux que des patrices, des consuls, des Augustes; ils conservèrent leurs lois romaines et leurs magistrats romains; mais trop souvent, même lorsque le trône impérial était encore debout, leurs ducs ou leurs comtes se faisaient les complaisants serviles des rois barbares; leur autorité disparut peu-à-peu, et ils ne formèrent plus qu'une noblesse d'autant plus fière de ses titres qu'ils n'avaient plus de sens et ne servaient plus à rien.

A mesure que l'autorité romaine décroissait, l'autorité barbare se développait. Bientôt les Franks se crurent au-dessus des indigènes, ils firent des lois pour consacrer leur supériorité; dès-lors, tous les liens sociaux se rompirent, les lois romaines n'eurent plus qu'une autorité contestée; les lois imparfaites des Barbares les modifièrent; les droits et les devoirs ne furent plus clairement définis; les rois et les leudes firent prévaloir le seul droit de la force, le peuple fut sans garantie contre l'oppression.

Au milieu de cette dissolution sociale, il n'y avait qu'un seul corps fortement constitué, c'était le clergé, représenté par les évêques.

En voyant d'un côté le vieux monde se décomposer, se fondre sous l'énergique action de l'élément barbare, de l'autre, l'Église se perfectionnant progressivement en raison du dépérissement graduel de l'ancienne société, il est facile de comprendre que la Providence la destinait à déposer dans ce chaos où se débattaient tant d'éléments hétérogènes et répulsifs, le principe d'affinité destiné à les rapprocher, à les assimiler.

Il faut se placer à ce point de vue pour apprécier l'action des évêques à l'époque mérowingienne. Pour l'expliquer, on a jeté dans l'histoire le mot d'*ambition*. Ce mot constate un fait considéré d'un œil ennemi, il ne rend raison de rien. C'est au fond de l'état social lui-même qu'il faut aller chercher la raison de toute institution puissante, c'est par ses résultats qu'il faut la juger.

Dans le désordre et la commotion universelle qui régnaient à la fin du v.e siècle, au milieu de ces races diverses de Goths, de Burgundes, d'Alains, de Bretons, de Franks, sans compter tous les débris des grandes invasions restées dans les Gaules; au milieu de toutes ces peuplades juxta-posées avec des lois, des droits, des magistrats différents, l'autorité devait nécessairement revenir à ceux qui pouvaient l'exercer. Or, l'évêque, placé par les lois romaines au premier rang des habitants de la cité, revêtu d'un caractère sacré que respectaient les barbares eux-mêmes, païens où hérétiques; supérieur par l'intelligence et les vertus aux Gallo-Romains comme aux Barbares; en possession déjà d'une autorité spirituelle immense et incontestée, l'évêque devait nécessairement, et par la force même des choses, devenir puissant dans l'état et dans la cité.

Les Gallo-Romains avaient besoin des évêques pour les protéger contre les Franks qui s'établirent, il est vrai, dans la plus grande partie des Gaules, plutôt en libérateurs qu'en conquérants, mais qui pouvaient facilement abuser d'une supériorité qu'ils eurent soin de consacrer dans leurs lois. La population indigène, à la vue de son pays désolé, de ses propriétés enlevées ou ravagées, au milieu de ces ruines morales et physiques qui couvraient

le sol, sans garantie contre l'oppression, presque sans lois à invoquer, sans magistrats capables de la défendre; cette population déjà énervée par la civilisation romaine, était là, vis-à-vis de la race nouvelle, morte, sans énergie, comme une proie à dévorer; elle ne trouva que dans les évêques secours et protection. Animés, pour les être souffrants, de cette charité que J.-C. a fait connaître au monde, ils s'exposaient courageusement à la haine des leudes et des rois pour protéger les malheureux; ils passaient leur vie à prier, à conjurer, à racheter les captifs; c'était dans leurs basiliques et leurs maisons épiscopales que les affamés trouvaient du pain, les persécutés des protecteurs, les esclaves et tous les pauvres des amis dévoués.

Surtout les habitants des cités, presque tous Gallo-Romains, sans appui dans l'administration municipale qui disparaissait progressivement avec tout ce qui avait appartenu à l'empire, à la merci d'un duc et d'un comte qui exerçaient trop souvent leur tyrannie sans contrôle, avaient un immense besoin de l'appui des évêques. Ceux-ci durent accepter leur patronage; ils devinrent les seuls municipaux de l'époque mérowingienne, se posèrent comme défenseurs du peuple vis-à-vis des ducs et des comtes nommés par les rois franks, et soutinrent contre eux ces luttes que l'on rencontre, à chaque page, dans les récits de Grégoire de Tours.

C'est un spectacle vraiment digne d'admiration de voir les évêques, à cette époque, modérer la lutte occasionnée par le placement des nouveaux venus au milieu des indigènes; tenir d'une main ferme ces Franks indomptés qui frémissaient en courbant la tête sous la règle et le droit. Les évê-

ques qui les avaient appelés comme interprètes de la volonté nationale, qui avaient secondé leur établissement, qui en avaient amené déjà un grand nombre au sein de l'Église, avaient sur eux une salutaire influence, et les Franks eux-mêmes comprenaient bien qu'ils avaient besoin des évêques.

Aussitôt qu'ils voulurent se constituer comme peuple, ils appelèrent nécessairement à leur aide les seuls hommes capables de les civiliser, de modifier leur législation barbare, de la mettre en harmonie avec la morale chrétienne. Les évêques acquirent ainsi dans l'état, cette action directe, purement morale d'abord, mais qui se constitua progressivement comme l'autorité du roi et des seigneurs, et par les mêmes causes.

L'action politique des évêques, aux temps mérowingiens, se manifeste particulièrement dans les *Conciles*. On ne doit pas considérer ces conciles comme des assemblées purement religieuses. A dater du premier concile d'Orléans, convoqué par Hlodowig après l'expulsion des Wisigoths (511), ils sont aussi politiques que religieux, à part de rares exceptions. Les rois, les leudes franks, les dignitaires gallo-romains s'y trouvaient avec les évêques, délibéraient avec eux. C'était dans ces conciles qu'on agitait les plus hautes question relastives aux intérêts du pays, qu'on réglait les rapports qui devaient exister entre les différentes races, qu'on proposait les réformes, qu'on déterminait les peines à appliquer aux coupables, qu'on prenait les moyens de soulager les peuples, de prévenir ou de corriger les abus; d'harmoniser les législations aussi différentes entre elles que les nombreuses peuplades disséminées sur le sol gaulois.

Les évêques eurent la principale part à ces travaux législatifs.

Par ce qui nous en reste, on voit que leur unique but fut de poser la loi chrétienne comme point central vers lequel devaient converger, pour s'effacer, toutes les différences de mœurs, d'usages et de lois. La vie des sociétés, c'est l'unité, l'union dans les idées, les sentiments et les lois. Jamais la société nouvelle n'eût existé, si les évêques n'eussent proclamé le principe catholique, seul capable d'effacer les nuances qui eussent rendu toute fusion impossible. En travaillant à faire un peuple chrétien, les évêques ont opéré le grand travail d'assimilation qui a enfanté la nationalité française.

C'est pour n'avoir pas considéré l'action épiscopale à ce point de vue, qu'on a mal interprété leurs décrets. Rien ne prête à l'illusion et à l'erreur comme ces demi-jours où l'on voit tout d'une manière étrange, où l'on s'effraie d'une chose toute naturelle, mais qu'une lumière indécise et trompeuse nous découvre avec des proportions exagérées, bizarres et purement fantastiques.

Une des causes qui contribuèrent le plus à développer l'influence épiscopale dans la législation et à mettre les évêques à la tête de la société, fut leur supériorité intellectuelle.

Les invasions multipliées du v.e siècle avaient porté un coup mortel aux écoles civiles et en même temps à toutes les sciences qu'on y cultivait. Dès le commencement du sixième, on trouve à peine quelque mention de ces écoles dans les monuments de l'histoire; en revanche, on voit à cette même époque s'organiser complètement les écoles ecclésiastiques.

Nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de remarquer que les évêques avaient toujours avec eux un certain nombre de dis-

ciples. Semblables d'abord à ceux qui accompagnaient J.-C. dans ses courses apostoliques à travers la Judée, ces disciples suivaient les évêques-apôtres pour être initiés par eux aux vertus de l'apostolat. Mais aussitôt que l'Église fut complètement établie, l'évêque n'ayant plus que son diocèse à administer, n'eut plus besoin d'apôtres, mais de clercs capables d'entretenir et de cultiver le bien déjà opéré. Il chercha donc à les former aux vertus pastorales, aux sciences ecclésiastiques, et ainsi se fondèrent naturellement les écoles épiscopales. L'évêque fut d'abord le seul instituteur de ses clercs qui demeuraient avec lui dans la *maison de l'église;* mais les écoles étant devenues plus considérables lorsque les fidèles furent plus nombreux, il chargea un clerc majeur de l'instruction des jeunes clercs. C'est ainsi qu'à Vienne Claudianus-Mamertus dirigeait l'école épiscopale de son frère.

Ces écoles établies au v.ᵉ siècle avaient, au commencement du sixième, leur organisation définitive; celle d'Arles, sous le grand évêque Césaire, était alors une des plus célèbres. Chaque Église avait la sienne, et si on veut avoir une idée juste de l'état florissant où elles furent pendant les VI.ᵉ et VII.ᵉ siècles, il suffit de considérer les grands évêques qu'elles avaient à leur tête et qui y furent élévés; tels sont, outre saint Césaire, Remi de Reims dont Sidonius a loué l'éloquence, Avitus de Vienne, théologien profond et poète distingué; Aurelianus d'Arles, Eleutherius de Tournai, Cyprianus de Toulon, Ferréol d'Uzès, Germain de Paris, Viventiolus de Lyon, Nicetius de Trèves, Félix de Nantes, Caletricus de Chartres et son successeur Pappolus, Marius d'Avrenche, Prétextatus de Rouen, Sulpitius-le-

sévère, évêque de Bourges, qui n'eut pas son égal en éloquence et en poésie, dit Grégoire de Tours; Grégoire de Tours lui-même, Fortunat de Poitiers, Sedatus de Béziers, Syagrius d'Autun, Aregius de Gap, Ætherius de Lyon, Desiderius de Vienne. Cette dernière cité eut l'avantage d'avoir une longue suite d'évêques aussi vertueux que savants. Ainsi, entre le grand Avitus et Desiderius s'étaient distingués Domninus, aussi instruit dans les sciences profanes que dans la doctrine de l'Église; Pantagathus, poète et orateur de grande réputation; Namatius, aussi illustre par son éloquence que par sa noblesse.

Tous les évêques que nous avons nommés imprimèrent par leurs ouvrages une forte impulsion aux études dans les écoles ecclésiastiques, et l'Église Gallo-Franke avait au VI.e siècle tant de réputation, que le poète Arator la félicitait d'avoir des évêques aussi saints et aussi amis de l'étude :

Sunt quia Pontifices in religione magistri
Gallia quos multos dat studiosa bonos.

Le VII.e siècle fut moins fécond en écrivains et les écoles épiscopales y furent moins célèbres. Cependant on l'a trop rabaissé dans l'histoire. Sulpitius-le-pieux, qui fut évêque de Bourges après avoir été abbé de l'école Palatine de Hloter II; Aunahar (S. Aunacaire) d'Auxerre, et Ceraunus de Paris, auxquels nous devons la conservation d'un grand nombre d'actes des martyrs et de biographies; Betharius de Chartres, maître de l'école du palais et proclamé, lorsqu'il était encore sur les bancs de l'école de Pappolus, *le maître des divines sciences;* Berthramn du Mans, dont Fortunat louait les poésies ; Landrik de Paris, à qui nous devons les formules de Markulf; Donat de Besançon

et son prédécesseur Protadius, qui fit un ouvrage liturgique; Desiderius de Cahors, ce doux fils d'Herchen-Freda, dont nous possédons une partie de la correspondance; Eloi de Noyon, le pieux artiste, l'imitateur de l'éloquence douce et populaire de Césaire d'Arles; Audoen (S. Ouen) de Rouen, son ami et l'auteur de sa vie; l'admirable Léodgar (S. Léger) d'Autun; Amand de Tongres, Præjectus (S. Priest ou Prix), d'Arvernie; son successeur Avitus; Bonitus (S. Bonet), référendaire du roi Sighbert III, et aussi profond jurisconsulte que pieux évêque; tous ces grands hommes dominaient leur siècle de toute la hauteur du génie et conservaient dans leur clergé l'amour des études, surtout de l'Écriture Sainte, de la théologie et du droit canonique.

Outre l'école épiscopale, il y avait dans presque tous les diocèses, aux VI.ᵉ et VII.ᵉ siècles, des écoles archipresbytérales établies dans certaines localités importantes où l'évêque plaçait un prêtre chargé de la surveillance des clercs dans un rayon déterminé, et auquel on donnait le titre d'archiprêtre. La direction morale de ces écoles était confiée à l'archiprêtre lui-même et la direction littéraire à un clerc décoré du titre de *primicerius*. On y suivait pour l'enseignement le *satyricon* de Martianus Capella, et on y cultivait les sept sciences qui composaient le cours complet des études littéraires, c'est-à-dire, la grammaire, la dialectique, la rhétorique qui comprenait aussi la poétique, la géométrie, l'astrologie, l'arithmétique et la musique.

Les écoles archipresbytérales les plus célèbres sont, au VI.ᵉ siècle, celle de Mosomage (Mouzon), au diocèse de Reims; au septième, celle d'Yssoire en Arvernie, où fut élevé saint Præ-

jectus, et qu'il dirigea lui-même avant d'être élevé à l'épiscopat.

On établit encore au VI.e siècle des écoles ecclésiastiques primaires, qu'on appelait écoles paroissiales. Il en existait, dès le V.e siècle en Italie ; saint Césaire les remarqua dans son voyage à Rome et revint dans les Gaules avec le projet d'en établir dans son diocèse; il fit même sentir toute l'importance de cette institution à ses comprovinciaux. Nous donnerons en son lieu le décret qu'ils portèrent au deuxième concile de Vaison, et en vertu duquel des écoles paroissiales furent établies dans tous les diocèses de la province d'Arles. Tout prêtre chargé d'une paroisse y fut dès-lors obligé de réunir en sa maison de jeunes enfants auxquels il dut apprendre à pratiquer la vertu, à lire et à chanter.

Ces établissements si utiles ne purent avoir de retentissement dans l'histoire, mais il est probable qu'ils se répandirent rapidement dans toutes les provinces des Gaules. L'enseignement ecclésiastique se trouva ainsi parfaitement régularisé au moment où les écoles civiles disparaissaient. Cette simple observation suffirait seule pour faire comprendre l'influence du clergé à l'époque mérowingienne.

On la comprendra mieux encore en jetant un coup-d'œil sur les écoles monastiques qui se multiplièrent en même temps dans tous les diocèses.

Les moines tenaient invinciblement au clergé. Presque tous laïques, ils ne formaient pas de ces corporations ecclésiastiques qui enfantèrent, dans leur décadence, comme des partis dans le corps clérical. Ils aimaient le clergé et le clergé les aimait, les favorisait. Dirigés presque toujours par un moine élevé aux

Ordres, quelquefois diacre, plus souvent prêtre, ils étaient intimement unis au clergé ; les évêques prenaient même les plus distingués d'entre eux pour en faire des clercs et ils s'en servaient pour le ministère ; les écoles monastiques contribuaient ainsi à concentrer toutes les lumières dans le clergé.

L'institution monastique qui avait déjà reçu, dans les Gaules, une si forte impulsion de saint Martin, de saint Honorat et de Cassien, prit encore de plus vastes développements aux temps mérowingiens.

Nous regardons ces progrès comme un des plus heureux résultats de l'action du clergé pour le bien de la société.

On a cru en voir la raison dans la commotion sociale qui aurait abattu les ames jusqu'à leur inspirer le dégoût du monde. Sans doute qu'à la vue des malheurs qui désolèrent les Gaules, plus d'une ame s'affaissa sur elle-même, désolée, succombant sous le poids d'une douleur immense ; mais cette raison de quitter le monde, déterminante peut-être pour quelques organisations sensibles et mélancoliques, ne put l'être pour le grand nombre ; et puis, généralement, on ne prend pas le pis, faute de mieux, et la vie monastique avec ses pénitences rigoureuses, ses vertus angéliques, ses veilles, ses jeûnes, ses continuels travaux, souriait encore moins à la nature que la vie ordinaire, même au sein d'une société désorganisée.

Nous trouvons la raison du développement de l'état monastique dans la foi courageuse, vive, énergique, que le clergé sut inspirer aux cœurs les plus sauvages. Cette foi existait à l'époque mérowingienne, c'est un fait incontestable ; elle dominait jusqu'aux ames féroces des Hloter et des Hilpérik. Elle produi-

sit ces vertus héroïques qui tranchent d'une manière si frappante avec les crimes atroces qui avaient pour principe la nature âpre et sauvage des Franks, que le christianisme ne put changer subitement. On ne doit pas perdre de vue les deux principes qui se disputaient alors la société. Le principe chrétien et l'élément barbare, c'est l'unique moyen d'expliquer ce mélange d'atrocités et de vertus héroïques qui forment le caractère distinctif de cette époque. Le principe chrétien produisit les vertus, l'élément barbare enfanta les crimes; l'un et l'autre eurent une action puissante. C'est pourquoi, à côté des plus grands coupables se dessinent par milliers des figures vraiment angéliques, et dans aucun temps, les saints ne furent plus nombreux. Du reste, pour se convaincre que l'énergie de la foi fut la cause la plus déterminante des progrès de l'état monastique, il suffit de considérer ce qu'il était.

Il y avait trois sortes de religieux, les reclus, les anachorètes ou ermites, les moines proprement dits ou cénobites.

Les reclus vivaient en des cellules d'où ils ne pouvaient sortir. Ils ne communiquaient avec le monde que par une ouverture étroite, par laquelle ils recevaient la sainte communion, et la nourriture qui leur était ordinairement apportée des monastères voisins. Ils étaient quelquefois isolés, le plus souvent, leurs cellules étaient dans l'enceinte même des monastères, et communiquaient avec l'oratoire. C'était ordinairement l'évêque qui faisait la cérémonie de la réclusion. Il se rendait avec son clergé à la cellule, et après que le futur reclus avait promis de rester fidèle jusqu'à la mort, il en faisait murer la porte. Le reclus n'avait d'autre occupation que la

prière; il se livrait à des pénitences excessives dont le récit fait frémir.

Les anachorètes vivaient isolés, mais pouvaient sortir de leurs cellules. Ils cultivaient la terre ou copiaient des livres dans les instants qu'ils ne consacraient pas à la prière ou à la méditation des choses saintes. Leurs cellules, en bois et en feuillages, étaient placées ordinairement au fond des forêts et des lieux les plus sauvages. Aussitôt que l'anachorète était connu, on accourait en foule pour lui demander ses conseils et s'édifier de ses exemples. Plusieurs de ceux qui venaient le visiter, se construisaient des huttes semblables à la sienne; telle fut l'origine de la plupart des monastères.

C'est une vérité incontestable pour tous ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire, que les monastères furent un des principaux moyens dont la Providence se servit pour conserver la religion et la science. Ils furent les asiles de l'étude et de la piété dans les temps mêmes où l'ignorance et la barbarie inondaient le reste du monde; c'est un fait que l'on n'a pas assez remarqué que celui du développement de l'institution monastique, en raison du développement de l'influence barbare. A la fin du V.e siècle, les monastères commencèrent à se multiplier; au sixième et surtout au septième, ils devinrent beaucoup plus nombreux, toutes les provinces des Gaules en possédèrent plusieurs. Leur fondation n'était pas coûteuse. On cédait à des moines autant de terres incultes qu'ils en pouvaient mettre en valeur. Les premiers moines qui ne se donnaient pas à Dieu pour ne rien faire, commencèrent à travailler, à défricher, à semer et à planter, non pour devenir riches puisqu'ils n'avaient

besoin de rien et ne pouvaient rien posséder individuellement, mais uniquement pour accomplir la règle qui ordonnait de travailler. Cultivés par des mains aussi pures, les déserts les plus arides devinrent fertiles; les moines, en possession de biens considérables dont ils n'avaient pas besoin, les distribuèrent en aumônes. Tous ceux qui avaient besoin des secours de leur charité, accoururent à eux, établirent près d'eux leur demeure; ainsi se formèrent un nombre considérable de villes qui subsistent encore aujourd'hui.

Nous ne devons pas, dans ce travail purement historique, étudier, dans leurs plus petits détails, les règles diverses suivies dans les monastères ; il ne sera pas inutile cependant d'établir quelques principes généraux qui mettront à même d'apprécier ce que nous aurons à dire de la législation monastique.

Les trois principales règles suivies dans les monastères à l'époque mérowingienne, étaient : 1.° la règle orientale, suivie d'abord à Lérins, développée et accommodée aux exigences du climat des Gaules, par Cassien; 2.° la règle de saint Benoît; 3.° celle de saint Colomban; 4.° la règle *du maître.*

Elles posent comme base de la vie monastique, la pratique des trois grands conseils évangéliques qui forment comme l'essence de la vie chrétienne à son plus parfait développement.

Toute la doctrine morale de l'Évangile repose sur ce principe : qu'il existe dans l'homme trois concupiscences ou passions déréglées, d'où ressortent tous les maux : l'orgueil, l'amour déréglé des biens terrestres, l'amour déréglé des plaisirs sensibles. Jésus-Christ opposa à ces *trois* passions mères, *trois* vertus qui leur sont diamétralement opposées : l'humilité, source du bien,

comme l'orgueil est le principe du mal; la charité, qui lie les cœurs à Dieu et détruit en eux l'égoïsme; la chasteté, opposée à la jouissance impure.

Jésus-Christ indiqua en même temps *trois* moyens pour arriver à la pratique de ces vertus : la vigilance, qui prévient le combat; la prière, qui obtient le secours de Dieu; la pénitence, qui mortifie la nature dégradée.

Ces trois moyens, comme les trois vertus mères, peuvent être pratiqués avec plus ou moins de perfection.

L'action humaine a trois degrés; elle est insuffisante, suffisante et ordinaire ou extraordinaire. L'action suffisante et ordinaire est seule de précepte, parce que la loi s'adresse à la masse, au commun des hommes. L'action extraordinaire n'est possible qu'aux ames d'élite, elle est simplement conseillée.

Les trois vertus mères, à leur degré commun et ordinaire, sont de précepte; à leur degré extraordinaire, elles sont conseillées. J.-C., qui a posé pour tous l'obligation du bien, a posé pour les ames d'élite qui pourraient les pratiquer, ces trois conseils correspondant aux trois préceptes fondamentaux de l'Évangile : l'humilité à son degré extraordinaire, ou l'obéissance passive; la charité à son degré extraordinaire, ou l'abandon complet des choses terrestres en vue de Dieu; la chasteté à son degré extraordinaire, ou la continence absolue.

Or, le but de la vie monastique est la pratique parfaite de l'Évangile. C'est pourquoi elle consiste *essentiellement* dans les trois vœux d'obéissance, de pauvreté, de chasteté.

Tous les législateurs de la vie monastique partirent de ce principe, aussi toutes les règles s'accordent-elles sur ce point,

et leurs différences ne consistent que dans certaines pénalités, dans quelques dispositions accidentelles qui ont dû nécessairement varier en raison des lieux, des mœurs et du but particulier que se proposèrent les divers instituteurs des associations monastiques.

Ces associations ne semblent pas avoir eu, dans les premiers temps, d'autre but que l'observation des conseils évangéliques; aussi les règles de Cassien, de saint Benoît et de saint Colomban, ne diffèrent-elles que sous le rapport pénal, et dans l'extension plus ou moins grande donnée à l'un ou à l'autre des trois moyens établis par J.-C. pour arriver à la perfection. L'une donne plus à la vigilance et à la prière, l'autre à la pénitence dont faisait partie le travail manuel; car le travail, dans le monastère, n'était pas considéré comme moyen de produit, mais comme moyen de moralité, de pénitence.

Cassien, saint Benoît et saint Colomban semblent avoir eu pour but, dans leurs règles, de partager la journée du moine par des exercices successifs des trois moyens de perfection; mais dans un grand nombre de monastères, on ajoutait à leurs dispositions générales quelques modifications, et voilà ce qui donna lieu aux règles particulières de saint Césaire, de saint Aurélien, de saint Ferréol d'Uzès, de saint Jean de Réomaüs, de saint Donat de Besançon, et à la *règle du maître*. On suivait même, dans plusieurs monastères, les trois grandes règles modifiées l'une par l'autre. Malgré cette diversité, la vie du moine était, dans toutes les congrégations, partagée entre la prière, la contemplation et le travail soit intellectuel soit manuel. En raison de leur aptitude, certains moines étaient plus particulièrement appliqués

à l'une ou à l'autre de ces occupations; de là, trois espèces de religieux vivant dans une même communauté : les contemplatifs, les travailleurs et les studieux ou scholastiques.

A l'époque mérowingienne, les plus nombreux furent les contemplatifs et les travailleurs. Cependant, dans chaque monastère, il y avait une école, et tous les moines, même les moins instruits, étaient obligés de faire, chaque jour, quelque lecture. De quels livres se servaient-ils? Fortunat nous a fait connaître ceux qui étaient en usage au monastère de Sainte-Croix de Poitiers. Outre l'Écriture Sainte et les vies des saints, on y lisait les ouvrages des Pères grecs et latins, des saints Athanase, Basile, Grégoire, Hilaire, Ambroise, Jerôme et Augustin; les poètes chrétiens comme Sedulius, l'histoire ecclésiastique d'Orose. De telles lectures supposent dans ceux qui les faisaient des connaissances peu communes. Dans plusieurs monastères, on lisait les Pères grecs dans leur langue. Le biographe de saint Augendus nous apprend qu'à l'école monastique de Condat on cultivait la langue grecque aussi bien que la langue latine, et saint Augendus s'était rendu les auteurs grecs aussi familiers que les auteurs latins. Chaque monastère avait une bibliothèque, et comme une des principales occupations des moines instruits était de copier des livres, on peut croire que les divers monastères se passaient leurs manuscrits. Saint Aredius distribuait les livres qu'il avait copiés, aux églises voisines de son monastère. Florianus loue les moines de Condat du soin qu'ils avaient d'enrichir leur bibliothèque; saint Colomban priait le pape saint Grégoire-le-Grand de lui envoyer quelques-uns de ses ouvrages. Ces remarques et plusieurs autres qui n'échapperont pas au lecteur attentif, dans

les récits de l'histoire, nous font voir comment tant de précieux ouvrages ont traversé les époques les plus ignorantes et les plus barbares. Sans les bibliothèques des monastères où l'on prenait soin de multiplier les exemplaires et de les renouveler, il ne nous resterait rien des littératures grecque et romaine, et de cette littérature ecclésiastique plus riche, plus admirable encore que les littératures anciennes, et qui recèle tant de trésors ignorés.

Les religieuses elles-mêmes s'occupaient comme les moines à copier des livres. L'abbesse Césarie, dans son monastère de Sainte-Marie à Arles, montrait à ses religieuses à copier les Saintes-Écritures en beaux caractères. On n'aurait pu évidemment copier dans les monastères tant de livres en latin ou en grec, si on n'y eut pas conservé la connaissance de ces deux langues; tant d'ouvrages de littérature, d'histoire, de mathématiques ou autres, sans être initié aux études qu'ils supposent.

C'était pour donner aux moines le moyen de l'acquérir, que dans chaque monastère, il y avait une école dirigée par un moine choisi parmi les plus instruits. Aucune des règles monastiques ne parle en détail des sciences qu'on y enseignait; mais il est très probable qu'on y suivait, comme dans les écoles ecclésiastiques, le cours d'études de Martianus Capella; ce cours terminé, on se livrait aux études ecclésiastiques, de l'Écriture Sainte, des Pères de l'Église et du droit canonique. Les écoles monastiques, qui devinrent plus tard des écoles publiques, ne semblent avoir été ouvertes qu'aux clercs et aux moines pendant les temps mérowingiens. Aussi étaient-ils alors les seuls sa-

vants, et les rois franks furent obligés d'avoir recours à eux pour la direction de leurs écoles du palais.

Ces écoles contribuèrent puissamment à accroître l'action du clergé dans le gouvernement.

On sait que les tribus germaniques, en sortant de leurs forêts, étaient groupées par bandes autour de guerriers qui se distinguaient par leur force ou leur courage. Les chefs des plus nobles familles tenaient à honneur de voir leurs enfants attachés au chef suprême de la tribu, au roi; ils renonçaient, pour ainsi dire, aux droits de la paternité; leurs enfants, inféodés au roi, devenaient ses *fidèles*, et contractaient l'obligation de ne jamais l'abandonner. L'enfant était ainsi *livré*, *recommandé*, comme disent les monuments historiques, dès son enfance, et était élevé, nourri sous la tente, et plus tard au palais du roi.

Tandis que les tribus frankes furent purement guerrières, les jeunes *recommandés* n'apprirent qu'à monter à cheval, à manier la francisque; mais leur éducation ne dut plus être purement militaire, lorsque les rois franks eurent quitté la tente pour habiter un palais. Ils étudièrent eux-mêmes et firent étudier leurs *fidèles*. Théodorik et son fils Théodebert encouragèrent les études au palais d'Austrasie; Haribert parlait latin aussi bien que les Romains. Hilpérik cultivait la poésie, la théologie et le droit canonique. Gunthramn de Burgundie eut une école célèbre que dirigea saint Ætherius, où se formèrent Austrégisil et Aunahar. Hloter II surtout, au commencement du VII.ᵉ siècle, eut son palais peuplé d'une foule de grands hommes dont les ouvrages sont perdus, mais dont la mémoire ne doit jamais périr.

La plupart d'entre eux devinrent évêques. Les rois qui les avait nourris, qui les considéraient toujours comme leurs *fidèles*, qui avaient foi dans leurs lumières et leur dévouement, les rappelaient souvent au palais, leur demandaient leurs conseils, leur confiaient les charges les plus importantes; ainsi l'école du palais fut une des causes les plus déterminantes de l'accroissement rapide de l'action directe des évêques dans les affaires de l'état.

Le clergé possédait toutes les lumières, à l'époque mérowingienne, à lui donc appartenait, de droit, la direction de la société.

« On est fort étonné, dit M. Guizot [1], quand, après avoir entendu dire et pensé soi-même que ce temps avait été stérile et sans activité intellectuelle, on y découvre, en y regardant de plus près, un monde, pour ainsi dire, d'écrits, peu considérables il est vrai, et souvent peu remarquables; mais qui, par leur nombre et l'ardeur qui y règne, attestent un mouvement d'esprit et une fécondité assez rares. Ce sont des sermons, des instructions, des exhortations, des homélies, des conférences sur les matières religieuses. Les trois quarts, que dis-je, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes peut-être de ces petits ouvrages ont été perdus... et cependant il nous en reste un nombre prodigieux, ils forment une *véritable et riche littérature*. »

Il ne nous reste pas que des sermons et des homélies de l'époque mérowingienne, mais d'admirables travaux historiques et littéraires auxquels on commence à rendre justice.

Plaçons en première ligne les œuvres de Grégoire de Tours.

[1] Hist. de la Civil. en France, t. II, p. 8.

Il y a un siècle, un homme digne à bien des titres du surnom de *judicieux* que lui décernèrent ses contemporains, le bon Fleury parlait ainsi de Grégoire[1] : « Nous avons un exemple sensible de la décadence des études dans Grégoire de Tours ; il reconnaît lui-même qu'il avait peu étudié la grammaire et les lettres humaines, et quand il ne l'avouerait pas, on le verrait assez. Mais le moindre défaut de ses écrits est le style ; on n'y trouve ni choix des matières, ni arrangement. C'est confusément l'histoire ecclésiastique et la temporelle : ce sont, la plupart, de petits faits de nulle importance et il en relève souvent des circonstances basses et indignes d'une histoire sérieuse. Il paraît crédule jusques à l'excès sur les miracles. J'attribue ces défauts à la mauvaise érudition plutôt qu'au naturel, autrement il faudrait dire que, pendant plusieurs siècles, il ne serait presque pas né d'homme qui eût un sens droit et un jugement exact. Mais les meilleurs esprits suivent aisément les préjugés de l'enfance et les opinions vulgaires, quand ils ne sont pas exercés à raisonner et ne se proposent pas de bons modèles. »

Pour Fleury, les bons modèles étaient les Grecs et les Romains, et, il faut bien l'avouer, Grégoire de Tours n'a pas plus la physionomie de Thucydide ou de Tacite, que la cathédrale de Reims celle du Parthénon ; à notre avis, les détails historiques de Grégoire sont parfaits comme les détails artistiques des monuments chrétiens. Le bon évêque nous décrit la société telle qu'il la voit, avec une grâce, une naïveté charmantes. Il nous peint ses personnages avec tous leurs traits ; chaque détail est un coup de

[1] Fleury, 3.e Disc., n.° 2.

pinceau qui rend la ressemblance plus parfaite. Nous sommes heureux d'appuyer notre opinion sur Grégoire de l'autorité d'un homme qui l'a admirablement compris et que nous eussions désiré louer plus souvent.

« Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissard, dit M. Augustin Thierry [1], pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. Tout ce que la conquête de la Gaule avait mis en regard ou en opposition sur le même sol, les races, les classes, les positions diverses, figure pêle-mêle dans ses récits, quelquefois plaisants, souvent tragiques, toujours vrais et animés. »

Tout est confondu dans les récits de Grégoire parce qu'il nous a peint la société telle qu'elle était. On lui reproche d'avoir été crédule à l'excès sur les miracles; on pourrait en dire autant des historiens, de tous les biographes de cette époque; cependant, Cyprianus de Toulon, Fortunat, Dynamius, Jonas, Audoen, les biographes anonymes de saint Avitus et de saint Léodgar, étaient des hommes graves et éclairés, comme l'attestent leurs œuvres; ils ont raconté des événements dont ils furent témoins. Je suis loin de prétendre que dans leur foi candide, ils n'aient jamais pris pour des faits prodigieux, des effets naturels de causes qu'ils ne connaissaient pas; mais lorsqu'ils racontent un fait qui ne peut être évidemment qu'un fait surnaturel, lorsqu'ils l'ont vu et qu'ils le retracent avec toutes ses circonstances, en présence de ceux qui en ont été les témoins et l'objet; il me sem-

[1] Aug. Thierry, Récits des temps Mérowingiens, Préf., p. VI.

ble plus facile alors d'admettre un miracle que de contester leur témoignage.

Les miracles ont été nombreux à l'époque mérowingienne, et ils ont dû l'être, parce que les saints y ont été nombreux, et que la société avait besoin alors d'une manifestation fréquente de l'action divine. Un apôtre de l'Évangile eût raisonné long-temps sur les mystères de la Foi, avant d'arriver à l'intelligence du Frank ou de tout autre barbare. Dieu qui avait mis sa puissance à la disposition des premiers apôtres de J.-C., pour faire connaître l'Évangile au monde, et aux ordres de saint Martin pour évangéliser les campagnes de la Gaule, put bien la confier aux Remi, aux Médard, aux Germain, aux Éloi pour éclairer les Franks. Les raisonneurs qui croient la vérité faite seulement pour eux, peuvent contester cette manifestation de l'action divine dans la société, peuvent nier le *miracle;* mais nous qui croyons la vérité révélée pour tous, nous ne trouvons pas étonnant que Dieu ait parlé le langage des prodiges, lorsque la masse n'en pouvait pas entendre d'autre.

Du reste, que l'on compte les personnages vertueux que l'Église a placés au nombre de ses saints, qu'on examine leur vie; et, si on ne veut pas admettre de miracles, qu'on explique leurs vertus, qu'on rende raison du concours de ces milliers de pélerins aux tombeaux des Martin de Tours, des Hilaire de Poitiers, des Germain d'Auxerre, des Lupus de Troyes.

On pourra, si on veut, dire qu'ils ont cru voir ce qu'ils n'y voyaient pas, être guéris quand ils ne l'étaient pas; pour nous, nous ne croyons pas que le sens commun soit le privilége de

notre époque, et nous préférons croire que les miracles furent très nombreux aux temps mérowingiens.

Les récits de miracles ne doivent pas déprécier, même aux yeux de ceux qui n'y croient pas, l'importance des documents historiques de cette époque, et on est étonné, en les lisant, des innombrables et précieux renseignements qu'ils contiennent, aussi bien pour l'histoire civile que pour l'histoire religieuse.

Les monuments historiques les plus importants des temps mérowingiens, après les Œuvres de Grégoire de Tours, sont : les Légendes de Fortunat de Poitiers, et surtout sa Vie de sainte Radegonde, la Vie de la même sainte, par la sœur Baudonivia; la Vie de saint Césaire d'Arles, écrite par ses disciples et en particulier par Cyprianus de Toulon; celles de saint Colomban et de saint Eustase son successeur à Luxeuil, écrites par Jonas; l'Histoire de saint Éloi, par son ami le vénérable Audoen de Rouen; celle de saint Léodgar, par un moine d'Autun, contemporain, et par Ursinus, abbé de Ligugé. Ces biographies sont écrites avec un talent d'exposition bien rare, même de nos jours. Ce sont d'inappréciables documents historiques, et nous oserons en dire autant des Vies de sainte Géneviève, de saint Leobinus de Chartres, du saint abbé Avitus, de sainte Rusticula, par le prêtre Florentius. Les Biographies du patrice Dynamius ne sont pas non plus sans mérite.

Sans doute que parmi les légendes, il en est de fausses et même d'absurdes; mais les mauvaises œuvres ne doivent pas nuire aux bonnes. Les légendes contemporaines des événements qui y sont racontés sont, en général, intéressantes et exactes. Ce

sont les seules dont nous ayons fait usage, et en suivant cette règle, on ne s'expose pas à tomber dans l'erreur.

Fortunat de Poitiers, qui mérite une place distinguée parmi les biographes et les légendaires, en mérite une plus belle encore parmi les poètes. Il n'a pas fait, il est vrai, de longs poèmes; mais ses épitaphes, ses inscriptions, ses pièces fugitives, ses éloges des grands évêques de son temps révèlent en lui une facilité étonnante, un talent incontestable.

Saint Avitus de Vienne doit cependant être placé au-dessus de lui. On a perdu beaucoup des écrits de ce savant évêque; mais outre quatre-vingt-huit lettres et quelques fragments d'homélies, il nous reste de lui six poèmes en vers héxamètres. Les trois premiers sur la création, la chute de l'homme et son expulsion du Paradis, l'ont fait placer à côté de Milton, par un littérateur peu suspect de partialité envers un évêque du VI.e siècle [1].

Sulpitius-le-Sévère, évêque de Bourges, n'avait pas d'égal dans la poésie et l'éloquence, suivant Grégoire de Tours. Berthramn, évêque du Mans, était aussi un fort bon poète, ainsi que Félix, évêque de Nantes. Leurs ouvrages sont perdus. Le peu qui nous reste des vers de saint Colomban et de saint Livin doit nous faire vivement regretter les autres.

Au premier rang des orateurs de l'époque mérowingienne, il faut placer saint Césaire d'Arles. Saint Remi, au rapport de Sidonius, était très éloquent, mais nous n'avons plus ses discours. Ceux de saint Césaire sont des chefs-d'œuvre d'éloquence chrétienne populaire; ils furent adoptés par un grand nombre d'é-

[1] M. Guizot. Nous citerons plus tard ses paroles.

vêques des Gaules et d'Espagne, et saint Éloi, au VII.e siècle ne trouvait rien de mieux à dire aux fidèles. Saint Nicetius de Trèves eut la réputation d'un orateur plein d'énergie; ce qui nous reste de lui atteste qu'il la méritait. Saint Colomban était fort bon orateur; son génie poétique se révèle dans les homélies trop peu nombreuses qui nous restent de lui.

Mentionnons encore la correspondance de Desiderius de Cahors, les touchantes lettres que lui adressa au palais de Hloter II sa mère Herchen-Freda; l'admirable lettre de Léodgar à sa mère, et après ce tableau rapide des productions intellectuelles des temps mérowingiens, nous pourrons conclure qu'il pourrait bien y avoir eu dans l'histoire plus d'une époque moins favorisée du côté du génie.

Que serait-ce si nous pouvions enregistrer tant de travaux que l'on sait positivement être perdus!

Cependant, nous devons l'avouer, si l'on compare le VI.e et le VII.e siècles, au cinquième que nous considérons comme le grand siècle chrétien, on reconnaîtra qu'il y eut décadence. Grégoire de Tours était le premier à dire que les arts libéraux périssaient dans les cités des Gaules, et beaucoup s'écriaient avec lui : Malheur à notre temps, car l'étude des lettres périt parmi nous. Avant Grégoire de Tours, le grand poète Avitus de Vienne trouvait qu'il était à-peu-près inutile d'écrire en vers, puisque bien peu étaient capables d'apprécier la poésie.

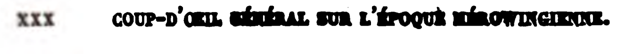
Grégoire de Tours signalait avec raison comme cause de cette décadence les commotions sociales, les intrigues, les dissentions des rois et des peuples, dont il était témoin.

La déplorable confusion qui régnait dans la société au VI.e et

au VII.e siècles, ne pouvait engendrer nécessairement que le dégoût de la littérature et des beaux-arts, dégoût qui ne pouvait que s'accroître par la prédomination de l'élément barbare au sein de la société. Un fait incontestable, c'est que l'immense troupeau des Gallo-Romains se laissa absorber par quelques tribus germaniques qui ne connaissaient que les luttes et les batailles, et n'avaient pas même idée des sciences. Au moment où ces tribus se fixèrent dans les Gaules, les écoles civiles tombèrent presque complètement. Le clergé seul eut les siennes et conserva aux études assez d'éclat.

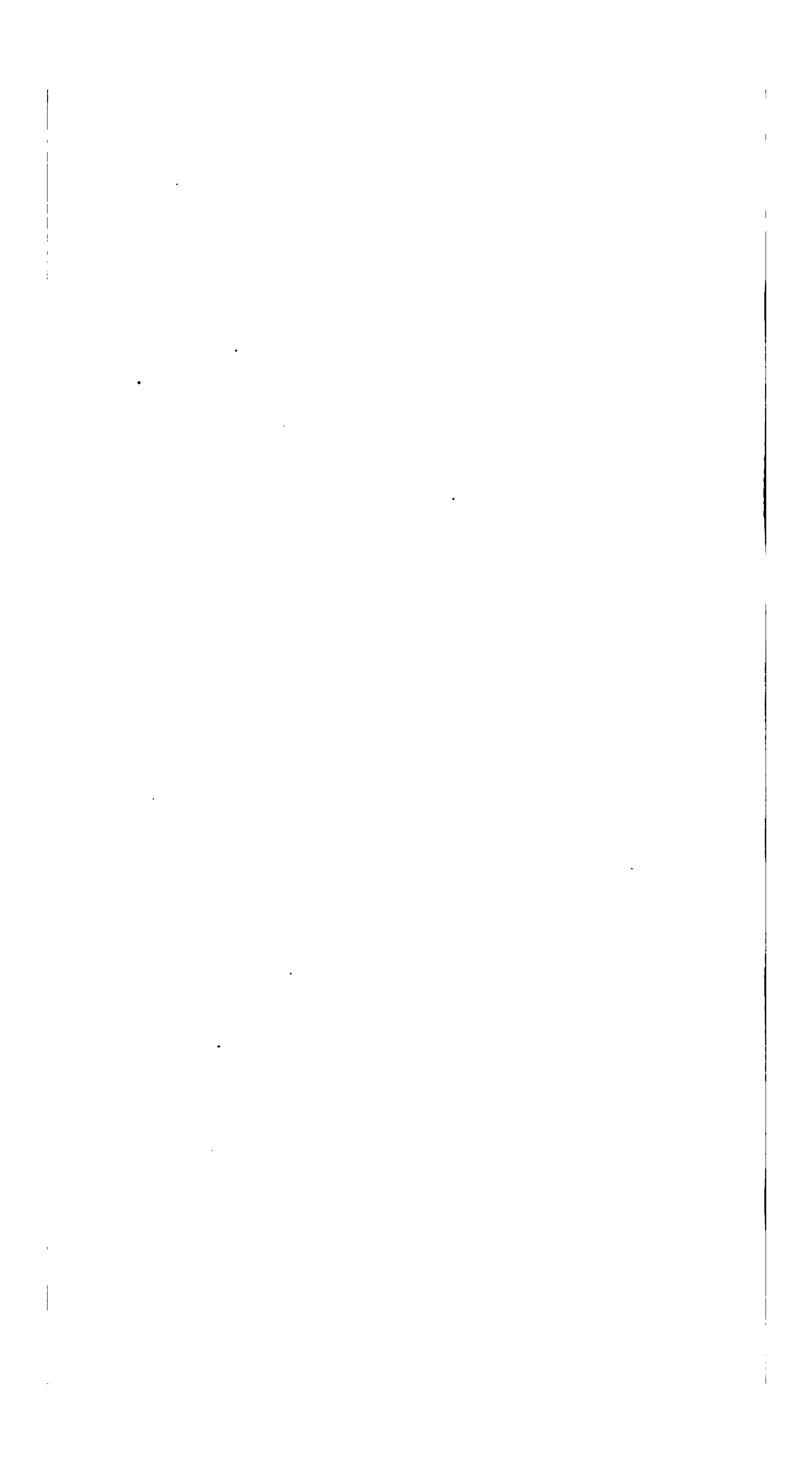
Mais l'élément barbare absorba le clergé lui-même. Les récits qui vont suivre nous mettront à même de remarquer les développements progressifs de l'invasion des Franks dans l'Église. Le clergé, pendant le VI.e siècle, fut presque tout entier gallo-romain et conserva les traditions de l'empire. Au commencement du septième, les Franks sont plus nombreux parmi les évêques, le pape saint Grégoire-le-Grand jette le cri d'alarme, car, presque tous y entrent par le seul fait de la volonté des rois. A mesure que les rois empiètent sur les droits de l'Église dans le choix des évêques, le nombre des Franks augmente dans le clergé, et la décadence dans les études croît en raison de cette invasion trop précipitée. Au commencement du VIII.e siècle, cette invasion est consommée. Aussi le VIII.e siècle est-il le point le plus bas où la société soit tombée sous le rapport intellectuel, depuis l'établissement du christianisme.

On peut aisément constater l'état intellectuel du clergé et de la société tout entière, par les actes législatifs qui nous sont restés, et surtout par les canons des conciles.



Ce sont en effet les monuments les plus curieux et les plus authentiques sur les idées admises dans la société. Or, dans tout ce qui nous reste des conciles de l'époque mérowingienne, nous avons admiré des vues élevées, une profonde connaissance du droit ecclésiastique, des décrets entièrement conformes au véritable esprit de l'Église. Disons-le franchement, nous avons été étrangement surpris de voir les institutions sociales dont se glorifient les plus parfaits de nos gouvernements modernes, établies ou renouvelées par les décrets des conciles de ces temps mérowingiens qui n'étaient pour nous jadis, comme pour beaucoup d'autres, qu'un horrible chaos où régnaient l'ignorance et la barbarie.





HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE DE FRANCE.

PÉRIODE GALLO-FRANKE.

LIVRE PREMIER.

(486—533)

I.

Eglise du royaume des Franks.— Saint Remi — Les populations des Gaules et l'Eglise. — Saint Remi, apôtre des Franks. — Hlodowig et Hlothilde. — Conversion de Hlodowig. — Il est félicité par le pape Anastase et saint Avitus de Vienne — Hlodowig et Géneviève. Vertus et mort de Géneviève. — Hlodowig, Melanius de Rennes et saint Remi. — Lettre de saint Remi à Hlodowig sur la mort de sa sœur Alboflède. — Travaux apostoliques de saint Remi et de ses disciples. — Saint Vaast envoyé par saint Remi à Arras. — Genebaudus ordonné évêque de Laon par saint Remi. — Péché et pénitence de Genebaudus. — Saint Remi fonde des monastères. — Monastère de Mici ou de Saint-Mesmin fondé par Hlodowig.

486—499.

Tandis que l'Eglise arrivait, sous la main de la Providence, à sa perfection sociale et affermissait de plus en plus son doux empire sur les intelligences et les cœurs, la société civile était en proie à de terribles commotions.

L'empire romain venait de crouler (476). L'Italie, subjuguée d'abord par Odoacre et ses Hérules, avait passé sous la domination des Goths orientaux (Ostrogoths); les Goths occidentaux (Wisigoths) occupaient les provinces méridionales des Gaules comprises entre la Loire, le Rhône, la Méditerranée et l'Océan. L'Espagne leur était soumise presque tout entière. Les Burgundes étaient maîtres des

contrées qui s'étendent entre les Alpes et la rive gauche du Rhône. Les provinces centrales des Gaules étaient encore gouvernées par un magistrat romain, Syagrius, qui avait reçu d'Ægidius, son père, ce débris de l'empire qui devait bientôt tomber entre les mains des Franks, établis déjà dans la plus grande partie des Belgiques et des Germanies.

Les Wisigoths étaient ariens. Alarik, leur roi, n'était pas aussi cruel que son père Evarik. On comprend cependant quelle défiance devait exister entre la population indigène, toute catholique et toute romaine, et cette race gothique qui lui faisait sentir le poids de sa puissance.

Les vainqueurs n'épargnent jamais aux vaincus ces vexations continuelles qu'on ne peut appeler des persécutions, mais qui nourrissent toujours ces antipathies secrètes qui deviennent facilement de la haine dans le cœur de l'opprimé.

Les Burgundes, d'abord catholiques et pleins de douceur pour leurs frères en J.-C., étaient devenus ariens comme les Wisigoths, surtout depuis le règne de Gondobald (Gondebaud). Les catholiques voyaient d'un œil défiant ce roi aussi habile que dissimulé; lui aussi se défiait des catholiques et surtout des évêques, dont il connaissait l'affection pour les Franks. Nous avons raconté comment l'évêque de Langres, Aprunculus, lui était devenu suspect et avait été obligé de s'enfuir de Dijon pendant la nuit.

Les évêques des églises du royaume des Wisigoths ne dissimulaient pas non plus leur prédilection pour les Franks[1].

Ces peuplades germaniques avaient, il est vrai, apporté de leurs forêts de vieilles traditions idolâtriques, et elles étaient étrangères à toute croyance chrétienne. Mais le polythéisme des Franks devait nécessairement tomber vite sous l'action incessante d'un prosélytisme intelligent, aussitôt qu'ils seraient admis au sein des Gaules; tandis que l'arianisme des Wisigoths et des Burgundes résistait depuis longues années et menaçait même de faire des progrès.

Cette réflexion, qui n'avait certainement pas échappé aux évêques et à toute la population gallo-romaine, devait leur faire préférer la

[1] M. Aug. Thierry (Hist. de la conquête d'Angleterre par les Normands, t. I, p. 34 et suiv.) trouve fort mauvais que les évêques catholiques aient aimé les Franks. M. Thierry n'aime pas les Franks, et leur préfère les Wisigoths et les Burgundes, parce que les Franks devinrent catholiques, et que les autres furent hérétiques. M. Thierry avoue son faible pour les hérétiques, et les prend sous sa protection, comme les races vaincues.

domination des Franks; encore infidèles, à celle des Wisigoths et des Burgundes hérétiques.

Les désirs et les espérances des populations gallo-romaines n'étaient pas inconnus du chef de la principale tribu des Franks, Hlodowig [1], brave, ambitieux et assez habile politique pour comprendre combien l'influence des évêques pouvait favoriser ses projets de conquête. Aussi, étant encore païen, il avait pour eux beaucoup d'égards. On sait comment il admit la réclamation de l'évêque de Reims, saint Remigius. Avant de la raconter, faisons connaître ce grand homme, qui mérita le nom d'Apôtre des Franks.

Remigius [2], plus connu sous le nom de saint Remi, était issu d'une famille gallo-romaine distinguée par sa noblesse. Sa naissance fut prédite d'une manière surnaturelle [3] par un solitaire nommé Montanus, qui fut chargé d'aller annoncer à la pieuse Cylinia qu'il lui naîtrait un fils prédestiné à faire de grandes choses, et qu'elle devrait appeler Remigius.

Cylinia crut à la parole du solitaire et mit au monde un fils, comme il le lui avait prédit.

Remi vit le jour au territoire de Laon. Son père se nommait Emilius, et il eut deux frères: saint Principius, qui mourut évêque de Soissons, et un autre dont on ignore le nom, qui eut deux enfants, saint Lupus de Soissons, successeur de saint Principius, et une fille qui épousa Genebaudus [4].

Dès ses premières années, Remi laissait entrevoir les vertus qu devaient embellir son âge mûr [5]. Il avait la gravité d'un vieillard, une bonté parfaite, une admirable douceur. Il n'était encore âgé

[1] Nous adoptons ordinairement, pour les noms franks, l'orthographe de M. Aug. Thierry, et nous la trouvons bien supérieure à l'orthographe ordinaire, qui défigure étrangement les noms. En prononçant l'aspiration h comme le k, la prononciation des noms franks devient facile. De *Hlodowig* (Clovis) on a fait *Hlodovicus*, *Ludovicus*, Louis.

[2] La Vie de saint Remi fut écrite peu de temps après sa mort. Grégoire de Tours parle de ce livre, qui est perdu. Ægidius (Gilles), qui fut évêque de Reims au VIIe siècle, pria Fortunat de Poitiers d'extraire de cette ancienne Vie des légendes pour l'office de son saint prédécesseur. Nous avons encore (Bolland., 1 octob.) ces légendes de Fortunat. Hincmar de Reims composa, au IXe siècle, une nouvelle Vie, dans laquelle il mit des fables sans le vouloir. (Bolland., *ibid.*) Nous emprunterons quelque chose à ce travail d'Hincmar; mais nous préférons nous appuyer ordinairement sur Sidonius, Grégoire de Tours et Fortunat.

[3] Fortunat., Vit. S. Remig., n° 1; apud Bolland., 1 octob.

[4] *V.* Bolland., Comment. hist., ad diem 1 octob., § 3.

[5] Fortunat., Vit. S. Remig., nos 2, 3, 4.

que de vingt-deux ans, quand il fut appelé, par les vœux unanimes des fidèles de Reims, à succéder à Bennagius sur le siége épiscopal de cette cité. Il y était à peine assis, qu'il montra, pour le saint ministère, une aptitude égale à celle des plus anciens évêques. Il faisait de grandes aumônes, passait de longues veilles en prières. Ses vertus les plus éminentes étaient la piété, la charité, l'humilité. La sérénité de son âme se peignait sur son visage, et la douceur de ses paroles exprimait bien la touchante bonté de son cœur. Dans sa vie, il était un parfait modèle de sainteté, et il rehaussait toutes ses vertus par le soin qu'il avait d'éviter l'éclat et de rechercher l'obscurité. Pasteur vigilant, il visitait souvent les paroisses de son diocèse, afin de s'assurer par lui-même s'il y avait quelque négligence dans le service de Dieu.

Principius de Soissons était, comme son frère, un modèle de toutes les vertus. Dans une lettre que lui adressa Sidonius, nous trouvons un bel éloge de ces deux grands évêques.

« Sidonius [1], au seigneur pape Principius, salut:

« Quoique je ne vous aie jamais vu, pape vénérable, vos actions me sont connues depuis longtemps. La gloire que donne la vertu ne peut être renfermée en d'étroites limites.

« Je veux bien que vous regardiez comme un mensonge ce que je vais vous dire, si mes paroles ne sont pas appuyées sur le témoignage d'un homme qui fut, à Lérins, l'émule des Lupus et des Maximus, qui rivalisa d'austérité avec les archimandrites de Memphis et de la Palestine; je veux parler de l'évêque Antiolius.

« C'est lui qui m'a appris quel digne père vous avez, quels dignes frères vous êtes vous-mêmes; quelle pureté de vie vous apportez tous deux dans les sublimes fonctions de l'épiscopat. Quand vous étiez auprès de votre père, sa maison l'emportait de beaucoup sur celle de l'ancien pontife Aaron; le bonheur que donnaient à celui-ci Ithamar et Eléazar fut empoisonné par Nadab et Abiu.

« Pour vous, lorsque vous approchez de l'autel, ce n'est pas avec un feu étranger, comme les indignes enfants d'Aaron; mais avec les victimes pures de la charité et de la chasteté, vous offrez un encens délicieux sur l'autel de votre cœur. Lorsque vous attachez, par les liens de vos prédications, le joug de la loi divine sur la tête des hommes rebelles, ce sont des taureaux que vous immolez mystiquement au Seigneur; quand, par les aiguillons d'une correction charitable, vous ramenez à l'amour de la douce et suave pudeur des

[1] Sidon. Apollin., lib. 8, epist. 14.

hommes souillés de la fange de l'impudicité, vous faites à J.-C., avec ces boucs impurs, un sacrifice d'agréable odeur; lorsque, touchée de vos exhortations, une âme contrite et repentante soupire au souvenir de ses fautes, c'est un couple de colombes que vous offrez à Dieu; quand, par vos conseils, vous amenez quelqu'un à renoncer aux aberrations d'une raison perfide, à professer la saine doctrine, à embrasser la foi, à suivre la voie droite, à espérer la vie, qui pourrait douter que, dans cette âme libre de toute hypocrisie, de toute hérésie, de tout schisme, vous ne présentiez au Seigneur le pain de proposition le plus pur, des azymes de sincérité et de vérité?

« Je rends à Dieu de vives actions de grâces, car je me suis aperçu en lisant votre lettre, que si l'évêque dont j'ai parlé plus haut m'a dit de vous de grandes choses, il m'en a caché de plus grandes encore. Vous semblez bien bon quand on entend parler de vous; vous êtes meilleur encore lorsqu'on vous lit. Si on vous voyait, vous apparaîtriez dans toute la perfection de la bonté.

« Veuillez m'écrire souvent, vous et votre frère. Si la difficulté des chemins et la distance des lieux s'opposent à mes désirs, priez du moins quelquefois pour ceux qui se recommandent à vos prières.

« Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape [1]. »

Sidonius était aussi en correspondance avec saint Remi, et on ne lira pas sans intérêt la lettre suivante qu'il lui adressa:

« Sidonius [2], au seigneur pape Remigius, salut:

« Un habitant de l'Arvernie vient de faire un voyage dans la Belgique [3] (je connais l'homme, mais j'ignore le motif de son voyage, ce qui n'importe guère). Arrivé à Reims, il gagna votre copiste ou votre libraire, et soit par argent, soit par amitié, bon gré mal gré, il en obtint un recueil complet de vos *Déclamations*. Il revint ici tout fier de sa riche collection de volumes. Nous voulions les lui acheter, mais il nous en fit présent, ce qui valait bien mieux; j'y avais du reste quelque droit.

« Tous les amis de la littérature ont été charmés, comme moi, de la lecture de vos discours. Nous nous sommes empressés d'en faire des copies, d'en apprendre par cœur de nombreux fragments.

[1] Nous avons encore une autre lettre de Sidonius à Principius de Soissons, lib. 9, epist. 8.

[2] Sidon. Apollin., lib. 9, epist. 7.

[3] Reims était métropole de la première Belgique.

Notre avis, à tous, est que personne, aujourd'hui, ne pourrait écrire aussi bien.

« Il y a de l'à-propos dans les exemples que vous apportez, de la fidélité dans vos citations. Vos discours sont remarquables par la justesse des épithètes, l'élégance des figures, la puissance des preuves, la force des pensées. Ils ressemblent à un fleuve par l'abondance des mots, à la foudre par la véhémence des péroraisons. La structure de vos périodes est ferme et vigoureuse, les divers membres en sont unis par d'heureuses transitions, les mots en sont arrangés avec tant de douceur et d'harmonie, que la langue du lecteur roule sur le palais sans jamais balbutier, sans rencontrer de mots durs et raboteux. Votre phrase, enfin, est unie et limpide comme la surface du cristal. Qu'ajouter encore? Il n'est point aujourd'hui d'orateur que vous ne puissiez laisser loin derrière vous.

« Cessez donc désormais de vouloir vous soustraire à nos jugements qui n'ont rien ni de mordant ni de satirique. Si vous différez de féconder notre stérilité par vos éloquents discours, nous ferons marché avec les voleurs. A notre instigation, la main rusée des larrons ira dévaliser votre portefeuille, et alors, mais inutilement, vous serez sensible à ce larcin, si vous ne l'êtes pas aujourd'hui à nos prières. Daignez vous souvenir de nous, seigneur pape. »

L'évêque de Reims était donc aussi distingué par son éloquence que par ses vertus. Il était très-savant, dit Grégoire de Tours [1], et particulièrement initié aux études de la rhétorique.

Tel était l'homme prédestiné de Dieu à éclairer les Franks des lumières du christianisme.

Une circonstance fortuite en apparence, mais sans doute ménagée par la Providence divine, mit en relation le chef des Franks et le saint évêque.

Hlodowig ayant conçu le dessein de soumettre à sa puissance les contrées des Gaules gouvernées par Syagrius, marcha sur la cité de Soissons. Syagrius, après avoir fait mine de la vouloir défendre, s'enfuit auprès d'Alarik, roi des Wisigoths, qui eut la lâcheté de le livrer à Hlodowig.

Les Franks étaient encore païens [2], et ils pillèrent, pendant cette expédition, un grand nombre d'églises, entre autres la basili-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.

[2] *Ibid.*, c. 27.

que de Reims, qu'ils dépouillèrent de tous les ornements du ministère ecclésiastique. Il y avait dans ce butin un vase d'une grandeur et d'une beauté remarquables. L'évêque Remi [1] envoya prier Hlodowig de lui faire rendre au moins ce vase, s'il ne pouvait lui faire restituer les autres richesses de son église. Hlodowig dit à l'envoyé de l'évêque : « Suis-nous jusqu'à Soissons; c'est là qu'on partagera les dépouilles; si le sort m'adjuge ce vase, je donnerai satisfaction à la demande de l'évêque. »

Lorsque l'armée fut arrivée à Soissons, on déposa toutes les dépouilles en un même lieu, et Hlodowig dit : « Je vous en prie, courageux guerriers, ne me refusez pas ce vase en dessus du lot qui me sera assigné par le sort. » A cette demande du roi, les plus sages répondirent : « Glorieux roi, tout ce qui est là sous nos yeux t'appartient, et nous-mêmes, nous nous faisons gloire de marcher sous tes ordres; fais comme il te semblera bon; nul ne peut résister à ta puissance. » Comme ils parlaient ainsi, un soldat violent et plein d'insolence éleva la voix, et, frappant le vase de sa francisque, dit à Hlodowig : « Tu n'auras rien que ce que le sort te donnera. » Tous étaient indignés; le roi seul dissimula, et, prenant tranquillement le vase, le remit à l'envoyé de l'évêque.

L'année suivante, Hlodowig passait, au Champ-de-Mars, la revue de son armée; il reconnut le soldat : « Personne, lui dit-il, n'a des armes aussi mal tenues que toi, » et, lui arrachant sa francisque, il la jeta à terre. Pendant que le soldat se baissait pour la ramasser, il lui fendit la tête en disant : « C'est ainsi que tu as frappé ce vase à Soissons ! »

Le roi des Franks eut bientôt soumis toutes les contrées des Gaules comprises entre le Rhin, l'Océan et la Loire. Les Wisigoths et les Burgundes tremblaient au bruit de ses conquêtes, et ces derniers voulurent s'unir à lui par un traité.

Les Burgundes, après la mort de Gundeuk, avaient reconnu pour chefs ses quatre fils [2] : Gundobald, Godégisil, Hilpérik et Godomar. Bientôt Hilpérik fut tué par Gundobald, qui eut l'atrocité de faire jeter à l'eau, une pierre au cou, l'épouse de son frère. Hilpérik avait laissé deux filles; la plus jeune s'appelait Hlothilde [3].

[1] Grégoire de Tours ne nomme pas saint Remi; mais Frédégaire, Aimoin et Hincmar disent positivement que ce fut saint Remi qui réclama par lui-même ou par ses envoyés le vase en question.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 28.

[3] *Hilde*, terminaison fréquente dans les noms franks, signifie *jeune fille*.

Les ambassadeurs qu'envoya Hlodowig au pays des Burgundes pour conclure le traité, ayant eu occasion de voir la jeune Hlothilde, la trouvèrent belle et sage, et en parlèrent à leur roi. Hlodowig l'envoya demander en mariage à Gundobald qui craignit de refuser le terrible roi des Franks. Les envoyés ayant reçu la jeune fille, l'amenèrent en toute hâte au roi, qui la vit avec joie et l'épousa.

Hlothilde, élevée au milieu des ariens, avait cependant conservé la foi catholique que professait son père.

Or, dit Grégoire de Tours [1], Hlothilde ayant eu un fils, désirait ardemment le faire consacrer par le baptême. Elle disait souvent à son mari : « Les dieux que vous adorez ne sont rien ; ils ne peuvent être utiles ni à eux-mêmes ni aux autres, puisqu'ils sont faits de pierre, de bois ou de métal ; il vaut bien mieux adorer CELUI qui a fait le soleil, la terre, la mer et tout ce qui existe. » Hlodowig était peu disposé à embrasser la foi ; il consentit cependant au baptême de son fils, et Hlothilde, afin de produire une salutaire impression sur un cœur que ses paroles n'avaient point ému, fit décorer magnifiquement le baptistère. L'enfant reçut le nom d'Ignomer, et mourut lorsqu'il portait encore les habits blancs des nouveaux baptisés. Hlodowig entra alors en fureur ; il reprochait la mort de son fils à sa pieuse épouse, et lui disait : « Si mon fils eût été consacré à mes dieux, il vivrait ; baptisé au nom de ton Dieu, il ne pouvait pas vivre. » Hlothilde répondait : « Je rends grâces au Dieu créateur tout-puissant, qui ne m'a pas trouvée indigne de donner un habitant à son royaume. »

Elle eut un second fils qui fut appelé Hlodomir, et Hlodowig consentit encore à ce qu'il fût baptisé. La douceur et la piété de sa vertueuse épouse désarmaient sa colère et faisaient taire ses préjugés. Le jeune Hlodomir tomba malade quelque temps après son baptême, et le roi disait : « Il ne peut lui arriver autre chose qu'à son frère ; puisqu'il a été baptisé au nom de ton Christ, il mourra bientôt. » Cependant Hlothilde priait, et le Seigneur rendit la santé à son enfant. Elle eût bien désiré faire abandonner à son mari le culte des idoles [2], mais elle avait la douleur de voir inutiles tous les efforts qu'elle faisait depuis longtemps. Une circonstance extraordinaire obligea le roi frank à confesser hautement ce qu'auparavant il refusait de croire (496).

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 30.
[2] *Ibid.*

Une troupe d'Allamans [1] s'étant jetée sur le territoire des Gaules, Hlodowig courut à eux. Les deux armées se ruèrent l'une sur l'autre avec fureur, et il se fit un horrible carnage. Cependant les Franks, après des efforts inouïs, commençaient à plier et à tourner le dos. A cette vue, Hlodowig lève vers le ciel ses yeux baignés de larmes, et, l'âme brisée de douleur, il s'écrie : « Jésus-Christ, que Hlothilde m'a dit être le Dieu vivant, toi qui peux, dit-on, porter secours et donner la victoire à ceux qui espèrent en toi, je t'appelle à mon aide ! Si tu me rends victorieux de mes ennemis, si tu me fais sentir cette puissance que dit avoir éprouvée le peuple qui t'adore, je croirai en toi et serai baptisé en ton nom ! J'ai appelé mes dieux, ils ne viennent pas me secourir; ils n'ont pas de puissance, puisqu'ils ne protègent pas ceux qui les implorent ! Je t'invoque et je désire croire en toi; seulement, arrache-moi à mes ennemis. »

Il priait encore lorsque les Allamans, épouvantés, prennent la fuite. Leur chef tombe percé de coups et ils disent à Hlodowig : « Ne fais pas de nous un plus grand carnage : nous sommes à toi. » Le roi des Franks mit fin à la bataille, rassembla son peuple, et vint raconter à Hlothilde comment il avait mérité d'obtenir la victoire en invoquant le nom du Christ. Il prit avec lui, en passant à Toul, un pieux ermite nommé Vedastus (saint Vaast), pour l'instruire de la foi chrétienne [2]. « Saint Vaast et saint Remi furent les deux flambeaux qui éclairèrent Hlodowig dans la voie de Dieu, et enfantèrent à J.-C. la glorieuse nation des Franks, qui devint un peuple élu dont les grandes œuvres célébrèrent la gloire de CELUI qui les appela des ténèbres à son admirable lumière. »

Ainsi parle le légendaire de saint Vaast, qui nous apprend un fait miraculeux dont le roi des Franks fut témoin.

Comme il passait sur un pont, auprès d'un village nommé Vungise [3], un aveugle qui apprit que Vaast était avec le roi, se mit aussitôt à crier : « Vaast, saint et élu de Dieu, ayez pitié de moi ! Je ne demande ni or ni argent, mais, par vos prières, rendez-moi la vue. » L'homme de Dieu sentit que la puissance divine était venue en lui, et, plus encore pour ceux qui l'entouraient que pour

[1] Greg. Tur., l. 2, c. 30.—Nous suivons Grégoire de Tours dans le récit de la conversion de Hlodowig. Quelques auteurs ont trouvé très philosophique de travestir ce fait qui eut, pour l'Église et la civilisation, de si prodigieux résultats.

[2] Vit. S. Vedasti, auctore Alcuino, c. 1 ; apud Bolland., 6 feb.

[3] Vouzy.

l'aveugle lui-même, il lui fit le signe de la croix sur les yeux en disant : « Seigneur Jésus, qui êtes la vraie lumière et avez ouvert les yeux de l'aveugle-né, rendez la vue à cet homme, afin que le peuple qui est présent sache que vous êtes le seul Dieu opérant des merveilles au ciel et sur la terre. » L'aveugle, aussitôt, recouvra la vue, et ce miracle produisit une impression salutaire sur Hlodowig et ses Franks [1].

Hlothilde avertit en secret saint Remi des heureuses dispositions du roi, et le pria de venir lui annoncer la parole du salut [2]. Remi étant arrivé, se mit à l'instruire très-secrètement et à l'engager à quitter le culte des idoles. « Père très-saint, lui répondait Hlodowig, je veux bien t'écouter, mais une chose m'arrête et m'empêche encore de faire ce que tu désires, c'est que le peuple dont je suis chef ne voudra pas abandonner ses dieux. Je vais l'assembler et lui parler selon ce que tu m'as dit. » Lorsque Hlodowig eut commencé à parler dans l'assemblée des Franks, tous s'écrièrent, par un effet de la puissance divine : « Bon roi ! nous abandonnons les dieux mortels et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remi ! »

A cette nouvelle, Remi fut comblé de joie. Il en écrivit aussitôt à tous les évêques des Gaules, les invitant au baptême du roi. Plusieurs s'y trouvèrent, entre autres Heraclius de Sens et Solennis de Chartres [3]. Le baptême eut lieu à Reims, la veille de Noël [4] de l'année 499, dans l'église de Saint-Martin.

Remi avait fait décorer magnifiquement le baptistère. Le pavé était couvert de superbes tapis et les murs étaient revêtus de tentures d'une blancheur éblouissante ; des cierges nombreux exhalaient en brûlant l'odeur la plus suave qui se mêlait à celle des parfums qu'on avait répandus dans l'église entière. Dieu fit tant de grâces à ceux qui étaient présents, dit Grégoire de Tours [5], qu'ils se croyaient transportés au milieu des joies du paradis. Le roi demanda le premier le baptême, et le nouveau Constantin s'avança joyeux vers le bain salutaire qui devait guérir la lèpre de son âme et laver toutes les

[1] « Dans la suite, ajoute Alcuin, on bâtit une église en ce lieu, pour perpétuer » le souvenir de ce miracle, et, jusqu'aujourd'hui (IXe siècle), ceux qui y viennent prier avec foi y reçoivent bien des grâces. »

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.

[3] Bolland., 27 sept. et 8 jun.

[4] Avit., Epist. ad Clodov.

[5] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.

taches de sa vie. Avant de le baptiser, Remi lui adressa d'éloquentes paroles. « Sicambre, lui dit-il en finissant, baisse la tête avec douceur, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. » Hlodowig ayant ensuite confessé le Dieu tout-puissant un en trois personnes, fut baptisé au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; puis il fut oint du chrême sacré avec le signe de la croix du Christ.

Plus de trois mille hommes de son armée [1] reçurent le baptême avec lui, ainsi que sa sœur Alboflède. Son autre sœur, nommée Hlanthilde, s'étant convertie de l'hérésie arienne, fut seulement marquée du saint chrême, après avoir confessé le Fils égal au Père et au Saint-Esprit.

La conversion de Hlodowig fut un grand événement pour l'Église catholique, et le pape Anastase II, ainsi que le grand évêque de Vienne, Avitus, envoyèrent au roi des Franks des lettres de félicitation.

« Glorieux fils, lui écrivit Anastase [2], je me réjouis que votre entrée dans la foi chrétienne coïncide avec la nôtre dans le pontificat. Le siége de Pierre ne peut que se réjouir en voyant une grande nation venir à lui et remplir ces filets que le bienheureux pêcheur d'hommes et porte-clefs de la céleste Jérusalem a reçu ordre de jeter en pleine eau.

« Nous avons voulu vous envoyer le prêtre Eumerius, afin de vous témoigner la joie que ressent votre père et vous animer à croître en bonnes œuvres. Vous serez notre bonheur et notre couronne, et l'Église, votre mère, se réjouira du progrès spirituel du grand roi qu'elle vient d'enfanter à Dieu.

« Glorieux et illustre fils, comblez de joie votre mère et soyez pour elle une colonne de fer. La charité d'un grand nombre se refroidit, notre barque est agitée des flots tumultueux de la malice des hommes; mais nous espérons contre l'espérance même. Nous louons le Seigneur qui vous a arraché de la puissance des ténèbres et a donné à son Église un protecteur qui saura la défendre et charger sa tête du casque du salut pour déjouer les efforts de ses ennemis.

« Avancez, cher et glorieux fils, dans la route où vous êtes entré, afin que le Dieu tout-puissant vous couvre de sa protection,

[1] Frédégaire dit qu'il y eut six mille hommes baptisés avec Hlodowig; Flodoard et Hincmar disent trois mille, sans compter les femmes et les enfants.

[2] Apud Bolland., ad 1 octob.

vous et votre royaume, qu'il ordonne à ses anges de vous garder en toutes vos voies et vous donne la victoire sur tous vos ennemis. »

Avitus de Vienne [1] commence sa lettre à Hlodowig par le féliciter d'avoir préféré l'Église catholique à toutes les sectes hérétiques qui se prétendaient chrétiennes; il le loue d'avoir compris que le respect dû aux ancêtres n'est pas une raison de rester dans l'erreur, et, après avoir parlé de l'éclat que la conversion d'un si grand roi répandait sur tout l'Occident, il continue ainsi : « Ce n'est pas sans raison que cet éclat a commencé à luire le jour de la naissance de notre Rédempteur. Vous deviez être régénéré par le baptême le jour même où le Seigneur du ciel est né pour la rédemption du monde. Le beau jour de la naissance du Seigneur est aussi le jour de votre naissance; vous y êtes né pour J.-C., comme J.-C. y est né pour le monde.

« Que dirai-je de la glorieuse solennité de votre baptême? Je n'ai pu y assister de corps, mais j'ai pris part, cependant, à la joie commune, car la bonté divine m'avait accordé la joie de connaître d'avance cette nouvelle. Pendant cette nuit sacrée où vous avez reçu le sacrement de la régénération, je me représentais tous ces évêques assemblés pour plonger un grand roi dans les eaux qui donnent la vie; je voyais ce roi courber, devant les serviteurs de Dieu, cette tête que les nations ne regardent qu'en tremblant; couvrir du casque du salut sa longue chevelure nourrie sous le casque guerrier; échanger la cuirasse contre les habits de la candide innocence [2]. Croyez-moi, roi très-glorieux, ces habits blancs donneront à vos armes une force nouvelle, et la sainteté s'unira à votre bonne fortune pour accroître vos succès.

« Je voudrais à mes éloges mêler quelques avis salutaires; mais ai-je besoin de vous prêcher la foi, à vous qui l'avez déjà depuis longtemps? Est-il besoin de vous exciter à la miséricorde, lorsqu'un peuple entier, naguère encore captif, exalte votre clémence, et devant les hommes par des transports d'allégresse, et

[1] Epist. Avit. ad Clodov. (*inter opera Avit.*, *à J. Sirmond. edit.*) Il pourrait sembler étonnant, au premier abord, qu'un évêque du pays soumis aux Burgundes félicite Hlodowig et souhaite à ses armes de nouveaux succès. Il faut se souvenir que les royautés barbares n'étaient pas constituées, aux v[e] et vi[e] siècles. Les chefs barbares n'étaient, aux yeux de la population gallo-romaine, que les lieutenants des empereurs d'Orient. L'idée de l'empire romain survécut longtemps à la ruine de l'empire d'Occident. Il ne faut pas perdre de vue cette remarque importante.

[2] Les nouveaux baptisés étaient revêtus d'habits blancs.

devant Dieu par des larmes de bonheur? Je ne vois qu'un conseil à vous donner : maintenant que le Seigneur s'est servi de vous pour conquérir votre peuple, étendez votre sollicitude sur les autres nations encore ensevelies dans leur ignorance; tirez de votre cœur cette bonne semence de la vérité, et jetez-la sur ces peuples que n'ont pas encore gâtés les dogmes pervers de l'hérésie; ne rougissez pas de leur envoyer des ambassadeurs pour soutenir, auprès d'eux, les intérêts de ce Dieu qui a si bien pris les vôtres. »

Avitus indiquait au zèle de Hlodowig les peuplades germaniques affiliées à ses Franks. On ignore s'il suivit le conseil du saint évêque de Vienne et s'il leur envoya des missionnaires; on sait seulement qu'il seconda de tout son pouvoir Remi, Vaast, Solennis et tant d'autres qui, aussitôt après sa conversion, travaillèrent à amener à la foi les diverses tribus frankes établies dans les Gaules.

Le baptême ne détruisit pas dans Hlodowig sa fière et apre nature; il eut toujours les vices d'un demi-barbare, mais on ne peut contester la franchise et la vivacité de sa foi.

Lorsqu'il était encore revêtu des habits blancs que les nouveaux baptisés [1] portaient alors pendant huit jours, saint Remi, qui continuait de l'instruire des vérités de la religion, lui lut un jour la passion de J.-C. Hlodowig fut vivement ému au récit des injustes et atroces tourments qu'eut à supporter le sauveur du monde. « Si j'avais été là avec mes Franks! » s'écria-t-il.

Malgré son caractère naturellement vindicatif, Hlodowig, devenu chrétien, oublia de nombreuses injures; il accorda à Remi la grâce d'un riche Gallo-Romain nommé Eulogius, et la douce et pieuse vierge Géneviève, qui vivait encore, plaida souvent, auprès de lui, la cause des malheureux [2]. Elle en obtint la délivrance d'un grand nombre de captifs, la grâce de bien des coupables. Hlodowig avait hérité pour elle de la vénération de son père Hilderik qui avait connu Géneviève lorsqu'il était venu assiéger Paris.

Ce fut pendant ce siége que Géneviève, voyant ses malheureux concitoyens manquer de pain, se dévoua pour eux, remonta la Seine jusqu'à Meaux et réussit à leur amener plusieurs bateaux chargés de blé : c'était pour la seconde fois que l'humble vierge sauvait sa patrie. Elle l'édifiait en même temps par une vie vraiment angélique. Depuis l'âge de quinze ans [3] jusqu'à cinquante,

[1] Fredeg., c. 21.
[2] Vit. S. Genovef., c. 6 et 11; apud Bolland., 3 jan.
[3] *Ibid.*, c. 4.

elle jeûna tous les jours ; excepté le dimanche et le jeudi. Elle ne prenait que ces jours-là un peu de nourriture qui consistait en du pain d'orge et des fèves. Elle ne buvait jamais ni vin ni autre liqueur qui pût enivrer. Après sa cinquantième année, elle commença à manger, avec son pain d'orge, un peu de lait et de poisson, « encore ne fut-ce que pour obéir aux évêques auxquels on ne peut désobéir sans faire un sacrilège, » dit le bon légendaire.

Chaque fois que Géneviève regardait le ciel, elle se prenait à verser des larmes, et, comme son cœur était pur, il lui semblait y voir J.-C. assis à la droite de Dieu le père. Elle avait pour compagnes ordinaires les douze vierges spirituelles dont parle Hermas dans son livre *Du Pasteur,* c'est-à-dire : la foi, l'abstinence, la patience, la magnanimité, la simplicité, l'innocence, la concorde, la charité, l'obéissance, la chasteté, la vérité, la prudence.

Outre ces compagnes purement mystiques, Géneviève avait avec elle plusieurs vierges [1] qui la reconnaissaient pour leur mère, et entre autres sainte Céline qu'elle aimait avec tendresse.

Quelquefois, Géneviève quittait sa douce solitude pour aller en pèlerinage. Elle aimait à visiter le tombeau de saint Denis, et elle se rendit à Tours par dévotion pour saint Martin. Sa vie bienheureuse fut couronnée d'une sainte mort, vers les premières années du VIe siècle.

Hlodowig fit commencer sur son tombeau une basilique qui fut achevée par Hlothilde. Cette église avait trois portiques et était enrichie de fresques représentant les histoires des patriarches, des prophètes, des martyrs et des confesseurs [2].

Après son baptême, Hlodowig fit construire un grand nombre d'autres églises et restaurer celles qui tombaient en ruines. Il suivait en cela les conseils de l'évêque de Rennes, saint Melanius. Ce saint avait d'abord été moine et avait succédé, sur le siége de Rennes, à saint Amandus. Sa légende, écrite par un auteur contemporain, nous fait ainsi connaître son élection et ses vertus [3] : « Le vénérable évêque de Dieu Amandus, sur le point de mourir et en proie à de cruelles souffrances, fit venir le bienheureux serviteur de Dieu Melanius et lui dit avec douceur et tendresse : « Mon très-« cher fils, demeure chérie de l'Esprit-Saint, prépare-toi à veiller

[1] Vit. S. Genovef., c. 5.

[2] *Ibid.*, c. 11.

[3] Vit. S. Melanii ; apud Bolland., 6 jan. — And. Duchêne, Rer. Franc. script. coætan., t. I.

« avec une sollicitude pastorale sur le troupeau du Seigneur qui te « sera confié, après ma mort, par le pasteur éternel. » Il annonça en même temps aux fidèles qu'il allait quitter le monde et qu'il aurait Melanius pour successeur. Le vénérable Amandus quitta en effet bientôt après cette vie terrestre, au milieu des larmes de ses enfants qui ne se consolaient qu'en pensant à celui qui devait lui succéder. Aussitôt qu'on eut fait les funérailles du bienheureux Amandus, qu'on eut confié son corps à la terre en chantant des psaumes et des hymnes, et que son âme fut allée au ciel chercher sa couronne, le peuple entier, clercs et laïques, guidés par la même pensée, par les mêmes désirs, coururent au monastère de Melanius qui fut élu évêque malgré ses réclamations et ses prières. On ne saurait dignement raconter les éminentes vertus dont il donna l'exemple après son exaltation sur le siége épiscopal. Ses veilles, ses jeûnes, ses prières étaient continuelles; toujours il avait l'œil de son esprit fixé en Dieu pour agir en tout suivant sa volonté. Il parcourut avec une infatigable activité les paroisses de son diocèse et il en arracha les derniers restes de l'idolâtrie. »

Hlodowig avait beaucoup de vénération pour Melanius. A sa prière, il distribuait d'abondantes aumônes, bâtissait des monastères, exerçait la justice envers ses peuples et favorisait de tout son pouvoir le culte divin [1]. Aucun évêque n'eut sur lui plus d'influence, si ce n'est saint Remi qu'il regardait, à bon droit, comme son père.

Le saint évêque de Reims, de son côté, aimait Hlodowig d'un amour paternel; il lui en donna une preuve touchante dans la lettre qu'il lui écrivit pour le consoler de la mort de sa sœur Alboflède qui avait été baptisée avec lui et était morte bien peu de temps après.

« La cause de votre chagrin, lui écrivit-il [2], me serre le cœur, et j'éprouve une bien vive douleur de la mort de votre sœur Alboflède, de glorieuse mémoire; mais elle est sortie si pure de ce monde, qu'au lieu de pleurer, nous devons nous consoler en pensant à elle. Elle a mené une vie si sainte, qu'on doit la croire appelée par Dieu dans les cieux pour y prendre une place au milieu des

[1] Vit. S. Melan.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 31.— Cet historien donne le commencement de cette lettre, qu'on trouve en entier dans plusieurs collections, entre autres dans les Bollandistes, 1 octob.

élus. Quoique ravie à vos yeux, elle vit encore pour votre foi, et J.-C. ne l'a enlevée de ce monde que pour lui donner la bénédiction de la virginité. Ne pleurez donc pas celle qui resplendit devant le Seigneur de la fleur virginale qui brille sur sa tête comme une couronne étincelante. A Dieu ne plaise que des fidèles pleurent celle qui a mérité d'être en ce monde la bonne odeur de J.-C., et qui, dans les cieux, peut leur accorder du secours par CELUI dont elle a mérité l'amour. Bannissez donc, seigneur, la tristesse de votre âme, élevez-vous à ces hautes pensées qui ramèneront le calme dans votre cœur et vous laisseront la liberté de penser au gouvernement de votre royaume; qu'une douce joie remplace votre abattement et vous travaillerez mieux à votre salut. Souvenez-vous du royaume que vous avez à conduire, sous la protection de Dieu; vous êtes le chef des peuples et vous tenez le gouvernail; que ceux qui, grâce à vous, sont si heureux, ne vous voient pas dans le deuil et l'amertume. Soyez vous-même votre consolateur; rappelez cette force d'âme qui vous est naturelle, et que la douleur n'obscurcisse pas la lucidité de votre esprit. La mort récente de celle qui vient d'être unie au chœur des vierges réjouit, j'en suis bien sûr, le roi du ciel.

» Je salue Votre Grandeur et vous recommande mon cher prêtre Maccolus qui vous porte cette lettre. Excusez-moi si j'ai eu la présomption de vous envoyer mes consolations lorsque j'aurais dû me présenter devant vous. Si vous m'ordonnez de vous aller trouver, je mépriserai la rigueur de l'hiver et les fatigues de la route; je m'efforcerai, avec le secours du Seigneur, d'arriver jusqu'à vous. »

L'âme noble et affectueuse de Remi se peint tout entière dans cette lettre si chrétienne. On y reconnaît l'ami sincère, le grand évêque et l'apôtre. A côté des consolations que la foi lui inspire, il rappelle Hlodowig aux grandes pensées que la religion impose à ceux qui, en ce monde, sont revêtus de la puissance et qui doivent s'oublier eux-mêmes pour ne penser qu'au bonheur de ceux qu'ils sont appelés à conduire.

Sans autre ambition que celle d'étendre le royaume de J.-C., Remi n'usait de l'influence que lui avaient acquise ses vertus sur l'esprit de Hlodowig que pour l'animer à seconder ses efforts pour la propagation du christianisme parmi les Franks. C'était le projet de Remi, sa pensée habituelle, son désir le plus ardent de les amener tous à la connaissance de J.-C.

Outre les soldats de Hlodowig qui, pour la plupart, avaient suivi

son exemple, il y avait plusieurs bandes de Franks qui reconnaissaient des chefs particuliers tels que Kararik, Sighebert, Rignomer et Ragnaker. Ce dernier roi s'était fixé à Cambrai et Kararik habitait aux environs de Tournai et de Térouenne. Ce fut principalement les Franks de Ragnaker et de Kararik, fixés dans sa province, qu'entreprit de convertir le saint évêque de Reims.

Il avait auprès de lui plusieurs disciples qu'il avait formés, par ses exemples, aux vertus de l'apostolat. C'étaient Eleutherius, Aumondus, Alpinus, Medardus, Athalbertus, et plusieurs autres moins connus. Il retint dans le royaume de Hlodowig, Alpinus qu'il établit évêque de Chalons (sur Marne), envoya Eleutherius à Tournai, Medardus (saint Médard) à la cité des Veromanduens, Aumondus et Athalbertus à Térouenne. Kararik et son fils embrassèrent la foi avec un grand nombre de leurs Franks; mais Ragnaker persévéra dans l'idolâtrie malgré les efforts de saint Vaast, que choisit Remi pour évangéliser les Franks de Cambrai et d'Arras.

Depuis le baptême de Hlodowig, Vaast avait repris sa vie remplie de bonnes œuvres, et, malgré son humilité, sa gloire jetait un si vif éclat [1], que le bienheureux évêque Remi dut le placer plus haut dans la maison de Dieu, afin que sa lumière brillât plus loin pour le salut d'un grand nombre. Il l'ordonna évêque et lui confia la mission de prêcher la parole de Dieu dans la cité d'Arras.

A son arrivée, l'homme de Dieu se mit à parcourir la ville et à chercher si, au milieu des ruines, il ne trouverait pas quelque débris d'église. Il savait qu'en ces lieux la religion avait été florissante jusqu'à l'invasion du cruel roi des Huns, Attila, qui avait détruit la ville et répandu, autour des autels, le sang des serviteurs de Dieu. L'apôtre de J.-C. trouva enfin, au milieu des décombres, les restes d'une antique église. On ne voyait plus que des épines et des reptiles immondes en ce lieu qui jadis avait retenti du chant des psaumes, et on n'y distinguait qu'avec peine des pans de mur à demi ruinés. A cette vue, Vaast gémit au fond de son âme et s'écria : « Ah ! Seigneur! tous ces malheurs sont tombés sur nous, parce que nous avons péché avec nos pères et que nous avons commis l'injustice et l'iniquité. Mais, Seigneur! souvenez-vous de vos miséricordes; pardonnez-nous et n'oubliez pas vos pauvres à jamais! »

Vaast ne perdit pas courage à la vue de la rude tâche qui lui était

[1] Vit. S. Vedasti, c. 3.

confiée. Suivi d'un petit nombre de prêtres et de diacres, il parcourut tout le pays et releva beaucoup d'églises auxquelles il aimait mieux donner l'ornement des louanges divines que le luxe des vaines richesses du monde. Libéral envers les pauvres, affable envers les riches, il sut, par ses aumônes et ses gracieuses paroles, gagner bien des cœurs et les amener à la pratique du bien. Lorsque l'infâme Ragnaker eut été tué par Hlodowig, le christianisme, par les soins de Vaast, fit de nombreuses conquêtes parmi les Franks de Cambrai qui reconnaît, aussi bien qu'Arras, saint Vaast pour son premier évêque.

Remi avait compris que le moyen le plus efficace pour étendre le christianisme parmi les Franks, était de multiplier les siéges épiscopaux. Ainsi, outre celui d'Arras et de Cambrai, il avait établi ceux de Térouenne et de Tournai, qu'illustrèrent saint Aumondus et saint Eleutherius; celui de Châlons, et enfin celui de Laon, sur lequel il plaça Genebaudus.

C'était un homme [1] distingué par sa noblesse et dont la science était aussi étendue dans les Saintes Écritures que dans les lettres profanes. Il avait épousé la nièce de saint Remi, et, de son consentement, gardait avec elle une parfaite continence lorsqu'il fut ordonné évêque. Genebaudus était vertueux; mais, trop confiant dans l'innocence de ses mœurs, il oublia qu'il n'était ni plus saint que David ni plus sage que Salomon. Il permit à son épouse, qui ne devait plus être que sa sœur, de le visiter souvent sous prétexte de venir puiser dans ses discours une instruction salutaire, et peu à peu le feu de la concupiscence se ralluma dans son cœur.

Il devint coupable et resta quelque temps dans son péché, qu'il était parvenu à cacher aux yeux des hommes. Le Seigneur, qui d'un seul regard avait amolli le cœur de l'apôtre infidèle qui l'avait renié, jeta enfin sur Genebaudus un œil miséricordieux et le fit rentrer en lui-même.

Genebaudus, converti par la bonté de Dieu, envoya prier saint Remi de venir à Laon. L'évêque de Reims s'y rendit aussitôt, et, après avoir été introduit avec respect dans l'appartement le plus secret de la maison, il demanda à Genebaudus pour quelle cause il l'avait fait venir. Genebaudus ne lui répondit que par ses gémissements et ses larmes, et en ôtant de son cou l'étole qu'il n'était plus digne de porter; Remi l'en empêcha, et lorsque tous deux

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 5.

eurent pleuré pendant long-temps (car Remi avait compris que Genebaudus avait commis un péché qui le rendait indigne de porter l'étole), l'évêque de Laon confessa le crime dont il s'était rendu coupable.

Saint Remi, le voyant brisé de douleur et presque désespéré, le consola, lui parla avec tendresse, lui rappela l'infinie bonté de Dieu qui ne méprise jamais le pécheur repentant, qui est mort pour rendre la vie aux coupables, et a toujours pardonné à ceux qui n'ont pas désespéré de sa miséricorde. Remi, par ses touchantes paroles, ramena la paix dans l'âme de Genebaudus; puis enferma l'évêque coupable dans une petite cellule près de l'église de Saint-Julien, pour y faire pénitence, et prit soin de son église, célébrant alternativement à Reims et à Laon les saints offices du dimanche.

Après sept ans de pénitence, Genebaudus connut, par révélation, que Dieu avait oublié son péché, et le saint évêque de Reims, qui avait reçu le même avertissement du ciel, vint ouvrir la cellule de Genebaudus, qu'il replaça sur son siége épiscopal.

Cet évêque passa le reste de sa vie dans la sainteté et la justice, faisant connaître à tous les miséricordes du Seigneur. Souvent il répétait avec l'Apôtre : « C'est une parole certaine et digne de foi que J.-C. est venu dans le monde sauver les pécheurs dont je suis le premier; mais j'ai obtenu miséricorde parce que le Seigneur a voulu faire voir en moi toute sa patience, pour l'instruction de ceux qui devront croire en lui. »

Genebaudus fut honoré comme saint après sa mort. Il eut pour successeur son fils Latro, qui avait été le fruit de son péché et qui eut, comme son père, le bonheur de se sanctifier sur le siége de Laon.

Cette église était particulièrement chère à saint Remi, qui lui donna une partie considérable des biens qu'il recevait de la libéralité de Hlodowig et des seigneurs franks. Le roi et les plus riches des Franks qui avaient embrassé le christianisme secondaient, dit Hincmar [1], le zèle de saint Remi, en lui donnant de grands biens en plusieurs provinces. Mais le saint évêque, afin de ne pas paraître travailler à la conversion des Franks par avarice, ne gardait rien de ces richesses, et les partageait aux églises qui avaient besoin de secours.

Il s'en servait aussi pour construire des monastères. Car, à l'exem-

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 5.

ple des Martin, des Victricius et de tant d'autres grands évêques, il regardait l'institution monastique comme un des moyens les plus puissants pour affermir la foi dans les nouvelles Églises. Il était surtout aidé, dans cette œuvre, par un de ses disciples nommé Théodorik (saint Thierri). Théodorik naquit dans un village du diocèse de Reims et eut pour père un voleur de profession nommé Markar. Mais il fut, dit Flodoard[1], comme un lis que Dieu fit éclore parmi les épines. Dès sa jeunesse, il se distingua par son innocence, et ses parents l'ayant engagé dans le mariage, malgré lui, il résolut d'y vivre en continence. Son épouse s'en offensa d'abord et se crut méprisée; mais elle donna ensuite son consentement et promit elle-même la continence, à la prière de saint Remi et de l'abbesse Suzanna qui dirigeait, à Reims, un monastère de vierges.

Théodorik se mit sous la discipline de saint Remi. Le saint évêque ayant reconnu son attrait pour la vie monastique, l'envoya avec l'abbesse Suzanna chercher, aux environs de Reims, un lieu convenable pour y bâtir un monastère. Ils choisirent le Mont-d'Or, et Théodorik y fut bientôt à la tête d'une fervente communauté.

Saint Remi l'ordonna prêtre et s'en servit utilement pour la conversion des Franks. Une des premières conquêtes du nouvel apôtre fut son père Markar, qui embrassa la vie monastique.

Remi, se rendant un jour au monastère d'Or, accompagné de Théodorik, chantait des psaumes avec son disciple pendant le chemin. Comme ils passaient auprès d'une maison de prostituées, la voix manqua tout à coup à Théodorik, et la même chose lui arriva au retour. Saint Remi fut étonné de voir son disciple, si habile à chanter les louanges de Dieu, perdre la voix aussi subitement, contre son ordinaire, et il lui en demanda la cause: « C'est que je gémis, lui répondit Théodorik, de la perte de tant d'âmes, et de ce que, dans le voisinage de mon saint père, il se commette de si honteuses turpitudes. »

Remi conçut aussitôt le dessein de remplacer ce mauvais lieu par un monastère dans lequel se retireraient ces malheureuses qui, en se perdant, en perdent tant d'autres avec elles.

Hlodowig aida saint Remi dans l'exécution de son projet, car il partageait ses idées sur l'importance des monastères. Plusieurs durent leur origine à ses libéralités, et entre autres, celui de Saint-Maximien, appelé vulgairement Saint-Mesmin, dont nous devons raconter la fondation.

[1] Flod., lib. 1, c. 24.

Au commencement de sa domination dans les Gaules, Hlodowig éprouva de la résistance en plusieurs cités. Celle de Verdun [1] leva ouvertement l'étendard de la révolte contre le nouveau souverain. Le roi frank eut bientôt rassemblé son armée, et il serra la ville de si près, qu'aucun des habitants n'en pouvait sortir. Réduits à l'extrémité, les citoyens de Verdun firent des réflexions trop tardives sur l'infériorité de leurs forces et ne pensèrent plus qu'à adoucir la colère du vainqueur. Leur évêque, nommé Firminus, venait de mourir; or, il n'y avait qu'un évêque qui pût désarmer la colère d'un roi barbare et mettre à ses pieds les prières du peuple. Cependant les citoyens de Verdun, privés de leur évêque, s'accordèrent à confier à un prêtre nommé Euspicius la difficile mission de fléchir le roi victorieux. Euspicius était rempli de l'esprit de Dieu et vénéré de tous. En entendant la prière du peuple, il se souvint de cette parole de J.-C. à ses Apôtres : « Quand vous serez devant les rois et les princes, ne cherchez pas ce que vous devez dire. Ce n'est pas vous qui parlerez, mais l'esprit de votre Père qui parlera en vous. » Après avoir invoqué le Seigneur pour lui et pour le peuple qui l'avait chargé de ses intérêts, il alla plein d'espérance trouver Hlodowig.

Le roi consentit à le recevoir. A mesure que les douces paroles de l'homme de Dieu frappaient ses oreilles, la colère et le ressentiment s'évanouissaient de son âme. Il promit le pardon, et Euspicius, plein de joie, lui offrant la main, s'avança avec lui en tête de l'armée jusqu'aux portes de la ville. A la voix d'Euspicius, les portes s'ouvrirent, le clergé accourut au-devant du roi, mêlant ses louanges aux hymnes qu'il chantait à la gloire du Seigneur, et s'avança jusqu'à l'église où Hlodowig rendit grâces à Dieu de sa glorieuse et pacifique victoire.

Après avoir réglé tout ce qui était nécessaire pour la bonne administration de la cité, le roi fit venir Euspicius en sa présence et lui témoigna le désir de le voir élevé sur le siége de Verdun. Mais le bon prêtre mettait en pratique cette parole du Seigneur : « Plus tu es grand, et plus tu dois t'humilier en toute chose si tu veux trouver grâce devant le Seigneur. » Il refusa l'épiscopat, et tout ce que le roi put obtenir, ce fut qu'il l'accompagnerait jusqu'à Orléans.

Euspicius voulut emmener avec lui son neveu Maximinus. Il l'aimait tendrement à cause de sa docilité et de son innocence, et il

[1] Vit. S. Maxim.; apud And. Duchêne, Rer. Franc. script. coætan., t. I, p. 531 et seq.

voyait avec bonheur ses vertus croître de jour en jour. Etant arrivé à Orléans, Hlodowig lui dit : « J'aurais voulu que tu fusses resté dans ta patrie pour en être le guide et le docteur; c'eût été, je crois, pour le bien de l'Église. Mais puisque Dieu a permis que tu sois venu avec nous à Orléans, je désire que tu choisisses, aux alentours, un lieu favorable pour y fonder un établissement utile qui puisse attirer sur nous les bénédictions du ciel, et où tes successeurs aient de quoi vivre en paix. »

Euspicius et Maximinus, ayant entendu ces paroles, se mirent à la recherche d'un lieu solitaire où ils pussent vivre dans le silence et éloignés du bruit du monde. Quand ils l'eurent trouvé, Euspicius dit au roi : « Mon âge avancé ne me permet pas d'espérer de longues années, et la sagesse et la vertu de mon neveu Maximinus, votre serviteur, me font espérer qu'il dirigera mieux que moi notre monastère. Je supplie donc Votre Libéralité de lui accorder la campagne de Miciacum, la petite propriété appelée Cambiacum et une autre appelée Litimiacum ; nous espérons pouvoir, en ces lieux, vaquer en toute liberté au service divin avec tous ceux qui viendront s'adjoindre à nous, sous la protection de l'évêque de cette cité, Eusebius. »

Miciacum ou Mici, situé entre deux rivières, semblait avoir été créé par Dieu exprès pour devenir un monastère. Son territoire fertile était couvert de vignes et de superbes forêts. Il était comme un port assuré où les serviteurs de Dieu se mettraient facilement à l'abri des périls que traînent après elles les fréquentations du monde.

Hlodowig céda volontiers à Euspicius le terrain qu'il lui demandait et en rédigea, dans toutes les formes, l'acte de donation qui est ainsi conçu [1] :

« Hlodowig, roi des Franks et homme illustre [2] :

« Nous vous concédons, à toi, vénérable vieillard Euspicius, à ton neveu Maximinus et à vos successeurs légitimes, Miciacum et tout ce qui appartient à notre domaine entre les deux rivières, y compris la forêt de chênes, la saussaie et les deux moulins, le tout exempt d'impôts, tant au-dessus qu'au-dessous de la Loire et du Loiret ; à la charge, pour vous et vos successeurs, d'implorer la divine miséricorde pour notre conservation, celle de notre chère épouse et celle de nos enfants.

« Et toi, saint Eusebius, évêque de la religion catholique, prends soin d'Euspicius et de Maximinus ; défends-les, eux et leurs biens,

[1] D. Ruinart., in Append. ad Greg. Tur., col. 1328.

[2] C'était un titre romain.

dans toute l'étendue de ton diocèse. On ne doit pas laisser persécuter ceux que le roi aime.

« Vous tous, évêques de la religion catholique, prenez-les aussi sous votre protection.

« Euspicius et Maximinus, vous n'êtes plus étrangers parmi les Franks ; regardez comme votre patrie le lieu que je vous accorde au nom de la sainte, indivisible, égale et consubstantielle Trinité.

» Qu'il soit fait comme moi Hlodowig l'ai voulu.

» Moi, Eusebius, ai confirmé le présent acte. »

Ainsi fut fondé le célèbre monastère de Mici ou de Saint-Mesmin.

II.

Église du royaume des Burgundes — Saint Avitus de Vienne. — Conférence des évêques catholiques et des évêques ariens. — Expédition de Hlodowig contre les Burgundes. — Avitus et Gondobald. — Sigismond, fils de Gondobald, converti par Avitus. — Avitus et le pape Symmaque. — De la primatie de l'Église de Vienne. — Jugement de Symmaque. — Lettre d'Avitus sur ce sujet. — Avitus et le pape Hermisdas — Études sur les ouvrages d'Avitus. — Ses poésies. — Ses lettres. — Dissentiment de Sigismond et des évêques. — Concile de Lyon. — Concile d'Epaone convoqué par Avitus et Viventiolus de Lyon. — Travaux législatifs de ce concile.

499 — 517.

Le christianisme était florissant dans les régions soumises à la domination des Franks. Tous les jours il multipliait ses conquêtes parmi ces nouveaux hôtes des Gaules, grâce surtout à Remi et à ses disciples, dont le Seigneur bénissait les travaux.

Pour le grand évêque de Reims, ce n'était pas assez d'étendre parmi les Franks le royaume de J.-C., il nourrissait la pensée de ramener à l'unité catholique le peuple burgunde, qui l'avait abandonnée pour embrasser le système impie d'Arius.

« Dieu, dit une relation contemporaine pleine d'intérêt [1], inspira au seigneur Remigius la bonne pensée d'engager les évêques du pays des Burgundes à se réunir, afin de ramener, s'il était possible, les ariens à la foi catholique.

» Le seigneur Étienne, évêque de Lyon, entra dans les vues de saint Remigius, et, afin de mieux réussir et de faire croire que la réunion des évêques avait tout autre motif, il écrivit à plusieurs de ses frères pour les inviter à la fête de saint Justus, qu'on célèbre avec beaucoup de solennité et qui attire une grande foule de peuple au

[1] Collat. Episcop., inter opera S. Avit. ; edit. Sirm., inter op. var., t. II, p. 270 et seq.

tombeau du saint, qui y fait de fréquents miracles. Avitus, évêque de Vienne, Eonius d'Arles, Apollinaris de Valence, Honoratus de Marseille [1], et plusieurs autres, tous catholiques et d'une vie irréprochable aux yeux du Seigneur, se rendirent à l'invitation d'Étienne.

Le plus célèbre était Avitus, le plus grand évêque du pays des Burgundes.

Alcimus Ecdicius Avitus était parent de Papianilla, femme de Sidonius, et du pieux guerrier Ecdicius qui combattit si courageusement pour l'indépendance de l'Arvernie. Il succéda à son père Hesichius sur le siége de Vienne. Sa première action connue est un acte de charité.

Gondobald, roi des Burgundes, ayant fait une expédition en Italie, en avait amené un grand nombre de prisonniers. Depuis longtemps l'Italie, ravagée par mille peuples barbares, était dans la désolation, et déjà les évêques des Gaules, Eonius d'Arles en particulier et Rusticius de Lyon, avaient envoyé d'abondantes aumônes à l'Église romaine.

Les prisonniers italiens retrouvèrent dans les évêques gaulois la même charité. Avitus, surtout, et une pieuse dame nommée Syagria, et surnommée le Trésor de l'Église, leur prodiguèrent tous les soins que put leur inspirer leur tendre amour pour les malheureux.

Théodorik, roi des Ostrogoths, étant devenu maître de l'Italie, gémissait de voir ses provinces dépeuplées et désirait vivement le retour des prisonniers retenus par les Burgundes. Il pria saint Epiphanius de Pavie, chargé autrefois par l'empereur Nepos de négocier la paix avec Évarik, de se rendre auprès de Gondobald et d'en obtenir le rachat des prisonniers.

[1] Honoratus de Marseille avait été disciple de saint Hilaire d'Arles. Gennade, prêtre de Marseille, son contemporain, dit de lui (*De Vir. illustr.*) : « Il a composé, en forme d'homélies, des discours très utiles, dans lesquels il expose la foi et combat les hérétiques. Non-seulement les évêques et les peuples des cités voisines désirent entendre ses sermons, mais si quelque affaire l'appelle en des églises éloignées, on l'oblige à y annoncer la parole de Dieu. Le saint pape Gélase a rendu, par écrit, témoignage à l'intégrité de sa foi. Il a composé, pour l'édification des fidèles, les Vies des Saints Pères, et en particulier celle de saint Hilaire d'Arles, dont il a été disciple. » Cette Vie est le seul ouvrage qui nous reste de lui.

Gennade, contemporain d'Honoratus de Marseille, composa un grand nombre d'ouvrages de polémique et un Catalogue des Écrivains ecclésiastiques. On croit que le traité *Des Dogmes ecclésiastiques* est de lui. On ne possède plus que cet ouvrage et son Catalogue. — *V.* sur Honoratus de Marseille et Gennade, l'Histoire littéraire de France, par les Bénédictins.

Le Gaulois Ennodius [1] nous a raconté avec des détails pleins d'intérêt le voyage du saint évêque de Pavie, dont il fut disciple et successeur. Gondobald se laissa fléchir par l'éloquence d'Epiphanius et n'exigea de rançon que pour ceux qui avaient été pris les armes à la main. Le nombre en était si grand, que l'or confié par Théodorik à saint Epiphanius ne suffit pas. Ce fut Avitus qui fournit le surplus avec la charitable Syagria.

Avitus s'étant rendu à Lyon sur l'invitation de l'évêque Étienne, fut choisi par tous les évêques présents pour porter la parole devant Gondobald et diriger les efforts qu'on allait faire pour convertir les ariens [2].

Gondobald était à son palais de Sarbiniacum. Avitus et Étienne, suivis des autres évêques catholiques, s'y rendirent. Le roi burgunde les reçut bien, malgré les intrigues des ariens, qui eussent désiré qu'il leur refusât audience.

Après avoir salué le roi, le seigneur Avitus lui dit [3] : « Si Votre Excellence [4] voulait donner la paix à l'Église, nous serions prêts à démontrer si clairement la vérité de notre foi d'après l'Évangile et les Épîtres des Apôtres, qu'il serait évident que votre croyance n'est ni selon Dieu ni selon l'Église. Vous avez ici auprès de vous les ariens les plus instruits, ordonnez-leur d'entrer en conférence avec nous, et qu'ils voient s'ils pourront répondre à nos raisons, comme nous aux leurs. »

Le roi répondit : « Si votre foi est véritable, pourquoi vos confrères n'empêchent-ils pas le roi des Franks de me déclarer la

[1] Ennodius a écrit en vers la Vie de saint Epiphanius de Pavie. On a encore de lui un grand nombre de lettres. Le P. Sirmond a édité ses œuvres.

[2] Collat. Episcop.—Bolland. ad diem 5 feb.

[3] *Ibid.*

[4] M. Aug. Thierry, après avoir parlé de la tolérance de Gondobald et de l'ingratitude des évêques qui correspondaient avec les Franks pour les exciter à faire une invasion, ajoute, à propos de la conférence que nous rapportons : « Gondobald, quoique barbare et maître, leur résistait avec une grande douceur, tandis qu'eux lui parlaient avec le ton d'arrogance des magistrats de l'ancienne Rome envers les rois barbares, l'appelant insensé, apostat et rebelle à la loi de Dieu. » (Hist. de la Conquête des Normands, t. I, p. 41.) Nous remarquons dans cette conférence, de la part des évêques, un ton très soumis et très réservé, et aucune des expressions que leur reproche M. Thierry. M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, t. II, p. 65) dit, en parlant de cette conférence : « La conférence qu'il (Avitus) eut à Lyon, en 499, avec quelques évêques ariens, en présence de Gondebaud, prouve à la fois *sa fermeté et sa prudence.* » L'opinion de M. Guizot est juste ; celle de M. Aug. Thierry est d'une injustice évidente.

guerre et de s'unir à nos ennemis pour nous détruire? La vraie foi ne peut pas résider avec la convoitise du bien d'autrui et la soif du sang des peuples. Qu'il montre sa foi par ses œuvres. »

Hlodowig avait, en effet, déclaré la guerre à Gondobald. Godegisil, frère du roi burgunde, ayant appris les victoires du roi des Franks, lui avait envoyé secrètement quelques-uns des siens pour lui dire[1] : « Si tu veux me prêter secours pour attaquer mon frère, le tuer au combat ou le chasser du royaume, je te paierai chaque année un tribut que tu fixeras toi-même. »

Hlodowig était ambitieux ; il aimait les batailles et avait à venger contre Gondobald la mort cruelle de Hilpérik, père de Hlothilde son épouse. Il fut bientôt sur les frontières de Burgundie.

Gondobald n'avait pas su découvrir l'intrigue de son frère et croyait à une ligue des évêques catholiques en faveur du roi des Franks. En amenant la discussion sur ce point, il espérait embarrasser Avitus, qui avait félicité Hlodowig après son baptême. Mais l'évêque de Vienne lui répondit avec la simplicité et la fermeté qu'inspire l'innocence.

« O roi, lui dit-il[2], nous ne savons pourquoi le roi des Franks fait ce que vous dites. Mais considérez que l'Écriture nous dit que souvent les royaumes sont détruits pour avoir abandonné la loi de Dieu. Le Seigneur suscite des ennemis à ceux qui se déclarent les siens. Embrassez la loi de Dieu avec votre peuple, et Dieu vous donnera la paix. Si vous avez la paix avec lui, vous l'aurez avec les autres ; ou du moins vos ennemis ne prévaudront pas contre vous.

» — Est-ce que je ne professe pas la loi de Dieu? répondit Gondobald. Quoi! parce que je refuse d'admettre trois dieux, je ne suivrais pas la loi de Dieu? Je n'ai pas vu dans l'Écriture qu'il y eût trois dieux, mais un seul.

» — C'est vrai, répliqua Avitus, l'Écriture dit : Ton Dieu est un, ô Israël ; et Dieu me garde d'avoir une autre foi. Mais, grand roi, en Dieu unique en essence il y a trois personnes. »

Le savant évêque partit de là pour exposer la doctrine de l'Église sur la sainte Trinité. Et comme il vit que Gondobald l'écoutait favorablement, il ajouta : « Ah! si vous vouliez savoir comme notre foi est appuyée sur des preuves solides, que d'avantages vous en retireriez pour vous et pour votre peuple! Ordonnez à vos évêques

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 32.
[2] Collat. Episcop.

d'en conférer avec nous en votre présence, et vous verrez bientôt que le Seigneur Jésus est le Fils éternel du Père, que le Saint-Esprit est co-éternel à l'un et à l'autre, et que ces trois personnes ne sont qu'un seul Dieu, éternel, n'ayant jamais commencé et ne devant jamais finir. »

Après ces paroles, Avitus et les autres évêques se jetèrent aux pieds du roi et les arrosèrent de larmes. Gondobald, vivement ému, les releva avec bonté et leur promit de leur faire savoir le lendemain ce qu'il aurait décidé.

Gondobald, s'étant rendu à Lyon, fit mander Étienne et Avitus. « Je vous accorde ce que vous m'avez demandé, leur dit-il, mes évêques sont prêts à vous démontrer que personne ne peut être co-éternel et consubstantiel à Dieu. Je ne veux pas que la conférence ait lieu en public, de peur qu'elle ne soit une occasion de trouble. Elle se tiendra en présence de mes sénateurs et autres personnes que je choisirai. De votre côté, choisissez ceux qu'il vous plaira, mais en petit nombre. La discussion commencera demain. »

Les deux évêques remercièrent le roi et s'en allèrent avertir leurs confrères. C'était la veille de la fête de saint Justus. Les évêques eussent bien désiré que la conférence fût remise après la solennité, mais ils n'osèrent pas le demander, dans la crainte de perdre l'occasion favorable qui se présentait de faire beaucoup de bien.

Afin d'obtenir, par l'intercession de saint Justus, un heureux succès, ils résolurent de passer la nuit dans la basilique où était son tombeau. On y chantait l'office nocturne. Or, le lecteur ayant récité une leçon tirée de Moïse, lut ces paroles : « J'endurcirai son cœur. Je multiplierai mes miracles et mes prodiges en Égypte, et il ne vous écoutera pas. » Après le chant des psaumes, le lecteur ouvrit le livre d'Isaïe et tomba sur ces paroles : « Vas et dis à ce peuple : Écoute et ne comprends pas. Aveugle les yeux de ce peuple et rends sourdes ses oreilles, de peur qu'il ne voie, n'entende et ne comprenne, de peur qu'il ne se convertisse et que je ne sois obligé de le guérir. » Après le chant des autres psaumes, le lecteur lut ces paroles dans la leçon tirée des Évangiles : « Malheur à toi, Corozaïm ! Malheur à toi, Bethsaïda ! Si les prodiges opérés dans vos murs eussent été faits à Tyr et à Sidon, ces villes eussent fait pénitence sur la cendre et le cilice. » Enfin, dans la leçon tirée des Épîtres des Apôtres, le lecteur récita ces paroles : « Méprises-tu les richesses de sa bonté et de sa patience, et ne sais-tu pas que par la

dureté et l'impénitence de ton cœur, tu amasses contre toi un trésor de colère pour le jour des vengeances? »

Les évêques prirent ces différents passages comme autant d'avertissements du ciel. Ils comprirent que le roi resterait dans son erreur, mais ils n'abandonnèrent pas pour cela leur résolution de prouver la vérité de la foi contre les ariens.

Ils se trouvèrent à l'heure indiquée au palais de Gondobald, accompagnés de quelques prêtres et diacres et de plusieurs laïques, parmi lesquels on distinguait deux officiers de l'armée du roi, Placidus et Lucanus.

Les ariens arrivèrent de leur côté. On prit séance. Avitus se présenta pour parler au nom des catholiques, Bonifacius au nom des ariens.

Avitus était d'ordinaire très-éloquent; mais le Seigneur, en cette circonstance solennelle, donna une nouvelle grâce à sa parole. Il ouvrit la discussion par une exposition lucide de la foi catholique, et démontra ensuite cette foi, d'après l'Ecriture-Sainte, d'une manière si évidente, que les ariens en étaient stupéfaits.

Bonifacius ayant pris la parole, n'entreprit pas de détruire les preuves d'Avitus, mais se jeta en des questions arduës, inintelligibles, comme s'il eût pris à tâche de fatiguer le roi.

Avitus cherchait à ramener Bonifacius à la question, et le pressait de répondre d'abord à ses preuves, après quoi on en viendrait aux objections. Mais comme l'évêque arien ne pouvait en ébranler aucune, il jugea plus commode d'adresser aux catholiques de violentes invectives. Il ne tint pas à lui qu'ils ne sussent parfaitement qu'ils n'étaient que des magiciens et des adorateurs de plusieurs dieux.

Gondobald, s'apercevant que son parti ne brillait pas, leva la séance en promettant que Bonifacius répondrait le lendemain. Les évêques catholiques se retirèrent, et, comme le jour n'était pas fini, allèrent retrouver les fidèles à la basilique de saint Justus, où ils rendirent grâces à Dieu de la victoire qu'il leur avait donnée sur ses ennemis.

Ils revinrent au palais le lendemain et rencontrèrent à la porte Aredius, qui les engagea à s'en retourner, sous prétexte que les discussions n'étaient propres qu'à aigrir les esprits. L'évêque Etienne connaissait Aredius et savait que, catholique en apparence, il favorisait secrètement les ariens pour faire sa cour au roi. Il lui fit observer qu'en cherchant à faire connaître la vérité, on travaillait à unir les esprits et non à les aigrir, parce que la vérité resserre les

liens de l'unité entre ceux qui la connaissent. Il ajouta qu'ils ne venaient que par ordre du roi, et Aredius, en bon courtisan, s'inclina devant cette raison.

Gondobald ayant aperçu les évêques, s'avança à leur rencontre, les introduisit lui-même, s'assit entre Etienne et Avitus, et leur fit de nouvelles plaintes contre Hlodowig, qu'il accusait de solliciter son frère Godegisil à s'armer contre lui.

Les évêques lui répondirent que s'il était uni de foi avec Hlodowig, on obtiendrait facilement la paix, et que si cela lui était agréable, ils feraient tout leur possible auprès du roi des Franks pour le détourner de son projet.

La conférence recommença ensuite. Avitus démontra que les catholiques n'adoraient pas plusieurs dieux, et il répondit victorieusement à toutes les objections de Bonifacius.

L'évêque arien voulut répliquer. Il recommença ses invectives de la veille et s'emporta avec tant de violence, qu'il en contracta un enrouement qui l'empêcha de continuer et faillit le suffoquer.

Le roi attendit vainement que la voix lui fût revenue, et, après un temps assez long, se leva plein de colère. Alors le seigneur Avitus lui dit en montrant les autres évêques ariens : « Si Votre Grandeur voulait ordonner à ceux-ci de discuter. » Le roi ne répondit pas et les évêques ariens gardèrent un profond silence. Saint Avitus ajouta : « Si vos évêques n'ont rien à répondre, pourquoi ne pas nous réunir tous dans la même foi ? » Les ariens, à ces mots, firent entendre de sourds murmures. « Si nos raisons ne peuvent vous convaincre, dit encore Avitus en s'adressant au roi, je ne doute pas que le Seigneur ne fasse un miracle pour confirmer notre foi. Que Votre Grandeur ordonne aux ariens de venir avec nous au tombeau de saint Justus. Nous l'interrogerons sur notre foi, Bonifacius sur la sienne, et le Seigneur décidera par la bouche de son serviteur. »

Le roi, surpris d'une telle proposition, allait l'accepter, quand les ariens s'écrièrent qu'il ne leur était pas permis d'avoir recours aux sortiléges et aux enchantements, pour prouver la foi. Gondobald ne se fit pas illusion sur le scrupule de ses évêques, prit par la main Etienne et Avitus et les conduisit jusqu'en ses appartements où il les embrassa avec effusion, leur demandant de prier Dieu pour lui.

Plusieurs de ceux qui avaient assisté à la conférence en retirèrent

plus de fruit que Gondobald, et, ayant abjuré leurs erreurs, furent baptisés quelques jours après [1].

Cependant Hlodowig avait assemblé son armée et était en marche vers la Burgundie. Gondobald, qui ne connaissait pas encore la trahison de son frère, lui envoya dire [2]: « Viens à mon secours, les Franks marchent sur nous et veulent s'emparer de notre pays. Réunissons nos forces contre ce peuple ennemi; si nous combattons séparément, nous aurons le sort de bien d'autres nations. » Godegisil fit répondre à son frère: « J'irai avec mon armée et te porterai secours. » Ayant donc assemblé son armée, il se joignit à Gondobald qui avait rencontré Hlodowig près de Dijon.

Au moment où le combat s'engageait, Godegisil s'unit à Hlodowig, et ensemble ils tombèrent sur les troupes de Gondobald, qui furent taillées en pièces. Le roi vaincu s'enfuit jusqu'à Avignon, où il s'enferma; Hlodowig courut l'y assiéger, tandis que Godegisil s'en allait faire à Vienne une entrée triomphale, comme s'il eût été déjà maître de toute la Burgundie.

Hlodowig serrait de près Gondobald. Aredius trouva moyen de délivrer son maître en engageant le roi frank à se contenter d'un tribut que le roi burgunde promit de lui payer.

Gondobald, délivré contre toute espérance, marcha sur Vienne et y surprit Godegisil qui fut tué. Les soldats franks que Godegisil avait dans son armée s'étaient réfugiés dans une tour; Gondobald leur accorda la vie et les envoya à Alarik, roi des Wisigoths. Il fit mettre à mort les sénateurs qui avaient pris parti pour son frère, et lorsque la paix fut entièrement rétablie, il institua des lois pour empêcher les Burgundes d'opprimer les Romains, c'est-à-dire, les indigènes [3].

Gondobald sentait qu'il avait besoin d'eux. Il s'était fait de Hlodowig un ennemi irréconciliable en refusant de payer le tribut qu'il lui avait promis. Or, les Gallo-Romains étaient catholiques, et ce fut sans doute pour se les attacher qu'il leur laissa, jusqu'à ses derniers moments, l'espoir de sa conversion. Il permettait aux catholiques d'engager des discussions publiques avec les ariens, et Avitus nous apprend, dans une de ses lettres, qu'un rhéteur célèbre, nommé Heraclius, se distingua dans ces luttes contre l'erreur [4]: « J'ap-

[1] Collat. Episcop. — Nous avons suivi littéralement ce document authentique et plein d'intérêt.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 32.

[3] *Ibid.*, c. 33.

[4] Avit., Epist. 47 ad Heracl.

prends, lui écrivait-il, que vous avez eu, en présence du roi, une conférence avec les ariens. Il paraît que c'est un vrai combat que vous avez été obligé de livrer. Ce n'est pas sans une volonté expresse de Dieu que vous consacrez à la défense de la vérité une bouche accoutumée aux pompes de l'éloquence. »

Avitus, de son côté, avait de fréquentes discussions avec les ariens, et Gondobald aimait à s'entretenir avec lui. Le roi burgunde avait des prétentions à la théologie; il proposait souvent des questions au savant évêque de Vienne qui éclaircissait ses doutes et parvint à le convaincre de la vérité de la foi catholique.

« Le roi des Burgundes, dit Grégoire de Tours [1], ayant connu que les assertions des hérétiques n'étaient pas fondées, confessa que le Christ était Dieu et que le Saint-Esprit était égal au Père. Il pria même saint Avitus de l'oindre du chrême, mais secrètement. L'évêque lui répondit: Si vous croyez ce que le Seigneur nous a enseigné, il faut le confesser publiquement, car le Seigneur a dit: « Si quelqu'un me confesse devant les hommes, et moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux. Celui, au contraire, qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux. » Comment, vous, le chef du peuple, vous seriez assez esclave du bon plaisir de ceux qui vous obéissent, pour ne pas avouer publiquement votre foi? Ne vous laissez pas dominer par cette faiblesse, et ce que vous croyez de cœur, confessez-le de bouche devant le peuple. Souvenez-vous de cette parole de l'Apôtre: « La foi du cœur conduit à la justice, mais il faut confesser sa foi de bouche pour arriver au salut. » Le prophète a dit aussi: « Je te confesserai, Seigneur, dans une grande assemblée, je te louerai au milieu d'un peuple nombreux... Je chanterai une hymne à ta gloire au milieu des nations. » O roi! ne savez-vous pas que c'est vous qui devez donner au peuple l'exemple du retour à la foi, au lieu de soutenir ses erreurs? Ce n'est pas votre peuple que vous devez suivre. Quand vous marchez au combat, vous marchez en tête de l'armée et l'armée vous suit. Ne vaut-il pas mieux que le peuple entre après vous dans la vérité que de le laisser périr avec vous dans l'erreur? Souvenez-vous qu'on ne se joue pas de Dieu et qu'il n'aime pas celui qui lui préfère même un royaume en ce monde. »

Ce fut en vain qu'Avitus pressa Gondobald de rentrer dans l'É-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 34.

glise. Son zèle, sa science, les éclaircissements qu'il lui prodiguait, tout vint échouer devant la crainte qu'avait le vieux roi burgunde d'irriter le peuple par sa conversion et de perdre son trône.

L'évêque de Vienne fut plus heureux auprès de Sigismond, fils de Gondobald. Ce prince quitta franchement l'erreur avec son fils Sigérik, et fit quelque temps après le voyage de Rome, afin de vénérer les tombeaux des Apôtres et de rendre ses hommages au Père commun des fidèles. Le pape Symmaque reçut le prince burgunde avec de grands honneurs et lui donna de précieuses reliques.

A son retour, Sigismond en enrichit plusieurs églises, et écrivit au pape pour lui en demander d'autres et le remercier des témoignages de bienveillance qu'il lui avait prodigués.

Avitus qui était, depuis la conversion de Sigismond, son ami et son confident le plus intime, dicta la lettre qu'il écrivit au pape. Avitus y fit bien voir qu'il ne gardait pas rancune au pape pour la décision qu'il avait rendue, assez récemment, dans la discussion qui s'était renouvelée entre les églises d'Arles et de Vienne, au sujet de la juridiction.

Le pape Anastase avait étendu les priviléges de la métropole de Vienne, parce que, probablement, la cité d'Arles étant soumise aux Wisigoths, son évêque ne pouvait que bien difficilement exercer sa juridiction sur les églises soumises à la domination des Burgundes.

Eonius d'Arles, après la mort d'Anastase, porta ses plaintes au pape Symmaque qui ordonna aux parties adverses de lui envoyer des députés pour lui faire connaître leurs raisons. Eonius envoya le prêtre Crescentius. Mais Avitus n'ayant envoyé personne, le pape donna raison à l'évêque d'Arles. Avitus qui, sans doute, n'avait pu, pour cause légitime, envoyer des députés, se plaignit d'avoir été condamné sans avoir été entendu. Symmaque lui écrivit qu'il était libre encore de soutenir ses droits [1].

Cette question ne fut terminée que plusieurs années après, sous l'épiscopat de saint Césaire d'Arles, et le pape Symmaque confirma la décision de saint Léon.

Au commencement de son pontificat, Symmaque avait été accusé de plusieurs crimes [2] auprès de Théodorik, roi d'Italie, qui ordonna à tous les évêques de son royaume de se réunir à Rome. Les évêques de Ligurie, d'Emilie et de Vénétie, se rendant au concile, passèrent par Ravenne et demandèrent à Théodorik pourquoi

[1] Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 156, 157.

[2] Ennod., Apolog.; edit. Sirm.

il les faisait assembler. Théodorik répondit que c'était pour examiner les crimes dont on accusait le pape Symmaque. Les évêques firent observer que le pape seul avait le droit de convoquer un concile et qu'il ne devait pas être soumis au jugement de ses inférieurs. Mais le roi leur ayant montré les lettres du pape dans lesquelles il demandait lui-même à être jugé dans un concile, ils continuèrent leur voyage pour Rome.

Il s'y trouva soixante-seize évêques qui déclarèrent Symmaque déchargé, quant aux hommes, des accusations portées contre lui; laissant le tout au jugement de Dieu.

Les évêques des Gaules ayant appris que les évêques d'une province avaient osé juger le chef de l'Église universelle, en furent très-affligés et chargèrent Avitus d'en écrire à Rome en leur nom.

L'évêque de Vienne adressa sa lettre à Faustus et à Symmaque qui étaient les chefs du sénat.

« Il serait bien à désirer, leur dit-il [1], que nous pussions nous rendre nous-mêmes dans cette ville que l'univers entier vénère, pour nous y acquitter de nos devoirs religieux et civils [2]; mais puisque le malheur des temps nous rend ce voyage impossible, nous aurions voulu, au moins, nous réunir et faire ainsi connaître à Votre Grandeur le sentiment unanime de tous les évêques des Gaules au sujet de cette affaire importante qui nous regarde tous; les bornes de nos provinces respectives, devenues infranchissables, ont mis obstacle à nos désirs. Je prie cependant le sénat de ne pas considérer cette lettre comme celle d'un seul évêque, car je ne vous écris qu'au nom de mes frères des Gaules qui m'ont donné, par lettres, commission de vous écrire, et je ne suis que l'interprète de leurs sentiments.

« Nous étions en de grandes inquiétudes au sujet de l'Église Romaine (inquiétudes bien légitimes puisque l'épiscopat tout entier est ébranlé quand son chef est attaqué), lorsque nous avons eu connaissance du jugement prononcé par les évêques d'Italie dans la cause du pape Symmaque.

[1] Avit., Epist. 31.

[2] S. Avitus était sénateur. Le sénat survécut à toutes les révolutions de l'empire d'Occident. Cet empire était bien, en réalité, partagé entre plusieurs chefs barbares; mais le sénat s'obstinait à regarder ces rois comme des lieutenants des empereurs, qui n'étaient, eux-mêmes, à ses yeux, que les premiers fonctionnaires de la *république*. Les empereurs d'Orient conservèrent long-temps certaines prérogatives vis-à-vis des rois d'Occident.

« Quoique cette sentence, rendue dans un nombreux concile, soit respectable en elle-même, nous ne pouvons dissimuler cependant que le saint pape Symmaque, poursuivi devant l'autorité civile, eût dû trouver dans ses co-évêques plutôt des consolateurs que des juges. De plus, il n'est pas facile de comprendre comment le supérieur a pu être jugé par ses inférieurs. Quand l'Apôtre nous interdit de recevoir légèrement une accusation contre un simple prêtre, comment a-t-on pu en recevoir une contre le chef de l'Église universelle? Le vénérable concile l'a compris, et c'est pour cela sans doute que, tout en affirmant qui ni lui ni le très-glorieux Théodorik n'avaient trouvé fondés les crimes reprochés au pape, il décide qu'il doit renvoyer à Dieu une cause dont il n'avait pu (soit dit sans offenser personne) se charger sans témérité.

« Comme sénateur romain et comme évêque chrétien, je vous conjure de vous intéresser autant à ce qui regarde l'Eglise qu'à ce qui regarde la république, et, dans votre cité, n'aimez pas moins le siége de Pierre que la capitale du monde. Si on a des reproches à faire à un autre évêque, on peut examiner sa cause sans difficulté; mais quand on attaque le pape de Rome, l'épiscopat tout entier chancelle. Vous savez au milieu de quelles tempêtes nous dirigeons le gouvernail de la foi. Si, comme nous, vous tremblez à la vue des périls que court notre vaisseau, il faut vous unir à nous pour en défendre le pilote. Souvenez-vous que ce n'est pas au troupeau à juger le pasteur; le souverain juge a seul le droit de demander compte des brebis à celui auquel il les a confiées. Travaillez donc à rétablir la paix si elle ne l'est pas encore. »

Hormisdas, qui succéda à Symmaque sur la chaire de saint Pierre, eut de fréquents rapports avec Avitus.

L'Eglise d'Orient était alors troublée par les partisans du schisme d'Acace de Constantinople [1]. Hormisdas, qui désirait la paix et l'union, avait envoyé des légats en Orient et il était parvenu à détacher du schisme les évêques de Dardanie, d'Illyrie et de Thrace. Mais depuis longtemps l'Église orientale ressentait contre l'Église d'Occident les atteintes de cette jalousie qui l'a conduite au schisme déplorable qui dure encore. Les efforts d'Hormisdas échouèrent contre la perfidie des Grecs et il ne put rétablir la paix.

Avitus avait appris du pape lui-même [2] les heureuses dispositions

[1] Fleury, Hist. eccl., t. VII, l. 30, 31.

[2] Epist. Hormisd. ad Avit.; Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 190.

des évêques qui étaient rentrés dans l'unité, et l'intention où il était d'envoyer de nouveaux légats en Orient.

Il s'intéressait si vivement à cette affaire, qu'il envoya à Rome, quelque temps après, le prêtre Alexius et le diacre Venantius, pour connaître le résultat de cette seconde ambassade. Dans la crainte que ses envoyés ne pussent arriver jusqu'à Rome, il chargea d'autres clercs d'aller à Ravenne demander à l'évêque Pierre les renseignements qu'il désirait [1].

La lettre qu'il donna pour le pape à Alexius et à Venantius était écrite au nom de tous les évêques de la Viennoise [2]; elle commence ainsi [3] :

« Au seigneur pape Hormisdas, très-illustre par ses mérites, très-glorieux en J.-C. et très-digne du siége apostolique.

« Malgré les nombreux travaux que vous ont inspirés votre zèle et votre vigilance pour soutenir la religion et les règles parfaites de la foi catholique, pour conduire dans la voie droite le troupeau qui vous est confié, c'est-à-dire tous les membres de l'Eglise universelle, vous avez daigné penser à la province de Vienne et la visiter l'année dernière par vos lettres pleines d'une sollicitude vraiment pastorale. Elles m'ont été remises par les clercs de l'Eglise d'Arles et nous avons tous été comblés de joie en y apprenant le retour des provinces de Dardanie, d'Illyrie et de Scythie à la communion de l'Eglise. Vous nous y avez donné aussi des instructions salutaires sur les précautions que nous avions à prendre vis-à-vis des Grecs, dont la perfidie aurait pu en imposer à notre ignorance.

« Nous apprenons en effet de plusieurs personnes dignes de foi, que les Grecs se vantent d'être parfaitement réconciliés avec l'Eglise Romaine; mais nous devons nous défier de leur peu de franchise et garder notre joie pour le temps où cette réconciliation sera certaine et incontestable.

« Eclairez-moi sur ce point, afin que je puisse moi-même éclairer les Gaulois, vos fils et mes frères, qui pourraient me consulter. Je n'exagère pas en vous disant que non-seulement dans la province de Vienne, mais dans toutes les Gaules, on s'en tiendra à vos instructions sur l'état de la foi en Orient. Priez pour nous, afin que nous ne soyons jamais trompés par des professions de foi falla-

[1] Avit., Epist. 37 ad Pet.

[2] *Ibid.*, Epist. 36 ad Senar.

[3] *Ibid.*, Epist. 87.

cieuses, et que, toujours en possession de la vérité, nous persévérions dans l'unité dont vous êtes le guide. »

Le pape répondit à Avitus [1] :

« Celui qui, malgré sa science, désire toujours des instructions nouvelles sur la discipline catholique, montre par là combien il a de zèle pour les préceptes divins. Celui-là seul a un zèle aussi pur dont la foi est vive et sincère.

« Très-cher frère, nous nous sommes réjoui dans le Seigneur en voyant, dans la lettre que vous nous avez envoyée par le prêtre Alexius et le diacre Venantius, combien vous êtes attaché aux constitutions du siége apostolique qui ont condamné les impies Nestorius et Eutychès, et combien vous mettez d'intérêt à savoir si nos démarches ont produit quelque résultat contre ces hérétiques qui troublent les Eglises orientales. »

Après avoir dit à Avitus que ces démarches avaient eu peu de succès, Hormisdas ajoute en parlant des Grecs :

« Nous avons cru utile de leur envoyer de nouveaux légats. Si la pensée du salut, l'amour de Dieu et la raison ne peuvent rien sur eux, peut-être céderont-ils enfin à nos importunités. Au moins ne trouveront-ils plus d'excuses si, après tant de sollicitations, ils restent encore obstinés dans l'erreur. Joignez vos vœux et vos prières aux nôtres, afin qu'en travaillant à maintenir la foi catholique, nous nous conservions purs de toute communion avec ceux qui l'attaquent. »

On s'occupait alors beaucoup dans les Gaules des hérésies de Nestorius et d'Eutychès qui troublaient l'Eglise d'Orient. Gondobald consultait souvent Avitus sur ce sujet; et nous avons encore les réponses du savant évêque, qui accusent en lui des connaissances théologiques peu communes.

On n'a pas donné une assez large place dans l'histoire à cet évêque, qui lutta contre l'erreur avec tant d'énergie et eut la gloire de ramener au sein de l'Eglise le peuple des Burgundes. Avitus fut un saint évêque, un homme de génie, un théologien profond, un grand poète.

On a droit de s'étonner que ses poésies soient demeurées si inconnues. Elles renferment cependant des beautés du premier ordre, et l'Eglise a peu de poètes aussi distingués.

Avitus nous a laissé six poèmes en vers hexamètres. Les trois

[1] Inter Epist. Avit., 88, et apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 191.

premiers sont sur la création, le péché originel et l'expulsion d'Adam et d'Ève du paradis terrestre. Ce sont comme trois chants d'une même épopée qu'on pourrait appeler le Paradis perdu [1].

Quelques extraits nous mettront à même de l'apprécier comme il le mérite.

Voici comment Avitus décrit la formation de l'homme :

« Dieu place la tête de l'homme au lieu le plus élevé de son corps et pratique dans son visage six ouvertures pour servir l'intelligence. Elles sont le siége de l'odorat, de l'ouïe, de la vue et du goût. Le toucher est le seul des sens qui soit répandu dans tout le corps ; il manifeste son action dans tous les membres. A la voûte du palais est attachée la langue. Elle est flexible, et quand l'air entre dans les cavités où elle est attachée, elle le frappe, et l'air, refoulé par elle, résonne comme sous un coup d'archet et sort avec des modulations variées. De la partie antérieure du corps sortent des bras vigoureux terminés par les mains, qui en sont comme les ramifications. Par derrière et au-dessous de l'occiput descend la moëlle épinière, qui distribue partout ses innombrables nerfs. Au-dedans est le poumon qui doit se nourrir d'un air léger qu'il reçoit et rend tour-à-tour. »

La science n'a rien à reprendre dans cette description anatomique d'un évêque du VI[e] siècle.

Avitus traite les faits avec exactitude ; mais il est gracieux surtout quand il peut laisser libre carrière à sa riche imagination. Telle est la description qu'il nous a faite du paradis terrestre :

[1] C'est une idée de M. Guizot, qui a fait dans son Histoire de la Civil. en France (t. II, p. 66 à 77) un curieux rapprochement entre le poème de saint Avitus et celui de Milton. « Ce n'est point par le sujet et le nom seul, dit M. Guizot, que » cet ouvrage rappelle celui de Milton ; les ressemblances sont frappantes dans » quelques parties de la conception générale et dans quelques-uns des plus im- » portants détails... L'analogie des deux poèmes est un fait littéraire assez cu- » rieux, et celui de saint Avite mérite l'honneur d'être comparé de près à celui » de Milton. »

Après avoir comparé la description de l'Éden que donne saint Avitus avec celle de Milton, M. Guizot ajoute : « Certainement la description de saint Avite est » plutôt supérieure qu'inférieure à celle de Milton... La description des beautés » de la nature me paraît à la fois plus variée et plus simple. »

M. Guizot trouve plusieurs autres morceaux des poèmes de saint Avitus dignes d'être comparés avec ceux où le grand poète anglais se trouve avoir traité le même sujet.

Ce jugement, plein d'une juste indépendance, honore M. Guizot, qui n'a pas craint d'élever si haut un poète chrétien du VI[e] siècle.

Le père Sirmond a édité les œuvres de saint Avitus. On les trouve au tome II de ses *Opera varia*.

« Bien au-delà de l'Indus, dans ces lieux où commence le monde, où se joignent, dit-on, les confins de la terre et des cieux, se trouve un séjour inaccessible aux mortels et fermé d'éternelles barrières, depuis que le premier coupable en fut chassé.

« La température n'y varie jamais : on n'y ressent point la rigueur des frimats, et le brûlant soleil d'été n'y succède pas aux glaces de l'hiver.

« Tandis que l'année, dans son cours mobile, nous ramène les chaleurs étouffantes et les gelées qui blanchissent nos campagnes, le ciel favorable y maintient un printemps éternel. Le fougueux Auster n'y règne jamais, aucun nuage ne vient ternir l'éclat d'un ciel toujours pur. La terre ne soupire jamais après la pluie, et les plantes y sont rafraîchies par une rosée bienfaisante. Les collines y conservent toujours leur verdure et les arbres leurs feuilles. Les fruits y mûrissent tous les mois et les arbres réparent vite leurs forces, doués qu'ils sont d'une séve vigoureuse.

« Le soleil n'y ternit point l'éclat du lys, les violettes n'y sont jamais flétries, la rose y conserve toujours sa couleur et sa forme gracieuse.

« Le baume le plus suave tombe des branches fécondes des plantes ; et si parfois un vent léger s'élève, la belle forêt qui embellit cet heureux séjour, caressée de son souffle, agite avec un doux murmure ses feuilles et ses fleurs, et laisse échapper les parfums les plus délicieux.

« Une claire fontaine sort d'une source dont l'œil atteint sans peine le fond. L'argent le mieux poli, le cristal le plus pur, n'ont pas l'éclat de ses ondes. Les émeraudes et toutes ces pierres précieuses qu'apprécie tant la vanité mondaine, sont les cailloux qui sont épars sur ses rives et lui forment comme un diadème. »

Ce tableau est plein de fraîcheur et de grâce ; en voici un autre où l'énergie est peinte dans toute sa rudesse. Avitus met en scène Satan entrant dans le paradis terrestre et apercevant Adam et Eve pour la première fois.

« Lorsqu'il vit les nouvelles créatures, menant dans ce beau séjour une vie heureuse sous la loi qu'elles avaient reçue du Seigneur avec l'empire du monde ; lorsqu'il les vit jouir, au sein de tranquilles délices, de tout ce qui leur était soumis, une noire jalousie embrâsa son âme.

« Il y avait bien peu de temps qu'il était tombé des cieux et qu'il avait entraîné dans les abîmes la troupe liée à son sort. En voyant

les nouvelles créatures si heureuses, il se rappela son ancienne félicité et il lui sembla qu'il avait perdu davantage. La honte et l'envie oppressèrent son cœur et il épancha en ces mots ses amers regrets :

« O douleur ! c'est donc cette œuvre de terre qui doit nous rem-
» placer ! Moi, Vertu ! j'ai possédé le ciel et j'en ai été chassé, et cette
» boue succéderait aux honneurs des Anges ! Un peu d'argile façon-
» née régnerait, posséderait la puissance qui nous a été ravie ! Non,
» jamais. Nous ne l'avons pas perdue tout entière cette puissance,
» nous pouvons et nous savons nuire. Ne tardons pas. Ce combat me
» plaît... dès aujourd'hui je l'engage. Ils sont simples encore, ils
» ignorent la ruse. Trompons-les maintenant qu'ils sont seuls, et
» avant qu'ils aient lancé dans l'éternité des siècles une postérité
» nombreuse. La tâche sera plus facile. Non, je ne permettrai pas
» que rien d'immortel sorte de la terre ! Je ferai périr la race entière
» dans sa source... la racine coupée, l'arbre ne pourra s'élever. Ce
» sont là mes consolations, à moi Ange tombé ! Si je ne puis remon-
» ter aux cieux, au moins ils seront aussi fermés pour ces nouvelles
» créatures. Ma peine me semblera moins dure si je les vois souffrir
» avec moi. C'est l'orgueil qui m'a précipité des cieux, c'est par la
» même voie qu'ils sortiront du paradis. »

» Il dit et il poussa un sourd gémissement. »

Un morceau non moins frappant est celui où Avitus représente Adam, répondant à Dieu qui vient de le condamner. C'est le langage de l'orgueil humilié et du désespoir :

« Lorsqu'il se voit condamné, il ne demande pas humblement son pardon ; il ne prie pas, il ne verse point de larmes, il ne cherche pas, en avouant son crime, à détourner le châtiment qu'il a mérité ; lui, misérable, il n'invoque pas la pitié ! il se redresse, s'irrite et son orgueil s'exhale en cris insensés.

« C'est donc pour me perdre que cette femme m'a été unie ! celle
» que tu m'as donnée pour compagne, c'est elle qui, vaincue elle-
» même, m'a vaincu par ses mauvais conseils ! c'est elle qui m'a
» persuadé de prendre ce fruit qu'elle connaissait déjà ! Elle est la
» source du mal, c'est d'elle qu'est venu le crime. J'ai été crédule,
» mais c'est toi, Seigneur, qui m'as dit de me confier en elle, en
» m'attachant à elle par les nœuds les plus doux ! Heureux si ma
» vie, d'abord solitaire, s'était écoulée sans que j'aie connu les
» liens d'une telle union ! heureux si je n'avais jamais subi le joug
» d'une compagne aussi fatale ! »

» Il dit, et le Créateur, adresse à Eve désolée ces paroles sévères :
« Pourquoi as-tu entraîné ton mari dans ta chute ? femme perfide !

» pourquoi n'être pas tombée seule et avoir détrôné la raison su-
» périeure de l'homme?

» Et Eve, pleine de honte, dit que le Serpent l'a trompée et lui a persuadé de toucher au fruit défendu. »

Le poète décrit ainsi la sortie d'Adam et d'Eve du paradis terrestre:

« Le Seigneur les revêt tous deux de peaux de bêtes et les chasse du bienheureux séjour du Paradis; ils tombent ensemble sur la terre; ils errent çà et là d'une course rapide et ne trouvent partout qu'un désert. La terre est couverte d'arbres et de gazon, elle a de vertes prairies, des fontaines et des fleuves, et elle leur paraît hideuse auprès de toi, ô Paradis! Ils la regardent avec horreur, et, par un sentiment naturel à l'homme, ils en aiment bien davantage ce qu'ils ont perdu. Ils ne voient pas les bornes de la terre, et cependant ils s'y sentent à l'étroit et ils gémissent. Le jour même est sombre à leurs yeux, et lorsque le soleil brille de tout son éclat, ils se plaignent que la lumière ait disparu. »

Les trois autres poèmes de saint Avitus, le *Déluge*, le *Passage de la Mer Rouge* et l'*Eloge de la Virginité*, sont inférieurs aux trois premiers; on y trouve cependant des fragments remarquables, et on s'étonne, en les lisant, qu'un tel trésor soit resté si longtemps enfoui et oublié.

On pourrait en dire autant de bien d'autres ouvrages inspirés par la religion. La littérature chrétienne sera un jour réhabilitée, nous en avons l'espérance.

Outre les poèmes de saint Avitus, nous trouvons dans ses œuvres quelques homélies et un assez grand nombre de lettres qui en forment la partie la plus considérable.

Les lettres d'Avitus n'ont pas l'intérêt historique de celles de Sidonius; elles sont précieuses cependant. Plusieurs sont adressées à Gondobald, ce sont de vrais traités théologiques; tout ce que l'évêque de Vienne écrit au roi burgunde est relatif à sa conversion ou à son instruction. Ses lettres à Sigismond ont un caractère tout différent; il y parle comme un ami, un directeur, un père. Plusieurs de ses lettres aux évêques nous font connaître la pieuse coutume où ils étaient de s'édifier mutuellement en s'écrivant, chaque année, la manière dont ils avaient célébré les grandes solennités de la Nativité et de la Résurrection. Les autres sont des réponses aux consultations qu'on lui adressait. Ainsi il écrit [1] à l'évêque Constantius, de ne jamais permettre aux clercs d'avoir recours aux juges

[1] Avit., Epist. 61.

laïques et de ne pas excommunier précipitamment; il dit à Etienne [1], métropolitain de Lyon, qu'il est de son devoir de déployer un zèle très-actif contre les Donatistes; il conseille [2] à Victorius de Grenoble de ménager les Ariens et de ne pas les exaspérer en leur ôtant violemment leurs églises; il lui indique aussi la manière dont il doit agir contre un Burgunde nommé Vinkomal qui avait contracté un mariage incestueux.

Il paraît que ces sortes de mariages étaient alors assez fréquents parmi les Burgundes, et, à la cour même du pieux Sigismond [3], le préfet du fisc, Etienne, avait épousé sa proche parente, Palladia, malgré la défense de l'Eglise.

Les évêques ne purent tolérer un pareil scandale et ils excommunièrent les coupables dans un concile qu'ils tinrent à Lyon.

Sigismond prit parti pour Etienne et menaça les évêques de sa colère s'ils ne revenaient sur leur sentence. Ils se réunirent de nouveau à Lyon, mais afin de donner une preuve éclatante de leur courage et de leur respect pour les lois de l'Eglise. Ils firent six canons dont le premier est ainsi conçu [4] :

« Assemblés de nouveau dans la cité de Lyon pour examiner la cause d'Etienne qui s'est rendu coupable d'inceste, nous avons décidé que notre première sentence serait maintenue et qu'Etienne resterait condamné. Cette sentence ne frappe pas Etienne seulement, mais tout autre qui se rendait coupable du même crime. »

Les évêques pensèrent bien que cette décision allait soulever contre eux une violente tempête, c'est pourquoi ils arrêtèrent : 1° Que si un évêque était persécuté, tous les autres prendraient sa défense; 2° que si le roi se séparait des évêques, ils se retireraient tous en des monastères, jusqu'à ce que le calme fût rétabli; 3° que pendant leur retraite, celui qui voudrait faire en leurs diocèses quelque fonction ecclésiastique ou des ordinations, serait déposé et excommunié; 4° que celui qui tenterait d'usurper leurs églises serait excommunié avec ceux qui auraient pris part à son ordination.

Dans le sixième canon, les évêques imposent la stricte obligation de suivre ces règles, et, pour faire plaisir au roi, ils accordent à Etienne et à Palladia la permission de rester dans l'église jusqu'à la

[1] Avit., Epist. 24.
[2] *Ibid.*, Epist. 6.
[3] Il succéda à son père Gondobald en 517.
[4] Concil. Lugdun.; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 202.

prière du peuple, qui se disait après l'Evangile [1]. Le roi demandait davantage.

Parmi les courageux évêques qui signèrent ces décrets, les plus célèbres sont saint Viventiolus, successeur d'Etienne sur le siége de Lyon et ami intime d'Avitus; Apollinaris de Valence, digne frère du grand évêque de Vienne; saint Sylvestre de Châlon (sur Saône), qui donna à saint Césaire la tonsure cléricale; saint Grégoire de Langres, oncle de Grégoire de Tours et qui fut évêque après avoir été quarante ans comte d'Autun; saint Claude de Bezançon, qui monta sur ce siége après avoir gouverné le monastère de Condat avec tant de sagesse, qu'il en fut comme le second fondateur et qu'il lui laissa son nom.

On ne voit pas parmi les souscriptions du concile, celle d'Avitus; sa légende [2] nous apprend cependant qu'il y assista.

Sigismond, excité par Etienne, entra en fureur en apprenant la décision du concile. Les évêques se mirent peu en peine de la colère et des menaces d'un roi de la terre [3]; ils s'unirent pour supporter ensemble la persécution, et se retirèrent dans un endroit du diocèse de Lyon qu'on appelait *Sardinia*. Le roi, outré de leur constance, leur ordonna de retourner à leurs Eglises; ils se séparèrent après avoir pleuré et prié ensemble, mais restèrent unis de sentiment.

Celui qui eut le plus à souffrir de la persécution, fut l'évêque de Valence, Apollinaris; mais Sigismond étant tombé malade quelque temps après, et ayant été guéri par ce saint évêque, rentra en lui-même et lui rendit son amitié ainsi qu'aux autres évêques de son royaume.

Ce fut probablement après cette réconciliation qu'Avitus et Viventiolus de Lyon convoquèrent tous les évêques de Burgundie, pour un concile qui se tint à Epaone [4] (517).

Dans sa lettre de convocation [5], Avitus dit aux évêques de sa province que le pape lui a fait de vifs reproches de ce que les conciles

[1] C'est-à-dire l'*Orate fratres*.

[2] Vit. S. Avit., § 2; apud Bolland., 5 febr.

[3] *Ibid.*

[4] On croit que Yenne, au diocèse de Belley, est l'ancienne Epaone. Des ruines considérables, disent les Bollandistes (5 *febr.*, *Comm. præv.*, *Vit. S. Avit.*, n° 27), attestent qu'il y eut en cet endroit une ville importante, et on y a trouvé des pierres sur lesquelles on lisait cette inscription : *Deæ Eponæ*. On sait que les Gaulois déifiaient leurs villes.

[5] Avit., Epist. 80.

y étaient si rares, et leur recommande de ne pas se dispenser d'assister à celui d'Epaone. Si une maladie grave ou toute autre cause aussi légitime les empêche de s'y rendre, ils devront y envoyer deux prêtres pieux et instruits avec leur procuration.

Saint Viventiolus fit à tous les clercs de sa province l'obligation d'aller au concile et permit aux laïques d'y assister, « afin, dit-il [1], que le peuple connaisse ce qui sera décidé par les évêques. Nous donnons aux fidèles la permission d'accuser les clercs devant le concile, car il est juste que tous les catholiques désirent avoir un clergé vertueux; seulement, les accusations ne doivent pas être inspirées par la haine ou l'envie et l'accusateur devra prouver ce qu'il dénoncera au concile. »

Vingt-cinq évêques se trouvèrent à Epaone. Les plus célèbres après Avitus et Viventiolus, qui présidèrent, étaient Apollinaris de Valence, Grégoire de Langres, Sylvestre de Châlon, Claude de Bezançon, Pragmatius d'Autun, Catulinus d'Embrun.

Ils firent quarante canons relatifs au clergé, aux biens ecclésiastiques et à l'état monastique. En voici l'analyse.

1° Canons relatifs au clergé:

L'évêque doit se rendre aux conciles et aux ordinations quand il est convoqué par son métropolitain; s'il refuse d'y aller, sans raison légitime, il sera excommunié pendant six mois; il lui est défendu d'élever aux Ordres du diaconat et de la prêtrise, les bigames, et d'admettre dans le clergé ceux qui auraient été en pénitence publique.

Il ne doit consacrer, par l'onction du chrême, que des autels de pierre, et il ne peut suivre, dans l'office divin, d'autre rit que celui de sa métropole [2].

Il est défendu aux évêques, aux prêtres et aux diacres d'élever des chiens ou des oiseaux pour la chasse, sous peine de trois mois d'excommunication pour l'évêque, de deux mois de la même peine pour le prêtre, d'un mois pour le diacre.

Un prêtre ne peut aller exercer les fonctions ecclésiastiques dans un autre diocèse, sans la permission de son évêque. Le prêtre et le diacre ne peuvent même voyager sans être porteurs d'une lettre de leur évêque; autrement, on ne peut les recevoir en communion dans les lieux qu'ils parcourent.

[1] Epist. Vivent.; apud Hard., Concil., t. II, p. 1046.

[2] Concil. Epaon., can. 1, 2, 3, 26, 27; apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 194 et seq.

Lorsqu'un clerc est cité devant un tribunal civil, il doit comparaître, mais il doit n'y citer personne.

Les clercs catholiques doivent fuir les hérétiques sous peine d'excommunication pour les clercs majeurs, et de la discipline pour les autres.

La discipline, d'abord en usage dans les monastères, commençait donc à être employée contre les clercs mineurs. Elle consistait ordinairement en trente-neuf coups de fouet. C'est ce qu'on appelait la *Discipline légitime*.

Il est défendu aux clercs de faire des visites aux femmes, sans témoins ou à des heures indues, comme à midi [1] et au soir.

Le prêtre ou le diacre, coupable d'un crime capital, sera enfermé dans un monastère. Le faux témoignage était, pour les clercs, un crime capital [2].

2° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques :

L'évêque ne peut vendre les biens de son église à l'insu du métropolitain ; il peut seulement les échanger. Un prêtre chargé d'une église ne peut disposer des biens qu'elle possède, il ne peut faire aucune acquisition qu'au nom de cette église pendant tout le temps qu'il en est chargé.

Un clerc qui est ordonné évêque ne doit rien emporter, dans sa nouvelle église, des biens dont il avait la jouissance dans l'église qu'il desservait comme prêtre et qu'il abandonne.

Un évêque ne peut rien donner des biens de son église par testament. Ses legs seront nuls, à moins qu'il ne dédommage l'église sur ses biens patrimoniaux.

Un clerc qui jouit de biens ecclésiastiques, même par l'autorité du prince, ne peut jamais en avoir la propriété, mais seulement l'usufruit. Pour les biens ecclésiastiques, il ne peut jamais y avoir de prescription [3].

Les biens ecclésiastiques appartenaient donc à l'église et non au clergé ; l'évêque en avait l'administration générale sous la surveillance du métropolitain ; il ne pouvait aliéner que des biens de peu de valeur, et n'avait pas le droit de changer la destination des biens-fonds sans le consentement du métropolitain et des comprovinciaux.

Le prêtre chargé d'une église avait la jouissance de ses biens ;

[1] Midi était une heure indue, parce que c'était la coutume alors d'y dormir.

[2] Concil. Epaon., can. 4, 5, 6, 11, 13, 15, 20, 22.

[3] *Ibid.*, can. 7, 8, 12, 14, 17, 18.

mais il devait donner à l'église épiscopale une partie des revenus et des offrandes quotidiennes des fidèles.

Ces contributions étaient déposées entre les mains de l'archidiacre qui administrait le temporel au nom de l'évêque, et étaient destinées à l'entretien des clercs qui n'étaient pas chargés de paroisses [1].

L'église qui voulait avoir un pasteur particulier, devait avoir des biens suffisants pour le faire vivre [2].

Les revenus des biens servaient non-seulement à l'entretien des clercs, mais aussi à celui des églises et des ornements nécessaires au culte. Le reste était employé en bonnes œuvres et distribué aux pauvres dont les noms étaient inscrits sur un registre appelé *Matricule* [3]. C'est aussi sur la matricule qu'étaient inscrits les clercs qui devaient avoir leur part des revenus perçus par l'église épiscopale.

3° Canons relatifs à l'état monastique :

Un abbé ne peut gouverner deux monastères à la fois, et on ne doit pas en bâtir de nouveaux sans l'agrément de l'évêque. Il est défendu aux abbés de vendre les biens des monastères à l'insu de l'évêque, ou d'affranchir les esclaves qui aidaient les moines dans leurs travaux

Les biens des monastères étaient cultivés par les moines qui avaient, pour les aider, des esclaves ou colons attachés au sol.

Lorsqu'un abbé a commis quelque faute, il doit être jugé par l'évêque, ou par le métropolitain s'il a des raisons de récuser le jugement de son évêque.

On ne doit permettre l'entrée des monastères de filles qu'à des personnes qui, par leur âge et leur vertu, soient à l'abri de tout soupçon; les clercs qui y entrent pour l'office divin doivent en sortir aussitôt après. Les jeunes clercs et les jeunes moines n'y entreront jamais que pour l'office, et ils ne pourront parler qu'à leurs proches parentes [4].

Les Pères du concile d'Epaone firent encore plusieurs canons relatifs aux pénitents et aux laïques ; nous n'y trouvons de remarquable que celui où ils ordonnent aux citoyens notables de célébrer les

[1] Les clercs chargés d'églises ayant des biens-fonds furent appelés *bénéficiers*, et leurs églises *bénéfices*.

[2] Concil. Epaon., can. 25.

[3] On chargea depuis de distribuer ces revenus aux clercs et aux pauvres inscrits dans la matricule, des personnes notables que l'on appelait *matricularii*. C'est l'origine des fabriciers. Les clercs inscrits sur la matricule étaient appelés *canonici*, ou *clercs inscrits au canon* : ces clercs devinrent les *chanoines*.

[4] Concil. Epaon., can. 8, 9, 10, 19, 38.

fêtes de Pâques et de Noël dans l'église où se trouve l'évêque, afin d'y recevoir sa bénédiction [1].

Le but de ce réglement était sans doute de rendre ces fêtes plus solennelles, et les évêques se donnaient mutuellement avis de la manière dont on les avait célébrées dans leurs églises.

On doit aussi remarquer le vingt-neuvième canon dans lequel les évêques abrègent la durée de la pénitence publique pour ceux qui étaient tombés dans l'hérésie après le baptême. On la réduit à deux ans, pendant lesquels les convertis jeûneront deux fois la semaine, sortiront de l'église avec les catéchumènes, et passeront par les autres degrés de la pénitence. S'ils trouvent ces épreuves trop longues ou trop rigoureuses et s'ils s'en plaignent, on les soumettra aux anciens canons.

Il est probable que pendant le règne de Gondobald, plusieurs catholiques avaient embrassé l'arianisme par intérêt. Lorsque Sigismond eut remplacé son père sur le trône, ils voulurent rentrer dans le sein de l'Eglise. La rigueur de la pénitence qu'on était obligé de faire, pouvait bien en effrayer un assez grand nombre. C'est sans doute pour cette raison que le concile jugea à propos de l'adoucir.

III.

Église du royaume des Wisigoths. — Concile d'Agde présidé par saint Césaire d'Arles. — Vie de saint Césaire avant son épiscopat. — Il est élu évêque après la mort de saint Eonius. — Institutions de Césaire. — Son zèle pour la prédication — Caractère de son éloquence. — Extrait de ses sermons. — Charité de Césaire. — Il est accusé de trahison auprès d'Alarik, roi des Wisigoths. — Son innocence reconnue — Défiance d'Alarik contre les évêques. — Volusianus et Verus de Tours. — Quintianus de Rhodez. — Hlodewig fait la guerre aux Wisigoths. — Bataille de Voclade et succès de Hlodowig — Les Franks assiégent Arles. — Accusation de trahison contre saint Césaire. Il est justifié. — Les Franks vaincus par Théodorik, roi des Goths d'Italie — Charité de Césaire envers les prisonniers franks. — Il est accusé de trahison pour la troisième fois. — Il va en Italie trouver Théodorik — Son innocence reconnue de nouveau. — Il va à Rome. — Son mémoire au pape Symmaque. — Son retour à Arles.

506—513.

Comme le royaume des Burgundes, et quelques années auparavant (506), le royaume des Wisigoths avait eu son concile national qui s'était tenu à Agde.

[1] Concil. Epaon., can. 35. — Les évêques donnaient en ces fêtes une bénédiction solennelle. Cette coutume s'est conservée jusqu'à nos jours.

En présence du travail de transformation qui s'opérait alors dans la société, les évêques sentaient le besoin de se réunir en grand nombre. Ils avaient à préserver le clergé des principes de dissolution et de désordre qu'enfantent nécessairement les commotions sociales et qui tendent à ébranler les institutions les mieux établies. Ils comprenaient de plus la haute mission confiée par la Providence à l'Eglise qui devait réunir, par les liens du christianisme, les éléments hétérogènes épars dans les Gaules.

Pour arriver à ce résultat, il fallait un clergé pur de toute hérésie, détaché des biens temporels, fortement uni, plein de force et d'énergie; or la force et l'énergie ne peuvent résulter que de la pureté et de l'union.

Cette pensée semble avoir dirigé les Pères du concile d'Agde dans leurs décisions.

« Le saint synode, disent-ils [1], s'étant réuni, au nom du Seigneur et avec la permission du très-glorieux, très-magnifique et très-pieux roi Alarik [2], dans la ville d'Agde; après avoir prié Dieu à genoux pour la prospérité du roi et du peuple, nous avons pris séance dans la basilique de Saint-André afin de régler certains points relatifs à la discipline ecclésiastique, aux ordinations des clercs et des évêques et de faire d'autres décrets pour l'utilité de l'Eglise.

« Il nous a plu d'abord de nous faire lire les canons et statuts des Pères, après quoi nous avons décidé ce qui suit. »

Ce préambule est suivi de quarante-huit canons [3] qu'on peut réunir sous trois titres principaux: 1° le clergé; 2° les biens ecclésiastiques; 3° la liturgie. Plusieurs autres ont rapport à l'état monastique et aux simples fidèles, mais ils ne diffèrent pas de ceux que nous avons rapportés des autres conciles et n'offrent pas d'intérêt pour l'histoire de la législation ecclésiastique.

1° Canons relatifs au clergé:

Si un évêque excommunie quelqu'un pour une cause légère, les évêques comprovinciaux doivent l'en avertir, et si leur avertissement n'est pas écouté, ils recevront en leur communion la per-

[1] Concilium Agathense, apud Sirm., Conc. Gall., t. 1, p. 160.

[2] Ces titres donnés au roi arien par les évêques ne doivent rien faire préjuger, ni sur le mérite d'Alarik, ni sur la servilité des évêques. C'étaient des titres officiels.

[3] Après ces 48 canons, on en trouve 25 autres qui y ont été ajoutés et sont tirés, pour la plupart, du concile d'Épaone.

sonne excommuniée, jusqu'au prochain concile où l'affaire sera examinée.

L'évêque ne doit pas, à moins de graves raisons, préférer les jeunes clercs aux anciens, pour les dignités ecclésiastiques. S'il est convoqué par le métropolitain à un concile ou à une ordination, c'est une obligation pour lui de s'y rendre. S'il refuse sans raison légitime, il sera excommunié.

On sentait toute l'importance des assemblées épiscopales, seules capables de donner au clergé cette unité sans laquelle il n'eût pu remplir sa mission.

Si un évêque ayant dépensé quelque bien de l'Église pour ses affaires particulières, institue d'autre héritier que l'Eglise, son testament sera annulé. Mais s'il a été marié avant son épiscopat et s'il a des enfants, on ne les privera pas de l'héritage qui leur est dû. Seulement on prendra sur leurs biens de quoi indemniser l'Eglise[1].

Par compassion pour les bigames qui ont été ordonnés clercs, on leur laissera le titre de l'Ordre qu'ils auront reçu, mais il leur est défendu d'en exercer les fonctions.

L'irrégularité provenant de la bigamie était alors d'une grande importance. Elle fermait l'entrée du clergé à presque tous les barbares qui n'étaient pas encore assez chrétiens pour marcher en tête de la société et la diriger.

Les clercs qui négligeront de se rendre à l'église seront traités en clercs étrangers, on effacera leurs noms de la matricule et on ne les y inscrira de nouveau que s'ils deviennent plus exacts.

Un clerc qui aura recours à un juge laïque pour échapper à la correction sera excommunié avec celui qui l'aura protégé dans sa désobéissance.

Suivant les décrets des papes Sirice et Innocent, les clercs qui sont dans les Ordres majeurs garderont une exacte continence, et, afin d'éviter les tentations, ils n'auront chez eux ni servantes ni affranchies. Leurs mères, leurs sœurs ou leurs nièces sont les seules femmes dont ils pourront recevoir des soins.

On n'élèvera personne à l'Ordre du diaconat avant l'âge de vingt-cinq ans, à la prêtrise et à l'épiscopat avant l'âge de trente ans. Ceux qui seraient mariés ne pourront être ordonnés qu'après avoir obtenu de leurs épouses la promesse de vivre en continence.

Les clercs ne devront porter que des habits et des chaussures

[1] Concil. Agath., can. 3, 23, 33, 35.

convenables à leur état. Si quelques-uns voulaient porter les cheveux longs, l'archidiacre les leur couperait malgré eux.

Il est probable que certains clercs voulaient modifier le costume long des Romains par l'habit court des barbares et adopter leurs usages pour la chevelure et la chaussure. Le concile devait s'opposer à ces nouveautés qui eussent introduit dans l'armée cléricale une variété qui eût nui à son influence.

Un clerc ne devra jamais citer personne devant un tribunal civil, ni intenter d'accusation en matière criminelle. Un laïque qui, par malice, forcerait un clerc de paraître devant un tribunal civil serait excommunié.

Les prêtres, diacres et sous-diacres, et tous ceux qui sont obligés de garder la continence, doivent éviter d'aller aux noces [1].

C'est la première fois que nous voyons dans la législation de notre Église les sous-diacres obligés au célibat. On sentait le besoin de donner plus d'extension à cette loi qui pouvait seule donner au clergé la vigueur, la forte constitution sans laquelle il n'eût jamais résisté aux assauts de la barbarie, bien loin de pouvoir la dominer et la diriger.

2° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques :

Les biens donnés à l'église par les fidèles, pour le salut de leur ame, appartiennent à l'église et non à l'évêque.

Les évêques ne peuvent vendre ni les vases de l'église, ni les maisons, ni les esclaves, ni les autres biens servant à la subsistance des pauvres. Si la nécessité ou l'utilité obligent de vendre quelque chose ou d'en céder l'usufruit, l'affaire sera examinée par deux ou trois évêques voisins qui autoriseront et signeront l'acte qui en sera dressé.

L'évêque peut cependant affranchir les esclaves qui auraient bien mérité de l'Église; mais, en les affranchissant, il ne pourra leur donner en terres, vignes ou maisons que la valeur de vingt sous d'or. Il est aussi permis à l'évêque d'aliéner des biens peu considérables, sans le consentement des autres évêques.

Dans les circonstances malheureuses, les plus saints évêques se croyaient, avec raison, dispensés de ces réglements et vendaient jusqu'aux vases de leurs églises. Saint Césaire, qui présidait ce concile, en donna lui-même l'exemple.

Il faut des règles pour les temps ordinaires. Dans les calamités, la seule règle qu'on doive suivre est la charité.

[1] Conc. Agath., can. 1, 2, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 20, 32, 39.

Les clercs qui aliéneront les biens ecclésiastiques dont on leur a accordé l'usufruit, seront traités suivant la rigueur des anciens canons. S'ils anéantissent les titres de ces biens ou s'ils les livrent, ils sont excommuniés avec ceux qui les auraient engagés à cette fraude.

Le clerc qui vole l'église doit être traité comme étranger, c'est-à-dire qu'il ne doit rien recevoir des revenus ecclésiastiques, et les clercs ou les laïques qui retiennent les legs pieux devront être frappés d'excommunication, comme meurtriers des pauvres, suivant les expressions du concile de Vaison.

L'évêque est obligé de donner une rétribution suffisante au clerc qui sert bien l'église [1].

On voit par ces réglements que l'évêque était l'administrateur général des biens ecclésiastiques ; mais il n'en était pas propriétaire. Il devait en partager les revenus ou en donner une partie en usufruit à tous les membres de son clergé qui servaient bien l'église. Tout ce qui n'était pas nécessaire à l'entretien du clergé et de l'église appartenait aux pauvres.

3° Canons relatifs à la liturgie :

Pendant le carême, les fidèles jeûneront tous les jours, même le samedi.

Le concile appuie sur ce mot parce que les Wisigoths ne jeûnaient pas ce jour-là. Il n'y avait, pour les catholiques, que le dimanche d'excepté dans les jeûnes du carême.

Dans la semaine qui précède Pâques, on expliquera le symbole aux *compétents*, dans toutes les églises et au même jour.

On appelait *compétents* les catéchumènes qui demandaient [2] à recevoir le baptême à Pâques. On sait que le baptême se donnait solennellement la veille de cette fête ou Samedi-Saint.

Les autels devront être consacrés non-seulement avec le saint chrême, mais encore par la bénédiction de l'évêque.

Ceux qui demanderont la pénitence devront recevoir du prêtre l'imposition des mains et le cilice sur la tête, suivant la pratique universelle. On ne devra pas admettre au nombre des pénitents ceux qui refuseront de se couper les cheveux et de changer leurs habits.

Les pénitents, comme nous l'avons remarqué, formaient comme

[1] Conc. Agath., can. 6, 7, 45, 46, 36, 5, 4, 22, 26.

[2] Competentes, id est, simul petentes, dit saint Césaire.

un corps religieux dans l'Eglise ; il paraît qu'ils devaient, comme le clercs, porter les cheveux courts et un habit particulier. La cérémonie de l'imposition des mains et du cilice avait lieu le premier jour de carême, et l'absolution solennelle le Jeudi-Saint [1].

Si quelqu'un veut avoir sur sa terre un oratoire particulier, il lui sera permis d'y faire dire la messe, pour la commodité de sa famille ; mais il devra célébrer Pâques, Noël, l'Epiphanie, l'Ascension, la Pentecôte et les autres fêtes solennelles dans les villes ou les paroisses. Ceux qui auraient dit la messe, ces jours-là, dans un oratoire particulier, auraient été excommuniés.

Pour conserver, comme il convient, l'uniformité dans l'office divin, les évêques et les prêtres doivent dire les *collectes* après les *antiennes*, suivant l'usage universel. On doit aussi chanter chaque jour les hymnes du matin et du soir, et dire, après les hymnes, des *capitules* tirés des psaumes. Après la collecte de l'office du soir, l'évêque doit donner la bénédiction avant de congédier le peuple [2].

Les Pères du concile d'Agde voulaient l'unité parfaite jusque dans la disposition des prières de l'office.

Le simple prêtre n'a pas le droit de donner la bénédiction au peuple dans l'église.

Nous ordonnons que, le dimanche, les fidèles entendent la messe tout entière ; le peuple ne doit pas sortir avant d'avoir reçu la bénédiction de l'évêque.

C'était encore alors le privilége des évêques de donner la bénédiction dans l'église. Ils avaient donné aux prêtres la permission de bénir, dans les maisons particulières, les fidèles qui leur demandaient la bénédiction ; mais ce ne fut que plus tard qu'ils leur accordèrent de bénir le peuple dans l'église [3].

Les évêques les plus célèbres qui assistèrent au concile d'Agde sont : Cyprianus, métropolitain de Bordeaux ; Tetradius, métropolitain de Bourges ; Clarus, métropolitain d'Eluse ; Nicetius d'Auch, Sophronius d'Agde, saint Quintianus de Rhodez, persécuté bientôt après à cause de son amour pour les Franks ; saint Césaire d'Arles, le plus illustre de tous et qui présida le concile.

[1] La cérémonie des Cendres et l'absoute du Jeudi-Saint sont des restes des anciennes cérémonies de l'imposition du cilice et de l'imposition réconciliatoire des mains.

[2] L'évêque donne encore sa bénédiction après la collecte de l'office du soir ou des vêpres.

[3] Concil. Agath., can. 12, 13, 14, 15, 21, 30, 44, 47.

Césaire était, pour le royaume des Wisigoths, ce qu'était Remi pour celui des Franks, et Avitus pour celui des Burgundes; les faits se groupent autour de lui, il en est l'âme.

Le bienheureux Césaire, évêque d'Arles [1], naquit au territoire de Châlon (sur Saône). Ses parents possédaient la vraie noblesse, car ils surpassaient leurs concitoyens par leur foi et leurs vertus. Dès l'âge de sept ans, Césaire aimait tendrement les pauvres et se dépouillait souvent pour les vêtir. Lorsqu'il rentrait à demi nu, ses parents lui demandant ce qu'il avait fait de ses vêtements, il répondait humblement : Les passants me les ont ravis. Il n'avait encore que dix-huit ans lorsque, plein du désir de gagner le royaume des cieux, il s'en alla trouver, à l'insu de sa famille, saint Sylvestre, évêque de la cité, le priant de lui couper les cheveux et de le revêtir de l'habit clérical.

Le saint évêque dut se rendre à ses ardents désirs, et l'admit au nombre de ses disciples. Césaire resta deux ans auprès de lui, puis résolut de suivre encore plus parfaitement les conseils évangéliques, et d'abandonner sa patrie. Il prit le chemin du monastère de Lérins. L'abbé Porcarius, qui le reçut, eut bientôt la consolation de voir le jeune novice laisser loin derrière lui les plus parfaits religieux.

Il le nomma cellerier, c'est-à-dire procureur ou économe du monastère. Césaire voulut remplir sa nouvelle charge en conscience. Très-attentif à procurer aux malades tous les adoucissements que leur état pouvait réclamer, il était impitoyable pour les moines immortifiés, et n'écoutait jamais leurs réclamations. Sa fermeté lui fit quelques ennemis, qui se plaignirent si haut, que les supérieurs jugèrent prudent d'ôter à Césaire la charge qu'ils lui avaient confiée.

Le saint religieux fut au comble de la joie d'être débarrassé du soin des choses temporelles, et de pouvoir s'adonner tout entier à la prière, au chant des psaumes, à la lecture, aux veilles et à la pratique de la mortification. Il acquit cette vertu à un si haut degré, qu'il ne mangeait, chaque jour, qu'un peu de légumes qu'il faisait cuire, le dimanche, en quantité suffisante pour toute la semaine.

Ses austérités lui causèrent une fièvre lente qui donna de graves inquiétudes au vénérable Porcarius. Ce bon abbé, qui l'aimait ten-

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 1, apud Bolland, 27 aug.

Le premier livre de la *Vie de saint Césaire* a été écrit principalement par Cyprianus, évêque de Toulon et son disciple.

Le second livre fut composé par plusieurs autres disciples de saint Césaire, et contient surtout le récit de ses miracles.

drement, désespérant de lui faire adoucir sa pénitence tant qu'il serait au monastère, lui ordonna d'aller à Arles pour y rétablir sa santé.

Il y avait en cette cité un homme illustre et craignant Dieu, nommé Firminus, et une pieuse dame, sa parente, qui demeurait avec lui et se nommait Gregoria. Tous deux aimaient les clercs, les moines et les pauvres, et, au lieu de dissiper en vaines profusions les richesses que Dieu leur avait données, ils les envoyaient au ciel par l'entremise des malheureux.

Ils reçurent Césaire en leur maison, par charité. Ils donnaient en même temps l'hospitalité à un rhéteur du nom de Pomerius. Or, Firminus, ayant remarqué en Césaire beaucoup de moyens naturels, engagea Pomerius à lui donner des leçons de rhétorique.

Césaire faisait des progrès rapides; mais, dit le bon légendaire, celui que la grâce divine instruit elle-même n'a pas besoin de leçons humaines, et Dieu fit connaître à Césaire qu'il aurait toujours une élocution parfaite, si son intelligence était éclairée des lumières de la foi.

Il n'y avait que bien peu de jours que Césaire était à Arles, et déjà ses hôtes étaient dans l'admiration de ses vertus. Ils allèrent trouver l'évêque de la cité, saint Eonius, qui, désirant faire sa connaissance, les pria de le lui amener. Lorsqu'il eut demandé à Césaire quels étaient son pays et ses parents : « Eh ! mon cher fils, lui dit-il tout joyeux, vous êtes mon parent et mon compatriote. Je n'ai point perdu le souvenir de vos père et mère ; toujours je les ai considérés comme de ma famille ; » et, lui prodiguant les marques d'une paternelle tendresse, il le retint auprès de lui, et envoya prier l'abbé de Lérins de le lui céder. Porcarius n'y consentit qu'avec beaucoup de peine.

Césaire fut bientôt élevé au diaconat et à la prêtrise. Il n'abandonna pas pour cela la *psalmodie canonique des moines* [1], et fut toujours un scrupuleux observateur des règles de Lérins. Il fut clerc par son Ordre et ses fonctions, et moine par son humilité, sa charité, son obéissance et sa mortification. Toujours le premier aux offices de l'Église, il sortait le dernier de la maison de Dieu. Pendant la prière, son âme était tellement unie à Dieu, que les choses extérieures ne pouvaient le tirer de sa contemplation, et qu'un rayon céleste semblait briller sur son visage.

[1] Les moines seuls étaient tenus à l'office canonique quotidien (bréviaire). Saint Césaire, devenu évêque, l'établit pour les clercs de son église épiscopale.

Eonius, pour satisfaire l'amour qu'avait Césaire pour la vie monastique, lui donna le gouvernement d'un monastère dont l'abbé venait de mourir, et qui était près de la cité.

Césaire y était depuis trois ans[1], lorsque saint Eonius, sentant que le moment de sa mort approchait, convoqua le clergé, les magistrats et les fidèles, et les pria de lui donner Césaire pour successeur : « Lui seul, leur dit-il, est capable de rétablir dans toute sa pureté la discipline, que j'ai laissée s'affaiblir, à cause des souffrances qui ont accablé ma vieillesse. Ce sera pour moi une grande consolation, en quittant la vie, de laisser à mon Église un si digne évêque, et je crois que Dieu me tiendra compte, dans le royaume des cieux, du choix que je vous indique. »

Après avoir mis ordre aux affaires de son Église, saint Eonius s'en alla au Seigneur, et Césaire, ayant appris qu'on le voulait faire évêque, s'enfuit dans un lieu solitaire, et se cacha dans les tombeaux. On sut l'y découvrir, et, malgré lui, on le chargea du fardeau de l'épiscopat, qu'il porta toujours avec modestie.

A peine fut-il évêque, que, plein de sollicitude pour les progrès spirituels de tous ses enfants, il établit que les clercs de sa basilique de Saint-Étienne chanteraient tous les jours les offices de tierce, sexte et none, avec leurs hymnes, afin que les fidèles et les pénitents qui voudraient assister chaque jour aux offices de l'Église en eussent la facilité. Il établit aussi que les simples fidèles chanteraient, comme les clercs, des proses et des antiennes, soit en grec, soit en latin, et par là il abolit la mauvaise coutume où l'on était auparavant de se livrer dans l'église à d'inconvenantes conversations.

A certains jours de fête, et à heure fixe, il faisait des sermons dans l'église. La prédication de la parole de Dieu était une des principales occupations du grand évêque d'Arles. Il parlait souvent de la vanité des choses présentes, qui passent comme une ombre, et de l'éternité de la béatitude céleste; il gagnait les uns par la douceur de ses paroles et effrayait les autres par le tableau saisissant des plus terribles vérités : mais lorsqu'il était obligé de menacer des supplices éternels, il versait des larmes abondantes. Habile médecin, il avait des remèdes pour toutes les blessures et ne donnait pas à ses malades ce qui pouvait leur plaire, mais les guérir. Il ne craignait pas d'adresser ses avertissements aux évêques eux-mêmes et

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 2.

aux autres pasteurs des Églises ; il leur recommandait surtout de donner la nourriture spirituelle au troupeau qui leur était confié. « Mon frère, disait-il, considérez que le Seigneur vous a confié des talents dont il vous demandera compte avec usure. Écoutez la parole du prophète : « Malheur à moi, parce que je me suis tu. » Écoutez l'Apôtre, disant avec effroi : « Malheur à moi, si je n'évangélise » pas. » Prenez garde d'occuper une place qu'un autre eût mieux remplie, et qu'on ne dise de vous : « Il possède la clef de la science, et non-seulement il n'entre pas, mais il ne laisse pas entrer les autres. »

Les conseils que donnait Césaire étaient si justes, qu'il semblait lire dans les cœurs et être témoin des consciences.

Son zèle pour la prédication lui fit composer un grand nombre d'instructions. Il en avait, dit l'auteur de sa Vie [1], pour toutes les fêtes et sur différents sujets ; par exemple, contre l'ivrognerie et le libertinage, la haine, la colère, l'orgueil, et contre les superstitions de ceux qui adoraient les arbres ou les fontaines ou consultaient les augures. Si quelqu'un lui demandait ses homélies, il les donnait volontiers, il les offrait même, et les communiqua ainsi à plusieurs évêques du pays des Franks, de la Gaule [2], d'Italie et d'Espagne, qui les lisaient dans leurs églises.

On a encore un assez grand nombre des homélies de saint Césaire [3]. Il ne faut pas y chercher les mouvements vifs et animés, les pensées sublimes, l'élocution brillante, qui caractérisent ce qu'on est convenu d'appeler la haute éloquence : l'évêque d'Arles n'a pas la prétention d'être orateur ; il ne tient pas à être admiré, son but est d'inspirer à tous l'amour du bien. Il parle avec simplicité et douceur ; il n'y a que son amour pour son troupeau qui lui arrache parfois de ces accents qui révèlent le cœur d'un pasteur, d'un père rempli de tendresse.

Quelques extraits nous feront apprécier le genre de la prédication de saint Césaire. Voici les réflexions qu'il adresse à son peuple sur la voie large qui conduit à la mort, et la voie étroite qui mène à la vie [4].

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 5.

[2] On appelait le nord des Gaules *Francia*, et les provinces méridionales avaient encore le nom de Gaule au temps où écrivait Cyprianus de Toulon.

[3] On les trouve dans l'appendice aux sermons de saint Augustin.

[4] Cæsarii Sermo 68. In append. ad op. S. Aug. (Nov. edit. Migne.)

« Je sais, mes frères bien-aimés, que votre sainte charité n'ignore pas qu'Adam, notre père, fut placé au milieu des délices du paradis, mais qu'à l'instigation du démon, il a méprisé les ordres de Dieu et qu'ainsi il est tombé dans les misères de ce monde.

» Son premier état était un paradis, son second fut un enfer : car il y a deux enfers, celui de ce monde et l'enfer inférieur où les pécheurs et les impies seront ensevelis après la mort. Notre Dieu qui est bon et miséricordieux n'a pas voulu que la faute de notre premier père nous fît tomber nécessairement en cet enfer, et il nous a laissé la possibilité de remonter à notre patrie. Considérons donc, mes frères bien-aimés, non pas à la légère, mais avec crainte et tremblement, et comprenons bien que nous avons été placés, par la miséricorde du Seigneur, dans l'enfer supérieur de ce monde, afin que nous fassions effort pour remonter, par les degrés de nos bonnes œuvres, jusqu'à CELUI qui nous a créés, et non afin que nous descendions dans les abîmes de l'enfer inférieur avec celui qui nous a trompés.

» Placés comme entre l'eau et le feu, entre le souverain bien et le souverain mal, entre l'abîme de l'enfer inférieur et la montagne du paradis, écoutons le Seigneur qui nous dit : « Je t'ai placé entre la mort et la vie, choisis la vie afin que tu vives [1]. » Le Seigneur nous a indiqué les deux voies que nous pouvions suivre, dans l'Évangile où il dit : « Elle est large et spacieuse, la voie qui conduit » à la mort, et il en est beaucoup qui y marchent. Elle est étroite » et resserrée la voie qui conduit à la vie, et il en est peu qui la » trouvent [2]. » On va donc en paradis par la voie étroite et en enfer par la voie large. Il faut par conséquent, tandis que nous le pouvons encore, nous efforcer de monter au paradis par la voie étroite et prendre garde d'arriver aux supplices de l'enfer, en marchant dans la voie large et spacieuse.

« Quelqu'un me dira peut-être : je voudrais bien savoir quels sont ceux qui descendent par la voie large et ceux qui montent par la voie étroite.

» Ceux qui descendent par la voie large sont les amis du monde, les orgueilleux, les avares, les envieux, les ivrognes, ceux qui commettent l'adultère, qui conservent de la rancune au fond de

[1] Deut., c. 30, v. 19.

[2] Matth., c. 7, v. 13, 14.

leur ame, qui rendent le mal pour le mal, ceux enfin qui aiment les spectacles sanglants ou impurs.

» Ceux qui montent par la voie étroite, ce sont les amis de la chasteté, de la sobriété, de la justice; ceux qui exercent la miséricorde, qui mettent leur bonheur à secourir leur prochain, qui pardonnent du fond de leur cœur les injures qu'on leur a faites.

» Ceux-là sont déjà dans les cieux, quoique leur corps habite encore la terre, et quand le prêtre dit à la messe : *Sursum corda* (élevez vos cœurs), ils peuvent répondre avec vérité : *Habemus ad Dominum* (nous les avons élevés vers le Seigneur).

» Considérez, je vous en prie, mes frères, avec douleur ceux qui se précipitent dans la voie large et spacieuse; ayez pitié d'eux; dites leur qu'après cette courte vie, ils auront à souffrir un supplice éternel. Pour ceux qui marchent dans la voie étroite, joignez-vous à eux, allez ensemble à la béatitude de la vie éternelle; ne tremblez pas à la vue des difficultés que vous aurez à surmonter, marchez au contraire avec joie en pensant à la récompense magnifique que vous trouverez dans la patrie.

» Je vous en prie, je vous en conjure, mes frères bien-aimés! pensons à la joie éternelle qui couronnera la peine si légère que les justes ont à supporter en cette vie, et craignons le supplice éternel qui suivra la joie si passagère des pécheurs. »

Il serait difficile de parler des hautes vérités chrétiennes avec une simplicité plus saisissante.

Voici comment Césaire exhorte son peuple à faire l'aumône :

« Faites l'aumône [1], mes frères, exercez la miséricorde, car l'aumône délivre de la mort et ne laisse pas aller dans les ténèbres celui qui la fait. Que chacun, selon ses moyens, ouvre sa main au pauvre: vous avez de l'or? donnez de l'or; de l'argent? donnez de l'argent; vous n'avez que du pain à donner? donnez-en; vous ne pouvez en donner un tout entier? donnez-en un morceau; partagez ce que vous avez. Le Seigneur n'a pas dit par la bouche du Prophète : Donne tout ton pain à celui qui a faim; mais il a dit [2] : Partage ton pain avec celui qui a faim.

» Votre charité sera toujours agréable à Dieu, si vous la faites de bon cœur; car, écoutez ce que dit le Seigneur dans l'Évangile en parlant de cette pauvre veuve qui n'avait offert que deux petites

[1] Cæs., Serm. 78. Append.

[2] Isaïe, c. 58, v. 7.

pièces d'argent : Cette veuve, dit-il[1], a donné plus que tous les autres. Les autres, en effet, qui étaient riches, avaient pris sur ce qu'ils avaient de trop. Elle, au contraire, avait donné tout ce qu'elle possédait ; aussi a-t-elle mérité d'être louée par la bouche même du Seigneur.

» Que chacun donc donne ce qu'il pourra, mais qu'il donne de bon cœur et avec joie.

» Pourquoi faut-il être joyeux en faisant l'aumône? Parce que vous donnez peu et que vous recevez beaucoup. Que donnez-vous? Une chétive pièce de monnaie. Que recevez-vous? Un royaume, la vie éternelle. Vous donnez des choses passagères, temporelles, et vous méritez des choses durables, éternelles ; voilà pourquoi nous devons faire l'aumône de bon cœur et avec joie.

» Si quelqu'un venait vous dire franchement et de bonne foi : Donnez-moi une pièce d'or, et je vous donnerai cent pièces d'or d'une plus grande valeur, ne seriez-vous pas très-joyeux de recevoir ainsi plus de cent pour un? Combien donc nous devons nous réjouir en entendant ces paroles du Seigneur[2] : Celui qui donne au pauvre prête à Dieu avec intérêt. Tu dois prêter à Dieu sur la terre pour recevoir les intérêts dans la vie éternelle et pour être en état de dire au souverain juge quand tu paraîtras devant son tribunal : Seigneur, vous êtes mon débiteur, car j'ai fait l'aumône ; j'ai fait ce que vous m'avez dit, donnez-moi maintenant ce que vous avez promis. »

Cet entretien familier nous semble la perfection de l'éloquence chrétienne populaire.

Quelquefois saint Césaire parle aux pécheurs avec une mansuétude digne d'un parfait disciple de J.-C.

« Frères bien-aimés[3] ! si quelqu'un d'entre vous (la nature humaine est si fragile!) a été vaincu par les ruses du démon ; s'il a violé en lui, comme dit l'Apôtre, le temple de Dieu, je l'en supplie, qu'il ne désespère pas de la miséricorde du Seigneur! Qu'il se hâte au contraire de sortir de ses iniquités, de peur que l'habitude du péché ne l'ensevelisse sous ses propres ruines. Ce n'est pas celui qui a péché qui est odieux au Seigneur, mais bien celui qui persévère dans son péché. Le Seigneur ne veut pas que nous ayons défiance

[1] Luc., c. 21, v. 3, 4.

[2] Prov., c. 19, v. 17.

[3] Cæsarii, Serm. 258. Append.

de sa miséricorde, et, comme un tendre père, il nous adresse ces paroles consolantes par son Prophète[1] : Je ne veux pas la mort du pécheur, je veux qu'il se convertisse et qu'il vive... L'impiété de l'impie ne lui sera pas nuisible, dès le jour qu'il se convertira.

« Mais cette grande miséricorde ne pourra nous servir que si nous ne différons pas de nous convertir au Seigneur, et si nous n'accumulons pas crimes sur crimes.

« Nous pouvons, par les blessures de nos corps, nous former une idée de celle de nos âmes. Si quelqu'un se casse le pied ou la main, il se remet de sa blessure, quoiqu'il ait de la peine à faire revenir son membre à son premier état; mais, s'il se casse le même membre deux fois, trois fois ou plus souvent, Votre Charité peut comprendre combien il aura de peine à guérir.

« Il en arrive ainsi dans les blessures de nos âmes. Si quelqu'un a péché une fois ou deux, il pourra recouvrer sa première vigueur, s'il a bien vite recours au remède de la pénitence. Mais s'il amasse péchés sur péchés, s'il les cache au fond de sa conscience et les laisse engendrer la pourriture dans son âme, au lieu de les guérir en les confessant et en faisant pénitence, je crains bien qu'il ne voie se vérifier en lui cette parole de l'Apôtre[2]: « Ignores-tu que « la bonté de Dieu t'invite au repentir? Mais toi, par la dureté de « ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le « jour où éclatera le juste jugement de Dieu. »

« En serait-il qui croirait avoir commis de trop grands crimes pour oser en espérer le pardon? Que tous les pécheurs rejettent bien loin une semblable pensée! O homme! qui que tu sois, tu considères la multitude de tes fautes et tu ne penserais pas à la toute-puissance du céleste médecin? Dieu veut pardonner parce qu'il est bon; il le peut parce qu'il est tout-puissant. Celui-là se ferme à lui-même la porte de la miséricorde, qui pense que Dieu ne veut pas ou ne peut pas lui pardonner, qui ne croit pas à la bonté de Dieu ou à sa puissance. Auriez-vous commis cent péchés, mille crimes, ne désespérez jamais de la miséricorde de Dieu. Hâtez-vous cependant de vous remettre en grâce avec lui, de peur qu'après avoir contracté l'habitude du mal, vous ne puissiez plus vous débarrasser des filets du démon. »

Cette parole simple et pleine de charité devait produire un effet

[1] Ezech., c. 33, v. 11, 12.

[2] Rom., c. 2, v. 4, 5.

magique sur la masse des auditeurs du saint évêque. Il s'adressait toujours au grand nombre, en vrai disciple de J.-C. Aussi avait-il soin d'expliquer sa pensée, de la rendre claire pour les plus faibles intelligences, en se servant de comparaisons familières.

Après avoir expliqué aux fidèles l'obligation où ils étaient d'éviter ces péchés légers que l'on trouve continuellement occasion de commettre, voici la comparaison qu'il emploie pour rendre sa pensée plus évidente :

« Pour prendre un exemple dans les choses que nous avons continuellement sous les yeux, quel homme est assez paresseux et apathique pour ne pas faire balayer sa chambre tous les jours? quel homme laisse ses chevaux toujours sur leur fumier? Je vous en prie, mes frères, de ces comparaisons basses tirez des conclusions élevées. Ne trouvez pas inconvenant que nous vous parlions de balayer votre maison. Le Seigneur nous a dit lui-même dans l'Evangile que la femme qui avait perdu une drachme la trouva dès qu'elle eut balayé sa chambre. La drachme est une pièce de monnaie, et sur la monnaie se trouve l'effigie de l'empereur. De même qu'en balayant sa maison la femme en question retrouva l'effigie de l'empereur empreinte sur la drachme, de même nous trouvons l'image de Dieu, notre empereur, dans notre âme, lorsque nous la nettoyons de ses péchés par la pénitence. Mes frères bien-aimés, je ne vous demande pas une chose pénible et difficile ; ce que je voudrais, c'est que, comme vous nettoyez votre maison pour plaire à vos amis, vous nettoyiez votre âme, avec l'aide de Dieu, afin qu'elle ne déplaise pas aux yeux des anges. Mais ce ne sont pas seulement les anges qui veulent y entrer, c'est le Seigneur lui-même qui a dit [1] : « Voici « que je me tiens à la porte et que je frappe. Si quelqu'un vient « m'ouvrir, j'entrerai chez lui, je mangerai avec lui, et lui mangera « avec moi... Moi [2] et mon père nous viendrons et nous ferons en « lui notre demeure. »

« Heureuse l'âme qui se purifiera de toutes ses souillures et travaillera à devenir, par ses bonnes œuvres, une demeure agréable au Seigneur ! »

Saint Césaire attaque très-souvent, dans ses homélies, les restes des superstitions païennes.

« Vous savez bien, frères bien-aimés, disait-il [3], que je vous ai

[1] Apocalyp., c. 3, v. 20.
[2] Joann., c. 14, v. 23.
[3] Serm. 278. Append.

souvent avertis, dans ma sollicitude paternelle, que je vous ai suppliés, conjurés d'abandonner les coutumes sacriléges des païens. Si j'en crois des rapports nombreux qui m'en ont été faits, il en est certains qui ont peu profité de mon admonition.

« Je vous en prie donc de nouveau, n'allez consulter ni les devins, ni les sorciers, ni les enchanteurs. N'observez pas non plus les augures, et ne croyez pas que le chant de certains oiseaux vous prédise l'avenir. Ne faites attention ni au jour où vous sortez de votre maison, ni au jour où vous y rentrez, car c'est le Seigneur qui a fait tous les jours, et ils sont tous bons. N'allez donc pas faire des remarques qui sont aussi ridicules que sacriléges. Quand vous aurez besoin de vous mettre en route, faites le signe de la croix, dites l'Oraison dominicale ou le Symbole, et faites votre voyage tranquillement, sans vous occuper des augures...

« Un chrétien ne doit pas non plus faire de vœux aux arbres ni prier aux fontaines. Si quelqu'un a dans son champ, dans sa maison de campagne ou auprès, des arbres, des autels ou autres objets d'une vénération superstitieuse, il doit les détruire, s'il ne veut être coupable des sacriléges qui s'y commettent. Pourquoi aussi refuser de faire du feu avec ces arbres quand ils tombent? Quelle misère et quelle folie chez certains hommes! Ils ont du respect pour une vieille souche, et ils méprisent les commandements du Dieu vivant! Ils n'osent pas mettre au feu les branches d'un arbre, et ils se jettent eux-mêmes, par leurs superstitions, dans les feux de l'enfer! »

Dans un autre sermon [1], Césaire cherche à détourner les fidèles des superstitions qui avaient lieu à la fête de saint Jean-Baptiste. Cette fête se célébrait avec beaucoup de solennité, afin de contrebalancer, par les pompes du véritable culte, les superstitions qui avaient lieu le même jour dans le paganisme.

« Je vous en prie, mes frères, dit-il, ayez soin que personne, dans la fête de saint Jean, n'aille aux fontaines, aux lacs ou aux fleuves, pour s'y laver pendant la nuit ou le matin. C'est un reste des superstitions païennes. Ayez soin aussi de n'y pas chanter des chansons obscènes. De tels chants ne doivent pas souiller une bouche qui doit recevoir l'Eucharistie de J.-C. »

Césaire s'élève souvent, dans ses sermons, contre les abus qui s'étaient introduits dans l'assistance aux offices [2]. Un grand nombre

[1] Cæsarii Sermo 277. Append.

[2] Serm. 281, 282, 283, 284, 285, 286. Append. — Ces sermons de saint Césaire sont pleins d'intérêt sous le rapport liturgique.

sortaient de l'église avant la fin de la messe ou s'y livraient à d'indécentes conversations. Le zélé pasteur avait établi l'excellente coutume de faire chanter les fidèles pendant l'office, et il avait ainsi mis fin aux conversations. Mais plusieurs, malgré ses avertissements, sortaient toujours après l'Evangile, et n'assistaient pas ainsi à l'instruction.

Un jour [1], il en remarqua quelques-uns qui sortaient ainsi au moment où il allait commencer à prêcher. Il courut à eux. « Mes enfants, leur dit-il, que faites-vous là, où allez-vous ainsi? Pour le salut de vos âmes, restez et écoutez attentivement ce que j'ai à dire!

On rapporte un trait à peu près analogue de saint Hilaire d'Arles, dont Césaire rappelait le zèle, l'éloquence et surtout l'active charité.

C'était la grande vertu de Césaire, et il mettait, dit son légendaire [2], au nombre de ses principaux devoirs celui de soulager les infirmes; il leur bâtit à Arles une maison spacieuse, dans laquelle il avait placé des lits et tout ce qui leur était nécessaire. Des personnes charitables y prenaient soin d'eux, et ils pouvaient y entendre l'office comme dans la basilique. Seulement, on l'y récitait à mi-voix, de peur de les incommoder.

Tous les pauvres étaient sûrs de trouver un asile auprès du charitable pasteur. Souvent il disait à son serviteur: « Faites bien attention s'il n'y aurait pas des pauvres à la porte, » car il poussait la sollicitude jusqu'à ne pas vouloir les y laisser attendre.

Il voyait dans les pauvres la personne même de J.-C., et croyait qu'ils étaient dans le monde afin que nous pussions leur prêter, sous la caution de J.-C., des biens que nous retrouverons dans les cieux.

Ainsi vivait l'admirable évêque d'Arles, ne pensant qu'à faire aimer Dieu et à servir le prochain. Mais la haine envieuse du démon vint troubler une vie si paisible et si sainte. Un des notaires [3] du bienheureux, nommé Licinianus, entreprit contre l'homme apostolique ce que Judas ne craignit pas de faire contre notre Sauveur, le fils de Dieu. Comme Césaire était natif du pays des Burgundes, il l'accusa auprès d'Alarik de vouloir livrer au roi de Burgundie la cité d'Arles et son territoire.

Le bon pasteur, au contraire, priait à genoux, nuit et jour, pour

[1] Vit. S. Cæs., lib. 1.
[2] *Ibid.*, lib. 1, c. 2.
[3] On appelait ainsi les secrétaires.

la paix des nations et la tranquillité des cités. Il fut cependant obligé de se rendre à Bordeaux pour y confondre la calomnie. Dieu permit, pour faire éclater son innocence, qu'un violent incendie se déclarât dans la cité. Tout le peuple accourut se jeter aux pieds de l'homme de Dieu et s'écriait : « Saint Césaire, éteignez ce feu violent par vos prières ! » et le bienheureux, à ces cris, était ému de compassion. Il suivit la foule, et se mit à genoux devant les flammes qui s'éteignirent tout à coup. Témoin de ce miracle, le peuple chanta les louanges de Dieu qui avait manifesté sa puissance par son serviteur, et, dès lors, Césaire ne fut plus regardé comme un simple évêque, mais comme un apôtre.

Alarik, ayant reconnu son innocence, lui permit de retourner à son église, et condamna son accusateur à être lapidé. Déjà le peuple accourait avec des pierres, quand le saint évêque apprit la sentence du roi. Il vole sur-le-champ au palais, se jette aux pieds d'Alarik, et ne se retire qu'après avoir obtenu la grâce de son ennemi. Il aimait mieux lui laisser le temps du repentir que de tirer vengeance de sa trahison.

Quand les fidèles d'Arles eurent appris que leur évêque approchait de la cité, ils sortirent à sa rencontre en portant des cierges et des bannières et en chantant les louanges de Dieu. Le Seigneur permit qu'à l'arrivée du bon pasteur une pluie abondante vînt consoler les habitants d'Arles d'une sécheresse qui désolait leur pays depuis longtemps.

Mais l'homme pervers s'attaque à l'homme juste avec plus de violence à mesure qu'il le voit faire plus de bien, et Césaire fut encore accusé de trahison pendant la guerre qui éclata entre les Franks et les Wisigoths.

Du jour où Hlodowig reçut le baptême des catholiques avec trois mille de ses guerriers, les Wisigoths durent comprendre qu'ils ne resteraient pas paisibles en leurs provinces méridionales.

Ils étaient encore comme une armée campée au milieu de la population indigène. Les différences d'origine, de mœurs, de langage, s'effacent peu à peu, mais la différence de religion est un obstacle insurmontable à la fusion entre les peuples.

La masse de la population, catholique d'autant plus ardente que ses dominateurs étaient ariens, ne dissimulait pas ses désirs et ses espérances. Elle enviait le bonheur de ses frères d'au-delà de la Loire, et tous souhaitaient, dit Grégoire de Tours, la domination des Franks avec un désir d'amour.

Alarik était alarmé de cette disposition des Gallo-Romains, et il se défiait surtout des évêques, dont il connaissait l'influence sur les populations. Il eut quelque velléité de persécution. Volusianus, évêque de Tours, fut exilé; Verus, qui lui succéda, mourut, comme lui, dans l'exil [1], et Quintianus de Rhodez fut obligé de quitter son église.

Quintianus, évêque de Rhodez, dit Grégoire de Tours [2], fut chassé de la cité. « Ton désir, lui disait-on, est que les Franks dominent sur ce pays. » Après quelques jours de paix, un nouveau débat s'éleva entre lui et les Goths qui étaient dans la ville. Ils lui reprochaient toujours de se vouloir mettre sous l'empire des Franks, et ils conçurent le dessein de le tuer d'un coup d'épée. L'homme de Dieu l'ayant appris, se leva pendant la nuit avec ses serviteurs les plus fidèles, sortit de la ville, et se retira au pays des Arvernes. Il y fut bien reçu par l'évêque Euphrasius, qui avait succédé à saint Aprunculus. L'évêque des Arvernes retint auprès de lui Quintianus, lui donna des maisons, des champs et des vignes, et lui dit : « Mon église est assez riche pour nous faire vivre l'un et l'autre. C'est bien le moins que la charité règne entre les prêtres de Dieu. L'évêque de Lyon donna aussi à Quintianus les biens que possédait son Église en Arvernie. »

Ce récit nous peint au naturel les dispositions réciproques des Gallo-Romains et des Wisigoths.

Alarik vit bien que ce n'était pas l'exil de quelques évêques qui pourrait affermir sa domination et il songea à faire un traité avec Hlodowig.

Il lui envoya dire [3] : « Si mon frère y consentait, il m'est venu dans l'esprit d'avoir avec lui une entrevue. » Hlodowig le voulut bien, et les deux rois s'étant donné rendez-vous dans une île de la Loire, près d'Amboise, mangèrent et burent ensemble, puis se séparèrent en se promettant amitié.

Mais Hlodowig était ambitieux et il savait que les Gallo-Romains, soumis aux Wisigoths, le recevraient comme un libérateur.

« Un jour [4] il dit donc aux siens : Il me déplaît que ces ariens occupent une bonne partie des Gaules; allons sur eux avec le se-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 26; lib. 10, c. 31.

[2] *Ibid.*, lib. 2, c. 36.

[3] *Ibid.*, c. 35.

[4] *Ibid.*, c. 37.

cours du Seigneur, et soumettons leur terre à notre puissance, car elle est très-bonne. » La proposition plut aux Franks, et l'armée se mit joyeusement en marche vers Poitiers où demeurait Alarik.

Saint Remi ne voulut pas laisser partir son fils Hlodowig pour cette nouvelle conquête sans lui donner de sages conseils. Il lui écrivit cette lettre [1] :

« Au seigneur illustre et très-grand en mérites, le roi Hlodowig, Remigius, évêque :

« Nous avons appris une grande nouvelle, on dit que vous entreprenez une seconde expédition militaire. Je ne m'étonne pas que vous soyez tel que vos pères ont toujours été. Mais vous devez, surtout en cette occasion, faire en sorte de ne vous point écarter de la loi du Seigneur qui vous a élevé, à cause de vos mérites, au faîte de la puissance. Comme on le dit communément : C'est la fin qu'on se propose qui fait juger de l'action.

« Choisissez des conseillers qui puissent ajouter à l'éclat de votre renommée. Dans la gestion de vos affaires, soyez pur et plein de réserve, honorez les évêques et prenez souvent leurs conseils. Si vous êtes avec eux en bonne intelligence, tout ira bien dans votre province. Soulagez vos peuples, consolez les affligés, protégez les veuves, nourrissez les orphelins. Vous leur apprendrez ainsi à vous aimer et à vous craindre. Que vos jugements soient toujours conformes à la justice, ne demandez rien aux pauvres ni aux étrangers et refusez toute espèce de présents. Que votre prétoire soit ouvert à tous et que personne n'en sorte la tristesse dans l'âme. Vous tenez de vos pères d'immenses richesses, employez-les à délivrer les captifs. Si quelqu'un paraît devant vous, ne lui faites pas sentir qu'il est étranger. Délassez-vous avec les jeunes gens, mais traitez de vos affaires avec les vieillards. Si vous voulez être vraiment roi, méritez d'en être jugé digne. »

Il appartenait à un grand évêque chrétien de donner à un jeune conquérant d'aussi utiles conseils. Hlodowig voulut les mettre en pratique, et, avant d'entrer sur les terres des Wisigoths, fit un édit portant défense de piller les églises, d'insulter les clercs et toutes les personnes consacrées à Dieu [2].

« Comme une partie de son armée devait traverser le territoire de

[1] Apud Bolland., 1 octob., n° 176.

[2] V. Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 176.

Tours [1], il ordonna, par respect pour saint Martin, de n'y rien prendre que de l'eau et de l'herbe. Or, un soldat ayant trouvé du foin qui appartenait à un pauvre homme, dit, en se raillant de la défense de Hlodowig : « Le roi n'a-t-il pas permis de prendre de « l'herbe? Du foin c'est de l'herbe; donc je puis l'emporter sans lui « désobéir. » Il paya cher sa plaisanterie, car Hlodowig ayant appris ce qu'il avait fait, lui passa son épée au travers du corps : « Com- « ment pourrons-nous espérer la victoire, s'écria-t-il, si on offense « le bienheureux Martin ? »

« Le roi envoya ensuite à la basilique du saint évêque de Tours [2] quelques-uns des siens en leur disant : « Allez et peut-être nous apporterez-vous de cette vénérable basilique quelque présage de la victoire. » Et leur remettant les présents qu'ils devaient offrir dans le lieu saint, il ajouta : « Seigneur, si tu dois venir à mon secours et livrer entre « mes mains cette nation incrédule et toujours ton ennemie, daignes « le faire connaître quand on entrera dans la basilique de Saint-Martin, « afin que je sache si tu daigneras être propice à ton serviteur. »

« Les envoyés, en approchant de la basilique, observèrent tout avec soin, comme le roi le leur avait recommandé; lorsqu'ils entraient, ils entendirent le primicier chanter cette antienne: « Seigneur, vous m'avez revêtu de force pour la guerre, vous avez « abattu à mes pieds ceux qui étaient debout devant moi, vous « avez fait tourner le dos à mes ennemis et détruit ceux qui me « haïssaient [3]. » Les envoyés, entendant ces paroles, rendirent grâ-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 37.

[2] Ce fut pendant qu'il se disposait à la guerre contre les Wisigoths, que Hlodowig fut guéri d'une maladie grave par les prières de saint Séverin, abbé du monastère d'Agaune. Comme il ne trouvait de secours ni dans les remèdes ni dans les prières des évêques, dit le légendaire de Saint Séverin (Bolland., 11 feb.), son médecin, nommé Tranquillus, lui conseilla de faire venir le saint abbé Severinus. Hlodowig lui envoya un officier nommé Transoar, qui l'amena à Paris.

En passant à Nevers, Severinus y guérit l'évêque qui était sourd et muet, et qui fut si parfaitement délivré de ses infirmités, qu'il alla le lendemain à l'église où il célébra la messe et bénit le peuple. En entrant à Paris, Severinus guérit un lépreux en l'embrassant. Introduit dans le palais, il se mit en prière auprès du lit du roi et étendit son manteau sur lui. Hlodowig, guéri subitement, offrit à Severinus, pour les pauvres, autant d'argent qu'il en voudrait, et fit grâce aux prisonniers.

Severinus se remit en route, mais, arrivé au *castrum* de Landon, il y mourut et y fut enseveli par deux prêtres, Pascasius et Ursicinus, qui desservaient un petit oratoire situé en ce lieu, et qui prirent soin des deux compagnons du saint abbé, le moine Vital et le prêtre Faustus, qui le servaient depuis trente ans.

[3] Psalm. 17.

ces à Dieu, offrirent leurs vœux au saint confesseur Martin et revinrent joyeux annoncer au roi le présage que Dieu lui donnait de la victoire. »

Hlodowig, plein de confiance, se mit en marche sur Poitiers. Arrivé sur le bord de la Vienne, il ne savait en quel endroit passer cette rivière considérablement enflée par les pluies. Il pria Dieu pendant la nuit de lui indiquer un gué, et le matin, dit Grégoire de Tours [1], une biche d'une grandeur extraordinaire entra dans la rivière à la vue de toute l'armée qui la suivit et passa de l'autre côté. Hlodowig, arrivé auprès de la cité de Poitiers, avait placé son camp sur une éminence. Il vit une lumière éclatante sortir de la basilique de Saint-Hilaire et s'avancer vers lui. Il comprit que le saint confesseur lui promettait son secours pour vaincre des hérétiques contre lesquels il avait lui-même autrefois courageusement combattu. Pour mériter sa protection, il défendit à son armée de ravager le pays [2].

Or, vivait en ces jours-là, et tout près de Poitiers, un homme d'une éminente sainteté [3], nommé Maxentius. Il gouvernait un monastère et menait cependant la vie de reclus, enfermé dans sa cellule. Les moines ayant vu un détachement de l'armée des Franks marcher sur le monastère, furent effrayés et coururent à la cellule du saint abbé. Lui, feignait de ne pas croire au danger et n'ouvrait pas. Les moines dans leur frayeur brisèrent la porte, et Maxentius, tiré par force de son réduit, s'avança au devant des soldats.

Un d'entre eux, plus cruel que les autres, tira son glaive pour lui donner la mort; mais comme il levait le bras, sa main tout-à-coup resta immobile élevée en l'air, et le glaive tomba par derrière. Le Frank, touché de ce miracle, se jeta aux pieds de Maxentius qui le guérit pour toute vengeance et le laissa rejoindre avec ses compagnons le corps d'armée.

Bientôt Hlodowig [4] engagea le combat avec Alarik dans le champ de Voclade, à dix milles de Poitiers; et comme les Goths, suivant leur coutume, prirent la fuite, le roi des Franks, avec l'aide de Dieu, gagna la victoire. Il avait tué Alarik de sa propre main et poursuivait les ennemis avec ardeur, lorsque deux soldats Wisigoths

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 37.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

tombèrent sur lui à l'improviste. Il ne dut la vie qu'à la force de son armure et à la vitesse de son cheval.

Après cette bataille, les Wisigoths abandonnèrent les Aquitaines et s'en allèrent se retrancher dans les Pyrénées. Le roi des Goths d'Italie, Théodorik, accourut au secours de sa race et protégea la Provence; le reste passa sous la domination des Franks.

Hlodowig, après avoir enlevé à Toulouse les trésors d'Alarik et passé l'hiver à Bordeaux, revint à Tours, où il offrit de magnifiques présents à la basilique du bienheureux Martin. Il y reçut les ambassadeurs de l'empereur d'Orient, Anastase, qui lui apportaient les insignes du consulat. Il s'en revêtit avec pompe, parcourut la cité en triomphateur comme les anciens généraux de la république romaine et fut dès-lors, ajoute Grégoire de Tours, regardé comme consul et appelé Auguste.

L'ombre de l'empire survivait à la réalité. Les rois barbares étaient flattés des titres d'auguste, de patrice ou de consul. Vraiment rois pour leurs bandes, ils n'étaient pour les indigènes que des magistrats romains.

Après avoir vaincu les Wisigoths, Hlodowig écrivit cette lettre aux évêques des Aquitaines [1] :

« Aux seigneurs évêques, saints et très-dignes du siége apostolique, Hlodowig, roi :

« Votre Béatitude a eu connaissance des ordres donnés à mon armée avant d'entrer sur la terre des Goths. J'avais défendu de piller les ministères des églises, d'injurier les vierges, les veuves consacrées à Dieu, les clercs, les enfants des clercs et les veuves habitant dans leurs maisons. Je prescrivais même de respecter les esclaves appartenant aux églises.

« Il faut que vous sachiez que nous venons de porter un édit en vertu duquel on devra restituer sans retard ce qui aurait été enlevé aux personnes susdites, soit dans l'église, soit hors de l'église.

« Si vous avez des réclamations à faire, faites-le-nous savoir par lettres scellées de votre anneau, et, pour éviter les fraudes, ayez soin, mon peuple le veut, d'attester par serment la vérité de votre déclaration.

« Priez pour moi, Seigneurs saints et papes très-dignes du siége apostolique. »

Après avoir passé quelques jours à Tours, Hlodowig se rendit à

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 176.

Paris, qu'il fit sa capitale. Pendant ce temps-là, une partie de son armée, après avoir parcouru l'Arvernie et les bords du Rhône, vint assiéger Arles, protégée par Théodorik.

Saint Césaire eut beaucoup à souffrir pendant ce siége. Un de ses clercs, son concitoyen et son parent [1], craignant de tomber dans l'esclavage si la ville était prise, descendit la nuit du haut du mur, à l'aide d'une corde, et se rendit au camp des ennemis. Les Goths qui défendaient la cité s'en prirent au saint évêque. Les Juifs, assez nombreux à Arles, criaient plus haut qu'eux encore et disaient que l'évêque avait envoyé son parent aux ennemis pour leur livrer la ville. On mettait tous les catholiques dans la conjuration. Il faut, s'écriaient les Juifs, arracher l'évêque de la maison de l'église [2], le jeter dans le Rhône ou au moins l'enfermer dans la prison d'Ugerne. On s'arrêta à ce dernier parti. Mais cette prison était située au-delà du Rhône, et les assiégeants empêchèrent les Goths de le traverser. Il fallut ramener Césaire à Arles, où il fut enfermé si secrètement que les catholiques ignoraient s'il vivait encore.

Tandis qu'à la grande joie des Juifs on insultait aux catholiques et à leur évêque, un des leurs, qui était de garde sur la partie du mur dont on leur avait confié la défense, jeta du côté des ennemis une pierre à laquelle était attachée une lettre. Il y invitait les ennemis à venir planter les échelles de ce côté et leur promettait de livrer la ville à condition que tous les Juifs auraient la vie sauve et qu'ils conserveraient leurs biens.

Plusieurs des assiégés ayant profité d'un instant où les Franks s'étaient un peu éloignés, pour sortir de la ville, trouvèrent cette lettre et accoururent la lire sur la place publique. Ce fut le plus éclatant témoignage rendu à l'innocence de saint Césaire. Il fut délivré et les Juifs, dit le légendaire, tombèrent dans le piége qu'ils avaient eux-mêmes dressé.

Les Franks furent obligés de lever le siége d'Arles. Ils essuyèrent même un échec considérable, et les Goths leur firent un si grand nombre de prisonniers que les basiliques elles-mêmes et la maison de l'église en étaient remplies. Tous ces captifs manquaient de pain et de vêtements. Césaire fut leur providence, et employa pour les soulager et acheter leur liberté l'argent que son prédécesseur, le

[1] Vit. S. Cæsarii, lib. 1, c. 3.

[2] On appelait ainsi une maison attenante à l'église épiscopale et où l'évêque demeurait avec ses clercs.

vénérable Eonius, avait laissé dans le trésor de l'église. A l'imitation du Seigneur qui consacra le pain dans un plat de terre et défendit à ses Apôtres d'amasser des richesses, il vendit les encensoirs, les calices et les patènes de son église; il fit même enlever des colonnes et des balustres les ornements d'argent qui y étaient incrustés, afin de procurer la liberté à un plus grand nombre de prisonniers. Il craignait qu'un dur esclavage ne les obligeât à se faire ariens ou Juifs.

En dépouillant ainsi son église de ses richesses, il l'ornait plutôt qu'il ne l'appauvrissait, dit son pieux légendaire. Mais il est difficile de faire le bien sans avoir des censeurs, et Césaire en trouva même dans son clergé. Sa charité n'en fut pas moins active et il disait souvent: « Il paraît que certains prêtres du Seigneur ou autres clercs trouvent mauvais qu'avec ces richesses je rachète les serviteurs de J.-C.; or je voudrais bien qu'ils me disent s'ils trouveraient mauvais qu'on les rachetât eux-mêmes, s'ils étaient captifs. Je ne crois vraiment pas que ce soit une chose désagréable à Dieu d'employer les vases de son autel à racheter des hommes pour lesquels il s'est livré lui-même. »

La charité de Césaire fut mal interprétée par les Goths. Il fut encore accusé de trahison et obligé d'aller à Ravenne où résidait Théodorik, qui était resté maître de la province d'Arles.

A la vue du courageux et vénérable évêque, Théodorik se leva respectueusement. Un homme comme Césaire devait produire un effet magique sur les barbares. Le roi goth lui parla avec bonté et des fatigues qu'il avait dû éprouver pendant le voyage, et de son peuple qui habitait la Gaule, puis, après l'avoir congédié, il dit aux siens: « Dieu punisse ceux qui ont forcé cet homme saint et innocent à faire un si pénible voyage! La crainte respectueuse que m'a inspirée sa présence me prouve ce qu'il est. Oui, c'est un visage d'ange que j'ai vu; cet homme est un apôtre: je regarde comme un crime de penser mal d'un homme si vénérable. »

Théodorik envoya ensuite à Césaire un plat d'argent pesant environ soixante livres, trois cents pièces d'or et un billet ainsi conçu: « Saint évêque, veuillez recevoir, le roi votre fils vous en conjure, le présent que je vous envoie. Que Votre Béatitude daigne le conserver comme un souvenir. »

Trois jours après, Césaire avait vendu le plat d'argent pour délivrer des captifs. Les officiers de Théodorik accoururent l'en avertir: « Nous avons vu, lui dirent-ils, le présent que vous avez fait au

saint évêque mis à l'enchère, et il y a une si grande foule de pauvres à sa porte qu'on ne peut qu'à grand'peine entrer dans sa maison pour le saluer. »

Théodorik ne dissimula point l'admiration qu'il avait pour tant de charité, et tous les officiers de la cour se firent un devoir de visiter l'homme de Dieu et de déposer leurs aumônes entre ses mains.

La réputation de Césaire pénétra jusqu'à Rome. On l'y désirait; le sénat et la noblesse, le pape, le clergé et le peuple, tous l'aimaient avant même de le connaître. Césaire avait hâte de visiter l'Eglise mère. Il ne voulut pas cependant quitter Ravenne avant d'avoir délivré les habitants d'Orange qui avaient presque tous été réduits en servitude et un grand nombre de ceux qui habitaient au-delà de la Durance. Il leur fournit des voitures et tout ce qui leur était nécessaire pour retourner dans leur patrie.

C'était une belle mission que celle de délivrer les captifs à cette époque de luttes et de désordre où ils devaient être si nombreux.

Après avoir édifié Ravenne par sa charité et par ses miracles, Césaire prit le chemin de Rome. Le clergé et le sénat rendirent grâces à Dieu de leur avoir accordé la faveur de voir cet homme apostolique, et le pape Symmaque, frappé de ses mérites, confirma ses priviléges de métropolitain, le décora du pallium et permit à ses diacres de porter la dalmatique comme les diacres de l'Eglise Romaine [1].

Ce fut sans doute pendant son voyage de Rome que Césaire présenta au pape Symmaque un mémoire contre plusieurs abus qu'il expose en ces termes [2]:

« Le bienheureux apôtre Pierre ayant été le chef de l'épiscopat, il appartient à Votre Sainteté de faire connaître aux Eglises ce qu'elles doivent observer.

« Dans la Gaule, les biens ecclésiastiques sont aliénés à divers titres; d'où il arrive que chacun, suivant son bon plaisir, diminue les richesses de l'église qui n'ont été données que pour les besoins

[1] Le pape Symmaque, dans une lettre aux évêques des Gaules (*V.* Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 186), confirma la décision du pape saint Léon sur les priviléges de l'Église d'Arles. Il dit que Césaire le pria de donner une décision définitive sur cette question, pendant qu'il était à Rome.

La dalmatique n'était pas encore en usage au VIe siècle dans les Gaules. Nous verrons saint Aregius de Gap demander au pape saint Grégoire le Grand, le privilége qu'accorda Symmaque à saint Césaire.

[2] Apud Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 184.

des pauvres. Nous demandons que l'autorité du siége apostolique interdise ces aliénations et ne les autorise qu'en faveur des monastères.

« Nous demandons aussi que les laïques, ayant exercé des charges de judicature ou pris part au gouvernement des provinces, ne soient faits clercs ou évêques qu'après de longues épreuves et un sévère examen de leur vie.

« Nous voudrions que les veuves revêtues depuis longtemps de l'habit religieux, et les vierges enfermées depuis longtemps dans les monastères, ne pussent plus se marier, quand bien même elles le voudraient, et que personne ne pût les y forcer.

« Nous vous supplions encore d'empêcher qu'on ne parvienne à l'épiscopat par brigue ou en achetant le suffrage des hommes puissants. Pour remédier plus facilement à cet abus, les clercs et les citoyens ne devraient écrire leur bulletin d'élection qu'en présence du métropolitain.

« Portez des peines graves contre ces abus, afin que, dans votre Église, comme dans la province des Gaules, on conserve, dans toute sa pureté, la discipline qui est la mère des bonnes mœurs. »

Le pape approuva le zèle de Césaire, et fit les décrets qu'il sollicitait [1].

A son retour de Rome, l'évêque d'Arles trouva un peu d'opposition dans l'exercice de ses droits de métropolitain. L'évêque d'Aix, qui se croyait sans doute exempt de sa juridiction, comme pasteur d'une métropole civile, refusa de se rendre aux conciles et aux ordinations sur sa convocation. Césaire en informa le pape dans une lettre dont il chargea l'abbé Ægidius et son secrétaire, le prêtre Messianus.

« Il est juste, lui répondit le pape [2], que l'Eglise d'Arles jouisse de ses anciens priviléges, et que l'orgueil n'ébranle pas ce qui est appuyé sur l'autorité des Pères. Nous voulons que la sollicitude de Votre Fraternité s'étende, non-seulement sur les provinces de la Gaule, mais sur celles d'Espagne, et qu'aucun clerc ne vienne de ces lieux sans une lettre de vous qui l'y autorise. »

[1] Apud Sirm., Conc. Gall., t. 1, p. 184.

[2] *Ibid.*, p. 187.

IV.

L'Église Franke. — Premier concile d'Orléans. — Mort de Hlodowig. — Caractère de ce roi. — Meurtre de plusieurs chefs de Franks tués par Hlodowig. — Hlothilde après la mort de son mari. — Elle engage ses enfants à faire la guerre au roi des Burgundes pour venger la mort de son père et de sa mère. — Sighismond, roi des Burgundes. — Il fonde le monastère d'Agaune. — Il fait tuer Sighéric, son fils. — Sa pénitence à Agaune. — Guerre de Burgundie. — Sighismond est pris par Hlodomir, roi d'Orléans. — Saint Avitus de Mici prend la défense de Sighismond. — Sa prédiction à Hlodomir. — Mort de Sighismond. — Mort de Hlodomir. — Meurtre de ses enfants — Douleur de Hlothilde. — Sa vie pieuse et retirée à Tours. — Vie de saint Remi depuis la mort de Hlodowig. — Ses discussions avec Falcon de Tongres et avec Heraclius, Léon et Theodosius. — Il assiste à une conférence contre les ariens. — Sa mort. — Son testament.

511 — 533.

Tandis que Césaire parcourait l'Italie, recueillant les respects et les honneurs que méritaient ses vertus, Hlodowig travaillait, de concert avec les évêques, à établir sa nouvelle conquête sur des bases solides.

Dès qu'il fut à Paris, il y manda saint Remi et saint Melanius, les deux conseillers dont il appréciait le plus la sagesse. Ce fut sans doute d'après leur avis qu'il résolut de convoquer à Orléans les évêques du royaume des Franks et de l'ancien royaume des Wisigoths.

Hlodowig, en réunissant ainsi les évêques, posait un principe dont il ne prévoyait pas sans doute les immenses résultats. Pendant l'époque mérowingienne, nous verrons fréquemment les évêques réunis par les rois franks, travailler avec constance et énergie à établir une parfaite *unité* dans les idées, les mœurs, les lois, les simples usages entre les Gallo-Romains et les Franks. On peut affirmer que ce fut ce travail d'*unité* poursuivi avec persévérance qui contribua le plus puissamment à la formation de la nationalité française.

Les évêques ne se proposaient pas un but politique dans leurs décrets. Mais en travaillant dans l'intérêt de la religion, leur action eut pour résultat nécessaire la fusion des deux races et leur civilisation.

A dater du concile d'Orléans, le premier, à proprement parler, de l'époque mérowingienne, on ne doit plus considérer les conciles comme des assemblées purement religieuses.

Ce fut Hlodowig qui convoqua lui-même les évêques, et il avait préparé d'avance les matières qui devaient être soumises à leurs

délibérations. Ils s'y trouvèrent au nombre de trente-deux. Les plus célèbres étaient: Cyprianus, métropolitain de Bordeaux; Tetradius, métropolitain de Bourges; Licinius, métropolitain de Tours; Leontius, métropolitain d'Eluse. Ils représentaient les quatre provinces conquises sur les Wisigoths. Gildard, métropolitain de Rouen; Quintianus, ancien évêque de Rhodez, Euphrasius d'Arvernie, Eusebius d'Orléans, Aventinus de Chartres [1], sont les plus connus des autres évêques après Melanius qui fut l'âme du concile d'Orléans.

« Au milieu des trente-deux évêques du concile, il brilla, nous dit son légendaire [2], comme un porte-enseigne courageux; réfuta habilement les objections des hérétiques, et fut l'auteur des canons qui y furent adoptés sur la discipline, comme on peut le voir dans la préface du concile. »

Les canons du premier concile d'Orléans sont au nombre de trente-un et traitent surtout de l'état et des biens ecclésiastiques, de l'état monastique et de la liturgie.

1° Canons relatifs à l'état ecclésiastique:

Les maisons des évêques et les églises sont déclarées lieux de refuge, et on ne pourra en tirer de force même les criminels. L'évêque ne devra relâcher les réfugiés qu'après avoir exigé le serment qu'il ne leur sera fait aucun mal.

Une société composée de Gallo-Romains, de Wisigoths, de Burgundes, de Franks et autres tribus moins considérables devait regorger de malheureux et de persécutés. Les lieux de refuge furent une nécessité sociale pendant plusieurs siècles et on devait étendre le droit d'asile jusqu'aux criminels si on voulait sauver les innocents.

Les évêques ne doivent pas excommunier ceux qui poursuivent leurs droits contre eux ou contre les églises, à moins qu'ils n'agissent d'une manière calomnieuse et outrageante.

[1] Saint Aventinus (Aventin) de Chartres avait succédé à saint Solennis (Solenne), un des apôtres des Franks et un des évêques qui avait assisté au baptême de Hlodowig. Saint Solennis ayant été élu évêque, s'était caché dans une caverne obscure d'où il ne sortit que lorsqu'il eut appris que saint Aventinus avait été ordonné à sa place. A peine eut-il reparu, que tout le peuple, et saint Aventinus lui-même, l'obligèrent à accepter l'épiscopat. Saint Solennis gouverna l'Église de Chartres de concert avec saint Aventinus, qui se fixa à Châteaudun et resta évêque de Chartres après la mort de saint Solennis. Nous verrons plus tard une discussion à propos de l'évêché de Châteaudun.

[2] Vit. S. Melanii, apud Bolland., 6 jan. — La préface du concile dont parle l'auteur de la Vie de saint Melanius est perdue.

Cette disposition prouve que les évêques ne désiraient que la justice et voulaient conserver à chacun son droit.

L'évêque qui ordonne prêtre ou diacre un esclave qu'il connaît pour tel, paiera cet esclave à son maître le double de son prix, et l'esclave conservera l'Ordre qu'il aura reçu.

L'ordination affranchissait les esclaves. On pourrait croire, d'après la peine infligée à l'évêque qui en ordonnait, qu'on ne les voyait qu'avec peine élevés à la cléricature. Les préjugés de la société païenne étaient encore trop enracinés dans les âmes pour que les évêques pussent les y élever sans difficulté ; l'Eglise eût perdu beaucoup de son influence en mettant au nombre de ses magistrats ceux que la société civile jugeait indignes des droits les plus imprescriptibles de la condition humaine.

Si l'évêque qui ordonnait un esclave ignorait qu'il fût de condition servile, l'obligation de restituer retombait sur ceux qui le lui avaient présenté.

Toutes les églises dépendent de l'évêque dans le diocèse duquel elles sont situées.

L'évêque doit toujours se trouver le dimanche à l'église la plus rapprochée de sa demeure, à moins que la maladie ne l'en empêche.

Aucun laïque ne sera reçu dans le clergé sans l'agrément du roi ou la permission du juge. Seulement les fils des clercs, leurs petits-fils et leurs arrière-petits-fils seront sous la puissance de l'évêque qui pourra y choisir des clercs à sa volonté.

Hlodowig avait demandé cette décision probablement pour n'être pas privé de ses Franks que l'ordination eût exemptés du service militaire. On ne pouvait pas non plus, sous les empereurs, choisir un fonctionnaire public pour évêque, sans l'agrément de l'empereur ou du préfet.

Il est défendu aux abbés, aux prêtres ou autres clercs, d'aller à la cour solliciter des grâces, sans le consentement et la recommandation des évêques.

Plusieurs abusaient sans doute des bonnes dispositions de Hlodowig.

Les clercs hérétiques seront reçus par l'imposition des mains dans l'Ordre dont l'évêque les aura jugés dignes, et les églises des Goths seront purifiées par une nouvelle dédicace[1].

[1] I Conc. Aurelianense, can. 1, 2, 3, 6, 8, 17, 31, 4, 7, 10 ; Apud Sirm., Conc. Gall., t. I, p. 177.

On comprend l'importance de ces réglements au moment où les Goths, chassés des provinces méridionales, abandonnaient beaucoup d'églises qu'il n'eût pas été raisonnable de laisser inutiles[1]. Il est très-probable que les clercs hérétiques dont il est parlé étaient des Gallo-Romains qui avaient embrassé l'arianisme sous la domination des Goths, et qui désiraient revenir à l'Eglise. Les évêques devaient faciliter leur retour.

2° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques:

Les revenus des terres données par le roi ou qu'il donnera dans la suite, avec exemption des tributs[2], seront employés aux réparations des églises, à l'entretien du clergé et des pauvres, et au rachat des captifs. L'évêque qui les administrera autrement sera repris par ses comprovinciaux et excommunié s'il ne se corrige.

L'évêque doit avoir la moitié des offrandes faites par les fidèles dans l'église épiscopale. L'autre moitié doit être distribuée aux clercs. Quant aux offrandes faites dans les paroisses, le tiers seulement appartient à l'évêque. Les terres, les vignes, les esclaves et l'argent donnés, soit à l'église épiscopale, soit aux paroisses, sont sous l'administration générale de l'évêque.

Avec ces biens, l'évêque doit nourrir et vêtir le plus qu'il lui est possible de pauvres et d'infirmes incapables de travailler.

Si l'évêque donne à des clercs ou à des moines, des terres ou des vignes à cultiver, ces biens reviendront toujours à l'église; et la prescription autorisée par les lois civiles ne s'applique pas aux biens ecclésiastiques[3].

3° Canons relatifs à l'état monastique:

Les abbés des monastères sont sous la surveillance de l'évêque qui les corrigera, s'ils sont coupables, suivant la règle suivie dans le monastère. Les abbés de chaque diocèse se réuniront une fois l'année au lieu indiqué par l'évêque. Il n'est pas permis aux moines de porter l'*orarium* ou étole, ni les chaussures appelées tzan-

[1] Le concile d'Épaone (can. 33) avait décidé que les églises bâties par les hérétiques ne pourraient être consacrées au culte catholique. La décision contraire du concile d'Orléans fut généralement suivie dans l'Église.

[2] M. Michelet a dit en parlant des biens donnés par Hlodowig : « Les biens immenses que Clovis assura aux Églises, particulièrement à celle de Reims, durent étendre la salutaire influence de l'Église; quelque bien qu'on mît dans les mains ecclésiastiques, c'était toujours cela de soustrait à la violence, à la brutalité, à la barbarie. » (Hist. de France, t. I, p. 207.)

[3] Conc. Aurel., can. 5, 14, 15, 16, 23.

ges [1]. Il leur est défendu aussi de se séparer de la communauté pour vivre solitaires, à moins qu'ils n'aient obtenu la permission de l'évêque et de l'abbé.

4° Canons relatifs à la liturgie :

Il est décidé que le carême durera seulement quarante jours et non pas cinquante.

Les Wisigoths avaient peut-être la coutume de faire le carême de cinquante jours, contrairement à l'usage de l'Église catholique.

Les Rogations ou Litanies seront célébrées dans toutes les églises pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension. On jeûnera ces trois jours; on n'y usera que des aliments de carême, et les esclaves eux-mêmes n'y travailleront pas.

Les clercs qui refuseront d'assister aux Rogations, recevront la correction à la volonté de l'évêque.

On voit que la pieuse institution de saint Mamertus de Vienne fut établie de bonne heure dans toutes les Eglises du royaume des Franks.

Nous citerons encore du concile d'Orléans le trentième canon dans lequel il condamne une superstition bien enracinée parmi les fidèles et qu'on appelait le *sort des saints*. Elle consistait à ouvrir au hasard un des livres de l'Ecriture-Sainte et de prendre pour une prédiction ou un avertissement les premières paroles qui tombaient sous les yeux à l'ouverture du livre [2].

Les évêques du concile ayant rédigé leurs décrets, les adressèrent à Hlodowig avec cette lettre [3] :

« Au seigneur roi Hlodowig, très-glorieux fils de l'Eglise catholique, tous les évêques assemblés en concile par son ordre :

« C'est par l'inspiration de votre zèle ardent pour le bien de la religion et de la foi que vous nous avez réunis en concile, afin que nous traitions ensemble, comme il convient à des évêques, de plusieurs questions importantes.

« Il est juste que nous vous adressions les réponses que nous avons faites aux questions que vous nous avez proposées. Si vous les jugez dignes de votre approbation, l'autorité d'un si grand roi, jointe à celle de tant d'évêques, en assurera l'exacte observation. »

Nous voyons au premier concile d'Orléans le commencement de

[1] Espèce de bottines ou cothurnes.

[2] Conc. Aurel., can. 19, 20, 22, 24, 27, 28, 30.

[3] Apud Sirm., loc. cit.

cette alliance qui exista si longtemps entre les deux pouvoirs politique et religieux. Hlodowig consulte les évêques, ceux-ci lui adressent leurs décisions et le roi leur donne force de lois.

Une fois entré dans cette voie, le clergé, par la force même des choses et par un effet nécessaire de sa position sociale, de son influence, de sa supériorité intellectuelle et morale, avança peu à peu, sans violence, sans commotion, et finit par être dans l'Etat un corps politique, et par mettre la religion qu'il représentait en tête des institutions politiques, à faire de ses lois des lois de l'Etat.

On ne doit jamais perdre de vue cette remarque importante si l'on veut apprécier avec justesse l'action du clergé. C'est pour n'avoir pas compris sa position politique qu'on est tombé dans ces déclamations absurdes que doit abandonner l'histoire intelligente et consciencieuse.

Nous ne sommes ni l'ami ni l'ennemi de ce régime politico-religieux où vécut l'Eglise pendant un si grand nombre de siècles. Il eut ses avantages et ses inconvénients pour la société comme pour l'Eglise. Nous l'acceptons comme un fait, et notre devoir est de le présenter avec vérité et exactitude.

L'année même que se tint le concile d'Orléans, Hlodowig mourut.

Quelle que soit l'idée qu'on adopte sur ce roi, on ne peut nier qu'il n'ait accompli une haute mission providentielle, si on réfléchit aux circonstances au milieu desquelles il embrassa la foi catholique.

Les Wisigoths et les Burgundes, dans les Gaules, étaient ariens. Les Wandales, qui se partageaient l'Espagne avec les Wisigoths et occupaient le Nord de l'Afrique, suivaient la même hérésie. Théodorik et ses Ostrogoths l'avaient apportée avec eux en Italie et serraient au cœur, pour ainsi dire, l'Eglise catholique. Enfin, à cette même époque, les empereurs d'Orient fatiguaient l'Eglise de ces mille chicanes hérétiques qui devaient nécessairement enfanter un schisme déplorable.

C'est alors que parut ce chef barbare aux allures sauvages, adorateur encore des dieux usés du paganisme et dans lequel les évêques catholiques surent découvrir le protecteur futur de l'Église.

Si, comme on l'a dit, Hlodowig n'eût embrassé la foi catholique que dans le but de se concilier les évêques, et par eux la population indigène toute catholique, sa politique l'eût bien inspiré, car ce fut son baptême qui rallia autour de lui les Gallo-Romains et fonda sa puissance.

Mais, hâtons-nous de le dire, c'est sincèrement et par conviction

que Hlodowig se fit chrétien. C'est l'idée qui ressort des récits presque contemporains de Grégoire de Tours. Hlodowig ne fut pas sans doute, après son baptême, un chrétien parfait, et nous n'avons aucunement l'intention de le canoniser. Mais il faut comme à tout autre lui rendre justice. Nous dirons donc franchement qu'on a peu compris généralement le récit qu'a fait Grégoire de Tours du meurtre de plusieurs chefs des bandes frankes, établies autour de Tournai, de Cologne, de Cambrai et du Mans. Voici le récit de Grégoire dans toute sa simplicité [1] :

« Lorsque Hlodowig était à Paris, il envoya secrètement vers le fils de Sighbert pour lui dire : « Voici que ton père est devenu vieux ; » s'il mourait, tu posséderais son royaume avec mon amitié. » Celui-ci, séduit par le désir de la puissance, pensa dès lors à tuer son père. Sighbert étant sorti de Cologne et ayant passé le Rhin, était allé se promener dans la forêt Buconia, et, vers le midi, il prenait son sommeil dans sa tente, lorsque son fils s'y précipita avec des meurtriers, et lui donna la mort.

» Par le jugement de Dieu, il tomba dans le même piége qu'il avait tendu à son père. Après avoir commis son crime, il envoya dire à Hlodowig : « Mon père est mort, et j'ai en ma possession tous » ses trésors et son royaume. Envoie-moi quelques-uns des tiens, et » je leur remettrai tout ce que tu voudras de ces trésors. » Hlodowig lui répondit : « Je te rends grâces, mais ta bonne volonté suffit : » montre seulement tes trésors à mes envoyés, puis tu en resteras le » maître. » Le fils de Sighbert montra donc aux envoyés de Hlodowig les trésors de son père. « Voilà, disait-il, la cassette où mon » père enfermait sa monnaie d'or. » — « Enfonce ta main jusqu'au » fond, lui disent les Franks de Hlodowig, afin de voir combien il » y en a. » Il le fit ; et comme il était ainsi très-incliné, un des envoyés lui brisa le crâne d'un coup de sa francisque. Il lui fut fait comme il avait fait à son père.

» Hlodowig ayant appris la mort de Sighbert et de son fils, se rendit à Cologne, assembla leurs Franks, et dit : « Apprenez ce qui » est arrivé : tandis que j'étais sur le fleuve de l'Escaut, Hlodérik » persécutait son père Sighbert, qui était mon parent, et voulait lui » faire entendre en même temps que c'était moi qui voulais le tuer. » Or, comme Sighbert était dans la forêt Buconia, Hlodérik en- » voya contre lui des meurtriers, et lui donna la mort. Lui-même, en

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 40.

» ouvrant les trésors de son père, a été frappé par je ne sais qui, et il
» est mort. Je ne suis pour rien dans ces meurtres. Je sais que c'est
» très-mal de verser le sang de ses parents. Mais puisque les choses
» sont arrivées ainsi, je vous donne le conseil de vous rallier à moi
» et d'être des miens. »

A ces mots, les Franks frappèrent des mains, poussèrent des cris joyeux, et, élevant Hlodowig sur un bouclier, le proclamèrent roi.

« Hlodowig ajouta ainsi les trésors et le royaume de Sighbert à ceux qu'il avait déjà. Dieu faisait ainsi tomber chaque jour tous ses ennemis et augmentait son royaume, parce qu'il marchait devant lui avec un cœur droit et faisait ce qui est agréable à ses yeux. »

Le bon historien n'eût sans doute pas fait cette réflexion si Hlodowig n'eût eu que son ambition pour motif de sa sauvage politique. On peut croire que le roi frank avait contre Sighbert et son fils une raison analogue à celle qui lui fit tuer Kararik, dont Grégoire de Tours raconte ainsi la mort [1] :

« Après cela, Hlodowig vint au roi Kararik. Or, comme il combattait contre Syagrius, Kararik, qu'il avait appelé à son aide, s'était tenu sur la réserve, comptant lier amitié avec celui qui gagnerait la victoire. Pour cette raison, Hlodowig lui conserva rancune; et ayant usé de ruse pour s'emparer de lui et de son fils, il leur fit couper les cheveux, les mit en prison, et voulut que Kararik fût ordonné prêtre et son fils diacre. Or, Kararik déplorait un jour son malheur et pleurait. Son fils laissa, dit-on, échapper ces paroles en montrant ses cheveux : « Ces branches ont été coupées sur un arbre
» vigoureux; la séve n'est pas épuisée, et elles repousseront vite;
» fasse le ciel qu'il meure aussi vite celui qui nous a ainsi traités! »

» Ces paroles vinrent aux oreilles de Hlodowig, qui fit tuer le père et le fils, et se mit en possession de leur royaume et de leurs trésors.

» Or, continue Grégoire de Tours [2], il y avait à Cambrai un roi nommé Ragnaker, si effréné dans sa luxure qu'il n'épargnait même pas ses proches parents. Les Franks étaient indignés contre lui, et Hlodowig paya des traîtres pour s'en défaire. La monnaie qu'il leur donna semblait être d'or et n'en était pas. Tandis que ces traîtres se rendaient à Cambrai, il se dirigea du même côté avec son armée. Ragnaker vint à sa rencontre, mais il fut vaincu et arrêté par les

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 41.

[2] *Ibid.*, c. 42.

traîtres qui lui lièrent les mains derrière le dos et l'amenèrent à Hlodowig. « Pourquoi, lui dit celui-ci, as-tu déshonoré notre race « en te laissant lier? Il eût mieux valu mourir. » Et, ce disant, il lui fendit la tête d'un coup de francisque. Puis, se tournant vers Rikar, frère du roi de Cambrai: « Si tu eusses porté secours à ton « frère, lui dit-il, il n'eût pas été lié! » Et il le tua aussi d'un coup de francisque.

« Ils étaient déjà morts quand ceux qui les avaient livrés s'aperçurent qu'ils avaient reçu de fausse monnaie pour prix de leur trahison. Ils le dirent à Hlodowig qui leur répondit: « C'est la mon- « naie avec laquelle on doit payer ceux qui trahissent leur maître; « vous êtes trop heureux que je vous laisse la vie. »

« Hlodowig tua aussi Rignomer, frère de Ragnaker, et qui était le chef de la bande de Franks fixés auprès du Mans. Après leur mort, il s'empara de leurs royaumes et de leurs trésors. Il tua de même beaucoup d'autres rois, ses proches parents, parce qu'il se défiait d'eux et craignait qu'ils ne lui enlevassent son royaume.

« Cependant, ayant assemblé ses Franks, on dit qu'il leur parla ainsi au sujet de ses parents qu'il avait lui-même fait mourir:

« Malheur à moi qui suis resté seul comme un étranger au mi- « lieu d'étrangers! je n'ai plus de parents qui pourraient me venir « en aide aux jours de l'adversité! » Ce n'était point le regret de la perte de ses parents qui le faisait ainsi parler; mais il voulait voir s'il n'en découvrirait pas encore quelqu'un, afin de le tuer.

« Les choses étant ainsi arrivées, continue Grégoire de Tours [1], Hlodowig mourut à Paris et fut enseveli dans la basilique des saints apôtres qu'il avait construite de concert avec la reine Hlothilde. »

La trahison de Kararik à la bataille de Soissons; la férocité de Ragnaker qui avait en outre recueilli, à Cambrai, les Franks mécontents de la conversion de Hlodowig [2] et établi dans son royaume un centre d'opposition; la défiance de Hlodowig contre ces rois qu'il soupçonnait de lui vouloir ravir son royaume; enfin, cette réflexion qui serait plus qu'étrange, mais impie, où le saint historien des Franks nous montre la main de la Providence abaissant les ennemis de Hlodowig parce qu'il marchait dans la justice; tout cela nous porterait à soupçonner une conjuration tramée par les autres chefs des Franks contre Hlodowig.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 43.

[2] Bolland., ad diem 1 octob., comm. præv.

Ils ne durent pas voir sans jalousie la supériorité que prenait sur eux le chef de la bande des Franks de Soissons qui, sans doute, n'était pas plus qu'eux d'abord. Ils complotèrent sa ruine, et Hlodowig ne fit que les prévenir. Il les tua pour ne pas être tué par eux.

Il usa de ruse et de fourberie; ce sont là malheureusement les moyens ordinaires de la politique, qui a rarement usé de loyauté. Celle du roi frank fut sauvage; mais qui fera un crime à un demi-barbare de n'avoir pas connu ces mille détours d'une politique savante, qui ne servent qu'à dissimuler un but souvent plus injuste que celui qu'il se proposa?

Après la mort de Hlodowig, Hlothilde, son épouse, se retira à Tours où elle passa le reste de sa vie, s'occupant avec beaucoup de pudeur et de piété du service de la basilique de Saint-Martin [1].

Elle avait eu trois fils, Hlodomir, Hildebert et Hloter, qui partagèrent le royaume des Franks avec Théodorik que Hlodowig avait eu d'une concubine avant son mariage avec Hlothilde.

Les quatre rois eurent des parts égales. Théodorik établit sa résidence à Metz, Hlodomir à Orléans, Hildebert à Paris et Hloter à Soissons [2].

Dans ce temps régnait sur les Burgundes Sighismond, l'ami du saint évêque Avitus qui l'avait converti à la foi. La plus grande partie des Burgundes étaient rentrés dans l'Eglise à la suite de leur chef, après la mort du vieux Gondobald, et la religion en leur pays était florissante, protégée par Sighismond qui donnait l'exemple de toutes les vertus.

Ce roi avait épousé la fille de Théodorik, roi des Goths d'Italie, et il en avait eu un fils nommé Sigherik. Après avoir perdu sa première épouse, il prit en mariage une femme d'une condition obscure. L'orgueil de Sigherik exaspéra cette femme au point de lui faire concevoir un projet atroce.

Le jeune Burgunde ayant vu [3], un jour de fête, l'épouse de son père parée des ornements que sa mère avait autrefois portés: « Tu n'étais pas née, lui dit-il, pour te parer de ces vêtements qu'on sait avoir appartenus à ma mère, ta maîtresse. » Cette femme, humiliée et furieuse à ces paroles, vint dire à Sighismond: « Ton

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 43.
[2] *Ibid.*, lib. 3, c. 1.
[3] *Ibid.*, c. 5.

coupable fils désire posséder ton royaume; il veut te tuer d'abord, puis passer en Italie pour recueillir l'héritage de Théodorik, son aïeul. Il sait bien qu'il ne pourra exécuter ce projet tant que tu vivras, et qu'à moins que tu ne tombes, il ne pourra s'élever. »

Sighismond croit à ces perfides paroles, fait enivrer son fils et ordonne à deux esclaves de l'étrangler pendant son sommeil. A peine l'ordre fatal est-il exécuté, que le pauvre père sent tout son amour revivre en son cœur; il se jette sur le corps inanimé de son fils et l'arrose de ses larmes. « Ce n'est pas sur ton fils innocent qu'il faut pleurer, lui dit un vieillard, mais sur toi qu'un perfide conseil a rendu si coupable. »

Sighismond suivit cet avis et se retira au monastère d'Agaune où il passa bien des jours dans la prière, le jeûne et les larmes.

Il avait rebâti ce monastère peu après sa conversion et il y avait institué, par le conseil d'Avitus, la psalmodie perpétuelle. Les moines y étaient partagés en neuf chœurs qui se succédaient continuellement pour chanter les louanges de Dieu, et ils avaient à leur tête l'abbé Hymnemundus, que l'évêque de Vienne avait tiré des monastères de Grigny, avec plusieurs autres moines, pour augmenter la communauté d'Agaune.

Le jour de la dédicace du monastère fut un jour de fête pour l'église de Burgundie. Les évêques se réunirent en grand nombre à Agaune, et Avitus, le plus illustre d'entre eux, y prêcha [1].

Après avoir passé quelque temps dans ce monastère, Sighismond revint à Lyon, suivi de près, dit Grégoire de Tours, par la vengeance divine.

Hlothilde n'avait pas oublié la mort de son père et de sa mère si cruellement assassinés par Gondobald, père de Sighismond; elle dit un jour à ses fils [2]: « Mes chers enfants, que je ne me repente pas de vous avoir élevés avec tendresse; prenez à cœur mon injure, je vous en supplie, et vengez la mort de mon père et de ma mère. »

Les fils de Hlodowig n'aspiraient qu'après des batailles. Ils s'unirent et se jetèrent sur Sighismond et Godomar, son frère. Celui-ci, voyant son armée en déroute, parvint à s'échapper. Sighismond ne fut pas aussi heureux; comme il cherchait à gagner le monastère d'Agaune avec sa femme et ses enfants, il fut pris par Hlodomir et amené à Orléans.

[1] Bolland., 1 maii. — Op. S. Avit., Fragm. Hom.; edit. Sirm.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 6.

Les rois franks ayant quitté la Burgundie, Godomar reparut à la tête d'une armée. Hlodomir se disposait à marcher contre lui, mais il voulut auparavant se défaire de Sighismond.

Le bienheureux Avitus, abbé du monastère de Mici, et prêtre illustre, prit la défense du roi malheureux et de sa famille; il dit à Hlodomir: « Si, en vue de Dieu, vous changez de résolution et ne faites pas mourir ces prisonniers, le Seigneur sera avec vous et vous gagnerez la victoire. Si vous les tuez, vous serez pris par vos ennemis et subirez le même sort. Vous serez traités, vous, votre femme et vos enfants, comme vous aurez traité Sighismond, sa femme et ses enfants. »

Hlodomir, méprisant ces paroles, dit au saint homme: « Tu me donnes là un sot conseil, de laisser chez moi des ennemis quand je vais en combattre d'autres; j'en aurais ainsi par devant et par derrière et je pourrais être sûr de succomber : la victoire me sera plus facile en commençant par me débarrasser de l'un d'eux; » et sur-le-champ, il ordonna de jeter Sighismond, sa femme et ses enfants dans un puits situé au bourg de Columna, près d'Orléans.

Le grand évêque de Vienne, Avitus, pleura amèrement le malheureux Sighismond et ne lui survécut que peu de temps [1]. Il retrouva au sein de Dieu le pieux roi des Burgundes que l'Eglise a placé sur ses autels.

Cependant Hlodomir, après avoir fait tuer Sighismond, avait marché contre Godomar, mais il trouva la mort au sein même de la victoire. Il éprouva ainsi les effets des menaces prophétiques du saint abbé de Mici, qui s'accomplirent aussi d'une manière épouvantable sur ses enfants.

Il en avait trois qui se nommaient Théodebald, Gunthar et Hlodoald. Leur aïeule Hlothilde les avait recueillis auprès d'elle à Tours, après la mort de Hlodomir. Elle vint un jour avec eux à Paris. Or, Hildebert [2] s'aperçut qu'elle les aimait avec beaucoup de tendresse et craignit qu'elle ne voulût les rétablir sur le trône de leur père. Il envoya à Soissons dire à Hloter: « Notre mère retient auprès d'elle les enfants de Hlodomir et veut les faire rois; viens vite à Paris, afin que nous décidions ensemble si nous leur cou-

[1] Bolland., 5 febr.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 6 et 18.

perons les cheveux pour les mettre au rang du peuple [1] ou si nous les tuerons. »

Hloter arriva à Paris. Déjà Hildebert avait fait répandre le bruit que le roi de Soissons devait venir pour s'entendre avec lui afin de placer les enfants de Hlodomir sur le trône de leur père. A son arrivée, les deux rois envoyèrent à Hlothilde, qui était encore à Paris, un message pour lui dire: « Envoyez-nous les enfants afin que nous les fassions rois. »

Hlothilde fut comblée de joie à ces paroles; elle donna à boire et à manger à ses petits enfants, puis les envoya, accompagnés de leurs serviteurs. Les voyant partir, elle leur disait: « Je ne croirai plus avoir perdu mon fils Hlodomir, si je vous vois à sa place sur son trône. »

Bientôt Hlothilde fut cruellement désabusée. Arcadius, un de ces Romains dégradés qu'on voit ramper sous les rois franks à l'époque mérowingienne, arriva à sa demeure, portant une épée nue et des ciseaux. « Vos enfants, mes maîtres, lui dit-il, désirent connaître votre volonté, ô très-glorieuse reine! Que doit-on faire de vos petits enfants? leur conserver la vie en leur coupant les cheveux, ou les égorger? »

A ces mots, Hlothilde fut atterée sous le poids de sa douleur. Elle fixait d'un œil immobile les ciseaux et le glaive. « Puisque mes enfants ne doivent pas être rois, dit-elle enfin, j'aime mieux les voir morts que tondus. »

Arcadius, sans tenir compte de la douleur qui avait seule inspiré Hlothilde, se hâte de retourner vers ses maîtres et leur dit: « Accomplisssz votre projet, la reine y consent et le veut. » Aussitôt, Hloter saisit l'aîné des enfants, le jette à terre et lui enfonce un poignard dans le flanc. Au cri qu'il pousse, son frère se jette aux pieds de Hildebert, et embrasse ses genoux: « Bon père, s'écrie-t-il, sauve-moi, il va me tuer aussi! » Hildebert était ému et pleurait. « Cher frère, dit-il à Hloter, je t'en prie, accorde-moi la vie de cet enfant, je te donnerai tout ce que tu voudras, seulement ne le tue pas. » Lâche-le, s'écrie Hloter plein de fureur, ou je te tue avec lui; c'est toi qui as conçu le projet et tu changes sitôt d'avis? » Hildebert, à ces mots, jeta à Hloter cette nouvelle victime.

Hlodoald, le plus jeune des enfants de Hlodomir, fut sauvé par

[1] Les Mérowingiens portaient de longues chevelures, comme signe de leur royauté.

le secours d'hommes courageux. Plus tard, dédaignant un royaume de terre, il se coupa lui-même les cheveux et gagna, par ses bonnes œuvres, le royaume du ciel. Il était prêtre quand il mourut, et il est connu dans l'Eglise sous le nom de saint Cloud [1].

Après l'affreuse tragédie qui venait d'ensanglanter son palais, Hildebert, sous le poids du remords, s'en alla cacher sa honte dans un faubourg de Paris; Hloter remonta à cheval et s'en retourna tranquillement à Soissons; Hlothilde recueillit les deux petits cadavres dans un même cercueil et les suivit, accablée de douleur, jusqu'à l'église de Saint-Pierre, où ils furent inhumés. Elle retourna ensuite à Tours, et fit tant et de si belles actions, dit Grégoire de Tours [2], que tout le monde la vénérait. Ses aumônes étaient considérables, elle passait les nuits en prières et se montrait toujours pure et sans tache. Elle dota un grand nombre d'églises et de monastères; sa bonté rehaussait encore le prix de sa charité. On la regardait moins comme une reine que comme une humble servante du Seigneur. La puissance de ses enfants, les richesses et les honneurs ne furent point pour elle, comme pour tant d'autres, un principe de ruine; toujours humble, au contraire, elle mérita la grâce du Seigneur et le bonheur qu'il accorde à ses saints.

Elle ne s'occupa de ses criminels enfants que pour les engager à vivre en paix, et elle priait pour eux, bien désolée des perfidies et des crimes dont elle était témoin. Quand elle fut prête à quitter le monde, elle demanda à être inhumée aux pieds de Géneviève, l'humble et sainte bergère.

Depuis la mort de Hlodowig, la vie de Hlothilde fut une vie de douleur et d'affliction que la piété seule put adoucir. La vie de saint Remi, cet autre ange que le Seigneur avait donné au roi des Franks, semble aussi avoir été dès-lors triste et éprouvée.

Les dernières actions connues du saint évêque de Reims sont les démêlés qu'il eut avec plusieurs évêques.

Falcon, évêque de Tongres, avait, peu après son élection, ordonné plusieurs clercs pour l'église de Mosomage (Mouson), située sur le territoire du diocèse de Reims. Remi l'ayant appris, écrivit à Falcon une lettre fort vive, ainsi conçue [3]:

[1] Hincmar (*Vit. S. Remig.*, c. 7) dit que saint Cloud donna plusieurs terres à saint Remi, et une à l'Église de Paris dont il fut clerc.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 18.

[3] Apud Sirm. Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 205, et apud Bolland., 1 octob., comm. præv. Vit. S. Remig.

« A son seigneur et frère Falcon, évêque saint et bienheureux en J.-C., Remigius, évêque :

« D'après ce que je vois, Votre Béatitude a plus de souci de me faire une injure que de m'adresser ses salutations. C'est vraiment un beau début pour votre épiscopat de blesser mes droits avant que j'aie eu nouvelle que vous fussiez évêque! Croyez-moi, vous prenez l'essor trop vite, et vos ailes sont encore trop tendres. Il vaudrait bien mieux pour vous, ce me semble, prendre les conseils de la sagesse que ceux de votre esprit un peu léger. Quoi! vous commencez à être évêque, vous devriez n'entrer qu'en tremblant sur votre domaine, et déjà vous empiétez sur celui des autres? Vous avez donc cru qu'il vous était permis de faire des ordinations en cette église de Mosomage que les métropolitains de Reims ont toujours gouvernée avec la grâce de J.-C.? Il y a si peu de temps que vous êtes évêque, que je suis porté à croire que vous ne connaissez pas encore très-bien les limites de votre Église. Vous avez donc, dans une de mes églises, ordonné des lévites, consacré des prêtres, établi des archidiacres, institué le primicier de l'école des clercs [1]. Je ne me plains pas qu'au milieu de tout cela vous ne m'ayez pas vu, j'aurais seulement désiré que vous eussiez pu vous y voir vous-même. Si Votre Sainteté ignorait les canons, elle s'est un peu hâtée, je crois, de les transgresser. Elle eût pu commencer par les apprendre; si elle les connaissait, elle a plus mal fait encore, en foulant aux pieds les décrets des anciens et illustres évêques. Prenez garde, vous qui usurpez les droits des autres, de perdre ceux que vous semblez avoir! »

Après avoir dit à Falcon qu'en défendant ses droits épiscopaux il ne lui interdisait pas d'annoncer la parole de Dieu à son troupeau, saint Remi ajoute :

« J'ai appris que vous aviez ordonné aux fermiers des biens de l'église de vous en apporter les revenus. Il paraîtrait que vous préférez les biens de l'église à l'église elle-même. Du reste, je ne veux pas vous laisser ignorer que les lévites et les prêtres ordonnés par vous illicitement ont été déposés. Il n'était pas convenable que j'admisse à exercer leur Ordre ceux qu'il ne vous était pas permis d'y élever. »

La vertu de Falcon, qui a été mis au nombre des saints, nous fait croire qu'il aura adressé à saint Remi les excuses qu'il lui devait.

[1] Nous parlerons bientôt des diverses écoles ecclésiastiques qui existaient au VIe siècle.

On ne possède, au sujet de cette affaire, aucun autre document que la lettre de Remi.

Le saint évêque de Reims eut un autre différend avec trois évêques : Heraclius de Paris, Léon de Sens et Theodosius d'Auxerre, au sujet d'un prêtre nommé Claudius qui s'était rendu coupable d'un péché grave après son ordination.

Claudius avait été dans les bonnes grâces de Hlodowig qui avait prié saint Remi de l'élever au sacerdoce. Lorsque le bon évêque de Reims le vit coupable, il fut touché de compassion, et conçut l'idée de lui infliger une pénitence rigoureuse et de le rétablir ensuite dans son Ordre. Le concile d'Orléans avait décidé, il est vrai (can. 9), que si un diacre ou un prêtre se rendait coupable d'un crime capital, il serait déposé et excommunié; mais il espérait obtenir des évêques ses collègues un adoucissement en faveur de Claudius, et il leur écrivit à ce sujet. Les trois évêques Heraclius, Léon et Théodosius n'entrèrent pas dans les vues de saint Remi. Ils traitèrent sa demande comme celle d'un vieillard sans énergie, lui dirent par moquerie, et en faisant allusion à son grand âge, qu'il était *jubilaire*, et lui recommandèrent de rechercher un certain Celsus qui avait autrefois prêté à Claudius de l'argent qui n'avait jamais été remboursé.

En recevant la réponse inconvenante des trois évêques, saint Remi se sentit blessé dans sa dignité et dans sa vieillesse. Il leur écrivit cette lettre [1] :

« A mes frères et seigneurs, saints et bienheureux en J.-C., Heraclius, Léon et Theodosius, Remigius, évêque :

« L'apôtre saint Paul a dit : « La charité ne se lasse point. » Vous n'y avez pas songé probablement en m'envoyant votre lettre. Je vous avais adressé en faveur de Claudius une simple prière, et, pour me blesser, vous me répondez qu'il n'est même pas prêtre. Je sais très-bien qu'il s'est rendu bien coupable, mais vous me deviez des égards, je ne dirai pas à cause de mes mérites, mais à cause de mon âge.

« Grâce au Seigneur, voilà cinquante-trois ans que je suis évêque, et personne ne m'a jamais traité aussi injurieusement que vous.

« Sachez que je ne me suis point laissé corrompre par les présents pour élever Claudius au sacerdoce. Je l'ai fait à la prière du grand roi qui fut le prédicateur de la foi catholique et son défenseur. Vous

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 204. — Apud Bolland., 1 oct., comm. præv. Vit. S. Remig.

dites que ce qu'il m'a demandé n'était pas conforme aux canons? De quel droit, je vous prie, tranchez-vous cette question? Êtes-vous donc revêtu du souverain pontificat? Votre haine contre moi vous a aveuglé, et vous avez oublié, sans doute, que c'est ce même roi qui vous a fait élever à l'épiscopat.

« J'ai demandé que Claudius pût être admis à la pénitence, parce que j'ai lu que les Ninivites avaient échappé, par la pénitence, à une ruine prédite par Dieu lui-même; parce que j'ai lu que Jean, le précurseur du Seigneur, prêchait au peuple la pénitence, afin qu'il ne pérît pas. Si j'en juge par les paroles acerbes de Votre Sainteté, vous n'auriez, vous, aucune compassion des pécheurs, et tout votre désir serait qu'ils ne se convertissent pas. Le Seigneur a dit, cependant : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et « qu'il vive. » Voilà l'exemple qui nous est donné. Nous sommes évêques pour avoir compassion des hommes, et non pour nous irriter contre eux; pour être pleins de bonté, et non pour être colères.

« Vous m'imposez, dans votre lettre, l'obligation de rechercher un certain Celsus qui aurait prêté de l'argent à Claudius. Vous ne daignez pas vous mettre en peine de savoir s'il est vivant ou s'il est mort, s'il faut le chercher en ce monde ou s'il faut l'aller chercher dans l'autre. Vous voulez seulement que je le trouve et que je lui restitue de l'argent que j'ignore lui être dû. Vous me haïssez au point de m'imposer une obligation qu'il m'est impossible de remplir. Enfin vous allez jusqu'à insulter à ma vieillesse, et vous dites, par moquerie, que je suis *jubilaire*. C'est rompre à mon égard tous les liens de la charité. »

Cette noble indignation dut remplir de honte ceux qui l'avaient provoquée.

Si quelques évêques manquèrent aux égards qu'ils devaient au grand homme qui avait baptisé Hlodowig, le plus grand nombre le regardaient toujours comme leur maître et leur père, et lui donnèrent une preuve éclatante de leur vénération dans un concile qui eut lieu à cette époque.

Après la conquête du royaume des Wisigoths, les évêques catholiques travaillèrent avec zèle à faire rentrer dans le sein de l'Eglise ceux qui s'étaient laissé séduire par l'hérésie arienne. Ils avaient souvent des conférences avec les principaux champions de l'erreur, et Hincmar[1] nous parle ainsi d'une de ces conférences à laquelle

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 7.

assista saint Remi. Les évêques des provinces des Gaules et de Belgique, dit-il, s'étant assemblés en concile, y invitèrent saint Remi dont ils connaissaient la science dans les Écritures et les dogmes de l'Église. Il y avait à cette réunion un arien âpre à la dispute, très-orgueilleux et plein de confiance dans les subtilités de sa dialectique. Lorsque saint Remi entra dans l'assemblée, tous les évêques se levèrent respectueusement et le reçurent comme un ange de Dieu; l'orgueilleux hérétique fut le seul qui resta assis, mais il perdit l'usage de la parole lorsque le saint passa auprès de lui. Remi ayant fini son discours, tout le monde attendait que l'arien prît la parole, mais il ne put jamais ouvrir la bouche, et il se jeta aux pieds de Remi, implorant son pardon et attestant par signes la sincérité de sa foi.

Alors le saint évêque lui dit : « Au nom de Notre Seigneur J.-C., vrai fils du Dieu vivant, si tu crois en lui comme croit l'Église catholique, ouvre la bouche et confesse ta foi. » A ces mots, celui qui tout-à-l'heure encore était le plus orgueilleux des hérétiques, confessa la foi catholique sur la sainte et indivisible Trinité et sur l'incarnation du Christ.

Remi saisit cette occasion pour parler aux évêques des sentiments de miséricorde qu'ils devaient avoir pour les pécheurs, à l'exemple de J.-C. qui, en se faisant homme, s'est fait notre frère pour sauver les pécheurs et les exciter au repentir. Il avait sans doute en vue, dans cette allocution, les trois évêques qui avaient blâmé sa bonté pour Claudius.

Après ce concile, saint Remi retourna à son église, où il passa en paix les dernières années de sa vie. Détaché de la terre et aspirant toujours au ciel, il disait souvent [1] : « Quand viendra le jour où j'irai paraître devant Dieu ! Mes désirs seront comblés quand sa gloire me sera révélée ! » Le Seigneur entendit ses prières et ses gémissements; il vint le consoler en lui annonçant que le jour de sa mort était proche. Il avait perdu la vue dans les dernières années de sa vie; mais, avant de l'appeler à lui, Dieu la lui rendit comme un signe de la lumière éternelle dans laquelle il le faisait entrer.

Le jour de sa mort, saint Remi dit encore la messe, donna à communier à ses enfants spirituels et leur fit ses adieux avant de partir pour l'éternité.

Il mourut après soixante-quatorze ans d'épiscopat. Nous avons

[1] Hincmar., Vit. S. Remig., c. 8.

encore son testament[1] qui est un monument trop précieux pour que nous n'en donnions pas quelques extraits.

Il le commence ainsi :

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit : Gloire au Seigneur, Amen.

» Moi, Remigius, évêque de la cité de Reims et honoré du sacerdoce, j'ai fait ce testament.

» Lorsque moi, Remigius évêque, aurai passé de ce monde, sois mon héritière, sainte et vénérable Église catholique de la cité de Reims.

» Et toi, fils de mon frère, évêque Lupus[2], que j'ai toujours si tendrement aimé, sois aussi mon héritier, ainsi que toi, mon cher neveu Agricola que j'ai élevé au sacerdoce et qui m'as toujours été agréable depuis ton enfance.

» A toi, sainte Église de Reims, appartiendront les colons que je possède au territoire de Porcein, ainsi que les terres, prés, pâturages et forêts situés au même endroit.

» A l'évêque qui sera mon successeur, je lègue la chasuble blanche qui me servait au temps pascal.

» Ma chère Église, tu partageras avec celle de Laon un vase d'argent dont je veux qu'on fasse des calices et des patènes pour le très-saint ministère.

» Je te lègue un autre vase d'argent qui me fut donné par le seigneur roi Hlodowig, d'illustre mémoire, mon fils par le baptême. Je veux que tu en fasses un encensoir et un calice sculpté. Je les ferai faire moi-même, s'il me reste assez de vie. Si je meurs auparavant, je te charge d'exécuter ma volonté, évêque Lupus, fils de mon frère. »

Saint Remi fit faire le calice avant de mourir, et grava dessus ces trois vers qui expriment bien sa foi vive à la présence réelle :

Hauriat hinc populus vitam de sanguine sacro
Injecto æternus quem fudit vulnere Christus.
Remigius reddit Domino sua vota sacerdos.

« Que le peuple boive en ce calice la vie avec le sang précieux

[1] Apud Bolland., 1 octob., post Vit. S. Remig.

[2] Saint Lupus de Soissons, successeur de saint Principius et fils d'un autre frère de S. Remi.

» qui a coulé de la blessure de J.-C. Ce calice est un présent
» qu'offre au Seigneur l'évêque Remigius [1]. »

Dans le reste de son testament, saint Remi lègue plusieurs sommes d'argent aux prêtres et aux diacres de l'église de Reims, aux sous-diacres, aux lecteurs et aux pauvres inscrits sur la matricule de l'église. Il donne la liberté à plusieurs esclaves, désigne les biens qui devront appartenir à ses neveux Lupus et Agricola, et fait plusieurs legs aux églises de Laon, de Soissons, de Mosomage ou Mouson, de Vouzy et de Porcein [2].

Le saint évêque ne dispose que des biens qui lui venaient de sa famille; ses richesses étaient considérables.

Outre les disciples de saint Remi dont nous avons parlé, nous devons faire encore mention des ermites Bertholdus et Amandus, qui vinrent d'Écosse, ainsi que saint Gibrianus qui se fixa avec ses frères et ses sœurs dans la province de Reims. On donne encore à saint Remi pour disciples, un seigneur frank nommé Arnulf, qui fut tué en venant visiter le tombeau du saint évêque, et un homme distingué, nommé Attolus, qui, par le conseil de saint Remi, consacra sa fortune au soulagement des malheureux et fonda douze hôpitaux [3].

[1] C'est Hincmar qui nous a conservé ces vers. Il avait vu le calice, qui fut fondu de son temps et donné aux Normands pour racheter des chrétiens qu'ils avaient faits prisonniers. (*Vit. S. Remig.*, c. 1.)

[2] La plus grande partie des biens de saint Remi fut pour l'église de Reims qui les posséda jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

[3] Sur les disciples de saint Remi, *V.* Bolland., 1 octob., comm. præv. Vit. S. Remig., c. 14.

LIVRE DEUXIÈME.

(524 — 576)

I.

Suite de la vie de saint Césaire d'Arles. — Il donne la première impulsion aux écoles paroissiales — Les diverses écoles ecclésiastiques. — Impulsion morale et intellectuelle donnée par Césaire au clergé. — Conciles d'Arles, de Carpentras et de Vaison. — École épiscopale d'Arles. — On y suit la doctrine de saint Augustin sur la grâce. — Opinion de Cassien ou semi-pélagianisme. — Ses derniers partisans. — Deuxième concile d'Orange. — Le semi-pélagianisme condamné à ce concile et par le pape Boniface II. — Césaire fait le procès à Contumeliosus, évêque de Riez. — Appel de Contumeliosus. — Le pape Agapet et Césaire. — Règle de Césaire pour les religieuses. — Sa mort et ses funérailles.

524—542.

Le grand évêque de Reims dont nous venons de retracer les dernières actions, Avitus l'apôtre des Burgundes et Césaire d'Arles sont les trois hommes les plus illustres de l'Église des Gaules dans la première moitié du VIe siècle. Tous les événements religieux se groupent autour de ces trois grands évêques, qui sont les plus dignes représentants du mouvement intellectuel, concentré dès lors dans le clergé.

Césaire n'avait ni le génie poétique d'Avitus ni l'éloquence pompeuse de Remi. Il avait, comme eux, l'amour de la science et le désir ardent de la voir cultivée par les clercs.

C'est lui qui donna, dans la Gaule, la première impulsion aux *écoles paroissiales*.

Nous l'avons remarqué plusieurs fois : les évêques : dès l'origine de notre Église, avaient avec eux plusieurs disciples. Tant qu'ils menèrent la vie apostolique, ces disciples les suivirent comme les Apôtres suivaient J.-C., recueillant de leur bouche les enseignements divins et cherchant à seconder leur zèle pour les répandre; mais lorsque les Églises furent fondées et organisées, la *Maison de l'Église* devint une véritable école. L'évêque y instruisait ses clercs,

souvent par lui-même ou par un clerc supérieur qui avait le titre de primicier [1].

Outre l'école épiscopale, il y avait en plusieurs diocèses, dès le v[e] siècle, d'autres écoles ecclésiastiques établies dans les Églises principales. Dans sa lettre à Falcon de Tongres, saint Remi parle de l'école très-illustre de l'Église de Mosomage (Mouson) qui semble avoir été fort nombreuse. Nul doute qu'il n'y en ait eu beaucoup d'autres établies particulièrement chez les archiprêtres dont la maison était modelée sur celle de l'évêque.

L'Italie était plus avancée que la Gaule dans l'établissement des écoles ecclésiastiques. Elle en avait dans toutes les paroisses, et c'est probablement pendant le voyage qu'y fit Césaire qu'il conçut le projet d'en établir aussi dans toutes les paroisses de sa province.

Le grand évêque d'Arles travaillait à donner au clergé le premier rang dans l'ordre intellectuel et moral, à cette époque où tous les liens sociaux étaient rompus, où l'influence barbare menaçait d'ensevelir, dans une profonde ignorance, toutes les classes de la société. Il cherchait aussi à inspirer ses grandes et belles idées à tous ses confrères dans l'épiscopat.

Ayant eu occasion de réunir à Arles ses comprovinciaux, pour la dédicace de l'église de Sainte-Marie, il s'occupa, avec eux, de la réforme du clergé.

On renouvela dans cette assemblée [2] plusieurs canons des conciles précédents relatifs aux ordinations : le diacre doit avoir vingt-cinq ans pour être ordonné, le prêtre et l'évêque doivent en avoir trente. Un laïque ne peut être élevé à la prêtrise ou au diaconat qu'un an au moins après sa conversion. On ne devra ordonner ni les bigames ni les *pénitents*, et on excommunie ceux qui recevraient des clercs vagabonds et les protégeraient contre leurs évêques.

Agræcius, évêque d'Antibes, ne jugea pas à propos d'observer les réglements renouvelés au concile d'Arles. Césaire, pour prévenir les fâcheux effets d'un si mauvais exemple, indiqua à Carpentras un concile où Agræcius fut cité [3]. Il ne comparut pas et n'en fut pas moins condamné et suspendu, pour un an, de la célébration des saints mystères.

Les Pères du concile de Carpentras s'occupèrent ensuite des

[1] Epist. Remig. ad Falcon. *Primicerium* scholæ clarissimæ militiæque lectorum.

[2] IV Conc. Arelat.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 207.

[3] *Ibid.*, p. 213.

plaintes portées contre plusieurs évêques qui ne laissaient presque rien aux paroisses des offrandes faites par les fidèles. Ils décidèrent que les évêques ne prélèveraient rien sur ces offrandes si leurs églises étaient assez riches pour qu'ils pussent s'en passer. Elles seraient alors employées uniquement à l'entretien des églises et des clercs des paroisses où elles étaient recueillies. Si l'évêque était peu riche ou obligé de faire de grandes dépenses, il pouvait prélever sur ces offrandes ce qui ne serait pas nécessaire aux églises et aux clercs.

Césaire, pour donner plus de poids aux canons du concile d'Arles transgressés par Agræcius, les soumit à l'approbation du pape. Félix IV les approuva, et, dans la lettre qu'il en écrivit à l'évêque d'Arles [1], il l'exhorta à s'opposer particulièrement aux ordinations précipitées des laïques: « N'imposez les mains à personne trop vite, lui dit-il, car qu'est-ce qu'un maître qui ne connaît pas les premiers éléments de la science? qu'est-ce qu'un pilote qui n'a pas commencé par être matelot? Celui qui n'a pas appris à obéir ne sait pas commander. »

Les écoles ecclésiastiques et monastiques n'étaient sans doute pas encore assez nombreuses pour fournir aux besoins des diocèses. On était obligé d'ordonner des laïques après d'assez courtes épreuves, ce qui dut être une des principales causes des abus qui tendaient à se glisser dans le clergé.

Tant que les paroisses ne furent pas très-nombreuses, l'école épiscopale et les écoles monastiques furent des pépinières suffisantes pour les besoins de l'église. Mais, au VIe siècle, chaque village ayant son église, on eut besoin de nombreux sujets, et il fallut penser à un moyen plus puissant de recruter la milice cléricale.

Césaire et ses comprovinciaux, réunis à Vaison, trouvèrent que ce moyen était l'établissement, dans toutes les paroisses de la campagne, d'écoles gratuites où le prêtre donnerait l'enseignement primaire clérical à des enfants qui viendraient ensuite recevoir l'enseignement secondaire dans les écoles supérieures des archiprêtres ou à l'école épiscopale.

Le décret des Pères de Vaison, pour l'établissement de ces écoles, est très-remarquable, et nous le donnons textuellement [2]:

« Nous décidons que tous les prêtres qui sont établis dans les

[1] Apud Sirm. Concil. antiq. Gall., t. I, p. 214.

[2] II Concil. Vas., apud Sirm., *op. cit.*, p. 226.

paroisses recevront dans leur maison, suivant la coutume utilement suivie en Italie, autant de jeunes lecteurs qu'ils en pourront trouver et qui ne seront pas encore mariés. Ils devront se considérer comme leurs pères, les nourrir spirituellement, leur apprendre à chanter des psaumes, à lire assiduement les divines leçons et les instruire dans la loi de Dieu, afin de se préparer de dignes successeurs et de recevoir de Dieu les récompenses éternelles. Si plus tard ces jeunes clercs veulent se marier, on leur en laissera la liberté. »

Les Pères du concile de Vaison prirent, par leur deuxième canon, une mesure très-utile pour l'instruction du peuple chrétien.

« Pour l'édification des Eglises et l'utilité du peuple, disent-ils, il est permis aux prêtres de prêcher, non-seulement dans les villes, mais dans toutes les paroisses de campagne. Si le prêtre ne peut pas prêcher, il fera lire par le diacre quelques homélies des SS. Pères. Ceux qui sont dignes de chanter l'Evangile de J.-C. ne peuvent être indignes de lire les explications qu'en ont faites les SS. Pères. »

Jusqu'à cette époque, les évêques seuls prêchaient ordinairement dans les églises. Ce fut saint Césaire surtout qui contribua à faire accorder aux prêtres la permission de prêcher. Le décret du concile de Vaison qu'il présidait rappelle ces paroles de son biographe[1] : Le bienheureux Césaire prêcha dans l'église à haute voix aussi longtemps qu'il lui fut possible, et, lorsque l'âge et les infirmités l'empêchèrent de remplir ce devoir, il chargeait des prêtres ou des diacres de réciter ses homélies. C'est ainsi, selon lui, que devaient agir les évêques qui ne pouvaient plus prêcher. Puisque les prêtres et les diacres, disait-il, ont le pouvoir de lire dans l'église les paroles des Prophètes et des Apôtres du Seigneur, pourquoi ne pourraient-ils pas réciter les homélies d'Ambroise, d'Augustin ou les miennes?

Après ces deux décrets importants sur les écoles paroissiales et la prédication, le concile de Vaison fit ces réglements liturgiques:

« A l'exemple du saint-siége et des provinces d'Italie et d'Orient qui disent souvent à l'office, avec beaucoup de dévotion, *Kyrie eleison*, on le dira dans nos églises à l'office du matin, à la messe et à l'office du soir.

« A toutes les messes, même à celles du carême et des Morts, on dira trois fois *Sanctus*, comme aux messes solennelles.

[1] Vit. Cæsar., lib. 2, c. 5.

» Dans nos églises on nommera, aux prières de l'office, le pape qui occupera le saint-siége.

» Pour confondre les subtilités et les blasphèmes des hérétiques qui prétendent qu'il y eut un temps où le Fils n'existait pas, on ajoutera après *Gloria Patri*, etc., ces paroles : *Sicut erat in principio*, etc., comme on le fait à Rome, en Afrique et en Italie. »

Ces réglements furent adoptés dans toute l'Église franke.

Césaire et ses comprovinciaux, avant de les formuler, avaient commencé par lire les canons des conciles précédents et avaient eu la consolation de reconnaître qu'ils les avaient parfaitement observés [1]. Un si grand zèle pour la discipline doit faire présumer qu'ils travaillèrent activement à faire exécuter leurs décrets et que leurs diocèses furent bientôt enrichis de nombreuses écoles paroissiales.

Césaire, sur ce point, comme sur tout le reste, pouvait bien leur servir de modèle; son école épiscopale était nombreuse et très-distinguée. On y remarquait Cyprianus, Firminus et Viventius, qui furent évêques et composèrent le premier livre de la vie de saint Césaire; le prêtre Messianus et le diacre Stephanus, qui composèrent le second livre de cet ouvrage; l'abbé Ægidius [2], Florianus [3], Theuderius [4] et Armenius, qui héritèrent des idées de leur maître sur la vie monastique.

Tous les disciples de Césaire travaillaient, à son exemple, à se perfectionner dans la vertu et à acquérir les sciences ecclésiastiques. Ils se livraient particulièrement à l'étude de l'Écriture-Sainte, et, pour être ordonné diacre dans l'Église d'Arles, il fallait avoir lu quatre fois tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. À l'école de Césaire, le temps même du repas n'était point perdu pour l'étude, et on y faisait toujours quelque lecture. Quand le soir était venu et que Césaire pouvait prendre quelque repos, il réunissait autour de lui ses disciples et leur disait : « Eh bien, comment avons-nous dîné ce soir? quels mets nous a-t-on servis? » Et les disciples, qui comprenaient bien qu'il ne voulait parler que de

[1] II Concil. Vas.; apud Sirm., *op. cit.*, p. 226.

[2] Quelques auteurs ont fait de l'abbé Ægidius le célèbre saint Gilles. Nous croyons, avec les Bollandistes, que saint Gilles ne vécut qu'au VIIe siècle. (*V.* Bolland., 1 septemb.)

[3] On possède quelques fragments d'un certain Florianus, moine de Saint-Claude, qu'on croit être le même que Florianus, disciple de saint Césaire.

[4] Theuderius est vulgairement appelé saint Chef; nous en dirons quelques mots plus tard.

la nourriture spirituelle, se taisaient bien souvent, embarrassés pour lui répondre. Alors il ajoutait : « Je suis sûr que si je vous demandais ce qu'on a mangé au dîner, vous vous en souviendriez bien; mais si je vous demande ce qu'on a lu, vous ne savez que répondre. Vous en eussiez gardé le souvenir si la lecture fût allée à votre cœur; mais, au lieu de l'écouter avec plaisir, vous l'avez peut-être entendue avec dégoût. » Et le saint évêque, poussant un soupir, disait : « O oubli fatal du bien! il n'est rien de plus triste que cela! » Puis il recommençait à exposer la lecture qui avait été faite pendant le repas: « Recueillez, recueillez, disait-il, le froment du Seigneur. Je vous le dis, vous ne le recueillerez pas longtemps! et alors vous regretterez ces jours où vous eussiez pu faire une riche moisson. »

Quelquefois ses disciples, le voyant exténué de fatigue, le suppliaient de prendre quelque repos; mais son zèle était trop actif; il ne pouvait être un seul instant sans s'occuper de son troupeau ou de l'instruction et de la direction de ses enfants spirituels. Il poussait la sollicitude jusqu'à vouloir qu'ils l'interrogeassent lorsqu'ils auraient quelque difficulté, et il provoquait leurs questions: « Je sais, disait-il, que vous ne comprenez pas tout ce que je dis; pourquoi ne nous interrogez-vous pas, afin de pouvoir l'entendre? Accourez à moi dans vos difficultés et fournissez-moi l'occasion d'exprimer pour vous le miel spirituel. »

L'étude des dogmes de l'Église était cultivée avec soin à l'école d'Arles, et on y suivait la doctrine de saint Augustin. Césaire était l'admirateur du grand évêque d'Hippone, et partageait toutes ses opinions sur les questions ardues de la grâce et du libre-arbitre. L'opinion de Cassien ou semi-pélagianisme avait encore quelques partisans dans les provinces méridionales, en particulier dans les écoles monastiques de Lérins et de Saint-Victor, et dans quelques écoles monastiques et épiscopales de la province viennoise.

Les semi-pélagiens se croyaient les plus orthodoxes. Ils attaquèrent la doctrine de Césaire, et le savant évêque, pour mettre un terme à ces discussions qui partageaient les catholiques depuis si longtemps, rédigea une série de propositions qu'il soumit à l'approbation du souverain pontife. Le pape Félix les ayant approuvées, Césaire les fit souscrire dans un concile de quatorze évêques qui s'étaient réunis à Orange pour la dédicace d'une belle église bâtie en cette cité par le patrice Liberius.

« Nous avons appris, disent ces évêques [1], que plusieurs, par un effet de l'ignorance, ont, sur la grâce et le libre-arbitre, des sentiments qui ne sont pas conformes à la foi catholique. C'est pourquoi, de l'avis et par l'autorité du saint-siége apostolique, nous avons jugé à propos de souscrire de notre main quelques articles envoyés par le saint-siége et tirés des Saintes-Ecritures et des Pères, afin d'éclairer ceux qui n'auraient pas des opinions justes sur ce sujet. »

Suivent vingt-cinq articles dont les huit premiers sont conçus en forme de canons. En voici l'abrégé :

1° Si quelqu'un dit que, par la prévarication d'Adam, l'homme n'a pas été changé quant au corps et quant à l'âme; mais qu'il n'y a que le corps qui soit devenu sujet à la corruption, et que l'âme a conservé sa liberté intacte : celui-là est trompé par l'erreur de Pélage.

2° Si quelqu'un dit que la prévarication d'Adam n'a nui qu'à lui seul, et non à sa postérité, et que la mort du corps, qui est la punition du péché, a été transmise seule, et non le péché lui-même, qui est la mort de l'âme, il fait Dieu injuste, et contredit l'Ecriture.

3° Si quelqu'un dit que la grâce de Dieu est méritée par la prière de l'homme et que cette prière elle-même n'est pas l'effet de la grâce, il contredit la Sainte-Ecriture.

4° Si quelqu'un dit que Dieu attend la volonté de l'homme pour le justifier du péché, et s'il ne reconnaît pas que c'est l'infusion même du Saint-Esprit et son opération en nous qui nous inspire le désir d'être justifiés, il contredit le Saint-Esprit, qui a dit le contraire dans les Saintes-Ecritures.

5° Si quelqu'un dit que le commencement de la foi n'est pas, aussi bien que son accroissement, un effet de la grâce, sa doctrine n'est pas conforme à celle de saint Paul.

6° Si quelqu'un dit que la miséricorde est accordée à ceux qui croient, veulent et désirent, mais que ce n'est pas l'infusion de l'Esprit-Saint qui nous fait croire, vouloir et désirer, il ne croit pas suivant la vraie doctrine.

7° Si quelqu'un dit que nous pouvons, par les seules forces de la nature, faire un bien surnaturel et méritoire pour le salut, il est séduit par l'esprit de l'hérésie.

[1] II Concil. Arausic.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 215.

8° Si quelqu'un dit que les uns peuvent arriver à la grâce du baptême par pure miséricorde, et les autres par l'effet de leur libre-arbitre, il est éloigné de la vraie foi.

Ces décisions sont presque toutes accompagnées des passages de l'Ecriture sur lesquels elles sont appuyées.

Les dix-sept autres articles ne sont que des sentences tirées de saint Augustin et de saint Prosper et qui établissent la nécessité de la grâce prévenante.

Aux vingt-cinq articles, les Pères du concile ajoutèrent cette déclaration, qui condamne en même temps le semi-pélagianisme et le prédestinatianisme qui avait peut-être encore quelques partisans:

« Nous devons enseigner et croire que, par le péché du premier homme, le libre-arbitre a été tellement affaibli, que personne n'a pu aimer Dieu comme il faut, croire en lui et faire le bien, s'il n'a été prévenu par la grâce.

« Nous croyons aussi que tous les baptisés peuvent et doivent, avec la coopération de J.-C., accomplir ce qui est nécessaire pour le salut. Non-seulement nous ne croyons pas qu'il y ait des hommes prédestinés au mal par la divine puissance, mais, s'il en est qui soient dans cette erreur, nous leur disons anathème. »

Liberius et sept autres laïques distingués, qui avaient assisté à la dédicace de la basilique d'Orange, signèrent les décisions du concile avec les évêques.

Plusieurs évêques de la province de Vienne n'adoptèrent pas complètement les décisions de ceux de la province d'Arles, et se réunirent en concile à Valence pour les examiner. Césaire était malade alors et ne put se rendre à cette réunion. Il fut remplacé par le plus savant de ses disciples, Cyprianus de Toulon, qui soutint avec éclat la doctrine de la grâce prévenante, en l'appuyant sur les témoignages de l'Ecriture-Sainte et des Pères [1].

Il ne put, malgré son érudition, amener tout le monde à son avis, et Césaire s'adressa au siége apostolique pour obtenir la confirmation solennelle des articles adoptés au concile d'Orange.

Boniface II, qui venait de succéder à Félix, lui répondit [2]:

« J'ai reçu par notre fils, le prêtre-abbé Armenius, la lettre que Votre Fraternité m'a adressée lorsqu'elle ignorait encore mon élévation au souverain pontificat, et dans laquelle elle me priait d'ap-

[1] Vit. S. Cæsar., lib. 1, c. 5.

[2] Epist. Bonif.; apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 223.

puyer auprès du pape Félix ce qu'elle avait fait pour l'affermissement de la foi catholique.

« Puisque la volonté suprême a décidé que ce serait à nous de vous donner la réponse que vous espériez de notre prédécesseur, nous ne différons pas de vous adresser la décision catholique que vous demandez dans votre louable sollicitude pour la foi.

« Quelques évêques des Gaules, dites-vous, tout en reconnaissant que tous les autres biens nous viennent de la grâce de Dieu, veulent que la foi, par laquelle nous croyons en J.-C., vienne de la nature, et non de la grâce; et vous demandez que, pour ôter toute espèce de doute et d'indécision, le siége apostolique confirme la confession de foi d'après laquelle le commencement de toute bonne volonté nous est donné par une grâce prévenante de Dieu. Ce sentiment est conforme à la vérité catholique.

« Nous avons bien de la joie qu'il ait été celui de Votre Fraternité et celui des autres évêques des Gaules assemblés avec vous (à Orange), et nous l'approuvons comme étant conforme aux règles catholiques des Pères.

« Nous espérons que la divine Miséricorde, par le ministère et la science de Votre Fraternité, opérera tellement sur les cœurs de ceux qui ne partageaient pas votre sentiment, qu'ils seront convaincus et obligés de confesser que toute bonne volonté ne vient pas d'eux, mais de la grâce divine. »

Boniface ne présumait pas trop de la soumission des évêques de la Viennoise, et peu à peu l'erreur semi-pélagienne disparut complètement [1].

Quelque temps après (534) la condamnation du semi-pélagianisme, Césaire fut obligé de faire le procès à un évêque de sa province, Contumeliosus de Riez.

Les évêques, réunis en concile, l'ayant cité à paraître devant eux, lui firent avouer les fautes dont on l'accusait et qui semblent avoir été fort graves. Ils en écrivirent ensuite au pape Jean, successeur de Boniface, pour lui demander son avis dans une affaire aussi délicate.

Le pape répondit aux évêques que Contumeliosus, ayant été convaincu de plusieurs crimes, devait être enfermé dans un monastère et interdit de ses fonctions; qu'il devait, de plus, adresser aux évêques une requête dans laquelle il leur demanderait la pénitence et

[1] Vit. S. Cæsar., lib. 1, c. 5.

ferait l'aveu de ses fautes; après quoi, les évêques établiraient dans l'Eglise de Riez un visiteur qui en prendrait soin, sans toutefois y faire les ordinations ni en administrer les biens.

Le pape envoya aussi aux fidèles de Riez une lettre où il leur recommande d'obéir au visiteur qui devra remplacer leur indigne évêque, et il écrivit à Césaire qu'il le chargeait spécialement de mettre à exécution ces décisions [1].

« Nous avons reçu avec bienveillance, lui dit-il, la lettre de Votre Charité. Nous déplorons la perte d'un évêque; mais il faut observer rigoureusement les canons. En vertu de notre autorité, nous suspendons Contumeliosus de l'Ordre de l'épiscopat, car un homme souillé de crimes n'est pas digne d'exercer le saint ministère. Donnez ordre de le conduire dans un monastère, afin qu'il puisse repasser ses fautes dans l'amertume de son cœur, les pleurer et en obtenir le pardon de Notre Seigneur J.-C., qui veut bien avoir compassion de tous les coupables. Etablissez à sa place un visiteur, qui prendra soin de l'Eglise de Riez jusqu'à ce qu'elle puisse avoir un autre pasteur. »

Le pape Jean ne fut pas longtemps sur le siége apostolique, et il eut pour successeur Agapet. Contumeliosus lui adressa appel du jugement rendu contre lui par saint Césaire et ses comprovinciaux, d'après la décision du pape Jean. Agapet admit l'appel et en écrivit à Césaire.

« Nous eussions bien désiré, très-cher frère, lui dit-il [2], ne pas vous imposer l'obligation d'un nouveau jugement; mais puisque l'évêque Contumeliosus a interjeté appel et veut prouver son innocence, c'est un devoir pour nous de désirer ardemment qu'il sorte pur de cette nouvelle épreuve. Nous allons donc, avec l'aide de Dieu, déléguer des juges qui devront examiner, sans partialité, tout ce qu'a fait Votre Fraternité en cette affaire. Nous voulons, jusqu'à la sentence définitive, qu'on rende à l'évêque Contumeliosus la jouissance de ses biens. Il demeurera suspendu cependant de l'administration du patrimoine ecclésiastique et de la célébration de la messe. Il n'en sera que plus glorieux pour lui, s'il ne recouvre qu'en vertu d'un jugement ce qu'une sentence juridique lui avait enlevé. Comme il en avait interjeté appel avant qu'elle eût été mise à exécution, vous eussiez bien fait d'attendre la décision

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 237.

[2] Apud Sirm., *op. cit.*

du siége apostolique avant de l'enfermer dans un monastère, d'autant plus qu'il était libre, d'après les canons, d'opter entre la vie pénible du monastère et la vie privée. »

Césaire, en attendant les juges envoyés par le pape, rédigea un mémoire [1] dans lequel il prouvait que Contumeliosus avait été légitimement condamné, et qu'on ne devait pas le rétablir sur son siége. Il ne le fut pas, en effet; au moins est-il probable que telle fut l'issue de cette affaire.

Césaire avait adressé au pape Agapet, dès le commencement de son pontificat, une lettre dans laquelle il demandait l'autorisation d'aliéner quelques biens ecclésiastiques en faveur des pauvres. Il voulait, sans doute, doter l'hôpital qu'il avait établi dans la cité d'Arles. Mais le pape lui refusa ce qu'il demandait. Les canons défendaient, en effet, d'aliéner les biens ecclésiastiques, pour quelque raison que ce fût. Césaire avait lui-même sollicité cette décision du pape Symmaque, et n'avait demandé d'exception qu'en faveur des monastères. Le pape y avait consenti, et Césaire avait profité de cette autorisation pour doter le monastère de vierges qu'il avait fondé à Arles.

Le bienheureux Césaire, dit son biographe [2], conçut par l'inspiration du Seigneur, le projet d'orner l'église d'Arles non-seulement d'un grand nombre de clercs, mais encore de chœurs de vierges.

Il avait déjà construit une partie du monastère qu'il leur destinait, lorsque les Franks, unis aux Burgundes, vinrent mettre le siége devant la cité d'Arles que défendirent les généraux de Théodorik. Pendant ce siége, le saint évêque eut la douleur de voir détruire la plus grande partie de ses constructions, auxquelles il avait travaillé de ses propres mains. Après la guerre, il les reprit sur le même plan [3], et quand le monastère fut entièrement terminé, il y plaça sa sœur, nommée Césarie. Il l'avait envoyée d'avance au monastère de vierges, qu'avait fondé Cassien à Marseille, afin qu'elle

[1] Apud Sirm., *op. cit.*

[2] Vit. S. Cæsar., lib. 1, c. 3.

[3] Saint Césaire bâtit auprès du monastère une basilique ayant trois nefs. La nef du milieu fut dédiée à la Sainte-Vierge; l'un des bas-côtés fut dédié à saint Jean, et l'autre à saint Martin. Il fit pratiquer dans les dalles de cette église des tombeaux pour les religieuses, et il voulut lui-même y être enterré. Cette église communiquait avec le monastère par une porte intérieure, et touchait à l'oratoire particulier des religieuses. Les fidèles pouvaient y assister aux offices.

y apprit ce qu'elle devait enseigner un jour, et fût simple religieuse avant d'être abbesse. Césarie n'eut d'abord avec elle que deux ou trois vierges, mais bientôt elle en vit accourir un grand nombre, toutes pleines de mépris pour les joies passagères du monde et désireuses de leur perfection.

Ces pieuses vierges passaient leurs jours à chanter des psaumes, à jeûner, à veiller, à faire des lectures édifiantes et à écrire en beaux caractères les livres divins. Elles avaient pour guide et maîtresse en ce travail la pieuse Césarie, différente de la sœur du saint évêque d'Arles et qui lui succéda dans la direction du monastère.

C'est à elle que Césaire adressa la règle qu'il composa pour les religieuses. Nous devons faire connaître en détail cette règle qui fut adoptée dans un grand nombre de monastères de vierges, et en particulier par sainte Radegonde, pour son monastère de Sainte-Croix de Poitiers [1].

« Aux saintes et vénérables sœurs en J.-C., habitant le monastère que nous avons fondé par l'inspiration et avec le secours de Dieu, Cæsarius, évêque:

« Puisque le Seigneur nous a inspiré de fonder votre monastère, nous avons recueilli dans les écrits des anciens Pères les avis spirituels les plus propres à diriger votre vie. Par vos prières, attirez le fils de Dieu dans vos âmes, afin que vous puissiez les observer et dire : *Nous avons trouvé celui que nos cœurs cherchaient.*

« Je demande à Dieu que vous soyez toujours du nombre de ces vierges sages qui attendent le Seigneur avec leurs lampes allumées, et j'espère que vous prierez pour moi, qui ai tant travaillé pour élever votre monastère.

« Les avis que je vous adresse sont extraits de toutes les règles en usage, où j'ai choisi ce qui m'a paru le mieux convenir à des vierges de tout âge qui doivent vivre en communauté.

« Voici le point fondamental que vous devez toutes observer:

« Si une vierge quitte ses parents et renonce au monde pour entrer dans la sainte bergerie et échapper, avec l'aide de Dieu, à la dent des loups, elle doit prendre la résolution de n'en sortir jamais jusqu'à sa mort, et de ne pas même aller dans la basilique qui touche au monastère et qui a une porte extérieure.

« On ne donnera l'habit de religion à une postulante qu'après des épreuves multipliées. On la mettra d'abord sous la conduite de

[1] Apud Bolland., 12 jan.

l'une des plus anciennes religieuses pendant une année entière, et ce ne sera ordinairement qu'après ce temps qu'elle pourra recevoir l'habit et être admise dans le dortoir des religieuses. La prieure pourra abréger ou prolonger le temps des épreuves en quelques circonstances particulières, suivant le degré de ferveur de la postulante.

« Les femmes veuves ou les femmes mariées qui, du consentement de leurs maris, les quitteraient pour entrer dans le monastère, devront donner ou vendre leurs biens et se débarrasser de toutes leurs affaires temporelles, suivant cette parole du Seigneur : « Si « tu veux être parfait, vas et vends tout ce que tu possèdes. Celui « qui ne quitte pas tout pour me suivre, ne peut être mon dis- « ciple. » Je vous parle ainsi, vénérables filles, parce que les religieuses qui posséderont quelque bien ne posséderont jamais la perfection. Ainsi, les vierges elles-mêmes qui ne renonceront pas à leurs biens, ne pourront être reçues parmi vous. On ne leur donnera l'habit qu'après qu'elles se seront entièrement débarrassées des soins du monde.

« Celles qui auraient leurs parents et ne posséderaient pas encore leurs biens, ou qui seraient mineures, devront faire un acte anticipé de vente ou de donation qui aura son effet au moment où elles entreront en possession de leurs biens ou dans leur âge de majorité.

« Aucune religieuse n'aura de servante, pas même l'abbesse. Les plus jeunes lui rendront les services dont elle pourrait avoir besoin. On ne recevra pas dans le monastère d'enfant au-dessous de six ou sept ans, et on ne prendra en pension aucune fille, soit noble, soit plébéienne, pour en faire l'éducation [1].

« Personne n'aura le choix de son ouvrage. Chaque religieuse fera ce qu'ordonnera l'abbesse ; aucune n'aura ni chambre à part ni meuble fermant à clef. Toutes coucheront dans un même dortoir, en des lits séparés ; les anciennes et les malades auront seules une salle particulière.

« Jamais on ne doit parler à haute voix, et, pendant la psalmodie, il ne faut ni parler ni travailler.

« Celle qui, au signal donné, ne se rendra pas avec empressement à l'office ou à l'ouvrage, sera fortement réprimandée. Si elle ne se corrige pas après deux ou trois avertissements, elle sera privée de la table commune et excommuniée. »

[1] Reg., c. 1.

On appelait excommunication, dans les monastères, l'exclusion des prières communes.

« Une religieuse qui sera réprimandée devra écouter, sans répondre, les avertissements qu'on lui donnera. Celle qui refusera de se soumettre à la correction, sera privée de la communion de la table ou de la prière, suivant la gravité de la faute.

« Les religieuses chargées de la cuisine auront, à leur repas, un peu plus de vin que les autres. Toutes seront chargées alternativement de la faire et de remplir tous les autres offices domestiques. La mère et la prieure en sont seules exemptes.

« Pendant les veilles, on s'occupera à faire des ouvrages qui éloigneront le sommeil et ne pourront distraire de l'attention qu'on devra apporter à la lecture. Si une religieuse s'endort, elle sera condamnée à se tenir debout tandis que les autres seront assises.

« Toutes recevront humblement la tâche qui leur sera donnée pour leur journée, et l'accompliront du mieux possible. Personne ne fera rien pour soi et ne possédera rien en propre, ni vêtement ni autre chose.

« Après Dieu, c'est à la mère qu'il faut obéir, et on doit aussi se soumettre à la prieure.

« A table, on doit écouter attentivement la lecture et continuer à la méditer au fond de son cœur quand elle est terminée. On demandera par signes les choses nécessaires à celle qui sera chargée de servir à table, et il faut songer à écouter la parole de Dieu tandis que le corps prend sa nourriture.

« Toutes les religieuses apprendront à lire. En tout temps, les deux premières heures du jour seront consacrées à la lecture, le reste du jour sera consacré au travail et à la prière. Depuis la deuxième heure jusqu'à la troisième ou heure de Tierce, une sœur lira à haute voix pendant que les autres travailleront. Durant le temps qu'on ne fera pas de lecture, on méditera intérieurement la parole de Dieu et on parlera seulement lorsqu'on ne pourra s'en dispenser [1].

« Celles qui possédaient quelque chose dans le monde l'offriront humblement à la mère pour la communauté; celles qui n'avaient rien ne chercheront pas à acquérir dans le monastère ce qu'elles ne possédaient pas dans le monde. Celles qui étaient riches ne mépriseront pas leurs sœurs qui étaient pauvres. A quoi leur servirait-il

[1] Reg., c. 2.

d'avoir quitté leurs richesses si elles avaient conservé leur orgueil? Vivez toutes ensemble dans l'union et la concorde, et respectez mutuellement en vous le Dieu dont vous avez mérité d'être les temples.

« Quand vous chantez à Dieu des psaumes et des hymnes, que votre cœur s'unisse à vos voix. Quand vous travaillez, ayez toujours dans l'esprit quelques passages des Saintes-Écritures.

« Vous aurez soin de bien traiter les malades, afin qu'elles se rétablissent promptement et qu'elles puissent reprendre leurs abstinences accoutumées. On devra leur donner tout ce qui leur sera nécessaire, et comme c'est l'ordinaire de n'avoir pas de bon vin pour la communauté, l'abbesse aura soin d'en avoir de meilleur pour les malades et pour celles qui auraient une santé délicate [1].

« Votre vêtement n'aura rien de remarquable. Vous ne devez pas chercher à plaire par vos habits, mais par vos vertus, ce qui convient mieux à votre profession. Les vêtements seront confectionnés dans la communauté. Ils seront simples et honnêtes; ils ne seront ni noirs ni d'une couleur éclatante, mais de laine blanche.

« Comme la mère du monastère doit prendre soin du spirituel, avoir des rapports avec les personnes du dehors, tenir la correspondance et surveiller le temporel, la prieure aura la surveillance du vestiaire et elle aura soin qu'il y ait toujours des vêtements pour les sœurs qui en auraient besoin [2].

« Vous n'userez jamais d'argenterie et il n'y en aura dans le monastère que pour le ministère de l'oratoire. Les ornements de l'oratoire seront en laine. On n'y mettra ni tableaux ni fleurs, parce qu'il ne doit rien y avoir dans le monastère qui puisse flatter les regards.

« Si on fait pour l'oratoire quelque présent dont l'usage est prohibé, on le vendra ou on le mettra dans la basilique de Sainte-Marie [3].

« Ayez toutes beaucoup de pudeur et de réserve dans vos regards. Si vous remarquez un peu de légèreté en quelqu'une de vos sœurs, reprenez-la secrètement. Si elle méprise votre avertissement, dites-le à la mère, et ne pensez pas être malveillante quand vous agissez avec une intention droite. Vous seriez coupables si, par votre silence, vous laissiez périr une de vos sœurs que la correction pouvait sauver [4].

[1] Reg., c. 3, 5.
[2] *Ibid.*, c. 3, 4, 8.
[3] *Ibid.*, c. 8.
[4] *Ibid.*, c. 8.

« Si une sœur, ce qu'à Dieu ne plaise! était tellement avancée dans le mal qu'elle reçût en cachette des lettres ou de petits présents, on devrait user d'indulgence et prier pour elle, si elle avouait sa faute avec candeur; mais elle devrait être sévèrement punie, si elle la niait, quoiqu'elle fût convaincue.

« On punira de la même manière celle qui fera des présents ou écrira des lettres. Seulement, si une religieuse, par affection pour ses parents, voulait leur envoyer des eulogies [1], elle en demanderait la permission à la mère, et, si elle l'obtenait, elle les ferait remettre par les portières.

« Si une des sœurs commettait un vol ou se laissait aller à des injures, elle devrait recevoir la discipline en présence de toute la communauté [2].

« Une religieuse qui aura mérité d'être excommuniée et séparée de la communauté, restera dans le lieu que l'abbesse lui aura désigné, jusqu'à ce qu'elle ait demandé pardon de sa faute [3].

« Avant tout, et pour conserver intacte votre réputation, que jamais aucun homme n'entre dans l'intérieur du monastère ou dans l'oratoire, excepté les évêques, le proviseur [4] de la communauté, un prêtre, un diacre, un sous-diacre et un ou deux lecteurs, tous recommandables par leur âge et leurs vertus, et qui n'y entreront que pour célébrer la messe. Les ouvriers ne seront admis qu'accompagnés du proviseur, et encore faudra-t-il que la mère l'ait su d'avance et l'ait permis. Le proviseur lui-même n'entrera jamais dans le monastère que dans les cas indispensables, et encore sera-t-il toujours accompagné de l'abbesse et d'une autre sœur des plus respectables.

« Les dames du monde, les jeunes personnes ou autres femmes ayant l'habit laïque, ne pourront être non plus admises dans le monastère.

« L'abbesse elle-même ne pourra aller au parloir sans être accompagnée de deux ou trois des sœurs.

« Les évêques, les abbés et les autres religieux recommandables par leur sainteté, seront admis dans l'oratoire pour y prier, s'ils le demandent. La porte du monastère devra être ouverte, à certaines

[1] C'est-à-dire du pain bénit, en signe d'affection et de communion.

[2] Reg., c. 4.

[3] *Ibid.*, c. 6.

[4] Le proviseur était chargé des affaires extérieures de la communauté.

heures convenables, aux personnes qui voudraient rendre aux religieuses leurs devoirs de politesse.

« Jamais, ni dans le monastère, ni hors du monastère, vous ne donnerez de repas aux évêques, aux abbés, aux moines, aux clercs, aux laïques, aux femmes portant l'habit séculier. Vous n'en donnerez même pas au proviseur. Seulement, vous pourrez admettre à votre table, et encore très-rarement, les religieuses de la cité qui auront une grande réputation de vertu et honoreront votre monastère. Si cependant une femme venait de loin pour voir sa fille dans la communauté, on pourrait l'inviter à partager le repas des sœurs, si elle était pieuse et si l'abbesse y consentait.

« Si on vient rendre visite à l'une des sœurs, on lui accordera la permission d'aller au parloir, mais elle y sera accompagnée de l'une des plus anciennes religieuses [1].

« On ne fera pas d'aumômes quotidiennes à la porte du monastère. Si Dieu vous donne la faculté de pouvoir secourir les pauvres, l'abbesse chargera le proviseur des aumônes du monastère [2]. »

Césaire termine sa règle par ces paroles [3] :

« Nous vous avions composé une règle dès la fondation de votre monastère, et nous avons été obligé plusieurs fois de la modifier. Mais, après avoir fait l'expérience de ce que vous pouviez faire, nous avons fixé aujourd'hui définitivement ce que nous avons cru possible, raisonnable, utile à votre sanctification. Nous avons tellement adouci cette règle, que nous vous croyons capables, avec le secours de Dieu, de l'accomplir parfaitement. Nous vous conjurons, en présence de Dieu et de ses anges, de n'y jamais rien changer [4]. »

Après avoir composé cette règle, Césaire l'envoya au pape Hormisdas qui alors vivait encore; il le pria en même temps d'exempter son nouveau monastère de la juridiction de l'évêque,

[1] Reg., c. 7.

[2] *Ibid.*, c. 8.

[3] *Ibid.*, c. 9.

[4] Après ces paroles, saint Césaire fait une récapitulation des principaux points de la règle, et ajoute trois chapitres : le premier, sur l'élection de l'abbesse ; elle devra être élue par toutes les religieuses ; le deuxième, sur l'ordre de la psalmodie et des jeûnes. Nous avons donné ce qui regarde la psalmodie dans les pièces justificatives du tome Ier de l'*Histoire de l'Église de France*. Elle était la même qu'à Lérins. Le troisième chapitre est sur l'ordre qu'on doit observer dans les repas. On y interdit l'usage absolu de la viande, excepté dans le cas de maladie grave.

quant au gouvernement intérieur de la communauté, et de confirmer la vente des biens ecclésiastiques qu'il avait faite en faveur de religieuses.

Le pape lui répondit [1] : « Je me réjouis dans le Seigneur, très-cher frère, de vous voir animé d'un si grand zèle pour tout ce qui peut procurer la gloire de Dieu, que vous ne croyez jamais en avoir fait assez. C'est le propre de l'amour d'agir toujours sans pouvoir être jamais satisfait.

« Vous nous annoncez dans votre lettre que vous avez établi dans votre église d'Arles, non-seulement des clercs et des moines, mais encore des chœurs de vierges pour chanter les louanges de Dieu, et vous me demandez d'exempter leur monastère de la juridiction de vos successeurs.

« Nous consentons de bon cœur à la demande de Votre Fraternité, et, de notre autorité apostolique, nous déclarons qu'aucun évêque, même de vos successeurs, ne pourra s'attribuer de droits dans le susdit monastère, si ce n'est celui de visiter, à certaines époques, la famille sainte qui y est réunie et pour laquelle vos successeurs devront avoir une sollicitude pastorale.

« Quant à la vente des biens ecclésiastiques que vous avez faite en faveur de ce monastère et que vous nous priez d'approuver, nous ne lui donnons cette approbation qu'à la condition que les évêques, appartenant au diocèse de Votre Charité, y donneront leur consentement.

« Que Dieu, bien-aimé frère, vous conserve en bonne santé. »

Césaire soumit, suivant la volonté du pape, à l'approbation de ses évêques comprovinciaux, la vente qu'il avait faite. Ils la confirmèrent, et nous voyons au bas de la lettre du pape les signatures de Mercellus, Jean, Severus, Cyprianus, Montanus, Pierre et Contumeliosus qui était encore sur son siége à cette époque.

Césaire avait pour son monastère de religieuses une affection toute paternelle et il ne voulut pas quitter le monde sans avoir fait, à ses filles spirituelles, ses derniers adieux.

Il avait soixante-treize ans, et depuis quarante ans il était évêque lorsqu'il sentit approcher le moment suprême. Au milieu des souffrances de sa dernière maladie [2], il s'informait si le jour de la fête du bienheureux Augustin était proche. « J'espère, disait-il, que

[1] Epist. Hormisd. ad Cæsar.; apud Bolland., 12 Jan.
[2] Vit. S. Cæsar., lib. 2, c. 4.

le jour de ma mort n'en sera pas éloigné. Vous savez combien j'ai aimé la doctrine très-catholique d'Augustin. »

A la première nouvelle de sa maladie, les religieuses de son monastère tombèrent dans une si grande désolation, qu'elles en avaient perdu le sommeil et ne pouvaient prendre aucune nourriture; elles pleuraient et gémissaient lorsqu'elles voulaient psalmodier. Césaire se fit porter au milieu d'elles, afin de les consoler, mais ses paroles rendirent leur douleur plus vive encore. Le saint évêque, après avoir consolé l'abbesse Césarie qui avait alors avec elle plus de deux cents religieuses, et lui avoir recommandé l'exacte observation de la règle, donna sa bénédiction à toute la communauté et lui fit ses adieux. Les pieuses vierges poussèrent un cri déchirant en voyant partir leur bon père qu'elles ne devaient plus revoir que dans l'éternité.

Césaire se fit de là porter à son église où il expira entre les bras des évêques, des prêtres et des diacres qui étaient accourus en grand nombre pour assister à ses derniers moments.

Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, le peuple se jeta sur ses vêtements. Les évêques et les prêtres ne purent empêcher qu'ils ne fussent mis en lambeaux et emportés comme de précieuses reliques. En entrant au ciel, le bienheureux y fut sans doute reçu au milieu des transports d'une ineffable joie, mais il laissa sur la terre la désolation et le deuil. Les méchants comme les bons, les Juifs comme les chrétiens faisaient son éloge. Hélas! disaient-ils pendant les funérailles, le monde ne fut pas digne de posséder plus longtemps un si bon pasteur. Le corps du saint fut conduit, au milieu des sanglots et des larmes, jusqu'à la basilique de Sainte-Marie attenante au monastère des religieuses, et il y fut inhumé.

Qui pourrait, disent les auteurs de sa Vie [1], raconter quelles furent sa patience, sa pureté, sa charité, son application à méditer jour et nuit la loi de Dieu? Il fut le défenseur de la foi, le modèle des évêques, l'ornement des églises, le prédicateur de la grâce, le père des pauvres, le rédempteur des captifs. Son cœur était un foyer de charité; jamais, de sa bouche, il ne sortit une parole amère, un mensonge, une malédiction. A ceux qui lui disaient des injures, il répondait. « Que Dieu vous pardonne votre péché, » ou bien: « Que Dieu dissipe votre erreur. » Son visage était toujours d'une angélique tranquillité. Jamais trop joyeux, il n'était

[1] Vit. S. Cæsar., lib. 2, c. 4.

jamais non plus dans une trop grande tristesse, à moins qu'il ne déplorât les péchés qu'il voyait commettre. Il n'était pas une heure sans méditer la parole de Dieu, et quand il cessait de méditer ou de prêcher, un secrétaire continuait de lire auprès de lui.

Souvent il faisait dans sa province des courses apostoliques, et un jour il s'avança jusqu'au milieu des Alpes avec l'évêque d'Avignon Eucherius. Les deux évêques trouvèrent en leur chemin une pauvre femme qui rampait sur les pieds et les mains et ne pouvait se tenir debout à cause de ses infirmités. « Baissez-vous, dit Césaire à Eucherius, et faites-lui le signe de la croix. » Celui-ci hésita, et se mit à trembler et à s'excuser; « Faites-lui le signe de la croix, dit encore Césaire, » et Eucherius enfin obéit. « Maintenant, ajouta Césaire, prenez-lui la main et relevez-la. — Pour cela, dit Eucherius, je n'oserai pas le faire. Faites-le, vous qui avez reçu de Dieu le pouvoir de guérir le corps et l'âme des malades. — Tout-à-l'heure, dit Césaire, vous prétendiez que vous iriez jusqu'en enfer, par obéissance, et vous refusez de faire ce que demande de vous la charité? Prenez donc la main de cette femme et relevez-la, au nom du Seigneur. » Eucherius obéit enfin, et la pauvre femme s'en retourna parfaitement guérie en son logis.

Nous pourrions raconter bien d'autres miracles du saint évêque d'Arles, car Dieu se plaisait à soumettre la nature à cet homme admirable qui s'était élevé au-dessus de la nature par ses vertus.

II.

Sainte Radegonde. — Elle est amenée de Thuringe par Hloter et élevée au palais d'Aties. — Hloter l'épouse — Vie de Radegonde au palais de Soissons. — Sa fuite. — Saint Médard lui donne l'habit de religieuse — Elle se retire auprès de Poitiers — Elle fait bâtir son monastère. — Vie de Radegonde au monastère. — Ses relations avec Fortunat. — Hloter pense à arracher Radegonde de son monastère. — Saint Germain de Paris l'en détourne. — Radegonde obtient de l'empereur Justin un morceau de la vraie croix. — Son monastère appelé Sainte-Croix. — Elle donne à son monastère la règle de saint Césaire. — Elle le met sous la protection des évêques. — Lettre que lui écrivent les évêques du concile de Tours, parmi lesquels est saint Germain. — Voyage de saint Germain au monastère de Sainte-Croix. — Vie de saint Germain. — Ses travaux liturgiques. — Exposition du rit de l'ancienne liturgie gauloise dans la célébration de la messe, d'après saint Germain.

531—567.

L'Église a toujours eu des saints dans toutes les conditions. Il semblerait même que ce fut aux époques où la société civile fut en proie aux plus terribles commotions que Dieu voulut donner cet éclatant

témoignage à la divinité de sa doctrine et de ses lois. La sainteté est la perfection du bien, le bien n'est que la vérité en pratique; la couronne éclatante de saints qui embellit le front de l'Église atteste donc d'une manière non équivoque qu'elle a en elle le principe du bien ou la vérité. Après la vie d'un grand évêque, nous avons à redire celle d'une pieuse reine.

Radegonde, Hlothilde et Bathilde, sont trois figures angéliques qui tranchent bien sur ce fond si noir des palais mérowingiens.

Radegonde était fille de Berther [1], roi de Thuringe. Son père ayant été vaincu par les rois franks, fils de Hlodowig, elle fut emmenée prisonnière, et tomba, elle et son frère, dans le lot du roi de Soissons. Elle avait à peine huit ans. Mais elle était si gracieuse que Hloter conçut dès-lors le désir de l'avoir plus tard pour épouse.

Dans ce but, il la fit élever soigneusement à Aties, maison royale située au territoire des Veromanduens, et il voulut qu'à tous les travaux qui conviennent à son sexe elle joignît l'étude des lettres. L'ame de Radegonde était naturellement impressionnable, et, comme la lecture qui lui plaisait le mieux était la Vie des Saints, elle conçut un vif amour de la perfection, et elle disait souvent à ses compagnes que son désir le plus ardent était d'être martyre.

A mesure qu'elle croissait en âge, une angélique modestie rehaussait l'éclat de sa beauté. Elle aimait les pauvres jusqu'à leur rendre les plus humbles services. Son bonheur était d'assister aux offices de l'Église, et elle avait tant de vénération pour la maison de Dieu, qu'elle la balayait elle-même et en nettoyait le pavé.

Mais tandis qu'elle passait ainsi des jours heureux dans l'exercice de la piété et de la charité, arriva le temps où Hloter avait résolu de l'épouser. En voyant arriver les officiers qui devaient l'emmener au palais de Soissons, Radegonde, effrayée et tremblante, s'enfuit. On l'atteignit et on l'emmena, malgré elle, à Hloter [2].

[1] Fortunat., Vit. S. Radegund., c. 1; apud Bolland., 13 aug. — La Vie de sainte Radegonde a été écrite par Fortunat, qu'elle fit proviseur de son monastère. La sœur Baudonivia en composa une autre peu de temps après, pour compléter celle de Fortunat. Baudonivia était une des religieuses de sainte Radegonde.

[2] Les rois franks, avant d'avoir embrassé le christianisme, regardaient comme un des priviléges de leur dignité d'avoir plusieurs femmes. Hloter était, il est vrai, chrétien de nom, mais réellement païen et encore barbare. Il eut un grand

L'attrait de la puissance et des richesses ne put atténuer dans une ame comme celle de Radegonde les inexprimables dégoûts qui suivirent cette union forcée. Autant qu'il lui était possible, elle se dérobait à toutes ces magnificences qui la poursuivaient, et lui étaient plus cruelles que les chaînes de l'esclavage. Aussi souvent qu'il lui était possible, elle sortait du palais, et c'était pour porter des secours aux monastères ou aux pauvres dont la voix plaintive ne frappait jamais en vain son oreille.

Hloter lui avait donné la maison d'Aties, où elle avait été élevée. Elle en fit un hôpital, et bien souvent elle venait y rendre aux malades les services les plus pénibles à la nature. A la table même du roi, elle savait imiter la frugalité des anachorètes, et, pendant la nuit, il lui arrivait fréquemment de se lever, sous quelque prétexte, et de rester si long-temps en prières, agenouillée sur un cilice, qu'elle se relevait transie de froid.

Les fêtes et les plaisirs auxquels elle devait prendre part attristaient l'ame de la pieuse reine; elle n'avait de bonheur qu'en voyant arriver au palais quelque serviteur de Dieu, avec qui elle pût s'entretenir de choses spirituelles. Elle était industrieuse pour lui témoigner sa joie et sa vénération; mais lorsqu'il était parti, elle retombait dans sa tristesse.

Hloter aimait Radegonde avec passion; il eût voulu cependant qu'elle fût moins vertueuse. Sa piété le mettait en humeur, et il disait souvent qu'il avait pour femme une religieuse, et non une reine.

Radegonde cherchait à adoucir son caractère farouche, et cachait de son mieux l'amertume dont elle était abreuvée.

Pour cette ame froissée et comme meurtrie par tous les liens qui l'attachaient au monde, il n'y avait qu'un refuge, le monastère. Radegonde y aspirait de tous ses vœux, mais les obstacles étaient grands, et six années se passèrent avant qu'elle osât les surmonter. Un dernier malheur de famille lui en donna le courage.

Son frère, amené captif avec elle, avait grandi au palais de Soissons. Sans doute, il regrettait et sa patrie et le trône de son père.

nombre de femmes, et plusieurs ensemble. Il est probable que le mariage de Radegonde avec lui ne fut légitime que suivant les lois frankes, et non suivant les lois de l'Église. C'est la manière la plus raisonnable d'expliquer la tristesse de Radegonde pendant les six années qu'elle passa au palais de Soissons, sa fuite, et la consécration religieuse que lui donna saint Médard, avant même d'avoir consulté Hloter. Si le mariage de Radegonde eût été légitime aux yeux de l'Église, elle n'eût pu, en conscience, abandonner son mari comme elle le fit.

Hloter lui en fit un crime, et, par ses ordres, le jeune Thuringien fut massacré.

Dès qu'elle eût appris cette horrible nouvelle, Radegonde prit la résolution de quitter le palais du farouche Hloter. Elle usa de ruse pour en sortir, et demanda [1] seulement au roi la permission d'aller rendre visite à saint Médard [2].

Ce vénérable évêque gouvernait l'Église des Veromanduens lorsqu'elle était à Aties. Comme elle y revenait souvent pour soigner les malades, elle avait eu avec lui des rapports fréquents, et l'avait sans doute fait le confident de ses pensées les plus intimes et de l'amère douleur qui pesait sur son ame.

Lorsque la cité des Véromanduens fut détruite, Médard transporta son siége épiscopal à Noyon. C'est là que vint le trouver Radegonde.

Il était dans l'église lorsque la pieuse reine vint se jeter à ses pieds, le suppliant de lui donner l'habit religieux.

Le saint évêque fut étonné d'abord; il hésitait, et les officiers de Hloter qui avaient accompagné Radegonde s'étant précipités dans le sanctuaire, cherchaient à l'arracher de l'autel. Mais elle, entrant dans le sacrarium, se revêtit elle-même de l'habit de religieuse, et s'avançant au pied de l'autel: « Si vous différez de me consacrer, dit-elle à l'évêque, et si vous craignez plus un homme que le Seigneur, le souverain pasteur des ames vous demandera compte d'une brebis que vous aurez laissé perdre! »

Ces paroles vont à l'ame du saint évêque. Il ne peut plus hésiter: il étend les mains, et consacre à Dieu la jeune reine qui distribue sur-le-champ aux pauvres et à l'église ses parures chargées d'or et de pierreries.

[1] Fortunat., Vit. S. Radegund., c. 2.

[2] Saint Médard était fils du Frank Nektar et d'une Gallo-Romaine nommée Protagia. Il naquit à Salenci, près Noyon, et passa sa jeunesse à garder les troupeaux de son père. Il avait dès-lors tant d'amour pour les pauvres, qu'il leur donnait souvent ce qu'il avait apporté dans les champs pour sa nourriture. Ses parents le mirent au nombre des disciples de saint Remi, qui le fit évêque de la cité des Véromanduens. Le saint évêque travailla à la conversion des Franks; de concert avec saint Eleutherius de Tournai, son ami, et, comme lui, disciple de saint Remi. Médard s'étant rendu à Tournai pour les funérailles de saint Eleutherius, les fidèles de cette Église le prièrent d'être leur pasteur, et Médard gouverna les deux Églises de Tournai et de Noyon, qui restèrent unies pendant six cents ans. Fortunat a fait la Vie de saint Médard, et ne nous apprend presque rien de la vie de ce grand évêque. (*V.* Fortunat., Vit. S. Medard., apud Bolland., 8 jun.)

De Noyon, Radegonde se rendit à la basilique de saint Martin de Tours, vénérée comme un asile inviolable, et quand elle sut que Hloter lui laissait la liberté de se donner à Dieu, elle se retira dans une maison de campagne, près de Poitiers, où elle voulait bâtir un monastère.

Hloter lui-même l'aida à mettre ce projet à exécution [1], et l'évêque Pientius activa les travaux de concert avec le duc Austrapius, qui depuis fut fait par Hloter évêque de Selle, au diocèse de Poitiers.

Pendant le temps que dura la construction, Radegonde édifia toute la contrée du spectacle de ses angéliques vertus.

Depuis le jour [2] où elle fut consacrée par saint Médard jusqu'à sa vieillesse, elle ne mangea que des légumes et ne but qu'un peu d'eau et de cidre. Comme saint Germain d'Auxerre, elle avait une petite meule pour broyer le grain qui servait à sa nourriture. Elle faisait elle-même son pain, et, de la plus pure farine, elle faisait des pains d'autel qu'elle envoyait aux sanctuaires les plus vénérés. Elle joignait à ces humbles occupations les actes d'une héroïque charité, et on ne peut comprendre, dit Fortunat, comment, exilée et étrangère, elle pouvait suffire aux aumônes qu'elle distribuait. Tous les jours, elle nourrissait les pauvres inscrits sur la matricule de l'église, et deux jours par semaine, le jeudi et le samedi, elle réunissait les infirmes, nettoyait et lavait leurs plaies, puis leur servait un repas. Elle faisait même manger les aveugles et ceux qui n'avaient pas la force de porter la nourriture à leur bouche.

Dès que son monastère fut achevé [3], Radegonde, renonçant de grand cœur à l'éclat et aux attraits du monde, s'y enferma pour ne plus penser qu'à embellir son ame de toutes les grâces de la vertu.

Le jour [4] où elle entra dans sa nouvelle retraite, les places et les rues de la ville de Poitiers étaient remplies d'une foule immense. Les toits des maisons étaient couverts de spectateurs avides de contempler une dernière fois cette jeune et belle reine, qui échangeait les grandeurs du monde pour cette vie de mortification et de pénitence qui en a fait l'émule des martyrs.

Le premier carême qu'elle passa dans son monastère, Radegonde ne mangea du pain que le dimanche. Les autres jours elle ne prit

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 1; apud Bolland., 13 aug.
[2] Fortunat., Vit. S. Radegund., c. 2.
[3] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 1.
[4] Fortunat., c. 2.

pour nourriture que des racines et des légumes non assaisonnés. Elle était si exténuée, qu'elle pouvait à peine ouvrir la bouche pour chanter l'office. Elle avait sur la chair un rude cilice, couchait sur la cendre et se levait la nuit pour nettoyer les chaussures de ses sœurs. Dans la suite, elle modéra un peu ses mortifications; mais jusqu'au moment où ses infirmités devinrent très grandes, elle ne mangea un peu de pain que le jeudi et le dimanche pendant tous les carêmes, coucha toujours sur le cilice et la cendre, excepté aux grandes solennités de l'Église.

Après avoir établi son monastère, Radegonde se déchargea de la direction sur une abbesse [1] qu'elle fit élire et à laquelle elle se soumit comme la plus humble des sœurs.

L'abbesse et toutes les religieuses la regardèrent toujours comme leur mère, elle au contraire se regardait comme leur servante. Elle balayait [2] à son tour les salles et les corridors de la maison, elle faisait sa semaine à l'infirmerie, et lorsqu'elle était de cuisine, elle allait elle-même chercher le bois au bûcher et l'eau au puits; elle nettoyait et lavait les légumes, soufflait le feu, lavait la vaisselle et servait à table avec une admirable modestie.

Outre ces humbles actions qui lui étaient communes avec ses sœurs, Radegonde faisait des actes de mortification dont la pensée fait frissonner, dit le pieux Fortunat. Elle était faible et très délicate, et cependant elle avait l'habitude, pendant le carême, de s'entourer le corps d'une chaîne de fer. Une année, elle l'avait tellement serrée, qu'elle avait complètement disparu dans la chair. Après les jours de pénitence, elle ne put l'ôter elle-même, et il fallut lui faire de profondes incisions qui lui causèrent d'atroces douleurs. Une autre fois, elle fit rougir au feu des lames de cuivre taillées en forme de croix et se les appliqua fortement sur le corps. Elle se torturait continuellement et semblait vouloir remplacer pour elle-même les bourreaux qui n'étaient plus là pour lui faire souffrir le martyre.

Sa piété égalait sa mortification. « Sa pensée était toujours en Dieu, et lorsqu'elle cessait de chanter des psaumes, dit sa pieuse fille Baudonivia [3], son cœur continuait à se nourrir des bons sentiments qu'elle y avait puisés. Jamais de sa bouche ne sortaient ni

[1] Cette abbesse s'appelait Agnès.

[2] Fortunat., c. 3.

[3] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 2.

malédictions ni mensonges; elle priait pour ses persécuteurs et nous apprenait à faire de même. Elle aimait tendrement la nouvelle famille que le Seigneur lui avait donnée à la place de celle qui lui avait été ravie pendant son enfance, et elle nous disait souvent : « Vous êtes les filles de mon choix, mes yeux et ma vie, mon re- » pos et tout mon bonheur! Jeunes plantes que je cultive avec » amour! pratiquons ensemble, pendant cette vie, les vertus qui » nous procureront le bonheur dans le monde futur; servons le » Seigneur avec crainte, foi et amour; cherchons-le dans la simpli- » cité de nos cœurs, afin que nous puissions lui dire un jour : Don- » nez-nous, Seigneur, ce que vous nous avez promis, puisque nous » avons accompli ce que vous nous aviez ordonné. »

Radegonde n'imposait[1] jamais aux autres ce qu'elle n'avait pas elle-même pratiqué auparavant. S'il venait au monastère un serviteur de Dieu, elle s'empressait de lui demander ses conseils, et lorqu'elle avait appris de lui quelque pratique pieuse qu'elle ne connaissait pas, elle la faisait d'abord, puis l'établissait dans sa communauté.

Le monastère de Radegonde florissait depuis plusieurs années, n'ayant encore de règle que ses exemples, lorsqu'il fut visité par Venantius Fortunatus, plus connu sous le nom de Fortunat.

Ce pieux pélerin était venu d'Italie vénérer les reliques de saint Martin de Tours et de saint Hilaire de Poitiers. Il ne put quitter cette dernière cité sans aller rendre visite à Radegonde, dont la fuite du palais de Hloter avait eu sans doute beaucoup de retentissement dans le monde chrétien.

Radegonde eut à peine vu Fortunat, qu'elle conçut pour lui beaucoup d'estime et une de ces affections connues seulement des cœurs purs. Elle lui proposa de se fixer à Poitiers et d'être proviseur de son monastère. Fortunat y consentit et se mit au rang des clercs de l'Église épiscopale de Poitiers. Bientôt après, ses vertus le firent élever au sacerdoce.

Fortunat était un poète distingué, et nous trouvons dans ses œuvres vingt-sept pièces de vers adressées à sainte Radegonde, où à l'abbesse Agnès qui gouvernait le monastère sous sa direction. Il parle souvent dans ces vers de l'affection qu'il avait pour elles. Il ne donne à Radegonde que le doux nom de mère, et il appelle Agnès sa chère sœur. Son cœur chaste et pur comme celui des

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 2.

deux anges terrestres qu'il aimait, ne soupçonnait pas qu'on pût lui en faire un crime.

« Oui, dit-il à Agnès, je vous donne le nom de sœur, c'est que mon affection pour vous est celle d'un frère. J'en atteste J.-C. et Pierre et Paul, ses ministres fidèles, et la Sainte Vierge Marie, et le chœur pur des vierges dont elle est la reine : je n'ai jamais eu pour vous que cette amitié que nous eussions eue l'un pour l'autre, si sainte Radegonde eût été réellement notre mère. »

Fortunat, dans les vers qu'il adresse à ses pieuses amies, chante tous ces petits événements qui faisaient le charme de la vie douce et monotone qu'il menait à Poitiers. Si Radegonde s'enfermait en sa cellule au commencement du carême, suivant sa coutume, il lui disait sa tristesse, et il chantait sa joie et son bonheur lorsqu'il voyait arriver le jour de Pâque qui était pour lui une double fête. Si Radegonde ou Agnès lui envoyaient quelque présent, du lait, des fruits ou des fleurs, le poète leur donnait en retour des corbeilles d'osier qu'il tressait lui-même, et quelques vers exprimant une pensée délicate, un sentiment d'amitié, un conseil affectueux.

Les jours de grandes fêtes, les bonnes religieuses se mettaient en frais et déployaient tout leur génie culinaire; Radegonde cherchait s'il ne lui restait pas quelque débris de son ancienne magnificence, et Fortunat voyait arriver à l'heure de son repas des légumes qui nageaient en un jus délicieux, des ragoûts pompeusement placés sur des plats d'argent ou de marbre.

A cette vue, le bon proviseur s'égayait, et saisissant la lyre d'Horace, il chantait d'une voix mal assurée son ivresse et ses excès [1]. Ses joviales fantaisies venaient faire diversion à l'existence si rude et si sévère des anges terrestres qu'il était heureux d'égayer quelques instants.

Mais tout n'est pas fête en cette vie, et au milieu des parfums de béatitude que respire un cœur pur, au sein d'une douce retraite,

[1] M. Aug. Thierry a pris au sérieux les fantaisies de Fortunat, et il fait de cet homme vénérable, que l'Église a mis au nombre de ses saints, un gourmand et un ivrogne dont sainte Radegonde et l'abbesse Agnès favorisaient les vils penchants. On est stupéfait en lisant, dans un livre sérieux, une telle assertion. M. Thierry consacre à sainte Radegonde des pages où il montre, comme toujours, un rare talent d'exposition. Nous dirons même que, dans les *Récits des temps Mérowingiens*, M. Thierry est beaucoup moins ennemi de l'Église que dans l'*Histoire de la Conquête des Normands;* mais il est loin d'être encore débarrassé de ses préjugés anti-chrétiens. (*V.* Récits des temps Mérowingiens, t. II.)

il est parfois des instants pénibles. Dieu les permet pour nous faire souvenir que la terre n'est pas le séjour du bonheur.

Radegonde, si heureuse au milieu de ses filles adoptives, se prenait quelquefois à penser à sa chère Thuringe qu'elle avait quittée si jeune encore, à ses parents massacrés sous ses yeux, à son frère que le roi de Soissons avait si cruellement immolé. Ces tristes souvenirs passaient comme des nuages sombres sur son cœur. Fortunat était le confident de ses tristesses, et sans doute qu'elle lui peignit bien souvent les scènes de désolation et de meurtre dont elle avait été témoin et victime.

Après tant d'années d'exil, le souvenir du foyer paternel vivait toujours en son ame. Fortunat écrivait en son nom au dernier débris de sa race, au fils de son oncle, réfugié à Constantinople; et dans les paroles de la fille des rois de Thuringe, on retrouve un reste des mœurs germaniques [1], des réminiscences de ces chants nationaux qu'elle avait jadis écoutés dans le palais de bois de ses ancêtres et sur les bruyères de son pays. La trace s'en retrouve çà et là visible encore, bien que certainement affaiblie, dans quelques pièces de vers où Fortunat, parlant au nom de Radegonde, cherche à rendre telles qu'il les a reçues ses confidences mélancoliques.

« J'ai vu les femmes traînées en esclavage, les mains liées et les cheveux épars.... l'une marchait nu-pieds dans le sang de son mari, l'autre passait sur le cadavre de son frère.

» Chacun a eu son sujet de larmes.... moi j'ai pleuré pour tous.

» J'ai pleuré mes parents morts, et il faut que je pleure aussi ceux qui sont restés en vie.

» Quand mes larmes cessent de couler, quand mes soupirs se taisent, ma douleur ne se tait pas.

» Lorsque le vent murmure, j'écoute s'il m'apporte quelque nouvelle; mais l'ombre d'aucun de mes proches ne se présente à moi.... Tout un monde me sépare de ceux que j'aime.

» En quels lieux sont-ils? Je le demande au vent qui siffle; je le demande aux nuages qui passent; je voudrais qu'un oiseau vînt me donner de leurs nouvelles... Ah! si je n'étais retenue par la clôture sacrée de ce monastère, ils me verraient arriver près d'eux au moment où ils m'attendraient le moins.

» Je m'embarquerais par le gros temps... Je voguerais avec joie

[1] Aug. Thierry, Récits des temps mérow., t. II.

dans la tempête. Les matelots trembleraient... moi, je ne tremblerais pas

» Si le vaisseau se brisait, je m'attacherais à une planche et je continuerais ma route... si je ne pouvais saisir aucun débris, j'irais jusqu'à eux en nageant. »

Ainsi s'écoulaient, mêlés de bonheur et de tristesse, les jours de Radegonde, lorsqu'elle apprit que Hloter pensait encore à elle. Effrayée, elle envoie sur-le-champ [1] prier un saint ermite nommé Jean de la recommander au Seigneur et d'obtenir pour elle d'échapper au malheur qui la menaçait. Le saint homme lui fit dire : « Hloter a conçu le projet de vous rappeler auprès de lui, mais il ne l'exécutera pas. »

Hloter vint en effet à Tours sous prétexte de vénérer les reliques de saint Martin, mais avec l'intention secrète d'aller jusqu'à Poitiers et d'enlever Radegonde. Il était accompagné du grand évêque de Paris, Germain [2]. Radegonde envoya secrètement au saint évêque un nommé Proculus qui lui remit quelques présents, des eulogies et une lettre. Germain l'ayant lue se jeta aux pieds du roi en présence du tombeau de saint Martin, et le conjura, les larmes aux yeux, de ne point aller à Poitiers.

Hloter comprit que Germain n'était que l'intepréte de Radegonde, et il se repentit d'avoir effrayé cette douce et pieuse femme qu'il aimait toujours, mais qu'il devait respecter. Il chargea saint Germain de lui obtenir son pardon et repartit pour Soissons.

Délivrée de ses frayeurs, Radegonde ne pensa plus qu'à faire fleurir de plus en plus la piété dans son monastère. Dans ce but, elle l'enrichit de plusieurs reliques. Elle eût désiré, dit Baudonivia [3], que le Sauveur lui-même vînt habiter au milieu de nous. Elle voulut au moins avoir un morceau de la croix sur laquelle il racheta le monde. Elle envoya, pour en obtenir, des clercs à Justin, empereur d'Orient. Elle ne put à sa demande joindre des présents, puisqu'elle ne possédait plus rien, mais elle se mit en prières avec sa communauté, et le Seigneur exauça les désirs de son cœur. Justin accueillit favorablement la demande de Radegonde et lui envoya un morceau de la vraie croix entouré d'or et de

[1] Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 2.

[2] Baudoniv., c. 1.

[3] Baudoniv., c. 3. — Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 40.

diamants, des reliques des saints les plus vénérés en Orient et un livre d'Évangiles couvert d'or et de pierreries.

L'évêque de Poitiers, nommé Marowig, refusa, on ne sait pour quelle cause, d'aller au-devant des saintes reliques, et on fut obligé de les déposer à Tours, dans un monastère d'hommes qu'avait fondé Radegonde.

L'évêque de Tours, Euphronius, les porta ensuite avec pompe jusqu'à Poitiers. Une grande foule de peuple les accompagnait, portant des cierges et chantant des psaumes. Ce fut pour cette cérémonie que Fortunat composa l'hymne *Vexilla Regis*.

« L'étendard du Roi est déployé et nous voyons briller avec éclat le mystère de la croix; ce gibet auquel a été suspendue la chair du Dieu créateur du monde.

» Sur ce gibet, son cœur, percé du fer cruel d'une lance, a laissé couler le sang et l'eau qui nous ont lavés de nos crimes.

» C'est aujourd'hui que nous voyons vraiment s'accomplir les chants prophétiques de David : *Dieu a régné par le bois sur les nations*.

» O arbre magnifique et glorieux orné de la pourpre du Roi! Bois sacré qui as été trouvé digne de toucher des membres si vénérables!

» Arbre bienheureux qui as tenu sur tes bras le prix du monde! qui as été la balance où a été pesé ce corps qui l'a emporté sur l'enfer et lui a ravi sa proie.

» Salut [1], pieux autel! Salut, victime sainte! Gloire à ta Passion par laquelle la vie a vaincu la mort; qui a fait sortir la vie du sein même de la mort.

» Trinité suprême! O Dieu unique! Que tout esprit chante tes louanges! Diriges à travers les siècles ceux que tu as sauvés par le mystère de la Croix. »

C'est au milieu de ces chants de triomphe que les reliques arrivèrent au monstère de Poitiers, qui prit le nom de monastère de la Sainte-Croix. Radegonde les y reçut avec bonheur et eut la consolation de voir sa pieuse famille croître en nombre et en ferveur.

Cependant le monastère de Sainte-Croix ne possédait pas une règle fixe, bien déterminée et propre à diriger les sœurs dans le détail de toutes leurs actions. Radegonde sentit la nécessité d'en éta-

[1] Cette strophe de Fortunat a été remplacée par : *O crux, ave*, etc.

blir une, et elle se rendit à Arles [1] afin d'y étudier celle de saint Césaire qui passait pour la plus parfaite. Elle était accompagnée d'Agnès. L'abbesse Césarie les reçut avec joie et leur promit de faire copier et de leur envoyer la règle telle que le saint évêque l'avait donnée. Elle la leur adressa en effet quelque temps après, et Radegonde écrivit aux évêques du concile de Tours qui se tenait alors, pour les prier d'approuver cette règle et de prendre son monastère sous leur protection.

Voici la réponse des évêques que Grégoire de Tours [2] nous a conservée :

« A la très bienheureuse dame Radegonde, fille de l'Église de J.-C., Euphronius, Prætextatus, Germanus, Félix, Domitianus, Victorius et Dumnolus, évêques :

» Dieu, dans son infinie bonté, a toujours fourni aux hommes des moyens de salut, et aucun temps ni aucun lieu n'a été privé de ses bienfaits. Toujours l'arbitre bienfaisant des choses a suscité, dans les champs confiés à la culture de l'Église, des personnes capables de les cultiver et de leur faire produire au centuple, grâce à la douce température qu'y fait régner J.-C. Sa bonté répand ses bienfaits de toutes parts, et ne refuse jamais ce qu'elle sait être à l'avantage du grand nombre, afin d'en avoir, au dernier jour, un plus grand nombre à couronner. C'est ainsi qu'à la naissance de la religion catholique parmi nous, lorsque les Gaulois commençaient seulement à respirer les premiers parfums de la foi catholique, et qu'un bien petit nombre étaient venus à la connaissance des mystères ineffables de l'adorable Trinité, le Seigneur daigna envoyer, de contrées lointaines, le bienheureux Martin, afin que la religion n'eût pas moins de succès en notre pays que dans le reste de l'univers. Quoiqu'il ne soit pas venu au temps des Apôtres, la grâce apostolique ne lui a pas manqué; Dieu lui donna, comme faveur, ce qu'il n'eut pas par l'âge, et ses mérites suppléèrent à ce qui lui manqua du côté de la dignité.

» Nous nous réjouissons, vénérable fille, de voir revivre en vous, par la miséricorde divine, la preuve de la dilection de Dieu; car, dans le déclin et la vieillesse de notre temps, la foi, par les efforts de votre amour, renaît et refleurit, et ce qu'avait engourdi le froid de la vieillesse, se réchauffe aux rayons de votre ame brû-

[1] Bolland., 13 aug. Comm. præv.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 39.

lante. Comme vous êtes venue à-peu-près des mêmes lieux d'où nous est venu le bienheureux Martin, il n'est pas étonnant que vous l'ayez pris pour modèle : vous avez voulu imiter les œuvres de celui dont vous avez suivi le chemin, et vous unir à cet homme bienheureux aussi complètement que vous vous êtes séparée du reste du monde. Brillante de la lumière de ses doctrines, vous remplissez les cœurs de ceux qui vous écoutent d'une céleste clarté, et les ames des vierges, attirées vers vous, embrâsées des étincelles du feu divin, accourent s'abreuver dans votre sein, comme à la source de l'amour de J.-C.; elles abandonnent même leurs parents, et vous préfèrent à leur mère. C'est la grâce qui leur donne ce courage, et non la nature. Témoins de cette ardeur, nous en rendons grâce à la Bonté divine, qui sait unir les volontés humaines à sa propre volonté, et qui retiendra certainement dans ses bras celles qu'elle a réunies autour de vous.

» Or, comme nous avons appris que, par la protection divine, plusieurs vierges étaient venues d'elles-mêmes se soumettre à la règle que vous avez établie, et après avoir examiné la requête que vous nous avez faite dans la lettre que vous nous avez adressée et que nous avons reçue avec joie, nous arrêtons, en J.-C., notre Créateur et notre Rédempteur, que toutes celles qui se sont rassemblées autour de vous doivent inviolablement garder, dans l'amour du Seigneur, la résolution qu'elles semblent avoir prise de leur plein gré; car on ne doit pas souiller la foi qu'on a promise à Dieu en présence du ciel, et ce n'est pas un crime léger de polluer le temple de Dieu, et de mériter, chose horrible à dire, qu'il soit détruit par les flammes de sa colère. Nous statuons donc, comme nous l'avons dit, que si quelque vierge, appartenant aux lieux soumis à notre juridiction sacerdotale, mérite d'être admise dans votre monastère de Poitiers, pour y vivre selon la règle du seigneur Césaire, évêque d'Arles, de sainte mémoire, elle ne pourra obtenir la permission d'en sortir, si, comme le dit la règle, elle y est entrée de sa propre volonté. La faute d'une seule ne doit pas en effet ternir ce qui, pour les autres, est un honneur.

» Si donc, ce qu'à Dieu ne plaise! quelqu'une d'entre elles, écoutant les inspirations d'un esprit insensé, voulait flétrir sa gloire et sa couronne, et sortir du cloître, comme Ève autrefois sortit du Paradis; quitter le ciel pour ainsi dire, et devenir semblable à la fange qu'on foule aux pieds dans les places publiques, nous décidons qu'elle sera séparée de notre communion et frappée d'ana-

thème. Si, abandonnant J.-C., elle se marie, celui qui s'unira à elle sera regardé comme un infâme adultère, et plutôt comme un sacrilége que comme un mari. Celui qui lui aura donné le conseil empoisonné d'abandonner ses premiers engagements, sera aussi frappé d'anathème; elle sera sous le poids de la peine jusqu'à ce qu'elle se soit séparée de celui auquel elle se serait unie, et que, par une pénitence sincère de son crime, elle ait mérité d'être rétablie dans son premier état.

» Nous ajoutons que ceux qui nous succéderont dans le sacerdoce devront tenir fidèlement à ces décisions. Et si, ce que nous ne croyons pas, quelqu'un d'entre eux voulait s'en relâcher, qu'il sache que nous l'appellerons en cause devant le souverain juge. Il est connu de tous, en effet, que les promesses que l'on fait à J.-C. doivent être observées.

» Lequel décret nous avons cru devoir munir de notre signature afin de lui donner plus d'autorité et afin qu'il soit toujours suivi par nous, avec la grâce de J.-C. »

Germanus, dont le nom se trouve en tête de cette lettre, était le célèbre Germain, évêque de Paris, qui avait obtenu de Hloter de laisser Radegonde en sa chère solitude.

Lorsque Hloter se remit en route pour Soissons, Germain se rendit au monastère de Sainte-Croix, et ce fut alors probablement qu'il donna à Agnès la bénédiction [1] qu'il était d'usage de donner aux abbesses comme aux abbés des monastères.

Germain est digne d'être placé au rang des Remi, des Avitus, des Césaire, et sa vie mérite d'être connue dans ses plus petits détails [2].

Il naquit au diocèse d'Autun et fut élevé auprès de son parent, le prêtre Scapilion, qui jeta dans son ame les premières semences de la science et de la vertu. Dès sa jeunesse, Germain était d'une ferveur singulière, et quoiqu'il demeurât loin de l'église, il assistait toujours, même en hiver, aux offices de la nuit.

Depuis quinze ans il vivait auprès de Scapilion, remplissant les plus humbles ministères de l'église, lorsque l'évêque d'Autun, saint Agrippinus, l'ordonna diacre. Trois ans après, le même évêque l'éleva au sacerdoce, et son successeur Nectarius choisit Germain pour diriger le monastère de Saint-Symphorien. La vie monastique convenait bien à son amour pour la retraite et à son humilité; mais

[1] Epist. Radeg. ad omnes Episcop.; apud Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 42.

[2] Bolland., 28 maii.

ses vertus et sa sagesse éclatèrent malgré lui, et tout le monde admirait sa prudence, sa vie austère, son recueillement au sein des plus nombreuses occupations, et surtout son amour pour les pauvres.

Sa réputation eut bientôt franchi les étroites limites de son monastère et du diocèse d'Autun, et ayant été obligé de faire un voyage à Paris, il fut élu évêque de cette cité (555).

A l'exemple de saint Germain d'Auxerre qu'il prit pour modèle, il resta moine dans l'épiscopat; sa vie fut toujours humble, recueillie et austère. Chaque jour, à neuf heures du soir, il se rendait à l'église et il y restait en prières jusqu'à la fin de l'office de la nuit. Sa table était aussi frugale que celle du monastère de Saint-Symphorien. Il faisait faire de pieuses lectures pendant le repas et il avait toujours plusieurs pauvres à manger avec lui.

L'amour qu'il avait pour les pauvres était héroïque, et « quand bien même, dit l'auteur de sa vie [1], toutes les voix se réuniraient en une seule, il serait impossible de dire combien il fut prodigue en aumônes. S'il rencontrait un pauvre sans vêtements, il lui donnait les siens et ne gardait que sa tunique, de sorte que l'indigent avait chaud tandis que le bienfaiteur avait froid. Nul ne pourrait compter en combien de lieux ni en quelle quantité il a racheté des captifs; les nations voisines, les Espagnols et les Scots, les Bretons et les Gascons, les Saxons et les Burgundes, peuvent attester qu'on recourait de toutes parts au bienheureux pour être délivré de l'esclavage. Lorsqu'il n'avait plus rien, il était triste et préoccupé. Son visage était sombre, sa conversation sèche et brève. Si par hasard quelqu'un alors l'invitait à un repas, il engageait les convives et même les serviteurs à se cotiser pour racheter un captif, et l'ame du saint évêque sortait alors de son abattement. Si le Seigneur lui envoyait quelque secours, il se recueillait aussitôt et disait : « Ren-
» dons grâces à la bonté divine, car voici de quoi payer la rançon
» de quelque malheureux. » Quand il avait reçu ainsi des aumônes, les rides de son front s'effaçaient, son visage était plus serein, sa démarche plus légère, sa conversation plus gaie. On eût vraiment cru qu'en rachetant les autres, l'homme de Dieu se délivrait lui-même du joug de l'esclavage. »

Germain avait hérité de la belle vertu de Césaire. Elle était élevée en lui au degré de la passion : passion sublime qui le rendit cher à Dieu et aux hommes.

[1] Bolland., 28 maii.

Hildebert, roi de Paris, fit souvent Germain distributeur de ses aumônes. Ce roi ne fut pas un génie, mais il fut religieux; et si le meurtre des enfants de son frère Hlodomir doit flétrir sa mémoire, il est juste aussi de lui tenir compte de ses vertus. Il avait surtout beaucoup de charité. Ayant un jour donné à Germain six mille sous d'or, le saint évêque en distribua sur-le-champ trois mille. Et comme le roi eut occasion de le revoir quelques jours après : « Avez-vous encore de l'argent à distribuer, lui dit-il. — J'ai encore trois mille sous d'or, répondit Germain. — Donnez, donnez libéralement, reprit Hildebert, avec la grâce de Dieu, je ne vous laisserai pas manquer de fonds. » Et aussitôt il remit plusieurs vases d'argent au charitable évêque qui les distribua aussitôt aux pauvres; car il croyait ne posséder que ce qu'il avait donné.

Germain aimait son prochain plus que lui-même, et aussi il aimait Dieu par-dessus toutes choses. Sa piété vive et tendre lui inspirait un grand zèle pour tout ce qui tient au culte du Seigneur. Il aimait à assister aux offices et à chanter des psaumes. De son temps, il se fit peu de cérémonies éclatantes où il n'ait assisté. Il était au Mans pour la dédicace de l'église et du monastère de Saint-Vincent, bâtis par l'évêque Domnolus; à Poitiers, pour la bénédiction de la sœur Agnès; à Autun pour l'ordination du grand évêque Syagrius; à Bourges, pour l'ordination de Félix et la translation des reliques de saint Ursin.

Il était célèbre par sa science liturgique, et souvent on le consultait sur ce point. Nous avons encore quelques fragments de ses lettres dans lesquels il expose l'ordre de la messe tel qu'il était observé dans les Gaules avant l'adoption de la liturgie romaine [1]. Ces

[1] La liturgie suivie dans nos églises avant l'adoption de la liturgie romaine, sous Pépin et Charlemagne, est tombée dans un si grand oubli, dit le père Mabillon (*De Lit. gallican.*), qu'elle est aujourd'hui inconnue aux hommes les plus instruits. Il est indubitable cependant que l'Église des Gaules a eu une liturgie particulière jusqu'à la fin du VIII.e siècle, et que cette liturgie différait beaucoup de la liturgie romaine. A la fin du VIII.e siècle, la liturgie romaine, au moins pour l'ordre de la messe, fut adoptée si universellement, que Charles-le-Chauve, ayant eu la fantaisie de voir par lui-même en quoi l'ancien rit gaulois différait du romain, fut obligé d'avoir recours à deux prêtres de Tolède pour se faire dire la messe suivant l'ancien rit; ce qui prouverait que le rit espagnol connu sous le nom de mozarabique était à-peu-près le même que l'ancien rit gaulois.

Ce rit gaulois remontait à une haute antiquité. Hilduin (*Aréopag.*) prétend qu'il était venu avec la foi à l'Église des Gaules, et Grégoire de Tours semble avoir eu la même opinion. (*De Vit. PP.*, c. 17. — *I De Glor. Martyr.*, c. 86.) Le père Lebrun (Dissert. 4.) prétend qu'il était venu d'Orient, et lui trouve beau-

fragments ont trop d'importance pour l'histoire de la liturgie, pour que nous ne les fassions pas connaître avec quelque étendue.

coup d'analogie avec la liturgie des *constitutions apostoliques* et les diverses liturgies orientales. D. Guéranger est du même avis. (Inst. Lit., t. I, c. 8.) Le Père Mabillon ne croyait pas que le rit gaulois vint d'Orient. Nous oserons proposer une idée qui pourrait, ce nous semble, concilier ces deux sentiments. Il est certain que l'ancienne liturgie gauloise a des analogies avec celles de l'Orient; mais elle en diffère sur plusieurs points. Il devait en être ainsi, et en voici la raison. Parmi nos premiers apôtres, les uns sont venus d'Orient, comme saint Trophime, saint Luc, saint Crescent, saint Pothin, saint Irénée, saint Bénigne, etc.; et ils durent nécessairement apporter avec eux les usages liturgiques des *constitutions apostoliques* et des diverses Églises d'Orient, d'Éphèse surtout. Les nombreux apôtres qui vinrent de Rome, au III.e siècle, durent apporter avec eux les usages de l'Église de Rome; et voilà pourquoi on retrouve, dans notre ancienne liturgie, des analogies avec les liturgies orientale et romaine. Les évêques des diverses Églises, surtout aux IV.e, V.e et VI.e siècles, établissant des liturgies particulières, empruntèrent sans doute des rits et usages aux plus anciennes Églises d'origine orientale ou d'origine romaine, et commencèrent ainsi la fusion entre les liturgies.

Au V.e siècle, il n'y avait encore rien de bien déterminé, quant à l'office canonique, comme nous l'avons vu dans la lettre des SS. Lupus et Euphronius à Talasius d'Angers. Quant à l'ordre de la messe, il y avait unité entre les diverses liturgies particulières. Les cérémonies essentielles étaient aussi les mêmes que dans la liturgie romaine et les liturgies orientales; il n'y avait de diversité que dans les choses purement accidentelles, comme dans le choix ou la disposition de certaines prières.

L'ordre de la messe, suivant la réforme du pape Gélase, semble avoir été adopté, dans l'Église des Gaules, avant le reste de la liturgie, et on trouve dans le missel frank le *canon gélasien.*

Les monuments qui nous restent de l'ancienne liturgie gauloise sont: 1.° trois missels incomplets, édités d'abord par le cardinal Bona et le cardinal Thomasi. Le Père Mabillon les a réunis tous trois dans son ouvrage intitulé *De Liturgiâ gallicanâ*, 1 vol. in-4.°, et y a joint un vieux lectionnaire qu'il trouva dans la bibliothèque du monastère de Luxeuil.

« En passant un jour dans l'abbaye de Luxeuil, dit ce savant Bénédictin (*De Lit. gall., præf.*, n.os 5-7.), je trouvai dans la bibliothèque un vieux lectionnaire qui me sembla, au premier abord, avoir au moins mille ans de date, et avoir servi à lire les prophéties, les épîtres et les évangiles. Je fus bien joyeux, car je ne doutai pas que je n'eusse découvert un monument de notre ancienne liturgie. Ma conjecture se trouva vraie, et, après l'avoir examiné avec plus de soin, il me fut facile de fixer son âge, car les caractères sont évidemment ceux de l'écriture mérowingienne. »

Les trois missels, d'abord édités à Rome et ensuite par le Père Mabillon, venaient de l'abbaye de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. Ce monastère ayant été pillé par les huguenots, quelques manuscrits furent sauvés et passèrent dans la bibliothèque de Christine de Suède, qui les emporta à Rome, et dans celle de l'Électeur Palatin, qui fut enlevée par le duc de Bavière et donnée par lui, en

Saint Germain commence par quelques notions sur les ornements dont le prêtre doit être revêtu pour célébrer la messe. Les

grande partie, au pape Grégoire XV. (Mabillon, De Lit. Gall. — Lebrun, 4.ᵉ dissert.)

Le Père Mabillon, dans un voyage qu'il fit en Italie, trouva au monastère de Bobio un vieux sacramentaire, écrit en lettres mérowingiennes et qui y fut sans doute apporté du monastère de Luxeuil par saint Colomban ou quelqu'un de ses disciples. Il l'édita dans le premier volume du *Musæum Italicum*. Il appelle ce manuscrit *Sacramentarium gallicanum*. Il appelle le lectionnaire qu'il trouva à Luxeuil *Lectionarium gallicanum*. Le plus ancien des trois missels a reçu le nom de *Missale gothico-gallicanum ;* le second, le nom de *Missale Francorum ;* le troisième, celui de *Gallicanum Vetus*. Nous croyons ce troisième missel plus ancien que le *Missale Francorum*, où se trouve le canon gélasien, et nous ne sommes pas de l'avis du Père Lebrun, qui fixe son âge au commencement du IX.ᵉ siècle, appuyé sur cette raison : « On dit aux oraisons du Vendredi-Saint : *Oremus et pro christianissimis regibus ;* ensuite : *Respice propitius ad romanum benignus imperium*. J'apprendrais volontiers comment la prière pour l'empire romain a pu convenir aux Français, avant que Charlemagne eût été couronné empereur, c'est-à-dire avant l'an 801. » (Dissert. 4, art. 2.) Sans vouloir donner une leçon au savant oratorien, nous ferons remarquer que la raison sur laquelle il s'appuie, pour fixer l'âge du *Missale Vetus*, est fort mauvaise ; car, pendant toute l'époque mérowingienne et au-delà, on voit, dans la plupart des monuments, l'idée de l'empire romain mêlée aux royautés barbares. L'ombre de l'empire survécut à la réalité, et les rois franks, qui étaient vraiment rois pour leurs bandes, n'étaient, comme nous l'avons remarqué, que des consuls ou des patrices pour la population gallo-romaine. Dans les missels, on pouvait donc, dès les VI.ᵉ et VII.ᵉ siècles, prier, et pour les rois franks, qui étaient chrétiens, et pour l'empire romain. Tout, dans le *Missale Vetus*, prouve qu'il a dû être en usage dans le VI.ᵉ siècle.

On trouve, dans ce *Missale Vetus*, des prières vraiment sublimes, qu'il était d'usage de faire le Vendredi-Saint aux différentes heures du jour. Les sentiments, les idées, le style de ces prières, nous portent à les regarder comme des fragments du *Livre des Mystères*, ou missel, composé par saint Hilaire de Poitiers. On y reconnaît le grand adversaire de l'arianisme. Pour donner une idée de ces belles prières, nous donnons celles de la troisième et de la neuvième heure (9 heures du matin et 3 heures du soir, heure de la mort de J.-C.)

PRIÈRE DE LA 3.ᵉ HEURE.

« O Sagesse admirable du Dieu vivant ! O toi, Verbe vivant et éternel ! Vertu éternelle du Père éternel qui est Dieu ! Toi, dont la naissance est éternelle, qui es de toute éternité fils du Père, fils de Dieu et Dieu ! Rien n'a été fait sans toi ; tout a été par toi ; tout existe en toi. Tu es Dieu au-dessus de nous, et homme à cause de nous. C'est à cause de nous que tu as voulu être ce que nous sommes.

» Donne-nous ce que tu as promis ; accorde-nous, malgré notre indignité, ce que tu as promis à tous sans distinction. Que ta passion soit notre liberté, ta mort notre vie, ta croix notre rédemption, tes blessures notre guérison ! Que, crucifiés avec toi, nous nous élevions, par ta grâce, jusqu'à ton Père, avec qui tu vis et règnes heureux dans les siècles des siècles. »

principaux étaient : 1.° la *casula* ou chasuble, nommée aussi *amphibalus*, parce qu'elle entourait le prêtre complètement; 2.° le *pallium* ou étole, qui se mettait autour du cou et tombait sur les épaules et la poitrine; 3.° le *manualia* ou manipule; 4.° la tunique nommée aussi aube et serrée au-dessous des bras par une ceinture.

Les ornements du diacre étaient l'aube ou tunique blanche et l'étole. L'aube du diacre ne devait pas être serrée par une ceinture. Pendant le carême, le diacre ne mettait pas d'étole par humilité. Les ornements appelés aujourd'hui tunique et dalmatique n'étaient en usage qu'à Rome et dans certaines Églises auxquelles le pape accordait le privilége de les porter.

Après avoir donné ces notions générales sur les ornements du prêtre et du diacre, saint Germain explique en détail les différentes parties de la messe.

On peut diviser l'ancien ordre de la messe en quatre parties : la préparation, l'offrande, la consécration et la communion.

PRIÈRE DE LA 9.e HEURE.

« O heure salutaire de la Passion! O la plus grande des grâces! La neuvième heure de ce jour est la plus sainte des heures. O Époux bien-aimé! Embrasse-nous du haut de ta croix; embrasse-nous, nous t'en supplions; donne-nous le salut de ton amour, ô admirable Triomphateur! Guide suprême! Dieu bon! Combattant glorieux! dis-nous : « Salut, salut; prenez courage, tenez ferme. » Parle à nos cœurs, ô Christ! Tu les vois; ne pourrais-tu pas faire aujourd'hui ce que tu fis autrefois? Tu le peux, ô bien-aimé! tu peux faire plus que nous ne saurions penser; rien n'est au-dessus de ta puissance, ô Dieu tout-puissant! O Jésus! avant de retourner glorieux à ton père, avec qui tu as été et tu es...! O bien-aimé, serre-nous sur ton sein; car ton sein est délicieux, il exhale l'odeur des plus suaves parfums. Ton nom est doux au cœur, et les Vierges l'ont aimé; ils l'aiment aussi, les justes que tu as attirés à toi du haut de cette croix qui est ton lit et ton trophée.

» C'est à cette heure que, de ta croix, tu montes au ciel : les anges et les archanges accourent à ta rencontre et disent : Quel est celui-ci qui vient de Bosra, et dont les habits sont teints de sang? Ils te demandent pourquoi ton habit est sanglant, et tu réponds : J'ai foulé seul le pressoir, et personne n'est venu à mon aide.

» O Sauveur! c'est à cause de nous que ton corps est rouge de sang; c'est pour nous racheter de la mort que tu as été crucifié; c'est par tes blessures que tu as guéri les innombrables blessures de tous les pécheurs. O Christ! ô bon Crucifié! rachète-nous avec les tiens! Sauve-nous, ô souveraine Bonté! O Dieu qui vis et règnes avec le Père et le Saint-Esprit, dans l'éternité et les siècles des siècles! »

Dans le *Missale Vetus*, on trouve la belle prière *Exultet jàm*, qui fut composée et chantée par saint Augustin, étant encore diacre, lit-on dans ce vénérable monument liturgique.

La première partie commence par une antienne suivie d'un verset de psaume et du *Gloria Patri*. On donnait à cette doxologie le nom de Gloire de la Trinité.

Cette première antienne est appelée, par saint Germain, *de Prælegere*, parce qu'elle précédait les différentes lectures qui se faisaient au commencement de la messe.

Pendant que les clercs la chantaient, le célébrant sortait du *sacrarium* ou sacristie, et lorsqu'elle était finie, le diacre imposait silence, afin que le peuple pût écouter la parole de Dieu avec attention et fût averti de tenir son cœur dans le silence de toute mauvaise pensée.

Les fidèles et les clercs ayant fait silence, le célébrant les bénissait en disant : *Que le Seigneur soit toujours avec vous;* et le peuple lui rendait la bénédiction par ces paroles : *Et avec votre esprit.*

Le célébrant entonnait ensuite le trisagion *Agios* que l'on chantait en grec et en latin. Puis trois jeunes clercs chantaient ensemble *Kyrie eleison* qui était suivi de la prophétie ou cantique *Benedictus* chanté à deux chœurs.

On ne chantait pas ce cantique pendant le carême. Dans plusieurs églises le *Gloria in excelsis* remplaçait le *Benedictus*.

La prophétie était suivie d'une prière appelée *Collecte après la prophétie* [1], et qui était ordinairement composée des paroles du cantique *Benedictus* lui-même.

On lisait ensuite deux leçons : la première tirée de l'Ancien Testament et la seconde des Épîtres des Apôtres [2]. Dans le temps pascal, les leçons étaient tirées des Actes des Apôtres et de l'Apocalypse. Aux fêtes des Confesseurs et des Martyrs on lisait leurs légendes [3].

Après les leçons, on chantait la Bénédiction, c'est-à-dire le cantique des trois enfants dans la fournaise, *Benedicite*, qui était suivi d'un responsoir chanté par de jeunes clercs.

[1] *Collectio post prophetiam*. Voici celle du jour de Pâques : « Dieu suprême et tout-puissant, qui nous avez conquis le salut par le mystère de votre Croix, afin de nous élever à la dignité royale dans la maison de David, accordez-nous de vous servir, vous, Notre Seigneur, dans la sainteté de la justice..... »

[2] Jusqu'au v.e siècle, on n'eut pas de leçons déterminées pour les offices. Nous avons vu, à cette époque, Musæus et Claudianus composer leurs *lectionaires* ou livres de leçons.

[3] La légende, d'après l'étymologie du mot, était faite *pour être lue* dans les offices. *La plupart* des Vies de Saints étaient faites dans ce but, et méritent ce nom de légendes. Il y a cependant quelques exceptions, et il y a certaines Vies de Saints qui sont de vraies biographies et n'étaient pas faites pour être lues à l'office.

Pendant ce temps-là, le diacre, accompagné de sept ou cinq céroféraires, suivant le degré de la fête, s'avançait majestueusement vers l'ambon, portant le livre des Évangiles. Il annonçait à haute voix le passage de l'Évangile qu'il allait lire, et les fidèles répondaient par ces paroles : Gloire à vous, Seigneur (*Gloria tibi, Domine*).

Tandis que le diacre venait à l'ambon et retournait à l'autel après l'Évangile, les clercs chantaient le trisagion *Agios* et l'évêque faisait ensuite une homélie dans laquelle il expliquait avec clarté et simplicité les leçons ou l'Évangile dont le peuple avait entendu la lecture pendant cette première partie de la messe.

L'homélie finie, on se mettait à genoux et les clercs priaient à haute voix pour le peuple. Le célébrant terminait cette prière par une collecte [1]; on faisait sortir de l'église les cathécumènes et tous ceux qui ne devaient pas assister au saint sacrifice. Le diacre imposait silence pour la seconde fois, et on commençait la seconde partie de la messe ou l'offrande.

Le diacre allait d'abord chercher au côté de l'autel ou dans le *sacrarium* un petit meuble appelé Tour, et dans lequel étaient renfermés les vases servant au sacrifice et tout ce qu'on désignait sous le nom de Ministère du Seigneur [2]. Pendant qu'il l'apportait, le chœur faisait entendre des chants joyeux que saint Germain compare aux fanfares des trompettes d'argent dont les lévites de l'ancienne loi faisaient retentir le temple au moment de l'oblation de la victime.

Le diacre, après avoir tiré de la tour le calice, y mettait du vin et de l'eau pour signifier, dit saint Germain, l'union du peuple avec le Seigneur ou l'eau et le sang qui ont coulé de la blessure de J.-C.

[1] Cette collecte s'appelait *Collectio post precem*. Saint Germain ne parle pas dans son exposition de la messe, dont nous n'avons du reste que des fragments, d'une *admonition*, ou préface, qui se faisait immédiatement après la *collectio post precem* et au commencement de la messe des fidèles. Cette préface était un simple avertissement donné aux fidèles sur le mystère ou le saint dont on célébrait la fête.

Voici celle du jour de Saint Étienne, tirée du *Missale gothico-gallicanum* : « Célébrant aujourd'hui la vénérable et sublime passion du bienheureux Etienne, premier martyr; prions, très chers frères, le Dieu des martyrs, qui a daigné couronner ses mérites, de nous faire, à nous, miséricorde par N. S. J.-C., son fils. »

[2] D'après les paroles de saint Germain, on pourrait croire qu'on renfermait aussi dans la tour la sainte Eucharistie. On la conservait ordinairement dans une colombe d'or ou d'argent, suspendue entre les colonnes de l'autel.

sur la croix. Puis il mettait sur la *palle corporale* [1] les pains qui devaient être consacrés. Le célébrant plaçait ces pains sur la *patène* [2] et en faisait l'oblation ainsi que du vin mêlé d'eau.

Après cette offrande, on couvrait le calice et la patène d'un voile qui était souvent orné d'or et de pierreries [3], et aussitôt les clercs entonnaient le cantique que saint Jean entendit chanter aux anges, le joyeux *Alleluia*.

Après l'oblation, le célébrant disait une collecte appelée *Collecte avant les noms* [4], et on lisait ensuite les noms des vivants et des morts qui étaient inscrits sur des tables appelées dyptiques. Cette lecture était suivie d'une collecte [5], puis les clercs et les fidèles se donnaient mutuellement le baiser de paix et le célébrant récitait une collecte [6] qui terminait la seconde partie de la messe.

La troisième partie commençait par une préface appelée *Contestatio* [7], *Illatio* ou *Immolatio*. Le célébrant y avertissait d'abord les

[1] C'est ce qu'on appelle encore aujourd'hui *corporal*. Saint Germain remarque que la *palle corporale* devait être de lin. C'est encore la règle suivie par l'Église.

[2] La patène était beaucoup plus grande que celle dont on se sert aujourd'hui; elle avait du reste à-peu-près la même forme.

[3] Ce voile est remplacé aujourd'hui par la *palle*, qui sert à couvrir le calice et qui est ordinairement ornée, par-dessus, d'or ou de broderies.

[4] *Collectio ante nomina*. Voici celle du premier dimanche de l'Avent dans le *Missale Vetus* : « Nous vous en supplions, Seigneur, excitez nos cœurs à préparer les voies à votre Fils unique, afin que, par sa venue, nous puissions vous servir avec des cœurs purifiés. »

[5] Cette collecte était appelée *Collectio post nomina*. Voici celle de Noël, tirée du *Missale gothico-gallicanum* : « Recevez, nous vous en prions, Seigneur Jésus, Dieu tout-puissant, le sacrifice de louanges que nous vous offrons aujourd'hui en l'honneur de votre incarnation; par lui, soyez-nous propice, et donnez à ceux qui sont sur la terre la vie, et à ceux qui sont morts, le repos éternel. Écrivez, dans l'éternité, les noms que nous venons de prononcer, et sauvez ceux pour lesquels vous vous êtes revêtu de la chair, ô Sauveur du monde, qui vivez et régnez avec le Père, co-éternel avec vous. »

[6] Cette collecte était appelée *Collectio ad pacem*. Voici celle de la vigile de Pâques, tirée du *Missale Vetus* : « Recevez, Seigneur, les prières de votre peuple avec l'offrande du Sacrifice, afin que, dans les mystères de la pâque, elles soient, par votre grâce, un remède pour l'éternité, et qu'en recevant l'Holocauste, nous possédions au fond de nos cœurs la paix que nous avons sur les lèvres. »

[7] Voici la préface du jour de Pâque, que l'on trouve dans le *Missale Vetus* : « Il est vraiment digne et juste de vous louer, de vous bénir et de vous exalter, ô Seigneur, en tout temps, mais surtout en ce jour où le Christ, notre pâque, a été immolé : c'est par lui que les enfants de lumière sont nés à la vie éternelle, et que les portes du royaume céleste ont été ouvertes aux fidèles. Au moyen de sa bienheureuse loi, nous pouvons, contre les choses humaines, échanger les choses

fidèles d'élever leurs cœurs vers le ciel (*sursum corda*), et elle était suivie du chant du *Sanctus*.

On ne possède plus la partie de l'ouvrage où saint Germain traitait du canon de la messe. Seulement, en parlant de l'offertoire, il rappelle, par avance, les paroles de la consécration et il s'exprime d'une manière très claire sur la présence réelle.

D'après les monuments liturgiques qui nous ont été conservés, le canon était composé d'une prière appelée *Collecte après le Sanctus* [1], des paroles de la consécration et d'une prière désignée sous le nom de *Collecte après le mystère* [2].

Ces prières étaient suivies de la fraction de l'hostie et du mélange du corps du Seigneur, comme dit saint Germain. Pendant que le célébrant s'acquittait de ces augustes fonctions, le chœur était à genoux et chantait une antienne.

La troisième partie de la messe était terminée par le *Pater* précédé d'une préface [3] analogue à celle qui est aujourd'hui en usage, et

divines, parce que notre vie, à tous, est ressuscitée. Nous le reconnaissons pour le Dieu de majesté, sous les voiles de la mortalité dont il s'est revêtu, et nous le confessons Dieu et homme, ce Christ qui, en mourant, a détruit notre mort, et, en ressuscitant, a réparé la vie. »

[1] La collecte après le *Sanctus* était très courte ordinairement, et se terminait de manière à pouvoir être suivie des mots *Qui pridiè*, qui étaient, comme aujourd'hui, le commencement de la prière dans laquelle se trouvent les paroles de la consécration. Nous trouvons la suivante au jour de la Circoncision, dans le *Missale gothico-gallicanum* : « Vraiment saint, vraiment béni soit Notre Seigneur J.-C., votre fils, qui vient chercher et sauver ceux qui avaient péri, et qui, lui-même, la veille, etc., etc. » Cette prière répond à l'*Hanc igitur* du canon romain.

[2] *Collectio post mysterium*, nommée aussi *Collectio post secreta*. Elle répond à la prière *Undè et memores* du canon romain, et commence ordinairement par ces mêmes mots, comme celle-ci, tirée du *Missale gothico-gallicanum*, au jour de la Circoncision : « Nous souvenant, Seigneur, de ces institutions et de ces préceptes, nous vous prions, prosternés devant vous, de bénir et sanctifier ce Sacrifice, afin qu'il soit pour nous une Eucharistie légitime, et qu'en votre nom, au nom de J.-C., votre fils, et du Saint-Esprit, il soit transformé au corps et au sang de Notre-Seigneur J.-C., votre fils unique, par qui vous créez tout, vous bénissez ce que vous avez créé, vous sanctifiez ce que vous avez béni, et nous donnez ce que vous avez sanctifié, ô Dieu qui vivez et régnez, en Trinité parfaite, dans les siècles des siècles. »

[3] Cette préface varie un peu dans la forme, à chaque messe, quoiqu'elle soit la même pour le fond. Celle du jour de l'Épiphanie est ainsi conçue : « Seigneur, ne présumant point de notre mérite, mais obéissant à l'ordre de Notre Seigneur J.-C., votre fils, que vous nous avez envoyé pour nous délivrer des ténèbres et de l'ombre de la mort, nous osons vous dire, quoique bien indignes d'être appelés vos enfants : *Pater noster*, etc. (*Missale goth.-gall.*)

suivi d'une prière commençant toujours par ces mots : *Libera nos* [1].

Après cette prière, l'évêque donnait la bénédiction. Dès le VI.e siècle, en plusieurs provinces, le simple prêtre pouvait donner la bénédiction à la messe, mais il se servait d'une formule moins solennelle que l'évêque [2]; et il disait seulement ces paroles, que saint Germain nous a conservées. « Que la paix, la foi, la charité et la communication du corps et du sang du Seigneur soient toujours avec vous. »

Après cette bénédiction, il était permis à ceux qui ne devaient pas communier de sortir de l'église.

[1] Cette prière, comme la précédente, varie dans la forme ordinairement, tout en restant la même pour le fond. Nous donnons, comme exemple, celle du jour de l'Épiphanie, dans le *Missale gothico-gallicanum* : « Délivrez-nous du mal, Dieu éternel et tout-puissant, et régnez sur nous, vous qui avez détruit en nous l'empire de la mort, afin que toujours, ô Seigneur, nous méditions vos commandements avec soin, vos jugements avec crainte, vos promesses avec joie, par celui qui vit, domine et règne avec vous, en l'éternité du Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. »

[2] Les bénédictions que les évêques donnent encore, en France, aux messes pontificales, sont un reste de ces anciennes bénédictions épiscopales qui se donnaient avant la communion.

TABLEAU COMPARATIF

du l'ancien ordre de la Messe et du nouveau.

1.re PARTIE DE LA MESSE.

Ordre ancien.	*Ordre nouveau.*
1. Antienne *de Prælegere.*	1. Antienne semblable nommée *Introït.*
2. Trisagion et *Kyrie eleison.*	2 *Kyrie eleison.*
3. *Benedictus* ou *Gloria in excelsis.*	3. *Gloria in excelsis.*
4. Collecte *post prophetiam.*	4. Collecte ou *Oremus.*
5. Deux épîtres et le *Benedicite.*	5. Une seule épître suivie du Graduel.
6. Évangile précédé et suivi du Trisagion.	6. Évangile.
7. Homélie.	7. Homélie.
8. Prières sur le peuple suivies de la collecte *post precem*	8. Prières du prône suivies d'une collecte.

Il n'y a donc que ces différences entre l'ordre ancien et l'ordre nouveau : dans l'ancien ordre, on chantait deux fois le trisagion, et on ne le chante pas dans le nouveau. On a remplacé aussi, dans le nouveau, le cantique *Benedicite* par le graduel, et on ne lit qu'une épître. Jamais les légendes des saints ne la remplacent. Aux samedis des Quatre-Temps, on dit encore plusieurs épîtres, suivies d'une partie du cantique *Benedicite* : c'est un reste de l'ancienne liturgie. Dans l'ancienne liturgie, comme dans la nouvelle, on fléchissait le genou, à certains jours, avant les collectes, et sur cet avertissement du diacre : *Flectamus genua.* L'avertissement sur la fête, par lequel on commençait la deuxième partie de la messe dans l'ancien ordre, est remplacé par la lecture du Rituel, où on donne aussi l'avertissement sur le dimanche ou les fêtes.

Lorsque le célébrant avait communié, les fidèles qui devaient participer aux saints mystères s'approchaient jusqu'au pied de l'autel, recevaient l'Eucharistie sur la main et se communiaient eux-mêmes. Les femmes ne pouvaient pas la recevoir sur la main nue, ni se servir de la palle de l'autel [1]. Elles devaient avoir la tête couverte d'un voile qu'on appelait *dominical*.

Pendant qu'on donnait la communion, le chœur chantait en l'honneur de la sainte Trinité une antienne que saint Germain nomme *Trecanum*. Le célébrant disait ensuite la collecte après la communion et la prière de la fin de la messe. Puis le diacre congé-

2.e PARTIE DE LA MESSE.

Ordre ancien.	*Ordre nouveau.*
1. Le diacre apporte la *tour*, étend le corporal, mêle l'eau au vin. Le célébrant fait l'offrande et on couvre les oblations du voile.	1. Le diacre apporte le calice, développe le corporal, mêle l'eau au vin. Le célébrant fait l'offrande et on couvre le calice de la palle.
2. Pendant ce temps-là, le cœur chante un responsoir.	2. Pendant ce temps-là, le chœur chante l'offertoire.
3. Mémoire des vivants et des morts précédé et suivi d'une collecte.	3. Préface.
4. Cérémonie de la paix.	
5. Contestation ou préface.	

3.e PARTIE DE LA MESSE.

1. Prière avant la consécration.	1. Mémoire des vivants précédé et suivi d'une prière.
2. Consécration.	2. Prières avant la consécration.
3. Priere après la consécration.	3. Consécration.
4. *Pater* précédé de sa préface.	4. Prières après la consécration.
5. *Libera nos*.	5. Mémoire des morts précédé et suivi d'une prière.
6. Mélange des espèces et bénédiction.	6. *Pater* précédé de sa préface.
	7. *Libera nos*.
	8. Cérémonie de la paix.
	9. Mélange des espèces accompagné de la bénédiction.

On voit que les mémoires des vivants et des morts et la cérémonie de la paix que l'on faisait à la seconde partie de la messe dans l'ancien ordre, sont faits à la troisième partie dans l'ordre nouveau.

4.e PARTIE DE LA MESSE.

1. Communion accompagnée de la priere.	1. Communion accompagnée de la prière.
2. Chant d'une antienne pendant la communion.	2. Chant d'une antienne pendant la communion.
3. Collecte après la communion.	3. Collecte après la communion.
4. Priere pour terminer la messe.	4. Prière *Placeat* qui termine le sacrifice.
	5. Seconde bénédiction et lecture du dernier évangile.

Cette dernière cérémonie de l'ordre nouveau est d'une institution plus récente.

Le renvoi de la messe, *Ite missa est*, se faisait dans l'ancienne liturgie comme dans la nouvelle.

[1] On appelait ainsi la nappe d'autel; les hommes s'en servaient pour la communion.

diait l'assemblée par cette formule usitée au prétoire comme à l'église : *Ite missa est*, d'où on a donné au saint sacrifice le nom de *messe*[1].

III.

La race gallo-romaine et la race franke. — Médiation des évêques. — Leurs travaux législatifs.

Grands évêques du VI.e siècle. — Influence des évêques. — Saint Quintianus pendant la guerre d'Arvernie. — Histoire d'Attale, neveu de saint Grégoire de Langres. — Saint Desideratus de Verdun. — Le Gallo-Romain placé au-dessous du Frank par la loi salique. — Les évêques, quoique Gallo-Romains, dominent les Franks. — Travaux législatifs des évêques. — Les conciles depuis 533 jusqu'à 573. — 1.° Canons relatifs au clergé; — 2.° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques. — Usurpateurs de ces biens. — Les évêques du premier concile de Clermont et Théodebert. — Hloter et Injuriosus de Tours. — Celsus le spoliateur des églises. — Anathèmes du deuxième concile de Tours. — 3.° Canons sur la juridiction. — Saint Léon de Sens et Hildebert. — Hloter et son évêque Austrapius. — Haribert et Leontius de Bordeaux. — Juridiction de l'évêque, du métropolitain, du concile provincial, du vicaire du saint-siége. — Auxanius et le pallium. — 4.° Canons sur les principaux abus à corriger parmi les fidèles. — Mariages incestueux. — Saint Nicetius de Trèves. — Saint Albinus d'Angers. — Mariages avec les Juifs défendus. — 5.° Canons sur la liturgie. — Superstitions remplacées. — Pâque et les fêtes solennelles. — Le dimanche. — Ordre de l'office des Matines. — 6.° Canons sur les élections épiscopales. — Empiétements des rois franks. — Fâcheux résultats. — Saint Gallus d'Arvernie. — Caton et Cautinus. — Salonius et Sagittarius. — Priscus. — Makliaw. — Promotus de Châteaudun. — Réaction des évêques contre les empiétements des rois. — Courageuses paroles des évêques du troisième concile de Paris. — Discussion sur les *trois chapitres*.

533--573.

Saint Germain de Paris, dont nous venons d'analyser les fragments liturgiques, prit une part active aux travaux législatifs qui furent nombreux et importants dans l'Église franke au VI.e siècle.

A côté de lui, au premier rang des grands évêques de cette époque, on distingue Nicetius de Trèves, célèbre par sa science et son caractère plein d'énergie; Desideratus de Verdun, que son zèle fit exiler par Théodorik, roi d'Austrasie; Grégoire de Langres et Gallus d'Arvernie, tous deux oncles de Grégoire de Tours; Lupus, qui fut abbé de l'Ile-Barbe avant d'être élevé sur le siége de Lyon; Laudus de Coutances[2]; Innocent du Mans, qui fit de son diocèse une Thébaïde; Léon de Sens, qui racheta par ses vertus la faute qu'il avait commise envers saint Remi; Flavius de Rouen, successeur

[1] Les notions liturgiques que nous avons données d'après saint Germain, pour la plupart, se trouvent confirmées et éclaircies par un grand nombre de passages de Grégoire de Tours, réunis par le père Mabillon dans son savant ouvrage *De Liturgiâ gallicanâ*, abrégé par le Père Lebrun dans sa 4.e Dissertation.

[2] Saint-Lô.

de saint Gildard; Eumerius de Nantes, lié d'une étroite amitié avec Trojanus de Saintes, que son peuple vénérait au point d'arracher les franges de ses vêtements pour les conserver comme des reliques; Pantagathus de Vienne, distingué par son érudition et sa noblesse; Agricola de Châlons-sur-Saône, en qui tout fut grand, excepté la taille, dit Grégoire de Tours; Albinus d'Angers [1]; Leontius de Bordeaux, dont la femme Placidina comptait Sidonius parmi ses aïeux; Ferreolus d'Uzès, d'une des plus illustres familles gallo-romaines; Sacerdos de Lyon et son successeur Nicetius; Prætextatus de Rouen, dont nous raconterons la mort tragique; Leobinus [2] de Chartres et ses successeurs Pappolus et Caletricus; enfin, Auxanius, Aurelianus et Sapaudus, tous trois évêques d'Arles et vicaires du siége apostolique pour l'Église Gallo-Franke.

Ces évêques jouent un grand rôle dans la société à cette époque. Ils nous apparaissent dans tous les événements comme médiateurs entre les races vaincues et les races victorieuses encore barbares. Quoique leur action dans l'état ne fût pas alors appuyée sur les lois comme le fut celle de leurs successeurs, ils étaient déjà les conseillers des rois, les législateurs, les pères des peuples, les protecteurs des opprimés.

Leur titre d'évêque, leurs lumières, leur sainteté les faisaient également vénérer des Franks et des Gallo-Romains, qui s'accordaient à leur reconnaître une autorité supérieure et presque divine.

Quelques faits, racontés d'après Grégoire de Tours, nous feront apprécier, beaucoup mieux que toutes les réflexions, l'influence des évêques.

Théodorik, roi d'Austrasie, faisant la guerre en Thuringe [3], le bruit courut en Arvernie qu'il était mort. Arcadius, un des sénateurs arvernes, invita aussitôt Hildebert à venir s'emparer de ce pays, et celui-ci, sans retard, se mit en route. Il arriva au pied de la hauteur sur laquelle était bâtie la cité des Arvernes, par un temps de brouillard fort épais. Or, le roi avait l'habitude de dire : « Je voudrais bien voir de mes yeux cette Limagne d'Arvernie que l'on dit si agréable. » Dieu ne lui accorda pas cette satisfaction.

Parvenu au pied des murs de la ville, Hildebert trouva les portes fermées, mais Arcadius brisa une serrure et l'introduisit.

[1] Saint-Aubin.
[2] Saint-Lubin.
[3] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 9 ad 13.

On apprit peu après que Théodorik était revenu vainqueur de Thuringe, et Hildebert, comme s'il eût craint d'être pris sur le fait, se hâta de quitter l'Arvernie et de partir pour l'Espagne, d'où il ramena sa sœur Hlothilde qui avait épousé l'arien Amalarik, avait beaucoup souffert pour la foi et mourut comme elle rentrait au pays des Franks.

Théodorik, ayant appris l'expédition d'Hildebert en Arvernie, dissimula pendant deux ans le projet de s'en venger sur la malheureuse contrée.

Il arriva alors qu'Hildebert et Hloter firent ensemble le projet de soumettre entièrement le pays des Burgundes, et invitèrent Théodorik à se joindre à eux. Théodorik refusa, et les deux autres rois partirent pour la Burgundie.

Dès que les Franks d'Austrasie eurent entendu parler de cette guerre, ils vinrent en tumulte autour du palais de Théodorik, et lui dirent : « Si tu ne veux pas aller en Burgundie avec tes frères, nous te quittons, et nous les suivons au lieu de toi. — Suivez-moi vers la cité des Arvernes, leur répondit Théodorik ; c'est un pays où vous trouverez à souhait de l'or et de l'argent, des dépouilles de toute espèce, des troupeaux et des esclaves. »

Les Franks y consentirent, et Théodorik partit pour l'Arvernie, tandis que ses frères soumettaient les Burgundes. Il ravagea et dévasta tout le pays. Les églises ne furent pas épargnées, et plusieurs Franks osèrent même violer la basilique de saint Julien de Brioude, une des plus vénérées des Gaules. Ils en brisèrent les portes, y commirent bien des sacriléges, et pillèrent tous les biens des pauvres qui y avaient été mis comme en lieu sûr. Cependant Théodorik avait mis le siége devant la capitale du pays. Saint Quintianus en était évêque.

Il avait été d'abord évêque de Rhodez, d'où il avait été obligé de s'enfuir, parce que son amour pour les Franks l'avait rendu odieux aux Wisigoths. Après la mort de saint Euphrasius [1], il fut élu évêque de la cité des Arvernes. Alors, Alcima et Placidina, femme et sœur d'Apollinaris [2], vinrent le trouver, et lui dirent : « Seigneur saint, qu'il suffise à Votre Vieillesse d'avoir reçu l'ordination épiscopale, et que Votre Piété permette à son serviteur Apollinaris d'occuper le siége d'Arvernie. Lorsqu'il y sera monté, il fera en tout votre bon plaisir. C'est vous qui commanderez ; pour lui, il se

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 2.

[2] Fils de Sidonius.

contentera d'obéir; seulement, veuillez accueillir favorablement notre humble demande. — Que puis-je vous accorder, répondit Quintianus, moi qui n'ai aucune puissance? Je ne désire qu'une chose, c'est de passer mes jours dans la prière, recevant de l'Église ma nourriture quotidienne. »

Ayant entendu ces paroles, Alcima et Placidina firent aussitôt partir Apollinaris pour le palais d'Austrasie. Il fit de grands présents à Théodorik, qui, en retour, le fit faire évêque. Il le fut quatre mois seulement, et il mourut.

Théodorik l'ayant appris, ordonna d'élever Quintianus sur le siége des Arvernes : « C'est à cause de son amour pour nous, disait-il, qu'il a été chassé de Rhodez. »

Théodorik aimait donc le vénérable évêque d'Arvernie, ce qui ne l'empêcha pas de dévaster cette malheureuse contrée. Pendant qu'il assiégeait la capitale, l'évêque Quintianus partageait les fatigues et soutenait le courage des citoyens. Tant que dura le siége [1], on le vit, durant la nuit, faire le tour des murailles, chantant des psaumes et implorant, par le jeûne et les veilles, l'aide et la protection du Seigneur.

Cependant la ville fut prise, et le roi voulait en faire raser les murailles, lorsqu'un Frank nommé Hilping vint lui dire : « Ecoute, glorieux roi, les conseils de ma petitesse : les murailles de cette ville sont très fortes; elles sont flanquées de redoutables défenses; je veux parler des basiliques des saints qui en garnissent le pourtour; en outre, l'évêque de ce lieu passe pour grand devant le Seigneur. N'exécute pas ce que tu médites, ne détruis pas la ville et ne maltraite pas l'évêque. »

Théodorik suivit ce conseil, et Quintianus sauva ainsi son Église par ses prières. Il était tout-puissant sur le cœur de Dieu, l'Arvernie en eut une preuve nouvelle dans une sécheresse qui la menaçait d'une affreuse famine. Le troisième jour des Rogations, avant l'Ascension, la procession était prête à rentrer dans l'église, et les fidèles n'avaient pu encore obtenir la pluie qu'ils désiraient si ardemment. Le clergé et le peuple se jetèrent aux pieds du saint évêque et le pressèrent de chanter lui-même une antienne, persuadés que Dieu écouterait sa prière. S'étant donc prosterné sur son cilice, il pria long-temps avec larmes, puis il se leva et chanta comme il put cette antienne : « Lorsque le ciel sera fermé et qu'il ne tom-

[1] Greg. Tur., Vit. S. Quint.; De vit. PP., c. 4.

bera pas de pluie à cause des péchés de votre peuple ; s'il se convertit et s'il a recours à vous, exaucez-le, Seigneur. » La voix du saint vieillard alla jusqu'à Dieu. Le ciel tout-à-coup se couvrit de nuages, et la procession n'avait pas encore gagné la ville qu'il tomba une pluie abondante.

Saint Quintianus était le médiateur de son peuple auprès de Dieu et le père des malheureux. Il honorait les haillons du pauvre autant que la robe du sénateur, et dès qu'il entendait quelqu'un pleurer à sa porte, il disait à ses clercs : « Allez vite porter à manger à ce malheureux ; c'est peut-être J.-C. lui-même. »

Le bon pasteur dut ressentir une douleur amère en voyant Théodorik lui enlever plusieurs de ses brebis. Après avoir ravagé l'Arvernie, ce roi s'en retourna à Metz, traînant après lui un grand nombre de prisonniers.

C'était le résultat trop habituel de ces guerres que se faisaient continuellement les fils de Hlodowig, et la Gaule entière était couverte de captifs.

Quelque temps après la guerre d'Arvernie, Hildebert et Théodorik [1] se jurèrent amitié, et, pour garantie de leurs serments, se donnèrent mutuellement des ôtages. Ils les choisirent dans les familles sénatoriales et les donnèrent en garde à des seigneurs franks. Mais la mésintelligence ayant éclaté de nouveau entre les deux rois, les ôtages devinrent esclaves et la propriété de ceux qui les avaient reçus en garde. Plusieurs parvinrent à s'évader, d'autres furent moins heureux. De ce nombre était Attale, neveu du bienheureux Grégoire, évêque de Langres. Il était devenu l'esclave d'un Frank qui habitait sur le territoire de Trèves, et son emploi était de garder aux champs les nombreux chevaux de son maître.

Le bienheureux Grégoire envoya des serviteurs à la recherche de son neveu. Ceux-ci l'ayant trouvé, offrirent à son maître le prix de sa rançon, mais le Frank refusa ce qu'ils lui présentaient. « Un homme de si grande famille, dit-il, ne peut se racheter à moins de dix livres d'or. » Les serviteurs revinrent apporter cette réponse au saint évêque. Alors, son cuisinier nommé Léon lui dit : « Si vous vouliez me permettre d'aller au pays de Trèves, je parviendrais à tirer Attale de sa captivité. » L'évêque y consentit avec joie, et Léon partit pour le lieu qu'on lui avait indiqué. A son arrivée, il épia l'occasion d'enlever le jeune homme, mais ce fut inutilement. Il confia

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 15.

alors son projet à un homme du pays, Romain comme lui. « Viens avec moi, lui dit-il, vends-moi dans la maison de ce barbare; l'argent sera pour toi; il me suffit, à moi, d'avoir un moyen plus facile d'exécuter mon projet. » Après avoir promis le secret avec serment, cet homme conduisit Léon chez le Frank, qui l'acheta douze pièces d'or. Son nouveau maître lui ayant demandé ce qu'il savait faire: « Je suis en état, répondit Léon, de préparer tout ce qui se mange à la table des grands, et je ne crains pas que vous puissiez trouver mon pareil dans la science de la cuisine. Quand vous auriez le roi à traiter, je me ferais fort de tout apprêter de la manière la plus parfaite. — Eh bien! reprit le Frank, voici le jour du soleil qui approche (c'est ainsi que les barbares appelaient le dimanche), je veux inviter pour ce jour-là à dîner mes voisins et mes proches; il faut nous faire un repas qui les étonne, et dont ils disent: Nous n'avons rien vu de mieux dans la maison du roi. — Que mon maître, dit Léon, donne l'ordre de me fournir un grand nombre de volailles, et je ferai ce qu'il demande. »

Le dimanche arrivé, le repas fut servi, et les convives furent si satisfaits qu'ils ne cessèrent de complimenter leur hôte jusqu'au moment de leur départ.

Depuis ce jour, Léon devint le favori de son maître; il eut l'intendance de la maison, et il distribuait aux autres esclaves leur nourriture. Au bout d'une année, lorsqu'il crut son maître sans défiance, il se rendit dans la prairie où Attale avait coutume de garder les chevaux. Ils s'assirent tous deux sur l'herbe, mais assez loin l'un de l'autre, et se tournant le dos, afin de ne pas paraître causer ensemble. Dans cette position, Léon dit à Attale: « Il est temps de songer à retourner dans notre pays. Ainsi, cette nuit, quand tu auras ramené les chevaux à l'écurie, tu auras soin de ne pas t'endormir. Tiens-toi tout prêt, et, dès que je t'appellerai, viens et mettons-nous en route. »

Ce jour-là, le Frank avait à dîner chez lui plusieurs de ses parents, parmi lesquels était son gendre. Vers minuit, les convives ayant quitté la table et s'étant couchés, Léon suivit le gendre à sa chambre, et lui versa un dernier coup à boire. « Dis-moi donc, toi l'homme de confiance de mon beau-père, lui dit celui-ci en plaisantant, quand est-ce que tu lui voleras ses chevaux pour retourner dans ton pays? — Cette nuit même, s'il plaît à Dieu, répondit Léon sans se déconcerter. — Que mes serviteurs fassent bonne garde, au moins, ajouta le Frank, afin que tu ne m'emportes rien. » Et ils se quittèrent en riant.

Quand tout le monde fut endormi, Léon appela Attale et lui demanda s'il avait une épée. « Non, répondit-il ; j'ai seulement une petite lance. » Léon va droit à l'appartement de son maître, et lui prend son bouclier et sa framée. Au bruit qu'il fait, le maître s'éveille : « Qui est là ? s'écrie-t-il ; que veut-on ? — C'est moi, votre serviteur, dit Léon ; je viens de réveiller Attale pour qu'il se lève vite et mène les chevaux au pré. Il dort comme un ivrogne.— C'est bien, dit le maître, » et il se rendormit. Léon donna des armes au jeune homme, et étant montés tous deux à cheval, ils marchèrent jusqu'à la Meuse. Ils laissèrent là leurs chevaux et leur petit bagage, passèrent la rivière à la nage, et s'enfoncèrent dans un bois pour y passer la nuit.

C'était la troisième depuis leur fuite, et ils n'avaient encore pris aucune nourriture. Heureusement qu'ils trouvèrent un prunier couvert de fruits. Ils en mangèrent, ce qui les soutint un peu. Ils continuèrent leur route vers la Champagne ; mais comme ils observaient soigneusement si quelqu'un ne venait pas derrière eux, ils entendirent le trot de plusieurs chevaux. Couchons-nous par terre, dirent les deux fugitifs, de peur qu'on ne nous voie, et ils coururent se cacher derrière un buisson, mettant à côté d'eux leurs épées nues. Par hasard, les cavaliers s'arrêtèrent près du buisson, et l'un d'eux, pendant que les chevaux urinaient, se mit à dire : « Quel malheur, que ces misérables nous échappent. Je le dis par mon salut ; si je peux les tenir, l'un d'eux sera pendu, et l'autre coupé par morceaux. » C'était le maître lui-même qui parlait ainsi. Il avait entrepris de courir jusqu'à Reims après eux, et la nuit seule l'avait empêché de les atteindre. Les fugitifs entendirent bientôt le pas des chevaux qui s'éloignaient. Ils se remirent en route, et la quatrième nuit de leur voyage, ils arrivèrent à Reims. Ils demandèrent à la première personne qu'ils rencontrèrent la demeure du prêtre Paulellus, intime ami de l'évêque Grégoire ; comme ils arrivaient à sa porte, on sonnait Matines, car c'était un dimanche. Léon nomma son jeune maître, et raconta en peu de mots leurs aventures, sur quoi le prêtre dit : « Mon rêve se trouve donc vrai ; je voyais cette nuit deux pigeons venir à moi et se poser sur ma main, l'un était blanc et l'autre noir. » Les voyageurs, qui mouraient de faim, dirent au bon Paulellus : « Dieu nous pardonnera de ne pas garder son saint jour [1], mais nous vous en prions, donnez-nous à manger ; il

[1] Les fidèles ne mangeaient pas le dimanche matin, à cause de la communion qu'ils faisaient ce jour-là, pour la plupart.

y a quatre jours que nous n'avons goûté ni pain, ni rien de cuit. » Le prêtre les fit mettre dans un appartement secret, leur donna à manger, et s'en alla à Matines.

Comme il sortait, il rencontra leur maître qui les cherchait et qui lui demanda des renseignements. Paulellus sut si bien lui donner le change, qu'il lui persuada de retourner chez lui.

Après avoir passé deux jours chez l'ami de son oncle, Attale se remit en route avec son compagnon. Quand il arriva à Langres, Grégoire le reçut avec des transports de joie et le serra tendrement sur son cœur. Par reconnaissance, il affranchit Léon avec toute sa famille, et lui donna en propriété des terres, où il vécut heureux avec sa femme et ses enfants.

Cette anecdote intéressante peint au naturel la position des Gallo-Romains vis-à-vis des Franks.

A la première mésintelligence qui s'élevait entre les rois franks, ils tombaient les uns sur les autres à la tête de leurs bandes. Ils pillaient, ravageaient tout; emmenaient de longues files de prisonniers attachés derrière leurs charriots remplis de butin, et ces prisonniers étaient presque tous de la race gauloise, attachée au sol et sans défense. Si les rois franks faisaient des alliances, c'étaient encore des Gallo-Romains qu'ils se donnaient pour ôtages.

Dans leur malheur, les indigènes n'avaient de refuge que dans la religion et les évêques; et ceux-ci remplissaient admirablement la glorieuse mission de médiateurs que leur avaient confiée les malheureux. Leurs vies nous les montrent tous occupés, comme les Césaire et les Germain, à racheter les captifs, à secourir les pauvres, à protéger les opprimés. Des cités entières étaient sauvées quelquefois par un saint évêque, comme celle de Verdun. Desideratus, son évêque, eut à souffrir, dit Grégoire de Tours [1], un grand nombre d'injures de la part du roi Théodorik. Mais après bien des calamités, des pertes et des souffrances, il revint dans sa ville épiscopale et recouvra sa liberté. En arrivant à Verdun, il fut bien affligé en voyant la misère de son troupeau; il n'avait pas de quoi la soulager, car il avait été dépouillé de ses biens par Théodorik. Mais ce roi était mort et il connaissait la bonté de son fils Théodebert, qui l'avait rappelé d'exil. Il lui envoya un message pour lui dire : « La terre entière parle de votre bonté, et votre libéralité est si grande, que vous venez au secours de ceux-là même qui n'osent vous adres-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 34.

ser leurs prières. Je vous en prie, si Votre Piété a quelque argent, qu'elle veuille bien nous le prêter, afin que nous puissions secourir nos citoyens. Les négociants de notre cité répondront pour elle comme cela se fait partout ailleurs, et nous vous rendrons votre argent avec un légitime intérêt. » Théodebert fut ému de compassion et lui envoya sept mille pièces d'or. L'évêque les ayant reçues, les distribua aux citoyens, qui rétablirent leurs affaires et devinrent riches. Lorsque l'évêque rapporta au roi l'argent qu'il lui devait, Théodebert lui répondit : « Je n'ai pas besoin de cet argent, il me suffit que par tes soins et par mes largesses ceux qu'accablait la misère aient été soulagés. »

Il était trop rare de voir les rois s'unir aux évêques pour soulager la race indigène. Il leur était plus ordinaire de la piller, de l'opprimer en toute manière. Le Frank estimait peu le Gallo-Romain, comme on en peut juger par ce passage de la loi salique :

« Si quelque homme libre [1] a tué un Frank, il sera jugé coupable au taux de deux cents sous [2]. Si un Romain, possesseur, c'est-à-dire, ayant des biens en propre dans le canton où il habite, a été tué, celui qui sera convaincu de l'avoir tué sera jugé coupable à cent sous.

» Celui qui aura tué un Frank ou un barbare dans la *truste*, (service de confiance du roi), sera jugé coupable à six cents sous. Si un Romain, convive du roi, a été tué, la composition sera de trois cents sous.

» Si quelqu'un, ayant rassemblé une troupe, attaque dans sa maison un homme libre (Frank ou barbare), et l'y tue, il sera coupable à six cents sous. Mais si un *lite* ou un Romain a été tué par un semblable attroupement, il ne sera payé que la moitié de cette composition.

» Si quelque Romain charge de liens un Frank sans motif légitime, il sera jugé coupable à trente sous. Mais si un Frank lie un Romain pareillement sans motif, il sera jugé coupable à quinze sous.

» Si un Romain dépouille un Frank, il sera jugé coupable à soixante-deux sous. Si un Frank dépouille un Romain, il sera jugé coupable à trente sous. »

[1] Traduct. de M. Aug. Thierry, lett. 7.

[2] Le sou d'or équivalait à 99 fr. 33 c. de notre monnaie, d'après M. Guérard.

« Voilà [1] comment la loi salique répond à la question de la différence originelle de condition entre les Franks et les Gaulois. Tout ce que fournissent à cet égard les documents législatifs, c'est que le *wergheld* ou *prix de l'homme*, était, dans tous les cas, pour le barbare, double de ce qu'il était pour le Romain. Le Romain, libre et propriétaire, était assimilé au *lite*, Germain de la dernière condition, cultivateur forcé des domaines de la classe guerrière. »

Parmi les Gallo-Romains, si rabaissés par le Frank, il y avait une classe privilégiée que son caractère sacré et ses vertus séparaient de la masse qui dominait le Frank lui-même ; c'était celle des évêques qui, au milieu même des premières commotions de la conquête, entreprirent de christianiser et les Franks et leur législation barbare. Les rois franks secondèrent leur action en favorisant ces réunions que l'on a désignées sous le nom de conciles et qui étaient des assemblées aussi politiques que religieuses, où les rois, les seigneurs franks et les nobles gaulois se trouvaient à côté des évêques.

De 533 à 573, il se tint douze conciles principaux dont nous avons les canons ou décrets législatifs. Ce sont : les deuxième, troisième, quatrième et cinquième d'Orléans ; le premier et le second de la cité d'Arvernie (Clermont) ; les deuxième, troisième et quatrième de Paris ; le cinquième d'Arles, le deuxième de Tours, et le deuxième de Lyon [2].

[1] Aug. Thierry, 7.e lettre.

[2] Nous avons déjà vu, au VI.e siècle, les conciles suivants :

506. Concile d'Agde (*Agathense*).
511. I.er Concile d'Orléans (*Aurelianense*).
517. Concile d'Épaone (*Epaonense*).
524. IV.e Concile d'Arles (*Arelatense*).
527. Concile de Carpentras (*Carpentoractense*).
529. II.e Concile de Vaison (*Vasionense*).
529. II.e Concile d'Orange (*Arausicanum*).
530. II.e Concile de Valence (*Valentinum*).

Voici la chronologie des Conciles nommés ci-dessus :

533. II.e d'Orléans.
535. I.er de Clermont (*Claromontanum*).
538. III.e d'Orléans.
541. IV.e d'Orléans.
549. V.e d'Orléans.
553. II.e de Clermont.
553. II.e de Paris (*Parisiense*).
554. V.e d'Arles.

Les canons de ces conciles peuvent être classés sous six titres principaux : 1.° le clergé ; 2.° les biens ecclésiastiques ; 3.° la juridiction ecclésiastique ; 4.° les abus à corriger parmi les fidèles ; 5.° la liturgie ; 6.° les élections épiscopales.

1.° Canons relatifs au clergé :

La vertu la plus recommandée au clergé est la continence [1]. Les évêques comprenaient quelle était la vie du clergé, le principe de son influence et de la vénération qu'avaient pour lui les barbares. Aussi, obligent-ils les clercs à prendre les précautions, on pourrait dire les plus minutieuses, pour la conserver intacte. Le premier concile de Clermont défend aux évêques, aux prêtres et aux diacres, de laisser entrer dans leurs chambres des femmes étrangères, même des servantes ou des vierges consacrées à Dieu. Le troisième concile d'Orléans range les sous-diacres parmi les clercs obligés à la continence. Cette loi, établie d'abord à Rome, l'avait ensuite été pour les Églises méridionales des Gaules, au concile d'Agde. Le troisième concile d'Orléans l'établit pour les Églises centrales et septentrionales. Dans cette même assemblée, on statua que les clercs qui négligeraient de prendre pour se conserver purs les moyens indiqués par les conciles, seraient excommuniés pendant trois ans.

Si un évêque métropolitain se rend coupable d'un crime honteux, les évêques de la province se réuniront pour le dégrader, suivant les canons.

Si un simple évêque se rend coupable du même crime, le métropolitain convoquera ses comprovinciaux pour le déposer.

Le clerc qui a commis un péché honteux sera puni par l'évêque et excommunié ; mais s'il a été ordonné malgré lui, ou si, marié avant son ordination, il n'a eu depuis commerce qu'avec sa femme légitime, il sera seulement déposé, mais non excommunié.

Le deuxième concile de Tours entre surtout en de grands détails sur les moyens que doivent employer les évêques et les prêtres pour mettre leur vertu à l'abri du plus léger soupçon. Il leur défend d'abord d'avoir chez eux d'autre femme que leur mère, leur

557. III.° de Paris.
567. II.° de Tours (*Turonense*).
567. II.° de Lyon (*Lugdunense*).
573. IV.° de Paris.
(*V.* Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 240 et seq.

[1] II Aurel., can. 8. — I Clarom., can. 16. — III Aurel., can. 2, 4, 7. — IV Aurel., can. 29. — V Aurel., can. 3, 4. — II Tur., can. 10, 11, 12, 13, 14, 19.

sœur ou leur fille. L'évêque qui a été marié avant son ordination ne demeurera pas avec sa femme, mais avec ses clercs. Les archiprêtres, dont la maison devait être modelée sur celle de l'évêque, devront être accompagnés d'un clerc partout où ils iront; ils veilleront avec soin sur la chasteté des clercs soumis à leur autorité, c'est-à-dire, formant leur école paroissiale et remplissant les différents ministères de leurs églises. S'ils sont négligents dans l'accomplissement de cet important devoir, l'évêque les mettra en prison pendant un mois, et les y fera jeûner au pain et à l'eau.

Le clerc convaincu d'un crime honteux sera enfermé pour toute sa vie dans un monastère.

Ces lois n'étaient pas trop sévères, car il fallait prémunir le clergé contre les scandales de l'impureté raffinée des Gallo-Romains et les impudicités éhontées des Franks.

Le troisième concile d'Orléans [1] défend aux clercs de prêter à usure ou de faire du commerce; il condamne à être déposé le clerc convaincu de vol ou de faux; il excommunie pour deux ans le clerc coupable de faux témoignage en justice, et il signale aux punitions de l'évêque les clercs qui feraient des complots contre le gouvernement.

Pour obvier aux abus qui tendent toujours à s'introduire dans les institutions les plus saintes, et en raison même de leur sainteté, il est défendu [2] d'ordonner un laïque avant une année de conversion, c'est-à-dire de continence. On ne pourra être ordonné prêtre qu'à trente ans, et diacre qu'à vingt-cinq. Les bigames doivent être exclus des Ordres, comme trop enclins à l'incontinence, et les esclaves et colons ne peuvent entrer dans le clergé qu'après avoir été affranchis dans les formes prescrites. Telles étaient ces formes :

L'esclave qu'on voulait affranchir était conduit en cérémonie à l'église [3], et là, toutes les portes étant ouvertes en signe du droit que devait avoir l'affranchi d'aller partout où il voudrait, l'évêque déclarait devant l'archidiacre gardien des rôles d'affranchissement, qu'eu égard aux services de l'esclave ou pour toute autre raison qu'il spécifiait, il lui plaisait de le rendre libre et de le faire citoyen romain.

[1] III Concil. Aurel., can. 27, 8, 21.

[2] III Concil. Aurel., can. 6, 26. — V Aurel., can. 6. — III Aurel., can. 32. — IV Aurel., can. 13, 20.

[3] Aug. Thierry, lett. 8. — V. Hist. de l'Église de France, t. I, p. 260, 261.

L'archidiacre dressait l'acte de manumission suivant le protocole usité, avec les clauses suivantes [1] : « Que ce qui a été fait selon la loi romaine soit à jamais irrévocable. Aux termes de la constitution de l'empereur Constantin, de bonne mémoire, et de la loi dans laquelle il est dit que quiconque sera affranchi dans l'église, sous les yeux des évêques, des prêtres ou des diacres, appartiendra dès-lors à la cité romaine et sera protégé par l'église : dès ce jour, l'esclave ici présent sera membre de la cité; il ira partout où il voudra et du côté qu'il lui plaira d'aller, comme s'il était né et procréé de parents libres. Dès ce jour, il est exempt de toute sujétion, de servitude, de tout devoir d'affranchi, de tout lien de patronage; il est et demeurera libre d'une liberté pleine et entière, et ne cessera en aucun temps d'appartenir au corps des citoyens romains. »

Ce titre d'affranchissement n'eût pas été valable, si on n'eût pas donné au nouveau citoyen quelque bien en propriété. Le concile d'Agde avait fixé à vingt sous d'or [2] la valeur des biens que l'évêque pouvait donner à l'esclave de l'Église qui avait mérité d'être affranchi.

Il avait été décidé, au premier concile d'Orléans, que l'ordination affranchirait l'esclave, mais que l'évêque qui l'ordonnerait serait obligé d'en payer le prix au maître. On abusa sans doute de ce décret, et il fut ainsi modifié : L'évêque qui ordonnait un esclave avec connaissance de cause était suspens pendant six mois de la célébration des saints mystères, et le nouveau clerc restait sous la puissance de son maître, qui ne devait en exiger qu'un service convenable. Si le maître en exigeait des services incompatibles avec l'Ordre qu'il avait reçu, l'évêque était obligé de l'échanger contre deux autres des siens.

Nous avons remarqué qu'on n'eût pu admettre beaucoup d'esclaves dans les Ordres sans nuire à la considération dont le clergé devait jouir pour le bien de la religion et pour celui de la société.

Le deuxième concile d'Orléans [3] veut que l'évêque ordonne ses clercs gratuitement. L'évêque doit aussi veiller à ce que les ordinands, pour les Ordres inférieurs, sachent lire et administrer le baptême, et que tous les prêtres des paroisses aient chez eux un

[1] Marculf., Formul. 56; apud D. Bouquet, t. IV, trad. de M. Aug. Thierry.

[2] Environ 2,000 fr. de notre monnaie.

[3] II Concil. Aurel., can. 3, 14, 16. — IV Aurel., can. 6. — V Arelat., can. 4. — II Tur., can. 7.

exemplaire des lois ecclésiastiques, afin d'en instruire les fidèles et que personne ne puisse prétexter de son ignorance.

C'est à l'évêque seul qu'il appartient de déposer les clercs qui n'exerceraient pas bien leurs fonctions, et les prêtres ne pouvaient déposer ni les diacres ni les sous-diacres; mais si l'évêque avait à déposer un archiprêtre, il devait auparavant consulter les autres prêtres et obtenir leur consentement. De même, avant de déposer un abbé, l'évêque devait avoir le consentement des autres abbés de son diocèse.

Nous l'avons fait observer déjà, à propos des appels aux conciles provinciaux, les évêques étaient jaloux de concilier à leurs sentences la plus haute considération, et ils voulaient en éloigner tout soupçon d'arbitraire. Le décret du concile de Tours, que nous venons de rapporter, en est une nouvelle preuve. Il révèle de plus, dans les Pères de ce concile, des idées larges, qui contrastent singulièrement avec les idées étroites et despotiques alors en vigueur dans la société civile.

2.° Canons relatifs aux biens ecclésiastiques [1] :

On a vu, par les conciles d'Agde, d'Orléans et d'Épaone, que les biens ecclésiastiques consistaient en biens fonds appartenant aux diverses églises, et en offrandes faites par les fidèles et qui devaient être partagées entre les paroisses qui les recevaient et l'église épiscopale.

L'évêque avait l'administration de tous les biens; il distribuait les revenus dont jouissait son église et la partie des offrandes qui lui venait des paroisses aux clercs n'ayant pas charge d'ames.

Quant aux clercs auxquels il confiait la direction d'une paroisse, il leur donnait l'usufruit des biens appartenant à cette paroisse, soit pour un temps limité, soit à vie. Ceux qui avaient reçu la jouissance à vie ne pouvaient être privés de leurs biens par les successeurs de l'évêque qui les leur avait donnés; et si ces clercs n'obéissaient pas comme ils le devaient, ce qui était toujours pour eux un devoir, et s'ils méritaient d'être punis, on ne devait pas pour cela les dépouiller de leurs revenus.

L'inamovibilité de certains prêtres, dans les paroisses, remonte donc au moins au VI.° siècle.

Les clercs ne devaient prendre que leur nécessaire sur les biens

[1] III Concil. Aurel., can. 17, 18. — II Lugdun., can. 5. — IV Aurel., can. 34. — V Aurel., can. 20, 21. — II Tur., can. 5.

ecclésiastiques qui leur étaient concédés. Ils ne pouvaient aliéner le fonds, ni employer les revenus à acquérir des biens en propriété; mais ils devaient les consacrer à l'entretien de l'église, au soulagement des captifs et des malades, et en nourrir les pauvres de leurs paroisses, afin de *les empêcher d'aller mendier* [1].

D'après les nombreux canons [2] qui frappent d'anathême les usurpateurs des biens ecclésiastiques, il demeure constaté que s'il y avait, au VI.e siècle, beaucoup de fidèles qui confiaient à l'église le soin de distribuer leurs aumônes, il y avait aussi un grand nombre d'hommes avides qui cherchaient à s'enrichir de ses dépouilles.

Ils profitaient des troubles occasionnés par les rivalités continuelles des rois franks, et des fréquents changements dans les démarcations du territoire, pour demander aux rois des biens appartenant à des églises qui ne se trouvaient plus dans les limites de leurs royaumes.

Les évêques du premier concile de Clermont adressèrent à Théodebert une requête contre cet abus : « Nous espérons de votre piété et de votre justice, lui disent-ils, que vous accueillerez notre demande : que vos sujets et ceux des rois vos oncles, évêques, clercs ou laïques, puissent jouir en toute liberté des biens qui leur appartiennent, en payant l'impôt ordinaire. »

Théodebert aimait l'Église et les évêques. Il est probable qu'il admit la juste requête du concile ; mais Hloter, roi de Soissons, au lieu de protéger les biens ecclésiastiques, fit un édit pour obliger toutes les Églises à lui donner la troisième partie de leurs revenus [4]. Il réunit donc les évêques de son royaume, et les força de signer son décret. Injuriosus de Tours fut le seul qui osa refuser, et s'adressant à Hloter en pleine assemblée : « Si tu veux ravir les biens de Dieu, lui dit-il, le Seigneur t'enlèvera bientôt ton royaume. C'est une criante injustice de remplir ainsi tes greniers du bien des pauvres, que tu devrais nourrir de tes propres biens ; » et, plein d'indignation, il quitta l'assemblée sans même saluer le roi. Hloter fut effrayé et craignit de s'attirer le courroux de saint

[1] On voit que l'Église a précédé la philantropie moderne pour l'extinction de la mendicité. On peut remarquer aussi qu'elle y consacrait ses propres biens, tandis que la philantropie s'est contentée de la théorie jusqu'à présent.

[2] I Concil. Clarom., can. 5. — III Paris., can. 1, 2, 3. — II Tur., can. 24, 25.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 2.

Martin, dont Injuriosus était successeur; il fit courir après lui avec des présents, lui demanda pardon, condamna ce qu'il avait fait, et le supplia d'intercéder pour lui auprès de saint Martin.

La religion régnait jusque sur l'ame féroce du roi de Soissons. Parmi les spoliateurs de l'Église, on remarquait surtout un certain Celsus, homme d'une grande taille, dit Grégoire de Tours [1], fort des épaules, robuste des bras, hardi en paroles, prompt à répondre, et habile dans la science du droit. Il avait une telle passion de s'enrichir, que souvent il usurpait les biens des Églises et les ajoutait aux siens. On raconte qu'un jour, entendant lire dans l'église la leçon du prophète Isaïe où il est dit : « Malheur à ceux qui joignent maison à maison, et champ à champ, jusqu'à ce que la terre leur manque, » il s'écria tout-à-coup : « C'est bien insolent de chanter ainsi : malheur à moi et à mes enfants. »

Il ne laissa qu'un fils qui mourut sans postérité et donna la plus grande partie de ses richesses aux Églises que son père avait pillées.

Le père avait sans doute plus d'imitateurs que le fils, car les évêques du second concile de Tours se crurent obligés de lancer les plus foudroyants anathêmes de l'Église contre les usurpateurs de ses biens.

« Si quelqu'un, disent-ils, s'empare des biens de l'Église, un prêtre ira d'abord l'avertir de l'obligation où il est de restituer; s'il refuse, les évêques de la province lui écriront une lettre commune pour l'y engager. Après cela, s'il persiste, les évêques, les abbés, les prêtres et tous les clercs réciteront contre ce meurtrier des pauvres le psaume cent huitième, afin qu'il soit frappé de la malédiction qui tomba sur Judas. Celui qui, au mépris de Dieu, de l'Église et des évêques, aura volé le bien de l'Église, sera frappé du glaive du Seigneur; il mourra excommunié, et sous le poids de l'anathême. »

3.° Canons sur la juridiction ecclésiastique [2] :

La juridiction ecclésiastique fut souvent attaquée par les premiers rois franks qui se prenaient parfois à vouloir conduire l'Église comme leurs bandes; ils comprenaient l'importance de l'action directe de l'Église sur la société, et ils ne s'apercevaient pas qu'elle ne pour-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 24.

[2] III Concil. Aurel., can. 15. — IV Aurel., can. 7. — V Arelat., can. 7, 2, 3, 5, 22, 17. — V Aurel., can. 2, 15. — III Paris., can. 7. — II Tur., can. 8, 6, 14, 15, 16, 17, 1. — II Aurel., can. 1. — I Clarom., can. 1.

rait avoir cette action bienfaisante si elle ne restait pas libre dans sa sphère spirituelle.

Ils vénéraient les évêques, mais ils les auraient voulu souvent plus dévoués à leur puissance qu'à l'intérêt des peuples, et ils essayèrent plusieurs fois de créer des évêchés, afin de mettre dans les dignités ecclésiastiques leurs serviteurs les plus complaisants.

Nous avons contre cet abus une forte réclamation de saint Léon de Sens, à Hildebert.

Une partie du diocèse de Sens faisait partie du royaume de Paris, et la cité épiscopale était dans celui de Metz. Hildebert, ne voulant pas qu'une fraction de son territoire fût soumise à la juridiction d'un évêque qui ne le reconnaissait pas pour roi, érigea de sa propre autorité, Melun, en siége épiscopal; y nomma un évêque et écrivit à Léon de le venir ordonner.

Léon lui répondit[1] qu'il avait reçu sa lettre avec respect, mais qu'il était surpris qu'il voulût lui ôter une partie de son troupeau. « S'il est vrai, ajoute-t-il, que les habitants de Melun demandent un autre évêque, vous devez les regarder comme des déserteurs et non comme des brebis fidèles. C'est un devoir pour vous de rejeter une requête plus propre à causer du scandale qu'à procurer la paix. Vous dites qu'ils veulent un évêque parce que les chemins me sont fermés et que je ne puis ni les visiter moi-même, ni leur envoyer de visiteurs. Mais est-ce à moi qu'il faut s'en prendre ou bien à vous qui avez fermé ces chemins? Sans votre défense, ni l'âge, ni les infirmités ne m'eussent empêché de visiter un troupeau confié à mes soins, ou au moins je lui aurais envoyé des visiteurs, comme les canons l'ordonnent. Sachez que si on entreprend d'ordonner à Melun un évêque sans mon consentement, et cet évêque et ceux qui l'auront ordonné seront excommuniés jusqu'à la décision du pape ou du concile. »

Hildebert ne donna probablement pas de suite à son projet. Mais Hloter, moins scrupuleux, créa un siége épiscopal à Selle, au diocèse de Poitiers. Il en dota Austrapius, qui l'avait servi pendant la révolte de son fils Khramn[2]. Austrapius espérait bien succéder à l'évêque de Poitiers Pientius. Hloter le lui avait promis, mais Hloter n'était plus quand Pientius mourut, et Haribert, son fils, mit sur le siége de Poitiers l'abbé Pascentius. Austrapius jeta les

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 258.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 18.

hauts cris, ce fut inutilement, et comme il fut tué bientôt après par les Taïfales [1], son prétendu diocèse rentra sous la juridiction de l'évêque de Poitiers.

Haribert ne respectait pas plus que son père les droits de l'Église. Du temps de ce roi, dit Grégoire de Tours [2], Leontius, ayant rassemblé à Saintes les évêques de sa province, déposa Emerius, évêque de cette cité, parce qu'il n'avait pas été élevé canoniquement à cet honneur; le roi Hloter avait en effet voulu qu'il fût ordonné en l'absence du métropolitain. Emerius, ayant donc été déposé, on mit à sa place Heraclius, prêtre de Bordeaux, et les évêques présents envoyèrent à Haribert le prêtre Nuncupatus, pour le prier de confirmer l'acte de nomination.

Nuncupatus passa par Tours et présenta cet acte au bienheureux Euphronius qui refusa de le signer. Étant arrivé à Paris, il se présenta devant le roi et lui dit : « Salut, roi glorieux, le siége apostolique envoie à Votre Éminence une très ample salutation. — Est-ce que tu viens de Tours [3] m'apporter les salutations de l'évêque? dit le roi. — Non, répondit le prêtre, c'est votre père Leontius et ses comprovinciaux qui vous saluent. Ils vous informent en même temps qu'Emulus (c'est ainsi qu'on avait coutume d'appeler Emerius dans son enfance) a été déposé de l'épiscopat pour avoir été élevé sur le siége de Saintes contre les canons, et ils vous envoient l'acte de nomination de son successeur afin d'en mettre un autre à sa place; en condamnant les transgresseurs des canons, votre puissance ne pourra que s'affermir d'âge en âge. » En l'entendant parler ainsi, le roi se mit en fureur et ordonna de saisir le pauvre Nuncupatus et de le traîner en exil sur un chariot rempli d'épines : « Crois-tu donc, s'écriait-il en colère, que Hloter n'ait plus de fils capable de soutenir ce qu'il a fait? Crois-tu que je laisserai ainsi déposer un évêque de son choix? » Il envoya ensuite à Saintes des hommes religieux qui rétablirent l'évêque Emerius, et des offi-

[1] C'était une tribu de Goths établie auprès de Poitiers.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 26.

[3] Quelques auteurs lisent dans le texte le nom de *Rome*, d'après D. Ruinart; mais les plus anciennes éditions et les plus profonds érudits, d'après elles, admettent le mot *Tours*. On donnait le nom de *siéges apostoliques* à tous les siéges épiscopaux. Nuncupatus le donne ici à celui de Bordeaux. Haribert était bien, sans doute, avec Euphronius de Tours, qui refusa de signer cet acte qui le mit en si grande fureur, et il pouvait croire que Nuncupatus venait le saluer de sa part.

ciers de son palais qui firent payer à Leontius mille sous d'or et aux autres évêques des amendes proportionnées à leurs moyens.

De tels faits n'étaient pas rares et font comprendre la nécessité où étaient les évêques de renouveler et de raffermir les lois sur la juridiction.

L'évêque n'avait de juridiction que dans son diocèse. S'il allait dans le diocèse d'un autre consacrer des autels ou faire des ordinations, il devait être suspens de la célébration de la messe pendant un an et les clercs ordonnés par lui étaient déposés.

L'évêque avait sur tous les clercs de son diocèse une telle juridiction, qu'ils ne pouvaient être élevés, sans son consentement par écrit, à un autre degré de la hiérarchie ecclésiastique. Si un évêque ordonnait un clerc d'un autre diocèse qui n'avait pas le démissoire de l'évêque de ce diocèse, il était suspens de ses fonctions pendant trois mois.

Un clerc ne pouvait non plus, sans l'agrément de son évêque, exercer aucune fonction ecclésiastique, même dans une maison particulière.

L'évêque seul pouvait, dans son diocèse, lancer une sentence d'excommunication. Un autre évêque ne pouvait tenter de la lever sans être excommunié lui-même. Seulement il était défendu d'excommunier pour des causes légères. Et si la sentence était évidemment injuste, le métropolitain et ses comprovinciaux pouvaient en suspendre l'effet jusqu'au plus prochain concile, où l'affaire était examinée.

L'évêque seul pouvait donner des lettres de communion aux fidèles et aux clercs de son diocèse. Il avait en outre la surveillance des hôpitaux et des monastères. Il avait droit de correction sur les abbés. Il devait veiller à ce que, dans les monastères de religieuses, il ne se fît rien contre la règle.

En général, les monastères étaient en dehors de la juridiction épiscopale pour leur gouvernement intérieur, mais cependant l'évêque avait droit de les obliger aux réglements qu'il faisait pour la bonne administration de son diocèse.

Le pouvoir de l'évêque était étendu, et il eût pu facilement devenir despotique s'il eût été sans contrôle. De saints évêques comme il y en avait alors un grand nombre, ne pouvaient s'en servir que pour le bien. Mais les Cautinus, les Salonius, les Sagittarius, les Priscus et les Makliaw, dont nous aurons tout-à-l'heure occasion de parler, en auraient abusé certainement beaucoup plus encore

qu'ils ne le firent, s'ils n'avaient pas eu près d'eux *leurs pairs* pour surveiller leur conduite et les juger au besoin.

L'évêque, dans l'exercice de ses fonctions, était sous la surveillance du métropolitain qui, lui-même, était sous celle de ses comprovinciaux et ne pouvait rien sans eux. Il devait les réunir deux fois ou au moins une fois par an. S'il ne les convoquait pas, il était suspens de ses fonctions pendant un an, et les évêques convoqués qui ne se rendaient pas au concile encouraient la même peine s'ils n'avaient pas d'excuse légitime.

Comme les rois franks, dans leurs dissensions si fréquentes, voulaient interdire aux évêques leurs sujets de se rendre au concile si le lieu où il devait se tenir n'était pas de leur royaume, les évêques déclarèrent que la différence de royaume et la défense du roi n'étaient pas des raisons suffisantes pour se dispenser de venir au concile.

Les grands évêques du VI.e siècle comprenaient qu'une aveugle soumission aux exigences et aux préventions injustes des gouvernements, peut souvent causer à l'Église d'affreux malheurs. Ils aimaient mieux être persécutés que de renoncer à la juste indépendance qui leur était due dans leur action spirituelle et purement ecclésiastique.

Le concile provincial, qui devait se tenir si fréquemment, était un tribunal devant lequel l'évêque lui-même pouvait être cité. On y faisait les réglements qu'on jugeait utiles pour la province, et chaque évêque y proposait les points spéciaux sur lesquels il désirait des éclaircissements ou des réformes.

Les provinces ecclésiastiques se gouvernaient ainsi elles-mêmes sous la surveillance générale du pape, auquel on n'avait recours que dans les causes majeures. L'évêque qui se croyait injustement condamné par son métropolitain et ses comprovinciaux, pouvait de même en appeler au pape.

Nous avons vu Chelidonius de Besançon et Contumeliosus de Riez user de ce droit.

Le pape exerçait sa surveillance générale dans les Gaules par un vicaire qui était ordinairement l'évêque d'Arles. Au moment où les Gaules furent partagées en trois royaumes ennemis, les papes semblent avoir eu trois vicaires, saint Remi pour le royaume des Franks [1], saint Avitus de Vienne [2] pour celui des Burgundes, et

[1] De là, sans doute, vient la tradition du vicariat donné à saint Remi par le saint-siége. (*V.* Bolland., Comm. præv., 1 octob.)

[2] Saint Avitus eut une juridiction plus étendue que ses prédécesseurs et ses successeurs, et le pape Anastase l'avait accrue légalement.

l'évêque d'Arles pour celui des Wisigoths. Mais lorsque les Franks eurent conquis à peu près toutes les Gaules, l'évêque d'Arles rentra dans son ancien privilége.

C'est à cette époque que mourut saint Césaire. Son successeur Auxanius reçut avec beaucoup de solennité l'investiture de sa dignité. Quelque temps après son ordination, il avait écrit au pape Vigile pour lui en donner avis et lui demander en même temps le pallium.

Cet ornement, purement religieux, donnait sans doute, ou des priviléges civils ou une juridiction reconnue des empereurs. Or, comme pour les Romains l'empire existait encore et que les rois franks étaient censés reconnaître l'empereur d'Orient comme *leur père* et être seulement ses généraux ou ses patrices, le pape fut obligé de demander à l'empereur l'autorisation de donner le pallium à Auxanius.

Après l'avoir obtenue, il écrivit à Auxanius qu'il lui en accordait l'usage et qu'il le nommait son vicaire dans les Gaules. En conséquence, il lui donne le pouvoir de terminer les différends qui pourraient s'élever entre les évêques en s'en adjoignant quelques-uns des plus capables de l'éclairer. Quant aux causes majeures et aux questions de foi qui ne pourront être terminées sur les lieux, il les instruira avec maturité et sagesse, enverra tous les renseignements au saint-siége et lui laissera le jugement à prononcer.

Le pape Vigile écrivit en même temps à tous les évêques des Gaules pour les avertir qu'Auxanius était son vicaire, et qu'ils devaient prendre de lui des *lettres formées* s'ils avaient à faire de longs voyages.

Saint Aurelianus, successeur d'Auxanius, eut les mêmes priviléges [1].

4.° Canons relatifs aux principaux abus à corriger parmi les fidèles :

Les conciles s'élèvent particulièrement contre les mariages incestueux [2].

On déclare incestueux les mariages contractés avec la veuve du frère ou de l'oncle, avec la sœur de la femme, la belle-mère, la bru, la tante, la belle-fille ou avec la fille de la belle-fille. On tolérera seulement ces mariages quand ils auront été contractés avant le baptême.

[1] Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 270, 275.

[2] II Concil. Aurel., can. 10. — I Clarom., can. 12. — III Aurel., can. 10. — III Paris., can. 4. — II Tur., can. 20.

Les mariages entre parents ont de tout temps été contraires à l'intention de l'Église, qui a toujours travaillé activement à l'union intime de toute la société chrétienne. Mais les évêques devaient, à l'époque où nous sommes arrivés, travailler à les abolir avec d'autant plus de zèle qu'ils avaient à unir des races ennemies.

En interdisant le mariage entre les membres d'une même famille, on le propageait entre les races; on les attachait les unes aux autres par mille liens indissolubles; on effaçait, par le contact habituel et nécessaire qui s'établissait par le mariage entre les familles de race différente, ces nuances nombreuses qui eussent rendu leur fusion impossible.

Il y avait chez les Franks une réaction puissante contre ces lois religieuses si salutaires, et les évêques eurent souvent à lutter. Ils le firent avec énergie.

Grégoire de Tours [1] raconte à ce sujet un trait de courage de la part de saint Nicetius de Trèves.

Un jour Théodebert entra dans l'église après les lectures et lorsqu'on offrait les dons sur l'autel [2]. Il était accompagné de plusieurs Franks que le saint évêque avait excommuniés pour avoir, malgré ses avertissements, contracté des mariages incestueux. Nicetius les voyant entrer se tourna vers le peuple et dit : « Nous ne dirons pas la messe ici aujourd'hui, à moins que les excommuniés ne se retirent. » On se mit en devoir de les faire sortir; mais Théodebert s'y opposait, lorsque tout-à-coup un énergumène se mit à publier à haute voix et les vertus de l'évêque et les adultères du roi. « Qu'on chasse de l'église cet homme possédé du démon, disait Théodebert. — Il faut auparavant, répondait l'évêque, en chasser les incestueux, les homicides et les adultères. »

Théodebert avait des qualités brillantes, mais il les déshonorait par un amour adultère pour Deuteria. Jusqu'au jour où il fut désenchanté de cette femme, qui poussa l'infamie jusqu'à faire périr sa fille qu'elle commençait à regarder comme une dangereuse rivale, Nicetius lutta avec une fermeté inflexible contre la passion du jeune roi.

Son énergie le rendait formidable à tous les pécheurs. Il faisait dans ses homélies des portraits si ressemblants des coupables, qu'on ne pouvait les méconnaître. Aussi s'attira-t-il des persécutions. Il

[1] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 17.

[2] C'est-à-dire au commencement de la deuxième partie de la messe.

les craignait peu et disait souvent : « Je mourrais bien volontiers pour la justice. »

Saint Albinus d'Angers partageait le zèle de saint Nicetius contre les mariages incestueux et il les combattit jusqu'à s'exposer même au martyre, dit Fortunat [1]. Il fit le voyage d'Arles pour consulter saint Césaire sur ce point de discipline ecclésiastique, et il contribua puissamment, dans plusieurs conciles, à faire adopter les décisions qu'on y rendit sur ce sujet. Un jour cependant il fut obligé, dans un concile, de lever l'excommunication qu'il avait lancée contre un personnage important qui avait contracté un mariage opposé aux lois de l'Église, et ses confrères mêmes le prièrent de bénir des eulogies et de les lui envoyer. « Vous m'obligez, leur dit-il, à donner cette bénédiction, mais puisque vous abandonnez la cause de Dieu, il saura la défendre lui-même. »

En effet, la personne excommuniée mourut avant d'avoir reçu les eulogies.

Mais en cherchant à propager les mariages entre les chrétiens, les conciles défendaient d'en contracter avec les Juifs [2] qui semblent avoir été très nombreux à cette époque dans le royaume des Franks. Ils voulaient sans doute empêcher tout élément hétérogène de s'introduire dans la société chrétienne. C'est pourquoi ils défendent aux catholiques d'avoir des rapports intimes avec ces ennemis de J.-C. et de traiter avec eux, même pour leurs affaires temporelles, depuis le Jeudi-Saint jusqu'au lundi de Pâque. Les évêques craignaient qu'il ne s'élevât des collisions entre les chrétiens et les Juifs pendant les jours consacrés au souvenir de la Passion de J.-C.

5.° Canons relatifs à la liturgie :

Les conciles dont nous étudions les réglements travaillèrent avec soin et avec beaucoup d'intelligence à remplacer par les pratiques du culte véritable les restes des superstitions druidiques et païennes qui s'étaient déposées comme un limon au fond de la société [3].

On trouvait encore des chrétiens ignorants et superstitieux qui venaient dans les églises, comme autrefois les païens dans leurs temples, faire des vœux au milieu des plus honteux excès d'intempérance. D'autres, en souvenir de la récolte du gui ou du dieu Janus, se livraient à de sacriléges réjouissances dans les premiers

[1] Fortunat., Vit. S. Albin.; apud Bolland., 1 mart.

[2] II Concil. Aurel., can. 19. — III Aurel.: can. 13, 30. — IV Aurel., can. 31.

[3] II Concil. Aurel., can. 12. — II Tur., can. 22.

jours de janvier. D'autres, enfin, vénéraient des pierres, des arbres, des fontaines, ou venaient déposer, le vingt-deux février, des viandes sur les tombeaux des morts.

Comme nous l'avons fait observer ailleurs [1], l'Église chercha toujours à remplacer sans secousse les pratiques superstitieuses par celles du vrai culte.

Ainsi, le vingt-deux février, elle établit qu'on ferait un festin pieux dans les familles, afin d'abolir le repas superstitieux qui se faisait ce jour-là avec les viandes offertes aux mânes des morts. Et ce jour où on célèbre la fête de la chaire de saint Pierre, fut appelé long-temps le jour du festin de saint Pierre.

Les nombreuses fêtes de cet apôtre se célébraient avec une très grande solennité. Dans nos vieux missels gaulois et franks, la fête de la Chaire de saint *Pierre* est au nombre des plus solennelles; et nous pensons qu'on a eu principalement pour but, dans ce déploiement de pompe religieuse, d'abolir le culte des *pierres* qui avait encore, au VI.e siècle, de nombreux partisans.

La similitude des mots n'est pas sans influence sur les esprits grossiers; et l'Église, dans sa divine sagesse, use de toutes les voies pour communiquer à tous *la vérité*. Elle comprend, comme son divin fondateur, que l'ame de l'idiot est faite pour la vérité comme celle du philosophe; et c'est une forte preuve en faveur de la vérité de sa doctrine, de surpasser en même temps les plus hautes conceptions du génie et d'être à la portée des plus faibles intelligences.

Les conciles travaillaient non-seulement à arracher les dernières racines de la superstition, mais à régler le vrai culte jusque dans ses plus petits détails. Leurs canons liturgiques ont surtout rapport à la célébration de la pâque et des grandes fêtes de l'année; à la sanctification du dimanche et à l'ordre qu'on devait observer dans les offices [2].

La fête de Pâque a toujours été la première des fêtes chrétiennes; elle était précédée du carême qui devait être observé uniformément dans toutes les Églises. Le quatrième concile d'Orléans défend de le commencer à la Sexagésime ou à la Quinquagésime, c'est-à-dire, soixante ou cinquante jours avant Pâque. Il ne devait durer que quarante jours pendant lesquels tous les fidèles étaient obligés de

[1] Coup-d'œil général sur l'Église Gallo-Romaine, I.er vol. de cette Histoire.

[2] IV Concil. Aurel., can. 2, 1, 3. — I Clarom., can. 15. — III Aurel., can. 18, 31, 29, 14. — II Tur., can. 15, 18.

jeûner, excepté le dimanche, à moins d'un empêchement légitime. Les jours de jeûne, on ne faisait qu'un seul repas vers le soir.

Tous les évêques étaient tenus de célébrer la pâque le même jour; de suivre, pour fixer ce jour, le cycle de Victorius, et de l'annoncer aux fidèles le jour de l'Épiphanie. S'il s'élevait quelque différend, touchant l'époque où il fallait célébrer la Pâque, le métropolitain en référait au saint-siége et s'en tenait à sa décision. Depuis l'adoption du cycle de Victorius, le pape n'avait plus besoin d'annoncer le jour de Pâques par une circulaire, comme c'était la coutume dans les cinq premiers siècles de l'Église.

Personne ne pouvait à Pâques s'absenter de sa paroisse sans la permission de l'évêque. Il en était de même pour les fêtes de Noël et de la Pentecôte. Ces jours-là, les laïques ayant des oratoires particuliers, les clercs attachés à ces oratoires et non chargés de paroisses, devaient se rendre à l'église épiscopale, pour y assister aux offices célébrés par l'évêque.

Pour sanctifier le dimanche, on devait s'abstenir du travail et assister aux offices. Il était permis de voyager avec des chevaux, des bœufs et des charriots, de préparer à manger et de faire ce qui convenait pour la propreté des personnes ou des maisons; mais il était défendu de labourer, de travailler à la vigne, de faucher, de moissonner et de battre le grain. Si quelqu'un était surpris faisant ces travaux, il devait être puni par l'évêque et non par l'autorité laïque. Le troisième concile d'Orléans, qui entre dans ces détails, semble appuyer sur cette dernière phrase. Les évêques invoquaient alors très rarement le secours de l'autorité laïque, pour forcer à exécuter leurs décrets. Et dans les conciles que nous analysons, nous ne les voyons le réclamer que deux fois, contre les hérétiques et contre les moines qui voulaient se marier après leurs vœux.

Tous les fidèles étaient obligés, le dimanche, d'assister à la messe et de n'en sortir qu'après l'Oraison Dominicale. La messe finissait avec cette prière pour ceux qui ne devaient pas communier. Mais si l'évêque était présent, il fallait attendre sa bénédiction qu'il donnait immédiatement après le *Pater*.

Aux fêtes solennelles, comme la messe se disait avec plus de pompe et était plus longue, on la commençait à la troisième heure du jour, c'est-à-dire, à neuf heures du matin, afin que les fidèles qui avaient assisté à la messe eussent la facilité de revenir pour les vêpres.

Le deuxième concile de Tours fit un réglement remarquable sur l'ordre de la psalmodie qu'on devait suivre à Matines. Il est ainsi

conçu : « En l'honneur de saint Martin, voici l'ordre de la psalmodie qu'on sera tenu d'observer, tant dans son église que dans les nôtres. Les jours de fête, on dira à Matines six antiennes avec deux psaumes à chaque antienne, pendant tout le mois d'août; et, comme il y a des fêtes et des messes de saint, pendant ce mois, on dira l'office plus matin que dans le reste de l'année [1]. En septembre, on dira sept antiennes à deux psaumes; en octobre, on dira huit antiennes à trois psaumes; en novembre, neuf antiennes à trois psaumes; en décembre, dix antiennes à trois psaumes; en janvier et en février, jusqu'à Pâques, l'office des Matines sera aussi long qu'en décembre. On doit faire en sorte de ne jamais dire moins de douze psaumes à Matines, car les Pères ont ordonné d'en dire six à Sexte avec l'*alleluia*, et douze à la douzième heure (c'est-à-dire aux vêpres), aussi avec l'*alleluia;* ce qu'ils ont établi d'après la révélation d'un ange. Puisqu'on dit douze psaumes aux vêpres, pourquoi n'en pas dire aussi douze à Matines ? Celui qui aura manqué un jour de dire douze psaumes à Matines, jeûnera ce jour-là au pain et à l'eau et ne prendra point d'autre nourriture. Et s'il n'a pas voulu se soumettre à ce jeûne, il sera condamné à jeûner une semaine entière, tous les jours, au pain et à l'eau. »

6.° Canons sur les élections épiscopales :

De graves abus s'étaient introduits dans les élections épiscopales depuis la conquête des Franks. Les Pères du concile d'Orléans, en admettant, sur la proposition de Hlodowig, que le consentement du roi serait nécessaire pour élever les laïques aux divers degrés de la hiérarchie cléricale, avaient posé un principe dont ils ne prévirent pas les conséquences désastreuses. Les rois en abusèrent, empiétèrent peu-à-peu sur les élections et parvinrent à les annuler, à les remplacer par leur volonté absolue; leur prépondérance ne fut pas à l'avantage de l'Église. A mesure qu'elle s'accrut, on les vit mettre dans le clergé leurs créatures, quelques Gallo-Romains soumis comme des esclaves, et plus souvent des Franks qu'ils choisissaient parmi les plus dévoués. Or les Franks n'étaient pas encore assez christianisés; ils étaient trop ignorants pour être capables de diriger l'Église et la civilisation. Leur invasion trop précipitée dans le clergé fut une des principales causes de la décadence intellectuelle qu'on a exagérée, mais qui est réelle cependant, surtout aux VII.e et

[1] Sans doute à cause des travaux de la campagne, auxquels on pouvait se livrer après les offices des petites fêtes.

VIII.e siècles. Elle eut aussi pour résultat nécessaire l'introduction dans l'Église des mœurs frankes, et c'est du mélange incohérent de ces mœurs avec les mœurs basées sur les lois ecclésiastiques qu'est sorti ce clergé dans lequel on voit côte à côte les plus héroïques vertus et les crimes les plus atroces.

Quelques extraits de Grégoire de Tours nous feront connaître les abus qui s'étaient glissés dans les élections épiscopales dès le VI.e siècle.

Nous avons déjà rapporté l'élection de saint Quintianus au siége d'Arvernie, et l'ambition d'Apollinaris qui fut évêque quatre mois par la seule volonté de Théodorik d'Austrasie. Ce fut Gallus (S. Gal) qui succéda à saint Quintianus.

Il appartenait à une famille sénatoriale et descendait par sa mère Leocadia du célèbre martyr Vettius Epagathus [1]. Il se sentit dès sa jeunesse beaucoup d'attrait pour la vertu, et ses parents ayant voulu le marier, il s'enfuit au monastère de Cournon et supplia l'abbé de lui donner la tonsure. L'abbé ne voulut pas l'admettre avant d'avoir consulté Georgius son père. Le pieux sénateur eut de la peine à donner son consentement : « C'est mon fils aîné, dit-il, c'est pourquoi je voulais le marier ; mais enfin, si Dieu daigne l'appeler à son service, que sa volonté soit faite et non la mienne. »

Gallus se distingua au monastère par sa piété et la beauté singulière de sa voix. Saint Quintianus l'ayant entendu chanter le fit clerc de son église ; et sa voix devenant de plus en plus belle, le roi Théodorik le fit venir à Metz pour être clerc de sa chapelle, et l'aima comme son fils.

Gallus ayant accompagné le roi à Cologne, mit le feu à un temple d'idoles. Les païens le poursuivirent pour le tuer, mais Théodorik le protégea, et Gallus, dans sa vieillesse, disait souvent à son neveu Grégoire de Tours, qu'il regrettait bien de n'avoir pas alors donné sa vie pour la foi.

Gallus était de retour en Arvernie lorsque saint Quintianus mourut. Il fut témoin de tous les mouvements que l'on se donnait pour le choix d'un nouvel évêque ; les réunions des clercs se tenaient chez le prêtre Impetratus son oncle, et c'est là que se dévoilaient les intrigues des ambitieux. « Ils ont beau faire, disait Gallus, c'est moi qui serai évêque, » et par le conseil d'Impetratus, il se rendit au palais d'Austrasie, afin d'annoncer à Théodorik la mort de saint

[1] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 6.

Quintianus : « Si Dieu lui inspire de te faire évêque, lui avait dit Impetratus, nous en rendrons grâces au Seigneur, ou du moins tu pourras te recommander à celui qui sera choisi. » Comme Gallus arrivait à Trèves où était le roi d'Austrasie, Aprunculus, évêque de cette cité, venait de mourir. Le clergé, qui avait connu Gallus pendant qu'il était clerc du palais, vint en corps le demander pour évêque : « Choisissez-en un autre, répondit Théodorik, car j'ai destiné Gallus à une autre église. » Le clergé de Trèves choisit alors saint Nicetius dont nous avons parlé.

Cependant des clercs d'Arvernie arrivèrent au palais porteurs de l'acte d'élection et de grands présents; car, ajoute Grégoire de Tours, dès-lors les rois vendaient l'épiscopat et les clercs l'achetaient; cette mauvaise coutume était déjà établie. Théodorik annonça aux clercs arvernes que le diacre Gallus serait leur évêque. C'est pourquoi il le fit ordonner prêtre, et comme il l'aimait beaucoup, il donna un festin à ses Franks en réjouissance de sa promotion; sur quoi Gallus disait souvent que l'épiscopat ne lui avait coûté qu'un tiers de sou d'or qu'il avait donné au cuisinier.

Théodorik fit accompagner Gallus par deux évêques jusqu'à la cité d'Arvernie; il y fut reçu au chant des psaumes et ordonné évêque. Gallus fit oublier par ses vertus le vice de son élection. Il fut la providence de son peuple au milieu des malheurs qui l'accablèrent, et par ses mérites il le préserva d'une peste qui désola une grande partie des Gaules.

Comme il priait [1] nuit et jour le Seigneur de lui épargner la douleur de voir son Église ravagée par le fléau, un ange lui apparut en songe et lui dit : « Évêque, tu fais bien de prier ainsi pour ton peuple; ta prière a été entendue et vous serez épargnés toi et ton peuple. Personne dans cette contrée ne sera frappé de cette peste pendant ta vie; mais dans huit ans, tremble. » Il était évident que le bienheureux évêque, d'après cette prédiction, quitterait ce monde après huit années, et qu'alors le fléau tomberait sur son peuple. La prédiction se réalisa.

S'étant éveillé, Gallus rendit grâces à Dieu et institua dans ce but les Rogations de la mi-carême, dans lesquelles on devait se rendre à la basilique de saint Julien, martyr (de Brioude), éloignée d'environ trois cent soixante stades de la cité d'Arvernie.

Saint Gallus étant mort, les clercs s'en allèrent complimenter le

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 5, 6, 7.

prêtre Caton sur son élévation à l'épiscopat, qu'ils considéraient tous comme certaine. Caton n'en doutait pas non plus; et comme si déjà il eût été évêque, il s'empara de tous les biens de l'église, changea les anciens administrateurs et régla tout de sa propre autorité.

Les évêques qui étaient venus pour ensevelir saint Gallus se rendirent aussi chez le prêtre Caton après la cérémonie et lui dirent : « Nous voyons que la plus grande partie du peuple t'a choisi, viens te concerter avec nous, nous te bénirons et te consacrerons évêque. Le roi est un enfant (c'était alors Théodebald, fils de Théodebert), si on t'attaque, nous prendrons ta défense et nous traiterons avec les officiers du roi, afin qu'on ne te fasses aucune peine. S'il t'arrive quelque dommage, compte sur nous, nous te servirons de caution et nous t'indemniserons sur nos propres biens. » Mais Caton, enflé de vaine gloire, leur dit : « Vous savez sans doute que dès ma jeunesse j'ai toujours vécu religieusement; sur ce point ma réputation est faite. Vous le savez aussi, le jeûne et l'aumône sont mes délices; je suis assidu à célébrer les saintes Vigiles, et très souvent j'ai passé les nuits entières à chanter les psaumes. Le Seigneur mon Dieu, que j'ai si bien servi, ne peut permettre que je sois privé de l'ordination épiscopale. J'ai passé canoniquement par tous les degrés de la hiérarchie cléricale; j'ai été lecteur pendant dix ans; j'ai exercé l'office de sous-diacre pendant cinq ans et de diacre pendant quinze ans. Il y a vingt ans que j'ai été élevé à l'honneur du sacerdoce; qu'ai-je donc à recevoir maintenant, si ce n'est l'épiscopat? Je l'ai certainement bien mérité. Vous donc, retournez à vos cités et occupez-vous de vos affaires; je ne veux être évêque que suivant les canons.» A ces mots, les évêques se retirèrent stupéfaits de l'orgueil de cet homme.

Caton fut en effet élu avec le consentement des clercs. Avant son ordination, il prit en main la direction de toutes les affaires. Et comme il n'aimait pas l'archidiacre Cautinus, il lui faisait de grandes menaces : « Bientôt, lui disait-il, je te chasserai, je t'abaisserai, je te ferai souffrir mille morts. — Très pieux seigneur, répondait Cautinus, je désire obtenir ta faveur; si j'ai le bonheur de la mériter, je te rendrai un service, et pour t'éviter la peine d'aller au palais, j'irai moi-même et, loyalement, je demanderai pour toi l'épiscopat; je ne veux que tes bonnes grâces pour récompense. » Caton soupçonna quelque ruse et répondit à Cautinus avec mépris.

Celui-ci, se voyant humilié et en butte à la calomnie, feignit d'être malade pour dissimuler son absence, et sortant de la cité pendant la

nuit, il alla trouver le roi Théodebald et lui annonça la mort de saint Gallus. A cette nouvelle, le roi, ou plutôt ceux qui étaient au palais avec lui, convoquèrent les évêques qui se rendirent à Metz et ordonnèrent Cautinus évêque d'Arvernie. Il était déjà consacré quand arrivèrent les clercs envoyés par le prêtre Caton. Le roi fit mettre ces clercs au pouvoir de Cautinus ainsi que les présents qu'ils avaient apportés et qu'ils avaient pris sur les biens de l'église; puis il désigna les évêques et les domestiques qui devaient accompagner Cautinus jusqu'en Arvernie. Il y fut reçu volontiers par les clercs et les citoyens et installé comme évêque.

Mais bientôt s'élevèrent de grands débats entre lui et le prêtre Caton; car jamais personne ne put décider celui-ci à être soumis à son évêque. Les clercs se partagèrent aussi en deux partis; les uns se déclarèrent pour l'évêque Cautinus, les autres pour le prêtre Caton. Ce fut pour eux la source de grands dommages, car l'évêque Cautinus, voyant qu'il était absolument impossible de dompter son adversaire, retira la jouissance des biens ecclésiastiques à lui et à tous ceux de sa faction et les réduisit ainsi à une extrême indigence. Il rendait cependant à ceux qui rentraient sous son autorité ce qu'il leur avait enlevé.

Sur ces entrefaites, Gunthar, évêque de Tours, étant mort [1], on pensa, au palais, à confier cette église à Caton. Il est probable que ce fut Cautinus qui suggéra cette idée, dans le désir de se débarrasser de lui. Plusieurs clercs de Tours, accompagnés de l'abbé Leubaste, se mirent donc en route pour l'Arvernie, avec un grand appareil. Quand ils eurent fait connaître à Caton la volonté du roi, il leur demanda quelques jours de réflexion. Mais eux, désirant s'en retourner, lui dirent : « Dis-nous de suite si tu veux ou non être notre évêque, afin que nous sachions à quoi nous en tenir; car nous repartons sans retard pour notre pays; nous ne sommes pas venus à toi de notre gré, mais par l'ordre du roi. »

Caton obtint cependant quelque sursis, et il en profita pour faire assembler autour de sa maison une foule de pauvres qui durent s'écrier en présence des députés de l'église de Tours : « Bon père, pourquoi nous abandonnes-tu, nous, tes enfants, que tu as soutenus jusqu'à ce jour? Qui nous donnera à manger et à boire, si tu t'en vas? Nous t'en prions, n'abandonne pas tes enfants que tu avais coutume de nourrir! » Les ordres de Caton furent exécutés

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 11, 12.

et les pauvres firent entendre des cris déchirants quand les clercs de Tours vinrent chercher la réponse définitive. « Vous voyez, mes très chers frères, leur dit Caton, combien ces pauvres ont d'amour pour moi. Je ne puis les quitter pour m'en aller avec vous. » Les clercs n'en demandèrent pas davantage et s'en retournèrent à Tours.

Hloter de Soissons, après la mort de Théodebald d'Austrasie et de Hildebert, fut reconnu roi par tous les Franks; mais son fils Khramn conçut le projet de se mettre à sa place, et se révolta contre lui. Le centre de la révolte était en Arvernie. Caton embrassa le parti de Khramn, qui lui promit de chasser Cautinus et de le faire à sa place évêque d'Arvernie, aussitôt qu'il aurait tué Hloter. Mais celui qui méprisa la chaire de Saint-Martin n'obtint pas celle qu'il désirait, et en lui s'accomplit la parole de David : Il refusa la bénédiction et elle s'éloigna de lui.

Il ne grandit qu'en vanité et il arriva au faîte, au point qu'il était persuadé qu'il n'y avait personne plus saint que lui. Il allait jusqu'à payer des femmes, afin qu'elles criassent dans l'église avec un ton d'inspirées, qu'il était un grand saint chéri de Dieu, tandis que l'évêque Cautinus était un grand coupable, couvert de crimes et indigne de l'épiscopat.

En cela, elles ne se trompaient pas, car Cautinus se conduisait de manière à se faire exécrer de tout le monde[1]. Il buvait outre mesure, et en telle quantité, que souvent ce n'était pas trop de quatre hommes pour l'emporter de table. Il en devint épileptique, et le peuple fut témoin fréquemment de ses convulsions. Il était si avare, qu'il était au désespoir s'il ne parvenait pas à rogner quelque chose des propriétés qui touchaient aux siennes. Il l'emportait sur les plus puissants, à force de contestations et de querelles; quant aux faibles, il les volait impudemment.

Il y avait en ce temps-là un prêtre nommé Anastase qui possédait une propriété que lui avait autrefois donnée la reine Hlothilde, de glorieuse mémoire. Cautinus le fit venir plusieurs fois et s'abaissa jusqu'aux plus humbles prières, pour en obtenir la charte attestant la légitimité de sa possession. Mais le prêtre refusant d'obtempérer à sa volonté, il laissa les caresses, et eut recours aux voies de rigueur : il le fit venir de force en la cité d'Arvernie et ordonna de l'accabler de coups et de le faire mourir de faim, s'il ne donnait

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 12.

pas la charte qu'il convoitait. Le prêtre tint bon, disant qu'il valait mieux pour lui mourir de faim, que de laisser ses enfants dans la misère; et Cautinus remit le malheureux Anastase entre les mains de plusieurs bourreaux, avec ordre de le laisser mourir s'il ne donnait sa charte.

Il y avait dans la basilique de saint Cassien, martyr, une crypte très ancienne et très profonde, où se trouvait un grand tombeau de marbre de Paros, dans lequel on avait déposé autrefois le corps d'un homme. Ce fut dans ce sépulcre qu'on enterra, tout vivant, le malheureux prêtre, et on replaça par-dessus lui la pierre qui recouvrait auparavant le sarcophage. On mit des gardes devant les portes de la basilique. Comme c'était en hiver, ces gardes allumèrent du feu, burent du vin chaud et s'endormirent bientôt, appesantis par les vapeurs du vin.

Cependant Anastase, comme un autre Jonas, criait vers Dieu du fond de son tombeau et il élevait les mains vers lui. Le sépulcre était assez grand pour qu'il pût étendre les bras de tous côtés; mais dès qu'il voulait s'agiter, il remuait les restes du cadavre sur lequel il était étendu et qui exhalait une puanteur à lui soulever les entrailles. Il se fermait, il est vrai, les narrines avec son manteau et retenait son haleine aussi long-temps qu'il pouvait; mais lorsqu'il était sur le point d'étouffer, il était forcé de respirer un peu, et alors l'odeur empestée lui entrait par le nez, par la bouche, et, pour ainsi dire, par les oreilles. Il était depuis quelque temps dans son affreux cachot, lorsque, machinalement, il se mit à promener sa main le long des bords du couvercle du tombeau. Heureusement pour lui, il rencontra la pointe d'un levier qu'on avait laissé par mégarde enclavé entre le bord du sépulcre et la pierre qui le recouvrait. En remuant un peu ce levier, il s'aperçut qu'il ébranlait cette pierre; grâce à des efforts inouïs, il parvint à former une ouverture assez large pour y passer la tête; bientôt il put y passer tout son corps et il se trouva dans la crypte. Elle avait deux ouvertures, une donnant dans l'église, et l'autre, sur la rue. Il se dirigea vers cette dernière, mais elle était fermée d'une porte très épaisse et garnie de fortes serrures. Les planches, cependant, n'étaient pas tout-à-fait jointes à un endroit, et il put en s'approchant de très près apercevoir un homme qui passait. Il l'appela à voix basse; et comme celui-ci avait une hache, il coupa la porte de manière à pouvoir soulever la serrure, et le prêtre fut ainsi délivré de sa prison.

Il etait nuit quand il sortit de la crypte, et les gardes n'avaient

rien entendu. Il pria l'homme qui l'avait délivré de ne rien dire à personne, courut à sa maison, y prit la charte que voulait Cautinus et alla raconter au roi Hloter comment son indigne évêque l'avait enseveli tout vivant. Cautinus ne craignit pas de se rendre au palais pour se défendre, mais sous le poids de l'accusation du prêtre, dit Grégoire de Tours, il s'en retourna vaincu et humilié.

Ce fut toute la punition infligée à ce monstre.

Il n'était estimable sous aucun rapport, et il était absolument dépourvu de science, tant ecclésiastique que profane. Les Juifs seuls l'aimaient, parce qu'il faisait avec eux du commerce et qu'il était leur dupe.

Il avait une peur horrible de Khramn, qui ravageait l'Arvernie et voulait s'y faire un parti contre son père.

Or, le jour de la mi-carême étant arrivé [1], il fut obligé de faire la procession qu'avait instituée saint Gallus et d'aller à la paroisse de Brioude en chantant des psaumes. En sortant de sa ville d'Arvernie, il pleurait beaucoup et tremblait qu'il ne lui arrivât en chemin quelque malheur. Il savait que Khramn avait fait des menaces.

Il eut donc soin de faire tenir près de lui un cheval sellé, afin de pouvoir prendre la fuite au premier danger. Il allait ainsi tremblant et regardant de tous côtés s'il ne verrait pas des ennemis, quand tout-à-coup il entendit des cavaliers accourir par derrière. « Malheur à moi, s'écrie-t-il, voici ceux que Khramn envoie pour me prendre ; » et sautant à cheval, il laisse la procession, presse sa monture des deux talons, et s'enfuit au galop jusqu'au portique de la basilique de Saint-Julien. Il était à demi mort quand il mit le pied dans cet asile.

« En racontant de tels faits, dit Grégoire de Tours, je me souviens de cette parole de Salluste : « Il est difficile d'écrire les évé-
» nements passés, d'abord parce qu'il faut que les paroles soient à
» l'unisson des faits, et ensuite parce que la plupart attribueront à
» l'envie ou à la malveillance le blâme que vous voudrez imprimer
» au crime. »

Ce qu'il raconte de Cautinus serait en effet incroyable, si le bon historien n'était pas aussi véridique et aussi sincère.

Cependant le prêtre Caton, voyant Cautinus s'enfoncer toujours de plus en plus dans le crime, s'imagina que le moment était arrivé de le supplanter, et il se dirigea du côté du palais de Hloter. Les

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 13.

clercs de Tours s'y étaient rendus aussi après avoir élu évêque Euphronius. « J'avais ordonné, leur dit Hloter, qu'on fît évêque de Tours le prêtre Caton; pourquoi ne m'a-t-on pas obéi? » « Nous sommes allés le chercher, dirent les clercs, et il n'a pas voulu venir avec nous. » Comme ils parlaient ainsi, Caton arriva et demanda au roi de renvoyer Cautinus et de le mettre à sa place. Hloter se moqua de lui, et il demanda alors le siége de Tours qu'il avait d'abord refusé. Le roi lui dit : « J'avais donné ordre de te sacrer évêque de Tours, et il paraît que tu as méprisé cette Église; tu ne l'auras donc pas. » Caton se retira confus et Hloter ayant appris qu'Euphronius était neveu du bienheureux Grégoire (de Langres), « C'est une famille de première qualité, dit-il, que la volonté de Dieu et de saint Martin soit faite, et cette élection confirmée. »

Caton, de retour en Arvernie, s'y distingua par son courage et sa charité, pendant une peste affreuse qui désola cette contrée. Tandis qu'un grand nombre fuyaient la contagion [1], il resta dans la cité, ensevelissant les morts et disant des messes. Ce prêtre, ajoute Grégoire de Tours, avait beaucoup d'humanité, et il aima les pauvres; cette vertu lui servit sans doute, devant Dieu, de remède à son orgueil. Pour Cautinus, il se mit à errer çà et là pour éviter la contagion, et ne revint en sa cité que la veille du dimanche de la Passion. Il prit la peste ce jour-là même et mourut.

Voici un autre récit de Grégoire de Tours où figurent deux indignes évêques, Salonius d'Embrun et Sagittarius de Gap [2].

Ces deux évêques étaient frères; ils avaient été élevés par saint Nicetius de Lyon, qui les avait crus vertueux et leur avait conféré l'ordre du diaconat. Quand ils furent évêques, ils s'abandonnèrent avec une espèce de fureur aux brigandages, au meurtre, à l'adultère et à toutes sortes de crimes. Un jour que Victor, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, célébrait l'anniversaire de sa naissance, ils envoyèrent une troupe de gens armés d'épées et de flèches, qui tombèrent sur lui, déchirèrent ses vêtements, frappèrent ses serviteurs, et pillèrent les vases et tout l'appareil du festin. On les dénonça à Gunthramn, qui alors était roi de Burgundie, et qui assembla à Lyon un concile sous la présidence du bienheureux patriarche Nicetius. Ils furent convaincus des crimes dont on les accusait, et déposés. Mais, connaissant que le roi leur était favorable,

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 31.
[2] *Ibid.* lib. 4, c. 37, lib. 5, c. 20.

ils vinrent à lui, se plaignirent d'avoir été injustement condamnés, et implorèrent la permission d'aller vers le pape de la ville de Rome. Le roi le leur permit et leur donna des lettres de recommandation. Le pape Jean les crut sur parole, et écrivit au roi qu'ils devaient être réintégrés dans leurs églises. Le roi les renvoya donc à leurs églises, après toutefois leur avoir adressé une vive réprimande.

Après leur réintégration, Salonius et Sagittarius continuèrent leur vie criminelle. On les vit dans les combats, armés, non pas de la croix, mais du casque et de la cuirasse, tuant force ennemis de leur propre main. Ils n'épargnaient pas davantage leurs concitoyens, et ils en firent battre plusieurs à coups de bâton jusqu'au sang.

On les dénonça de nouveau au roi, qui les cita à comparaître devant lui. Lorsqu'ils furent arrivés, il refusa de les voir, et voulut qu'on examinât, avant de leur donner audience, s'ils étaient dignes d'être admis au palais. Sagittarius, qui était plein de vanité, fut blessé du procédé du roi, et vomit contre lui les injures les plus atroces. Gunthramn alors enleva aux deux coupables évêques leurs chevaux, leurs serviteurs et tout ce qu'ils possédaient, et les fit enfermer chacun dans un monastère, ne leur laissant qu'un seul clerc pour les servir, et défendant expressément à qui que ce fût de les visiter.

Or, dans ce temps, le roi Gunthramn avait deux fils, et l'aîné tomba malade. Les familiers du roi lui dirent : « Si le roi daigne écouter favorablement les paroles de ses serviteurs, ils se feront entendre à tes oreilles. — Parlez comme il vous plaira, dit le roi. — Prends garde, ajoutèrent ceux-ci, que ces évêques aient été exilés injustement, et que le péché du roi ne soit cause de la mort de son fils. — Allez vite, s'écria Gunthramn effrayé, les faire sortir de leurs monastères; conjurez-les de prier Dieu pour nos petits enfants. »

Salonius et Sagittarius, remis ainsi en liberté, retournèrent à leurs cités, tellement convertis qu'on les voyait sans cesse occupés à psalmodier, à jeûner et à faire des aumônes. Ils disaient le psautier tout entier chaque jour, et ils passaient les nuits à chanter et à méditer les hymnes et les leçons.

Leur régularité ne fut pas de longue durée, et bientôt, comme auparavant, ils passèrent la plupart des nuits à manger et à boire. Pendant que les clercs chantaient matines à l'église, ils faisaient couler le vin, et le service de Dieu était le moindre de leurs soucis. Au lever de l'aurore, ils se revêtaient de vêtements moelleux et se

couchaient pour ne plus se lever qu'à la troisième heure du jour (9 heures du matin). Après des nuits d'une affreuse immoralité, ils prenaient le bain, et se mettaient à table pour n'en plus sortir de la journée. Telle fut leur vie quotidienne jusqu'au jour où la colère de Dieu tomba sur eux.

Gunthramn [1] les fit juger de nouveau au concile de Châlons (sur Saône). Ils furent encore déposés; mais ils se réfugièrent dans la basilique de saint Marcellus, où ils furent gardés à vue. Ils trouvèrent cependant moyen de s'échapper, et errèrent çà et là jusqu'à leur triste mort, qui couronna dignement leur triste vie.

Saint Nicetius de Lyon eut pour successeur Priscus, qui ne fut pas meilleur évêque que ses deux élèves Salonius et Sagittarius.

Makliaw, évêque de Vannes, ne menait pas une vie plus édifiante.

Khanao, comte des Bretons, ayant tué trois de ses frères, dit Grégoire de Tours [2], fit prendre Makliaw, le quatrième, et l'enferma dans une prison, après l'avoir chargé de chaînes. Il fut sauvé par Félix, évêque de Nantes, qui obtint sa grâce. Makliaw jura fidélité à son frère; mais il voulut rompre son serment quelque temps après, et Khanao, en ayant été informé, recommença à le poursuivre. Makliaw vit bien qu'il ne pourrait échapper, et se réfugia chez un autre comte breton, nommé Khonomor. Celui-ci, ayant appris que les gens qui poursuivaient Makliaw n'étaient pas éloignés, le fit cacher dans un petit réduit sur lequel il construisit une tombe, suivant l'usage. Il n'avait laissé qu'un soupirail imperceptible pour qu'il eût un peu d'air. Les envoyés de Khanao étant arrivés, et lui ayant demandé le fugitif, Khonomor les conduisit au tombeau et leur dit : « Voici, Makliaw est mort et il est là enseveli. » Sur ce, les envoyés, pleins de joie, se mirent à boire et à manger sur la tombe, puis retournèrent annoncer à Khanao que son frère n'était plus.

Quelque temps après, Makliaw sortit de terre, et gagna la cité de Vannes, où il fut tonsuré et ordonné évêque. A la mort de Khanao, il apostasia, laissa croître ses cheveux, reprit sa femme et s'empara de tout le royaume des Bretons. Il fut excommunié par les évêques, et, quelque temps après, tué par le fils d'un comte dont il avait usurpé le domaine.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 3, c. 27.
[2] *Ibid.*, lib. 4, c. 4.

Nous pourrions, à ces indignes évêques, joindre Saffaracus de Paris et plusieurs autres non moins coupables; mais, pour comprendre les funestes effets des empiètements des rois franks dans le domaine de l'Église, il suffira d'ajouter à ces déplorables récits l'exposé de l'affaire de Promotus, qui fut jugée au quatrième concile de Paris.

Ægidius, évêque de Reims, par une lâche complaisance pour Sighbert qui fut roi d'Austrasie après la mort de Hloter, avait ordonné Promotus évêque de Châteaudun. Cette paroisse était du diocèse de Chartres, et Pappolus, qui alors en était évêque, dut porter cette cause au concile de Paris. Il lut donc dans l'assemblée la requête suivante [1] :

« Les canons nous avertissent de porter aux tribunaux des conciles les différends qui s'élèvent dans l'Église. C'est pourquoi, très pieux évêques, j'ai cru devoir vous déférer ce qui a été fait à notre préjudice. Quoique j'aie été élu évêque de Chartres par les suffrages du clergé et des citoyens, et du consentement de mon métropolitain, un prêtre de mon diocèse, nommé Promotus, a usurpé une de mes Églises, appelée Dun [2], en vertu d'un prétendu titre épiscopal. Il a même osé, je ne sais de quelle autorité, usurper les petits biens que possède mon église au territoire de Dun.

» Je supplie et conjure Votre Sainteté, par le Saint-Esprit qui réside en vous, Mes Seigneurs, par le jugement dernier et par la rémission des péchés, de me rendre justice et de ne pas souffrir qu'on me fasse ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes. Ce sera le moyen de prévenir, pour la suite, de pareils désordres, et de rétablir la paix dans l'Église. »

Le concile, ayant entendu cette requête, Constitutus de Sens, métropolitain de Chartres, pria les évêques de charger Germain de Paris de poursuivre cette affaire et de citer Promotus à comparaître devant le concile. Promotus ne se rendit pas à la réquisition, et Germain, de concert avec Constitutus, en fit son rapport au concile qui procéda au jugement.

On fit un décret qui fut adressé à Ægidius, et dans lequel on lui

[1] Apud Sirm., Concil. Gall., t. I, p. 350.

[2] *Dunum* était une des localités auxquelles on donnait le nom de *castrum* (château), d'où on a fait *Castrodunum*, Châteaudun. Promotus prétendait, sans doute, que Châteaudun devait être siége épiscopal, à cause du séjour qu'y avait fait saint Aventin, lorsqu'il eut cédé son siége à saint Solenne.

reproche d'avoir violé les canons, en ordonnant, contre toutes les règles, un évêque pour le diocèse d'un autre.

« Celui qui a été ainsi ordonné, continuent les Pères du concile, mérite d'être déposé, et celui qui a fait une telle ordination mérite d'être puni. Cependant nous ne voulons pas rompre l'union qui est entre nous, et nous vous déclarons seulement que vous devez appeler et retenir auprès de vous le prêtre Promotus, afin qu'il ne puisse plus faire outrage à l'Église et à son évêque. De plus, comme il a différé de comparaître devant le concile, après y avoir été cité par notre frère Germain, à la réquisition de son métropolitain Constitutus, Votre Sainteté saura que si ce prêtre, soutenu par quelque puissance ou par pur entêtement, ose encore demeurer au château de Dun, retenir les biens de cette église, bénir des autels, confirmer des enfants, faire des ordinations ou résister à son évêque, il sera frappé d'un anathême éternel, et séparé de la communion des évêques. »

Malgré ce décret formel, Sighbert maintint Promotus sur le siége de Châteaudun.

Les saints évêques, si nombreux au VIe siècle dans l'Église Gallo-Franke, étaient profondément affligés de ces empiètements des rois, et ne se dissimulaient pas les graves inconvénients que devait nécessairement avoir pour l'Église l'intervention de l'autorité séculière dans le choix des évêques. Ils étaient trop courageux pour ne pas attaquer le mal de front, et ils firent les décrets suivants pour ramener les élections épiscopales aux formes anciennes [1] :

« Le métropolitain, suivant les anciens canons, sera élu par les évêques comprovinciaux, de concert avec le clergé et le peuple. Celui qui achètera l'épiscopat sera regardé comme un réprouvé. Ceux qui auront brigué la protection des hommes puissants pour arriver à la dignité épiscopale, ou qui auront employé des promesses ou des menaces pour faire signer le décret d'élection, seront excommuniés. L'évêque devra être sacré dans son Église, ou au moins dans la province, par les comprovinciaux et avec l'agrément du métropolitain. »

On voit que les évêques attaquaient directement les abus que nous ont révélés les récits de Grégoire de Tours.

Mais les Pères du troisième concile de Paris se prononcent avec

[1] II Concil. Aurel., c. 7, 4. — III Aurel., c. 3. — I Claram., c. 2. — IV Aurel., c. 5.

plus d'énergie encore pour l'ancienne discipline. Voici comment ils s'expriment [1] : « Comme, en certains points, on néglige de se conformer aux anciennes règles, et qu'on ose même violer les canons, nous avons ordonné qu'on suivrait à l'avenir exactement ces décrets : Que personne donc ne soit ordonné évêque d'une Église malgré les citoyens et sans avoir été élu par les suffrages libres du clergé et du peuple. Que personne n'entre dans l'épiscopat par l'autorité du prince ou par tout autre moyen, contre la volonté du métropolitain et des autres évêques de la province. Si quelqu'un ose usurper la dignité épiscopale en vertu d'un ordre du roi, il ne devra pas être reçu par les évêques comprovinciaux qui connaîtront l'irrégularité de son institution. L'évêque qui le recevra, malgré cette défense, sera excommunié. Quant aux ordinations déjà faites contre les règles, le métropolitain convoquera ses comprovinciaux et d'autres évêques, pour en statuer suivant les anciens canons. »

Ces courageuses paroles étaient signées, entre autres, de Germanus de Paris, de Prætextatus de Rouen, de Leontius de Bordeaux, de Paternus d'Avranches, de Caletricus de Chartres.

Les rois franks secondèrent quelquefois cependant les évêques dans leurs travaux de réforme, surtout Hildebert de Paris et Théodebert d'Austrasie. Ce dernier consulta [2] même le siége apostolique sur les pénitences que devaient faire ceux qui avaient contracté des mariages incestueux, et il semble avoir compris comme les évêques l'importance des règles ecclésiastiques sur ce point.

Hildebert montra plus de zèle encore que Théodebert, et on a de lui une ordonnance fort curieuse contre certaines superstitions dont il voulait corriger le peuple ; la voici [3] :

« Celui qui a, dans son champ, des idoles consacrées au démon, et qui refuse de les détruire ou empêche l'évêque de les briser, comparaîtra devant nous, et nous vengerons sur lui l'injure qu'il fait à Dieu.

» On nous a rapporté que plusieurs d'entre le peuple passent les nuits à boire, à manger ou s'abandonnent à d'autres désordres. Il en est qui osent même profaner ainsi, au mépris de la loi de Dieu, les saints jours de Pâques et de Noël ou les autres solennités. Nous savons aussi que le dimanche des aventurières courent de maison en maison dans les campagnes.

[1] III Concil. Paris., c. 8.

[2] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 248.

[3] *Ibid.*, p. 300.

» Nous ne pouvons tolérer ces désordres qui offensent Dieu grièvement. Celui donc qui s'en rendra coupable après la publication de cette ordonnance et après avoir été averti par les évêques, sera puni de cent coups de fouet s'il est esclave, ou de la prison s'il est homme libre. »

On n'a pas tenu assez de compte à Hildebert du soin qu'il apporta à la réforme de la législation barbare des Franks, et du zèle avec lequel il seconda les efforts tentés dans le même but par les évêques. Il contribua surtout à modifier la loi salique dans ce qu'elle contenait de contraire aux principes chrétiens, comme nous l'apprend le prologue de cette loi elle-même.

« La nation illustre des Franks [1] a Dieu pour fondateur. Elle est forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulières, hardie, agile et rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique et libre d'hérésie ; lorsqu'elle était encore sous une croyance barbare et que, par l'inspiration de Dieu, elle recherchait la clef de la science et désirait la justice, la loi salique fut dictée par les chefs qui, en ce temps-là, commandaient chez elle.

» On choisit entre plusieurs quatre hommes, savoir : le gast [2] de Wise, le gast de Bode, le gast de Sale et le gast de Winde, dans les lieux appelés canton de Wise, canton de Sale, canton de Bode et canton de Winde. Ces hommes se réunirent dans trois mâls [3], discutèrent avec soin toutes les causes de procès, traitèrent de chacune en particulier et décrétèrent leur jugement en la manière qui suit.

» Puis, lorsqu'avec l'aide de Dieu, Hlodowig le chevelu, le beau, l'illustre roi des Franks, eût reçu le premier le baptême catholique, tout ce qui, dans ce pacte, était jugé peu convenable, fut amendé avec clarté par les illustres rois Hlodowig, Hildebert et Hloter, et ainsi fut dressé le décret suivant. »

Les lois frankes ne furent pas subitement modifiées, transformées, mais les travaux législatifs des évêques y introduisireut peu-à-peu l'esprit chrétien et en firent disparaître tout ce qui sentait les mœurs sauvages des bandes germaniques.

[1] Apud D. Bouquet, Script. rer. Franc., t. IV. (Traduction empruntée en partie à M. Aug. Thierry.)

[2] Nom donné aux chefs de tribu.

[3] On nommait ainsi les assemblées ou conseils des chefs des francks.

Mais l'activité qu'ils déployaient dans leurs réformes législatives ne les empêchait pas d'avoir l'œil ouvert sur l'Église catholique tout entière et d'y veiller, pour leur part, au maintien des vraies doctrines dans toute leur pureté. Nous les voyons mêlés aux discussions qui eurent lieu vers le milieu du VI.e siècle relativement *aux trois chapitres*.

Sous ce nom de trois chapitres, on désignait : 1.° les écrits de Théodoret contre saint Cyrille ; 2.° la lettre d'Ibas à Maris ; 3.° les écrits de Théodore de Mopsueste [1].

Justinien, empereur d'Orient, avait entrepris de les faire condamner pour faire plaisir aux eutychiens et affaiblir l'autorité du concile de Chalcédoine. En apparence, il semblait n'avoir en vue que la défense de la saine doctrine, mais les catholiques n'étaient pas dupes de son hypocrisie et lui savaient peu de gré du secours qu'il prétendait porter à la foi. Elle ne manquait pas d'autres défenseurs un peu moins suspects. La dissertation théologique que l'empereur adressa à toute l'Église catholique y fut donc assez mal reçue, et Justinien sentit le besoin de l'appuyer sur une autorité plus décisive que la sienne en matière de foi.

Il y avait alors sur le siége apostolique un pape qui n'y était monté que par les intrigues de l'impératrice Theodora, épouse hérétique de Justinien. C'était Vigile.

L'empereur crut qu'il lui serait facile de le gagner à sa cause, et il le manda à Constantinople. Vigile partit, et dans plusieurs lettres qu'il eut occasion d'écrire pendant son voyage, il tâcha de faire bien comprendre à Justinien qu'il ne condamnerait pas les trois chapitres. Cet empereur le reçut bien cependant, mais bientôt il mit tout en œuvre pour l'amener à son but. Il semblerait même qu'il

[1] Le moine Eutychès, en combattant Nestorius, évêque de Constantinople, tomba dans l'erreur opposée. Nestorius distinguait deux personnes en J.-C. ; Eutychès confondit ses deux natures divine et humaine en une seule. La vraie doctrine est : qu'il n'y a en J.-C. qu'une seule personne ayant deux natures. J.-C. est Dieu-homme : ses deux natures sont unies, sans se confondre, dans une même personne qui est la personne du Fils de Dieu.

Les trois évêques Théodoret, Ibas et Théodore, étaient plus favorables à Nestorius qu'à Eutychès ; voilà pourquoi les eutychiens poursuivaient leur condamnation. L'Église n'a jamais approuvé tout ce que leurs écrits contenaient ; mais comme ils étaient morts dans la foi catholique, et que les eutychiens ne les poursuivaient que pour affaiblir l'autorité du concile de Chalcédoine, qui avait condamné Eutychès et n'avait pas condamné ses trois adversaires, l'Église refusa assez long-temps d'accéder à ce qu'ils demandaient.

usa de violence, car, dans une assemblée, le pape s'écria : « Je vous déclare que quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas saint Pierre. »

Cependant il consentit à ce que cette cause fût discutée à Constantinople dans une assemblée de soixante-dix évêques, et il formula lui-même son avis dans une pièce officielle connue sous le nom de *Judicatum*. Il y condamne la doctrine trop favorable au nestorianisme qui est contenue dans les trois chapitres, en mettant toutefois cette réserve : sauf l'autorité du concile de Chalcédoine. La sentence du pape était juste par rapport à la doctrine; mais il semblait cependant, malgré sa réserve, donner une sorte de satisfaction aux eutychiens.

Les évêques d'Afrique, d'Illyrie et de Dalmatie, effrayés de l'atteinte qu'il semblait par-là donner au concile de Chalcédoine, se séparèrent de sa communion, et deux de ses diacres, Rusticus et Sebastianus, écrivirent en plusieurs provinces qu'il avait abandonné ce concile.

Ils écrivirent en ce sens à Aurelianus, évêque d'Arles. Ce saint évêque, pour s'assurer de la vérité, envoya à Constantinople un prêtre nommé Anastase, avec une lettre pour Vigile qui lui répondit [1] :

« Soyez certain que nous n'avons rien fait de contraire ni aux constitutions de nos prédécesseurs ni aux décisions des quatre conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine. Nous condamnons tous ceux qui n'y adhèrent pas. Que Votre Fraternité, en sa qualité de vicaire du saint-siége, avertisse les évêques de ne se troubler ni des fausses nouvelles ni des fausses lettres qu'ils pourront recevoir, et d'être assurés que nous gardons inviolablement la foi des Pères. Quand l'empereur notre fils nous aura laissé libre de retourner en Italie, nous vous enverrons quelqu'un pour vous instruire exactement de tout ce qui s'est passé. Comme nous connaissons la parfaite vénération que professe pour le siége apostolique notre glorieux fils le roi Hildebert, priez-le de prendre soin de l'Église dans les malheureuses circonstances où elle se trouve. Si, comme on le dit, les Goths [2] ont pris Rome, conjurez-le d'écrire à leur roi de ne rien faire qui puisse nuire à notre

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 287.

[2] L'Italie était alors ravagée par les Ostrogoths, et leur roi Totila s'empara en effet de Rome.

Église ou troubler la paix des fidèles. Il est digne d'un roi catholique de défendre la foi de l'Église dans laquelle il a été baptisé. Son zèle lui méritera récompense, car il est écrit : *Je vis et je glorifierai ceux qui me glorifient.* Travaillez, très cher frère, à vous maintenir dans la vraie foi et à entretenir la paix dans les Églises; Dieu, en vous élevant à la dignité épiscopale, vous a chargé de conserver cette paix, et nous aussi, nous vous en avons confié le soin en vous déléguant notre puissance; montrez, par des œuvres dignes de Dieu, que vous êtes vraiment le vicaire du siége apostolique. »

Sur ces entrefaites, Théodebald, fils et successeur de Théodebert, envoya des ambassadeurs à Justinien. Les clercs d'Italie espérèrent que ces ambassadeurs prendraient, à Constantinople, la défense du pape, auquel on faisait souffrir les plus indignes traitements. Ils leur écrivirent donc une lettre qu'ils commencent par le tableau des violences exercées contre Vigile pour l'amener à condamner le concile de Chalcédoine. On les avait poussées si loin, que le pape avait été obligé, pour mettre sa vie en sûreté, de se réfugier dans l'église de Saint-Pierre. L'empereur voulut l'en tirer de force et chargea de cette mission le préteur destiné à rechercher les voleurs et les meurtriers. Celui-ci entra dans l'église à la tête d'une troupe de soldats, les épées nues à la main et les arcs bandés. A cette vue, le pape se réfugia sous l'autel et les clercs lui firent un rempart de leurs corps. Le farouche préteur se jeta sur eux, et tandis que plusieurs de ses satellites les traînaient par les cheveux hors du sanctuaire, d'autres avaient saisi le pape lui-même et le tiraient par les pieds, les cheveux et la barbe. Vigile était fort et robuste. Il saisit une des colonnes qui soutenaient l'autel et tint ferme. Mais comme ses ennemis redoublaient de violence, la colonne se rompit et la table de l'autel l'eût écrasé si les clercs ne l'eussent soutenue.

Cet indigne spectacle émut jusqu'au fond de l'ame le peuple qui était accouru à l'église; plusieurs soldats poussèrent des cris d'indignation, et le préteur épouvanté s'enfuit avec sa troupe.

Après avoir raconté aux ambassadeurs de Théodebald ces brutalités exercées contre le pape, les clercs d'Italie continuent ainsi [1] :

« On a envoyé des émissaires dans les provinces d'Italie, afin de répandre contre le pape d'atroces calomnies. On a même suborné un de ses secrétaires qui sait imiter son écriture, et, à l'aide de ce

[1] Apud Sirm.. Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 294.

faussaire, on a fabriqué des lettres mensongères qu'un certain Étienne a été chargé de répandre en Italie.

» Nous vous conjurons par le terrible jugement de Dieu, de faire connaître au plus tôt toutes ces choses dans les provinces, afin qu'on ne se laisse point surprendre par ces émissaires, ni par un certain Anastase envoyé à Constantinople par le saint évêque d'Arles Aurelianus. Cet Anastase, afin de pouvoir sortir de Constantinople, promit avec serment d'engager les évêques gaulois à condamner les trois chapitres, et le pape n'a pas eu la liberté d'envoyer par lui à ces évêques la relation de ce qui s'était passé. Il a pu seulement déclarer qu'il était attaché à la foi catholique et aux quatre conciles, suivant la tradition des Pères. »

Les clercs d'Italie font allusion à la lettre du pape à Aurelianus, que nous avons rapportée.

Quelque temps après avoir reçu cette lettre, ce saint évêque mourut et eut pour successeur Sapaudus. Le pape Vigile lui survécut quatre ans; il les passa à Constantinople au milieu des discussions relatives aux trois chapitres, qu'il finit par condamner solennellement, sans toutefois porter atteinte aux décrets du concile de Chalcédoine, et sans imprimer aucune flétrissure ni à Théodoret ni à Ibas, ni même à Théodore de Mopsueste, qui étaient morts tous trois dans le sein de l'Église. Après cette condamnation, Vigile eut la permission de retourner à Rome, mais il mourut en route et eut pour successeur Pélage, qui était soupçonné d'avoir contribué aux mauvais traitements qu'il avait eu à souffrir, et même d'avoir avancé sa mort. Il fut obligé d'attester par un serment solennel, qu'il en était innocent.

On avait aussi répandu, dans l'Église Gallo-Franke, que le nouveau pape n'était pas orthodoxe, à cause de la part qu'il avait prise à la condamnation des trois chapitres. Sans admettre les erreurs contenues dans ces ouvrages, on considérait dans plusieurs Églises leur condamnation comme une concession faite aux exigences des hérétiques. C'était l'opinion généralement répandue parmi les évêques gaulois, qui prièrent Hildebert d'envoyer au pape des ambassadeurs pour le prier de dissiper leurs craintes, en leur envoyant sa profession de foi sur les articles en question.

Pélage adressa à Hildebert la lettre suivante [1] :

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 304.

« Au très glorieux et très excellent seigneur roi, notre fils, Hildebert :

» Ruffinus, ambassadeur de Votre Excellence, nous avertit qu'il s'est répandu dans les Gaules des semences de scandale, et que plusieurs prétendent qu'on a donné atteinte à la foi catholique. Quoique depuis la mort de l'impératrice Theodora on n'ait plus rien à craindre pour la foi, en Orient, et qu'on y ait seulement agité certaines questions qu'il serait trop long de vous exposer en une lettre, et qui ne touchent point à la foi; nous consentons volontiers, de l'avis du seigneur Ruffinus, et pour calmer votre inquiétude et celle des évêques des Gaules, à déclarer en peu de mots, que nous anathématisons et jugeons indigne de la vie éternelle celui qui s'écarte ou s'écartera tant soit peu de la foi proclamée par le pape Léon, d'heureuse mémoire, et d'après sa lettre, par le concile de Chalcédoine. Que Votre Excellence et nos frères les évêques n'aient donc point égard aux discours de ceux qui aiment les scandales. L'empereur votre père [1] a détruit toutes les hérésies qui, jusqu'à son règne, avaient à Constantinople leurs évêques et leurs églises, de grands revenus et quantité de vases précieux qu'il a donnés aux catholiques. Ce sont les hérétiques qui s'efforcent de répandre des calomnies afin de troubler l'Église. Ce sont eux qui, pendant notre séjour à Constantinople, envoyaient de fausses lettres sous notre nom, dans lesquelles on nous faisait dire qu'on avait altéré la foi catholique; maintenant encore, on fait courir des lettres anonymes pour mettre notre foi en suspicion. »

Hildebert avait chargé ses envoyés de demander des reliques au pape. Pélage lui dit dans sa lettre, qu'il lui en a déjà envoyé par des moines de Lérins, et qu'il en a confié d'autres au sous-diacre Homobonus, qui les portera jusqu'à Arles. Il chargea en outre cet envoyé d'une lettre [2] pour Sapaudus, qui avait sollicité le pallium par l'entremise de Hildebert. Il lui dit qu'il est tout disposé à le lui accorder, mais qu'il est convenable d'envoyer à Rome des clercs, le solliciter en son nom, suivant l'usage. Il lui recommande le sous-diacre Homobonus et le prie de dire au patrice Placidus de recueillir tout ce qu'il pourra des revenus de l'Église Romaine, dans les Gau-

[1] Les Romains n'avaient pas renoncé aux idées d'empire, et considéraient les rois barbares comme dépendants de l'empereur. Nous avons déjà eu occasion de le remarquer.

[2] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 306.

les, et d'en acheter des tuniques blanches, des cuculles, des saies et autres habits à l'usage des pauvres, si nombreux en Italie depuis les ravages des Goths.

L'Église Romaine possédait dans les Gaules, surtout dans les provinces méridionales, des biens très considérables qui étaient ordinairement administrés par un patrice résidant sur les lieux.

Sapaudus envoya à Rome deux clercs de son église, comme le voulait le pape, afin de solliciter en son nom le pallium et les prérogatives que le siége apostolique avait coutume d'accorder à ses prédécesseurs. Ces clercs étaient aussi porteurs de nouvelles lettres de Hildebert, dans lesquelles il disait au pape que sa profession de foi n'avait pas été jugée satisfaisante, et il le priait d'en envoyer une autre plus explicite.

Pélage lui répondit [1] : « Le Sauveur du monde a dit à ses disciples : *Votre Père ne veut pas qu'un seul de ces petits enfants périsse,* et il menace de grands supplices ceux qui les scandalisent. Combien devons-nous donc être soigneux d'ôter tout sujet de scandale de l'esprit des rois, auxquels, suivant l'Écriture, nous devons obéissance. Le seigneur Ruffinus, envoyé de Votre Excellence, nous ayant prié de déclarer nettement si nous recevions de tout point la lettre du pape Léon, d'heureuse mémoire, et de composer nous-même notre profession de foi, nous avons accédé sur-le-champ à la première partie de sa demande, et avons déclaré, dans un écrit signé de notre main, que la foi exposée par le pape Léon est bien la nôtre. »

Pélage envoya en outre à Hildebert une profession de foi détaillée sur la Trinité, l'Incarnation, les différents mystères de la vie du Sauveur et la vie future ; il dit en finissant :

« Voilà notre foi et notre espérance, dont saint Pierre nous a ordonné de rendre compte à tous ceux qui le demanderaient. Maintenant que vous n'avez plus d'inquiétude sur ce point, il vous reste à réprimer sévèrement l'audace de ceux qui répandent des semences de discorde et cherchent à tromper nos frères les évêques, ou les peuples confiés à leurs soins. Que Dieu, dont la miséricorde vous a suscité, dans ces temps malheureux, pour combattre les ennemis de la paix de l'Église, vous rende si vigilant, qu'ils ne puissent semer leur ivraie dans le champ du Seigneur. »

Pélage écrivit en même temps à Sapaudus pour lui accorder le

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 310.

pallium et le nommer vicaire du siége apostolique. Quelque temps après, il lui écrivit une seconde lettre pour lui demander si sa dernière profession de foi avait été bien reçue dans les Gaules. Il lui recommande en même temps à lui et au patrice Placidus, d'avoir pitié des Romains qui avaient cherché dans les Gaules un refuge contre les malheurs qui accablaient l'Italie, et les supplie d'envoyer au plus vite les vêtements qu'ils avaient dû acheter avec les revenus de l'Église Romaine; car, dit-il, la pauvreté et le dénuement sont tels dans cette ville, qu'on ne peut voir, même les gens qui autrefois étaient dans l'aisance, sans avoir l'ame navrée de douleur. »

On n'a pas la réponse de Sapaudus. Il est probable que la profession de foi de Pélage avait tranquillisé les évêques sur son orthodoxie.

IV.

PROGRÈS DE L'INSTITUTION MONASTIQUE.

Coup-d'œil général sur les règles monastiques de Cassien, de saint Césaire, de saint Aurelianus d'Arles, de saint Ferreolus d'Uzès, de saint Jean de Reomaüs. — Vie de ce saint. — Saint Seine son disciple. — École du monastère de saint Seine. — École monastique de Condat; saint Eugendus, Viventiolus, Florianus. — Monastères de Lérins, de Saint-Victor, de Bodane; saint Marius. — Monastère de Mici. — Saint Lié à Mici; son monastère. — Saint Avit et saint Calais à Menat et à Mici. — Leur fuite en Sologne, leur fuite dans le Perche. — Monastère de saint Avit. — Monastère de saint Calais dans le Maine. — Solitaires du Maine. — Saint Innocent du Mans demande à saint Benoît quelques-uns de ses disciples. — Saint Maur et ses compagnons dans les Gaules. — Fondation du monastère de Glanfeuil. — Saint Iriès. — Saint Wlfilaik son disciple. — Les reclus Hospitius, Cibar, Senoch. — Saint Ursus. — Saint Brakhion. — Saint Pourçain. — Saint Caluppa. — Saint Patrocle. — Saint Phalier. — Saint Dié. — Saint Eusice. — Saint Marien. Saint Friard. — Saint Martin de Vertou. — Saint Valleri. — Saint Junien de Limoges. — Saint Junien de Poitiers. — Saint Fridolin. — Saint Paterne. — Institutions monastiques dans la Neustrie et dans l'Armorique. — Saint Lifard. — Saint Laumer. — Fondation du monastère de Saint-Vincent par Hildebert.

Tandis que les évêques travaillaient avec persévérance à faire prédominer les idées chrétiennes dans les mœurs et la législation des Franks, on voyait se développer d'une manière prodigieuse l'institution monastique destinée à exercer sur la société une influence non moins salutaire que les réglements des conciles.

Les évêques du VI.ᵉ siècle comprenaient, comme ceux du cinquième, la haute mission des monastères. Ils en fondaient un grand nombre et plusieurs même voulurent en être les législateurs. On possède encore la règle de saint Césaire pour les moines; elle a beaucoup de rapports avec celle des religieuses que nous avons fait connaître. Saint Aurelianus, un des plus célèbres successeurs de

Césaire, marcha sur ses traces et fit une règle assez étendue, dont les idées principales sont empruntées à celle de Cassien. Il en est de même de celle que donna saint Ferreolus d'Uzès aux monastères qu'il fonda dans son diocèse.

Cassien fut le grand législateur des moines des Gaules avant l'adoption de la règle de saint Benoît. On pourrait même dire que ce saint patriarche ne fit que la compléter, en réglant, dans les plus petits détails, la prière, l'étude et le travail, qui partagent dans sa règle, comme dans celle de Cassien, la vie du moine. Cassien, comme saint Benoît, fait consister la vie monastique dans la pratique des trois conseils évangéliques d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, qui forment comme l'essence de la vie chrétienne à son plus complet développement. Leur unique différence consiste dans quelques usages non essentiels et certaines pénalités qui ont dû varier nécessairement suivant les temps, les lieux et les mœurs.

Il en était de même des règles de saint Césaire, de saint Aurelianus et de saint Ferreolus, qui posaient les mêmes bases de la perfection monastique, instituaient les mêmes obligations de la prière, de l'étude et du travail, et ne différaient que par le plus ou le moins de développement donné à ces occupations. Saint Aurelianus semble dans sa règle avoir donné la préférence à la prière vocale et commune [1]. Saint Ferreolus, au contraire, s'attache plus pariculièrement dans la sienne à régler le travail manuel, à faire du monastère une pieuse métairie et un atelier chrétien. Il y avait dans les monastères qu'il institua des bergers et des laboureurs. Ceux qui ne pouvaient travailler à la terre exerçaient des métiers, faisaient des filets ou des chaussures [2].

Il y avait dans chaque monastère, dès le v.e siècle, une classe de moines dont le travail manuel était l'occupation principale. D'autres, plus instruits, étudiaient et copiaient des livres, et tous se réunissaient pour la prière. Mais au vi.e siècle et aux suivants le nombre des travailleurs fut beaucoup plus considérable dans les monastères que celui des studieux, et nous avons remarqué combien les uns et les autres contribuèrent au bien-être social et à la civilisation. Les contemplatifs furent toujours les moins nombreux, excepté dans l'école de saint Martin, qui ne permettait qu'aux plus jeunes même

[1] Nous avons donné sa *Règle de l'office* dans les Pièces justificatives du premier volume de cette Histoire. — *V.* Lecointe, Annal.

[2] Reg. S. Ferreol.; ap, Lecointre, Annal.

de copier des livres. Mais la règle du grand évêque de Tours eut mieux convenu à des anges qu'à des hommes, et celle de Cassien fut adoptée à-peu-près dans tous les monastères des Gaules avec quelques modifications accidentelles.

Elle fut adoptée, en particulier, par le saint abbé Jean, fondateur de Reomaüs [1].

Cet homme vénérable était originaire de Dijon et appartenait à une famille sénatoriale. Il avait reçu de Dieu un goût prononcé pour la vie monastique, et, dès ses plus jeunes années, il se retira avec deux serviteurs dans une propriété de son père nommée Reomaüs et située dans un lieu solitaire et sauvage. L'éclat de ses vertus lui attira un grand nombre de disciples qui n'eurent d'abord pour règle que ses pieux exemples. Il sentit cependant la nécessité de leur en donner une, et il se mit en route pour visiter les divers monastères des Gaules, afin de s'instruire de leurs usages et de recueillir, comme une abeille industrieuse, le suc de leurs saintes institutions.

Lérins jouissait encore de son antique réputation. L'abbé Porcarius, qui avait reçu Césaire, y avait conservé les bonnes traditions des Honorat, des Maximus, des Faustus, et il possédait, au moment où Jean vint le visiter, un saint homme nommé Antoine, qui vint des bords du Danube jusqu'à Lérins en fuyant de solitude en solitude devant la persécution des honneurs que lui attiraient ses vertus.

Jean resta dix-huit mois à Lérins confondu avec les simples novices. Il y fut reconnu par un pélerin qui vint aussi visiter ce célèbre monastère et en donna avis à l'abbé, qui demanda pardon à Jean, dont la réputation était déjà grande, de l'avoir traité comme un novice. Cependant les disciples du saint abbé de Reomaüs s'étaient relâchés pendant son absence, et saint Grégoire de Langres ayant appris qu'il était à Lérins, lui écrivit pour le conjurer de revenir au plus vite, afin de rétablir la discipline parmi eux. Grégoire écrivit en même temps à l'abbé de Lérins de renvoyer Jean à son monastère.

Le saint abbé y revint en effet et y eut bientôt rétabli la plus exacte discipline.

[1] La Vie de saint Jean de Reomaüs, écrite par un auteur contemporain, a été revue par Jonas. On y voit que la règle donnée par saint Jean à son monastère était celle de saint Macaire, avec des modifications, c'est-à-dire, que le fond était pris dans les règles orientales, et qu'il prit aux monastères de Lérins et de Saint-Victor les réglements qu'avaient faits Cassien pour rendre ces règles praticables dans les Gaules. (*V.* Bolland.. 28 Jan.)

Les moines de Reomaüs vivaient en des cellules séparées et n'avaient qu'un oratoire commun où ils se réunissaient pour l'office. Leur temps était partagé, comme à Lérins et à Saint-Victor, entre la prière, l'étude et le travail des mains. Jean leur donna l'exemple de toutes les vertus jusqu'à l'âge de cent vingt ans. Quand il mourut, il avait encore toutes ses dents; sa vue ni sa mémoire n'étaient affaiblies. Il était cependant le plus austère de toute la communauté.

Le plus célèbre des disciples de saint Jean de Reomaüs fut Sequanus, vulgairement appelé saint Seine [1]. Élevé au sacerdoce par l'évêque de Langres, il ne soupirait qu'après le jour où il pourrait se donner à Dieu sans réserve, éloigné même des distractions innocentes que procure la vie cénobitique. Après avoir passé quelque temps à Reomaüs, il alla s'ensevelir au fond d'une forêt, près de la source de la Seine. Il n'y fut pas long-temps sans voir accourir à lui des disciples auxquels il fut obligé de servir de père. L'étude fut en grand honneur dans son monastère, et il y donna un si grand développement aux saintes lettres, dit son biographe, que les autres monastères du voisinage en étaient dans l'admiration.

Saint Eugendus [2] avait donné aussi une forte impulsion aux études dans le monastère de Condat, fondé autrefois par saint Romain [3]. Après la mort de saint Lupicinus, ce monastère fut gouverné par saint Minautius qui, se sentant trop faible pour porter seul le fardeau de sa dignité, s'associa Eugendus.

Après la mort de Minautius, Eugendus fut seul chargé de la direction de la communauté. Il était jeune encore, mais par sa sagesse et sa prudence, il suppléa à l'expérience que l'âge ne lui avait pas encore donnée. Jusqu'alors les moines de Condat, comme ceux de Lérins et de la plupart des monastères, vivaient en des cellules séparées, il fit démolir ces cellules et réunit tous les moines dans une maison commune; il prit soin, en outre, de recueillir tous les réglements faits par ses prédécesseurs, les retoucha et les mit en meilleur ordre. Sous sa direction, le monastère de Condat devint plus célèbre que jamais par sa régularité, et le saint abbé prit un soin particulier d'y faire fleurir les études. Il avait lui-même beaucoup

[1] Bolland., 19 septemb. — Sa Vie a été écrite par un auteur contemporain.

[2] Vit. S. Eugend., apud Bolland., 1 jan. — Cette vie a été écrite par un moine de Condat, contemporain et auteur des Vies de saint Romain et de saint Lupicinus.

[3] V. Histoire de l'Église de France, t. 1, liv. 4.

d'instruction et s'était rendu familiers les auteurs grecs et latins. Il avait chargé de l'école du monastère Viventiolus, qui fut ensuite évêque de Lyon, et donna à cet école beaucoup d'éclat. L'abbé Théodat, successeur de saint Eugendus, fut chargé de l'école après Viventiolus, et ce fut sous sa direction que Florianus étudia l'Écriture-Sainte.

Florianus, après avoir étudié quelque temps à l'école épiscopale de Pavie, dont le Gaulois Ennodius était évêque, s'était fait disciple de saint Césaire d'Arles. Il passa ensuite à l'école de Condat, où il se fortifia dans la science et la piété. Il fut élu abbé du monastère après Théodat, et, malgré les occupations de sa charge, il trouvait encore le moyen de lire les ouvrages des anciens. La réputation de Florianus s'étendit au loin. Il fut en relation avec Ennodius de Pavie et saint Nicetius de Trèves, et le poète Arator lui adressa son poème des *Actes des Apôtres*. Il l'accompagna d'une lettre en vers dans laquelle il exalte le mérite et la science de l'abbé de Condat et le loue du zèle qu'il avait pour enrichir des meilleurs ouvrages la bibliothèque de son monastère [1].

Plusieurs auteurs ont cru que Florianus avait quitté Condat pour se retirer à Lérins, dont il aurait été aussi abbé.

Lérins avait conservé sa vieille réputation et passait toujours pour l'école monastique la plus parfaite. Le monastère de Saint-Victor fut beaucoup moins célèbre après la mort de Cassien, et il fut éclipsé par ceux que fondèrent dans la province d'Arles saint Césaire et son neveu Tetradius. Un des plus célèbres monastères de cette province fut celui de Bodane, que gouverna saint Marius et où fut élevé Lucretius qui devint évêque de Die.

Marius [2] était natif d'Orléans et avait sans doute commencé son éducation monastique à Mici. Cet illustre monastère était encore dirigé par saint Maximin avec beaucoup de sagesse, et la réputation de ce saint abbé lui attira plusieurs hôtes illustres.

De ce nombre était Lætus (S. Lié). Formé à la vie monastique dans le diocèse de Bourges et sous la direction de l'abbé Trierus, Lætus se sentit de l'attrait pour la vie solitaire et se retira dans les lieux les plus sauvages de la Sologne. Attiré à Mici par le désir de profiter des leçons et des exemples de saint Maximin, il y passa quelque temps

[1] Ennod., Epist., lib. 1, epist. 15, 16. — Arator-Poem., Biblioth. PP., t. 10. — Epist. Florian., apud Duchêne, Rer. Franc. script. coætan., t. I.

[2] Vit. S. Marii à Dynam. script.; apud Bolland., 27 jan.

et se retira eusuite dans la forêt d'Inatoire, nommée dépuis Forêt-aux-Loges.

L'abbé Trierus ayant appris que son ancien disciple avait été obligé de prendre la direction d'un monastère qui s'était formé autour de son ermitage, vint avec plusieurs de ses moines augmenter la nouvelle communauté.

Saint Maximin reçut à Mici, à-peu-près dans le même temps que saint Lætus, deux moines du monastère de Menat, nommés Avitus et Carilefus (S. Avit et S. Calais).

Avitus [1] était né en Aquitaine de parents d'une humble condition aux yeux des hommes, mais nobles et illustres aux yeux de Dieu. Ils gagnaient leur pain à la sueur de leur front et trouvaient cependant moyen de secourir les pauvres auxquels ils donnaient souvent place à leur humble foyer. Un bon prêtre du voisinage se chargea de la première éducation d'Avitus qui perdit ses parents étant encore bien jeune et qui se trouva ainsi de bonne heure seul et abandonné au milieu des dangers du monde. Mais grâce aux exemples de ses parents et aux leçons de son premier maître, il ne fut pas de ceux qui disent : Hâtons-nous de nous couronner de roses avant qu'elles se flétrissent; il aimait mieux qu'on pût dire de lui : Bienheureux celui qui souffre la tentation, parce qu'après les jours d'épreuve il recevra la couronne que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

Avitus, plein de mépris pour le monde, n'aspirait qu'à l'abandonner. Il visita plusieurs monastères, et partout il donna des preuves de son amour pour la piété et pour la science.

Il y avait alors en Arvernie un célèbre monastère appelé Menat. Avitus s'y rendit et supplia en grâce l'abbé de lui donner la tonsure. Il obtint ce qu'il demandait, et il avait reçu de Dieu de si excellentes dispositions pour la vertu et pour l'étude, qu'il devint en très peu de temps un des plus saints et des plus instruits de la communauté. Il était en même temps le plus humble. L'abbé remarqua son mérite et le fit cellerier.

Les occupations multipliées de sa charge ne l'empêchèrent pas de travailler à sa perfection, et il y fit de si grands progrès, que la vie cénobitique ne pouvait plus lui offrir de moyens de s'élever plus haut. Il conçut donc le projet de s'ensevelir dans quelque lieu sauvage et d'y vivre uniquement pour Dieu.

[1] Vit. S. Avit. — Cette Vie est très bien écrite, et a été composée par un auteur contemporain. (V. Bolland., 17 Jun.)

Un jour qu'il réfléchissait aux moyens de mettre ce projet à exécution, un moine qui partageait son amour de la vie parfaite le vint trouver afin de jouir avec lui des pures délices d'un entretien spirituel : c'était Carilefus. Dans les confidences de l'amitié, Avitus laissa échapper de son cœur le secret que Dieu seul connaissait encore, et Carilefus voulut accompagner son pieux ami. Ils convinrent de partir la nuit suivante. Avitus étant donc venu le soir, selon sa coutume, à la cellule de l'abbé pour l'aider à se mettre dans son lit, détacha adroitement de sa ceinture les clefs du cellier et les attacha à celle de l'abbé, sans qu'il s'en aperçut. Lorsque toute la communauté fut endormie, les deux fugitifs sortirent du monastère et s'avancèrent en droite ligne vers les bords de la Loire.

Lorsque l'abbé se leva pour l'office de la nuit, il fut étonné, en prenant sa ceinture, d'entendre un bruit de clefs. Il se douta de ce qui était arrivé et courut à la cellule d'Avitus pour s'en assurer. Avitus et son compagnon étaient déjà loin. Arrivés sur le bord de la Loire, ils la passèrent en bateau et se dirigèrent vers le territoire d'Orléans.

Ils y entendirent parler de saint Maximin qui cultivait soigneusement à Mici la philosophie spirituelle, dit le biographe de saint Avitus, et ils ne voulurent point passer si près de son école sans lui demander ses leçons. Maximin avait alors plusieurs disciples distingués par leur sainteté, tels que Théodmir et Viator (S. Viatre).

Il salua très respectueusement ses deux nouveaux hôtes et les reçut avec une grande bonté. Les paroles du saint abbé, l'air de sainteté qui brillait sur son visage séduisirent tellement Avitus et Carilefus, qu'ils se décidèrent à rester quelque temps parmi ses disciples. Maximin les admit volontiers, et il conçut tant d'estime pour eux qu'il les fit élever au sacerdoce et nomma Avitus cellerier de son monastère.

Ce fut un grand bonheur pour les habitants d'Orléans, qui eurent alors à souffrir de la famine. Tous ceux qui n'avaient pas de pain accouraient à Mici, et le bon cellerier fut leur providence. Maximin avait laissé liberté entière à sa charité, aussi les provisions du monastère furent bientôt épuisées. Cependant les pauvres revenaient toujours, et Avitus fut enfin obligé de leur dire qu'il n'y avait plus rien. Par habitude, il se rendit au cellier et la foule le suivait empressée. Il l'ouvrit et le trouva rempli de blé et de vin. Dieu avait voulu donner à Avitus le bonheur de secourir les pauvres pendant tout le temps de la famine..

Cependant Avitus et Carilefus avaient senti renaître, plus ardent encore qu'autrefois, leur désir de la vie solitaire. Ils s'enfuirent de Mici comme ils s'étaient enfuis de Menat, et se retirèrent dans un lieu désert de la Sologne, où ils se construisirent une hutte avec de la terre et des branches d'arbre. Ils y vécurent quelque temps inconnus aux hommes; mais le bienheureux Maximinus étant mort, les moines de Mici désirèrent avoir Avitus pour abbé, et le cherchèrent avec tant de soin qu'ils le découvrirent. Ils le ramenèrent à Mici avec son compagnon, et le firent abbé malgré lui. Mais quelque temps après, effrayé du poids d'une dignité que son humilité grandissait encore à ses yeux, il s'enfuit une troisième fois et ne s'arrêta que dans les profondes solitudes du Perche. Carilefus l'avait suivi, et ils se mirent tous deux à la recherche de quelque lieu où ils pussent enfin ne vivre que pour Dieu seul.

Ils s'arrêtèrent dans un endroit très solitaire, et en même temps fertile et pittoresque; on l'appelait *Piciacum*. Il y avait eu là autrefois une habitation charmante dont il ne restait plus que des pans de mur sur lesquels les deux solitaires ajustèrent un toit. Ils y vécurent assez long-temps, entièrement ignorés, ne mangeant que des fruits sauvages et ne buvant que de l'eau d'une fontaine dont Carilefus avait lui-même creusé le bassin.

Lorsqu'on les eut découvert, il leur arriva des disciples de toutes parts, et le roi Hildebert leur fit construire une église et un monastère.

Le bienheureux Carilefus l'abandonna à son ami, et se dirigea avec un seul compagnon vers le pays du Maine. Il s'arrêta dans une forêt, près la rivière d'Anisole, et commença à défricher un petit espace pour y établir sa hutte et celle de son compagnon. Un jour qu'il travaillait avec courage et qu'il était tout couvert de sueur, il quitta sa cuculle et la suspendit aux branches d'un arbre. Un roitelet s'y glissa et y déposa un œuf. Le bon solitaire trouva, dans ce petit événement, quelque chose de mystérieux, et revint à Piciacum trouver Avitus, afin de lui faire connaître et ce qui lui était arrivé et le lieu qu'il avait choisi. « Mon cher et vénérable ami, lui répondit Avitus, courage! et tu verras éclore en ce lieu une communauté plus nombreuse que celle qui est ici réunie autour de moi. » Carilefus s'en retourna à la solitude d'Anisole, et vit se vérifier la parole d'Avitus.

Or, comme il était là paisiblement occupé à défricher une terre

inculte et à servir Dieu avec ses disciples, Hildebert[1] vint à sa maison de Madowal, qui en était très rapprochée. Un jour qu'il était à la chasse et poursuivait avec ardeur un buffle, l'animal épouvanté vint se réfugier auprès de la cellule de Carilefus et semblait lui demander protection. Les Franks du palais de Hildebert, qui avaient devancé le roi, arrivèrent au même instant; mais ils n'osèrent attaquer le buffle, par respect pour le saint homme, s'en retournèrent au-devant du roi, et lui racontèrent ce qui était arrivé. Hildebert se moqua d'eux et accourut à la cellule de Carilefus. L'animal était parti; alors le roi, plein de colère, dit à l'abbé : « Pourquoi êtes-vous venu vous établir ici sans ma permission? — Ce n'a point été, répondit Carilefus, pour troubler vos plaisirs, mais bien pour servir le Seigneur. — J'entends, continua Hildebert, que vous quittiez ce lieu au plus vite. — Seigneur, répondit tranquillement Carilefus, vous devez, vous et vos officiers, être fatigués; daignez accepter un peu de vin qui nous reste encore. » La placidité du saint homme redoubla la colère de Hildebert, et il se retirait furieux, lorsqu'à une certaine distance des cellules son cheval s'arrêta tout-à-coup. Il eut beau faire, l'animal restait immobile. « Bon roi, dit alors un des Franks, si je ne me trompe, Dieu veut te faire comprendre que tu as bien maltraité ses serviteurs. A mon avis, ces hommes sont si puissants auprès de lui que, s'ils disaient au soleil de s'arrêter, il s'arrêterait. » Hildebert fut bien obligé d'en convenir, et envoya un de ses officiers faire ses excuses au saint. « Mon fils, dit Carilefus à celui-ci, va dire à ton maître de revenir chercher la bénédiction des serviteurs de Dieu avant de retourner chez lui. » Le roi prit le parti d'oublier sa colère, il revint sur ses pas, accepta le vin du bon abbé, et lui donna en retour sa maison de Madowal pour en faire un monastère.

Le diocèse du Mans était alors peuplé d'un grand nombre d'autres solitaires. On distinguait parmi eux saint Ulface, saint Bommer, saint Almer, saint Léonard, saint Fraimbauld, qui vint d'Arvernie avec saint Constantien; saint Ernée, qui vint d'Aquitaine avec saint Alnée; saint Gal ou Gault, et saint Front. La plupart de ces hommes vénérables joignaient les travaux de l'apostolat aux pieux exercices de la vie solitaire. La vénération des peuples qu'ils ont édifiés de leurs exemples et nourris de la vérité, atteste qu'ils ont passé en ce monde en faisant le bien. Saint Innocent, évêque du

[1] Vit. S. Carilef.; apud Bolland., 1 jul., auct. S. Siviardo.

Mans, secondait de tout son pouvoir le développement de l'institution monastique dans son diocèse, et il fut le premier [1], dans les Gaules, qui songea à enrichir son Église d'une colonie d'enfants de saint Benoît. Dans ce but, il envoya au Mont-Cassin son archidiacre Flodgar et le procureur de sa maison, nommé Harderar, afin de lui donner quelques-uns de ses disciples pour les mettre en un monastère qu'il voulait établir.

Le saint patriarche choisit Maurus, plus connu sous le nom de saint Maur, et les quatre moines Simplicius, Antonius, Constantianus et Faustus, qui durent regarder Maurus comme leur abbé.

La communauté tout entière les conduisit jusqu'au seuil de la porte, et saint Benoît, après les avoir bénis et embrassés, remit à Maurus un exemplaire de sa règle, écrit de sa main.

Les pieux voyageurs furent reçus avec beaucoup de charité dans tous les monastères qu'ils trouvèrent sur leur route, particulièrement à Agaune et à Font-Rouge, que Romanus, ancien ami de saint Benoît, venait de fonder.

Lorsqu'ils furent arrivés à Orléans, ils apprirent la mort du saint évêque qui les avait demandés. Harderar, qui les accompagnait, voulut, avant de passer outre, savoir si le nouvel évêque voudrait les recevoir, et il partit pour le Mans après avoir installé Maurus et ses compagnons dans une maison située tout près de l'église de Saint-Pierre.

Le successeur d'Innocent ne partageait pas ses vues et refusa de recevoir en son diocèse les enfants de saint Benoît. Alors Hardérar leur envoya son fils Adhémar pour leur dire de se diriger sur le diocèse d'Angers où ils le retrouveraient lui-même, et où il leur procurerait un endroit convenable pour s'y établir. Maurus et ses compagnons partirent avec joie; car, tout en se rendant aux désirs de l'évêque du Mans, il leur semblait que l'endroit qu'il leur destinait et qui s'appelait Rupiac [2], serait peu propre à l'établissement d'une colonie monastique. Le nom seul du lieu leur faisait croire qu'il y avait plus de rochers que de terre labourable.

[1] La Vie de saint Maur dit que ce fut Bertramn; mais c'est évidemment une erreur. Cette Vie a été écrite par Faustus, compagnon de saint Maur; il s'y est glissé quelques erreurs de détail qui ne doivent pas empêcher de la regarder comme authentique. (*V.* in Annal. ord. Bened., t. I, ad fin. — Dissert. D. Th. Ruinart. — Bolland., 15 jan.)

[2] Ce nom vient de *rupes*, rocher.

En arrivant à Angers, ils trouvèrent Hardérar et toute sa famille qui les reçurent avec beaucoup de joie. Hardérar avait au palais de Théodebert un parent nommé Florus, qui nourrissait depuis longtemps la pensée de fonder un monastère. Il l'avait averti de l'arrivée de Maurus, et Florus s'était rendu à Angers. Il donna aux nouveaux moines une terre considérable nommée Glanfeuil, qu'il possédait dans le pays et qui devint ainsi la première abbaye de l'Ordre de saint Benoît en-deçà des Alpes. Florus y prit l'habit religieux ainsi que Florianus, un des fils d'Hardérar.

Maurus, après avoir organisé le nouveau monastère, en laissa le gouvernement à Bertulf et se retira dans une cellule, près d'une église dédiée à saint Martin; il y mourut entre les bras de Constantianus et de Faustus, auxquels il recommanda de retourner au Mont-Cassin.

Ils lui obéirent et quittèrent l'abbaye de Glanfeuil lorsqu'elle florissait sous la direction de Florianus, fils d'Hardérar et successeur de Bertulf.

Outre Florus qui se fit moine à Glanfeuil, le palais de Théodebert fournit encore à l'état monastique une de ses gloires, Aredius, appelé vulgairement saint Iriez.

Il naquit à Limoges de parents distingués. Son père se nommait Jocundus et sa mère Pelagia. Il fut instruit de bonne heure dans les lettres où il fit de grands progrès en peu de temps. Il eut pour maître Sebastianus, abbé de Vigeois, et passa de l'école de ce monastère à l'école du palais de Théodebert. Saint Nicetius de Trèves l'ayant vu au palais, remarqua, dit Grégoire de Tours [1], je ne sais quoi de divin sur son visage et lui ordonna de le suivre. Aredius abandonna aussitôt le palais du roi et le suivit. Lorsqu'ils furent entrés dans la cellule où demeurait l'évêque, ils se mirent à causer ensemble, et le jeune homme supplia le bienheureux de le recevoir au nombre de ses disciples, de le corriger et de l'instruire des saints livres. Nicetius le reçut volontiers à son école épiscopale, le tonsura et lui fit faire de rapides progrès dans la science divine et la piété. Un jour qu'Aredius était au chœur occupé à chanter des psaumes avec les autres clercs, une colombe descendit de la voûte et, après avoir voltigé quelque temps autour de lui, vint se reposer sur sa tête. Dieu voulait sans doute, ajoute Grégoire, attester que le jeune clerc était rempli de la grâce de l'Esprit Saint. Aredius chercha en

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 29.

vain à la chasser; quand il la forçait de s'éloigne
venait incontinent sur sa tête ou sur son épau
l'église avec lui, entra avec lui dans la maison de
quitta point pendant plusieurs jours. L'évêque n'é
nement en réfléchissant à ce fait extraordinaire.

Arédius ayant perdu son père et son frère, reto
trie pour consoler Pelagia sa mère, qui n'avait
monde. Comme il n'aimait à s'occuper que de la p
il pria sa mère de se charger du soin de la maiso
des esclaves, de la culture des champs et des vigne
voir se livrer sans distractions à son goût pour la
réserva que le privilége de présider à la constructio
Pelagia ou lui voudrait élever. Il en bâtit un gra
enrichit de reliques et il fonda un monastère où plu
clercs embrassèrent avec lui la vie religieuse. On
nastère non-seulement la règle de Cassien, mais au
Basile et des autres abbés législateurs de la vie mona
pieuse Pélagia qui se chargea de fournir à la nouvel
le vêtement et la nourriture, et ce soin ne l'empêcha
Dieu avec ferveur et de lui offrir le pur encens d'un
nuelle. N'ayant point à s'occuper des choses tempo
ne songeait qu'à se perfectionner et à diriger ses di
ses principales occupations était de copier des livres
ensuite aux paroisses voisines. Il ne sortit de son
pour aller deux fois à la cour de Hilpérik demander
des impôts, et pour faire des pèlerinages. Il avait bea
ration pour saint Hilaire et saint Martin. Il visita p
tombeau du saint évêque de Tours et alla sans doute
rinage à celui de saint Hilaire, à Poitiers, où il con
qui lui écrivit[1] pour le saluer de sa part, de la part
[illegible] Agnès, abbesse du monastère de Sainte-

À son dernier voyage à Tours, il dit à Grégoire
[illegible] long-temps maintenant da
[illegible] » Ayant fait ses d
[illegible] grâces à Dieu de lui av
[illegible], avant de mourir, l
[illegible] à sa cellule, il fit son test

[illegible]

[illegible]

tua saint Hilaire et saint Martin ses héritiers, et fut pris d'une dyssenterie qui le conduisit au tombeau après six jours de souffrances.

Saint Aredius avait reçu de Dieu beaucoup de pouvoir et il fit un grand nombre de miracles qui nous sont attestés par saint Grégoire de Tours qui connut le saint, vit les témoins de ses œuvres merveilleuses et les apprit de ceux mêmes sur lesquels elles avaient été opérées.

Pelagia, mère d'Aredius, est aussi honorée comme sainte. Elle avait prié son fils de ne la faire enterrer que le quatrième jour après sa mort, afin que ceux qui avaient été à son service et à qui elle avait fait du bien, eussent le temps de se rendre à ses funérailles. Il s'y fit plusieurs miracles [1].

Saint Aredius eut un disciple qui renouvela dans les Gaules l'étonnante vie et les vertus des stylites de l'Orient. C'était Wlfilaïk, vulgairement appelé saint Oulfroi ou Valfroi. Il raconta lui-même son histoire à Grégoire de Tours [2].

« Étant venu au château d'Eposium [3], dit cet historien, je trouvai là le diacre Wlfilaïk qui me conduisit à son monastère, où je fus très bien reçu. Ce monastère est bâti sur la cime d'un mont et l'abbé y a élevé une grande basilique qu'il a décorée des reliques du bienheureux Martin et de plusieurs autres saints. Pendant mon séjour en ce lieu, je priai Wlfilaïk de me raconter quelque chose de son entrée dans la vie monastique, et comment, étant Lombard, il était arrivé aux fonctions ecclésiastiques. Mais le saint abbé, qui craignait la vaine gloire, ne se rendait pas à mes prières. Son refus augmentait mes désirs et je le conjurais par les choses les plus saintes, lui promettant de ne rien divulguer de ce qu'il me raconterait. Après s'y être refusé long-temps, vaincu enfin par mes sollicitations et mes prières, il me dit : « J'étais encore tout petit enfant quand j'entendis » parler pour la première fois du bienheureux Martin. J'ignorais » encore s'il avait été martyr ou confesseur, quel bien il avait fait » pendant sa vie, quel pays avait mérité de posséder ses membres » bienheureux, et déjà cependant je célébrais des veilles par vénération pour lui, et s'il me venait quelque argent, je faisais des » aumônes en son honneur. En avançant en âge, je m'appliquai à » apprendre mes lettres et je sus les écrire avant de savoir les assem-

[1] Greg. Tur., Hist., De Glor. Confess., c. 104.
[2] *Ibid.*, Hist., lib. 8, c. 15.
[3] Ipsch, dans le duché de Luxembourg.

» bler pour lire. Je m'attachai ensuite à l'abbé Aredius, qui m'ins-
» truisit et m'emmena avec lui à la basilique du bienheureux Martin.
» Avant de la quitter, il prit un peu de poussière du tombeau et
» l'enferma dans une petite boîte qu'il suspendit à mon cou. Quand
» nous fûmes de retour à son monastère situé au territoire de Li-
» moges, il prit la petite boîte pour la placer dans son oratoire, mais
» la poussière s'était tellement augmentée qu'elle remplissait la
» boîte entière et s'échappait par-dessus les bords. Ce miracle me fit
» voir plus clairement encore que je devais placer toute mon espé-
» rance dans le bienheureux Martin. Après avoir passé quelque
» temps au monastère de l'abbé Aredius, je me rendis au territoire
» de Trèves et sur cette montagne, où je construisis de mes mains
» la demeure que vous voyez. J'y trouvai à mon arrivée une statue
» de Diane que le peuple, encore idolâtre, adorait comme une di-
» vinité, et j'y élevai une colonne sur laquelle je me tenais avec de
» grandes souffrances, sans aucune espèce de chaussure. Lorsqu'ar-
» rivait le temps de l'hiver, j'y souffrais tellement du froid, que très
» souvent les ongles me sont tombés des pieds, et que l'eau glacée
» pendait à ma barbe en forme de chandelles, car cette contrée
» passe pour avoir des hivers très froids. »

» Je lui demandai avec instance quelle était sa nourriture et comment il avait renversé la statue de Diane qu'il avait trouvée sur la montagne. Il me dit :

« Un peu de pain, de légumes et d'eau faisait toute ma nourri-
» ture. Une grande multitude de gens des villages voisins étant venus
» me visiter, je leur prêchais continuellement que Diane et les
» autres idoles qu'ils adoraient n'étaient rien ; que les chants qu'ils
» faisaient entendre au milieu de leurs festins et de leurs débau-
» ches, étaient mauvais, et qu'il valait bien mieux offrir un sacrifice
» de louanges au Dieu tout-puissant qui a fait le ciel et la terre. Je
» priais aussi bien souvent le Seigneur de détruire le simulacre et
» d'arracher ce peuple à ses erreurs. La miséricorde du Seigneur
» fléchit ces esprits grossiers et les disposa à prêter l'oreille à mes
» paroles, à abandonner leurs idoles pour suivre le Seigneur. J'as-
» semblai alors plusieurs hommes afin de pouvoir, avec leur se-
» cours, renverser la statue de Diane. J'avais bien pu tout seul dé-
» truire les autres idoles, mais celle-là, je ne le pouvais, car elle
» était immense. Un grand nombre vinrent à mon secours, y
» jetèrent des cordes et commencèrent à la tirer. Mais c'était en
» vain, ils ne pouvaient même pas l'ébranler. Alors, je me rendis à

» la basilique, me prosternai à terre et je priai Dieu avec larmes de
» détruire par sa puissance ce que les efforts des hommes ne pou-
» vaient renverser. Ma prière finie, je revins à ceux qui travail-
» laient, je les aidai à tirer la corde, et, du premier coup, l'idole
» roula à terre. On la brisa ensuite avec des maillets de fer et on la
» réduisit en poudre.

» Comme l'ennemi des hommes cherche toujours à nuire à ceux
» qui cherchent le Seigneur, les évêques, qui auraient dû m'en-
» courager, afin que je pusse continuer plus parfaitement l'œuvre
» que j'avais commencée, survinrent et me dirent : La voie que
» tu as choisie n'est pas bonne, et tu n'as pas assez de vertu pour
» imiter Siméon d'Antioche, qui vécut sur sa colonne. Le climat ne
» permet pas de supporter de pareilles souffrances. Descends plutôt
» et habite avec les frères que tu as rassemblés. — A ces paroles
» (car on regarde comme un crime de ne pas obéir aux évêques), je
» descendis, j'allai avec eux, et je pris la même nourriture.

» Un jour l'évêque m'emmena assez loin et envoya, pendant mon
» absence, des ouvriers avec des haches et des marteaux pour dé-
» truire ma colonne. Quand je revins le lendemain, il n'en restait
» rien et je pleurai amèrement. Je ne voulus pas la rétablir, de
» peur qu'on ne m'accusât de désobéir aux évêques, et, depuis ce
» temps, je me suis contenté de demeurer ici avec mes frères,
» comme vous voyez. »

A l'autre extrémité des Gaules, près de Nice, vivait un saint reclus dont la vie n'était pas moins merveilleuse que celle de Wlfilaïk, c'était saint Hospitius, homme d'une grande abstinence [1], qui serrait son corps à nu dans des chaînes de fer, portait un cilice pardessus et ne mangeait que du pain sec et quelques dattes. Dans les jours du carême, il se nourrissait de la racine d'une herbe d'Égypte à l'usage des solitaires de ce pays, et que lui apportaient les marchands. Il buvait d'abord le jus dans lequel il l'avait fait cuire et la mangeait ensuite. Dieu daigna opérer par lui de grands miracles, et il prédit, en particulier, les ravages que les Lombards firent à cette époque dans les provinces méridionales des Gaules : « Les Lombards vont venir, disait-il aux habitants du pays, et dévasteront sept cités... Rassemblez tout ce que vous possédez dans l'enceinte des murailles, de peur que les Lombards ne vous le prennent. Songez vous-mêmes à vous mettre en défense en des lieux fortifiés. » Il

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 6.

disait aux moines qui habitaient aux environs : « Partez de ce lieu et emportez avec vous ce que vous avez, car voici que s'approchent les peuples que je vous ai annoncés. » Mais eux lui répondaient : « Très saint père, nous ne voulons pas vous abandonner. — Ne craignez rien pour moi, ajouta-t-il, ils me feront des injures, mais ne me tueront pas. »

Les Lombards arrivèrent comme il l'avait prédit et parvinrent jusqu'à l'endroit où était enfermé le saint de Dieu. Il se montra à eux par la fenêtre de sa tour; mais comme ils voulaient entrer et ne trouvaient point de porte, ils montèrent sur le toit et le découvrirent. En voyant le saint homme chargé de chaînes et couvert d'un cilice : « C'est sans doute un malfaiteur, dirent-ils, il aura fait quelque meurtre; voilà pourquoi on l'a chargé ainsi de chaînes. » Et ils lui demandèrent par interprète quel crime il avait fait pour être condamné à un tel supplice. Lui s'avoua homicide et coupable de tous les crimes. Alors un d'eux tira son épée pour la lui faire tomber sur la tête, mais le bras qu'il levait pour frapper se raidit tout-à-coup et il lâcha son épée qui tomba à terre. A la vue de ce prodige, les autres Lombards poussèrent de grands cris vers le ciel et prièrent le saint de leur donner ses conseils. Le bienheureux Hospitius ayant fait approcher de la fenêtre de la tour le soldat dont le bras s'était raidi, lui fit le signe du salut et le guérit. Ce soldat, converti sur-le-champ, fut tonsuré et est maintenant un excellent moine, dit Grégoire de Tours.

Saint Hospitius se rendit célèbre par de nombreux miracles, et on accourait de toutes parts à sa tour pour implorer la guérison de ses infirmités. Ce fut au milieu de ces actes de charité et dans les exercices d'une mortification qui serait incroyable, si elle n'était aussi bien attestée, que cet homme extraordinaire vit approcher l'heure de sa mort. Ayant fait venir le prévôt du monastère voisin, il lui dit : « Apportez des outils, ouvrez la muraille et envoyez dire à l'évêque de la cité de venir m'ensevelir; dans trois jours, je quitte ce monde et je m'en vais au repos que Dieu m'a promis. » Après avoir entendu ces paroles, le prévôt envoya avertir l'évêque de Nice. Un certain Crescens vint alors à la fenêtre d'Hospitius et le voyant chargé de chaînes et rempli de vers : « O mon seigneur, lui dit-il, comment pouvez-vous supporter avec tant de courage d'aussi horribles tourments? » Le saint reclus lui répondit : « Celui pour la gloire de qui je souffre ces choses m'en donne la force. Mais je te dis, bientôt mes chaînes seront brisées, et je m'en vais au repos. »

Le troisième jour étant venu, il ôta les chaînes dont il était chargé et se prosterna en terre. Après avoir prié long-temps avec larmes, il se coucha sur une planche, étendit ses jambes, leva les yeux au ciel, et en rendant grâces à Dieu, lui remit son esprit. Aussitôt les vers qui dévoraient ses membres disparurent, et l'évêque Austadius étant arrivé, inhuma le bienheureux corps avec beaucoup de soin.

Dans le même temps [1] mourut à Angoulême le reclus Eparchius (S. Cibar), homme d'une éclatante sainteté et par qui Dieu fit de grands prodiges. Il était natif de Périgueux. Lorsqu'il eut embrassé la vie religieuse, il fut fait clerc et vint aux environs d'Angoulême, où il se bâtit une cellule. Il y rassembla un petit nombre de moines et se livrait avec eux à une prière continuelle. Si on lui apportait de l'or ou de l'argent, il l'employait à soulager les pauvres ou à racheter les captifs. Tant qu'il vécut, on ne fit jamais cuire de pain dans son monastère, mais les personnes pieuses en apportaient pour lui et pour ses moines quand ils en avaient besoin. Avec les offrandes qu'il recevait, il racheta une grande multitude de captifs, guérit par le signe de la croix beaucoup de maladies contagieuses, et très souvent les juges furent obligés de lui accorder la grâce même des coupables, tant sa douceur avait sur eux d'empire. Son langage était si doux qu'il était impossible de lui refuser ce qu'il demandait.

Un jour on avait condamné à être pendu un homme qui avait été convaincu de vol et que les habitants du pays accusaient de beaucoup d'autres crimes. Eparchius ayant appris qu'on le conduisait au supplice, envoya un de ses moines demander au comte d'accorder la vie à ce malheureux. Mais comme le peuple se mit à pousser des cris et à dire que s'il était relâché, ni le pays ni le juge ne s'en trouveraient bien, il fut exécuté. On l'étendit par terre, et après l'avoir frappé à coups de verges et de bâtons, on le suspendit au gibet. Le moine revint fort triste rendre cette réponse à son abbé. « Retourne, lui dit le saint, et tu resteras un peu éloigné les yeux fixés sur la potence. Sache que celui qui m'a été refusé par l'homme, me sera donné par Dieu. Quand tu verras tomber le coupable de son gibet, cours à lui et amène-le au monastère. Le moine partit et Eparchius se mit en prières. Il y resta jusqu'au moment où le pendu tomba à terre. Le moine l'ayant vu tomber courut à lui, le trouva sans aucun mal et l'amena à son abbé. Celui-ci, rendant grâces à Dieu, envoya chercher le comte et lui dit : « Fils bien-aimé, tu avais coutume de

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 8.

m'écouter volontiers; pourquoi aujourd'hui m'as-tu refusé cet homme dont je te demandais la vie? — Saint prêtre, lui répondit celui-ci, je t'aurais encore obéi comme toujours, mais le peuple s'est soulevé et je n'ai pu faire autrement, dans la crainte qu'il ne se révoltât contre moi. — Tu ne m'as pas écouté, continua Eparchius, eh bien, Dieu m'a écouté, lui, et il a rendu la vie à celui que tu as envoyé à la mort; le voici plein de vie en ta présence. »

J'ai appris ce fait, dit Grégoire de Tours, de la bouche même du comte à qui la chose est arrivée.

Il n'était pas rare de rencontrer alors, dans l'Église Gallo-Franke, de ces hommes extraordinaires, reclus ou solitaires, isolés au fond des bois, enfermés en des tours ou des cellules d'où ils ne pouvaient sortir, poussant jusqu'à l'héroïsme la pratique des conseils évangéliques. Depuis long-temps, ces héros de la pénitence sont taxés de folie par ceux qui mettent leur bonheur dans la jouissance des biens fragiles et passagers du monde. A leur point de vue, ils ont parfaitement raison. Les reclus et les solitaires, les moines, les vierges et les martyrs, sont des fous comme les apôtres de J.-C. qui se glorifiaient d'être atteints de cette folie sublime qui est la folie de la Croix, et qui est plus sage que la sagesse du monde. Glorieuse folie, qui les a fait pousser jusqu'à l'excès l'amour de Dieu et de la vertu! Plût au ciel qu'il y eût en ce monde un plus grand nombre de ces héroïques insensés [1]!

Un reclus non moins célèbre que les saints Hospitius et Eparchius était le saint prêtre Sénoch qui établit sa demeure auprès de Tours, dans les ruines d'un oratoire de saint Martin. Il marchait toujours nu-pieds et portait une chaîne de fer aux pieds, aux mains et au cou. Saint Léobard vivait dans le même temps au territoire de Tours. Il s'était enfermé dans une cellule de Marmoutiers et consacrait tout le temps qu'il ne donnait pas à la prière à tailler des pierres dans le roc, à faire du parchemin ou à transcrire des livres. Il était venu d'Arvernie où florissait un autre reclus nommé Caluppa. Cet homme admirable avait d'abord été moine au monastère de Melet, et ses austérités l'avaient tellement affaibli qu'il ne pouvait, comme les autres, travailler des mains. Le prévôt du monastère lui disait à cause de cela les paroles les plus dures, et lui répétait souvent : « Un

[1] M. Guizot (Hist. de la Civil. en France, 14.e leçon.) traite fort mal les reclus et les anachorètes; il s'est permis les expressions les plus inconvenantes pour les caractériser. Il eût dû laisser cela aux vétérans de la vieille école.

moine qui ne travaille pas, ne doit pas manger. Caluppa résolut de se soustraire à ces reproches continuels et se retira dans le creux d'un rocher. Il n'y vécut que d'un peu de pain qu'on lui envoyait du monastère et de l'eau qui dégouttait de la voûte de sa grotte. Il y eut beaucoup à souffrir, et très souvent, lorsqu'il était en prière, des serpents lui tombaient sur la tête et s'entortillaient autour de son cou. Ses souffrances et ses mortifications lui méritèrent le don des miracles, la vénération des peuples et la gloire éternelle [1].

Un pieux solitaire illustrait l'Arvernie en même temps que le reclus Caluppa : c'était Emilianus, qui eut la gloire de convertir saint Brakhion.

Ce saint fut d'abord esclave de Sighivald, duc d'Arvernie, qui l'avait amené de Thuringe. Or Sighivald était un grand chasseur et il appréciait beaucoup l'adresse de Brakhion, qui était toujours le compagnon de ses courses à travers les immenses forêts d'Arvernie.

Un jour que Brakhion, poursuivant avec ardeur un sanglier, s'était enfoncé au plus épais d'un bois, il vit tout-à-coup ses chiens s'arrêter et rester immobiles. Étonné, il s'avance et aperçoit le sanglier aux pieds d'un saint ermite assis à la porte d'une hutte de feuillage. « Mon fils, dit Emilianus au jeune chasseur, vous me semblez bien paré et peut-être cherchez-vous à plaire moins à Dieu qu'aux hommes. Voudriez-vous toujours servir un maître dont la puissance est si fragile? Croyez-moi, il vaut bien mieux servir celui qui a dit : *Mon joug est doux et mon fardeau est léger*, celui qui donne la vie éternelle pour récompense à ceux qui le servent. »

De retour à la maison de Sighivald, Brakhion n'oublia pas les paroles du solitaire. Il comprit la nécessité de la science du salut, et lorsqu'il voyait arriver chez son maître des abbés ou des clercs, il courait à eux et les priait de l'instruire. Sighivald ayant été tué, Brakhion s'en alla trouver Emilianus, vécut avec lui jusqu'à sa mort et hérita de sa pauvre cellule et de ses vertus.

Sa réputation de sainteté lui attira des disciples; il leur bâtit un monastère, et Ranikhilde, fille de Sighivald, lui donna les terres qui lui appartenaient autour de sa cellule [2].

Porancius (vulgairement S. Pourçain) édifiait aussi alors l'Arvernie. D'abord esclave d'un Frank qui le traitait avec cruauté, ce saint homme avait coutume de s'enfuir au monastère de Mirandes pour

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 7-9; De Vit. PP., c. 16, 20, 11.

[2] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 12.

échapper aux brutalités de son maître. Le Frank y accourait après lui, et le bon abbé du monastère trouvait ordinairement moyen d'apaiser l'orage. Il en fut cependant une fois la victime, et le Frank, plus furieux encore qu'à l'ordinaire contre son esclave fugitif, déchargea toute sa bile sur l'abbé et vomit contre lui les plus grossières injures. A l'instant même il devint aveugle. Ce fut pour lui une faveur de la divine miséricorde, car, rentrant aussitôt en lui-même, il se jeta aux pieds de l'abbé pour lui demander pardon. Celui-ci, qui connaissait la vertu de Porancius, lui ordonna d'imposer les mains sur les yeux de son maître, qui recouvra aussitôt la vue. Porancius reçut en récompense sa liberté, mais il la consacra au Seigneur dans le monastère même de Mirandes. Il en devint abbé, et ses vertus et ses miracles lui attirèrent une foule d'admirateurs qui se fixèrent auprès de lui et y formèrent une ville.

Nous voyons, à cette époque, un grand nombre de villes et de villages se former, comme celle de saint Pourçain, autour d'un monastère ou de l'humble cellule d'un ermite. Les peuples se croyaient là mieux à l'abri, et de la colère céleste et des vexations des hommes puissants qui abusaient si facilement de leur pouvoir dans ces temps où la force était à-peu-près le seul droit. Ils y venaient admirer des prodiges de sainteté, et chercher la guérison de leurs souffrances; ils y apprenaient en même temps à aimer le travail, dont les moines leur donnaient l'exemple, et à pratiquer toutes ces vertus chrétiennes principes du perfectionnement social comme du perfectionnement individuel.

C'est ainsi que se formèrent un nombre considérable de localités plus ou moins importantes, entre autres Saint-Seine, Saint-Léonard-le-Noblet, Saint-Calais, Saint-Dié, Saint-Junien, Saint-Lié, Selles [1], au diocèse de Blois, qui se forma autour de la cellule de saint Eusice. Ce saint homme menait depuis assez long-temps la vie érémitique dans un lieu sauvage situé sur les bords du Cher, lorsqu'il reçut la visite de Hildebert. Le roi frank se rendait au royaume des Wisigoths pour délivrer sa sœur Hlothilde, et il espérait que les prières du saint ermite attireraient la bénédiction de Dieu sur ses armes. Comme il lui offrait cinquante pièces d'or, « Pourquoi m'offrez-vous cet argent? lui dit Eusice, donnez-le plutôt à d'autres qui en feront des aumônes. L'argent n'est point

[1] Beaucoup de localités tirent leur nom de *cella*, selle ou celle, monastère; ou de *cellula*, cellule ou petite celle.

à mon usage, et je me contente de prier le Seigneur pour qu'il me pardonne mes péchés. Allez, ajouta-t-il, vous gagnerez la victoire. » Le saint homme avait bien prophétisé : Hildebert fut victorieux, et remplaça par un monastère et une belle église l'humble *celle* de saint Eusice [1].

Ce fut saint Dié qui fit connaître la retraite de saint Eusice au roi Hildebert [2]. Il avait été lui-même visité par Hlodowig, lorsque ce roi, après avoir vaincu les Wisigoths, revenait de Tours à Paris. Ce fut avec les libéralités de ce prince que saint Dié bâtit sur la rive gauche de la Loire, à quelque distance de Blois, le monastère autour duquel se forma la petite ville qui porte son nom.

Saint Dié était originaire du diocèse de Bourges, et avait été élevé au monastère de saint Phaletrus (S. Phalier). C'est aussi de ce pays que sortit saint Patrocle [3], homme d'une admirable sainteté et d'une grande abstinence. Il ne buvait ni vin ni bière, ni rien de ce qui peut enivrer, mais seulement de l'eau un peu adoucie de miel. Du pain trempé dans de l'eau salée faisait toute sa nourriture. Il était assidu à la prière, et lorsqu'il l'interrompait un peu, il lisait ou écrivait. Il avait toujours sur la chair un cilice. Dans sa jeunesse, il gardait les troupeaux de son père ; mais une raillerie de son frère qui étudiait, le décida à aller à l'école, où il fit en peu de temps de si grands progrès, qu'il entra à l'école du palais de Hildebert. Après la mort de son père, il revint dans sa patrie, où sa mère voulut le marier. « J'ai un autre projet », dit-il à sa mère, et, sans lui en dire davantage, il vint à Bourges demander la tonsure à l'évêque Arcadius. Il fut reçu à l'école épiscopale, et, quelque temps après, ordonné diacre. Comme Patrocle, par amour de l'abstinence, ne venait point à la table commune des clercs, l'archidiacre lui dit avec aigreur qu'il devait vivre comme les autres, ou s'en aller ailleurs. Le pieux clerc quitta donc l'école épiscopale et se retira au village de Néris, où il bâtit un oratoire en l'honneur de saint Martin, et se mit à faire l'école aux petits enfants. Ses vertus jetèrent malgré lui beaucoup d'éclat ; il en fut effrayé, et partit un jour n'emportant qu'une bêche et une hache, et se retira au fond d'une forêt.

Il lui vint des disciples ; mais il fonda pour eux le monastère de

[1] Vit. S. Eusit.; apud Labbe Biblioth. — Greg. Tur., De Glor. Confess., c. 82.

[2] Vit. S. Deodat,; apud Bolland., 24 april.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 10 ; De Vit. PP., c. 9.

Colombières, où il établit un abbé; pour lui, il vécut seul dans sa cellule, qu'il habita pendant dix-huit ans. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, célèbre par ses miracles.

Saint Ursus (S. Ours) édifiait le diocèse de Bourges en même temps que saint Patrocle. Il était originaire de Cahors [1], et après avoir établi plusieurs monastères dans le diocèse de Bourges, il passa dans celui de Tours, fonda à Senevière un monastère qu'il laissa à saint Lubais, et se retira à Loches, où il en fonda un autre dans lequel il mourut plein de jours et de vertus.

Le diocèse de Limoges possédait aussi un grand nombre de monastères et d'anachorètes. Outre saint Iriez, dont nous avons parlé, mentionnons saint Léonard [2], dont la célébrité atteste les miracles et les vertus; saint Valleri, qui vint de Germanie à Limoges par dévotion pour saint Martial; enfin saint Junien, qu'il faut distinguer d'un autre saint du même nom qui vivait au diocèse de Poitiers.

Ce dernier [3] avait mérité l'affection de sainte Radegonde, et ils s'envoyaient mutuellement des instruments de pénitence, comme témoignage de la sainte amitié qui les unissait. Sainte Radegonde ayant une fois envoyé à saint Junien un cilice qu'elle avait fait elle-même, celui-ci lui fit présent d'une chaîne de fer, qu'elle mit sur-le-champ autour de son corps.

Avant saint Junien, saint Fridolin [4] avait édifié le diocèse de Poitiers. Il était venu d'Irlande, et après avoir été quelque temps abbé du monastère de saint Hilaire, il passa en Austrasie, et fonda un grand nombre de monastères sur les bords du Rhin.

Saint Paternus [5] quitta le diocèse de Poitiers à-peu-près dans le même temps que saint Fridolin. Il avait été élevé au monastère d'Ansion ou Ennesion; mais, dans le désir de faire de plus grands progrès dans la perfection, il abandonna sa famille et sa patrie, et se

[1] Vit. S. Ursi; apud Bolland., 28 jul. — Greg. Tur., De Vit. PP., c. 18.

[2] *V.* Hagiog., 6 novemb. — On reconnaît plusieurs saints du nom de Léonard : saint Léonard du Limousin, dont nous parlons et qui fut, dit-on, d'abord moine à Mici; saint Léonard de Dunois, qui aurait été aussi moine de Mici, avant de se réfugier dans un ermitage du pays de Châteaudun; saint Léonard de Corbigny, et plusieurs moines ou anachorètes de ce nom. Leurs Vies ne sont pas à l'abri de la critique, et celle de saint Léonard du Limousin, qui fut composée de son temps, a été falsifiée par la suite.

[3] Bolland., 13 aug.

[4] *Ibid.*, 6 mart.

[5] Fortunat., Vit. S. Patern.; apud Bolland., 15 april.

retira au diocèse de Coutances. Il n'était accompagné que d'un seul moine, nommé Scobilion, et n'avait emporté avec lui qu'un psautier. Il parcourut, non-seulement le diocèse de Coutances, mais ceux du Mans, de Bourges, d'Avranches et de Rennes. Il établissait partout des monastères et prêchait l'Évangile aux idolâtres, encore assez nombreux dans les villages de ces contrées. Sa parole avait cette autorité puissante que donne toujours la sainteté. Un peu de pain et de légumes assaisonnés au sel faisait toute sa nourriture; il ne buvait que de l'eau, couchait sur la terre nue, et portait toujours sur la chair un rude cilice. Émerveillé de tant de zèle et de vertus, Leonianus, évêque de Coutances, conféra à Paternus la dignité sacerdotale. Le saint n'en fut ni moins humble ni moins austère, et il continua sa vie toute apostolique jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, qu'il fut élevé sur le siége d'Avranches. Paternus, dans l'épiscopat, fut toujours moine et apôtre; il prit part aux travaux législatifs des évêques et gouverna son église pendant treize ans.

Saint Vigor [1], évêque de Bayeux, était, comme saint Paternus, un apôtre zélé et un ardent propagateur des institutions monastiques. Comme son maître, saint Waast d'Arras, et comme tous les grands évêques, il les regardait comme un des moyens les plus puissants pour cultiver parmi les peuples la semence évangélique. Le monastère de Cérisi est le plus célèbre de ceux que fonda le saint évêque de Bayeux.

Cette Église eut la gloire de donner à l'état monastique le célèbre saint Markulf, plus connu sous le nom de Marcou [2]. Après avoir passé à Bayeux les premières années de sa vie dans la piété, il entra à l'école cléricale de saint Possessor, évêque de Coutances. Il y passa par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, et lorsqu'il fut élevé au sacerdoce, Possessor le chargea de parcourir son diocèse, pour y prêcher l'Évangile et ranimer la ferveur des fidèles.

Marcou ne borna pas au diocèse de Coutances ses courses apostoliques ; il évangélisa les diocèses voisins, et passa même dans la Grande-Bretagne.

Avant de partir, il était allé trouver Hildebert, et en avait obtenu la terre de Nanteuil pour y établir une colonie monastique. A son retour, il la trouva bien augmentée. Hildebert et Ultrogothe, son

[1] V. Hagiog., 1 novemb.

[2] Vit. S. Marculf.; apud Bolland., 1 maii.

épouse, pourvurent à la subsistance de ses disciples. Marcou termina sa vie dans son monastère de Nanteuil. Saint Lô, successeur de saint Possessor sur le siége de Coutances, le vint visiter pendant sa dernière maladie et fit ses funérailles.

Ébrulf[1], dont le nom populaire est saint Évroul, naquit, comme saint Marçou, au diocèse de Bayeux. Il fut élevé au palais de Hildebert, où il exerça une charge importante. Mais au milieu des grandeurs, et dans les liens du mariage, il avait trouvé moyen de créer en son cœur une solitude où ne pouvait arriver le bruit du monde. Quand il était seul, il lisait et méditait les Saintes-Écritures ou les ouvrages des anciens Pères. Il y puisa un dégoût inexprimable du siècle, et communiqua à son épouse le projet qu'il avait formé de l'abandonner entièrement. La pieuse femme partageait les sentiments de son mari, et se retira dans une communauté de religieuses pour lui rendre toute sa liberté.

Évroul vendit alors ses biens, en distribua le prix aux pauvres, suivant le conseil de l'Évangile, et se retira avec trois compagnons dans la forêt d'Uticum[2]. Il y convertit plusieurs voleurs qui y faisaient leur demeure et qui devinrent ses premiers disciples. Le bruit de ses vertus et de ses miracles lui attira depuis un nombre considérable de disciples. Il y eut jusqu'à quinze cents cellules autour de la sienne, et il fonda en outre quinze monastères.

Avant de se retirer dans la forêt d'Uticum, Evroul avait passé quelque temps au monastère des Deux-Jumeaux à Bayeux, sa patrie. Ce monastère venait d'être fondé par saint Martin de Vertou et avait reçu son nom de deux jumeaux qui lui avaient donné leur patrimoine et qui s'y étaient consacrés à Dieu.

Martin, après avoir été élevé à l'école épiscopale de Nantes, sa patrie, fut fait diacre par Félix qui en était évêque. Après avoir évangélisé les habitants de la petite ville de Herbadille[3], il se mit en route afin de visiter les tombeaux des martyrs les plus illustres et les plus célèbres monastères. De retour en Armorike, il se retira dans la forêt de Vertave ou Vertou. Il vit bientôt accourir à lui des disciples auxquels il donna une règle tirée des anciens Pères et qu'il apporta d'Italie[4]. Il fonda depuis plusieurs autres monastères.

[1] Hagiog., 29 decemb.

[2] Nommée depuis forêt d'Ouche.

[3] On prétend que cette ville fut engloutie, et qu'à sa place il se forma le lac qui existe près de Herbauges.

[4] Ce qui a fait penser que c'était celle de saint Benoît.

L'Armorike possédait dans le même temps saint Friard, saint Secondel et un grand nombre de moines et d'apôtres illustres qui lui étaient venus de Bretagne.

Dès le milieu du v.e siècle, un grand nombre de Bretons, fuyant devant les Saxons et les Angles, traversèrent l'Océan [1] pour aller retrouver dans la Gaule un des pays que leurs aïeux avaient peuplés en même temps que la Bretagne, et où vivaient encore des hommes issus de leur race et parlant leur langage.

De nombreux vaisseaux de fugitifs Bretons abordèrent successivement à la pointe la plus occidentale de l'Armorike, dans les cantons qui, sous les Romains et même avant eux, avaient été appelés territoires des Osismiens et des Venètes. D'accord avec les anciens habitants qui reconnaissaient en eux des frères d'origine, les nouveaux venus se répandirent sur toute la côte septentrionale jusqu'à la petite rivière qu'on nomme Coësnon, et vers le sud, jusqu'au territoire de la cité des Venètes, aujourd'hui Vannes.

Ils avaient avec eux leur comtes. Des moines et des évêques régionnaires s'attachèrent à leur fortune. Parmi eux, on distinguait Sampson (S. Samson), qui avait été revêtu du caractère épiscopal par saint Dubrice, évêque de Coerléon. Il avait été élevé au célèbre monastère de Lann-Carvann, sous l'abbé Iltut qui avait reçu lui-même les leçons du grand évêque d'Auxerre, saint Germain.

Sampson était accompagné de Maklor (S. Magloire) et de Makliaw (S. Malo), ses parents. Maklor n'était que diacre et Makliaw était prêtre. Ils parcoururent la partie de l'Armorique habitée par les Bretons, annonçant l'Évangile aux indigènes, dont un assez grand nombre étaient encore païens, et établirent de nombreux monastères. Makliaw se fixa à Aleth [2] dont il fut fait évêque. Sampson fonda le monastère de Dol où il fit sa demeure [3] et celui de Kerfunt où il mit Maklor. Quelque temps après il le fit prêtre, afin qu'il pût lui succéder dans la dignité épiscopale. Mais après avoir

[1] Aug. Thierry, Hist. de la Conq. d'Angleterre, t. I, p. 20.

[2] Auprès d'Aleth était une petite île où un Breton, nommé Aaron, avait fondé un monastère. Jean de la Grille, évêque d'Aleth, transféra en 1141 son siége dans cette île, où se forma la ville de Saint-Malo.

[3] Dol devint ainsi un siége épiscopal, et comme saint Samson était en quelque sorte le chef de la mission bretonne, ses successeurs, les évêques de Dol, prétendirent être métropolitains de la Bretagne : l'évêque métropolitain de Tours réclama, ce qui donna lieu à des discussions qui ne furent terminées qu'en 1199, par Innocent III, qui donna raison à l'évêque de Tours.

gouverné quelque temps le monastère de Dol, Maklor établit à sa place Budok et mena la vie érémitique.

Sampson était encore accompagné, à son arrivée dans l'Armorique, de deux moines ses parents, Pol et Mévenn (S. Méen). Le premier se fixa au territoire des Osismiens. Withur, comte des Bretons de ce pays, le fit ordonner évêque de leur ville qui prit le nom du saint apôtre. Mévenn obtint du comte Kadwon une terre sur la rivière de Meu, où il fonda un monastère.

Outre saint Sampson, trois autres évêques régionnaires étaient venus de Bretagne en Armorike accompagnés de plusieurs moines. C'étaient Leonor (S. Lunaire), qui établit un monastère entre les rivières de Rance et d'Arguenon; Tugdual (S. Tugal) et Briok (S. Brieuc). Tugdual établit plusieurs monastères, entre autres celui de Trécor, qui devint le siége épiscopal de Tréguier. Briok avait connu saint Germain d'Auxerre et l'avait accompagné dans les Gaules. Il était retourné ensuite en Bretagne, d'où il revint en Armorike. Le comte Riwallon lui donna une terre dans laquelle il bâtit un monastère qui devint un siége épiscopal.

A ces grands apôtres, il faut joindre Winwaloë (S. Guinolé) qui naquit en Armorike d'une famille bretonne émigrée. Son père le mit dans sa jeunesse à l'école du monastère qu'un Breton nommé Budok avait établi dans l'île des Lauriers (île Verte). Winwaloë se distingua tellement par sa science et ses vertus, que Budok le mit à la tête de onze moines qu'il envoyait former un autre monastère. La pieuse colonie se fixa d'abord dans une île déserte à l'embouchure de la rivière d'Aven; mais des vents furieux rendaient cette île inhabitable. Ils la quittèrent au bout de trois ans et vinrent s'établir dans la vallée de Landevenec, où leur communauté devint très florissante.

Nous pourrions encore, parmi les Bretons, citer bien des moines illustres; mais outre que leurs vies n'ont pas tous les caractères d'authenticité qu'on pourrait désirer, nous ne pourrions que nous répéter en traçant le tableau de leurs vertus. Tous étaient illustres par leur zèle apostolique, par leur abstinence et par la pratique parfaite des plus sublimes conseils de l'Évangile. Nous ne pouvons pas cependant passer sous silence le grand nom de Gildas [1],

[1] On peut consulter, sur les saints de la Bretagne, les Bollandistes ou les autres hagiographes. — D. Lobineau, Vies des Saints de Bretagne. — D. Morice, Hist. de Bretagne. — Sur saint Gildas, en particulier, l'Histoire littéraire de France par les Bénédictins, t. III. — Biblioth. Pp. (edit. Lugd.), t. VIII.

ce Jérémie qui laissa échapper de sa grotte de si plaintifs accents sur les malheurs de sa race et sur les vices des chefs et des prêtres qui les avaient causés.

Gildas avait reçu, comme Sampson et la plupart des missionnaires bretons, les leçons de l'abbé Iltut qui le fit élever au sacerdoce. Il parcourut l'Écosse sa patrie, la Bretagne et l'Irlande, prêchant de toutes parts la réforme des abus et la pénitence. Il passa ensuite en Italie, visita Rome et Ravenne et vint s'ensevelir dans une île sur la côte sauvage de Rhuis en Armorike.

Les malheurs de sa race, la désolation de sa patrie ravagée par les Anglo-Saxons, avaient pénétré son ame d'une amère douleur. Il chercha la cause de tant de calamités et la révéla avec une noble et courageuse indépendance.

Gildas, au commencement de son ouvrage, sent le besoin de protester que ce n'est point la haine qui l'a porté à écrire, mais l'amour de sa patrie qu'il voudrait sauver. Il ne veut que déplorer ces malheurs que tous les Bretons déplorent comme lui. Sans doute, continue-t-il, mon ouvrage ne plaira pas à tous. Ceux qui craignent Dieu le liront et verseront des larmes avec moi. Les mauvais chrétiens s'en offenseront, mais leur haine ne m'empêchera pas de dire la vérité. L'amour de la vérité doit être plus fort encore que l'amour de la patrie.

Après ce préambule, Gildas fait le tableau des malheurs de la Bretagne et en trouve la cause dans la corruption des mœurs de ses habitants. Il s'adresse ensuite directement aux chefs qui gouvernaient les diverses tribus des Bretons et leur reproche leurs crimes avec une liberté et une véhémence qui rappelle les écrits prophétiques.

Dans la seconde partie de son ouvrage, Gildas reproche au clergé ses vices avec la même vigueur.

Le savant solitaire de Rhuis vit bientôt accourir de toutes parts des fidèles avides de ses conseils. Il céda aux instances continuelles qu'on lui fit d'établir un monastère sur la côte. Mais lorsqu'il vit sa communauté nombreuse et florissante, il la quitta pour reprendre la vie érémitique qui convenait mieux à son caractère et à son amour passionné pour la perfection. Il mourut vers la fin du VI.e siècle et il est honoré comme saint [1].

[1] M. Aug. Thierry (Hist. de la Conq. d'Angleterre, t. I, p. 47 et suiv., 2.e édit.) fait des remarques assez singulières, à propos des apôtres bretons qui vinrent

A tous les reclus, solitaires ou cénobites dont nous avons parlé, nous pourrions en ajouter un grand nombre d'autres, tels que saint Thiou et saint Basle, saint Victor d'Archies, saint Léonard de Dunois, et mille autres dont les noms ont été conservés par les martyrologes et les légendaires; mais leurs Vies, outre qu'elles sont peu certaines, ne présenteraient pas un grand intérêt historique. Nous terminerons ce tableau des progrès étonnants de l'état monastique par l'abrégé de la Vie de saint Laumer [1] et de saint Lifard [2], dont les biographies, à-peu-près contemporaines, offrent de l'intérêt.

Laumer était originaire du territoire de Chartres. Dans son enfance, il garda les troupeaux de son père, et avant même de con-

en Armorike : 1.° Il affecte de faire remarquer qu'ils étaient bien reçus parce qu'ils ne demandaient rien, ce qui ferait penser que les autres apôtres chrétiens étaient beaucoup moins désintéressés, M. Thierry ne prouve point ce fait, et toute l'histoire le dément. 2.° M. Thierry prétend que les émigrés bretons firent bande à part et n'eurent point de rapport avec le clergé indigène et les autres évêques gaulois. Les légendes nous les montrent, au contraire, en rapports continuels avec les évêques, avec les rois franks, et en particulier Hildebert, qui les aida à bâtir leurs monastères et en fit ordonner quelques-uns évêques. Plusieurs de ces légendes n'ont pas, il est vrai, une grande autorité; cependant aucun monument historique ne les contredit sur ce point. M. Thierry avait sans doute oublié que, parmi les souscriptions du 2.° concile de Paris, on voit celle de saint Samson, chef de la mission bretonne, quand il dit que les évêques bretons n'assistaient pas aux conciles convoqués par les rois franks. 3.° M. Thierry prétend que la hiérarchie, parmi les Bretons, était vague, mobile, au gré de la volonté populaire. C'est ainsi qu'il interprète la coutume où on était dans l'Église bretonne de donner la dignité épiscopale à certains abbés, et d'en faire des évêques sans siége, ou régionnaires, qu'on peut comparer aux anciens *évêques des nations*, ou aux nouveaux *évêques in partibus*. Ces évêques-abbés se donnaient des successeurs revêtus de leur dignité. C'était un point de pure discipline, sur lequel différaient les Églises bretonne et gauloise. M. Thierry doit savoir que la discipline étant purement ecclésiastique, peut et doit varier suivant les temps et les pays. C'est cependant sur de semblables variétés qu'il a basé son idée de la différence de christianisme qui existait, suivant lui, entre les Bretons et les Gaulois. Le 2.° concile de Tours, can. 9, s'éleva contre la coutume que les émigrés bretons voulaient établir dans l'Armorike. Cependant les nouveaux siéges furent approuvés, et ce ne fut qu'une question de pure juridiction ecclésiastique qui s'éleva entre l'évêque de Tours et celui de Dol.

[1] On possède deux Vies de saint Laumer : l'une, composée aussitôt après sa mort, par un de ses disciples; D. Mabillon l'a éditée dans son recueil, *Act. SS. ord. S. Bened.*; l'autre, faite assez long-temps après sur la première, a été donnée par Bolland., 10 jan.

[2] Apud Bolland., 3 jun.

naître parfaitement la loi divine, il l'observait par un heureux instinct, et se distinguait par son amour pour les pauvres. Son éducation fut confiée à un saint prêtre nommé Chérémir, très célèbre à Chartres par sa piété, et qui déposa en même temps dans son intelligence le germe de la science, et dans son cœur celui de la vertu. Laumer passa, de la maison de Chérémir, à l'école épiscopale, et fut élevé au sacerdoce. Il était si bon pour tous ses frères, que l'évêque le nomma économe de l'école cléricale.

Quelques années après son ordination, Laumer mit à exécution le projet qu'il avait conçu, dans son enfance, de mener la vie érémitique. Une nuit, tandis que les clercs dormaient, il se leva, et, le bâton du voyageur à la main, se dirigea du côté de la solitude, objet de ses désirs. Il gagna une forêt du Perche, et s'y construisit une pauvre hutte.

Des voleurs qui se cachaient en cette forêt, ayant remarqué cette demeure, s'imaginèrent que le solitaire devait avoir de l'argent, et résolurent de le venir attaquer pendant la nuit; mais, jusqu'au matin, ils errèrent autour de la cellule sans pouvoir la trouver. Dès qu'il fit jour, ils la virent tout près, et connurent qu'ils avaient été aveuglés par Dieu; ils vinrent sur-le-champ se jeter aux pieds de Laumer, qui leur dit. « Eh! mes frères, que voulez-vous? Qu'est-ce qui vous amène au fond de ce bois? » Les voleurs lui racontèrent leur aventure, et il ajouta : « Je connaissais bien votre projet, mes enfants; que le Seigneur vous pardonne : retirez-vous en paix et ne péchez plus. Cessez vos brigandages et vos rapines, afin que vous puissiez trouver miséricorde auprès du Seigneur. Quant à moi, soyez bien sûrs que je n'ai pas d'argent; toute ma fortune, c'est J.-C. »

L'aventure arrivée au pieux solitaire le fit connaître : on accourut à lui, et plusieurs même se construisirent des huttes autour de la sienne. Telle fut l'origine du monastère appelé Cellomer (celle de Laumer). Mais les fréquents miracles de Laumer lui attirèrent trop de visiteurs, et il quitta ce monastère avec quelques-uns de ses disciples. Un homme riche et puissant nommé Ragnosointh, ayant eu occasion de le voir, conçut pour lui une grande vénération, et lui donna la terre de Corbion pour s'y établir avec les disciples qui l'avaient suivi.

Laumer gouverna son monastère de Corbion jusqu'à une extrême vieillesse. Il était près de quitter le monde, lorsque Malehar, évêque de Chartres, le fit venir en cette cité pour jouir de ses pieux

entretiens et de ses exemples. Il y était depuis quelques jours seulement, lorsqu'il tomba malade. L'évêque accourut le visiter, et lui dit en pleurant : « Vénérable père, pourquoi m'abandonnes-tu? — Ne pleure pas, saint évêque, lui répondit Laumer : la mort est une loi que nous devons tous subir; je la vois venir sans crainte, car j'espère en la miséricorde divine. O Seigneur des vertus, dit-il ensuite, que vos tabernacles sont chers à mon cœur! O mon Roi! ô mon Dieu! mon ame se consume du désir de vous posséder! »

Laumer prédit ensuite les malheurs qui devaient tomber sur la cité de Chartres, et quitta ce monde pour aller recevoir la couronne due à ses mérites.

Le bienheureux Lifard ne fut pas, comme Laumer, possédé dès son enfance de l'amour de la solitude. Il entra dans le barreau à Orléans, s'y distingua par sa science des lois et sa probité. A l'âge de quarante ans, il demanda à entrer dans le clergé, et fut fait diacre; puis il se retira dans un lieu appelé Magdunum (Meun). C'était un ancien castrum ruiné par les Vandales; mais comme les habitants l'avaient abandonné, il était devenu tout-à-fait sauvage. Lifard y vécut d'abord avec un seul compagnon nommé Urbicius. Marcus, évêque d'Orléans, ayant été obligé de résider quelque temps à Cléri, entendit parler des vertus du solitaire, se rendit à sa cellule, l'ordonna prêtre, et lui fit bâtir un petit oratoire. La cellule de Lifard se changea en monastère, qu'il édifia de ses vertus, et dont il laissa le gouvernement à Urbicius.

Un très grand nombre des saints dont nous venons de retracer la vie furent aidés dans l'établissement de leurs monastères par Hildebert.

Ce roi comprit beaucoup mieux que les autres enfants de Hlodowig l'importance des travaux législatifs des évêques et des institutions monastiques pour le bien de la société : c'est une preuve de haute sagesse.

Sa femme Ultrogothe suivait ses exemples. On voit souvent leurs noms unis dans les récits des légendaires, et ils fondèrent de concert le célèbre monastère de Saint-Vincent, nommé depuis Saint-Germain-des-Prés. Voici à quelle occasion.

Hildebert, dit Grégoire de Tours [1], entra en Espagne avec Hloter, et tous deux ils entourèrent et assiégèrent avec leur armée la cité de Sarragosse. Mais les habitants se tournèrent vers Dieu avec une grande

[1] Greg., Tur. Hist., lib. 3, c. 29.

humilité, se revêtirent de cilices, s'abstinrent de boire et de manger, et se mirent à faire le tour des murs en chantant des psaumes et en portant la tunique du bienheureux martyr Vincent. Les femmes marchaient par-derrière en pleurant, enveloppées de longs manteaux, les cheveux épars et couverts de cendre; on eût vraiment dit qu'elles assistaient aux funérailles de leurs maris. La ville entière avait tellement mis sa confiance dans le Seigneur, qu'on pouvait bien comparer leur jeûne à celui des Ninivites, et tous les habitants ne croyaient avoir plus rien à faire, dans l'extrémité où ils étaient, que de fléchir par leurs prières la miséricorde divine. Les assiégeants, qui les voyaient tourner autour des murs, ne comprenaient rien à ce qu'ils faisaient, et croyaient qu'ils exerçaient quelque maléfice. Ayant donc pris un paysan du lieu, ils lui demandèrent ce qu'on faisait ainsi dans la ville. Il leur répondit : « Ils portent la tunique du bienheureux Vincent, et le prient de demander à Dieu qu'il ait pitié d'eux. »

Saisis d'une crainte respectueuse, les deux rois levèrent le siége, et Hildebert obtint [1] des habitants l'étole de saint Vincent. A son retour, il fit commencer une belle église pour y placer cette précieuse relique.

Cette église fut bâtie dans un faubourg de Paris, nommé Lucotitius [2], auprès des jardins où Hildebert aimait à cultiver des arbres fruitiers qu'il avait plantés lui-même. On donna à cette église la forme d'une croix, et elle fut ornée de colonnes de marbre. Les fenêtres étaient grandes et artistement travaillées; la voûte, en bois, était dorée et chargées de sculpture; les murailles étaient décorées de peintures qui tranchaient sur un fond d'or; le pavé était composé de morceaux de marbre de diverses couleurs, qui formaient des figures par leur assemblage symétrique; le toit était de cuivre doré, et avait l'éclat du feu quand le soleil dardait sur lui ses rayons. On ne pouvait regarder cette basilique sans être ébloui, et, comme elle semblait toute d'or, elle fut appelée Saint-Germain-le-Doré, car elle ne conserva pas long-temps son vocable de Saint-Vincent.

La description de cette basilique peut donner une idée de l'art chrétien au VI.e siècle; on y avait conservé évidemment les traditions du cinquième.

[1] Gest. rer. Franc.

[2] Vit. S. Droctov.; apud Bolland., 10 mart. — Fortunat., lib. 6, carm. 8; lib. 2, carm, 11.

Hildebert fit construire auprès de l'église un monastère, et chargea saint Germain d'y établir une communauté de moines[1]. Le saint évêque en fit venir de Saint-Symphorien, entre autres, Authaire et Droctovée, qui avaient été ses disciples.

Hildebert mourut deux jours avant la dédicace de la basilique de Saint-Vincent, qu'il sembla n'avoir bâtie que pour lui servir de tombeau. Saint Germain fit la dédicace le jour de Noël 558, et le roi fut inhumé le lendemain dans le chœur. Ultrogothe fut, dans la suite, ensevelie à côté de lui.

[1] Aimoin, liv. 2, c. 20.

LIVRE TROISIÈME.

(561—593)

I.

Les fils de Hloter. — Guntramn. — Haribert et ses criminelles amours. — Sighbert et Brunehilde. — Hilpérik et Galswinte. — Frédégonde fait mourir Galswinte et devient l'épouse de Hilpérik. — Guerre de Hilpérik et de Sighbert. — Lettre de saint Germain à Brunehilde pour détourner cette guerre. — Mort de saint Germain. — Sa prédiction à Sighbert. — Mort de Sighbert. — Brunehilde à Paris. — Elle est exilée à Rouen. — Mérowig, fils de Hilpérik, va à Rouen et épouse Brunehilde. — Frédégonde persécute Mérowig. — Il est ordonné prêtre et dirigé sur le monastère d'Anisole. — Il s'enfuit à la basilique de Tours. — L'évêque Grégoire. — Mérowig dans la basilique de Tours. — Il s'enfuit en Austrasie et n'y est pas reçu. — Il erre dans la Champagne et il est trahi. — Prætextatus, évêque de Rouen, est accusé de l'avoir protégé. — Concile de Paris (577) assemblé contre lui. — Son jugement. — Il est défendu courageusement par Grégoire de Tours. — Il est exilé. — Grégoire de Tours accusé. — Concile de Braine. — Grégoire est justifié. — Ses calomniateurs, Leudaste et Rikulf. — Le prêtre Rikulf protégé par Félix de Nantes. — Lettre de Grégoire à cet évêque.

561—580.

Des quatre fils de Hlodowig, Hloter de Soissons resta le dernier. Hlodoald, fils de Hlodomir, ne pensait qu'à mériter le royaume céleste; Hildebert était mort sans enfants, et Théodebert, fils de Théodorik, n'avait laissé qu'un fils, Théodebald, qui mourut jeune comme lui et sans postérité.

Hloter fut quelque temps roi de tous les Franks. Le cruel époux de Radegonde ne jouit pas long-temps de sa puissance. Il fut pris de la fièvre, dit Grégoire de Tours [1], et tomba bientôt dangereusement malade. Il comprit que sa mort était proche, et il disait : « Hélas ! que pensez-vous que soit ce Roi du ciel, qui fait mourir de si puissants rois? » Et il rendit l'esprit accablé d'un profond chagrin.

Ses quatre fils se partagèrent les royaumes des Franks. Hilpérik, aussi cruel que son père, eut son royaume de Soissons; le bon et pacifique Gunthramn, le royaume d'Orléans et de Burgundie; Sighbert, celui d'Austrasie; Haribert, le royaume de Paris.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 21, 22.

Ce roi sembla d'abord avoir hérité des vertus de Hildebert aussi bien que de son royaume. Il était doux, bienveillant et instruit; il parlait latin aussi bien que les Romains [1]. Il eût été un bon roi, si la volupté n'eût eu sur son cœur un trop fatal empire.

Il avait pris pour femme [2] Ingoberge, de qui il eut une fille qui fut ensuite mariée et conduite au pays de Kent [3]. Ingoberge avait à son service deux jeunes filles d'un pauvre homme, dont la première s'appelait Marcofève et portait l'habit religieux [4], l'autre s'appelait Méroflède. Le roi était très épris d'amour pour elles. Or leur père était ouvrier en laine. Ingoberge, jalouse de ce que le roi les aimait, donna secrètement à leur père de l'ouvrage à faire, croyant bien que le roi le voyant travailler ne voudrait pas s'abaisser jusqu'à aimer ses filles. Lorsqu'il fut au palais occupé à travailler les laines, Ingoberge appela son mari qui accourut bien vite croyant qu'elle voulait lui montrer quelque chose de nouveau. En voyant le pauvre ouvrier occupé de son travail, il comprit la pensée de son épouse, et sur-le-champ il la répudia pour épouser Méroflède. Il eut en même temps pour maîtresses la fille d'un berger nommée Théodhilde, et Marcofève sœur de Méroflède.

Les Pères du concile de Tours qui se tenait alors, sans craindre la disgrâce de Haribert, appuyèrent surtout, dans leurs décrets, sur la défense si souvent renouvelée, des mariages incestueux et des mariages de religieuses [5]. Ils citent sur ce point les autorités du pape Innocent, des conciles d'Arles, de Milan, d'Epaone et de la loi romaine, c'est-à-dire du code Théodosien. Ils voulaient sans doute faire comprendre à Haribert la gravité de son crime; mais leur zèle et leur science furent inutiles, et, à son retour du concile, saint Germain fut obligé d'excommunier le roi et sa maîtresse Marcofève, qui déshonorait l'habit religieux qu'elle portait.

Ils moururent l'un et l'autre peu de temps après.

Le partage de son royaume fut une première cause de dissensions entre ses frères, surtout entre Hilpérik et Sighbert. Il y en eut bien-

[1] Fortunat., lib. 6, c. 40.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 26.

[3] Elle s'appelait Berthe ou Eldeberge; elle épousa Ethelbert, roi de Kent et contribua puissamment à sa conversion.

[4] Il y avait donc des religieuses dans les maisons particulières, employées dans le monde comme d'autres filles.

[5] II Concil. Tur., can. 20, 21; apud Sirm., t. I, p. 329.

tôt une autre qui enfanta un des plus horribles drames que nous offre l'histoire.

Sighbert, dit Grégoire de Tours[1], envoya des ambassadeurs en Espagne, chargés de beaucoup de présents, pour demander en mariage Brunehilde, fille du roi Athanagild. C'était une jeune fille de manières élégantes, belle de figure, honnête et décente dans ses mœurs, de bon conseil et d'agréable conversation. Le roi son père consentit à l'accorder et l'envoya à Sighbert avec de grands trésors. Celui-ci, à son arrivée, rassembla les seigneurs, fit des réjouissances et la prit pour épouse avec très grande joie. Elle était soumise à la loi arienne, mais les prédications des prêtres et les exhortations du roi l'amenèrent à la foi catholique dans laquelle elle persévéra.

Sighbert était vertueux, il eût été un grand roi, si Hilpérik son frère ne l'eût forcé de passer sa trop courte vie au milieu des combats. Aussitôt qu'il fut roi, il rappela saint Nicetius de Trèves exilé par Hloter. Il ne voulait pas, lui écrivit-il, commencer son règne sans avoir l'amitié d'un saint évêque qui pouvait l'aider si efficacement par ses prières et ses conseils.

Hilpérik était un monstre d'immoralité et de cruauté. Il avait déjà plusieurs femmes[2] quand Sighbert épousa Brunehilde; mais, jaloux de la puissance que cette union apportait à son frère, il voulut en contracter une aussi avantageuse et demanda en mariage la sœur même de Brunehilde, l'infortunée Galswinte. Comme il promit de renvoyer ses autres femmes, Athanagild la lui accorda et l'envoya, comme Brunehilde, avec de grands trésors. Hilpérik aima d'abord sa nouvelle épouse, mais bientôt il revint à Frédégonde, qui avait été, avant son mariage, une de ses maîtresses. Galswinte délaissée, abreuvée de mépris, ne soupirait qu'après son retour au palais de son père. Elle offrait de s'en retourner et de laisser tous ses trésors. Hilpérik, qui craignait Athanagild et Sighbert, cherchait à l'apaiser; mais enfin il ordonna à un esclave de l'étrangler en secret, et on la trouva morte dans son lit.

Hilpérik fit mine de la pleurer, et quelques jours seulement après sa mort, il épousa Frédégonde. Le nom de cette femme rappelle la plus atroce cruauté. C'était la seule épouse digne de Hilpérik.

Brunehilde ne s'était pas fait illusion sur la mort de sa sœur. Elle

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 27.

[2] *Ibid.*, c. 28.

excita Sighbert à en tirer vengeance. Le roi d'Austrasie avait du reste à punir son frère des ravages qu'il avait commis dans son royaume pendant qu'il faisait la guerre aux Awares. Saint Germain, effrayé des malheurs qu'allaient attirer sur les peuples ces guerres intestines, entreprit de les prévenir et écrivit à Brunehilde la lettre suivante [1].

« A très douce, très excellente et très pieuse dame, la reine Brunehilde, fille de l'Église catholique, Germanus pécheur :

» La charité, qui aime la vérité et est prête à tout souffrir, me donne la hardiesse de vous exposer la douleur dont mon cœur est oppressé. Les premiers fidèles disaient avec les Apôtres : Voici le temps favorable, voici les jours de salut; mais nous, à la vue des temps malheureux où nous sommes, nous crions les larmes aux yeux : Voici les jours de tribulation et de calamités; malheur à nous, car nous avons péché !

» Si la douleur qui a saisi mon ame à la pensée des malheurs prêts à tomber sur nous, n'eut affaibli mon corps, je serais allé à vous, car, j'ose le dire, mon cœur ressent pour vous une bien vive affection. Et vous savez qu'on ne doit pas taire à ceux qu'on aime ce qui est de leur intérêt pour le temps et pour l'éternité. On doit leur en écrire, si on ne peut faire mieux.

» Serait-il vrai, comme on le dit, que vous exciteriez vous-même le très glorieux seigneur roi Sighbert à porter le ravage et la désolation dans notre province? Nous ne pouvons vraiment croire à ce bruit répandu dans le peuple. Ah! si Dieu m'eût écouté, il m'eût enlevé de ce monde et je n'aurais jamais été témoin de tant de calamités ! J'ai les yeux remplis de larmes en vous écrivant cette lettre; je gémis en voyant les rois et les peuples courir à leur perte, en se jetant dans les voies de l'iniquité. Je vous en supplie, considérez combien est triste la victoire qu'on remporte sur un frère, combien il est affreux de désoler sa famille et l'héritage de ses pères ! »

Radegonde unit sa douce voix à celle de Germain pour conjurer l'orage qui commençait à gronder. Elle redoubla ses jeûnes et ses prières pour désarmer la colère divine. Le bon roi de Burgundie, Gunthramn, engagea les évêques du quatrième concile de Paris à travailler à la réconciliation de ses deux frères, mais tout fut inutile. La mort déplorable de Galswinte parlait trop haut au cœur de Bru-

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 355.

nehilde, et le saint évêque de Paris ne mourut qu'après avoir été témoin des premiers malheurs qu'il redoutait.

Il avait environ quatre-vingts ans lorsqu'il s'en alla dans la gloire éternelle. La science, le zèle, l'éloquence vive et pénétrante de ce grand évêque, lui avaient acquis, dans toute l'Église Gallo-Franke, une réputation méritée. Sa piété surtout était admirable. Sa conversation [1] roulait toujours sur des sujets édifiants. Il sanctifiait ses voyages par le chant des psaumes et des hymnes. Il ne disait jamais l'office sans avoir la tête découverte, même lorsqu'il tombait de la pluie ou de la neige. Il se levait ordinairement pendant la nuit et allait chanter à l'église cinquante psaumes avant d'éveiller ses clercs pour l'office nocturne. Lorsqu'il était transi de froid, il allait se coucher afin que personne ne s'aperçût qu'il était depuis si long-temps à l'église. Souvent aussi il restait à l'église depuis la troisième heure de la nuit (neuf heures du soir) jusqu'au matin, tandis que ses clercs se succédaient pour chanter l'office tour-à-tour.

Hilpérik lui-même vénérait le grand évêque de Paris et lui fit cette épitaphe :

« Ci-gît Germain, le miroir de l'Église, la force de la patrie, l'autel des coupables; le père et le médecin, le pasteur et l'amour de son troupeau; illustre par sa vertu, sa foi, son éloquence, sa charité. Son corps est enfermé dans ce tombeau, mais son ame est dans la gloire céleste. Il n'a point subi la cruelle nécessité de la mort, car il vit, et la mort qui l'a ravi le craint et le vénère. »

Lorsque Sighbert, marchant contre son frère, traversait la cité de Paris, Germain lui avait dit [2] : « Si tu retournes à ton royaume et si tu n'as pas intention de tuer ton frère, tu vivras et tu seras victorieux; mais si tu poursuis ton dessein, tu mourras. Car c'est ainsi que Dieu a parlé par la bouche de Salomon : *Tu tomberas dans la fosse que tu auras creusée pour ton frère.* »

Sighbert méprisa les paroles prophétiques du saint évêque. Il dut s'en réjouir d'abord, car, arrivé au village de Vitry, l'armée de son frère accourut à lui, l'éleva sur le bouclier et le proclama roi. Mais pendant ce temps-là, Frédégonde trempait dans le poison deux poignards qu'elle remit à deux esclaves dévoués. Ceux-ci s'approchèrent de Sighbert sous quelque prétexte et le frappèrent chacun dans un des flancs. Il poussa un cri, tomba et peu de temps après rendit

[1] Fortunat., Vit. S. Germ.; apud Bolland., 28 maii.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 51.

l'esprit. Brunehilde n'eut que le temps de s'enfuir jusqu'à Paris, où elle s'enferma avec son jeune fils Hildebert, à peine âgé de cinq ans. Accablée sous le poids de sa douleur [1], elle ne savait ce qu'elle avait à faire. Le duc Gundobald, qui l'accompagnait, arracha son fils à la mort que lui eût certainement donnée Hilpérik, et l'emmena jusqu'en Austrasie, où il le fit proclamer roi.

Cependant Hilpérik arriva à Paris, et ayant dépouillé Brunehilde de ses trésors, il l'envoya en exil à Rouen.

Or le roi de Soissons avait eu de sa femme Andovère, que Frédégonde avait fait enfermer dans un monastère de la cité du Mans, trois fils nommés Théodebert, Mérowig et Hlodowig. Frédégonde étant devenue mère, avait juré la mort des trois enfants de son ancienne rivale.

Lorsque Hilpérik était à Paris, Mérowig s'était ému de compassion à la vue de Brunehilde si jeune encore et déjà si malheureuse. Ses regards compatissants n'échappèrent pas à la veuve de Sighbert; elle comprit qu'elle était aimée de Mérowig qui, comme elle, abhorrait Frédégonde. Quelque temps après, Hilpérik envoya Mérowig avec quelques troupes au territoire de Poitiers. Mais lui, oubliant les ordres de son père, passa à Tours les fêtes de Pâques, et puis, sous prétexte d'aller voir sa mère exilée au Mans, se rendit à Rouen pour épouser Brunehilde.

Cette cité avait alors pour évêque Prætextatus. Depuis le jour où Prætextatus avait levé Mérowig des fonts du baptême, il s'était regardé comme son père et il l'aimait d'une tendresse paternelle. Son amour le rendit faible et il bénit une union contraire aux lois de l'Église [2].

A la nouvelle du mariage de son fils avec l'ennemie de Frédégonde son épouse, Hilpérik courut à Rouen l'ame en proie à une amère douleur. Mérowig et Brunehilde apprenant qu'il avait l'intention de les séparer, se réfugièrent dans une basilique dédiée à saint Martin et construite en bois sur les murs de la cité. Le roi employa mille artifices pour les tirer de leur asile; mais voyant qu'il ne réussirait pas, il fit le serment solennel de ne les point séparer. Mérowig et Brunehilde, après ce serment, sortirent de la basilique, et Hilpérik les reçut avec tendresse, les embrassa et leur fit fête.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 1, 2, 3, 14.

[2] Mérowig ne pouvait se marier licitement à Brunehilde, parce qu'elle était la veuve de son oncle.

Peu de jours après, il retourna à Soissons, emmenant avec lui Mérowig.

Ils étaient encore à Rouen, lorsqu'une troupe de gens de la Champagne attaqua la ville de Soissons et en chassa Frédégonde et Hlodowig, fils du roi. Hilpérik marcha contre cette troupe, coucha à terre la plus grande partie de ces forts et vaillants hommes et mit le reste en fuite. C'était Godin, transfuge de l'armée de Sighbert, qui avait excité cette révolte; mais, à l'instigation sans doute de Frédégonde, le roi en accusa son fils Mérowig et commença à entrer en soupçon contre lui à cause de son mariage avec Brunehilde. Il lui ôta ses armes et le fit garder à vue jusqu'à ce qu'il eût définitivement statué sur son sort. Quelque temps après, il le fit tonsurer, ordonner prêtre et revêtir de l'habit ecclésiastique, puis l'envoya au monastère d'Anisle (Saint-Calais) pour y être instruit de la règle sacerdotale.

Il y avait alors dans la basilique de saint Martin, à Tours, un réfugié nommé Gunthramn Boson. C'était un intrigant sans bonne foi, qui n'avait pu trouver qu'en ce saint asile un abri contre la colère de Hilpérik. Quand il eut appris que Mérowig était conduit au monastère d'Anisle, il lui envoya le sous-diacre Rikulf pour lui conseiller secrètement de se réfugier aussi à la basilique de saint Martin. Mais pendant que Mérowig était en route pour Anisle, Gaïlen, le plus dévoué de ses serviteurs, vint à sa rencontre, tomba sur ceux qui le gardaient et le délivra. Mérowig se couvrit la tête pour cacher sa tonsure, et s'étant revêtu d'habits laïques, il s'enfuit en toute hâte à la basilique de saint Martin.

Grégoire était alors évêque de Tours depuis trois ans [1]. Il était né en Arvernie et avait reçu les noms de Georgius Florentius. L'un était le nom de son aïeul et l'autre celui de son père; ce ne fut qu'au moment où il monta sur le siége de Tours qu'il prit le nom de Gregorius, qui était celui de saint Grégoire, évêque de Langres, son bisaïeul. Sa famille était depuis long-temps distinguée par sa noblesse, ses dignités et sa fortune. Armentaria, sa mère, était de la famille de Vettius Epagatus, l'un des premiers et des plus illustres martyrs des Gaules, et son père Florentius était frère de saint Gallus, évêque d'Arvernie. Grégoire comptait encore entre ses parents saint Nicetius de Lyon, et tous les évêques de Tours, à l'exception de cinq, avaient été choisis dans sa famille.

[1] Grégoire fut évêque de Tours depuis l'an 573 jusqu'en 595. (Vit. S. Greg. Tur., auct. Odon. Clun. inter op. S. Greg. Tur., edit. Ruinart.)

Son père mourut peu de temps après sa naissance; mais sa mère, femme d'un mérite distingué, prit un soin particulier de l'éducation d'un fils dont la complexion délicate alarmait chaque jour sa tendresse. Il fut confié, dans son enfance, à saint Gallus son oncle. Saint Avitus, évêque d'Arvernie, l'ordonna diacre, et ce fut ainsi à l'école épiscopale d'Arvernie qu'il se forma à la science et à la vertu. Il y acquit des connaissances variées, mais il préférait les livres sacrés aux poètes profanes. « Je ne me suis point occupé, dit-il lui-même, de la fuite de Saturne, ni de la colère de Junon, ni des adultères de Jupiter. Je méprise toutes ces choses dont le règne est passé, et j'aime mieux m'occuper des choses divines et des miracles de l'Évangile. » Une grave maladie dont il fut atteint lui fit entreprendre un pélerinage au tombeau de saint Martin qui était vénéré d'une manière particulière dans toute l'Église Gallo-Franke. Le clergé, la noblesse et le peuple de Tours le prirent en grande estime pendant son séjour en leur cité et l'élurent évêque à la mort de saint Euphronius.

Grégoire était au palais de Sighbert lorsque les clercs de Tours y apportèrent le décret de son élection. Il refusa d'abord; mais il céda aux sollicitations de Sighbert et de Brunehilde qui se joignirent aux députés pour le presser de donner son consentement. Il fut sacré par Ægidius, évêque de Reims.

Fortunat apprit avec grande joie, dans sa retraite de Poitiers, l'élévation de Grégoire qu'il aimait tendrement, et il adressa un poème [1] aux habitants de Tours pour les féliciter de ce que la Providence leur donnait un si digne évêque. Il y prédit que Grégoire fera revivre Athanase et Hilaire, Grégoire de Nazianze et Ambroise, Martin, Augustin et Césaire. Le nom de Grégoire de Tours n'est pas indigne, en effet, de figurer parmi ceux des plus grands évêques.

Grégoire [2] célébrait la messe dans la basilique de saint Martin lorsque Mérowig, ayant trouvé la porte ouverte, y entra. Après la messe, Mérowig s'approchant de l'autel dit à l'évêque qu'il devait lui donner les eulogies. C'était le signe de la communion. Grégoire eut scrupule sans doute d'admettre dans sa communion celui qui reniait son sacerdoce, il refusa. Mérowig entra alors en fureur : « C'est une injustice, s'écriait-il, de me séparer de la communion sans avoir été jugé; » et il menaçait de se jeter l'épée à la main sur les

[1] Fortunat., Poem., lib. 10, c. 7.
[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 14.

fidèles qui étaient dans la basilique. Grégoire avait auprès de lui Ragnemod, évêque de Paris et successeur de saint Germain. Les deux évêques se consultèrent ensemble, et après avoir discuté canoniquement le cas où se trouvait le pauvre fugitif, ils s'accordèrent à lui donner les eulogies. D'ailleurs ils craignaient de l'exaspérer et d'être cause du meurtre de plusieurs fidèles. Leur décision attira bien des malheurs sur le pays de Tours.

Grégoire avait cependant pris la précaution d'envoyer à Hilpérik son diacre et Nicetius son neveu, pour lui apprendre la fuite de Mérowig; mais Frédégonde connaissait déjà et cette fuite et la conduite de Grégoire; aussi, en les voyant arriver : « Ce sont des espions, s'écria-t-elle, ils viennent observer ce que fait le roi afin de le rapporter à Mérowig. » Et aussitôt elle les fit conduire en exil après les avoir dépouillés de tout ce qu'ils avaient. Hilpérik envoya en même temps dire à Grégoire : « Chasse l'apostat de ta basilique, autrement je vais livrer tout le pays aux flammes. » L'évêque refusa et Hilpérik marcha sur Tours à la tête d'une armée.

Mérowig, apprenant les desseins de son père, songea à fuir en Austrasie vers Brunehilde, avec Gunthramn Boson : « A Dieu ne plaise, disait-il, que la basilique de mon seigneur Martin soit violée ou que le pays soit ravagé à cause de moi. » Il se disposait à partir, lorsque Frédégonde envoya à Gunthramn Boson un message secret pour lui dire : « Si tu peux faire sortir Mérowig de la basilique afin qu'on le tue, je te ferai un grand présent. » Frédégonde aimait Gunthramn Boson, parce qu'on l'avait accusé d'avoir tué Théodebert, le fils aîné d'Audovère. Pour la même raison, Hilpérik le détestait, mais Frédégonde était plus puissante que le roi. Gunthramn Boson avait toujours une trahison au service de ses amis. Croyant, d'après les paroles de Frédégonde, que les assassins n'étaient pas loin, il dit à Mérowig : « Pourquoi restons-nous ici comme des lâches, et sommes-nous assez imbéciles pour nous cacher ainsi dans cette basilique? Faisons venir des chevaux, prenons nos faucons et nos chiens et allons à la chasse respirer un peu le grand air. » Le traître ne parlait ainsi que pour le faire sortir de la sainte basilique. Mérowig s'y laissa prendre; mais quoique Frédégonde fût habile dans le crime, le coup manqua et personne ne fit de mal au prince malheureux.

Hilpérik étant arrivé sur le territoire de Tours, écrivit à saint Martin une lettre dans laquelle il le priait de lui dire s'il lui était permis ou non de tirer Gunthramn Boson de sa basilique. Le diacre

Baudégisil fut chargé de déposer cette lettre sur le tombeau du saint, et il eut grand soin de mettre à côté une feuille de papier blanc, afin que saint Martin pût y écrire sa réponse. Après l'avoir attendue trois jours inutilement, Baudégisil retourna vers Hilpérik.

Mérowig voulut, à son tour, consulter saint Martin sur le sort qui l'attendait. Il mit sur son tombeau trois livres, savoir : le Psautier, le Livre des Rois et l'Évangile, et passant toute la nuit en prières, il conjura le bienheureux confesseur de lui faire connaître l'avenir, et s'il serait roi [1]. Il passa trois jours dans le jeûne, les veilles et la prière; après quoi, s'approchant du saint tombeau, il ouvrit un des livres, qui était celui des Rois. Le premier verset de la page sur laquelle il tomba était celui-ci : « Parce que vous avez abandonné » le Seigneur votre Dieu pour suivre des dieux étrangers, et que » vous n'avez pas fait le bien en sa présence, le Seigneur votre Dieu » vous a livré entre les mains de vos ennemis. » Dans le livre des Psaumes, le premier verset qu'il dut lire était celui-ci : « A cause » de leur perfidie, vous les avez accablés de maux; vous les avez » renversés lorsqu'ils s'élevaient. Comment sont-ils donc tombés » dans la désolation? Ils sont tombés tout-à-coup, et ils ont péri à » cause de leurs iniquités. » Enfin il prit le livre des Évangiles, et, à l'endroit où il l'ouvrit, lut ces paroles : « Vous savez que la pâ- » que se fera dans deux jours, et que le Fils de l'Homme sera livré » pour être crucifié. »

Le pauvre Mérowig fut atterré sous ces réponses de malheur : il pleura long-temps sur le tombeau du saint évêque, et sortit ensuite de la basilique avec le duc Gunthramn Boson. Il fut accompagné dans sa fuite par environ cinq cents hommes. Comme il passait sur le territoire d'Auxerre, il fut pris par Erpon, un des ducs du roi Gunthramn; mais il parvint à s'échapper de ses mains, et se réfugia dans la basilique de Saint-Germain. Il y resta deux mois, après lesquels il parvint à rejoindre Brunehilde; mais les Austrasiens n'ayant pas voulu le recevoir, il se jeta dans la Champagne, où l'armée de son père se mit à le poursuivre, après avoir ravagé le territoire de Tours. Mérowig fut trahi par les habitants de Térouenne. Ils lui dirent [2] que s'il voulait venir à eux, ils abandonneraient son père pour se soumettre à lui. Mérowig les crut, et,

[1] On appelait cette manière de consulter les saints, *le sort des saints*. Cette superstition fut défendue en plusieurs conciles.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 18.

accompagné d'hommes courageux, il arriva auprès de Térouenne. Les traîtres le saisirent, l'enfermèrent dans une métairie, et en donnèrent avis à Hilpérik, qui se mit en route sans retard pour se rendre sur les lieux. Mérowig savait bien qu'il n'avait à attendre que des supplices atroces s'il tombait entre les mains de ses ennemis : appelant donc son fidèle Gaïlen, il lui dit : « Nous n'avons eu jusqu'à présent qu'une ame et une volonté ; ne souffre pas, je t'en conjure, que je sois livré entre les mains de mes ennemis ; prends cette épée et tue moi. » Gaïlen, sans hésiter, lui enfonça l'épée dans le cœur. Le roi, en arrivant, le trouva mort. Il prit Gaïlen, et lui fit couper les pieds, les mains, les oreilles et le dessus des narines, et le fit ainsi périr misérablement. On attribua la trahison qui perdit Mérowig à Gunthramn-Boson et à l'évêque de Reims, Ægidius. Cet évêque était cher à Frédégonde depuis longtemps : c'était pour lui un triste honneur.

Tandis que Mérowig fuyait à travers les forêts de la Champagne, l'évêque de Rouen, Prætextatus, qui l'aimait, cherchait à lui faire des partisans [1]. Hilpérik le fit arrêter, lui prit des effets que lui avait autrefois confiés la reine Brunehilde, et ordonna de le retenir en exil jusqu'à ce qu'il eût été jugé par les évêques. Il convoqua un concile à Paris, et les séances eurent lieu dans la basilique de Saint-Pierre. Prætextatus y fut amené. Le roi, faisant l'office d'accusateur, lui adressa ces paroles en présence des évêques : « Dis-moi, évêque, pourquoi as-tu marié Mérowig qui a été mon ennemi et qui eût dû plutôt être mon fils, avec la veuve de son oncle? Ignorais-tu qu'une telle alliance était contraire aux canons? Mais ce n'est pas là ton seul crime : tu as encore travaillé par des présents, de concert avec lui, à me faire tuer. Tu as fait d'un fils un ennemi de son père ; tu as répandu de l'argent parmi le peuple pour le séduire et le porter à la trahison ; tu as voulu livrer mon royaume dans les mains d'un autre. » A ces paroles, la multitude des Franks qui étaient dehors frémit d'indignation, et voulait briser les portes de la basilique pour en tirer l'évêque et le lapider. Le roi les apaisa. Prætextatus niant avoir fait ce que le roi lui reprochait, il vint de faux témoins qui montrèrent quelques effets en disant : « C'est toi qui nous as donné cela pour nous faire promettre fidélité à Mérowig. — C'est vrai, répondit l'évêque, je vous ai souvent fait des présents, mais non dans le but de vous faire trahir le roi. Puisque vous veniez vous-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 18.

mêmes m'offrir de très bons chevaux ou d'autres choses, je ne pouvais pas me dispenser de vous faire aussi des présents. »

Les candides réponses de Prætextatus avaient déjoué l'astuce de Hilpérik; il se retira pour aviser, avec Frédégonde, à d'autres moyens d'accusation. Les évêques, pendant ce temps-là, étaient assis et causaient ensemble dans la sacristie de la basilique de l'église de Saint-Pierre. Tout-à-coup arriva Aëtius, archidiacre de l'église de Paris, qui, après avoir salué très respectueusement les évêques, leur dit : « Écoutez-moi, prêtres du Seigneur réunis en ce lieu; c'est aujourd'hui que vous pouvez couvrir votre nom d'éclat et de gloire. Certes, personne ne vous regarderait plus comme des prêtres de Dieu, si vous ne saviez pas vous conduire avec sagesse, et si vous laissiez périr votre frère. » A ces mots, les évêques gardaient un profond silence. Ils soupçonnaient un piége de Frédégonde et craignaient sa fureur. Comme ils demeuraient là immobiles, le doigt sur la bouche, Grégoire de Tours se leva et leur dit : « Très saints prêtres de Dieu, vous surtout qui semblez être les confidents du roi, écoutez bien ce que je vais vous dire. Portez-lui un conseil salutaire et vraiment sacerdotal, de peur qu'en poursuivant avec colère un ministre du Seigneur, il n'attire sur lui la colère divine et ne perde en même temps son royaume et la gloire. » Tous, après ces paroles, gardaient encore le silence; Grégoire ajouta : « Souvenez-vous, mes seigneurs évêques, de cette parole du prophète : *Si la sentinelle voit l'iniquité d'un homme et ne l'avertit pas, elle sera coupable de la perte de cet homme.* Ne gardez donc pas le silence; au contraire, parlez haut, mettez devant les yeux du roi ses péchés, de peur qu'il ne lui en arrive malheur et que vous ne soyez coupables de sa perte. Ignorez-vous ce qui est arrivé, il n'y a pas long-temps encore, lorsque Hlodomir fit prisonnier Sighismond? Le prêtre de Dieu Avitus lui dit : « N'apesantis pas ta main » sur lui et tu reviendras victorieux de Burgundie. » Mais lui, après avoir méprisé les paroles du prêtre et avoir fait périr Sighismond avec sa femme et ses enfants, partit pour la Burgundie où il fut tué. Ne savez-vous pas ce qui est arrivé à l'empereur Maxime? Il avait forcé le bienheureux Martin à communiquer avec un évêque homicide, et le saint y avait consenti pour obtenir de cet empereur impie la délivrance de plusieurs personnes condamnées à mort. Mais poursuivi par le jugement du Roi éternel, Maxime fut chassé de l'empire et périt de la mort la plus cruelle. »

Aucun des évêques ne répondit à ces paroles; ils étaient tous in-

quiets et pensifs. Ils se levèrent, s'en allèrent de côté et d'autre, et il se trouva parmi eux deux flatteurs qui coururent dire au roi que, dans cette affaire, il n'avait pas de plus grand ennemi que Grégoire.

Aussitôt Hilpérik envoya à l'évêque de Tours un officier du palais chargé de l'amener devant lui.

Lorsque Grégoire arriva, le roi était sous une tente de feuillage; à sa droite il avait Bertramn de Bordeaux, à sa gauche Ragnemod de Paris, deux évêques franks de haute noblesse. Devant eux était une petite table couverte de pain et de différents mets. « Évêque, dit Hilpérik à Grégoire, tu dois à tout le monde la justice et voici que moi je ne puis l'obtenir de toi. Évidemment, tu consens à l'iniquité et en toi s'accomplit le proverbe : Le corbeau n'arrache pas l'œil du corbeau. » L'évêque de Tours répondit : « Si quelqu'un de nous est injuste, tu peux, ô roi, le corriger. Mais si c'était toi qui serais injuste, à qui appartiendrait-il de te reprendre? Nous pouvons bien te parler, mais tu nous écoutes si tu veux. Si tu ne le veux pas, qui te condamnera, si ce n'est celui qui s'est dit la justice même. »

Les flatteurs de Hilpérik l'avaient fortement indisposé contre Grégoire : « J'ai trouvé de la justice en tous les autres, lui dit-il, il n'y a qu'en toi que je n'en trouve pas. Mais je sais ce que je ferai afin que tu sois noté et reconnu de tous comme un homme injuste; j'assemblerai le peuple de Tours et je lui dirai : Criez contre Grégoire, dites qu'il est injuste et qu'il n'accorde la justice à personne; quand ils crieront ainsi, je leur répondrai : Et moi, qui suis roi, je n'ai bien jamais pu en obtenir justice, comment, vous autres, plus petits, voudriez-vous l'obtenir?»

Grégoire, avec un calme tant soit peu malin, répondit : « Si je suis injuste, tu ne peux le savoir; celui-là seul le sait, qui voit dans ma conscience. Quant à ces cris mensongers dont tu me menaces, je les redoute peu, car tout le monde les saura commandés par toi. Ce n'est donc pas moi, mais toi plutôt qui seras noté par ces clameurs. Mais à quoi bon tant de paroles? Tu as la loi et les canons. Consulte-les avec soin, et si tu n'observes pas ce qu'ils prescrivent, sache que le jugement de Dieu pèsera sur toi. »

Hilpérik vit bien que son air furieux n'avait pas réussi. Prenant donc un ton doucereux et montrant à Grégoire un bouillon qui était sur la table[1] : « J'ai fait préparer ce bouillon pour toi, lui dit-il, il n'a été fait qu'avec de la volaille et quelques pois chiches. »

[1] C'était la coutume de prendre toujours quelque chose avant de sortir de la

Grégoire était plus fin que Hilpérik et n'était pas homme à se laisser prendre par des flatteries; il lui répondit avec la spirituelle bonhomie qui le caractérise : « Notre nourriture doit être de faire la volonté de Dieu, non de prendre ces mets délicieux; et nous devons avoir grand soin de ne jamais transgresser les ordres du Seigneur. Mais toi, qui accuses les autres d'injustice, promettrais-tu bien de suivre scrupuleusement la loi et les canons? Ce n'est qu'à cette condition que nous croirons que tu veux la justice. » Hilpérik leva aussitôt la main droite et jura par le Dieu tout-puissant d'observer toutes les prescriptions de la loi et des canons. Grégoire alors, après avoir pris du pain et avoir bu du vin, se retira. La nuit suivante, il venait de rentrer chez lui après avoir chanté Matines, lorsqu'il entendit frapper à grands coups à la porte de sa demeure. Il envoya un serviteur qui vint lui dire que c'étaient des envoyés de la reine Frédégonde. Il les fit introduire, et ceux-ci, après l'avoir salué de la part de la reine, le prièrent de ne point se déclarer contre elle dans l'affaire de Prætextatus; ils lui promirent même deux cents livres d'argent s'il le faisait condamner. « Nous avons déjà, ajoutèrent-ils, la parole de tous les autres évêques. On vous demande seulement de ne pas aller à l'encontre. — Quand vous me donneriez mille livres d'or, répondit Grégoire, je ne puis faire autre chose que ce que le Seigneur ordonne; je ne vous promets qu'une chose, de m'unir aux autres évêques en ce qu'ils statueront conformément aux canons. »

La réponse était claire. Cependant les envoyés ne la comprirent pas et s'en allèrent en faisant à Grégoire de grands remercîments. Dès le matin, l'évêque de Tours vit arriver chez lui plusieurs de ses confrères qui lui firent les mêmes propositions et reçurent la même réponse. Ils se rendirent ensemble à la basilique de Saint-Pierre; Hilpérik y arriva aussitôt que les évêques. Il avait changé ses moyens d'attaque et il ouvrit la séance en disant avec beaucoup de gravité : Les canons ordonnent qu'un évêque convaincu de vol soit déposé. — A quel évêque impute-t-on le crime de vol, dit Grégoire? — Vous avez vu, répartit le roi, ce que Prætextatus m'a volé.

maison d'un grand personnage. Refuser était rompre avec lui et lui faire la plus grave incivilité. Hilpérik dit à Grégoire que le bouillon qu'il lui offrait avait été fait avec de la volaille, parce que les plus saints évêques, comme les moines, ne mangeaient jamais de grosse viande, beaucoup plus appréciée alors que la volaille.

Hilpérik avait en effet, trois jours auparavant, montré aux évêques deux ballots remplis de choses précieuses estimées plus de trois mille sous d'or et un sac qui en contenait bien deux mille en espèces; il prétendait que Prætextatus lui avait volé ces choses.

Prætextatus répondit au roi : « Tu te souviens, je pense, que la reine Brunehilde ayant quitté Rouen, j'allai te trouver et te dis qu'elle m'avait confié ses trésors contenus en cinq ballots; que ses serviteurs venaient souvent me les demander, mais que je ne voulais pas les remettre sans ton avis. Tu m'as dit alors : « Renvoie tout cela et rends à cette femme ce qui lui appartient, de » peur que ce ne soit une cause d'inimitié entre moi et mon neveu » Hildebert. » De retour à Rouen, je remis aux serviteurs un des ballots seulement, car ils ne pouvaient en porter davantage. Ils revinrent demander les autres, je consultai de nouveau Votre Magnificence. Tu m'ordonnas la même chose, disant : « Rejette, rejette » loin de toi ces trésors, ô évêque, de peur qu'ils ne fassent naître » quelque querelle. » Je rendis donc encore deux ballots; les deux autres me restèrent. Mais toi, pourquoi me calomnies-tu maintenant et m'accuses-tu de vol, puisque tu sais que je n'avais ces objets qu'en dépôt? » A cela le roi dit : « Puisque ces ballots n'ont été remis qu'en dépôt entre tes mains, pourquoi en as-tu ouvert un et coupé une frange tissue de fils d'or et l'as-tu donnée à des gens que tu voulais par-là engager à me chasser de mon royaume? » L'évêque Prætextatus répondit : « Je t'ai déjà dit que j'avais reçu de ces hommes des présents. Comme je n'avais rien alors à leur offrir en retour, je pris cette frange pour la leur donner. Je regardais comme à moi ce qui était à mon fils Mérowig que je levai des fonts du baptême. »

Hilpérik, voyant que toutes ses calomnies échouaient contre l'innocence de Prætextatus, se retira confus et plein de dépit; puis il manda au palais quelques-uns de ses flatteurs auxquels il dit : « Je l'avoue, je suis vaincu par les réponses de l'évêque et je sais bien que ce qu'il dit est vrai. Qu'ai-je à faire maintenant pour satisfaire la reine? Allez-le trouver, ajouta-t-il après un instant de réflexion, et dites-lui comme si vous lui donniez de vous-mêmes ce conseil : Tu sais que le roi Hilpérik est bon et sensible, qu'il se laisse facilement toucher. Humilie-toi en sa présence, avoue-toi coupable de ce qu'il te reproche. Nous nous prosternerons tous à ses pieds et nous obtiendrons ton pardon. »

Les lâches évêques firent ce que demandait Hilpérik, et le candide Prætextatus se laissa prendre au piége.

Le lendemain matin, les évêques étaient réunis au même lieu. Le roi fit encore l'office d'accusateur et dit à Prætextatus : « Si tu n'as fait de présents à ces hommes que dans l'intention de t'acquitter envers eux, pourquoi leur as-tu fait jurer fidélité à Mérowig? » L'évêque répondit : « C'est vrai, j'ai demandé leur amitié pour lui, et s'il m'eût été possible j'aurais appelé à son secours non-seulement les hommes, mais les anges du ciel; car, je le répète, il était mon fils spirituel par le baptême. »

Le roi et l'évêque s'animèrent et l'altercation était devenue fort vive, lorsque Prætextatus, se rappelant la promesse qu'il avait faite aux évêques, se jeta à genoux et s'écria : « O roi très miséricordieux, j'ai péché contre le ciel et contre toi. Je suis un détestable homicide; j'ai voulu te faire périr et élever ton fils sur ton trône. » A ces mots Hilpérik, se prosternant aux pieds des évêques, s'écria : « Vous l'entendez, très pieux évêques, le coupable a confessé son exécrable crime. » Les évêques, qui n'étaient pas dans le secret, furent dupes de cette hypocrisie. Émus jusqu'aux larmes, ils s'empressèrent de relever le roi qui fit chasser Prætextatus de l'église. Lui-même se retira au palais et envoya aux évêques un recueil de canons auquel on avait ajouté un quatrième livre contenant des canons soi-disant apostoliques, où se trouvaient ces paroles : « L'évêque convaincu d'homicide, d'adultère et de parjure, doit être déposé de l'épiscopat. » Lorsqu'on les eut lus, Prætextatus se tenait là debout, stupéfait de l'indigne comédie qu'on lui avait fait jouer. L'évêque Berthramn, un de ses perfides conseillers, lui dit alors : « Écoute, frère et co-évêque, comme tu n'es pas dans les bonnes grâces du roi, tu ne peux pas jouir non plus de notre charité. Il faut auparavant que tu mérites son indulgence. » Après cela, le roi demanda qu'on déchirât la robe de Prætextatus ou qu'on récitât sur sa tête le psaume cent huitième qui contient les malédictions contre Judas Iscariote, ou qu'on portât contre lui un jugement d'excommunication perpétuelle.

Grégoire, comme plusieurs autres, croyait vraiment Prætextatus coupable depuis son aveu. Mais ce que le roi demandait était contraire aux canons, et il fit valoir la promesse qu'il lui avait faite de les suivre scrupuleusement. Hilpérik n'insista pas; mais Prætextatus fut saisi par des soldats aux yeux même des évêques, et comme il essaya de s'enfuir pendant la nuit, il fut cruellement frappé et relégué dans une île près de la ville de Coutances.

A travers tous les incidents de ce scandaleux procès, on voit ap-

paraître le nom terrible de Frédégonde qui faisait mouvoir et le roi et d'indignes évêques. Elle ne perdit pas de vue Prætextatus et trouva aussi moyen de mettre en jugement l'évêque de Tours; elle ne pouvait lui pardonner d'avoir été juste. Pour arriver à ses fins, elle se servit de Leudaste qui avait lui-même à se venger de l'évêque. Leudaste était[1] le fils d'un esclave chargé de cultiver quelques vignes du fisc, et il fut d'abord employé dans les cuisines du palais de Haribert, roi de Paris. Comme il avait les yeux chassieux et que la fumée leur était contraire, on le fit passer du pilon au pétrin. Il parut d'abord se plaire au travail de la pâte fermentée, mais un beau jour il disparut, et comme il s'enfuit ainsi deux ou trois fois, on lui coupa l'oreille pour le punir. Marcofève, maîtresse de Haribert, le prit en affection et le fit comte de ses écuries. Quelque temps après il fut nommé comte de Tours. Il ne traversa pas sans secousse les diverses révolutions qu'enfantèrent les querelles de Sighbert et de Hilpérik; mais enfin, après la mort de Sighbert, il était resté en possession de sa charge sous la protection du roi de Soissons. Se croyant solidement affermi, il poussa l'insolence jusqu'au dernier degré, au point d'entrer dans la maison de l'Église couvert de sa cuirasse, la lance à la main et le casque en tête.

Hilpérik, instruit de tout le mal que faisait Leudaste, et à l'Église et au peuple, envoya à Tours Ansowald qui, après avoir consulté l'évêque et les citoyens, mit à sa place Eunomius. Leudaste soupçonna Grégoire d'avoir, plus que tout autre, contribué à lui faire perdre sa place, et il saisit avec joie l'occasion d'en tirer vengeance. Il ourdit son intrigue de concert avec un prêtre nommé Rikulf, aussi pervers que lui, et un autre Rikulf qui était sous-diacre, et il partit pour le palais de Hilpérik. « Jusqu'à présent, excellent roi, lui dit-il, j'ai été là pour garder la ville de Tours, mais aujourd'hui que je n'y suis plus, prends garde à la manière dont elle sera gardée; car tu sauras que l'évêque Grégoire veut la livrer au fils de Sighbert. — Tu mens, répartit Hilpérik, et tu parles ainsi parce que tu as été destitué. — L'évêque, reprit Leudaste, fait encore bien autre chose contre toi. Il a dit que ta femme vivait en adultère avec l'évêque Berthramn. » A ces mots, Hilpérik plein de fureur tomba sur Leudaste, et après l'avoir frappé à coups de pied et à coups de poing, le fit jeter en prison et charger de chaînes. Leudaste ne s'attendait pas sans doute à cette récompense. Il ne se

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 47, 48, 49.

déconcerta pas cependant, et il criait comme un malheureux en recevant les coups du roi : « Je tiens cela d'un clerc nommé Rikulf. Si on faisait mettre à la question Platon l'archidiacre et Gallienus, l'ami de Grégoire, on verrait que j'ai dit la vérité. »

Le sous-diacre Rikulf avait, en effet, promis à Leudaste d'accuser Grégoire; mais ce clerc était plus léger que méchant, et lorsqu'il réfléchit au mauvais pas qu'il avait fait, il en fut effrayé et vint se jeter aux pieds de Grégoire. « Si tu ne me secoures promptement, lui dit-il, je suis perdu. Voici qu'à l'instigation de Leudaste j'ai dit ce que je ne devais pas dire. Envoie-moi dans un autre royaume; autrement le roi va me faire prendre, et je serai livré aux derniers supplices. — Si tu as fait quelque sottise, répondit Grégoire, tu la paieras, et je ne t'enverrai point dans un autre royaume, de peur de devenir suspect au roi. » Le pauvre Rikulf fut bientôt pris en effet et chargé de chaînes. Leudaste, au contraire, fut relâché, et il vint même à Tours, se saisit de Gallianus et de l'archidiacre Platon, et les fit conduire à Frédégonde, enchaînés et dépouillés de leurs vêtements.

Grégoire fut désolé des mauvais traitements que l'on faisait subir à ses amis et le prêtre Rikulf, qui s'entendait avec Leudaste, prenait à tâche d'augmenter encore son chagrin. Son complice lui avait promis l'épiscopat, et il comptait si bien sur l'heureux succès du complot, qu'il accablait son évêque des plus indignes outrages.

Mais c'était surtout Grégoire que Frédégonde eût voulu tenir sous sa puissance. Elle chargea le duc Bérulf et le comte Eunomius de lui tendre un piége, afin qu'il pût donner prise sur lui et se mettre dans le cas d'être poursuivi directement.

Bérulf et Eunomius feignirent donc que la ville de Tours était en danger d'être prise par le roi Gunthramn, et, sous prétexte de la défendre, ils mirent des gardes à toutes les portes de la ville. Ils firent ensuite donner secrètement à Grégoire le conseil de s'enfuir en Arvernie avec les trésors les plus précieux de son église, lui laissant à entendre que cet appareil de force n'était que pour s'assurer de lui, et que sa fuite était encore possible. Grégoire ne donna pas dans le piége, et Frédégonde, voyant qu'elle ne pourrait en arriver à ses fins par des moyens détournés, engagea Hilpérik à convoquer les évêques pour juger cette affaire.

Grégoire fut convoqué comme les autres, et se rendit à Soissons.

Pendant ce temps-là, on faisait subir au clerc Rikulf de fréquents interrogatoires. Un jour qu'il avait déposé de nombreuses calom-

nies contre son évêque, un certain Modestus, ouvrier en bois, lui dit à demi-voix : « Malheureux, qui vomis tant d'atroces calomnies contre ton évêque, il eût bien mieux valu te taire et lui demander pardon. » A ces mots, Rikulf se mit à crier : « En voilà un qui me conseille de garder le silence et de taire la vérité; c'est un ennemi de la reine, puisqu'il ne veut pas qu'on informe ceux qui l'ont accusée. » On courut le dire à Frédégonde, et sur-le-champ Modestus fut appliqué à la torture, flagellé et chargé de chaînes. Tandis qu'au milieu de la nuit, il était entre deux gardes, enchaîné et retenu dans les ceps, il pria Dieu de venir, dans sa puissance, visiter un malheureux, et l'évêque saint Martin vint avec saint Médard délier celui qu'on avait enchaîné injustement. Ses gardes étaient endormis : il ouvrit les portes, et s'enfuit dans la basilique de Saint-Médard, où Grégoire passait la nuit en prières.

Le roi avait désigné, pour la réunion du concile, la maison royale de Braine; il s'y rendit au jour fixé, et, après avoir donné le salut à tous les évêques et en avoir reçu la bénédiction, il prit séance avec eux. Alors Berthramn, évêque de Bordeaux, qui était impliqué dans l'accusation portée contre la reine, exposa l'affaire et interpella Grégoire, l'accusant d'avoir dit les calomnies révélées par Leudaste. Grégoire nia les avoir dites et les avoir jamais entendues.

Tandis que Berthramn accusait Grégoire, le peuple qui était dehors faisait grand bruit : « Pourquoi, disait-on, imputer ces calomnies à un prêtre de Dieu? Pourquoi le roi poursuit-il de telles affaires? Un évêque aurait-il pu dire de semblables choses, même d'un esclave? Ah! ah! Seigneur Dieu, prête secours à ton serviteur. » En entendant ces clameurs, le roi disait aux évêques : « L'accusation portée contre ma femme est pour moi un opprobre; je m'en rapporterai cependant à votre sagesse. Si vous jugez à propos qu'on produise des témoins contre l'évêque, les voilà ici; mais si vous pensez que cela ne doive pas se faire et qu'il faille s'en rapporter à la parole de l'évêque, je me conformerai à votre avis. » Tous admirèrent la sagesse et la douceur du roi, et s'accordèrent à dire : « Un clerc inférieur ne peut être cru dans ses accusations contre un évêque. » Grégoire dut seulement célébrer trois messes sur trois autels différents, après avoir attesté par serment son innocence. Ce fut le roi qui demanda cette épreuve, et, pour lui plaire, les évêques y consentirent, quoique ce fut contraire aux canons.

Pendant ce procès, Grégoire fut entouré des plus vives sympathies, non-seulement de la part du peuple qui priait pour lui, mais

de la part de Rigonthe elle-même, la fille de Frédégonde, qui jeûna avec toute sa maison jusqu'au moment où il lui envoya dire qu'il avait accompli tout ce qui lui avait été imposé.

Lorsque Grégoire eut dit ses trois messes, les évêques retournèrent vers le roi et lui dirent : « O roi, toutes les choses imposées à l'évêque sont accomplies; que reste-t-il à faire, si ce n'est de t'excommunier, ainsi que l'évêque Berthramn, qui a accusé un de ses frères? — Ce n'est pas moi, dit Hilpérik, qui ai intenté cette accusation; je n'ai fait que répéter ce que j'avais entendu dire. — Et qui vous l'avait dit? répartirent les évêques. — C'est Leudaste, dit le roi. » On envoya chercher l'accusateur; mais il n'était plus là, il avait pris la fuite. Alors les évêques le condamnèrent comme calomniateur de la reine et accusateur d'un évêque, écrivirent une lettre à tous les évêques absents pour leur faire part de l'excommunication lancée contre Leudaste, et chacun ensuite se retira chez soi.

Le clerc Rikulf fut condamné à mort, comme calomniateur, par l'autorité civile. Grégoire intercéda pour lui, eut beaucoup de peine à lui sauver la vie, et ne put l'exempter des tourments. « Je ne crois pas, dit Grégoire, qu'aucune chose inanimée, aucun métal même eût pu résister à tous les coups que supporta ce misérable. A la troisième heure, on le suspendit à un arbre, les mains liées derrière le dos. On le détacha à la neuvième, et on l'étendit sur des roues où il fut frappé à coups de bâton, de verges et de courroies mises en double; et ce n'était pas par un ou deux qu'il était frappé, mais par tous ceux qui pouvaient approcher de lui. Dans ces tourments, il découvrit la vérité, et révéla le secret du complot. Il dit qu'on avait accusé la reine d'adultère afin de la faire chasser du trône. Alors, Hlodowig, troisième fils de Hilpérik et d'Audovère, aurait été roi, Leudaste duc, le prêtre Rikulf évêque de Tours, et lui Rikulf archidiacre.

Ces prétendues révélations étaient sans doute inspirées par Frédégonde, qui voulait perdre le malheureux Hlodowig. Si les conjurés voulaient convaincre Frédégonde d'adultère, pourquoi accusaient-ils donc Grégoire de calomnie, et voulaient-ils le faire déposer pour avoir parlé mal de la reine? Ses imprudences eussent servi leur dessein.

Frédégonde s'en prit à Leudaste de n'avoir pu perdre Grégoire, et elle le poursuivit sans relâche. Ce misérable erra dans les diocèses de Tours, de Bourges et de Poitiers, traqué comme une bête

sauvage et ne trouvant d'asile que dans les basiliques, qu'il souillait de ses infamies et dont il se faisait chasser. Il lui était resté au palais de Soissons quelques amis qui obtinrent sa grâce, et il put revenir à Tours. Il y arriva porteur d'une lettre de communion qu'avaient signée plusieurs évêques, et il vint la présenter à Grégoire.

L'évêque de Tours était prudent et connaissait Frédégonde. « C'est surtout à cause d'elle que tu as été excommunié, lui dit-il [1]; j'attendrai donc ses ordres pour avoir des rapports avec toi. » Et il envoya vers Frédégonde, qui lui répondit : « Je n'ai pu refuser à de nombreuses sollicitations la permission qui a été donnée à Leudaste d'aller à Tours ; mais je te demande de ne point lui donner ta paix ni les eulogies, jusqu'à ce que j'aie pris sur lui une dernière résolution. » Dans le langage de Frédégonde, ces paroles signifiaient que Leudaste vivrait tout juste autant de temps qu'il en faudrait à cette affreuse femme pour s'en défaire. Grégoire, n'écoutant que sa charité, fit venir le beau-père de Leudaste et lui donna connaissance de la lettre de Frédégonde, afin que son gendre se tînt sur ses gardes. Leudaste méprisa le conseil de l'évêque, et se rendit même vers le roi, qui était aux environs de Melun avec son armée. A sa prière, les soldats demandèrent sa grâce, et Hilpérik permit qu'il se présentât devant lui. Leudaste se jeta à ses pieds et lui demanda pardon. « Tiens-toi sur tes gardes encore quelque temps, lui dit le roi, jusqu'à ce que tu aies vu la reine, envers qui tu t'es rendu si coupable, et qu'elle t'ait dit les moyens de rentrer en grâce auprès d'elle. » Mais lui, imprudent et léger, se crut délivré de tout danger parce qu'il avait été admis en la présence du roi, et il suivit l'armée à Paris. Un dimanche, Frédégonde étant venue avec Hilpérik à la sainte église, Leudaste vint s'y jeter à ses pieds et lui demanda pardon. A sa vue, Frédégonde fut prise d'un accès de rage; elle le repoussa du pied, et s'écria, les larmes aux yeux : « Oh! puisque je n'ai pas d'enfants pour prendre ma cause, je te la remets à toi, Seigneur Jésus! » Puis, se jetant à terre devant le roi : « Malheur à moi! criait-elle, je vois mon ennemi, et je ne puis l'écraser. » On saisit Leudaste et on le chassa de la basilique; après quoi on célébra la messe. Le roi étant sorti de l'église avec la reine, Leudaste les suivit jusqu'à la place, ne se doutant pas de ce qui allait arriver; et là il se mit à aller de boutique en boutique, examinant en amateur des pièces d'argenterie et autres bijoux : « J'achè-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 32.

terai ceci et cela, disait-il, car il me reste beaucoup d'or et d'argent. »

Frédégonde l'avait aperçu en sortant de l'Église. Arrivée au palais, elle envoya sur-le-champ ses serviteurs, avec ordre de le lui amener chargé de chaînes. Leudaste comprit enfin le danger où il était; il saisit son épée et frappa un des serviteurs, ce qui mit les autres en furie. Ils tombèrent tous sur lui à coups d'épée, et il y en eut un qui lui enleva d'un coup presque toute la peau de la tête. La partie n'était pas égale, et il lui fallut prendre la fuite; mais, comme il passait sur le pont, son pied se prit entre deux ais mal joints, et il se cassa la jambe. On lui lia les mains derrière le dos, et on le jeta en prison. Le roi voulait le faire soigner, afin que, guéri de ses blessures, il eût la force de supporter de plus longs supplices; mais, comme on le conduisait à une maison du fisc, la pourriture se mit dans ses plaies, et il fut bientôt à l'extrémité. Alors, par ordre de Frédégonde, on le coucha par terre sur le dos, la nuque appuyée sur une barre de fer; on le frappa ensuite avec une autre barre de fer, sur le visage et sur la gorge. C'est ainsi, dit Grégoire, que ce malheureux finit, par une mort bien méritée, sa vie tissue de perfidies.

L'évêque de Tours était délivré d'un dangereux ennemi, mais il restait encore ce prêtre Rikulf qui s'attendait si bien à le remplacer sur son siége épiscopal.

Pendant que Grégoire était à Braine, Rikulf s'installa impudemment dans la maison de l'Église comme s'il eût déjà été évêque, fit l'inventaire de l'argenterie et se mit à la tête de toute l'administration. Il faisait des présents aux clercs supérieurs, et leur donnait des vignes et des prés. Quant aux clercs inférieurs, il ne leur donnait que des coups de bâton et leur disait : « Reconnaissez votre maître qui a su l'emporter sur ses ennemis et qui a eu assez d'esprit pour nettoyer Tours de cette race d'Arvernie. » — Il ne savait pas, le misérable, dit Grégoire[1], que tous les évêques de Tours, excepté cinq, avaient été choisis dans ma famille. Lorsque Rikulf vit arriver Grégoire de l'assemblée de Braine, il fut bien obligé d'évacuer la maison épiscopale; mais il n'en diminua rien de ses prétentions et de son orgueil; il ne vint point saluer son évêque avec les autres citoyens et il menaçait même de le tuer. Grégoire ayant pris l'avis de ses comprovinciaux, l'enferma dans un monastère.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 49.

Rikulf était soutenu dans ses projets ambitieux par un saint évêque qu'on s'étonne de rencontrer en si mauvaise cause; c'était Félix de Nantes. Déjà il avait eu avec Grégoire, son métropolitain, des rapports peu charitables. Comme il désirait [1] un domaine de l'Église de Tours que Grégoire refusa de lui donner, il lui écrivit une lettre pleine d'injures qui méritait cette réponse : « Souviens-toi, lui écrivit Grégoire, de cette parole du Prophète : Malheur à ceux qui joignent maison à maison et champ à champ; veulent-ils donc habiter seuls sur la terre? Oh! c'est vraiment dommage que tu ne sois pas évêque de Marseille; les vaisseaux n'y apporteraient plus ni huile ni autre épice, mais seulement du papier [2] pour te donner toute la facilité désirable de diffamer les gens de bien. Il n'y a que le papier qui ait fait défaut à ta loquacité. »

Félix n'avait pas oublié la lettre de Grégoire, et lorsque Rikulf fut enfermé dans un monastère, il y envoya des gens qui trompèrent l'abbé et amenèrent Rikulf à Félix, qui le reçut avec empressement.

Quelque temps après Félix fut attaqué de la peste [3]. Ayant alors appelé les évêques du voisinage, il les pria de confirmer le choix qu'il avait fait de son neveu Burgundio pour lui succéder; ils y consentirent et envoyèrent Burgundio à Grégoire qui était métropolitain de la province, afin de le prier de venir à Nantes faire l'ordination. Burgundio n'avait encore que vingt-cinq ans. Grégoire refusa de faire cette ordination qui était contraire aux canons. « Mon fils, dit-il au jeune homme, il est écrit dans les canons que personne ne pourra parvenir à l'épiscopat sans avoir d'abord passé par les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Retourne donc, mon très cher fils, et demande à celui qui t'a élu de te tonsurer. Quand tu auras reçu la dignité du sacerdoce, sois assidu à l'église, et lorsque ton oncle sera sorti de ce monde, tu monteras facilement à la charge épiscopale. » A son retour à Nantes, Burgundio trouva son oncle beaucoup mieux et négligea de suivre le conseil de Grégoire. Mais cependant quelque temps après, Félix mourut et son cousin Nonnichius lui succéda par ordre du roi.

Félix ne peut être excusé d'avoir voulu transgresser les canons en choisissant son neveu pour lui succéder, et peut-être ne fut-il

[1] Greg. Tur., Histt. lib. 5, c. 5.

[2] Le papier, ou papyrus, se fabriquait surtout en Égypte.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 15.

pas exempt de faute dans ses procédés vis-à-vis de Grégoire de Tours. Cependant il fut un grand et saint évêque, fort instruit et très zélé pour le bien de l'Église. Il travailla avec succès à la conversion de quelques bandes de Saxons qui s'étaient établis sur le territoire de son diocèse, et bien souvent il adoucit les comtes des Bretons qui n'étaient pas toujours reconnaissants de l'hospitalité qu'ils avaient trouvée dans l'Armorike. Félix se distingua aussi par de grands travaux d'utilité publique. Ses immenses richesses appartenaient aux pauvres, et il fit achever une belle église qu'avait commencée à Nantes son prédécesseur Eumerius.

On voit par la description qu'a laissée Fortunat de cette basilique, qu'on n'avait pas oublié les traditions artistiques du v.e siècle. Elle avait deux belles ailes de chaque côté de la nef. Le toit en était d'étain et les murs étaient enrichis de fresques. Du milieu de l'édifice s'élevait très haut une tour carrée terminée par un toit fait en forme de dôme. L'autel principal était dédié à saint Pierre, celui de l'aile droite à saint Hilaire et à saint Martin, celui de l'aile gauche à saint Ferréol.

Félix était particulièrement lié avec Fortunat de Poitiers, qui lui adressa plusieurs de ses poésies [1] où il donne les plus grands éloges à son éloquence, à son talent pour la poésie, et le félicite de la profonde connaissance qu'il avait de la langue grecque. Félix avait fait, en prose et en vers, plusieurs ouvrages qui sont perdus [2].

II.

Grégoire de Tours. — Ses discussions théologiques avec Hilpérik sur la Trinité. — Avec le Juif Priscus. — Avec les ariens Agilan et Oppila. — Avec un prêtre de son Église sur la résurrection des corps. — L'hérétique Théodulf. — Grégoire et certains imposteurs. — Il va à Poitiers faire les funérailles de sainte Radegonde. — Lettre écrite par sainte Radegonde avant sa mort. — Troubles du monastère de Sainte-Croix de Poitiers. — Révolte de Hlodhilde et de Basine.

580—590.

Lorsque Grégoire était à Braine, il eut avec Hilpérik une discussion théologique.

Hilpérik se croyait très fort en théologie, en liturgie et en droit-

[1] Fortunat., lib. 3, carm. 5, 6, 7, 8.

[2] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.

canon; il avait même des prétentions à la poésie. Lorsqu'il avait composé une hymne, une messe ou une dissertation, il aimait à en faire part à l'évêque de Tours, qu'il voulait bien croire capable de les apprécier. Il voulait des compliments, sans doute; mais le bon évêque de Tours n'était pas flatteur, et il accordait rarement son approbation aux œuvres royales. A son avis, les messes de Hilpérik étaient insoutenables; dans ses hymnes, il était loin de Sedulius, qu'il prétendait imiter; et il ignorait tellement la quantité, qu'il mettait des syllabes brèves pour des longues, et réciproquement; de sorte que ses pauvres vers, perclus de tous leurs membres, ne pouvaient se tenir sur les pieds [1].

Le roi et l'évêque étaient surtout rarement d'accord dans les dissertations théologiques. Hilpérik s'était imaginé un jour qu'on avait tort, dans l'Église, de croire qu'en Dieu il y eût trois personnes. Selon lui, il ne devait plus être question de Trinité, et on devait se servir tout simplement du mot *Dieu*. « C'est une indignité, disait-il [2], d'appeler Dieu une personne, comme s'il était un homme de chair. Le Père est le même que le Fils, et le Saint-Esprit le même que le Père et le Fils; c'est ainsi qu'il s'est révélé aux prophètes et aux patriarches; c'est ainsi que la Loi l'a annoncé. »

Hilpérik avait mis, à développer cette thèse, tout son savoir théologique, et fit lire son travail à Grégoire en sa présence. La lecture finie, il ajouta : « Je veux que tu croies ainsi, toi et tous les autres docteurs de l'Église. » La prétention était tant soit peu exagérée. « Excellent roi, répondit Grégoire, je croirais que ce serait à toi de suivre la doctrine que nous ont enseignée, d'après les Apôtres, les Docteurs de l'Église, et en particulier Hilaire et Eusèbe, et que tu as confessée toi-même à ton baptême. — Ah! fit le roi en colère, il paraît qu'en cette cause j'ai principalement pour ennemis Hilaire et Eusèbe »; et il allait sans doute les excommunier, lorsque Grégoire l'interrompit : « Prends garde, lui dit-il, d'offenser Dieu et ses saints; sache bien qu'en personnalité, autre est le Père, autre le Fils, autre le Saint-Esprit. Ce n'est pas le Père qui a pris chair; ce n'est pas non plus le Saint-Esprit, mais bien le Fils. C'est lui, le Fils de Dieu, qui s'est fait le fils d'une Vierge pour racheter l'homme. Ce n'est pas le Père qui a souffert; ce n'est pas non plus le Saint-Esprit, mais le Fils qui a pris un corps en ce monde afin

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 44; lib. 6, c. 46.

[2] *Ibid.*, lib. 5, c. 44.

de l'offrir pour le monde. Quant à ce que tu dis des personnes, tu te trompes, en ce que tu prends au corporel ce qui ne doit être pris qu'au spirituel. Dans la Trinité, il n'y a qu'une seule gloire, une seule éternité, une seule puissance. — Je vois, dit Hilpérik passablement ému, que tu ne peux pas comprendre ma pensée; j'en parlerai à de plus sages que toi, et je suis sûr qu'ils seront de mon avis. — Celui qui sera de ton avis, ajouta Grégoire, ne sera pas sage, mais un vrai imbécille. » Le roi frémit à ces mots; mais il vit bien qu'il ne l'emporterait pas, et ne dit plus rien. Quelques jours après survint Salvius [1], évêque d'Albi, qui dut aussi se résoudre à entendre la thèse du royal théologien. Il partagea, sur son mérite, le sentiment de Grégoire, et il en fut même si indigné que, s'il eût pu saisir le papier sur lequel elle était écrite, il l'eût déchiré en morceaux. Hilpérik s'aperçut enfin qu'il aurait bien pu se tromper, et abandonna son projet de réformer le dogme de la Trinité.

Grégoire nous a conservé le récit d'une autre discussion théologique qu'il eut, en présence de Hilpérik, avec un Juif nommé Priscus. Ayant appris que le roi devait quitter Nogent, où il était venu le visiter, Grégoire s'était rendu au palais pour lui faire ses adieux [2]. Il s'y trouva avec un Juif nommé Priscus, que le roi aimait beaucoup et dont il se servait pour faire du commerce. Hilpérik, prenant gaiement le Juif par les cheveux, l'amena aux pieds de Grégoire en disant : « Viens, prêtre de Dieu, et impose-lui les mains. » Le Juif se débattait de son mieux, et manifestait une peur effroyable de la bénédiction. « O esprit dur, dit alors le roi, race incrédule qui ne veut pas comprendre que le Fils de Dieu lui a été promis dans les prophéties, et que les mystères de l'Église ont été figurés dans ses sacrifices! » Priscus releva la tête à ces mots. « Quoi, dit-il au roi, tu donnes un fils à Dieu? mais il n'est pas marié? Il ne veut point non plus avoir de compagnons de sa puissance; car il a dit, par la bouche de Moïse : « Voyez, » voyez que je suis le Seigneur, et qu'il n'est pas d'autre dieu que » moi; c'est moi qui fais mourir et qui fais vivre, qui blesse et qui » guéris. » Le roi était en veine de théologie : « Mais, dit-il, c'est d'une manière spirituelle que Dieu a engendré son Fils, éternel et puissant comme lui. C'est de ce Fils qu'il a dit lui-même : « Je t'ai » engendré de mon sein avant l'étoile du jour. » Ce Fils, il l'a en-

[1] Vulgairement nommé saint Salvi ou saint Sauve.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 5.

voyé dans ces derniers temps pour guérir le monde, comme le dit ton prophète : « Il envoya son Verbe, et il les guérit. » Peux-tu dire qu'il n'engendre pas, quand il a dit, par la bouche d'un autre de tes prophètes : « Moi qui ai donné aux autres la puissance d'en» gendrer, ne le pourrai-je pas? » — Enfin, répondit le Juif, dis-moi si Dieu a pu se faire homme, naître d'une femme, être frappé de verges et condamné à mort? » La science de Hilpérik était à bout, et il fallut que Grégoire vînt à son aide. « Remarque bien, dit l'évêque au Juif, que si le Fils de Dieu s'est fait homme, il n'y a pas été forcé. Ce n'est que pour nous qu'il est venu dans le monde, et il n'eût pu racheter l'homme captif du péché, s'il n'eût pris l'humanité. Je ne prendrai pas, pour prouver cette vérité, mes témoignages dans les évangiles ou les épîtres, tu n'y crois pas, mais dans tes livres eux-mêmes, afin de te percer de ta propre épée, comme on lit qu'autrefois David fit à Goliath. Tu demandes si Dieu a pu se faire homme? Écoute un de tes prophètes; il va te répondre : « Dieu est homme; et qui ne le connaît pas?... C'est » lui qui est notre Dieu, et il n'en est pas d'autre que lui; c'est lui » qui a trouvé toutes les voies de la science, et qui l'a donnée à » Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé. Il a été vu sur la » terre, et il a conversé parmi les hommes. » Tu veux savoir maintenant s'il est né d'une vierge? écoute encore un de tes prophètes : « Une vierge concevra et enfantera un fils qui sera appelé Emma» nuel, c'est-à-dire Dieu avec nous. » Tu demandes s'il a été frappé de verges, crucifié avec des clous, et soumis à d'autres injures? un autre prophète te répond : « Ils ont percé mes mains et mes pieds, » ils ont partagé mes vêtements, ils m'ont donné du fiel pour nour» riture, et dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. En parlant » de la croix, David a dit : Dieu régnera par le bois. »

Priscus avait rencontré son maître, il se sentit percé de sa propre épée, comme le lui avait dit Grégoire. Aussi, au lieu de rester sur le terrain des témoignages de l'Écriture, il se lança dans des questions purement rationnelles où l'esprit orgueilleux peut se donner plus large carrière.

« Qui obligeait Dieu à souffrir tout cela? s'écria le Juif. — Je te l'ai déjà dit, reprit Grégoire, Dieu ayant créé l'homme innocent et l'homme étant devenu coupable, le fils de Dieu a souffert pour le reconcilier avec Dieu le père. — Mais, ajouta le Juif, ne pouvait-il pas envoyer des apôtres et des prophètes pour ramener l'homme dans la voie du salut, et avait-il besoin de se rabaisser lui-même

jusqu'à se faire homme? — C'est justement ce qu'il a fait, dit Grégoire, et inutilement puisque les Juifs les ont tués au lieu de faire pénitence à leur voix. » Le bon évêque reprit ensuite sa thèse et prouva, par les prophéties, que J.-C. était bien le Messie promis.

Toute son érudition vint se briser sur la tête dure de Priscus, comme les flots sur un rocher. L'indigne enfant d'Abraham ne trouva rien à répondre et n'en resta pas moins dans son opinion. Son entêtement lui tint lieu de raison, comme à beaucoup d'autres.

La discussion finie, Hilpérik songea à partir. Mais s'adressant auparavant à Grégoire : « Évêque, lui dit-il gracieusement, je te dirai ce que dit Jacob à l'ange qui était venu s'entretenir avec lui : « Je ne vous laisserai point aller que vous ne m'ayez béni. » Puis il ordonna qu'on lui apportât de l'eau. S'étant lavé les mains, il fit la prière et prit le pain en rendant grâces à Dieu. Grégoire le reçut de ses mains, le bénit et le présenta au roi. Ils burent ensuite un peu de vin ensemble et se séparèrent après s'être dit adieu.

Les discussions de Grégoire sont des documents pleins d'intérêt et très propres à nous donner une idée juste de la théologie à cette époque. Nous en rapporterons encore quelques-unes.

Leuvigild, roi des Wisigoths, envoya en ambassade à Hilpérik un certain Agilan. C'était un arien [1] dénué d'esprit et de logique et qui n'avait pour tout mérite qu'une haine prononcée contre la foi catholique. En passant par Tours, il se mit à attaquer Grégoire et à combattre les dogmes catholiques. L'évêque de Tours n'était pas homme à refuser le combat.

« Ce fut, lui dit Agilan avec beaucoup de gravité, une sentence bien impie que celle des anciens évêques qui déclarèrent le Fils égal au Père; car n'a-t-il pas dit lui-même : Mon Père est plus grand que moi. Donc le Père lui est supérieur. »

Le brave champion croyait avoir dit une chose magnifique, il savait par cœur quelques phrases de l'Écriture et il était très disposé à dérouler devant Grégoire toutes les splendeurs de sa science.

« Crois-tu, répondit l'évêque, que J.-C. soit la sagesse de Dieu, sa lumière, sa vérité, sa vie, sa justice? — Oui, dit Agilan. — Dis-moi donc, ajouta Grégoire, quand est-ce que le Père fut sans sagesse, sans lumière, sans vérité, sans vie, sans justice. Il me semble que si le Père n'a pu être sans ces attributs, il n'a pu être sans le Fils;

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 43.

et que sans le Fils il n'existerait pas. Tu remarques qu'il a dit : Mon Père est plus grand que moi ; mais il a dit aussi : Moi et mon Père nous sommes une même chose. Il a proclamé son infériorité quant à son humanité. Il voulait qu'on le crût Dieu égal au Père et homme inférieur au Père. »

« On est inférieur à celui dont on fait la volonté, dit Agilan sans se douter le moins du monde qu'il avait affaire à un adversaire si supérieur ; le Fils est inférieur au Père, puisqu'il fait sa volonté. » Grégoire exposa tranquillement plusieurs textes de l'Écriture prouvant que le Fils était égal au Père en dignité. « Il fut un temps, ajouta l'arien, où J.-C. n'existait pas encore. — Écoute Jean l'Évangéliste, dit Grégoire : Au commencement était le Verbe, et le Verbe était Dieu ; et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous. »

Agilan s'en prit au Saint-Esprit. « Ne dites-vous pas que le Saint-Esprit est Dieu ? — Oui, répondit Grégoire, il n'y a dans les trois personnes de la Trinité qu'une seule volonté, une seule puissance, une seule action. » Le défenseur de l'arianisme fit contre le Saint-Esprit des objections aussi redoutables que celles qu'il avait dirigées contre le Fils. Grégoire lui fournit des témoignages de l'Écriture contre toutes ses assertions et finit en disant : « Évidemment, vous autres ariens, vous n'avez pas une idée juste de la Trinité ; la mort d'Arius prouve bien, du reste, la perversité impie de sa secte. — Ne blasphème pas ce que tu n'adores pas, s'écria Agilan ; nous ne blasphémons pas votre croyance ; et même c'est un proverbe parmi nous de dire à celui qui passe entre une église et un temple païen : ce n'est pas mal de les révérer l'un et l'autre. »

Agilan était philosophe, à ce qu'il paraît, et daignait faire de Dieu un être absurde, indifférent à l'erreur ou à la vérité. Grégoire vit bien que c'était peine perdue de discuter avec un être aussi sot et finit par lui insinuer, d'un air un peu malin, qu'il pourrait, sans trop s'humilier, suivre une doctrine que d'autres, plus spirituels que lui, n'avaient pas dédaigné d'admettre. Agilan ne goûta pas extrêmement ce conseil. Il se mit en colère et prononça cette imprécation sur un ton des plus sublimes : « Que mon âme se détache des liens de mon corps, si jamais j'accepte la communion d'un prêtre de ta religion. — Que Dieu, dit Grégoire sur le même ton, ne permette pas que notre foi s'avilisse au point de jeter les saints mystères aux chiens et les perles précieuses devant les pourceaux. »

Agilan trouva le compliment peu flatteur, leva la séance et s'en alla.

Quelque temps après, un autre ambassadeur arien nommé Oppila passa par Tours [1]. Comme il y arriva le saint jour de Pâques, Grégoire lui demanda s'il était de la religion catholique. Je crois, lui dit-il, tout ce que croient les catholiques, et il accompagna l'évêque à l'église. Il y entendit la messe solennelle, mais ne reçut ni la paix ni la communion, ce qui fit bien voir qu'il était arien. Grégoire l'invita cependant à sa table et pendant le repas lui demanda ce qu'il croyait. La question était posée nettement et le pauvre Oppila, qui n'avait pas à ce qu'il paraît une très grande confiance en son savoir théologique, prit encore le parti de dissimuler autant que possible. « Je crois, répondit-il, le Père, le Fils et le Saint-Esprit unis dans une même puissance. — Si tu crois ainsi, ajouta Grégoire, quel motif t'a empêché de participer au sacrifice que nous avons offert à Dieu ? — C'est que, répondit Oppila, vous ne dites pas bien le *Gloria*. Conformément aux paroles de l'apôtre Paul, nous disons, nous, *Gloire à Dieu le Père par le Fils*, et vous, vous dites : *Gloire au Père, au Fils, au Saint-Esprit*. Vous savez bien cependant que le Fils a été envoyé dans le monde pour annoncer le Père, et que saint Paul a dit : Au Roi des siècles, immortel, invisible, à l'unique Dieu soit honneur et gloire dans les siècles des siècles. — Il n'y a pas un catholique, dit Grégoire, qui ignore que le Père ait été annoncé par le Fils ; mais en même temps qu'il annonçait son Père, le Fils prouvait par ses miracles sa propre divinité. Il a fallu que Dieu le père envoyât son Fils en ce monde afin de rendre Dieu sensible pour l'homme, et afin que l'homme qui avait refusé de croire les paroles des Patriarches et des Prophètes, crût au moins celles de son Fils. Il est, selon nous, nécessaire de rendre gloire au Dieu unique sous le nom des trois personnes, et de dire : Gloire à Dieu le père, qui a envoyé son Fils ; gloire à Dieu le fils, qui a racheté les hommes ; gloire au Saint-Esprit, qui sanctifie l'homme racheté. » Le savant évêque accumula ensuite les textes afin de prouver la divinité de J.-C. Puis il conseilla à son adversaire d'appliquer un bon collyre sur ses yeux tant soit peu troubles, s'il voulait entendre ce Paul qu'il avait cité sans le comprendre. Oppila vit bien qu'avec un tel adversaire le mieux pour lui était de garder le silence. Il s'arrêta à ce parti et se remit en route le plus tôt qu'il lui fut possible.

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 40.

La conférence la plus curieuse de Grégoire est celle qu'il eut avec un prêtre de son Église sur la résurrection des corps. Nous le laisserons la raconter lui-même [1].

« Un de nos prêtres, dit-il, s'étant laissé infecter de l'hérésie sadducéenne, niait la résurrection future. Comme je lui affirmais qu'elle avait été prédite par les Saintes-Écritures et enseignée par l'autorité des traditions apostoliques, il répondit : « Je sais qu'on en » fait grand bruit, qu'on la donne comme une vérité incontestable; » cependant on ne peut en avoir de certitude, surtout quand on réfléchit à ces paroles qu'adressa le Seigneur dans sa colère à l'homme » coupable : Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage jusqu'à » ce que tu retournes dans la terre d'où tu es sorti; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière. Qu'avez-vous à répondre à » cela, vous qui prêchez la résurrection future? Évidemment, Dieu » ne promet pas de ressusciter l'homme réduit en poussière.» — Je réponds, lui dis-je, qu'aucun catholique n'ignore ce qu'ont dit sur ce point le Seigneur lui-même et les Pères qui nous ont précédés. I est clair d'abord dans l'Écriture que les ames ne meurent pas. Quand elle parle de la résurrection, il ne s'agit donc que des corps. Or, Job ne dit-il pas qu'il ressuscitera à la résurrection des morts? Le prophète David ne prévoit-il pas la résurrection des morts dans ces paroles : Celui qui dort du sommeil de la mort ne se réveillera-t-il pas? Isaïe, Ézéchiel ne vous enseignent-ils pas cette vérité? Enfin J.-C. n'est-il pas ressuscité et n'en a-t-il pas ressuscité d'autres? Le prêtre dit : « Je ne doute pas que le Seigneur fait homme ne soit » mort et ressuscité, mais je n'en conclus pas que les autres ressusciteront. » — Et moi je lui dis : Pourquoi donc le Fils de Dieu s'est-il fait homme, si ce n'est pour racheter l'homme tout entier? — « Quoique vous disiez, ajouta le prêtre, je ne pourrai jamais » croire que des os réduits en poussière puissent redevenir ce qu'ils » étaient auparavant et former de nouveau le corps d'un homme » vivant.» — Et moi, je crois, lui répondis-je, qu'il n'est pas très difficile à Dieu, qui a créé les corps, de leur donner une nouvelle vie, quand bien même ils seraient en poudre, engloutis au fond des mers ou dispersés par les vents. — « Et moi, dit le prêtre, je » crois que vous vous trompez d'une manière étrange en prêchant » et en cherchant à persuader que nos corps dévorés par des animaux sauvages ou des poissons, qui ont subi le travail de la di-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 13.

» gestion et sont devenus fumier, puissent de nouveau revenir à la » vie. » — Je lui répondis : Il paraît que tu as oublié ces paroles de saint Jean dans l'Apocalypse : Alors la mer rendra ses morts ; ce qui veut dire que les corps dévorés par les monstres marins comme ceux qui l'ont été par d'autres bêtes féroces, seront rappelés à la vie par le Seigneur. Il me semble que Dieu pourra facilement réunir des éléments qui ne sont pas anéantis, lui qui a créé les corps de rien ; mais c'est en outre une vérité clairement exprimée dans l'Évangile. Marthe ne dit-elle pas en parlant de son frère : Je sais qu'il ressuscitera au dernier jour ; le Seigneur ne dit-il pas lui-même : Je suis la résurrection et la vie. — « Pourquoi donc, ajouta le prêtre, lisons-» nous dans le psaume : Les impies ne ressusciteront pas pour le » jugement. » — Et je répondis : Ils ne ressusciteront pas pour juger avec les justes, mais ils ressusciteront pour être jugés. — « Cepen-» dant, dit le prêtre, le Seigneur parle ainsi dans l'Évangile : Celui » qui ne croit point est déjà jugé. Il n'a donc point besoin de res-» susciter pour subir le jugement. » — Je répondis : Il est déjà jugé, c'est-à-dire que sa condamnation n'est pas douteuse, mais il viendra cependant subir le jugement avec son corps qui devra souffrir avec l'ame les tourments qu'il aura mérités. — « Mais, dit encore » le prêtre, nous lisons dans un psaume ces paroles : Leur ame » étant sortie de leur corps, ils retourneront dans la terre d'où ils » sont sortis, et ce jour-là même toutes leurs vaines pensées péri-» ront. » — Tu dis vrai, lui répondis-je, quand l'esprit est sorti du corps de l'homme et que le corps est couché dans la terre, l'homme ne pense plus guère probablement aux choses du monde, à bâtir, à planter, à cultiver son champ, à amasser des richesses. Mais qu'en peux-tu conclure contre la résurrection ? Peux-tu douter de cette vérité, lorsque saint Paul l'exprime d'une manière si claire par ces paroles : Nous ressusciterons tous.... la trompette sonnera et les morts ressusciteront en un état incorruptible.... Tous nous comparaîtrons devant le tribunal de J.-C. pour y rendre compte des bonnes ou des mauvaises actions que chacun aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps. Saint Paul ne dit-il pas encore dans son épître aux Thessaloniciens : Je ne veux pas, mes frères, vous laisser dans l'ignorance touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, de peur que vous ne soyez attristés comme ceux qui n'ont pas d'espérance.... Au son de la trompette le Seigneur descendra du ciel et les morts ressusciteront. Je pourrais te citer d'autres témoignages ; mais vraiment je ne comprends pas pourquoi tu doutes

de la résurrection que les saints attendent avec bonheur et que les pécheurs seuls redoutent à cause de leurs crimes. N'entends-tu pas le langage de la nature entière qui te l'annonce en se dépouillant aux approches de l'hiver, et en se couronnant au printemps de verdure et de fleurs? Ne crains-tu pas, impie que tu es, la terrible sentence que J.-C. prononcera au dernier jour : Allez, maudits, au feu éternel? »

La péroraison du bon évêque de Tours ne fut pas sans effet sur le prêtre incrédule qui s'en alla fort triste et en promettant de croire à la résurrection comme le lui enseignait l'Écriture.

Ce prêtre de Tours avait peut-être été séduit par un diacre de Paris nommé Théodulf[1], qui cherchait à répandre les mêmes erreurs. C'était un demi-savant qui aimait passionément à disputer, comme c'est ordinaire à cette sotte engeance. Il avait connu à l'école épiscopale de Paris l'évêque d'Angers Audoveus. Il vint s'installer chez lui et refusa de retourner à Paris, malgré les excommunications de Ragnemod son évêque. Audoveus était un bon évêque, mais il était d'un caractère faible et il fermait les yeux non-seulement sur les erreurs de Théodulf, mais sur sa conduite qui était fort mauvaise, car il aimait le vin et les femmes. Audoveus avait fait construire sur les murs de la ville une petite terrasse afin d'y venir respirer l'air frais après le souper. Il y montait un jour appuyé sur Théodulf, qui était tellement ivre qu'il pouvait à peine avancer. Arrivé sur le haut, cet ivrogne eut la fantaisie, on ne sait pourquoi, de donner un coup de poing par la tête du serviteur qui marchait devant portant la lumière. Mais comme il ne pouvait se soutenir, l'impulsion qu'il se donna pour frapper le fit tomber du haut du mur. Il avait saisi, dans sa chute, le mouchoir suspendu à la ceinture d'Audoveus, et peut-être l'évêque lui-même serait-il tombé avec lui, si un abbé qui se trouvait là ne l'eût retenu vite par les pieds. Théodulf étant tombé sur la pierre, se brisa les os et les côtes et rendit l'esprit en vomissant du sang et de la bile.

Théodulf eut peu de partisans et son erreur mourut avec lui. Les peuples n'étaient pas alors portés à discuter sur les dogmes de l'Église, ils se laissaient plutôt séduire par des charlatans qui, par l'apparence du merveilleux, avaient beaucoup plus d'empire que les raisonneurs sur ces ames simples et candides. Il en parut plusieurs à cette époque; le plus habile fut un paysan du terri-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 14.

toire de Bourges [1]. Un jour qu'il était allé dans une forêt couper du bois dont il avait besoin, il fut entouré d'un essaim de mouches et il en demeura fou pendant deux ans. Après cela, il voulut se donner comme inspiré, parcourut les villes voisines et s'avança jusques à la province d'Arles. Il se vêtit de peaux, se mit à prier comme un religieux et à s'attribuer le pouvoir de lire dans l'avenir. Après avoir parcouru la province d'Arles, il entra dans le diocèse de Gabales, se donnant pour le Christ et se faisant accompagner d'une femme qu'il disait sa sœur et qu'il appelait Marie. Le peuple accourait en foule après le nouveau Christ et lui apportait des malades. Il les guérissait [2] en les touchant, et on lui donnait en retour de l'or, de l'argent et des vêtements qu'il distribuait aux pauvres, afin de séduire plus facilement les peuples; dans le même but, il faisait avec sa prétendue sœur de longues prières et se faisait ensuite adorer. Il prédisait aussi l'avenir et annonçait à quelques-uns des malheurs, à d'autres des maladies; rarement il parlait du salut à venir. Il séduisit, par ses prestiges diaboliques une foule immense de peuple et même des prêtres de l'Église. Il avait toujours à sa suite plus de trois mille personnes. Escorté de cette armée fanatique, il pillait ceux qu'il rencontrait sur son chemin et distribuait leurs dépouilles aux plus pauvres de sa troupe; il menaçait de mort, surtout les évêques et les citoyens notables, parce qu'ils ne voulaient pas l'adorer. Étant entré sur le territoire de la cité du Velay, il arriva dans un endroit appelé Anicium (le Puy), s'arrêta avec son armée dans une basilique voisine, et là rangea son armée en bataille pour livrer combat à Aurelius, évêque du Velay. Il envoya d'abord pour lui annoncer sa venue des hommes entièrement nus qui arrivèrent jusqu'à lui en dansant et en gambadant comme des gens dénués de sens commun. L'évêque ne fut pas peu surpris de l'arrivée de ces étranges ambassadeurs et envoya à la rencontre du nouveau prophète des hommes courageux pour lui demander ce qu'il voulait. Un d'eux, qui était un de premiers de la cité, se prosterna devant lui en arrivant, comme s'il eût voulu l'adorer; et le prenant par les jambes, il le fit tomber. Lorsque ses compagnons l'eurent dépouillé, il tira

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 25.

[2] Ces guérisons pouvaient être quelquefois l'effet d'une influence diabolique, comme le pense Grégoire de Tours, et d'autres fois, seulement apparentes et effectuées sur des adeptes dévoués, qui feignaient d'être malades, pour fournir à l'imposteur un moyen facile de faire des miracles.

son épée et le coupa en morceaux. Aussitôt les adeptes du prétendu Christ se dispersèrent : Marie, mise à la torture, découvrit les prestiges dont il s'était servi pour fasciner les esprits. Ses principaux partisans ne revinrent pas à la raison, et ils se répandirent dans les Gaules, traînant après eux des femmes qui les proclamaient des saints. « J'en ai vu plusieurs, dit Grégoire de Tours, que je me suis efforcé de faire revenir de leur erreur. »

Grégoire nous a raconté l'histoire de deux autres fanatiques qui parurent au diocèse de Tours. L'un d'eux se nommait Desiderius [1]. Il se disait un grand personnage, affirmait qu'il avait le pouvoir de faire beaucoup de miracles, et se vantait de correspondre, par des messagers, avec les apôtres Pierre et Paul. Grégoire était absent lorsqu'il vint à Tours. Il séduisit un assez grand nombre de personnes grossières qui lui amenaient des aveugles et des boiteux afin qu'il les guérît. Cet imposteur cherchait à les tromper par les artifices de la nécromancie. Lorsqu'on lui amenait des paralytiques, ses gens les prenaient, les uns par les bras, les autres par les pieds, et les tiraient chacun de son côté, de telle sorte qu'on aurait cru que leurs nerfs allaient se rompre. Il en guérit ainsi quelques-uns et il en tua un plus grand nombre. Ce misérable était tellement gonflé d'orgueil qu'il s'égalait aux Apôtres et ne trouvait que saint Martin qui lui fût un peu supérieur. Il portait une tunique et une cuculle de poil de chèvre, devant le monde il s'abstenait de boire et de manger. Il s'en dédommageait lorsqu'il était seul à l'hôtellerie, et là il s'empiffrait tellement, que le valet pouvait à peine suffire à lui apporter tout ce qu'il demandait. Les clercs de Tours le surprirent un jour, dévoilèrent son hypocrisie et il fut chassé du territoire.

Quelque temps auparavant, il avait paru un autre imposteur qui avait trompé beaucoup de gens par ses fourberies. Il était vêtu d'une tunique sans manches et s'enveloppait par-dessus d'un suaire. Il portait une croix de laquelle pendaient des fioles qu'il disait contenir de l'huile sainte; il prétendait venir d'Espagne et en apporter des reliques de saint Vincent et de saint Félix, martyrs. Il arriva sur le soir à la basilique de saint Martin, à Tours. « Comme j'étais à prendre mon repas, dit Grégoire, il m'envoya dire : « Qu'on » vienne vite au-devant des saintes reliques. » Je lui fis répondre : L'heure est trop avancée, dépose les bienheureuses reliques sur l'autel et demain matin nous irons les recevoir. Le pèlerin était

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 6.

sur pied au point du jour et il arriva avec sa croix dans ma cellule au moment où je l'attendais le moins. Je fus vraiment stupéfait d'une telle hardiesse et lui demandai ce que cela voulait dire. Aussitôt, grossissant sa voix, il me dit avec un air d'autorité vraiment prodigieux : « Tu aurais dû nous faire un meilleur accueil. Mais » j'en dirai un mot au roi Hilpérik et il te punira du peu d'égards que » tu as eu pour moi. » Puis, entrant dans mon oratoire sans s'occuper davantage de moi, il dit successivement trois capitules et un orémus, éleva sa croix et s'en alla. Il était fort grossier dans son langage, très fécond en mots ignobles et obscènes, et ne disait rien qui eut le moindre bon sens. De Tours, il se rendit à Paris. On y faisait les Rogations, qu'on a coutume de célébrer pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. Tandis que l'évêque Ragnemod allait en procession vers les lieux saints, il arriva avec sa croix suivi de femmes publiques et autres femmes de la dernière classe avec lesquelles il commença à faire aussi une procession. Ragnemod lui envoya dire par son archidiacre : « Si tu portes » des reliques de saints, dépose-les dans une basilique et célèbre » avec nous les saints jours ; la fête passée, tu continueras ta route. » Mais lui, pour toute réponse, chargea l'évêque des plus grossières injures. L'évêque, voyant que c'était un imposteur, le fit enfermer dans une cellule. On examina tout ce qu'il portait et on lui trouva un grand sac rempli de racines de diverses plantes, de dents de taupes, d'os de souris, d'ongles et de graisse d'ours. On jeta à la rivière tous ces instruments de maléfices. On lui ôta sa croix et on lui ordonna de quitter le diocèse de Paris. Mais lui, s'étant fait une autre croix, se livra de nouveau à ses pratiques ordinaires. Alors l'archidiacre le fit charger de chaînes et garder à vue. J'étais alors à Paris, dit Grégoire, et j'étais logé à la basilique de saint Julien[1]. La nuit suivante, le misérable ayant échappé à ses gardes, se réfugia dans cette basilique, se jeta sur le pavé à l'endroit où j'avais coutume de me placer, et comme il était plein de vin, il s'y endormit. Ne me doutant de rien, j'entrai au milieu de la nuit dans l'église pour y dire l'office et je le trouvai ainsi plongé dans le sommeil; il répandait une telle puanteur qu'elle surpassait celle de tous les cloaques et de tous les privés. Je n'y pus tenir et je fus obligé de

[1] Il y avait, auprès des basiliques, une maison où demeuraient les clercs et où ils devaient l'hospitalité aux membres du clergé qui voyageaient, aux pèlerins et à ceux qui se réfugiaient dans les basiliques.

sortir de l'église. Un des clercs y étant arrivé s'approcha de cet ivrogne en se bouchant les narines et ne put jamais parvenir à l'éveiller; alors vinrent quatre autres clercs qui le traînèrent dans un coin de la basilique, lavèrent le pavé et le couvrirent d'herbes odoriférantes. Ce ne fut qu'après ces précautions que l'on put commencer l'office. Nos chants n'éveillèrent pas l'ivrogne et le soleil était déjà bien haut lorsqu'il commença à ouvrir les yeux. Plusieurs évêques étaient à Paris en même temps que moi. Comme nous étions à table, je leur racontai cette histoire et je fis venir le misérable afin qu'il reçût la correction de son évêque. Amelius, évêque de Bigorre, ne fut pas peu surpris en reconnaissant dans le prétendu prophète un de ses serviteurs qui s'était enfui de chez lui. Il le reprit et l'emmena après avoir promis de ne lui faire aucun mal. »

Il n'est pas rare, continue Grégoire de Tours, de voir de ces imposteurs qui cherchent à séduire le peuple des campagnes.

Les saints étaient très nombreux à cette époque et Dieu opérait par leur moyen beaucoup de miracles. Il n'est pas étonnant qu'il se soit élevé des misérables qui aient cherché à abuser de la disposition à croire au merveilleux qu'entretenaient dans les esprits les fréquents prodiges dont on était témoin. Les classes supérieures de la société, le clergé surtout, ne se laissaient pas illusionner par ces prestiges qu'il était ordinairement facile de distinguer des vrais miracles. Mais les ignorants s'y laissaient prendre et le succès des prophètes ridicules que nous a dépeints Grégoire n'aura rien de surprenant, si on réfléchit à l'état des populations, dont la foi était franche et sincère, mais aussi, naïve et candide comme celle de tous les peuples enfants.

Mais disons avec Grégoire, en parlant de ces faux prophètes : C'est assez sur ces gens-là ! et portons nos regards vers le monastère de Sainte-Croix, où terminait sa vie la douce et pieuse Radegonde.

Grégoire, qui fit ses funérailles, nous en a fait un récit plein d'intérêt et nous a aussi conservé la lettre qu'elle écrivit quelque temps avant sa mort à tous les évêques pour leur recommander son monastère. Elle est ainsi conçue [1] :

« A tous les seigneurs évêques, saints et très dignes du siége apostolique, mes pères en J.-C., Radegonde, pécheresse :

» On doit nécessairement croire au succès et à l'affermissement d'une entreprise, lorsqu'on la recommande aux pères, aux médecins, aux pasteurs du troupeau ; qu'on s'en rapporte à leur sagesse,

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 42.

et qu'ils y interviennent par leur charité, leurs conseils et leurs prières.

» Or, délivrée autrefois des chaînes de la vie du monde et guidée par la divine Providence au sein de la religion pour y marcher à la suite de J.-C., j'ai pensé à faire partager à d'autres mon bonheur et à leur être utile, et j'ai établi à Poitiers un monastère de vierges, avec l'aide de mon très excellent seigneur le roi Hloter. Je l'ai doté de tout ce que m'avait accordé la munificence royale, et aussi de la règle sous laquelle vécut sainte Césarie et qui fut recueillie dans les saints Pères par le bienheureux Césaire, évêque d'Arles. Du consentement de tous les bienheureux évêques, et en particulier de celui de la cité de Poitiers, d'après le choix de notre congrégation, j'ai institué abbesse ma dame et ma sœur Agnès, que j'ai élevée comme ma fille dès sa plus tendre enfance, et je me suis soumise à lui obéir après Dieu et conformément à la règle. Voulant aussi imiter les Apôtres, nous avons abandonné entre ses mains, et par écrit, tout ce que nous avions possédé en ce monde, et nous n'avons rien conservé, de peur d'avoir le sort d'Ananie et de Saphire.

» Mais les choses humaines sont bien mobiles et bien incertaines, en ces temps particulièrement où l'on cherche plus à faire sa propre volonté que celle de Dieu; c'est pour cela qu'au nom de J.-C. j'ose adresser cette lettre à Votre Apostolat.

» Prosternée en esprit à vos pieds, je vous conjure, par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et par le jour du jugement redoutable, que si, après ma mort, quelqu'un, fût-il même évêque de cette cité ou roi, voulait troubler ma congrégation ou changer la règle; établir une autre abbesse que ma sœur Agnès, consacrée par saint Germain en présence de plusieurs évêques, ou s'attribuer une autorité et des priviléges auxquels il n'aurait pas droit; si quelqu'un voulait ravir au monastère les biens que je lui ai cédés d'après le consentement du très excellent seigneur roi Hloter, consigné dans une charte approuvée par ses fils, les très excellents seigneurs rois Haribert, Gunthramn, Hilpérik et Sighbert; de même si quelqu'un, même roi ou évêque, ou quelqu'une des sœurs osait vouloir envahir et réclamer comme sa propriété le bien que les sœurs ou autres personnes auraient donnés au monastère pour le salut de leur ame; je supplie Votre Sainteté et celle de vos successeurs de défendre en ces occasions, auprès de Dieu, la cause de notre congrégation, et de priver de votre faveur les spoliateurs de ses biens.

» Je vous en conjure aussi, lorsque le Seigneur voudra retirer de ce monde ma dame et sœur Agnès, ayez soin qu'on élise, pour lui succéder, une abbesse qui garde notre règle et ne retranche rien des moyens de sainteté que nous avons établis. Si, ce qu'à Dieu ne plaise! quelqu'un voulait commettre des injustices envers le monastère ou faire de la peine à ma sœur Agnès, je le dénonce à Dieu, à sa sainte croix, à la bienheureuse Marie et aux saints confesseurs Hilaire et Martin, auxquels, après Dieu, j'ai confié la défense de mes sœurs.

» Je vous en prie, saints Pontifes, ô rois, nos illustres seigneurs, et vous tous, enfants de J.-C., je vous en supplie par la foi catholique dans laquelle vous avez été baptisés, ayez soin, lorsque Dieu aura fermé mes yeux à la lumière de ce monde, d'ensevelir mon corps dans la basilique de Sainte-Marie, dont j'ai fait commencer la construction, et dans laquelle reposent déjà quelques-unes de nos sœurs. Je vous conjure, les larmes aux yeux, de conserver cette lettre dans vos églises, afin que si ma sœur Agnès et la congrégation étaient obligées de recourir à votre protection, vous vous souveniez de les protéger, et qu'elles ne se disent pas abandonnées de moi, qui, avec l'aide de Dieu, réclame pour elles votre bienveillance.

» Je vous adresse cette prière par celui qui, du haut de sa croix glorieuse, recommanda la Vierge, sa mère, au bienheureux apôtre Jean, afin que, comme il a accompli l'ordre du Seigneur, vous daigniez accomplir ce que moi, humble et indigne, j'ose vous recommander à vous, mes seigneurs, pères de l'Église et hommes apostoliques.

» Daigne, le Seigneur, vous accorder la grâce de conserver précieusement le dépôt qu'il vous a confié, et de participer aux mérites de celui dont vous continuez l'œuvre apostolique, en suivant les exemples qu'il vous a donnés. »

En lisant cette lettre touchante, on serait tenté de croire que Radegonde avait quelque pressentiment des troubles qui devaient désoler son monastère.

Peu de temps après l'avoir écrite, elle s'en alla au ciel recevoir la couronne qu'avait méritée ses vertus. On ne saurait peindre la douleur des pieuses filles du monastère de Sainte-Croix, au moment de perdre leur mère. « O mère chérie, s'écrie Baudonivia [1],

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 4.

plût à Dieu que tu eusses conduit devant toi au ciel les brebis que tu avais rassemblées! Je ne puis, sans verser des larmes, raconter sa mort; et les sanglots étouffent ma voix. A ses derniers moments, nous étions toutes réunies autour de sa couche, et nous disions en frappant nos poitrines : « Ah! Seigneur, ne permettez pas qu'un » si grand malheur nous arrive; voudriez-vous nous ravir notre » lumière et nous laisser dans les ténèbres? » Dieu n'exauça pas nos prières, et notre bienheureuse mère s'en alla de ce monde à la quatrième férie (mercredi), jour qu'elle affectionnait particulièrement, parce que le Sauveur y est né. Malheur à nous! ce sont nos péchés qui nous ont privées sitôt de notre mère. Lorsqu'elle rendit le dernier soupir, ajoute la pieuse Baudonivia, un cri douloureux partit de notre monastère, émut le ciel lui-même, et des ouvriers, qui taillaient la pierre dans une carrière voisine, entendirent un ange qui disait : « Que faites-vous là? Laissez Radegonde sur la » terre, car les cris plaintifs de ses enfants sont parvenus jusqu'aux » oreilles du Seigneur. » Et d'autres anges lui répondaient : Com» ment faire? elle est déjà en paradis; au sein de la gloire de Dieu; » et le Seigneur ne nous laissera jamais lui ravir celle qui, sur la » terre, n'a cherché qu'à lui plaire. »

» Radegonde est donc au ciel, continue Baudonivia, et si nous avons perdu une mère en ce monde, nous possédons une protectrice auprès de Dieu. »

L'évêque de Poitiers était absent lorsque mourut Radegonde; on envoya donc avertir le seigneur évêque de Tours, Grégoire, qui partit sur-le-champ pour le monastère de Sainte-Croix [1].

« A mon arrivée, dit Grégoire lui-même [2], je trouvai la sainte dans un cercueil découvert. Son visage était si beau qu'il surpassait les lis en blancheur, et il était en même temps plus vermeil que les roses. Autour du cercueil se pressait une grande foule de vierges, au nombre d'environ deux cents. Beaucoup d'entre elles étaient de familles sénatoriales, plusieurs même de race royale; et toutes avaient embrassé la vie religieuse à l'imitation de Radegonde. Elles pleuraient en disant : « O notre mère, pourquoi nous laisses-tu or» phelines? A qui irons-nous dans notre désolation? Ne te souviens» tu pas que nous avons quitté, pour te suivre, nos parents, nos » richesses, notre patrie? et tu nous abandonnes! Ah! nos larmes

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 4.
[2] Greg. Tur., De Glor. Conf., c. 106.

» ne se sécheront pas; notre douleur vivra toujours au fond de nos » cœurs. Jusqu'à présent ce monastère nous a semblé plus spacieux » que les campagnes et les cités. Partout où nous allions, nous » pouvions voir ton aimable visage, et il nous faisait oublier les » côteaux couronnés de vignes, les moissons et les prés fleuris! Tu » étais pour nous le lis et la rose; tes paroles étaient comme des » rayons lumineux qui pénétraient et éclairaient nos ames. Main- » tenant la terre entière est triste et sombre pour nous; il est bien » resserré; ce monastère où nous ne pouvons plus te voir! Hélas! » nous n'avons plus notre sainte mère! Heureuses celles qui l'ont » précédée dans l'autre monde! Nous le savons, ô pieuse mère, tu » es au ciel, unie au chœur des vierges! Cette pensée nous console, » mais ne diminue pas la douleur que nous ressentons de ne te plus » revoir. »

» En entendant de si tristes gémissements, je ne pus retenir mes larmes; et je dis à l'abbesse : Donnez, je vous en prie, quelque trève à votre douleur, afin d'aviser à ce qu'il faut faire. Notre frère Marowig n'est pas ici et fait sa visite dans les paroisses; mais il ne faudrait pas cependant différer plus long-temps d'inhumer ce saint corps. Faites les apprêts de la sépulture. — Comment ferons-nous, dit l'abbesse, si notre évêque n'arrive pas? car le lieu où on doit l'inhumer n'est pas encore béni. — Les citoyens et tous ceux qui étaient accourus pour assister aux funérailles de la bienheureuse reine, me dirent : « Présume bien de la charité de ton confrère, et » bénis cet autel de la basilique où on doit l'inhumer. Nous sommes » bien certains qu'au lieu d'en être fâché, l'évêque Marowig t'en » remerciera. » Je me rendis à leurs prières, et je consacrai la pierre de l'autel dans la cellule même où était le corps de la bienheureuse.

» Lorsque nous conduisions le saint corps au lieu de la sépulture, les religieuses qui ne pouvaient pas nous suivre dans la basilique se mettaient aux fenêtres des tours et sur les murs qui entouraient le monastère; elles poussaient des cris déchirants; et personne, en les entendant, ne pouvait retenir ses larmes. Les clercs eux-mêmes qui devaient chanter l'office pouvaient à peine proférer quelques paroles entrecoupées de sanglots. »

Avant d'entrer dans la basilique, il fallut arrêter le convoi [1] à la prière des religieuses qui ne pouvaient détacher leurs yeux du cer-

[1] Baudoniv., Vit. S. Radegund., c. 5.

cueil de leur mère bien-aimée. Quand on fut arrivé au lieu de la sépulture, les religieuses non cloîtrées qui suivaient le convoi en portant des cierges se mirent en cercle autour du sépulcre.

« Après avoir fait les prières, ajoute Grégoire, je laissai le corps de la sainte dans le tombeau sans le couvrir, réservant à l'évêque du lieu l'honneur de terminer les funérailles. Après la cérémonie, je revins au monastère, et l'abbesse, accompagnée des autres religieuses, me conduisit dans tous les lieux où Radegonde avait coutume de lire et de prier. Voici sa cellule, me disait-elle les larmes aux yeux, mais notre mère n'y est plus; c'est ici le lieu où elle se prosternait et faisait ces prières qui allaient au cœur de Dieu; voici le livre dans lequel elle nous faisait la lecture; mais hélas! sa douce voix ne frappe plus nos oreilles. Voilà le fuseau sur lequel elle filait pendant les longues heures du jeûne et de la pénitence, mais nous ne voyons plus se mouvoir ses doigts chéris. A mesure qu'elle parlait, des larmes plus abondantes tombaient de tous les yeux, et la douleur de ces pieuses filles m'avait tellement ému, que je ne pourrais, en y pensant, m'empêcher de pleurer moi-même, si je ne savais que la bienheureuse Radegonde ne quitta son monastère que pour s'en aller demeurer dans les cieux. »

Agnès ne survécut pas deux ans à sa douce mère Radegonde, et on élut après elle Leubovera pour gouverner le monastère de Sainte-Croix.

Ce choix irrita une religieuse pleine d'ambition nommée Hlodhilde [1], qui se disait fille du roi Haribert. Elle était fière de sa naissance qui eût dû plutôt l'humilier, et regardait comme une sanglante injure qu'on lui eût préféré Leubovera. Quarante religieuses environ prirent son parti et s'engagèrent par serment à imputer à Leubovera des crimes capables de la faire déposer et d'élire à sa place Hlodhilde. Elles sortirent du monastère ayant à leur tête Hlodhilde et Basine, fille de Hilpérik. Ces deux vierges folles disaient : « Nous allons trouver les rois nos parents afin de leur faire connaître les outrages qu'on nous a faits. On nous a traité dans ce monastère moins en filles de rois qu'en filles de mauvaises servantes. »

Elles étaient loin de l'humilité de Radegonde qui, elle aussi, était fille de rois et qui s'était abaissée au-dessous de toutes les autres pour imiter J.-C.

Arrivée à Tours à la tête de sa troupe, Hlodhilde vint trouver

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 39.

l'évêque Grégoire, et après l'avoir salué, elle lui dit : « Saint évêque, ces filles que tu vois à ma suite ont été persécutées par l'abbesse Leubovera ; je te prie de les loger et de les nourrir pendant que j'irai vers les rois nos parents leur exposer ce que nous avons souffert. » Grégoire lui répondit : « Si l'abbesse est en faute et a trangressé quelque point de la règle, allons trouver mon frère Marowig. J'examinerai avec lui sa conduite et nous lui ferons, de concert, les réprimandes qu'elle aura méritées. Quant à vous, ce que vous avez à faire, c'est de rentrer dans votre monastère, et prenez garde que l'amour du monde ne disperse le troupeau que sainte Radegonde a rassemblé, grâce à ses jeûnes, à ses prières et à ses abondantes aumônes. — Pas du tout, répondit Hlodhilde, nous irons trouver les rois.—Pourquoi, dit Grégoire, résister à mes conseils, et pour quel motif refusez-vous d'écouter l'avis d'un évêque? Je crains bien que mes confrères ne se réunissent et ne vous retranchent de la communion de leurs Églises. Ils ont promis, dans la lettre qu'ils écrivirent à sainte Radegonde, d'en agir ainsi contre ceux qui mettraient le trouble dans sa communauté. »

Grégoire donna lecture aux religieuses révoltées de cette lettre écrite par les évêques du concile de Tours et que nous avons rapportée; mais, après l'avoir entendue, Hlodhilde dit : « Rien ne peut nous arrêter et nous allons de ce pas vers les rois nos parents.» Et comme Grégoire leur avait parlé de Marowig, elle se mit à en dire beaucoup de mal et le peignit comme l'auteur des troubles du monastère [1]. Cet évêque s'était en effet toujours montré assez mal disposé envers le monastère de sainte Radegonde sur lequel il eût voulu une juridiction plus directe.

Grégoire, voyant qu'il ne pourrait persuader à Hlodhilde et à sa troupe de retourner à leur monastère, leur conseilla d'attendre au moins une saison plus favorable pour continuer leur voyage. Le temps était affreux, il tombait depuis long-temps des pluies violentes qui avaient couvert d'eau tous les chemins. Malgré cela, elles étaient venues à pied de Poitiers, et comme personne n'avait voulu, pendant la route, ni leur prêter des chevaux, ni leur donner de quoi manger, elles étaient arrivées à Tours exténuées de fatigue et dans le plus triste équipage. Elles en furent mieux disposées à écouter les propositions de Grégoire : « Votre projet, leur dit-il, est certainement déraisonnable, et vous avez tort de ne pas écouter un

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 40.

conseil qui vous épargnerait beaucoup de blâme. Mais enfin, puisque vous ne voulez pas écouter la raison, considérez au moins qu'il est impossible que vous voyagiez pendant cette saison d'hiver. Quand le printemps sera venu et que la température sera plus douce, vous pourrez aller où vous voudrez. »

Elles accédèrent à ce conseil, et ce ne fut que l'été suivant que Hlodhilde, laissant à Basine la conduite des religieuses, se mit en route pour le palais de Burgundie. Gunthramn la reçut bien, lui fit des présents et lui promit de nommer des évêques pour examiner ses difficultés avec l'abbesse. Hlodhilde, au comble de la joie, laissa dans un monastère d'Autun la sœur Constantina, fille de Burgolin, pour y attendre les évêques, et revint en toute hâte à Tours pour annoncer cette bonne nouvelle à ses religieuses. Elle les trouva moins nombreuses qu'à son départ. Plusieurs, en effet, s'étaient mariées pendant son absence. Après avoir attendu quelque temps les évêques, Hlodhilde ne les voyant pas venir, se remit en route pour Poitiers à la tête des débris de l'étrange armée qui l'avait choisie pour général. A son arrivée, elle campa dans la basilique de Saint-Hilaire et appela pour auxiliaires les voleurs, les meurtriers, les adultères et tous les criminels, afin de pouvoir soutenir un siége s'il le fallait : « Nous sommes filles de rois, répétaient Hlodhilde et Basine, et nous ne rentrerons pas au monastère que l'abbesse n'en soit chassée. »

Leur troupe s'augmenta bientôt d'une certaine recluse qui, du vivant de sainte Radegonde, s'était enfuie du monastère par-dessus le mur et avait été se réfugier dans la basilique de Saint-Hilaire, vomissant contre l'abbesse beaucoup d'accusations que Grégoire de Tours fut appelé à juger et qu'il trouva calomnieuses. Contrite de son péché, la religieuse avait demandé à rentrer dans le monastère, et on l'avait tirée avec des cordes pour la faire rentrer par le même endroit qu'elle était sortie. « Comme j'ai beaucoup péché, avait-elle dit alors, et comme j'ai offensé Dieu et ma dame Radegonde, je désire être séparée de la communauté et finir ma vie dans la pénitence. » On l'enferma dans une cellule. Mais lorsqu'elle eut entendu dire que Hlodhilde était revenue du palais de Gunthramn, elle brisa la porte de sa cellule pendant la nuit et s'enfuit à la basilique de Saint-Hilaire.

Pendant ce temps-là [1], Gondégisil, évêque de Bordeaux, réunis-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 41.

sait ses suffragants, Nicasius d'Angoulême, Saffarius de Périgueux et Marowig de Poitiers. Il se rendit avec eux et avec plusieurs clercs à la basilique de Saint-Hilaire pour y admonester les religieuses révoltées et les sommer de rentrer dans leur monastère. Celles-ci refusèrent avec opiniâtreté et les évêques lancèrent contre elles la sentence d'excommunication, conformément à la lettre écrite par les Pères du concile de Tours à sainte Radegonde. Au même instant, les brigands que Hlodhilde avait appelés à son aide se jetèrent sur les évêques et les frappèrent si cruellement, qu'ils en tombèrent sur le pavé et eurent beaucoup de peine à se relever. Les diacres et autres clercs sortirent de la basilique meurtris et roués de coups. Tous furent si épouvantés, que, sans même songer à se dire adieu, ils s'enfuirent à pied et par le premier chemin qu'ils rencontrèrent. Desiderius, diacre de Syagrius, évêque d'Autun, qui s'était trouvé dans ce désordre, sauta à cheval; il avait tellement perdu la tête, qu'il alla se jeter dans le Clein sans aviser s'il était au gué, et fit passer son cheval à la nage de l'autre côté de cette rivière.

Hlodhilde victorieuse redoubla d'audace. Elle s'empara des biens du monastère, nomma des administrateurs, obligea à force de coups les esclaves et les colons à lui obéir, et disait hautement que si elle parvenait à entrer dans le monastère, elle en jetterait l'abbesse par-dessus le mur.

Cependant Hildebert II, roi d'Austrasie, ayant appris ce qui se passait à Poitiers, ordonna au comte Macco, qui y commandait en son nom, de réprimer tous ces désordres. D'un autre côté, Gondégisil, de concert avec ses suffragants, écrivit aux évêques du royaume de Gunthramn qui étaient alors assemblés, une lettre pour leur faire part de l'excommunication qu'ils avaient lancée contre les religieuses rebelles. Ils en reçurent la réponse suivante :

« A leurs frères et seigneurs très dignes du siége apostolique, Gondégisil, Nicasius et Saffarius : Ætherius, Syagrius, Aunahar, Hesichius, Agricola, Urbicus, Félix, Veranus, Félix et Berthramn, évêques :

« Nous avons reçu la lettre de Votre Béatitude, et tout en nous réjouissant de vous savoir en bonne santé, nous avons été bien affligés en apprenant les mauvais traitements qu'on vous a fait souffrir, le mépris qu'on a fait de la règle et les outrages dont la religion a été l'objet.

» Vous nous dites que des religieuses sont sorties du monastère de Radegonde de sainte mémoire, qu'elles ont refusé d'entendre vos

admonitions, qu'elles ont profané la basilique du seigneur Hilaire par les mauvais traitements qu'elles vous ont fait souffrir à vous et aux vôtres, et que pour cela vous les avez excommuniées. Sur quoi vous demandez l'avis de notre humilité.

» Nous reconnaissons que vous avez suivi très fidèlement les saints canons d'après lesquels ceux qui se rendent coupables de tels excès doivent être excommuniés et contraints de satisfaire par la pénitence. Ainsi donc, en vous priant d'agréer l'assurance de notre respect et de notre sincère dilection, nous déclarons être d'accord avec vous, en attendant que nous puissions aviser aux moyens de prévenir de pareils scandales, dans le synode que nous tiendrons aux calendes de novembre.

» Cependant, comme le seigneur apôtre Paul nous avertit de travailler à temps et à contre-temps, par nos prédications continuelles, à corriger les pécheurs, et comme il nous assure aussi que la piété est utile à tout, nous vous engageons à supplier la miséricorde du Seigneur d'inspirer à ces pécheresses l'esprit de componction, afin qu'elles satisfassent, par de dignes pénitences, pour les péchés qu'elles ont commis, qu'elles conçoivent la bonne pensée de rentrer dans leur monastère, et que le Seigneur qui rapporta sur ses épaules la brebis errante, puisse se réjouir en voyant tout son troupeau rassemblé.

» Nous avons confiance que vous nous accorderez aussi le suffrage de vos prières.

» Moi, votre ami Ætherius pécheur, j'ose vous saluer; moi, Hésychius votre client, je vous salue respectueusement; moi, Syagrius qui vous chéris, je vous offre mes respectueuses salutations; moi, Urbicus pécheur qui vous vénère, je vous salue humblement; moi, Veranus évêque plein de vénération pour vous, je vous salue avec respect; moi, Félix votre serviteur, je me permets de vous saluer; moi, Félix votre très humble et très affectionné, j'ose vous saluer; moi, Berthramn évêque votre très humble et obéissant, j'ose vous offrir mes salutations. »

Dans les circonstances déplorables où elle se trouvait, l'abbesse[1] lut à haute voix à sa communauté la lettre que sainte Radegonde avait écrite à la fin de sa vie et elle en envoya une nouvelle copie à tous les évêques des cités voisines.

Elle n'était pas soutenue de l'évêque de Poitiers, Marowig, qui re-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 42.

doutait Hlodhilde et n'avait pas signé la lettre que ses comprovinciaux avaient adressée à leurs frères de Burgundie. Il envoya [1] même à Gondégisil son métropolitain, Porcarius abbé de la basilique de Saint-Hilaire, pour demander l'autorisation de réintégrer les rebelles en communion et d'écouter leurs réclamations. Il ne put l'obtenir.

Cependant Hildebert, fatigué des plaintes continuelles des deux partis, envoya à Poitiers le prêtre Theuthar avec mission de juger définitivement ces querelles. Celui-ci ayant cité à comparaître devant lui Hlodhilde et ses adhérentes, elles lui firent répondre : « Nous ne pouvons pas comparaître parce que nous sommes excommuniées. Qu'on nous réconcilie, et nous nous rendrons sur-le-champ à votre tribunal. » Theuthar s'en alla trouver les évêques, mais il ne put obtenir qu'elles fussent admises en communion et il retourna à Poitiers, fort embarrassé de sa mission. Il trouva le parti de Hlodhilde beaucoup moins formidable. Presque toutes ses religieuses s'étaient dispersées; les unes étaient rentrées chez leurs parents, les autres dans leurs propriétés; plusieurs étaient retournées au monastère. Leur courage n'avait pas tenu contre la rigueur de l'hiver et toute l'armée s'était débandée faute de bois pour se chauffer. Les plus braves restèrent seules autour de Hlodhilde et de Basine qui ne s'accordèrent pas long-temps entre elles, ambitionnant l'une et l'autre la gloire du commandement.

Hlodhilde l'ayant emporté sur sa rivale, résolut de faire une irruption dans le monastère de Sainte-Croix [2] et d'en tirer l'abbesse Leubovera. Elle confia cette attaque à la troupe de malfaiteurs dont elle avait demandé le patronage. Ceux-ci se jetèrent sur le monastère pendant la nuit. L'abbesse était alors tourmentée des douleurs de la goutte. Lorsqu'elle entendit le tumulte, elle se fit porter devant la châsse de la sainte Croix, afin d'en obtenir assistance. Cependant les agresseurs ayant pénétré jusques dans l'intérieur du monastère, allumèrent un flambeau de cire et, les armes à la main, coururent de côté et d'autre à la recherche de l'abbesse. Ils entrèrent dans l'oratoire et la trouvèrent prosternée à terre devant la sainte Croix. Un d'eux, plus cruel que les autres, se disposait à la couper en deux d'un coup d'épée, lorsqu'il reçut lui-même dans le flanc un coup de couteau et tomba baigné dans son sang. Au même instant, Justina, prieure du monastère, arriva dans l'oratoire avec plusieurs

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 43.
[2] *Ibid.*, lib. 10, c. 15.

autres sœurs, elle éteignit le flambeau et cacha l'abbesse sous la palle de l'autel qui était devant la châsse de la sainte Croix. Mais d'autres agresseurs arrivèrent dans l'oratoire l'épée à la main, livrèrent un lâche combat aux religieuses qui formaient comme un rempart autour de leur mère, déchirèrent leurs vêtements, les accablèrent de coups et se saisirent de la prieure qu'ils prirent pour l'abbesse. Ils lui arrachèrent son voile et la traînaient par les cheveux vers la basilique de Saint-Hilaire, lorsqu'à la faveur des premières lueurs du jour qui commençait à poindre, ils s'aperçurent de leur erreur. Ils retournèrent sur-le-champ au monastère, s'emparèrent de l'abbesse et l'enfermèrent dans un des bâtiments dépendants de la basilique de Saint-Hilaire, à côté de celui qu'habitait Basine.

Pendant cette même nuit, les infâmes soldats de Hlodhilde avaient pillé le monastère, et comme ils n'avaient pu trouver de flambeaux pour s'éclairer, ils avaient tiré du cellier une tonne enduite de poix sèche et y avaient mis le feu. A l'aide de cette lumière ils parcoururent toute la maison et emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance.

Ces scènes scandaleuses arrivèrent avant les sept jours des fêtes de Pâques. L'évêque Marowig, qui en était profondément affligé et n'avait pu parvenir à les empêcher, envoya dire à Hlodhilde : « Relâche l'abbesse et pendant ces jours ne la retiens pas prisonnière, autrement je ne célébrerai pas la pâque du Seigneur; aucun cathécumène ne recevra même le baptême dans cette ville. Si tu ne mets pas l'abbesse en liberté, j'assemblerai les citoyens et irai l'enlever. » A ces mots, Hlodhilde envoya à la prison de l'abbesse quelques-uns de ses soldats et leur dit : « Si on tente de l'enlever de force, tuez-la d'un coup d'épée. » Leubovera dut la vie à un eslave du monastère nommé Flavianus, qui la fit entrer dans la basilique elle-même de Saint-Hilaire : c'était un asile inviolable.

Les succès de Hlodhilde augmentaient toujours de plus en plus son audace et celle des malfaiteurs qu'elle avait à ses ordres. Ces hommes féroces allaient souvent au monastère et tuèrent plusieurs personnes auprès du tombeau de sainte Radegonde et devant la châsse de la sainte Croix. Enfin la cruauté et l'orgueil de Hlodhilde allèrent si loin, que Basine, méprisée par elle, commença à se repentir et se dit à elle-même : « J'ai erré en suivant l'orgueilleuse Hlodhilde; je ne reçois d'elle maintenant que des mépris pour récompense et je vis en rébellion contre mon abbesse. » Cette pensée salutaire porta ses fruits; elle rentra dans le devoir, alla trouver

l'abbesse dans son asile et s'humilia devant elle. Leubovera lui pardonna et la reçut avec bonté.

Comment raconter, dit Grégoire, tous les maux qui se commirent ! A peine se passait-il un jour sans un meurtre, une heure sans querelles, un instant sans pleurs !

Le roi Hildebert d'Austrasie, pour mettre un terme à ces atrocités, pria Gunthramn son oncle de s'entendre avec lui, afin que des évêques des deux royaumes pussent s'assembler, prononcer un jugement canonique et remédier au désordre. Hildebert nomma pour juges Grégoire de Tours, Ebrégisil de Cologne et Marowig de Poitiers ; Gunthramn désigna Gondégisil de Bordeaux et ses suffragants. Mais ces évêques, se souvenant de la manière dont on avait traité ceux qui avaient entrepris les premiers de comprimer la révolte, refusèrent de se rendre à Poitiers, jusqu'à ce que les séditieux fussent mis à la raison. Hildebert envoya alors à Macco, comte de la ville, l'ordre d'employer la force si on faisait résistance. Hlodhilde, l'ayant appris, mit sa troupe en bataille et en plaça une partie devant la porte de l'oratoire du monastère, qui était devenu comme sa forteresse. Macco se dirigea de ce côté, et voyant les révoltés sous les armes tomba sur eux à coups de barres de fer, de javelots et d'épées. A cette vue, Hlodhilde saisit la croix du Seigneur que tout-à-l'heure encore elle méprisait et s'avança au-devant des soldats en s'écriant : « Ne me faites aucune violence ; je suis reine, fille de roi et cousine de roi. Veillez à ce que vous allez faire, un temps pourrait venir où je saurais en tirer vengeance. » Les soldats, sans s'occuper de ce qu'elle disait, continuaient à s'emparer de ses criminels complices et à les jeter, chargés de chaînes, hors du monastère. On les attacha à des poteaux, et, après les avoir accablés de coups, on coupa aux uns la peau de la tête, aux autres les mains, les oreilles ou les narines. La sédition fut ainsi apaisée.

Alors les évêques se rendirent à Poitiers, et ayant pris séance, citèrent les deux partis à paraître devant eux. Hlodhilde accusa l'abbesse des crimes les plus infâmes et ne put en prouver aucun. Leubovera se défendit avec une candeur qui attestait son innocence. Les évêques, après avoir examiné scrupuleusement l'affaire, déclarèrent Leubovera innocente et la rétablirent dans sa charge. Pour Hlodhilde et Basine, il fut aisé de constater leurs crimes et elles furent excommuniées. Basine s'était reconciliée avec Hlodhilde. Au lieu de se soumettre, elles allèrent trouver le roi Hildebert, renouvelèrent devant lui les accusations que les évêques avaient jugées calomnieuses, et, pour s'attirer ses bonnes grâces, lui nommèrent

certaines personnes qu'elles prétendaient en relations avec son ennemie Frédégonde. Hildebert fit arrêter ceux qu'elles lui avaient désignés et les trouva innocents.

Les évêques du royaume d'Austrasie s'étant, vers ce temps-là, réunis à Metz pour juger l'évêque de Reims Ægidius, Hlodhilde et Basine se présentèrent au concile. Basine se jeta aux pieds des évêques, demanda pardon de tout ce qui s'était passé et promit de rentrer à son monastère pour y vivre en charité avec l'abbesse et observer exactement la règle. Hlodhilde protesta, au contraire, qu'elle n'y rentrerait jamais tant que Leubovera serait abbesse. Les évêques ne devaient pas désirer l'y voir rentrer, et comme le roi Hildebert intercéda pour elle, on leva l'excommunication. Basine retourna au monastère de Sainte-Croix et Hlodhilde s'en alla dans une maison que le roi lui avait donnée [1].

Ainsi se terminèrent ces querelles qui durent étonner à une époque où l'état monastique était si florissant.

III.

Le roi Gunthramn et l'Église de Burgundie. — Gunthramn à Paris. — Meurtre de Prætextatus. — Cruautés de Frédégonde. — Son hypocrisie. — Gunthramn veut tirer vengeance de la mort de Prætextatus. — Il en est empêché par la conjuration de Gondobald. — Plusieurs évêques impliqués dans cette conjuration. — Gunthramn à Orléans. — Son entrevue avec les évêques qu'il soupçonne d'avoir favorisé la conjuration. — Grégoire de Tours vient lui demander la grâce de deux conjurés. — Gunthramn et Grégoire. — Rapports de Gunthramn et des évêques pendant son séjour à Orléans. — Concile assemblé pour juger les évêques impliqués dans la conjuration. — Berthramn de Bordeaux et Palladius de Saintes. — Saint Théodore de Marseille. — Ursicinus de Cahors, sa condamnation. — Grands évêques du royaume de Burgundie. — École du palais de Gunthramn. — Ætherius. — Aunahar et Austregisil. — École épiscopale de Syagrius d'Autun. — Conciles du royaume de Burgundie. — Législation. — Amour de Gunthramn pour le peuple. — Il est obligé de déclarer la guerre aux Wisigoths pour venger la mort d'Ingonde et de son époux Hermenigilde. — Ravages de son armée. — Procès fait aux ducs de cette armée. — Rekared, roi des Wisigoths, se fait catholique et demande la paix. — Hildebert envoie à Gunthramn une ambassade pour l'engager à faire la paix avec Rekared. — Grégoire de Tours, chef de l'ambassade. — Son entrevue avec Gunthramn. — Union de Hildebert et de Gunthramn. — Frédégonde en est jalouse. — Elle veut capter la bienveillance de Gunthramn et lui demande de présenter au baptême son fils Hloter qui n'était pas encore baptisé. — Gunthramn y consent et reste cependant uni avec Hildebert. — Mort de Gunthramn. — Son caractère.

584—593.

Hilpérik était mort lorsque éclatèrent les troubles du monastère de Sainte-Croix, et il n'avait laissé qu'un fils âgé de quatre mois nom-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 16, 17, 20.

mé Hloter. C'était un faible appui pour Frédégonde. Cette femme atroce qui avait fait assassiner l'infortunée Galswinte, le roi Sighbert et les enfants d'Audovère, était encore accusée d'avoir fait tuer Hilpérik lui-même, dans la crainte qu'il ne punît ses amours adultères avec Landri. Le peuple était furieux contre elle. Aussi, dès qu'elle fut veuve, dit Grégoire de Tours [1], elle se hâta de gagner la basilique de Paris, où elle fut protégée par l'évêque Ragnemod.

Voyant plusieurs des Franks du palais de Soissons passer à celui d'Austrasie, elle songea à réclamer l'appui de Gunthramn et à lui confier la tutelle de son fils.

Le bon roi de Burgundie était aussi pacifique que ses frères Hilpérik et Sighbert avaient été remuants et ambitieux. Au milieu des discordes qu'excitèrent entre Hloter et Hildebert leurs mères Frédégonde et Brunehilde, il n'apparut que pour offrir son arbitrage à ces deux inplacables ennemies et faire des menaces qu'il n'exécutait pas.

Frédégonde, abandonnée et prévoyant que Hildebert ne laisserait pas impunis le meurtre de son père et la mort cruelle de Galswinte, sœur de sa mère, implora Gunthramn dont elle connaissait la bonté, et lui envoya des députés pour lui dire [2] : « Que mon seigneur vienne et prenne le gouvernement du royaume de son frère; j'ai un petit enfant que je désire mettre dans ses bras et moi-même je me soumets humblement à sa puissance. » C'était la première nouvelle que le bon roi de Burgundie recevait de la mort de son frère; il le pleura amèrement et marcha sur Paris avec son armée. Tandis qu'il arrivait d'un côté, Hildebert arrivait de l'autre; mais les Parisiens ne reçurent que Gunthramn qui s'appliqua à réparer les injustices de Hilpérik. Il rendit tous les biens que les leudes du roi son frère avaient injustement ravis, fit beaucoup de présents aux églises et confirma les testaments des morts qui avaient institué les églises leurs héritiers, testaments autrefois supprimés par Hilpérik; il se montra bienveillant envers tout le monde et fit beaucoup de bien aux pauvres. Il ne se fiait pas cependant aux hommes au milieu desquels il était obligé de vivre, et il n'allait jamais à l'église ou ailleurs sans être accompagné d'une garde considérable. Un dimanche après que le diacre eût fait faire silence au peuple [3] afin

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 4.

[2] *Ibid.*, c. 5, 6, 7, 8.

[3] Nous avons fait remarquer, dans l'exposé de la liturgie gauloise, que le diacre imposait silence au peuple après l'antienne de *prælegere* ou introït.

qu'il écoutât les messes [1], le roi Gunthramn se tourna vers les assistants et dit : « Je vous en conjure, hommes et femmes qui êtes ici présents, gardez-moi une fidélité inviolable et ne me tuez pas comme vous avez tué dernièrement mes frères. Laissez-moi au moins pendant trois ans élever mes neveux que j'ai faits mes fils adoptifs, de peur qu'après ma mort, ce qu'à Dieu ne plaise, vous ne périssiez avec eux, n'ayant plus personne de notre famille capable de vous défendre. » A ces mots, tout le peuple tomba à genoux et fit une prière pour le roi.

Tandis que Gunthramn était à Paris [2], Prætextatus de Rouen vint l'y trouver pour le prier de faire reviser son jugement. Après la mort de Hilpérik, les citoyens de Rouen avaient rappelé ce saint évêque de son exil et l'avaient reçu avec des transports de joie et comme en triomphe. Frédégonde, en le voyant arriver à Paris, sentit renaître toute sa haine. Elle prétendait qu'on ne devait pas recevoir un homme qui avait été déposé du ministère épiscopal par quarante-cinq évêques. Le roi allait convoquer un concile pour examiner cette cause, lorsque l'évêque de Paris, Ragnemod, lui dit : « Sachez que les évêques lui ont infligé une pénitence, mais ne l'ont pas déposé de l'épiscopat. » Dès-lors le roi le reçut et l'admit à sa table [3]. Avant de quitter Paris, Gunthramn ordonna à Frédégonde de se retirer dans le domaine de Reuil situé au territoire de Rouen [4]. Elle y fut accompagnée par les hommes les plus considérables du royaume de Hilpérik qui l'y laissèrent ensuite avec l'évêque Melantius qu'elle avait placé sur le siége de Rouen après le jugement de Prætextatus, et qui venait d'en être chassé.

Frédégonde, se voyant comme abandonnée au fond de ce domaine, passa son temps à former les plus noirs complots, et contre Brunehilde, dont la position au palais d'Austrasie était plus brillante que

[1] On appelait *messes* les leçons dites au pupitre; nous l'avons fait observer dans les notes du premier volume de cette Histoire. On donnait aussi ce nom aux différentes parties de l'office.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 16.

[3] Promotus, qui avait été maintenu dans son évêché de Châteaudun par Sighbert, fut déposé après la mort de ce roi. Il vint à Paris prier Gunthramn de lui rendre son évêché. Pappolus, évêque de Chartres, s'y opposa, et montra au roi le décret du concile de Paris. Promotus ne put donc obtenir de Guthramn que les biens qui lui appartenaient dans le Dunois, où il demeura avec sa mère. (Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 17.)

[4] Greg. Tur., Hist., lib. 7, c. 19.

la sienne, et contre Gunthramn qui ne lui avait fait que du bien, et contre tous ceux enfin qu'il lui prenait fantaisie de faire périr. Comme elle avait une habitation à Rouen [1], elle voyait souvent l'évêque Prætextatus et lui faisait des menaces : « Un temps viendra, lui dit-elle un jour, que je te ferai revoir le lieu de ton exil. » Et Prætextatus lui répondit : « En exil et hors de l'exil, j'ai toujours été, je suis et je serai évêque, et toi, tu ne jouiras pas toujours de la puissance royale. Moi, par la grâce de Dieu, je passerai de l'exil dans le royaume des cieux, et toi, de ton royaume tu tomberas dans l'abîme. Au lieu de faire des menaces, il serait plus sage à toi d'en finir avec tes méchancetés et tes folies, de te convertir, de renoncer à cet orgueil qui bouillonne toujours dans ton cœur, de chercher enfin à mériter la vie éternelle et à élever l'enfant que tu as mis au monde. »

Frédégonde s'en alla furieuse contre l'évêque, dissimulant cependant la rage qui dévorait son ame.

Or le jour de la résurrection du Seigneur [2] étant arrivé, l'évêque s'était rendu de bonne heure à l'église pour y chanter l'office. Il avait entonné l'antienne selon la coutume, et il s'appuyait sur son siége pendant le chant des psaumes, lorsqu'un cruel meurtrier s'approcha et lui enfonça un couteau sous l'aisselle. Il jeta un grand cri, appelant les clercs à son aide ; mais aucun de ceux qui étaient là en grand nombre ne vint le secourir et il se traîna seul jusqu'à l'autel. Il y fit sa prière, étendit vers la sainte Eucharistie ses mains teintes de sang, se munit du viatique du corps et du sang du Seigneur et lui rendit grâces à genoux sur les degrés de l'autel [3]. Pendant ce temps-là, des fidèles plus courageux que les clercs étaient accourus ; ils l'emportèrent entre leurs bras et le couchèrent dans son lit. Bientôt Frédégonde arriva pour lui faire visite avec le duc Beppolène et Answald ; elle osa lui adresser ces paroles : « O saint évêque, nous déplorons avec ton peuple le malheur qui vient de t'arriver. Plût à Dieu qu'on pût nous faire connaître celui qui s'est rendu coupable d'un tel forfait, il expierait son crime dans les supplices qu'il a mérités. » L'évêque, indigné de tant d'hypocrisie, lui répondit : « Eh ! qui m'a donc frappé, si ce n'est celle qui a tué tant de rois, qui a répandu si souvent le sang innocent, qui a causé au royaume

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 31.
[2] C'est-à-dire le dimanche.
[3] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 31. — Act. Episcop. Rhotomag.

tant de malheurs? — J'ai d'habiles médecins, répondit tranquillement Frédégonde, ils pourront guérir ta blessure, accepte leurs soins. — C'est inutile, ajouta l'évêque, Dieu veut que je quitte ce monde ; mais toi, qui as commandé tant de crimes, tu seras maudite sur la terre et Dieu vengera mon sang sur toi. » Frédégonde se retira satisfaite du succès de son crime, et Prætextatus, après avoir mis ordre aux affaires de sa maison, rendit l'esprit. Il fut enseveli par Romakar, évêque de Coutances, qui l'avait connu et aimé pendant son exil.

Tous les citoyens de Rouen et surtout les principaux d'entre les Franks qui habitaient cette ville furent remplis d'une grande douleur. Un de ces seigneurs franks vint à Frédégonde et lui dit : « Tu as déjà commis bien des crimes en cette vie, mais tu n'as rien fait de pire que d'ordonner le meurtre d'un prêtre de Dieu. Que le Seigneur venge bientôt le sang innocent ! Nous poursuivrons ce forfait, et désormais tu ne pourras plus exercer de telles cruautés. » Comme le Frank se retirait après avoir dit ces paroles, un serviteur de Frédégonde accourut à lui pour le convier à sa table, et celui-ci ayant refusé, elle le fit prier d'accepter au moins un coup à boire, afin qu'il ne sortît pas d'une maison royale sans avoir pris quelque chose. C'eût été, en effet, contre les règles. Le Frank ne put refuser, il reçut un breuvage composé à la manière des peuplades germaniques, de vin, d'absinthe et de miel. Ce breuvage était empoisonné. A peine l'eût-il bu qu'il ressentit d'atroces douleurs, comme si on lui eut déchiré les entrailles. Voyant ses compagnons sur le point de boire comme lui la liqueur empoisonnée : « Fuyez, fuyez, malheureux! s'écria-t-il, où vous mourrez avec moi. » A ces mots, ils jettent la coupe et s'enfuient. Le Frank courageux monta aussi sur son cheval et les suivit; mais bientôt sa vue s'obscurcit, il chancela, et à la troisième stade, il tomba mort.

Leudowald, évêque de Bayeux, à la nouvelle de l'attentat commis contre Prætextatus son métropolitain, envoya des lettres à tous les prêtres, et, après avoir pris conseil, fit fermer toutes les églises de Rouen, afin que le peuple n'assistât point aux divines solennités, jusqu'à ce qu'on eût découvert le coupable. Il fit saisir quelques personnes qui, dans les tourments de la question, avouèrent que le crime avait été commis, d'après les ordres de Frédégonde. Elles ajoutaient que cette reine avait envoyé des meurtriers pour le tuer lui-même, et qu'il n'avait dû la vie qu'à ses clercs qui l'entouraient toujours et le gardaient soigneusement.

Le roi Gunthramn, ayant eu connaissance du crime dont on accusait Frédégonde, envoya au palais de Hloter trois évêques, Arthemius de Sens, Veranus de Cavaillon et Agræcius de Troyes, chargés de rechercher le coupable et de le lui amener. Mais les Franks chargés de la tutelle de Hloter leur répondirent : « De tels crimes nous déplaisent et nous voulons en tirer vengeance. Mais, s'il est parmi nous quelque coupable, on ne doit pas le conduire devant votre roi, puisque nous pouvons nous-mêmes, avec la sanction royale, en faire justice. » Alors les évêques répondirent : « Sachez que si la personne qui a commis ce crime n'est pas mise en jugement, notre roi viendra et mettra tout votre pays à feu et à sang. Il est évident que c'est la même qui a tué l'évêque et empoisonné le Frank. » Après avoir ainsi parlé, ils s'en allèrent sans avoir pu obtenir de réponse raisonnable et en protestant que jamais Melantius, qui déjà avait été mis à la place de Prætextatus pendant son exil, n'exercerait dans l'Église de Rouen les fonctions épiscopales.

Cependant la mort cruelle de Prætextatus faisait grand bruit dans tout le pays [1], et il n'y avait qu'une voix pour accuser Frédégonde de ce crime. Cette femme conçut, pour s'en laver, un projet qui ne pouvait naître qu'en son infernal génie, ce fut d'en poursuivre elle-même la vengeance. Ayant donc fait saisir le malheureux esclave qui n'avait été que l'instrument de sa cruauté, elle le fit rouer de coups. « C'est toi, lui disait-elle, qui as fait tomber sur moi cette accusation en tuant Prætextatus, évêque de la ville de Rouen. » Et elle le livra au neveu de l'évêque. Celui-ci l'ayant fait mettre à la torture, il avoua tout et dit : « Pour commettre le crime, j'ai reçu de la reine Frédégonde cent sous d'or, cinquante de l'évêque Melantius, cinquante de l'archidiacre de la cité. En outre, on me promit que je serais affranchi avec ma femme. » En entendant ces paroles, le neveu de Prætextatus se jeta comme un furieux sur l'esclave et le coupa en morceaux. Pour Frédégonde, son crime resta impuni et elle fit même replacer Melantius sur le siége épiscopal encore teint du sang qu'il avait contribué à faire verser.

Gunthramn ne put exécuter ses menaces. Ce fut peut-être la conjuration de Gondobald qui l'empêcha de poursuivre un crime dont il connaissait bien le véritable auteur.

Gondobald se donnait pour fils de Hloter I.er, roi de Soissons, et prétendait avoir droit à la puissance royale au même titre que son

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 41.

frère Gunthramn et ses neveux Hloter et Hildebert. Après des courses aventureuses à travers les Gaules et l'Italie, il s'était réfugié à Constantinople, d'où le rappelèrent plusieurs personnages importants, entre autres le patrice Mummolus, de famille gallo-romaine, et les Franks Garakar et Bladaste, ainsi que plusieurs évêques qui prirent son parti. Gunthramn soupçonnait principalement Théodore de Marseille, Berthramn de Bordeaux [1], Palladius de Saintes, Nicasius d'Angoulême et Antidius d'Agen. Il mit une armée à la poursuite de Gondobald. Les conjurés furent bientôt sans espoir, sacrifièrent leur prétendant et périrent presque tous. Garakar et Bladaste se réfugièrent dans la basilique de Saint-Martin.

Or, Gunthramn étant venu à Orléans, Grégoire de Tours s'y rendit afin d'obtenir leur grâce.

« Lorsque Gunthramn vint à Orléans, dit Grégoire [2], il se montra vraiment grand aux citoyens. Il allait dans les maisons de ceux qui l'invitaient et acceptait les repas qui lui étaient offerts. Il reçut beaucoup de présents et en fit de plus grands encore avec une touchante bonté. Il arriva dans la ville un jour de fête de Saint-Martin, c'est-à-dire le quatre des nones du cinquième mois [3]. Une foule immense de peuple alla au-devant de lui avec des bannières et des drapeaux en chantant ses louanges. Les uns chantaient en langue syriaque, les autres en langue latine; les Juifs eux-mêmes, dans leur langage, criaient avec les autres : « Vive le roi! qu'il vive sur » ses peuples pendant de longues années! Et ils ajoutaient : Que » toutes les nations t'adorent, fléchissent le genou devant toi et » qu'elles te soient soumises. »

Ces éloges exagérés ne plurent pas au roi, et, lorsqu'après avoir assisté à l'office il se mit à table, il dit : « Malheur à cette mauvaise race des Juifs, toujours perfide et hypocrite! Ils ont voulu, par leurs flatteries, m'amener à rebâtir leur synagogue qui a été détruite par les chrétiens, mais je ne le ferai pas, Dieu le défend. » Les évêques qui étaient alors à Orléans étaient à table avec le roi. Au

[1] Berthramn fut évêque de Bordeaux avant Gondégisil, dont nous avons parlé à propos de la révolte des religieuses de Poitiers. Pour mettre de l'ordre dans les récits confus de l'époque mérowingienne, on ne peut pas suivre scrupuleusement l'ordre chronologique.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 1, 2, 5, 6, 7.

[3] 4 juillet, fête de la Translation du corps de saint Martin. Grégoire fait commencer l'année au mois de mars.

milieu du repas, il leur dit : « Je vous prie de venir demain me bénir dans ma maison ; votre présence sera pour moi une grâce et la faveur céleste coulera sur moi avec les paroles de votre bénédiction. »

Dès le matin, le roi ayant visité les lieux saints pour y faire sa prière, entra chez Grégoire qui logeait à la basilique du saint abbé Avitus. L'évêque de Tours accourut tout joyeux à sa rencontre et le pria d'accepter, dans sa maison, les eulogies de saint Martin. Le bon roi ne refusa pas, but un coup, invita Grégoire à sa table et s'en alla gaîment. Parmi les évêques qui étaient à Orléans, on distinguait Berthramn de Bordeaux et Palladius de Saintes, que le roi n'aimait pas, parce qu'ils avaient pris le parti de Gondobald. On eut beaucoup de peine à obtenir qu'il les invitât, et il ne céda qu'aux prières des autres évêques. Berthramn s'étant rendu à l'invitation, le roi demanda en le voyant : « Quel est celui-ci? » car il y avait long-temps qu'il ne l'avait vu. On lui dit : « C'est Berthramn, évêque de la ville de Bordeaux. — Ah! dit le roi, mille actions de grâces, mon très cher père, de ce que tu as été si fidèle à ta famille. Tu aurais dû savoir que tu étais mon parent par ma mère, et tu n'aurais pas dû attirer sur ta famille une peste étrangère. » Après d'autres reproches semblables, le roi se tourna vers Palladius et lui dit : « Évêque Palladius, je n'ai pas de grands remercîments à te faire; car (ce qui n'est pas très beau pour un évêque) tu m'as trompé trois fois en m'envoyant des avis mensongers. En même temps que tu m'écrivais des lettres d'excuse, tu appelais mon frère par d'autres lettres. C'est Dieu lui-même qui a pris ma cause, car tandis que je vous traitais comme les Pères de l'Église, vous cherchiez à me tromper. » Il dit ensuite aux évêques Nicasius et Antidius : « Et vous, très saints Pères, veuillez dire ce que vous avez fait pour le bien du pays et l'avantage de notre royaume. » Les évêques ne répondirent pas et le roi se lava les mains, reçut la bénédiction des évêques et se mit à table d'un air joyeux, comme s'il n'eût pas été question des affronts qu'il avait reçus.

On était à la moitié du repas, lorsque Gunthramn, se tournant vers Grégoire, lui demanda de faire chanter son diacre qui, la veille à l'office, avait chanté le psaume responsoir. Lorsqu'il eut fini, le roi voulut que Grégoire fît chanter tous les évêques qui étaient à table; chacun fit de son mieux et chanta devant le roi un psaume responsoir. Le reste du repas se passa en causeries amicales.

Le lendemain, le roi alla à la chasse. A son retour, Grégoire vint

lui présenter Garakar et Bladaste, autrefois partisans de Gondobald. Gunthramn refusa de les voir.

Le lendemain le spirituel évêque, voyant encore ses prières inutiles, prit tout-à-coup un ton solennel et dit : « O roi, que Ta Puissance m'écoute! C'est mon maître qui m'a envoyé en ambassade vers toi ; que pourrai-je rapporter à celui qui m'a envoyé, puisque tu ne veux me donner aucune réponse? » Le roi, très étonné, lui dit : « Eh! quel est ce maître qui t'a envoyé? — C'est saint Martin, répondit Grégoire en souriant. Le bon Gunthramn ne put refuser plus long-temps, permit de lui représenter Garakar et Bladaste, puis, après leur avoir reproché vivement leurs ruses et leurs perfidies, finit par leur pardonner et leur fit rendre les biens qu'on leur avait enlevés.

Le jour du Seigneur étant arrivé, le roi se rendit à l'église pour y assister aux solennités des messes. Les évêques cédèrent à Palladius l'honneur d'officier. Comme il entonnait la Prophétie [1], le roi demanda qui était l'officiant. Quand il eut appris que c'était Palladius : « Quoi, s'écria-t-il en colère, c'est cet homme toujours infidèle et perfide envers moi qui prononcera en ma présence les paroles divines! Je sors de l'église et je ne veux pas entendre prêcher mon ennemi. » Et il se levait en effet pour sortir. Les évêques, émus de l'affront que recevait leur frère, accoururent au roi et lui dirent : « Nous l'avons vu à ta table et tu as reçu de lui la bénédiction, pourquoi veux-tu le mépriser maintenant? Si nous avions su qu'il te fût odieux, nous en aurions choisi un autre pour célébrer l'office; mais puisqu'il a commencé, permets qu'il termine; si tu as quelque grief contre lui, tu le porteras devant un tribunal qui prononcera une sentence canonique. » Pendant ce temps-là, Palladius, tout confus, s'était retiré dans le sacrarium. Gunthramn ayant consenti à ce qu'il fût rappelé, il continua l'office. Il fut même de nouveau invité à la table du roi ainsi que Berthramn, et ces deux évêques s'y échauffèrent tellement l'un contre l'autre, qu'ils se reprochèrent mutuellement force adultères, fornications et parjures. Beaucoup en riaient; mais d'autres, plus sages et plus clairvoyants, gémissaient de voir entre des prêtres de Dieu cette altercation diabolique [2]. En

[1] C'est-à-dire le cantique *Benedictus*, qui se disait à la place du *Gloria in excelsis* dans plusieurs églises.

[2] Palladius pouvait avoir à se reprocher quelque duplicité dans sa conduite politique; mais il était vertueux, et est reconnu comme saint. Berthramn de Bordeaux était un fort mauvais évêque, d'une conduite plus que suspecte, et très orgueilleux.

quittant le roi, ils s'engagèrent à se rendre au concile qui devait les juger, et ils en donnèrent des cautions.

Ce concile se tint à Mâcon et fut présidé par le saint patriarche [1] Priscus de Lyon, qui ouvrit ainsi la première séance [2] :

« Frères et co-évêques, rendons grâces à Dieu de nous avoir réunis et de nous avoir accordé la consolation de nous voir en bonne santé. » Les autres métropolitains [3] lui répondirent : « Très saint frère, nous avons beaucoup de joie de voir assemblés en concile tous les évêques du royaume du roi Gunthramn ; prions la majesté divine de nous conserver ce roi pendant de longues années, et de nous accorder, à nous qui ne sommes qu'un même corps dont J.-C. est la tête, la grâce de ne jamais rien faire qui soit contraire à la divine volonté. » Tous les évêques du concile dirent en s'adressant aux métropolitains : « Très saints Pères, nous ressentons aussi une grande joie de nous voir réunis, après avoir été si long-temps sans nous voir ; nous vous prions de faire en sorte qu'on traite avec le plus de diligence qu'il sera possible les différentes affaires qui devront être proposées, de peur que l'hiver ne nous surprenne et ne nous retienne long-temps éloignés de nos Églises, dont plusieurs sont très éloignées. » Les métropolitains répondirent : « Nous réglerons ensemble, avec l'aide du Seigneur, les points sur lesquels nous jugerons nécessaire de délibérer, et nous avons l'espoir que vous ne ferez aucune difficulté de vous soumettre à ce que l'Esprit Saint nous aura inspiré. C'est l'indivisible Trinité qui nous a réunis à ce concile ; travaillons donc avec accord à faire de sages régle-

[1] On donnait quelquefois, au VI.e siècle, le nom de patriarche aux métropolitains.

[2] II Concil. Matiscon.; apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 381.

[3] Les métropolitains qui assistèrent à ce concile étaient : Evantius de Vienne, Prætextatus de Rouen, Berthramn de Bordeaux, Artemius de Sens, Sulpitius de Bourges. Ce concile se tint en 585, c'est-à-dire un an avant la mort de saint Prætextatus de Rouen. Nous avons fait remarquer qu'on ne pouvait suivre l'ordre chronologique, pendant l'époque mérowingienne, sans jeter dans les récits la plus étrange confusion. Saint Prætextatus lut dans le concile plusieurs prières qu'il avait composées pendant son exil. Il désirait sans doute les faire adopter pour les offices de l'Église ; mais, quoiqu'elles fussent bien écrites, elles ne plurent pas à tous les évêques, et quelques-uns trouvèrent qu'on n'y avait pas assez observé les règles de l'art.

Sylvestre de Besançon et Emeritus d'Embrun ne sont point nommés dans les Actes du concile parmi les métropolitains. Besançon était donc encore de la province de Lyon, et Embrun de la province d'Arles.

ments, de peur que notre silence ne nous rende coupables devant Dieu, et ne soit une cause de chute pour les peuples. »

Le concile, suivant les intentions de Gunthramn, commença par instruire le procès des évêques partisans de Gondobald, et surtout de Théodore de Marseille, de Berthramn, de Palladius et d'Ursicinus de Cahors.

Berthramn, Palladius et Oreste de Bazas furent condamnés à nourrir pendant toute sa vie Faustianus, qu'ils avaient ordonné évêque d'Acqs, et qui avait été nommé à ce siége par Gondobald. Il ne fut pas prouvé qu'ils eussent directement fait partie de la conjuration, et ils furent déclarés innocents sur ce point. Ursicinus de Cahors fut seul condamné pour cette cause; on lui imposa une pénitence de trois ans, pendant laquelle il lui fut défendu de se couper la barbe et les cheveux, de manger de la viande et de boire du vin, de célébrer la messe, d'ordonner des clercs, de bénir le chrême et de donner des eulogies. Il conserva cependant l'administration temporelle de son Église.

Théodore de Marseille, que Gunthramn regardait comme un des plus chauds partisans de Gondobald, se justifia pleinement devant le concile. Ce saint évêque eut pendant sa vie bien des persécutions à supporter de la part des rois franks, qui avaient l'œil ouvert sur Marseille, un des points les plus importants des Gaules, et la porte par laquelle pouvaient y entrer les empereurs d'Orient, qui n'avaient point renoncé aux provinces du vieil empire d'Occident. Théodore fut exilé et emprisonné plusieurs fois. Ses vertus et ses miracles vinrent toujours prouver son innocence. Il se conduisit d'une manière sublime pendant une peste qui ravagea son Église. A la première nouvelle qu'il eut du fléau, il quitta le palais de Hildebert, où il était alors, et accourut se dévouer au soulagement de son peuple. Malgré ses soins, la cité fut dépeuplée, et il fut réduit à s'enfermer, avec le petit nombre d'habitants qui restait, dans la basilique de Saint-Victor, où il passa les jours et les nuits en prières pour fléchir la miséricorde du Seigneur et désarmer sa colère[1].

Lorsque le concile eut terminé l'examen de l'affaire relative à la conjuration de Gondobald, un évêque, qui se croyait très habile, se leva et entreprit de démontrer aux Pères du concile que le nom d'*homo* ne pouvait convenir à la femme. On lui prouva par l'Écriture que ce mot était applicable à l'espèce humaine tout entière, et

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 22.

on passa à la rédaction des canons disciplinaires, beaucoup plus utiles que les vaines discussions d'une prétendue subtilité.

Nous donnerons ces réglements dans l'exposé de la législation ecclésiastique établie dans les conciles assemblés par les soins de Gunthramn. Ce roi, bien inspiré par la piété qui est utile à tout, travailla activement à la réforme des abus que rendaient assez communs les mœurs à demi-sauvages des Franks et leurs lois encore barbares. Il tint, de concert avec les évêques et les seigneurs de son royaume, un assez grand nombre de ces assemblées qu'on a appelées des conciles, et qui étaient aussi politiques que religieuses. Les principaux de ces conciles sont : le premier de Mâcon [1], un de Lyon, spécialement convoqué pour aviser aux moyens d'apaiser les troubles qui agitaient le royaume [2]; un autre qui se tint deux ans après dans la même cité; le concile de Valence, le deuxième de Mâcon, et plusieurs autres mentionnés par Grégoire de Tours.

Gunthramn se trouva, dans ces conciles, entouré d'un grand nombre d'évêques distingués, non-seulement par leur sainteté, mais aussi par leurs lumières [3]. L'Église ne participait pas autant qu'on pourrait le croire à l'ignorance trop répandue parmi les Franks : les sciences ecclésiastiques étaient cultivées avec soin, surtout dans le royaume de Burgundie, où les évêques gallo-romains, plus nombreux que dans les royaumes de Neustrie et d'Austrasie, avaient conservé plus d'amour pour la science.

Gunthramn avait subi sur ce point leur influence, et l'école de son palais était florissante. Elle était sous la direction d'Ætherius, homme plein de sagesse et de prudence, qui était en même temps cher au roi, qui lui confiait les secrets les plus importants, et au peuple, qui lui décerna le titre de *père de la patrie* [4]. Sous un maître aussi distingué, l'école du palais de Burgundie eut

[1] I Concil. Matiscon. (581). — Concile de Lyon (581). — Autre concile de Lyon (583). — Concile de Valence (584). — 2.e Concile de Mâcon (585).

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 1.

[3] Parmi les évêques du premier concile de Mâcon, on remarque un certain Hiconius, qui fut probablement le premier évêque de Maurienne. Cette ville fut érigée en siége épiscopal sous le règne de Gunthramn, qui ne voulait pas qu'une partie de ses sujets fût soumise à l'évêque de Turin. Maurienne prit à cette époque le nom de Saint-Jean, parce qu'une femme y apporta d'Orient un doigt de saint Jean-Baptiste.

[4] Bolland., ad diem 27 aug., de S. Ætherio.

beaucoup d'éclat, et on en vit sortir deux hommes qui firent la gloire de l'Église Gallo-Franke: Aunahar et Austrégisil.

Aunahar[1] naquit à Orléans d'un père gallo-romain, nommé Pastor, et d'une mère franke qui s'appelait Ragnoare. Recommandé dès son enfance au roi Gunthramn, il fut élevé au palais; mais il se sentit de bonne heure plus de goût pour l'Église que pour les honneurs du monde. Il s'enfuit un jour du palais dans la basilique de Saint-Martin, bâtie à Châlons par le roi Gunthramn, et s'y fit tonsurer.

Autun avait alors un grand évêque, c'était Syagrius[2]. Aussitôt qu'il eut appris la fuite d'Aunahar à la basilique de Saint-Martin, il conçut le désir d'en enrichir son école épiscopale et l'envoya chercher. Aunahar se rendit avec joie à Autun, et Syagrius se plut à lui communiquer tous les trésors de science qu'il possédait lui-même. Il fit de rapides progrès dans les sciences et dans la vertu, et on le choisit pour remplir le siége d'Auxerre, qu'avait illustré saint Germain. Il fut le digne successeur de ce grand évêque par sa charité et son zèle pour la discipline ecclésiastique. Il abandonna à son Église les grands biens qu'il possédait dans les territoires d'Orléans et de Blois, régla en détail les prières publiques qui devaient être en usage dans son Église, et tint avec tous ses clercs un synode dont il nous reste de sages et curieuses décisions. Nous les ferons connaître dans l'exposé des travaux législatifs des évêques de Burgundie.

Aunahar conserva aussi les bonnes traditions de l'école de Syagrius, et son école épiscopale devint très célèbre. On y remarquait surtout un Africain, nommé Stephanus, qui écrivait avec facilité en prose et en vers. Nous avons une lettre que lui adressa Aunahar pour l'engager à écrire en prose la Vie de saint Amator, et en vers celle de saint Germain, les plus célèbres de ses prédécesseurs.

« Comme j'ai eu mille preuves de ta science, lui dit-il[3], j'ai

[1] Bolland., 25 septemb. — On appelle vulgairement ce saint, Aunaire ou Aunacaire.

[2] Bolland., 27 aug., de S. Syagrio.

[3] Bolland., ad 25 septemb. — Les Bollandistes (*Comment. præv.*, *ad Vit. S. Aunahar.*, § 4.) donnent deux lettres adressées par le pape Pélage à S. Aunahar. Par la première, on voit que l'évêque d'Auxerre lui avait demandé des reliques, et qu'il avait déploré les malheurs de l'Italie désolée par les Lombards. Pélage lui répond qu'il ne faut pas se contenter de pleurer, mais exciter les rois

pensé à t'imposer une obligation ; elle ne sera pas pour toi une peine, un fardeau écrasant, mais un honneur et un moyen de t'élever jusqu'au ciel. Tu sais, très cher frère, que les goûts sont très diversifiés dans la nature humaine, et que, parmi les savants eux-mêmes, on distingue la même variété que dans la masse : les uns préfèrent la prose, et les autres, les syllabes mesurées et cadencées des vers. J'ai conçu l'idée de satisfaire ces goûts différents, et d'écrire plusieurs Vies de saints, les unes en style ordinaire, et les autres en vers. Je réclame ton concours pour cette œuvre, et j'attends de ton amitié que tu m'écriras en vers la Vie du très bienheureux évêque Germain, et en prose celle de saint Amator. »

Stephanus promit les ouvrages que lui demandait Aunahar ; mais il est probable qu'il ne put composer que la Vie de saint Amator [1]. Parmi les disciples du saint évêque d'Auxerre, il faut mentionner son neveu Lupus, qui fut depuis évêque de Sens ; Teterius, qui joignit à l'étude des belles-lettres celle de la philosophie, et saint Austrégisil, qu'il avait connu à l'école du palais de Burgundie.

Austrégisil [2] avait été recommandé à Gunthramn comme Aunahar. Il reçut les leçons d'Ætherius. Le roi l'affectionnait beaucoup, et lui avait donné la charge de lui présenter le linge lorsqu'il se lavait les mains. Ætherius avait aussi conçu pour Austrégisil une affection particulière. Aucun de ses disciples n'avait à un plus haut degré l'amour de la prière et des saintes rigueurs de la pénitence. Par amour pour la chasteté, Austrégisil refusa un mariage avantageux, et tout son désir était d'entrer dans le clergé. Il obtint du roi, par le moyen d'Ætherius, la permission de quitter le palais, et il se retira auprès de son ami Aunahar d'Auxerre, qui le tonsura et l'initia aux sciences ecclésiastiques.

Ætherius ayant été élevé sur le siége de Lyon après la mort de saint Priscus, Austrégisil se mit sous la discipline de son ancien maître, qui le fit prêtre et abbé de la basilique du bienheureux

franks à lui porter secours. Dans sa seconde lettre, Pélage félicite Aunahar de son zèle pour construire des églises, et lui envoie les nouvelles reliques qu'il lui avait demandées pour ces églises. Il le remercie de ses efforts pour procurer du secours à l'Italie, et de son amour pour Rome, où Aunahar serait allé si les Lombards ne lui eussent pas rendu ce voyage impossible.

[1] Bolland., ad 25 septemb. — Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.

[2] Il était né à Bourges. (*V. ejus Vit. apud Bolland.*, 20 *maii.*) On le nomme vulgairement saint Outrille.

confesseur Nicetius (S. Nizier de Lyon). Il fut ensuite élevé sur le siége de Bourges.

L'école épiscopale de cette cité avait conservé l'éclat que lui avait donné le grand évêque Sulpitius, surnommé *le sévère*. Saint Remi de Bourges étant mort, dit Grégoire de Tours [1], Sulpitus fut fait évêque, grâce surtout au roi Gunthramn. Comme plusieurs lui offraient des présents pour obtenir cet évêché, le roi leur répondit: « Ce n'est pas notre habitude de vendre l'épiscopat, et c'est très mal à vous de vouloir l'acheter. Un tel marché nous rendrait digne d'encourir l'infamie d'un gain honteux, et vous ferait comparer à Simon-le-Magicien. Comme Dieu l'a fait connaître, Sulpitius sera évêque de Bourges. » Sulpitius était un homme très noble et des premiers sénateurs des Gaules, distingué par son éloquence, et sans égal dans la poésie.

Austrégisil fut un de plus dignes successeurs de Sulpitius, et il eut la gloire de former à son école épiscopale Sulpitius, surnommé le Pieux [2], qui lui succéda et dont nous parlerons ailleurs.

Outre ces grands évêques, le royaume de Gunthramn possédait encore Austrène d'Orléans, frère de saint Aunahar d'Auxerre [3]; Desiderius de Vienne [4], qui avait tant d'ardeur pour la science, qu'il donnait lui-même des leçons publiques de grammaire dans sa cité épiscopale. Il avait été élevé aux Ordres successivement par saint Philippe, saint Evantius et saint Verus auquel il succéda. Saint Aregius de Gap [5] n'était pas moins célèbre que Desiderius, et avait été élevé à l'école épiscopale de Châlons, illustrée principalement par saint Agricola. L'école d'Autun avait donné à l'Église Marius d'Avenche, qui continua la Chronique de saint Prosper [6], et Virgilius, le digne ami de Syagrius, qui, après l'avoir fait abbé du monastère de Saint-Symphorien, contribua puissamment à le faire élire évêque d'Arles [7], à la place de Licerius, qui avait été référendaire du roi Gunthramn [8]. Ces évêques, et beaucoup d'autres

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 6, c. 39.

[2] Vit. S. Austreg.; apud Bolland., 20 maii.

[3] Bolland., 25 septemb.

[4] *Ibid.*, 23 maii.

[5] *Ibid.*, 1 maii.

[6] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.

[7] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 23.

[8] *Ibid.*, lib. 8, c. 39.

moins célèbres, souvent réunis en concile par Gunthramn, établirent des réglements pleins de sagesse dont nous devons offrir l'analyse. On peut les rapporter à quatre titres principaux : 1.° le clergé; 2.° les pratiques religieuses et la liturgie; 3.° les institutions sociales et la répression des abus; 4.° la réforme des superstitions [1].

1.° Canons relatifs au clergé :

La continence était toujours la vertu recommandée aux clercs majeurs. Les conciles défendent aux évêques, aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres d'habiter avec d'autres femmes que leur aïeule, leur mère, leur sœur, leur tante ou leur nièce. Le premier concile de Mâcon dit même qu'ils ne pourront demeurer avec ces proches parentes qu'en cas de nécessité. C'est qu'on aimait beaucoup mieux voir tous les clercs d'une paroisse vivre en commun, que de les voir disséminés avec leurs parents au milieu du monde. Il est défendu aux évêques de laisser entrer une femme dans leur chambre, si ce n'est en présence de deux prêtres ou de deux diacres. Les clercs convaincus de n'avoir pas gardé la continence seront dégradés, et si l'archiprêtre n'avertit pas l'évêque ou l'archidiacre des péchés qu'il sait avoir été commis par les prêtres, les diacres ou les sous-diacres soumis à sa juridiction, il sera excommunié un an, et les coupables seront déposés [2].

On sait qu'on donnait alors le titre d'archiprêtre à des prêtres placés à la tête de paroisses importantes. Ils avaient droit de surveillance sur les clercs exerçant le saint ministère, dans un rayon plus ou moins étendu, et avaient la direction d'écoles ecclésiastiques quelquefois fort importantes. On doit remarquer qu'ils pouvaient faire leur rapport à l'archidiacre aussi bien qu'à l'évêque, ce qui prouverait que ce fonctionnaire avait dans ses attributions, avec l'administration générale du temporel et des revenus de la maison épiscopale, l'examen des causes ecclésiastiques.

Il était sans doute, sous la surveillance de l'évêque, le chef du tribunal qui existait dans toutes les églises épiscopales, et où devaient être jugées toutes les causes des clercs. Ceux-ci étaient obligés de soumettre leurs causes à ce tribunal, et il leur était défendu d'avoir recours aux tribunaux laïques, sous peine de trente-

[1] Les canons de ces conciles sont dans le Recueil du père Sirmond. (Concil. antiq. Gall., t. I.)

[2] I Concil. Matiscon., can. 1, 3, 11. — III Lugdun., can. 1. — Synod. Autessiod., can. 20.

deux coups de fouet pour les clercs mineurs, et d'un mois de prison pour les clercs majeurs. Les juges laïques ne pouvaient mettre les clercs en prison que pour des causes très graves, comme l'homicide, le vol ou le maléfice; le tribunal épiscopal jugeait tout le reste [1].

Les évêques ne pouvaient être jugés que dans le concile de la province. Si quelqu'un avait des plaintes à porter contre un évêque, il devait s'adresser au métropolitain, qui assemblait ses comprovinciaux, afin d'examiner l'affaire. Celui qui ne procédait pas ainsi pour se faire rendre justice contre un évêque était excommunié [2].

On regardait, avec raison, comme indigne d'un évêque d'être traîné devant les tribunaux laïques, et les conciles, dans leurs réglements, ne perdaient jamais de vue la considération dont le clergé devait jouir pour l'honneur de l'Église et le bien de la société. C'est dans ce but qu'ils défendent à tous les clercs d'assister au jugement ou à l'exécution des criminels; de chanter ou de danser dans les festins, de porter des saies et d'autres vêtements ou chaussures à l'usage des laïques [3].

Plusieurs clercs voulaient sans doute adopter la chaussure et les habits courts des barbares. Le concile d'Agde en avait déjà fait la défense. Le vêtement romain était plus modeste que le vêtement des barbares et devait ainsi attirer aux clercs plus d'égards. Le deuxième concile de Mâcon fit un canon fort curieux sur le respect que les laïques devaient aux ecclésiastiques [4]: « Si un laïque, dit-il, rencontre sur son chemin un clerc dans les Ordres majeurs, il doit lui faire une profonde salutation. Si le clerc et le laïque sont à cheval, le laïque se découvrira pour saluer le clerc; mais si ce dernier est à pied, le laïque devra descendre de son cheval pour lui rendre hommage. »

2.° Canons relatifs aux pratiques religieuses et à la liturgie:

L'archevêque [5] ne devait point célébrer l'office divin sans être

[1] I Concil. Matiscon., can. 8, 7. — II Matiscon., can. 10. — On appela depuis ces tribunaux *officialités*.

[2] II Concil. Matiscon., can. 9.

[3] *Ibid.*, can. 19. — Synod. Autessiod., can. 33, 34, 40. — I Concil. Matiscon., c. 5.

[4] II Concil. Matiscon., c. 15.

[5] C'est la première fois que nous remarquons le mot d'archevêque pour dési-

revêtu du *pallium* [1], et il était défendu aux prêtres, aux diacres et aux sous-diacres de remplir leurs fonctions à la messe ou d'y assister sans être à jeun.

Il est ordonné à tous les prêtres des paroisses d'envoyer quelqu'un à la maison épiscopale pour y demander quel jour on devra célébrer la pâque, afin de pouvoir l'annoncer au peuple le jour de l'Épiphanie. Ils s'y rendront eux-mêmes, vers le milieu du carême, pour recevoir le saint-chrême; et s'ils ne le peuvent, ils y enverront leur archidiacre ou leur archi-sous-diacre. On devait porter le saint-chrême avec le même respect que les reliques des saints, dans un vase destiné à cet usage et qu'on avait soin d'envelopper d'un linge [2].

Le carême était suivi des fêtes de Pâques, qui devaient durer six jours, pendant lesquels il était défendu de travailler. Les évêques ne pouvaient pas célébrer ces fêtes hors de leur Église, non plus que les fêtes de Noël.

Ces fêtes étaient, comme celles de Pâques, précédées d'un carême qui commençait à la fête de Saint-Martin, et pendant lequel on devait jeûner trois jours par semaine : les lundi, mercredi et vendredi. Dans ces jours de jeûne, on suivait à la messe le même rit que dans le carême, et on devait y instruire le peuple des canons. Les veilles ou vigiles de Pâques, de Noël et des autres grandes solennités, on devait s'abstenir de manger pendant la nuit et jeûner jusqu'à la deuxième heure du jour, c'est-à-dire sept heures du matin. Les fidèles avaient coutume d'assister à l'office de la nuit aux grandes fêtes, et le deuxième concile de Mâcon les engage même à y assister dans la nuit du samedi au dimanche [3].

Pour sanctifier le dimanche, il fallait s'abstenir de tous les travaux spécialement défendus par les canons, comme d'atteler des bœufs, de travailler à la terre, etc. Il était même défendu de plai-

gner un métropolitain. On le trouve bien en quelques légendes et dans le testament de saint Césaire; mais cette dernière pièce ne nous est peut-être pas parvenue dans toute sa pureté, et les légendes où le nom d'archevêque se trouve sont évidemment postérieures au VI.e siècle.

[1] Il faut entendre ici un ornement différent du pallium donné par le pape; car les archevêques ou métropolitains n'avaient pas tous reçu du pape la permission de le porter. On donnait le nom de pallium à l'étole.

[2] I Concil. Matiscon., can. 6. — Synod. Autessiod., can. 19, 2, 6.

[3] II Concil. Matiscon., can. 2, 1. — II Lugdun., can. 5. — I Matiscon., can. 9. — Synod. Autessiod., can. 11.

der ce jour-là; si un avocat transgressait ce précepte, il était chassé pour toujours du barreau, et son client perdait sa cause. Si un habitant de la campagne ou un esclave travaillait le dimanche, il devait être condamné à recevoir un certain nombre de coups de bâton; le clerc ou le moine qui ne respectait pas cette défense était excommunié pour six mois [1].

Dans leurs canons sur la liturgie, les évêques traitèrent principalement de ce qui avait rapport à l'administration du baptême et de l'Eucharistie.

C'était la coutume, dans l'Église primitive, de donner le baptême d'une manière solennelle pendant les fêtes de Pâques; mais peu-à-peu les fidèles avaient pris l'habitude de faire baptiser leurs enfants à toutes les fêtes des martyrs, et à peine si on avait à Pâques deux ou trois personnes à baptiser. Les conciles de Burgundie ordonnèrent de ne faire baptiser les enfants qu'à Pâques, hors le cas de nécessité. Pendant le carême, à des jours déterminés, les parents devaient apporter leurs enfants à l'église, afin qu'on leur imposât les mains et qu'on leur fît l'onction de l'huile des catéchumènes. Les jours où on devait présenter les enfants s'appelaient jours d'examens ou de scrutins, parce qu'on y interrogeait les adultes pour connaître s'ils étaient capables d'être baptisés.

Quant à l'Eucharistie, le synode d'Auxerre signale un abus déplorable qui s'était introduit dans *la consécration du sang du Seigneur*, et qui consistait à prendre, pour matière de la consécration, du vin mêlé de miel. Comme les fidèles apportaient ordinairement à l'église la matière du sacrifice, les Franks ou Burgundes apportaient leurs boissons ordinaires, c'est-à-dire des liqueurs fermentées ou du vin mêlé de miel et d'absinthe. Le synode défend de se servir, pour le saint-sacrifice, d'autre liqueur que de vin mêlé d'eau.

Il est défendu de dire deux messes sur le même autel, dans un même jour. Un prêtre ne devait pas surtout dire la messe sur un autel le jour où un évêque l'y avait dite. Il fallait être à jeun pour célébrer la messe, excepté le jour de la Cène du Seigneur ou Jeudi-Saint. Ce jour-là, on la disait après le repas du soir, pour imiter plus parfaitement Notre Seigneur J.-C., qui institua la sainte Eucharistie après le repas pascal. Les fidèles devaient être aussi à jeun pour communier, ainsi que les enfants, auxquels on donnait,

[1] Synod. Autessiod., can. 16. — II Concil. Matiscon., can. 1.

trempées dans du vin, les particules de la sainte Eucharistie qui restaient après le sacrifice. Ces particules étaient distribuées aux enfants deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi [1].

Quand les femmes venaient communier, elles ne pouvaient ni recevoir l'Eucharistie dans la main comme les hommes, ni toucher à la palle du Seigneur ou nappe d'autel. Elles devaient avoir un linge blanc sur lequel elles recevaient la sainte hostie, qu'elles portaient elles-mêmes à leur bouche. Il leur était défendu de communier sans avoir sur la tête un voile nommé *dominical*, et celle qui ne l'avait pas était obligée de remettre sa communion au dimanche suivant [2]. La plupart des fidèles communiaient chaque dimanche.

Ce jour-là, à la messe, ils étaient tenus, sous peine d'excommunication, de faire des offrandes de pain et de vin. On faisait aussi des offrandes semblables aux messes des morts; mais l'Église ne recevait pas celles qu'on aurait voulu faire pour ceux qui étaient morts hors de son sein, comme ceux qui s'étaient suicidés [3].

Ces offrandes étaient un des moyens de subvenir aux dépenses du culte et à la subsistance des clercs et des pauvres. Tous les fidèles étaient en outre obligés, comme dans l'ancienne Loi, de donner à l'Église la dixième partie de leurs revenus chaque année. Il paraît qu'au VI.e siècle on n'observait pas très scrupuleusement cette loi, suivie religieusement dans les premiers siècles, suivant les Pères du deuxième concile de Mâcon. Ce concile frappe d'excommunication ceux qui ne paieront pas cette contribution, que le clergé devait employer à soulager les pauvres et à racheter les captifs [4].

3.° Institutions sociales et répression des abus :

Le soin des pauvres et de tous les malheureux est fortement recommandé, par les conciles que nous analysons, aux évêques qui étaient les administrateurs généraux des biens et des revenus ecclésiastiques.

L'évêque, dans son diocèse, était obligé de nourrir et vêtir tous les lépreux. *Afin d'empêcher le vagabondage*, il lui est ordonné de recueillir les voyageurs sans asile. La maison de l'évêque devait être

[1] Synod. Autessiod., can. 18, 8, 10. — II Concil. Matiscon., can. 3, 6.

[2] Synod. Autessiod., can. 36, 37, 42.

[3] II Concil. Matiscon., can. 4. — Synod. Autessiod., can. 17. — Ces offrandes de pain sont l'origine des offrandes du pain bénit.

[4] II Concil. Matiscon., can. 5.

ouverte à tous, sans distinction. Il était défendu d'y nourrir des éperviers, ce qui eût été une dépense inutile, et des chiens, de peur que les malheureux qui y viendraient demander des secours ne fussent mordus [1].

Il était difficile de pousser plus loin la sollicitude pour les pauvres. Ce fut toujours le privilége de l'Église d'*aimer* les êtres souffrants. On peut remarquer que, pour éteindre la mendicité et arrêter le vagabondage, l'Église avait établi, dès les premiers siècles, la contribution de tous ceux qui possédaient, ce qu'on a voulu faire passer comme une admirable invention des gouvernements modernes les plus parfaits. Elle avait même dépassé ces gouvernements en établissant, pour le soulagement des pauvres, *l'impôt en nature, proportionnel aux revenus*, moyen bien préférable à l'impôt en argent, toujours le même, sans égard aux diverses circonstances qui devraient le modifier pour chaque individu. Cet impôt en argent peut quelquefois atteindre dans son nécessaire le petit propriétaire qui se trouve obligé de concourir au soulagement des pauvres d'une manière disproportionnée avec son revenu, diminué accidentellement par des malheurs imprévus, et lorsque lui-même aurait besoin des secours de la charité.

Nous avons exposé les réglements faits, dans les conciles antérieurs, pour l'affranchissement des esclaves; mais il arrivait souvent que des héritiers avides réclamaient, devant les tribunaux laïques, les esclaves affranchis par l'Église suivant la volonté des testateurs. Le deuxième concile de Mâcon décida que les causes de ceux qui avaient été affranchis dans l'église seraient de la compétence de l'évêque, qui pourrait appeler le juge ordinaire ou quelque autre laïque pour l'assister dans le jugement. De plus, l'asile de l'église était ouvert aux esclaves malheureux, et ils trouvaient là, comme tous les opprimés, du pain, un logement et des amis disposés à prendre en main leur cause et à les défendre [2].

Auprès des basiliques épiscopales et des sanctuaires les plus vénérés, il y avait un local plus ou moins vaste, attenant à l'église et à la maison de l'évêque. C'était l'asile des réfugiés que l'Église prenait sous sa protection.

Que d'injustices et de violences l'Église a comprimées! Plus on approfondit les admirables lois qu'elle établit dans ces temps de com-

[1] III Concil. Lugdun., c. 6. — II Matiscon., can. 11, 13.

[2] II Concil. Matiscon., can. 7, 8.

motions sociales, plus on voit à découvert le doigt de la Providence, qui l'entoura d'influence et de force, vis-à-vis des peuples et des gouvernements, pour protéger le faible et diriger les forts et les puissants. Elle fut placée comme un contrepoids nécessaire à la prédominence de cette race victorieuse qui eût dépouillé, comprimé la race vaincue engourdie et sans vigueur, si sa férocité naturelle n'eût trouvé un frein dans une autorité que sa foi lui rendait vénérable et sacrée.

L'Église ne protégeait pas seulement la personne mais aussi le bien des faibles; elle frappait d'excommunication les seigneurs qui s'emparaient de force des biens des particuliers, ou demandaient au roi d'en être mis en possession. Les veuves et les orphelins étaient le plus ordinairement dépouillés de ce qu'ils possédaient, et les tribunaux ordinaires leur rendaient bien peu justice. Le deuxième concile de Mâcon réserva leurs causes à l'évêque, et défendit, sous peine d'excommunication, aux juges laïques d'en connaître, si ce n'est en présence de l'évêque ou de son archidiacre, qui se constituaient ainsi les avocats des malheureux [1].

4.° Canons sur la réforme des superstitions :

L'Église a eu dans tous les temps un aussi grand zèle pour extirper la superstition du cœur des peuples que pour répandre les pratiques salutaires du véritable culte.

C'était une mauvaise coutume conservée du paganisme, de se déguiser, le premier jour de janvier, en s'affublant de peaux de vache ou de cerf. On n'osait pas ce jour-là prêter quelque chose à son voisin, mais, en revanche, on mettait à sa porte des tables chargées de viandes que venaient dévorer ceux qui faisaient d'ignobles mascarades.

On condamna ces *étrennes diaboliques* et on interdit, sous des peines sévères, les déguisements. On défendit aussi de se réunir, aux veilles des fêtes, en des maisons particulières, pour y acquitter les vœux qu'on aurait faits aux buissons, aux arbres et aux fontaines. On ne devait acquitter de vœux que dans l'église en donnant son aumône aux pauvres inscrits sur la matricule. Il paraît que c'était principalement aux Vigiles de la fête de saint Martin, que ces superstitions avaient lieu. Le synode d'Auxerre abolit ces Vigiles et défendit de faire des figures de pieds ou de petites figures d'hommes pour les jeter sur les chemins dans un but superstitieux;

[1] II Concil. Matiscon., can. 14, 12.

Il bâtit en outre une église magnifique en l'honneur de saint Marcel [1] et un monastère à Châlons-sur-Saône [2].

Craignant que par la suite les églises et les monastères qu'il avait fondés ou dotés fussent dépouillés de leurs biens, il fit écrire aux évêques du concile de Valence par son référendaire Asclépiodote, une lettre dans laquelle il les priait de confirmer de leur autorité les donations que lui, sa femme et ses filles avaient faites.

Le concile de Valence rendit à ce sujet le décret suivant [3] :

« Étant assemblés dans la ville de Valence par ordre du très glorieux roi Gunthramn, pour aviser aux moyens d'apporter remède aux souffrances des pauvres, nous avons cru devoir rendre d'abord le décret qu'il a fait demander au saint concile par son référendaire Asclépiodote. Comme il nous a témoigné le désir de voir confirmées par notre autorité apostolique et par nos signatures les donations que lui, son épouse Austrehilde d'heureuse mémoire, et ses deux filles Hlodberge et Hlodhilde ont faites ou feront dans la suite aux églises; nous avons jugé que des évêques ne pouvaient qu'autoriser et encourager la dévotion louable dont ils ont donné l'exemple. Aussi, le saint concile, assisté de Dieu, a décrété à l'unanimité par cette présente constitution, que toutes les donations faites par ledit seigneur roi, par son épouse ou ses filles, et qui pourront être faites dans la suite à la basilique de Saint-Marcel, au monastère de Saint-Symphorien ou à d'autres lieux saints, ne pourront être aliénés ni par les évêques des lieux, ni par les rois futurs, même du consentement des évêques.

» Si quelqu'un est assez téméraire pour usurper quoique ce soit de ces biens, qu'il soit frappé d'anathême, par le jugement de Dieu, comme meurtrier des pauvres, et qu'il soit, comme sacrilége, condamné aux supplices éternels. »

On ignore quels furent les moyens adoptés au concile de Valence pour apporter remède à la misère du peuple qu'accablaient deux fléaux, la peste et la famine. Gunthramn s'efforça, par tous les moyens possibles, de soulager son peuple. Non-seulement il convoqua dans ce but le concile de Valence, mais il prit soin, comme

[1] Saint Marcellus, martyrisé à Châlons avec saint Valerianus. (*V.* liv. 1.er de cette Histoire.)

[2] Fredeg., Chron., c. 1.

[3] Apud Sirm., *op. cit.*, t. I, p. 379.

l'aurait fait un bon évêque, dit Grégoire de Tours [1], d'ordonner des remèdes capables de guérir les maux que les péchés avaient attirés sur le monde. Il fit assembler tout le peuple à l'église, voulut qu'on y célébrât des Rogations avec grande dévotion, que personne ne prît pour nourriture que du pain d'orge et ne bût que de l'eau pure, et il ordonna que tous assistassent assidûment aux Vigiles. On fit pendant trois jours cette pénitence comme il l'avait prescrit. Pour lui, il répandit des aumônes plus abondamment encore que de coutume. Il montrait tant de sollicitude pour tout son peuple, qu'on le considérait, non-seulement comme un roi, mais comme un évêque du Seigneur.

C'était le plus grand éloge que le peuple pût faire de ce bon roi, qui partageait les sentiments vraiment chrétiens du clergé pour le peuple, pour tous les malheureux et les opprimés : le vrai chrétien les place toujours, dans son cœur, avant les grands et les puissants du monde. Le peuple conçut tant de reconnaissance pour Gunthramn, qu'il le vénérait et lui attribuait des miracles.

Gunthramn fut obligé d'interrompre ses œuvres charitables et ses travaux législatifs pour porter la guerre chez les Wisigoths [2].

Ces peuples, chassés des Aquitaines par Hlodowig, s'étaient maintenus dans la Narbonnaise. Ils étaient restés ariens, et avaient vécu cependant en assez bonne harmonie, surtout avec les Franks-Austrasiens, depuis le mariage de Brunehilde. La fille de cette reine, nommée Ingonde, avait épousé Herménigild, fils aîné du roi Leuvigild. Or, Ingonde était catholique, et Gonswinte, femme de Leuvigild, était une arienne fanatique qui mit tout en œuvre pour gagner Ingonde à sa secte. Elle commença par employer les paroles les plus affectueuses et les plus douces pour l'engager à se faire rebaptiser; mais Ingonde, ferme dans sa foi, et ennuyée des obsessions de la vieille reine, lui dit d'un ton ferme et décidé : « Il me suffit d'avoir été une fois purifiée de la tache originelle par un baptême salutaire ; j'y ai confessé l'égalité des trois personnes de la Trinité : c'est là ma foi, je m'y tiens et je n'en changerai pas.» A ces mots, Gonswinte entra dans une telle fureur, qu'elle se jeta sur Ingonde, la saisit par les cheveux, la terrassa et la foula aux pieds avec tant de cruauté qu'elle la mit tout en sang. Elle la fit ensuite dépouiller de ses vêtements et jeter dans une piscine, comme pour la baptiser malgré elle. Ingonde resta ferme dans sa foi, et Leuvi-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 21.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 38; lib. 8, c. 30.

gild, pour mettre fin aux scènes qui se renouvelaient chaque jour dans son palais, donna à son fils Herménigild une ville où il se retira avec son épouse.

Ingonde y entreprit la conversion de son mari, qui, après bien des résistances, se fit catholique. Sa constance dans la foi prouva que sa conviction était ferme et sincère. Leuvigild, son père, fut si irrité de sa conversion, qu'il se saisit de lui et le fit mourir. Ingonde fut livrée aux Grecs, et mourut en Afrique. Gunthramn voulut venger sa nièce et déclara la guerre aux Wisigoths.

Des bandes indisciplinées, conduites par des ducs sans autorité, se dirigèrent sur leur pays, et, chemin faisant, commirent les plus affreux ravages, pillèrent les églises et tuèrent les prêtres eux-mêmes au pied des autels. C'était le Frank dans toute sa férocité. Leuvigild ne tenta point de résister à une telle invasion; il laissa ces bandes se charger de butin, et lorsqu'il les vit reprendre le chemin de leur pays sans ordre et sans songer à se tenir sur leurs gardes, il tomba sur elles et en fit une affreuse boucherie. Gunthramn fut désolé de cette défaite, et plus encore des crimes et des ravages commis pendant l'expédition. Les ducs ne trouvèrent de refuge contre son indignation que dans la basilique de Saint-Symphorien, à Autun. Le roi, s'y étant rendu pour la fête du saint martyr, consentit à les voir, mais à condition qu'ils se présenteraient pour l'examen juridique de leur cause. Ils le promirent, et Gunthramn convoqua quatre évêques et les principaux seigneurs pour les juger. Les ducs ayant comparu, le roi parla ainsi dans l'assemblée : « Comment pourrions-nous aujourd'hui gagner des victoires, nous qui sommes si peu fidèles à suivre les exemples de nos pères? Pour eux, ils bâtissaient des Églises, plaçaient en Dieu leur espérance, vénéraient les martyrs, honoraient les prêtres; voilà pourquoi ils soumirent tant de nations ennemies avec le secours de Dieu. Mais nous, nous ne craignons point Dieu, nous pillons les choses saintes, nous tuons les ministres, nous dispersons avec mépris les reliques des saints. Il est impossible de gagner la victoire lorsque l'on commet de tels crimes; aussi, nos bras sont-ils sans force, nos glaives sont-ils émoussés, nos boucliers inutiles à notre défense. Si le mal doit m'être imputé, que Dieu m'en punisse; mais si c'est vous, dit le roi en s'adressant aux ducs, qui avez méprisé mes ordres et négligé d'obéir à mes commandements, vos têtes tomberont sous la hache. C'est un exemple pour toute l'armée, quand un des chefs est puni de mort. Examinons ce que nous avons à faire;

il faut suivre la justice, et celui qui la mépriserait mériterait que la vengeance du peuple tombât sur sa tête. Sachez qu'il vaut mieux qu'un petit nombre de coupables périsse que d'exposer tout le pays à la colère divine. » Le roi ayant ainsi parlé, les ducs répondirent : « Très bon roi, il ne serait pas facile d'exprimer la grandeur de ta bonté; de dire ce qu'il y a en toi de crainte de Dieu, d'amour pour l'Église, de respect pour les prêtres, de compassion pour les pauvres, de libéralité envers les malheureux. Tout ce que Votre Gloire a dit est vrai et juste ; mais que pouvons-nous faire quand tout le peuple se plonge dans les vices et se complaît dans l'iniquité? Nul ne craint ni roi, ni duc, ni comte. Si quelqu'un désapprouve le mal et s'efforce de le réprimer pour prolonger ta vie, aussitôt le peuple se soulève, se jette sur cet homme sage, et sa vie est en danger s'il ne prend pas la fuite, ou ne consent pas à se taire. » Le roi dit ensuite : « Je ne veux pas que le blâme des désordres qui ont été commis me poursuive plus long-temps. Ainsi, que celui qui a suivi la justice, vive; que celui qui a transgressé mes ordres soit condamné à mort. » On ignore quel fut le sort des ducs; car la séance fut subitement interrompue par un courrier qui vint annoncer que le second fils de Leuvigild, Rékared, était entré avec son armée sur le territoire de la province d'Arles. Gunthramn y envoya le duc Leudegisil, avec des troupes, pour garder ses frontières. Rékared y commit quelques ravages; mais bientôt il embrassa la foi catholique, et envoya demander au palais d'Austrasie la paix et la main de Hlodswinte, fille de Brunehilde et sœur d'Ingonde. Brunehilde et son fils Hildebert n'osèrent accepter ces propositions sans en avoir donné avis à Gunthramn, avec qui ils vivaient en parfaite intelligence depuis le traité qu'ils avaient fait ensemble à Andelot.

Gunthramn cependant avait fait quelques plaintes relativement à l'observation de ce traité, et désirait assembler un concile de tous les évêques de Burgundie et d'Austrasie pour les lui soumettre. Hildebert et Brunehilde ne jugeaient pas cette assemblée nécessaire; mais ils voulaient ménager Gunthramn, et pour l'amener à leur avis, ils lui envoyèrent en ambassade Grégoire de Tours et un seigneur nommé Félix. Grégoire [1] trouva Gunthramn à Châlons-sur-Saône, et lui dit en l'abordant : « Roi illustre, ton neveu, le très glorieux Hildebert, t'envoie un très ample salut et rend d'immenses grâces

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 20.

à Ta Piété, de ce que tu lui donnes souvent des conseils pour que ses actions plaisent à Dieu, te soient agréables et soient utiles au peuple. Il promet d'accomplir toutes les choses dont vous avez parlé ensemble, et de ne violer aucun des engagements dont vous êtes convenus. » Le roi répondit : « Moi, je n'ai pas à le remercier beaucoup de ce qu'il viole tous ses engagements ; » et, après avoir exposé ses griefs, il fit relire le traité d'Andelot. Cette lecture finie, Gunthramn dit : « Que je sois frappé du jugement de Dieu, si j'ai violé quelque point de ce traité. » ; et se tournant vers Félix : « Dis-moi, Félix, tu as sans doute pleinement réussi à reconcilier ma sœur Brunehilde avec Frédégonde, l'ennemie de Dieu et des hommes ? » Félix le nia, et Grégoire, prenant la parole : « Le roi ne peut douter, dit-il, qu'elles ne conservent entre elles cette inimitié dont elles ont donné des preuves depuis long-temps. Sache donc bien que la haine qui règne entre elles ne fait que s'accroître, au lieu de diminuer. Plût au Ciel, roi très glorieux, que tu n'eusses pas pour Frédégonde plus de bienveillance ! Nous avons appris que tu avais reçu son ambassade beaucoup mieux que la nôtre. — Prêtre de Dieu, répondit Gunthramn, sache que je n'ai reçu son ambassade que de manière à ne pas blesser l'amitié que j'ai pour mon neveu, le roi Hildebert. Évidemment je ne puis être uni d'amitié avec celle qui a envoyé souvent des gens pour m'ôter la vie de ce monde. »

Frédegonde avait en effet cherché plusieurs fois à faire tuer Gunthramn [1].

Lorsque Félix eût parlé à Gunthramn du projet de mariage entre Rékared et Hlodswinte, et qu'il lui eût demandé de porter la guerre en Italie contre les Lombards, Grégoire de Tours prit la parole en ces termes [2] : « Tu as fait connaître à ton neveu qu'il devait rassembler tous les évêques de son royaume, parce qu'il y a beaucoup de choses qu'ils doivent examiner. Mais ton neveu très glorieux désirerait que, suivant l'usage canonique, chaque métropolitain se réunît avec ses suffragants, afin de remédier, dans sa province, aux abus qui pourraient y exister, en établissant des réglements pour les combattre. Car, pourquoi rassembler un si grand nombre d'évêques ? la foi de l'Église n'est pas en péril, il ne s'élève pas de nouvelle hérésie ; quelle nécessité donc de réunir tant de prêtres du Seigneur ? — Ils auront beaucoup d'iniquités à

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 44 ; lib. 9, c. 3.
[2] *Ibid.*, lib. 9, c. 20.

juger, répondit Gunthramn, bien des mariages incestueux surtout, sans compter les différends qui existent entre nous. Mais l'affaire de Dieu est la plus grande de toutes, et vous aurez à rechercher comment l'évêque Prætextatus a été tué dans son église. Beaucoup d'infamies devront être aussi examinées et jugées définitivement. » Le roi fixa ce concile au commencement du quatrième mois [1], mais il est probable qu'il n'eut pas lieu. On n'en trouve nulle part aucune mention.

Après cet entretien, le roi, accompagné des deux ambassadeurs, se rendit à l'église, car c'était le jour de la Résurrection du Seigneur. Après la messe, il les invita à sa table; le repas fut splendide et très gai. Gunthramn y ramenait souvent la conversation sur Dieu, la construction des églises et la défense des pauvres. Mais il entremêlait des sujets aussi graves de mots spirituels qu'il aimait beaucoup à dire et à entendre, et de confidences qui causaient une grande joie aux ambassadeurs : « Si mon neveu garde ses promesses, disait-il, tout ce que je possède est à lui. Pourquoi s'effarouche-t-il que je reçoive les envoyés de mon neveu Hloter? Je ne suis pas assez sot pour ne pas chercher à entretenir la paix entre eux. Afin de ne pas donner occasion aux troubles, quand je ne serai plus, je donnerai à Hloter, si toutefois je dois le regarder comme mon neveu, deux où trois villes, pour de ne pas paraître le déshériter. »

Après ces paroles et d'autres discours très aimables, il combla Grégoire des marques de la plus vive amitié, le chargea de présents et lui recommanda de toujours donner à Hildebert les conseils les plus utiles pour diriger sa vie avec sagesse.

Frédégonde ne voyait pas sans dépit la bonne intelligence qui existait entre Gunthamn et Hildebert, et comprenait enfin que ses violences et ses intrigues n'auraient pas pour son fils un heureux résultat. Elle convoitait pour lui le royaume de Burgundie, et elle le voyait avec rage passer aux mains du fils de Brunehilde, qui avait su mériter l'amour de Gunthramn. Il ne lui restait qu'une espérance, celle de séduire le roi de Burgundie par une amitié hypocrite; elle essaya de ce moyen et le pria de venir lever des fonts son fils Hloter, qui n'était pas encore baptisé. Elle lui envoya dire : « Que mon seigneur roi vienne jusqu'à Paris, y fasse venir mon fils son neveu, et ordonne de le consacrer par la grâce du baptême;

[1] Au commencement de juin.

afin qu'après l'avoir levé des fonts sacrés, tu daignes le regarder comme ton propre enfant. » Gunthramn ayant entendu ces paroles, fit partir Ætherius, évêque de Lyon, Syagrius d'Autun, Flavius de Châlons-sur-Saône et quelques autres évêques, et leur ordonna de se rendre à Paris pour annoncer qu'il y arriverait bientôt. Il s'y rendit en effet, puis alla à sa maison de Ruel où il fit venir l'enfant, et ordonna de faire les préparatifs de son baptême au village de Nanterre.

Hildebert, apprenant que Gunthramn avait consenti à être le père spirituel de Hloter, lui envoya faire des reproches de ce qu'il ne tenait pas les engagements qu'il avait contractés envers lui. « Je ne manque point à la promesse que j'ai faite à mon neveu Hildebert, répondit-il; si je lève des fonts sacrés son cousin, fils de mon frère, il ne doit pas le trouver mauvais, c'est un devoir qu'aucun chrétien ne doit refuser de remplir. Puisque les maîtres lèvent bien leurs esclaves eux-mêmes des fonts du baptême, comment ne me serait-il pas permis de faire, de mon proche parent, mon fils spirituel? Allez et dites à votre maître : « Je veux observer exactement le traité que j'ai fait avec toi, et si tu ne le violes pas, je ne le violerai pas non plus. »

Après avoir ainsi parlé, il présenta l'enfant au baptême, puis l'invita à un festin et lui fit des présents. Après avoir été invité lui-même à un autre festin par Hloter, et en avoir reçu quelques dons, il s'en retourna dans son royaume.

Il mourut deux ans après (593). On n'a pas donné, dans l'histoire, à Gunthramn la place qu'il mérite. On a préféré généralement faire des réputations brillantes à ces guerriers, dont le nom rappelle tant de malheurs, qu'à ces rois pacifiques et religieux qui ne pensaient qu'au bonheur du peuple. C'est une injustice, et le bon Gunthramn occupé, pendant toute sa vie, à faire des lois, à soulager et civiliser ses peuples, à seconder les institutions sociales les plus utiles, fut certainement un des plus remarquables entre les rois mérowingiens. « Il gouverna heureusement, dit Frédégaire[1] le royaume de Burgundie. Plein de douceur et de bonté, il montrait comme un évêque au milieu des évêques. Il était en bonne intelligence avec ses leudes, faisait aux pauvres d'abondantes aumônes, et régnait enfin avec tant de sagesse et de prospérité, que les nations voisines elles-mêmes chantaient ses louanges. » Dieu trouva

[1] Fredeg., Chron., c. 1.

ses œuvres bonnes et le couronna dans le ciel ; son nom, digne d'être inscrit parmi ceux des meilleurs rois, le fut dans le livre de vie et dans le catalogue des saints [1].

Cependant toute la vie de Gunthramn ne fut pas sainte, et il dut pleurer plusieurs fautes graves. Il eut dans sa jeunesse un amour coupable pour Veneranda qu'il abandonna afin de contracter un mariage légitime avec Mercatrude. Il répudia cette femme à cause de sa cruauté [2] et quand elle fut morte il épousa Austrehilde, qui mourut jeune. Lorsqu'elle se vit bien malade, dit Grégoire de Tours [3] et qu'elle vit qu'elle n'en pourrait échapper, elle poussa un profond soupir et dit au roi : « Je pouvais espérer de vivre encore si je n'étais tombée entre les mains de mauvais médecins. Ce sont leurs potions qui m'arrachent la vie et me précipitent trop tôt dans le tombeau ; que ma mort ne reste pas sans vengeance ! je t'en prie, promets-moi avec serment de les tuer aussitôt que j'aurai fermé les yeux à la lumière. Puisque je ne peux vivre plus long-temps, qu'au moins ils ne demeurent pas après ma mort pour s'en glorifier, et que leurs amis soient, en même temps que les nôtres, plongés dans la douleur. » Après avoir ainsi parlé, elle rendit son ame malheureuse.

Gunthramn se crut obligé par son serment, et accomplit les désirs de sa cruelle épouse. Il fit périr les médecins, ce que, dans leur sagesse, beaucoup de gens ont pensé qu'il n'avait pu faire sans péché, dit Grégoire de Tours.

Il y avait encore du sang barbare dans les veines de Gunthramn, et il en donna une preuve nouvelle vers la fin de sa vie.

Chassant un jour [4] dans la forêt des Vosges, il trouva les restes d'un bufle qu'on avait tué. Le garde de la forêt, interrogé sévèrement, accusa de ce délit, Hundo, chambellan du roi. Gunthramn fit conduire le garde à Châlons-sur-Saône, afin de le confronter avec Hundo. Celui-ci soutenant qu'il n'avait pas fait l'action qu'on lui reprochait, le roi ordonna le combat, qui, suivant un usage frank, était le moyen de connaître la vérité. Hundo présenta son neveu pour combattre à sa place contre le garde. Les deux champions se rendirent au champ désigné. Le neveu de Hundo ayant jeté sa

[1] Martyrol. Rom., ad diem 28 mart.
[2] Greg. Tur., Hist., lib. 4, c. 25.
[3] *Ibid.*, lib. 5, c. 35.
[4] *Ibid.*, lib. 10, c. 10.

lance contre le garde de la forêt, lui perça le pied, et comme il le vit tomber à la renverse, il tira le couteau qu'il avait à sa ceinture et se rua sur lui pour lui couper la gorge. Mais le garde, faisant un dernier effort, lui enfonça son propre couteau dans le ventre, et tous deux tombèrent morts. Ce que voyant, Hundo s'enfuit au plus vite vers la basilique de Saint-Marcel. Mais le roi se mit à crier de le saisir avant qu'il n'atteignît le seuil de l'église ; il fut arrêté en effet, attaché à un poteau et lapidé. Le roi se repentit beaucoup d'avoir fait tuer un homme fidèle et qui lui était nécessaire, pour une cause aussi futile et qui méritait si peu la mort.

C'est une arme dangereuse que l'autorité absolue, même dans les mains d'un saint.

IV.

Église de la Narbonnaise. — Conversion de Rékared et des Wisigoths. — Concile de Tolède. — Concile de Narbonne.

Église d'Austrasie. — Saint Nicetius de Trèves. — Ses ouvrages. — Son successeur Magnéric. — Péril que court Magnéric à l'assemblée d'Andelot, de la part de Gunthramn Boson. — Mort de ce traître. — Magnéric assiste au concile de Metz où est jugé et déposé Ægidius de Reims (Gilles). — Cet Ægidius avait sacré évêque, Grégoire de Tours, mais il n'imita pas ses vertus. — Amour de Grégoire pour son peuple. — Études sur ses ouvrages. — Son voyage à Rome. — Son éloge. — Sa mort. — Ses rapports avec Fortunat. — Études sur la vie et les ouvrages de Fortunat,

587—593.

Pour achever l'histoire du VI.e siècle, si riche de faits importants et d'hommes illustres par leur science et leur sainteté, il nous reste à jeter un coup-d'œil sur l'Église de la Narbonnaise, encore soumise aux Wisigoths, et sur l'Église d'Austrasie.

Après la mort d'Herménigild, converti à la foi par son épouse Ingonde, Leuvigild, son père, se prit à détester une hérésie qui l'avait rendu si cruel. Le sang de son fils intercédait pour lui. Se voyant près de mourir, il fit, dit-on, pénitence de son erreur, pleura tout ce qu'il avait fait contre Dieu, et embrassa la foi catholique [1] ; il voulut même que son fils Rékared, qui devait lui succéder, quittât l'arianisme, et, avant de rendre le dernier soupir, il recommanda à saint Léandre, évêque de Séville, de lui faire ce

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 8, c. 46.

qu'il avait fait à Herménigild, c'est-à-dire de le rendre catholique.

Rékared, une fois assis sur le trône, se fit instruire, abjura publiquement l'erreur, et en donna avis aux Goths qui habitaient la Narbonnaise. Ils suivirent presque tous son exemple : l'évêque catholique de Narbonne, Migetius, en eut autant de joie que l'évêque arien Athalocus en eut de dépit. Cet hérétique, que l'on nommait le nouvel Arius, ne voulut jamais imiter les évêques ariens ses confrères, qui entrèrent franchement dans l'Église, et il tenta même d'organiser dans la Narbonnaise un parti contre Rékared. Il ne put réussir et en mourut de chagrin.

Pour affermir la foi des Goths, Rékared convoqua à Tolède tous les évêques des pays soumis à sa domination. Ils s'y rendirent au nombre de soixante-douze, dont huit de la province Narbonnaise, ayant à leur tête leur métropolitain Migetius. Ce fut ce concile de Tolède [1] qui porta le dernier coup à l'arianisme dans les Gaules et l'Espagne. De retour du concile de Tolède, les évêques de la Narbonnaise se réunirent à Narbonne. Ils étaient au nombre de huit, savoir : Migetius, métropolitain ; Sedatus de Béziers, dont on possède plusieurs homélies [2] ; Benenatus d'Elne [3], Boetius de Maguelone, Pelagius de Nîmes, Sergius de Carcassone, Agrippinus de Lodève, et Tigridius d'Agde, dont l'école épiscopale était illustrée par Roterius, qui composa une élégante histoire des invasions des barbares [4].

Ces évêques firent quinze canons, principalement sur les devoirs des clercs ; en voici l'analyse : Il est défendu aux ecclésiastiques de porter des habits de pourpre, de s'arrêter ou de se promener dans les places publiques pour y entretenir de vaines conversations, et cela sous peine d'excommunication et de déposition pour les prêtres, les diacres et les sous-diacres. Les clercs rebelles seront enfermés

[1] C'est à ce troisième concile de Tolède qu'on ordonna de chanter à la messe le symbole de Constantinople, qu'on y chante aujourd'hui dans tout l'univers catholique.

[2] *V.* Hist. Litt. de France, par les Bénédictins, t. III.

[3] Ce siége épiscopal a été transféré à Perpignan, et celui de Maguelone à Montpellier.

[4] C'est l'auteur de la Vie de saint Sévère d'Agde qui nous fait connaître cet historien et son ouvrage, qui est malheureusement perdu. Tigridius d'Agde avait remplacé Fronimus, chassé de son siége par Leuvigild, pour avoir exhorté Ingonde à se tenir ferme dans la foi.

dans un monastère, où l'abbé sera obligé, sous peine de suspense, de les traiter comme l'évêque l'aura ordonné. Un clerc qui aura désobéi à son évêque sera privé de la rétribution de l'église et de la communion pendant un an. Il est défendu aux évêques d'ordonner un diacre ou un prêtre ne sachant pas lire. Les prêtres ou diacres qui ne sauraient pas lire sont obligés de l'apprendre, sous peine d'être privés de la rétribution et enfermés dans un monastère. Ce canon nous fait connaître un étrange abus. Il est défendu aux prêtres de sortir du sanctuaire pendant la messe, et aux diacres, aux sous-diacres et aux lecteurs, de quitter leur aube avant que le saint-sacrifice soit achevé. Il est ordonné aux sous-diacres, aux portiers et autres clercs inférieurs de lever les rideaux des portes des églises lorsque les clercs supérieurs entrent. Si les sous-diacres négligent de s'acquitter de ce devoir, ils seront privés de la rétribution, et les autres clercs mineurs recevront des coups de fouet s'ils ne remplissent pas bien cette fonction [1].

Le concile de Narbonne ordonna, conformément à la décision du deuxième concile de Vaison, que l'on chanterait la doxologie *Gloria Patri*, etc., à la fin de chaque psaume et à chaque division des psaumes, que l'on partageait à l'office à cause de leur longueur [2].

Le quatrième canon est remarquable en ce qu'il étend aux Juifs et aux Syriens, comme aux Goths et aux Romains qui étaient chrétiens, l'obligation de s'abstenir du travail, le dimanche. Le concile de Narbonne n'était pas une assemblée purement religieuse, et on y fit des réglements qui prouvent évidemment qu'il avait une autorité civile et politique; il est probable même que les magistrats laïques s'y trouvaient unis aux évêques, comme l'avait ordonné le dix-huitième canon du concile de Tolède. Ainsi, le Juif comme le chrétien, l'homme libre comme l'esclave, étaient tenus de ne point travailler, sous peine d'une amende de six sous d'or pour l'homme libre, et de cent coups de fouet pour l'esclave. Il fut défendu dans le même concile aux Juifs de porter leurs morts en terre en chantant des psaumes, sous peine de payer six onces d'or. Celui qui recelait chez lui des magiciens ou des sorciers devait être condamné à payer six onces d'or au comte de la ville. Pour les magiciens, devins ou sorciers, on devait les fouetter publiquement

[1] Concil. Narbonn., can. 1, 3, 5, 6, 10, 11, 12, 13.
[2] *Ibid.*, can. 2.

et les vendre au profit des pauvres, même ceux qui n'étaient pas de condition servile [1].

Par le dernier canon, il est défendu de fêter le jeudi. C'était un reste des superstitions païennes, et plusieurs chrétiens ignorants ne travaillaient pas ce jour-là qui était autrefois consacré à Jupiter, le chef des dieux. Le concile défend cette superstition sous peine d'excommunication et d'un an de pénitence pour les personnes libres, sous peine de coups de fouet pour les esclaves.

Il est remarquable que le concile ne donne à peu près que des peines temporelles pour sanction à ses décrets. C'est une preuve que les juges laïques y assistaient et que les canons étaient lois de l'État.

La Narbonnaise resta soumise aux rois wisigoths jusques à Karle-Martel qui compléta la conquête de Hlodowig.

L'Église de la Narbonnaise nous est beaucoup moins connue que celle d'Austrasie, où l'on remarque à cette époque des écoles épiscopales très célèbres, entre autres celles de Grégoire à Tours, de Fortunat à Poitiers, d'Ægidius à Reims et celle de Trèves illustrée surtout par saint Nicetius, un des plus saints évêques du VI.e siècle. Ce grand homme avait été, comme nous l'avons dit, exilé par Théodorik et rappelé par Théodebert. Exilé de nouveau par Hloter I.er et rappelé par Sighbert, la persécution ne put jamais refroidir son zèle qui lui fit étendre sa sollicitude jusque sur l'Église d'Orient. On possède encore une belle lettre qu'il écrivit à l'empereur Justinien pour le prémunir contre les diverses sectes qui agitaient l'Église orientale. Il écrivit aussi à la fille de Hloter, Hlodowinde, qui avait épousé Alboin, roi des Lombards, pour l'exciter à marcher sur les traces de son aïeule Hlodhilde qui avait converti son mari Hlodowig. Outre ces deux lettres, on possède encore du saint évêque de Trèves deux petits traités, l'un intitulé *Des Veilles des serviteurs de Dieu*, et l'autre *De l'utilité de la psalmodie*. Dans le premier, il montre combien la pratique des veilles ou prières nocturnes est utile et ancienne; dans le second, il établit l'utilité, l'antiquité et l'excellence de la psalmodie. Ces deux traités liturgiques sont courts et écrits d'un style simple et clair. Saint Nicetius avait sans doute composé d'autres ouvrages qui sont perdus. Sa réputation était grande, et plusieurs des hommes les plus distingués qui vivaient de son temps rendent hommage à son mérite et à ses vertus. Florianus fait de lui de

[1] Concil. Narbonn., can. 9, 14. — *V.* Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 399.

grands éloges dans les deux lettres qu'il lui adressa; on possède deux autres lettres, l'une d'un évêque d'Italie nommé Rufus, l'autre d'un anonyme, qui sont à sa louange; Grégoire de Tours lui consacra une partie de son livre des *Vies des Pères* [1]. Enfin, Fortunat de Poitiers, le chantre de toutes les gloires de son temps, fit de lui un éloge magnifique dans ces vers [2] : « Nicetius! glorieux défenseur de la foi, toi, que l'univers entier aime et vénère et que les évêques regardent comme leur chef! Toi, qui déjà illustre par le troupeau dont la garde te fut confiée, unis à cet éclat celui de tes mérites! Tout entier à l'œuvre divine, tu méprises les choses de la terre; mais si pour toi le monde est mort, toi tu ne mourras jamais. Puisque les bons ne périssent pas, tu seras certainement immortel. Économe pour toi, tu es libéral envers les pauvres. Que de captifs qui, grâce à toi, ont revu leur foyer et leur patrie! Que d'exilés tu as secourus! Celui qui vient à toi mourant de faim, s'en retourne rassasié; tu sèches les larmes de ceux qui pleurent, tu rends la joie et le bonheur aux affligés et tu fais renaître l'espérance dans les ames abattues par le chagrin. Pasteur vigilant, tes brebis et tes agneaux paissent bien tranquilles et n'ont point à redouter les ravages des loups; les temples du Seigneur tombant de vétusté se relèvent par tes soins; tu sais donner à la maison de Dieu une splendeur nouvelle. Puisses-tu y prier long-temps pour tes brebis! »

Parmi les disciples de saint Nicetius, on distingue saint Aredius, que nous avons fait connaître, et Magneric qui fut son successeur.

Ce fut un saint évêque, particulièrement vénéré de Hildebert d'Austrasie qui l'emmena avec lui lorsqu'il se rendit à Andelot pour y faire un traité avec Gunthramn. Il arriva alors à l'évêque de Trèves une aventure étrange que nous fait connaître Grégoire de Tours [3].

Gunthramn Boson, ce perfide ami de l'infortuné Mérowig, s'était retiré en Austrasie après l'avoir trahi, et il s'était, par ses méfaits, attiré la haine de Hildebert et de Brunehilde comme celle de Gunthramn. Pour échapper à la mort qu'il avait mille fois méritée, il s'était réfugié dans la basilique épiscopale de Verdun, espérant bien obtenir son pardon par le moyen du saint évêque Agéric, qui avait levé Hildebert des fonts du baptême. Agéric obtint en effet sa grâce,

[1] Greg. Tur., De Vit. PP., c. 17.

[2] Fortunat., lib. 3, c. 9.

[3] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 8, 10.

mais à condition que le coupable se présenterait devant le roi Gunthramn. Il se rendit donc à Andelot; mais Hildebert n'emmena point ave lui Agéric, afin que si Gunthramn Boson était jugé digne de mort, il ne fût pas là pour le défendre. Un saint évêque avait alors une autorité qui faisait souvent plier la volonté des rois. Hildebert et Gunthramn, après avoir conclu leur traité, s'occupèrent de Gunthramn Boson et le condamnèrent à mort. Lorsque celui-ci eut appris cette sentence, il courut à la demeure de l'évêque Magneric, en ferma les portes, et le prenant à part, lui dit : « Je sais, bienheureux évêque, que les rois ont beaucoup de respect pour toi; je me réfugie donc auprès de toi pour que tu me sauves la vie. Ceux qui doivent me tuer sont à ta porte. Il faut que tu saches que si tu ne veux pas me sauver, je commencerai par te tuer et je sortirai ensuite pour me faire tuer moi-même. Comprends bien que nous mourrons tous deux ou que nous vivrons tous deux. O saint évêque! je sais que le fils du roi t'a pour père spirituel et que tu peux obtenir tout ce que tu lui demanderas. Le roi ne refusera rien à ta sainteté; ainsi, obtiens mon pardon, ou nous mourrons tous deux. » En disant ces paroles, il tenait à la main son épée nue. L'évêque eut peur, mais reprenant bientôt son assurance : « Comment veux-tu que je prie pour toi, lui dit-il, si tu me retiens ici? Laisse-moi sortir, j'irai implorer la miséricorde des rois, et peut-être auront-ils pitié de toi. — Non pas, vraiment, dit Boson, mais envoie tes abbés et tes hommes de confiance rapporter aux rois ce que je t'ai dit. » Magneric envoya donc des serviteurs qui dirent seulement aux rois qu'il prenait la défense de Boson. « Si l'évêque ne veut pas sortir de sa maison, s'écria le roi Gunthramn irrité, qu'il périsse avec le coupable. » Magneric ayant eu connaissance de ces paroles, envoya de nouveau au roi pour lui faire connaître ce qui se passait, Gunthramn ne les écouta pas : « Qu'on mette le feu à la maison, dit-il, et si l'évêque ne veut pas sortir, qu'il brûle avec Boson. » Cependant les clercs de Magneric voyant le danger qu'il courait, brisèrent la porte et parvinrent à le mettre dehors. Alors Boson, se voyant entouré de flammes, ceignit son épée et se précipita vers la porte. Comme il mettait le pied sur le seuil, un trait lancé par un homme de la foule l'atteignit au front. Étourdi du coup, il chancela, et comme il cherchait à tirer son épée, il fut assailli de mille coups, et il avait un si grand nombre de lances enfoncées dans le corps, qu'elles le soutinrent et l'empêchèrent de tomber par terre. Le petit nombre de leudes qui s'étaient attachés à sa fortune périrent avec lui. On jeta

leurs corps à la voirie, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'on obtint des rois la permission de les couvrir d'un peu de terre.

Magneric fut sans doute un des évêques qui déposèrent, au concile de Metz, Ægidius de Reims.

Ægidius était un évêque distingué par son éloquence et très charitable envers les pauvres [1]; mais l'ambition le perdit. Il se jeta en des intrigues politiques avec Gunthramn Boson et il devint un mauvais évêque et un traître. Il fut l'ami de Frédégonde, c'en est assez pour flétrir sa mémoire. Il avait eu beaucoup de part au gouvernement pendant la minorité de Hildebert [2], et on lui confia plusieurs ambassades dans lesquelles il fut accusé d'avoir trahi le roi. Un jour, entre autres, qu'il était dans le camp, les soldats firent entendre de grands murmures contre lui et les autres seigneurs qui gouvernaient pour Hildebert : « Otons, s'écriaient-ils, de devant les yeux du roi ces hommes qui vendent son royaume, soumettent ses cités à la domination d'un autre et livrent à un étranger et le roi et son peuple. » Dès le matin, ils coururent aux armes pour se saisir de l'évêque et des autres seigneurs, A cette nouvelle, Ægidius sauta à cheval et s'enfuit vers la cité de Reims. Le peuple le poursuivit avec de grands cris, jetant après lui des pierres et vomissant des injures; mais, grâce à sa monture, il fut bientôt hors de leurs atteintes. Il était tellement effrayé qu'une de ses chaussures étant sortie de son pied, il ne s'arrêta point pour la ramasser.

Accusé de nouveau d'avoir pris part à une conjuration, il fut obligé de se rendre au palais de Hildebert pour se justifier. Il ne partit qu'après qu'on lui eut promis avec serment de ne lui faire aucun mal pendant la route; et comme il offrit des présents magnifiques à Hildebert, il obtint ses bonnes grâces. Il était coupable cependant, et fut dénoncé plus tard par Sunnigisil, un de ces agents secrets de Frédégonde qui se trouvaient mêlés à tous les meurtres, à toutes les trahisons. Arrêté au moment où il allait tuer Hildebert, Sunnigisil dénonça, non-seulement ses complices, mais encore les chefs de la conjuration dont Ægidius avait été soupçonné de faire partie. Ægidius était alors atteint d'une grave maladie, ce qui n'empêcha pas de le transporter à Metz. Là on le mit sous bonne garde, et le roi ordonna aux évêques de se rendre au commencement du hui-

[1] Fortunat., lib. 3, c. 18.

[2] Greg. Tur., Hist., lib. 5, c. 18; lib. 6, c. 3, 31; lib. 9, c. 14; lib. 10, c. 19.

tième mois [1], dans la ville de Verdun, pour le juger. Les évêques trouvèrent mauvais que le roi eût fait ainsi saisir et jeter en prison un homme qui n'avait pas été entendu. Hildebert fut obligé de le renvoyer à sa ville épiscopale, et adressa de nouvelles lettres aux évêques pour leur ordonner de se rendre, au milieu du neuvième mois, dans la cité de Metz. Il tombait à cette époque de très fortes pluies; la terre était couverte d'eau, le froid était intolérable, les chemins étaient détrempés et impraticables, les rivières enfin étaient sorties de leurs lits; cependant les évêques n'osèrent pas désobéir au roi et se rendirent à Metz, où Ægidius arriva aussi. Le roi l'accusa d'être son ennemi et traître au pays, et chargea le duc Ennodius de la poursuite de l'affaire. Les évêques s'étant réunis en concile, Ennodius parla ainsi à Ægidius : « Dis-moi, évêque, pourquoi as-tu trahi le roi dans la ville duquel tu jouissais de l'honneur de l'épiscopat, en te liant d'amitié avec le roi Hilpérik, qui s'est toujours montré ennemi de notre seigneur roi, qui a tué son père, qui a condamné sa mère à l'exil, ravagé son royaume? Comment as-tu pu mériter de sa part des biens provenant du fisc et situés dans les villes qu'il a injustement enlevées au royaume? » Ægidius répondit : « J'ai été ami du roi Hilpérik, je ne puis le nier; mais cette amitié ne m'a point fait trahir les intérêts du roi Hildebert. Quant aux biens dont tu parles, je les ai obtenus par des chartes du roi Hildebert lui-même. » Les chartes furent produites publiquement, et Hildebert nia les avoir accordées. On fit venir Othon, alors référendaire et dont on croyait reconnaître la signature. Il nia les avoir signées, et il fut prouvé qu'on avait contrefait son écriture. L'évêque fut déclaré faussaire. On produisit ensuite des lettres écrites par lui à Hilpérik, et dans lesquelles il disait bien des choses injurieuses de la reine Brunehilde. On possédait en outre des lettres de Hilpérik à Ægidius, dans l'une desquelles on remarquait cette phrase : « Quand la racine n'est pas coupée, la tige qui s'élève au-dessus de terre ne se dessèche pas : » ce qui signifiait qu'il fallait d'abord tuer Brunehilde, pour en venir ensuite à Hildebert son fils. Ægidius voulut nier avoir écrit ou reçu ces lettres; mais un de ses secrétaires avait tenu note des lettres qu'il avait adressées et reçues; cette pièce était accablante pour lui. Hildebert fit mettre ensuite devant les yeux des évêques de faux traités écrits par Ægidius lui-même, et dans lesquels Hildebert était censé allié à Hilpérik pour ravager le royaume

[1] Mois d'octobre.

du roi Gunthramn. Hilpérik et les traîtres avaient eu pour motif, dans ces faux traités, de mettre en mauvaise intelligence Hildebert avec son oncle, afin de pouvoir l'accabler plus facilement. Ægidius fut obligé d'en convenir et de reconnaître qu'il avait aussi reçu de Hilpérik deux mille pièces d'or et beaucoup de présents pour lui rester fidèle.

Les Pères du concile furent accablés de douleur en voyant un prêtre de Dieu convaincu de tant de crimes, et ils prièrent le roi de lui accorder trois jours afin que, s'il trouvait quelque moyen de défense, il pût le présenter. Le troisième jour, ils se réunirent de nouveau dans l'église, et demandèrent à Ægidius s'il avait quelque chose à dire pour sa justification; celui-ci répondit: « Ne différez pas plus long-temps de prononcer la sentence d'un coupable. Je me reconnais digne de mort pour crime de lèse-majesté : j'ai toujours agi contre le roi et contre sa mère; par mon conseil, beaucoup de combats ont eu lieu, et plusieurs pays des Gaules ont été dépeuplés. » Les évêques pleurèrent l'opprobre de leur frère, et, après avoir obtenu qu'on lui conservât la vie, le dégradèrent, suivant les canons, de l'honneur du sacerdoce. Il fut exilé dans la ville de Strasbourg, et Romulf fut établi évêque à sa place.

C'était Ægidius qui avait sacré Grégoire, évêque de Tours. Heureux s'il eût imité les exemples de ce digne évêque! Grégoire, qui par ses vertus avait déjoué la malice de Frédégonde et forcé Hilpérik à l'estimer, était aimé et vénéré au palais d'Austrasie; toutefois, il n'était pas courtisan et savait prendre, contre le roi lui-même, l'intérêt de son peuple. Il le prouva bien [1] dans une circonstance où Hildebert avait envoyé à Tours Florentianus, major ou maire de la maison du roi, et Romulf, comte du palais, pour établir un nouvel impôt. Grégoire prit chaudement les intérêts de sa cité, qui ne fut pas imposée.

C'est par leur dévouement aux intérêts du peuple que les évêques devinrent peu-à-peu les premiers magistrats et, plus tard, les princes de leurs cités. A l'époque où nous sommes arrivés, leur autorité n'était pas définie clairement, et cependant elle contrebalançait celle du comte et du duc, les deux magistrats civil et militaire imposés aux villes par les rois franks; ordinairement même elle l'emportait sur celle de ces fonctionnaires.

Grégoire se montra toujours l'ami et le protecteur de son peuple;

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 9, c. 30.

aussi en était-il aimé comme un père, tandis que toute l'Église l'admirait pour les nombreux et savants ouvrages qu'il trouva moyen de composer au milieu des occupations multipliées du saint ministère. Il a eu soin d'en dresser lui-même la liste, et tous ceux qu'il y marque sont heureusement venus jusqu'à nous, excepté deux.

Le plus important de tous et le premier dans l'ordre de l'édition de ses œuvres donnée par le savant D. Ruinart[1] est son *Histoire* divisée en dix livres. Elle est tantôt appelée dans les manuscrits : *Histoire des Franks, Gestes des Franks*, *Chroniques* ou *Histoire ecclésiastique des Franks*. C'est ce dernier nom qu'on lui donne communément. Il est probable que cette histoire est le dernier ouvrage de Grégoire dans l'ordre des temps, car il y cite tous ses autres ouvrages, et dans ceux-ci, il ne fait jamais allusion à son histoire. Elle fut publiée en deux fois. La première fois, elle ne contenait que les six premiers livres qui vont jusqu'à la mort de Hilpérik ; il y ajouta plus tard les quatre derniers qui se terminent à la mort du roi Gunthramn (593 ou 594).

Après une préface et sa profession de foi, Grégoire commence son histoire à la création du monde et va dans le premier livre jusqu'à la mort de saint Martin. Le second livre se termine à la mort de Hlodowig (511), le troisième à celle de Théodebert (548), le quatrième à celle de Sighbert (575), le cinquième finit après le récit de l'assemblée de Braine (580), le sixième se termine à la mort de Hilpérik (584). Les quatre derniers livres contiennent les événements qui se sont accomplis depuis la mort de Hilpérik jusqu'à celle de Gunthramn. Grégoire termina son histoire par un abrégé des vies de tous les évêques de Tours, depuis saint Gatien jusqu'à lui qui était le dix-neuvième, et par la liste de ses ouvrages.

Le second ouvrage de Grégoire de Tours et le plus important après son histoire, est celui qui a pour titre : *De la Gloire des Martyrs*. Il est divisé en deux livres. Le premier contient cent sept chapitres qui sont autant de petites légendes. Le deuxième livre, divisé en cinquante chapitres, est consacré tout entier au récit des miracles de saint Julien de Brioude.

Le troisième ouvrage de Grégoire est celui qui a pour titre : *De la Gloire des Confesseurs*. Il est divisé en cent douze chapitres. Il y parle d'un grand nombre de saints de l'Église des Gaules ; mais l'his-

[1] 1 vol. in-f.°

toire y trouve peu de renseignements. Le but du pieux évêque dans cet ouvrage, comme dans le précédent, était de raconter des miracles.

Il en est de même du traité intitulé : *Des Miracles de saint Martin*, et qui est divisé en quatre livres. On trouve à la fin de ce traité une préface ou *Contestatio* et une *Collecte* en l'honneur de saint Martin ; on les croit de Grégoire de Tours.

Le cinquième ouvrage de Grégoire est intitulé : *Des Vies des Pères*. Les vingt chapitres qui le composent contiennent des notices quelquefois assez longues sur vingt-deux saints ou saintes de l'Église des Gaules.

On a voulu élever quelques doutes sur l'authenticité du livre *Des Miracles de saint André*, mais ces doutes sont mal fondés, et cet ouvrage est bien de Grégoire.

Ses ouvrages perdus sont : un livre de commentaires sur les psaumes et un traité intitulé : *De cursibus ecclesiasticis* ou *Offices de l'Église*. On doit vivement regretter la perte de cet ouvrage qui nous eût donné une connaissance parfaite de la liturgie de l'Église des Gaules. Nous devons en dire autant d'une préface qu'il avait mise au livre des messes de Sidonius. Grégoire ne compte pas cette préface parmi ses ouvrages, à la fin de son histoire, mais il en parle au second livre [1] et dans le *Traité de la Gloire des Confesseurs* [2]. Il nous apprend qu'à l'aide d'un interprète il avait fait une traduction des Actes de sept frères martyrs connus sous le nom des *Sept-Dormants* [3].

On a de plus attribué à Grégoire de Tours des ouvrages qui ne sont pas de lui. Nous avons fait ressortir ailleurs [4] le mérite de Grégoire de Tours et apprécié à leur juste valeur les reproches qui lui ont été faits. Nous ajouterons seulement cette remarque : c'est que, dans tous ses écrits, le saint évêque de Tours se montre profond théologien. Il connaissait très bien l'Écriture-Sainte et il l'appli-

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 2, c. 22.

[2] *Ibid.*, De Glor. Confess., c. 95.

[3] L'histoire des *sept dormants*, qu'avait traduite Grégoire de Tours, les faisait martyriser à Éphèse. Dans la suite, on fabriqua une autre pièce, ayant le même titre, et qui fait venir les *sept dormants* à Marmoutier, pour y voir saint Martin, leur parent. On y fait descendre saint Martin des rois huns, et on y parle du pèlerinage de Saint-Jacques-en-Galice. C'est évidemment une histoire apocryphe.

[4] *V.* Coup-d'œil général, au commencement de ce volume.

quait avec justesse, comme il est facile de s'en convaincre dans les discussions qu'il nous a conservées et que nous avons reproduites en partie. On estimait tant ces discussions, que dans la suite on les inséra dans une collection destinée à être le manuel des prêtres, et qui était composée, outre ces discussions, du Symbole de saint Athanase et d'un choix de canons.

Grégoire avait aussi une connaissance approfondie des Pères. Il les considérait comme suscités de Dieu pour continuer dans l'Église l'enseignement apostolique, et il donne leur témoignage unanime comme formant, avec l'Écriture-Sainte, la règle de la foi catholique. Grégoire parle toujours avec une exactitude théologique très rigoureuse ; on sent qu'il était profondément instruit de tout ce qui tient à la religion; il connaissait particulièrement le droit canonique et la liturgie.

Lorsqu'il parle de lui dans l'histoire, il s'exprime avec cette candide simplicité qui atteste beaucoup mieux sa véracité que la retenue hypocrite ou la morgue orgueilleuse de bien d'autres chroniqueurs. Il raconte, et laisse aux autres à admirer l'esprit et la finesse dont il donna des preuves dans ses négociations; le courage qu'il déploya en plusieurs circonstances et surtout dans le jugement de saint Prætextatus et à l'assemblée de Braine.

Grégoire nous a laissé ignorer les vertus dont il édifia son peuple et qui le firent placer au nombre des saints. Il nous dit seulement quelque chose des églises qu'il bâtit ou embellit pendant son épiscopat. Nous donnons en entier ce fragment qui termine son histoire [1] :

« Le dix-neuvième évêque de Tours fut moi, Grégoire indigne. Je trouvai l'église de la ville de Tours dans laquelle le bienheureux Martin et les autres prêtres du Seigneur avaient été consacrés évêques, brûlée et toute détruite. Je l'ai rebâtie plus grande et plus belle et l'ai dédiée la dix-septième année de mon ordination. J'appris de plusieurs anciens prêtres que les reliques des martyrs d'Agaune [2] y avaient été autrefois déposées, et j'en retrouvai même la châsse dans le trésor de la basilique de Saint-Martin. Elle ne contenait que des reliques consumées de vétusté. Mais le jour de leur fête, il me

[1] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 31.

[2] C'est-à-dire de saint Maurice et de ses soldats de la légion Thébéenne, massacrée tout entière par Maximien. (*V.* Hist. de l'Église de France, période gallo-romaine, liv. 1.er)

vint dans l'esprit de visiter de nouveau la crypte et j'y descendis avec une lumière. Tandis que je les examinais avec attention, le gardien de la basilique me dit : « Il y a ici une pierre fermée par un » couvercle ; j'ignore ce qu'elle renferme et n'ai pu le savoir de » ceux de mes prédécesseurs commis à la garde de ce trésor. Je vais » vous l'apporter et vous verrez vous-même ce qu'elle contient. » Quand il me l'eut apportée, je l'ouvris et y trouvai une boîte d'argent dans laquelle étaient renfermées non-seulement des reliques des bienheureux martyrs de la sainte légion, mais celles de beaucoup d'autres saints martyrs et confesseurs. Nous trouvâmes encore quelques autres pierres creusées dans lesquelles étaient des reliques des saints apôtres et d'autres martyrs. Bien joyeux de ce présent que venait de me faire la volonté divine, je célébrai des vigiles et des messes et plaçai ces reliques dans l'église épiscopale. Je déposai dans un oratoire [1] contigu à la basilique de saint Martin, les corps des saints Côme et Damien. Je trouvai aussi, au commencement de mon épiscopat, les basiliques de saint Perpetuus consumées par les flammes. Je les fis repeindre et orner par mes ouvriers avec tout l'éclat qu'elles avaient eu auparavant. Je fis faire en outre à la basilique épiscopale un nouveau baptistère dans lequel je mis des reliques de saint Jean-Baptiste et du martyr Sergius. Je plaçai dans l'ancien baptistère des reliques de saint Bénigne. De plus je dédiai ou enrichis de reliques beaucoup d'églises et d'oratoires dans le diocèse de Tours. Il serait trop long de les citer en détail. »

Après avoir donné la liste de ses ouvrages, Grégoire continue ainsi : « Quoique ces livres aient été écrits sans art, cependant, évêques du Seigneur qui gouvernerez après moi l'Église de Tours, je vous en conjure tous, par la venue de Notre Seigneur J.-C. et le jour du jugement, qui sera si terrible pour les coupables, gardez-les en leur entier ; ne les faites point retoucher, n'en retranchez rien et n'y ajoutez rien, si vous ne voulez, au jour du jugement, être remplis de confusion et condamnés. Si, évêque de Dieu, qui que tu sois, notre Martianus [2] t'a initié aux sept sciences ; s'il t'a appris à lire par sa grammaire, à argumenter par sa dialectique,

[1] Ou *cellule*. C'est le nom qu'on donnait alors à ce qu'on a depuis appelé chapelle.

[2] Martianus Capella, qui écrivit, dans le v.e siècle, un ouvrage intitulé *Satyricon*, espèce d'encyclopédie long-temps adoptée dans les écoles. Les sept sciences dont parle Grégoire formaient alors le cours des études civiles.

à connaître la mesure des syllabes par sa rhétorique, à mesurer les lignes par sa géométrie, à calculer les nombres par son arithmétique; s'il t'a appris enfin à unir les doux accents des vers aux modulations de la musique, en t'enseignant les règles de l'harmonie; quand tu serais habile en tous ces arts et que tu trouverais mon style grossier, je t'en supplie, ne touche point à ce que j'ai écrit. Si tu y trouves quelque chose qui te plaise, je consens seulement, en laissant mon travail tel qu'il est, que tu l'imites en vers. »

Grégoire ne nous a rien dit du pélerinage qu'il fit à Rome à la fin de sa vie; mais nous le regardons comme certain, sur le témoignage du vénérable Odon de Cluny, qui nous a laissé la Vie du saint évêque de Tours [1].

Il y avait alors sur la chaire de saint Pierre un pape du même nom que lui, saint Grégoire-le-Grand, dont nous parlerons bientôt. Quelques années avant d'aller lui-même à Rome en pélerinage, Grégoire de Tours y avait envoyé son diacre, qui fut témoin de l'élection et de l'ordination de Grégoire. Le diacre raconta à son évêque le dévouement du nouveau pape pendant la peste qui ravageait Rome au moment de son élection; les vertus et la science qui avaient acquis à ce grand homme une réputation méritée [2]. Ces récits augmentèrent le désir qu'il avait déjà d'aller en pélerinage au tombeau des saints apôtres Pierre et Paul.

Le pape le reçut avec distinction, et le conduisit lui-même à la Confession de saint Pierre [3]. Grégoire de Tours s'y agenouilla avec respect, et tandis qu'il était en prières, le pape admirait en lui-même les secrètes dispensations de Dieu, qui avait déposé dans un corps si petit et si chétif tant de grâces divines. L'évêque, intérieurement averti par la volonté d'en-haut de la pensée qui préoccupait le pape, se leva, et le regardant avec beaucoup de douceur : « C'est le Seigneur qui nous a faits, lui dit-il, et non pas nous-mêmes. Il est le même dans les petits et dans les grands. »

Grégoire était, en effet, de très petite taille et d'une santé délicate. Saint Odon raconte que le pape conçut pour l'évêque de Tours tant d'estime et de vénération, que, pour lui en donner un témoignage, il lui fit présent d'une chaire d'or, que l'on conservait encore de son temps dans l'église de Tours.

[1] Vit. S. Greg. Tur., inter ejus op., edit. Ruin.
[2] Greg. Tur., Hist., lib. 10, c. 1.
[3] C'est-à-dire le tombeau de saint Pierre.

Grégoire mourut un an après son pélerinage à Rome (595), le dix-septième jour de novembre, jour auquel sa fête est marquée dans le Catalogue des Saints. Il n'était âgé que de cinquante-un ans, et il fut évêque environ vingt-deux ans [1]. Par humilité, il avait voulu être inhumé dans un endroit de la basilique de Saint-Martin où il pût être foulé aux pieds des passants; mais on lui éleva depuis un tombeau à gauche de celui de saint Martin.

Grégoire était intimement lié avec Fortunat, et ce fut lui qui, le premier, l'engagea à publier ses poésies; aussi Fortunat lui dédia-t-il le premier livre par une épitre dans laquelle il lui donne les titres d'homme apostolique, aussi illustre par l'éclat de ses vertus et de ses mérites que par sa dignité. Il n'y parle qu'avec beaucoup de modestie de ses vers, et prie Grégoire de les garder pour lui seul, ou de ne les communiquer qu'à des amis sages et prudents. Il lui adressa encore dans la suite un grand nombre de lettres et de poèmes.

Les poésies de Fortunat sont partagées en onze livres. Le premier contient vingt-une pièces de vers; le second, dix-sept; le troisième, quarante, avec lesquelles on trouve quelques lettres en prose. Le quatrième livre renferme vingt-huit épitaphes, entre lesquelles on en distingue onze qui jettent beaucoup de lumières sur autant d'évêques célèbres dans les Gaules au VI.[e] siècle. On trouve dans le cinquième livre vingt-trois lettres, dont trois sont en prose; plusieurs sont adressées à Grégoire de Tours, et on remarque celle dans laquelle il salue le célèbre abbé Aredius (S. Iriez) en son nom et au nom de sainte Radegonde et de l'abbesse Agnès. Le sixième livre contient douze poèmes; le plus beau et le plus considérable est le septième, où sont racontés les malheurs de l'infortunée Galswinte; le deuxième est l'épithalame de Sighbert et de Brunehilde. Le septième livre de Fortunat contient trente-un petits poèmes adressés à toutes sortes de personnes et sur différents sujets. On compte dans le huitème livre vingt-trois pièces de vers adressées à saint Grégoire de Tours et à sainte Radegonde; on y remarque surtout la quatrième, sur la virginité, et la cinquième, sur l'enfantement de la Sainte Vierge. Le neuvième livre contient seize poèmes sur divers sujets. Le dixième est composé de pièces en prose, ou en vers; celles-ci sont au nombre de dix-huit: la seconde est consacrée à chanter la nouvelle église de Saint-

[1] Les érudits diffèrent un peu sur l'âge de Grégoire et la durée de son épiscopat. Nous suivons les Bénédictins. (Hist. litt. de France, t. III.)

Martin, bâtie par Grégoire. Dans les pièces en prose, on remarque l'explication de l'Oraison Dominicale, le meilleur des écrits de Fortunat, et celui qui accuse le plus de piété et de théologie. Le style de cet ouvrage n'est pas guindé et embarrassé comme celui de ses autres ouvrages en prose ; on y trouve de la clarté, de la netteté et de la précision ; il y donne à chaque demande de l'Oraison Dominicale autant de sens spirituels que le texte en peut présenter à l'esprit ; il applique en particulier à la communion du corps de J.-C. la demande du pain quotidien, et il exprime le désir de voir les fidèles s'approcher tous les jours de la sainte Eucharistie.

Il serait à désirer que l'on connût davantage cet excellent ouvrage de Fortunat, si propre à nourrir la piété. Il le composa étant évêque de Poitiers, et il n'est que le résumé des homélies qu'il adressa aux fidèles sur ce sujet.

On trouve, au commencement du onzième et dernier livre des poésies de Fortunat, une explication du Symbole des Apôtres, qui est, comme l'explication du *Pater*, le résumé de ses homélies. Le reste du livre se compose de vingt-cinq petits poèmes, tous adressés à sainte Radegonde ou à l'abbesse Agnès. Le sujet de la plupart de ces pièces de vers est frivole ; il ne les composa, en grande partie, que pour remercier ses pieuses amies des petits présents qu'elles lui envoyaient : c'étaient des fleurs, des châtaignes, du lait, des prunes, des œufs, etc. Il s'égayait souvent à la vue de friandises aussi délicieuses, et il chantait, avec le plus grand sérieux du monde, les excès qu'elles le forçaient à faire en dépit des médecins et de sa mauvaise santé [1].

Après les onze livres des poésies diverses de Fortunat, on trouve la Vie de saint Martin en vers hexamètres ; elle est distribuée en quatre livres. Fortunat y suit pas à pas la vie de saint Martin et les Dialogues de Sulpice-Sévère. Il composa cet ouvrage à la prière de Grégoire de Tours, auquel il le dédia.

Fortunat composa aussi un grand nombre de Vies de saints, entre autres celles de saint Germain de Paris, de saint Aubin d'Angers, de saint Paterne d'Avranches, de saint Remi de Reims, de saint Médard de Noyon et de sainte Radegonde [2]. La plupart de ces Vies

[1] M. Guizot a pris au sérieux ces fantaisies de Fortunat, aussi bien que M. Aug. Thierry. Notre étonnement fut grand en lisant les réflexions étranges qu'elles ont inspirées à ces deux hommes, si dignes, à bien des titres, de leur célébrité. (*V.* Guizot, Hist de la Civil. en France, t. II, p. 84. — Aug. Thierry, Hist. des temps Mérowingiens, cité plus haut.)

[2] Apud Bolland., 28 maii, 1 mart., 16 april., 1 octob., 8 jun., 13 aug.

n'étaient que des légendes, destinées probablement à être lues à l'office; celle de sainte Radegonde est la plus longue et la meilleure. La sœur Baudonivia composa la sienne pour lui servir de supplément.

Les ouvrages de Fortunat sont très importants pour l'histoire de l'Église, et les quinze pièces de poésies qu'il a consacrées à décrire des églises construites de son temps, nous donnent des renseignements précieux sur l'art chrétien au VI.e siècle. Fortunat fut, sans contredit, un des hommes les plus distingués de l'époque mérowingienne. Il avait pour la poésie une facilité merveilleuse, et il faisait ses vers, sur-le-champ, sans travail : aussi, à côté de vers d'une beauté remarquable, en trouve-t-on de faibles et quelquefois même de mauvais. Il avait beaucoup d'imagination, et il excelle particulièrement dans les descriptions. Il avait fait un grand nombre d'hymnes qui furent adoptées dans les offices de l'Église, et on croit que les Pères du concile de Tours l'avaient en vue lorsqu'ils décidèrent [1] qu'il serait permis de chanter à l'office d'autres hymnes que celles de saint Ambroise. Saint Germain de Paris et saint Euphronius de Tours, les deux évêques les plus célèbres de ce concile, étaient en effet les amis de Fortunat.

Ce ne fut que vers la fin du VI.e siècle que Fortunat fut fait évêque de Poitiers; il occupa ce siége peu de temps, et mourut plein de jours et de mérites. Au VIII.e siècle, Paul, célèbre diacre d'Aquilée, ne voulut point passer à Poitiers sans prier sur son tombeau. Il composa son épitaphe à la prière d'Aper, abbé de l'église de Saint-Hilaire, où Fortunat était inhumé. Cette épitaphe est ainsi conçue [2] :

« Dans ce tombeau repose Fortunatus, célèbre par son génie et » par ses vertus, poète illustre qui sut tirer de sa lyre de si mélo» dieux accents! Sa langue pieuse était digne de nous apprendre les » actions des saints, et de nous montrer dans leur vie la voie qui » conduit aux cieux. Heureuse Gaule, qui es couronnée de tels dia» mants! Ils ne laisseront jamais la nuit étendre sur toi ses voiles. » Homme saint! j'ai fait ces humbles vers pour faire éclater ta gloire » parmi les peuples. Paie-moi de retour, et par tes mérites, ô bien» heureux! obtiens-moi, je t'en prie, de n'être point méprisé par » le souverain juge. »

[1] II Concil. Tur., can. 23.

[2] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III.

LIVRE QUATRIÈME.

(595—659)

I.

Saint Grégoire-le-Grand. — Ses rapports avec l'Église Gallo-Franke. — Abus qu'il y aperçoit. — Il va droit à la racine du mal. — Ses lettres aux évêques, à Brunehilde et à Hildebert. — Zèle de Hildebert pour la religion. — Ses lois. — Sa mort. — Saint Grégoire recommande aux évêques et aux rois franks saint Augustin et les autres missionnaires qu'il envoie en Angleterre. — Ses lettres à ce sujet. — Il reprend ses travaux de réforme surtout contre la simonie. — Ses lettres pour hâter la réunion d'un concile. — Rapports de saint Grégoire avec Syagrius à ce sujet. — Le pape envoie le pallium à Syagrius et le charge de travailler spécialement à la réunion du concile. — Mort de Syagrius. — Ses fondations. — Priviléges que leur accorde saint Grégoire à la prière de Brunehilde. — Priviléges donnés aux monastères par le siége apostolique. — Priviléges aux églises. — Saint Desiderius de Vienne demande le pallium. — Réponse de saint Grégoire. — Privilége accordé à saint Aregius de Gap. — Notice sur ce saint évêque. — Il aide les nouveaux missionnaires qui partent pour l'Angleterre. — Réponses de saint Grégoire à deux questions de saint Augustin relatives à l'Église Gallo-Franke. — Lettres de saint Grégoire à Serenus de Marseille.

595—604.

On a cherché à rabaisser le VII.e siècle, dont nous commençons l'histoire; Mabillon cependant l'a appelé un *siècle d'or*[1]. Entre des préjugés ignares et le génie, nous n'avons pas à hésiter, et, pour nous, le VII.e siècle fut vraiment un *siècle d'or*. Il n'a pas, il est vrai, de ces hommes dont les œuvres intellectuelles font à juste titre l'orgueil des nations; mais, en revanche, il est couronné d'une brillante auréole de saints, et nous ne voyons pas vraiment pourquoi un siècle de saints ne marcherait pas au moins l'égal d'un siècle d'hommes de génie. L'héroïsme de la vertu vaut bien l'héroïsme de l'intelligence.

Le nom du pape Grégoire sert de péristyle à ce beau siècle. C'était un de ces hommes que la Providence destine à de grandes choses, et qu'elle façonne d'avance pour la mission qu'elle doit leur confier. Nous n'avons pas à raconter sa vie tout entière; nous n'aurons à faire observer que des traits épars de cette figure sur

[1] Mabill., Act. SS. ordin. S. Bened., præf. sæcul. II, n.° 1.

laquelle se dessine dans toute sa pureté la foi candide simplicité des âges de foi, rehaussée de l'éclat du génie. Mais, étudié seulement dans ses rapports avec l'Église Gallo-Franke, le pape Grégoire nous apparaîtra digne du titre de grand que lui ont décerné tous les siècles chrétiens.

A peine fut-il élevé sur ce trône pontifical qui domine le monde, qu'il parcourut d'un coup-d'œil rapide mais profond les nombreuses provinces du royaume de J.-C. qu'il devait surveiller et défendre. Il découvrit partout le vrai principe des luttes que l'Église avait à soutenir, des abus qui menaçaient de ternir son éclat, et, dans l'Église Gallo-Franke en particulier, il mit vigoureusement le doigt sur la plaie.

Au VII.e siècle, la grande commotion, résultat nécessaire de la juxta-position des races, était passée, et l'Église avait travaillé ces races avec tant d'énergie qu'elles avaient déjà dépouillé une partie de leur nature sauvage; mais, en même temps qu'elle agissait sur ces cœurs barbares, qu'elle cherchait à les transformer, à naturaliser en eux le sentiment chrétien, elle subissait, elle aussi, contre son gré, leur influence en sens contraire.

Déjà nous avons fait remarquer l'action immédiate que s'attribuaient les rois franks dans les élections épiscopales. Elle s'agrandit en raison de la prépondérance des Franks sur les Gallo-Romains, et les élections ne furent bientôt plus qu'une forme vaine et sans valeur. Il en résulta deux inconvénients graves. D'abord les rois franks choisirent de préférence des hommes de leur race pour en faire des évêques; ensuite ils choisirent, au lieu des plus vertueux, ceux qui leur étaient plus dévoués ou leur donnaient plus d'argent. Or, l'invasion trop précipitée des Franks dans les rangs du clergé ralentit le mouvement civilisateur qu'avaient produit dans la société les idées chrétiennes; car c'était par les évêques qu'il s'opérait, et les Franks n'étaient pas encore assez fortement empreints de christianisme pour marcher en tête de la civilisation; ils étaient trop jaloux de leur prépondérance pour présider au travail d'assimilation des races, qui devaient se fondre sous l'influence chrétienne. L'action immédiate des rois franks fut aussi un malheur pour l'Église, et y enfanta nécessairement la *simonie*[1]. Ils vendirent

[1] On appelle *simonie* le commerce des Ordres et des choses saintes en général, du nom de Simon-le-Magicien, qui proposa à saint Pierre de lui vendre l'épiscopat ou le pouvoir de conférer le Saint-Esprit.

l'épiscopat au plus offrant, et, dès la fin du VI.e siècle, cet abus déplorable régnait déjà dans l'Église Gallo-Franke. Grégoire-le-Grand ouvre glorieusement la phalange des papes qui l'ont si courageusement attaqué pendant tant de siècles.

Il y avait cinq ans à peine qu'il était assis sur la chaire de saint Pierre, lorsqu'il jeta le premier cri d'alarme dans une lettre à Virgilius. Cet évêque d'Arles, de concert avec Hildebert qui avait hérité de son oncle Gunthramn le royaume de Burgundie, avait prié le pape de lui donner le pallium et de confirmer les priviléges de son Église. Grégoire lui répondit [1] :

« Oh! que c'est une bonne chose que la charité, qui dépeint dans notre esprit ce qui est absent et nous attache par les liens de l'amour à ce que nous avons sous les yeux! Elle unit ce qui est divisé, met de l'harmonie dans le désordre, et de l'unité dans la variété; elle purifie de son feu toutes les imperfections. C'est à bon droit que le grand apôtre l'appelle le *lien de la perfection*. Les autres vertus, en effet, perfectionnent; mais la charité seule attache les vertus au cœur de celui qui aime d'une manière si indissoluble qu'il ne peut plus s'en séparer.

» Je sais, frère bien-aimé, que vous êtes plein de cette vertu. Tous ceux qui viennent des Gaules vous rendent ce témoignage, et vos lettres en sont pour moi une nouvelle preuve. Je suis donc bien éloigné de croire qu'en demandant, suivant l'ancienne coutume, le droit de porter le pallium et les prérogatives attachées au titre de vicaire du siége apostolique, vous n'avez eu en vue que d'obtenir une puissance passagère et un ornement extérieur. Votre Fraternité, en demandant ce que le siége apostolique avait coutume d'accorder à ses prédécesseurs, n'a eu d'autre motif que de recourir comme un bon fils au sein de sa mère; car tout le monde sait que l'Église Romaine a enfanté à la foi l'Église des Gaules. Nous vous accordons bien volontiers ce que vous nous demandez, et nous ne voudrions pas vous priver d'un honneur qui vous est dû et que sollicite pour vous notre très glorieux fils le roi Hildebert.

» Mais, avec l'honneur, s'accroît pour vous l'obligation d'avoir plus de sollicitude, de zèle et de vigilance, et de donner, dans votre vie, des exemples plus parfaits. Votre Fraternité ne doit user des honneurs qu'elle reçoit que pour gagner la céleste patrie, et non pour rechercher ses intérêts ici-bas. Vous savez ce que dit en gé-

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 50 ad Virgil., edit. rom.

missant le bienheureux Apôtre : « Tous cherchent leurs intérêts, » et non ceux de J.-C. » C'est ce qui arrive dans les Gaules et la Germanie[1], où personne, comme on nous l'a rapporté, ne parvient à l'épiscopat qu'en l'achetant par des présents. S'il en est ainsi, je le dis en gémissant et en versant des larmes : *L'ordre sacerdotal est déjà tombé intérieurement, et sa chute extérieure ne peut tarder long-temps.* L'Évangile nous apprend que le Sauveur lui-même, après être entré dans le temple, renversa les siéges de ceux qui vendaient des colombes. Vendre des colombes, c'est retirer un gain temporel de l'Esprit Saint que le Dieu tout puissant communique aux hommes par l'imposition des mains. Or, Dieu a déjà renversé les siéges de ceux qui ont ainsi vendu des colombes dans son temple.

» On nous a dénoncé encore un autre désordre : c'est que des laïques, par une ambition coupable, se font tonsurer et, en même temps, ordonner évêques, à la mort de ceux auxquels ils veulent succéder. Une triste expérience nous a déjà appris ce que sont ces évêques qui passent ainsi immédiatement de l'état laïque à la charge pastorale. Comment celui qui n'a pas été soldat peut-il oser se faire ainsi tout-à-coup général de l'armée sainte? Comment peut-il prêcher, celui qui n'a jamais entendu peut-être la sainte parole? Comment peut-il corriger les vices des autres, celui qui n'a pas encore pleuré ses propres péchés?

» Il faut que Votre Fraternité avertisse notre fils très glorieux, le roi Hildebert, d'extirper de son royaume cet abus déplorable. Le Seigneur le comblera de ses bienfaits à proportion du soin qu'il aura de faire ce qui lui plaît, et d'éviter ce qui lui déplaît.

» Nous accordons, au nom de Dieu et suivant l'ancien usage, à Votre Fraternité, le privilége d'être notre vicaire dans toutes les Églises du royaume de notre très illustre fils Hildebert, sauf toujours les droits des métropolitains, et nous vous envoyons le pallium avec permission de le porter dans les solennités des messes.

» Aucun évêque ne pourra donc, sans votre autorisation, faire de longs voyages. S'il s'élève quelque discussion sur un point de foi, ou sur tout autre sujet, entre les évêques, vous en convoquerez douze pour juger avec vous ce différend; si on ne peut s'accorder sur la décision, on aura recours, après la discussion, à notre jugement.

[1] C'est-à-dire l'Austrasie, qui s'étendait sur les deux rives du Rhin.

» Que le Dieu tout-puissant vous couvre de sa protection, et vous accorde la grâce d'être toujours, par votre vie, digne de l'honneur que vous avez reçu. »

Le pape Grégoire écrivit en même temps à tous les évêques du royaume de Hildebert. Après des considérations générales sur la nécessité des différents degrés hiérarchiques pour le maintien de l'ordre, il ajoute [1] :

« Nous avons cru devoir accorder, suivant l'ancien usage, à notre frère Virgilius, évêque de la cité d'Arles, le privilége d'être notre vicaire dans toutes les Églises du royaume de notre fils très illustre, le roi Hildebert. Nous avons eu pour motif de conserver pure et intacte la foi catholique, c'est-à-dire celle qui a été définie dans les quatre grands conciles [2]. S'il s'élevait donc quelque différend entre les évêques nos frères, il est chargé, comme dépositaire du pouvoir du siége apostolique, d'employer les moyens que le zèle, la sagesse et la prudence lui inspireront pour le terminer. »

Après avoir exposé aux évêques les avis qu'il a donnés à Virgilius sur la manière de procéder dans l'examen des discussions qui pourraient s'élever, saint Grégoire termine ainsi sa lettre : « Nous désirons ardemment, Frères bien-aimés, que le Dieu tout-puissant accorde à Votre Dilection la grâce d'être toujours de plus en plus fermes et ardents dans son amour; de vivre dans la paix de l'Église, et d'entretenir toujours parmi vous un parfait accord. On nous a dit que plusieurs avaient été élevés aux Ordres par simonie. C'est pourquoi nous avons ordonné à notre frère et co-évêque Virgilius de s'opposer à ce crime par tous les moyens qui seront en son pouvoir; et afin que Votre Fraternité n'en ignore pas et observe religieusement cette prescription, il sera bon que vous preniez connaissance de la lettre que nous lui avons écrite. »

Saint Grégoire ne se contenta pas d'exciter le zèle des évêques contre un abus qui, suivant ses énergiques paroles, détruisait intrinsèquement l'épiscopat et tendait à en faire un corps de fonctionnaires purement politiques; il ne craignit pas d'aller à la source même du mal, et il entreprit de détourner les rois franks du commerce impie qu'ils faisaient des siéges épiscopaux.

Hildebert et Bunehilde sa mère aimaient l'Eglise; le pape espéra

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 52 ad univ. Episcop. reg. Hild.

[2] Ces quatre grands conciles étaient : le premier de Nicée, le premier de Constantinople, celui d'Éphèse et celui de Chalcédoine.

que sa voix aurait sur eux de l'autorité, et il écrivit ainsi à Hildebert en réponse à la lettre qu'il lui avait adressée en faveur de Virgilius [1].

« La lettre de Votre Excellence nous a comblé de joie et nous est une preuve de votre sollicitude pour l'honneur de l'Ordre sacerdotal. Or, en aimant, en honorant les évêques, vous faites voir votre zèle pour la gloire et le service de Dieu. Nous avons accordé volontiers à notre frère Virgilius, évêque de la cité d'Arles, les priviléges que Votre Excellence à sollicités pour lui. Mais, nous devons le dire, nous savons qu'il se commet en votre royaume des péchés qui offensent Dieu bien grièvement, et nous vous conjurons d'user de votre puissance pour les réprimer, de peur que ces crimes, bien odieux sans doute à Votre Piété, mais que d'autres commettent, ne causent quelque malheur à votre royaume ou à votre ame. Dieu vous en garde !

» Nous avons donc appris qu'à la mort des évêques on donne précipitamment la tonsure à des laïques, et qu'on les élève à l'épiscopat sans les avoir fait passer par les épreuves nécessaires. Ainsi, celui qui n'a pas encore été disciple, devient tout-à-coup maître, et comme il ne peut enseigner ce qu'il n'a pas appris, il s'ensuit qu'il n'a d'évêque que le nom, et qu'il continue d'être laïque dans ses paroles et dans ses œuvres ; comment pourra-t-il intercéder pour les péchés des autres, celui qui n'a pas encore pleuré les siens ? Un tel pasteur ne peut évidemment guider son troupeau, il l'égare au contraire, car il ne peut être assez impudent pour prêcher aux autres ce qu'il ne fait pas lui-même ; et ainsi le peuple du Seigneur reste exposé aux ravages des voleurs et des loups, et il trouve la mort là où il devait trouver un principe de vie et de salut.

» Votre Excellence peut juger par elle-même, et d'après sa conduite dans l'administration de son royaume, combien le désordre dont je lui parle est criminel et pernicieux. Vous ne mettez certainement à la tête de votre armée que des ducs dont l'habileté, la valeur et la fidélité vous sont connus ; jugez de là quelles précautions il faut prendre pour choisir ceux qui doivent être les guides et les défenseurs des ames. Je rougis de le dire, mais nous voyons à la tête de l'armée sainte des généraux qui n'ont seulement pas fait leurs premières armes.

» Un autre abus exécrable qui nous a été dénoncé, c'est qu'on

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 53 ad Hild.

vend et qu'on achète à prix d'argent les Ordres sacrés. C'est un crime énorme et réprouvé dans l'Eglise universelle de conférer ainsi les Ordres à ceux qui sont riches et non à ceux qui en sont dignes. Nous supplions Votre Excellence de détruire en son royaume un si détestable commerce. Sachez bien que celui-là se montre indigne de l'épiscopat qui ose marchander le don de Dieu, et propose d'acheter ce qu'il ne mérite pas de recevoir gratuitement.

» Très illustre fils, si je vous donne cet avis, c'est que je désire le salut de votre ame. Il y a déjà long-temps que je vous aurais écrit, si mes innombrables occupations n'y eussent mis obstacle; mais puisque l'occasion s'en est présentée, je n'ai pas voulu faillir à mon devoir. Après avoir prié Votre Excellence d'agréer le témoignage de mon respect et de mon amour paternel, je vous conjure de veiller à l'exécution de tout ce que nous avons prescrit à notre frère et co-évêque Virgilius. Comme en toutes choses, nous voulons vous obéir, nous espérons que, pour Dieu et le bienheurex Pierre, chef des apôtres, Votre Excellence veillera à l'exécution de nos décrets. »

Hildebert était religieux et ami du bien. Il comprit la haute sagesse des recommandations de saint Grégoire, et travailla à corriger la législation des Franks conformément aux lois chrétiennes.

Voici un extrait des ordonnances qu'il fit de concert avec les principaux des Franks [1].

« Hildebert, roi des Franks, homme illustre.

» Assemblés aux calendes de mars, au nom de Dieu, nous avons arrêté avec nos leudes les ordonnances qui suivent et qui devront parvenir à la connaissance de tous.

» Il a été convenu, entre nous et nos leudes, qu'aucun des chevelus [2] ne contracterait de mariage incestueux; c'est-à-dire, qu'il ne pourrait épouser ni la veuve de son frère, ni la sœur de son épouse, ni la veuve de son oncle, ni une autre femme de ses parents. Si quelqu'un se marie à la veuve de son père, il sera puni de mort. Quant aux mariages incestueux contractés avant cette loi, nous ordonnons qu'on s'en rapporte à la décision des évêques. Celui qui ne voudra pas écouter son évêque et aura encouru l'excomunication, outre la condamnation éternelle qu'il aura méritée, sera étranger

[1] Baluz., Capitul., t. I, p. 18, n.os 2, 4, 14.

[2] Seigneurs franks de première qualité.

patrimoine qu'il va administrer. Nous vous le demandons au nom du bienheureux Pierre, prince des Apôtres pour lequel nous connaissons votre particulière dévotion. »

Le saint pape Grégoire avait pour Brunehilde beaucoup d'estime et d'affection ; saint Germain de Paris et saint Grégoire de Tours avaient pour cette reine les mêmes sentiments. L'opinion de ces hommes vénérables auxquels nous pourrions en ajouter bien d'autres, doit l'emporter sur les récriminations d'un mauvais chroniqueur et de quelques légendaires qui lui font les reproches les plus absurdes [1]. Le meurtre de sa sœur Galswinte et de Sighbert, son époux, suffit bien pour expliquer sa haine contre Frédégonde, cette femme d'une infernale malice qui passa toute sa vie dans les intrigues les plus ténébreuses et les plus noirs projets [2]. La jalousie que conçurent contre Brunehilde les Francs Austrasiens, eut pour principe son influence sur son fils Hildebert. Brunehilde avait humilié les leudes pendant la minorité de son fils et elle avait su concentrer dans ses mains toute la puissance. Mais dès qu'il fut mort, et il mourut trop tôt pour le bonheur et la gloire des Franks [3], ils travaillèrent à la faire exiler d'Austrasie.

Hildeberd avait laissé deux fils en bas-âge, Théodebert qui régna en Austrasie, et Théodorik (Thierri) qui régna en Burgundie. Chassée d'Austrasie par les leudes, Brunehilde se retira auprès de Théodorik. Nous ne la suivrons pas au milieu des divisions qui devaient nécessairement éclater entre les deux frères et nous n'avons à enregistrer que ce qu'elle fit pour la Foi et l'Église.

Brunehilde trouva en Burgundie un grand évêque qui sut mériter sa confiance, Syagrius d'Autun. Elle le seconda dans tous les projets que lui inspirèrent son amour pour l'Église et sa charité pour les pauvres, et surtout dans la fondation du célèbre hôpital d'Autun, auquel saint Grégoire accorda de grands priviléges.

Ce grand pape fut spécialement secondé par Syagrius et Brunehilde dans le projet qu'il avait conçu depuis long-temps de convertir la nation des Angles.

Avant son pontificat, il avait vu un jour en passant sur le marché de Rome, de jeunes Angles d'une grande beauté, qu'on y vendait

[1] Frédégaire, et en particulier le légendaire de saint Desiderius, qui la fait arienne et protectrice des ariens, reproche d'une absurdité incontestable.

[2] Frédégonde mourut en 597.

[3] En 596, à l'âge de 26 ans.

comme de vils animaux. Son cœur s'était ému en les voyant, et sa pitié s'était encore augmentée en apprenant que l'état de leur ame était aussi triste que celui de leur corps et qu'ils étaient ensevelis dans les ténèbres du paganisme. Il avait dès-lors conçu le projet de passer en Angleterre afin de travailler à la conversion de toute la nation des Angles. Élevé sur le siége de saint Pierre, il dut renoncer à y aller lui-même, mais il n'abandonna pas pour cela son dessein.

Il en était préoccupé lorsqu'il envoya Candidus dans les Gaules, et il lui écrivait [1] quelque temps après son départ : « Mon cher fils, nous te donnons commission d'acheter, avec les revenus de notre patrimoine dans les Gaules, des vêtements pour les pauvres [2], et de délivrer de leur captivité de jeunes Angles de dix-sept à dix-huit ans qui aient quelque disposition à vivre dans les monastères et à apprendre à connaître Dieu. En nous les envoyant, tu les feras accompagner par un prêtre, pour les baptiser s'ils tombaient malades pendant le chemin. »

Il voulait faire de ces jeunes Angles des auxiliaires pour les missionnaires qu'il fit partir alors pour l'Angleterre. Comme ces missionnaires devaient traverser les Gaules, il leur donna des lettres de recommandation pour Serenus de Marseille, Virgilius d'Arles, Desiderius de Vienne, Syagrius d'Autun, Palladius de Saintes [3] et Pelagius de Tours, successeur de Grégoire. Les nouveaux porteurs de la bonne nouvelle avaient à leur tête Augustin, prévôt du monastère de Saint-André à Rome. Ils abordèrent en Provence.

Arrivés là, ils se laissèrent décourager par le tableau qu'on leur fit des obstacles qu'ils allaient rencontrer pour aller annoncer l'Évangile à une nation barbare dont ils ignoraient la langue. Ils résolurent donc d'un commun accord de retourner à Rome, et ils prièrent Augustin de s'y rendre d'abord pour supplier le pape de les dispenser d'un voyage si pénible, si dangereux et d'un succès si incertain.

[1] Greg. pap., Epist., lib. 5, Epist. 10.

[2] Nous avons déjà vu les papes affecter à cette bonne œuvre ces revenus. Saint Grégoire ne pense qu'aux pauvres en recommandant le patrimoine de l'Église Romaine aux rois et aux hommes puissants. Nous avons une lettre aux percepteurs des revenus, dans laquelle il leur fait les plus fortes recommandations sur l'intégrité et la moralité dont ils doivent donner l'exemple. (V. lib. 12, Epist. 12, et lib. 9, Epist. 62 ad Aregium.

[3] Il envoyait en même temps à cet évêque des reliques pour quatre autels d'une vaste basilique qu'il avait fait construire, et dans laquelle il y avait treize autels.

Augustin passa par Lérins, et Étienne, abbé de ce monastère, profita de cette occasion pour envoyer au pape des cuillers et des plats de bois pour les distribuer aux pauvres de Rome. Ces ouvrages étaient faits par les moines de Lérins.

Grégoire ranima le courage d'Augustin et le renvoya avec une lettre pour ses compagnons. « Il eût mieux valu, leur disait-il [1], ne pas commencer cette sainte entreprise que de retourner en arrière. Il faut, mes très chers fils, que vous accomplissiez, avec le secours du Seigneur, le bien que vous avez commencé. Ne vous laissez effrayer, ni par les fatigues du voyage, ni par les paroles d'hommes opposés à votre pieux dessein. Faites courageusement ce que vous avez entrepris par la volonté de Dieu. Sachez bien qu'un grand travail sera couronné d'une grande récompense dans les cieux. Obéissez à Augustin et que le Dieu tout-puissant vous protége; que je puisse un jour voir au ciel le fruit de nos travaux ! je les appelle nôtres, car si je ne travaille pas réellement avec vous, Dieu, je l'espère, me tiendra compte de mes désirs. »

Les paroles du saint Pontife réveillèrent le courage des missionnaires. Grégoire avait remis à Augustin une lettre pour Étienne, abbé de Lérins, et une autre pour Protasius d'Aix [2]. Elles sont bienveillantes, mais il ne leur recommande point ses missionnaires comme il le fait dans toutes ses autres lettres, ce qui pourrait faire penser qu'ils n'étaient pas favorables à la mission d'Angleterre.

Outre les lettres de recommandation dont nous avons parlé, Augustin en avait encore pour le patrice Aregius, la reine Brunehilde et ses deux fils Théodebert et Théodorik [3]. Il fut reçu partout avec bienveillance et surtout par Brunehilde. Grégoire écrivit à cette reine pour l'en remercier et il lui attribue dans sa lettre une part des succès qu'obtinrent les missionnaires. Elle les avait sans doute recommandés à Berthe, fille de Haribert, qui avait épousé Ethelbert, roi de Kent. Voici un extrait de la lettre de saint Grégoire à Brunehilde : « Je rends grâces au Seigneur de ce qu'il a inspiré à Votre Excellence un si grand amour pour la religion, que vous embrassez

[1] Greg. pap., Epist., lib. 4, Epist. 57.

[2] Dans sa lettre à Étienne, saint Grégoire loue la régularité de ses moines, et le remercie de son envoi. (Lib. 5, Epist. 56.) Dans sa lettre à Protasius, il prie cet évêque d'obtenir de Virgilius d'Arles de rendre les revenus du patrimoine de saint Pierre, dont s'était emparé son prédécesseur Licerius. (Lib. 5, Epist. 55.)

[3] Greg. pap., Epist., lib. 5, Epist. 52, 53, 54, 57, 58, 59, edit. rom.

avec ardeur tout ce qui peut contribuer au salut des ames et à la propagation de la foi. Nous savons combien vous avez aidé notre frère Augustin. Ceux qui ne connaissent pas votre piété pourront s'étonner en l'apprenant; pour nous qui sommes accoutumé à en avoir des preuves, nous pouvons seulement nous en réjouir et vous en féliciter de nouveau. Vous connaissez, sans doute, les miracles éclatants opérés par le Seigneur pour la conversion des Angles, et ce doit être pour Votre Excellence un grand sujet de consolation, puisque personne n'a eu plus de part qu'elle à cette bonne œuvre. Si cette nation a eu le bonheur d'entendre la prédication de l'Évangile, c'est à vous, après Dieu, qu'elle en est redevable. »

Brunehilde, flattée sans doute des éloges d'un grand pape, songea à lui demander une faveur pour le saint évêque Syagrius qui était son guide et son conseil. Elle écrivit donc à saint Grégoire pour solliciter pour lui l'honneur du pallium, et le pape se hâta de lui répondre [1] : « Nous avons reçu votre lettre et nous saisissons avec joie l'occasion de faire plaisir à Votre Excellence et à notre frère et co-évêque Syagrius, en lui envoyant le pallium; nous avons l'agrément du sérénissime empereur, et nous le lui accordons d'autant plus volontiers, qu'il remplit parfaitement les devoirs d'un saint évêque et que nous savons tout ce qu'il a fait pour notre frère Augustin. »

Syagrius, en effet, avec Ætherius de Lyon, étaient ceux des évêques qui avaient donné au saint apôtre des Angles le plus de témoignages d'affection et d'encouragement. Aussi saint Grégoire, ayant envoyé en Angleterre un nouveau renfort d'ouvriers évangéliques, les recommanda à Ætherius [2] et témoigna sa reconnaisance à Syagrius, dans une lettre dont il les chargea [3] :

« Je suis bien joyeux, lui dit-il, d'apprendre que votre cœur est si plein de charité, que vous accomplissez tous les devoirs d'un véritable évêque et que votre vie peut être proposée pour modèle. J'ai appris aussi, frère bien-aimé, avec quelle bienveillance vous avez reçu notre frère Augustin, que nous avons envoyé prêcher l'Évangile aux Angles. Vous l'avez aidé avec tant de dévouement que je reconnais avoir contracté une dette immense vis-à-vis de Votre Fraternité. »

Saint Grégoire annonce à Syagrius que, pour lui témoigner sa

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, ser. 1, Epist. 5.
[2] *Ibid.*, lib. 9. Epist. 50.
[3] *Ibid.*, lib. 7, ser. 2, Epist. 113.

reconnaissance il lui accorde le pallium, mais que ne l'ayant pas demandé lui-même, ce qui était une formalité requise, il l'envoyait au prêtre Candidus qui était chargé de le lui remettre, lorsqu'il aurait fait sa demande dans toute les formes.

Grégoire, en adressant le pallium à Syagrius, le pria d'user de son influence pour faire réunir en concile les évêques d'Austrasie et de Burgundie, afin de travailler à la réforme des abus. « Nous connaissons, lui dit-il, l'affection qu'ont pour vous nos très illustres fils, les rois des Franks; usez de l'influence que cette affection vous donne pour faire assembler un concile. Nous vous choisissons spécialement pour traiter cette affaire et nous espérons que vous répondrez par votre zèle à la confiance que nous avons en vous. »

Saint Grégoire écrivit dans le même temps une lettre commune à Syagrius, à Ætherius, à Virgilius et à Desiderius, les quatre premiers évêques de Burgundie, pour leur signaler les abus que le concile aurait à corriger. Il leur dit [1] :

« Suivant la volonté de J.-C. notre chef, nous devons être si intimement unis par les liens de la foi et de la charité, que nous ne fassions qu'un seul corps avec lui; mais nous ne pouvons être unis à lui, si nous ne détruisons en nous la cupidité qui est la racine de tous les maux.

» C'est pour exciter votre zèle contre ce vice, que nous écrivons cette lettre à Votre Fraternité. Je voudrais que dans la maison du Seigneur il n'y eût rien de vicieux et de souillé. Or, j'ai appris que dans les Gaules, les Ordres sacrés sont conférés par simonie. Je ressens une vive douleur de voir l'argent considéré comme un titre pour obtenir les charges ecclésiastiques. Celui qui achète ainsi le sacerdoce, ce n'est pas l'Ordre qu'il désire, c'est l'honneur; il ne veut pas être évêque, mais seulement en avoir le nom. Eh quoi! il ne faudra donc plus examiner la vie et les mœurs de ceux qu'on destine aux Ordres, mais uniquement s'ils ont de quoi les payer? Si on réfléchit, on comprendra facilement que celui-là se montre indigne des Ordres, qui veut y arriver par des voies iniques. Il suffit qu'il les désire pour prouver qu'il ne les mérite pas. On doit choisir celui qui a le sentiment de son indignité, qui résiste aux instances, qui s'enfuit même pour éviter le fardeau qu'on veut lui imposer. On doit rejeter bien loin celui qui se présente pour recevoir l'Ordre, qui le désire, qui met tout en œuvre pour y arriver.

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, ser. 2, Epist. 111.

» Très chers frères, travaillez de toutes vos forces à ramener les ordinations aux conditions véritables; que les sujets soient vraiment *élus*, et que dans les élections on n'ait aucun égard à l'argent, de peur qu'ils ne semblent plutôt avoir obtenu l'épiscopat à l'enchère que par le jugement de Dieu. On se ferait une grande illusion si on croyait se laver de la tache de simonie, en distribuant aux pauvres l'argent qu'on reçoit pour les Ordres. La seule aumône qui soit agréable aux yeux du Rédempteur est celle qui vient d'une source pure, et quand bien même, avec cet argent, on bâtirait des hôpitaux et des monastères, le crime de l'avoir reçu n'en serait pas moins grand. On doit faire des aumônes pour obtenir le pardon de ses péchés, et non pas commettre des péchés pour faire des aumônes.

» Un abus non moins détestable que la simonie, c'est que plusieurs, conduits par une aveugle ambition, sont passés précipitamment de l'état de laïque à l'épiscopat; quand bien même ces hommes auraient été d'une vie édifiante, on eût dû les faire passer par les différents degrés de la hiérarchie. Celui qu'on veut élever aux Ordres doit avoir eu d'avance sous les yeux les vertus qu'il devra mettre en pratique, apprendre ce qu'il sera appelé à enseigner, s'affermir dans la foi qu'il devra garder, afin qu'il ne tombe pas dans l'erreur, lui qui doit guider les autres dans la vérité. Il faut d'abord qu'il s'applique à la méditation des choses saintes et qu'il se perfectionne afin qu'il puisse être agréable à Dieu et aux hommes, et que sa lumière soit si bien allumée que la violence des vents, au lieu de l'éteindre, lui donne une nouvelle activité. Celui qui veut recevoir le sacerdoce doit avoir pour motif, non la vaine gloire, mais l'utilité de l'Église. Qu'il examine donc sérieusement s'il a les épaules assez fortes pour soutenir un si lourd fardeau; s'il reconnaît n'avoir pas les forces suffisantes, qu'il ne s'en charge pas; s'il se croit assez fort, qu'il approche, mais avec crainte et en tremblant; quand on veut bâtir, on choisit dans les forêts des bois propres à la construction, mais on ne les emploie pas lorsqu'ils sont encore verts, autrement l'édifice s'écroulerait bientôt, et les poutres qu'on aurait mises pour le soutenir seraient cause de sa ruine. Ainsi, les prêtres destinés à prendre soin des ames ne doivent pas se hâter, mais se mûrir et ne point écouter les inspirations d'une aveugle ambition. »

On reconnaît dans ces admirables paroles l'auteur du *Pastoral*. Après avoir signalé aux évêques un autre abus qu'ils devaient travailler à corriger, en observant dans toute leur rigueur les canons

portés contre les clercs habitant avec des femmes autres que leurs parentes, saint Grégoire leur rappelle ensuite les règles établies pour la tenue des conciles :

« Je ne veux pas, leur dit-il, oublier de rappeler à votre sollicitude les règles établies avec tant de sagesse pour l'utilité de l'Eglise. Afin qu'il n'y ait pas de discussions fâcheuses entre les évêques, et de désaccord entre les dépositaires de l'autorité et ceux qui doivent obéir, il est nécessaire que les évêques s'assemblent pour juger les causes qui peuvent se présenter, et pour s'exciter mutuellement à l'observation des canons. Les conciles ont le grand avantage de corriger les abus qui tendent à s'introduire, de faire observer les canons avec plus d'exactitude, et Dieu tire certainement sa gloire de la concorde qu'ils établissent entre les frères. Vous savez que les Pères avaient établi que les conciles se tiendraient deux fois par an. Il ne serait peut-être pas possible d'en réunir aujourd'hui aussi fréquemment, mais nous voulons qu'ils aient lieu au moins une fois l'année régulièrement. C'est le moyen d'empêcher bien des fautes ; car ceux qui ne seraient point guidés par l'amour de la justice, seront arrêtés par la crainte de voir leurs actions soumises à l'examen des conciles.

» Nous voulons qu'on assemble un synode pour rétablir l'exacte discipline sur les points que je vous ai indiqués. Nous recommandons surtout à notre vénérable frère et co-évêque Syagrius, et à notre bien-aimé fils l'abbé Cyriacus, qui vous porte cette lettre, de faire condamner à ce concile tout ce qui serait contraire aux saints canons. Notre frère Syagrius, au nom de tout le concile, aura soin de nous envoyer par notre fils Cyriacus, lorsqu'il reviendra vers nous, les décisions qui y seront prises. »

Le pape Grégoire écrivit en même temps à Brunehilde et à ses petits-fils Théodebert et Théodorik, pour les engager à favoriser la tenue du concile et à le seconder [1]. Mais les troubles qui éclatèrent dans les royaumes d'Austrasie et de Burgundie, et la mort de Syagrius vinrent contrarier les vues du pape. Il n'était pas homme à céder aux obstacles, et quelque temps après il écrivait de nouveau à Théodorik [2] : « C'est dans votre intérêt que je viens encore vous conjurer d'ordonner la tenue d'un concile, afin que la simonie et les autres vices des clercs soient frappés d'anathème par tous les

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 114, 115.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 53.

évêques. » Il écrivait [1] en même temps à Théodebert : « Que Votre Excellence prenne soin de faire assembler un concile afin de déraciner les vices et la simonie dans son royaume. Craignons que Dieu, qui a laissé jusqu'à présent transgresser ses préceptes, n'en tire enfin vengeance. »

Le zélé pontife écrivait dans le même sens à Brunehilde, à Hloter, fils de Frédegonde et roi de Neustrie, aux saints évêques Virgilius d'Arles, Ætherius de Lyon et Arigius de Gap [2].

Brunehilde ayant eu occasion d'envoyer en ambassade au pape Burgoald et Warmarikar, pour solliciter sa médiation auprès de l'empereur d'Orient, avec lequel elle voulait faire alliance, les chargea d'une lettre dans laquelle elle promettait au pape de faire tenir le concile qu'il désirait, et lui demandait des priviléges pour les hôpitaux et les monastères qu'elle avait fondés à Autun avec saint Syagrius.

Grégoire lui promit sa médiation [3]; lui dit qu'il enverrait quelqu'un présider le conseil quand il aurait avis de l'époque où il serait assemblé.

On ignore si ce concile se tint en effet; il n'en est resté aucune trace dans l'histoire. Cependant le pape avait signalé énergiquement les abus et l'impulsion qu'il donna ne fut pas inutile; nous en verrons plus tard les résultats.

Grégoire accorda en outre à Brunehilde les priviléges qu'elle demandait. Voici l'acte [4] de ceux qui furent accordés à l'hôpital d'Autun ; il est adressé à Senator, qui en avait été établi abbé par saint Syagrius :

« Conformément à la demande de notre très excellent fils, le roi Théodorik, et de son aïeule Brunehilde, nous concédons par ce décret et en vertu de notre autorité, les priviléges suivants à l'hôpital fondé dans la cité d'Autun par l'évêque Syagrius de vénérable mémoire, et notre très illustre fille, la reine Brunehilde.

» Nous voulons qu'aucun roi, aucun évêque ou qui que ce soit, ne détourne ou n'applique à d'autres œuvres les biens qui ont été donnés au susdit hôpital par les rois nos fils très illustres, ou lui seront donnés légitimement par la suite.

» Nous voulons qu'à la mort du prêtre abbé du susdit hôpital et

[1] Greg. pap., Epist., lib. 9, Epist. 54.
[2] *Ibid.*, Epist. 57, 55, 49, 50, 51.
[3] *Ibid.*, lib. 11, Epist. 8.
[4] *Ibid.*, Epist. 10.

du monastère qui y est joint, son successeur, élu par les moines, soit nommé par le roi de la province; et afin que l'avarice n'ait aucune part dans cette nomination, nous défendons aux rois, aux évêques et à tous autres, de recevoir à cette occasion aucun présent. Nous défendons aussi à l'abbé élu d'en offrir, de peur de dépenser ainsi les biens donnés par les fidèles dans un but religieux.

» Nous défendons de suspendre ou de déposer l'abbé si ce n'est pour un crime notoire, et alors l'évêque d'Autun ne le jugera pas seul, mais il convoquera six autres évêques, pour examiner soigneusement l'affaire avec lui.

» Selon les désirs des fondateurs, nous défendons à tout prêtre abbé dudit hôpital, de chercher, par des présents, à s'élever à la dignité épiscopale, de peur que, dépensant de cette manière inique les biens de l'hôpital et du monastère, il ne fasse tort aux pauvres, aux voyageurs et à tous ceux en faveur desquels ils ont été donnés.

» Le présent décret vaudra à perpétuité.

» Si donc quelque roi, évêque, juge ou tout autre ose le violer, qu'il soit privé de sa puissance et de sa dignité, et qu'il sache qu'il rendra compte de son crime au jugement de Dieu [1]. S'il ne restitue pas les biens qu'il aurait injustement ravis et s'il ne fait pas de son péché une pénitence convenable, qu'il soit privé du très saint corps et du sang de J.-C. notre Dieu, notre Seigneur et Rédempteur.

» Que la paix de Notre Seigneur J.-C. soit au contraire sur ceux qui seront justes et charitables envers cet hôpital et ce monastère. Qu'ici-bas, ils soient récompensés de leur bonne action, et que le souverain juge les couronne dans la vie éternelle. »

Le pape adressa les mêmes priviléges à Thessalia, abbesse du monastère de Sainte-Marie, et au prêtre Luppon, abbé de la basilique de Saint-Martin [2]. Cette église et ce monastère avaient été fondés par saint Syagrius et par Brunehilde, aussi bien que l'hôpital et le monastère de saint Andochius.

[1] Pour comprendre ces paroles de saint Grégoire, il faut se souvenir qu'on était loin d'avoir au VI.e siècle, sur l'autorité royale, les idées qu'on a eues depuis. On a eu tort de voir dans les paroles de saint Grégoire une preuve de la supériorité du pouvoir spirituel sur les rois et les juges. Le pape veut seulement faire entendre que les rois et les juges, comme les évêques ou tout autre dignitaire, qui attaqueront les priviléges qu'il accorde, seront indignes de leur charge, et qu'on fera bien de les déposer. Les papes ne songeaient pas encore à la puissance temporelle que les circonstances leur apportèrent et dont ils n'usèrent, du reste, que pour le bien de la société.

[2] Greg. pap., Epist., lib. 11, Epist. 11, 12.

On peut remarquer que les priviléges accordés par saint Grégoire, comme ceux accordés autrefois à saint Césaire par le pape Hormisdas pour son monastère de vierges, n'étaient pas de véritables exemptions. L'évêque conservait sur ces lieux privilégiés toute sa juridiction; seulement, il ne pouvait administrer leurs biens comme le reste du domaine ecclésiastique. Il lui était défendu de toucher à leur règle intérieure, et l'élection de l'abbé ou de l'abbesse appartenait aux membres de la congrégation.

Les priviléges concédés à un monastère d'Arles, fondé autrefois par Hildebert et renouvelés par saint Grégoire, sont à-peu-près les mêmes que ceux des monastères d'Autun; il en est ainsi de ceux qui furent accordés par le même pape Grégoire aux religieuses du monastère de Saint-Cassien de Marseille [1], à la requête de Dynamius et de son frère Aurelius.

Certaines églises obtenaient, comme les monastères, des priviléges, du siége apostolique. Saint Grégoire, en envoyant le pallium à saint Syagrius, lui avait dit [2] : « Nous ne voulons pas seulement vous accorder un ornement extérieur et nous avons décidé que l'Église d'Autun, dont le Dieu tout-puissant vous a fait évêque, aurait le premier rang dans votre province après l'Église métropolitaine de Lyon. »

Saint Desiderius de Vienne demanda au pape l'honneur du pallium qu'il avait accordé à saint Syagrius, et qui avait été, suivant lui, donné autrefois à ses prédécesseurs.

« Nous avons fait soigneusement chercher dans les archives de notre Église, lui répondit Grégoire [3], pour découvrir les actes des

[1] Greg. pap., Epist., lib. 6, Epist. 12; lib. 7, Epist. 116. — Ce monastère de Marseille est évidemment celui que fonda Cassien, auquel saint Grégoire donne la qualité de saint.

On trouve parmi les lettres de saint Grégoire (*Lib.* 2, *post Epist.* 38, *edit. rom.*) un acte par lequel ce saint pape aurait donné de grands priviléges au monastère de Saint-Médard de Soissons. Cette pièce est rejetée comme fausse par un grand nombre d'érudits, à cause des erreurs de détail qu'on y rencontre. Ces erreurs incontestables prouvent qu'elle aura été falsifiée, mais non qu'elle soit fausse de tout point : il est facile d'y remarquer le style et la manière de saint Grégoire. Nous croyons qu'il a réellement accordé des priviléges au monastère de Saint Médard, mais que l'acte qui nous en est resté aura été modifié par quelque copiste du monastère de Saint-Médard, qui se sera cru plus habile qu'il ne l'était réellement, et y aura mis quelques erreurs en croyant en corriger.

[2] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 113.

[3] *Ibid.*, lib. 7, Epist. 117.

priviléges que vous dites avoir été accordés à votre Eglise par le siége apostolique, et on n'a rien pu trouver. Cherchez dans les chartes de votre Église, et si vous trouvez quelque titre, nous vous accorderons volontiers ce que vous nous demandez. » On ignore si Desiderius en trouva; mais Grégoire, qui aimait à donner des preuves de son affection aux évêques qui se distinguaient par leurs vertus, allait lui envoyer le pallium, lorsqu'il apprit qu'il donnait lui-même des leçons publiques de grammaire dans sa cité épiscopale.

Les louables efforts de l'évêque de Vienne pour conserver les derniers débris de l'ancienne littérature, sur le point de disparaître complètement, avaient été présentés au pape sous un jour défavorable. Il lui écrivit [1] : «On nous avait dit tant de bien de votre zèle, que nous avions conçu dans notre cœur une grande joie et que nous ne pouvions refuser à Votre Fraternité ce qu'elle avait demandé. Mais on vient de nous dire que vous donniez des leçons de grammaire, et aussitôt notre joie s'est changée en tristesse. Une même bouche ne peut, en effet, chanter les louanges de Jupiter et celles de J.-C. Considérez vous-même combien il est honteux pour un évêque de dire des choses qui ne conviendraient pas dans la bouche d'un laïque religieux. J'ai demandé à notre cher fils le prêtre Candidus, qui vient d'arriver ici, des renseignements sur ce fait. Il a cherché à vous excuser, mais ses raisons ne nous ont point convaincu. Si vous pouvez nous prouver la fausseté des rapports qui nous ont été faits et nous convaincre que vous ne vous occupez pas de ces études frivoles et mondaines, nous vous accorderons ce que vous avez sollicité. »

La littérature païenne était tombée bien bas, aussi est-il plus que probable que saint Desiderius ne suivait pas dans ses leçons les exemples des rhéteurs qui en étaient encore à Jupiter et à toutes les niaiseries du polythéisme. On peut croire que saint Grégoire revint de sa prévention et qu'il lui accorda le pallium. On possède des lettres postérieures de saint Grégoire à Desiderius, dans lesquelles il lui donne des témoignages d'une profonde estime [2].

Saint Aregius de Gap demanda comme Desiderius, à saint Grégoire, des priviléges pour son Église.

Aregius était un évêque d'une éminente sainteté, et depuis ses plus tendres années jusqu'à sa vieillesse, toute sa vie fut consacrée

[1] Greg. pap,, Epist., lib. 9, Epist. 48.

[2] *Ibid.*, lib. 10, Epist. 39.

au service de l'Église [1]. Aprocasius son père et Sempronia sa mère l'avaient offert à Dieu dès l'âge de deux ans devant l'autel de saint Vincent à Châlons-sur-Saône, et ils confièrent son éducation à l'évêque Desiderius, prédécesseur de saint Agricola. Aregius fit à l'école de ce saint évêque de rapides progrès dans la science et la piété, et après avoir passé par les différents degrés de la hiérarchie ecclésiastique, il fut ordonné prêtre et chargé d'une église de village. Ses vertus le firent élever sur le siége de Gap où il fut pendant vingt ans l'exemple et les délices de son troupeau. Il se distinguait particulièrement par les soins qu'il donnait à l'éducation des jeunes clercs, afin de les former à la pratique de toutes les vertus et d'en faire de dignes ministres du Seigneur. Son école épiscopale devint très célèbre et on y accourait des différentes provinces des Gaules et de l'Italie.

Aregius, tendrement aimé de saint Grégoire, ne voulut pas quitter le monde sans avoir été à Rome vénérer les reliques des Apôtres et rendre ses hommages à son illustre ami. Grégoire le reçut avec une affection vraiment fraternelle, et Aregius en fut si touché qu'il versait des larmes en le quittant pour revenir à son église. Grégoire lui prédit, pour le consoler, qu'ils se reverraient bientôt dans le ciel.

Ce fut pendant son voyage à Rome que saint Aregius sollicita pour lui et pour son archidiacre le privilége de porter la dalmatique et il laissa sa requête entre les mains du diacre Pierre. Grégoire lui accorda ce qu'il demandait dans une lettre touchante qu'il lui écrivit peu après et dans laquelle il cherche à le consoler de la perte de plusieurs de ses parents qu'il aimait avec tendresse.

« La charité, lui dit-il [2], n'a fait qu'une ame de la vôtre et de la mienne, aussi mon cœur a-t-il vivement ressenti l'affliction que la perte de vos parents vous a causée. Cependant je me suis consolé, au souvenir de la sagesse de Votre Sainteté. Je suis certain que vous supporterez cette affliction avec patience et que l'espérance de l'autre vie sèchera les larmes que l'affection vous a fait verser. Que votre cœur ne soit plus dans la tristesse! nous ne devons pas pleurer si long-temps ceux que nous savons être arrivés, par la mort, à une véritable vie.

» Ils peuvent s'abandonner à une inconsolable douleur ceux qui ne croient pas à une autre vie, qui n'espèrent pas une vie meil-

[1] Vit. S. Areg., apud Bolland., 1 maii.
[2] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 112.

leure après cette vie terrestre. Mais nous, qui croyons à son existence, qui l'espérons et l'enseignons aux autres, nous ne devons pas nous attrister à l'excès du départ de nos proches pour cette autre vie. Une longue et inconsolable douleur peut être, chez d'autres, une marque de tendresse, chez nous, ce serait une faute.

» Au lieu de pleurer les morts, il vaut mieux, frère bien-aimé, nous occuper des vivants pour leur être utiles par nos avis, nos exhortations, nos consolations et les marques de notre amour. Travaillons sans relâche à animer les bons, à reprendre les méchants, à rendre humbles les orgueilleux, à adoucir ceux qui sont irrités, à aiguillonner les paresseux et les lâches, à ramener ceux qui sont éloignés, à diriger les caractères difficiles, à consoler ceux qui sont tombés dans le découragement et le désespoir. On nous donne le nom de guides, marchons donc en tête dans la voie du salut; veillons, avec sollicitude, sur le troupeau qui nous est confié afin d'en éloigner tous les piéges de l'ennemi, et si parfois une de nos brebis s'égare dans les sentiers de l'erreur, ne négligeons rien pour la faire rentrer dans la bergerie du Seigneur, afin que notre titre de pasteur soit le titre de notre gloire, et non celui de notre confusion.

» Notre commun fils, le diacre Pierre nous a dit que Votre Fraternité avait sollicité pendant qu'elle était ici la prérogative de porter la dalmatique. En considération de vos mérites, nous vous l'accordons, à vous et à votre archidiacre. Nous avons remis à notre bien-aimé fils, l'abbé Cyriacus, les dalmatiques dont vous ferez usage. »

Saint Aregius vit bientôt arriver le jour de sa mort, comme le lui avait prédit saint Grégoire. Affligé [1], pendant sa dernière maladie, de ne pouvoir célébrer les saints mystères, il disait souvent : « O Sauveur Jésus! ne livrez pas au démon une ame qui vous confesse et vous a toujours prié depuis qu'elle est dans ce corps mortel! » Le saint évêque redoutait d'être la proie du démon en se voyant privé du pain des anges. Se sentant pris de sa dernière heure, il se fit porter à l'église devant l'autel de saint Eusèbe. Ce fut là que, couché sur la cendre et sur un cilice, il reçut le viatique du corps de J.-C. des mains de l'évêque de Grenoble, Esichius, et le sang du Seigneur des mains du prêtre Diconcius. Alors rempli de consolation, il s'écria : « O Seigneur Jésus! grâces vous soient rendues de ce que le jour de ma mort est arrivé! » Puis son ame sainte partit pour le ciel.

[1] Vit. S. Areg., apud Bolland., 1 maii.

Le pape Grégoire regardait Aregius comme un des plus saints évêques des Gaules, et ce ne fut pas en vain qu'il réclama le secours de sa charité en faveur des missionnaires qu'il envoyait aux Angles[1].

Augustin avait eu parmi ces peuples un succès étonnant, et Laurentius, un de ses compagnons, était allé en rendre compte à Grégoire. Le saint pape le renvoya avec un renfort d'hommes apostoliques, qui passèrent par les Gaules comme les deux premières troupes qu'il avait déjà envoyées.

Laurentius avait des lettres de recommandation pour les rois Hloter, Théodorik et Théodebert, pour Brunehilde et pour les évêques Desiderius de Vienne, Virgilius d'Arles, Ætherius de Lyon, Mennas de Toulon, Serenus de Marseille, Lupus de Châlons-sur-Saône, Agilius de Metz, Simplicius de Paris, Melantius de Rouen, et Lirinius d'Angers[2]. Ce fut sans doute par le moyen de Laurentius que saint Grégoire envoya à Augustin la réponse à plusieurs questions qu'il lui avait adressées. Nous en rapporterons deux seulement qui ont rapport à l'Église Gallo-Franke.

« Je vous demande, dit Augustin au pape Grégoire[3], comment je dois me conduire vis-à-vis des évêques des Gaules. »

Pour comprendre cette question, il faut savoir que saint Augustin était venu dans les Gaules, après ses premiers travaux, afin de se faire ordonner évêque par saint Ætherius. C'était à l'époque où Brunehilde avait promis d'assembler le concile dont nous avons parlé, et le pape Grégoire avait songé à le faire présider par saint Augustin. Il lui en avait donné avis sans doute, et Augustin pouvait ignorer s'il le déléguait seulement pour présider le concile, ou s'il le nommait son vicaire.

Le pape lui répondit : « Nous ne vous avons donné aucune autorité sur les évêques des Gaules. Depuis bien long-temps, nos prédécesseurs ont accordé le pallium à l'évêque d'Arles, et nous ne devons pas le priver de l'autorité dont il est en possession. S'il arrive que Votre Fraternité passe par les provinces des Gaules, elle devra s'entendre avec l'évêque d'Arles, si elle remarque dans les évêques certaines choses à corriger. Si cet évêque est tiède dans l'application des règles de la discipline, Votre Fraternité doit réveiller son

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 112; lib. 9, Epist. 51, 62.

[2] *Ibid.*, lib. 9, Epist. 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55,

[3] *Ibid.*, lib. 12, Epist. 31, interrogat. 9.

zèle. Nous lui avons écrit [1] de s'entendre avec vous pour réformer ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans les mœurs sacerdotales. Mais vous, de votre propre autorité, vous n'avez pas le droit de juger les évêques des Gaules ; vous pouvez seulement, par vos conseils, vos prières et vos bons exemples, travailler à ramener dans le chemin de la sainteté ceux qui s'en seraient écartés. Il est écrit : « En pas- » sant par la moisson d'autrui, on ne doit pas y mettre la faulx, » mais on peut seulement froisser quelques épis dans ses mains pour » en manger le grain. » Vous ne devez donc pas mettre la faulx de votre jugement dans une moisson qui a été confiée à un autre. Seulement, par amour pour le bien, nettoyez de sa paille le froment du Seigneur, et, par vos avertissements et vos conseils, transformez-le au corps de l'Église. Tout ce que vous ferez d'autorité, faites-le de concert avec l'évêque d'Arles ; car on ne peut changer une institution établie depuis si long-temps par nos pères. »

Saint Augustin avait fait au pape cette autre question [2] :

« Puisque la foi est une, pourquoi les coutumes des Églises sont-elles si différentes ? pourquoi l'usage de l'Église Romaine, dans la célébration des messes, et l'usage de Églises des Gaules sont-ils si différents ? »

Le pape répondit : « Votre Fraternité connaît la coutume de l'Église Romaine, dans laquelle elle se souvient d'avoir été élevée ; mais je suis d'avis que si vous trouvez, soit dans la sainte Église Romaine, soit dans les Églises des Gaules, soit dans toute autre Église, quelque chose que vous croyiez plus agréable au Dieu tout-puissant, vous le choisissiez avec soin, et que vous établissiez dans l'Église des Angles, encore nouvelle dans sa foi, les coutumes que vous aurez pu ainsi recueillir dans plusieurs Églises. Nous ne devons pas aimer les choses à cause des lieux, mais les lieux à cause des bonnes choses que nous y trouvons. Choisissez donc, dans chaque Église, les usages qui vous paraîtront pieux, religieux et justes, et, après en avoir fait comme un faisceau, enseignez-les aux Angles, afin qu'ils passent en coutumes parmi eux. »

Nous avons vu, au v.e siècle, l'origine de plusieurs des liturgies particulières auxquelles saint Augustin fait allusion dans sa question au pape. La diversité liturgique qui régnait dans les Églises des Gaules déplaisait au saint apôtre des Angles, qui eût désiré sur ce

[1] Greg. pap., Epist., lib. 9, Epist. 63 ad Virgil.

[2] *Ibid.*, lib. 12, Epist. 31, interrogat. 3, edit. rom.

point une parfaite unité comme dans les choses de foi. Il n'avait pas réfléchi que dans la liturgie, comme dans tout ce qui est de pure discipline ecclésiastique, la diversité est *nécessaire*, à cause de la différence des mœurs. Le pape voyait les choses de plus haut, et comprenait que le caractère des peuples étant très différent, les règles disciplinaires doivent se modifier suivant les lieux, et que c'est à l'évêque à les accommoder aux besoins de l'Église particulière dont la conduite lui a été confiée.

C'est la règle qu'on a suivie de tout temps dans l'Église, surtout par rapport à la liturgie. L'Église Romaine a adopté plusieurs usages de l'Église de France, comme cette Église a adopté plusieurs usages de l'Église Romaine. De tout temps, chaque Église particulière a modifié sa liturgie, parce que, plus peut-être encore que le reste de la discipline ecclésiastique, la liturgie a besoin d'être en rapport avec les mœurs et l'état des esprits, qui se modifient en raison des temps, des lieux et de mille autres circonstances.

Le pape saint Grégoire, dans plusieurs autres lettres qu'il écrivit à des évêques gaulois, montre la même sagesse que dans ses réponses à saint Augustin. Elles n'ont pas assez d'intérêt, sous le rapport historique, pour nous y arrêter, et nous finirons l'exposé des rapports de saint Grégoire avec l'Église Gallo-Franke par les extraits suivants de deux lettres qu'il écrivit à Serenus de Marseille. Cet évêque avait cru remarquer que certains fidèles rendaient un culte superstitieux aux images qu'il était d'usage de mettre dans les églises, et il les avait fait détruire.

« Nous louons votre zèle, lui dit le sage Grégoire [1], pour empêcher qu'on n'adore l'ouvrage de la main des hommes; mais vous n'auriez pas dû détruire ces images; car c'est l'habitude d'en mettre dans les églises, afin que ceux qui ne savent pas lire puissent voir représenté sur les murailles ce qu'ils ne peuvent comprendre dans les livres. Votre Fraternité devait donc les conserver et enseigner en même temps au peuple qu'on ne doit pas les adorer. Les ignorants auraient ainsi eu un moyen d'apprendre les saintes histoires, et le peuple n'eût plus péché en adorant ces images. »

Serenus répondit au pape une lettre au commencement de laquelle il montrait beaucoup de soumission; mais il cherchait ensuite à excuser sa conduite, et affectait même de douter que la lettre qu'il avait reçue au nom du pape fût réellement de lui.

[1] Greg. pap., Epist., lib. 7, Epist. 110.

« Le commencement de votre lettre, lui répondit Grégoire[1], attestait en Votre Fraternité une humilité vraiment sacerdotale, et nous en avions ressenti beaucoup de joie; mais la fin n'y répond pas, et nous serions tentés de croire votre lettre écrite par deux personnes différentes. Vous montrez peu de sagesse en voulant douter que notre lettre soit réellement de nous. Outre que Cyriacus, qui vous l'a remise, n'est pas un faussaire, vous auriez pu voir, en la lisant, qu'elle ne vous disait bien que ce que vous deviez faire, que ce dont la prudence sacerdotale vous faisait un devoir. En méprisant les avis salutaires que nous vous avons donnés, vous prouvez que votre action n'était pas seulement mauvaise en elle-même, mais aussi dans votre intention. Nous avions cru que vous n'aviez détruit les images que sous l'inspiration d'un zèle exagéré contre l'adoration superstitieuse qu'on leur rendait; nous voyons qu'il n'en est pas ainsi.

» Or, dites-moi, mon frère, a-t-on jamais entendu dire qu'un autre évêque ait agi comme vous? Cette simple considération aurait dû, ce semble, vous suffire, et à part tout autre motif, vous eussiez pu estimer assez vos confrères pour ne pas vous croire seul en possession de quelque sagesse et de quelques vertus; vous eussiez pu comprendre qu'autre chose est d'adorer une peinture, autre chose d'apprendre ce qu'il faut adorer par le sujet qu'elle représente. La peinture est, pour les ignorants qui la regardent, ce qu'est l'écriture pour ceux qui savent lire; elle est le principal livre des nations barbares. Il vous était facile de faire cette remarque, à vous qui vivez au milieu de ces nations; si vous l'eussiez faite, vous n'eussiez pas scandalisé ces ames ignorantes par un zèle mal entendu. Ce n'est pas sans raison que l'antiquité a fait peindre dans les basiliques les histoires des saints. En agissant prudemment, vous eussiez éclairé votre peuple, et vous l'auriez resserré autour de vous, au lieu de le disperser. Vous avez, dit-on, tellement scandalisé vos enfants, qu'ils se sont en grande partie séparés de votre communion. Nous vous exhortons à faire tout votre possible pour les ramener; dites-leur avec douceur : Si vous voulez avoir, comme autrefois, des images dans les églises, je le veux bien; ce n'est pas l'image qui m'a déplu, mais l'adoration qu'on lui rendait. Si quelqu'un veut ensuite faire des peintures dans l'église, ne l'en empêchez pas. Apprenez seulement à votre peuple qu'il ne faut pas les adorer;

[1] Greg. pap., Epist., lib. 9, Epist. 9.

qu'elles ne sont faites que pour inspirer des sentiments d'adoration pour la seule toute-puissante et sainte Trinité. »

Les efforts du grand pape Grégoire, pour ramener le clergé aux règles de la pure discipline, produisirent d'heureux fruits dans l'Église Gallo-Franke au VII.e siècle.

II.

Saint Colomban. — Sa vie en Irlande — Il passe en Gaule. — Il y est reçu par Gunthramn et il fonde le monastère d'Anégral, puis ceux de Luxeuil et des Fontaines. — Instructions de Colomban à ses moines. — Sa règle — Son pénitentiel. — Il établit à Luxeuil l'usage d'Irlande sur la célébration de la pâque. — Il est repris par les évêques. — Il écrit à saint Grégoire. — Concile tenu dans les Gaules à son sujet. -- Il écrit aux Pères du concile. — Il s'adresse de nouveau au siége apostolique. — Colomban persécuté par le roi de Burgundie, Théodorik, et la reine Brunehilde. — Il est chassé de Luxeuil et exilé à Besançon. — Il revient à son monastère et en est chassé une seconde fois par des soldats qui le mènent jusqu'à Nantes pour le faire embarquer. — Sa lettre aux moines de Luxeuil. — Les vents contraires empêchent le vaisseau de sortir du port jusqu'à ce qu'on ait mis Colomban à terre. — Colomban va avec ses disciples trouver Hloter, roi de Neustrie. — Il va en Austrasie et bénit pendant son voyage saint Faron, son frère saint Kanoald et sa sœur sainte Fare. — Il bénit aussi saint Audoen encore enfant. — Il est bien reçu de Théodebert, roi d'Austrasie, et après plusieurs courses, il s'établit à Bregents. — Vision de saint Colomban au moment de la bataille de Tolbiac. — Théodorik vainqueur. — Colomban se retire en Italie et fonde le monastère de Bobio. — Hloter, vainqueur de Théodorik, tue les enfants de ce roi et la reine Brunehilde — Il devient roi de tous les Franks et envoie saint Eustase prier Colomban de revenir en Gaule. — Colomban refuse — Saint Eustase successeur de saint Colomban à Luxeuil. -- Ses disciples Amat et Romarik. — Fondation de Remiremont et de Fare-Moutier. — Agrestinus, moine apostat de Luxeuil. — Il séduit saint Romarik et saint Amat. — Il est repoussé par sainte Fare. — Concile pour juger Agrestinus. — Sa mort. — Mort de saint Eustase.

590—626.

Tandis que saint Grégoire-le-Grand travaillait à la réforme du clergé, saint Colomban travaillait à celle de l'institution monastique. Elle était florissante encore aussi bien que le corps clérical; de graves abus cependant déshonoraient certains monastères et quelques églises; c'est pourquoi la Providence suscita deux réformateurs qui accomplirent leur mission avec persévérance et énergie.

Colomban était né en Irlande [1], dans la province de Lagenie ou

[1] La Vie de saint Colomban a été écrite par Jonas, qui embrassa la vie monastique à Bobio, sous saint Attale, disciple de saint Colomban. Jonas fit en outre la Vie de saint Attale, de saint Bertulf, de saint Eustase, successeur de saint Colomban à Luxeuil. Ces divers ouvrages sont comme une suite de

Leinster. Sa mère prit un soin particulier de son éducation, et il étudia dans son enfance, avec beaucoup de succès, la grammaire, la rhétorique et la géométrie. Comme il joignait aux dispositions intellectuelles toutes les grâces extérieures, il craignit de succomber aux attaques de la volupté et prit la résolution de quitter le monde. Sa mère, qui l'aimait avec tendresse, chercha en vain à l'arrêter par ses larmes et ses prières. Les voyant inutiles, elle se coucha sur le seuil de la porte au moment de son départ; mais Colomban passa par-dessus le corps de sa mère et s'enfuit dans une autre province où il se mit sous la conduite d'un homme vénérable nommé Silenus ou Sinellus. Il étudia, sous sa direction, les livres saints, et il fit en cette science de si rapides progrès, qu'il composa, étant encore fort jeune, un traité sur les psaumes et quelques autres ouvrages. Il entra ensuite dans le monastère de Bankor [1], le plus fameux de l'Irlande, gouverné alors par l'abbé Kongal. Après quelques années passées à Bankor dans les exercices de la mortification, Colomban conçut le projet de passer, à l'exemple d'Abraham, dans une région étrangère, afin d'y travailler à la gloire de Dieu. L'abbé Kongal ne consentit qu'avec peine à se priver d'un religieux dont il appréciait la vertu; mais craignant de résister à la volonté de Dieu, il donna la permission que sollicitait Colomban, et celui-ci, après avoir reçu sa bénédiction, partit avec douze compagnons pour la Grande-Bretagne, d'où il passa dans la Gaule. Il était alors âgé de trente ans.

Colomban prêchait dans tous les lieux où il passait, ses vertus ajoutaient encore à la force de ses instructions. Les peuples accouraient en foule pour l'entendre et admiraient le désintéressement des nouveaux apôtres et la charité qui les unissait. Colomban et ses compagnons n'avaient, en effet, comme les premiers fidèles, qu'un cœur et qu'une ame. Une pieuse lutte existait entre eux et c'était à qui aurait plus de modestie, de patience et de douceur. Si quelqu'un tombait dans la plus petite faute, tous ensemble se réunissaient pour la réparer. Il n'y avait entre eux ni contradiction ni parole dure, et partout où ils passaient, leur exemple inspirait la piété.

La réputation de Colomban vint jusqu'au palais du roi de Bur-

mémoires qui donnent beaucoup de renseignements sur l'état monastique au VII.e siècle.

[1] Il y avait un autre monastère du même nom en Grande-Bretagne, dans la province de Galles.

gundie, Gunthramn [1], qui le pria de se fixer dans son royaume et lui offrit tout ce dont il pourrait avoir besoin. « On n'a besoin de rien, répondit Colomban, lorsqu'on ne désire rien, et toute mon ambition est de suivre J.-C. en portant sa croix. — Si vous ne désirez que porter la croix de J.-C., reprit Gunthramn, il faut vous établir dans un monastère. Je vous prie de choisir un emplacement dans mon royaume, afin que nous ne soyons pas privés du secours de vos prières. » Colomban y consentit et choisit le désert de Vosge, où il trouva, au milieu des rochers et dans l'endroit le plus sauvage, les ruines d'un vieux château nommé Anegrai. Il n'y vécut avec ses compagnons que des fruits et des herbes sauvages qu'ils trouvaient dans la forêt; et malgré leur abstinence, ils manquèrent souvent de vivres. Un d'entre eux étant tombé malade, ils étaient bien affligés de ne pouvoir lui procurer du soulagement. Ils se mirent en prières, et après trois jours d'un jeûne absolu, ils virent arriver à leur monastère un homme avec plusieurs chevaux chargés de pain et d'autres vivres. Cet homme dit aux solitaires qu'il avait été subitement inspiré de leur porter du secours, et il les pria de demander à Dieu la guérison de sa femme malade de la fièvre depuis un an. Colomban et ses compagnons prièrent pour elle. Cette femme était guérie lorsque son mari fut de retour d'Anegrai. Une autre fois, Colomban et ses moines passèrent neuf jours entiers sans prendre d'autre nourriture que l'écorce des arbres et quelques herbes sauvages. Dieu fit connaître le besoin où ils étaient à Karamtok, abbé du monastère de Salice qui était dans le voisinage. Celui-ci envoya aussitôt à Anégrai, Markulf, son cellerier, qui y conduisit d'abondantes provisions.

La sainteté et les miracles de Colomban attirèrent dans son désert une grande foule de peuple; mais ce concours blessait son humilité et troublait le repos de sa retraite; afin donc de vivre dans une plus parfaite solitude, il se cacha dans une grotte sauvage d'où il chassa un ours qui y avait établi sa demeure. Il n'en sortait que pour visiter ses moines et veiller au gouvernement de sa communauté. Elle s'était tellement accrue en peu de temps, qu'il dût songer à établir un second monastère.

Il y avait à huit milles d'Anegrai un vieux château abandonné, nommé *Luxovium*. On y voyait les ruines de thermes magnifiques et des statues de pierre que les païens avaient adorées. Ce lieu avait

[1] Jonas (*Vit. S. Colomb.*, *lib.* 1.) dit que ce fut Sighbert qui reçut saint Colomban; il se trompe évidemment, ou c'est plutôt une faute de copiste.

sans doute été célèbre, mais il n'était plus qu'un repaire d'animaux sauvages ; grâce à Colomban, il devint la demeure des saints, et sous le nom de monastère de Luxeuil, il acquit plus de célébrité qu'il n'en avait eu autrefois. Quelque temps après, Colomban fut obligé de fonder un troisième monastère qu'il nomma *Fontaines* à cause des sources qui arrosaient le lieu qu'il avait choisi. Il donna à chacun de ces monastères des supérieurs dont il connaissait la piété; mais ceux d'Anegrai et de Fontaines furent soumis à l'abbé de Luxeuil. Colomban les visitait tour-à-tour et faisait souvent à ses enfants des instructions sur les devoirs du saint état qu'ils avaient embrassé. Il nous reste seize de ces instructions [1] dans lesquelles on admire une grande connaissance des choses spirituelles, une piété tendre, beaucoup d'onction, mais en même temps des élans d'imagination pleins d'originalité et l'énergie d'une ame passionnée pour le bien ; c'était là comme le fond du caractère de Colomban. Voici un fragment d'une instruction sur le mépris du monde. « O vie passagère, s'écrie-t-il, combien d'hommes n'as-tu pas séduits, aveuglés! si je considère la rapidité de ta course, tu ne me parais rien ; ton existence n'a guères plus de réalité qu'une ombre. Ceux qui s'attachent à toi ne te connaissent point, tu n'es véritablement connue que de ceux qui méprisent tes plaisirs; à peine viens-tu d'apparaître que tu t'évanouis comme un fantôme. A quoi puis-je te comparer? à la course légère d'un voyageur, au vol rapide de l'oiseau, au nuage qui s'enfuit, à la vapeur nébuleuse qui disparaît dans l'espace. »

C'est ainsi que Colomban cherchait à faire comprendre à ses moines qu'ils devaient unir les vertus intérieures aux rigueurs de la mortification corporelle.

« Ne croyons pas qu'il nous suffise d'accabler de jeûnes et de veilles cette poussière que nous appelons notre corps; il faut aussi réformer nos mœurs. Mortifier la chair sans faire produire à l'ame des fruits de vertus, c'est labourer la terre sans lui faire porter de moisson; c'est faire une statue qui serait d'or en dessus et de boue en dedans. A quoi bon faire la guerre autour de la cité, quand l'intérieur tombe en ruine ? Que diriez-vous d'un homme qui travaillerait sa vigne tout à l'entour et la laisserait au-dedans pleine de ronces et d'épines? Une religion qui n'est qu'extérieure est vaine. La souffrance du corps, si elle est seule, ne sert de rien ; il est inutile que

[1] Biblioth. PP. (Edit. Lugdun.) — Les œuvres de saint Colomban sont dans ce recueil, depuis la page 1 jusqu'à la page 36 du t. XII.

l'homme s'occupe de l'extérieur, si en même temps il ne prend soin de son ame. C'est dans l'humilité du cœur et non dans celle du corps que la vraie piété réside. Dites-moi, si le serviteur seul livre combat aux passions, et qu'elles soient en paix avec le maître, à quoi ce combat servira-t-il ? »

Colomban ne se contentait pas d'instruire ses moines de vive voix, il leur donna une règle [1], courte mais pleine de l'esprit de Dieu. Elle ne contient que dix chapitres qui traitent de l'obéissance, du silence, de la nourriture, de la pauvreté, de la vanité, de la charité, de l'office divin, de la discrétion, de la mortification, de la perfection du moine. Touchant la nourriture, il dit [2] : « Les moines ne prendront leur repas que vers le soir, leur nourriture doit être grossière et jamais assez abondante pour les rassasier ; elle consistera en légumes, en un peu de farine détrempée d'eau, avec un petit pain. Il faut néanmoins régler l'abstinence avec discrétion. On doit jeûner chaque jour, mais il faut aussi chaque jour manger, prier, travailler, lire et croître en vertus. » Au chapitre de la pauvreté [3], saint Colomban dit qu'un moine doit non-seulement ne pas avoir de superflu, mais n'en point désirer, et que le dénument absolu n'est que le premier degré de la perfection monastique. Il règle ainsi la psalmodie [4] : à Tierce, à Sexte et à None, trois psaumes avec des versets ; aux vêpres, douze psaumes. L'office de la nuit est différent, le samedi et le dimanche, des jours ordinaires.

Les jours ordinaires, pendant les six mois d'hiver, on disait trente-six psaumes sous douze antiennes. C'était la coutume de ne dire qu'une antienne pour trois psaumes. Pendant les six mois d'été, comme les nuits étaient moins longues, on récitait seulement vingt-quatre psaumes sous huit antiennes.

Le samedi et le dimanche, le nombre de psaumes, à l'office de la nuit, variait suivant la saison. Pendant les trois mois de décembre, de janvier et de février où les nuits sont plus longues, on disait vingt-cinq antiennes et soixante-quinze psaumes, ce qui faisait tout le Psautier dans les deux nuits. Dans les deux mois de mai et de juin, l'office de la nuit se composait seulement de douze antiennes et trente-six psaumes, douze pour l'office nocturne et vingt-quatre

[1] Biblioth. PP., t. XII.
[2] Reg. Colomb., c. 3.
[3] *Ibid.*, c. 4.
[4] *Ibid.*, c. 7.

pour l'office du matin, car l'office de la nuit se divisait ainsi en deux parties.

Pendant les autres mois de l'année, l'on augmentait où l'on diminuait l'office de la nuit de trois psaumes par semaine, selon que les jours diminuaient ou augmentaient. Saint Colomban tenait ces réglements, sur la psalmodie, de ses Pères, c'est-à-dire des moines de Bankor. Il a bien soin, après avoir réglé la prière vocale, d'ajouter qu'elle serait complètement inutile si on n'y joignait la prière du cœur et l'union continuelle avec Dieu.

La règle de saint Colomban est suivie de son *Pénitentiel*. C'est un recueil des pénitences qu'on imposait aux moines pour les différentes fautes où ils tombaient, quelque légères qu'elles fussent. Les coups de fouet sont la punition la plus ordinaire. On donnait six coups de fouet à celui qui ne répondait pas *Amen* à la prière, qui causait pendant le repas, qui souriait à l'office, au prêtre qui disait la messe sans s'être coupé les ongles, au diacre qui servait à l'autel sans s'être fait la barbe. Celui qui ne faisait pas le signe de la croix sur sa cuiller, qui ne ramassait pas les miettes pendant le repas, qui ne demandait pas d'ouvrage après avoir fini sa tâche, qui, dans ses voyages, couchait dans une maison où il y avait une femme [1], étaient également soumis à diverses pénitences. Pour les fautes légères; la pénitence était ordinairemeut six coups de fouet, pour celles qui sont plus graves, douze, cinquante et même deux cents. Mais on n'en donnait jamais plus de vingt-cinq à la fois. Quelquefois on prescrivait pour pénitence des jeûnes ou des psaumes à réciter.

Le Pénitentiel de saint Colomban contient plusieurs particularités remarquables. Les moines faisaient le signe de la croix sur tout ce qu'ils prenaient, comme une cuiller, une lampe, etc. En sortant de leurs cellules, ils demandaient la bénédiction et allaient se présenter devant la croix. Lorsqu'ils sortaient du monastère, ils portaient sur eux un petit vase appelé *chrysmal*, dans lequel il y avait de l'huile bénite ou l'Eucharistie. Il y avait des pénitences pour celui qui laissait tomber une hostie consacrée, la perdait ou la laissait manger des vers. Saint Colomban ne se servait que de vases de cuivre pour le

[1] M. Michelet (Hist. de France, t. I.) n'entend pas ce passage comme les autres. Comme saint Colomban met pour cette faute une pénitence assez légère, cet historien aurait pu, sans un grand effort de génie, comprendre qu'il ne s'agissait pas d'une faute grave. Saint Colomban était trop chaste et recommande trop la chasteté pour n'infliger qu'une légère pénitence pour un péché infâme.

saint Sacrifice, et ses moines faisaient eux-mêmes le pain qui servait à la consécration.

Les moines couchaient habillés, mais ils avaient un vêtement particulier pour la nuit; pour le prendre ou le quitter, ils étaient obligés de demander chaque fois permission. Leur vêtement du jour était blanc. Ils se lavaient souvent la tête, mais ceux qui étaient en pénitence ne pouvaient se laver que le dimanche. Il y avait dans chaque monastère deux économes. Le premier, appelé aussi *prévôt*, était chargé des choses extérieures, le second, du détail de l'intérieur; le supérieur ou abbé ne s'occupait que du spirituel.

Saint Colomban avait établi parmi ses moines l'usage de l'Église d'Irlande sur la célébration de la pâque, et il faisait cette fête le quatorzième de la lune de mars, quand ce jour tombait un dimanche. Son usage différait ainsi de celui des quarto-décimans [1] qui célébraient toujours la fête de Pâques le quatorzième de la lune, et de l'usage de l'Église qui ne la célébrait jamais que le dimanche après ce jour. Les évêques des Gaules, de concert avec Candidus, administrateur des biens de l'Église Romaine, ne crurent pas devoir tolérer un usage contraire à la discipline suivie généralement dans l'Église Catholique; mais Colomban refusa de se soumettre et il en écrivit ainsi au pape Grégoire [2].

« A mon seigneur saint, à mon père en J.-C., le Pontife de Rome, l'honneur de l'Église; l'humble Bar-Jona [3], salut en J.-C. :

» Que la grâce et la paix soient avec vous, saint pape, de la part de Dieu le père et de J.-C.; j'espère qu'il ne vous semblera pas trop audacieux que je m'adresse à vous, puisqu'il est dit dans la sainte Écriture: *Interroge ton père et il t'instruira*, *tes ancêtres et il te répondront.* »

Après ce préambule, Colomban demande au pape son avis sur la pâque, et il cherche à lui prouver que les calculs d'Anatolius de Laodicée, loués par Eusèbe de Césarée et par saint Jérôme, sont préférables à ceux de Victorius.

« Comment, lui dit-il, vous qui êtes si sage, vous dont les lumières éclairent tout l'Univers, pouvez-vous suivre le cycle de Victorius et célébrer ainsi une pâque ténébreuse? Vous craignez sans

[1] Hérétiques qui avaient conservé l'ancien usage de l'Église Orientale sur la célébration de la pâque, et y avaient ajouté plusieurs erreurs.

[2] Biblioth. PP., t. XII. (Edit. Lugd.)

[3] Bar-Jona, en hébreu, signifie *fils de la colombe*; le mot Colomban a le même sens.

doute la nouveauté et vous respectez l'autorité de vos prédécesseurs, surtout celle du pape Léon; mais je vous en prie, ne vous fiez pas trop à cette autorité et à votre humilité; *un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort*[1].

» Dites-moi aussi ce que vous pensez des évêques ordonnés par simonie? Faut-il communiquer avec eux? Il y en a beaucoup dans cette province connus pour tels, et il en est d'autres aussi qui ont été élevés à l'épiscopat après avoir été incontinents dans le diaconat.

» Enfin, si je ne suis pas importun, dites-moi encore, je vous prie, ce qu'il faut faire des moines qui, en vue de Dieu et dans le désir d'une vie plus parfaite, abandonnent leurs monastères malgré les abbés et leurs vœux?

» J'aurais encore à vous proposer tant de questions que je ne puis les renfermer dans une lettre. J'irais vous demander votre avis sur tous ces points, si ma mauvaise santé et la conduite de mes moines ne m'empêchaient point d'aller à la source de la sagesse, y puiser cette eau vive qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle. Si mon corps pouvait suivre mon cœur, j'irais à Rome, et à Rome, c'est vous que je chercherais plutôt que Rome elle-même. J'ai lu votre Pastoral, si court en paroles et si abondant en science. Veuillez étancher la soif que j'ai de vos ouvrages et m'envoyer votre travail sur *Ézéchiel* et sur le *Cantique des cantiques*. Appliquez-vous maintenant à éclairer les obscurités de *Zacharie*. Je vous importune et je vous demande bien des choses, mais vous savez qu'on ne demande beaucoup qu'à ceux qui ont beaucoup.

» Quant à la question de la pâque, si vous me répondez, comme me l'a dit votre Candidus, qu'on ne peut pas changer ce qui a été établi anciennement; sachez que cette ancienne institution n'est qu'une vieille erreur et que la vérité est encore plus ancienne. »

Cette lettre de Colomban fut bientôt suivie d'une seconde, mais saint Grégoire ne répondit ni à l'une ni à l'autre. Colomban s'en plaignit et s'adressa à l'évêque de Lyon Aredius. Puis, ayant appris que plusieurs évêques étaient assemblés à son sujet, il leur adressa une lettre[2] dont nous donnons l'abrégé :

« Aux seigneurs saints, à mes pères en J.-C. et à mes frères, évêques, prêtres et autres ministres de la sainte Église :

» Je rends grâces au Seigneur mon Dieu de ce qu'à mon sujet

[1] Allusion au nom du pape Léon : *Leo* signifie lion ou Léon.

[2] Biblioth. PP., t. XII.

tant de saints sont réunis pour traiter ensemble de la foi et des bonnes œuvres. Plût au Ciel que vos assemblées eussent été plus fréquentes ! Les troubles de ce temps ne permettent pas, il est vrai, de tenir des conciles une ou deux fois par an comme le veulent les canons ; n'auriez-vous pas pu cependant en tenir plus souvent que vous ne l'avez fait? Je prie Dieu que le concile aujourd'hui réuni, le soit pour le bien de l'Église, et que le Seigneur J.-C., le prince des pasteurs, vous inspire de traiter non-seulement de la pâque, mais encore de plusieurs points de discipline qui sont très négligés.

» Examinez l'Évangile, et je ne doute pas que vous ne trouviez de la contradiction entre ses préceptes et les mœurs de quelques-uns. Qu'il me suffise de vous rappeler l'exemple du Rédempteur, qui a prêché si haut l'humilité, et a placé la pauvreté d'esprit au premier rang des béatitudes. Que chacun de vous examine donc si l'on peut reconnaître en lui un vrai disciple de J.-C. ; je ne vous en dis qu'un mot, et comme en passant ; mais puisque vous devez nous enseigner, il faut vous souvenir que les brebis n'écoutent pas celui dont la voix ne s'accorde pas avec celle du vrai pasteur et dont la vie n'est pas l'expression de la sienne. Qui que nous soyons, clercs ou moines, commençons tous par observer les règles que le Seigneur a prescrites ; soyons humbles et pauvres d'esprit à l'exemple de *celui qui s'est fait pauvre lorsqu'il était riche*, et bientôt nous serons en paix et en charité parfaite.

» Dans le seul désir de trouver la vérité, examinons, mes très chers pères et mes frères, et voyons quelle est la meilleure tradition, la vôtre où celle de vos frères d'Irlande. »

Après l'exposition de ces deux traditions sur la pâque, Colomban termine sa lettre en demandant qu'on le laisse suivre en paix la coutume de son pays.

« Je ne vous demande qu'une chose, dit-il aux Pères du concile, c'est que vous supportiez avec charité mon ignorance ou mon orgueil, comme disent quelques-uns. Puisque je ne suis pas l'auteur de cet usage, qu'il me soit permis de le suivre au fond de ces bois, auprès des ossements de dix-sept de nos frères. Souffrez que nous demeurions dans la Gaule avec vous, puisque, comme nous l'espérons, nous devons un jour demeurer ensemble dans le ciel. Voudriez-vous persécuter des vieillards étrangers, de pauvres vétérans. Il vous sied mieux, croyez-moi, de les protéger que de les troubler.

» Je n'ai pas voulu me rendre au concile, parce que saint Paul ordonne d'éviter les discussions : « Si quelqu'un veut discuter, dit-il,

» [illegible] qu'il sache que ce n'est pas notre coutume ni celle de l'Église
» de [illegible]. »

« [illegible], si Dieu permet que vous nous chassiez de ce désert
[illegible] retiré pour l'amour de J.-C., je me soumettrai et je
[illegible] : Prenez-moi et jetez-moi à la mer. »

[illegible] finit sa lettre par une vive exhortation à la
[illegible] unir tous les chrétiens dans l'amour de J.-C.
[illegible] l'usage de Colomban, qui adressa au
[illegible] une nouvelle lettre. Saint Grégoire était mort
[illegible] fut sans doute Sabinien, son successeur,
[illegible].

[illegible] adressé plusieurs lettres à saint Gré-
[illegible] réponse. Il demande la permis-
[illegible] son monastère, l'usage de son pays,
[illegible] à la foi. Il nous apprend aussi dans
[illegible] les Gaules n'avaient pas goûté ses rai-
[illegible] décision du concile auquel avait écrit
[illegible] répondit à cette lettre.

[illegible]. Colomban se révèle tout entier
[illegible] âpre et impétueux. Son ame,
[illegible] à toute épreuve, ne reculait de-
[illegible] droit à son but et avec courage,
[illegible] que la première condition de la
[illegible] et il ne savait pas disposer ses
[illegible] aux circonstances. Ainsi, tandis
[illegible] vénération bien méritée, son ca-
[illegible] ennemis.

[illegible] s'éleva contre lui au palais de Bur-
[illegible] il avait avec lui Brunehilde son
[illegible] avait été exilée d'Austrasie. Théodorik
[illegible] bon guerrier, mais il se désho-
[illegible] Frédegaire accuse Brunehilde de
[illegible] d'une manière si haineuse, et il
[illegible] motifs, que nous ne croyons pas
[illegible]. Voici comment ce chroniqueur
[illegible] saint Colomban [1] :

[illegible] règne de Théodorik, la réputation du
[illegible] accrue dans toutes les provinces des

[illegible]

Gaules et de la Germanie. Tous le louaient et le vénéraient, au point que le roi Théodorik lui-même venait souvent à Luxeuil lui demander, avec grande humilité, le suffrage de ses prières. Comme il y allait très souvent, l'homme de Dieu commença à lui faire de grands reproches de ce qu'il s'abandonnait à des concubines, au lieu de jouir des douceurs d'un mariage légitime. Le roi fut touché des paroles de l'homme de Dieu, et lui promit de s'abstenir de toutes choses illicites; mais l'antique serpent se glissa dans l'ame de son aïeule Brunehilde, qui excita l'orgueil de son petit-fils contre le saint de Dieu [1]. Il arriva qu'un jour saint Colomban alla vers Brunehilde, qui était au domaine royal de Bourcheresse; la reine l'ayant vu venir, lui amena les fils que Théodorik avait eus de ses concubines; celui-ci les ayant regardés, demanda ce qu'ils lui voulaient. « Ce sont » les fils du roi, dit Brunehilde, fortifie-les de ta bénédiction. — » Sache qu'ils ne règneront pas, répondit Colomban, car ce sont » les fruits de l'incontinence. » Brunehilde devint furieuse, fit retirer les enfants, et songea aux moyens de se débarrasser de Colomban. Elle fit défendre d'abord aux voisins du monastère de Luxeuil de laisser sortir les moines et de leur donner des secours. Colomban fut obligé de revenir au palais pour tâcher d'adoucir le roi. Théodorik était alors à la maison d'Epoisse; Colomban y arriva au soleil couchant, et on annonça au roi qu'il était là, mais qu'il ne voulait pas entrer. Théodorik, après en avoir délibéré, dit qu'il valait mieux honorer le saint abbé que d'irriter Dieu en traitant avec mépris son serviteur, et il fit tout préparer afin de le recevoir avec une magnificence royale. Les officiers du palais se rendirent donc à l'endroit où était Colomban, et lui offrirent leurs présents. Celui-ci les voyant venir portant des mets délicieux et des coupes, en grande pompe, leur demanda ce qu'ils lui voulaient. « C'est ce que le » roi t'envoie, » lui dirent-ils. Mais lui, repoussant toutes ces choses avec malédiction, s'écria : « Il est écrit : le Très-Haut réprouve les » dons des impies; il n'est pas permis à un serviteur de Dieu de se » souiller des présents d'un homme qui a interdit non-seulement » sa demeure, mais encore celle des autres, aux serviteurs de » Dieu. » A ces mots, les vases furent mis en pièces, le vin et la

[1] Frédégaire prétend que Brunehilde avait pour motif la crainte que, si Théodoric avait une femme légitime, elle ne perdît une partie de sa dignité et de ses honneurs. Nous ôtons de notre récit toutes les épithètes injurieuses dont Frédégaire accompagne presque toujours le nom de Brunehilde.

bière répandus à terre, et toutes les autres choses jetées çà et là. Les officiers, pleins d'épouvante, coururent annoncer au roi ce qui se passait. Celui-ci se rendit, dès le point du jour, avec son aïeule Brunehilde, auprès de l'homme de Dieu. Ils le supplièrent de leur pardonner ce qui avait été fait, et lui promirent de se corriger. Colomban, apaisé par ses promesses, retourna à son monastère; mais après son départ, le roi continua la même vie qu'auparavant. Colomban l'ayant appris, lui écrivit une lettre pleine de reproches, le menaçant de l'excommunier s'il ne voulait pas se corriger. Cette démarche alluma de nouveau la colère de Brunehilde; elle s'adressa aux leudes et à tous les officiers du palais, réclama leur secours pour perdre Colomban, et elle engagea même les évêques à attaquer la règle qu'il avait donnée à ses moines. Les seigneurs du palais s'unirent en effet à Brunehilde, et Théodorik, excité par eux contre le saint, se rendit au monastère de Luxeuil. « Pourquoi, dit-il à Co- » lomban, ne suis-tu pas la coutume des évêques, et fermes-tu aux » chrétiens l'entrée de l'intérieur du monastère? » Colomban, qui était fier et intrépide, répondit au roi qu'il n'avait pas l'habitude d'ouvrir la demeure des serviteurs de Dieu à des hommes séculiers, et qu'il l'ouvrirait encore moins à des hommes sans religion; mais qu'il y avait des endroits destinés à recevoir les hôtes. Le roi lui dit: « Si tu veux avoir part à nos largesses et jouir de notre protec- » tion, tu nous permettras à tous de visiter ton monastère. — Je » renonce à tes dons et à ta protection, répondit Colomban, si tu » ne me les accordes qu'à la condition de violer nos règles. Si tu » es venu ici pour détruire la retraite des serviteurs de Dieu, » transgresser notre discipline, sache que ton royaume s'écroulera, » et que tu périras avec toute ta race. » Le roi, pendant ce temps-là, était déjà arrivé jusqu'au réfectoire; mais effrayé de ces dernières paroles, il retourna sur ses pas. « Tu voudrais, dit-il à Co- » lomban, que je te donnasse la couronne du martyre; mais je ne » suis pas si sot que de commettre ce crime; tu feras bien du reste, » si tu ne veux pas agir avec plus de sagesse et vivre comme les au- » tres, de reprendre le chemin par où tu es venu. » Les officiers du roi s'écrièrent en même temps tous d'une voix, qu'ils ne souffriraient pas en ces lieux un homme qui vivait autrement que tous les autres. Colomban tint bon contre l'orage, et dit qu'il ne sortirait pas du monastère, à moins d'en être arraché par force. Le roi s'éloigna, laissant un certain seigneur nommé Baudulf, qui chassa le saint de Dieu, et le conduisit en exil en la ville de Besançon.

Colomban s'aperçut qu'il n'était là ni gardé ni outragé par personne; car tout le monde voyait briller en lui la vertu de Dieu, et on ne lui faisait aucune injure dans la crainte de participer au crime commis contre lui. Il monta donc un dimanche au sommet de la montagne sur le penchant de laquelle la ville était bâtie, et attendit jusqu'au milieu du jour, regardant au loin si quelqu'un était posté pour l'empêcher de retourner à son monastère. N'ayant vu personne, il reprit avec les siens le chemin de sa retraite. Lorsque Théodorik et Brunehilde eurent appris qu'il avait quitté le lieu de son exil, ils envoyèrent sur-le-champ à Luxeuil une troupe de guerriers sous les ordres de Berther et de Baudulf. Ces guerriers trouvèrent Colomban dans l'église, occupé à chanter des psaumes avec ses frères; ils lui dirent : « Nous te prions d'obéir aux ordres du roi et aux nôtres, et de retourner dans ton pays. — Je ne crois pas, répondit Colomban, qu'il plaise à Dieu que je retourne dans ma patrie, que je n'ai quittée que pour la crainte de J.-C. » Berther, voyant que l'homme de Dieu n'était pas disposé à obéir, se retira, laissant les plus hardis de la troupe pour exécuter les ordres du roi. Ceux-ci conjurèrent l'homme de Dieu d'avoir pitié d'eux, lui firent remarquer qu'ils avaient été malheureusement laissés pour le faire sortir du monastère, et qu'ils couraient risque de la mort s'ils ne l'enlevaient de force. « Je vous ai répété assez de fois, leur dit Colomban, que la force seule me chasserait d'ici. » Les soldats se jetèrent à ses pieds, saisirent le bord de son manteau et le supplièrent avec larmes de leur pardonner le péché qu'ils allaient commettre, puisqu'ils ne faisaient qu'obéir aux ordres du roi. Colomban comprit enfin qu'il ne devait pas écouter sa fière nature, et il sortit en pleurant, accompagné des gardes, qui avaient ordre de ne le quitter qu'après l'avoir mis hors du royaume.

Il s'arrêta [1] à quelque distance du monastère, pria pour sa communauté, et, comme tous ses frères le suivaient, il leur demanda quels étaient ceux qui auraient le courage de l'accompagner dans son exil. Tous répondirent qu'ils aimaient mieux tout souffrir que d'abandonner leur père ; mais les gardes avaient ordre de ne laisser partir avec lui que les moines d'Irlande et d'Angleterre : il fallut donc se séparer; ce ne fut qu'après avoir versé de part et d'autre bien des larmes.

Ragamond, le chef des gardes, conduisit Colomban par Auxerre;

[1] Jon., Vit. S. Columb.

jusqu'à Nevers, où il le fit embarquer sur la Loire. A Orléans, le saint homme n'eut pas la permission d'entrer dans la ville pour y visiter les églises, et les habitants refusèrent même des vivres à ses disciples, tant on craignait la colère du roi. Il n'y eut qu'une femme syrienne qui eut pitié d'eux et leur donna ce dont ils avaient besoin. En passant à Tours, Colomban demanda la permission de descendre à terre pour visiter le tombeau de saint Martin. Ses gardes la lui refusèrent; mais le bateau s'étant arrêté, ils furent obligés de gagner le rivage, et le serviteur de Dieu put passer la nuit en prières auprès des reliques du saint évêque de Tours. Le lendemain, l'évêque Leoparius l'invita à sa table. Un seigneur frank, nommé Krodoald, s'étant trouvé au repas, Colomban, qui le savait ami de Théodorik, lui dit : « Ton Théodorik, ce chien, me chasse de son royaume; mais va lui dire que dans trois ans il sera exterminé avec toute sa race. » Arrivé à Nantes, Colomban y fit quelque séjour, et ce fut de là qu'il écrivit à ses moines de Luxeuil une lettre pleine de tendresse [1].

« A ses chers fils, à ses disciples bien-aimés, Colomban pécheur, salut : Que la paix, le salut et la charité soient avec vous! Je supplie la Trinité de vous accorder ces trois dons. Le désir que j'ai de votre perfection et de votre progrès dans la science divine est connu de celui-là seul qui me l'a inspiré; mais comme la tribulation s'est élevée contre vous et que vous êtes persécutés, je n'ai qu'une chose à vous dire : Ne soyez pas comme ce terrain pierreux qui ne peut fournir aucune substance à la semence qu'il a reçue, de peur que le Seigneur ne dise de vous : *Au moment de la tribulation et de la tentation, ils sont tombés.*

» Ne croyez pas que les hommes vous persécutent d'eux-mêmes; ils sont excités par le démon qui est en eux et qui est envieux du bien que vous faites. Combattez contre eux avec ces armes spirituelles dont parle l'Apôtre, et que vos ferventes prières soient autant de flèches que vous lanciez contre eux. N'ayez surtout qu'un cœur et qu'une ame; car, autrement, il vaudrait mieux pour vous ne pas habiter ensemble. Je veux que tous ceux qui m'aiment et qui partagent mes sentiments obéissent à Attale, mon cher disciple. Je lui laisse la liberté de rester ou de me venir trouver. S'il vous quitte, Valdolen sera votre supérieur. S'il en est parmi vous qui n'ont pas les sentiments des autres, chassez-les du monastère.

[1] Biblioth. PP., t. XII. (Edit. Lugd.)

» Mon cher Attale, retiens toujours Valdolen auprès de toi, et embrasse-le pour moi, puisque je n'ai pu l'embrasser avant mon départ. Si tu crois que ce soit pour le bien du monastère, restes-y; mais si tu prévois des dangers, viens me trouver. J'entends des dangers du côté de la discorde; car je crains bien qu'il n'y ait parmi vous des troubles au sujet de la pâque. »

Après avoir donné à Attale des conseils pour le bien de son monastère, Colomban, attendri, s'arrête tout-à-coup. « Les larmes me coulent des yeux, dit-il; mais tâchons de les sécher : un soldat ne doit pas pleurer au moment du combat. On vient m'avertir que le vaisseau qui doit me transporter dans mon pays est prêt. Comme Jonas, dont le nom en hébreu signifie *colombe* comme le mien, je suis jeté à la mer; mais priez pour que votre Jonas revienne bientôt à sa terre chérie. »

Attale alla rejoindre Colomban, et fut, après lui, abbé du monastère de Bobio. Valdolen refusa d'être abbé de Luxeuil, et le choix des moines tomba alors sur Eustasius (S. Eustase), qui en était digne.

Tandis que saint Colomban demeurait à Nantes, il ne reçut aucune consolation de la part de Sophronius, qui en était évêque; au contraire, cet évêque et le comte Théobald pressèrent son départ, suivant les ordres du roi. Le vaisseau qui devait le transporter en Irlande étant prêt à faire voile, Colomban s'embarqua avec ses compagnons; mais à peine le vaisseau eut-il quitté la côte qu'il fut repoussé vers le port, et l'on comprit que Dieu s'opposait au départ de son serviteur. Le maître du vaisseau le fit remettre à terre avec ses compagnons et tout ce qui leur appartenait, et aussitôt il continua sa route avec un vent favorable. Après cette manifestation de la volonté divine, personne n'osa troubler Colomban, qui profita de la liberté qu'on lui laissait pour aller trouver Hloter, roi de Neustrie.

Hloter avait hérité des sentiments de Frédégonde, sa mère, contre les fils de Hildebert et leur aïeule Brunehilde. Il avait en outre été dépouillé d'une partie de son royaume par le roi de Burgundie : c'en était assez pour qu'il reçût bien Colomban. Il lui fut d'autant plus cher qu'il était plus odieux à son ennemi; aussi lui fit-il les plus belles promesses s'il voulait s'établir dans son royaume. Mais Colomban craignit d'attirer de nouveau sur Hloter les armes de Théodorik, et il accepta seulement une escorte qui dut l'accompagner jusqu'au royaume de Théodebert, d'où il voulait se rendre en Italie. En passant à Meaux, il fut reçu avec de grands honneurs par

un Burgunde, nommé Kanerik, qui était comte de la ville au nom de Théodebert. Ce seigneur avait trois enfants : deux fils nommés Burgundofaron et Kanoald [1], et une fille nommée Burgundofare, qui était fort jeune alors et fut consacrée au Seigneur par saint Colomban. Kanoald se mit à la suite du saint abbé. En passant au village d'Ulciac (Eussy-sur-Marne), Colomban logea dans la maison d'un seigneur frank nommé Auther. Il avait deux fils encore jeunes, nommés Adon et Dadon, ou Audoen. Sa femme Aiga les présenta à l'homme de Dieu, qui leur donna sa bénédiction. Ils devinrent l'un et l'autre célèbres par leur sainteté. Audoen est connu dans l'Église sous le nom de saint Ouen. Nous aurons souvent occasion d'en parler.

Colomban étant arrivé au palais d'Austrasie avec les compagnons de son exil et quelques moines de Luxeuil qui étaient venus le rejoindre, fut bien reçu par Théodebert, qui les engagea, lui et ses disciples, à s'établir dans les contrées de son royaume les plus rapprochées des nations idolâtres, auxquelles ils pourraient prêcher la foi. Colomban et ses compagnons s'embarquèrent donc sur le Rhin, et évangélisèrent les peuplades de la rive droite du fleuve. Ils campèrent çà et là en diverses solitudes, et s'arrêtèrent enfin dans les ruines d'une petite ville nommée Brigantium (Bregents). Ils y trouvèrent un oratoire qui avait été profané par les païens, et que saint Colomban bénit de nouveau. Le saint homme séjourna trois ans dans cet endroit; il y fonda un petit monastère où ses disciples travaillaient, les uns au jardin potager, d'autres à cultiver des arbres fruitiers, d'autres à pêcher. Il faisait lui-même des filets.

Pendant son séjour à Bregents, Théodorik déclara la guerre à Théodebert. Colomban courut en Austrasie, et conseilla à Théodebert de se faire clerc, de peur de perdre la vie éternelle avec son royaume. Sa proposition fit rire le roi et ses leudes. « On n'a jamais entendu parler, lui dirent-ils, qu'un descendant de Mérowig se soit fait clerc de son gré. » Colomban retourna à Bregents, et un jour qu'il lisait seul, assis sur le tronc d'un vieux chêne, il s'endormit. En s'éveillant, il appela son disciple Konoald, et lui dit en poussant un profond soupir, que les deux rois en étaient aux mains, et qu'il y avait beaucoup de sang répandu. « Mon père, répondit Kanoald, aide le roi Théodebert de tes prières, afin qu'il remporte la victoire sur Théodorik, notre ennemi. — Tu me donnes un mauvais conseil,

[1] Vulgairement nommés saint Faron et saint Cagnou. Burgundofare est connue sous le nom de sainte Fare.

répartit Colomban. Le Seigneur nous a ordonné de prier pour nos ennemis, et il est le maître de faire de ces rois ce qu'il lui plaira. »

Théodorik et Théodebert se livraient à l'heure même la bataille de Tolbiac. Théodebert fut vaincu, pris et envoyé à Brunehilde, qui le fit raser, et peu de jours après mourir.

Théodorik unit à son royaume de Burgundie celui d'Austrasie, et Colomban fut obligé de quitter son monastère de Bregents. Il se dirigea vers l'Italie; mais un de ses disciples, saint Gal, qui était venu d'Irlande avec lui et l'avait toujours suivi dans ses courses apostoliques, lui demanda la permission de rester. Colomban la lui accorda, et Gal se mit à la recherche d'une solitude où il put fonder un nouveau monastère. L'ayant trouvée, il fit une croix de bois, la planta en terre, y suspendit son reliquaire, et se mettant à genoux devant, il dit : « Voici le lieu de mon repos pour toujours, j'y demeurerai puisque je l'ai choisi. » Telle fut l'origine du célèbre monastère de Saint-Gal.

Pendant ce temps-là, Colomban cheminait vers l'Italie. Il fut bien reçu d'Agilulf[1], roi des Lombards, qui lui accorda un endroit très fertile situé dans les Alpes cottiennes. Colomban y fonda un monastère qu'on nomma Bobio, d'un petit ruisseau de ce nom qui arrosait cette vallée.

Il y avait à peine une année que Colomban était à Bobio, lorsque Théodorik, son ennemi, périt avec toute sa famille. Hloter devint roi de tous les Franks; mais il ternit sa victoire par des cruautés. Brunehilde, trahie par les leudes de Burgundie, lui fut livrée[2]. Enflammé de haine contre elle, il lui reprocha la mort de dix rois franks, y compris les enfants de Théodorik qu'il avait fait tuer lui-même, et il mit sur son compte toutes les atrocités de sa mère Frédégonde. L'ayant ensuite tourmentée pendant trois jours, il la fit conduire à travers toute l'armée assise sur un chameau, puis atta-

[1] Saint Colomban, à la prière de ce roi et de son épouse Théodelinde, écrivit au pape Boniface IV une lettre en faveur des Trois Chapitres, qui avaient encore un grand nombre de partisans. Il y blâme fortement le pape Vigile, qu'il regarde comme hérétique, et il rejette le cinquième concile général, comme ayant approuvé l'erreur d'Eutychès en condamnant les Trois Chapitres. Colomban était évidemment dans l'erreur sur ce point, comme au sujet de la pâque. Il proteste, dans la même lettre, de toute sa soumission à l'Église Romaine, et, malgré ses erreurs, il est mort dans la foi catholique. L'homme le plus éclairé peut errer; mais Colomban était trop saint pour ne pas être dans l'erreur de bonne foi.

[2] Fredeg., Chron., c. 41.

cher par les cheveux, par un pied et par un bras, à la queue d'un cheval fougueux qui l'eut bientôt mise en pièces.

Quand on voit Hloter s'abaisser jusqu'à une fureur aussi inutile et aux calomnies les plus étranges, il est facile de comprendre pourquoi l'infortunée Brunehilde fut rabaissée par les légendaires [1] et le chroniqueur qui écrivirent sous son règne ou sous celui de ses enfants. Il n'est pas de notre sujet de faire l'apologie de toutes les actions de Brunehilde; mais nous dirons franchement que nous admirons cette femme que saint Germain de Paris aimait, que saint Grégoire de Tours admirait, dont le pape saint Grégoire-le-Grand louait la piété jusque dans les dernières années dé sa vie.

Il ne faudrait pas, du reste, juger Hloter d'après ses cruautés envers Brunehilde. Ordinairement il était doux et pacifique. Il était aussi savant dans les belles-lettres, pieux, ami des évêques et des églises, bon aux pauvres et bienveillant envers tout le monde. Après cet éloge, Frédégaire ajoute qu'il aimait trop la chasse et les femmes, ce qui lui attira, dit-il, le blâme de ses leudes.

Aussitôt après la guerre (613), Hloter pensa à faire revenir Colomban d'Italie. Il manda à son palais Eustase, abbé de Luxeuil, et le chargea d'aller de sa part, avec plusieurs seigneurs, prier son saint maître de revenir dans les Gaules. Colomban reçut Eustase avec tendresse, le retint quelque temps auprès de lui à Bobio, lui recommanda de faire observer exactement sa règle, mais refusa de retourner dans les Gaules. Il lui remit seulement une lettre pour Hloter dans laquelle il lui donnait quelques avis et le priait de protéger son monastère de Luxeuil.

Colomban mourut quelque temps après. Outre ses homélies, ses lettres et sa règle que nous avons fait connaître, on a de lui quelques pièces de poésie. Saint Colomban fut un des meilleurs écrivains de son temps. Sa phrase, un peu dure, est vive, pressante, animée. Ses pensées sont naturelles, il sait les rendre avec précision et netteté. On n'a peut-être pas de monuments des VI.e et VII.e siècles où l'on trouve plus de science ecclésiastique que dans ses cinq lettres. Il savait le grec et l'hébreu, possédait bien les mathématiques, et son

[1] Le légendaire de saint Desiderius de Vienne, qui lui reproche d'avoir été *arienne*, la charge du meurtre de ce saint évêque. Le fait est possible; mais il était d'usage de charger Brunehilde de tous les forfaits, sous le règne de Hloter ou de Dagobert, époque à laquelle écrivit probablement ce légendaire. Son témoignage ne nous suffit pas pour croire Brunehilde coupable du meurtre de ce saint évêque.

érudition ne comprimait point en lui cette éloquence énergique qui lui était naturelle, ce style qui, dans sa tournure originale, était toujours poétique et élégant pour l'époque où il vivait.

Le successeur de saint Colomban à Bobio, fut saint Attale, qui garda fidèlement les traditions de son maître, aussi bien que saint Eustase à Luxeuil [1].

Ce dernier monastère fut, sous la direction d'Eustase, comme un foyer lumineux pour le reste des Gaules. Saint Omer [2], évêque de Boulogne et de Térouenne; saint Aicher de Noyon et de Tournai; saint Donat de Besançon; Ragner d'Augst, sortirent de cette école monastique, ainsi que saint Kanoald, ce fils de Kanérik qui avait quitté la maison de son père pour suivre saint Colomban, et qui devint évêque de Laon. Son frère Burgundofaron fut un des plus puissants protecteurs du nouvel ordre monastique, et sa sœur Burgundofare fut la première qui fonda une communauté de religieuses suivant la même règle. On appela depuis ce monastère Fare-Moustier.

Ce fut aussi à Luxeuil que saint Valleri [3] se forma aux vertus apostoliques. Il parcourut avec Valdolen, qui avait refusé d'être abbé de Luxeuil, les côtes de l'Océan-Britannique, et après avoir éclairé plusieurs contrées encore ensevelies dans les superstitions du paganisme, ils se séparèrent pour fonder chacun un monastère suivant la règle de saint Colomban. Valleri fonda celui de Leuconaüs à l'embouchure de la Somme, et Valdolen celui de Bèze au territoire de Dijon; il fut aidé dans cette fondation par Amalgar, son père. Tandis que Valleri et Valdolen évangélisaient une partie de la Neustrie, un autre enfant de Luxeuil, saint Amat évangélisait l'Austrasie. Après avoir vécu assez long-temps dans le creux d'un rocher [4], Amat avait suivi saint Eustase à son retour d'Italie, et comme le saint abbé reconnut dans son nouveau disciple beaucoup de talent pour annoncer la parole de Dieu, il lui avait confié cette mission. Amat, au milieu de ses courses apostoliques, logea chez un seigneur frank

[1] Ces deux abbés abandonnèrent l'usage de saint Colomban sur la pâque, si même saint Colomban ne l'avait pas abandonné lui-même.

[2] Saint Omer ou Odomarus, Aicher ou Akar, Ragner ou Raknar, Kanoald, connu sous le nom de saint Cagnou. (*V.* Vit. S. Eustas., c. 1; apud Bolland., 29 mart.)

[3] Vit. S. Valar., apud Bolland., 1 april.

[4] Bolland., Vit. S. Amat., 13 septemb.

nommé Romarik. Comme il était à table, il dit à son hôte : « Vous voyez bien ce plat d'argent ? combien a-t-il eu déjà de maîtres ou plutôt d'esclaves ? combien en aura-t-il encore par la suite ? Vous-même vous en êtes plus l'esclave que le maître, puisque vous ne le possédez que pour le conserver ? Sachez qu'on vous en demandera compte un jour, car il est écrit : *Votre or est rouillé ainsi que votre argent, mais la rouille qui le ronge servira de témoignage contre vous.* » Romarik était préoccupé depuis long-temps de pensées salutaires. Les paroles du saint apôtre furent pour lui un trait de lumière, et il lui répondit : « Saint homme, demeure quelques jours avec moi, afin de m'apprendre ce que je dois faire ; je vois s'accomplir en moi ce que je souhaitais depuis long-temps. — Je m'étonne, reprit Amat, qu'un homme aussi instruit que vous ignore ce que J.-C. répondit au jeune homme qui voulait se faire son disciple : « *Vas, vends ce que tu possèdes et donne-le aux pauvres.* »

Romarik suivit le conseil de l'Évangile et se retira à Luxeuil. Après y avoir observé dans toute sa rigueur la règle de saint Colomban, et d'après le conseil de saint Eustase et de saint Amat, il bâtit dans une terre, la seule qui lui restât encore, un double monastère, un de religieuses dont sainte Makteflède fut la première abbesse, et l'autre d'hommes qui fut gouverné par saint Amat et après lui par Romarik lui-même ; ce monastère, nommé d'abord Habend, prit dans la suite le nom de Remiremont [1].

Saint Eustase eut sans doute bien de la joie de voir ainsi s'étendre l'Ordre de son cher maître Colomban, mais il eut aussi la douleur de voir un de ses moines se révolter contre la règle, et chercher à entraîner les autres dans ses erreurs. Ce moine se nommait Agrestinus [2].

Il avait été notaire, c'est-à-dire secrétaire du roi Théodorik. Touché de componction, il avait vendu tout ce qu'il possédait et s'était mis à Luxeuil sous la discipline de saint Eustase. Il n'y était que depuis peu de temps, lorsqu'il demanda au saint abbé la permission d'aller annoncer aux infidèles la parole du salut. Eustase chercha en vain à lui persuader qu'il fallait avoir des vertus plus solides que les siennes pour remplir une mission dont Jérémie lui-même se trouvait indigne et incapable, Agrestinus ne voulut rien entendre et on le laissa partir. Il alla évangéliser les Bavarois, mais sans

[1] *Romarici mons*, mont de Romarik ; en allemand, *Romberg* ou *Romaricberg*.

[2] Jon., Vit. S. Eustas., c. 2 ; apud Bolland., 29 mart.

aucun résultat. « Pareil à un platane élevé, dit Jonas, ses paroles n'étaient que des feuilles agitées par le vent, et il ne portait point de fruits. » Il passa de là à Aquilée, alors séparée du Saint-Siége dans la question des Trois Chapitres. Il embrassa le schisme et écrivit à saint Attale, abbé de Bobio, pour le gagner à cette cause. Le saint homme trouva sa lettre ridicule et la remit à Jonas comme un document très curieux dont il pourrait se servir en écrivant ses ouvrages sur l'Ordre de saint Colomban. Agrestinus ne se découragea point et revint à Luxeuil dans l'intention de séduire saint Eustase lui-même. La prétention était tant soit peu exagérée. Le bon abbé eut pitié de lui, chercha à le ramener à la vérité par les paroles les plus affectueuses; mais voyant qu'il s'opiniâtrait, il le chassa de son monastère.

Agrestinus ne pouvant faire de prosélytes en faveur des Trois Chapitres, attaqua la règle de saint Colomban, et mit dans sa cause Abbelinus, évêque de Genève, qui était son parent. Celui-ci chercha à inspirer aux autres évêques les préventions qu'il avait reçues, et il réussit même jusqu'à un certain point, car plusieurs d'entre eux s'unirent pour indisposer le roi Hloter contre cette règle. Ils ne purent y parvenir. Hloter connaissait par lui-même et la sainteté de Colomban et la doctrine de ses disciples. Il prit hautement leur parti et convoqua à Mâcon un concile des évêques de Burgundie, pour examiner juridiquement les accusations élevées contre eux. Celui qui devait les soutenir était un certain Warnahar, ennemi particulier de saint Eustase; mais il mourut le jour que le concile devait se rassembler, et Agrestinus fut obligé de venir lui-même devant le concile soutenir ses accusations. Il eut peur, et tout ce qu'il put dire d'une voix tremblante et mal assurée, c'est que la règle de Colomban prescrivait certaines pratiques superflues, comme de faire le signe de la croix sur sa cuiller ou de demander la bénédiction en entrant et en sortant de sa cellule. Les évêques jugèrent ces accusations trop frivoles pour s'en occuper, et demandèrent à Agrestinus s'il avait autre chose à dire; il répondit que Colomban avait ajouté dans les messes beaucoup de prières et de collectes, que l'on devait exécrer comme des hérésies.

Eustase, entendant formuler un reproche d'hérésie contre son maître, contre lui et les siens, se leva et dit[1] en s'adressant aux évêques : « C'est à vous, qui êtes la gloire du sacerdoce, de décider

[1] Jon., Vit. S. Eustas., c. 2.

quels sont ceux qui jettent dans les Églises des semences de trouble, et attaquent la justice et la vérité; c'est à vous de juger si ce qu'on nous reproche est opposé aux Saintes-Écritures. — Nous voulons cependant, dirent les évêques, entendre de votre bouche les réponses que vous avez à faire à Agrestinus. » Alors Eustasius continua ainsi : « Je ne crois pas qu'il soit contraire à la religion de faire le signe de croix sur sa cuiller ou sur un vase quelconque, puisque ce signe met en fuite l'ennemi du salut. Je crois très bon qu'un moine demande la bénédiction en entrant ou en sortant, car le psalmiste a dit : *Que le Seigneur garde ton ame de tout mal ; qu'il te garde, soit que tu entres soit que tu sortes, aujourd'hui et toujours.* Je crois que la multiplication des prières dans les saints offices ne peut être qu'utile aux Églises ; car, plus on cherche le Seigneur, mieux on le trouve, et plus on prie, plus on obtient de grâces. Nous n'avons rien de plus important à faire que de prier ; car le Seigneur a dit : Veillez et priez afin que vous n'entriez point en tentation. »

Confondu par ces paroles, Agrestinus se rejeta sur d'autres reproches frivoles et insignifiants. Il trouvait fort mauvais, par exemple, que les disciples de saint Colomban eussent les cheveux coupés autrement que les autres [1]. Eustase ne crut pas digne de lui de descendre à d'aussi misérables questions, et il se contenta de dire à Agrestinus. « En présence de ces évêques, moi le disciple et le successeur de celui dont tu condamnes la discipline et les institutions, je te donne rendez-vous au tribunal de Dieu, avant la fin de cette année, pour y plaider avec Colomban lui-même, et y entendre la sentence du souverain juge. » Ces paroles pénétrèrent de frayeur les partisans d'Agrestinus, et ils le pressèrent de se reconcilier avec le saint abbé. Agrestinus y consentit enfin, et Eustase, qui était plein de douceur, lui donna le baiser de paix. Agrestinus n'avait pas été sincère dans sa soumission, et il se mit à parcourir les monastères pour s'y faire des partisans.

Il alla trouver saint Romarik et saint Amat qui étaient indisposés contre Eustase [2], parce qu'il leur avait reproché quelque négligence dans l'observation de la règle. Agrestinus réussit à leur faire rejeter

[1] Ils avaient sans doute une tonsure comme on en portait en Irlande, c'est-à-dire une demi-couronne seulement, tous les cheveux du devant de la tête étant rasés.

[2] Jon., Vit. S. Eustas., c. 3.

la règle de saint Colomban, et il se dirigea vers le monastère de sainte Fare, qu'il espérait aussi séduire. Mais la vierge de J.-C. lui dit courageusement : « Ennemi de la vérité et inventeur de mensonge, n'es-tu venu ici que pour souiller de ton venin impur le miel qui nous a toujours nourries, et changer en amertume notre douce nourriture? Je connais les vertus de ceux que tu calomnies, dont j'ai reçu la doctrine salutaire, dont les pieux enseignements ont conduit au ciel tant d'élus. Souviens-toi de cette parole d'Isaïe : Malheur à celui qui appelle le mal bien et le bien mal, et qui ne se hâte pas de quitter sa folie! » Ainsi repoussé par la servante de J.-C., Agrestinus revint trouver Amat et Romarik; tous les moines que dirigaient ces deux saints consentirent à abandonner leurs anciennes règles; mais la vengeance divine tomba sur eux, dit Jonas, et un très grand nombre périrent en peu de temps. Agrestinus lui-même fut tué d'un coup de hache par son serviteur, dont il avait, dit-on, violé l'épouse. Il mourut un mois avant la fin de l'année ou saint Eustase l'avait cité à comparaître au tribunal de Dieu.

Amat et Romarik ouvrirent enfin les yeux et implorèrent leur pardon de saint Eustase. Abbellinus de Genève et tous les autres évêques des Gaules se déclarèrent pour la règle de saint Colomban qu'ils avaient d'abord attaquée, et dès ce jour, beaucoup d'entre eux, dit Jonas [1], construisirent des monastères, suivant la règle de saint Colomban, et y réunirent un grand nombre de moines.

Eustase fut heureux de l'extension que prit son Ordre; son monastère de Luxeuil s'accrut tellement qu'il fut obligé de commencer à élever d'autres monastères que termina son successeur Waldebert.

[1] Jon., Vit. S. Eustas., c. 3.

III.

Résultat des efforts de saint Grégoire pour la réforme du clergé dans l'Église Gallo-Franke. — Le clergé au commencement du VII.e siècle. — Saint Licinius et l'école épiscopale d'Angers. — Saint Berthramn et les écoles du Maine. — Saint Ceran et l'école de Paris. — Saint Lupus de Sens. — Saint Lupus de Châlons-sur-Saône et son école épiscopale. — Autres écoles de Burgundie, celle de Gap. — Saint Protadius de Besançon et son école; saint Donat son successeur. — Écoles du diocèse de Poitiers. — École de Chartres, Leobinus (saint Lubin), Pappolus, Betharius. — Saint Betharius chef de l'école du palais de Hloter avant d'être évêque. — Tableau de l'école Palatine sous Hloter. — Les hommes illustres qu'elle a produits. — Saint Rusticus succède à saint Betharius dans la direction de l'école Palatine. — Desiderius frère de Rusticus; lettres que lui adresse au palais sa mère Herchen-Freda. — Sulpitius-le-Pieux succède au palais à Rusticus qui est fait évêque de Cahors. — Vie de Sulpitius; il guérit Hloter et devient évêque de Bourges après saint Austrégisile. — Influence de l'école du palais sur l'Église par les grands évêques qu'elle a produits. — Elle propage ainsi les idées de réforme de saint Grégoire. — Hloter, dans le même but, assemble un concile national à Paris. — Canons du V.e concile de Paris sur les élections épiscopales. — Autres décrets importants. — Ordonnance de Hloter pour confirmer les décrets de ce concile. — 1.er concile de Reims, canon sur les élections. — Dernières actions de Hloter. — Il donne à Dagobert son fils le royaume d'Austrasie. — Palais de Dagobert en Austrasie. — Le bienheureux Pépin de Landen. — Saint Arnulf. — Saint Faron. — Dagobert succède à son père et ne laisse à son frère Haribert que l'Aquitaine. — Meurtre de saint Rusticus de Cahors. — Nouvelle lettre d'Herchen-Freda à Desiderius. — Desiderius élu à la place de son frère. — Décret de Dagobert pour confirmer son élection. — Nouveaux empiétements de l'autorité royale sur les élections épiscopales. — Dagobert abandonne la voie de la justice. — Pépin est envoyé en Austrasie avec Hunibert de Cologne et le duc Adalgise, pour prendre soin de ce royaume avec le jeune roi Sighbert.

613—633.

Nous avons fait connaître saint Grégoire et saint Colomban, les deux réformateurs que suscita la Providence pour purifier l'Église Gallo-Franke des taches qui commençaient à ternir son éclat. Avant de suivre plus loin les résultats de la réforme de saint Colomban, nous devons exposer ceux de la réforme de saint Grégoire.

Outre les grands évêques de Burgundie, Syagrius d'Autun, Virgilius d'Arles, Ætherius de Lyon, Desiderius de Vienne, Aregius de Gap, auxquels s'adressa plus particulièrement saint Grégoire, l'Église Gallo-Franke possédait encore en Neustrie, en Austrasie et en Aquitaine [1] de grands et saints évêques, capables d'apprécier et de seconder les projets du pape. On doit placer à leur tête

[1] C'étaient les noms qu'on donnait alors aux quatre parties principales des Gaules. La Neustrie et l'Austrasie comprenaient les provinces au nord de la Loire et étaient particulièrement habitées par les Franks. L'Aquitaine n'était guère habitée que par les Gallo-Romains, excepté dans les contrées méridionales où les Goths s'étaient maintenus. La Burgundie était habitée par les Gallo-Romains et les Burgundes. Les rois franks avaient des comtes et des ducs dans les cités d'Aquitaine: ils en étaient rois; mais ils y avaient moins d'influence qu'en Neustrie et en Austrasie.

saint Licinius d'Angers [1] (Saint Lézin); il était parent des rois mérowingiens, et avait rempli au palais les charges les plus importantes. Ayant été fait comte d'Angers, il résolut, à la sollicitation de ses amis, de s'engager dans le mariage ; mais Dieu qui lui avait inspiré dès sa jeunesse beaucoup d'amour pour la continence, n'approuva pas son dessein, et frappa de la lèpre, la veille même de son mariage, celle qu'il devait épouser. Licinius vit dans cette accident une expression de la volonté divine ; il entra dans le clergé, comme il en avait depuis long-temps le désir. Il fut bientôt le modèle de tous les clercs qui se trouvèrent avec lui à l'école épiscopale d'Angers, et il les surpassa tous en piété, en mortification, en assiduité à lire et à méditer les Saintes-Écritures. Il devint très instruit, très éloquent; et les fidèles d'Angers, qui avaient goûté les douceurs de son administration pendant qu'il était leur comte, l'élurent évêque après la mort d'Audoenus. Licinius remplit parfaitement tous les devoirs de la charge pastorale, et donna à l'école épiscopale d'Angers un éclat qu'elle n'avait pas eu avant lui. Le plus célèbre de ses disciples fut Magbode (saint Mainbœuf), auteur de la Vie de saint Maurilius d'Angers [2], et qui devint son successeur. Saint Licinius composa plusieurs ouvrages qui sont perdus [3], et, comme tous les grands évêques du VII.e siècle, il seconda les progrès de l'institution monastique. Non content de créer ou de protéger les monastères de son diocèse, il voulut contribuer à la fondation de celui de la *Couture* [4], établi au Mans par le saint évêque Berthramn, et il lui donna à cet effet des terres et des vignobles [5].

Saint Berthramn, évêque du Mans, à l'exemple de ses prédécesseurs, et surtout de saint Innocent, protégea les moines qui avaient établi dans son diocèse des écoles florissantes. Le monastère, connu depuis sous le nom de Saint-Pavin, et qui avait été fondé par saint Domnole, un des plus illustres prédécesseurs de Berthramn, était

[1] Vit. S. Licin., apud Bolland., 13 feb., auct. coæv.

[2] Cet ouvrage fut falsifié au commencement du x.e siècle.

[3] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III, p. 430. — L'université d'Angers avait choisi S. Licinius pour son patron.

[4] *De culturâ Dei.* — Ce monastère fut ainsi nommé du *culte* qu'on y rendait à Dieu, ou parce qu'il était le *Champ de Dieu.*

[5] Testament. S. Berth., apud Mabill. Analect. — Ce testament de saint Berthramn passe pour une pièce authentique ; il y donne la plus grande partie de ses biens, qui étaient très considérables, à la basilique épiscopale et au monastère de la Couture, qu'il avait fondé.

devenu une école célèbre ; et c'est là sans doute que fut élevé saint Siviard, qui était très docte dans toutes les sciences utiles [1]. Siviard, devenu abbé d'Anisle, donna, par sa science, un nouveau lustre à l'école de saint Calais, dont il écrivit la vie. La sienne fut écrite par un de ses disciples, qui se montre, en cet ouvrage, très instruit de la doctrine de saint Augustin, ce qui prouve qu'on faisait à Anisle de bonnes études théologiques. Dans le courant du VII.e siècle, saint Serené vint d'Italie dans le diocèse du Mans, où il établit une nouvelle école qui eut de la réputation.

Berthramn encourageait par son exemple l'amour de l'étude. Son école épiscopale était une des plus célèbres, et il aimait la littérature ; il composa plusieurs pièces de poésie qu'appréciait beaucoup Fortunat [2] ; mais le saint évêque du Mans était surtout recommandable par ses vertus. Il avait succédé à Baudégisil, qui avait souillé pendant cinq ans le beau siége de saint Julien. Ce Baudégisil était un indigne évêque, plein d'avarice et de cruauté. Au lieu de protéger son peuple [3], il le dépouillait de ses biens ; secondé dans ses vices par son épouse, plus méchante encore que lui, il était toujours en querelle et en procès, ne passait aucun instant sans commettre des injustices, et frappait souvent lui-même ceux auxquels il avait affaire. Il mourut au moment où il faisait les apprêts d'un grand festin, pour fêter le sixième anniversaire de son épiscopat. Berthramn fut d'autant plus aimé des fidèles, que son prédécesseur avait été plus détesté. Il fut honoré de la confiance de Gunthramn, roi de Burgundie, et de Hloter II qui lui rendit les biens dont l'avait dépouillé Théodorik, pour le punir de la fidélité qu'il avait gardée à Hloter, son ennemi.

Berthramn était sorti de la célèbre école de saint Germain de Paris, dont il avait été archidiacre. Il continua au Mans les bonnes traditions de ce grand évêque, tandis qu'un de ses condisciples les conservait précieusement dans l'école de Paris. C'était saint Ceran qui nous est particulièrement connu par son zèle à rechercher les actes des martyrs. Les légendes et les vies des saints étaient le goût dominant de cette époque, qui fut le siècle des saints ; et les plus grands évêques comme les hommes les plus instruits cultivaient ce genre de littérature, recueillaient les pieuses traditions, ou mettaient en

[1] Vit. S. Siviard., apud Bolland., 1 mart.

[2] Fortunat., lib. 3, c. 21.

[3] Greg. Tur., Hist. lib. 8, c. 39 ; lib. 9, c. 18.

vers des ouvrages qui existaient déjà. Saint Aunahar avait précédé saint Ceran, et comme l'évêque d'Auxerre, l'évêque de Paris engageait les clercs les plus distingués à retracer les vertus des héros chrétiens qui étaient plus particulièrement honorés dans leurs églises [1]. Désirant avoir les actes des trois jumeaux et de saint Desiderius de Langres (saint Didier), il s'adressa à un clerc de cette Église, nommé Warnahar, qui recueillit les traditions qui s'y étaient conservées, et qui dédia son ouvrage à saint Ceran lui-même : « Vous ne cessez, lui dit-il dans son épitre dédicatoire [2], de marcher sur les traces des plus saints évêques, et vous les égalez en mérite par votre vie toute sacerdotale, et par le soin que vous apportez à ne point chercher d'autre gloire que celle de la religion. Déjà très instruit dans les saintes lettres, vous voulez mettre le comble à votre célébrité, en réunissant dans votre Église de Paris les actes des martyrs. Vous imitez en cela Eusèbe de Césarée. Je ne suis pas assez éloquent pour vous donner les louanges qui vous sont dues, et je me contente de vous prouver mon obéissance en vous envoyant, comme vous me l'avez demandé, les actes des trois jumeaux de Langres [3], et de saint Desiderius, évêque et martyr de la même cité [4]. »

L'école de Sens, sous la direction de saint Lupus (S. Leu), n'était pas moins florissante que celle de Paris sous celle de saint Ceran.

Lupus [5] était neveu d'Aunahar d'Auxerre et d'Austrenius d'Orléans. Ces deux saints évêques avaient soigneusement cultivé les heureuses dispositions qu'il avait reçues du ciel pour l'étude et

[1] Ces travaux étaient quelquefois très erronés, surtout quand ils étaient faits sur des saints très éloignés de l'époque. Cependant les légendes, faites par des hommes instruits, à la demande des évêques et sur les traditions des Églises, sont pleines de renseignements très intéressants pour l'histoire des Églises particulières. On conçoit que nous n'ayons pu nous appuyer sur elles dans une histoire générale, que nous composons seulement sur les documents contemporains des faits; mais nous sommes loin de mépriser pour cela les vraies légendes dont on connait l'origine, et qui ont été composées sur les traditions des Églises. Quelques erreurs de détail ne nous empêchent point de les regarder comme des monuments très précieux. Il en est cependant d'apocryphes qui ne méritent aucune espèce de considération.

[2] Apud Bolland., 17 jan., Act. SS. Tergem.

[3] *V.* Hist. de l'Église de France, t. I, Notes et éclaircissements, n.° 4.

[4] *Ibid.*, p. 48.

[5] Vit. S. Lupi, apud Bolland., 1 septemb.

la vertu. Élevé sur le siége métropolitain de Sens, par le suffrage unanime du clergé et du peuple, il se distingua particulièrement par sa patience et sa charité. Il montra aussi beaucoup de courage dans les circonstances difficiles qu'il eut à traverser.

Après la mort de Théodorik, roi de Burgundie, Lupus prit parti pour son fils Sighbert, et lorsque Hloter eut envoyé le duc Blidebolde pour prendre possession de Sens, Lupus courut à la basilique de Saint-Étienne, sonna la cloche [1] pour appeler les habitants et les exciter à repousser les troupes de ce duc. Cependant Sighbert, le seul des enfants de Théodorik qui ait essayé de se maintenir sur le trône de son père, ayant été tué, Sens avec toute la Burgundie tomba au pouvoir de Hloter, qui y envoya un seigneur nommé Farulf pour y commander en son nom. Cet officier trouva mauvais que l'évêque ne fût pas venu au-devant de lui avec des présents, et lorsqu'il fut entré dans la ville, il lui en fit des reproches: « Le devoir d'un évêque, lui répondit Lupus, est de gouverner le peuple, et d'apprendre aux grands de la terre les ordres de Dieu. Ainsi, c'est à eux de le venir trouver, et non à l'évêque d'aller au-devant d'eux. » Farulf, encore plus irrité, conçut le projet de perdre Lupus, et il fut secondé dans ses intrigues par Madegisil, abbé du monastère de Saint-Remi de Sens, qui voulait être évêque de cette cité.

Hloter, déjà prévenu contre Lupus, crut aisément leurs calomnies, et exila le saint à Ansène, village situé sur la rivière d'Eu [2]. Il y fut conduit par un Frank encore païen, nommé Londegisil, et il trouva dans son exil des temples où une assez grande quantité de Franks venaient encore adorer les idoles. Lupus se crut envoyé de Dieu pour travailler à leur conversion; il eut la consolation d'en éclairer plusieurs, entre autres le duc Londegisil.

Cependant les fidèles de Sens, indignés qu'on leur eût enlevé leur évêque, se jetèrent sur le monastère de Saint-Remi, tuèrent Madegisil, et députèrent l'archidiacre Ragnegisil à saint Winebaud, pour le prier d'aller demander au roi Hloter le rappel du saint évêque.

Winebaud était abbé du monastère de Saint-Lupus de Troyes. Il était intimement lié avec Lupus de Sens, et ses vertus et

[1] C'est au VII.e siècle que l'on commence à faire mention des cloches dans les monuments de notre histoire.

[2] Cette rivière donna son nom à la ville d'Eu; on l'appelle aujourd'hui la Bresle.

ses miracles lui avaient acquis une grande autorité. Il se chargea volontiers de l'honorable mission qui lui était confiée, et se rendit au palais de Hloter. Il détrompa aisément ce roi, qui l'envoya lui-même chercher Lupus au lieu de son exil. Winebaud amena son saint ami à Hloter, qui fut joyeux de le voir, mais affligé en même temps en remarquant la maigreur de son visage. Le saint évêque avait laissé croître sa barbe et ses cheveux pendant son bannissement. Malgré cet extérieur négligé, le roi vit reluire sur son visage des traits éclatants de sainteté; il se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et après lui avoir fait faire les cheveux et la barbe, l'admit à sa table, et le renvoya à son Église avec de grands présents. Lupus y fut reçu en triomphe et aux acclamations du peuple, qui sortit de la ville à sa rencontre, en chantant des hymnes pour remercier Dieu de son retour.

L'Église Gallo-Franke possédait à-peu-près dans le même temps un autre évêque célèbre, du nom de Lupus, qui gouvernait l'Église de Châlons-sur-Saône. Il dirigeait lui-même son école épiscopale [1], et il avait grand soin d'y faire fleurir les sciences divines. A l'exemple de saint Césaire d'Arles, il faisait souvent à ses clercs des questions sur la sainte Écriture, afin de leur en donner une plus grande intelligence. Dans la même province de Burgundie, les écoles de Vienne, d'Auxerre, d'Autun, de Gap conservaient leur réputation; celle de Gap surtout, où accouraient des élèves d'Italie et des diverses provinces des Gaules. On y élevait les enfants dès leur plus tendre jeunesse, et lorsqu'ils étaient plus avancés, ils partageaient leur temps entre la psalmodie, la méditation de la loi de Dieu et les études les plus sérieuses. C'était saint Aregius qui avait le plus fortement contribué à donner cet éclat à l'école de Gap [2]. A Besançon, saint Protadius [3], le fléau des simoniaques, trouvait, au milieu des travaux du saint ministère, le moyen de composer un ouvrage sur les rits ecclésiastiques, dans lequel il réglait toutes les cérémonies des offices de l'Église. Saint Donat, son successeur, élevé au célèbre monastère de Luxeuil, encouragea fortement les études et composa pour les religieuses une règle qu'il avait tirée de celles de saint Benoît et de saint Colomban [4].

[1] Hist. litt. de France par les Bénédictins, t. III, p. 433.

[2] Bolland., 1 maii.

[3] Vit. S. Protad., apud Bolland., 10 febr.

[4] Vit. S. Donat., apud Bolland., 7 aug.

Parmi les écoles ecclésiastiques les plus célèbres dans la première moitié du VII.e siècle, il faut placer celle de Poitiers, où l'exemple de Fortunat développa le goût de la littérature. Outre l'école épiscopale, le diocèse de Poitiers avait plusieurs écoles monastiques, entre autres, celle de saint Hilaire et celle de Ligugé, dont la bibliothèque possédait presque tous les Pères grecs et latins [1].

L'école de Chartres, dirigée au VI.e siècle par le prêtre Chérémir, et illustrée par saint Laumer, continua depuis à jouir d'une très grande réputation. Saint Lubin, qui avait succédé à saint Ætherius sur le siége de Chartres, lui avait donné un nouveau lustre. Il avait été initié dès sa jeunesse aux sciences ecclésiastiques dans lesquelles il s'était rendu fort habile [2]; et il avait encore accru ses connaissances pendant son séjour aux monastères de l'Ile-Barbe et de Saint-Avit. Établi par Ætherius, abbé du monastère de Brou : il avait fait, avec saint Aubin, évêque d'Angers, le voyage d'Arles, et avait visité les écoles monastiques les plus célèbres qu'il avait rencontrées sur sa route. Aussi, lorsqu'il fut évêque de Chartres, se distingua-t-il autant par son amour de l'étude que par ses vertus. Saint Calétric et saint Pappolus, ses successeurs, marchèrent sur ses traces, et l'école épiscopale de Chartres était devenue si célèbre sous ce dernier évêque, que saint Leutfroi, après avoir étudié à l'école monastique de Saint-Taurin d'Evreux, vint s'y perfectionner dans les hautes sciences qu'on y enseignait avec éclat [3].

Ce fut vers le même temps qu'y vint d'Italie un jeune Romain nommé Betharius. Pappolus, qui conçut pour lui une affection vraiment paternelle, l'éleva à la cléricature, et, sous sa direction, Betharius fit de si grands progrès dans les sciences, qu'on l'appelait ordinairement le docteur des divines lettres et le maître de toute la cité [4].

Effrayé des honneurs que lui attirait sa science, Betharius sollicita de Pappolus la permission de s'ensevelir dans la solitude, et après l'avoir obtenue, il se retira dans une forêt peu éloignée de Blois, et s'y bâtit une cellule sur les bords de la Cisse. C'est là que Hloter le vint chercher pour le faire son archi-chapelain. En cette qualité, Betharius dut prendre soin des reliques dont les rois franks avaient

[1] Hist. litt., t. III, p. 429.

[2] Vit. S. Leob., apud Bolland., 14 mart.

[3] Vit. S. Leufred., apud Bolland., 21 jun.

[4] Vit. S. Bethar., apud Bolland., 2 aug. — Ce saint est appelé vulgairement saint Bohair.

coutume de se faire accompagner, et que l'on conservait dans leur chapelle [1]. Il eut en même temps la direction de l'école du palais. Il y fit fleurir les saintes études, cultivant les cœurs en même temps que les esprits, et dirigeant avec une tendresse toute maternelle les fils des leudes *recommandés* au roi.

Betharius compta parmi ses disciples la plupart des grands hommes qui firent plus tard la gloire de l'Église. On voyait à son école trois jeunes frères gallo-romains, Rusticus, Syagrius et Desiderius [2], fils de Salvius et de la pieuse Herchen-Freda; à côté d'eux brillaient deux autres frères, Nivard et Gumbert [3]; Paul [4], l'ami intime de Desiderius; Romain [5], qui fut plus tard chancelier de Hloter; Gaugérik [6], qui fut le distributeur de ses aumônes; Landerik [7], frère de Gundeland, maire du palais.

[1] Les rois franks faisaient toujours porter devant eux dans les combats, par des clercs attachés au palais, une châsse dans laquelle étaient renfermées des reliques de saints. La principale de ces reliques était un vêtement de saint Martin, appelé *cappa* ou *cappella*, petite cappe. Sulpice Sévère (Dial. 2.) raconte que saint Martin allant un jour à l'église, un pauvre à demi-nu lui demanda des vêtements. Le saint ordonna à son archidiacre d'en aller acheter et de les lui donner; mais l'archidiacre n'en fit rien, et le pauvre vint s'en plaindre à saint Martin, dans le sacrarium de l'église où il s'était revêtu de ses ornements pour célébrer l'office. Sans hésiter, le saint quitta sa tunique, la donna au pauvre et fit appeler son archidiacre, auquel il ordonna d'aller sans retard acheter le vêtement qu'il avait promis au mendiant. L'archidiacre, qui ne s'était pas aperçu que saint Martin avait donné sa propre tunique, courut à la première boutique, acheta une cappe du moindre prix, très courte, couverte de longs poils, et la jeta en colère devant le saint, qui la ramassa tranquillement et s'en revêtit comme il put. Ce pauvre vêtement fut depuis vénéré sous le nom de cape ou cappelle de saint Martin. Les rois franks mérowingiens, qui avaient beaucoup de dévotion pour le saint évêque de Tours, conservèrent précieusement cette relique dans l'oratoire de leur palais, qui prit de là le nom de cappelle ou chapelle, nom qui passa à tous les oratoires particuliers. De là aussi on donna le nom de chapelain aux clercs chargés du ministère de l'oratoire ou chapelle, et le nom d'archi-chapelain au chef de ces clercs chargés de desservir la chapelle mérowingienne. L'archi-chapelain avait aussi le titre d'abbé; il était en effet l'abbé de ces clercs, qui vivaient ensemble comme dans un monastère. L'abbé, outre la direction de ses clercs, avait aussi celle de tous les enfants *recommandés* au roi et qui étaient à l'école du palais.

[2] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. I, p. 699.

[3] Vit. S. Nivard., apud Bolland., 1 septemb. — Flodoard., Hist. Eccl. Rem.

[4] Vit. S. Paul. Virdun., apud Bolland., 8 febr.

[5] *V.* Lecointe, Annal. — Martène et Durand, Thesaur. nov. anecdot., t. III.

[6] Vulgairement saint Géry. — Vit. S. Gauger., apud Bolland., 11 aug.

[7] Vit. S. Lander., apud Bolland., 10 jun.

Lorsque Hloter eut réuni sous son autorité tous les royaumes des Franks, son palais s'enrichit de nobles Austrasiens distingués par leurs vertus. Tels étaient Arnulf[1], depuis évêque de Metz et qui recommanda au roi ses deux fils Hlodulf[2] et Anségise; Hunibert[3], qui devint évêque de Cologne; Modoald[4] de Trèves, Rémakle[5] de Maëstricht, et ce Pépin de Landen[6], le premier des leudes d'Austrasie, dont la femme Itta et les deux filles Begga et Gertrude furent mises, comme lui, au nombre des saints.

C'est alors aussi qu'entrèrent au palais de Neustrie Burgándo Faron, béni autrefois par saint Colomban[7]; Adon et Audoen[8], qui avaient eu la même faveur; Eligius ou Eloi, qui n'avait avec Audoen qu'un cœur et qu'une ame; Sigirran[9], Wandrégisil[10], de la famille de Pépin; Adalgise de celle de Mérowig, et enfin Léodgar[11], qui tiendra bientôt une large place dans cette histoire.

A la vue de ce palais de Hloter, si riche de saints et d'hommes illustres, un vieux légendaire[12] s'écrie tout émerveillé : « Que j'aime à contempler ces temps si beaux et si purs où des hommes justes et remplis de la crainte de Dieu régnaient avec les rois et faisaient régner avec eux la justice, la foi, la vérité, la modestie! Oh! comme il était auguste et saint, ce palais qui fournissait à l'Église de si grands évêques! Imitateurs de Pierre, vrais ministres de J.-C. et non mercenaires, ils ne recherchaient point le palais des rois, c'étaient les rois qui les recherchaient; ils ne couraient pas après les honneurs, au contraire, ils les fuyaient. Hommes saints et amis de Dieu, leur foi était la force de l'Église, leur doctrine sa lumière, leur humilité sa grandeur, leur charité son appui, leurs vertus sa beauté. »

[1] Vit. S. Arnulf., apud Bolland., 18 jul. — Vulgairement saint Arnoux.
[2] Vit. S. Clodulf., apud Bolland., 8 jun. — Vulgairement saint Cloud.
[3] Lecointe, Annal. — Fredeg. — Vit. B. Pippin.
[4] Vit. S. Modoald., apud Bolland., 12 maii.
[5] Vit. S. Rem., apud Bolland., 3 septemb.
[6] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr.
[7] Vit. S. Colomb.
[8] Vit. S. Audoen., apud Bolland., 24 aug. — Vulgairement saint Ouen; on l'appelait aussi Dadon.
[9] Hagiog., 4 décemb. — Vulgairement saint Ciran.
[10] Vit. S. Wandreg., apud Bolland., 22 jul. — Vulgairement saint Vandrille.
[11] Vit. S. Leodeg., apud Bolland., 2 octob. — Vulgairement saint Léger.
[12] Vit. S. Modoald., apud Bolland., 12 maii.

Betharius n'était plus au palais, lorsqu'y arriva cette brillante colonie d'Austrasiens. Les fidèles de Chartres ne l'avaient point oublié et l'avaient réclamé pour évêque après la mort de Pappolus. Il eut pour successeur dans la direction de l'école Palatine, Rusticus, l'aîné des fils d'Herchen-Freda. Cette pieuse mère eut alors avec ses enfants des rapports plus fréquents et plus faciles ; elle en profita pour donner de sages avis à son plus jeune fils Desiderius. Rien de touchant comme les lettres qu'elle lui écrivit. Ce sont de précieux renseignements sur la discipline intérieure de l'école vraiment chétienne du palais de Hloter. A ce titre, nous devons les faire connaître[1] :

« A son très doux et très aimé fils Desiderius, Herchen-Freda :

» Je rends grâces au Dieu tout-puissant qui m'a accordé la possibilité d'écrire à ta tendresse. Je te salue donc et de tout cœur ; je prie la divine miséricorde de m'accorder la joie de te voir toujours vivre saintement. Pour cela, très doux fils, je te recommande d'avoir toujours Dieu en pensée, qu'il soit toujours présent à ton esprit, aime-le de tout ton cœur et crains toute action qui pourrait l'offenser. Sois fidèle au roi, aime tes compagnons, ne fais jamais rien de mal, afin qu'on n'ait point occasion de parler mal de toi. Que tous au contraire, en voyant ta sagesse, se sentent portés à glorifier le Seigneur. Mon fils ! n'oublie point ce que j'ai promis pour toi au Seigneur et marche toujours avec crainte de l'offenser. Je te salue, très doux fils, avec toute la tendresse dont mon cœur est rempli. »

On ne pourrait pas donner des conseils d'une plus haute perfection aux élèves de l'école monastique la plus fervente.

La seconde lettre d'Herchen-Freda n'est pas moins belle.

« A son très doux et très désiré fils Desiderius, Herchen-Freda :

» Je rends au Dieu tout-puissant d'immenses grâces de m'avoir donné l'occasion de t'écrire. J'en profite pour te faire connaître ce que je désire te voir accomplir au nom de Dieu, et ce que je demande tous les jours pour toi au Seigneur dans mes prières. Je t'en prie, seconde mes efforts et mes prières, travaille sans cesse à perfectionner ton ame, à conserver la charité et surtout la chasteté ; sois toujours prudent dans tes paroles et dans tes œuvres, et si tu commets quelque péché, hâte-toi de t'en purifier. Lis souvent la première lettre que je t'ai adressée, retiens-la, grave-la dans ton cœur, afin que je te voie accomplir, mon très doux fils Desiderius, ce que

[1] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. I, p. 702.

j'ai promis pour toi au Seigneur; qu'il daigne t'accorder cette grâce, le Seigneur tout-puissant, qui est béni par-dessus tout. Dis-moi dans ta réponse tout ce qui t'est nécessaire au palais, et j'aurai soin de te l'envoyer sans retard. Écris-moi toi-même bientôt, pour me donner de tes nouvelles. Que le Seigneur te conserve en bonne santé et te fasse un jour héritier de son royaume. »

Le frère de Desiderius ne fut pas long-temps abbé du palais. Il fut élu évêque de Cahors, et Sulpitius le remplaça. Sulpitius [1], dès sa plus tendre enfance, avait été prévenu des grâces du Seigneur. Il aimait la lecture des livres divins, et en même temps qu'il fortifiait son esprit par les enseignements de la foi, il nourrissait son cœur des sentiments pieux que développaient en lui une prière habituelle et les rudes exercices de la pénitence; son bonheur était de passer les nuits dans un oratoire solitaire, revêtu du cilice des pénitents. C'étaient là ses premiers essais et comme les jeux de son enfance. Déjà il méritait le beau surnom de *Pieux* par lequel on le distingue de tous ceux qui portent le même nom que lui dans l'histoire.

Sulpitius entra de bonne heure à l'école épiscopale de Bourges, sa patrie. Le grand évêque Austrégisil l'aima comme son fils, l'éleva successivement aux Ordres ecclésiastiques et le fit enfin son archidiacre; il exerçait cette charge importante, lorsque Hloter le demanda à saint Austrégisil pour lui confier la direction des clercs de sa chapelle et de l'école du palais. Sulpitius, au milieu des honneurs, resta humble et pieux comme dans la maison de l'église de Bourges, et tous ses enfants adoptifs, comme les dignitaires du palais, conçurent pour lui tant de vénération, qu'ils n'hésitèrent pas à lui demander un miracle dans une maladie grave dont le roi fut atteint.

Pour leur obéir, Sulpitius se mit humblement en prières et se condamna au jeûne le plus rigoureux. Cinq jours se passèrent ainsi, et la maladie semblait s'aggraver; les officiers du palais conjurèrent alors Sulpitius de prendre quelque nourriture, mais il répondit: « Je ne mangerai pas que je n'aie obtenu de J.-C. mon maître la santé du roi. » Cependant Hloter était sur le point de mourir et Sulpitius espérait encore. « Je ne mangerai que le septième jour, disait-il, et ce sera avec le roi. » Le septième jour arriva, et le roi, subitement guéri, ordonna un joyeux banquet où il fêta sa guérison, comme l'avait prédit Sulpitius.

[1] Vit. S. Sulpit. Pii, apud Bolland., 17 jan.

Après avoir gouverné plusieurs années l'école du palais, Sulpitius succéda sur le siége de Bourges à saint Austrégisil dont il retraça les vertus.

La plus grande partie des élèves du palais, formés à la perfection par Betharius, Rusticus et Sulpitius, devinrent d'illustres évêques. Toutes les cités désiraient les avoir pour pasteurs. Elles ne pouvaient en effet en choisir de plus propres à les protéger et à les guider au chemin du ciel. C'est de là que sortirent les deux frères Rusticus et Desiderius de Cahors, Nivard de Reims, Paul de Verdun, Romain de Rouen, Gougerik de Cambrai, Landerik de Paris, Hlodulf de Metz, Audoen de Rouen, Faron de Meaux, Léodgar d'Autun et bien d'autres. L'école du palais exerça ainsi une influence salutaire sur toute l'Église Gallo-Franke, et en formant de saints évêques, elle seconda les projets de réforme de saint Grégoire.

Hloter, aussitôt qu'il fut seul roi des Franks, résolut d'assembler un concile national comme l'avait désiré ce grand pape. Il le convoqua à Paris pour la mi-octobre de l'année 615. Les évêques s'y trouvèrent au nombre de soixante-dix-neuf, et commencèrent par traiter la grande question des élections qui était le point important d'où dépendait la vie où la mort du clergé, comme l'avait fait remarquer saint Grégoire. Ils firent sur ce sujet les deux canons suivants [1] :

1.° Tous doivent avoir soin, à l'avenir, d'observer les anciens canons sur les élections; ainsi, à la mort d'un évêque, celui-là devra être ordonné, qui aura obtenu gratuitement le suffrage du métropolitain à qui appartient le droit de faire l'ordination, ainsi que le suffrage des évêques comprovinciaux, du clergé et du peuple de la cité; si quelqu'un a été élevé à l'épiscopat par l'autorité et n'a pas été élu par le métropolitain, le clergé et les citoyens, son ordination sera nulle suivant la décision des Pères. 2.° Aucun évêque ne pourra, de son vivant, choisir son successeur, et il ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, ordonner et mettre quelqu'un à sa place, à moins qu'il ne soit évident qu'il ne puisse plus régir son Église ni son clergé.

Les douze autres canons du concile sont de même très importants et nous croyons utile de les faire connaître. 3.° Il est défendu aux clercs d'avoir recours aux rois ou aux hommes puissants pour en ob-

[1] Concil. Paris., apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 470.

tenir protection contre les évêques. 4.° Aucun juge laïque ne pourra condamner même le plus simple clerc sans l'agrément de l'évêque. 5.° Les affranchis seront sous la protection de l'évêque qui prendra, au besoin, leur défense. 6.° Il est défendu de soustraire quelque chose des legs faits pour l'entretien de l'Église. 7.° Personne ne pourra, après la mort d'un évêque, d'un prêtre, d'un diacre ou d'un simple clerc, se mettre en possession des biens qui leur appartiendront en propre, ou des biens de l'Église. L'archidiacre veillera sur ces biens jusqu'à ce qu'on ait ouvert le testament, et que l'héritage soit partagé légalement. 8.° Les évêques ou archidiacres ne pourront s'emparer des biens que les abbés ou les prêtres laisseront aux Églises particulières ; ces biens appartenant aux Églises auxquelles ils les ont légués. 9.° Il est défendu d'usurper ou de retenir, sous quelque prétexte que ce soit, les biens d'un évêque ou d'une Église. 10.° Il est de même défendu de casser les testaments que les évêques, les clercs ou les personnes pieuses feraient en faveur de l'Église, quand bien même il leur manquerait quelque formalité requise par la loi.

Tous ces canons relatifs aux biens ecclésiastiques nous font très bien connaître les abus qui régnaient sur ce point. Le clergé avait besoin de plus de richesses au VII.° siècle que dans les siècles précédents, puisqu'il était plus nombreux : mais ses richesses s'accrurent d'une manière disproportionnée avec ses besoins, et devinrent la source de bien des maux.

Dans le onzième canon, les évêques décident que toutes les contestations qui s'élèveront entre les évêques seront jugées par le métropolitain, et non par le juge laïque. Dans le quinzième, ils décrètent que les Juifs ne pourront exercer aucune charge, soit civile, soit militaire, à moins qu'ils ne se fassent baptiser.

Ce dernier canon avait une portée toute civile. Il faut se rappeler que ce concile, comme tous les autres de l'époque mérowingienne, était une assemblée aussi politique que religieuse. Hloter y assista avec les principaux de ses leudes, et y rédigea l'ordonnance par laquelle il en confirma les réglements.

Il la commence ainsi [1] : « Il n'est pas douteux que le moyen d'augmenter toujours de plus en plus le bonheur de notre royaume, est d'apporter tous nos soins à faire observer exactement ce qui a été sagement défini et décrété, et à corriger par la teneur de cet édit,

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 474.

avec l'aide de J.-C., tout ce qui avait été auparavant fait ou ordonné de contraire au bien. C'est pourquoi nous ordonnons d'observer les canons, même les plus anciens, et dans toutes leurs prescriptions. Ainsi, à la mort d'un évêque, son successeur devra être élu par le peuple, ordonné par le métropolitain et les comprovinciaux; mais on ne pourra procéder à l'ordination qu'après que le roi aura donné son autorisation. Si l'élu est du palais, son mérite et sa science seront des raisons suffisantes pour qu'il soit ordonné sur-le-champ. »

On peut remarquer que Hloter, tout en cherchant à rendre aux élections épiscopales toute leur valeur, se réserve cependant de donner, pour l'ordination, l'autorisation qu'avait accordée, comme un droit, aux rois franks, le cinquième concile d'Orléans. C'était comme une garantie qu'il voulait avoir. Les évêques, en effet, étaient si puissants dans la cité et dans l'État, que le roi devait tenir à ne point voir élever à l'épiscopat des hommes dont il pouvait se défier. Les officiers du palais, recommandables par leurs vertus et leur mérite, pouvaient être ordonnés sans l'autorisation du roi, s'ils étaient du reste légitimement élus, parce que ces officiers, élevés au palais dès leur enfance, pour la plupart, avaient pour le roi une fidélité à toute épreuve; ils étaient, comme on disait alors, ses *fidèles*, et lui étaient entièrement dévoués.

Dans le reste de son ordonnance, Hloter fait plusieurs défenses afin de réprimer quelques abus contraires aux décrets du concile. Il confirme les canons qui interdisent aux clercs d'avoir recours au juge laïque, et à l'évêque de se donner un successeur pendant sa vie. Il ordonne que le tribunal soit mixte, si un clerc a des discussions avec un laïque; il défend de juger un affranchi sans l'évêque qui est institué son défenseur.

Il termine cet édit par ces paroles : « Quiconque osera transgresser cette ordonnance que nous avons délibérée en concile avec les évêques, les seigneurs et nos fidèles, subira une sentence capitale, afin que d'autres ne soient pas tentés de l'imiter. Nous avons signé cet édit de notre main, afin qu'il soit valable à perpétuité. »

Il se tint encore, sous le règne de Hloter, un concile où se trouvèrent quarante-un évêques. Il avait été convoqué à Reims et on y fit vingt-cinq décrets relatifs, pour la plupart, aux biens ecclésiastiques, et tirés des conciles précédents [1].

Dans le troisième canon, les Pères du concile de Reims décrètent

[1] Apud Sirm., *op. cit.*, p. 479.

que l'on observera religieusement les réglements du concile de Paris, qu'ils appellent général, parce que tous les évêques des Gaules y avaient été convoqués.

Le vingt-cinquième canon complète ceux du concile de Paris sur les élections ; il est ainsi conçu : « A la mort d'un évêque, on ne lui donnera qu'un habitant du pays pour successeur et l'élection se fera par tout le peuple et devra être agréée par les comprovinciaux. Celui qui sera promu à l'épiscopat par une autre voie, sera déposé d'un siége qu'il aura plutôt usurpé que reçu, et nous décidons que ceux qui l'auront ordonné soient suspendus pendant trois ans des fonctions de leur ministère [1]. »

Trois ans avant le concile de Reims (622), c'est-à-dire la trente-neuvième année de son règne, Hloter, dit Frédégaire [2], associa à son royaume son fils Dagobert et l'établit roi sur les Austrasiens. Il lui donna pour maire du palais, Pépin, surnommé de Landen, homme plein d'intégrité et de sagesse. Le biographe du bienheureux Pépin nous fait ainsi le tableau de son administration [3] : « Dans la dignité de maire du palais, peu différente de la suprême grandeur des rois, il administrait tout avec sagesse et il excellait en courage dans la guerre, comme en justice pendant la paix. Fidèle au roi, il était en même temps d'une inflexible équité envers le peuple. D'un esprit ferme et judicieux, il ne prenait pas sur les droits du roi en faveur du peuple, mais aussi il n'étouffait point la justice due au peuple en faveur du roi. Il mettait le Seigneur, roi souverain, bien au-dessus des rois de la terre ; il savait qu'il défend d'adorer servilement la face des puissants et d'avoir égard, dans les jugements, à la richesse ou à la pauvreté. Il rendait ainsi au peuple ce qui était au peuple, et rendait à César ce qui était à César. Il s'étudiait à toujours conformer ses arrêts aux règles de la divine justice, chose attestée par le témoignage de tout le peuple et par le soin qu'il prit d'associer à tous ses conseils et à toutes les affaires le bienheureux

[1] Sonnace était évêque métropolitain de Reims à l'époque de ce concile. On lui attribue des statuts synodaux dans lesquels on recommande aux fidèles de s'instruire des mystères de la foi ; aux pasteurs, d'administrer les sacrements gratuitement. On y ordonne aux fidèles d'assister à la messe les dimanches et les fêtes, et on y fait la nomenclature des fêtes d'obligation, parmi lesquelles on met la fête de la Nativité de la Sainte Vierge. (Labb., Concil., t. v, p. 1693.) Ces statuts synodaux sont certainement postérieurs au VII.e siècle.

[2] Fredeg., Chron., c. 47.

[3] Vit. B. Bippin., apud Bolland., 21 febr.

Arnulf, évêque de Metz, distingué par sa crainte et son amour pour Dieu. S'il arrivait que, par ignorance, Pépin fût moins en état de juger des choses, celui-ci, fidèle interprète de la divine volonté, les lui faisait connaître avec exactitude. Arnulf était en effet bien capable d'expliquer le sens des Saintes-Écritures, et de plus, avant d'être évêque, il avait exercé sans reproche les fonctions de maire du palais. »

Arnulf, plus connu sous le nom de saint Arnoulx, fut sans contredit un des plus grands hommes du VII.e siècle. Dieu sembla prendre à tâche de le faire passer dans toutes les conditions de la vie, pour lui donner occasion de faire briller les précieux talents et les solides vertus dont il l'avait orné. Il fut tour-à-tour brave guerrier, magistrat équitable, ministre habile, grand évêque, humble solitaire. Issu d'une des plus nobles familles frankes, il fut, dans sa jeunesse, recommandé au roi Théodebert, fils de Hildebert II, et il fut élevé à l'école du palais d'Austrasie où il se lia d'amitié avec saint Romarik, que nous avons vu se faire moine à Luxeuil et fonder le monastère de Remiremont.

Après la mort de Théodebert d'Austrasie et de Théodorik de Burgundie, Arnulf passa au palais de Hloter qui eut en lui beaucoup de confiance, et il suivit Dagobert en Austrasie avec Pépin de Landen, lorsque Hloter eut donné ce royaume à son fils. Arnulf était engagé dans le mariage et avait eu de sa femme Doda deux enfants, Hlodulf, connu sous le nom de saint Clou de Metz, et Anségise; mais au milieu des soins que réclamaient de lui sa famille et les affaires dont il était chargé, il soupirait sans cesse après la solitude où il lui semblait qu'il ferait plus facilement son salut. Il nourrissait le projet de se retirer à Lérins. Lorsqu'il fut élu évêque de Metz, il fut obligé d'accepter cet honneur qui n'était à ses yeux qu'un fardeau redoutable, et il ne put renoncer en même temps aux charges qu'il exerçait au palais. Cependant, à force de sollicitations, il obtint la permission de suivre son attrait pour la solitude. Son épouse Doda s'était retirée dans un monastère de Trèves aussitôt qu'il avait été élu évêque, ses deux fils étaient à la pieuse école du palais de Neustrie, rien ne l'attachait donc plus au monde. Romarik, ayant appris la résolution de son ami, courut à Metz pour l'en féliciter et lui indiquer une solitude proche de son monastère. Arnulf s'y retira après avoir fait élire saint Goérik évêque à sa place, et il y passa le reste de sa vie.

Dagobert avait encore à son palais d'Austrasie un autre saint il-

lustre, Burgundo Faron[1], son référendaire. Faron avait été béni autrefois par saint Colomban, avec son frère aîné Khanoald qui devint évêque de Laon, et avec sa sœur Burgundo Fara, connue sous le nom de sainte Fare. Nous avons vu comment sainte Fare avait établi son monastère de religieuses, suivant la règle de saint Colomban, et comment elle avait repoussé les suggestions d'Agrestinus. Saint Faron partagea le zèle de sa sœur pour l'Ordre du saint abbé de Luxeuil, et lorsqu'il fut élu évêque de Meaux, il établit dans cette ville le monastère de Sainte-Croix, qu'il destinait à servir d'asile aux Irlandais qui venaient alors en grand nombre dans les Gaules, à l'imitation de saint Colomban. Il y reçut en particulier saint Fiacre, auquel il donna ensuite un endroit nommé Breuil, où ce saint homme vécut solitaire. La sœur de saint Fiacre, nommée Syre, se sanctifia au monastère de sainte Fare, ainsi que les saintes Edelburge, Ercongothe et Setfride, qui y étaient venues d'Angleterre où d'Irlande.

Guidé par les conseils de saint Faron, de saint Arnulf et du bienheureux Pépin, Dagobert eut beaucoup d'amour pour la justice, au commencement de son règne.

Après la mort de son père (628), il fut reconnu roi d'Austrasie, de Neustrie et de Burgundie, et il ne laissa à son frère Haribert que l'Aquitaine. Faron fut alors remplacé par Audoen ou saint Ouen, dans la charge de référendaire, et Pépin, qui continua à être maire du palais, en Neustrie, s'associa, après la retraite d'Arnulf, dans l'administration des affaires, saint Hunibert, évêque de Cologne[2].

Pendant plusieurs années après la mort de son père, Dagobert continua à suivre leur direction, et on reconnut en lui le bon roi qui s'était fait chérir en Austrasie. Étant allé en Burgundie, son arrivée frappa d'épouvante les évêques, les grands et tous les leudes qui n'étaient pas sans reproches; mais en retour, il donna aux pauvres une grande joie en leur rendant justice. Aucun présent ne pouvait le faire dévier de la voie de l'équité; il ne faisait point acception des personnes, et il travaillait avec tant de zèle à rendre la justice dans tout son royaume, qu'il se donnait à peine le temps de prendre sa nourriture et son repos.

Dagobert ne régnait que depuis un an sur tous les royaumes des

[1] Vit. S. Faronis, apud Hagiog., ad diem 28 octob.

[2] Vit. B. Pippin. — Gest. Dagobert., apud D. Bouquet. — Fredeg., Chron., c. 58.

Franks, lorsque saint Rusticus, évêque de Cahors et ancien abbé de la chapelle du palais, fut tué par quelques misérables, on ne sait pour quelle cause. Ce meurtre fut un coup terrible pour le cœur de la pieuse Herchen-Freda qui avait perdu déjà depuis peu de temps son mari et son fils Syagrius. Elle épancha en ces termes sa douleur dans le cœur de son cher Desiderius, qui était alors trésorier du palais [1].

« A mon fils à jamais désirable, à mon très doux Desiderius, Herchen-Freda, malheureuse mère :

» Tu as sans doute appris déjà comment ton bien-aimé frère, le seigneur Rusticus, a été tué par de perfides habitants de sa cité. C'est pourquoi, très cher fils, puisque ton père est mort, puisque ton frère Syagrius n'est plus, c'est à toi à prendre en main cette cause et à faire punir les coupables. Pour moi, mère infortunée, que deviendrais-je si je venais à te perdre comme tes frères! Ah! très cher gage d'amour! conserve-toi pour moi, veille à ne pas suivre au tombeau les frères dont tu es aujourd'hui privé. Évite surtout la voie large et spacieuse qui te conduirait à la perdition et marche toujours dans le sentier de Dieu. Je crois que mon immense douleur me fera mourir, prie donc pour moi, mon fils, afin qu'à son départ de ce monde, mon ame soit bien accueillie par celui pour l'amour duquel je soupire nuit et jour. »

Les fidèles de Cahors, désolés du meurtre de leur bon évêque Rusticus, ne crurent pas devoir lui donner d'autre successeur que son frère Desiderius : Dagobert confirma, par ce décret, leur acte d'élection [2] :

« Aux évêques, aux ducs, à tout le peuple des Gaules, Dagobert, roi des Franks :

» Nous devons veiller à ce que nos choix soient agréables à Dieu et aux hommes, et puisque le Seigneur nous a confié le gouvernement des royaumes, nous ne devons donner les dignités qu'à ceux qui sont recommandables par la sagesse de leur conduite, leur moralité et leur noblesse. C'est pourquoi, ayant reconnu que Desiderius, notre trésorier, s'est distingué par sa piété dès sa jeunesse, qu'il s'est conduit dans le monde comme un vrai soldat de J.-C., que la bonne odeur de ses angéliques vertus et de sa vie vraiment digne

[1] Vit. S. Desiderii, apud Labb., Biblioth., t. I.

[2] *Ibid.*

d'un prêtre, s'est répandue jusque dans les provinces les plus éloignées, nous l'accordons pour évêque aux suffrages des citoyens et des abbés de Cahors.

» Nous croyons suivre en cela le choix et la volonté de Dieu, car ce n'est qu'avec peine que nous nous privons d'un homme qui nous est si nécessaire ; mais quoiqu'il nous en puisse coûter, nous devons procurer aux Églises des pasteurs capables de conduire, selon Dieu, les peuples que nous confions à leurs soins. Donc, conformément à la demande des citoyens, et par notre volonté qui s'accorde avec la leur, nous voulons et ordonnons que Desiderius soit sacré évêque de Cahors, afin qu'il prie pour nous et pour tous les Ordres de l'Église ; nous espérons que les prières d'un aussi saint évêque nous obtiendront de Dieu une plus longue vie. »

Dagobert envoya en même temps à saint Sulpitius de Bourges, métropolitain de Cahors, l'ordre de se réunir avec ses comprovinciaux, pendant les solennités de Pâques, pour l'ordination de Desiderius [1].

Ces pièces officielles, que le biographe de Desiderius nous a conservées, nous découvrent clairement les prétentions des rois franks sur les ordinations épiscopales. Dagobert ne se réservait pas une simple autorisation comme son père Hloter. Il considérait la nomination comme un droit lui appartenant, et il se mettait ainsi à la place du métropolitain et des évêques comprovinciaux, qui seuls, dans le véritable droit ecclésiastique, avaient le pouvoir de confirmer l'élection et de proclamer l'élu, comme aussi le pouvoir de l'ordonner. A dater de Dagobert, les empiétements des rois reprirent une progression ascendante, comme depuis Hlodowig jusqu'à Hloter II, et nous en verrons au VIII.e siècle les déplorables résultats.

Pépin, Arnulf et Hunibert avaient appris à Dagobert qu'un roi chrétien n'est que le serviteur de son peuple ; mais le prince oublia trop vite leurs enseignements, et dès-lors il regarda comme un privilége de la royauté de pouvoir satisfaire toutes ses passions, même les plus honteuses. Pépin en conçut une amère douleur, et lui en fit des réprimandes avec la liberté que lui permettaient son âge et ses titres à la reconnaissance du roi. Quelques leudes austrasiens, jaloux de son influence, en prirent occasion pour le rendre odieux à Dagobert ; mais le pieux maire du palais était aussi habile que vertueux, et, dit Frédégaire, l'amour de Pépin pour la justice et sa

[1] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. I.

crainte de Dieu le préservèrent de tout mal. Dagobert mit sa fidélité à l'épreuve, et ne put jamais le faire tomber dans les piéges qu'il lui tendit. Considérant en même temps que son trône serait ébranlé s'il faisait périr un homme noble, puissant, agréable au peuple à cause de sa justice, il abandonna toutes les préventions qu'on avait cherché à lui inspirer, conçut même pour l'illustre duc plus de respect encore qu'auparavant, et il envoya sans défiance son fils Sighbert régner en Austrasie, sous la tutelle de celui qui l'avait si bien dirigé lui-même dans son enfance, et l'avait mis en possession de son royaume [1] (633).

Sighbert n'avait alors que trois ans; Dagobert adjoignit à Pépin, pour l'administration et la défense du royaume le duc Adalgise et l'évêque Hunibert, que Pépin avait choisi lui-même pour son conseil [2].

IV.

Saint Eloi. — Son éducation. — Son entrée au palais. — Il devient monétaire de Dagobert. — Son amitié pour Audoen ou saint Ouen. — Sa piété, sa charité pour les pauvres et les captifs. — Il fonde le monastère de Solignac et un autre monastère à Paris pour des religieuses. — Audoen et son frère Adon l'imitent. — Les monastères de Jouarre-en-Brie et de Rebais. — Saint Agil, abbé de Rebais. — Saint Eloi envoyé en ambassade à saint Judikaël, roi des Bretons. — Judikaël à Paris refuse la table du roi et va dîner chez le référendaire Audoen. — Les débauches du roi sont cause de cette préférence. — Portrait de Dagobert. — Ses libéralités envers les églises. — Travaux d'art qu'il fait exécuter sous la direction de saint Eloi. — Eloi se plaît à orner les tombeaux des saints. — Sa dévotion envers les saints. — Ses pèlerinages — Confiance de Dagobert pour saint Eloi. — Les pieux exemples d'Eloi lui inspirent le repentir de ses fautes. — Discours de Dagobert à l'assemblée de Garches pour exprimer son repentir et faire signer son testament par les évêques et les leudes. — Mort de Dagobert. — Ses deux fils, Sighbert d'Austrasie et Hlodowig de Neustrie. — Sighbert perd le maire de son palais, le bienheureux Pépin de Landen. — Éloge de ce pieux duc. — Eloi, monétaire de Hlodowig. — Il use de son crédit, de concert avec son ami Audoen le référendaire, pour faire assembler à Orléans un concile contre le monothélisme et un autre concile contre la simonie. — Il est élu, dans ce concile, évêque de Noyon, et Audoen évêque de Rouen. — Ils sont sacrés le même jour. — Vie de saint Eloi dans l'épiscopat. — Ses travaux apostoliques. — Extraits de ses discours. — Deux autres apôtres évangélisent les contrées septentrionales en même temps que saint Eloi. — Saint Omer, ses travaux, ses fondations monastiques; école de Sithiu ou de Saint-Bertin. — Saint Amand, ses travaux apostoliques. — Ses rapports avec le pape Martin. — Autres grands évêques; saint Landrik de Paris; Markulf. — Saint Desiderius de Cahors; sa correspondance.

633--654.

Tandis que Pépin et Hunibert jetaient dans l'ame du jeune roi d'Austrasie la semence des vertus qui en ont fait un saint, deux

[1] Vit. B. Pippin.
[2] Vit. S. Sigibert., apud Bolland., 1 febr.

amis, Éloi et Audoen, édifiaient le palais de Neustrie et faisaient, par leurs vertus, comme un contrepoids aux scandales de Dagobert.

Éloi était né près de Limoges, d'une famille gallo-romaine, comme le prouve son nom (Eligius) et ceux de son père et de sa mère, Eucherius et Tedrigia[1]. Après avoir reçu, dans la maison paternelle, une éducation très religieuse, Éloi, qui montrait beaucoup d'adresse naturelle pour travailler les métaux, fut confié à Abbon, monétaire de la cité de Limoges et orfèvre très habile. Il passa ensuite en Neustrie, où Bobbon, trésorier de Dagobert, le prit en affection et trouva bientôt moyen de l'introduire au palais.

Hloter ayant désiré avoir un siége d'or bien travaillé et orné de pierreries, ne trouvait pas en son palais d'artiste assez habile pour exécuter l'ouvrage dont il avait l'idée. Bobbon en parla à Eloi qui promit de faire l'ouvrage si on voulait l'en charger, et Hloter l'ayant agréé lui fit remettre la quantité d'or qu'il jugeait nécessaire. Eloi travailla avec tant de délicatesse, qu'il fit deux siéges au lieu d'un avec la quantité d'or qu'on lui avait confiée. Il n'en présenta qu'un d'abord au roi, qui admira hautement l'élégance de l'ouvrage et ordonna de récompenser l'artiste comme il le méritait. Eloi fit alors apporter le second siége, et Hloter donna les plus grands éloges à son adresse et à sa probité. Dès-lors Eloi fut regardé, dit son historien, comme l'orfèvre le plus habile et le plus docte dans son art. Il devint monétaire du palais de Neustrie, et l'on voit encore son nom sur des monnaies d'or frappées sous les règnes de Dagobert et de son fils Hlodowig II[2].

Eloi se lia au palais d'une étroite amitié avec Audoen le référendaire. « Tous deux fortement attachés à la foi chrétienne et remplis de la doctrine de l'Évangile, pouvaient bien servir d'exemple aux nobles franks. Ils s'élevaient parmi eux comme deux oliviers très féconds ou comme deux candélabres d'or éclairés par le soleil de justice. »

Eloi, parvenu à l'âge mûr[3], voulut mettre sa conscience dans un repos parfait, confessa à un prêtre tous les péchés qu'il avait commis depuis son enfance et s'imposa une pénitence sévère. Après la mort

[1] Vit. S. Eligii à S. Audoeno scripta, lib. 1, c. 1 et seq.; apud D. Luc d'Acheri, spicileg., t. II, 2e édit. in-folio. — La Vie de saint Eloi ne peut être plus authentique, ayant été écrite par Audoen, son ami.

[2] Son nom y est ainsi en abrégé : ELIGI. Sur une monnaie frappée sous le règne de Dagobert on lit : *Eligius. mone.*

[3] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 7 et sed.

de Hloter, il fut en si grand crédit auprès de Dagobert, que plusieurs seigneurs du palais en étaient jaloux. Le saint s'en préoccupait bien peu et continuait tranquillement à s'acquitter de sa charge de monétaire et à faire pour le roi divers ouvrages en or et en pierreries. Il se faisait surtout aider par un esclave saxon nommé Tillon, qui devint, sous sa direction, un saint illustre [1]. En travaillant, Eloi avait toujours sous les yeux un livre ouvert, afin de s'instruire en même temps de la loi de Dieu. Autour de sa chambre étaient plusieurs autres livres disposés sur une planche, principalement les Saintes-Écritures, qu'il lisait après la psalmodie et l'oraison. Il chantait les offices du jour et de la nuit avec ses serviteurs, parmi lesquels plusieurs devinrent des saints honorés d'un culte public dans l'Église, tels sont, outre saint Tillon ou Theau, les saints Bauderik, Tituenus, Buchinus qui devint abbé de Ferrières; André, Martin et Jean, qui, par la suite, devinrent clercs.

Eloi rendait un culte particulier aux saintes reliques. Il en avait beaucoup dans sa chambre et il se prosternait sur un cilice pour faire ses prières. Il y passait quelquefois la nuit. Après l'oraison, il chantait des psaumes et faisait ensuite une lecture pieuse qu'il interrompait souvent pour lever les yeux au ciel et pour verser des larmes. Rien ne pouvait lui faire omettre ces pieuses pratiques, et quoique assez souvent le roi le fit mander dès le matin et lui envoyât message sur message, il ne sortait pas de chez lui qu'il n'eût donné à la prière et à la lecture le temps qu'il s'était prescrit. Avant de sortir, il faisait le signe de la croix et une prière; il faisait la même chose en rentrant.

Dans les premiers temps, lorsqu'il allait au palais, il se revêtait d'habits de soie brochés d'or, qui rehaussaient encore la beauté de ses formes. Il était de haute taille, avait une belle tête, les cheveux et la barbe frisés et le teint coloré. Ses yeux exprimaient la prudence et en même temps une aimable simplicité. Il méprisa bientôt ces avantages corporels, donna aux pauvres ses habits tissus d'or, au point qu'il venait quelquefois au palais n'ayant qu'une corde pour ceinture. Le roi, qui le voyait ainsi dépouillé de tout pour l'amour de J.-C., lui donnait souvent son propre manteau et sa ceinture. Les aumônes d'Eloi étaient immenses; il donnait tout ce qu'il recevait de la libéralité du roi. Lorsqu'un étranger demandait sa demeure, on lui répondait : « Allez dans telle rue, à l'en-

[1] Vulgairement S. Theau. — Bolland., 7 jan.

droit où vous verrez beaucoup de pauvres. » Il en avait toujours un grand nombre à sa suite et chaque jour il en nourrissait chez lui une certaine quantité, les servait lui-même et mangeait leurs restes.

Il serait impossible de compter le nombre de captifs auxquels il rendit la liberté. Dès qu'il savait qu'il y en avait d'exposés en vente, il accourait et en rachetait quelquefois vingt, trente et même cinquante à la fois. Ces esclaves étaient pour la plupart des Saxons que l'on vendait alors comme un vil bétail. Il allait les attendre à la descente du bateau qui les amenait à Paris, et s'il n'avait pas assez d'argent pour les acheter, il donnait ses meubles, sa ceinture, son manteau et jusqu'à ses souliers. Il conduisait ces esclaves en présence du roi, leur faisait jeter à terre chacun un denier pour les affranchir solennellement, suivant un usage reçu parmi les Franks pour mettre l'esclave en liberté; quand ils étaient ainsi affranchis, il leur donnait le choix de retourner dans leur pays, de demeurer avec lui ou d'entrer dans des monastères. Il avait un soin particulier de ceux qui prenaient ce dernier parti, et ce fut en leur faveur qu'il fonda le monastère de Solignac au diocèse de Limoges (631).

Étant un jour [1] allé au palais, il dit à Dagobert en l'abordant: « Seigneur roi, je viens te demander une grâce; donne-moi la terre de Solignac, afin que j'en fasse une échelle par laquelle nous puissions tous deux monter au ciel. » Le roi aimait trop Éloi pour le refuser et la terre de Solignac devint un beau monastère où Éloi fit transporter de Paris, sur des charriots, des meubles, des outils et des volumes des Saintes-Écritures. Le monastère de Solignac devint fort nombreux en peu de temps; on y compta jusqu'à cent cinquante moines qui travaillaient à divers métiers. Saint Rémakle, plus tard évêque de Maëstrich, le gouverna d'après les règles de saint Colomban et de saint Benoît et les y fit observer si religieusement, qu'Audoen, ayant visité Solignac, le proclama un des plus fervents monastères des Gaules.

Outre le domaine de Solignac, Dagobert avait donné à Éloi une vaste maison à Paris. Le saint avait eu d'abord l'idée d'en faire un hôpital, mais il changea d'avis et il en fit un monastère dans lequel il réunit plus de trois cents religieuses auxquelles il donna sainte Aure

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 15 et seq.

pour abbesse [1]. Comme il fallait, pour la régularité des bâtiments, empiéter sur une place publique, Éloi après en avoir fait mesurer l'étendue l'alla demander au roi qui la lui accorda; à son retour il mesura de nouveau l'emplacement et trouva un pied de plus qu'il n'avait déclaré; il se rendit en toute hâte au palais pour en demander pardon au roi; Dagobert, édifié de sa délicatesse de conscience, dit à ses officiers, lorsque le saint se fut retiré : « Voyez comme la foi en J.-C. est belle et vénérable! Mes ducs et les autres seigneurs me volent tous les jours sans scrupule de vastes domaines, et ce serviteur de Dieu tremble d'avoir un pouce de terrain qui m'appartienne. »

Audoen, l'intime ami d'Éloi, et son frère Adon l'imitaient dans le pieux usage qu'il faisait de ses biens. Adon fonda un monastère de religieuses en un lieu nommé alors Jotrum et depuis Jouarre-en-Brie. Il y mit pour première abbesse sainte Théodhilde, sœur de saint Agilbert, évêque de Paris. Audoen fonda à Resbacum ou Rebais, un monastère d'hommes qu'il appela Jérusalem [2], par le conseil de saint Faron, son ancien condisciple au palais, qui était devenu évêque de Meaux. Il fit venir de Luxeuil saint Agil pour gouverner son nouveau monastère. Agil édifiait le monastère de Luxeuil depuis son enfance [3]. Le saint abbé Eustase avait pour lui une affection particulière et l'emmena avec lui prêcher l'Évangile. Sous sa direction, Rebais devint une des plus célèbres écoles monastiques de l'ordre de saint Colomban [4].

[1] Il fit bâtir hors de la ville une église dédiée à saint Paul, pour la sépulture des religieuses. C'est aujourd'hui l'église paroissiale dédiée au même apôtre.

[2] Le nom de Rebais lui est resté.

[3] Vit. S. Agil., apud Bolland., 30 aug.

[4] Les Bollandistes nous ont conservé cette ancienne séquence en l'honneur de saint Agil : (30 aug., comm. præv., Vit. S. Agil., § 1, n.° 5.)

Anni revolvens circulus
Festum reducit militis
Qui est ob agiles motus
Vocatus jure Agilus.

Quem tulit sanguis nobilis,
Sed fides auxit meritis;
Omittens fastum sæculi,
Christo adhæsit principi.

Attingens annos puberes,
Actus exercens celebres,
Qualis extabat pectore
Mox patefecit opere.

Furenti in se juveni
Signum crucis opposuit,
Cui statim manus aruit
Quam sanam Sanctus reddidit.

Christum in formâ pauperis
Suis subvexit humeris,
Tali donatus munere
Christo portatur bajulo.

Astitit Christus famulo
Fesso jàm longo senio,
Quem plus pater Agilus
Voce precatur supplici :

Audoen et Éloi étaient unis d'amitié avec Judikaël, un des rois des Bretons d'Armorike. Or, les Bretons ayant fait quelques incursions sur les terres des Franks, Dagobert envoya Éloi et plusieurs autres députés à Judikaël, pour l'avertir de réparer promptement le mal que ses sujets avaient fait. Judikaël était pieux, ami de la paix et de la justice : il se rendit à Clichy où demeurait Dagobert, et promit de rendre tout ce qui avait été injustement enlevé aux leudes des Franks; mais il ne voulut pas, dit Frédégaire [1], prendre son repas avec le roi, parce qu'il était religieux et rempli de la crainte de Dieu. Lorsque Dagobert se fut mis à table, Judikaël sortit du palais, et alla dîner chez le référendaire Audoen, qu'il savait attaché à la sainte religion.

Judikaël, qui pour l'amour de J.-C. échangea son palais pour une humble cellule au monastère de Saint-Jean de Gaël [2], devait préférer la table d'un saint à celle du voluptueux Dagobert qui prenait à tâche d'ensevelir sous d'infâmes débauches les qualités brillantes qu'il avait reçues de la nature.

«Le roi Dagobert [3], dit son biographe, était un prince très adroit et d'un esprit plein de finesse, doux envers ceux qui lui étaient fidèles, mais terrible pour les perfides et les rebelles. Il tint avec fermeté le sceptre royal, se montra plein de bonté pour les hommes sages, s'éleva comme un lion contre les factieux, et par son courage et sa bravoure, triompha souvent de la férocité des nations étrangères. Il était très libéral envers les églises, les prêtres, les pauvres et les pélerins, aimait beaucoup la chasse et les exercices virils, où il se montrait d'une agilité et d'une force incomparables. Accablé par le poids du gouvernement, et entraîné par la vivacité de la jeunesse, il fit bien quelques actions répréhensibles aux yeux de la religion, et moins sages qu'il n'eût fallu, car personne n'est parfait;

« Memento mei, Domine,
» Quem redemisti sanguine,
» Fac me tuorum concivem
» Gaudiorumque consortem.
» Tuere, Pastor maxime,
» Gregem istum continuè
» Pro quo affixus es ligno
» Restitue paradiso. »

Jam nunc conjunctus intimis
Sacer sanctorum gaudiis,
Nostri memor assiduè
Esto, pater piissime.
O alma Deus Trinitas,
Venerandaque Unitas,
Largire tuis servulis
Æternis frui præmiis.

[1] Fredeg., Chron., c. 78.

[2] Appelé depuis monastère de Saint-Méen.

[3] Gesta Dagobert., apud D. Bouquet.

cependant il est à croire que tant d'aumônes qu'il fit, et les prières des saints dont il orna les tombeaux et enrichit les églises, dans la vue de sauver son ame, lui auront sans peine obtenu le pardon du Dieu très miséricordieux. »

Nous ne savons si Dieu traita aussi doucement Dagobert que le bon moine de Saint-Denis, son biographe, qui s'est un peu trop souvenu, à notre avis, des dons que Dagobert avait faits à son monastère.

Il l'avait en effet enrichi avec une espèce de profusion. Non content d'avoir fait reconstruire la basilique, et de l'avoir ornée d'or, d'argent, de pierreries et des marbres les plus rares, il lui concéda un nombre considérable de droits et de domaines. Après le monastère de Saint-Denis, ce fut le tombeau de saint Martin de Tours qu'il orna avec le plus de magnificence. Saint Éloi dirigeait tous les travaux d'art que commandait Dagobert et ces travaux, à l'église de Saint-Denis surtout, furent exécutés avec tant d'élégance qu'il n'y en avait pas dans les Gaules de plus parfaits [1]. Saint Éloi orna dans la suite les tombeanx de plusieurs autres saints, de saint Germain, de saint Severin, de sainte Géneviève, de sainte Colombe.

Éloi avait beaucoup de confiance en cette dernière sainte, et son vénérable historien raconte [2] qu'un jour le clerc chargé de prendre soin de l'oratoire qui était à Paris, dédié à sainte Colombe, étant venu lui apprendre qu'on avait volé tous les ornements pendant la nuit, il se rendit à l'oratoire et dit en y entrant : « Sainte Colombe, écoutez bien ce que je vais vous dire; j'en prends à témoin mon Rédempteur, si vous ne faites pas restituer ce qu'on a enlevé de votre oratoire, j'en ferai boucher l'entrée avec des épines, afin qu'on n'y vienne plus vous y honorer. » Dès le lendemain, ajoute saint Ouen, on retrouva tout ce qui avait été pris.

Un autre jour [3], le feu menaçait de prendre à la basilique de son monastère de religieuses, qui était dédié à saint Martial, et le vent poussait de ce côté des tourbillons de flammes. « Saint Martial, s'écria Éloi à cette vue, pourquoi ne secourez-vous pas votre maison? Si vous la laissez brûler, vous saurez qu'Éloi ne la rebâtira pas. » Le vent changea aussitôt, et l'église fut sauvée.

Cette familiarité d'Éloi envers les saints ne diminuait rien du respect qu'il avait pour eux. Le roi ayant voulu l'obliger à lui jurer

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 32.
[2] *Ibid.*, c. 30.
[3] *Ibid.*, c. 19.

fidélité sur les saintes reliques, comme c'était alors l'usage, Éloi se mit à pleurer et à le supplier de le dispenser d'un tel serment[1]. Le roi comprit le motif qui le faisait agir, admira la délicatesse de sa conscience, et lui dit qu'il s'en rapporterait mieux désormais à sa simple parole qu'aux serments des autres. Le respect d'Éloi pour les saints se manifestait surtout pendant ses pélerinages[2]. Avant d'arriver à la basilique du saint qu'il voulait honorer, il marchait à pied environ une lieue, s'astreignait à un jeûne rigoureux, et envoyait devant lui ses serviteurs pour faire assembler des pauvres et des malades dans la maison où il devait loger. Aussitôt qu'il était arrivé, il leur faisait préparer un repas, les servait lui-même, s'asseyait ensuite au milieu d'eux, pour prendre sa nourriture habituelle, c'est-à-dire, un peu de pain et d'eau vinaigrée, puis il faisait leurs lits. Quand tout le monde était couché, il sortait secrètement pour aller visiter les églises ou passait la plus grande partie de la nuit en prières dans sa chambre; il aimait surtout à aller à Luxeuil s'édifier des pieux exemples des disciples de saint Colomban.

Telle fut la vie de saint Éloi au palais de Dagobert. Ce roi eut en lui pleine confiance jusqu'aux dernières années de sa vie, et peut-être dut-il à ses pieux exemples les sentiments de repentir qu'il manifesta à la fin de sa vie. Le moine de Saint-Denis, auteur des *Gestes de Dagobert*, nous a conservé le discours que fit ce roi pour exprimer son repentir dans l'assemblée générale des leudes, qu'il tint au palais de Garches trois ans avant sa mort. Ce document est trop curieux et nous peint avec trop de fidélité la foi simple et candide de l'époque, pour que nous ne le donnions pas en cette histoire.

Le roi étant donc assis sur son trône[3], la couronne sur la tête, selon la coutume des Franks, et ses deux fils, Sighbert et Hlodowig, ainsi que tous les grands du royaume, étant rangés devant lui, il parla en ces termes :

« Écoutez bien, vous rois, mes très chers fils, et vous tous grands » et vaillants ducs de notre royaume : avant que la mort ne nous » appelle, il faut aviser au salut de son ame, de peur qu'en nous » trouvant mal préparés, elle ne nous enlève, sans aucun égard, la » lumière du jour, pour nous livrer aux ténèbres et aux tourments » éternels. Lorsque nous sommes encore maîtres de nous, nous de-

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 6.
[2] *Ibid.*, c. 22.
[3] Gesta Dagobert., apud D. Bouquet.

» vons employer nos biens fragiles à acheter dans les tabernacles
» des cieux une vie éternelle ; à obtenir, au milieu des justes, une
» place bienheureuse, et à nous assurer les récompenses du Sei-
» gneur. Que pouvons-nous faire de mieux que de consacrer nos
» richesses passagères à secourir les pauvres par des aumônes dans
» les lieux saints? C'est le moyen de mériter que le Seigneur nous
» accorde un jour les fruits toujours renaissants du paradis, et cette
» source d'eau vive qui ne s'épuise jamais, qui inonde d'une dou-
» ceur céleste et embaume des plus suaves parfums ceux qui vien-
» nent y étancher leur soif de bonheur.

» Examinant donc ma conscience et les péchés de mon cœur,
» songeant au compte que j'aurai à rendre au Roi suprême, j'ai re-
» douté son jugement et craint de subir les peines qui attendent les
» malheureux mortels; j'ai désiré aussi la gloire immense des
» justes, et n'ai pas voulu que le dernier jour qui me sera accordé
» par la volonté du Seigneur me trouvât coupable d'un criminel
» oubli des saints et de tous ceux qui ont besoin de consolation.
» Suivant donc les pieux avertissements de ma conscience et dans le
» désir de mériter les grâces de l'Éternel, j'ai résolu, aujourd'hui
» que je jouis encore de toutes mes forces et de toute ma liberté d'es-
» prit, de faire un testament par lequel je lèguerai les biens qui
» m'appartiennent en propre, aux basiliques des saints fondées de
» notre temps dans notre royaume. Afin que ma volonté soit exé-
» cutée à perpétuité, je me suis décidé à faire écrire, à votre con-
» naissance et dans le même moment, trois copies de mon testa-
» ment ; l'une sera déposée à Lyon cité de la Gaule, une autre à
» Paris dans les archives de la cathédrale, la troisième à Metz entre
» les mains du seigneur Abbon, et l'original que je tiens ici sera
» déposé dans notre trésor. C'est là notre pieuse volonté, et j'es-
» père que notre Seigueur recevra avec bonté les dons que je lui
» offre : or, au dernier jour, celui qui aura fait l'aumône aux lieux
» saints, aux prêtres et aux pauvres, pourra se présenter avec con-
» fiance, puisque, d'après le temoignage de l'Écriture, celui qui
» fait l'aumône prête au Seigneur, et le souverain du ciel lui rendra
» avec usure. Ainsi, pour le salut de notre ame, notre volonté est
» qu'après notre mort, qui arrivera quand il plaira à Dieu, les
» prêtres qui se trouveront alors chargés des offices sacrés dans les
» lieux ci-dessus désignés, soient mis immédiatement en posses-
» sion, sans aucun retranchement, de tous les biens que nous leur
» concédons et qui devront rester à perpétuité libres de toute

» charge. Lorsque chacune desdites églises aura reçu les biens que
» nous leur donnons, nous désirons que ses prêtres inscrivent
» notre nom dans le Livre de Vie [1]; et que tous les dimanches, ainsi
» qu'aux principales fêtes des saints, ils prient pour nous le Sei-
» gneur; en outre, et c'est là ce que nous regardons comme le plus
» important pour notre salut, vous prêtres, qui vous trouverez à
» cette époque dans les susdits lieux saints, vous aurez soin, lorsque
» vous aurez reçu nos legs, de célébrer des messes pour nous,
» chaque jour, pendant trois ans, et d'offrir des sacrifices au Dieu
» miséricordieux pour en obtenir la rémission de nos péchés. Au
» nom du souverain Seigneur, témoin et juge, avec le consente-
» ment de vous tous qui êtes ici présents, nous confions l'exécu-
» tion de notre testament à nos chers fils Sighbert et Hlodowig,
» que la bonté du Christ nous a donnés pour postérité, afin que de
» concert avec vous, ils fassent observer exactement nos dernières
» volontés, et que nul ne tente d'enlever aux églises ce que nous
» leur léguons. Par la toute-puissante Trinité, par les vertus des ar-
» changes, des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs
» et de tous les saints, par le redoutable jour du jugement, par la
» venue du Seigneur J.-C. en présence duquel nous apparaîtrons
» après la résurrection, nous vous conjurons de veiller à ce que
» nos volontés, contenues dans le présent écrit, soient gardées à
» jamais. Pour qu'il en soit ainsi, je vais signer de ma main ce tes-
» tement, et je veux que vous tous ici présents, évêques, abbés et
» hommes illustres, y apposiez aussi votre signature et votre sceau.
» Nous vous conjurons de nouveau, vous rois mes chers fils, de ne
» jamais porter atteinte en aucune manière à notre volonté, si vous
» voulez que les choses que vous réglerez vous-mêmes après votre
» mort demeurent aussi fermes et stables; car, sachez que vous
» aurez aussi à votre tour des successeurs, et que si vous ne main-
» tenez pas nos décrets, les vôtres ne seront pas non plus res-
» pectés. »

Le roi ayant ainsi très sagement parlé, dit le biographe de Da-gobert, tous, après l'avoir écouté attentivement, lui souhaitèrent de bon cœur une longue vie, et avec le roi signèrent le testament.

Trois ans après, Dagobert mourut. Le moine de Saint-Denis raconte très sérieusement, et d'après un écrit qu'il prétend digne de foi, que le roi fut condamné aux tourments de l'enfer, et que les

[1] Les Dyptiques.

noirs esprits l'entraînaient déjà, lorsque les bienheureux martyrs Denis et Maurice et le saint confesseur Martin accoururent pour le délivrer, arrachèrent son âme des griffes des démons, et l'emmenèrent au sein d'Abraham en chantant des psaumes. Le bon moine se chargea sans doute d'exprimer la reconnaissance qu'il supposait naturellement dans les trois saints dont Dagobert avait le plus enrichi les basiliques et les monastères.

Après la mort de Dagobert, son plus jeune fils Hlodowig lui succéda en Neustrie, sous la tutelle d'Œga, maire du palais, et son fils aîné Sighbert continua de régner en Austrasie, par les conseils de Pépin et de Hunibert. Mais un an après la mort de son père, Sighbert eut la douleur de perdre le bienheureux Pépin, cet illustre chef, ce véritable père de la patrie, comme en parle son historien : « Sa mort, continue cet auteur [1], accabla l'Austrasie d'une telle douleur, qu'elle en fit paraître un deuil dont n'approche point le deuil de la mort des rois ; car Pépin avait été un homme de vie très honnête et d'une réputation sans tache. Il était la demeure de la sagesse, le trésor des bons conseils, le gardien des lois, la borne contre laquelle venaient échouer toutes les dissensions, le rampart de la patrie, l'honneur des assemblées, le modèle des ducs, le docteur des rois. Si, comme le saint homme Job, il eut voulu célébrer ses louanges, il eût pû dire en toute vérité : « C'est par moi que les rois règnent » et que les législateurs rendent de justes arrêts. »

Grimoald succéda à Pépin, son père, dans la charge de maire du palais d'Austrasie (639).

En Neustrie, Eloi avait conservé auprès de Hlodowig et d'Œga la faveur dont il avait joui auprès de Dagobert. Il resta monétaire, et Audoen son ami référendaire. Ces deux saints encore laïques montrèrent, à cette époque, plus de zèle pour la pureté de la foi et de la discipline ecclésiastique que les évêques eux-mêmes.

L'Orient, si fécond en hérésies, venait d'en enfanter une qui n'était au fond qu'une forme nouvelle donnée à l'eutychianisme. On sait qu'Eutychès, en prenant le contre-pied de Nestorius qui distinguait en J.-C. deux personnes, avait tellement fait prédominer la divinité sur l'humanité de J.-C., qu'il en était arrivé à ne reconnaître en J.-C. qu'une nature, sa nature divine, et à nier son humanité. Une conséquence nécessaire de cette hérésie était que, J.-C. n'ayant qu'une nature, ne pouvait avoir qu'une volonté. Les par-

[1] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr. et ap. D. Bouquet.

tisans d'Eutychès tirèrent cette conséquence de sa doctrine, et leur opinion reçut le nom de monothélisme [1].

Dagobert venait de descendre dans la tombe, lorsqu'un adepte de la secte nouvelle parut dans la Gaule. Il dogmatisa d'abord à Autun, mais secrètement, jusqu'à ce qu'il eût fait quelques prosélytes. L'hérésie manifesta bientôt sa présence par le trouble qu'elle produit toujours nécessairement. Eloi et Audoen jetèrent le cri d'alarme et agirent si efficacement auprès des évêques et des grands de Neustrie que le roi convoqua un concile à Orléans [2]. C'est le sixième qui se tint en cette ville. On y amena le chef de l'hérésie nouvelle, et on lui fit plusieurs questions pour le convaincre de ses erreurs; mais l'hérétique était un esprit rusé et fort habile. Il répondit avec tant d'art, qu'au moment où on croyait le serrer, il glissait comme un serpent et revenait à la charge avec plus de vigueur; mais enfin, un évêque très instruit nommé Salvius [3], ayant pris la parole, l'attaqua si vigoureusement et avec tant d'adresse, qu'il mît à nu tous ses artifices. L'hérétique, condamné solennellement, fut chassé des Gaules, et les Pères du concile adressèsent à toutes les Églises la sentence qu'ils avaient prononcée.

Eloi fit chasser de Paris un autre novateur qui cherchait à séduire le peuple, et mit en prison un troisième qui se disait évêque, et le fit ensuite bannir du royaume. Il avait une si grande horreur des hérétiques et de tous ceux qui voulaient mettre la division dans l'Église, qu'il les poursuivait partout, et ne cessait, par ses discours, de précautionner les peuples contre les dangereuses nouveautés [4].

Il n'avait pas moins de zèle pour réformer dans l'Église les abus que les passions humaines tendent sans cesse à y introduire, et un an après le concile d'Orléans, il pria le roi, de concert avec Audoen, de convoquer un concile pour flétrir de nouveau la simonie.

[1] De deux mots grecs: *μονον θελημα*, *volonté unique*. La vraie doctrine catholique a toujours été qu'en J.-C. il n'y a qu'une personne; que cette personne a les deux natures divine et humaine, et qu'en J.-C. il y a, par conséquent, deux volontés correspondant à ses deux natures: une volonté divine et une volonté humaine. Il suffit d'ouvrir l'Évangile pour reconnaître en J.-C. des œuvres dont les unes ont pour principe sa volonté divine, comme les miracles; les autres, sa volonté humaine, comme toutes ses actions ordinaires. La divinité et l'humanité apparaissent, à chaque page de l'Évangile, réunies dans une même personne, qui est J.-C., fils de Dieu.

[2] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 35.

[3] On ne sait d'où ce Salvius fut évêque.

[4] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 36.

Le concile se tint [1], et on y renouvela les décrets si souvent portés contre ceux qui vendaient ou achetaient l'épiscopat ; mais les deux amis ne s'attendaient pas à l'honneur qu'on leur fit dans ce concile, de les élire évêques [2] : Audoen de Rouen, et Eloi de Noyon, Vermand et Tournai qui n'avaient qu'un seul évêque depuis saint Médard. Ils furent obligés d'accepter l'épiscopat; mais comme ils étaient encore laïques, ils voulurent passer au moins quelques mois dans les divers Ordres ecclésiastiques. Ils se rendirent à Rouen le 14 de mai de l'an 640, et furent ordonnés le 21 du même mois, qui était le dimanche avant les Rogations.

Audoen succéda sur le siége de Rouen à saint Romain, qui avait été avant lui chancelier ou référendaire au palais de Neustrie. Eloi succéda à saint Achaire, qui avait été formé à Luxeuil au zèle apostolique.

Le diocèse de Noyon était le plus vaste de toutes les Gaules, et s'étendait jusqu'aux extrémités septentrionales de la deuxième Belgique, habitées autrefois par les peuplades des Morins et des Nerviens. Ces régions, évangélisées d'abord par plusieurs disciples de saint Denis, puis par saint Victricius de Rouen, avaient été replongées dans les ténèbres du paganisme par les Franks, qui s'y étaient fixés en plus grand nombre qu'ailleurs et y formaient la masse de la population. Saint Remi et ses disciples Eleutherius et Médard travaillèrent courageusement cette terre où les préjugés idolâtriques s'étaient fortement enracinés; mais, malgré leur zèle et leurs succès, il y restait encore beaucoup d'idolâtres au VII.e siècle. Saint Achaire, prédécesseur de saint Eloi, avait appelé à son aide un grand apôtre, saint Amand; mais il avait encore laissé beaucoup à faire; c'est ce qui contribua le plus à consoler Eloi de la nécessité où il se vit d'accepter l'épiscopat; il ne voulait pas être évêque pour ne rien faire et pour satisfaire une vanité ou une ambition coupables, mais pour travailler à l'œuvre de Dieu et donner l'exemple de toutes les vertus. Aussi ne changea-t-il rien à son ancienne manière de vivre. Toujours ami des pauvres, il quittait parfois ses clercs pour s'enfermer avec eux. Il avait un lieu exprès pour les recevoir, et là, à certains jours, il leur rendait les plus humbles services; il leur lavait le visage et leur coupait les cheveux; après quoi il les faisait manger avec lui. D'autres évêques eussent cru ainsi ra-

[1] On ne sait en quel lieu.

[2] Vit. S. Elig., lib. 2, c. 1, 2.

baisser leur dignité ; lui croyait s'ennoblir et s'élever, suivant ces paroles du Sauveur : « Si vous voulez être le plus grand, soyez le plus petit et le serviteur de tous. »

Aussitôt que saint Eloi fut ordonné évêque, il partit pour visiter toutes les villes et les différentes peuplades de Franks, de Suèves et de Frisons répandues çà et là dans son immense diocèse[1]. Il était accompagné de plusieurs ouvriers évangéliques, parmi lesquels on remarque surtout Thillon, un de ses anciens serviteurs, qu'il avait envoyé au monastère de Solignac, mais qu'il rappela pour le seconder dans ses missions. Les barbares reçurent d'abord Eloi comme des bêtes féroces, et voulaient le mettre en pièces ; mais le bienheureux apôtre ne s'effraya point : il ne désirait rien tant que le martyre. Peu-à-peu il vint à bout de les apprivoiser, de leur inspirer de l'admiration pour sa bonté, sa douceur, sa frugalité. L'admiration fut bientôt suivie de l'amour ; or, une fois les cœurs conquis à l'apôtre, les esprits et les cœurs sont bientôt soumis à Dieu. Eloi, avec une patience admirable, cherchait, par des discours simples et pleins de charité, à faire naître dans ces âmes grossières et apathiques pour le bien quelque désir de la vertu, quelque idée des choses spirituelles : il eut la consolation de voir ses efforts couronnés de succès. Chaque année, à Pâques, il baptisait une foule nombreuse, qui était le fruit de ses travaux de l'année. On voyait alors, au milieu d'un grand nombre d'enfants, des hommes et des femmes d'une extrême vieillesse, à la tête blanche et aux membres tremblottants, qui venaient aux fonts sacrés reprendre une nouvelle vie et recevoir l'habit blanc des néophytes. De grands pécheurs, qui avaient déshonoré leur foi, accouraient confesser leurs crimes ; le bon pasteur les recevait avec le cœur d'un père, et il exhortait ses anciens et ses nouveaux enfants à fréquenter les églises, à faire l'aumône, à mettre leurs esclaves en liberté, à faire toutes sortes de bonnes œuvres ; il persuada même à plusieurs de s'élever jusqu'à la pratique des conseils de l'Évangile, et d'embrasser la vie monastique.

Audoen[1] nous a conservé un abrégé de la doctrine de saint Eloi,

[1] Vit. S. Elig., lib. 2, c. 3, 4.

[2] *Ibid.*, c. 15, 16. — On trouve dans la Bibliothèque des Pères, d'autres homélies attribuées à saint Eloi. (T. XII, edit. Lugdun.) Les meilleurs critiques, tout en reconnaissant du mérite à ces homélies, ne les croient pas de saint Eloi. — *V.* Hist. litt., t. III, p. 598 et suiv.

composé en entier de fragments de ses homélies. On y trouve les principaux devoirs de la vie chrétienne expliqués d'une manière simple et toute paternelle. Ces fragments de saint Eloi sont tirés en grande partie des sermons de saint Césaire, qui étaient alors très répandus dans les Gaules et l'Espagne. Nous en donnerons quelques extraits :

« Je vous en prie, très chers frères, veuillez écouter avec attention ce que j'ai à vous dire pour votre salut. Le Seigneur tout-puissant m'est témoin que l'amour seul que j'ai pour vous me fait vous parler; et si je ne le faisais pas, je manquerais à mon devoir. Ce n'est point pour moi que vous devez écouter, mais pour vous, et vous devez accomplir dans vos œuvres ce que vous écoutez ici d'une oreille attentive, afin que je puisse me réjouir un jour avec vous, dans le royaume céleste, des progrès que vous aurez faits dans les vertus. S'il déplaisait à quelqu'un de me voir prêcher si souvent, je le prie de ne m'en point vouloir, mais de considérer plutôt le péril où je suis, et d'écouter ces menaces terribles que le Seigneur fait au prêtre : « Si tu n'annonces pas au pécheur son » iniquité, il mourra dans son péché, et je te demanderai compte » de son sang..... Crie, ne cesse point, élève ta voix comme une » trompette, et annonce à mon peuple ses crimes. » Considérez donc, mes frères, qu'il me faut toujours vous exciter à craindre le jugement de Dieu et à désirer la récompense céleste, pour que je puisse mériter de jouir avec vous de l'éternelle paix dans la compagnie des anges. »

Voici comment saint Eloi explique aux fidèles la nécessité des bonnes œuvres :

« Vous avez été faits chrétiens afin que vous agissiez toujours chrétiennement. Vous devez donc aimer la chasteté, et fuir la luxure et l'ivrognerie; pratiquer l'humilité, et fuir l'orgueil, parce que le Seigneur J.-C. nous a enseigné l'humilité par ses paroles et par ses exemples : « Apprenez de moi, dit-il, que je suis doux et » humble de cœur, et vous trouverez du repos pour vos ames. » Repoussez bien loin l'envie, ayez de la charité les uns pour les autres, et ayez toujours en pensée le siècle futur et l'éternelle béatitude. Travaillez plus pour votre ame que pour votre corps; car la chair ne sera que bien peu de temps en ce monde, au lieu que l'ame, si elle a fait le bien, règnera éternellement dans le ciel, et, si elle a fait le mal, brûlera sans miséricorde dans l'enfer. Celui qui ne pense qu'à cette vie ressemble aux animaux. Qu'il ne vous suffise

donc pas, mes très chers, d'avoir reçu le nom de chrétien; le titre de chrétien ne sert qu'à celui qui retient dans son cœur et exprime par ses actions les préceptes du Christ. »

Saint Eloi fait ainsi le détail des actions que doit faire un chrétien pour pratiquer comme il faut la religion :

« Faites l'aumône selon votre pouvoir, ayez avec vos frères la paix et la charité; réconciliez ceux qui sont en querelle, fuyez le mensonge, ayez en horreur le parjure, ne dites point de faux témoignage, ne commettez jamais le vol. Offrez vos dons à l'Église, mettez des luminaires dans les lieux saints, suivant vos facultés; retenez par cœur le Symbole et l'Oraison Dominicale, et apprenez-les à vos enfants. Instruisez et châtiez ceux qui sont devenus vos fils par le baptême, et sachez que vous vous êtes faits leur caution aux yeux de Dieu. Venez fréquemment à l'église, demandez humblement le patronage des saints; sanctifiez le jour du dimanche par respect pour la résurrection du Seigneur, et n'y travaillez point; célébrez aussi pieusement les solennités des saints. Aimez votre prochain comme vous-même, faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent, et ne faites point à autrui ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-mêmes. Surtout, ayez la charité; car la charité couvre une multitude de péchés. Soyez hospitaliers, humbles, confiants en Dieu; visitez les malades et les prisonniers, recevez les pélerins, donnez du pain à ceux qui ont faim, des habits à ceux qui n'en ont pas, et fuyez les sorciers et les magiciens.»

Saint Eloi revient souvent sur la nécessité de fuir ces êtres ridicules ou malfaisants qu'avait engendrés le paganisme, et qui résistèrent pendant si long-temps aux efforts que fit le clergé dans tous les temps pour détruire leur influence sur l'esprit des populations.

« Je vous en prie, je vous en conjure, disait saint Eloi à son peuple, n'observez aucune des sacriléges coutumes des païens : n'allez point aux devins, aux sorciers, aux enchanteurs; ne les consultez jamais dans vos maladies. Que personne d'entre vous n'invoque des démons comme Neptune, Pluton, Diane, et ne croie à de telles absurdités. Ne fêtez point le jour de Jupiter (jeudi), ni le mois de mai, à moins qu'en ces jours-là ne tombe la fête de quelque saint. Aucun chrétien ne doit mettre de luminaires, ni aux temples, ni aux pierres, ni aux fontaines, ni aux arbres, ni aux bornes des héritages, ni dans les chemins. On ne doit point non plus suspendre de talismans au cou des hommes, ou des animaux, quand bien même ces objets superstitieux seraient faits par des clercs et seraient censés

ne contenir que des choses saintes ou des paroles de l'Écriture : tout cela n'est point remède de J.-C., mais poison du démon. Veillez à ne point vous servir d'eau lustrale, à ne pas chercher par des enchantements à donner à des herbes des propriétés occultes ; à ne pas faire passer vos bestiaux près d'un arbre creux ou dans un trou fait dans la terre ; car toutes ces pratiques sont diaboliques. Aucune femme ne doit ni porter des colliers d'ambre [1], ni mettre cet objet superstitieux dans ses effets domestiques. Quand la lune est obscurcie, personne ne doit faire entendre de vociférations [2], parce que c'est Dieu qui a voulu que cet obscurcissement se fît à des époques réglées. Il ne faut point avoir peur de commencer son travail à la nouvelle lune, parce que c'est Dieu qui a fait la lune pour marquer le temps et éclairer l'obscurité de la nuit, et non pour empêcher le travail et rendre l'homme hébété, comme le croient ces insensés qui s'imaginent que la lune est capable de produire sur eux cet effet déplorable. »

Ce passage nous fait voir combien les superstitions païennes étaient vivaces dans les habitudes des peuples.

Les vertus que recommande le plus saint Éloi, sont : la concorde, la charité, la chasteté. Il emprunte les plus beaux passages de saint Césaire pour recommander ces vertus dont la pratique devait être si hautement eencouragée à cette époque où il y avait dans la société tant de germes de dissentions et d'antipathies, tant de captifs et de malheureux.

Au moment où saint Éloi évangélisait avec courage et activité les nombreuses tribus de son vaste diocèse, deux autres apôtres parcouraient aussi les provinces septentrionales des Gaules. C'étaient saint Omer et saint Amand.

Omer ou Audomar [3] avait d'abord été moine de Luxeuil. Saint Achaire, prédécesseur de saint Éloi sur le siége de Noyon, qui l'avait connu dans ce monastère où lui-même s'était formé aux vertus apostoliques, obtint de Dagobert son élévation sur le siége de Terouane et de Boulogne. Ce diocèse était sans pasteur depuis un siè-

[1] Chez les Gaulois, comme chez les peuplades germaniques, l'ambre était un talisman très commun.

[2] Les peuples croyaient alors que les éclipses étaient le résultat d'un combat que la lune avait à soutenir contre un dragon ; ils prenaient le parti de la lune et criaient à l'envi, pour l'encourager et effrayer le dragon : *Vince, luna !!...*

[3] Vit. S. Audom., apud Bolland., 9 septemb.

cle, et était devenu un champ inculte qui avait besoin d'un ouvrier aussi laborieux qu'Audomar. Le saint évêque appela à son secours trois moines de Luxeuil, Bertin, Mommolin et Ebertramn. A l'exemple de saint Victricius de Rouen, qui avait autrefois évangélisé les mêmes contrées, les nouveaux apôtres jugèrent qu'un des moyens les plus efficaces d'affermir leurs conquêtes était d'établir un monastère qui serait comme une pépinière d'hommes apostoliques. Un seigneur du pays, nommé Androald, converti par Audomar, lui ayant donné une terre nommée Sithiu, le saint évêque y bâtit un monastère auquel il donna Mommolin pour premier abbé. Le second abbé fut saint Bertin, qui laissa son nom à cette célèbre abbaye.

Saint Amand [1] évangélisa les mêmes contrées que saint Omer et saint Éloi, mais il les quitta ensuite pour se rapprocher des bords du Rhin.

Le très saint et très religieux Amand, dit Baudemond son disciple, était né en Aquitaine, non loin des bords de l'Océan. Son père se nommait Serenus, et sa mère Amantia. Comme avec les années s'affermissait en lui le désir d'être tout entier à J.-C., il quitta ses parents et sa patrie, et se retira dans l'île d'Ogia [2], éloignée d'environ quarante milles du rivage de l'Océan. Il y fut reçu avec grande joie par les moines qui y avaient établi leur demeure; et comme il avait commencé à apprendre les saintes lettres dès son enfance, il y fit de grands progrès, aussi bien que dans la vertu. Son père alla le trouver dans sa retraite, et le menaça de le déshériter s'il ne rentrait dans le monde : « Mon père, lui répondit Amand, je regarde comme le premier des biens de pouvoir servir J.-C., qui est ma part et mon héritage; je ne désire pas votre succession, tout ce que je vous demande, c'est la permission de combattre pour J.-C.» Afin de se soustraire à de nouvelles sollicitations, Amand se mit en route pour Tours, se fit tonsurer et aggréger dans l'armée cléricale auprès du tombeau de saint Martin : il se retira ensuite à Bourges, auprès de saint Austrégisil qui était alors, dit le biographe, regardé comme admirable et célèbre dans les choses de Dieu. Il fut reçu avec bonté par l'évêque et par son archidiacre Sulpitius, qui lui donnèrent une petite cellule où il passa plusieurs années dans les exercices de la plus rigoureuse pénitence.

Comme il était là, il lui vint en pensée d'aller en pélerinage aux

[1] Vit. S. Amand., apud Bolland., 6 febr.
[2] Ile d'Yeu.

tombeaux des saints apôtres, Pierre et Paul, et il partit pour Rome avec un seul compagnon. Il y parvint après de grandes fatigues, et il employa le temps qu'il y resta à visiter, pendant le jour, toutes les églises. Chaque soir il revenait à l'église de saint Pierre pour y passer la nuit.

De retour dans les Gaules, Amand fut ordonné évêque apostolique, c'est-à-dire, avec la mission d'aller prêcher la foi aux peuples encore idolâtres. Il fit, après son ordination, un second voyage à Rome, et se rendit ensuite au territoire de Gand et de Tournai, pour y remplir son laborieux ministère; il y eut beaucoup à souffrir, et après y avoir établi plusieurs monastères afin d'entretenir et d'accroître ses premières conquêtes, il partit pour la terre des Sclaves. Ces peuples ne l'écoutèrent pas, et le saint apôtre voyant qu'il ne pouvait ni les convertir, ni obtenir la couronne du martyre qu'il désirait avec ardeur, revint en Gaule.

Dagobert était roi alors, et semblait avoir complètement oublié les sages conseils de Pépin et d'Arnulf. Amand osa reprocher au roi ses débauches. Son zèle lui mérita l'exil. Cependant Dagobert avait su apprécier les vertus du grand apôtre; il le manda pour baptiser son fils Sighbert. Amand se rendit aux ordres du roi, et Dagobert, plein de joie de le voir, se jeta à ses pieds : « Je me repens, lui dit-il, d'avoir agi si sottement à votre égard. Je vous en prie, oubliez l'injure que je vous ai faite, et ne me refusez pas la grâce que j'ai à vous demander. Le Seigneur m'a donné un fils, daignez consentir à le baptiser et à le prendre pour fils spirituel. » Amand refusa et sortit du palais; mais Dagobert lui envoya l'illustre Audoen et le vénérable Éloi, qui le supplièrent avec tant d'instance de se rendre aux désirs du roi, qu'il y consentit.

Après avoir baptisé Sighbert, saint Amand retourna à ses missions dans les contrées septentrionales des Gaules, établissant çà et là des monastères. Il en fonda au territorre de Gand deux qu'il dédia à saint Pierre : le premier, dans la ville, a pris dans la suite le nom de Saint-Bavon, un des plus célèbres disciples de saint Amand; l'autre hors de la ville, sur la montagne de Blandin, fut nommé Blandinberg. C'est là que fut abbé Baudemond, l'auteur de la vie de saint Amand. Le saint évêque bâtit encore au territoire de Tournai le monastère d'Elnone, qui porta ensuite le nom de Saint-Amand et dont il institua abbé le célèbre Jonas [1].

[1] Chron. Elnon., apud Bolland., 6 febr., comm. præv. Vit. S. Amand., § 12. — Hist. litt. de France, t. III.

L'an 647, le roi Sighbert, qui aimait saint Amand comme son père, l'obligea d'accepter le siége épiscopal de Tongres, transféré alors à Maëstricht. Le saint apôtre entreprit aussitôt de visiter toutes les villes et toutes les bourgades de son diocèse. Cependant, malgré son zèle et ses travaux, la moisson n'y fut pas abondante. Des prêtres et des clercs en assez grand nombre ne voulurent pas même écouter ses conseils et méprisèrent ses avertissements. Saint Amand, suivant le conseil de l'Évangile, secoua la poussière de ses pieds et s'en alla ailleurs annoncer l'Évangile. Tandis qu'il travaillait la terre ingrate qui lui avait été donnée en partage, saint Amand avait écrit au pape Martin, avec lequel il s'était lié sans doute, pendant son séjour à Rome, pour déposer dans son cœur les chagrins que lui faisait éprouver l'endurcissement de ses clercs. Le pape lui répondit [1] :

« Vos travaux apostoliques nous ont donné beaucoup de consolation, mais nous avons été profondément affligé de l'endurcissement des prêtres de votre diocèse, qui ne se soucient point de leur salut, méprisent le service de notre Rédempteur et se plongent dans l'ordure des vices. Mais, plus nous avons reçu du ciel, plus nous sommes obligés de travailler, par nos exhortations, à corriger ceux qui s'égarent, au risque de leur devenir odieux. Or, on nous a dit que vous étiez si affligé de la conduite des prêtres, diacres et autres ministres de votre Église qui déshonorent leur caractère par des actions honteuses, que vous vouliez quitter votre siége épiscopal pour mener une vie paisible dans la solitude. Je vous en prie, mon très cher frère, que le dégoût et le chagrin ne vous fassent pas abandonner l'œuvre sainte que vous avez entreprise. Considérez les outrages et les affronts que notre Seigneur a soufferts pour nous racheter. Mais tout en souffrant patiemment, il ne faut pas avoir pour les coupables une indulgence qui tende à affaiblir la discipline canonique. Celui qui est tombé une seule fois dans une faute grave, doit être déposé sans espérance d'être promu dans la suite à un ordre supérieur. Son devoir sera de pleurer pendant toute sa vie ses péchés, dans les exercices de la pénitence. Si l'on a soin de n'élever aux ordres que des hommes purs, sans tache et sans reproche, on ne doit pas non plus souffrir que ceux qui sont tombés après leur ordination administrent les sacrements du salut avec des mains impures et souillées. Nous exhortons de nouveau Votre Charité à rester ferme à son poste, à l'exemple de celui qui a voulu

[1] Apud Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 486. — Bolland., 6 febr.

souffrir et mourir pour nous. Ne redoutez pas des chagrins temporels pour le nom de J.-C., et que les récompenses éternelles vous animent à souffrir patiemment les peines de ce monde. Car il est écrit : « Que rendrai-je au Seigneur pour tous ses bienfaits? Je recevrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. »

Saint Amand avait demandé, dans sa lettre au pape, des renseignements sur les affaires de l'Église, troublée alors par l'hérésie du monothélisme. Le pape lui expose rapidement ce qui s'est passé depuis que le mauvais évêque de Constantinople, Sergius, avait donné naissance à cette erreur.

« Nous avons cru nécessaire, ajoute-t-il, de réunir à Rome une assemblée générale de nos frères et co-évêques. Nous y avons examiné les coupables écrits de ces hérétiques, nous avons mis au grand jour leurs erreurs, et tous, d'une voix unanime, nous les avons frappées du glaive apostolique et condamnées sur les définitions des Pères, afin que tous, connaissant l'erreur, ne soient point exposés à se laisser séduire. C'est pour cela que nous avons soin de vous envoyer les décrets arrêtés dans ce concile, ainsi que notre lettre encyclique, qui vous mettront à même de connaître clairement tout ce qui s'est passé. Nous espérons que, comme de vrais enfants de lumière, vous nous aiderez à dissiper les ténèbres que les hérétiques ont fait naître.

» Que Votre Fraternité ait donc soin de donner à tous les autres évêques connaissance de ces pièces, afin que tous exècrent avec nous une si abominable hérésie. Que nos frères et évêques de vos provinces se réunissent en concile, suivant la teneur de notre encyclique, qu'ils nous envoient leurs décisions signées par eux comme preuve qu'ils adhèrent à notre décision, et qu'ils confirment ce que nous avons fait pour la défense de la foi orthodoxe. Priez aussi notre très illustre fils Sighbert, roi des Franks, de nous envoyer quelques-uns de nos frères bien-aimés des Gaules, que nous puissions faire nos légats auprès de l'empereur, pour lui porter les décrets de votre concile avec ceux du concile que nous avons tenu à Rome. »

D'après le vœu du souverain pontife, les évêques d'Austrasie s'assemblèrent à Nantes [1] (650). Le pape avait envoyé vers le même

[1] Flodoard., lib. 2, c. 1. — On possède vingt canons de discipline dressés dans un concile de Nantes dont on ignore l'époque. Ils pourraient avoir été dressés dans ce concile tenu en 650. Il n'y a rien dans les canons qui s'oppose à ce

temps au roi de Neustrie Hlodowig, les décrets du concile de Rome contre le monothélisme, et lui demandait, comme à Sighbert, de faire assembler un concile, et de lui envoyer des évêques capables d'être ses légats auprès de l'empereur.

Eloi et Audoen[1] eussent bien consenti à s'acquitter de cette honorable mission, mais des raisons d'une haute gravité les retinrent dans les Gaules. Hlodowig se contenta de convoquer les évêques de son royaume à Châlons-sur-Saône[2].

« Il a été établi par les anciens canons, disent les Pères du concile, que les métropolitains devraient se réunir chaque année avec leurs comprovinciaux. Étant donc assemblés aujourd'hui, d'un commun accord, sur la convocation et l'ordre du très glorieux seigneur roi Hlodowig guidé en cela par son zèle pour la religion et son amour pour la foi orthodoxe; nous avons pris séance dans la ville de Châlons, et dans l'église de Saint-Vincent. Après avoir imploré l'intercession du saint martyr, afin d'obtenir pour le susdit prince une longue vie, nous avons prié J.-C. de nous faire connaître ce qui aurait été oublié dans les réglements antérieurs, ou vicié par un effet de la négligence ou de l'ignorance, et de nous accorder en même temps les moyens de le réformer.

» Nous avons d'abord décidé unanimement que tous devaient conserver la règle de foi établie au concile de Nicée, transmise par les saints Pères, exposée par eux, et confirmée par le saint concile de Chalcédoine. »

Après cette décision relative à la foi, les évêques firent dix-neuf canons de discipline, qui nous révèlent d'étranges abus. Le quatrième canon défend qu'il y ait deux évêques dans la même ville; le cinquième interdit aux laïques de gouverner les paroisses. Cet abus était porté si loin, que certains laïques faisaient les fonctions d'archiprêtres; cet abus comme celui que nous fait connaître le quatrième canon, était sans doute un résultat de l'influence du roi ou des seigneurs qui venaient se mettre à l'encontre du droit de l'évêque et l'entraver. Le concile attaqua la racine même du mal, en renouvelant, dans le dixième canon, la loi en vertu de laquelle

qu'on ne le fasse remonter à cette époque. Les canons 1, 4, 6, 9 sont intéressants sous le rapport liturgique, et les canons 3, 8, 11, 16 sous le rapport de la discipline des clercs; le 20.e traite des superstitions.

[1] Vit. S. Elig., lib. 1, c. 33.

[2] Apud. Sirm., Concil. antiq. Gall., t. I, p. 489.

les élections épiscopales ne devaient être faites que par les évêques comprovinciaux, le clergé et le peuple de la cité. Dans leur seizième décret, les évêques renouvellent les canons portés contre la simonie, en même temps que dans le quinzième ils défendent, sous peine d'excommunication, aux abbés, aux moines et aux procureurs des monastères, de recourir à la protection des laïques ou d'aller au palais. Les Pères du concile de Châlons voyaient bien les abus et en connaissaient la cause et les remèdes; ils semblent avoir eu pour but, dans la plupart de leurs décisions, d'annuler l'action des laïques dans les choses de l'Église; dans le onzième canon, ils interdisent aux magistrats civils les visites qu'ils faisaient dans les églises et les monastères; à l'exemple des évêques, ces magistrats avaient bien soin de donner avis de leur visite, afin qu'on leur préparât de bons repas. Les évêques leur rappellent qu'ils ne doivent jamais aller dans une église ou un monastère, à moins qu'ils ne soient invités par l'archiprêtre ou par l'abbé.

Théodose, évêque d'Arles, ayant été accusé de plusieurs crimes, crut avoir trouvé un excellent moyen d'éviter le jugement qu'il méritait, en envoyant au concile un écrit, signé de lui et de ses comprovinciaux, dans lequel il déclarait embrasser la pénitence.

Les Pères ne s'y laissèrent point prendre, et répondirent à Théodose, que les canons ne permettant pas à celui qui s'imposait la pénitence de faire les fonctions épiscopales, ils lui ordonnaient de s'en abstenir jusqu'au prochain concile, et jusqu'à ce que sa cause fût examinée et jugée.

Le concile de Châlons est remarquable par la vigueur de ses décrets.

Trente-huit évêques y assistèrent, cinq y envoyèrent des députés. Les plus remarquables sont : saint Audoen de Rouen, saint Eloi de Noyon, saint Hadoind du Mans, successeur de saint Berthramn, saint Palladius d'Auxerre, saint Vulfolède, successeur de saint Sulpitius le pieux sur le siége de Bourges.

Cette cité métropole était alors du royaume de Hlodowig, et quelques-unes des cités épiscopales qui en dépendaient étaient dans le royaume de Sighbert, entre autres, Cahors. Vulfolède ayant invité ses comprovinciaux à se rendre à un concile qu'il convoqua dans un lieu situé dans le royaume de Sighbert, ce roi trouva mauvais qu'on ne lui eût pas demandé permission de tenir cette assemblée provinciale, et écrivit à Desiderius, évêque de Cahors, pour lui défendre de s'y rendre. Sa lettre confirme notre observation sur la

marche progressive des empiétements du pouvoir civil dans le domaine religieux; elle est ainsi conçue [1] :

« Nous avons appris par le bruit public et par les rapports de plusieurs de nos sujets, que vous avez été convoqué par l'évêque Vulfolède, notre père, pour tenir un concile dans notre royaume, le 1.er septembre, avec les autres évêques de votre province. Nous voulons certainement, à l'exemple de nos prédécesseurs, maintenir l'observation des canons; mais, comme on ne nous a pas donné auparavant connaissance de cette assemblée, nous avons décidé, d'après l'avis de notre conseil, qu'on ne tiendrait aucun concile à notre insu dans notre royaume, et qu'il serait défendu à tous les évêques de notre royaume de se rendre à celui qui a été indiqué pour le 1.er septembre. Par la suite, si on nous avertit à temps du motif qu'on pourrait avoir d'assembler un concile, que ce soit pour régler la discipline de l'Église, pour le bien de l'État ou toute autre affaire, nous n'empêcherons pas qu'on ne le tienne; mais nous voulons qu'on nous en donne avis auparavant. Nous vous écrivons donc cette lettre, d'abord pour nous recommander à vos prières, et ensuite pour vous défendre d'aller à la susdite assemblée avant que nous vous ayons notifié notre volonté à ce sujet; et, afin que vous ne puissiez prétexter d'ignorance, nous avons signé de notre main : Sighbert, roi. »

La diversité des royaumes pouvait bien inspirer aux rois quelque défiance; mais, en outre, ils tendaient à ériger en droit les priviléges que leur avait accordés l'Église dans le domaine religieux. Les évêques, de leur côté, tendaient à ériger en droit l'action que les circonstances leur avaient donnée dans le domaine politique : on marchait à grands pas à la fusion des deux puissances.

Nous trouvons la lettre adressée par Sighbert à Desiderius dans un recueil de lettres qui renferment des renseignements pleins d'intérêt sur les relations qu'avaient entre eux les grands évêques de cette époque. Cette pieuse correspondance est divisée comme en deux livres. Le premier contient les lettres de Desiderius, ce très doux fils d'Herchen-Freda; quelques-unes sont adressées aux rois Dagobert et Sighbert ou à quelques grands personnages, comme Grimoald, maire du palais; les autres aux plus illustres évêques, Sulpitius de Bourges, Eloi de Noyon, Audoen de Rouen, Modoald de Trèves, Paul de Verdun, Goérik, nommé aussi Abbon, de

[1] And. Duchêne, Rer. Franc. Script., t. I, p. 887.

Metz. Le second livre contient les lettres adressées à Desiderius lui-même.

Cette correspondance ne nous révèle aucun fait important pour l'histoire; mais on aime à voir ces anciens amis de l'école du palais de Hloter cultiver leurs amitiés d'enfance, les entretenir par des présents, des fêtes communes, des lettres fréquentes.

Desiderius avait fait un voyage au palais de Sighbert, et il avait reçu de Modoald de Trèves, son vieil ami, des témoignages d'une vive et touchante affection.

« Je n'aurais pas le sens commun, lui écrivit-il à son retour [1], si je voulais t'adresser des remercîments dignes d'être comparés à tes bontés pour moi. Tu m'as si bien adouci les fatigues du voyage, que vraiment, auprès de toi, j'ai oublié et ma belle patrie et les douceurs de ma famille. Je suis trop pauvre pour être en état de reconnaître tes bienfaits, et j'en charge Notre Seigneur J.-C., pour l'amour duquel tu as été si gracieux pour moi. Pense quelquefois à moi dans tes prières, et reçois avec bonté l'abbé Claudius, notre commun fils, et les petits présents que je l'ai chargé de te porter. »

« Qu'il me serait doux, écrit Desiderius à Abbon de Metz [2], de causer avec toi des doux préceptes de J.-C., comme autrefois, lorsque nous étions ensemble au palais du très illustre Hloter! Mais, puisque mes désirs ne peuvent être satisfaits, je veux au moins te dire combien j'ai ressenti de joie de l'amitié que tu m'as témoignée pendant mon voyage. Conserve au fond de ton cœur, je t'en prie, une place pour celui que tu as reçu avec tant de charité. »

Desiderius était lié d'amitié surtout avec Audoen, Eloi et ce Paul de Verdun qui, mieux que tout autre au palais, savait écrire en beaux caractères et composer un discours selon les règles [3]. Il écrit à Audoen [4]:

« Il y a bien long-temps que je suis séparé de toi, et je suis heureux de l'occasion qui se présente de t'écrire. J'en profite pour te prier de me conserver toujours cet Audoen, cet ami que j'aimais d'un amour unique dans la première fleur de la jeunesse. Qu'elle dure toujours cette vieille amitié qui nous unissait jadis avec ton Eloi, il faudrait plutôt dire notre Eloi; conservons tous trois ces

[1] Epist. Desid. ad Modoald., apud Duchêne, Rer. Franc. Script., t. I.

[2] Epist. Desid. ad Abbon., *ibid.*

[3] Vit. S. Pauli, apud Bolland., 8 febr.

[4] Epist. Desid. ad Dadon.

doux liens qui faisaient de nous des frères. Aidons-nous de prières mutuelles, afin que, comme nous avons été unis autrefois au palais d'un roi de la terre, nous méritions de vivre ensemble au palais du Roi du ciel. Déjà notre famille a perdu deux de ses membres [1]; mais nous avons encore le vénérable Paul et Sulpitius, qui l'égale en mérites. Faisons ensemble de louables efforts pour atteindre au degré de perfection auquel Dieu nous appelle. Pour y arriver, j'ai moins de confiance dans mes forces que dans vos prières. Priez donc pour moi; la bonté de Notre Seigneur J.-C. vous accordera certainement ce que vous lui demanderez. »

Desiderius, ayant bâti à Cahors un monastère et sa basilique épiscopale, invita pour la dédicace plusieurs évêques, et, entre autres, son ami Paul de Verdun.

« Tu sais déjà, lui dit-il [2], que j'ai entrepris de bâtir un monastère, et que ma basilique est terminée; je te prie de venir à la dédicace. Nous serons quelques jours ensemble, et nous reprendrons nos douces causeries d'autrefois sur cette vie éternelle qui fait l'objet de nos désirs. Tu trouveras ici plusieurs évêques dont les exemples et les paroles nous aideront beaucoup à travailler à notre perfection. Viens donc, mon cher ami. Un long espace nous sépare; c'est une raison de te hâter davantage. Viens réchauffer cette vieille amitié qu'une trop longue séparation aurait pu rendre moins vive. Le Seigneur sera avec nous; car il vient sans doute auprès de ceux qui parlent de lui, comme au milieu de ceux qui le prient. »

Parmi les lettres adressées à Desiderius, on en trouve deux de Paul de Verdun [3]. Dans la première, il le remercie de dix tonnes d'excellent falerne qu'il lui avait envoyées, au lieu d'une seule amphore qu'il lui avait demandée. Dans la seconde, il lui annonce la mort de l'évêque de Laon, Khanoald, leur commun ami. Desiderius avait aussi de fréquents rapports avec Sulpitius de Bourges, et on voit, par une réponse de Sulpitius, qu'ils avaient conservé entre eux cette pieuse coutume des anciens évêques, de s'édifier mutuellement en s'écrivant la manière dont ils avaient célébré les grandes fêtes chrétiennes [4].

Eloi trouvait, au milieu de ses travaux apostoliques, le temps

[1] Les deux frères de Desiderius, Rusticus et Syagrius.

[2] Epist. Desid. ad Paul., apud Duch., *loc. cit.*

[3] Epist. Paul. ad Desid., apud Duch., *loc. cit.*

[4] Epist. Sulpit. ad Desid., *ibid.*

d'écrire à son ami Desiderius; la seule lettre qui nous reste de lui atteste qu'ils avaient ensemble des rapports assez fréquents.

« Je suis toujours plus heureux, dit Eloi à son ami [1], chaque fois que je trouve occasion de t'écrire; car j'aime à me rappeler à ton souvenir et à te demander de penser un peu à moi lorsque ton esprit s'élève au-dessus des choses de ce monde pour s'en aller, par avance, au séjour du bonheur. Ne crois pas cependant que je t'accuse de m'oublier; non tu ne m'oublies pas plus que je ne t'oublie moi-même. Ce n'est pas mal cependant de raviver souvent notre mutuel souvenir. Pense donc souvent, mon très cher Desiderius, à ton Eloi, et prie pour lui. En dépit de la distance trop longue qui nous sépare, réunissons-nous dans le cœur de J.-C., et faisons en sorte d'être un jour ensemble, en corps et en ame, dans l'éternelle vie. Daigne nous accorder cette grâce ce très clément Seigneur J.-C. auquel soit gloire dans les siècles éternels. Je te salue de tout mon cœur, et pour ma part et au nom d'Audoen, notre tendre ami. »

Ces fragments doivent nous faire regretter la perte de la plus grande partie de cette intéressante correspondance, qui eût jeté tant de lumière sur l'histoire intime de ce VII.e siècle si injustement envisagé comme *le point le plus bas où soit descendu l'esprit humain* [2].

[1] Epist. Elig. ad Desid., *ibid.*

[2] Guizot, Hist. de la Civil. en France, t. II, p. 179.

LIVRE CINQUIÈME.

(629—714)

I.

INSTITUTION MONASTIQUE AU VII.e SIÈCLE.

Progrès de la réforme de saint Colomban. — Évêques qui la propagent. — Saint Eloi et saint Omer. — Saint Amand, saint Humbert, abbé de Maroilles, et saint Guislain, abbé de la Celle des Apôtres. — Saint Aubert et saint Landelin, abbé de Lobbes. — Saint Audoen et les abbés Germer de Flai, Wandrégisil de Fontenelle, Philibert de Jumièges. — Saint Nivard; monastère de Haut-Villiers. — Saint Desiderius, saint Donat de Besançon et leurs monastères. — Ragnégisil de Troyes et saint Frodebert, abbé de Moutier-la-Celle. — Principaux monastères fondés par les rois Dagobert et Sighbert; par les seigneurs Gondoin et Flaocate. — Flaocate et saint Ciran; monastère de Saint-Ciran au diocèse de Bourges. — Saint Théodulf-Babolen. — Moines irlandais; saint Vendelin; les saints Caidok et Friker gagnent à l'état monastique saint Riquier. — Monastère de Saint-Riquier. — Saint Fursi; monastère de Lagny. — Monastères de Saint-Maur-des-Fossés et de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire. — Translation des reliques de saint Benoît au monastère de Fleury. — Règles de saint Benoît et de saint Colomban; la règle du maître. — Ermites et reclus deviennent rares; saint Gilles, saint Goar, saint Bavon et saint Livin. — Monastères de religieuses. — Sainte Rusticula. — Monastères des provinces méridionales. — Sainte Fare, sainte Salaberge et sainte Austrude; monastères de Bon-Moutier et d'Estival. — Monastère de Nivelle; la bienheureuse Itta, ses filles Gertrude et Begga. — Monastères de Marchiennes fondé par saint Amand; d'Évron, par saint Hadoind du Mans. — Monastère de Saint-Palladius d'Auxerre, de Saint-Pierre de Reims et d'Avenai. — Règle de saint Donat de Besançon pour les religieuses. — Tous les monastères fondés ou encouragés par les évêques. — Priviléges accordés à divers monastères. — Au monastère de Saint-Denis par Hlodowig II. — Par saint Landerik, évêque de Paris. — Saint Landerik et Markulf. — Formules de Markulf. — Fondation de l'Hôtel-Dieu de Paris par saint Landerik. — Monastères fondés dans la seconde moitié du VII.e siècle — Monastère de Fescamp, de Pavilly. — Chanoinesses de Mons, de Maubeuge; sainte Valdetrude et sainte Aldegonde. — Différence entre les chanoines ou chanoinesses et les moines proprement dits. — Sainte Odile et le monastère de Hohembourg. — Monastères de Hombilières, Blangi, Ham, Chamalière. — Saint Préject ou Priest. — Monastères de Monti-Villiers, de Croix-Saint-Leufroi, de Renti, de Villière, de Samer, de Breuil, de Fontenai. — Monastères des Vosges. — Saint Gombert de Sens et le monastère de Senones. — Saint Dié et le Val-de-Galilée. — Saint Hydulf et Moyen-Moutier. — Monastères des provinces méridionales déchus de leur ferveur primitive. — Crime commis à Lérins. — Meurtre de saint Aigulf.

629—700.

S'IL y avait des vices dans le clergé au VII.e siècle, il y avait aussi d'admirables vertus, et nous avons pu remarquer que la législation ecclésiastique se maintint jusqu'à cette époque à toute la hauteur des idées chrétiennes les plus pures. On voit, par les décrets des conciles, que les évêques étaient parfaitement entrés dans les vues du pape saint Grégoire-le-Grand. La simonie aurait complètement disparu de l'Église Gallo-Franke, et les élections épiscopales se-

raient certainement revenues à leurs règles primitives, si les rois, au lieu de vouloir dominer l'Église, lui eussent laissé la liberté de se diriger elle-même.

Les idées de réforme de saint Grégoire étaient comprises aussi bien que celles de saint Colomban, cet autre réformateur que la Providence avait chargé de purifier l'état monastique des taches qui commençaient à lui faire perdre sa première beauté.

En tête des propagateurs de la règle de saint Colomban, il faut placer saint Eloi, saint Omer, saint Audoen et saint Amand.

Outre les monastères de saint Bavon, de Blandinberg et d'Elnone, dont nous avons parlé, saint Amand en fonda plusieurs autres dans les provinces septentrionales. Il inspira à ses disciples son amour pour la vie monastique. Un des plus célèbres est saint Humbert. Il était déjà prêtre lorsque saint Amand, se rendant à Rome [1], vint lui demander l'hospitalité dans sa terre de Mazières. Humbert suivit saint Amand à Rome, et après l'avoir aidé dans ses travaux, se retira au monastère de Maroilles, dont il devint abbé, et auquel il donna sa terre de Mazières. Un autre disciple de saint Amand fut saint Guislain [2]. Saint Amand allait quelquefois le visiter dans son monastère appelé *la Celle des Apôtres*; on y pratiquait bien à la lettre la pauvreté apostolique, car Guislain et ses religieux ne purent un jour trouver de quoi donner à manger à leur hôte. Ils le reconduisaient, bien désolés de n'avoir pu faire au saint apôtre une meilleure réception, lorsqu'ils aperçurent dans la rivière de Haine un gros poisson qui se laissa prendre. Les bons religieux le regardèrent comme un présent du ciel et engagèrent saint Amand à retourner au monastère pour en manger sa part. La Celle des Apôtres prit par la suite le nom de Saint-Guislain [3]; saint Amand avait assisté à la dédicace de ce monastère avec saint Aubert, évêque de Cambrai.

Ce fut sous l'épiscopat de ce saint que fut fondé au diocèse de Cambrai le monastère de Lobbes, par Landelin son disciple. Landelin [4] était de famille noble, avait été baptisé et élevé par saint Aubert, qui reconnut en lui d'heureuses dispositions, et voulut l'engager dans son clergé; mais prévenu par quelques-uns de ses parents contre les saintes obligations de la vie cléricale, Landelin ne voulut pas

[1] Vit. S. Humb., apud Bolland., 25 mart.

[2] Vit. S. Guisl., apud Bolland., 9 octob.

[3] Il s'y est formé une ville du même nom (en Hainault).

[4] Vit. S. Landel., apud Bolland., 15 jan.

renoncer aux plaisirs du monde avant d'en avoir goûté les douceurs; il s'enfuit secrètement de la maison de saint Aubert et fut trop fidèle à suivre les maximes auxquelles l'avaient initié des parents antichrétiens. Il fit dans le mal des progrès si rapides, qu'il oublia tous ses devoirs, se jeta dans les plus criminels excès, et finit même par se faire voleur de profession.

Cependant, saint Aubert pleurait tous les jours ce nouveau prodigue, qui avait quitté la maison paternelle pour suivre les sentiers si âpres du vice. Dieu écouta ses larmes et ses prières et toucha le cœur de son fils spirituel au milieu même de ses égarements. Contrit et repentant, Landelin vint se jeter aux pieds du saint évêque, qui l'embrassa avec tendresse, le pressa sur son cœur, et lui conseilla de se retirer dans un monastère pour y expier ses péchés. Fidèle à ses avis, Landelin répara si bien, par la ferveur de sa pénitence, le scandale de sa vie licencieuse, qu'il mérita d'être élevé aux Ordres. Lorsqu'il fut prêtre, il vint se jeter aux pieds de saint Aubert, et après avoir reçu sa bénédiction, se retira à Lobbes, où il bâtit un monastère en l'honneur de saint Pierre. Il fonda ensuite ceux d'Aune et de Vaalers, de concert avec son disciple Ursmare, auquel il confia la direction de Lobbes, lorsqu'il eut conçu le projet de se retirer dans une forêt du Hainaut. Deux de ses disciples, saint Adelin et saint Domitien, le suivirent dans cette nouvelle solitude, et ils donnèrent ainsi naissance au monastère de Crépin. Landelin y mourut dans la pratique de la plus austère pénitence.

Dans le même temps, et aussi dans les provinces septentrionales, saint Omer, fondateur de Sithiu, ou Saint-Bertin, établissait plusieurs autres monastères ainsi que saint Éloi. On doit à ce dernier évêque celui de Saint-Martin à Tournai, et celui de Saint-Loup à Noyon, qui prit ensuite le nom de Saint-Eloi. Saint Audoen de Rouen marchait sur les traces de son ami; comme lui, il peupla son diocèse de ferventes communautés et il appela pour l'aider dans cette œuvre les abbés Germer, Philibert et Wandrégisil qu'il avait connus au palais de Dagobert.

Germer[1], étant encore laïque et engagé dans les liens du mariage, avait fondé par les conseils d'Audoen le monastère de l'Isle; après la mort de Dagobert, il fut libre de renoncer au monde. Du consentement de son épouse, il abandonna ses biens à son fils Amalbert et reçut la tonsure des mains d'Audoen. Cet évêque avait

[1] Vit. Geremar., apud Bolland., 24 septemb.

dans son diocèse le monastère de Pentale bien déchu de sa ferveur première; il en confia la direction à Germer dont il connaissait la prudence et les vertus. Le nouvel abbé entreprit courageusement la réforme, mais la sévérité dont il dut user quelquefois irrita les moines au point qu'ils conçurent le projet de le tuer.

Germer, instruit de leur complot, voulut leur épargner un crime. Il quitta la direction du monastère et se retira dans une grotte sur le bord de la Seine. Ce fut là qu'il apprit la mort de son fils Amalbert. Il se rendit au territoire de Beauvais, où son fils était mort, afin de lui rendre les derniers devoirs; fit construire une église dédiée à saint Jean, dans l'endroit où son corps avait été quelque temps déposé, et le fit transporter au monastère de l'Isle. La mort d'Amalbert fit rentrer Germer dans la possession de ses biens; il ne les reprit que pour en doter le nouveau monastère de Flai qu'il bâtit, et dont il fut le premier abbé.

Wendrégisil [1], vulgairement nommé saint Vandrille, était comme saint Germer ami d'Audoen, et comme lui, avait édifié le palais de ses éminentes vertus. Il était de la famille de Pépin de Landen; mais son illustre alliance, ses charges au palais et le mariage qu'on l'avait obligé de contracter, ne purent affaiblir en lui l'invincible penchant qu'il avait toujours eu pour la retraite. Il en fit même part à son épouse qui lui répondit : « Eh! seigneur, pourquoi ne me l'avoir pas dit plus tôt? Moi aussi, je désire me donner à Dieu; ne différez donc point de faire ce que vous avez résolu. » Au comble de la joie, Wandrégisil mit son épouse dans une communauté de religieuses, donna ses biens aux pauvres et se retira au monastère de Montfaucon [2]. Wandrégisil avait quitté le palais sans la permission de Dagobert. Ce roi, après l'avoir forcé d'y revenir, fut si touché de son humilité et de toutes ses vertus, qu'il lui permit de suivre ses pieuses inclinations. Wandrégisil retourna à Montfaucon, et après y avoir fait quelque séjour, entreprit le pélerinage de Rome. Chemin faisant, il visita un endroit du diocèse de Bâle, sanctifié par un disciple de saint Colomban, nommé Ursicin [3]. Il s'y arrêta, y jeta les fondements d'un monastère, et se rendit ensuite à Bobio pour se perfectionner dans la pratique des vertus monastiques. Après avoir visité Rome, il revint dans les Gaules et demeura dix ans au monas-

[1] Vit. S. Wandreg., apud Bolland., 22 jul.

[2] Ce monastère avait été fondé depuis peu de temps par saint Balderik.

[3] Vulgairement Ursits. Il s'est formé en cet endroit une ville de ce nom.

tère de saint Romain, dans les montagnes du Jura. Il le quitta pour se rendre auprès d'Audoen. Ce saint évêque conçut le dessein de l'attacher à son Église, l'éleva malgré lui au diaconat et le fit même ordonner prêtre par saint Omer. Mais la vie monastique avait trop d'attrait pour Wandrégisil. Le maire du palais de Neustrie, Erchinoald, lui ayant donné la terre de Fontenelle, il s'y retira, et avec l'aide de son neveu saint Godon, y établit la célèbre école monastique connue sous le nom de Fontenelle ou de Saint-Vandrille.

Godon quitta depuis son oncle pour s'en aller dans un lieu du diocèse de Troyes, nommé Oye, où il bâtit un monastère dont il fut abbé. Pour Wandrégisil, il resta définitivement à Fontenelle. Ce monastère devint si considérable qu'il y éleva trois églises. La première, dédiée à saint Pierre, était longue de deux cent quatre-vingt-dix pieds et large de trente-sept. La seconde, dédiée à saint Paul, était construite avec beaucoup d'art. La troisième était dédiée à saint Laurent. Il y avait en outre à Fontenelle trois oratoires. Wandrégisil avait envoyé à Rome son neveu Godon qui en rapporta des reliques pour ses églises, et les ouvrages de saint Grégoire-le-Grand.

Quelques années après la fondation du monastère de Saint-Vandrille, saint Philibert [1] bâtissait au même diocèse de Rouen le monastère de Jumiège où on compta jusqu'à neuf cents moines. Philibert s'était étroitement lié au palais avec Audoen et il avait appris à mépriser les vanités du monde à l'école de ce pieux référendaire qui venait de fonder le monastère de Rebais. Philibert s'y fit moine et en fut élu abbé après la mort de saint Agil. Mais des troubles qui s'y élevèrent décidèrent le pieux abbé à renoncer à une charge qui lui devenait chaque jour plus pesante, et il partit pour visiter les plus célèbres monastères des Gaules et d'Italie. Il revint ensuite à Rouen auprès d'Audoen qui en était devenu évêque, et ayant obtenu du roi la terre de Jumièges, il en fit un monastère qu'il dédia à la Sainte Vierge, et qui devint un des plus célèbres des Gaules [2].

A l'exemple d'Audoen, les plus saints évêques des Gaules multipliaient les monastères dans leurs diocèses. Nous avons parlé de celui de Sainte-Croix bâti par saint Faron. Son frère Kanoald, d'abord disciple de saint Colomban et ensuite évêque de Laon, partageait

[1] Vit. S. Philib., apud And. Duchêne, Rer. Franc. Script., t. I.

[2] Saint Philibert, persécuté par Ebroïn, se retira au diocèse de Poitiers, où il fonda le célèbre monastère de Noirmoutier, comme nous le verrons dans la suite.

son zèle. Saint Nivard de Reims fit sortir de ses ruines l'antique monastère de Haut-Villiers [1]. Saint Desiderius de Cahors orna sa cité épiscopale du monastère de Saint-Amand où il choisit sa sépulture, et d'un autre qu'il dédia à la Sainte Vierge, où il mit pour abbé Claudius [2]. Saint Donat de Besançon [3], levé des fonts du baptême par saint Colomban, transforma en monastère les ruines d'un vieux château; et Ragnégisil, évêque de Troyes, fit élever à Luxeuil saint Frodebert qui revint dans son diocèse donner naissance au *Moutier-la-Celle* [4].

A l'exemple des évêques, les rois et les seigneurs encourageaient l'établissement de nouvelles communautés religieuses. Outre les biens immenses donnés par Dagobert à Saint-Denis de Paris et à Saint-Maurice d'Agaune, il fit élever les monastères de Tholei, de Weissembourg, de Cligen-Munster. On attribue à Sighbert d'Austrasie la fondation de douze monastères, entre autres de Cougnon, de Malmedi, de Stavelo et de Saint-Martin de Metz [5]. Le duc Gondoin fit bâtir au territoire de Bâle le monastère de Grandfel, où l'abbé de Luxeuil, Valdebert, envoya un de ses plus saints religieux nommé Germain [6]; enfin le maire du palais de Burgundie, Flaocate, donna à Sigirran les deux terres de Meaubec et de Lonrei pour y établir de pieuses communautés.

Sigiran [7] vulgairement nommé saint Ciran, était né au diocèse de Bourges. Flaocate l'avait fait entrer à l'école du palais de Neustrie, et il était devenu échanson du roi. Sigilaïk, son père, étant devenu évêque de Tours, voulut le marier à la fille d'un riche seigneur nommé Adoal; mais Sigirran avait résolu de garder la continence et n'aspirait qu'à sortir du palais pour se consacrer tout entier à Dieu. Après la mort de son père, il se rendit à Tours; Modégisil, le nouvel évêque, l'admit dans son clergé et le fit même son archidiacre. Sigirran s'acquitta de sa charge avec beaucoup de fermeté, de vigilance, et une si tendre charité pour les pauvres, qu'il leur distribuait ses propres biens avec une sorte de prodigalité.

Étienne, comte de Tours, ne comprenant pas le principe d'un si

[1] Vit. S. Nivard., apud Bolland., 1 septemb.
[2] Vit. S. Desid., apud Labb., Biblioth., t. I.
[3] Vit. S. Donat., apud Bolland., 7 aug.
[4] Vit. S. Frodob., apud Bolland., 8 jan.
[5] Vit. S. Sigib., apud Bolland., 1 febr.
[6] Vit. S. German., apud Bolland., 21 febr.
[7] Vit. S. Sigiran., apud Labb., Biblioth., t. II.

sublime désintéressement, le prit pour de la folie, et fit emprisonner le pieux archidiacre.

On fut obligé d'avouer qu'il n'était atteint que de la folie de la croix, et on le mit en liberté. Sigirran en profita pour donner le reste de ses biens aux pauvres, et il partit pour Rome avec un évêque irlandais nommé Flavius. A son retour, il alla trouver Flaocate, son ancien protecteur, et en obtint deux propriétés dont il fit deux monastères. Celui de Lonrei prit le nom de Saint-Ciran après la mort du saint abbé.

Le diocèse de Bourges possédait dans le même temps saint Théodulf [1], surnommé Babolen, qui établit quatre monastères : les deux premiers pour des moines, et situés, l'un sur la rivière de la Marmande, l'autre à Goudiac. Les deux autres pour des religieuses, et dédiés à la Sainte Vierge. Un des deux était à Charanton sur la Marmande, et l'autre à Nevers.

L'état florissant des établissements monastiques dans l'église Gallo-Franke y attira un grand nombre de moines d'Irlande où d'Angleterre, et saint Faron avait établi pour eux son monastère de Sainte-Croix de Meaux, comme nous l'avons remarqué. Les plus célèbres de ces pieux pélerins, imitateurs de saint Colomban, sont : Saint Vendelin, premier abbé de Tholei; saint Fursi et les saints Caidok et Frikor, qui gagnèrent à l'état monastique un seigneur, nommé Rikar, connu dans l'Église sous le nom de saint Riquier [2].

Riquier était né à Centule et y possédait une propriété où il reçut charitablement, à leur arrivée en Gaule, les deux moines irlandais Caidok et Frikor. Les exemples et les pieux entretiens de ses hôtes firent sur son cœur une vive impression, et il partagea bientôt leur mépris pour toutes les vanités du monde. Il entra dans le clergé, fut élevé au sacerdoce, et fit plusieurs excursions apostoliques en Angleterre. A son retour dans les Gaules, il transforma sa terre de Centule en un monastère qu'il gouverna avec beaucoup de sagesse.

Sur la fin de sa vie, il le quitta pour vivre solitaire dans la forêt de Cressy. Mais deux seigneurs, Gislemar et Mauronte, lui donnèrent en cet endroit assez de terre pour y établir un monastère qui prit le nom de Forest-Moutier. Saint Riquier y mourut et y fut enterré, n'ayant pour cercueil que le tronc d'un vieux chêne. Quelques mois après, Ocialde, abbé de Centule alla avec sa commu-

[1] Jonas, Vit. S. Eustas., c. 3; apud Bolland., 29 mart.
[2] Vit. S. Richar., apud Bolland., 26 april.

nauté levet le corps du saint qu'il transporta dans son monastère, qui fut appelé Saint-Riquier, ainsi que la ville qui s'y forma.

Une terre de l'abbaye de Saint-Riquier donna naissance à une autre ville qui fut appelée la Villa-de-l'Abbé, d'où on a fait Abbeville.

Les moines irlandais Caidok et Frikor se sanctifiaient à Centule, tandis que le célèbre saint Fursi leur compatriote travaillait, comme un autre Colomban, au développement de l'institution monastique.

Fursi [1] était fils de Fintan, roi d'une partie de l'Irlande. Après avoir gouverné quelque temps un monastère dans sa patrie, il parcourut l'Angleterre avec saint Foilan et saint Ultan, ses frères. Il y bâtit, avec l'aide de Sighbert, roi des Saxons orientaux, un monastère dont il laissa la direction à Foilan, pour aller rejoindre Ultan qui s'était enseveli dans une profonde solitude. Il passa ensuite en Gaule, où il fut bien reçu par le roi Hlodowig II et le maire du palais de Neustrie, Erchinoald, qui lui donna sa terre de Lagni pour y établir une communauté religieuse. L'évêque de Paris, qui sut apprécier le mérite de Fursi, l'associa au gouvernement de son diocèse en qualité de chorévêque. Il est probable que saint Fursi avait été élevé, suivant la coutume de l'Église Bretonne, à la dignité épiscopale, sans avoir été attaché à aucun siége.

Après avoir fondé le monastère de Lagni, le saint abbé se disposait à faire un voyage dans sa patrie, lorsqu'il mourut à Froheins, dans le diocèse d'Amiens. Son corps fut transporté à Péronne, où il avait fait commencer un monastère destiné aux Irlandais qui l'avaient suivi en grand nombre. Outre ses deux frères Foilan et Ultan, on compte, au nombre de ses disciples : Emmien, qu'il établit abbé de Lagni; Eloquius, Mummolus, Etton et Madelgisil, qui sont tous honorés comme saints. Saint Fursi mourut en 650.

A la même époque, on vit commencer deux monastères qui devinrent très célèbres : saint-Maur-des-Fossés et Fleury, plus connu sous le nom de Saint-Benoît-sur-Loire. Le premier remplaça un vieux castrum fortifié autrefois par les Bagaudes, et qu'obtint de Hlodowig l'archidiacre de Paris Blidégisil [2]. Saint Babolein en fut le premier abbé. Il fut dédié, dans le principe, à la Sainte Vierge et à saint Pierre; mais il prit le nom de Saint-Maur lorsqu'on y eut transporté les reliques de ce disciple de saint Benoît.

[1] Vit. S. Furs., apud Bolland., 16 jan.

[2] Mabillon, Annal. ordin. S. Benedict., t. I.

Le monastère de Fleury [1] eut pour fondateur Léodebode, abbé de Saint-Anian d'Orléans, et, pour premier abbé, Rigomar, qui eut pour successeur Mummolus. Ce saint, lisant un jour les Dialogues de saint Grégoire, fut frappé de la prédiction de saint Benoît sur les ravages des Lombards et la désolation du Mont-Cassin. Il pensa que les reliques du saint abbé pourraient bien être demeurées ensevelies sous les ruines de ce monastère, et il conçut le projet de les faire enlever [2]. Il chargea de cette pieuse et difficile expédition un de ses moines, natif de Blois, nommé Aigulf [3]. Celui-ci partit avec joie, et, arrivé au milieu des ruines du monastère du Mont-Cassin, trouva un vieillard qui lui fournit d'exacts renseignements sur l'endroit où reposaient les corps de saint Benoît et de sa sœur Scholastique. Aigulf y pratiqua des fouilles et trouva le trésor qu'il cherchait. Il revint à Fleury avec la plus grande partie des ossements du saint patriarche, qui y furent déposés. Ceux de sainte Scholastique furent donnés à saint Bérar, évêque du Mans, qui les déposa dans le monastère de religieuses qu'il venait de faire bâtir, et qui prit le nom de la sœur de saint Benoît.

Nous ne devons pas dissimuler que l'histoire de cette translation n'a pas tous les caractères d'une incontestable authenticité. Le savant Baronius [4], avant d'en parler, s'écrie : « Je frémis d'entrer dans cette inextricable controverse, et je ne puis même l'envisager de loin sans être saisi d'effroi. » Nous regardons cependant cette translation comme très probable. A dater de cette époque, le culte de saint Benoît fut plus répandu dans l'Église Gallo-Franke, et sa règle beaucoup plus connue. On l'observait il est vrai auparavant, en quelques monastères, conjointement avec celle de saint Colomban, comme à Solignac; mais elle n'était qu'au second rang, et encore le plus grand nombre de monastères suivaient-ils exclusivement la règle de saint Colomban ou une autre qui fut composée à cette époque et qui porte le nom de *règle du maître*. On remarque dans cette dernière règle deux choses extraordinaires pour l'époque : l'abolition des élections pour le choix de l'abbé, et la défense de travailler à la terre. Les monastères, selon cette règle, devaient affermer leurs terres. Ce point fut trop généralement adopté, et le travail

[1] Mabillon, annual. ordin. S. Benedict., t. I.

[2] Mabillon, Annal. et Act. S. Bened. — Bolland., 21 mart. et 1 septemb.

[3] Vulgairement saint Ayou.

[4] Baron., Annal. eccl., ad ann. 666, § 24.

manuel eût prévenu bien des abus, si on y eût toujours appliqué les moines incapables des travaux intellectuels.

Les règles suivies le plus généralement au VII.e siècle, dans la Gaule, ne regardent que les moines vivant en communauté, ou cénobites, et font à peine mention des ermites ou reclus. Ces religieux, si communs aux V.e et VI.e siècles, étaient devenus très rares. Nous n'en trouvons, au VII.e siècle, que trois qui se soient rendus très célèbres : saint Gilles, saint Goar et saint Bavon.

Saint Gilles [1] (*Ægidius*) était originaire de la Grèce; après avoir habité plusieurs solitudes dans les provinces méridionales des Gaules, il se fixa dans une forêt du diocèse de Nîmes, à l'endroit où s'est formée la ville qui porte son nom.

Saint Goar [2] était prêtre. Il passa de l'Aquitaine, sa patrie, dans le diocèse de Trèves, où il se construisit une cellule et un petit oratoire. Il édifia toute la contrée de ses pieux exemples, et il quittait en certaines circonstances son ermitage pour travailler au salut des ames. Il s'était fait une loi de célébrer tous les jours la messe et de réciter le psautier avant de prendre son repas. Cependant, comme il exerçait l'hospitalité, il mangeait quelquefois dès le matin par complaisance pour ses hôtes, ce qui donna lieu de l'accuser auprès de Rusticus, évêque de Trèves. Celui-ci ayant fait assembler son clergé, Goar comparut devant ce tribunal avec beaucoup d'humilité. Il commençait à parler pour sa défense, lorsqu'un pieux fidèle apporta un enfant qu'il venait de trouver exposé, et dont il consentait à se charger [3] : « Voici, dit l'évêque, une belle occasion pour Goar de nous prouver qu'il est aussi saint qu'on le dit. Pour moi, je croirai tout ce qu'on m'a dit contre lui, à moins qu'il ne fasse déclarer à cet enfant quel est son père. »

Goar avait peine à consentir à demander à Dieu le miracle que l'évêque exigeait comme preuve de son innocence; mais enfin, vaincu par les sollicitations des clercs, il se mit à genoux. A peine avait-il commencé sa prière, que l'enfant dit fort distinctement que l'évêque Rusticus était son père. Rusticus était loin sans doute de s'attendre à une telle révélation. Au moins, la confusion dont elle le

[1] *V.* Bolland., 1 septemb.

[2] Bolland., 6 Jul. — On nomme aussi ce solitaire saint Guwer.

[3] C'était l'évêque qui avait soin, dans chaque cité, de ces enfants; il les confiait à des fidèles qui consentaient à s'en charger et auxquels ils appartenaient.

couvrit lui fut salutaire. Il se jeta aux pieds de Goar qui le consola et lui promit de faire pour lui sept années de pénitence.

Cet événement fit grand bruit. L'évêque quitta son siége et s'en alla pleurer son péché dans un monastère. Le roi d'Austrasie Sighbert voulut mettre Goar à sa place ; mais le saint homme refusa constamment, et pria Dieu de l'exempter d'un si redoutable fardeau. Le Seigneur exauça sa prière ; il lui envoya une maladie grave, et le pieux solitaire ne fit plus que languir pendant sept ans qu'il vécut encore, comme pour accomplir la pénitence qu'il avait promis de faire pour l'évêque Rusticus [1].

Saint Bavon [2] eut plus de réputation encore que saint Goar. Il avait d'abord mené dans le monde une vie très licencieuse ; mais touché des prédications de saint Amand, il vint se jeter aux pieds du saint apôtre et lui confessa tous ses péchés. Il distribua ensuite ses biens aux pauvres, reçut la tonsure, et suivit saint Amand dans ses courses apostoliques, afin de réparer, autant qu'il lui serait possible, les scandales qu'il avait donnés.

Après avoir édifié ainsi les contrées qu'il avait scandalisées, Bavon se retira dans le monastère que saint Amand avait fait bâtir à Gand, et que dirigeait saint Florbert. On ne saurait dire avec quelle ardeur il s'y livra à toutes les rigueurs de la pénitence. Ayant vu un jour venir à lui un esclave qu'il avait maltraité, lorsqu'il menait encore la vie du siècle, il ressentit une douleur amère d'avoir commis un si grand crime envers ce malheureux, et se prosternant devant lui, il lui dit : « Oublie, je t'en conjure, le mal que je t'ai fait, et traite-moi comme je t'ai traité autrefois ; frappe mon corps de verges, rase-moi la tête comme on fait aux voleurs, et conduis-moi en prison les pieds et les mains liés. Peut-être, si tu fais cela, la clémence divine m'accordera-t-elle mon pardon. » L'esclave lui répondit qu'il n'oserait jamais agir ainsi envers son maître ; mais l'homme de Dieu lui parla si éloquemment qu'il le fit consentir à ce qu'il lui demandait. Contraint enfin, et comme malgré lui, l'esclave lui lia les mains, lui rasa la tête, lui attacha les pieds à un bâton, et le conduisit ainsi à la prison publique, où Bavon resta quelque temps, déplorant dans l'amertume de son cœur ces jours de la vie mondaine qui pesaient sur sa conscience comme un lourd fardeau.

[1] Il s'est formé autour de la cellule de saint Goar une ville nommée Saint-Guwer.

[2] Apud Bolland., 1 octob.

Un tel fait, étrange si on veut, était une protestation éloquente contre la servitude et toutes les souffrances qu'avaient toujours à endurer tant d'esclaves, que le christianisme et les saints n'avaient encore pu délivrer.

Bavon ne croyait jamais en avoir assez fait pour obtenir le pardon de ses crimes. Il était couvert d'un cilice, couchait sur la terre, n'avait qu'une pierre pour siége et pour oreiller, et tenait souvent ses pieds dans des entraves semblables à celles dont on se servait pour tourmenter les coupables. Avec ces austérités, la vie cénobitique lui parut encore trop douce. Il s'enfonça dans la forêt, et n'y eut que le tronc d'un gros arbre pour demeure. Il consentit cependant à revenir au monastère, à condition qu'on lui bâtirait une cellule où il pourrait vivre reclus. Lorsque la cellule fut construite, saint Amand et l'abbé Florbert s'y rendirent avec le clergé et le peuple, pour faire la cérémonie de la réclusion.

Bavon ayant promis, en présence de l'évêque et du clergé, de rester en sa cellule jusqu'à la mort, saint Amand lui administra la sainte communion et fit murer la porte de la cellule. Il ne resta au saint reclus qu'une petite fenêtre, par laquelle il recevait la sainte Eucharistie et la nourriture absolument nécessaire pour ne pas mourir de faim. Bavon survécut peu de temps à sa réclusion. Dès qu'il sentit la mort approcher, il fit venir un ami qu'il avait dans le monastère de Turhault, et qui se nommait Domlin. Il reçut de ses mains le corps et le sang de J.-C., puis s'en alla au ciel.

L'épitaphe de saint Bavon fut composée à la prière de l'abbé Florbert, par saint Livin, qui passait pour un des meilleurs poètes du temps. C'est Livin lui-même qui nous apprend cette particularité de sa vie :

» Sic ego qui quondam studio florente videbar
» Esse poeta. . . . . . .

Livin était venu d'Irlande dans les Gaules, et avait reçu dans le monastère de Gand une touchante hospitalité. Après y avoir passé quelque temps, il alla du côté de Hauthem et d'Alost en Brabant, pour s'y livrer aux rudes travaux de l'apostolat. Il y trouva des peuples si féroces, qu'il eut bientôt un pressentiment du martyre : « Peuple ingrat, s'écrie-t-il dans ses vers, que t'ai-je fait? Je te » porte des paroles de paix, et tu me fais la guerre! La palme du » martyre me fera triompher de ta férocité; mon espérance ne sera » point trompée; quand Dieu lui-même m'en assure, pourrais-je en » douter! »

Livin reçut au milieu de ses travaux apostoliques la lettre que lui adressa Florbert, pour lui demander l'épitaphe de saint Bavon. Le saint apôtre la lui envoya avec une lettre en vers, le seul ouvrage qui nous reste de lui. On y trouve des beautés qu'on ne rencontre pas dans les poésies de cette époque, ce qui doit faire vivement regretter la perte des autres poèmes qu'il avait composés.

Livin fut martyrisé. Il était évêque régionnaire comme tant d'autres apôtres qui vinrent d'Irlande ou de Bretagne dans les Gaules.

Il serait impossible d'enregistrer dans cette histoire tous les monastères qui s'élevèrent dans l'Église Gallo-Franke dans la première moitié du VII.e siècle. Nous devons nous borner à cet aperçu général, que nous compléterons par le récit de la fondation des principaux monastères de religieuses.

Depuis long-temps il en existait, surtout dans les provinces méridionales. Celui qu'avait fondé à Arles saint Césaire, semble y avoir été le plus célèbre au commencement du VII.e siècle. Après la mort de Césarie, Liliola et Marcia Rusticula en furent successivement abbesses. La vie de cette dernière sainte a été écrite peu de temps après sa mort, par un prêtre de Saint-Paul-trois-Châteaux, nommé Florentius. Elle est composée d'une manière trop gracieuse pour que nous n'en citions pas quelques fragments [1].

Rusticula était née au territoire de Vaison. « Une nuit que sa mère Clementia était endormie, elle se vit en songe, nourrissant avec une grande affection deux petites colombes. L'une était blanche comme la neige, l'autre de couleur variée. Comme elle s'en occupait avec beaucoup de plaisir et de tendresse, il lui sembla que ses serviteurs venaient lui annoncer que saint Césaire était à sa porte. Entendant cela, elle courut joyeuse au-devant du saint, et le saluant avec empressement, le pria d'accorder à sa maison la bénédiction de sa présence; il entra et la bénit. Après lui avoir rendu les honneurs qu'il méritait, Clementia pria le saint évêque de prendre quelque nourriture, mais il lui répondit : « Ma fille, je désire » que tu me donnes auparavant cette colombe que je t'ai vu éle- » ver avec tant de soin. » Hésitant en elle-même, elle cherchait comment il pouvait savoir qu'elle eut cette colombe, et elle finit par nier qu'elle la possédât. Saint Césaire reprit alors : « Je te dis que » je ne sortirai pas d'ici que tu ne m'aies accordé ce que je te de-

[1] Vit. S. Rust., apud Bolland., 11 aug.

» mande. » Elle ne put s'en défendre plus long-temps ; elle montra ses colombes et les offrit à l'homme de Dieu. Celui-ci prit avec grande joie celle qui était blanche, la mit dans son sein, et après avoir salué Clementia, sortit de la maison. Clementia s'étant réveillée, et réfléchissant à ce que signifiait tout ce qui s'était passé, se demandait pourquoi celui qui n'était plus lui était ainsi apparu ; elle ignorait que le Christ avait choisi sa fille pour épouse. »

Rusticula n'avait que dix-huit ans lorsqu'elle succéda à l'abbesse Liliola. Elle avait reçu de Dieu toutes les grâces extérieures, mais en même temps une ame virginale et une angélique modestie. Elle était la plus instruite de la communauté, et savait par cœur tous les livres de la Sainte Écriture. Elle fit bien voir par sa sagesse et sa prudence, que la vertu peut aisément remplacer l'expérience que donnent les années. Elle avait pour ses religieuses le cœur d'une mère, aussi leur inspira-t-elle une affection vraiment filiale, pendant cinquante-huit ans qu'elle fut leur abbesse.

« Or, il arriva un jour de sixième férie (vendredi), qu'après avoir chanté, selon son habitude, les vêpres avec ses filles, elle se sentit fatiguée. Elle voulut cependant faire la lecture accoutumée. Le samedi matin, elle eut un peu froid et perdit toute force dans ses membres. Se couchant alors sur son petit lit, elle fut prise de la fièvre ; elle ne cessa pourtant pas de louer Dieu. Les yeux fixés au ciel, elle recommanda au Seigneur ses filles qu'elle laissait orphelines, et consola celles qui pleuraient autour d'elle. Le dimanche, elle se trouva plus mal, et comme on avait coutume de ne lui faire son lit qu'une fois l'an, les servantes de Dieu la supplièrent d'en accepter un autre un peu moins dur ; mais elle ne voulut pas y consentir. Le lundi, jour de saint Laurent martyr, elle perdit encore des forces, et sa poitrine était engagée. A cette vue, les vierges de J.-C. répandirent des pleurs et poussèrent des gémissements. A la troisième heure du jour, la communauté disait l'office à voix basse, lorsque la sainte mère demanda pourquoi elle n'entendait pas la psalmodie. Ses filles lui répondirent qu'elles ne pouvaient chanter à cause de leur douleur. « Ne chantez que plus haut, dit la pieuse » mère, votre voix m'est si douce ! elle me donnera du courage. » Le jour suivant, elle n'avait plus de mouvement et ne pouvait plus parler ; mais ses yeux avaient conservé tout leur éclat ; elle les tournait avec tendresse vers celles qui pleuraient, et leur faisait signe de se consoler. Une des sœurs lui ayant touché les pieds pour voir s'ils étaient chauds ou froids, elle dit : « Ce n'est pas encore

» l'heure. » A la sixième heure du jour, ses yeux se fixèrent au ciel, une douce sérénité embellit son visage, un sourire effleura ses lèvres, et son ame bienheureuse alla s'unir aux chœurs innombrables des saints.

La vie de sainte Salaberge n'est pas moins édifiante que celle de sainte Rusticula. Le vénérable abbé de Luxeuil, Eustase[1], ayant logé, dans une de ses missions, chez un seigneur nommé Gondoin, le pria, après l'avoir béni, de lui présenter ses enfants. Celui-ci lui en présenta deux. « Vous en avez encore un autre, lui dit le saint abbé. — Oui, répondit Gondoin, j'ai encore une fille appelée Salaberge et qui est aveugle. » Quand la jeune enfant fut en sa présence, Eustase lui demanda si elle ne voudrait pas se donner courageusement au service de Dieu; et comme Salaberge lui répondit que tel était son désir, l'homme de Dieu se mit en prières, jeûna deux jours, et lui rendit la vue en lui mettant de l'huile bénite sur les yeux.

Salaberge n'oublia point la promesse que, bien jeune encore, elle avait faite au bienheureux Eustase : elle prit dans son cœur la résolution de rester toujours vierge. Son père la força cependant d'épouser un jeune seigneur nommé Rikran, qui mourut deux mois après son mariage. Salaberge crut pouvoir alors embrasser la vie religieuse, et se retira au monastère de vierges de Remiremont[2]; mais son père eut recours au roi Dagobert pour l'obliger de quitter sa retraite et d'épouser en secondes noces un officier du palais, nommé Blandin.

Salaberge fut heureuse au milieu de la famille que le Seigneur lui accorda. Elle pensait cependant toujours à la promesse qu'elle avait faite à saint Eustase, et elle eût bien désiré pouvoir suivre sa première vocation. Comme son mari était pieux, elle en obtint enfin la permission de se faire religieuse, et l'engagea lui-même à renoncer au monde. Blandin, après avoir consenti à se séparer d'une épouse qu'il aimait tendrement, n'eut pas de peine à sacrifier tout le reste. Salaberge se retira d'abord dans un monastère qu'elle fit

[1] Vit. S. Eustas., apud Bolland., 21 mart. — Vit. S. Salaberg., apud Bolland., 22 septemb.

[2] Il y avait à Remiremont un monastère de vierges, suivant la même règle que le monastère d'hommes qu'y avait établi saint Romarik. On mettait ainsi souvent un monastère de religieuses près d'un monastère de moines. Dans la suite, ce rapprochement donna lieu à des abus et à de mauvais discours.

bâtir au territoire de Langres, et où plus de cent religieuses vinrent se ranger sous sa conduite. L'église était presque achevée lorsque la sainte abbesse fit réflexion que son monastère, situé sur les limites des deux royaumes d'Austrasie et de Burgundie, serait exposé aux ravages des guerres civiles, si fréquentes alors, et qu'ainsi l'endroit qu'elle avait choisi ne convenait point à une communauté de religieuses. Après en avoir conféré avec son mari et l'abbé de Luxeuil, saint Valdebert, elle prit la résolution d'aller se fixer à Laon. Elle se mit en route avec les saintes reliques et ses filles. Attilon, évêque de Laon, alla avec son clergé, et en chantant des psaumes, au-devant de cette troupe angélique, qu'on reçut dans la ville avec des transports de joie. On travailla activement à leur bâtir un monastère que la réputation de l'abbesse rendit très florissant. On y éleva sept églises, où trois cents religieuses environ se succédaient jour et nuit pour la psalmodie perpétuelle. Cette psalmodie, d'abord établie à Agaune, fut adoptée en plusieurs monastères à cette époque, et en particulier à Remiremont. Salaberge gouverna, jusqu'à la fin de sa vie, sa nombreuse communauté avec fermeté et douceur, pratiquant toujours la première ce qu'elle commandait aux autres.

Sainte Austrude, sa fille, lui succéda. Salaberge eut la consolation, avant de mourir, de voir presque tous les membres de sa famille pratiquer, comme à l'envi, les plus admirables vertus. Gondoin son père, Blandin son mari, ses deux fils Eustase et Baudoin, sa fille Austrude et son frère Bodon sont honorés comme saints. Bodon, nommé aussi Leudwin, après avoir renoncé au monde, de concert avec sa femme Odila, devint évêque de Toul, et fonda au milieu des Vosges un monastère de religieuses qui, de son nom, fut appelé Bon-Moutier; on lui attribue aussi la fondation du monastère d'Estival.

Une autre famille de saints édifiait l'Église Gallo-Franke à la même époque; c'était celle du bienheureux Pépin de Landen. Son épouse Itta était sœur de saint Modoald de Trèves et de sainte Severa, première abbesse d'un monastère bâti par saint Modoald et dédié à saint Symphorien [1]. Voici ce que dit de la bienheureuse Itta le biographe de Pépin [2] : « Je ferai assez connaître quelle fut cette pieuse femme en racontant comment elle vécut après la mort

[1] Vit. S. Sev., apud Bolland., 20 aug.

[2] Vit. B. Pippin., apud D. Bouquet.

de son époux. Devenue veuve, la bienheureuse Itta forma la résolution de garder la continence, afin de mériter au moins la couronne des veuves, puisqu'elle ne pouvait plus espérer celle des vierges; mais, considérant les nombreux obstacles que trouve en son cœur et dans le monde celui qui veut mener une vie innocente, elle conçut le projet d'embrasser la vie religieuse. Elle était dans ces pensées lorsque le saint évêque Amand, vraiment digne de l'amour de Dieu et des hommes, se dirigea vers sa maison avec l'intention de la consoler de la mort de son époux. La bienheureuse Itta le reçut avec grande joie. Déjà, du vivant de son mari, elle avait coutume de recevoir ainsi les pauvres et les saints, de leur laver les pieds, de secourir les affligés et d'exercer les autres œuvres de piété que l'Apôtre recommande aux saintes veuves. Elle découvrit à l'homme de Dieu les résolutions de son ame, et le pria de lui donner le voile sacré en signe de chaste viduité et de continence. Alors le saint évêque, élevant les mains et les yeux au ciel, bénit le Seigneur d'avoir jeté dans l'ame de sa servante les bonnes pensées qu'il avait lui-même intention de lui inspirer, et s'adressant ensuite à la bienheureuse Itta : « Je rends grâces à Dieu et à Notre Seigneur J.-C., lui dit-il, d'avoir rendu la gloire du monde méprisable à tes yeux, et d'avoir affermi dans ton cœur les racines de son amour. Accomplis, sainte femme, ce que tu as entrepris par l'inspiration de Dieu. Tu as pris là une sage résolution, de devenir l'épouse de J.-C. Mets en pratique ce que ton esprit a conçu, et la miséricorde divine, qui t'a inspiré le désir de la continence, t'accompagnera de son secours pour te donner la force d'être fidèle à ta résolution. »

Par les conseils de l'évêque, Itta fit bâtir à Nivelle un monastère, afin de s'y retirer avec sa fille Gertrude qui, dès sa plus tendre enfance, avait promis de n'avoir jamais d'autre époux que J.-C. [1] Le monastère étant achevé, Itta reçut le voile des mains de saint Amand, et présentant ensuite elle-même sa fille à l'autel, elle lui coupa les cheveux en forme de couronne et la fit déclarer abbesse quelque temps après.

Elle dirigea cependant le monastère jusqu'à la fin de sa vie, donnant à toutes les sœurs l'exemple d'une patience à toute épreuve, d'une charité, d'une foi, d'une humilité admirables, d'une application constante au jeûne, à la prière et à la méditation des psaumes.

[1] Vit. S. Gertrud., apud Bolland., 17 mart.

Elle vécut douze ans depuis la mort du bienheureux Pépin [1], et Gertrude, après sa mort, fut seule chargée de la direction de la communauté qui était devenue fort nombreuse.

Gertrude n'avait alors que vingt-six ans [2]. Elle gouverna cependant son monastère avec tant de prudence que les personnes les plus consommées dans la vertu en étaient dans l'étonnement. Elle vivait, ainsi que ses religieuses, dans la plus grande pauvreté, et elle donnait l'exemple de la fidélité à la règle, de la persévérance dans la prière et de la plus rigoureuse mortification. Pleine de tendresse et de charité pour ses filles, son affection ne dégénérait point en faiblesse; elle reprenait avec fermeté celles qui transgressaient la règle. Elle suivait principalement dans le gouvernement de sa communauté les conseils des deux frères de Saint-Fursi, Foilan et Ultan, qui étaient venus avec lui d'Irlande.

Gertrude se démit à l'âge de trente ans de la charge d'abbesse, et mourut dans sa trente-troisième année. Elle est honorée comme sainte, aussi bien que sa sœur Begga.

Celle-ci [3] avait d'abord épousé Ansegise, fils de saint Arnulf de Metz. Son mari ayant été tué à la chasse, elle résolut de se consacrer à Dieu. Après avoir fait le pélerinage de Rome, elle se fixa à Aden-sur-Meuse où elle bâtit sept églises et un monastère. Elle y vécut saintement avec un grand nombre de vierges chrétiennes qu'elle forma à la pratique des conseils de l'Évangile.

Le célèbre monastère de Marchiennes fut fondé dans le même temps par saint Amand, et avec les libéralités de saint Adalbald dont la famille était toute composée de saints comme celles de Salaberge et du bienheureux Pépin.

Adalbald était petit-fils de sainte Gertrude [4], fondatrice du monastère d'Hamai et différente de l'abbesse de Nivelle, qui portait le même nom. Il épousa Rictrude et en eut quatre enfants qui sont honorés comme saints, aussi bien que le père et la mère. Ces enfants sont : saint Mauronte, sainte Eusébie qui fut abbesse d'Hamai,

[1] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr., et apud D. Bouquet.

[2] Vit. S. Gertrud., apud Bolland., 17 mart.

[3] Vit. B. Pippin., apud Bolland., 21 febr. — Vit. S. Begg., apud Hagiog., 17 decemb. — Sainte Begga eut pour fils Pépin de Héristal, père de Karl-Martel et souche des rois karolingiens.

[4] Vit. S. Gertrud., apud Hagiog., 6 decemb.

sainte Hlodsende, abbesse de Marchiennes, et sainte Aldesende qui mourut dans sa jeunesse [1].

Adalbald, chef de cette famille sainte, fut tué dans un voyage qu'il fit au pays des Wascons (Gascogne); il est vénéré comme martyr [2]. Après sa mort, Rictrude se retira à Marchiennes où saint Amand avait établi saint Jonas pour abbé. C'était un monastère d'hommes, mais en considération de la fondatrice, Jonas y joignit une communauté de religieuses, qui occupèrent seules le monastère après la mort du saint abbé.

On voit, d'après toutes les fondations que dirigea ou encouragea saint Amand, que ce grand évêque doit être considéré comme un des plus actifs propagateurs de l'institution monastique. Plusieurs autres évêques célèbres l'imitaient dans l'établissement de monastères de religieuses, entre autres saint Hadoind [3] du Mans, fondateur du monastère d'Evron; saint Nivard de Reims, qui dirigea sainte Berthe, l'épouse de son frère saint Gombert, dans l'établissement du monastère d'Avenai; saint Palladius d'Auxerre [4] et saint Donat de Besançon [5], qui enrichirent leurs cités épiscopales, chacun d'une communauté de religieuses. Saint Donat fut secondé par sa mère Flavia, qui gouverna le monastère de Notre-Dame de Besançon avec beaucoup de sagesse, sous la règle que le saint évêque lui-même avait composée d'après celles de saint Césaire, de saint Benoît et de saint Colomban.

Une remarque importante et qui ressort de tout ce que nous avons dit de l'histoire de l'institution monastique, c'est que les monastères de moines ou de religieuses s'établirent tous du consentement des évêques et même presque toujours par leurs soins. Les monastères étaient tous placés sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique. L'évêque nommait très souvent les abbés, modifiait les règles, administrait les biens. On comprit cependant de bonne heure que le bien des communautés exigeait certains priviléges,

[1] Vit. SS. Adalb., Ritrud., Mauront., Euseb., Clodsend.; apud Bolland., 2 febr., 12 maii, 5 maii, 16 mart., 30 jun. — Vit. S. Aldes., apud Hagiog., 24 decemb.

[2] On donnait, à cette époque, le titre de martyr aux personnages pieux tués injustement.

[3] Apud Mabill., Analect.

[4] Hist. Episcop., Autessiod., c. 21.

[5] Hist. litt. par les Bénéd., t. III.

l'exemption de la juridiction ecclésiastique par rapport aux élections, à la règle et à l'administration des biens. Il est nécessaire, en effet, dans une communauté religieuse, que l'abbé soit vénéré comme un père, et qu'on ne puisse envisager sa nomination comme le résultat de la faveur. Il n'est pas moins important que la règle reste immuable, et que les biens ne puissent pas être détournés de leur destination primitive : aussi les évêques furent-ils les premiers à accorder aux monastères cette indépendance intérieure dont ils comprenaient la nécessité.

Nous avons vu saint Césaire d'Arles la réclamer du pape pour son monastère de religieuses, et le pape saint Grégoire-le-Grand l'accorder à plusieurs autres. Les évêques de l'Église Gallo-Franke entrèrent franchement dans cette voie.

Nous trouvons, dans les formules de Markulf, le modèle d'un privilége accordé par un évêque à un monastère de son diocèse. Il nous fait parfaitement comprendre les rapports qui existaient alors entre l'état monastique et le clergé [1]. Voici cette formule :

« Au saint seigneur et vénérable frère en J.-C., l'abbé un tel, ou à toute la congrégation réunie en tel lieu, etc., un tel, évêque :

» L'amour que nous avons pour vous nous a porté, par l'inspiration divine, à régler, pour votre tranquillité, des choses qui nous méritent la vie éternelle, et à établir des lois justes et sages qui obtiennent, avec l'aide du Seigneur, une éternelle durée; car on mérite également récompense, et en assurant avec prévoyance ce qui devra arriver, et en donnant dans le temps présent des secours aux pauvres.

» Nous croyons devoir insérer dans cette charte ce que vous et vos successeurs devez faire avec l'assistance du Saint-Esprit, ou plutôt ce à quoi est tenu l'évêque de la sainte Église lui-même.

» Donc, ceux de votre congrégation qui doivent exercer parmi vous les saints ministères, quand ils seront présentés par l'abbé et toute la congrégation, recevront de nous et de nos successeurs les Ordres sacrés, sans que, pour cet honneur, il soit perçu aucun don. L'évêque susdit, par respect pour le lieu, et sans en recevoir aucun argent, bénira l'autel du monastère, et accordera, si on le lui demande, le saint-chrême, chaque année.

» Lorsque, par la volonté divine, un abbé aura passé du monastère dans l'autre monde, l'évêque du lieu élèvera gratuitement au rang

[1] Markulf., Formul., lib. 1, c. 1.

d'abbé le moine qui aura, par ses vertus, mérité d'être choisi, suivant la règle et unanimement par toute la congrégation.

» Que nos successeurs les évêques, que les archidiacres, administrateurs, ou qui que ce soit des habitants de cette cité, ne s'arrogent aucun autre pouvoir sur ledit monastère, ni dans l'ordination des personnes, ni sur les biens, ni sur les métairies déjà données ou qui seront données dans la suite par le roi ou par des particuliers; qu'ils n'osent pas non plus demander ou exiger, à titre de présent, quelque chose dudit monastère, comme cela est d'usage pour les autres monastères et paroisses; qu'ils ne s'emparent point de ce qui a été donné ou le sera dans la suite par des hommes craignant Dieu, soit que cela ait été offert sur l'autel, ou que ce soit des livres sacrés ou toute autre chose concernant la splendeur du culte divin. Qu'aucun de nous n'entre dans l'intérieur du monastère ou n'en franchisse l'enceinte, à moins d'être prié par l'abbé ou la congrégation d'y venir célébrer l'office. Si, après en avoir été prié par les moines, l'évêque est venu célébrer les saints mystères, ou s'il leur rend quelque service, il devra, après avoir pris un repas très simple, songer à regagner sa demeure sans en être requis par personne; de telle sorte que les moines, qui sont tenus pour des solitaires, puissent, sous la conduite de Dieu, passer leur temps dans un repos parfait, et que, vivant sous une règle sainte et imitant les saints Pères, ils puissent plus complètement implorer Dieu pour le bien de l'Église et le salut de la patrie. Si quelques moines se conduisent avec tiédeur et autrement qu'il ne faut, ils seront corrigés selon la règle par leur abbé; sinon l'évêque de la ville les contraindra à ne rien faire contre les lois établies, qui font la sécurité des croyants. Si quelqu'un de nos successeurs (ce qu'à Dieu ne plaise!), rempli de perfidie et poussé par la cupidité, voulait, dans un esprit téméraire, violer les choses contenues en cette charte, il devrait être soumis à l'anathème, livré à la vengeance divine, et exclus pour trois ans de la communion des frères; et ce privilége n'en sera pas moins éternellement inébranlable.

» Afin que cette constitution demeure toujours en vigueur, nous et nos frères, les seigneurs évêques, avons voulu la confirmer par nos signatures. »

Les rois, comme les évêques, accordaient parfois des priviléges aux monastères qu'ils fondaient ou enrichissaient, et ils les faisaient signer par un certain nombre d'évêques et de seigneurs laïques. Tel est le privilége accordé par Hlodowig II au monastère de Saint-

Denis, qui commença, dès le règne de Dagobert, à devenir un des plus célèbres des Gaules [1].

On croit que ce monastère reçut aussi de grands priviléges de saint Landerik, évêque de Paris, sous le règne de Hlodowig.

Ce saint évêque, ancien élève du palais de Hloter, se fit remarquer par une tendre charité pour les pauvres. Pendant une famine qui désola les royaumes des Franks, il fit vendre ses meubles et les vases sacrés de l'église pour venir en aide aux malheureux. On croit que ce fut alors qu'il fonda l'Hôtel-Dieu de Paris.

On doit déplorer que la vie d'un si grand évêque soit si peu connue [2]; il semble avoir eu beaucoup de zèle pour les sciences ecclésiastiques, et Markulf nous apprend, dans la préface de ses *Formules*, qu'il entreprit de composer ce recueil à la prière de l'évêque Landerik.

Markulf était un moine fort instruit qui n'est connu que par son ouvrage. Il le fit pour offrir des modèles à suivre dans la confection des différents actes. Il le divise en deux livres. Le premier contient les chartes qu'il appelle *Præceptiones regales;* le second les chartes des particuliers, qu'il nomme *Chartæ pagenses.*

Cet ouvrage contient des renseignements très précieux pour l'histoire.

Nous devons maintenant faire mention de plusieurs monastères qui furent fondés dans la seconde moitié du VII.e siècle, et dont nous ne pourrions parler plus tard sans interrompre le fil de l'histoire. La plupart sont des monastères de religieuses. Comme ces établissements étaient très rares en Angleterre, les personnes de ce pays qui voulaient se consacrer au Seigneur, passaient dans les Gaules et se fixaient particulièrement dans les monastères [3] de Fare-Moutier, de Jouarre, d'Andeli, et de Chelles fondé par sainte Bathilde dont nous parlerons bientôt.

A Fare-Moutier, on distinguait surtout Ercongothe, Edilburge et Setfride, toutes trois de race royale. Ces religieuses étrangères firent paraître tant de piété et de sagesse; que Setfride mérita de succéder

[1] Ce privilége a été l'objet d'interminables controverses, aussi bien que le privilége accordé par saint Landerik au même monastère. On peut consulter sur ce sujet : Lecointe, Annal. Eccl. Franc.; Mabillon, De Re diplomat., et Annal. ordin. S. Bened.

[2] *V.* Bolland., 10 jun.

[3] Bed., Hist., lib. 3, c. 8.

à sainte Fare dans le gouvernement du monastère, et Edilburge à Setfride. Edilburge, étant abbesse, fit commencer une église en l'honneur de tous les Apôtres [1].

La célébrité qu'avaient acquise à cette époque les monastères de religieuses, inspira à quelques seigneurs la pensée d'en établir d'autres. Vaningue [2], qui avait été comte du palais sous le roi Hlodowig II, étant dangereusement malade, eut une vision dans laquelle sainte Eulalie, pour qui il avait une dévotion particulière, lui promit encore vingt années de vie, s'il faisait bâtir un monastère dans sa terre de Fescamp, sous la direction de saint Audoen de Rouen. Vaningue le promit et recouvra aussitôt la santé. Il fit prier saint Audoen et saint Wandregisil de Fontenelle de le venir trouver à Fescamp pour aviser ensemble aux mesures à prendre pour la fondation du monastère. Le roi, qui était alors Hloter III, s'y rendit aussi pour se convaincre, par ses propres yeux, de la guérison miraculeuse de Vaningue, et celui-ci, en exécution de sa promesse, donna la terre de Fescamp à saint Audoen, qui y établit un monastère dans lequel on vit peu de temps après plus de trois cents religieuses. Le saint évêque leur donna pour abbesse une pieuse fille nommée Hildemarche, qui dut gouverner la nouvelle communauté d'après les conseils de saint Wandregisil. Vaningue, qui en fut le premier fondateur, est honoré comme saint.

Un autre seigneur, nommé Amalbert, donna à saint Philibert, abbé de Jumièges, la terre de Pavilly, située dans le diocèse de Rouen, comme celle de Fécamp, pour y ériger aussi un monastère de religieuses. Le saint abbé y fit bâtir trois églises, dont la principale était dédiée à la Sainte Vierge, et les deux autres à saint Pierre et à saint Martin. Il confia la direction de la communauté à Austreberte.

Cette sainte était née [3] au territoire de Térouanne. Son père Barthefrid et sa mère Framehilde, distingués par leurs éminentes vertus, voulurent la marier dans sa jeunesse; mais la sainte voulant rester vierge, se réfugia auprès de saint Omer, qui lui donna le voile, et fit sans peine agréer à ses parents le parti qu'elle choisissait.

Austreberte vivait depuis quatorze ans dans le monastère du Port,

[1] *V.* Bolland., 7 jul.

[2] Vit. S. Vaning., apud Bolland., 9 jan. — Vit. S. Audoen., *ibid.*, 24 aug.

[3] Vit. S. Austrebert., apud Bolland., 10 febr.

sous la conduite de l'abbesse Burgoflède, lorsque saint Philibert la fit prier de venir prendre le gouvernement de celui de Pavilly. Elle refusa d'abord la charge qu'on lui offrait, et le saint abbé fut obligé d'aller lui-même lui faire les plus vives instances. Elle céda enfin, mais elle eut à supporter bien des contradictions pour établir la régularité dans la nouvelle communauté, composée seulement de vingt-cinq religieuses. Celles-ci se révoltèrent contre elle et firent des rapports si calomnieux à Amalbert, le fondateur, que, dans un emportement de colère, il voulut la percer de son épée. La patience d'Austreberte la fit triompher de tous les obstacles, et l'éclat de sa vertu dissipa enfin tous les nuages. Elle mourut saintement, après avoir gouverné long-temps son monastère.

Dans le même temps, deux illustres sœurs, Valdetrude et Aldegonde fondèrent deux communautés, qui donnèrent naissance aux deux villes de Mons et de Maubeuge. Valdetrude [1] avait été mariée fort jeune au comte Maldegaire. Jamais alliance ne fut plus heureuse et plus sainte. L'époux et l'épouse, ainsi que leurs quatre enfants Landrik, Aldetrude, Madelberthe et Dentelin, sont tous honorés comme saints.

Valdetrude ayant inspiré à son époux l'amour de la continence, il alla se jeter aux pieds de saint Aubert, évêque de Cambrai, et le pria de lui couper les cheveux ; après quoi il se retira au monastère d'Haumont. Mais, pour se dérober aux visites que sa réputation lui attirait, il s'enfonça dans les bois de Soignies, et y fonda le monastère de ce nom. Il en fut le premier abbé, et Landrik, son fils, le second [2].

Valdetrude, à l'exemple de son mari, quitta le monde. Comme elle hésitait sur le lieu de sa retraite, saint Guislain lui conseilla de se retirer sur une montagne nommée alors *Castri locus*. Elle fit acheter cet endroit par un seigneur de ses parents nommé Hidulf, et s'y fit bâtir une petite cellule avec un oratoire dédié à saint Pierre. Ayant reçu le voile des mains de saint Aubert, elle vit accourir à elle un grand nombre de filles nobles, qui se consacrèrent à Dieu sous sa conduite. Ainsi commença la célèbre maison des chanoinesses de Mons en Hainaut [3].

Aldegonde, sœur de Valdetrude, demeura quelque temps dans

[1] Vit. S. Valdet., apud Bolland., 9 april.

[2] Vit. S. Maldeg., apud Bolland., 14 jul. — Vit. S. Land., *ibid.*, 17 april.

[3] Vit. S. Valdet., apud Bolland., 9 april.

cette communauté. Elle la quitta après avoir reçu de saint Aubert le voile des vierges, et alla fonder une communauté de religieuses dans un lieu nommé Malbode ou Maubeuge. La pieuse abbesse y donna l'exemple d'une tendre charité pour les pauvres. Elle leur distribua libéralement les richesses considérables dont elle avait hérité, et elle disait souvent qu'il valait mieux donner aux pauvres une somme légère pendant sa vie, que d'attendre la mort pour leur faire des legs plus considérables [1].

Il paraît que Valdetrude et Aldegonde, en prenant le voile, embrassèrent plutôt l'état canonique que l'état monastique; c'est-à-dire qu'elles se proposèrent d'imiter la vie régulière des clercs qui vivaient suivant les canons, soit dans les maisons des évêques, soit dans celles des archi-prêtres, soit enfin en quelques maisons particulières établies sur le modèle des monastères, comme celle de saint Tron en Belgique [2]. On appela depuis ces clercs canoniques *chanoines*, et les femmes qui formèrent leur vie sur les mêmes règles *chanoinesses*. On les distinguait de celles qui faisaient profession de la vie monastique et suivaient les règles de saint Césaire, de saint Benoît ou de saint Colomban; elles différaient surtout par leur costume. Sainte Aldegonde était représentée, dans une ancienne peinture, avec le voile des vierges, un manteau violet persemé de fleurs, une robe rouge et une tunique blanche. Il y a lieu de croire que sainte Odile, abbesse d'Hohembourg, en Alsace, suivit le même institut. Outre que l'auteur de sa vie l'assure, elle est représentée avec de longues tresses de cheveux dans un monument très ancien [3]. Or, les religieuses proprement dites avaient les cheveux courts.

Odile, fille du duc Athalrik et de Berswinde, était cousine de saint Léodgar, dont nous retracerons bientôt la dramatique histoire.

Berswinde, sœur de Sigrade, la mère de Léodgar, se distinguait

[1] Vit. S. Aldeg., apud Bolland., 30 jan.

[2] Vit. S. Trudon., apud Hagiog., 23 nov.

[3] Ce monument était une pierre du mont de Sainte-Odile (Othilberg). On y remarquait les trois figures gravées d'Ethikon ou Athalrik, père de sainte Odile; de cette sainte et de saint Léogdar (S. Léger), son cousin. — *V.* Mabillon, Annal. Bened., t. I.; Bolland., ad diem 2 octob.

[4] *V.* Bolland., Comment. præv. Vit. S. Leodg. — Grandidier, Hist. de l'Église de Strasbourg. — Hagiog., 13 decemb.

comme elle par sa piété, sa douceur et son amour pour les pauvres. Elle demanda long-temps des enfants au Seigneur ; mais Dieu n'écouta sa prière qu'après que le duc Athalrik eut bâti un oratoire auprès de son château d'Hohembourg. Le premier enfant de Berswinde fut Odile ; elle naquit aveugle. Athalrik, son père, en fut tellement désespéré, qu'il fallut cacher la pauvre enfant au monastère de Baume, dans les montagnes du Jura, pour la soustraire à sa fureur. Odile y montra beaucoup de piété et mérita de recouvrer la vue en recevant le baptême. Elle crut alors pouvoir espérer d'être bien reçue de son père ; elle écrivit à Hugues son frère, pour le conjurer de lui obtenir son retour au sein de sa famille.

Hugues ayant reçu la lettre de sa sœur, enveloppée dans un morceau d'écarlate, alla trouver son père : « Très aimé seigneur, lui dit-il, veuillez écouter votre serviteur. Consentez à recevoir en votre présence, votre fille bannie en terre étrangère. » Le père barbare devint furieux à cette demande, et frappa son fils avec tant de brutalité qu'il en mourut. Athalrik se repentit de sa violence, reçut quelque temps après sa fille avec bonté, et lui donna son château d'Hohembourg pour en faire un monastère. On y construisit sept oratoires, et l'un d'eux fut appelé l'*Oratoire des Larmes*, parce que le terrible Athalrik y pleura ses péchés. Sainte Odile fit bâtir un hôpital au bas de la montagne sur laquelle était élevé son monastère, et dans la vallée, un second monastère qui fut appelé Nidermunster.

Il faut rapporter à-peu-près à la même époque la fondation des monastères d'Hamblière, au territoire de Vermand ; de Blangi, au diocèse de Térouanne, et de Ham, au diocèse de Coutances. Les monastères de religieuses se multipliaient à la fin du VII.e siècle d'une manière étonnante ; il n'y avait peut-être que le diocèse d'Arvernie qui n'en possédât pas encore.

Le premier y fut fondé à Chamalière, par les soins de saint Préject. Ce saint [1] fut élevé à l'école d'Yssoire, où il fit de grands progrès dans les lettres et le chant. Il passa ensuite à l'école épiscopale, et devint si instruit dans les sciences ecclésiastiques, qu'il fut chargé de la paroisse d'Yssoire et de l'école qui y était établie. Après avoir été archidiacre d'Arvernie, il fut élu évêque, grâce à un sénateur très riche nommé Genesius, qu'on voulait élire, et qui fit réunir tous les suffrages sur Préject. Le saint évêque engagea

[1] Appelé vulgairement saint Prix ou saint Priest. (*V.* Bolland., 25 jan.)

Genesius, qui n'avait pas d'enfants, à fonder un monastère de religieuses à Chamalière, et donna à la nouvelle communauté une règle composée d'après celles de saint Césaire, de saint Benoît et de saint Colomban [1]. Saint Préject fit bâtir un second monastère près de sa cité épiscopale, et un hôpital dans un lieu nommé Colombier. Il y mit des médecins et assigna des revenus pour l'entretien de vingt malades.

La partie de la Neustrie qu'on a depuis appelée Normandie était beaucoup plus riche que l'Arvernie en communautés religieuses. Tandis que saint Philibert de Jumièges fondait un monastère de vierges à Montivilliers, saint Leufroi [2] établissait un nouveau monastère pour les hommes au diocèse d'Evreux. Après avoir terminé ses études à l'école de Chartres, Leufroi était revenu dans sa patrie, où, après avoir fait quelque temps l'école aux enfants, il fonda un monastère dans un endroit où saint Audoen de Rouen avait élevé une croix, en mémoire d'une croix miraculeuse qu'il y avait vue dans le ciel. Le monastère porta le nom de Croix-saint-Ouen, ou de Croix-saint-Leufroi.

En Belgique, dans le même temps, saint Bertulf établissait le monastère de Renti [3], saint Vilmer [4] ceux de Villière et de Samer, saint Mauronte [5] celui de Breuil, saint Evremond [6] celui de Fontenai, et plusieurs autres moins connus.

Mais c'était particulièrement dans les solitudes des Vosges que l'état monastique était florissant. Trois saints évêques des Gaules s'y retirèrent presque en même temps.

Tandis que saint Gombert [7] de Sens enrichissait ce désert d'un monastère qu'il nomma Sénones, en souvenir de sa ville épiscopale, saint Dié [8] (Déodat) de Nevers bâtissait, à la jonction [9] du Rotbach et de la Meurthe, un monastère qu'il appela le Val-de-Galilée, et qui donna naissance à la ville de Saint-Dié; saint Hidulf [1], aban-

[1] Probablement celle de saint Donat de Besançon.

[2] Vit. S. Leuf., apud Bolland., 20 jun.

[3] Vit. S. Bertulf., apud Bolland., 5 febr.

[4] Vit. S. Vilum., *ibid.*, 20 jul.

[5] Vit. S. Mauront., *ibid.*, 5 maii.

[6] Vit. S. Evremund., *ibid.*, 10 jun.

[7] Vit. S. Gomb.; Chron. Senon., c. 10.

[8] Vit. S. Deodat., apud Bolland., 19 jun.

[9] D'où on appela ce monastère Jointure.

donnant le siége épiscopal de Trèves, vint s'ensevelir au milieu d'eux à Moyen-Moutier. Ce monastère fut ainsi nommé, parce qu'il était situé entre Sénones, Estival, le Val-de-Galilée et Bon-Moutier, qui formaient comme une croix dont Moyen-Moutier était le centre. Hydulf y gouverna jusqu'à trois cents moines. Intimement uni à saint Dié, il ne quittait jamais sa retraite que pour le venir visiter. Saint Dié allait toujours à sa rencontre à l'époque de sa visite; c'est pourquoi ils fixèrent un rendez-vous à mi-chemin des deux monastères, et y bâtirent un oratoire. Après la mort de saint Dié, Hydulf revenait encore chaque année au rendez-vous, et les moines du Val-de-Galilée y apportaient en procession la tunique de leur père. Pendant vingt années, Hydulf recommença sa visite, et lorsqu'il eut lui-même quitté la terre, ses disciples continuèrent, avec ceux de son ami, à se rendre à leur oratoire. Les moines du Val-de-Galilée y apportaient la tunique de saint Dié; ceux de Moyen-Moutier le corps de saint Hydulf, et les deux familles monastiques, échangeant pour une journée ces précieuses reliques, unissaient leurs chants et leurs prières.

Saint Dié eut deux disciples célèbres, Arbogaste et Florent, qui furent successivement évêques de Strasbourg.

Les monastères des provinces septentrionales, dirigés d'après la règle sévère de saint Colomban, avaient presque tous conservé leur ferveur primitive. Plusieurs de ceux des provinces méridionales, beaucoup plus anciens, étaient tombés dans le relâchement. Lérins lui-même qui avait passé à juste titre, pendant plus de deux siècles, pour la première école monastique des Gaules, était bien déchu de sa ferveur, et il s'y trouva au VII.ᵉ siècle des moines capables d'exécuter un horrible attentat contre saint Aigulf, ce moine de Fleury qui avait été chargé d'aller au Mont-Cassin chercher les reliques de saint Benoît (676).

Comme les vertus [2] de l'homme de Dieu étaient connues au loin, les moines de Lérins, d'un consentement unanime, députèrent au monastère de Fleury quelques-uns de leurs frères pour le prier de venir se charger de la conduite de leur monastère; il était alors dans l'état le plus déplorable, et un grand nombre de moines ayant quitté l'île erraient çà et là comme des brebis sans pasteur. Après avoir refusé quelque temps, Aigulf donna enfin son consentement, et se

[1] Act. S. Hildulf., apud Bolland., 11 jul.

[2] Vit. S. Aigulf., auct. anonym., apud Bolland., 3 septemb.

rendit à Lérins. Il releva les cellules qui étaient tombées en ruines et rappela tous les moines qui revinrent en foule, charmés de sa douceur et de sa bonté. Comme un sage médecin, il appliqua à toutes les blessures des remèdes, capables non-seulement de guérir le mal, mais de prévenir les rechutes, et il travaillait à faire germer l'amour de Dieu dans les cœurs purifiés de leurs anciennes souillures. Oh! s'écrie le légendaire, qu'elle était redevenue heureuse cette île de Lérins sous la conduite d'Aigulf, ce brave soldat de J.-C.! quelle charité, quelle innocence y régnaient! Mais l'antique ennemi du genre humain, jaloux de tant de vertus, inspira aux deux moines Arcadius et Colombus une haine affreuse contre le saint de Dieu. Le nombre des fous est toujours le plus grand; les deux moines rebelles parvinrent à rallier à leur parti le plus grand nombre des moines de Lérins, auxquels la régularité était devenue odieuse. « Mes très doux fils, leur dit Aigulf, mes chers amis, pourquoi rompre ainsi les liens qui nous unissaient! Souvenez-vous, je vous en prie, de cette parole du Seigneur : Apprenez que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos ames. » Mais ceux-ci, toujours plus furieux, envahirent l'église de saint Jean-Baptiste où le bienheureux s'était retiré avec les moines fidèles : « Mes enfants, leur dit encore Aigulf, je ne suis venu en cette île que pour obéir à vos prières, si vous me croyez l'auteur de la discorde qui s'est élevée parmi vous, prenez-moi, et comme un autre Jonas, jetez-moi à la mer. » Les rebelles avaient appelé à leur aide un seigneur nommé Mommolus. Il était venu à Lérins avec un vaisseau sur lequel on mit le saint homme pour le conduire à l'île Caprasia avec les moines fidèles; pendant la route, on leur fit supporter les plus horribles tourments, et on leur coupa la langue. Colombus [1] et les autres rebelles ayant laissé Aigulf et ses compagnons à Caprasia, continuèrent leur voyage jusqu'à Ephèse. A leur retour, ils les conduisirent dans l'île Amatis, entre la Corse et la Sardaigne, et leur firent supporter la mort la plus cruelle.

Rigomir, abbé de Lérins, envoya quelque temps après recueillir les reliques de saint Aigulf, et les déposa dansson monastère, excepté la tête et le bras droit qu'il donna à l'abbesse Angarisma.

Aigulf avait dirigé cette pieuse vierge [2] dès son enfance. Il l'avait

[1] Vit. S. Aigulf., auct. Adrevald., apud Bolland., 3 septemb.

[2] Vit. S. Aigulf., auct. Andrevald., c. 5.

initiée à la connaissance des Saintes-Écritures et des vertus monastiques, et elle était devenue abbesse dans un monastère de religieuses, voisin de celui de Lérins, et nommé l'Oratoire; elle courut au-devant des saintes reliques de son bienheureux maître; elle eût bien désiré qu'il fût inhumé dans son monastère, mais Rigomir ne voulut pas priver Lérins du corps entier de son saint prédécesseur [1].

II.

Sainte Bathilde. — Esclave dans la maison d'Erchinoald. — Épouse du roi Hlodowig II. — Régente sous son fils Hloter III. — Elle fait venir au palais saint Léodgar. — Premières années de Léodgar à Poitiers. — Il prend part au gouvernement sous la régence de sainte Bathilde. — Principaux actes de cette régence. — Lois de Bathilde. — Ses fondations monastiques, Chelles et Corbie. — Monastère de Sainte-Godeberte à Noyon. — Mort de saint Elei, évêque de Noyon. — Ses funérailles. — Bathilde y assiste et fait orner le tombeau du saint. — Mort de Sigoberrand de Paris. — Bathilde se retire du palais. — Léodgar à Autun. — Episcopat de Léodgar. — Ebroin, maire du palais de Neustrie. — Son orgueil. — Réaction contre lui en Burgundie. — Mort de Hleter. — Ebroin relégué à Luxeuil et Théoderik à Saint-Denis. — Hildérik, roi de tous les Franks. — Léodgar, maire du palais. — Intrigues contre Léodgar. — Il est relégué à Luxeuil où il se reconcilie avec Ebroin. — Mort de Hildérik. — Révolution. — Le parti de Léodgar et celui d'Ebroin. — Léodgar et Ebroin à Autun. — Léodgar en Neustrie. — Théodorik, roi. — Ebroin en Austrasie et son faux roi Hlodowig. — Léodgar assiégé à Autun. — Il est pris et a les yeux crevés. — Réaction en Austrasie contre Ebroin. — Dagobert, fils de saint Sighbert III, rappelé d'Irlande. — Ebroin en Neustrie. — Maire du palais de Théodorik. — Il accuse Léodgar de la mort de Hildérik. — Léodgar au palais avec son frère Warein. — Meurtre de Warein. — Léodgar remis à Waning. — Retiré au monastère de Fecamp. — Lettre de Léodgar à sa mère Sigrade. — Assemblée de Marly-le-Roi. — Ebroin accuse de nouveau Léodgar. — Il le fait dégrader. — Le remet aux mains de Hradobert. — Meurtre de Léodgar. — Fureurs d'Ebroin.

654--678.

L'institution monastique fut surtout favorisée au milieu du VII.e siècle par la reine de Neustrie, sainte Bathilde, fondatrice de

[1] Les Bollandistes semblent vouloir confondre l'abbesse Angarisma avec sainte Andragisma, abbesse de l'Oratoire au diocèse de Beauvais. Ils n'ont pas fait réflexion qu'Andrevald dit que le monastère de l'Oratoire, où Angarisma était abbesse, était proche de Lérins, ce qui ne peut évidemment convenir à l'Oratoire près Beauvais. On ne connaît plus ce monastère de l'Oratoire qui était proche de Lérins. On peut croire qu'Andrevald a donné ce nom à celui d'Arluc (*Ara lucis*), nom païen qu'on aurait bien pu remplacer par celui d'*Oratorium*,

Chelles et de Corbie. Le biographe à-peu-près contemporain de cette pieuse reine, commence ainsi sa vie[1] : « Béni soit le Seigneur qui, voulant sauver tous les hommes et les amener à la connaissance de la vérité, opère en eux la volonté, et sait rendre cette volonté efficace. On doit particulièrement chanter ses louanges dans les mérites et les vertus des saints qu'il a rendus grands de petits qu'ils étaient d'abord, et qu'il a tirés de la poussière pour les faire asseoir parmi les princes de son peuple. C'est ce qu'il a fait pour la glorieuse et vénérable dame la reine Bathilde. »

Elle était petite-fille d'Ethelbert, premier roi chrétien des Saxons. Un jour qu'elle se promenait dans une nacelle avec ses compagnes sur le bord de l'Océan, un coup de vent la jeta loin du rivage, et elle fut prise par des pirates, qui la vendirent au pays des Franks. Cette perle précieuse tomba entre les mains d'Erchinoald, maire du palais de Neustrie. Comme elle était douce, pleine de modestie et de réserve, elle trouva grâce aux yeux de son maître, qui la choisit pour offrir la coupe aux convives qu'il réunissait autour de sa table. Cette charge mettait Bathilde au premier rang des esclaves; elle n'en fut pas moins prévenante pour ses compagnes; elle s'humiliait jusqu'à délier et nettoyer les chaussures des plus âgées, et à leur laver les pieds. Comme elle était aussi belle et aussi gracieuse que modeste, Erchinoald, après la mort de sa femme Lanthilde, songea à l'épouser. Bathilde s'enfuit pour échapper à un honneur auquel elle préférait la virginité; mais à peine était-elle sortie de sa retraite, que le roi Hlodowig, épris de sa beauté, la choisit pour épouse.

Peu de temps après son mariage, Hlodowig perdit la raison, et tout le poids du gouvernement retomba sur Bathilde. Ce fut à elle surtout qu'on fut redevable de la paix qui régna au palais de Neustrie. Les principaux des Franks l'aimaient comme leur mère, dit son biographe, et les évêques comme leur fille. Elle était pleine d'amabilité pour tout le monde et montrait les sentiments d'une excellente nourrice pour les élèves de l'école du palais; elle sut

qui a le même sens à-peu-près. Vincent Baralis dit que l'abbesse Angarisma était de Blois, aussi bien que saint Aigulf. Comme Andrevald dit que le saint abbé de Lérins l'avait connue et instruite dès son jeune âge, nous regardons ce sentiment comme probable. (V. Bolland., Comment. præv. Vit. S. Aigulf., § 4.; et Comment. præv. Vit. S. Angad., ad 14 octob. — Mabillon, Annal. ordin. S. Bened., t. I.)

[1] Vit. S. Bathild., apud Bolland., 26 jan.

même donner à cette école un éclat qu'elle n'avait pas eu depuis Hloter II. L'abbé du palais Genesius, qui devint ensuite évêque de Lyon, l'aida de ses conseils. Cet homme vénérable lui fut donné pour aumônier par le roi ; par son moyen, elle répandit d'immenses aumônes dans le sein des pauvres.

Tandis que Bathilde gouvernait avec sagesse le royaume de Neustrie, le pieux roi Sighbert III mourut ; il laissait un fils en bas-âge nommé Dagobert, et dont il avait confié l'éducation au maire de son palais, Grimoald, fils de Pépin de Landen. Grimoald ambitionna pour son fils la dignité royale, fit tonsurer Dagobert par Diddo, évêque de Poitiers, le fit transporter en Angleterre, et établit roi d'Austrasie son fils, sous le nom de Hildebert (654).

Mais les Franks Austrasiens s'unirent aux Neustrasiens contre Grimoald ; il fut pris, emmené à Paris et jeté en prison où il mourut. Son fils disparut ; l'insensé Hlodowig fut proclamé roi de tous les Franks. Il mourut bientôt après, laissant trois enfants, Hloter, Hildérik et Théodorik. Hildérik fut proclamé roi d'Austrasie, Hloter III de Neustrie, sous la régence de Bathilde (656).

La pieuse reine sentit le besoin d'avoir près d'elle un homme de haute prudence, capable de la diriger à travers les intrigues des leudes. Elle jeta les yeux sur Léodgar (saint Léger). Il était issu d'une famille franke très illustre [1]. Recommandé au roi Hloter II dès sa plus trendre enfance, il avait été élevé à cette école du palais qui avait jeté tant d'éclat. Son oncle Diddo, évêque de Poitiers, l'obtint ensuite du roi et le confia à un prêtre instruit qui dirigeait sans doute son école épiscopale, et qui, pendant plusieurs années, initia Léodgar à toutes les sciences ecclésiastiques. Diddo, qui voyait en son neveu son futur successeur, prit un soin particulier de développer les germes des vertus qui étaient en son âme, et cultiva surtout dans son cœur la chasteté. Léodgar répondit à ses soins ; à vingt ans environ il fut jugé digne d'être élevé au diaconat. Bientôt il fut archidiacre, et dut, sous la direction de l'évêque, prendre soin de toutes les églises du diocèse.

Doué de tous les avantages du corps et de l'esprit, il gagna les cœurs par son amabilité, se fit admirer par la profondeur de sa science. Aussi habile dans les lois civiles que dans le droit canonique [2], il fut un juge terrible pour les séculiers, un docteur excellent pour les clercs.

[1] Vit. S. Leodeg., auct. Ursino, apud Bolland., 2 octob.

[2] Vit. S. Leodeg., auct. anonymo, c. 1 ; alt. Vit. auct. Ursin., c. 1.

L'abbé du monastère de Saint-Maixent [1] étant mort, Léodgar, par ordre de son oncle, prit le gouvernement de cette communauté; il le conserva pendant six ans. Il se fit tellement remarquer par sa sagesse, que sa réputation parvint jusqu'au palais de Neustrie. Bathilde, désirant l'avoir au palais, le demanda à l'évêque Diddo qui l'y envoya chargé de trésors et embelli des fleurs de la sagesse.

Le roi et la reine le reçurent avec de grands honneurs.

Le palais de Bathilde possédait alors des personnages de haute réputation. Chrodobert de Paris et son successeur Sigoberrand [2]; Annemond [3] qui avait baptisé Hloter, et Genesius d'abord aumônier de la reine, puis successeur d'Annemond sur le siége de Lyon; Landbert [4] qui fut plus tard évêque de la même cité; Ansbert [5] qui remplaça à Rouen le vénérable Audoen; Hermanland [6], Ebroïn [7] et plusieurs autres entouraient Bathilde de leurs respects et de leurs conseils. Bathilde avait aussi une confiance particulière dans les deux plus grands évêques des Gaules, Audoen de Rouen et Éloi de Noyon [8]. Tous les fonctionnaires du palais s'attachèrent à Léodgar, et lorsque le siége d'Autun fut vacant, ils le proclamèrent d'une voix unanime digne de la charge épiscopale.

Avant son épiscopat, Léodgar passa plusieurs années au palais, il dirigea l'école palatine et eut sa part des actes glorieux qui honorèrent la régence de Bathilde.

Cette grande reine s'appliqua à mettre franchement en pratique les vrais principes chrétiens. Elle commença d'abord, par les conseils des bons évêques [9], à détruire la simonie qui souillait toujours l'Église de Dieu; puis elle fit en sorte, ou plutôt, dit son biographe, le Seigneur ordonna par elle, qu'on mît fin à une coutume abominable et impie, qui consistait à tuer ses enfants plutôt que de les nourrir, de peur de voir augmenter ses impôts. Car la loi ancienne imposait des charges plus lourdes en raison du nombre des enfants,

[1] Vit. auct. Ursin.
[2] Vit. S. Bathild., c. 2.
[3] Vit. S. Annem., apud Bolland., 28 sept.
[4] Vit. S. Landbert., apud Bolland., 14 april.
[5] Vit. S. Ansbert., apud Bolland., 9 feb.
[6] Vit. S. Hermanl., apud Bolland., 25 mart.
[7] Vit. S. Bathild., c. 2.
[8] *Ibid.* — Vit. S. Elig., lib. 2, c. 36.
[9] Vit. S. Bathild., c. 2.

de sorte que les parents ne pouvaient les conserver sans un grave dommage pour leur fortune. Bathilde abrogea cette loi inique, et par là, elle mérita une grande récompense aux yeux de Dieu.

Ce qui mit le comble à la récompense de la sainte reine, ajoute son biographe, c'est d'avoir défendu de réduire des chrétiens en esclavage et d'avoir envoyé, dans tous les pays, la défense d'amener un chrétien captif dans le royaume des Franks. La première, elle donna l'exemple, et ayant fait acheter un grand nombre d'esclaves, elle leur rendit la liberté et leur laissa la faculté d'entrer, s'ils le voulaient, dans des monastères. Elle racheta surtout un grand nombre d'hommes de sa nation. Les jeunes filles esclaves étaient l'objet de sa sollicitude, elle en plaçait le plus qu'elle pouvait dans les monastères les plus réguliers, et se recommandait à leurs prières. Elle envoyait aussi fréquemment des offrandes aux basiliques de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et faisait d'abondantes aumônes aux pauvres de cette cité.

On ne pourrait dire tout le bien qu'elle fit aux communautés religieuses. Le monastère était alors la grande institution sociale. Le pauvre y trouvait un asile, l'orphelin une famille, le malade des secours, l'opprimé un refuge, l'ignorant une école, l'esclave la liberté. Afin de mettre les monastères en état de remplir leur mission si vaste et si importante, Bathilde leur prodigua les plus belles métairies, les plus vastes forêts. Elle fonda elle-même à Chelles une communauté de vierges auxquelles elle donna pour abbesse sainte Bertile, et à Corbie un monastère de religieux dont elle confia la direction à un enfant de Luxeuil, le vénérable Théodfrid. Jouarre et Fare-Moutier, Jumièges et Curbion, les basiliques des saints Denis, Germain, Médard, Anian et Martin, eurent part surtout à sa munificence.

Les biens des monastères et des églises étaient le patrimoine de Dieu, des pauvres, de tous les infortunés; il ne faut pas perdre de vue cette idée pour apprécier l'utilité sociale de ces dons si fréquents des rois, des reines, des plus puissants seigneurs; l'abus qu'on fit depuis de ces biens ne doit pas nous empêcher de comprendre les excellents résultats que ces legs eurent, à l'origine, pour les pauvres et les êtres souffrants.

Hloter III s'associa à toutes les fondations de sa mère et céda en particulier à la pieuse vierge Godeberte [1] le palais qu'il possédait à

[1] Vit. S. Godeb., apud Bolland., 11 april.

Noyon avec l'oratoire de Saint-George, pour y établir une communauté de douze religieuses. Godeberte suivit, pour la direction de son monastère, les conseils de saint Éloi, qui la regarda comme sa fille spirituelle jusqu'à sa mort.

Ce fut l'année 659 que le saint évêque de Noyon quitta le monde. Voici comment son ami Audoen raconte les circonstances de sa mort[1].

« En ces jours-là, il arriva qu'Éloi, après avoir courageusement supporté les adversités et les peines de cette vie, exercé bien des œuvres de miséricorde, donné l'exemple de toutes les vertus; après avoir délivré d'innombrables captifs et consacré au Seigneur un grand nombre de moines et de vierges; après avoir distribué en aumônes la plus grande partie de ses biens et amassé des trésors de mérites, il arriva qu'il sentit approcher le moment de la dissolution de son corps. Il avait alors plus de soixante-dix ans. Passant un jour par les rues de Noyon avec ses disciples, il remarqua à l'église de Saint-Médard un pan de mur qui menaçait ruine. Il fit appeler sur-le-champ un ouvrier, et lui ordonna de réparer ce mur; comme ses disciples lui disaient : « Seigneur, veuillez attendre un temps » plus favorable pour cette réparation.—Mes enfants, leur répondit-il, » si ce mur n'est pas réparé maintenant, il ne le sera pas de mon » vivant. » A ces mots, ses disciples, pleins d'anxiété, disaient en soupirant : « Ah! seigneur, il n'en sera pas ainsi; Dieu permettra que » Votre Béatitude vive encore long-temps pour la gloire de son Église » et le soulagement des pauvres. » Mais lui, levant au ciel ses yeux suppliants, disait : « Que la volonté de Dieu se fasse et non la vôtre! » c'est une loi de la nature, qu'après les innombrables soucis de cette » vie, nous arrivions enfin au jour de la miséricorde. Ne cherchez » point à contrarier la volonté du Seigneur, mon temps est fini. » En entendant ces paroles, tous étaient accablés de tristesse. « Ne vous » affligez pas, mes enfants, leur dit-il, réjouissez-vous au contraire, » et félicitez-moi. Il y a bien long-temps que je soupirais après ce » jour et que je désirais recueillir la moisson qui doit être la récom» pense de mes travaux. »

» Peu de jours après, Éloi se sentit très faible; quoique sa maladie fît de grands progrès, il cherchait à la dissimuler et se promenait soutenu par un bâton. Il voulait achever ses jours dans l'exercice des bonnes œuvres, et il continuait ainsi jusqu'à la fin ce qu'il avait

[1] Audoen., Vit. S. Elig., lib 2, c. 30 et seq.

fait pendant toute sa vie. Cependant le jour de sa mort était proche; la veille des calendes de décembre, il fit assembler ses serviteurs et ses disciples, et leur dit : « Mes bien-aimés, écoutez les dernières » paroles de votre ami. Si vous m'aimez comme je vous aime, » faites tous vos efforts pour observer les commandements de Dieu. » Que le Seigneur Jésus soit toujours l'objet de vos désirs, gravez » ses préceptes en vos cœurs, chérissez le nom du Christ et tra- » vaillez sans cesse à votre perfection; redoutez les formidables ju- » gements de Dieu, pensez toujours à ce dernier jour où vous » aurez à comparaître devant le tribunal du souverain juge; pour » moi, je m'en vais, le Seigneur m'appelle, et je désire entrer dans » le séjour du repos. » .

» Après qu'Éloi eût ainsi parlé, tous pleuraient, gémissaient, poussaient des cris déchirants : « Bon père, s'écriaient-ils, pour- » quoi nous abandonner, pourquoi t'en aller sitôt du milieu de » nous? A qui donc vas-tu confier ceux que tu laisses orphelins, » ce troupeau que tu as rassemblé? Depuis long-temps, il est vrai, » tu soupires après J.-C., mais ta récompense n'en sera que plus » grande si tu restes encore avec nous. O bon pasteur, prends pitié » de nous, et demande au Seigneur de différer ton départ. » C'est ainsi qu'ils parlaient, et le bon pasteur, en les entendant, versait beaucoup de larmes. « Ne vous abandonnez pas ainsi à votre dou- » leur, leur dit-il; si mon corps vous abandonne, mon cœur sera » toujours au milieu de vous, je vous confie au Seigneur. Si » vous m'aimez comme je vous aime, souvenez-vous des conseils » que je vous ai donnés, ayez soin des monastères que j'ai bâtis » avec l'aide de J.-C., Dieu vous en récompensera. Adieu, mes chers » enfants. »

» Le jour était alors à son déclin, le saint évêque, se jetant à ge- noux, tomba le visage contre terre; il priait le Seigneur d'envoyer après lui à son peuple un pasteur plein de charité. « Que mon peu- » ple, disait-il, ô éternel Pasteur! ne devienne pas comme un trou- » peau sans berger! je vous recommande ces brebis que vous m'a- » viez confiées; ô Jésus-Christ! guidez-les, gouvernez-les, couvrez- » les de votre puissance. » Puis il embrassa tous ses disciples et ses » amis : « Adieu leur dit-il, vous ne me verrez bientôt plus, vivez » toujours en paix, adieu. » Et après quelques instants s'adressant » au Seigneur : « C'est maintenant, dit-il, que vous laissez aller » votre serviteur en paix, suivant votre parole; je remets mon » ame entre vos mains, conduisez-moi dans les tabernacles pré-

» parés à vos serviteurs. » Après avoir dit ces mots, il rendit son ame que les saints attendaient pour l'emporter aux cieux.»

La mort des justes est précieuse aux yeux du Seigneur.

La reine Bathilde [1], ayant appris la maladie du saint évêque de Noyon, accourut avec ses fils, les principaux des Franks et une nombreuse suite. Il venait de mourir; lorsqu'elle arriva, elle en fut bien affligée. Elle voulut cependant le voir une dernière fois, et ayant levé le linge qui couvrait sa figure, elle la baisa respectueusement. Elle eût bien désiré posséder le corps du bienheureux dans son monastère de Chelles, mais il fut impossible de le transporter hors des murs de Noyon; le bon pasteur voulait rester au milieu de ses brebis.

Il fut porté au lieu de sa sépulture au milieu des larmes et des gémissements. Tous les malheureux pouvaient bien verser des pleurs, ils avaient perdu leur père.

Bathilde se chargea de décorer le tombeau de celui qui avait tant aimé pendant sa vie à embellir les tombeaux des saints.

Quelque temps après sa mort, dit saint Audoen [2], le saint apparut pendant la nuit à une personne habitant le palais, et lui ordonna d'aller trouver la reine Bathilde et de lui dire de déposer les ornements d'or et de pierreries dont elle avait coutume de se servir. Cet homme ayant négligé cet avis, le saint lui apparut une seconde et une troisième fois, et comme il n'obéissait pas, il fut pris d'une fièvre ardente. La reine étant venue le voir, il accomplit enfin sa mission et fut subitement guéri. Bathilde, sans hésiter un instant, se dépouilla de toutes ses parures, elle en distribua une partie en aumônes, et fit faire avec le reste une croix d'un travail élégant pour le tombeau du bienheureux. Elle fit en outre fabriquer en or et en argent une châsse magnifique pour y renfermer les membres du saint confesseur de J.-C. « Ce bienheureux, disait-elle, a fait les châsses d'un grand nombre de saints, il est juste que je me charge de faire orner son tombeau le plus qu'il me sera possible. »

Éloi avait en effet montré beaucoup de zèle pour décorer les tombeaux des saints. Ayant découvert le corps de saint Quentin [3], ce courageux disciple de Saint-Denis qui le premier avait évangélisé une partie de son diocèse, il lui fit une châsse d'un travail admirable

[1] Audoen., Vit. S. Elig., c. 36.
[2] *Ibid.*, c. 40.
[3] *Ibid.*, lib. 2, c. 6, 7.

en or, en argent et en pierres précieuses. Il découvrit de même le corps de saint Piaton, et de saint Lucien, aussi disciples de Saint-Denis ; il leur fit de très-belles châsses. Il embellit encore de même les tombeaux d'un grand nombre d'autres saints.

Saint Éloi fut d'abord enseveli à côté de l'autel [1], mais son successeur Mommolin et la reine Bathilde firent construire derrière le sanctuaire comme une abside avec un tombeau magnifique. Quand le travail fut terminé, les évêques accoururent pour assister à la translation du corps du bienheureux. Ils le couvrirent des vêtements de soie que la reine avait faits elle-même, et le transportèrent en sa nouvelle demeure, au milieu d'une foule immense de peuple et de clercs qui chantaient des hymnes et dont les voix harmonieuses résonnaient comme les plus mélodieux instruments, dit Audoen.

Bathilde resta encore cinq ans au palais après la mort de saint Eloi. Elle désirait, il est vrai, bien ardemment, se retirer au monastère de Chelles qu'elle avait fondé, mais les Franks avaient pour elle tant d'amour, qu'ils ne voulurent pas consentir à sa retraite jusqu'au meurtre de l'évêque de Paris, Sigoberrand. Bathilde avait beaucoup de confiance en cet évêque ; il en abusa et devint si orgueilleux vis-à-vis des Franks, qu'ils le tuèrent. Comme ils commirent ce meurtre contre la volonté de la reine, ils craignirent qu'elle n'en tirât vengeance et lui permirent de se retirer dans son monastère. La sainte ne se fit pas illusion sur leur motif; elle n'en profita pas moins de l'occasion de quitter la charge de régente qui l'empêchait de penser, autant qu'elle l'eût désiré, aux affaires de son salut. Elle ne se retira pas toutefois sans emporter en son cœur un peu de haine contre ces leudes qu'elle avait nourris au palais avec la tendresse d'une mère, et qui se montraient ingrats; mais, par le conseil des évêques, elle leur pardonna; la paix, troublée par le meurtre de Sigoberrand, fut rétablie (665).

Ebroïn, maire du palais à la place d'Erchinoald, prit en main l'administration du royaume de Neustrie. Le second fils de Bathilde, Hildérik, régnait en Austrasie.

Ebroïn était le Frank dans toute sa barbarie primitive. Ami des luttes et des combats, violent, cruel, il ne connaissait d'autre frein que ses désirs, d'autre droit que celui de son épée. Il n'eut pas de peine à dominer Hloter III qui n'était qu'un enfant. Il régna en

[1] Audoen, Vit. S. Elig., lib. 2, c. 47.
[2] Vit. S. Bathild., c. 3.

maître, sans s'occuper des autres leudes qui devaient avoir leur pa·
dans le gouvernement.

Tandis qu'Ebroïn dominait au palais de Neustrie, Léodgar, que nous verrons tout-à-l'heure lutter contre lui, administrait avec sagesse son Église d'Autun. Il y était arrivé dans des circonstances difficiles. Deux compétiteurs s'étaient disputé ce siége épiscopal [1]. Les choses avaient été si loin, qu'on en était venu aux mains; l'un des deux prétendants avait été tué; l'autre, à cause de ce crime, avait été exilé. A l'arrivée de Léodgar, tous les ennemis de l'Église et de la cité furent remplis d'épouvante. Il sut rétablir la paix par sa douceur, sa justice et sa vigueur sacerdotale. Il serait trop long, dit son biographe, de raconter en détail avec quel soin le pieux Léodgar, élevé par le Seigneur à l'épiscopat, nourrit les pauvres; mais si nous nous taisons, ses œuvres parleront pour nous. L'hôpital qu'il a bâti à la porte de l'église, les vases d'or qui brillent dans le ministère de l'église, les ornements du baptistère exécutés avec tant d'art et d'élégance; la translation du corps du bienheureux Symphorien, qui atteste sa dévotion envers ce saint martyr; le pavé de l'église qu'il a renouvelé, les lambris qu'il a fait dorer, le portique, les murs de la ville et les maisons de l'église qu'il a réparés ou reconstruits entièrement, tout cela rend un éclatant témoignage à sa charité, à son habileté, à son intelligence.

Ce fut probablement aussi au commencement de son épiscopat que Léodgar fit assembler un synode dont il nous reste quelques décrets [2]; ils ont surtout rapport à l'état monastique. Ce que nous y trouvons de plus remarquable, c'est l'obligation imposée dans le quinzième canon, aux clercs et aux moines, de suivre ce que prescrivent soit l'Ordre canonique, soit la règle de saint Benoît. La règle de saint Benoît commençait donc à prévaloir sur les autres règles monastiques et les clercs avaient des réglements particuliers appelés *Ordre canonique*.

Tandis que Léodgar travaillait ainsi efficacement à renouveler tout ce qui tombait en ruines [3], à instruire ses clercs de leurs devoirs,

[1] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1. — On a deux vies de saint Léger composées peu de temps après sa mort; l'une par un moine d'Autun dont on ignore le nom; l'autre par Ursin, abbé de Ligugé, au diocèse de Poitiers.

[2] *V.* Sirm., Conc. antiq. Gall., t. I; Bolland., Comment. præv., Vit. S. Leodeg. § 6.

[3] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1.

à nourrir son peuple de la parole de vie, et qu'il versait dans le sein des pauvres d'abondantes aumônes, une réaction puissante se préparait contre Ebroïn dans la Burgundie. On parvint à faire croire à l'ambitieux maire du palais que Léodgar la dirigeait. Depuis longtemps il ne l'aimait pas, car Léodgar ne s'était jamais abaissé jusqu'à lui payer le tribut de flatteries dont il était fort avide, et n'avait jamais tremblé devant ses menaces.

Ebroïn, pour déjouer les intrigues des leudes de Burgundie, leur interdit l'entrée du palais. Ceux-ci alors, s'attendant à voir tomber sur eux la colère de leur ennemi, concentrèrent dans leur ame une haine qu'Ebroïn, par son orgueil, prit à tâche d'augmenter encore.

Hloter III mourut sur ces entrefaites (670). Le maire du palais eût dû solennellement convoquer tous les autres leudes, et, de concert avec eux, élever sur le trône Théodorik, frère de Hloter, mort sans enfants. Ebroïn trouva plus commode de faire seul un roi. Et comme un grand nombre de leudes, sans attendre sa convocation, étaient accourus au palais, il leur ordonna de rebrousser chemin. Ceux-ci, outrés de tant d'orgueil, s'assemblèrent, prirent conseil ensemble, abandonnèrent le parti de Théodorik, proclamèrent roi de Neustrie son frère Hildérik qui déjà était roi d'Austrasie, et marchèrent contre Ebroïn. Il fut effrayé et courut chercher un asile au pied des autels ; il dut la vie à Léodgar et à plusieurs autres évêques qui le firent enfermer à Luxeuil. Hildérik fit venir son frère Théodorik ; on le lui amena après lui avoir coupé les cheveux : « Que veux-tu que je fasse de toi, lui dit-il. — J'ai été injustement chassé du royaume, répondit Théodorik, et je ne veux que Dieu pour juge de ma cause. » Il fut enfermé au monastère de Saint-Denis.

Hildérik fut ainsi seul roi des Franks. Les leudes exigèrent qu'il rendît des décrets en vertu desquels chacun des trois royaumes[1] suivrait ses lois et ses coutumes, se gouvernerait par ses leudes, sans que personne pût désormais usurper la tyrannie d'Ebroïn et mépriser ses égaux. Il promit tout, mais plus tard il ne fut pas fidèle à ses promesses. Il avait d'abord retenu auprès de lui l'évêque Léodgar, parce qu'il le savait supérieur aux autres en sagesse. Il le fit maire de son palais[2], Léodgar n'usa de sa puissance que pour réformer et perfectionner la législation. Il administra les royaumes des

[1] La Neustrie, l'Austrasie et la Burgundie. — L'Aquitaine était toujours romaine.

[2] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 1.

Franks avec tant de sagesse, que tous se félicitaient d'avoir pour roi Hildérik, et Léodgar pour recteur du palais.

Mais ce qui fait la joie des bons fait le désespoir des méchants : Léodgar eut pour ennemis les leudes mêmes qu'il avait choisis pour le seconder dans le gouvernement. Ils semèrent des germes de discorde entre lui et le roi, qui voulut d'après leur conseil changer les lois établies.

L'homme de Dieu [1] vit la tempête qui se formait et s'apprêta à la soutenir. Comme un évêque courageux ne sait pas craindre les menaces d'un roi, il commença à reprendre Hildérik et à lui demander pourquoi il changeait si subitement les lois qu'il avait lui-même ordonné d'observer. On dit même qu'il reprocha au roi avec courage le mariage incestueux qu'il avait contracté avec Bilihilde, fille de son oncle, et le menaça de la vengeance divine s'il ne se corrigeait. Hildérik écouta d'abord le sage Léodgar; mais, bientôt après, trompé de nouveau par de perfides conseils, il songea à le faire mourir.

Cependant il consentit à suivre le pieux évêque à Autun [2], afin de célébrer avec lui les fêtes de Pâques. Dans le même temps arrivait à Autun Victor, patrice de Marseille, qui avait à demander une grâce au roi et espérait l'obtenir par l'entremise de Léodgar [3]. Le saint le reçut dans sa ville avec charité, en attendant qu'il pût le recommander à Hildérik; mais ses ennemis ourdirent contre lui, à cette occasion, une trame horrible. Ils firent entendre au roi que Victor n'était venu à Autun que pour se liguer avec l'évêque dans le but de le renverser du trône. Hildérik les crut; il résolut dès-lors de mettre à exécution le projet qu'il avait déjà conçu de faire mourir Léodgar.

Au lieu de se rendre, pour l'office des Vigiles de Pâques, à l'église épiscopale, il alla recevoir la communion des mains d'un hypocrite nommé Marcolin, qui vivait au monastère de Saint-Symphorien. Il était déjà ivre, lorsque les autres fidèles étaient à jeûn en attendant les saintes solennités. En sortant du monastère de Saint-Symphorien, Hildérik entra dans l'église épiscopale en criant à haute voix et en appelant par son nom Léodgar. « Me voici, dit l'évêque, » mais le roi ne l'entendit point, passa outre et alla dans la maison de l'église, qui avait été préparée pour lui.

Cependant on vint dire secrètement à Léodgar [4] : « Évêque, fais

[1] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1.

[2] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 1.

[3] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 1.

[4] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 1.

petits morceaux, afin de les distribuer aux pauvres; il donna aussi aux églises et aux monastères ce qui pouvait leur être utile. Après cela, il anima le peuple à se bien défendre, et il indiqua un jeûne de trois jours pendant lesquels il fit le tour des murailles, précédé de la croix et des saintes reliques; il se prosternait à chaque porte, priant avec larmes le Seigneur que s'il l'appelait au martyre, il ne permît pas que le peuple qu'il lui avait confié tombât en captivité. Ayant ensuite réuni tous les fidèles à l'église, il demanda publiquement pardon à tous ceux qu'il aurait pu offenser. Tous les cœurs étaient profondément émus de cette humilité du grand évêque.

Cependant les ennemis arrivèrent et livrèrent à la ville un assaut qui fut vigoureusement soutenu; mais les malheurs qu'entraînent toujours les combats désolèrent le bon pasteur qui parla ainsi à ses enfants : « Cessez, je vous en prie, de combattre ces gens; puisqu'ils sont venus seulement à cause de moi, je suis prêt à les satisfaire. Seulement, envoyons d'abord un de nos frères leur demander pour quelle cause ils assiégent la ville. » On descendit alors du haut des remparts l'abbé Moroald, qui alla trouver Diddon et lui dit : « Si nos péchés nous ont attiré le traitement que vous nous faites subir, je vous prie de vous souvenir de cette sentence de l'Évangile : Si vous ne pardonnez pas à ceux qui vous ont offensé, votre père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses. » Il le pria ensuite de faire cesser l'attaque et lui promit l'argent qu'il pourrait désirer. Diddon répondit qu'il ne lèverait pas le siége de la cité jusqu'à ce qu'il eût pris Léodgar et qu'il eût versé son sang, à moins qu'il ne jurât fidélité à Hlodowig, son prétendu roi. Diddon envoya quelqu'un des siens porter ces paroles à Léodgar qui, après les avoir entendues, s'écria : « Sachez bien, mes frères et amis, et vous aussi qui êtes mes ennemis, que jamais, tant que Dieu voudra me conserver la vie, je ne m'écarterai de la fidélité que j'ai promise au roi Théodorik. J'aime mieux livrer mon corps au glaive, que de souiller mon ame d'une trahison. »

Les envoyés de Diddon lui ayant rapporté cette réponse, cet indigne évêque fit recommencer l'attaque et mettre le feu à la ville. Alors Léodgar dit adieu à ses frères, communia sous les espèces du pain et du vin, encouragea les faibles, recommanda à tous le souvenir de sa passion, à l'exemple de J.-C.; s'avança courageusement vers une des portes, la fit ouvrir et s'offrit à ses ennemis. Ils le reçurent comme le loup s'empare d'une innocente brebis. On rapporte qu'il dit alors : « Béni soit le Dieu tout puissant

qui daigne me glorifier aujourd'hui. » Ses ennemis lui arrachèrent cruellement les yeux de la tête, et plusieurs hommes illustres qui assistèrent à l'horrible supplice qu'on lui fit endurer, attestèrent qu'il ne voulut jamais permettre qu'on lui liât les mains, qu'il ne poussa pas le moindre gémissement, qu'au contraire il chanta des psaumes à l'instant même où on lui arracha les yeux.

Les ennemis de Léodgar, après avoir imposé à la cité d'Autun l'indigne évêque Bobbon qui lui fit payer une rançon énorme, confièrent leur victime à leur complice Waimer qui l'emmena dans son pays.

Bobbon et Diddon haïssaient leur ancien métropolitain, Genesius de Lyon, aussi bien que Léodgar. Ils s'en prenaient à eux de leur déposition au lieu de s'en prendre à leurs crimes. Genesius eût été traité comme le saint évêque d'Autun, si le peuple ne fût accouru en armes pour le défendre.

Pour Léodgar, il fut relégué par les ordres d'Ébroïn au fond d'une forêt où il eut à supporter toutes les horreurs de la faim. Waimer lui-même en fut touché; il fit revenir chez lui le bienheureux, qui le convertit au Seigneur, si bien que Waimer lui offrit pieusement l'argent de l'église qu'il avait reçu pour la rançon de la ville d'Autun. L'homme de Dieu accepta cet argent et le renvoya à Autun par un fidèle abbé nommé Berton, qui le distribua aux serviteurs de la foi.

Pendant ce temps-là, un parti puissant s'était formé en Austrasie contre Ébroïn et son prétendu roi Hlodowig. On avait appris que le fils de saint Sighbert III, Dagobert, n'était pas mort et qu'il avait été exilé en Irlande par l'ambitieux Grimoald [1]; on écrivit à Wilfrid d'Yorck qui connaissait sa retraite et l'avait assisté dans ses malheurs; Dagobert se mit en route pour l'Austrasie. A cette nouvelle, Ébroïn abandonna son faux roi [2] et revint en Neustrie où ses partisans le firent de nouveau créer maire du palais de Théodorik. Ébroïn profita de sa nouvelle puissance pour se ruer dans le crime et opprimer tous ses ennemis. Léodgar surtout lui était odieux, il envisageait toujours ce grand évêque comme un antagoniste qui jamais par crainte ou par flatterie ne se tairait devant ses crimes. Il résolut d'en finir avec lui (676).

Léodgar était sorti de la maison de Waimer et s'était retiré dans un monastère. Ebroïn ayant imaginé de faire une enquête sur la mort

[1] Vit. S. Wilfrid., apud Mabill., sæcul. Bened.

[2] Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 3.

de Hildérik, trouva moyen d'intenter une accusation de meurtre contre Léodgar et contre Warein son frère. Il leur ordonna de se présenter au palais. A leur arrivée, il les accabla d'outrages [1]; mais Léodgar toujours courageux, surtout en présence de ses ennemis, lui adressa ces paroles : « Je ne me plains pas des souffrances que Dieu m'envoie, puisque j'ai offensé le Seigneur; j'admire plutôt sa clémence qui daigne m'appeler à la gloire du martyre. Mais toi, misérable Ebroïn, qui fais subir à la race des Franks tant de malheurs, tu amasses contre toi des trésors de vengeance. Tu en as trompé beaucoup, tu en as exilé un grand nombre de la terre de leurs pères; mais toi, tu seras bien autrement exilé, car tu perdras bientôt à la fois la gloire du temps et celle de l'éternité. Tandis que tu aspires à dominer tous ceux qui habitent la terre des Franks, tu détruis toi-même la gloire que tu as voulu usurper. »

A ces mots [2], Ebroïn, plein de fureur, ordonna de séparer Warein de son frère, afin de le faire mourir. Comme on l'emmenait : « Frère bien-aimé, lui dit Léodgar, aie bon courage au milieu des souffrances. Souviens-toi que les maux de cette vie ne sont rien comparés à la gloire éternelle qui nous est réservée. Nos péchés sont grands, il est vrai, mais la miséricorde du Tout-Puissant est plus grande encore; elle est toujours prête à laver les fautes de ceux qui la bénissent. Nous souffrons pour un temps, parce que nous sommes débiteurs de la mort. Mais si nous souffrons avec patience, nous serons bientôt dans cette vie ou nous jouirons sans fin de la gloire céleste. »

Les satellites d'Ebroïn ayant arraché Warein du palais, l'attachèrent au tronc d'un arbre, et l'accablèrent sous une grêle de pierres. Pendant ce temps-là, Warein priait le Seigneur et disait : « Bon Seigneur Jésus, qui es venu sauver les pécheurs et non les justes, reçois l'esprit de ton serviteur; et puisque tu daignes, par les coups de ces pierres, m'ôter la vie comme tu l'ôtais aux martyrs, accorde-moi, ô très clément! le pardon de mes fautes. » Il rendit, en priant ainsi, le dernier soupir. Le bienheureux Léodgar eût bien désiré terminer sa vie avec son frère, afin d'aller avec lui dans la vie bienheureuse. Mais, si nous en croyons l'auteur anonyme de sa vie, Ebroïn aurait entrepris de le pousser au désespoir à force de

[1] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 2.
[2] *Ibid.*, et anonym., c. 3.

supplices, afin de lui ravir en même temps cette vie mortelle et la vie de l'éternité.

Il ordonna qu'on le conduisît nu-pieds à travers une piscine semée de pierres aigues comme des clous; il lui fit ensuite couper les lèvres, les joues et la langue, afin que privé des yeux, les pieds percés, la langue et les lèvres coupées, ne pouvant plus ni reconnaître son chemin, ni marcher, ni chanter les louanges de Dieu, il tombât dans le désespoir et se ravît ainsi à lui-même le salut qu'il eût mérité d'obtenir par sa patience. Mais Dieu entend les sentiments de l'ame, et préfère un cœur qui aime dans le silence, aux beaux discours. Léodgar, au milieu des supplices, implora de toutes les forces de son ame la protection du Seigneur, et plus l'impiété des hommes s'efforçait de l'éloigner du ciel, plus son amour l'en rapprochait.

Voyant cela, Ebroïn fit dépouiller honteusement le saint du Seigneur, le fit conduire nu à travers les places publiques, et le livra enfin à Waning pour qu'il le fît mourir au milieu des tourments: « Reçois, lui dit-il, ce Léodgar que tu as vu si grand et si fier, et prends-le sous ta garde, bientôt tu recevras l'ordre de lui donner ce qu'il a mérité. » Comme la demeure de Waning était éloignée, on plaça l'homme de Dieu sur une vile bête de somme, ce qui rappela à Léodgar ce passage de l'Écriture : « Seigneur, je suis devenu comme une bête de somme en votre présence, et je suis cependant toujours uni à vous. » En le voyant couvert de sang, on crut qu'il en mourrait; un moine d'Autun, l'abbé Winobert, qui suivit le saint, obtint des gardes d'en approcher en secret. Il le trouva couché sur la paille, enveloppé d'un morceau de toile de tente et respirant à peine. Il croyait le voir expirer sous ses yeux, et il fut bien surpris de l'entendre parler tout-à-coup comme à son ordinaire, quoiqu'il n'eût plus de langue, et que l'incision de ses lèvres eût mis a nu les deux rangées de ses dents. Winobert courut aussitôt avertir du miracle Herménaire, qui fut le successeur de Léodgar, et qui rendit au saint martyr tous les soins que lui inspira sa charité.

Lorsque Léodgar fut arrivé à la demeure de Waning, sa langue et ses lèvres repoussèrent, et il commença à parler comme auparavant [1]. Waning, qui était pieux et que la politique seule avait rendu ennemi de Léodgar, ayant été témoin de ce miracle, reconnut un saint dans son prisonnier, et au lieu d'exécuter les ordres d'Ebroïn,

[1] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 3.

il le mit dans le monastère de vierges qu'il avait fait bâtir à Fescamp. Léodgar y ayant complètement recouvré l'usage de sa langue et de ses lèvres, répandit parmi les peuples la semence de la bonne doctrine, et eut la consolation d'offrir chaque jour le saint sacrifice. Au milieu de ses souffrances, Léodgar pensait souvent à sa mère, la pieuse Sigrade, qui vivait encore et qu'avaient plongée dans la douleur ses tourments atroces, et la mort cruelle de Warein son frère. Ebroïn l'avait dépouillée de ses biens, et elle s'était retirée dans un monastère. Aussitôt que Léodgar fut paisible au monastère de Fescamp, il lui adressa pour la consoler la lettre suivante[1] :

« A ma dame et très sainte mère Sigrade, qui, déjà ma mère par le lien du sang, l'est devenue encore par les liens de l'esprit, et en qui s'est accomplie cette parole de la vérité : « Quiconque fera la » volonté de mon père qui est dans les cieux ; celui-là est mon » frère, ma sœur et ma mère. »

» Léodgar, serviteur des serviteurs de notre Sauveur J.-C. :

» Grâces soient rendues à mon Dieu qui n'a point retiré de moi sa miséricorde, et m'a fait entendre au contraire une parole de joie et de consolation au milieu de ces tribulations qui nous sont communes, que Dieu lui-même nous envoie, que vous supportez avec foi et patience, à l'exemple de Dieu le juste juge, et afin d'être trouvée digne de son royaume.

» C'est pour cela que le Seigneur J.-C. notre Dieu vous a élue et vous a donné, non-seulement de croire en lui, mais de souffrir pour lui.

» Si vous avez placé votre consolation en J.-C., vous avez la plénitude de la joie des saints, et vous ne pouvez en aucune manière vous attrister suivant cette parole du bienheureux Pierre : « Si vous êtes en ce monde affligé de diverses tentations, c'est afin » que votre ame éprouvée devienne plus précieuse que l'or épuré au » feu. »

» O mère ! que votre joie doit être grande dans le Seigneur ! Nulle langue ne peut le dire, aucun écrit ne peut l'exprimer. Vous avez quitté ce que vous deviez abandonner, et vous avez trouvé ce que désirait votre ame ; le Seigneur a exaucé vos prières, et il a vu les larmes que vous avez si abondamment répandues en sa présence. Il vous a ôté ce qui aurait pu retarder votre marche vers la possession de la béatitude éternelle, il a rompu tous vos liens afin que dé-

[1] Apud Labb., Biblioth. nov., t. I.

gagée de tout ce qui pouvait vous attacher au monde, vous viviez uniquement pour Dieu, vous goûtiez combien le Seigneur est doux. Le Seigneur J.-C.! il est notre Dieu, notre roi, notre rédempteur! il est la voie, la vérité et la vie! C'est à lui qu'il faut obéir, lui dont le psalmiste a dit : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il » m'a donné. » Ce qu'il faut lui rendre! il le dit en ajoutant : « J'accepterai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Sei» gneur. »

» O heureuse la mort qui donne la vie! heureuse la perte des biens qui mérite des richesses éternelles! heureuse l'affliction qui procure la joie des anges! vous avez éprouvé les miséricordes du très clément Seigneur Jésus, car il vous a inspiré le mépris du monde, vous a fait vivre sous une sainte discipline, et puis, il a délivré vos enfants des misères du siècle, des égarements de la vie présente, et leur a donné l'assurance de la vie éternelle. Vous eussiez pu les pleurer comme morts en les laissant après vous sur ta terre! que leur mort ne vous attriste donc pas, rendez-en plutôt mille actions de grâces à Dieu le père et au Seigneur J.-C.

» Elle va bientôt disparaître, la nuit qui obscurcit l'œil de l'ame! Les voici bientôt déposés, les fardeaux et les soucis de la vie présente! l'athlète n'a plus rien qui retienne son bras; il n'est plus chargé que du joug si doux, si léger de la croix. Suivons donc le Seigneur, sa miséricorde marche en avant, courons sans peur au combat, il est fidèle, il nous donnera la victoire, il combattra pour nous, il écrasera Satan sous nos pieds.

» Je vois s'ouvrir le champ de bataille où Dieu appelle ses soldats; je vois les couronnes qu'il leur prépare, je vois les armes qu'il mettra dans leurs mains. Les ennemis n'en ont pas de pareils, car c'est le bouclier de la foi, la cuirasse de la justice, le casque du salut; c'est l'armure qui éteint les traits enflammés de l'ennemi, c'est le glaive de l'esprit, c'est-à-dire, la parole de Dieu; c'est la prière continuelle du cœur.

» Notre roi ne veut rien de la vieille armure, rien de l'ancien vêtement; il veut des hommes nouveaux, éprouvés aux batailles.

» Si, ce qu'à Dieu ne plaise! il restait en nos cœurs quelque peu de haine contre nos ennemis, ce serait un grand malheur; car est-il rien de plus beau que de mériter d'être vraiment fils de Dieu en aimant nos ennemis, que de mériter le pardon de nos fautes en remettant celles d'autrui? Puisque l'auteur de la vie éternelle, celui qui a pris chair d'une vierge immaculée a prié pour ses ennemis,

ne faut-il pas que nous, souillés de tant de crimes, nous aimions nos ennemis, nous priions pour eux, si nous voulons imiter notre maître et mériter d'avoir part à son royaume avec les saints?

» O bonne mère! l'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a point compris ce que le bon maître vous a préparé. Voyez combien il vous a déjà récompensée dès cette vie; à la place d'une foule de servantes, il vous a donné des sœurs; il a remplacé les fatigues de la vie du monde par le repos du monastère, la perte de vos biens par l'Écriture divine et la prière continuelle; vos parents par la vénérable et sainte dame Ithéria, qui est en même temps votre mère, votre sœur et votre fille, avec laquelle vous n'avez en J.-C. qu'un cœur et qu'une ame.

» Ce que je vous ai dit en cette lettre, je l'ai emprunté aux Écritures sacrées. Lorsque vous l'aurez lue, vous rendrez donc grâces au Seigneur dans les siècles éternels. » Amen.

Pendant que Léodgar était au monastère de Fescamp, le Dieu tout puissant, dit son historien [1], manifesta clairement à tous sa faveur pour le bienheureux, car il commença à frapper ses ennemis. Ebroïn lui-même fut l'instrument dont le Seigneur se servit pour en tirer vengeance, et il convoqua, de concert avec Théodorik, le concile où ils devaient être condamnés.

Après avoir trahi Léodgar, Diddon de Châlons-sur-Saône, et Waimer, institué par Ebroïn évêque de Troyes, avaient souillé par toutes sortes de crimes leur dignité épiscopale. Ils avaient en outre encouru l'inimitié de celui dont ils avaient servi si cruellement la haine contre Léodgar. Les évêques, sur la convocation de Théodorik et d'Ébroïn, accoururent en foule à la maison royale de Marlacum [2]; à leur tête se trouvèrent cinq métropolitains, Genesius de Lyon, Blidramn de Vienne, Ternisc de Besançon, Landobert de Sens, Dadon ou Audoen de Rouen.

Diddon fut condamné, rasé et excommunié. Envoyé ensuite en exil, il y eut la tête tranchée. Waimer, aussi condamné et accablé de maux, fut pendu et envoyé ainsi en enfer dit le biographe,

[1] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 3.

[2] Placit. Theod. III, apud Mabill. (De re diplom.) — Le Père Mabillon place ce concile à Morlai, village sur les limites de Bourgogne et de Champagne. Le P. Pagi le place à Marly-le-Roi. (V. Sirm., Concil. antiq. Gall., t. 1, p. 510; Bolland., Comment. præv. Vit. S. Leodeg., § 15.)

par un supplice honteux et digne de celui qui avait trahi l'homme juste.

Léodgar apprit au fond de sa solitude de Fescamp que ses ennemis avaient été, les uns tués, les autres exilés. Il les pleura amèrement, et au lieu de se réjouir de se voir vengé, il s'affligea que le coup de la mort les eût atteints avant qu'ils eussent fait pénitence.

Mais Ebroïn, en punissant ses ennemis, ne l'avait pas oublié lui-même, et il vivait encore pour achever de fabriquer la couronne du saint martyr. Il le tira du monastère de Fescamp et le fit venir au palais, afin qu'on déchirât sur lui la robe épiscopale, et qu'ainsi dégradé et interdit, il ne lui fût plus permis de célébrer le saint sacrifice.

Lorsque Léodgar fut arrivé, Ébroïn et le roi s'efforcèrent de lui arracher quelques paroles par lesquelles il se reconnût complice de la mort de Hildérik ; mais il soutint courageusement qu'il n'était pas coupable, et annonça [1] à ses deux persécuteurs les malheurs qui tomberaient bientôt sur eux. « Tu parles avec cette témérité, lui répondit Ébroïn, parce que tu aspires à la couronne du martyre, mais tes désirs ne seront pas satisfaits. » On le conduisit ensuite au concile. Il resta, dit-on, à la porte de la salle où se tenait l'assemblée, et sans avoir été entendu, on lui déchira sa tunique de la tête aux pieds, en signe de dégradation. Ébroïn [2] remit ensuite sa victime à Hrodobert, comte du palais, qui eut ordre de l'emmener chez lui et de lui trancher ensuite la tête (678).

Presque tous ceux qui étaient dans la maison de Hrodobert conçurent tant de vénération pour le bienheureux, qu'ils se convertirent, confessèrent leurs péchés et firent pénitence. Le Seigneur se plaisait à glorifier son serviteur, et partout où il était conduit pour y être persécuté, il y était entouré de respect et d'honneurs.

Mais enfin, arriva le jour de la récompense, et on envoya du palais l'ordre de ne pas laisser vivre Léodgar plus long-temps. Hrodobert fut affligé ; sa femme surtout pleura amèrement de ce que son mari était forcé de commettre un tel crime; l'homme de Dieu la consola : « Je vous en prie, lui dit-il, ne pleurez pas sur ma mort, elle ne vous sera pas imputée. Au contraire, vous serez bénie du ciel, si vous déposez pieusement mon corps dans un tombeau. » Après avoir ainsi parlé, il fut conduit par quatre esclaves dans la

[1] Ursin., Vit. S. Leodeg., c. 2.

[2] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 3.

forêt où il devait terminer sa vie. Hrodobert ne voulut pas assister à son supplice. Trois de ses bourreaux se jetèrent à ses pieds, le suppliant de leur pardonner et de leur accorder sa bénédiction. Le quatrième se tenait debout, le glaive nu et prêt à frapper. L'homme de Dieu, ayant béni ses meurtriers, leur adressa quelques pieuses paroles, puis se mit à genoux et fit cette prière : « Seigneur, Dieu
» tout puissant, père de notre Seigneur J.-C. qui nous a appris à
» vous connaître! ô Dieu des vertus! père de toute créature, je
» vous bénis, je vous glorifie de m'avoir amené à ce jour du com-
» bat. O Seigneur! daignez, je vous en prie, répandre sur moi vos
» miséricordes; rendez-moi digne de participer aux mérites de vos
» saints et à la vie éternelle; pardonnez à mes ennemis, car c'est
» par eux, ô Père très clément, que je serai, comme je l'espère,
» glorifié en votre présence. »

Après avoir ainsi parlé, il se leva, tendit la tête au bourreau et reçut le coup de la mort.

L'épouse de Hrodobert fit enlever secrètement le corps du martyr, le transporta dans sa maison de Sarcin, et après avoir versé bien des larmes, l'inhuma dans un petit oratoire avec les vêtements qu'il avait au moment de sa mort (678). Bientôt on vit arriver à l'oratoire une foule de pélerins attirés par les nombreux miracles du saint martyr. Ébroïn l'ayant appris, envoya secrètement quelqu'un pour s'informer de ce qui se passait [1] et lui dire la vérité. Son envoyé, arrivé sur le tombeau du saint, le frappa du pied en disant : « Un mort ne fait point de miracles. » Comme il s'en retournait, il mourut. Ce fait fut bientôt dévulgué; Ébroïn, en l'apprenant, commença à trembler que la gloire toujours croissante de sa victime ne le fit décroître dans l'esprit des peuples. Il défendait avec menaces de raconter les merveilles qui s'opéraient au tombeau du bienheureux, son esprit se troubla, sa puissance chancela davantage de jour en jour. Mais il n'en persévéra pas moins dans son orgueil et ses cruautés.

Ce fut même alors qu'il fit tuer d'un coup de lance saint Ragnebert [2]; qu'il persécuta saint Amé [3]; qu'il chassa de son siége saint

[1] Anonym., Vit. S. Leodeg., c. 4.

[2] Vulgairement saint Rambert. Il fut enseveli au monastère de Bebron qui prit son nom. (V. Duchêne, Rer. franc. script., t. I.)

[3] Apud Bolland., 13 septemb.

Landbert de Maëstricht [1], et qu'il força le saint abbé de Jumièges, Philibert, à se réfugier au diocèse de Poitiers [2]. Philibert, aidé des libéralités de l'évêque Ansoald, successeur de Diddo, bâtit dans l'île Herio un monastère qui prit le nom de Hermoutier, d'où on a fait Noirmoutier, et ne revint à Jumièges que plusieurs années après la mort d'Ébroïn.

III.

Ebroïn et les Austrasiens. — Ebroïn persécute saint Wilfrid qui avait secouru Dagobert en Irlande. — Meurtre de Dagobert. — Les Austrasiens, conduits par les ducs Martin et Pépin, se jettent sur la Neustrie. — Bataille de Loixi. — Ebroïn vainqueur. — Sa cruauté toujours croissante. — Il est tué par Hermanfrid. — Gloire de Léodgar après la mort d'Ebroïn. — Sa translation à Poitiers. — Vie de Bathilde au monastère de Chelles. — Sa mort. — Bathilde et Ebroïn. — Waradon, successeur d'Ebroïn. — Troubles au palais de Neustrie, rupture avec les Austrasiens. — Gislemar. — Saint Audoen veut rétablir la paix. — Il meurt. — Berther, maire de Neustrie. — Réaction contre Berther. — Pépin appelé par les Neustriens. — Pépin d'Héristal, duc d'Austrasie et maire du palais de Neustrie. — Sa rigueur contre saint Ansbert de Rouen. — Notice sur saint Ansbert. — Autres grands évêques à la fin du VII.e siècle. — Landbert de Lyon. — Airar de Chartres. — Privilége donné par cet évêque à un monastère bâti à Blois en l'honneur de la Sainte Vierge. — Assemblée d'évêques à Blois. — Engilbert du Mans. — Assemblée d'évêques au Mans. — Privilége accordé par Engilbert. — Il protége saint Rikmir. — Saint Landbert de Maëstricht et son successeur saint Hubert. — Saints Willibrord et Wulframn, apôtres des Frisons. — Saint Tétric d'Auxerre. — Saint Bonitus (saint Bonet) d'Arvernie. — Vie de ce grand évêque. — Pépin d'Héristal protége la religion. — Il meurt en 714. — Son fils Karl-Martel, duc des Franks.

678—714.

Ébroïn avait satisfait sa haine contre Léodgar, le plus redoutable des adversaires qu'il eut en Neustrie et en Burgundie; mais il avait d'autres ennemis qui n'étaient pas en sa puissance; c'étaient les leudes Austrasiens qui l'avaient chassé avec son fantôme de roi Hlodowig, pour élever sur le trône Dagobert II, digne fils du saint roi Sighbert III.

Il couvait de sinistres projets contre Dagobert, lorsqu'il reçut une lettre d'Ekfrid, un des rois des Anglo-Saxons, qui désignait à sa vengeance l'évêque d'Yorch, Wilfrid. Cet évêque, uni d'amitié autrefois avec Haunemont [3], évêque de Lyon, qu'Ébroïn avait fait massacrer, avait secouru Dagobert pendant son exil en Angleterre et

[1] Apud Bolland., 17 septemb.

[2] *Ibid.*, 20 aug.

[3] Vulgairement saint Chaumont. (*V.* Bolland., 28 sept.)

en Irlande [1]. C'en était bien assez pour qu'Ébroïn lui vouât une haine implacable.

Il envoya sur les côtes de l'Océan des émissaires pour s'emparer de Wilfrid aussitôt qu'il aurait mis le pied sur la terre des Franks, mais des vents contraires jetèrent le saint évêque vers le pays des Frisons.

Ébroïn, l'ayant appris, envoya de riches présents à Algise, roi de ces peuples, avec une lettre dans laquelle il le priait de lui livrer l'évêque étranger. Algise reçut gracieusement les députés d'Ébroïn, et leur donna un grand festin pendant lequel il se fit lire la lettre dont ils étaient porteurs. Indigné qu'on eût l'audace de lui demander une trahison, il jeta la lettre au feu en présence même des envoyés et dit : « Que Dieu détruise le règne des perfides, et qu'ils soient traités comme cette lettre. » Après avoir traversé la Frise, Wilfrid entra dans le royaume de Dagobert qui le reçut comme un père et le conjura d'accepter le siége épiscopal de Strasbourg qui était alors vacant. Wilfrid le refusa et continua son voyage vers Rome.

Il y fût accompagné d'Adéodat de Toul, député par les évêques d'Austrasie pour porter au pape leur décision au sujet du monothélisme. Dans l'église Gallo-Franke, on tint à cette époque plusieurs conciles à la prière du pape Agathon ; Adéodat de Toul pour l'Austrasie, et Félix d'Arles pour les autres provinces, en portèrent les décrets au concile convoqué à Rome pour l'année 679.

Wilfrid et Adéodat furent reçus avec bonté par le roi des Lombards, nommé Pertharite. Ébroïn avait cependant encore tendu là un piége de concert avec le roi Ekfrid. Mais le roi des Lombards, comme celui des Frisons, abhorrait la trahison.

Lorsque Wilfrid était à Rome, le roi Dagobert fut massacré [2]. Il l'ignorait encore, lorsqu'à son retour il entra dans le royaume d'Austrasie. Un évêque, qui avait fait partie de la conjuration tramée contre Dagobert, le reconnut et lui adressa les plus sanglants reproches. « Tu es bien audacieux, lui dit-il, de passer sur la terre des Franks; tu mérites la mort pour avoir contribué à élever sur le trône un roi qui a désolé les villes, qui a, comme Roboam, accablé son peuple d'impôts, qui a méprisé les églises et les évêques; il vient heureusement de payer pour sa mort la peine due à ses crimes. »

[1] Vit. S. Wilf., Mabill., sæcul. Bened.

[2] Plusieurs martyrologes ont mis Dagobert II au nombre des saints.

Wilfrid répondit à l'évêque rebelle : « J'ai secouru et nourri un roi exilé sur une terre étrangère, pour obéir aux préceptes du Seigneur et pour que ce roi fût le consolateur de son peuple et le défenseur des Églises. Si un roi de ma nation se refugiait auprès de Votre Sainteté, dites-moi, seigneur évêque, ne feriez-vous pas de même? »

Wilfrid put continuer son voyage en paix, mais les principaux des leudes Austrasiens se soulevèrent contre les conjurés qui n'avaient été que les instruments d'Ébroïn. A leur tête étaient les ducs Martin et Pépin [1], qui se jetèrent sur le royaume de Théodorik. Ébroïn marcha contre eux ; les armées se rencontrèrent à Loixi et livrèrent en cet endroit un combat terrible. Ébroïn fut vainqueur, Pépin retourna en Austrasie, Martin s'enferma dans la ville de Laon, proche du champ de bataille ; Ébroïn l'en fit sortir par ruse et le tua.

Alors vivait à Laon sainte Austrude, fille de sainte Salaberge. Ebroïn l'accusa d'avoir pris le parti des Austrasiens [2], et lui fit souffrir persécution. Sa victoire le rendit plus fier encore qu'auparavant ; il opprima les Franks avec une cruauté toujours croissante, dit le continuateur de Frédégaire [3], jusqu'à ce qu'enfin il fût tué par un Frank nommé Hermanfrid, dont il voulait ravir les biens. Il lui en avait même déjà pris une grande partie [4], et de plus, il le menaçait de la mort. Hermanfrid prit l'avance, se concerta avec les siens, et leur donna rendez-vous devant la porte même d'Ebroïn. C'était un dimanche, Ebroïn sortait pour se rendre à matines. Dès qu'il eut mis le pied sur le seuil, Hermanfrid se jeta sur lui et le tua d'un coup d'épée (681).

« Ainsi, dit le biographe de Léodgar, la tyrannie cessa dans le royaume. Ainsi mourut par le glaive, ce misérable qui s'était élevé à de si grands honneurs, qui voyait briller dans les trois parties du monde la renommée de sa puissance. Il est bien à craindre que l'homme, dont la cruelle vengeance à fait périr tant d'évêques et de leudes, ne se soit préparé des peines éternelles, et qu'après avoir perdu un pouvoir immense que jamais n'avait possédé un autre Frank, il n'ait aussi perdu la vie bienheureuse que la douceur eût pu lui mériter. »

[1] Fredeg. Chron., c. 97.
[2] Vit. S. Austrud., apud Mabill., sæcul. Bened.
[3] Chron., c. 98.
[4] *Ibid.*, Vit. S. Leodeg., auct. anonym., c. 4.

Quand Ebroïn fut mort, la gloire du serviteur de Dieu Léodgar jeta au loin beaucoup d'éclat. Dès que le roi Théodorik eut appris la vérité sur les miracles du saint martyr, il conçut pour lui beaucoup de vénération. Dès-lors, celui dont naguère encore on ne pouvait prononcer le nom, fut magnifiquement honoré au palais. Il y avait là une multitude de grands du royaume, des évêques et des leudes qui conversaient ensemble sur Léodgar et admiraient ce qu'ils entendaient rapporter. Ansoald, homme d'une grande sainteté, évêque de Poitiers, dit un jour : « Plût à Dieu que je pusse avoir son corps près de moi ! Il est connu qu'il était mon parent et que c'est de mon diocèse qu'il est sorti pour monter aux honneurs. » Hermenaire, successeur de Léodgar sur le siége épiscopal d'Autun, l'entendit ainsi parler, et dit : « J'ai le droit d'avoir son corps, car il est juste qu'il repose dans le lieu où il fut évêque. » Alors Vindicianus, évêque d'Arras, dans le diocèse de qui Léodgar avait été tué, répondit : « Saints évêques, il n'en sera pas comme vous l'avez dit ; c'est moi qui posséderai ce saint corps, car il appartient au lieu où il daigne maintenant reposer. » L'assemblée des évêques décida qu'on ferait des jeûnes et des prières afin que le Seigneur daignât faire connaître en quel diocèse devrait reposer son serviteur. Tous consentirent à la proposition ; on jeûna, on pria et l'on écrivit trois petits billets qu'on posa sur l'autel, afin qu'après les prières le Seigneur déclarât par le sort à qui appartiendrait le corps du saint martyr. Le lendemain, après les solennités des messes, un des prêtres choisi par les évêques glissa, en détournant les yeux, la main sous la palle de l'autel, afin d'en tirer l'expression de la volonté de Dieu. Tous les assistants virent et proclamèrent que l'évêque Ansoald avait droit au corps du bienheureux, parce que le billet retiré le déclarait ainsi. La discussion terminée, Ansoald ordonna à son abbé qui était un homme de Dieu, et se nommait Audulf, d'aller en toute hâte chercher le saint corps, et de le conduire au territoire de Poitiers avec beaucoup de respect. A cette nouvelle, tous les moines des environs, beaucoup d'hommes et de femmes accoururent, et on emporta le corps du martyr comme l'avait ordonné le roi Théodorik. Pendant le chemin, des troupes de moines et de clercs accouraient de tous côtés des villes et des bourgs, portant des croix, des cierges allumés et répandant des parfums ; il y avait une telle foule que l'on pouvait à peine approcher du cercueil pour le placer sur les épaules de ceux qui devaient le porter.

Audulf composa l'histoire de cette translation triomphale et des nombreux miracles qui y furent opérés (683).

La reine Bathilde, qui avait su découvrir le mérite de Léodgar, qui l'avait appelé au palais, qui l'avait suivi sans doute, par la pensée, au milieu de ses rudes combats, ne put être témoin de sa gloire, elle était morte un an auparavant (680).

Depuis sa retraite dans le monastère de Chelles, elle avait complètement oublié les grandeurs, pour remplir au milieu des sœurs les plus humbles ministères. Elle aimait les religieuses comme ses sœurs, et l'abbesse comme sa mère [1]. Lorsqu'elle était encore au palais, elle aimait déjà à venir au milieu d'elles pratiquer l'humilité, la grande vertu des chrétiens. Mais lorsqu'elle eut choisi leur monastère pour demeure, elle se fit vraiment leur servante, pour l'amour de J.-C. Son cœur était toujours intimement uni à Dieu, souvent elle versait des larmes en faisant ses prières, et aucune des religieuses n'était plus assidue qu'elle à faire de saintes lectures.

Une de ses plus douces occupations était de visiter les sœurs qui étaient malades, et de leur prodiguer ses soins et ses consolations. L'abbesse, qui connaissait sa sagesse, ne gouvernait sa communauté que d'après ses avis. Le roi, la reine, les leudes du palais, venaient aussi souvent lui demander des conseils qu'ils ne suivaient pas assez fidèlement.

Bathilde mourut de la mort des justes, et sa mémoire est restée en bénédiction.

On doit déplorer que son historien nous ait si peu instruit des actes de sa régence. Le peu qu'il en a dit suffit cependant pour nous en faire apprécier le caractère vraiment chrétien. Pendant ce demi-siècle si confus, qui vit tomber la race des descendants de Mérowig, Bathilde et Léodgar furent les champions des idées chrétiennes et de la civilisation contre la force brutale personnifiée dans Ebroïn [2].

A la place d'Ebroïn, les Franks, après de longs débats, instituèrent maire du palais un homme illustre nommé Waradon [3], qui

[1] Vit. S. Bathild., c. 3.

[2] M. de Sismondi (Hist. des Français) a fait d'Ebroïn le champion de la liberté; le fait est qu'Ebroïn ne la voulut que pour lui et que son désir fut de tout dominer, peuple, rois et leudes. M. de Sismondi a travesti l'histoire de saint Léodgar. Nous ne trouvons là rien d'étonnant, la compilation lourde et ennuyeuse qu'il a intitulée *Histoire des Français*, semble avoir été faite pour rabaisser toutes les gloires de la France.

[3] Fredeg., Chron., c. 98.

s'appliqua d'abord à établir solidement la paix avec Pépin, qui depuis la mort de Dagobert II gouvernait l'Austrasie avec le titre de duc.

Ce Pépin était fils d'Anségise, fils de saint Arnulf et de Begga, fille de Pépin de Landen. Il est désigné dans l'histoire sous le nom de Pépin d'Héristal; il était digne de son aïeul par ses vertus, sa sagesse et son courage. La paix qu'il avait conclue avec Waradon fut bientôt troublée par le fils de Waradon lui-même, Gislemar, jeune intrigant qui vint à bout de supplanter son père et de mettre le désordre au palais de Neustrie. Ce fut en vain que le vénérable Audoen voulut rétablir la bonne harmonie, il mourut au palais même lorsqu'il y travaillait.

Il n'a manqué au grand évêque de Rouen qu'un ami capable d'écrire sa vie, comme il avait écrit lui-même celle d'Eloi. Il brilla au milieu des grands évêques si nombreux au VII.e siècle, et aucun ne le surpassa en sagesse, en prudence, en sainteté. Sa *Vie de saint Eloi*, le seul ouvrage qui nous reste de lui, est un des monuments historiques les plus intéressants de l'époque. Huit ans avant sa mort, il avait fait le pélerinage de Rome avec un moine irlandais du monastère de Jumièges, nommé Sidonius [1], qu'il établit à son retour abbé d'un monastère. Audoen fut vraiment le père des moines. Avec l'aide des saints abbés Wandrégisil, Philibert, Germer et tant d'autres, il fit de son diocèse une thébaïde, il le peupla d'écoles célèbres qui le couvrirent de gloire. Son nom est inséparable de celui d'Eloi avec lequel il n'avait qu'un cœur et qu'une ame.

Bien peu de temps avant sa mort, Audoen était allé à Cologne pour apaiser le duc Pépin auquel Gislemar avait déclaré la guerre. Mais Gislemar, après une course en Austrasie, était mort ainsi que son père, et Berther avait été créé maire du palais de Neustrie.

C'était un homme de petite taille [2] et d'aussi petite intelligence, colère, léger, dédaigneux de l'amitié et des conseils des Franks, qui s'indignèrent contre lui. Un grand nombre l'abandonnèrent, soulevèrent contre lui presque tous les Neustriens et firent amitié avec Pépin [3].

Celui-ci ayant levé une armée (687), s'avança contre le roi Théodorik et le maire Berther, les mit en fuite et soumit le pays à sa

[1] Vulgairement saint Saens.

[2] Fredeg. Chron., c. 99.

[3] *Ibid.*; Annal. Metens., apud D. Bouquet.

puissance. Berther fut tué par de faux amis et Pépin méprisa assez Théodorik pour le laisser vivre avec son titre de roi. Théodorik vécut encore trois ans éclipsé par l'illustre duc, qui laissa tranquillement lui succéder ses fils Hlodowig et Hildebert, mais qui régna véritablement sur tous les royaumes des Franks.

Il gouvernait avec prudence, mais en même temps avec une fermeté inflexible.

Le successeur d'Audoen, Ansbert l'éprouva. Ce saint évêque ayant été accusé [1] d'être entré dans quelque complot contre Pépin, il fut envoyé en exil à Haumont en Hainaut, et il y resta jusqu'à la fin de sa vie.

Ansbert fut un grand évêque. Il appartenait à une noble famille franke; son père voulut le marier dans sa jeunesse à la fille de Rodbert, qui avait été chancelier de Hloter III. La fille de Rodbert se nommait Angadrisma et désirait aussi bien qu'Ansbert conserver sa virginité. Elle pria le Seigneur de lui ôter des attraits qui la faisaient aimer du monde, et elle fut aussitôt couverte d'une lèpre affreuse. Son père ayant appris qu'elle avait fait vœu de garder la continence, lui donna la liberté de suivre sa vocation. Elle reçut le voile du saint évêque de Rouen, Audoen, et sa beauté reparut aussitôt qu'elle eut reçu la bénédiction des vierges. Elle devint abbesse de l'Oratoire [2] et est honorée comme sainte.

Pour Ansbert, il devint référendaire du roi Théodorik et renonça au palais pour embrasser la vie monastique à Fontenelle, sous l'abbé Wandrégisil [3]. Il se fit remarquer par son courage à pratiquer la vertu et à travailler des mains.

Lorsque saint Wandrégisil fut mort, Landbert fut chargé du gouvernement de Fontenelle, et cette école célèbre acquit encore un nouveau lustre. Ansbert avait connu Landbert au palais, il aida de ses conseils son ami devenu son père spirituel. Un autre de leurs amis du palais vint bientôt partager leur vie, c'était Hermanland, autrefois échanson de Hloter III.

Hermanland fit de si rapides progrès dans la vertu, que Paschasius [4], évêque de Nantes, ayant demandé une colonie religieuse à

[1] Vit. S. Ansbert., c. 8, apud Bolland, 9 feb.

[2] Loroer proche Beauvais. (V. Bolland., 14 octob. et Vit. S. Ansbert., c. 1.)

[3] Vit. S. Ansbert., c. 2, 3, 4.

[4] Vulgairement nommé saint Pâquier.

Landbert, le saint abbé mit à sa tête Hermanland, qui fonda un monastère dans une île de la Loire nommée Aindre.

Après la mort de Genesius de Lyon, Landbert [1] fut élu pour lui succéder. Un autre enfant de Fontenelle, Érembert, était élevé en même temps sur le siége de Toulouse, et Ansbert fut chargé du gouvernement du monastère. Pendant deux ans, il le dirigea avec sagesse, fit bâtir auprès du monastère un hôpital où il nourrit et soigna douze malades anciens et incurables, et deux maisons pour les autres malades pauvres.

Saint Audoen étant mort [2], Ansbert lui fut donné pour successeur. Le roi Théodorik, qui l'aimait avec tendresse, le choisit pour confesseur et l'obligea, aussitôt après son élection, de venir au palais où il fut sacré par Landbert, archevêque de Lyon. Le nouvel évêque se distingua par son amour pour les pauvres, et le soin qu'il eut de faire rétablir un grand nombre d'églises et d'animer ses prêtres à prêcher l'Évangile.

La cinquième année de l'épiscopat (687) d'Ansbert, il se tint à Rouen un concile nombreux où on fit plusieurs réglements très utiles à l'Église [3]. On connaît seize des évêques qui y assistèrent. Les plus célèbres sont Ansoald de Poitiers, Aquilin d'Évreux, Gérebald de Bayeux, Aunobert de Séez, Airad de Chartres nommé aussi Airard ou Aicard.

Cet évêque accorda des priviléges à un monastère dédié à la Sainte Vierge, et bâti par la mère d'Adéodat son prédécesseur, dans une ville de son diocèse située sur la Loire. Cette ville était probablement Blois, la seule du diocèse de Chartres située ainsi sur la Loire; ce fut là aussi sans doute que s'assemblèrent les quatorze évêques qui signèrent l'acte des priviléges [4].

Parmi les évêques qui assistèrent à l'assemblée de Blois, était Engilbert du Mans [5]. C'était un évêque distingué par son mérite et qui fut archi-chapelain du palais. Il fit bâtir, à quelque distance de sa cité épiscopale, un monastère de religieuses dédié à saint Aubin, et un autre dédié à la Sainte Vierge près des murs de la ville. Il y

[1] Nommé vulgairement saint Lambert.

[2] Vit. S. Ansbert., c. 5.

[3] *Ibid.*, c. 6. — Ces réglements ne sont pas connus.

[4] Mabillon, De re diplomat., lib. 6, c. 23, p. 478.

[5] *Ibid.*, Analect.

mit pour abbesse Adrehilde [1], sa parente, qui gouverna aussi le monastère du Pré.

Il réunit au Mans un synode de trente-deux évêques, dans lequel il donna des priviléges au monastère de Sainte-Marie. Il avait hérité du zèle de ses prédécesseurs Innocent et Berthramn, pour l'extension de l'institution monastique, et favorisa surtout deux saints moines nommés Flaceau et Rikmir, qui bâtit un monastère auprès du Loir, sur les confins de la Touraine et du Maine [2], dans un lieu nommé alors la *Tour du Seigneur*.

Parmi les évêques qui signèrent les priviléges donnés par Engilbert au monastère de Sainte-Marie, on remarque un Landbert qui pourrait être saint Landbert ou Lambert de Maëstricht.

Ce grand évêque [3], persécuté autrefois par Ébroïn, s'était retiré au monastère de Stavelo et y vécut pendant sept années soumis à la règle comme le plus fervent religieux. Il remonta sur son siége lorsque Pépin d'Héristal eut rétabli l'ordre dans les royaumes des Franks; et comme il y avait encore quelques idolâtres dans son diocèse, il alla leur prêcher l'Évangile, détruisit leurs temples et les baptisa.

Lambert visitait souvent saint Willibrord qui prêchait dans le même temps la foi aux Frisons.

Ce grand homme [4] avait été formé à la vertu par saint Wilfrid. Il quitta l'Angleterre sa patrie pour évangéliser les Frisons. Il avait avec lui dans ses courses apostoliques onze compagnons, parmi lesquels on distinguait saint Suitbert et saint Adalbert. Pour se mettre en état de faire plus de bien, Willibrord implora la protection du duc Pépin, qui l'envoya à Rome afin qu'il reçût sa mission du siége apostolique. Le pape Sergius l'ordonna évêque (696), et lui donna le nom de Clément. Willibrord établit son siége à Utrecht, dont il fut le premier évêque.

Les Frisons étaient évangélisés dans le même temps par saint Wulframn [5], noble Frank qui devint évêque de Sens après avoir été abbé du palais, et qui abandonna son siége épiscopal pour mener la vie apostolique.

[1] Vulgairement sainte Adenette.

[2] Vit. S. Ricm., apud Bolland., 17 jan.

[3] Vit. S. Landbert., apud Bolland., 17 septemb.

[4] Alcuin, Vit. S. Willib.,

[5] Vit. S. Wulf., apud Bolland., 20 mart.

En allant en Frise, il passa par le monastère de Fontenelle, et Hildebert qui en était abbé lui donna quelques-uns de ses religieux pour l'accompagner dans sa mission. Les travaux et les miracles de Wulframn gagnèrent à la foi un grand nombre d'idolâtres, et le fameux duc des Frisons, Ratbode, consentit à recevoir le baptême. Il était déjà dans le baptistère lorsqu'il s'avisa de demander à Wulframn si les ducs de Frise, ses prédécesseurs, étaient dans l'enfer ou dans le paradis : « Il est probable qu'ils sont en enfer, répondit le saint apôtre, puisqu'ils n'ont pas été baptisés. » Ratbode à ces mots sortit des fonts. « J'aime mieux, dit-il, être en enfer avec mes ancêtres, qu'en paradis avec quelques gens de rien. »

Ce Ratbode fit la guerre au duc Pépin et fut battu [1]. Saint Willibrord travailla à sa conversion comme saint Wulframn, mais inutilement. Il n'empêcha pas cependant les apôtres chrétiens d'annoncer la religion à son peuple.

A côté des grands apôtres Willibrord, Wulframn et Landbert, il faut placer saint Hubert, successeur de Landbert sur le siége de Maëstricht. Sa vie [2] est peu authentique, on sait seulement qu'il continua les missions de son prédécesseur. On prétend qu'un jour, lorsqu'il était encore dans le monde, poursuivant un cerf à la chasse, il vit un crucifix dans le bois de l'animal, et que ce fut la cause de sa conversion.

Parmi les évêques les plus célèbres de la fin du VII.e siècle, nous devons encore mentionner saint Tétric d'Auxerre [3], qui eut beaucoup de zèle pour faire célébrer dans son église les offices divins avec décence et régularité, et surtout le grand évêque d'Arvernie, Bonitus [4]. Il tenait par sa mère à l'illustre famille gallo-romaine des Syagrius. Après avoir fini ses études ordinaires, il fut initié, dit son biographe, à la science des décrets de Théodose, c'est-à-dire qu'il étudia le droit romain, et il laissa loin derrière lui tous ses compagnons aux écoles de la cité des Arvernes. Il les quitta pour entrer à l'école du palais du pieux roi Sighbert III, d'Austrasie, qui l'aima beaucoup, le fit son échanson, et peu après son référendaire. Il remplit si bien ses fonctions qu'il se fit chérir des leudes comme du roi. Il était beau de figure, dit son biographe, mais

[1] Fredeg., Chron., c. 102.

[2] V. Hagiog., 3 nov.

[3] Hist. episcop. Autessiod., apud Labb. Biblioth., t. I.

[4] Vulgairement saint Bonet. Vit. S. Bonit., apud Bolland., 15 jan.

plus beau encore de cœur, et se faisait surtout remarquer par sa chasteté.

Il traversa les révolutions qui suivirent la mort de Sighbert sans se jeter dans les intrigues politiques, et le roi Théodorik le nomma à la préfecture importante de Marseille. Il montra dans cette charge beaucoup de justice et de douceur, fit un décret pour abolir l'esclavage dans sa préfecture, et acheta de ses deniers tous les esclaves qu'il put trouver pour leur rendre la liberté.

Bonitus avait un frère aîné nommé Avitus, qui avait succédé à saint Prajectus sur le siége d'Arvernie. Avitus était comme son frère très instruit dans les sciences sacrées et profanes. Après un épiscopat d'environ quinze ans, il sentit approcher le jour de sa mort et manifesta à son Église le désir d'avoir son frère Bonitus pour successeur. Les clercs et les fidèles y consentirent volontiers et envoyèrent des députés à Pépin, afin d'avoir son agrément selon l'usage. Le duc, qui connaissait parfaitement la capacité et les vertus du préfet de Marseille, l'accorda sans peine aux désirs des Arvernes, qui l'amenèrent aussitôt dans leur cité et le firent ordonner évêque.

Bonitus n'envisagea point l'épiscopat comme un honneur, mais comme un fardeau. Plus encore qu'auparavant, il se livra aux veilles, aux jeûnes, à la lecture. Il aimait si peu le faste, qu'à l'église on ne l'eut jamais pris pour un évêque, et qu'on eût presque pu marcher sur lui dans l'endroit où il se mettait pour psalmodier. Il pleurait beaucoup pendant le saint sacrifice, et il ne quittait jamais son amphibale [1] qu'elle ne fut tout humide de ses larmes. Sa charité n'était pas moins grande que sa piété; il aimait à exercer l'hospitalité envers les pélerins; il préférait toujours, dit son historien, celui qui n'avait que les haillons de la misère, à celui qui portait au doigt un anneau d'or. Il ne refusait jamais l'aumône, et il réunissait souvent ses prêtres afin de leur faire des conférences sur le droit canonique et sur les moyens qu'ils devaient employer pour mener une vie chaste et sacerdotale.

Malgré tant de bonnes œuvres et de vertus, Bonitus était effrayé à la vue des devoirs de l'épiscopat, et craignait pour son salut. Il alla donc trouver saint Thillon, pour le consulter sur le projet qu'il avait conçu de se retirer dans la solitude.

[1] Espèce de chasuble qui enveloppait le corps et qui avait un capuchon qu'on pouvait mettre sur la tête. Voici les expressions de l'auteur contemporain de la vie de saint Bonitus : Lacrymarum ei gratia in sacro non deerat officio, ità ut amphibali summitas quâ caput tegebatur ex profusione earum madida videretur.

Thillon était ce disciple de saint Eloi qui, après l'avoir aidé dans ses travaux d'artiste, l'avait secondé dans ses travaux d'apôtre. Après la mort de son saint maître, il s'était retiré dans une solitude d'Arvernie, puis au monastère de Solignac. Ce fut là que Bonitus alla le consulter.

Le saint homme jugea l'élection de Bonitus peu conforme aux canons, probablement parce qu'il avait été choisi du vivant de son frère, dont le désir n'avait pas laissé aux suffrages assez de liberté; Bonitus, qui n'ambitionnait que les douceurs de la solitude, fut ravi de cette décision qui lui permettait de suivre son attrait.

Il se retira au monastère de Manlieu. L'évêque Genesius avait bâti autrefois ce monastère dans un de ces sites charmants qu'on ne trouve qu'en Arvernie. Gracieuses collines [1], bois touffus, ruisseau limpide, prés verdoyants et fleuris, rien ne manquait de tout ce qui peut charmer les ames pieuses et méditatives. A ces beautés de la nature, l'art avait ajouté ses prodiges. Trois églises magnifiques s'élevaient au sein du monastère; une dédiée aux martyrs, une autre aux Apôtres; la plus belle, dédiée à la vierge Marie mère de Dieu, était surmontée de cinq dômes. Celui du milieu, beaucoup plus élevé que les autres, s'élançait sur des arceaux superposés, et semblait vouloir pénétrer dans les cieux. Des colonnes aux chapiteaux sculptés, des cintres élégants, des voûtes hardies, des fresques variées embellissaient l'intérieur des édifices.

Bonitus [2], après quelque séjour en ce charmant monastère, s'en alla en pélerinage aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul. Il passa à Lyon, où il reconcilia l'évêque et le duc de Burgundie, visita l'Ile-Barbe, puis le champ de bataille où les compagnons de Maurice gagnèrent, en mourant, la gloire éternelle; il laissa à Agaune des aumônes abondantes, et arriva au pays des Lombards, où le roi Aribert le reçut respectueusement. A Rome, après avoir visité les lieux saints, il racheta une foule de captifs, qui le ramenèrent comme en triomphe dans les Gaules leur patrie. Bonitus mourut en arrivant à Lyon (707).

Les évêques, comme saint Bonitus, devenaient bien rares à la fin du VII.e siècle; nous entrerons bientôt dans une époque d'ignorance et de relâchement.

On doit le dire à la gloire de Pépin d'Héristal. Il voulut s'opposer

[1] Vit. S. Bonit., c. 4.
[2] *Ibid.*, c. 5.

au fléau qui menaçait la société ; il encouragea et aida les missionnaires, réunit les évêques pour aviser avec eux aux besoins de l'Église, et à la défense des faibles et des pauvres [1] ; fonda de nouveaux monastères ; mais la prépondérance de la volonté royale dans les élections épiscopales avait amené dans les rangs du clergé des hommes pleins d'ambition, ignorants, vicieux. L'Église Gallo-Franke perdit pour un temps son éclat.

Pépin d'Héristal mourut en 714, après avoir gouverné avec gloire les Franks pendant vingt-sept ans. Il eut plusieurs enfants. Un seul fut héritier de sa gloire et de sa puissance. Il l'avait eu d'Alpaïde, dit la chronique [2], et le nomma dans sa propre langue, Karl ; cet enfant grandit ; il était beau et fort, il devint illustre. C'est Karl-Martel, le glorieux duc des Franks.

[1] Annal. Metens. — On ne sait où se tint ce concile dont parle les annales de Metz.

[2] Fredeg. Chron.

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 150, ligne 32, au lieu de: ce qui était toujours, *lisez* or, l'obéissance était toujours.
Page 192, ligne 3, *ajoutez* prier saint Benoit de.
Page 233, ligne 6, au lieu de informe, *lisez* dénonce.
Page 268, ligne 30, au lieu de: à la troisième stade, *lisez* au troisième stade.
Page 287, ligne 37, au lieu de: fit-elle, *lisez* fit-il.
Page 294, ligne 34, au lieu de: il montrait, *lisez* il se montrait.
Page 314, ligne 1, *ôtez* le mot simplicité.
Page 328, ligne 2, *ôtez* ensuite.
Page 335, ligne 15, au lieu de: Lirinius, *lisez* Licinius.
Page 363, ligne 2, après ces mots, saint Ceran, *ajoutez* dans le goût et l'étude des légendes.
Page 382, ligne 3, au lieu de: Tedrigia, *lisez* Terrigia.
Page 391, ligne 15, *ôtez* en.
Page 430, ligne 6, *lisez* Waning.
Page 439, ligne 13, au lieu de: Neustrasiens, *lisez* Neustriens.
Page 444, ligne 6, après mourir *ôtez* le point-virgule.

